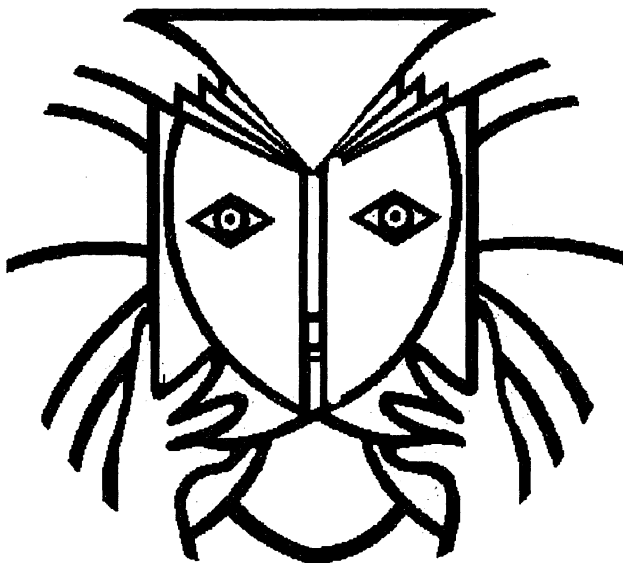




National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada



Microfilmed 2004

for the

**OFFICIAL PUBLICATIONS
COLLECTION**

of the

**NATIONAL LIBRARY
OF CANADA**

OTTAWA

***Microfilmed by*
the NATIONAL ARCHIVES
OF CANADA**

Microfilmé 2004

pour la

**COLLECTION
DES PUBLICATIONS
OFFICIELLES**

de la

**BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU CANADA**

OTTAWA

***Microfilmé par*
les ARCHIVES NATIONALES
DU CANADA**

Canada

DOCUMENTS DE LA SESSION.

VOLUME 6.

CINQUIÈME SESSION DU PREMIER PARLEMENT

DE LA

PUISSANCE DU CANADA.

SESSION DE 1872.



VOLUME V.

IMPRIMÉE PAR I. B. TAYLOR, 29, 30 & 31, RUE RIDEAU, OTTAWA.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

VOL. V., SESSION 1872.

CLASSÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

	NO.		NO.
Agriculture.....	2A	Embauchage des matelots	68
Actes des Ecoles, N.-B.....	36	Emigrants, Fort Garry	64
Arbitres.....	72	Employés, gouvernement de la Puis-	
Arsenal, Halifax	73	sance	38
Assurances.....	9	Exploration géologique	31
Baie Verte, Canal de la.....	62	Fonds de retraite	17
Banque du Haut-Canada	21	Guelph, Port de	66
Banques, Actionnaires des.....	13	Halifax, Bureau de poste	40
Battures d'Oromocto.....	32	Halifax, Edifices provinciaux	29
Baptêmes, mariages et sépultures	12	Hamel, A.....	37
Bibliothèque du Parlement	11	Horton, C. H., Goëlette.....	5
Billets de la Puissance	20	Honoraires des inspecteurs de bois ..	69
Bossé, Hon. M. le juge.....	39	Impression des départements	50
Budget.....	1	Impressions confidentielles.. ..	59
Bureau de poste, Québec.....	10	Invasion fénienne.....	26
Canal de Grenville.....	51	Inspecteurs de bois, Honoraires des ..	69
Canal de la Baie Verte	62	Johnson, F. G., juge.....	19
Canal de la batture Ste. Claire	44	Joliette, Service de la malle de	46
Canal Welland.....	52	Lac Mud	67
Causes en appel	45	Liqueurs enivrantes, T. N.-O.....	57
Charrues	66	Maitre-Général des Postes, Rapport du	2
Chemin de fer du Pacifique du Canada	33	Manitoba (Expédition militaire)....	15
Chemin de fer Intercolonial	25	„ Recorder de	19
Chemin de fer de Windsor et Halifax.	30	„ Emigrants de	64
Chemin de fer de Windsor et Annapolis	34	„ Invasion fénienne de	26
Colombie Britannique, Rapport sur la.	10	„ Lois de	58
„ „ Elections.....	59	„ Elections de.....	59
Commerce et navigation.....	3	Marine et pêcheries	5
Commerce des Antilles	61	Milice	8
Comptes publics	1	Miramichi, Pont de la rivière	25
Cooke, W.....	5	Nord-Ouest, Frontière du	48
Dépenses imprévues	16	Nord-Ouest, Liqueurs enivrantes....	57
Dette de la Province du Canada.....	35		
Droits d'auteur	54		
Droits de douanes de la Baie d'Hudson	41		
Edifices provinciaux, Halifax	29		

	NO.		NO.
Observations météorologiques	53	Rivière-Rouge	19
Officiers des départements.....	47	Rivières Thames et Sydenham	42
Paspébiac, Havre de	43	Sauvages, Northumberland	28
Pêcheries	5	Sauvages, Iroquois de Caughnawaga.	49
Pénitenciers	27	Sauvages de Sarnia, Réserve des.....	60
Phares	56	Schultz, John.....	19
Pilotes	5	Secrétaire d'Etat, Rapport du	22
Postes, Rapport du Maître-Général....	2	Shippegan, Ravin de	63
Port Colborne, Havre de.....	71	Statistiques diverses.....	7
Punition corporelle	55	Statistiques municipales	7
Produits en entrepôt, E.-U.....	65	Statuts	23
Recensement.....	14	Traité de Washington	18
Recettes et dépenses.....	24	Travaux publics.....	4
Revenus de l'Intérieur	6	Trider, Albert	30
		Washington, Traité de.....	18

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

PAR ORDRE NUMÉRIQUE ET PAR VOLUMES.

MATIÈRES DU VOLUME NO. 1.

No. 1 .. COMPTES PUBLICS DE LA PUISSANCE DU CANADA :—Pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1871.

BUDGET :—Sommes requises pour le service de la Puissance du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1873.

Supplémentaire ;—pour l'année expirant le 30 juin 1872.

Supplémentaire ;—pour l'année expirant le 30 juin 1873.

MATIÈRES DU VOLUME No 2.

No. 2 .. MAÎTRE-GÉNÉRAL DES POSTES :—Rapport pour l'année expirée le 30 juin 1871.

No. 2A.. AGRICULTURE :—Rapport du ministre pour 1871.

MATIÈRES DU VOLUME No 3.

No. 3 .. COMMERCE ET NAVIGATION DE LA PUISSANCE DU CANADA :—Tableaux du, pour l'année expirée le 30 juin 1871.

No. 4 .. TRAVAUX PUBLICS :—Rapport du ministre, pour l'année expirée le 30 juin 1871.

MATIÈRES DU VOLUME No. 4.

No. 5 .. MARINE ET PÊCHERIES :—Rapport annuel du département, pour l'année expirée le 30 juin 1871.

—Rapports du ministre de la marine et des pêcheries ; et mémoires et documents préparés par l'honorable M. *Campbell* en rapport avec sa mission en Angleterre ; et dépêches de Son Excellence le Gouverneur-Général au secrétaire des colonies, au sujet des pêcheries, etc., etc. (*Pas imprimé.*)

—Correspondance, etc., relative à la conduite, suspension et démission de M. *W. Cooke*, garde-pêche, dans le comté de Bonaventure. (*Pas imprimée.*)

—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement impérial, ayant trait à l'enlèvement illégal, par des citoyens américains, dans le port de Guysboro', dans la Nouvelle-Ecosse, de la goélette américaine "*C. H. Horton*," alors qu'elle était sous la garde de la Cour d'Amirauté en Canada en attendant sa décision.

—Correspondance entre le ministre de la marine et des pêcheries et la chambre impériale de commerce, à l'effet d'accorder des certificats de capacité de capitaines à des pilotes.

MATIÈRES DU VOL. NO. 5.

No. 6 .. REVENU DE L'INTÉRIEUR DE LA PUISSANCE DU CANADA :—Rapport, états et statistiques du, pour l'année expirée le 30 juin 1871.

No. 7 .. STATISTIQUES DIVERSES DU CANADA pour l'année 1869-70. Partie I. Rapports municipaux, Ontario.

No. 8 .. MILICE :—Rapport sur l'état de la milice de la Puissance du Canada, pour l'année 1871.

MATIÈRES DU VOL. NO. 6.

No. 9 .. ASSURANCES :—Etats fournis par les compagnies d'assurance conformément à l'acte 31 Vict., chap. 48, sect. 14.

No. 10 .. COLOMBIE BRITANNIQUE :—Rapport de l'honorable H. L. Langevin, C. B., Ministre des Travaux Publics.

No. 11 .. BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :—Rapport du bibliothécaire sur son état.

No. 12 .. BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—Etat général y relatif pour certains districts de la province de Québec. (*Pas imprimé.*)

No. 13 .. BANQUES :—Listes des actionnaires des diverses banques de la Puissance du Canada, conformément à l'acte 34 Vict., chap. 5, sect. 12.

No. 14 .. RECENSEMENT :—Rapports pour l'année 1871, en vertu de l'acte 33 Vict., chap. 21. (*Pas imprimé.*)

—Rapport de ce qui a été fait, en vertu de "l'Acte du Recensement," conformément à la 27ème clause du dit acte. (*Pas imprimé.*)

- No. 15.. EXPÉDITION DE MANITOBA :—Etat de la dépense sous l'autorité d'un mandat spécial émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, conformément aux dispositions de l'acte 31 Vic., ch. 5, sec. 35, paragraphe 2, et à un ordre en conseil du 17 octobre 1871.
- Ordre en conseil, en date du 17 octobre 1871, relatif à l'appropriation de \$100,000 pour faire face à la dépense de l'expédition alors sur le point de se rendre à Manitoba.
- No. 16.. DÉPENSES IMPRÉVUES :—Etat des mandats émis sous l'autorité d'ordres en conseil, depuis le 1er juillet 1871 jusqu'au 31 mars 1872, et portés au compte du crédit ouvert pour dépenses imprévues autorisées par l'acte 34 Vic., ch. 1, cédule B.
- No. 17.. FONDS DE RETRAITE :—Etat de toutes les allocations et gratifications faites en vertu de l'acte 33 Vic., ch. 4, intitulé : " Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du Canada en accordant une pension dans certains cas aux personnes qui y sont employées."
- Etat des cas où des additions ont été faites au nombre réel d'années de service des personnes employées dans le service civil et qui ont été mises à la retraite, en vertu des dispositions de l'acte 33 Vic., ch. 4.
- No. 18.. TRAITÉ DE WASHINGTON :—Message de Son Excellence le Gouverneur-Général transmettant, pour l'information de la Chambre des Communes, certaines dépêches et minutes du Conseil Privé, ayant trait au traité de Washington.
- Message de Son Excellence le Gouverneur-Général transmettant, pour l'information de la Chambre des Communes, certaines dépêches et correspondances entre les gouvernements de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et l'Île du Prince-Edouard et le gouvernement impérial, au sujet des clauses du traité de Washington relatives aux pêcheries.
- No. 19.. RIVIÈRE ROUGE :—Cédule des réclamations résultant de l'insurrection récente à Manitoba, par l'honorable Recorder de Manitoba.
- Réponse à une adresse. Etat détaillé de toutes les réclamations des différentes personnes mentionnées dans le rapport de F. G. Johnson, le commissaire auquel ont été renvoyées, pour investigation, les réclamations des personnes qui ont souffert de l'insurrection dans la Terre de Rupert, en 1869-70, indiquant item par item la nature de ces réclamations, etc. ; aussi, copie des instructions qui ont été données au dit commissaire Johnson. (*Pas imprimée.*)
- Réponse à une adresse. Etat détaillé de toutes les réclamations de John Schultz, éc., déposées, soit entre les mains du gouvernement, soit entre celles du Recorder Johnson, indiquant item par item la nature de ces réclamations, la preuve qui en a été faite, etc. ; aussi, copie des instructions qui ont pu être données au dit Recorder Johnson, touchant ces réclamations, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 20.. BILLETS PROVINCIAUX ET DE LA PUISSANCE :—Etat de la circulation des billets provinciaux et, de la Puissance le 31 mars 1872. (*Pas imprimée.*)
- No. 21.. BANQUE DU HAUT-CANADA :—Etat des affaires de la Banque du Haut-Canada, le 31 mars 1872, comparé avec celui du 30 juin 1871, transmis au Parle-

ment, en conformité des actes 33 Vic., ch. 40, sec. 9, et 34 Vic., ch. 8, sec. 9.

MATIÈRES DU VOL. NO. 7.

No. 22.. **SECRETÉAIRE D'ÉTAT POUR LE CANADA** :—Rapport pour l'année expirant le 30 juin 1871.

—Rapport de la Division des Sauvages du département du Secrétaire d'Etat pour les Provinces.

No. 23.. **STATUTS DU CANADA** :—Etat officiel de la distribution des statuts du Canada de la 34 Victoria, 4e session du premier parlement, 1871, en conformité des dispositions de l'acte 31 Vic., ch. 1, sec. 14. (*Pas imprimé.*)

No. 24.. **RECETTES ET DÉPENSES DU CANADA** :—Etat des recettes et dépenses du Canada, depuis le 1er juillet 1861 jusqu'au 31 mars 1872.

No. 25.. **CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL** :—Rapport annuel des Commissaires.

—Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toutes autres parties, tel qu'ingénieurs et entrepreneurs, touchant le pont du chemin de fer Intercolonial, qui doit être construit sur la rivière Miramichi.

—Réponse à une adresse. Etat indiquant tous les frais et charges se rattachant à l'exploration et à l'administration des affaires du chemin de fer Intercolonial, depuis la date du dernier état soumis à cette Chambre sur le sujet jusqu'à ce jour ; le montant en sommes séparées des frais de voyage et les autres dépenses des Commissaires, y comprises celles du commissariat depuis la date ci-dessus.

—Réponse à une adresse. Lettres et documents échangés entre le gouvernement de la Puissance, les Commissaires du chemin de fer Intercolonial et autres personnes intéressées dans les affaires en question, savoir :—Au sujet du loyer payé par les dits Commissaires pour l'usage de la maison maintenant occupée à Newcastle, par A. Light, Ecr., et le bureau Intercolonial, indiquant quel était le propriétaire

1o.—De la dite maison à l'époque où elle fut ainsi louée.

2o.—Des terrains obtenus pour la station du chemin de fer.

3o.—De l'ancien chantier de construction qui devait servir de terminus maritime.

4o.—Des vieilles maisons commerciales maintenant occupées comme maison de douane à Newcastle, indiquant séparément le montant payé annuellement pour le loyer, les dommages causés aux terrains, et le prix payé ou à être payé pour chacune des dites maisons, et à qui, quand et comment ?

No. 26.. **INVASION FÉNIENNE, CANADA** :—Réponse à une adresse. Copie de toute dépêche et de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement impérial au sujet des réclamations résultant de l'invasion du Canada par les fénians, etc. ; aussi copie du rapport sur l'association féniennne préparé par Lord Tenterden.

—**MANITOBA**.—Réponse à une adresse. Copie de toute correspondance avec le lieutenant-gouverneur A. G. Archibald et M. McMicken, commissaire des terres, concernant l'invasion féniennne de Manitoba, et les rapports du dit lieutenant-gouverneur avec Louis Riel, etc.

- No. 27... PÉNITENCIERS :—Rapport des directeurs des pénitenciers de la Puissance du Canada, pour l'année 1871.
- No. 28.. SAUVAGES :—Réponse à une adresse. Copie de toute correspondance au sujet de la nomination d'un commissaire ou de commissaires des affaires des Sauvages dans Northumberland, N.-B. (*Pas imprimée.*)
- No. 29.. EDIFICES PROVINCIAUX, HALIFAX :—Message du Gouverneur-Général transmettant une certaine correspondance avec la sentence arbitrale, au sujet des réclamations de la Nouvelle-Ecosse, à propos des édifices provinciaux à Halifax.
- No. 30.. TRIDER, ALBERT :—Réponse à une adresse. Rapports officiels relatifs à la mort par suite d'un accident sur le chemin de fer du gouvernement entre Windsor et Halifax, d'Albert Trider, employé sur le dit chemin, et sur toutes les procédures à l'enquête du coroner ; aussi, un état de tous les accidents survenus sur le dit chemin. (*Pas imprimée.*)
- No. 31.. EXPLORATION GÉOLOGIQUE :—Compte des sommes dépensées sous l'autorité de l'acte 31 Vic., ch. 67, pour l'exploration géologique du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1871.
- Rapport sommaire des explorations géologiques, en date du 20 mai 1872.
- No. 32.. PERLEY, M. (I. C.) :—Réponse à une adresse. Copie de tous rapports faits par M. Perley, I. C., sur les moyens les plus pratiques et les plus sûrs d'assurer et maintenir libre la navigation sur la rivière St. Jean, N.-B., à l'endroit ou près de l'endroit appelé Battures d'Oromocto. (*Pas imprimée.*)
- No. 33.. CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE :—Premier rapport de progrès sur le chemin de fer canadien du Pacifique, par S. Fleming, écr., ingénieur-en-chef.
- Réponse à une adresse. Copie de toutes instructions et correspondance avec les ingénieurs chargés des divisions B, C, D et E, de l'exploration du chemin de fer canadien du Pacifique, et de tout rapport d'investigation sur la cause de la suspension de l'exploration de la division C, de la dite exploration, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 34.. CHEMIN DE FER WINDSOR ET ANNAPOLIS :—Réponse à une adresse. Correspondance entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer de Windsor et Annapolis, y compris tous mémoires ou protestations adressés au gouvernement par la compagnie, et tous arrangements conclus entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer du gouvernement entre Windsor et Halifax, relativement au privilège de se servir du dit chemin. (*Pas imprimée.*)
- No. 35.. PROVINCE DU CANADA, DETTE DE LA :—Réponse à une adresse. Correspondance entre le gouvernement de la Puissance avec les gouvernements des provinces de Québec et d'Ontario au sujet du partage du surplus de la dette de la ci-devant province du Canada, etc. ; et correspondance avec les gouvernements des différentes provinces de la Puissance relativement à toutes demandes faites pour accorder des subsides additionnels ou des conditions financières plus favorables que celles qui leur sont faites par l'acte de confédération. (*Pas imprimée.*)
- No. 36.. ACTE DES ECOLES, NOUVEAU-BRUNSWICK :—Réponse à une adresse. Corres-

pondance ou autres documents relatifs à l'acte des écoles, passé par la législature locale du Nouveau-Brunswick, qui ont eu lieu entre le gouvernement de la Puissance et celui du Nouveau Brunswick.

- No. 37... **HAMEL, A., JR.** :—Réponse à une adresse. Correspondance échangée entre le gouvernement et des officiers de douane de la Puissance ou des États-Unis, au sujet de la saisie faite entre les mains de M. A. Hamel, fils, d'une certaine quantité de marchandises appartenant à la maison "Jos. Hamel et Frères," de Québec. (*Pas imprimée.*)

—————RÉPONSE SUPPLÉMENTAIRE:—Do, do. (*Pas imprimée.*)

- No. 38... **OFFICIERS DU GOUVERNEMENT DE LA PUISSANCE** :—Réponse à une adresse. Etat indiquant les noms, l'origine, la croyance, la position et le salaire de tous les employés du gouvernement de la Puissance, avec les états de tous les départements publics, du Sénat, de la Chambre des Communes, et de la commission du chemin de fer Intercolonial.

- No. 39... **BOSSÉ, HON. M. LE JUGE** :—Réponse à une adresse. Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de la province de Québec et l'honorable juge Bossé, au sujet du refus de cet honorable juge de se conformer à l'ordre du gouvernement de Québec, lui enjoignant de résider à Montmagny, dans le district de Montmagny. (*Pas imprimée.*)

- No. 40... **BUREAU DE POSTE D'HALIFAX** :—Réponse à une adresse. Correspondance entre le maître de poste d'Halifax, N.-E., et l'honorable maître-général des postes, au sujet de la soustraction de lettres d'argent du bureau de poste. (*Pas imprimée.*)

- No. 41... **DROITS DE DOUANES, BAIE D'HUDSON** :—Droits de douanes prélevés aux ports de la Baie d'Hudson, 1868-69, 1869-70 et 1870-71. (*Pas imprimée.*)

- No. 42... **RIVIÈRES THAMES ET SYDENHAM** :—Réponse à une adresse, plans, rapports, spécifications et contrats ayant trait à l'amélioration de la navigation des rivières Thames et Sydenham, depuis 1867.

- No. 43... **HAVRE DE PASPÉBIAC** :—Réponse à une adresse. Correspondance, rapports et plans relatifs à la rade de Paspébiac : 1o. comme havre de refuge, 2o. comme havre d'hiver en communication avec le chemin de fer Intercolonial.

- No. 44... **CANAL DE LA BATTURE STE. CLAIRE** :—Réponse à une adresse. Rapport des ingénieurs ou autres nommés pour s'enquérir de la localisation du canal sur la batture Ste. Claire, du côté canadien, par le gouvernement des États-Unis.

- No. 45... **CAUSES EN APPEL** :—Réponse à une adresse. Etat du nombre de causes qui, pendant les trois dernières années, du 1er janvier 1869 au 1er janvier 1872, ont été portées devant Sa Majesté en son Conseil Privé, sur appel de jugements rendus dans chacune des provinces d'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse. (*Pas imprimée.*)

- No. 46... **SERVICE DE LA MALLE, JOLIETTE** :—Réponse à une adresse, etc., ayant rapport à l'établissement d'une malle quotidienne entre Joliette, St. Ambroise de Kildare, et Ste. Mélanie d'Aillebout, dans le comté de Joliette. (*Pas imprimée.*)

- No. 47... EMPLOYÉS PUBLICS DES DÉPARTEMENTS :—Réponse à une adresse. Etat indiquant toutes les sommes d'argent payées à tout officier ou commis de département, sous forme de salaire extra pour service extra ou autrement, en aucun temps, durant l'année fiscale finissant le 30 juin 1871. (*Pas imprimée.*)
- Réponse à une adresse. Etat indiquant toutes sommes d'argent exigées ou reçues pour salaires, services extra et frais de voyage, ou pour tout autre objet, par les divers députés chefs et officiers de département à Ottawa, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 48... FRONTIÈRE DU NORD-OUEST :—Réponse à une adresse. Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui d'Ontario au sujet de la frontière nord-ouest d'Ontario.
- No. 49... SAUVAGES, IROQUIOIS :—Réponse à une adresse. Correspondance échangée depuis le premier novembre dernier, entre le gouvernement, l'agent à Caughnawaga, et les Sauvages Iroquois, au sujet de la conduite des chefs de ces Sauvages. (*Pas imprimée.*)
- No. 50... IMPRESSIONS CONFIDENTIELLES :—Réponse à une adresse. Comptes payés ou reçus pour impressions départementales et confidentielles depuis la date des derniers états soumis, avec copie des ordres en conseil y relatifs, et de tous comptes payés ou reçus pour reliure depuis que l'ouvrage a été donné sans soumissions au présent entrepreneur.
- No. 51... CANAL DE GRENVILLE :—Réponse à une adresse demandant copie de toute soumissions transmises pour la réparation et l'agrandissement du canal de Grenville, et aussi copie de tous contrats conclus, ordres en conseil et tous autres documents y relatifs. (*Pas imprimée.*)
- No. 52... CANAL WELLAND :—Réponse à une adresse. Rapports faits par l'ingénieur en charge du canal Welland en l'année 1871, indiquant la quantité d'excavation dans le sol et dans le roc requise pour mettre le canal de niveau avec le lac Érié, par voie du Port Colborne et du Port Maitland respectivement; aussi, copie de tous rapports sur le même sujet par l'ingénieur en chef du dit département. (*Pas imprimée.*)
- No. 53... OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES :—Réponse à une adresse. Correspondance avec le gouvernement des Etats-Unis et toute personne de la Puissance, au sujet d'observations météorologiques et de rapports sur la température.
- No. 54... DROITS D'AUTEURS :—Réponse à une adresse ayant trait à la question des droits d'auteur. (*Pas imprimée.*)
- No. 55... PUNITIONS CORPORELLES :—Réponse à une adresse. Cas dans lesquels la sentence de punitions corporelles a été mise à effet en Canada. (*Pas imprimée.*)
- No. 56... PHARES :—Réponse à une adresse. Soumissions pour la fourniture d'huile de charbon pour les phares, pour les années 1870, 1871 et 1872, avec les rapports des inspecteurs sur les échantillons. (*Pas imprimée.*)
- No. 57... TERRITOIRES DU NORD-OUEST, LIQUEURS ENIVRANTES :—Réponse à une adresse. Correspondance entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur de

- Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, au sujet de l'introduction de liqueurs enivrantes, d'armes, munitions et autres choses pour être vendues aux natifs du dit Territoire et autres personnes y résidant. (*Pas imprimée.*)
- No. 58... LOIS DE MANITOBA :—Réponse à une adresse. Lois de Manitoba, décrétées durant la dernière session de la législature locale, au sujet de l'inscription et des qualifications des électeurs, et de la constitution d'une cour suprême. (*Pas imprimée.*)
- No. 59... ELECTIONS, COLOMBIE-BRITANNIQUE ET MANITOBA :—Rapport d'après les archives des élections des membres de la présente Chambre des Communes pour la Colombie Anglaise et Manitoba, indiquant le nombre total de votes enregistrés dans chaque division électorale où il y a eu contestation, avec le nombre total de votes enregistrés dans chaque telle division, le nombre de votes inscrits sur les listes électorales de ces divisions respectivement, et la population de chaque collège électoral telle qu'indiquée par le dernier recensement, préparé par la greffier de la couronne en chancellerie.
- No. 60... RÉSERVE DES SAUVAGES, SARNIA :—Réponse à une adresse. Correspondance entre le secrétaire d'Etat pour les provinces et toute partie ou parties, y compris les officiers du département, touchant le lot de front No. 51 de la réserve des Sauvages, à Sarnia. (*Pas imprimée.*)
- No. 61... COMMERCE DES INDES OCCIDENTALES :—Réponse à une adresse. Correspondance, etc, depuis le 1er juillet 1867 ayant trait aux relations entre le Canada et les Antilles.
- RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE :—Do, do. (*Pas imprimé.*)
- No. 62... CANAL DE LA BAIE VERTE :—Réponse à une adresse. Rapport et estimés ayant trait au canal de la Baie Verte.
- No. 63... RAVIN DE SHIPPEGAN :—Réponse à une adresse. Correspondance, Ordres en conseil, Rapports, Estimations, relatifs au creusement du ravin de Shippegan. (*Pas imprimée.*)
- No. 64... EMIGRANTS, FORT GARRY :—Etat indiquant la dépense encourue pour procurer des voitures et des hommes à l'endroit appelé "Prince Arthur's Landing" pour le transport des émigrants à Fort Garry; ainsi que pour le même service depuis le terminus ouest du lac Supérieur et le chemin de Shebandowan jusqu'au côté nord du Lac des Bois; et depuis le Lac des Bois jusqu'au Fort Garry; aussi, le nombre d'émigrants transportés sur la dite route.
- No. 65... PRODUITS EN ENTREPÔT :—Réponse à une adresse. Correspondance relative à des honoraires exigés par des officiers américains sur des denrées et produits passant par les Etats-Unis en entrepôt.
- No. 66... CHARRUES :—Réponse à une adresse. Nombre de charrues à double soc entrées au port de Guelph, la valeur de ces charrues, le nombre de celles qui ont payé un droit, le nombre (s'il en est) qui n'ont point payé de droit. (*Pas imprimée.*)

- No. 67... LAC MUD:—Réponse à une adresse. Correspondance concernant la construction d'une digue à la décharge du lac dit "Mud Lake," dans le township de Bedford, dans le comté d'Addington, Ontario, en l'année 1871. (*Pas imprimée.*)
- No. 68... EMBAUCHAGE DES MATELOTS:—Réponse à une adresse. Correspondance depuis le 1er juillet 1869, au sujet de l'engagement ou de la désertion des matelots, ou de ce qui est connu sous le nom d'embauchage. (*Pas imprimée.*)
- No. 69... HONORAIRES DES INSPECTEURS DE BOIS:—Réponse à une adresse. Tarif des honoraires, en vertu du chap. 46 des Statuts Refondus du Canada, qui sont maintenant exigés des fabricants de bois pour la confection des spécifications, et payés aux inspecteurs de bois pour mesurage, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 70... BUREAU DE POSTE, QUÉBEC:—Réponse à une adresse. Soumissions reçues pour l'appareil de chauffage du bureau de poste de Québec, avec le rapport de l'architecte en chef du département des travaux publics y relatif. (*Pas imprimée.*)
- No. 71... HAVRE DE PORT COLBORNE:—Réponse à une adresse. Soumissions reçues par le département des travaux publics pour l'excavation dans le sol et dans le roc à l'effet de creuser et améliorer le havre de Port Colborne sur le lac Érié, l'année dernière. (*Pas imprimée.*)
- No. 72... ARBITRES:—Adresse indiquant toutes les causes qui ont été décidées par le bureau des arbitres de la Puissance, depuis la confédération, les sentences rendues, et tous les montants payés aux dits arbitres comme salaires et frais de voyage, ou pour tout autre objet. (*Pas imprimée.*)
- No. 73... ARSENAL D'HALIFAX:—Réponse à une adresse. Correspondance entre le gouvernement impérial et celui de la Puissance au sujet de l'arrangement proposé pour obtenir une partie de l'arsenal du port de Sa Majesté à Halifax, pour en faire un terminus du chemin de fer intercolonial. (*Pas imprimée.*)

RAPPORTS

FAITS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCE,

CONFORMÉMENT A

L'ACTE 31 VICTORIA, CHAP. 48, SEC. 14.

.....
IMPRIMÉS PAR ORDRE DU PARLEMENT.
.....



OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR I. B. TAYLOR, 29, 31 ET 33, RUE RIDEAU.

1872.

DÉPARTEMENT DES FINANCES}

OTTAWA, 7 mai, 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un rapport fait par les compagnies d'assurance, en conformité du statut 31 Victoria, chap., 48, section 14.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN LANGTON

Auditeur.

A l'honorable

SIR FRANCIS HINCKS, K.G.C.M., C.B., etc.,

Ministre des Finances.

INDEX.

	PAGE.
Compagnie d'assurance de l'Ætna contre le feu.....	4
do do de l'Ætna sur la vie.....	4
do do des Cultivateurs de Watertown.....	5
do do do du Canada.....	6
do do "Andes," Cincinnati.....	6
do do de l'Amérique Britannique.....	7
do do dite "Briton".....	8
do do du Canada.....	9
do do Union Commerciale.....	10
Association de la Confédération du Canada.....	10
Compagnie d'assurance Mutuelle de Connecticut.....	11
do do d'Edinburgh.....	11
do do dite "Equitable" des Etats-Unis.....	12
do do dite "Guardian".....	12
do do de Hartford.....	13
do do Impériale de Londres, Angleterre.....	14
do do A risque isolé du Canada.....	14
do do dite "Lancashire".....	15
Association d'assurance de l'Ecosse.....	15
Compagnie d'assurance de "Liverpool, Londres et Globe".....	16
Corporation d'assurance de Londres.....	17
Compagnie d'assurance dite "London and Lancashire".....	17
Association d'assurance Mutuelle du Canada.....	18
Compagnie d'assurance Nationale des Etats-Unis d'Amérique.....	18
do do de New-York.....	19
do do dite "North British and Mercantile".....	19
do do dite "Northern" de Aberdeen et Londres.....	20
do do dite "Phœnix" de Londres, Angleterre.....	21
do do Mutuelle dite "Phœnix" de Hartford, Connecticut.....	21
do do Provinciale du Canada.....	22
do do de Québec.....	2

	PAGE.
Compagnie d'assurance dite "Queen".....	23
do do dite "Royale".....	24
do do dite "Amicable".....	25
do do d'Ecosse (limitée).....	25
do do Impériale d'Ecosse.....	25
Institution de Prévoyance Ecossaise.....	26
Compagnie d'assurance Provinciale Ecossaise.....	26
do do dite "Standard," Ecosse... ..	27
do do dite "The Sun".....	27
do do dite "Travelers" de Hartford.....	28
do do Mutuelle de l'Union.....	29
do do de l'Ouest.....	30
do do Mutuelle dite "Reliance".....	31
do do dite "Atlantic Mutual".....	31
Association générale et médicale d'Ecosse dite "Briton".....	32
Société d'assurance dite "Star".....	33
Sommaire des affaires d'assurance contre le feu négociées en Canada.....	34
Sommaire des affaires d'assurance sur la vie et contre les accidents négociées en Canada.....	35
Sommaire des affaires d'assurance maritime à l'intérieur négociées en Canada.....	36

RAPPORTS

FAITS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCE,

EN CONFORMITÉ DE L'ACTE 31 VICT., CHAP. 48, SEC. 14.

LISTE des compagnies d'assurance autorisées à faire des affaires en Canada en
publiée conformément à

Nom de la compagnie.	Agent général, gérant ou secrétaire.
La compagnie d'assurance de l'Ætna de Hartford, Connecticut...	Robert Wood, agent général, Montréal.
La cie. d'assurance de l'Ætna sur la vie, de Hartford, Connecticut.	W. H. Orr, directeur do
La compagnie d'assurance des Cultivateurs, Watertown.....	Henry Cline, agent général, Kingston..
L'association d'assurance mutuelle des Cultivateurs du Canada, London, Ontario	D. C. Macdonald, secrétaire, London...
La compagnie d'assurance "Andes," Cincinnati	F. B. Beddome, agent gén., London, O.
La cie. d'assu'ce mutuelle sur la vie dite "Atlantic" de Albany, N. Y.	H. C. Allen, do Brantford..
La compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique, de Toronto.	T. W. Birchall, directeur gérant, Toronto
L'assoc. médicale et d'assur. sur la vie dite "Briton" Londres Ang.	Jas. B. M. Chipman, gérant, Montréal..
La compagnie d'assurance du Canada, de Hamilton, sur la vie.....	A. G. Ramsey, gérant, Hamilton.....
La cie. d'assur'ce de l'Union Commerciale de Londres, Angleterre.	Morland, Watson et cie., agents généraux, Montréal
L'association sur la vie, de la confédération du Canada	William McCabe, gérant, Toronto
La compagnie d'assurance mutuelle sur la vie de Connecticut, de Hartford, Connecticut.....	Robert Wood, agent général, Montréal.
La compagnie d'assurance d'Edingbourg, sur la vie	David Higgins, secrétaire, Toronto
La société d'assurance Equitable des Etats-Unis, N. Y., sur la vie.	R. W. Gale, gérant, Montréal
La cie. d'assur'ce dite "Guardian," contre le feu et sur la vie L. A.	Robt. Simms et cie., et Geo. Denholm, agents généraux Montréal.....
La compagnie d'assurance contre le feu, de Hartford, Connecticut.	Robert Wood, agent général, Montréal..
La compagnie d'assurance Impériale, Londres, Angleterre.....	Rintoul, frères, agents généraux, Montréal.
La compagnie d'assurance du Canada, risque isolé, contre le feu..	John Maughan, Jr., secrétaire, Toronto
La compagnie d'assurance de Lancashire.....	William Hobbs, agent général, Montréal.
Association d'assurance de l'Ecosse, sur la vie.....	Peter Wardlaw, agent-en-chef, Montréal.
La compagnie d'assurance de Liverpool Londres et Globe.....	G. F. C. Smith, secrétaire, Montréal
La corporation d'assurance de Londres	Romeo H. Stephens, agt. général, Montréal
La compagnie d'assurance de Londres et Lancashire, sur la vie..	William Robertson, gérant, Montréal
L'association mutuelle du Canada, sur la vie	William Powis, actuaire et secrétaire, Toronto
La compagnie d'assurance Nationale des Etats-Unis d'Amérique, sur la vie.....	Livingston, Moore et cie., agents généraux, Toronto
La compagnie d'assurance de New York, sur la vie.....	Walter Burke, agent général, Montréal.
La compagnie d'assurance dite "North British and Mercantile."	Macdougall et Davidson, agents généraux, Montréal
La compagnie d'assurance du Nord, de Londres et Aberdeen.....	Taylor, frères, agents généraux, Montréal.
La compagnie d'assurance dite "Phoenix," de Londres, Angleterre.	Gillespie, Moffatt, et cie., agents généraux, Montréal
La cie. d'assur'ce mutuelle dite "Phoenix," sur la vie de Hart., Con.	Simpson et Bethune, agts. gén'x, Montréal.
La compagnie d'assurance Provinciale du Canada	Arthur Harvey, gérant, Toronto
La compagnie d'assurance de Québec, contre le feu	W. L. Fisher, secrétaire, Québec
La compagnie d'assurance dite "Queen," contre le feu et sur la vie.	A. M. Forbes, agent général, Montréal
La société d'assur. mut. dite "Reliance," sur la vie, de Londres, A.	James Grant, gérant, Montréal
La compagnie d'assurance Royale	Routh et Beddall, agents-en-chef, Montréal
La compagnie d'assurance écossaise sur la vie dite "Amicable".	James Nelson, agent général, Montréal
La compagnie d'assurance écossaise, contre le feu (limitée).	Oswald, frères, agents généraux, do
La compagnie d'assurance Impériale d'Ecosse	H. J. Johnston, agent général, Montréal.
L'institution d'économie écossaise	Oswald, frères, agents généraux, do
La compagnie d'assurance Provinciale écossaise	George Wm. Ford, secrétaire, Montréal.
La compagnie d'assurance contre le feu dite "Standard"	W. M. Ramsay, gérant, Montréal
La société d'assurance dite "Star" sur la vie, d'Angleterre	A. W. Lauder, trésorier général, Toronto.
La compagnie d'assurance dite "Sun," de Montréal	M. H. Gault, directeur gérant, Montréal.
La compagnie d'assurance dite "Travellers" de Hartford, Conn.	T. E. Foster, agent général, Montréal.
La compagnie d'assurance mutuelle d'Union du Maine, sur la vie.	R. R. Corwin, agent général, St. Jean, N.B.
La compagnie d'assurance de l'Ouest de Toronto	Bern. Haldan, secrétaire, Toronto.....

vertu de l'acte concernant les compagnies d'assurance (31 Vict., chap. 48),
sa vingt-troisième section.

Montant déposé.	Pour quelle garantie.	Nature des affaires d'assurance autorisées.
\$53,580 ; savoir : \$5,070 en arg't et \$48,510 actions de b.	Assurés Canadiens	Feu et marine intérieure.
\$140,000 bons 5-20 des Etats-Unis	Assurés en général	Vie.
\$100,000 ; savoir : \$85,500, bons des E.-U., \$14,500 en arg't	Assurés Canadiens	Feu.
\$25,000 argent	Assurés Canadiens	Feu.
\$50,000 bons des E.-U.	Assurés en général	Feu et marine intérieure.
\$80,292 argent	Assurés en général	Vie.
\$50,000 argent	Assurés Canadiens	Feu et marine intérieure.
\$100,343 argent	Assurés Canadiens	Vie.
\$50,000 argent	Assurés Canadiens	Vie.
\$150,956 ; sav. : \$100,343 en arg't \$50,613, 5% et du C'da.	Assurés Canadiens	Feu et vie.
\$50,000 argent	do do	Vie.
\$140,000 bons 5-20 des Etats-Unis	Assurés en général	Vie.
\$150,515, argent	Assurés Canadiens	Vie.
\$100,000 argent	Assurés en général	Vie.
\$100,343 argent	Assurés Canadiens	Feu.
\$130,000 bons 5-20 des Etats-Unis	do do	Feu.
\$100,067 ; savoir : \$1,400 6% du Canada ; \$48,667, 5% du Canada ; \$50,000 en argent	do do	Feu.
\$50,000 argent	do do	Feu.
\$100,000 argent	do do	Feu.
\$150,000 argent	do do	Vie.
\$150,093 ; savoir : \$50,000 en argent ; \$62,293, 5% du Canada ; et \$37,800 6% du Canada	do do	Feu et vie.
\$150,000 ; savoir : \$50,127 5% Canada et \$99,873 en arg't.	do do	Feu et vie.
\$100,000 argent	do do	Vie.
\$16,666 argent	do do	Vie.
\$50,294 argent	do do	Vie.
\$100,000 bons en or des Etats-Unis	Assurés en général	Vie.
\$150,253 ; savoir : \$50,000, en argent, et \$100,253 5% du Canada	Assurés Canadiens	Feu et vie.
\$100,000 ; savoir : \$85,833, en argent ; \$12,167, 5% du Canada, et \$2,000 6% du Canada	do do	Feu.
\$100,297 ; sav. : \$50,171 en arg't, et \$50,126, 5% du Canada	do do	Feu.
\$130,000 bons 5-20 des Etats-Unis	Assurés en général	Vie.
\$24,547 argent	Assurés en général	Feu et marine intérieure.
\$100,000 argent	Assurés en général	Feu.
\$151,100 ; sav. : \$100,000 en arg't, et \$51,100 5% du Canada	Assurés Canadiens	Feu et vie.
\$100,000 argent	do do	Vie.
\$150,515 ; sav. : \$96,982 en arg't, et \$53,533 5% du Canada	do do	Feu et vie.
\$150,000 argent	Assurés en général	Vie.
\$100,000 6% du Canada	Assurés Canadiens	Feu.
\$59,067 argent	do do	Feu.
\$100,343, argent	do do	Vie.
\$150,789 ; sav. : 100,343 en arg't, et \$50,446 6% du Canada	do do	Vie.
\$150,000 argent	do do	Vie.
\$100,343 argent	do do	Vie.
\$50,000	do do	Vie.
\$140,000, bons 5-20 des Etats-Unis	Assurés en général	Vie et accident.
\$100,000, 6% des Etats-Unis de 1881	do do	Vie.
\$50,000 argent	do do	Feu et marine intérieure.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'ÆTNA
DE HARTFORD, CONTRE LE FEU.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

\$ cts.

OPÉRATIONS EN CANADA.

1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	153,751 12
2. Nombre de-polices nouvelles émises, y compris celles qui ont été renou- velées en Canada durant l'année.....	7,039
3. Montant de ces polices.....	16,099,727 00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.	12,261,341 00
5. Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....	122
6. Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	116,943 24
Montant des pertes en suspens en Canada.....	11,000 00
Montant des pertes en Canada dont le paiement est contesté.....	1,500 00
7. Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 40 pour cent des recettes de primes pour l'année courante.....	143,359 00
8. Montant des primes non-réalisés, savoir :—40 pour cent des recettes de l'année.....	61,500 00
9. Dépôts en effets publics étrangers.....	
10. Dépôts en bons de la Puissance.....	5,070 69
Dépôts en actions de banques du Canada.....	48,510 00

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

12. Actif de la compagnie.....	6,490,502 95
13. Passif de la compagnie, à part les obligations sur polices courantes.....	1,803,956 25
14. Montant total des polices en vigueur.....	
15. Montant du capital social.....	3,000,000 00
16. Montant payé sur do	3,000,000 00
24. Montant des primes reçues en Canada durant l'année.....	153,751 12
Moins 25 pour cent.....	38,438 00
Moins aussi le montant des pertes payées.....	116,943 24

ROBERT WOOD,

Agent Général.

Montréal, 1er janvier 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'ÆTNA SUR LA
VIE, DE HARTFORD, CONNECTICUT.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

\$ cts.

1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	229,137 06
2. Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	914
3. Montant de ces polices	1,515,891 00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.	5,694,006 00
5. Nombre des polices devenues réclamations en Canada durant l'année...14	
6. Montant de ces polices.....	40,604 00
7. Montant payé sur les réclamations en Canada durant l'année.....	39,600 00
8. Montant des réclamations en suspens en Canada.....	Aucun.
9. Montant des réclamations contestées en Canada.....	Aucun.
10. Dépôts en bons 5-20 des Etats-Unis.....	140,000 00

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

	\$	cts.
13. Actif de la compagnie.....	16,640,786	24
14. Passif de la compagnie, à part la réserve de primes.....	835,240	58
15. Montant sur réserve de primes.....	13,267,572	09
16. Réserve à 4½ pour cent, la table est basée sur l'expérience américaine....		
17. Montant du capital social de la compagnie.....	150,000	00
18. Montant versé do	102,864	00
19. Total des primes et des intérêts reçus par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	6,118,231	79
20. Nombre des polices émises, do	10,284	
21. Montant de ces polices	17,636,464	00
22. Montant des polices devenues réclamations do.....	470	
23. Montant des dites polices	1,235,803	00
24. Montant des polices dans tous les pays.....	101,327,832	00
20. Frais d'administration, agences, etc.....	645,159	16

WM. H. ORR,
Gérant.

Montréal, 20 mars 1872.

**RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES CULTIVATEURS,
WATERTOWN, CONTRE LE FEU.**

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	68,361	19
2. Nombre des polices nouvelles émises, y compris celles qui ont été renouvelées en Canada durant l'année.....	9,250	
3. Montant de ces polices.....	8,450,222	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.	8,995,288	00
5. Nombres des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....	47	
6. Montant des pertes en Canada payées durant l'année.....	13,168	32
Montant des pertes en suspens en Canada.....	Aucun.	
Montant des pertes contestées en Canada.....	Aucun.	
7. Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 40 pour cent des recettes de primes de l'année courante.....	28,303	70
8. Montant des primes non-réalisées, savoir : 40 pour cent sur les recettes de l'année.....	27,344	50
9. Dépôts en Bons 5-20 des États-Unis.....	85,500	00
10. Dépôts en Bons de la Puissance.....	14,500	00
11. Argent en banque et en caisse en Canada.....	12,881	89

OPÉRATIONS GÉNÉRALES

12. Actif de la Compagnie.....	628,388	46
13. Passif de la Compagnie, à part les obligations sur polices courantes.....	5,330	50
14. Montant total des polices en vigueur.....	81,209,890	00
15. Montant du capital social.....	100,000	00
16. Montant versé sur do	100,000	00
17. Montant des primes reçues durant l'année dans tous les pays.....	336,289	14
18. Nombre des polices, nouvelles ou renouvelées, durant l'année dans tous les pays.....	46,006	00

	\$	cts.
19. Montant des polices ci-dessus.....	52,196,300	00
20. Montant des pertes de l'année, savoir:		
Pertes payées (dans tous les pays).....	196,678	00
Pertes dues et non payées.....	aucune.	
Pertes établies et non dues.....		200 00
Pertes en suspens aux Etats-Unis.....		4,800 00
Pertes contestées.....	aucune.	
21. Toutes autres réclamations contre la compagnie.....		333 50
22. Montant des primes réalisées durant l'année.....		201,773 49
23. Montant des primes non-réalisées durant l'année.....		134,515 65

ISAAC MUNSON,
Secrétaire et Gérant pour le Canada.

Kingston, 1er janvier 1872.

RAPPORT DE L'ASSOCIATION D'ASSURANCE MUTUELLE DES CULTIVATEURS DU CANADA.

OPÉRATIONS CONTRE LE FEU, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

	\$	cts.
1. Total des billets de primes reçus durant l'année.....	39,493	15
2. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	78,072	34
3. Nombre des polices émises durant l'année, y compris celles qui ont été renouvelées.....	12,687	
4. Montant de ces polices.....	10,550,987	00
Nombre total des polices en vigueur.....	35,970	
Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	29,275,397	00
5. Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....	218	
6. Montant des pertes en Canada payées durant l'année.....	55,048	69
Montant des pertes en suspens en Canada.....	4,000	00
Montant des pertes contestées en Canada (pour fraude supposée).....	900	00
11. Dépôts en bons de la Puissance	25,000	00
Biens-fonds possédés en Canada.....	5,000	00
Divers do	500	00
Argent en banque et en caisse en Canada.....	36,265	84
Montant requis pour assurer les risques restants (soit).....	75,000	00
12. Actif de l'association.....	229,995	58

D. C. MACDONALD,
Secrétaire.

London, 13 mars 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ANDES," CINCINNATI, CONTRE LE FEU.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada pendant l'année.....	31,431	29
2. Nombre des polices nouvelles, y compris celles renouvelées, émises en Canada pendant l'année.....	1,360	
3. Montant des dites polices.....	2,817,763	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.....		
5. Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada pendant l'année		
6. Montant des pertes en Canada payées pendant l'année.....	5,667	97

	\$	cts.
Montant des pertes en suspens en Canada	1,844	00
Montant des pertes contestées en Canada.....	Aucune.	
7. Montant des primes réalisées durant l'année, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 40 pour cent des recettes de primes de l'année courante.....	12,572	52
8. Montant des primes non-réalisées, savoir :—40 pour cent sur les recettes de l'année.....	12,572	52
9. Dépôts en bons enregistrés des Etats-Unis, de 10.40.....	50,000	00
10. Dépôts en effets publics canadiens	Aucun.	
11. Autres placements canadiens	Aucun.	

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

12. Actif de la compagnie	1,733,674	17
13. Passif de la compagnie, à part les obligations sur polices courantes.....	138,469	06
14. Montant total des polices en vigueur.....	80,005,527	97
15. Montant du capital social	1,000,000	00
16. Montant versé sur do	1,000,000	00
17. Montant des primes reçues durant l'année dans tous les pays.....	2,074,189	14
18. Nombre des polices nouvelles ou renouvelées dans tous les pays.....		
19. Montant des polices ci-dessus.....	115,029,988	97
20. Montant des pertes payées pendant l'année (dans tous les pays).....	1,508,978	15
Pertes dues et non-payées.....	Aucune.	
Pertes établies et non dues.....	Aucune.	
Pertes en suspens	133,369	06
Pertes contestées.....	5,100	00
21. Toutes autres réclamations contre la compagnie	Aucune.	
22. Montant des primes réalisées durant l'année.....	1,244,013	48
23. Montant des primes non-réalisées durant l'année.....	829,675	66
24. Montant des primes reçues en Canada durant l'année.....	31,431	29
Moins 25 pour cent.....	7,857	82
Moins aussi le montant des pertes payées.....	5,667	97
25. Balance à déposer conformément à la section 6 de l'Acte.....	17,905	50
26. Intérêt à déposer.....	1,458	53
Total des Nos. 25 et 26	19,363	83
27. Actuellement déposé contre les deux items précédents.....	20,000	00

OPÉRATIONS DE LA MARINE INTÉRIEURE.

Durant l'année expirée au 31 décembre 1871.

Montant des primes réalisées durant l'année dernière.....	269	79
Montant des primes non-réalisées durant l'année.....	269	79
Nombre des polices émises durant l'année.....	20	
Montant des polices émises durant l'année.....	38,070	00

J. H. BEATTIE,
Secrétaire.

CINCINNATI, 31 décembre 1871.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE BRITANIQUE.

OPÉRATIONS CONTRE LE FEU JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	135,852	94
2. Nombre des polices nouvelles, y compris celles renouvelées, émises en Canada durant l'année.....	8,494	

	\$	cts.
3. Montant de ces polices.....	14,485,038	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.	11,927,288	00
5. Nombre des polices sur lesquelles il a eu des pertes en Canada durant l'année.....	168	
6. Montant des pertes en Canada payées durant l'année.....	83,669	39
Montant des pertes en Canada en suspens.....	11,057	75
7. Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 65 pour cent des recettes de primes de l'année courante.....	131,432	24
8. Montant des primes non-réalisées, savoir: 35 pour cent des recettes de l'année	47,548	52
9. Dépôts en effets publics étrangers.....		
10. Dépôts en Bons de la Puissance (y compris l'intérêt).....	50,750	00
11. Bons municipaux et l'intérêt.....	61,820	15
Hypothèques sur biens-fonds.....	74,166	37
Biens-fonds possédés en Canada.....	12,646	98
Divers do.....	74,265	38
Argent en banque et en caisse en Canada.....	102,898	08
12. Actif de la compagnie.....	376,546	96
13. Passif de la compagnie, à part les obligations sur les risques courants....	81,973	63
14. Montant total des polices en vigueur.....		
15. Montant du capital social.....	400,000	00
16. Montant versé sur do.....	200,000	00

MARINE INTÉRIEURE.

	\$	cts.
Montant des pertes payées durant l'année.....	26,739	39
Montant des pertes dues et non-payées.....		
Pertes établies et non dues.....	12,808	99
Pertes en suspens et attendant de nouvelles preuves.....		
Pertes dont le paiement est contesté pour cause de fraude.....	5,000	00
Montant des primes réalisées pour l'année dernière.....	89,890	24
Montant des primes non-réalisées pour l'année dernière.....	15,594	25
Nombre des polices émises durant l'année.....	3,265	
Montant des " ".....	8,198,183	00
Montant des risques à la date du rapport.....	615,870	00

G. P. RIDOUT,

Gouv. C. A. A. B.

Toronto 19 février 1872.

RAPPORT DE L'ASSOCIATION MÉDICALE ET D'ASSURANCE SUR LA VIE
DITE "BRITON."

Jusqu'au ——— (non publié en 1871.)

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	37,894	66
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	8	
Montant de ces polices.....	30,470	41
Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	1,239,988	81
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année 11		
Montant de ces polices.....	31,946	88

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

	\$	cts.
Actif de la compagnie.....	3,038,180	71
Passif do	249,101	43
Montant du capital social.....	973,340	00
Montant versé sur do	172,378	05
Total des primes reçues durant l'année.....	1,074,833	23
Nombre des polices émises durant l'année.....	1,887	
Montant de ces polices.....	2,513,805	00
Nombre des réclamations durant l'année	401	
Montant de ces réclamations	832,832	18
Frais d'administration, agence, etc.....	199,424	47

JOHN MESSENT,
Secrétaire.

Londres, 15 avril 1871.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DU CANADA, HAMILTON,

JUSQU'AU 30 AVRIL 1871.

	\$	cts.
Actif de la compagnie.....	1,227,311	63
Passif do à part la réserve des primes.....	176,598	87
Montant du capital social.....	1,000,000	00
Montant versé sur do	125,000	00
Argent en banque et en caisse.....	17,536	06
Argent entre les mains des agents et autres balances transmises depuis.....	67,467	67
Hypothèques sur biens-fonds.....	363,621	36
Biens-fonds.....	40,400	00
Débiteures municipales et autres, bons de la Puissance et autres, et intérêt accumulé.....	502,556	60
Prêts sur polices, débiteures, effets publics et bons.....	69,016	08
Billets recevables.....		16 50
Primes semestrielles et trimestrielles, accumulées sur les polices, payables dans l'espace de neuf mois.....	64,635	53
Demi-paiements différés sur les polices à demi-crédit.....	99,976	97
Mobilier	2,084	86
Total des primes reçues durant l'année.....	277,922	15
Nombre des polices émises durant l'année.....	1,529	
Montant des polices émises durant l'année.....	2,221,944	00
Nombre des réclamations pour décès durant l'année.....	42	
Montant des réclamations pour décès durant l'année.....	85,200	00
Montant payé sur des réclamations pour décès durant l'année, en Canada....	88,328	27
Frais d'administration, agence, etc.....	66,039	75
Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	277,922	15
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	1,529	
Montant des polices émises en Canada durant l'année.....	2,221,944	00
Montant total des risques sur polices émises en Canada durant l'année.....	8,309,111	00
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année, 42		
Montant des polices qui sont devenues réclamations par décès en Canada durant l'année.....	85,200	00

A. G. RAMSAY,
Gérant.

Hamilton, 28 juillet 1871.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION COMMERCIALE, DE LONDRES, ANGLETERRE.

CONTRE LE FEU JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	80,162	02
2. Nombre des polices nouvelles émises, y compris celles qui ont été renouvelées durant l'année en Canada..... 4,007		
3. Montant de ces polices.....	8,782,650	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.	7,333,591	00
5. Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année..... 105		
6. Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	85,262	94
Montant des pertes en suspens en Canada.....		Aucune.
Montant des pertes en Canada dont le paiement est contesté, non-resp....		779 22
7. Montant des primes réalisées en Canada durant l'année, étant les primes non-réalisées de l'année dernière, et 40 pour cent des recettes de primes pour l'année courante.....	81,511	26
8. Montant des primes non-réalisées, savoir : 40 pour cent sur les recettes de l'année.....	31,308	39
10. Dépôts en bons de la Puissance.....	50,613	00

OPÉRATIONS SUR LA VIE.

1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	22,371	00
2. Nombre des polices émises en Canada durant l'année..... 54		
3. Montant des polices émises en Canada durant l'année.....	94,656	00
4. Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	840,128	00
5. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année..... 2		
6. Montant des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année.....	5,353	00
7. Montant des réclamations payées en Canada durant l'année.....	5,840	00
8. Montant des réclamations en suspens en Canada (payées depuis).....		486 00
9. Montant des réclamations contestées en Canada.....		Aucune.
10. Dépôts en bons de la Puissance....	100,343	00

JAMES ROSE.

Montréal, 27 février 1872.

RAPPORT DE L'ASSOCIATION DE LA CONFÉDÉRATION DU CANADA, SUR LA VIE.

	\$	cts.
Dépôts en bons de la Puissance.....	50,000	00
Hypothèques sur biens-fonds.....	1,700	00
Effets publics divers.....	5,700	00
Réserve de 4½ pour cent, basée sur une nouvelle table de mortalité publiée par l'Institut des Actuaires en 1869.		
Montant du capital social de la Compagnie.....	500,000	00
Montant versé sur do	50,000	00

Cette Association a émis sa première police le 1er Novembre 1871.

WM. McCABE.

Toronto, 1er janvier 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CONNEDICUT SUR LA VIE, DE HARTFORD, CONNECTICUT.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	184,566	72
2. Nombre des polices émises en Canada durant l'année	400	
3. Montant de ces polices.....	853,321	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.		
5. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année.....	4	
6. Montant de ces polices.....	8,100	00
7. Montant des réclamations payées durant l'année en Canada.....	8,100	00
8. Montant des réclamations en suspens en Canada.....	Aucun.	
9. Montant des réclamations contestées en Canada.....	Aucun.	
10. Dépôts en bons des Etats-Unis.....	140,000	00

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

13. Actif de la compagnie	31,978,401	66
14. Passif do à part la réserve de primes.....	697,981	92
15. Montant de la réserve de primes.....	25,609,655	00
16. Réserve, calculée à 4 pour cent, basée sur l'expérience combinée.		
17. Montant du capital social de la compagnie, aucune n'étant une compagnie mutuelle.....		
19. Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.	7,803,491	91
20. Nombre des polices émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	6,511	
21. Montant de ces polices.....	18,033,463	00
22. Montant des polices qui ont donné lieu à des réclamations dans tous les pays.....	681	
23. Montant des dites réclamations.....	2,014,689	00
24. Montant des polices dans tous les pays.....	182,785,236	80

JACOB L. GREENE,
Secrétaire.

Hartford, 2 avril 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE D'EDINBURGH, SUR LA VIE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
Total des primes reçues en Canada durant l'année	25,792	90
Nombre des polices émises. do do	22	
Montant de ces polices do do	55,874	25
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	790,429	86
Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada, durant l'année.....	6	
Montant des réclamations payées en Canada durant l'année.....	21,973	25
Montant des réclamations en suspens en Canada et attendant de nouvelles preuves.....	Aucun.	
Réclamations en Canada dont le paiement est contesté, et pour quelles causes.	Aucun.	

DAVID HIGGINS,
Secrétaire.

Toronto, 20 janvier 1872

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DITE "EQUITABLE," SUR LA VIE, DES ETATS-UNIS.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	100,520	00
2. Nombre des polices émises en Canada durant l'année..... 520		
3. Montant de ces polices.....	1,400,000	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada...	2,650,000	00
5. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année..... 3		
6. Montant de ces polices.....	5,500	00
7. Montant des réclamations payées en Canada durant l'année.....	4,500	00
8. Montant des réclamations en suspens en Canada.....	Aucun.	
9. Montant des réclamations contestées en Canada.....	Aucun.	
10. Dépôts en effets publics Canadiens, or à 6 pour cent d'intérêt.....	100,000	00

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

13. Actif de la compagnie.....	16,174,824	55
14. Passif do à part la réserve des primes.....	403,097	60
15. Montant de la réserve des primes.....	13,973,383	40
16. Réserve à 4½ pour cent basée sur l'expérience américaine.....		
17. Montant du capital social de la compagnie.....	100,000	00
18. Montant versé sur do.....	100,000	00
19. Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.	6,790,760	58
20. Nombre de polices émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays..... 10,082		
21. Montant de ces polices.....	41,804,027	00
22. Montant des polices qui ont donné lieu à des réclamations pendant l'année, dans tous les pays..... 347		
23. Montant de ces polices et de celles ajoutées.....	1,584,275	77
24. Montant des polices en force dans tous les pays.....	154,331,143	00
25. Frais d'administration, agence, commissions, etc.....	1,097,289	33

R. W. GALE,
GÉRANT.

Montréal, 26 mars 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE, DITE "GUARDIAN."

OPÉRATIONS CONTRE LE FEU—EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	17,392	72
2. Nombre des polices nouvelles, y compris celles qui ont été renouvelées, émises durant l'année en Canada..... 795		
3. Montant de ces polices.....	3,468,555	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada	2,055,265	09
5. Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes durant l'année en Canada..... 7.		
6. Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	3,923	08
Montant des pertes en suspens en Canada.....	Aucun.	
Montant des pertes contestées en Canada.....	Aucun.	

	\$	cts.
7. Montant des primes réalisées en Canada durant l'année, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des recettes de primes de l'année courante.....	13,947	98
8. Montant des primes non-réalisées, savoir :—49 pour cent des recettes de l'année.....	6,957	09
9. Dépôts en effets publics étrangers.....		
10. Dépôts en bons de la Puissance.....	100,343	68

GEORGE DENHOLM,

Montréal, 8 février 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE HARTFORD, CONTRE LE FEU.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	50,909	00
2. Nombre des polices nouvelles, y compris celles qui ont été renouvelées durant l'année en Canada.....		
3. Montant de ces polices.....		
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada (Estimé).....	6,000,000	00
5. Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....		
6. Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	76,681	92
Montant des pertes en suspens en Canada.....		
Montant des pertes en Canada dont le paiement est contesté.....		
7. Montant des primes réalisées durant l'année en Canada.....		
8. Montant des primes non-réalisées.....		
9. Dépôts en bons des Etats-Unis.....	100,000	00
10. Dépôts en effets publics canadiens.....		
11. Autres placements, etc.....		

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

12. Actif de la compagnie.....	2,942,061	18
13. Passif de la compagnie, à part les obligations sur les risques courants....	979,994	97
14. Montant total des polices en force.....		
15. Montant du capital social.....	1,000,000	00
16. Montant payé sur do.....	1,000,000	00
17. Montant total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	1,951,915	57
18. Nombre des polices, nouvelles ou renouvelées.....		
19. Montant de ces polices.....		
20. Montant des pertes payées (dans tous les pays) durant l'année 1871.....	2,218,060	72
Pertes dues et non payées, pertes réglées et non dues, pertes en suspens.	736,037	47
21. Toutes autres réclamations contre la compagnie.....	243,957	50
22. Montant des primes réalisées durant l'année.....		
23. Montant des primes non-réalisées durant l'année.....		

ROBERT WOOD,
Agent Général.

Montréal, 6 février 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE IMPÉRIALE DE
LONDRES, ANGLETERRE.

OPÉRATIONS CONTRE LE FEU JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	85,915	04
2. Nombre des polices nouvelles émises, y compris celles qui ont été renouvelées en Canada durant l'année.....4,175.		
3. Montant de ces polices.....	10,753,562	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.	8,645,470	00
5. Montant des polices sur lesquelles il y a eu de pertes en Canada durant l'année	61	
6. Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	67,986	29
Montant des pertes en suspens en Canada.....	6,316	67
Montant des pertes dont le paiement est contesté pour ne s'être pas conformé aux conditions.....	4,000	00
7. Montant des primes réalisées en Canada durant l'année, étant les primes non-réalisées de l'année précédente et 40 pour cent des recettes de primes pour l'année courante.....	69,630	00
8. Montant des primes non-réalisées, savoir : 40 pour cent sur les recettes de l'année.....	36,297	00
DÉPÔTS.		
Bons de la Puissance.....	50,000	00
5 pour cent, Canada.....	48,667	00
6 pour cent, Canada.....	1,400	00

W. H. RINTOUL.

Montréal, 6 février 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU A RISQUE
ISOLÉ, DU CANADA.

OPÉRATIONS CONTRE LE FEU JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant les six mois.....	20,680	06
2. Nombre des polices émises en Canada durant les six mois.....2,028		
3. Montant de ces polices.....	2,407,967	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada	2,407,967	00
5. Nombre des polices sur lesquelles il y a des pertes durant les six mois...2		
6. Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	2,132	00
Montant des pertes en suspens.....	Aucun.	
Montant des pertes dont le paiement est contesté.....	Aucun.	
7. Montant des primes réalisées durant l'année.....	} Faisant affaires depuis six mois seulement.	
8. Montant des primes non-réalisées.....		
10. Dépôts en effets publics canadiens.....	50,000	00
11. Argent en banque et en caisse en Canada	9,485	06

J. MAUGHAN, Jr.,
Gérant.

Toronto, 8 février 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "LANCASHIRE."

OPÉRATIONS CONTRE LE FEU—JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues durant l'année.	33,561	18
2. Nombre des polices nouvelles émises, y compris celles qui ont été renouvelées en Canada, durant l'année..... 1,905		
3. Montant de ces polices.....	3,641,367	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada..	3,230,342	00
5. Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....23		
6. Montant des pertes payées durant l'année.....	25,055	57
Montant des pertes en suspens en Canada.....	3,000	00
Montant des pertes contestées pour cause de fraude.....	3,000	00
7. Montant des primes réalisées en Canada durant l'année, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 40 pour cent des recettes de primes de l'année courante.....	27,250	61
8. Montant des primes non-réalisées, savoir : 40 pour cent sur les recettes de l'année.	13,404	47

WILLIAM HOBBS

Montréal, 19 mars 1872.

Agent-général.

RAPPORT DE L'ASSOCIATION D'ASSURANCE DE L'ECOSSE, SUR LA VIE.

JUSQU'AU 5 AVRIL 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues ou à recevoir en Canada, durant l'année expirée le 5 avril 1871, date du dernier bilan.....	139,140	79
2. Nombre des polices nouvelles émises en Canada durant l'année.....377		
3. Montant de ces polices.....	661,550	32
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices émises en Canada et en vigueur le 5 avril 1871, c'est-à-dire le montant assuré par ces polices.	4,207,460	76
5. Nombre et montant des polices ayant donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année.....18		
6. Montant de ces polices.....	42,184	26
7. Montant de ces pertes et de pertes antérieures en Canada, payées durant l'année.....	29,681	80
8. Montant des réclamations en Canada en suspens le 5 avril 1871, c'est-à-dire, réclamations non prouvées ou pas encore exigibles à cette date.....	25,185	00
9. Pertes en Canada, dont le paiement est contesté.....		Aucune

PETER WARDLAW,

Agent-en-chef.

Montréal, 31 janvier 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE "LIVERPOOL, LONDRES
ET GLOBE."

ASSURANCE CONTRE LE FEU, EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	263,696	74
2. Nombre des polices nouvelles, y compris celles qui ont été renouvelées en Canada durant l'année..... 13,157		
3. Montant de ces polices.....	27,165,768	67
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada	25,115,754	65
5. Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada, durant l'année..... 248		
6. Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	215,563	51
Montant des pertes en suspens en Canada.....	13,580	30
Montant des pertes en Canada dont le paiement est contesté pour cause de fraude.....	2,750	00
7. Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des recettes de primes pour l'année courante.....	267,539	42
8. Montant des primes non-réalisées, savoir: 40 pour cent des recettes de l'année	105,478	71
9. Dépôts en effets publics étrangers.....	Aucun	
<hr/>		
10. Dépôts en effets publics canadiens, savoir :		
1. Bons de la Puissance.....	50,000	00
2. 5 pour cent du Canada.....	65,293	33
3. 6 pour cent du Canada.....	65,400	00
4. Bons de l'Aqueduc de Mon réal.....	10,000	00
<hr/>		
Total des dépôts du gouvernement.....	150,693	33
<hr/>		
11. Autres placements canadiens :—		
5. Effets du gouvernement possédés et non déposés.....	1,200	00
6. Bons de la cité de Montréal.....	23,000	00
7. Hypothèques sur biens-fonds.....	22,200	00
8. Biens-fonds possédés en Canada.....	43,304	23
<hr/>		
DIVERS		
Argent en banque et en caisse en Canada.....	51,954	39
Bons de l'aqueduc de Montréal.....	21,000	00
Bons du télégraphe d'alarme.....	12,000	00
Bons du chemin de fer d'Ottawa et Prescott.....	24,576	67
Bons du chemin de fer de Montréal et Champlain.....	32,612	50
Prêts sur demande.....	12,000	00
Bons de l'association de placements de Montréal.....	25,000	00
Argent dû par les agents.....	6,505	30
<hr/>		
Total des placements en Canada.....	426,046	42
<hr/>		
ASSURANCE CANADIENNE SUR LA VIE.		
1. Total des primes reçues en Canada, durant l'année.....	9,338	13
2. Nombre des polices émises en Canada, durant l'année..... 110		
3. Montant de ces polices.....	134,100	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.	356,060	00
5. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année..... 2		
6. Montant de ces polices.....	2,000	00

	\$	cts.
7. Montant des réclamations payées en Canada durant l'année.....	2,000	00
8. Montant des réclamations en suspens en Canada.....	Aucun.	
9. Montant des réclamations contestées en Canada.....	Aucun.	

G. F. C. SMITH,

Secrétaire résident et agent-en-chef.

Montréal, 31 janvier 1872.

RAPPORT DE LA CORPORATION D'ASSURANCE DE LONDRES, ANGLETERRE.

CONTRE LE FEU JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	63,330	25
2. Nombre des polices nouvelles émises, y compris celles qui ont été renouvelées durant l'année en Canada.....2,542.		
3. Montant de ces polices.....	8,762,191	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.	6,638,118	00
5. Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année33		
6. Montant des pertes en Canada payées durant l'année.....	35,034	90
Montant des pertes en suspens en Canada.....	10,500	00
Montant des pertes contestées.....	Aucun.	
7. Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente et 40 pour cent des recettes de primes pour l'année courante.....	47,930	10
8. Montant des primes non-réalisées, savoir : 40 pour cent sur les recettes de l'année.....	25,332	10
9. Dépôts en effets publics étrangers.....		
10. Dépôts en Bons de la Puissance, 6 pour cent.....	99,873	00
Do do 5 pour cent.....	50,127	00

ROMEO H. STEPHENS,

Agent.

Montréal, 5 février 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "LONDON ET LANCASHIRE," SUR LA VIE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	14,954	22
2. Nombre des polices émises en Canada durant l'année..... 23		
3. Montant de ces polices.....	59,500	00
4. Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	383,510	00
5. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année..... 4		
6. Montant de ces polices.....	5,150	00
7. Montant des réclamations en Canada durant l'année.....	6,451	00
8. Montant des réclamations en suspens en Canada.....	2,150	00

	\$	cts.
9. Montant des réclamations en Canada contestées		
10. Dépôts en effets publics étrangers.....		
11. Dépôts en effets publics canadiens, argent.....	100,000	00
12. Argent en banque et en caisse	2,571	68

WILLIAM ROBERTSON,

Gérant, Canada.

Montréal, 5 février 1872.

RAPPORT DE L'ASSOCIATION MUTUELLE DU CANADA, SUR LA VIE.

Pas de rapport. Licence émise le 23 août 1871.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE SUR LA VIE
DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	28,736	79
2. Nombre des polices nouvelles émises en Canada durant l'année.....		388
3. Montant de ces polices.....	524,926	00
4. Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	1,298,326	00
5. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année.....		1
6. Montant de ces polices.....	2,127	40
7. Montant payé sur réclamations en Canada durant l'année.....	2,127	40
8. Montant des réclamations en suspens en Canada.....		Aucun.
9. Montant des réclamations contestées en Canada		Aucun.
11. Dépôts en bons de la Puissance—or, 59,274 09	64,630	56

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

13. Actif de la compagnie.....	2,120,651	93
14. Passif de la compagnie, à part la réserve de primes.....	63,686	52
15. Montant de la réserve des primes.....	1,028,017	00
16. Réserve à 6 pour cent, expérience américaine		
17. Montant du capital social de la compagnie.....	1,000,000	00
18. Montant versé sur do	1,000,000	00
19. Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.	629,791,	06
20. Nombre des polices émises do do ...	3,003	
21. Montant de ces polices do do	5,946,803	00
22. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année		47
23. Montant de ces polices	131,700	00
24. Montant des polices dans tous les pays	19,020,722	00
25. Frais d'administration, agences, commissions, etc.....	371,612	29
26. Montant des primes reçues en Canada durant l'année.....	28,736	79
Moins—25 pour cent.....	7,184	19
“ aussi le montant des pertes payées.....	12,127	40
27. Balance à être déposée	19,425	20

E. A. ROLLINS,

Vice-président.

E. W. PEET,

Secrétaire.

Philadelphie, 21 février 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE NEW-YORK SUR LA VIE

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	127,296	41
2. Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	461	
3. Montant de ces polices	1,453,750	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.	2,599,750	00
5. Nombre des polices devenues réclamations en Canada durant l'année... 9		
6. Montant de ces polices.....	12,597	50
7. Montant des réclamations payées en Canada durant l'année.....	11,500	00
8. Montant des réclamations en suspens en Canada.....	Aucun.	
9. Montant des réclamations contestées en Canada.....	Aucun.	
10. Dépôts en bons 6 pour cent des Etats-Unis	100,000	00

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

13. Actif de la compagnie.....	18,803,768	76
14. Passif de la compagnie, à part la réserve de primes.....	474,457	12
15. Montant sur réserve de primes—estimé.....	15,685,000	00
16. Réserve de primes, basée sur la table américaine, à 4½ pour cent.....		
17. Montant du capital social de la compagnie.....	Aucun.	
19. Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays	6,031,879	32
20. Nombre des polices émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	8,908	
21. Montant de ces polices	24,603,305	84
23. Montant des polices qui ont donné lieu à des réclamations dans tous les pays.....	1,341,790	08
24. Montant des polices dans tous les pays.....	113,154,809	45
25. Frais d'administration, agences, commissions, etc., etc	854,334	99

MORRIS FRANKLIN,
Président.WM. H. BEERS,
Vice-Président Actuaire.

New-York, 26 février 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "NORTH BRITISH AND MERCANTILE."

CONTRE LE FEU JUSQU'AU 30 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année (i.e. primes nettes après déduction du montant payé pour ré-assurances).....	203,724	37
2. Nombre des polices nouvelles émises, y compris celles qui ont été renouvelées en Canada durant l'année expirée au 30 nov. 1871, 10,844.		
3. Montant de ces polices.....	24,428,964	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada	20,308,283	84
5. Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada, durant l'année	169	
6. Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	140,757	67
Montant des pertes en Canada en suspens.....	7,700	00

	\$	cts.
Montant des pertes en Canada dont le paiement est contesté.....Aucun		
7. Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 40 pour cent des recettes de primes durant l'année courante	189,153	71
8. Montant des primes non-réalisées, savoir: 40 pour cent des recettes de l'année	81,449	60
9. Dépôts en effets publics étrangers.....		
10. Dépôts en bons de la Puissance, 6 pour cent.....	50,000	00
Do do do 5 pour cent.....	100,253	00
11. Bons du havre de Montréal.....	20,000	00
Bons de la corporation de Montréal.....	53,000	00
Hypothèques sur biens-fonds.....	16,000	00
Biens-fonds possédés en Canada.....	65,000	00
Argent en banque et en caisse	46,803	81

OPÉRATIONS SUR LA VIE—JUSQU'AU 31 NOVEMBRE 1871.

1. Total des primes reçues en Canada durant l'année expirée au 30 novembre 1871.....	31,598	59
2. Nombre des polices émises en Canada durant l'année 27		
3. Montant des polices émises en Canada durant l'année.....	78,800	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.	1,148,000	00
5. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada, durant l'année	3	
6. Montant de ces polices.....	4,833	33
7. Montant payé sur les réclamations en Canada durant l'année.....	4,566	88
8. Montant des réclamations en suspens en Canada.....		Aucun.
9. Montant des réclamations contestées en Canada.....		Aucun.

THOMAS DAVIDSON.

Montréal, 16 février 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "NORTHERN" DE ABERDEEN ET LONDRES.

ASSURANCE CONTRE LE FEU, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues	50,682	35
2. Nombre des polices nouvelles, y compris celles qui ont été renouvelées durant l'année en Canada	2,959	
3. Montant de ces polices.....	7,698,345	00
4. Montant des risques au 31 décembre 1871.....	6,464,821	00
5. Nombre de polices sur lesquelles il y a eu des pertes durant l'année... 46		
6. Montant des pertes payées	22,709	34
Montant des pertes en suspens le 31 décembre, attendant règlement, payées depuis.....	325	00
Montant des pertes contestées.....		
7. Montant des primes réalisées, savoir: primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent de l'année courante.....	40,510	27
8. Montant des primes non-réalisées, savoir: 40 pour cent des primes de cette année	20,272	94
9. Dépôts en effets publics étrangers.....		
10. Dépôts en effets publics canadiens		

	\$	cts.
Bons de la Puissance.....	85,833	
Canada 5 pour cent	12,167	
Canada 6 pour cent	2,000	
		100,000 00
12. Actif de la compagnie.....		5,770,000 00
15. Montant du capital social.....		10,000,000 00
17. Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.		1,920,000 00
Montréal, 18 mars 1872.		J. W. TAYLOR.

**RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE, CONTRE LE FEU, DITE
"PHOENIX," DE LONDRES, ANGLETERRE.**

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues durant l'année en Canada.....		80,133 59
2. Nombre des polices nouvelles émises, y compris celles qui ont été renouvelées en Canada durant l'année.....	2,907	
3. Montant de ces polices.....	4,345,133 00	
4. Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	10,463,153 00	
5. Nombres des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....	29	
6. Montant des pertes en Canada payées durant l'année.....		37,226 91
Montant des pertes en suspens en Canada		
Montant des pertes en Canada contestées, réclamations exceptées par les conditions de la police.....		10,000 00
7. Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des primes reçues pour l'année courante		81,137 65
8. Montant des primes non-réalisées, savoir :—40 pour cent des recettes de l'année courante		32,053 46
10. Dépôts en bons de la Puissance		50,126 00
Dépôts en argent.....		50,171 00
		A. T. PATERSON.

Montréal, 30 janvier 1872.

**RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DITE
"PHOENIX," DE HARTFORD, CONNECTICUT.**

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
Primes durant l'année.....		134,082 17
Polices émises durant l'année.....	732	
Montant de ces polices.....		1,177,837 00
Montant des risques.....		2,639,233 00
Polices qui sont devenues réclamations.....	18	
Montant de ces polices.....		42,500 00
Réclamations payées durant l'année.....		42,500 00
Réclamations en suspens ou contestées.....		Aucune.
Dépôts en bons des Etats-Unis.....		130,000 00

OPÉRATIONS GÉNÉRALES

Actif de la Compagnie.....	7,510,614 05
----------------------------	--------------

	\$	cts.
Passif de la Compagnie, à part les réserves.....	330,224	61
Réserve de primes.....	5,471,528	67
Réserve à 4½ pour cent, basée sur l'expérience américaine		
Primes reçues durant l'année.....	2,722,301	46
Nombre des polices émises.....10,039		
Montant de ces polices.....	20,147,872	00
Polices devenues réclamations..... 281		
Montant de ces polices.....	724,238	00
Montant total des risques.....	63,498,994	00
Frais d'administration, agences, etc.....	477,165	50

THOMAS SIMPSON,
de Simpson et Bethune, agents généraux.

Montréal, 5 mars 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE DU CANADA.

OPÉRATIONS CONTRE LE FEU.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues durant l'année.....	171,514	55
2. Nombre de polices nouvelles émises, y compris celles qui ont été renouvelées durant l'année..... 9,910		
3. Montant de ces polices.....	15,283,494	00
4. Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	9,500,000	00
5. Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes durant l'année, 192		
6. Montant des pertes payées durant l'année.....	100,344	18
Montant des pertes en suspens.....	14,570	00
Montant des pertes contestées	1,000	00
7. Montant des primes réalisées durant l'année	116,207	95
8. Montant des primes non-réalisées	55,306	60
10. Dépôts en Bons de la Puissance.....	24,547	37

OPÉRATIONS DE LA MARINE.

Primes reçues.....	55,958	21
Pertes payées ..	\$35,746	76
Reglées et non dues	5,428	73
Contestées	972	89
	42,148	38

A. HARVEY,
Gérant.

Toronto 26 Septembre 1871.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE QUEBEC CONTRE LE FEU.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS CONTRE LE FEU.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada pendant l'année.....	73,602	23
2. Nombre des polices nouvelles, y compris celles qui ont été renouvelées durant l'année en Canada	3,654	
3. Montant de ces polices	7,352,776	00
4. Montant des risques assurés sur toutes les polices en vigueur en Canada.		
5. Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année	60	
6. Montant des pertes en Canada payées durant l'année.....	17,582	00

	\$	cts.
Montant des pertes en suspens en Canada.....	15,675	00
Montant des pertes en Canada contestées (fraudé)	1,600	00
7. Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 40 pour cent des primes reçues pour l'année courante.....	58,333	80
8. Montant des primes non-réalisées, savoir: 40 pour cent des recettes de l'année	29,440	80
9. Dépôts en effets publics étrangers.....		
10. Dépôts en bons de la Puissance	100,000	00
11. Bons municipaux	35,200	00
Hypothèques sur biens-fonds	3,000	00
Biens-fonds possédés en Canada.....	40,000	00
Divers do	20,205	40
Argent en banque et en caisse	9,715	33
OPÉRATIONS GÉNÉRALES.		
12. Actif de la compagnie	325,000	00
13. Passif de la compagnie.		
14. Montant total des polices en vigueur	7,352,776	00
15. Montant du capital social	1,000,000	00
16. Montant versé sur do	325,000	00
17. Montant des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays		
18. Nombre des polices, nouvelles ou renouvelées, émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays	3,654	
19. Montant de ces polices.....		
20. Montant des pertes de l'année	1,758,200	00

W. L. FISHER,

Secrétaire.

Québec, 12 février 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "QUEEN" CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, ANGLETERRE.

ASSURANCE CONTRE LE FEU JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année	122,609	74
2. Nombre des polices nouvelles émises, y compris celles qui ont été renouvelées en Canada durant l'année.....	6,178	
3. Montant de ces polices.....	12,168,918	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.	10,726,788	00
5. Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....	141	
6. Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	89,272	43
Montant des pertes en suspens en Canada.....	19,175	43
Montant des pertes contestées en Canada.....	Aucun.	
7. Montant des primes réalisées en Canada durant l'année, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des primes reçues pour l'année courante	116,212	45
8. Montant des primes non-réalisées, savoir:—40 pour cent des recettes de l'année	49,043	89
10. Dépôts en bons de la Puissance, 6 pour cent	100,000	00
Do do 5 do	51,100	00
14. Hypothèques sur biens-fonds.....	26,812	50
Divers placements.....	9,593	23
Argent en banque et en caisse	33,195	46

ASSURANCE SUR LA VIE.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	11,187	32
2. Nombre des polices émises do do 23		
3. Montant de ces polices.....	31,872	56
4. Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	389,321	64
5. Nombre des polices ayant donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année..... 2		
6. Montant de ces polices.....	1,500	00
7. Montant payé sur réclamations en Canada durant l'année.....	500	00
8. Montant des réclamations en suspens en Canada.....	1,000	00
9. Montant des réclamations en Canada contestées.....	Aucun.	
11. Dépôts en bons de la Puissance.....	100,000	00
Do Canada 5 pour cent.....	51,100	00
12. Autres placements canadiens.....		
Hypothèques sur biens-fonds.....	26,812	50
Divers.....	9,593	23
Argent en banque et en caisse.....	33,195	46

A. M. FORBES.

Montréal, 6 février 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "ROYALE."

ASSURANCE CONTRE LE FEU JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues durant l'année (moins ré-assurances).....	262,509	27
2. Nombre des polices nouvelles émises, y compris celles qui ont été renouvelées durant l'année..... 12,779		
3. Montant (i. e., somme assurée) de ces polices.....	31,851,153	97
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur.....	27,846,337	50
5. Nombre des polices sur lesquelles il y eu des pertes durant l'année... 216		
6. Montant des pertes payées durant l'année.....	181,486	08
Montant des pertes en suspens.....	6,255	72
Montant des pertes contestées.....	Aucun.	
7. Montant des primes réalisées durant l'année, étant 40 pour cent des recettes de primes de l'année 1870, et 60 pour cent des recettes de primes de l'année 1871.....	254,855	15
8. Montant des primes non-réalisées, étant 40 pour cent [des recettes de l'année 1871.....	105,003	71
9. Dépôts en effets publics canadiens (pour le département du feu et de la vie) savoir : \$96,982 en argent, et \$53,533 en Canada 5 pour cent	150,515	00

ASSURANCE SUR LA VIE.

1. Total des primes reçues durant l'année en Canada.....	31,617	79
2. Nombre des polices émises durant l'année en Canada.....25		
3. Montant de ces polices.....	61,593	25
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	1,205,658	71
5. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année..... 6		
6. Montant de ces polices.....	23,700	14
7. Montant payé sur réclamations en Canada durant l'année.....	18,253	82
8. Montant des réclamations en suspens à la fin de l'année en Canada (payées depuis).....	5,446	32
9. Montant des réclamations contestées en Canada.....	Aucun.	
10. Dépôts en bons de la Puissance.....	150,515	00

H. L. ROUTH.

Montréal, 2 février 1872.

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DITE "SCOTTISH AMICABLE,"
SUR LA VIE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	12,346	73
2. Nombre des polices émises et prises en Canada durant l'année.....	6	
3. Montant des polices émises en Canada durant l'année.....	10,463	33
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.	457,911	65
5. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année.....		Aucune.
6. Montant des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année.....		Aucun.
7. Montant payé sur les réclamations en Canada durant l'année.....		Aucun.
8. Montant des réclamations en suspens en Canada.....		Aucun.
9. Montant des réclamations contestées en Canada.....		Aucun.
11. Dépôts en effets publics canadiens.....	150,000	00

JAMES NELSON,
Agent Général.

Montréal, 14 février 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE D'ÉCOSSE, CONTRE LE FEU,
(LIMITÉE.)—JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA,

	\$	cts.
1. Total des primes reçues durant l'année en Canada.....	20,661	49
2. Nombre des polices nouvelles, y compris celles qui ont été renouvelées durant l'année en Canada.....	1,091	
3. Montant de ces polices.....	3,966,121	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.	2,300,107	00
5. Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes durant l'année en Canada.....	20	
6. Montant des pertes en Canada, payées durant l'année.....	28,408	37
NOTE.—Ce montant comprend \$10,000 payées pour une perte qui eut lieu en 1870, mais comme il n'en avait pas été fait rapport au bureau et que la réclamation n'avait pas été présentée à l'époque de la rédaction du rapport annuel, elle n'a pu y être incluse.		
Montant des pertes en suspens en Canada.....		Aucun.
Montant des pertes contestées en Canada.....		Aucun.
7. Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des recettes de primes pour l'année courante.....	17,413	98
8. Montant des primes non-réalisées, savoir: 40 pour cent des recettes de l'année	8,264	60
10. Dépôts en bons de la Puissance.....	100,000	00

W. R. OSWALD.

Montréal, 31 janvier 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "SCOTTISH IMPERIAL,"
ASSURANCE CONTRE LE FEU, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	36,133	98
2. Nombre des polices nouvelles émises, y compris celles qui ont été renouvelées en Canada durant l'année.....	2,265	
3. Montant de ces polices.....	5,081,360	00

	\$	cts.
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.	3,903,319	00
5. Nombres des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....28		
6. Montant des pertes en Canada payées durant l'année.....	18,127	02
7. Montant des pertes en suspens en Canada.....	800	00
8. Montant des pertes en Canada dont le paiement est contesté.....		Aucun.
9. Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des recettes de primes de l'année.....	30,627	43
10. Dépôts en effets publics canadiens, savoir Canada 6 pour cent (argent).	59,067	00
11. Argent en banque et en caisse en Canada.....	18,365	69
12. Balances des agents et divers.....		856 78
Montant des primes reçues durant l'année en Canada.....	36,133,	98
Moins 25 par cent.....	\$9,033	49
Moins aussi pertes payées.....	18,127	02
		27,160 51
Ajoutez: Intérêt sur les dépôts reçus durant l'année.....		1,772 02
Montant des effets publics dont le dépôt a été exigé.....		10,745 49
Montant à être déposé à la valeur du marché (10,000 à 111½).....		11,150 00

H. J. JOHNSTON.

Secrétaire.

Montréal, 28 février 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE D'ÉCOSSE, SUR LA VIE.—LE 31 DÉCEMBRE 1871.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	8,815	66
2. Nombre des polices émises en Canada durant l'année..... 28		
3. Montant de ces polices.....	49,187	41
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada	329,385	73
5. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada, durant l'année..... 1		
6. Montant des polices qui ont donné lieu à des réclamations durant l'année en Canada.....	1,973	34
7. Montant des réclamations payées durant l'année en Canada.....	973	34
8. Montant des réclamations en suspens en Canada.....		Aucun.
9. Montant des réclamations en Canada, dont le montant est contesté.....		Aucun.
10. Dépôts en effets publics étrangers.....		Aucun.
11. Dépôts en bons de la Puissance.....	100,343	68

JAMES K. OSWALD.

Montréal, 28 février 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ÉCOSSAISE SUR LA VIE.—LE 31 JANVIER 1872.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	64,978	95
2. Nombre des polices émises en Canada durant l'année..... 113		
3. Montant de ces polices.....	154,075	02
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada	1,632,152	57
5. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année..... 9		

	\$	cts.
6. Montant des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année (y compris les <i>bonus</i>)	14,528	93
7. Montant des réclamations payées en Canada durant l'année (y compris les <i>bonus</i>).....	14,528	93
8. Montant des réclamations en suspens en Canada au 31 janvier, 1872, mais non dues à cette date (y compris les <i>bonus</i>).....	1,552	47
9. Montant des réclamations contestées en Canada.....		Aucun.
10. Dépôts en bons de la Puissance	100,343	68
Cinq pour cent canadiens.....	38,446	66
Six pour cent canadiens.....	12,000	00
11. Autres placements canadiens, savoir:—		
Bons municipaux.....	24,000	00
Hypothèques sur biens-fonds	37,316	00
12. Argent en banque et en caisse en Canada.....	1,831	38

GEO. W. FORD,
Secrétaire.

Montréal, 20 mars 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DITE "STANDARD, D'ÉCOSSE."

AU 15 NOVEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues et recevables en Canada durant l'année	139,869	12
2. Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	331	
3. Montant de ces polices.....	506,617	48
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada..	4,715,604	50
5. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année.....	23	
6. Montant de ces polices.....	42,971	40
7. Montant des réclamations payées en Canada durant l'année	26,604	02
8. Montant des réclamations en suspens en Canada, mais non dues.....	16,367	38
9. Montant des réclamations en Canada dont le paiement est contesté.....		Aucun.
10. Dépôts en bons de la Puissance.....	150,000	00

W. M. RAMSAY,
Gérant, Canada.

Montréal, 4 mars 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE, DITE "SUN," DE MONTRÉAL.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	13,975	02
2. Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	148	
3. Montant des polices émises en Canada durant l'année	402,000	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.	402,000	00
5. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année.....		
6. Montant de ces polices.....		
7. Montant payé sur les réclamations en Canada durant l'année.....		
8. Montant des réclamations en suspens en Canada.....		
9. Montant des réclamations contestées en Canada.....		
10. Dépôts en effets publics étrangers.....		

	\$	cts.
11. Dépôts en bons de la Puissance	50,000	00
12. Primes différées	1,032	36
Entre les mains des agents	1,644	06
Hypothèques sur biens-fonds.....	5,000	00
Parts de banques	4,508	50
Argent en banque et en caisse en Canada	1,349	39
13. Actif de la compagnie	63,496	42
14. Passif.....		Aucun.
17. Montant du capital social de la compagnie	500,000	00
18. Montant versé sur do	50,000	00
25. Frais d'administration, agences, commissions, etc., etc	2,538	39

Les opérations ont été commencées le 1er septembre 1871.

J. CRAIG, Actuaire.

M. H. GAULT,

Directeur-Gérant.

Montréal, 27 février 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "TRAVELERS" DE HARTFORD.

DÉPARTEMENT DE LA VIE—JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	34,397	65
2. Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	512	
3. Montant de ces polices.....	862,000	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	1,604,784	00
5. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année	5	
6. Montant des polices do do do do do	9,500	00
7. Montant payé sur les réclamations en Canada durant l'année.....	9,500	00
8. Montant des réclamations en suspens en Canada.....	5,000	00
9. Montant des réclamations en Canada dont le paiement est contesté.....		Aucun.
10. Dépôts en effets publics étrangers. Voir le rapport du département des accidents		
11. Dépôts en effets publics canadiens.....		Aucun.
12. Autres placements canadiens.....		Aucun.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

13. Actif de la compagnie.....	1,051,990	27
14. Passif de la compagnie, à part la réserve des primes.....	32,000	00
15. Montant des primes en réserve	944,754	61
16. Réserve à 4½ pour cent, basée sur l'expérience en montants		
17. Montant du capital social de la compagnie.....	500,000	00
18. Montant versé sur do do	500,000	00
19. Montant total des primes reçues durant l'année dans tous les pays.....	382,591	13
20. Nombre des polices émises do do ...	2,745	
21. Montant de ces polices.....	4,550,594	00
22. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations durant l'année dans tous les pays.....	54	
23. Montant de ces polices	113,241	00
24. Montant des polices dans tous les pays	13,181,199	00
25. Frais d'administration, agences, commissions, etc.....	181,075	43

DÉPARTEMENT DES ACCIDENTS.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	54,056	36
2. Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	3,080	
3. Montant de ces polices.....	6,730,300	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.		Inconnu.
5. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada.	451	
6. Montant de ces polices.....	13,083	50
7. Montant payé sur ces réclamations ..	13,083	50
8. Montant des réclamations en suspens en Canada.....	5,300	00
9. Montant des réclamations en Canada dont le paiement est contesté.....		Aucun.
10. Dépôts en Bons 5-20 des Etats-Unis.....	140,000	00
11. Dépôts en effets publics Canadiens.....		Rien.
12. Autres placements Canadiens.....		Rien.
Argent en banque et en caisse en Canada.....	798	63

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

13. Actif de la compagnie.....	863,784	25
14. Passif de la compagnie, à part la réserve de primes.....	78,510	81
15. Montant de la réserve des primes.....	164,825	70
16. Réserve de 5 pour cent, basée sur la table de la compagnie.....		
17. Montant du capital social de la compagnie.....	500,000	00
18. Montant payé sur do	500,000	00
19. Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays	569,622	78
20. Nombre des polices émises par do do 31,797		
21. Montant de ces polices.....	103,669,533	00
22. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations durant l'année, dans tous les pays.....		Inconnu.
23. Montant des polices qui ont donné lieu à des réclamations dans tous les pays.....	184,681	61
24. Montant des polices dans tous les pays.....	80,734,349	00
25. Frais d'administration, agences, commissions, etc., etc	422,684	35

T. E. FOSTER,
Agent Général.

Hartford, 7 février 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'UNION SUR LA VIE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.,
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	89,523	00
2. Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	228	
3. Montant des polices do do	387,750	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada	2,223,400	00
5. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année.....	11	
6. Montant de ces polices.....	30,000	00
7. Montant des réclamations payées en Canada durant l'année.....	22,000	00
8. Montant des réclamations en suspens en Canada.....		Aucun.
9. Montant des réclamations contestées en Canada.....		Aucun.
10. Dépôts en bons des Etats-Unis	100,000	00
11. Hypothèques sur biens-fonds.....	2,852,694	65

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

	\$	cts.
13. Actif de la compagnie.....	5,946,825	10
14. Passif de la compagnie, à part la réserve de primes....	97,485	00
16. Réserve, de 4 pour cent, basée sur l'expérience combinée.....	5,251,911	00
19. Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.	1,626,592	65
20. Nombre des polices émises par la compagnie durant l'année, dans tous les pays.....	4,030	
21. Montant de ces polices.....	8,902,620	00
22. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations durant l'année dans tous pays.....	166	
23. Montant de ces polices.....	368,035	00
24. Montant des polices dans tous les pays.....	35,724,649	00
25. Frais d'administration, agences, etc., etc.....	269,351	57

HENRY CROCKER,
Président.

Boston, 2 février 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OUEST, DE TORONTO.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

CONTRE LE FEU.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	227,698	23
2. Nombre des polices nouvelles, y compris celles qui ont été renouvelées durant l'année en Canada.....	13,028	
3. Montant de ces polices.....	18,841,232	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada	15,355,262	00
5. Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada....	226	
6. Montant des pertes payées durant l'année.....	155,564	23
Montant des pertes en suspens (attendant la preuve).....	15,106	00
Montant des pertes contestées.....	Aucun.	
7. Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 40 pour cent des primes reçues pour l'année courante.....	163,534	25
8. Montant des primes non-réalisées, savoir: 40 pour cent des recettes de l'année	91,079	29
10. Dépôts en effets publics canadiens.....		
Bons de la Puissance avec intérêt.....	50,750	00
11. Autres placements canadiens.....		
Bons municipaux (avec intérêt) (par valeur \$92,753 34).....	86,582	04
Hypothèques sur biens-fonds.....	102,364	14
Biens-fonds possédés en Canada.....	21,633	72
Divers do.....	66,546	76
Argent en banque et en caisse en Canada.....	34,568	21

OPÉRATIONS MARITIMES A L'INTÉRIEUR POUR 1871.

Montant des pertes payées durant l'année.....	30,935	62
Montant des pertes dues et non-payées.....	Aucun.	
Pertes établies et non dues.....	Aucune.	
Pertes attendant plus ample preuve.....	4,960	95
Pertes dont le paiement est contesté.....	Aucune.	
Toutes autres réclamations contre la compagnie.....		
Montant des primes réalisées durant l'année écoulée..	89,903	91
Montant des primes non-réalisées durant l'année écoulée.....	14,920	00

	\$	cts.
Nombre des polices émises durant l'année	2,158	
Montant de ces polices	5,861,740	00
Montant des risques à la date du rapport	626,200	00
Primes en Canada payées durant l'année	30,935	62
Do en suspens et attendant plus ample preuve	4,960	95
Do dont le paiement est contesté		Aucune.
Primes reçues en Canada durant l'année	104,328	91
Do réalisées en Canada durant l'année	89,908	91
Do non-réalisées do	14,920	00

BERNARD HALDAN,
Directeur-gérant.

FREDERICK LOVELACE,
Secrétaire.

Toronto, 19 février 1872.

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE DITE "RELIANCE," SUR LA VIE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année	*9,546	26
2. Nombre des polices émises do do	*124	
3. Montant de ces polices	*174,350	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.	321,531	00
5. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année	1	
6. Montant de ces polices	1,000	00
7. Montant des réclamations payées durant l'année en Canada	1,000	00
8. Montant des réclamations en suspens en Canada		Aucun.
9. Montant des réclamations en Canada dont le paiement est contesté		Aucun.
10. Dépôts en effets publics étrangers		Aucun.
11. Dépôts en effets publics canadiens	100,000	00

*Ces chiffres ne comprennent pas un grand nombre de polices qui seront incluses dans les livres de la société comme au 31 décembre dernier; les primes n'en étaient pas alors, mais sont maintenant payées.

JAMES GRANT
Secrétaire-résident.

Montréal, 12 avril 1872.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "ATLANTIC MUTUAL," SUR LA VIE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1871.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues en Canada durant l'année	62,371	06
2. Nombre des polices émises en Canada durant l'année	228	
3. Montant de ces polices	309,100	00
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.		
5. Nombre des polices ayant donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année	6	
6. Montant de ces polices	10,500	00

	\$	cts.
7. Montant des réclamations payées durant l'année en Canada	10,500	00
8. Montant des réclamations en suspens en Canada.....	Aucun.	
9. Montant des réclamations contestées en Canada	Aucun.	
10. Dépôts en effets publics étrangers	Aucun.	
11. Dépôts en effets publics canadiens	80,292	60
12. Effets publics du gouvernement non déposés	373,125	00
Hypothèques sur biens-fonds	64,650	00
Argent en banque et en caisse en Canada.	39,405	93

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

13. Actif de la compagnie	876,447	67
14. Passif de la compagnie, à part la réserve des primes	21,500	00
15. Montant de la réserve des primes	733,174	00
16. Réserve à 4½ pour cent basée sur l'expérience américaine.....		
17. Montant du capital social de la compagnie	110,000	00
18. Montant versé sur do	110,000	00
19. Montant des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays	473,386	61
Intérêt do do do	34,930	46
20. Nombre des polices émises do do 1,639		
21. Montant de ces polices.....	2,624,725	00
22. Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations durant l'année dans tous les pays	45	
23. Montant de ces polices	107,321	00
24. Montant des polices en vigueur dans tous les pays.....	8,957,842	00
25. Frais d'administration, agences, commissions, etc.....	97,009	70
26. Montant des primes reçues en Canada durant l'année.....	62,371	06
Moins 25 pour cent.....	\$15,592	76
Moins aussi le montant des pertes payées	10,500	00
	26,092	76
27. Balance à déposer en conformité avec la section 6.	36,278	30
Actuellement déposé contre les items précédents.....	80,272	60

H. C. ALLEN,
Gérant.

Brantford, 16 mars 1872.

RAPPORT DE L'ASSOCIATION MEDICALE ET GÉNÉRALE SUR LA VIE, DITE "BRITON."

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
1. Total des primes reçues durant l'année en Canada	38,957	15
84 propositions pour assurance furent reçues, équivalant... \$166,493 28		
2. Nombre des polices émises en Canada durant l'année	50	
3. Montant de ces polices	115,137	13
4. Montant des risques assumés sur toutes les polices en vigueur en Canada.	1,211,010	34
5. Nombre de réclamations par décès en Canada durant l'année.....	7	
6. Montant de ces réclamations	32,436	33
7. Montant des réclamations payées durant l'année en Canada.....	46,594	81
8. Montant des réclamations en Canada, admises mais non dues.....	5,669	66
9. Montant des réclamations contestées en Canada	Aucun.	
10. Dépôts en effets publics étrangers		
11. Dépôts en argent	100,343	00

12. Effets publics du gouvernement non déposés £10,000 sterling, placés en Canada, 5 et 6 p. c.		
Hypothèques sur biens-fonds.....	4,000	00
Biens-fonds possédés en Canada.....	2,500	00
Argent en banque et en caisse en Canada	1,813	63
OPÉRATIONS GÉNÉRALES.		
13. Actif de la compagnie £639,941 17s. 1d. sterling	3,114,383	69
14. Passif do excluant les réserves de primes	164,486	36
15. Montant de la réserve de primes.....	2,777,520	00
17. Montant du capital social de la Compagnie	978,333	33
18. Montant versé sur do	172,377	33
19. Total des primes reçues par la compagnie durant l'année, dans tous les pays.	1,072,340	11
20. Nombre des polices émises par la compagnie durant l'année.....1847.		
21. Montant de ces polices	2,704,346	90
22. Montant des polices qui ont donné lieu à des réclamations durant l'année dans tous les pays	431	
23. Montant de ces polices.....	760,283	54
Frais d'administration, agences, commissions, etc., etc.....	190,550	41

JAS. B. M. CHIPMAN,

Gérant.

Montréal, avril 1872.

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ D'AS. DITE "STAR" SUR LA VIE D'ANGLETERRE.

	OPÉRATIONS EN CANADA	\$	cts.
1. Total des primes reçues durant l'année en Canada.....		11,255	50
2. Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....16			
3. Montant de ces polices.....		24,333	36
4. Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....		417,265	56
5. No. des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année. .3			
6. Montant de ces polices.....		3,163	33
7. Montant des réclamations payées en Canada durant l'année.....		3,163	33
8. Montant des réclamations en suspens en Canada.....		Aucun	
9. Montant des réclamations contestées en Canada.....		do	
10. Dépôts en effets publics étrangers.....		do	
11. Dépôts en bons de la Puissance.....		100,343	75
12. Autres placements canadiens.....		Aucun	
Hypothèques sur biens-fonds.....		77,689	04
Biens-fonds possédés en Canada.....		Aucun	
Divers do		do	
Argent en banque et en caisse en Canada.....		3,603	58
OPÉRATIONS GÉNÉRALES.			
13. Actif de la compagnie, tel que démontré par la dernière évaluation faite en décembre 1868. (La prochaine évaluation sera faite en 1873).		13,848,070	82
14. Passif do à part la réserve des primes et bonus.....		10,785,927	70
15. Montant des réserves de primes.....		2,130,149	05
16. Réserve de primes, 3 pour cent basé sur le taux de Carlisle.....			
17. Montant du capital social de la compagnie.....		486,666	68
18. Montant versé sur do		24,333	36
19. Total des primes reçues durant l'année dans tous les pays.....		727,450	28
20. Nombre des polices émises durant l'année do do	1038		
21. Montant des polices do do		1,572,823	96
22. Nombre des polices qui sont devenues réclamations do do	195		
23. Montant des dites polices, comprenant £8,000 ré-assurés.....		451,558	87
24. Montant des polices, dans tous les pays, au 31 décembre 1868.....		20,507,554	20
25. Frais d'administration, agences, commissions, etc.....		102,573	01

W. W. BAYNES, Secrétaire.

A. W. LAUDER, Trésorier-Général.

Toronto, 19 juin 1872.

TABEAU sommaire des affaires d'assurance contre le feu, négociées en Canada, 1871.

Nom de la Compagnie.	Primes de l'année.	No. des polices (nouvelles).	Montant des polices (nouvelles).	Montant des risques.	No. des pertes durant l'année.	Montant des pertes payées.	Pertes en suspens.	Pertes contestées.
	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Edna	153 751 12	7 059	16 039 727 00	12 251 341 00	122	116 943 24	11 000 00	1 500 00
D'Agriculture	68 361 13	9 250	8 450 222 00	8 095 288 00	47	13 168 32	Aucune	Aucune
Mutuelle d'Agriculture	78 072 34	12 687	10 550 987 00	29 275 397 00	218	55 048 00	4 000 00	900 00
Andes	31 431 29	1 360	2 817 753 00	11 027 288 00	168	5 697 97	1 344 00	Aucune
Amérique Britannique	135 852 94	8 494	14 485 038 00	7 333 501 00	105	83 669 39	11 057 75	779 22
Commerciale	80 162 02	4 007	8 782 650 00	2 055 265 00	7	85 262 94	Aucune	Aucune
"Guardian"	17 392 72	795	3 468 555 00	6 000 000 00	61	3 923 08	do	Aucune
Hartford	60 309 00	4 175	10 753 562 00	8 645 470 00	2	76 681 92	6 316 67	4 600 00
Impériale	85 915 04	2 028	2 497 967 00	2 407 967 00	2	2 132 00	Aucune	Aucune
Isolé.	20 680 06	1 905	3 611 379 00	3 230 342 00	23	25 055 57	3 600 00	3 000 00
Lancashire	33 561 18	13 157	27 165 768 07	25 115 754 65	248	215 563 51	13 580 30	2 750 00
Liverpool et Globe	263 696 74	2 542	8 762 191 00	6 638 118 00	33	35 034 90	10 500 00	Aucune
Londres	63 330 25	10 844	24 428 964 00	20 208 283 84	169	140 757 67	7 700 00	Aucune
"North British et Mercantile"	203 724 57	2 359	7 698 345 00	6 464 821 00	46	22 709 34	825 00	do
"Northern"	50 682 35	2 907	4 345 133 00	10 463 163 00	29	37 226 91	do	10 000 00
Phoenix	80 133 59	9 910	15 283 494 00	9 500 000 00	192	100 344 18	14 570 00	1 000 00
Provinciale	171 514 65	3 054	7 352 776 00	10 726 788 00	60	17 562 00	15 875 00	1 600 00
Québec	73 602 23	6 178	12 168 918 00	27 846 337 50	141	89 272 42	19 175 43	Aucune
"Queer"	122 609 74	12 779	31 851 153 97	2 300 107 00	216	1 81 486 08	6 255 72	do
Royal	262 509 27	1 091	3 966 121 00	3 903 319 00	20	28 408 37	Aucune	do
"Scottish Fire"	20 061 49	2 205	5 081 360 00	15 355 262 00	28	18 127 62	800 00	do
"Scottish Imperial"	36 133 98	13 028	18 841 232 00	15 355 262 00	226	155 564 23	15 106 00	do
"Western"	227 098 23							

TABEAU sommaire des affaires d'assurance sur la vie et contre les accidents négociées en Canada, 1871.

Nom de la compagnie.	Primes de l'année.	No. des polices, (nouv.).	Montant des polices, (nouvelles).		Montant des polices donnant lieu à des réclamations.	Montant des polices donnant lieu à des réclamations.		Réclamations payées en 1871.	Réclamations en suspens.	Réclamations contestées.
			\$	cts.		\$	cts.			
VIE.										
Aetna.....	229,137 06	914	1,515,891 00	5,694,006 00	14	40,604 00	39,600 00	Aucune	Aucune	
"Atlantic".....	62,371 06	228	309,100 00	1,211,010 84	6	10,500 00	10,500 00	do	do	
"Briton Medical".....	38,987 15	50	115,137 13	8,309,111 00	7	32,486 33	46,594 81	5,669 66	do	
Canada.....	277,922 15	1,529	2,221,944 00	840,128 00	42	85,200 00	88,328 27	Aucune	Aucune	
Commerciale.....	22,371 00	54	94,656 00	2	5,353 00	5,840 00	Aucune	Aucune	
Confédération.....	184,566 72	400	853,321 00	4	8,100 00	8,100 00	Aucune	Aucune	
Connecticut.....	25,792 90	22	55,874 25	790,429 86	6	5,500 00	4,500 00	do	do	
Edinburgh.....	100,520 00	520	1,400,000 00	2,650,000 00	3	42,184 26	29,681 80	25,185 00	do	
Equitable.....	139,140 79	377	631,550 32	4,207,460 76	18	2,000 00	2,000 00	Aucune	do	
"Life Association of Scotland".....	9,338 13	110	134,100 00	356,060 00	2	5,150 00	6,451 66	2,150 00	do	
Liverpool et London et Globe.....	14,954 22	23	59,500 00	333,510 00	4	2,137 40	2,127 40	Aucune	Aucune	
Londres et Lancashire Mutuelle.....	28,736 79	388	524,925 00	1,298,325 00	1	12,537 50	11,500 00	Aucune	Aucune	
Nationale.....	137,206 41	461	1,453,750 00	2,599,750 00	9	4,833 33	4,566 88	do	do	
New-York.....	31,598 59	27	78,800 00	1,138,000 00	3	2,150 00	2,500 00	1,000 00	do	
"North British and Mercantile".....	134,082 17	732	1,177,837 00	2,439,233 00	18	1,000 00	500 00	Aucune	do	
Phoenix, Mutuelle.....	11,187 32	23	31,872 56	389,321 64	2	23,700 14	18,253 82	5,446 32	do	
"Queen".....	9,546 26	142	174,350 00	321,531 00	1	Aucune	Aucune	do	do	
"Reliance".....	31,617 79	25	61,593 25	1,205,658 71	6	973 34	973 34	do	do	
Royale.....	12,346 73	6	10,463 33	329,368 73	1	14,528 93	14,528 93	do	do	
"Scottish Amicable".....	8,815 66	28	49,187 41	1,632,152 57	9	42,971 40	26,604 02	15,367 38	do	
"Scottish Provident".....	64,978 96	113	194,075 02	4,715,604 50	23	9,500 00	9,500 00	Aucune	Aucune	
"Scottish Provincial".....	139,869 12	331	506,617 48	11	30,000 00	23,000 00	Aucune	Aucune	
"Standard".....	13,975 02	142	402,000 00	402,000 00	5	13,083 50	13,683 50	5,300 00	Rien	
"Sun".....	34,397 65	158	862,000 00	1,604,784 00	
"Travelers".....	89,523 80	228	389,750 00	2,223,400 00	
Union.....	54,056 36	3,080	6,730,300 00	Inconnu.	451	13,083 50	13,683 50	5,300 00	Rien	
ACCIDENTS.										
"Travelers".....	54,056 36	3,080	6,730,300 00	Inconnu.	451	13,083 50	13,683 50	5,300 00	Rien	

TABLEAU sommaire des affaires d'assurance maritime à l'intérieur négociées en Canada, 1871.

Nom de la compagnie.	Primes de l'année.	No. des polices (nouvelles)	Montant des polices (nouvelles.)	Montant des risques.	No. des polices donnant lieu à des réclamations.	Montant des polices donnant lieu à des réclamations.	Réclamations payées en 1871.	Réclamations en suspens.	Réclamations
	\$ cts.		\$ cts.	cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Andes.....	269 79	20	38,070 00						
Amérique Britannique.....		3,265	8,198,183 00	615,860 00			26,739 39		5,000 00
Provinciale.....	55,958 21						35,746 76		972 89
"Western".....	104,828 91	2,158	5,861,740 00	626,200 00			30,935 62	Aucune.	Aucune

COLOMBIE BRITANNIQUE.

RAPPORT

DE

L'HON. H. L. LANGEVIN, C. B.,

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

.....
IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.
.....



OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR I B^r TAYLOR, 29, 31 ET 33, RUE RIDEAU.

1872.

TABLE DES MATIERES.

RAPPORT.

	PAGE.
Introduction.....	1
Climat.....	2
Nature du territoire.....	2
Avantages que le pays offre aux colons.....	3
Bois et forêts.....	3
Régions aurifères.....	6
" Rendement des mines d'or.....	7
" Mines d'or du district d'Ominica.....	8
" Rapport du commissaire des mines d'or.....	9
" Exportation de l'or pendant 10 années.....	10
Mines d'argent et de cuivre.....	10
Mines de charbon.....	11
" Anthracite.....	12
" Quantité de charbon exportée depuis 1867.....	13
" Rendement des mines de charbon, pendant 10 années.....	13
Produits agricoles.....	14
Bestiaux, chevaux et moutons.....	14
Pêcheries.....	15
" Pêche de la baleine.....	17
" Différentes espèces de poisson trouvées dans la province.....	17
Produits de la chasse, animaux à fourrure.....	18
Oiseaux.....	19
Carrières de pierre.....	19
Construction des navires et navigation.....	19
Manufactures.....	21
Exportations.....	22
Population.....	22
Chinois.....	23
Indiens.....	23
" Nombre probable des.....	24
" Système de gouvernement des.....	25
" Traités avec les, ce qu'ils ont été et ce qu'il serait possible de faire en ce sens.....	26
" L'importance des, comme habitants du pays.....	27
" Etablissement d'écoles élémentaires pour les.....	27
" Traitement des, présent et futur.....	28
" Mœurs des.....	28
" Progrès de la civilisation chez les.....	29
" Réserves de terres pour le bénéfice des.....	30
" Vente de spiritueux aux.....	30

	PAGE.
Indiens, langues des	30
“ Traités avec les	31
Travaux publics, liste des	31
Phare de Race Rock	32
“ de Fisgard	32
“ flottant de la rivière Fraser	32
Nouveaux phares demandés	33
Bouées	33
Cure-môle	34
Le vapeur “ Sir James Douglas ”	34
Bureau de poste et douane à Victoria	34
“ “ New Westminster	35
Monnaie et bureau d'essai	35
Hôpital de marine	35
Palais de justice	35
Prisons	36
Pénitencier	36
Palais législatif, Victoria	36
Résidences gubernatoriales	37
Lignes télégraphiques	37
Havre de Victoria	40
“ Esquimalt	41
“ Nanaïmo	41
“ Barclay Sound	42
“ Burrard Inlet	42
“ Howe Sound	43
“ Bute Inlet	43
“ Milbank Sound	43
“ Rivière Skeena	43
“ Rivière Nass	44
Bassin de radoub à Esquimalt	44
Rivière Fraser, amélioration de la	46
Chemin de Caribou	46
Pont sur la rivière Quesnel	47
Chemin de fer canadien du Pacifique	47
Exploration du do	49
Passes dans les Montagnes Rocheuses	49
Termini du chemin de fer canadien du Pacifique	49
Burrard Inlet	49
Bute Inlet	50
Esquimalt	50
Barclay Sound	50
Rivière Skeena	51
Pont à Seymour Narrows	51
Maréc	51
Table des distances	51
Transport des malles	52
Ile de San Juan	53
Capitation imposée par les Etats-Unis	54
Tableau des droits et importations	54
Renseignements divers	54

APPENDICES.

	PAGE.
Appendice A.—CLIMAT :—Mémoire rédigé par l'honorable juge en chef Begbie.....	56
„ B.— do Effet du climat sur les havres, neige, température, etc. Vancouver comparé à la terre ferme.....	58
„ C.— do Observations météorologiques faites par le capitaine Moody, à New Westminster.....	59
„ D.— do Observations météorologiques faites au phare Fisgard.....	62
„ E.— do Direction prédominante du vent.....	63
„ F.— do Extrait de la “ Colonization Circular ”.....	64
„ G.— do Extrait du pamphlet de Henry de Groot.....	67
„ H.— do Extrait du pamphlet du Dr. Charles Forbes.....	69
„ I.— do Extrait d'un ouvrage de J. Despard Pemberton.....	74
„ J.— do Extrait d'un ouvrage du Dr. Rattray.....	77
„ K.—BOIS DE CONSTRUCTION :—Extrait d'un ouvrage de J. D. Pemberton, sur l'Île de Vancouver et la Colombie Britannique.....	82
„ L.— do Extrait de l'ouvrage du Dr. Rattray sur l'Île de Vancouver et la Colombie Britannique.....	84
„ M.—CHARBON :—Mines de charbon sur l'Île de Vancouver. Lettre de M. R. Dunsmuir.....	87
„ N.—OR :—Mines d'or à Germansen Creek. Extrait d'une lettre.....	89
„ O.— do Ordonnance pour amender les lois relatives aux min d'or, 1867.....	91
„ P.—TERRES MINÉRALES :—Ordonnance pour faciliter l'exploitation des terres minérales, 1869.....	110
„ Q.—TERRES DE LA COURONNE :—Ordonnance amendant et refondant les lois relatives aux terres de la Couronne, 1870.....	119
„ R.—CHARBON :—Extrait de l'ouvrage du Dr. Rattray sur le charbon de la Colombie Britannique.....	130
„ S.—COMPAGNIES A FONDS SOCIAL :—Ordonnance pour amender la loi relative aux compagnies à fonds social, 1866.....	133
„ T.—APÉRÇU DES PRODUITS, BESTIAUX, ETC. :—Extrait du livre bleu de 1870.....	135
„ U.—POISSON :—Extrait de la brochure du Rév. M. Brown sur les poissons de la Colombie Britannique.....	137
„ V.—ANIMAUX :—Extrait de la brochure du Dr. Forbes, donnant la liste des animaux que l'on trouve dans la province.....	139
„ W.—GIBIER :—Extrait de l'ouvrage de M. J. D. Pemberton sur l'Île de Vancouver et la Colombie Britannique.....	141
„ X.—NAVIGATION :—Détails sur les navires entrés dans les ports de la Colombie Britannique en 1870, et les pays d'où ils sont venus. Extrait du livre bleu.....	144
„ „ Détails sur les navires sortis des ports de la Colombie Britannique en 1870, et les pays de leur destination.....	145
„ „ Nationalité des navires entrés et sortis des ports de la Colombie Britannique en 1870.....	146
„ „ Navires entrés et sortis des ports de la province en 1870.....	147
„ Y.—EXPORTATIONS :—Exportations générales de la Colombie Britannique pour 1870. Extrait du livre bleu.....	148
„ Z.—POPULATION :—État indiquant la population de la Colombie Britannique pour 1870. Extrait du livre bleu.....	152
„ AA.—INDIENS :—Mémorandum de l'honorable M. Trutch, sur le traitement des Indiens par le gouvernement de la colonie, 1870.....	153
„ BB.— do Lettre de Sa Grandeur l'Evêque de Milétopolis, sur le traitement de la population indienne.....	158

	PAGE.
Appendice CC.—INDIENS :—Dictionnaire du jargon Chinook, ou langue usitée dans la traite avec les Indiens de la côte septentrionale du Pacifique. Publié à Victoria...	161
„ DD.— do Deux des traités conclus avec les tribus indiennes de l'Île Vancouver...	182
„ EE.— do Mémoire sur les traités conclus avec les tribus indiennes dans le but d'acquiescer leurs terres	184
„ FF.—PHARES :—Noms, âges, salaires et dates de la nomination des gardiens des phares, Colombie Britannique	187
„ GG.—CURE-MÔLE :—Memorandum sur le cure-môle du havre de Victoria	188
„ HH.—VAPEUR SIR JAMES DOUGLAS :—Rapport par le capitaine de ce navire.....	197
„ II.—LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE :—Copie du bail de ses lignes télégraphiques consenti par la compagnie dite "Western Union Telegraph Company" en faveur du gouvernement de la Colombie Britannique	200
„ JJ.—AMÉLIORATION DU HAVRE : Recommandations faites au gouvernement colonial en 1868 par l'honorable M. Trutch, relativement à la construction d'un terrassement sur la Baie James, Victoria.....	202
„ KK.—BASSIN DE RADOUB :—Correspondance au sujet de la construction d'un bassin de raboub à Esquimalt	203
„ LL.—CHEMIN CARROSSABLE A TRAVERS LES MONTAGNES ROCHEUSES :—Rapport de l'Hon. M. Trutch, alors commissaire des terres et des travaux, sur l'opportunité de construire un chemin carrossable devant traverser le territoire britannique, entre la côte du Pacifique et le Canada, dans lequel sont comparés les avantages offerts par les différentes passes des Montagnes Rocheuses	208
„ MM.—MARÉES :—Extrait du "Vancouver Island Pilot," par le capitaine Richards, M.R., relativement aux marées sur la côte de la Colombie Britannique.....	216
„ NN.—VALEUR DES IMPORTATIONS de la Colombie Britannique, depuis l'année 1867. Extrait du livre bleu.....	218
„ OO.—TAXES, &c.—Tableau des taxes, droits et honoraires et de tous les autres revenus..	219
„ PP.—REVENU INTERIEUR, y compris les droits de douane, de port et de havre, pour 10 années.....	226
„ QQ.—EXCISE :—Ordonnance de 1867.....	227
„ RR.—BANQUES D'ÉPARGNES ET COURS DU CHANGE :—Extrait du livre bleu, 1870	232
„ SS.—GIBIER :—Ordonnance de 1870	234
„ TT.—ACTE DE CÉSSION DE L'ÎLE DE VANCOUVER :—Cession par la Compagnie de la Baie d'Hudson à Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne, de ses droits sur l'Île de Vancouver, 1867.....	236
„ UU.—TRAITÉ RELATIF A LA FRONTIÈRE DE L'ORÉDON :—Traité conclu entre la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique, relativement à la frontière de l'Orédon, 1846.....	239
„ VV.—FORMULE DE VENTE DES TERRES PUBLIQUES dans la Colombie Britannique.....	241
„ WW.—MAGISTRATS :—Liste des magistrats stipendiaires dans la Colombie Britannique, avec la date de leur nomination, salaire, etc.....	242
„ XX.—COMPAGNIES A FONDS SOCIAL :—Etat des compagnies à fonds social enregistrées en vertu de l'ordonnance et actuellement en existence, 1er septembre 1871.....	243
„ YY.—BUREAU D'ESSAI :—Etat indiquant le coût de l'établissement du bureau d'Essai de la Colombie Britannique, et observations par le surintendant.....	244

COLOMBIE BRITANNIQUE.

RAPPORT

DE

L'HONORABLE H. L. LANGEVIN, C.B.,

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

A Son Excellence le Très-Honorable John, Baron Lisgar, de Lisgar et Baillieborough, dans le Comté de Cavan, Irlande, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand Croix de l'Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur-Général du Canada etc. etc.

Plaise à Votre Excellence :—

J'ai l'honneur de faire rapport à Votre Excellence que, selon le désir exprimé par le Conseil Privé; j'ai visité la Colombie Britannique dans le but de connaître cette nouvelle province au point de vue du chemin de fer du Pacifique et de son terminus occidental. J'ai été chargé en même temps d'étudier les besoins de cette lointaine province et de m'assurer des travaux publics qui lui sont nécessaires. Pour remplir ma mission, j'ai dû étendre mes études au-delà de celles qui occupent d'ordinaire le ministre à la tête des travaux publics, lorsqu'il visite des ouvrages sous le contrôle de son département. Voilà pourquoi ce rapport comprend nécessairement des choses qui, généralement, ne se trouvent pas dans les rapports que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence. But de la mission.

Je me suis rendu à la Colombie Britannique en suivant, de Chicago à San Francisco, le chemin de fer du Pacifique américain, et, à San Francisco, j'ai pris le steamer en fer, *Prince Alfred*, de 900 tonneaux, qui transporte les malles Canadiennes à Victoria, capitale de la Colombie Britannique. Route suivie.

DIVISION DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE.

Cette nouvelle province du Canada est divisée en deux parties bien distinctes, l'Ile de Vancouver et la terre ferme. Elles avaient été constituées colonies, la première en 1849, et la seconde en 1858, puis unies en 1866 sous le nom de Colombie Britannique, jusqu'au 20 juillet dernier, alors que cette belle et grande colonie est devenue une des provinces de la Puissance du Canada. Division de la Colombie Britannique.

SON CLIMAT.

Climat.

Le climat de la Colombie Britannique varie, selon que l'on habite les parties basses du pays près de la mer, et l'Île de Vancouver, ou bien les régions centrales de la province. Dans les parties basses et sur l'Île le climat est extrêmement agréable en été, tandis que, plus loin dans l'intérieur, les deux extrêmes de chaleur et de froid se font sentir. Dans les premières, il est très-rare que le thermomètre indique plus de 80 degrés Fahrenheit, et en hiver il descend rarement au-dessous de 15 degrés. Le fait est que, dans cette région, on peut dire que l'on a le climat de l'Angleterre, mais sans son extrême humidité. D'un autre côté, dans la partie centrale de la province, la chaleur et le froid sont souvent très-intenses. Néanmoins, dans la région que j'ai visitée, les bestiaux sont en plein air toute l'année, et ce n'est que dans des hivers très-rigoureux qu'on supplée à la nourriture qu'ils ont coutume de trouver en pleine prairie. Quant aux chevaux, on m'a assuré qu'ils y trouvaient leur nourriture en plein air durant les douze mois de l'année. Au reste, j'ai prié l'honorable juge en chef Begbie, qui connaît bien la province, de me communiquer le résultat de son expérience, ce qu'il a fait dans un mémoire que j'annexe avec plaisir à ce rapport, et qui en formera l'appendice A. Je réfère aussi Votre Excellence à l'appendice B qui est un autre court mémoire qui m'a été fourni par des fonctionnaires publics à Victoria; à l'appendice C, contenant des observations météorologiques faites à New Westminster par ordre du colonel Moody, des ingénieurs royaux; aux appendices D et E, étant des observations météorologiques faites à l'embouchure de la Rivière Fraser et au phare Fisgard dans le détroit de Fuca; à l'appendice F, étant un extrait de la "*Colonization Circular*" émise par les commissaires de Sa Majesté en 1870 (Her Majesty's Colonial Land and Emigration Commissioners); à l'appendice G, étant un extrait d'une brochure par Henry DeGroot, sur la Colombie Britannique; à l'appendice H, étant un extrait d'une brochure sur l'Île de Vancouver par le Dr. Charles Forbes, publiée en 1862; à l'appendice I, étant un chapitre de l'ouvrage de M. J. Despard Pemberton, publié en 1860, sur l'Île de Vancouver et la Colombie Britannique; et à l'appendice J, étant un extrait d'un ouvrage du Dr. Alexander Rattray, publié en 1862, sur cette province.

NATURE DU TERRITOIRE.

Territoire.

La Colombie Britannique contient de très-grandes étendues de terres arables. Il y a aussi une région immense propre à l'élevage des bestiaux, une autre couverte de belles forêts, et enfin la partie du pays où l'on exploite les mines d'or, d'argent et de charbon. Les terres arables sont de deux classes : celles qui sont naturellement bien arrosées, et celles qui exigent des travaux d'irrigation. Je me suis assuré que ces travaux d'irrigation le plus souvent ne coûtent pas plus que les travaux de défrichement sur nos terres boisées. Ils consistent généralement en une chaussée qui retient les eaux d'un lac ou d'une rivière de manière à en faire un réservoir. Dans les temps de sécheresse, une ou deux fois durant l'été, on permet à cette eau de couler dans un conduit ou fossé qui se décharge dans un autre fossé creusé sur le haut des champs que l'on veut arroser. De ce dernier fossé partent un grand nombre de rigoles, creusées de distance en distance sur la longueur des champs, de manière qu'en permettant à cette eau d'y séjourner de vingt à vingt quatre heures, le terrain entre ces rigoles se trouve arrosé, et la végétation y progresse aussi rapidement que si une pluie bienfaisante eût arrosé les champs. J'ai constaté ce résultat à plusieurs endroits, et entre autres dans l'intérieur de la Colombie sur les terres des MM. Calbreath et Hawks, à une altitude de dix-sept cents pieds au-dessus du niveau de la mer. Sur ces terres, j'ai vu, voisins les uns des autres, des champs qui avaient été arrosés artificiellement et d'autres qui ne l'avaient pas été. Les premiers ont fourni cette année quarante minots de blé par aere, tandis que les seconds n'en ont produit que dix.

Terres arables.
Irrigation.

Les terres propres à l'élevage des bestiaux, chevaux et moutons, sont extraordinairement étendues et offrent de grands avantages à ceux qui veulent s'adonner à cette exploitation. Le climat est très-favorable, en ce qu'il permet aux animaux de vivre en plein air, et rend ainsi peu dispendieux les abris qui d'ordinaire ne sont nécessaires en certains temps exceptionnels que pour les moutons. Du haut du Mont Begbie, à 15 milles de Bridge Creek, sur le chemin de Caribou, on voit un immense plateau de plus de cent cinquante milles de long sur une largeur de soixante à quatre-vingts milles. D'un autre côté, depuis Cache Creek jusqu'à la frontière des États-Unis, entre les Rivières Thompson et Fraser, se trouve une immense et magnifique contrée propre à la culture et à l'élevage des bestiaux, etc. Dans ces régions, la prairie et les collines sont couvertes d'une herbe appelée *bunch grass*, qui est excessivement nutritive, et dont l'importance est ainsi appréciée par un des rédacteurs de l'*Alta California*, de San Francisco, qui voyageait dans cette contrée l'été dernier :

“ En hiver, dit-il, cette herbe (*bunch grass*) maintient les bestiaux en excellent état, et comme il ne tombe généralement que peu de neige, le bétail s'en nourrit tout l'hiver. La neige y est rarement de plus de douze à quinze pouces d'épaisseur. C'est de cette région du district d'Okannagan que vient le bœuf qui approvisionne les marchés de Victoria. Aussitôt que l'hiver cesse, la *bunch grass* pousse en grande abondance, et l'on m'assure que les qualités nutritives de cette *bunch grass* surpassent celles de la fameuse herbe bleue (*blue grass and clover*) de la Virginie et du Maryland.”

Il n'est pas rare de voir, dans la Colombie, des cultivateurs qui ont de deux cents à mille têtes de bétail, et le nombre devra en augmenter du moment que les travaux du chemin de fer du Pacifique canadien commenceront en Colombie, et bien plus encore quand le chemin de fer sera ouvert ; car dans le premier cas le marché local se trouvera plus achalandé, et ensuite, par l'ouverture du chemin, de nouveaux débouchés seront offerts aux éleveurs de bestiaux et moutons, et aussi aux cultivateurs pour les produits des champs.

Terres pour l'élevage des bestiaux, chevaux et moutons.
NOMBREUX troupeaux.

AVANTAGES QUE LE PAYS OFFRE AUX COLONS.

Il est donc évident que ce pays offre des avantages considérables à quiconque désire cultiver la terre ou élever des bestiaux, chevaux et moutons. Ces avantages sont plus particulièrement énumérés dans un court mémoire qui m'a été fourni par un homme d'expérience qui a résidé dans cette province depuis plusieurs années ; ce mémoire est comme suit :—

“ Ces avantages sont :—1o. Un climat doux et peu variable ; 2o. des territoires immenses pour l'élevage des animaux à l'est des montagnes des Cascades, produisant principalement la *bunch grass* ; 3o. le droit de préemption sur trois cent vingt acres de terre, pour lesquels il peut n'être appelé à payer le prix d'une piastre par acre avant bien des années, et dans aucun cas avant huit ans ; 4o. le droit de préemption sur cent soixante acres s'il préfère s'établir à l'ouest des montagnes des Cascades ; 5o. l'existence d'un bon système de chemins qui étonnent tous les étrangers quand ils pensent à la faible population de la province ; 6o. de bons marchés locaux pour les produits des champs et l'accroissement des troupeaux ; 7o. la sécurité contre les incursions et déprédations des Indiens ; 8o. la protection accordée aux personnes et aux propriétés ; 9o. d'immenses forêts contenant des bois de toutes espèces ; 10o. des pêcheries sans limites ; 11o. des mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre, de charbon, etc. ; 12o. des institutions libres.”

Avantages qu'offre la Colombie pour s'y fixer.

BOIS ET FORÊTS.

Les terres forestières de la Colombie Britannique sont très-étendues et très-riches. Elles ne sont pas limitées à une seule région de la province, mais s'y étendent.

Le pin-Douglas, (*Douglas pine*) est un des arbres les plus précieux de la Colombie. Ce bois y est en grande abondance. On en fait des mâtures de 90 à 100 pieds sur un diamètre de 20 à 24 pouces. Cet arbre a très-souvent de 150 à 175 pieds de longueur, sans nœuds et sans branches, et un diamètre variant de 6 à 10 pieds. J'ai vu moi-même plusieurs billots de 60 à 80 pieds de longueur sur 6 pieds de diamètre, rendus dans les estacades des MM. Moody, Dietz et Nelson, à Burrard Inlet. De cet endroit, c'est-à-dire des moulins de ces Messieurs et de la compagnie appelée "Hastings Mills Company," on a exporté cette année de 20 à 25 millions de pieds de bois, ce qui a dû donner un chargement à 30 navires de 1,000 tonneaux. Il est de fait qu'un ordre pour 750,000 pieds de bois est venu cette année de Valparaiso, à Burrard Inlet, n'ayant pu être rempli dans le Sound Américain, où l'on n'a pu trouver des bois de la dimension requise. Cet ordre s'exécutait pendant ma visite en Colombie, et les bois ainsi exportés faisaient l'admiration de ceux qui visitaient Burrard Inlet à cette époque.

Mémoire sur les bois. Le court mémoire qui suit a été préparé, sur ma demande, par un Monsieur qui était à même de me donner des renseignements exacts sur les bois du pays. Je le traduis ici de l'anglais :—

Bois principaux. "Les bois les plus remarquables de la Colombie Britannique sont les suivants : le pin-Douglas, l'épinette ou sapin-Menzies, le sapin jaune, le balsamier, la pruche, le pin blanc, le pin jaune ou sapin écossais, le cèdre, le cyprès jaune, le gaïac (*arbor vitæ*), l'if, le chêne, l'érable blanc, l'arbusier (*arbutus*), l'aune, le cornouiller (*dogwood*), le grand tremble, le cerisier, le pommier sauvage, le saule et le peuplier (*cotton-wood*).

Où on les trouve. "Ces bois abondent dans presque toutes les parties de la province et ont tous une plus ou moins grande valeur. Il est impossible de préciser les localités particulières où on les trouve, mais, généralement, dans toutes les anses nombreuses que forme la côte de la Colombie Britannique et de l'île de Vancouver, l'on peut voir, en quantités inépuisables, le pin-Douglas et Menzies, le cèdre et l'érable. Le littoral de la Colombie Britannique, par sa conformation et les dimensions de ses bois, est admirablement adapté à l'exploitation du commerce de bois, grâce à ses havres profonds et sûrs et à ses pouvoirs d'eau sans rivaux au monde.

Pin blanc. "Le *pin blanc* est un bois très-précieux pour la carrosserie ou l'ébénisterie ; il y en a en abondance, mais pas par tout le pays.

Erable. "L'*érable* abonde partout sur l'île et sur les côtes.

Sapin écossais. "Le *sapin écossais* se trouve principalement sur les terres basses, de même que le saule et le peuplier.

Cèdre. "Le *cèdre* abonde dans presque toutes les parties du pays. Il atteint des dimensions énormes et on s'en sert pour tous les besoins, mais surtout pour faire des bardeaux. Comme il se fend facilement, le cultivateur en tire un excellent parti pour faire des clôtures.

Pin-Douglas. "Mais le bois le plus précieux est sans contredit le pin-Douglas. On le trouve presque partout sur la côte de la mer et jusqu'aux montagnes des Cascades. Il atteint des dimensions colossales et c'est un des meilleurs bois connus pour les espars de fortes dimensions. On peut s'en procurer de 150 pieds de long, sans nœuds, et pouvant fournir 45 pouces carrés sur une longueur de 90 pieds. De dimensions extraordinaires, droit et d'une épaisseur uniforme, fort et flexible à la fois, régulier dans son grain, durable et exempt de nœuds, l'on peut déclarer sans conteste que ce bois est d'une valeur incomparable.

Commerce de bois. "Le commerce de bois de la Colombie Britannique se fait entièrement par voie de mer. Les billots sont sortis des forêts au moyen de bœufs et atteignent

“ la mer par une glissoire ménagée expressément pour cet objet ; après quoi ils sont sciés dans des moulins situés sur la rive d'où ils sont directement expédiés. Les bois de la Colombie Britannique ont été à peine exploités, et il en a été si peu abattu que l'on peut dire de ces vastes forêts qu'elles sont pour ainsi dire intactes. L'exportation annuelle se chiffre au montant d'environ \$250,000.

“ Dans l'île de Vancouver on se sert de charbon et de bois comme combustible. Le chêne, le pin et le tremble sont les bois dont on fait principalement usage. Sur la terre ferme on se sert presque exclusivement du pin et du tremble qui se vendent de \$2. 50 à \$3. 50 la corde (128 pieds cubes) dans les régions basses, mais, aux mines, le bois est très-cher, \$7. 50 la corde.”

L'arbousier, mentionné plus haut, se trouve sur l'île San Juan et sur les côtes de la Colombie. C'est un arbre qui est toujours vert, et qui laisse tomber son écorce à l'automne. C'est un bois très-dur, avec lequel on fait des maillets, etc.

Pour plus de renseignements sur les bois de la Colombie, je réfère à l'appendice K qui est un extrait de l'ouvrage de M. Pemberton sur la Colombie, et à l'appendice L extrait du livre du Dr. Rattray.

FACILITÉS OFFERTES POUR LE TRANSPORT DES BOIS.

Ayant demandé quelles facilités offraient les rivières de la Colombie pour le transport des bois, on m'a répondu :—

“ Actuellement l'on se procure le bois dans le voisinage des havres d'où il est dirigé vers des différents moulins. Il en vient aujourd'hui fort peu de l'intérieur.

“ La rivière Colombie offre un débouché naturel aux bois qui croissent sur les coteaux et les collines qui bordent la vallée; mais la navigation de cette rivière, à partir du 49^e parallèle à aller à la mer, n'est pas ouverte aux sujets-anglais comme elle devrait l'être.

“ L'on pourrait également utiliser la rivière Fraser pour transporter le bois des immenses forêts avoisinant son bassin supérieur, et cela en construisant des glissoires à différents endroits.”

QUANTITÉ DES BOIS EXPORTÉS.

J'ai cru qu'il serait intéressant de connaître quelle avait été la quantité de bois exportée de la Colombie durant les dix dernières années, et en conséquence M. Hamley, l'excellent percepteur de la douane à Victoria, a fourni l'état désiré en l'accompagnant de quelques remarques propres à l'expliquer. Le voici :—

ÉTAT des différentes espèces de bois de service exportées de la Colombie Britannique, durant les dix années expirant le 31 décembre 1870.

Année.	Planche.		Bardeaux.	Lattes et piquets.	Espars.	Divers.	Valeur.
	Brute.	Préparée.					
	Pieds.	Pieds.					
1861	288,650						
1862	205,600						
1863	322,700	3,000	878			Courbes.	3,416
1864	2,687,460	3,200	951			Billots, etc.	2,729
1865	2,120,410	430,194	579	55		13 cordes.	9,885
1866	1,271,611	267,246	1	42	251	1 mât de pavil.	43,490
1867	4,146,000	342,951	50	7	257		80,195
1868	15,637,303	122,000	908	175	1,424	175 pièces.	86,691
1869	18,814,381	696,922	835	512	8	21 cordes.	184,135
1870	7,544,073	1,427,126	1,035	1,433	790	92 m pieux. }	252,154
		2,342,903	841	200	832	420 bottes. }	128,257
Totaux.	53,038,188	5,664,322	6,078	2,424	3,562		\$662,059

“ Dans cet état, les exportations, de 1861 jusqu'à la fin de 1866, ne proviennent que de la terre ferme de la Colombie Britannique; de 1867 à 1870, elles proviennent de la colonie après l'union.

“ En 1861, 1862 et 1863, les exportations n'étaient uniquement dirigées que vers la colonie alors séparée de Vancouver.

“ C'est en 1864 que le premier bois de service fut expédié au-delà des limites de la province actuelle, c'est-à-dire aux colonies australiennes.

“ En 1870, un des moulins de Burrard Inlet resta fermé la plus grande partie de l'année, ce qui explique la baisse dans le chiffre des exportations. Cette année (1871), les exportations seront en toute probabilité plus considérables qu'elles ne l'ont été jusqu'à ce jour.

“ Les navires anglais transportent plus de la moitié du trafic. Le reste est principalement exporté dans des navires américains.”

RÉGIONS AURIFÈRES.

Terres aurifères.

Les terres aurifères de la Colombie Britannique ne semblent pas être restreintes à un seul district de cette grande province. Elles s'étendent tout le long des rivières Fraser et Thompson, et sont particulièrement riches dans le district de Caribou. D'un autre côté, les nouvelles mines d'or du district d'Ominica, dans le nord de la Colombie, paraissent devoir couvrir une très-grande étendue de pays, puisqu'elles se trouvent sur les bords de la rivière Peace, de l'Ominica, de Germansen Creek, et d'un nombre d'autres rivières et ruisseaux. On a trouvé aussi de l'or sur l'île de Vancouver, mais en petite quantité. Il est probable que l'on ne fait que commencer à découvrir la richesse de ces mines, qui n'ont pas jusqu'ici été exploitées systématiquement.

DÉVELOPPEMENT TARDIF—SES CAUSES.

Causes du développement tardif.

Ce qu'il fallait d'abord à cette région, c'était une exploration géologique qui, en donnant des renseignements généraux sur la géologie du pays, guidât les exploitants et mineurs en leur indiquant à quels endroits ils pouvaient espérer trouver le précieux métal, et en quels autres endroits ils étaient à peu près sûrs de ne le pas trouver. Cette exploration se fait en ce moment, et promet les plus heureux résultats. En attendant, il est établi que de la frontière des États-Unis jusqu'au 53^e degré de latitude nord; sur une largeur de 100 à 200 milles, l'or se trouve presque partout, et l'honorable M. Good, dans son rapport de 1869, déclare que le produit des mines d'or en 1869 a été tout à fait proportionné à la population, et qu'on a constaté qu'il avait été exporté pour \$2,417,873 de poudre d'or, auquel montant il faut ajouter environ \$1,000,000 exportées par des particuliers, formant un total de \$3,417,873.

Chemins.

Ce qu'il faut, en second lieu, pour l'exploitation de ces mines, ce sont des chemins pour y arriver et des capitaux pour les exploiter. Le gouvernement de la Colombie a déjà fait beaucoup pour l'ouverture des communications, et il est bien probable que, maintenant qu'il n'est plus accablé par une dette trop forte pour la faible population de cette province, il va pouvoir faciliter l'accès de ces régions aurifères par l'ouverture de nouvelles routes et sentiers. Quant aux capitaux, ils arriveront du moment que les mines pourront être faciles d'accès, et

que s'ouvrira le chemin de fer du Pacifique, qui doit changer la face non-seulement de cette province, mais des deux tiers de la Confédération.

Une chose qui a retardé l'exploitation des mines du riche district de Caribou, Fret, c'est le prix du fret du bas Fraser à Barkerville. Non-seulement les transports sont longs, et les frais de transport considérables, mais les articles ainsi transportés sont sujets à des droits très-forts, pour payer le coût du chemin de Caribou, chemin qui ferait honneur à un pays riche et prospère. Il serait à désirer que ces droits fussent révoqués, ou, du moins, considérablement diminués.

PRODUIT DES MINES.

Afin de donner à Votre Excellence une idée de la richesse de ces mines, j'indiquerai ici ce que celles que j'ai visitées, ont produit cet été. La mine "South Wales," à Vanwinckle, à douze milles de Barkerville, qui est l'extrémité du chemin de Caribou, a produit, durant les trois dernières semaines d'août, 328, 215 et 256 onces d'or respectivement. La mine "Forest Rose," sur William's Creek, a produit, une semaine, 203 onces, et une autre semaine, 245 onces. La mine "Ballarat" a produit 72 onces, une semaine, et 95 la suivante. Produit des mines.

Quelques-unes de ces mines sont à une profondeur de 100 à 150 pieds sous terre, et les puits, qui y descendent, communiquent avec des galeries de plus de deux cents pieds de longueur chacune. La mine "Lane et Kurtz" promet de très-grands résultats. Elle est au centre de ce qu'on appelle les Meadows. Elle est entre les mains d'une compagnie américaine, avec un capital de \$500,000. Elle avait été abandonnée, quoiqu'elle eût donné beaucoup d'or; l'eau souterraine était venue en si grande abondance, que la compagnie qui l'exploitait ne pût continuer faute de moyens. Si la compagnie américaine actuelle réussit à pomper l'eau au moyen du puissant mécanisme qu'elle a transporté à 600 milles dans l'intérieur de la Colombie, il est certain qu'il s'établira de suite sur les Meadows des compagnies nombreuses qui suivront l'exemple de cette dernière, et devront être récompensées de leurs sacrifices par une riche moisson d'or, semblable à celle que l'ancienne compagnie faisait, lorsqu'elle fût arrêtée par l'inondation souterraine.

Le livre bleu de 1870 contient ce qui suit sur ces mines :—

"Caribou :—Ces mines ont été sans interruption exploitées durant l'année et Caribou. avec des résultats satisfaisants. Grand nombre des anciens ruisseaux miniers qui, depuis un an ou deux, avaient perdu de leur importance ont, cette année, repris leur valeur primitive et produit de bons rendements.

"Lillouet et Clinton :—Les mines d'or de ce district sont principalement Lillouet. exploitées par des Chinois qui se contentent de peu de profits en retour de leur travail.

"Colombie et Kootenay :—Ce district minier n'a pas tenu ce qu'il promet. Kootenay tait les années passées; la contrée n'a pas été parfaitement explorée, vu que le plus grand nombre des mineurs l'ont quittée éblouis qu'ils étaient par les avantages que leur offaient les nouvelles régions aurifères d'Ominica; d'autres ont également quitté le pays pour aller chercher fortune en Californie. Cependant ceux qui restent semblent satisfaits de leurs bénéfices et sont activement occupés à faire des barrages et des souterrains.

"Hope, Yale et Lytton :—L'exploitation des mines d'or dans ce district, sur les bords de la rivière Fraser, est principalement entre les mains des Chinois qui réalisent de \$1 à \$5 par jour par tête.

"Ci-suit le rendement de l'or pendant l'année :—

Caribou.....	\$1,047,245 00
Lillouet.....	15,000 00
Colombie, etc.	161,500 00
Yale et Lytton.....	110,000 00

“ Ces chiffres ne sont néanmoins qu'approximatifs vu qu'il est impossible de constater la quantité d'or expédiée du pays par des particuliers.”

PRIX DE CERTAINS ARTICLES AUX MINES DE CARIBOU.

Prix des den-
rées, etc., dans
les mines de
Caribou.

Avant de passer aux mines d'or du district d'Ominica, je crois, afin de faire comprendre combien les hardis mineurs qui ont ouvert le district de Caribou, et qui y travaillaient en ce moment, ont dû s'imposer et s'imposent encore de sacrifices pour exploiter les terrains aurifères, qu'il est bon d'insérer ici une table comparative des prix de certains objets dans le district de Caribou, en 1861 et en 1871. La voici :—

	1861.	1871.
Une pelle.....	\$14 00	\$1 50
Un pic.....	14 00	3 00
Une livre de farine.....	2 50	0 20
do lard fumé.....	2 50	0 60
do sucre blanc.....	2 50	0 35
Une paire de bottes de caoutchouc.....	40 00	9 00
Une bouteille d'eau-de-vie.....	14 00	2 00
do de champagne.....	14 00	8 00
Une paire de demi-bottes, fabriquées à Caribou.....	36 00	20 00
Une paire de couvertures (4 points) de la compagnie de la Baie d'Hudson.....	35 00	16 00
Fret par livre.....	0 90	0 11
Un repas.....	2 50	1 00
Un poêle de cuisine ordinaire.....	350 00	100 00
Un poêle de tôle avec 6 feuilles de tuyau.....	100 00	25 00
Gages (par jour) d'un charpentier.....	16 00	7 00
do do contre-maître.....	16 00	6 00
do do ouvrier.....	12 00	5 00
do do chinois.....	3 50

MINES D'OR DU DISTRICT D'OMINICA.

Mines d'or du
district d'Omi-
nica.

Les mines d'or du district d'Ominica n'ont réellement été exploitées que cette année. On y parvient, ou par bateau à vapeur, de Victoria à Nanaïma, et de là par la rivière Skeena, ou bien par le chemin de Caribou. Une lettre d'Ominica, du 15 août dernier, portait qu'on aurait bientôt un sentier (*trail*) du lac Stuart, par lequel les provisions et marchandises pourraient arriver de Yale un mois plus tôt le printemps qu'elles ne le pouvaient auparavant, ce qui ferait probablement préférer cette route à celle de la rivière Skeena. A cette époque, il se trouvait dans le district plus de 1,200 personnes dans un rayon d'environ 20 milles. Comme je n'ai pas eu le temps de visiter ce district lointain, j'ai dû me renseigner autrement, et j'ai constaté par les personnes les plus en position de connaître les résultats des exploitations dans cette contrée, que ces résultats sont très-satisfaisants. Ainsi, sur Lost Creek, une mine a donné 192 onces à diviser entre 5 mineurs pour leur travail d'une semaine, et une autre, celle de Ward, Dunleary et Cie., a donné jusqu'à \$500 par homme pendant une semaine. Sur Black Jack Gulch, (*gulch* veut dire petit ruisseau) le produit de la mine, depuis le commencement de son exploitation, a été \$40 par homme par jour, ou \$200 pour les 5 mineurs. Sur Manson Creek, il y avait environ 200 mineurs qui faisaient de \$5 à \$50 par jour chacun. Sur Slate Creek, 50 hommes faisaient de \$5 à \$20 par jour. Sur Germansen Creek, le montant d'or recueilli durant la dernière semaine d'août a été de \$10,000. Depuis cette époque, de nouveaux

rapports me sont parvenus, et tout porte à croire que la saison aura été fructueuse ; le district est réellement riche en or et promet beaucoup. Plusieurs centaines de mineurs sont décidés à hiverner dans les mines et à y travailler durant l'hiver. Les autres, vu le prix élevé des provisions et marchandises, doivent revenir à Victoria, et remonteront au printemps. Et d'après les rapports qui viennent de tous cotés, et par les nombreux mineurs que j'ai moi-même rencontrés sur la route et qui venaient de Montana, dans les États-Unis, croyant trouver dans ce district une nouvelle terre promise, il est évident que ces derniers seront suivis ce printemps par une immense population minière.

PRIX DES DENRÉES AUX MINES D'OMINICA.

Constatons, néanmoins, qu'au mois d'août dernier, dans le district d'Ominica, tout se faisait à peu près sur crédit. Il n'y avait que peu d'argent ou de poudre d'or en circulation. La fleur s'y vendait de 35 à 40 centins la livre, les fèves un peu plus cher, le porc fumé \$1 la livre, le sucre 80 centins la livre, le bœuf de 25 à 30 centins la livre. Les gages y étaient de \$8 par jour.

Prix des denrées dans le district d'Ominica.

RAPPORT DU COMMISSAIRE DES MINES D'OR.

Depuis que ce qui précède a été écrit, le commissaire des mines d'or dans ce district a fait un rapport dont on m'a envoyé une copie ; il donne une idée exacte de la position et je crois qu'il est important de ne pas l'omettre. Le voici :—

“ GERMANSÉN CREEK, OMINICA,

23 OCTOBRE 1871.

“ MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport, pour l'information du lieutenant-gouverneur, que les mines sur le Germansen Creek n'ont pas produit les résultats qu'on en attendait dans la première partie de la saison ; actuellement il n'y a que quelques compagnies qui réussissent ; plusieurs, cependant, se préparent à aller visiter les collines sur la partie supérieure du ruisseau dans le cours de l'hiver prochain ; si elles réussissent on a l'intention de construire de larges fossés qui faciliteront grandement l'exploitation des bancs et des coteaux de chaque côté du ruisseau.

Rapport officiel sur les mines d'Ominica.

“ Il m'est, néanmoins, agréable de donner de meilleures nouvelles de la rivière Manson et de ses tributaires qui ont, nonobstant les difficultés causées par l'ouverture des mines, fort bien rétribué les mineurs en grand nombre de cas.

“ On construit actuellement plusieurs fossés dans le but de diriger l'eau vers les bancs et les coteaux de la rivière Manson et de Slate Creek, où l'on a déjà recueilli un montant d'or très-considérable, et je n'hésite pas à dire que les fouilles dans cette partie du district sont suffisamment fructueuses pour donner à croire qu'un grand nombre d'hommes pourront y trouver de l'emploi pendant des années à venir.

“ Sur la rivière Manson on a passé la plus grande partie de la saison à exploiter les fouilles de surface dans le lit du ruisseau, ce qui a à peine acquitté les dépenses, mais il est maintenant évident qu'il existe un chenal profond tel qu'on l'a vu à William's Creek, et les mineurs les plus expérimentés du district sont d'opinion que le chenal contient la veine qu'ils cherchaient depuis longtemps, et, d'après les indices recueillis par deux compagnies seulement qui ont réussi à atteindre le roc, il semblerait que cette opinion est correcte.

“ Il est difficile de pouvoir constater avec une bien grande précision le montant d'or extrait des mines d'Ominica dans le cours de la présente saison, mais les rapports qui m'ont été fournis par les contre-maîtres des principales compagnies accusent un rendement de plus de \$300,000, et à ce chiffre on peut fort bien ajouter pas moins de \$100,000 de plus qui ont été vendues par les mineurs, et dont il n'est pas tenu compte, faisant en tout \$400,000.

“ A la demande d'un certain nombre de mineurs, j'ai mis en réserve un lot de terre sur la rive nord de la rivière Manson, à l'embouchure de Slate Creek, comme emplacement de ville, et je l'ai fait diviser en trente lots; depuis cette époque plusieurs trafiquants y ont bâti de bonnes maisons et y font maintenant le commerce.”

P. O'REILLY,

Commissaire des mines d'or.

EXPORTATION DE L'OR.

Exportation
de l'or.

L'Honorable M. Good m'a fourni l'état suivant de l'exportation officielle de l'or. La note au bas fait voir que, pour avoir le montant d'or réellement fourni par le territoire aurifère, il faut ajouter 33 pour cent :—

“ETAT de l'or exporté de la Colombie Britannique par les banques, de 1862 à 1870, et, en tant que le fait peut être constaté, en 1871.

Année.	Banque de l'Amérique B. du Nord, (Exportations réelles.)	Banque de la Colombie B. (Exportations réelles.)		Wells, Fargo et Cie., (Exportations réelles 1867, '68, '69, et '70, estimées pour 1862, '63, '64, '65, et '66.)	Total.
	\$	\$	\$	\$	\$
1862	58,789	{ 502,835 } 400,000	902,835	Estimées d'après les rapports. { 650,000 302,169 603,240 574,769 433,505 216,160 198,182 232,062 240,115 (Estimées) 163,271	1,211,624
1863	674,378				1,376,547
1864	716,381		1,428,467		2,748,088
1865	546,649		1,496,986		2,618,404
1866	751,987		788,116		1,983,600
1867	1,144,888		493,663		1,860,651
1868	666,259		915,288		1,779,729
1869	597,245		495,577		1,324,884
1870	330,120		432,462		1,062,717
1871, jusqu'au 20 sept.	243,595		336,526		743,792
	5,730,291		7,316,277	3,613,573	16,650,036

“ Ce rapport ne comprend pas l'or emporté du pays par les mineurs et qui a toujours été évalué à un tiers de plus chaque année.”

CHARLES GOOD,

Secrétaire de la Colonie.

MINES D'ARGENT ET DE CUIVRE.

Mines d'argent
et de cuivre.

Les mines d'argent et de cuivre de la Colombie Britannique n'ont pas encore été exploitées en grand. Néanmoins, au mois de septembre dernier, j'ai vu des spécimens très-riches d'une mine d'argent près de Hope, sur la rivière Fraser, et

j'ai été informé que cette mine allait être exploitée en grand. On faisait sur les lieux des travaux considérables, et, entre autres, un chemin qui doit conduire de Hope à la mine elle-même. Je sais de plus que cette mine d'argent n'est pas la seule qui se trouve dans la vallée du Fraser, et aussitôt que celle de Hope aura été exploitée et aura donné, comme on s'y attend, de bons résultats, il n'y a pas de doute que les autres mines qui sont dans la même chaîne de montagnes seront exploitées également.

MINES DE CHARBON.

Les mines de charbon de la Colombie sont très-précieuses et en nombre considérable. Les mines de Nanaïmo, qui donnent du charbon bitumineux, sont celles qui sont le plus exploitées en ce moment. Elles sont très-faciles d'accès et les chargements peuvent s'y faire à bord des vaisseaux sans difficulté. Ce charbon abonde sur la côte orientale de l'île Vancouver, non-seulement à Nanaïmo, mais encore à Departure Bay, Baynes Sound, Isquash, et à Koskeemo, près de l'extrémité de l'île. Ce charbon est de fait le seul de bonne qualité sur la côte du Pacifique. C'est ce qui a sans doute inspiré à M. Dilke les observations suivantes que l'on trouve dans sa "Greater Britain":—

"La position des différentes mines de charbon dans le Pacifique est d'une extrême importance en ce sens qu'elle peut servir à indiquer l'avenir qui est réservée à cette partie du monde; mais il ne suffit pas de savoir où l'on peut trouver le charbon; il faut aussi tenir compte de la quantité et de la qualité et du bas prix de la main-d'œuvre ainsi que des facilités de transport. En Chine et à Bornéo, il existe d'immenses gisements de charbon, mais ils ne sont pas à la portée du commerce; d'un autre côté, le charbon de la Californie, à Monte Diablo, San Diégo et Monterey, est favorablement situé, mais d'une mauvaise qualité. La Tasmanie a de bon charbon, mais pas en grande quantité, et les couches les plus voisines de la côte sont formées d'antracite de qualité inférieure. Les trois pays du Pacifique qui, pendant un certain temps au moins, doivent prétendre à la grandeur manufacturière sont le Japon, l'île de Vancouver et la Nouvelle-Galles du sud; mais lequel des trois deviendra le plus riche et le plus puissant? Cela dépend en majeure partie de la quantité de charbon qu'ils possèdent respectivement et de la possibilité de l'exploiter à bas prix. Le haut prix de la main-d'œuvre qui prévaut à Vancouver disparaîtra devant le chemin de fer du Pacifique; mais pour le moment la Nouvelle-Galles du sud a le dessus pour le bas prix de la main-d'œuvre, et sur ses rives, à Newcastle, se trouvent de riches gisements de charbon de bonne qualité pour les manufactures, mais peu propre aux vapeurs dont il encrasse la machine sans compter qu'il brûle trop vite."

Le livre bleu de 1869 contient au sujet des mines de charbon de la Colombie, ce qui suit:—

"Deux cents hommes travaillent à ces mines. Le rendement en 1869 fut de 40,883 tonnes sur lesquelles 19,700 ont été expédiées à l'étranger. Le prix du charbon aux puits est de 24 chelins (sterling) la tonne. Le charbon contient 66 pour cent de carbone. La superficie de la mine est de 900,000 verges carrées. Trois puits sont en exploitation. La couche a généralement 4 pieds d'épaisseur."

Le livre bleu de 1870 ajoute:—

"Ces mines se développent favorablement et elles ont été exploitées, avec avantage durant l'année si l'on songe qu'il a été exporté environ 30,000 tonnes de charbon. Le prix du charbon aux puits est de \$6 la tonne. Le charbon contient 66 pour cent de carbone."

Un des directeurs d'une de ces mines m'a dit qu'elle a produit cette année 44,000 tonneaux de charbon. Cette mine, comme les autres, produirait bien davantage, si notre charbon n'était pas frappé aux Etats-Unis d'un droit d'entrée très-élevé.

Comparaison
de trois char-
bons.

La marine anglaise qui stationne à Esquimaux ou qui visite ces parages se sert partiellement du charbon de la Colombie. Un essai ayant été fait des qualités respectives du charbon de Douglas, Newcastle et Dunsmuir à bord du vaisseau de S. M. le "Boxer," l'ingénieur en chef a constaté les résultats suivants :—

VAISSEAU DE S. M. LE "BOXER."

"ESSAI des charbons Douglas, Newcastle et Dunsmuir, fait les 24, 27 et 29 septembre 1870.

	Douglas.	Newcastle.	Dunsmuir.
Heures pendant lesquelles les feux ont été allumés.	9 hrs. 20 m.	9 hrs. 0 m.	9 hrs. 5 m.
" sous vapeur.....	7 hrs. 40 m.	7 hrs. 30 m.	7 hrs. 30 m.
Hauteur de l'éprouvette à vapeur.....	34 lbs.	36.7 lbs.	36.5 lbs.
Quantité totale de charbon employée en lbs.....	17,808	15,732	15,478
Quantité employée sous vapeur.....	15,773	13,869	13,632
Révolutions par minute.....	143	143	151
Force de chevaux indiquée.....	292.9	276.22	296.1
Charbon par force de chevaux indiquée, par heure.	7.5 lbs.	7.17 lbs.	6.6 lbs.
Milles parcourus pendant l'essai.....	70	60	65
Quantité de charbon consommée par mille.....	225.4 lbs.	231.15 lbs.	209.7 lbs.
Densité de l'eau de mer.....	1 environ	1 environ	1 environ
" de l'eau dans les chaudières.....	1 $\frac{3}{4}$	1 $\frac{3}{4}$	1 $\frac{3}{4}$
Direction du vent.....	variable	en avant	entr. et en arr.
Force du vent.....	1 à 2	1 à 3	1 à 3
Quantité totale de cendres en lbs.....	1,472	1,378	1,399
" " de rebuts en lbs.....	790	858	725
" " de suie en lbs.....	125	160	116
Proportion de cendres.....	9.32	8.75	9.04
" " rebut.....	4.43	5.45	4.68
" " suie.....	.792	1.017	.7494

" Avec le charbon Dunsmuir, la soupape était presque grande ouverte,—avec le charbon Newcastle et Douglas, elle resta ouverte de un tiers à la moitié.

" Charbon Dunsmuir comparé au Newcastle :—Il y a plus de fumée, beaucoup moins de suie, les tubes sont beaucoup plus nets, la besogne des chauffeurs est moins forte ; c'est un charbon qui produit plus de vapeur et qui salit beaucoup moins le pont.

" Le Dunsmuir comparé au Douglas :—Il y a moins de fumée, les tubes sont beaucoup plus nets, il y a moins de saleté sur le pont, et il maintient bien mieux la vapeur.

" Le Newcastle comparé au Douglas :—Il y a beaucoup moins de fumée, il maintient mieux la vapeur, les tubes sont à peu près dans le même état, même saleté sur le pont.

" En faisant l'essai du charbon Dunsmuir, les chaudières laissaient trop évaporer l'eau, sans quoi la force de chevaux, les révolutions, la vapeur etc., auraient donné de bien meilleurs résultats."

ANDREW WATT,
Ingénieur.

Vaisseau de S. M. le "Boxer."
Esquimaux, C. B.

ANTHRACITE.

Anthracite.

On a trouvé des veines de charbon dans plusieurs autres endroits de la province, et ce charbon est d'excellente qualité, mais le manque de capitaux a empêché leur exploitation. Ainsi, à l'île de la Reine Charlotte (*Queen Charlotte*

Island) se trouve un charbon excellent et très-précieux. C'est de l'anhracite. Il contient 72 pour cent de carbone, et on dit que pour les fonderies il est meilleur que l'anhracite de la Pensylvanie. En 1869, la compagnie qui exploitait cette mine tirait du charbon de trois veines sur 6,000 acres de terre. Cette compagnie a dépensé en trois ans \$80,000 à cette exploitation. Ce charbon valait \$10 aux puits. Mais, faute de moyens, cette compagnie a été obligée d'abandonner et ses mines et ses capitaux. On a trouvé du charbon, non-seulement sur l'Île Vancouver mais aussi dans l'intérieur de la Colombie, à 160 milles de la mer, près de la rivière Nicola, tributaire du Thompson. On le dit supérieur à celui des bords de la mer.

M. Hamley, percepteur de la douane à Victoria, a fourni sur ma demande, l'état suivant de l'exportation du charbon pour les quatre dernières années :— Exportation
du charbon.

ETAT du charbon exporté de la Colombie Britannique, de 1867 à 1871 :—

Année.	Où expédié.	Quantité.		Valeur.
		Tonnes.	\$	
1867	Aux Etats-Unis	11,223	72,953	
1868	“ “	29,219	189,923	
“	Au Mexique.....	1,305	8,482	
1869	Aux Etats-Unis.....	19,970	119,820	
1880	“ “	16,114	96,687	
Total.....Tonnes,		77,831	\$487,865	

M. Hamley ajoute :—

“ Avant 1867, les colonies étaient séparées et il n'a pas été en conséquence tenu compte de l'exportation du charbon de Nanaimo, à la douane de la Colombie Britannique.

“ Le charbon de Nanaimo est universellement en usage à Victoria. Les navires de Sa Majesté en consomment une grande quantité ainsi que les steamers côtiers, et l'on en expédie quelques tonnes annuellement à la terre ferme.”

RENDEMENT DES MINES DE CHARBON.

Pour savoir réellement ce qu'ont produit ces mines, il faut constater les ventes faites par les compagnies qui les exploitent. On m'a fourni l'état suivant comme Produit des
mines de
charbon.

Montant des ventes de charbon.

1861	14,600 tonneaux.
1862	18,690 “
1863	21,394 “
1864	28,632 “
1865	32,819 “
1866	25,115 “
1867	31,239 “
1868	44,005 “
1869	35,802 “
1870	29,843 “

Prix de la
main-d'œuvre.

J'ai été informé aussi que le prix de la main-d'œuvre en rapport avec les mines de charbon est comme suit :—

Mineur.....	\$3.00 à \$4.00	par jour.
Artisan.....	3.75	“
Ingénieur.....	2.00 à 3.50	“
Forgeron	2.00 à 3.25	“
Manœuvre	1.75 à 2.00	“
Chinois ou }	1.00 à 1.25	“
Indien. }		

Ayant ainsi parlé des terres arables, pastorales, forestières et minières de la Colombie Britannique, j'annexe comme appendices les documents suivants : Appendice M, lettre du propriétaire de la mine Dunsmuir, donnant des détails intéressants à ce sujet ; appendice N, lettre donnant des détails importants sur les mines du district d'Ominica ; appendice O, la loi relative aux mines d'or ; appendice P, la loi relative aux terres minérales autres que les terres aurifères ; appendice Q, la loi des terres de la Colombie ; appendice R, un extrait de l'ouvrage du Dr. Rattray sur le charbon de la Colombie ; appendice S, la loi relative aux compagnies à fonds social.

PRODUITS AGRICOLES.

Produits agri-
coles.

En outre du produit des mines, il y a les produits agricoles, les produits animaux, ceux des pêcheries et ceux de la chasse. Le blé, l'orge, l'avoine, les pommes de terre, les pois, les légumes, et les fruits tels que les pommes, prunes, cerises, etc., croissent dans la Colombie et y sont florissants. Néanmoins, à Caribou, les gelées fréquentes ne permettent pas de cultiver les grains ; aussi le peu de culture qu'on y fait se borne aux végétaux qui ne requièrent pas une saison longue pour pouvoir être utilisés. Mais ce serait une erreur de croire que dans l'intérieur de la Colombie on ne puisse pas y cultiver les grains. J'ai vu dans l'intérieur, à l'embouchure de la rivière Quesnel, les terres d'un Canadien du nom de Brousseau, et il avait une magnifique récolte de tous grains. Bien plus, à 13½ milles de la rivière Quesnel, en gagnant l'intérieur de la Colombie, j'ai vu, à 2,700 pieds au-dessus du niveau de la mer, des choux, carottes, navets et pommes de terre qui auraient fait honneur à n'importe quelle autre partie du Canada. Et ailleurs, à une hauteur presque égale, j'ai trouvé des champs de blé, d'orge et d'avoine qui avaient la plus belle apparence, et qui, dans leur langage muet, démontraient que ceux qui ont cru que la Colombie était tout bonnement un pays de montagnes, impropre à la culture, et ne devant être qu'une source de dépenses pour la Confédération, ont commis une grave erreur. Le fait est qu'à Clinton on m'a montré un moulin, entre autres, qui a donné cette année 400 tonneaux de farine, et le blé apporté à ce moulin provient tout entier du pays. Il y a, je crois, huit moulins de ce genre. L'an dernier, l'orge et l'avoine se vendaient de 2 à 3 centins la livre ; cette année, elles s'y vendent de 3 à 5 centins la livre. Le blé s'y vendait 3 centins, cette année il se vend 3¼ centins la livre. Pour les détails des produits agricoles, je réfère à l'appendice T qui est un extrait du livre bleu pour 1870. Il s'y trouve, en même temps, une liste des prix de certains articles de consommation.

BESTIAUX.

Le Dr. Rattray, que j'ai déjà cité comme un homme généralement bien renseigné sur notre nouvelle province du Pacifique, après avoir parlé de l'île de Vancouver comme n'étant pas très-susceptible de culture excepté dans sa partie méridionale, ajoute :

“Cependant cette colonie a, à sa droite, la Colombie Britannique pour “approvisionner ses marchés, pays que son climat, son sol, ses riches pâturages et

“ l'abondance de ses terres arables rendent tout particulièrement propre aux exploitations agricoles et à l'élevage des animaux et susceptible de devenir le grenier des productions animales et végétales capable d'alimenter non-seulement cette Ile, mais encore tout le Pacifique.”

Cet auteur a raison, la Colombie, non-seulement donne des produits agricoles abondants, et en donnera davantage quand la population sera plus grande, et que les besoins augmenteront, mais ce pays est tout particulièrement propre à l'élevage des bestiaux, chevaux et moutons. J'ai vu des bœufs de six ans qui n'avaient jamais eu d'autre abri que la voûte des cieus, et ils étaient en très-bon état, aussi gras que les plus beaux animaux que l'on amène aux marchés dans nos provinces de l'Est. Ce n'est pas à dire qu'un éleveur prudent ne devrait pas avoir un abri pour ses animaux, et faire une provision d'au moins un mois de fourrage en cas d'accident, ce qui lui est toujours aisé, car la prairie est là couverte de cette herbe succulente dont j'ai déjà parlé plus haut.

Elevage des bestiaux, etc.

Ce que je viens de dire des bestiaux peut s'appliquer également aux chevaux, avec cette différence que le cheval trouve plus facilement sa nourriture, dans le cas d'une chute de neige, que le bœuf lui-même. Son pied pénètre facilement à travers dix à douze pouces de neige, et atteint l'herbe qui est, dans ce pays, sa nourriture favorite.

Quant aux moutons, aucune autre partie du Canada n'est plus propre à leur élevage que la Colombie. Ils s'y maintiennent en bon état, engraisser promptement et l'éleveur trouve facilement à vendre, soit la chair du mouton, soit sa laine.

Inutile de dire que la race porcine est ici représentée, et se multiplie d'une manière étonnante. Elle n'a besoin durant la belle saison que de racines, fruits, cactus et herbes qui sont si abondants dans toutes les parties de la Colombie; mais elle requiert, comme les moutons, plus de soins pour l'hiver. Néanmoins, le porc est un animal qui trouve toujours un marché dans un pays minier comme la Colombie et ne manque pas de rapporter un profit raisonnable à celui qui l'élève.

PÊCHERIES.

Les pêcheries de la Colombie sont peut-être les plus riches qu'il y ait au monde, mais elles n'ont été que très-peu exploitées. La fièvre de l'or a porté les immigrants vers les terres aurifères, leur faisant négliger, pour beaucoup d'entre eux, une mine bien plus riche, et bien plus sûre, que celle qu'ils allaient chercher si loin, et au prix de tant de labeurs et de fatigues. Aujourd'hui les choses commencent à changer; on porte un peu son attention du côté des pêcheries, sans négliger pour cela les terres aurifères; néanmoins, ces pêcheries ont besoin de nouveaux arrivants pour les développer convenablement. La population actuelle a ses occupations ordinaires, et ne peut donner à cette nouvelle carrière qu'une partie peu importante de son temps. On en peut juger par le fait qu'il n'y a réellement que deux grands établissements de pêche, — l'un, une pêche à saumon sous la direction du capitaine Stamp, qui exporte pour la première fois du saumon dans des boîtes en ferblanc; l'autre, une pêche à la baleine, dans le golfe de Géorgie. J'ai vu l'un de ces baleiniers, le *Byzantium*, dans Deep Bay. C'est un brick anglais, commandé par le capitaine Calhoun, et à son bord se trouvait le capitaine Roys, inventeur d'une balle explosible, dont on se sert pour chasser la baleine, et qui, en pénétrant dans ce monstre marin, éclate et fait ouvrir un harpon. La première baleine tuée de cette manière, le fut en 1868. — En 1869 et 1870, cette compagnie se servait d'un petit bateau à vapeur, et le succès de l'an dernier l'a engagée à y consacrer un brick de 179 tonneaux, monté par 20 hommes. Le capitaine Calhoun se plaignait d'avoir à payer des droits élevés sur presque tous les objets nécessaires à la pêche. Cet obstacle au succès de cette industrie devra disparaître bientôt par la substitution du tarif canadien au tarif de la Colombie Britannique.

Pêcheries.

On m'a assuré que si cette expédition a du succès, il y a, dans nos eaux du Pacifique, place pour au moins cinquante expéditions du même genre. Je vois, depuis mon retour, que la goëlette baleinière, *Industry*, venait d'arriver à Victoria, avec 300 barils, ou environ 10,000 gallons d'huile, après avoir été seulement cinq semaines absente. Une des baleines tuées par cette expédition était longue de 60 pieds, et fournira certainement près de 70 barils d'huile.

Le livre bleu de 1870 contient à ce sujet ce qui suit :

“ Durant l'année il y a eu trois compagnies qui ont fait la pêche à la baleine ; depuis, l'une d'elles a fait faillite. Il a été tué trente-deux baleines qui ont rapporté 25,800 gallons d'huile valant 50 centins le gallon. Il y a eu un bateau avec des embarcations et deux stations avec des embarcations employant tout ensemble 49 manœuvres. Le capital placé dans cette industrie se montait à environ \$20,000.

“ La pêche au chien de mer (*dog fish*) atteint une importance plus considérable encore que celle de la baleine. 50,000 gallons d'huile de chien de mer ont été recueillis ; elle vaut 40 centins le gallon. Cette industrie prend de “ grands développements.”

D'un autre côté, j'ai obtenu les renseignements suivants pour 1871 :

“ Il y a actuellement trois expéditions baleinières qui poursuivent leurs opérations dans les eaux de la Colombie Britannique, savoir :—

“ 1o. La compagnie baleinière de la Colombie Britannique, qui possède une goëlette, la “ *Kate*,” de 70 tonneaux ; coût de l'équipement \$15,000. Elle a déjà recueilli 20,000 gallons d'huile et elle compte sur 10,000 de plus. Ici la valeur de l'huile est de 37 centins le gallon. En Angleterre, elle vaut £35 la tonne de 252 gallons. Cette compagnie a, de plus, recueilli 50,000 gallons d'huile de chien de mer (*dog fish*), valant ici 37 centins le gallon, et 55 centins en “ Californie et £35 la tonne en Angleterre.

“ 2o. Le brigantin “ *Byzantium*” de 179 tonneaux, frais d'équipement \$20,000. On ne connaît pas le résultat de sa pêche pendant l'année.

“ 3o. Le steamer “ *Emma*” et la goëlette “ *Industry*,” frais d'équipement \$10,000. Cette expédition a recueilli 15,000 gallons d'huile.

“ Cette côte, au dire d'un vieux baleinier de Providence, est un des meilleurs postes au monde pour la pêche à la baleine. L'on attire particulièrement l'attention publique sur la valeur de l'huile de chien de mer et la facilité avec laquelle se fait la pêche de ce poisson ; aujourd'hui c'est une entreprise plus “ lucrative même que celle de la pêche à la baleine.”

Saumon.

Le saumon de la Colombie est excessivement nombreux et une des plus grandes richesses du pays. Il se vend bien bon marché,—cinq centins la livre, à Victoria, et entre pour beaucoup dans la nourriture des Indiens. Il y en a cinq espèces, dont la description se trouve à l'appendice U., qui est un extrait de la brochure du Révérend Dr. Brown, sur la Colombie Britannique.

DÉTAILS RELATIFS AUX PÊCHERIES.

Cette branche d'industrie, les pêcheries, étant si peu développée, j'ai obtenu d'un homme en position de me donner, par ses études, des renseignements exacts sur ce sujet, un mémoire qui, quoique court, donnera plus de détails qu'il m'eût été possible d'en obtenir dans les documents officiels. Le voici :—

“ Lorsqu'il est question des pêcheries de la Colombie Britannique, l'on “ semble porté à croire qu'il s'agit de quelque chose qui n'a pas d'existence. A “ part une légère tentative faite dans le but de mettre le saumon dans des boîtes “ de fer blanc, sur la rivière Fraser, et deux ou trois expéditions baleinières qui “ ont duré quelques années, rien n'a vraiment été fait pour développer les immenses “ ressources des pêcheries de cette province. Je vais donc vous donner la liste “ des poissons que l'on trouve ici en grande quantité, ainsi qu'une brève descrip- “ tion des localités où ils abondent et de la valeur commerciale de chaque catégorie “ le tout accompagné de certaines observations propres à jeter du jour sur la question.

“ Description des poissons que l'on trouve dans la Colombie Britannique et Poisson de dif-
 “ l'Île de Vancouver :—la baleine, l'esturgeon, le saumon, le houlican, la morue, le férentes espè-
 “ hareng, le flétan, la sardine, l'anchois, les huîtres, l'égréfin (*haddock*) et le chien ces.
 “ de mer.”

“ Il n'existe pas de loi relative aux pêcheries dans la Colombie Britannique. Pas de saison
 “ La pêche se fait toute l'année sans aucune restriction. Cet état de choses con- de prohibi-
 “ vient parfaitement à un pays nouveau et dont la population est aussi disséminée. tion.
 “ Etablir des saisons de prohibition, serait tout simplement compromettre les inté-
 “ rêts de la province, non-seulement pour le moment, mais pour bien des années à
 “ venir.”

“ Il est tout-à-fait impossible de donner une estimation même approximative des
 “ produits des pêcheries pendant les dix dernières années, vu qu'il n'existe pas de
 “ statistiques à ce sujet.”

“ Il n'y a pas de loi locale qui défende aux Américains de faire la pêche
 “ dans nos eaux.”

“ *Baleine.* Il m'est impossible de dire si les baleines sont à sperme ou à
 “ quel genre elles appartiennent; qu'il me suffise de déclarer qu'une entreprise
 “ commencée il y a environ trois ans, semble, au dire de tous (l'on n'a pu obtenir
 “ de rapport officiel de cette compagnie), avoir très-bien réussi. Il n'y a pas de
 “ doute que c'est une spéculation profitable, sans quoi il y a longtemps qu'on l'aurait
 “ abandonnée; la quantité d'huile recueillie prouve d'ailleurs surabondamment
 “ que la compagnie trouve facilement des baleines. Je suis convaincu que si cette
 “ branche d'industrie était exploitée par des gens experts la province pourrait
 “ compter sur une nouvelle source de richesse inconnue jusque là.”

“ *L'Esturgeon* abonde dans les rivières et les estuaires de la Colombie Esturgeon.
 “ Britannique. Ce poisson se prend très-facilement. Il atteint des dimensions
 “ colossales, et pèse souvent plus de 500 livres. La chair en est excellente, tant
 “ fraîche que fumée. Je ne crois pas que l'on ait encore songé à exporter ce poisson
 “ sur les marchés. Ce qui fait sa valeur commerciale est que c'est avec ce
 “ poisson que l'on fabrique l'ichthyocolle et le caviar. Je ne sais pas que l'on
 “ ait jamais entrepris de fabriquer de l'ichthyocolle en ce pays, mais l'on y a fait
 “ du caviar d'excellente qualité. Je suis porté à croire qu'actuellement il n'y a
 “ pas une personne dans la province capable de fabriquer l'ichthyocolle,
 “ ressource complètement perdue pour la colonie.”

“ *Saumon.* Le saumon des eaux de la Colombie Britannique est d'une excel- Saumon.
 “ lente qualité, d'espèce variée et très-abondant. Dans les rivières qu'il hante
 “ jusqu'à leurs bassins supérieurs, on le prend au moyen d'une seine dans les eaux
 “ profondes et d'un filet dans les rapides. En mer, on le prend généralement à la
 “ ligne; à certaines saisons on peut, par ce dernier mode, en emplir un canot dans
 “ une journée. Le saumon de la rivière Fraser a une réputation justement acquise.
 “ On le consomme à l'état frais, salé, saumuré, fumé et tranché; pour l'exporta-
 “ tion on le met, salé, dans des barils, et frais, dans des boîtes de fer blanc de une
 “ à deux livres; il n'y a que depuis trois ans que l'on pratique ce dernier mode.
 “ L'article ainsi produit est de la meilleure qualité et indubitablement que
 “ l'exportation s'en fera en grand dès qu'il sera mieux connu sur les marchés.
 “ D'après les indications, la pêche au saumon semblerait inépuisable.”

“ *Houlican.*—Ce petit poisson, à peu près de la grosseur de l'éperlan, Houlican.
 “ fréquente les rivières de la Colombie Britannique et certains estuaires de la
 “ côte, vers la fin d'avril. Il y séjourne pendant environ trois semaines durant
 “ lesquelles on peut le prendre par millions. Frais, c'est un excellent poisson et
 “ il est délicieux salé ou fumé. Ce poisson produit en abondance de l'huile pure
 “ et d'excellente qualité qui, de l'avis d'un grand nombre, devra éventuellement
 “ remplacer l'huile de foie de morue. Ce poisson est pris au moyen d'une perche
 “ d'environ dix pieds de long; à l'extrémité de cette perche, sur un espace de cinq
 “ pieds, et à une distance d'environ un pouce et demi, sont disposés des clous
 “ comme les dents d'un peigne. Le peigne est prestement lancé à l'eau, retourné

“vivement avec la main, et, à chaque coup, il rapporte trois ou quatre poissons empalés sur les dents de l'outil. J'ai vu remplir un canot de ce poisson, dans l'espace de deux heures, par une couple de pêcheurs.

Morue.

“*Morue*.—On trouve plusieurs espèces de morue, dans les eaux de la Colombie Britannique qui sont d'excellente qualité tant à l'état frais que salé. L'on a souvent prétendu, mais j'ignore avec quel degré de vérité, que la véritable morue se trouve sur cette côte. C'est là une assertion qui reste à prouver.

Hareng.

“*Hareng*.—Ce poisson abonde aussi pendant les mois d'hiver et il est d'une excellente qualité. On en fait un grand usage dans la province, à l'état frais et fumé, mais on n'a pas encore songé à l'exporter.

Flétan.

“*Flétan (halibut)*.—On voit très-fréquemment des bancs de flétan dans les eaux intérieures de cette province. Ce poisson atteint des dimensions énormes et on le prend au moyen de grandes lignes jetées en eau profonde. On n'en fait usage que dans la province. C'est un poisson de choix, tant la chair en est excellente.

Sardines.

“*Sardines*.—Elles se trouvent toujours mêlées au hareng. Je ne saurais dire précisément si c'est là le poisson connu sous cette désignation par le commerce ni en quelle quantité il existe; la chair en est ferme et d'une saveur exquise.

Anchois.

“*Anchois*.—Sous le rapport de l'abondance ce poisson vient après le houlican; en automne il hante en grand nombre les havres et les anses et on le prend sans difficulté. A l'état frais la saveur en est quelque peu amère.

Egrefin.

“*Egrefin (haddock)*.—Ce poisson, appelé “maquereau” dans le pays, bien qu'il ne lui ressemble pas, est excellent tant frais que salé. On le prend pendant les mois d'hiver; à l'état fumé c'est un mets délicieux pour le déjeuner. Je suis convaincu que le jour n'est pas éloigné où l'on exportera en grand ce poisson aux ports méridionaux de l'Amérique où il est très recherché à l'état fumé ou salé.

Chiens de mer

“*Chiens de mer*.—Cette espèce de poisson se prend très-facilement à la ligne dans presque toutes les baies et les anses de cette province. On en extrait en abondance une huile d'une bien grande valeur. Elle est préparée en grande quantité par les Indiens et exportée.

Huitres.

“*Huitres*.—On en trouve dans toutes les parties de la province. Bien que petites elles ont une saveur délicieuse et sont d'une excellente qualité. Quand le jour sera venu où l'on formera de véritables bancs d'huitres et qu'on les cultivera avec soin il est hors de doute qu'il s'en fera une grande exportation à l'état frais et dans des boîtes de fer blanc. Il se fait une grande consommation d'huitres en boîtes sur le littoral du Pacifique.”

PRODUITS DE LA CHASSE.

Fourrures.

Les produits de la chasse en Colombie sont très-abondants et variés. Les fourrures, par exemple, y sont un des articles d'exportation les plus précieux. Je me suis procuré la liste suivante des animaux dont la fourrure est exploitée ajoutant la valeur de la fourrure vis-à-vis le nom de chaque animal :—

Panthère.....	\$2 50
Chat-tigre	0 75
Loup.....	7 50
Renard Rouge ou de Virginie.....	25 00
Pécan	5 00
Vison	2 00
Martre.....	5 00 à \$10
Raton (<i>raccoon</i>)	0 75
Castor	1 00 par lb.
Ours noir.....	5 00 à \$8
“ brun.....	7 50

Carcajou (<i>Wolverine</i>)	1 00
Siffleur	0 50
Rat-musqué.....	0 25
Lynx.....	3 00
Loutre commune.....	5 00
La loutre de mer.....	50 00 à \$80
Ecureuil.....	0 12
Elan ou orignal.....	0 15 par lb.
Le daim-fauve à queue noire, ou chèvreuil	0 15 “
L'hermine	0 50
Le lion marin.....	0 00
Loup marin à fourrure.....	10 00
L'antilope, chèvre sauvage.....	2 00
Le mouflon,—mouton sauvage....	3 00

A Caribou.

Renard argenté.....	50 00
Renard noir.....	100 00

Le commerce des fourrures, jusqu'à 1860, était entièrement entre les mains de la compagnie de la Baie d'Hudson. Mais, depuis cette époque, ce commerce a cessé d'être exclusivement à cette compagnie, et aujourd'hui un grand nombre de personnes y ont mis des capitaux. En général, la traite se fait par des vaisseaux côtiers, qui échangent des marchandises contre des pelleteries. Il est assez difficile de savoir au juste la valeur des exportations de fourrures. Néanmoins, on m'a assuré que cette exportation s'était montée à \$210,000, en 1868, et à \$233,000, en 1869.

Dans la Colombie Britannique, il y a aussi beaucoup de poules-d'eau, oiseaux et animaux, bécassines, oies sauvages, cygnes, faisans, perdrix, poules de prairie, coqs de bruyère et canards, sans compter,—dit un écrivain,—l'aigle, l'émérillon, l'engoulevent popetué, (*mangeur de maringouins*), le hibou, le pic, l'oiseau-mouche, le martin-pêcheur, l'hirondelle, le merle, le corbeau ou la corneille, le pigeon de passage, (*tourte*), le pluvier, la grue, la pie, la grive, le geai et l'oiseau bleu.

A l'appendice V se trouve une liste des animaux et oiseaux de l'Île de Vancouver, fournie par le Dr. Forbes. J'y joins, à l'appendice W, un extrait de l'ouvrage de M. Pemberton qui donne quelques autres détails sur les animaux et les oiseaux de la Colombie.

CARRIÈRES.

Après avoir indiqué les principaux produits de la Colombie, je m'aperçois que j'ai omis de dire un mot des belles carrières de pierre qui se trouvent à Newcastle Island (à 2 milles de Nanaïmo), dans Departure Bay. On en extrait une pierre, espèce de grès (*sandstone*), qui est très-belle. La partie supérieure de la carrière peut fournir des blocs de 50 pieds sur 8 de diamètre. J'y ai vu des colonnes de 30 pieds sur 4 pieds et deux pouces de diamètre, destinées à la Monnaie de San Francisco. La partie inférieure de la carrière, qui est très-considérable, est composée de lits de 6 pouces à 4 pieds d'épaisseur. L'agent de la compagnie qui exploite cette carrière m'a dit qu'il faudrait 8,000 tonneaux de cette pierre pour la Monnaie de San Francisco, et j'ai compris que cette pierre coûtait \$3 par tonneau à bord du vaisseau. La pierre de dimension coûte néanmoins le double.

CONSTRUCTION DES NAVIRES.

J'en viens maintenant à l'industrie des vaisseaux et à la navigation de cette province.

Le nombre de vaisseaux construits durant les dix dernières années n'est pas considérable. C'est une industrie qui n'est encore que dans son enfance, mais qui, par l'ouverture du chemin de fer du pacifique canadien, devra bientôt prendre de grands développements.

Néanmoins, il est bon, au point de vue de la statistique, de constater ce nombre quoique faible. Le voici :

Victoria.....	1861	...	3 bateaux à vapeur	...	5 goëlettes.
"	1862	2 " ... 1 barge
"	1863	2 bateaux à vapeur	...	2 "
"	1864	2 "
"	1865	2 "
N. Westminster	1865	1 " phare flottant
Victoria.....	1866	...	2 bateaux à vapeur
"	1867	...	"	...	1 "
Sooke.....	1867	1 brigantin
Victoria.....	1868	2 goëlettes
Soda Creek....	1869	1 bateau à vapeur
Victoria.....	1870
Victoria.....	1871	2 "
Total.....	9 bateaux à vapeur.....			19 goëlettes	1 brigantin 1 barge 1 phare flot.

Entrée et sortie des vaisseaux.

Le nombre de vaisseaux qui sont entrés dans les ports de la nouvelle province et qui en sont sortis durant les 10 dernières années a été comme suit :

Entrés.		Sortis.	
1861 ..	227	} Parmi ceux-ci un grand nombre étaient des canots chargés de fret et passagers pour les mines qui ne sont pas revenus. }	.. 178
1862 ..	276		.. 255
1863 ..	243		.. 235
1864 ...	236		.. 235
1865 ..	289		.. 277
1866 ..	220		.. 219
1867 ..	1059		.. 1066
1868 ..	921		... 951
1869 ..	864		.. 896
1870 ..	814		.. 835

Avant l'union de la Colombie Britannique et de l'Île de Vancouver, le seul port d'entrée dans la Colombie Britannique était New Westminster.

Après l'union on a établi les ports de Victoria, Nanaïmo, New Westminster et Burrard Inlet.

Vaisseaux naviguant en Colombie.

Ajoutons aux tableaux qui précèdent celui des vaisseaux de toutes grandeurs qui font le commerce de la Colombie Britannique. Ce tableau contient la nationalité de chaque classe de vaisseaux et leur tonnage. Je dois ces renseignements au gouvernement de la Colombie. Les voici :

Bateaux à vapeur.

8 côtiers	anglais
5 à l'intérieur (Rivière Fraser), trois seulement qui marchent.	"
1 à et de San Francisco.....	"
1 à et de Puget Sound.....	américain
2 à et de Portland.....	"

Navires et Barques.

7 d'Angleterre sont généralement nolisés pour transporter le bois de service,—3 par la compagnie de la Baie d'Hudson et une moyenne de 4 par d'autres négociants anglais.

6 à et de San Francisco, sont généralement nolisés pour transporter le bois de service,—navires américains.

21 pour l'Australie, la Chine et l'Amérique du sud,—6 anglais (en 1870) et 15 étrangers.

3 entre Honolulu et Victoria,—1 américain, 2 anglais.

Goëlettes et Sloups.

28 côtiers anglais.

Tonnage

8 bateaux à vapeur côtiers	1182	tonneaux,	83	hommes
3 à l'intérieur.....	452	"	22	"
7 navires d'Angleterre en 1870.....	3868	"	115	"
6 navires de commerce à et de San Francisco	1320	"	60	"
21 pour l'Australie.....	10894	"	279	"
3 à et de Honolulu.....	893	"	24	"

Les 21 navires énumérés ci-haut " pour l'Australie " ne sont pas des vaisseaux de commerce réguliers. Ce sont des navires sortis en 1870.

A l'appendice X se trouvent des extraits du livre bleu de 1870, contenant de plus amples détails sur les vaisseaux, manufactures, leur nationalité, tonnage, et équipages, etc.

MANUFACTURES.

Les manufactures de la Colombie sont peu nombreuses, mais les pouvoirs d'eau Manufactures. y étant abondants, il est certain qu'à mesure que les besoins de la province le requerront, les manufactures pourront s'y multiplier à des conditions avantageuses. Je renouvelle à ce sujet ce que j'ai fait pour la construction des vaisseaux. Quoique ces industries ne soient que dans leur enfance, pour ainsi dire, il est bon au point de vue de la statistique de donner les renseignements que nous avons pour la période actuelle. Ces renseignements serviront plus tard de point de comparaison.

Le tableau suivant est celui des manufactures, moulins, etc., en 1870, sur les principaux points de la Colombie.

New Westminster.

3 moulins à scie,—peuvent scier 183,000 pieds de bois par jour.

1 moulin à farine,—peut moudre 30 barils par jour.

1 distillerie,—peut distiller de 300 à 400 gals, par mois.

Hope, Yale et Lytton.

2 moulins à scie,—peuvent scier 7,000 pieds de bois par jour.

5 moulins à farine,—2 peuvent moudre 23 barils, les autres dix barils par jour chacun.

Lillouet et Clinton.

1 moulin à scie et à farine (combiné),—peut moudre 60 barils de farine par jour et scier 12,000 pieds de bois.

1 moulin à farine sur Dog-Creek,—peut moudre 2000 lbs. de blé par jour.

1 moulin à scie à Lillouet,—peut scier 5000 pieds de bois par jour.

1 " à Clinton " 2000 " "

1 moulin à farine à Lillouet,—peut moudre 120 poches de farine en 12 heures.

Kootenay et Colombie.

1 moulin à scie, pouvoir d'eau,—en voie de construction.

1 conduite d'eau (*flume*) sur lit rocheux,—en voie de construction.

Caribou.

1 moulin à scie à vapeur sur William's Creek, avec une force de 20 chevaux, —peut scier 20,000 pieds de bois par jour.

1 moulin à scie à vapeur sur Ditton Lightning Creek,—peut scier 20,000 pieds de bois par jour.

Un moulin à quartz, à William's Creek, avec une force de 3 chevaux, 4 bocarts de 450 lbs. chacun,—peut écraser quatre tonnes par jour.

1 moulin à farine avec une force de 20 chevaux,—peut moudre 50 bls. de farine par jour.

1 moulin à farine, Soda Creek, pouvoir d'eau,—peut moudre 40 bls. de farine par jour.

1 moulin à scie, Quesnel, pouvoir d'eau,—peut scier 2,500 pieds de bois par jour.

Nanaimo.

1 moulin à scie.

Victoria.

1 fonderie.

2 manufactures de châssis.

Usine à gaz.

4 brasseries.

2 distilleries,

1 manufacture de savon.

2 tanneries.

1 chantier pour la construction des navires.

2 cours à bois.

EXPORTATIONS.

Exportations.

Avant de passer à la population de la Colombie Britannique, et, comme faisant suite à l'état des produits et manufactures de la province, je crois qu'il est bon de constater que les exportations en 1870 ont été de \$208,364, sans compter l'or dont le montant est donné plus haut. Les détails de ces exportations se trouvent à l'appendice Y.

POPULATION.

Population.

La population de la Colombie Britannique était plus considérable, il y a quelques années, qu'elle ne l'est aujourd'hui. C'était à l'époque de la grande fièvre de l'or. Par le dénombrement pris, je crois, dans le mois de mars ou avril 1871, la population de la Colombie était de 8,576 blancs, 462 noirs et 1,548 Chinois, formant un total de 10,586, dont la distribution sur le territoire est indiquée à l'appendice Z.

Dans ce nombre de 10,586 ne sont pas compris les Indiens dont je parlerai bientôt.

Augmentation de la population.

La population blanche et chinoise a augmenté par immigration durant l'année de 1871, de 1500 à 2000. Cette immigration est due à la découverte des nouvelles mines d'or de Peace River, district d'Ominica; et, d'après les apparences, elle devra continuer durant la prochaine saison.

Disparité entre les deux sexes.

On remarque dans cette population la disproportion ordinaire entre les deux sexes que l'on a remarquée dès le début en Californie et en Australie. Ainsi, le nombre d'hommes y est de 7,574 et celui des femmes de 3,012.

Soumission aux lois.

Cette population est remarquable pour son esprit d'ordre et sa soumission

aux lois. Ce résultat est dû d'abord au fait que la population blanche est composée en grande partie d'hommes qui ont de l'instruction, qui ont vu de meilleurs jours, et qui, par conséquent, sont moins disposés que la majorité des populations ordinaires, dans ces lointaines régions, à profiter de toute occasion favorable de violer la loi. Ce résultat est aussi dû à l'administration ferme de la justice par le juge en chef dont le nom seul, à l'époque de la grande immigration, pendant la fièvre de l'or, était la terreur des délinquants.

Quoique les magistrats chargés du dénombrement aient exécuté leur mandat avec soin, il est certain que dans un pays aussi vaste que la Colombie, avec une population aussi disséminée, il est presque impossible de faire un recensement exact. Beaucoup de traiteurs, mineurs et pêcheurs n'ont pas eu leurs noms enregistrés, et par conséquent leur nombre ne forme pas partie du chiffre total donné comme résultat du recensement. Population nomade.

La population blanche de la Colombie est intelligente et industrielle, et peut sans crainte être comparée à toute autre population du Canada. Si la province n'a pas fait des progrès plus rapides, cela est dû beaucoup moins à un manque d'énergie de sa part qu'à d'autres causes. Parmi ces causes, le chiffre peu élevé de la population est peut-être la principale, car il était impossible d'avoir un revenu considérable et par là même de faire de grandes entreprises. Néanmoins, cette petite population n'a pas hésité à s'imposer de grands sacrifices pour ouvrir cette voie carrossable de Yale à Caribou, qui a donné et donne encore un accès comparativement facile aux riches mines du district de Caribou, et qui, pour la hardiesse et la solidité de sa construction sur bien des points, est digne d'un grand peuple. Qu'il suffise d'ajouter que ce grand chemin de Caribou, qui en bien des endroits est coupé dans le flanc des montagnes à une élévation de 600 à 1000 pieds au-dessus de la rivière Fraser ou de la rivière Thompson qui coule dans le fonds du précipice, a coûté près d'un million et quart de piastres. Population industrielle.
Esprit d'entreprise.

CHINOIS.

La population chinoise n'est pas plus aimée en Colombie que dans la Californie, mais au moins elle n'y est pas maltraitée. C'est une population industrielle, propre et travaillante. Les Chinois généralement sont mineurs pour leur compte ou celui des blancs, ou servent comme manœuvres ou domestiques, plus souvent comme cuisiniers. Plusieurs d'entre eux sont aussi employés soit par eux-mêmes, soit par d'autres au transport du fret du bas Fraser aux mines. Ils vivent de peu, et gagnent leur vie là même où les blancs ont dû se décider à émigrer pour ne pas périr de faim. Ceux qui craignent l'immigration croissante des Chinois prétendent que c'est une population peu désirable. Ils oublient que la présence des Chinois a contribué à diminuer le prix des gages dans les mines. Un Chinois y reçoit de \$3 à \$3.50 par jour, et un blanc \$5. On ajoute que les Chinois ne laissent rien dans le pays. Cela est strictement vrai s'il s'agit de leurs morts, dont les cendres sont scrupuleusement transportées par eux en Chine. Mais il est certain que les Chinois laissent beaucoup d'argent dans le pays pour leurs achats, transports, etc. Dans le cours de mon voyage aux mines de Caribou, j'ai vu un grand nombre de Chinois qui s'y rendaient, ou en revenaient, et dans bien des cas, ils étaient en diligence, s'arrêtant comme les autres aux relais pour y prendre leurs repas, et, par terre comme à bord des vapeurs, ils voyageaient comme passagers de première classe.

INDIENS.

Le dénombrement de la population indienne n'a pas été fait, mais il serait désirable qu'il le fût avant longtemps. On évalue cette population à 30,000, 40,000 et même 50,000 âmes. Les personnes les plus en état de juger du nombre de ces Indiens, tels que les missionnaires catholiques et protestants, m'ont fait comprendre, néanmoins, que cette population n'atteindrait pas aujourd'hui le chiffre le plus élevé. Je conclus de là que 35,000 à 40,000 est probablement le nombre le plus sûr. Néanmoins, Leur nombre.

moins, l'honorable juge en chef Matthew Baillie Begbie paraît croire que depuis quelques années le nombre en a diminué. Dans un mémoire qu'il a eu l'obligeance de préparer pour moi, cet honorable juge donne des détails très-intéressants sur les tribus indiennes, et bien que j'aie pu vérifier de mes propres yeux un nombre de faits qu'il indique, je préfère ne pas les consigner ici moi-même, mais insérer son mémoire en entier dans le corps même de ce rapport, afin de rendre plus complets les renseignements que j'ai à offrir sur ce sujet. Voici son mémoire :

MÉMOIRE DU JUGE EN CHEF BEGBIE.

Les Indiens se trouvent dans toutes les parties de la province.

“ Les Indiens sont disséminés par toute la province. On peut cependant les classer en deux grandes catégories, les Indiens de la côte et les Indiens de l'intérieur. Sur l'Île Vancouver, je pense que l'on peut tous les ranger sous la dénomination d'Indiens de la côte. Il n'y a apparemment aucune partie dans l'intérieur du pays où les Indiens puissent s'établir avec avantage. Il est bien vrai qu'ils vont loin dans l'intérieur pour chasser l'orignal et faire la pêche des lacs, mais presque partout l'orignal abonde à peu de distance de la mer, et puis le poisson de mer est bien plus abondant et nutritif que celui des lacs. Sur la terre ferme, c'est à peu près tout le contraire. Le haut du pays est beaucoup mieux adapté aux établissements et vaut mieux que la côte sous le rapport de la chasse, sans compter que les grandes rivières sont remplies de saumon qui monte jusqu'aux Montagnes Rocheuses. Les lacs offrent également une nourriture abondante lorsque le saumon disparaît, et les baies sauvages qui croissent à profusion et qui sont excellentes, constituent (surtout la “poire”) un article essentiel de nourriture, après qu'elles ont été séchées et emmagasinées pour la consommation ou le commerce.

Nombre probable des Indiens de la côte et de l'intérieur.

“ Il m'est impossible de pouvoir, de moi-même, constater le nombre des Indiens de la côte. On les dit en nombre considérable au nord de la Colombie Britannique. Dans les parties de la province que je connais, les Indiens sont très-disséminés et vont diminuant d'année en année; je veux surtout parler de toute la contrée à l'est de la Rivière Fraser. Je suppose—mais c'est une simple supposition—qu'il n'y en a pas 5,000 dans le vaste triangle entre New Westminster, Kootenay et Caribou,—400 milles de l'est à l'ouest, et 350 milles du nord au sud. Mais il est bon d'ajouter que, dans un rapport récent à l'évêque du diocèse (anglican), le révérend J. B. Good dit (Lytton, 3 mai 1870) : ‘ Je porte le nombre des néophytes en général [les anglicans à Lytton], jeunes et vieux, à au moins 2,000. M. Holmes en a presque autant sous ses soins dans le district de Yale.’ Yale et Lytton sont séparés par 57 milles de distance. Ce dernier district attire en toute probabilité les Indiens de Lillouet, Nicola et même de l'Okannagan. Yale réunit probablement les Indiens sur la rivière Fraser, l'espace de 30 ou 40 milles en descendant. Mais la moitié au moins de la population aborigène de la rivière Fraser est établie au-dessous de ce point et n'y est probablement attirée que par les missions catholiques romaines de Ste. Marie et de New Westminster. Il y a aussi deux autres missions catholiques fort prospères sur le côté oriental du lac Okannagan, et une au nord, près du lac Williams. Je suis vraiment porté à croire que ces quatre missions attirent autant de néophytes que les deux missions anglicanes du centre, mais je serais étonné si la population des quatre missions s'élevait à 4,000. Cependant je n'ai pas pardevers moi le rapport complet de M. Good, et il se pourrait qu'il ne comportât pas le sens qui y est assigné ici. Toujours est-il que telle est l'idée énoncée dans le pamphlet que je cite, lequel porte à 4,000 le nombre d'Indiens recevant l'instruction.

“ En consultant les entrées faites dans un vieux registre de la compagnie de la Baie d'Hudson, conservé au Fort Langley, et tenu depuis la fondation de ce premier fort sur le bas de la Rivière Fraser, en 1826-27, l'on est porté à croire que les Indiens de la côte qui se hasardèrent à fréquenter la Rivière Fraser pour y faire la pêche ou la guerre étaient trois fois au moins aussi nombreux, il y a

“ cinquante ou soixante ans, qu'ils le sont aujourd'hui. Dans l'intérieur, des tribus entières ont disparu depuis quelques années, et il est probable que dans certains districts (Lillouet et Okanagan,) pas un dixième, peut-être même pas un vingtième, n'a survécu. En 1846, M. A. C. Anderson, de la compagnie de la Baie d'Hudson, se prononça contre le projet de faire suivre aux brigades de la compagnie la route Lillouet-Douglas, par rapport au très-grand nombre d'Indiens qu'elles auraient à rencontrer, en portant le chiffre près des Fontaines (8 milles de Lillouet) à 4,000 ou 5,000. Je n'ai jamais vu (1868-69) dans les plus grandes occasions à Lillouet plus de 400 à 500 dont plusieurs étaient venus de 40 ou 50 milles et quelques-uns de 100 milles.

“ Une tribu d'environ 60 individus, campés sur Canoe Creek, fut, en 1862 ou 1863, entièrement détruite par la petite vérole, à l'exception d'un seul homme. Durant la même épidémie les familles du Lac Williams furent réduites de 200 à moins de 100 individus. Leurs guerres sont par fois aussi désastreuses. Dans maint combat tous les hommes ont été tués et il ne restait que les femmes non-blessées qui, avec leurs enfants, furent amenés en esclavage. Presque toujours, les vainqueurs tuaient ceux qui leur tombaient sous la main. A Comox, il y a plusieurs années, dans un combat de ce genre, tous, hommes, femmes et enfants, furent massacrés, sauf une femme qui se sauva dans la forêt. Elle était enceinte, et son enfant, un garçon, vit encore; je l'ai vu; naturellement sa tribu s'est éteinte. Les Indiens ont généralement peu d'enfants et encore ces derniers meurent pour la plupart. Dans de petites sociétés où la vie est si aventureuse, les accidents comptent pour beaucoup, les querelles intestines aussi; le whiskey et la dissipation déciment promptement les familles et sapent la puissance de reproduction, mais il est incontestable que la cause principale de cette immense dépopulation se trouve dans les guerres cruelles de tribu à tribu et encore plus dans les effets terribles de la petite vérole et de la rougeole. La vaccination a bien réussi à les protéger contre la première de ces maladies, mais reste toujours la rougeole qui est presque aussi fatale; et puis il ne faut pas oublier que chez eux la vaccination est une maladie aussi grave que l'est la rougeole pour les Européens. Les éruptions ébranlent bien vite leur constitution. Les guerres ne sont certainement pas aussi fréquentes depuis bon nombre d'années; il y a bien encore des querelles intestines de la nature la plus sauvage, mais je ne me rappelle pas qu'il y ait eu de guerre de tribu à tribu.

“ Les mœurs des Indiens sont excessivement simples et ressemblent naturellement à celles de toute société peu organisée. Ils paraissent vivre d'après le système de la “ communauté de village ” tel que décrit dans “ Mayne's Ancient Law ” au moins en ce qui concerne le sol et ses produits de même que leurs droits de pêche. Les chefs doivent leur prééminence en partie à la naissance ou aux liens de famille et en partie aux qualités personnelles et au choix de la tribu. Ils semblent acquérir leurs richesses au moyen de contributions volontaires ou de gratifications que leur font ceux qui reconnaissent leur autorité et qui leur sont offertes quelquefois par peur, d'autrefois par flatterie et souvent aussi par simple dévouement. Ils maintiennent leur influence par des mesures sévères de répression ou par leur propre sagesse, mais le plus souvent par la générosité ou plutôt par la prodigalité avec laquelle ils restituent les richesses qu'ils ont amassées; en fait, toute cette partie de leur politique a plus d'un trait de ressemblance avec celle des rois de la dynastie des Plantagenets.

“ Les maisons des Indiens de la côte sont assez spacieuses et solides; c'est une espèce de château de cartes à un étage fermement assis, fait de bois équarri à la hache et divisé en plusieurs compartiments dont chacun est occupé par une famille. L'intérieur des maisons ou wigwams est tapissé de peaux plus ou moins préparées, de vieux lambeaux de toile, de nattes, etc. Les jours de grand froid ils s'abritent dans des cahutes souterraines, espèce de puits circulaires de 20 à 40 pieds de diamètre et de 8 à 10 pieds de profondeur, recouverts d'un toit de terre solide, laissant au centre une ouverture de 3 pieds pour donner

Causes de la décroissance de la population chez les Indiens.

Système de gouvernement des Indiens.

Habitations des Indiens de la côte.

“ passage aux habitants, aux provisions et à la fumée. Ce n'est qu'au printemps que l'on songe à abandonner ces tanières. On peut dès lors s'imaginer les ravages que la rougeole et la petite vérole peuvent exercer dans de pareils taudis. Hopé est l'endroit le plus rapproché de la mer où je me rappelle avoir vu des caveaux de cette espèce. J'ai connu un Indien (St. Paul, près Kamloops, décédé en 1867) qui avait pour demeure une confortable maison de billots équarris contenant trois ou quatre chambres; il avait vaches, volailles, cochons et un bon jardin; à coup sûr ce personnage vivait dans un bien plus grand luxe et avec beaucoup plus de bien-être que les officiers de la compagnie de la Baie d'Hudson dans leur fort de l'autre côté de la rivière Thompson. Comme la plupart des sauvages, ils ont un appétit vorace et ils peuvent s'abstenir de nourrir avec une facilité extraordinaire.

Habilité des Indiens dans la construction des canots et la manière de les diriger.

“ Partout les Indiens se distinguent par leur habileté à fabriquer et diriger les canots. Ceux que l'on fait sur la côte et sur le bas de la rivière Fraser sont des modèles parfaits d'architecture navale. Sur la Colombie on les fabrique avec l'écorce du pin blanc; la proue est construite de la façon la plus moderne d'après le même principe que le “ Griffith's patent,” sauf qu'il existe à la poupe une pince semblable qui projette de l'avant.

Polygamie.

“ La polygamie existe parmi les Indiens de même que parmi la plupart des peuples qui n'ont pas les lumières du christianisme pour les guider; elle n'est limitée que par la fortune des individus.

Absence de religion chez les Indiens.

“ Seuls parmi tous les sauvages intelligents que mes études m'ont fait connaître, (il n'y a pas de doute qu'ils sont très-intelligents et doués de facultés naturelles très-développées) ils semblent n'avoir aucune religion quelconque ni aucune idée de Dieu, sauf ce qu'ils en ont appris par accident. Ils ont cependant quelques notions sur les esprits, limitée, il est vrai, aux esprits des morts, bien qu'ils se préoccupent beaucoup d'un autre esprit appelé “ Shay,” ou “ l'esprit des vents, qu'ils supposent hanter un certain coin du lac Harrison. Je n'ai jamais connu une seule langue sauvage dont le vocabulaire ait contenu un seul mot susceptible d'exprimer une idée abstraite.

Esclavage.

“ L'esclavage existe presque partout; parmi les tribus placées à la portée de l'influence des Européens elle tend à disparaître. L'esclavage était le résultat naturel de la guerre; mais depuis que la guerre n'a plus de raison d'être, la source de l'esclavage est tarie. Les Indiens sont tous adonnés au whiskey et aux jeux de cartes. Comme conséquence logique de l'absence de toute religion indigène, il n'existe pas de jurements ou de blasphèmes dans la langue indienne. Les naturels ont bien vite adopté cette habitude; mais, à notre honte, ils ne font usage que de jurons anglais. Naturellement, de ces derniers, ceux qu'ils se rappellent le mieux et qu'ils ont appris le plus facilement sont les plus vulgaires, et les plus obscènes. Plusieurs des Indiens du nord se montrent fort experts en fait de sculpture, et d'autres très-habiles à façonner les métaux. On peut juger de la sûreté de leur coup-d'œil en examinant leurs canots qu'ils fabriquent sans modèle aucun; et jamais vous ne les verrez avoir recours au mesurage pour constater l'exactitude de leur œuvre.

Traité avec les sauvages, ce qu'ils ont été et ce qu'il serait possible de faire en ce sens.

“ Je ne sache pas qu'il ait jamais été conclu de traité avec les Indiens sur la terre ferme. Je crois qu'il a été fait à différentes époques certaines conventions avec les tribus de l'Île de Vancouver aussi obligatoires qu'un traité au point de vue de l'honneur. J'ignore si les conditions en ont été couchées par écrit, mais je pense que généralement (où il en existe) ces conventions étaient rédigées dans la forme d'une déclaration d'intentions de la part du gouvernement local.

“ Des réserves de terres ont été faites ici et sur la terre ferme, dans le voisinage des tribus, pour leur bénéfice, mais je ne connais rien qui participe de la nature d'un traité. Un traité général est chose impossible, car il existe un nombre immense de tribus mutuellement plus jalouses les unes des autres qu'elles ne le sont des blancs.

“ Ils sont dans un tel état d'impuissance et manifestent un si grand respect

“ pour le pouvoir supérieur, le nombre et l'industrie de la race qui gouverne, que
 “ tout arrangement, basé sur l'honneur et l'humanité, que cette race voudrait pro-
 “ poser serait, à coup sûr, accepté par les naturels du pays.

“ Leur plus grande crainte est au sujet des réserves de terre qu'on leur a
 “ faites sans toutefois consulter leurs vœux. Le mode d'après lequel ils possèdent
 “ et occupent leurs terres (des communautés de village occupent et cultivent
 “ irrégulièrement des lots détachés) est certainement contraire aux idées qu'un
 “ Anglais se fait des lois qui régissent la propriété, et puis ils ont une affection
 “ particulière pour certains petits morceaux de terre, (sentiment commun à toute
 “ l'humanité, sauvage ou civilisée) ce qui place un arpenteur dans une position
 “ excessivement critique, tout en ne nous paraissant guère raisonnable puisque
 “ c'est à notre préjudice.

“ Dans le but de leur être vraiment utile et de maintenir leur nombre,
 “ tout en améliorant la condition d'une classe d'habitants aussi précieux
 “ pour la province, il faudrait les engager à s'établir d'une manière perma-
 “ nente et, surtout et avant tout, leur enseigner l'agriculture. M. Duncan, à
 “ Metlahkatlah, semble être un de ceux qui ont le mieux réussi dans une tentative
 “ de ce genre; mais il est vrai de dire que c'est un homme comme on en ren-
 “ contre peu.

“ Je dis que les Indiens sont de très-précieux habitants, parceque : 1o.—Ils
 “ sont plus que personne en état d'ouvrir à la colonisation un pays nouveau. Sans
 “ eux, l'on peut dire que jamais il aurait été possible de s'introduire dans le pays
 “ ou de l'approvisionner en 1858-60. Jusqu'à la confection des chemins, il n'y a
 “ que les Indiens qui aient pu y transporter des provisions. 2o.—Ils sont de grands
 “ consommateurs, en proportion de leurs moyens, des articles assujétis aux droits
 “ de douane. 3o.—Ils sont les meilleurs agents que nous ayions pour nous pro-
 “ curer un des plus riches produits du pays: les fourrures.

“ Mais ces qualités sont précisément là les obstacles qui s'opposent à leur
 “ civilisation. L'Indien admire le trésor de nos connaissances et de notre indus-
 “ trie et il voudrait l'acquérir; pareillement il apprécie le bien-être dont nous
 “ jouissons, nos habillements, notre nourriture; mais cette faculté naturelle qui
 “ lui permet d'endurer les plus grandes privations, les qualités mêmes qui le
 “ rendent si précieux comme pionnier ou comme chasseur, en font un être im-
 “ propre à l'industrie qui demande une application constante et il s'en suit qu'il
 “ échappe à son influence civilisatrice. Après s'être livré à la culture pendant
 “ des années, il faut qu'il reprenne la vie sauvage pour quelque temps au moins,
 “ qu'il chasse, qu'il pêche ou qu'il meure de faim, et tout cela pour se distraire
 “ des ennuis de la civilisation. Ces pernicieuses influences sont indubitablement
 “ héréditaires, mais il y a plus d'espoir pour la prochaine génération que pour la
 “ génération actuelle.

“ Il serait possible d'établir, sous un sage contrôle, de petites écoles que les
 “ Indiens pourraient fréquenter pendant un an ou plus et où ils pourraient ap-
 “ prendre à parler l'anglais, à connaître quelque utile métier; au bout de l'an ils
 “ recevraient chacun une part, d'après une échelle, du surplus des profits, après
 “ paiement des frais de l'établissement, ou bien s'il n'y avait pas de profits on
 “ pourrait toujours leur donner quelque chose. Ces établissements ne recevraient
 “ qu'un nombre limité d'Indiens afin de leur faire considérer l'admission comme
 “ une faveur. On les engagerait pour une période fixe, mais pas trop longue,
 “ disons un an, après quoi ils pourraient contracter un nouvel engagement. Quel-
 “ que soit le mode adopté, il importerait toujours que ces établissements fussent
 “ sous le contrôle d'un homme pratique, pas trop prodigue et capable de les
 “ diriger avec prudence.

“ Il n'y a jamais eu depuis 1858, de trouble avec les Indiens, sauf une
 “ fois, en 1864, l'année de l'expédition-Chilcotin. En cette occasion des blancs,
 “ prétextant la loi de préemption, prirent possession de certaines terres sauvages
 “ non réservées comme telles du côté occidental de la rivière Fraser, que ni ma-

Crainte au su-
jet de leurs ré-
serves.

Recommanda-
tions pour a-
méliorer la con-
dition des In-
diens.

L'importance
des Indiens
comme habi-
tants du pays.

Difficulté d'a-
mener les In-
diens à se con-
former aux
incurs des
blancs.

Etablissement
d'écoles élé-
mentaires pour
les Indiens.

Troubles avec
les Indiens,
leur histoire.

“ gistrat ni population blanche n'avait jamais visité,—mais de fait des terres
 “ sauvages où se trouvaient leur ancien campement ainsi qu'une source très-
 “ précieuse; subséquemment ils continuèrent à traiter les aborigènes avec beaucoup
 “ de mépris, et de mauvaise foi. Les Indiens étaient peu nombreux, mais guerriers
 “ et grands chasseurs. Ils ignoraient le nombre des blancs, ne les ayant pas encore
 “ rencontrés. Ils massacrèrent tous ceux qui leur tombèrent sous la main, 21 je
 “ pense, y compris le parti de M. Waddington; un ou deux eurent la vie sauve. Six
 “ Indiens, induits par des promesses à se rendre, furent pendus. Cette expédition
 “ coûta très cher à la colonie. Sauf des cas de ce genre qui ne sauraient réagir
 “ sur la société ni en bien ni en mal, il n'y a pas lieu de redouter aucun trouble.
 “ Par fois il se commettra bien ici et là quelques meurtres et l'arrestation des
 “ meurtriers sera très-difficile et fort dispendieuse; voilà tout.

Il n'y a pas de danger à redouter des Indiens.

“ Mais quant au danger général, l'éparpillement des tribus, le chiffre peu
 “ élevé de leur population, leur mutuelle inimitié, même la paix armée qui en
 “ est le résultat, la variété de langues qu'elles parlent et qui rend leur union
 “ impossible, toutes ces raisons, en un mot, suffisent, pour m'engager à croire qu'il
 “ n'y a rien à redouter de ces tribus quand même seraient-elles aussi hostiles au
 “ gouvernement et aux autorités qu'elles lui sont généralement très-attachées.
 “ Victoria 5 septembre 1871.”

TRAITEMENT DES INDIENS.

Traitement des Indiens.

Pour compléter les renseignements sur la manière dont les Indiens sont traités, et aussi dans le but d'aider à trouver un plan pour leur protection future, je prie Votre Excellence de référer à l'appendice AA, qui est un mémoire préparé, en janvier 1870, par Son Honneur le lieutenant gouverneur Trutch, alors commissaire des terres et travaux de la Colombie, et à l'appendice BB, qui est une lettre que m'a adressée Sa Grandeur Monseigneur d'Herbomez, vicaire apostolique de la Colombie Britannique. Votre Excellence verra dans le premier document quel a été le traitement des Indiens par le gouvernement de la province, et dans le second, aussi bien que dans le premier, les recommandations qui sont faites pour leur protection à l'avenir. Je n'exprime pas ici moi-même d'opinion à ce sujet, désirant laisser à celui de mes collègues qui est plus spécialement chargé de la protection des Indiens, l'initiative des mesures à prendre à cet égard.

IMPORTANCE DES INDIENS.

Importance des Indiens.

Les Indiens, comme le dit le juge en chef, ont été, et sont encore, et seront longtemps, une population importante pour la Colombie, comme guides, portefaix et manœuvres. Ils ont appris, au moins dans la partie méridionale et dans les endroits habités par les blancs, à respecter et craindre l'autorité. Pour eux le sujet anglais, “ King George Man,” comme ils le nomment, est sacré; mais il n'en est pas ainsi de l'Américain des États-Unis. Que ce soit pour une raison ou pour une autre, que ce soit parcequ'ils croient que les races indiennes ont été maltraitées dans l'union américaine, ou pour toute autre motif, les Indiens de la Colombie n'aiment guère les Américains. Néanmoins, ils ne les attaquent pas, car ils savent que l'autorité de la loi saurait les atteindre, même au fond de leurs forêts.

Mœurs des Indiens.

Les Indiens, dans toute la partie de la Colombie que j'ai visitée, sont fidèle et sûrs. Vous leur confiez un message, une lettre, par exemple, vous êtes certains qu'ils la porteront de suite à destination. Ils ne sont pas également industrieux. Cependant, au temps de la chasse ou de la pêche, on les voit travaillant, les hommes à faire des provisions de viande, poisson, fourrures, etc., et les femmes à cueillir des fruits qu'elles font sécher. Les provisions sont déposées

par les Indiens, à 30, 40 et 50 pieds au-dessus du sol, dans le haut des arbres, où ils bâtissent des espèces de magasins qui sont invariablement respectés par tous.

PROGRÈS DE LA CIVILISATION.

Civilisation
des Indiens.

Quelques tribus ont été induites à se réunir en villages, et quelques progrès ont été faits dans ce sens pour leur civilisation. M. Begbie parle de l'établissement que M. Duncan a fondé à Metlakatlah et que j'ai regretté de ne pouvoir visiter, vu qu'il était dans le nord de la Colombie, où je n'ai pu me rendre. Mais j'ai vu, à Victoria, le couvent des Dames de Ste. Anne, où plusieurs jeunes Indiennes et Métisses reçoivent une instruction aussi solide, aussi distinguée, que dans bien des établissements, du même genre, dans les autres parties du Canada. J'ai aussi pu constater qu'à Ste. Marie, sur le Fraser, entre New Westminster et Yale, se trouve un établissement important fondé par Mgr. d'Herbomez, et composé d'un collège et d'un couvent pour les jeunes Indiens et Métis, des deux sexes. C'était le jour de la rentrée des classes; il faisait plaisir de voir des centaines de canots et pirogues, montés par les Indiens qui accouraient de 100 et même 200 milles pour amener leurs enfants à ces établissements d'éducation. Ils apprécient aujourd'hui les avantages que leurs enfants retirent de l'instruction qu'ils reçoivent. Aussi n'ai-je pas été étonné d'apprendre qu'aux époques des missions ils se trouvaient là réunis plus de 2,000 à la fois. Il y a aussi à Caowehan un couvent fondé par le Révérend M. Rondeau, de Montréal, et destiné à l'instruction des jeunes Indiennes et Métisses. Ce sont les Sœurs de Ste. Anne qui, comme à Victoria et à Ste. Marie, y donnent l'instruction aux jeunes filles.

D'un autre côté, dans certains autres villages, par exemple près de Nanaïmo, où l'on trouve dans l'un, les Nanaïmos, dans un autre les Euclatores, et sur la terre ferme, les Seychelles un très-petit nombre de ces Indiens sont chrétiens et leurs mœurs sont excessivement relâchées. Ils vendent leurs femmes et leurs filles au premier venu. Dans Barclay Sound et ses environs on trouve les Opitsiis-hahts, les Sishats, les Ohihts, les Ucluclets, les Toquahts et les Auchuklesetts. Leur apparence ne diffère pas de celle des autres Indiens du sud de la Colombie, mais ils sont idolâtres, pratiquent la polygamie, et ne sont voleurs que quand ils ont besoin de l'objet qu'il enlèvent.

TOMBEAUX DES INDIENS.

Les Indiens semblent avoir beaucoup de respect pour leurs morts. Ils leur élèvent des tombeaux qui consistent généralement en un abri en bois, sous lequel se trouve un canot renfermant les cendres du défunt. Le canot contient en outre des ustensiles de cuisine, etc. etc., et l'on y voit en bois, des représentations grossières d'Indiens munis d'avirons, etc. Au-dessus de l'abri, flottent, au vent, des étendards, s'il s'agit d'un chef, et s'il a été un grand guerrier, on y suspend des fusils; s'il a été un grand chasseur, on y voit des peaux d'animaux sauvages; s'il était habile cavalier, deux ou trois peaux de chevaux en font foi. Ces tombeaux sont placés à quelque distance de la grande route, souvent sur une éminence; ils sont respectés par tous.

Tombeaux des
Indiens.

COSTUMES DES INDIENS.

Les Indiens que j'ai vus, et en grand nombre, étaient généralement bien vêtus. Ils doivent contribuer, comme on l'a dit, largement au revenu public par les achats qu'ils font de marchandises telles que draps, couvertures de laine, etc.

Costumes.

Quand ils vont à la pêche ils sont moins particuliers sur leur toilette. J'en ai vu qui n'avaient aucun vêtement, maniant leurs avirons avec une grande dextérité, et semblant croire que les habits gêneraient leurs mouvements et nuiraient au succès de leur pêche.

Apparence des Indiens.

Les Indiens du sud de la Colombie ont généralement le teint foncé. Ils portent les cheveux longs, et ne paraissent pas d'une grande propreté. Ils diffèrent en cela des Indiens du nord que j'ai pu rencontrer, en allant à Seymour's Narrows. Ceux-ci ont le teint clair, sont plus grands, plus forts, plus propres, en un mot c'est une race plus belle.

Indiens à cheval.

Les Indiens du bas Fraser et ceux de l'Île Vancouver vont en canots ou à pieds. Ceux de l'intérieur, sur la terre ferme, vont à cheval, et dans bien des cas élèvent des chevaux, soit pour les vendre, soit pour faire le transport des marchandises de Yale à l'embouchure du Quesnel, ou à Barkerville.

RÉSERVES DES INDIENS.

Réserves des Indiens.

Les tribus indiennes ne paraissent recevoir aucun présent du gouvernement de la Colombie. Néanmoins, le gouvernement a fait des réserves de terre pour leur bénéfice, et quelques-unes de ces réserves sont bien situées, et si elles étaient vendues, elles pourraient faire un fonds important pour certaines tribus. Et il n'y a pas de doute que plusieurs de ces réserves étant situées dans le voisinage immédiat de Victoria et d'autres centres de population blanche, il sera de l'intérêt des Indiens que ces réserves soient vendues, et que ces Indiens soient éloignés des villes, et induits à s'adonner à l'agriculture et à certaines manufactures.

Argent appartenant aux Indiens.

J'ai compris qu'il y a dans la banque de la Colombie Britannique une somme de \$1,984, appartenant de droit à la tribu des Songhees, vis-à-vis Victoria. C'est le produit de certains baux que le gouvernement a donnés à des blancs pour une partie de la réserve de cette tribu. Excepté dans des cas spéciaux comme celui-ci, les blancs ne peuvent pas s'établir sur les terres des Indiens. Défense leur en est faite par les proclamations, actes et ordonnances relatifs aux terres publiques.

VENTE DE SPIRITUEUX AUX INDIENS.

Vente des boissons enivrantes.

Défense est aussi faite aux blancs de vendre des boissons enivrantes aux Indiens, mais, malheureusement, ce trafic illicite se fait sur une grande échelle. Il est bien constaté aujourd'hui que des goëlettes et de grandes pirogues sont régulièrement employées à faire ce honteux trafic. De Victoria, ces goëlettes, ou pirogues, s'en vont dans le haut du pays, dans la partie nord du golfe de Géorgie, pour mieux tromper les autorités, et là se trouvent des confédérés, soit blancs soit Indiens, qui viennent chercher les barils d'eau-de-vie, ou de whiskey, et les transportent aux endroits où se trouvent les campements indiens. Les magistrats stipendiaires sévissent chaque fois qu'ils peuvent trouver un trafiquant en flagrant délit, mais malheureusement beaucoup de coupables échappent. Ce sujet ne manquera pas, j'en suis sûr, d'attirer l'attention spéciale du département des Indiens.

LANGUES INDIENNES.

Langues indiennes.

Avant de terminer ce chapitre relatif aux Indiens, je dois ajouter un mot sur leurs langues ou dialectes qui sont très-nombreux. Il va sans dire que durant les cinq semaines que j'ai passées en Colombie, il ne m'a pas été possible de les étudier de manière à pouvoir en parler avec connaissance de cause. Néanmoins, j'ai pu me convaincre, en conversant avec des hommes instruits qui ont passé plusieurs années dans la Colombie Britannique, et spécialement avec Gilbert Malcolm Sproat, écuyer, que leurs langues sont difficiles

et aussi variées qu'il y a de tribus. En sus de ces langues, du moment que les blancs sont parvenus en Colombie, il s'en est établi une autre, partie française, partie anglaise et partie indienne. Cette singulière langue, que l'on appelle "jargon chinook" a pour base, en outre de l'anglais et du français, la langue des Haidahs, (Indiens du nord) qui comprend les Hygany, Massett, Skittgetts, Hanega, et Cumshewas, et la langue des Chiheclis et Chinooks, Indiens du sud. Ce jargon est la langue du commerce, et la connaissance en est nécessaire à tous ceux qui trafiquent avec les Indiens ou ont affaire à eux. Aussi, maintenant que notre territoire s'étend jusqu'au Pacifique, je pense qu'il est à propos de donner avec ce rapport un dictionnaire de ce jargon chinook, qui servira à ceux qui iront à la Colombie ainsi qu'à ceux qui aimeront à savoir quelle transformation les langues indienne, anglaise et française ont subi sur la côte du Pacifique, dans les rapports des blancs avec les Indiens. Ce dictionnaire forme l'appendice CC.

Langue ou jargon chinook.

OUVRAGE DE M. SPROAT SUR LES INDIENS.

Je ne puis laisser ce sujet des Indiens sans attirer l'attention de Votre Excellence sur un excellent ouvrage publié par M. Gilbert Malcolm Sproat, que j'ai déjà cité. Ce volume qui sort des presses de Smith, Elder and Cie., de Londres, Angleterre, est intitulé: "*Scenes and Studies of Savage Life*," et quoiqu'il ne traite pas de toutes les tribus indiennes, néanmoins il donne sur celles de l'Île de Vancouver, en langage élégant et d'une manière extrêmement intéressante, des détails précieux sur leur genre de vie, leur intelligence, leur industrie, leurs langues, etc. Ces détails sont d'autant plus importants qu'ils sont le résultat des études que M. Sproat a faites pendant plusieurs années qu'il a passées au milieu de ces Indiens, et qu'ils nous sont donnés par un homme qui était parfaitement en état de porter un jugement sain en pareille matière.

Ouvrage de M. Sproat sur les Indiens.

TRAITÉ AVEC LES INDIENS.

L'appendice DD contient deux traités faits avec des tribus indiennes; ils sont donnés comme spécimens des traités qui ont été conclus sur l'Île de Vancouver avec les Indiens. Il ne paraît pas y en avoir eu avec ceux de la terre ferme. L'appendice EE donne la liste de tous les traités conclus.

Traités avec les Indiens.

TRAVAUX PUBLICS.

Je passe maintenant aux entreprises, édifices et travaux publics de la Colombie.

Travaux publics.

Ils comprennent :

- 1o. Les phares et bouées.
- 2o. Un cure-mole et un steamer.
- 3o. Des bureaux de poste.
- 4o. Des maisons de douane.
- 5o. La monnaie.
- 6o. Un hôpital de marine.
- 7o. Des cours et prisons.
- 8o. Un pénitencier.
- 9o. Un palais législatif.
- 10o. Des bâties départementales.
- 11o. Des résidences gubernatoriales.
- 12o. Une ligne télégraphique.

130. Des havres.
140. Un bassin de radoub (*graving dock*).
150. Amélioration de la navigation du Fraser.
160. Le grand chemin de Caribou.
170. Le chemin de fer du Pacifique.
180. Le transport des malles.

PHARES.

Phares.

Les phares sont au nombre de trois, deux fixes et un flottant. Les deux phares fixes sont le phare de Race Rock et celui de Fisgard. Le phare flottant est celui de l'embouchure de la rivière Fraser.

PHARE DE RACE ROCK.

Phare de Race Rock.

Le phare de Race Rock est à neuf milles du havre d'Esquimalt, et est placé presque à l'extrême pointe sud de l'Île de Vancouver, dans le détroit de San Juan de Fuca. Ce phare, qui a été construit en 1861, a une lumière de second ordre (*2nd dioptric light*). Elle est à environ 118 pieds au-dessus du niveau de la mer. C'est une lumière blanche et mobile, qui paraît toutes les dix secondes et peut être vue, par un temps clair, à une distance de 25 milles. Ce phare se trouve sur une petite île, d'environ 300 verges de largeur; il est en pierre. Il est noir et blanc par bandes horizontales. Il contient une cloche d'alarme pour les cas de brouillards. Ce phare est solide, mais requiert quelques réparations. Les joints de la pierre à l'extérieur doivent être remplis; il faudrait aussi quelques réparations à la résidence du gardien. Un nouveau paratonnerre devrait être posé, et l'appareil de la lumière ainsi que celui de la cloche d'alarme, exigent des améliorations. Ce phare a un gardien en chef (M. Argyle), deux assistants et la femme du gardien.

PHARE DE FISGARD.

Phare de Fisgard.

Le phare de Fisgard est situé sur la pointe occidentale à l'entrée du havre d'Esquimalt, qui est à trois milles de Victoria. Il a été construit en 1860; il est blanc. La lumière est de 4^eme ordre, fixe et peut être vue par un temps clair à 10 milles de distance. Elle est à 70 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ce phare qui est en brique a besoin de réparations, à l'extérieur. Il faudrait remplir les joints et peindre tout l'extérieur. L'escalier qui conduit de l'eau au phare devrait être refait en neuf. Il y a ici un gardien (M. Bevis) et sa femme. Ce gardien a été nommé en mars 1861. Il est intelligent et laborieux. Il devrait avoir un bon thermomètre pour continuer les tables qu'il tient avec beaucoup de soin.

PHARE DE LA RIVIÈRE FRASER.

Phare flottant de la rivière Fraser.

Le phare flottant de la rivière Fraser est à l'embouchure de cette rivière. Il a été construit en 1865. Il a une lumière fixe et blanche qui, par un temps clair, peut être vue à 15 milles de distance. Cette lumière est à environ 40 pieds au-dessus du niveau de la mer. Elle est composée de 8 lampes. Elle sert non-seulement pour l'entrée de la rivière Fraser, mais aussi pour les vaisseaux qui fréquentent une partie de la côte orientale de l'Île de Vancouver. Ce phare requerrait quelques légères réparations à l'époque à laquelle je me trouvais en Colombie. Il est desservi par un gardien en chef, trois assistants et la femme du gardien qui prépare la nourriture pour tous.

NOUVEAUX PHARES DEMANDÉS.

A part de ces phares on en demandait d'autres aux endroits suivants :—

10. Au Cap Beale, sur la côte occidentale de l'Île de Vancouver. Ce phare, qui devrait avoir une lumière de premier ordre, et être muni d'un puissant sifflet pour les temps de brouillards, servirait d'abord à guider les navigateurs qui voudraient prendre le détroit de Fuca, et les empêcherait de se jeter à la côte ; il servirait aussi à l'entrée de Barclay Sound, qui est un havre très-profond, et qui, je n'en ai pas de doute, deviendra plus tard un des endroits les plus importants de l'Île. En effet, depuis son embouchure jusqu'à la tête du canal d'Alberni, distance de 35 milles, Barclay Sound est navigable. Il traverse l'Île presque dans toute sa largeur, et, à la tête du canal d'Alberni, on se trouve à quatorze milles seulement de la côte orientale de l'Île. Il y a eu là, il y a quelques années, de grandes exploitations de bois, et, au point de vue du pittoresque, peu d'endroits au monde offrent quelque chose de plus remarquable.

20. Un phare avec une lumière de 4^e ordre à l'entrée du havre de Victoria, ce havre étant difficile d'accès la nuit, et étant le principal port d'entrée de la province.

30. Un phare sur l'Île Lighthouse, en dehors de l'entrée du havre de Nanaïmo, sur la côte orientale de Vancouver. Ce phare devrait avoir une lumière qui pût être aperçue à 15 milles. Il serait extrêmement utile, parcequ'aujourd'hui les navigateurs ne peuvent entrer dans ce port durant la nuit, et sont par conséquent obligés de jeter l'ancre. Ce port est celui où l'on vient chercher le charbon aux deux mines dont j'ai déjà parlé. Or, au-delà du phare flottant, à l'entrée du Fraser, il n'y a aucune lumière, excepté le phare américain de Smith's Island, qui ne sert qu'aux vaisseaux qui naviguent sur les eaux américaines. Ce nouveau phare servirait aussi à guider les vaisseaux à travers le Golfe de Géorgie allant de la côte orientale de Vancouver, vers le Fraser, ou en revenant.

Le capitaine Richards, de la marine royale, dit à ce sujet :—

“ L'Île Lighthouse ou l'Île Entrance offrent également un site avantageux pour y placer un phare qui deviendra bientôt nécessaire à Nanaïmo ; mais il se pourrait qu'à tous les points de vue l'Île Entrance fût préférable, vu que le phare indiquerait aux navires leur position dans le détroit de Géorgie et leur ferait éviter le dangereux récif de Gabriola, sans compter quela plus grande partie du trafic viendra toujours du sud et de l'est. Un phare placé à cet endroit servirait à diriger les navires traversant le chenal Fairway jusqu'en vue de la pointe méridionale de l'île Protection où une faible lumière leur permettrait, la nuit, de venir mouiller à l'entrée, au lieu de rester au large où l'eau est trop profonde pour l'ancrage.”

40. Un phare de moindre importance à Turn Point, sur l'Île Stewart, compléterait l'éclairage de la côte, depuis Victoria jusqu'à Nanaïmo.

50. Un phare à Point Gray, à l'entrée du havre de Burrard Inlet, sur la terre ferme. Ce havre est celui qui est le plus fréquenté par les navires que l'on charge de bois. C'est un havre magnifique, mais qui, sans une lumière à son entrée, ne peut recevoir de vaisseaux que durant le jour. Cette lumière devrait être vue au moins à 15 milles de distance, et servirait avec celle du phare flottant à l'embouchure du Fraser et celle de l'Île Lighthouse près de Nanaïmo, à rendre beaucoup plus sûre la navigation du golfe de Géorgie.

Il a été fait par le gouvernement de la Colombie des réserves pour des phares en différents endroits. J'espère pouvoir en donner une liste dans les appendices de ce rapport.

BOUÉES.

En outre des phares que j'ai nommés, il y a à Victoria, à Nanaïmo et sur la rivière Fraser un nombre de bouées qui requièrent une attention constante.

Celles de la rivière Fraser spécialement sont sujettes à changer de place, et cette année elles ont dû être réparées et remises à leurs places respectives, le commerce se plaignant beaucoup qu'elles n'indiquaient plus le chenal ni les écueils.

Noms, etc.,
des gardiens.

L'appendice FF donne les noms, rangs, âges, salaires et dates des nominations des employés des phares actuels.

CURE-MÔLE.

Cure-môle.

J'ai visité le cure-môle qui se trouve dans le havre de Victoria et est devenu la propriété du Canada. Ce cure-môle est fort et en bon état. Il n'a pas servi depuis plusieurs années, et par conséquent aurait besoin d'être parfaitement examiné avant d'être employé de nouveau, et exigerait probablement une dépense de \$6,000 à \$7,000. Je n'entrerai pas dans l'historique de cette machine. Je me suis procuré du gouvernement de la province d'amples détails sur ce cure-môle qui se trouvent à l'appendice GG. Votre Excellence y verra que ce cure-môle avec ses quatre allèges, ou chalans, et le steamer *Sir James Douglas* qui appartient au Canada, ont coûté \$92,000. Ces allèges, ou chalans, sont considérés comme trop grands et trop lourds, et l'on suggère de les remplacer par quatre autres plus petits qui coûteraient environ \$2,000.

L'honorable M. Pearse évalue à \$24,000 la dépense annuelle de cette machine et du steamer *Sir James Douglas*. Je suis convaincu, pour ma part, que cette dépense pourrait être bien diminuée, en laissant le steamer *Sir James Douglas* à son service actuel, et en employant un petit remorqueur quand besoin serait.

LE SIR JAMES DOUGLAS.

Le Sir James
Douglass.

Le steamer *Sir James Douglas* fait le service postal entre Victoria, Nanaimo et Comox et dessert les endroits intermédiaires. Ce steamer a une force nominale de 40 chevaux ; il a un tonnage d'un peu plus de 153 tonneaux, et a 110 pieds de quille et 18 pieds 8 pouces de largeur. C'est un vaisseau en bois avec chevilles de cuivre et courbes en fer. Il est bien fort et peut suffire au service des eaux intérieures de la Colombie, mais ne pourrait pas faire le service sur le Pacifique. Sa vitesse est de 8 à 9 nœuds à l'heure. Ce vaisseau est commandé par le capitaine William Clark, excellent marin qui mérite bien la confiance qui est reposée en lui. Il a sous lui un ingénieur, deux chauffeurs, trois autres hommes d'équipage et un Indien. Il reçoit à son bord des passagers et du fret. La recette et la dépense pour les six dernières années ont été :—

Recettes	\$76,756
Dépenses.....	74,540

Dans la recette est incluse une somme annuelle de \$4,200, qui est le prix que demandait le propriétaire d'un bateau à vapeur inférieur pour transporter les malles. Dans la dépense n'est pas inclus le montant de l'intérêt sur le coût du vaisseau, ni sa dépréciation annuelle. L'appendice H H contient de plus amples détails sur ce steamer, qui sert aussi à approvisionner le phare de Race Rock.

BUREAUX DE POSTE ET DOUANES.

Bureaux de
poste et
douanes.

Les bureaux de poste et les douanes, appartenant aux Canada dans la Colombie, sont situés à Victoria et à New Westminster.

BUREAUX DE POSTE À VICTORIA.

A Victoria.

L'édifice dans lequel le bureau de poste et la douane se trouvent à Victoria, est une chétive bâtisse en bois, tout-à-fait impropre aux objets en question.

Le terrain sur lequel elle se trouve a 90 pi ds sur 67, et appartient au gouvernement. Il serait nécessaire d'y élever un édifice convenable, et en rapport avec les besoins non-seulement présents, mais futurs, de la capitale de cette province.

BUREAU DE POSTE À NEW WESTMINSTER.

La bâtisse correspondante, à New Westminster, est suffisante pour les besoins de cette section. Elle requiert quelques légères réparations, qui la rendront encore plus propre aux objets auxquels elle est consacrée.

A New Westminster.

MONNAIE ET BUREAU D'ESSAI.

Il existait, il y a quelques années, à New Westminster, une Monnaie. Tout le mécanisme, ou appareil nécessaire, avait été importé par le gouvernement de la Colombie, et mis en opération. Le tout coûtait \$8,609. Il fut alors frappé quelques pièces d'or, dont j'ai vu deux de \$10, et deux de \$20, chacune. L'établissement fut bientôt fermé parcequ'il ne payait pas ses frais. Néanmoins ce mécanisme, ou appareil, est conservé soigneusement. Il m'a paru être en bon ordre. Il est sous la garde de M. Claudet, qui est aussi chargé du bureau d'essai de l'or à New Westminster, bureau qui a une succursale à Barkerville, dans le district de Caribou. Si les mines de Caribou et du district d'Ominica continuent à être aussi riches qu'elles paraissent devoir l'être, et si, comme on semble le croire, la région aurifère du coté oriental des Montagnes Rocheuses, est aussi riche et étendue qu'on le dit, ce sera une question de savoir s'il ne serait pas de l'intérêt du Canada de battre monnaie au lieu de laisser toute cette poudre d'or s'en aller à San Francisco et y augmenter le numéraire des Etats-Unis.

Monnaie.

Bureau d'essai.

L'appendice YY contient d'autres renseignements précieux à ce sujet.

HÔPITAL DE MARINE.

Il n'y a pas d'hôpital de la marine en Colombie, mais une des conditions de l'acte d'union de cette province avec le Canada, est qu'il y en aura un à Victoria. Cet établissement est absolument nécessaire. Jusqu'ici les marins malades ont été reçus à l'hôpital royal à Victoria et à celui de New Westminster, qui sont des hôpitaux purement locaux, et destinés aux besoins des habitants de Victoria et de New Westminster, et de leurs environs. Les frais occasionnés par les soins qui sont nécessaires aux marins malades, sont considérables et doivent, aussitôt que possible, cesser d'être à la charge de la province.

Hôpital de marine.

COURS DE JUSTICE.

J'ai visité les principales cours de justice de la Colombie, et me suis convaincu qu'elles sont suffisantes pour les besoins provinciaux. A Victoria, les cours se tiennent dans une des bâtisses publiques dont je parlerai bientôt. Cette bâtisse est partie en brique et partie en bois; avec quelques légères additions, qui sont à la charge du trésor provincial, on se dispensera probablement d'un nouvel édifice pendant plusieurs années. A New Westminster et à Nanaïmo, les édifices consacrés au même objet, sans être des modèles d'architecture, suffisent néanmoins pour le moment.

Cour de justice.

PRISONS.

Prisons.

Les prisons de Victoria et Westminster, ainsi que les prisons locales de Nanaimo et de Yale, paraissent avoir été bâties avec soin, les trois premières en bois, et celles de Yale en pierre. Ces prisons, sans être aussi sûres ou aussi fortement construites que celles de certaines autres provinces de la Confédération, ne paraissent pas offrir aux délinquants la chance de s'en échapper plus souvent que des nôtres. Elles sont administrées avec soin et économie, et offraient, lors de ma visite, une apparence de propreté bien remarquable.

PÉNITENCIER.

Pénitencier.

Il n'y a pas de pénitencier à la Colombie, mais en vertu de l'acte d'union de cette province avec le Canada, celui-ci s'est chargé d'en construire un. Aujourd'hui les prisonniers qui sont condamnés à l'emprisonnement et aux travaux forcés en même temps, sont incarcérés dans les prisons de Victoria et de New Westminster, et durant le jour on leur met la chaîne, et ils sont employés à New Westminster, et dans les environs, à travailler sur les rues et grands chemins, et à Victoria, à améliorer la propriété où est située la résidence du lieutenant-gouverneur. Il y eut un temps où on les faisait travailler aussi sur les rues de Victoria, mais le sentiment public, qui était opposé à cela, a été respecté par le gouvernement qui a cessé de les y employer.

Dans les prisons actuelles, il n'y a pas d'espace suffisant même pour loger les détenus, encore bien moins pour leur donner du travail. Si les prisonniers condamnés à plus de deux ans de réclusion pouvaient être, comme dans les autres provinces, envoyés à un pénitencier, les prisons actuelles pourraient suffire aux délinquants condamnés à un emprisonnement plus court, et le châtimement serait considéré plus sévère par les condamnés, lorsqu'ils sauraient qu'ils doivent être envoyés au pénitencier, où, du reste, il serait possible de les classifier et réformer.

Site du pénitencier.

La question maintenant est de savoir en quel endroit ce pénitencier devrait être construit. Pour ma part, je n'hésite pas à recommander New Westminster comme étant le site le plus convenable. Il y a là ce que l'on appelle le Camp, à quelques minutes du centre de la ville, et, sur le bord du fleuve Fraser, une propriété considérable qui est propriété publique, et qui offre, selon moi, le site le plus désirable. Les prisonniers de Victoria peuvent y être conduits facilement par bateaux à vapeur, et en peu d'heures, et ceux de la terre ferme y arriveraient de l'intérieur, par le chemin de Caribou, jusqu'à Yale, et delà par bateau à vapeur, jusqu'à New Westminster. Si le terrain de ce côté du Fraser n'était pas suffisant il y a, de l'autre côté du fleuve, immédiatement en face, une autre très-grande réserve qui pourrait être utilisée pour le travail des félons.

PALAIS LÉGISLATIF.

Palais législatif.

Le palais législatif, sans être un palais proprement dit, est cependant un très-bon édifice en brique et en bois, et qui suffit aux besoins de la législature locale. Il est situé à Victoria, tout près du centre des affaires, et sur le même terrain, qui est d'environ sept acres, se trouve les édifices destinés aux cours et aux bureaux du lieutenant-gouverneur et des départements publics de la province. Tous ces édifices et ce terrain sont évidemment nécessaires au gouvernement et à la législature de la Colombie, et un ordre en conseil devra, plus tard, conformément à l'acte de la Confédération, les approprier formellement à cet objet, aussi bien que les propriétés des cours et prisons provinciales.

RÉSIDENCES GUBERNATORIALES.

Il y a en Colombie deux résidences gubernatoriales, celle de Victoria et celle de New Westminster. Cela est dû au fait qu'à une époque peu reculée la province actuelle formait deux colonies distinctes, avec des gouvernements séparés. Ces deux colonies ayant fait place, quelque temps avant la Confédération, à la province actuelle de la Colombie Britannique, le siège du gouvernement de la nouvelle province a été fixé à Victoria, et l'agréable résidence de New Westminster que l'hospitalité splendide de certains gouverneurs avait rendue très-populaire, a été abandonnée et mise sous les soins d'un gardien, Wm. Loudon, qui reçoit \$40 par mois.

Résidences gubernatoriales.

Cette résidence de New Westminster est en bois et en assez bon ordre. Elle pourrait être utilisée, ainsi que d'autres bâtisses en bois qui se trouvent dans les environs, comme résidence du directeur du pénitencier, si ce pénitencier est construit au camp qui joint cette propriété. Dans cette résidence se trouve la plupart des meubles à l'usage du dernier gouverneur de la colonie. Les autres ont été transportés à Victoria, quand le siège de la nouvelle province y a été fixé.

Résidence de New Westminster.

La résidence officielle du lieutenant-gouverneur actuel de la Colombie Britannique est située sur un point très-élevé des environs immédiats de Victoria. La maison, qui est spacieuse, est partie en pierre et partie en bois. Elle est en assez bon état de réparation, et entourée de grands et beaux jardins; les terrains en dépendant ont un peu plus de 27 acres. Il y a une rente foncière de dix louis sterling sur cette propriété. Cette résidence a conservé le mobilier du dernier gouverneur de la Colombie avant la Confédération; elle n'était pas, à mon départ de la Colombie, occupée par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, mais le sera, sans doute, avant peu. Le site, quoique offrant un très-beau coup-d'œil, n'a pas été choisi en vue de l'état de choses actuel. La partie la plus élevée est un rocher, presque aride, sur lequel on a transporté des terres qui ne cachent cependant pas partout cette aridité. Il ne s'y trouve pas d'eau, et il faut l'y transporter de distances considérables. En sorte que la vie d'un lieutenant-gouverneur y sera nécessairement toujours très-coûteuse. Cette considération évidemment n'entrait pas en ligne de compte à l'époque où le gouverneur du pays avait un salaire élevé. Aujourd'hui que ce salaire n'est que de \$7,000, on comprend que, pour que le lieutenant-gouverneur y résidât, il faudrait lui donner une maison où il pût trouver l'eau et le chauffage facilement; et j'ai lieu de croire que l'opinion générale en Colombie est dans ce sens. Cette propriété, comme les autres que j'ai déjà mentionnées, devra être transférée par ordre en conseil.

Résidence de Victoria.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Par l'acte consommant l'union de la Colombie avec le Canada, les lignes télégraphiques de cette province sont devenues la propriété de la Puissance, et sont à sa charge. Ces lignes télégraphiques s'étendent de Swinomish, dans le territoire de Washington (États-Unis), à Barkerville, extrémité du chemin de Caribou. Il y a, en outre, une branche de Matsqui à Burrard Inlet, *via* New Westminster, en sus du droit de transmission télégraphique sur la ligne de la compagnie appelée *Western Union Telegraph Company*, de Swinomish à Victoria, qui comprend deux câbles sous-marins. Cette ligne télégraphique a 569 milles de longueur, en outre de la partie sous-marine, qui est d'un mille et un quart; elle a coûté originairement \$170,000. En outre de cette ligne, il y a celle de l'embouchure du Quesnel à la Sabine, mais elle n'a pas été maintenue; elle est abandonnée.

Lignes télégraphiques.

Titre. Le titre, en vertu duquel le gouvernement de la Colombie Britannique possédait cette ligne de télégraphe, forme l'appendice II. de ce rapport.

Cette ligne télégraphique, que j'ai vue sur presque toute sa longueur, m'a paru être généralement en bon état, ne réquerant que les réparations ordinaires. Les instruments et batteries sont bons ; le fil est le No. 9 galvanisé.

Votre Excellence verra, par le titre à l'appendice II, que cette ligne télégraphique est sous notre contrôle en vertu d'un bail de 999 ans, auquel le gouvernement peut mettre fin en donnant un mois d'avis. Cette ligne télégraphique est à la charge du gouvernement qui doit maintenir en bon état de réparation, et à ses propres frais, la portion submergée, c'est-à-dire les câbles sous-marins, en considération de quoi tous les messages entre Victoria et Swinomish doivent être transmis par la compagnie *Western Union* sans paiement.

Entretien et réparation.

La dépense d'entretien de cette ligne, du 1er janvier 1871 au 1er juillet suivant, y inclus les salaires des surintendants, dépenses de voyage, salaires des opérateurs, dépenses de réparations aux câbles, a été de \$5,287, ce qui ferait pour une année ordinaire \$10,574.

D'un autre côté, le revenu durant la même période n'a été que de \$2,394, ou de \$4,788 pour toute l'année. Mais la ligne jusqu'à Barkerville n'ayant été ouverte que le 15 juillet, et le revenu de ce bureau ayant été, jusqu'au 25 août, de \$258, il y a lieu de croire que le revenu de la ligne sera considérablement augmenté, tandis que la dépense additionnelle ne sera guère plus de \$600, ce qui me fait supposer que la dépense sera d'environ \$11,250 par année, et le revenu d'environ \$6,000. Il faudra donc combler le déficit par un vote de \$5,000 à \$6,000 jusqu'à ce que, le pays s'ouvrant et se peuplant, le revenu augmente nécessairement.

TARIF DU TÉLÉGRAPHE LA COLOMBIE.

Tarif.

Le tarif, maintenant suivi sur cette ligne, est comme suit :

	Victoria.	Sehome.	Matsqui.	New Westminster.	Burrard Inlet.	Chilukweyuk.	Hope.	Yale.	Lytton.	Spence's Bridge.	Clinton.	83-Mile House.	Soda Creek.	Quesnel.
Sehome.....	.50													
Matsqui.....	.50	.50												
New Westminster.....	.50	.50	.50											
Burrard Inlet.....	.75	.50	.50	.50										
Chilukweyuk.....	.50	.50	.50	.50	.50									
Hope.....	.75	.50	.50	.50	.75	.50								
Yale.....	1.00	.75	.50	.50	1.00	.50	.50							
Lytton.....	1.00	.75	.50	.50	1.00	.50	.50	.50						
Spence's Bridge.....	1.25	1.00	.75	.75	1.25	.75	.75	.75	.50					
Clinton.....	1.25	1.00	.75	.75	1.25	.75	.75	.75	.50	.50				
83-Mile House.....	1.25	1.00	.75	.75	1.25	.75	.75	.75	.75	.75	.50			
Soda Creek.....	1.50	1.50	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	
Quesnel.....	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.00	1.00	1.00	1.00	.75
Barkerville.....	2.00	2.00	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.25	1.25	1.00	1.00	.75

PERSONNEL DES OPÉRATEURS.

Voici maintenant les noms des opérateurs du télégraphe ainsi que de leurs stations respectives. J'y joins la liste de leurs âges, salaires, dates de leurs nominations, et j'indique s'ils sont seulement opérateurs, ou s'ils sont tenus de voir en même temps aux réparations de la ligne.

Stations.	Noms des opérateurs	Âges.	Salaires mensuels	Date des nominations.	Remarques.
Victoria.....	F. H. Lamb, Surint.	29	\$100	Juin 1er, 1870	
Sehome, T. W.	W. Larman.....	39	65	Sept. 1er, "	Opér. et réparations.
Matsqui.....	John Maclure.....	40	90	Août 1er, "	" "
New Westminster	Geo. B. Murray.....	33	30	Sept. 1er, "	" "
Burrard Inlet.....	C. M. Chambers.....	31	nil.	Juin 1er, "	" "
Chilukweyuk.....	Jno. McCutcheon.....	29	40	Sept. 1er, "	" "
Hope.....	J. G. Wirth.....	50	30	Sept. 1er, "	" "
Yale.....	John Nicholles.....	17	40	Fév. 1er, 1871	" "
Lytton.....	T. R. Buie.....	34	nil.	Sept. 1er, 1870	" "
Spence's Bridge.....	Jno. Murray.....	35	nil.	Avril 1er, 1871	" "
Clinton.....	J. L. S. Hughes.....	44	25	Oct. 1er, 1870	" "
83-Mile House.....	Murdo Ross.....	31	40	Oct. 1er, "	" "
Soda Creek.....	Henry Yeats.....	39	80	Oct. 1er, "	" "
Quesnel.....	A. Barlow.....	35	30	Mai 1er, 1871	" "
Barkerville.....	J. B. Leighton.....	20	80	Juin 1er, "	" "

Les opérateurs à Burrard Inlet, Lytton et Spence's Bridge ne paraissent pas, d'après cette liste, recevoir de salaire, et voici pourquoi :—

La branche de New Westminster à Burrard Inlet a été établie par MM. Moody et Cie., pour leur usage, la compagnie *Western Union* fournissant les matériaux, et MM. Moody et Cie. payant les frais de construction. Cet arrangement a eu lieu alors, paraît-il, parce que les autres établissements, pour l'exploitation du bois refusaient de contribuer leur quote-part. MM. Moody et Cie. paient l'opérateur et ont, paraît-il, le droit d'envoyer leurs dépêches sur cette branche sans payer, la ligne néanmoins appartenant au gouvernement. Je suis convaincu qu'il serait facile de faire des arrangements avec cette respectable maison de commerce, pour mettre cette partie du réseau télégraphique sur le même pied que la ligne principale.

L'opérateur à Lytton a le droit d'envoyer ses propres messages sans payer, en considération de quoi il remplit les fonctions d'opérateur sans salaire.

L'opérateur à Spence's Bridge fait l'office d'opérateur, paraît-il, comme délassément, et ne reçoit pas de salaire.

M. Lamb, le surintendant, est un citoyen américain. C'est un officier capable et très-effectif; il a une grande expérience en télégraphie. Il agit en même temps comme surintendant de la ligne américaine de Victoria à Portland (territoire de Washington), et en vertu d'une entente avec cette compagnie, il partage son temps et ses services entre cette section de sa ligne et le télégraphe de la Colombie Britannique, recevant \$100 par mois pour chacune des deux lignes.

Les services de M. Lamb sont précieux, non-seulement par rapport à son expérience dans la surintendance d'une ligne télégraphique, mais aussi et surtout par la connaissance pratique qu'il possède des lieux et de la manière de construire et réparer cette ligne télégraphique. Néanmoins, il serait préférable que le temps et les services complets du surintendant actuel ou d'une autre personne également compétente fussent acquis à notre ligne; mais dans ce cas,

Surintendant
du télégraphe

si j'en crois les renseignements que j'ai obtenus, il faudrait assurer le salaire entier, c'est-à-dire payer \$200 par mois.

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS.

Maintien et réparation du télégraphe.

La ligne télégraphique est en ce moment maintenue en bon état de réparation par M. Lamb, sous la direction provisoire du département local des terres et travaux. Le gouvernement local fournit à M. Lamb l'aide de ses officiers et employés pour maintenir et réparer la ligne, ce qui lui est d'autant plus facile que la ligne télégraphique, sur presque tout son parcours, suit le grand chemin de Caribou.

On m'a informé en Colombie que l'intention avait été d'insérer, dans tout nouveau contrat pour le transport des malles entre Yale et Caribou, une clause qui aurait assuré le transport gratuit des employés du télégraphe et des personnes chargées de réparer la ligne, et dans ce cas, le télégraphe aurait transmis sans frais les dépêches télégraphiques nécessaires au service postal et à celui des délégués en rapport avec ce service.

Nouveau bureau télégraphique.

On suggère l'ouverture d'un bureau télégraphique à Cache Creek. Ce bureau serait très-utile au maintien et aux réparations de la ligne, et desservirait les établissements déjà considérables et croissant à l'est et au sud-ouest, du côté de Kamloops, la rivière Thompson, la vallée d'Okanagan, etc. Il sera à peu près indispensable pour communiquer avec les partis d'arpentage, et pour la construction du chemin de fer. La dépense mensuelle serait de \$75, mais si l'opérateur était en même temps maître de poste pour cette région, le revenu du bureau serait augmenté et pourrait probablement, avant longtemps, diminuer considérablement cette dépense, s'il ne la compensait pas entièrement.

ADMINISTRATION FUTURE DU TÉLÉGRAPHE.

Qui devrait administrer le télégraphe.

La question qui se présente maintenant est de savoir si le gouvernement canadien devrait continuer à avoir sous sa direction cette ligne télégraphique, ou s'il ne serait pas préférable de remettre le tout entre les mains du gouvernement local de la Colombie, en payant à ce gouvernement une somme annuelle, jusqu'à ce que le pays étant devenu plus peuplé, la ligne télégraphique pût se maintenir par elle-même. Pour ma part, je suis d'avis que si le gouvernement fédéral persiste à administrer cette ligne lui-même, la gestion lui coûtera beaucoup plus qu'elle ne coûterait au gouvernement local, qui a déjà sur le chemin de Caribou ses surintendants, officiers et employés chargés de maintenir cette grande voie de communication en bon état de réparation, tandis que le gouvernement fédéral aurait à engager de nouveaux employés chaque fois qu'il faudrait réparer la ligne, ou transporter des employés permanents sur des parcours considérables. J'incline donc à croire qu'il serait plus satisfaisant pour le gouvernement canadien, et celui de la province, de laisser cette administration entre les mains du gouvernement local, qui recevrait d'Ottawa une somme annuelle fixe.

VANCOUVER.

Havres de l'Île de Vancouver.

Les principaux havres de l'Île de Vancouver sont ceux de :—1o. Victoria ; 2o. Esquimalt ; 3o. Nanaïmo ; 4o. Barclay Sound.

VICTORIA.

Havre de Victoria.

1. Le havre de Victoria tire son importance de ce que la capitale, Victoria, est située au fond de ce havre. Il semble qu'il eût été beaucoup plus logique et plus important pour l'avenir de la capitale qu'elle eût été placée au havre

d'Esquimalt, qui est un beau et bon havre, tandis que celui de Victoria est petit et difficile d'accès. Néanmoins, les intérêts individuels ont sans doute originairement déterminé le choix de Victoria, et comme c'est le principal port d'entrée et celui où les revenus de la douane pour toute la province sont en grande partie reçus, il est important que l'accès en soit rendu sûr.

En 1862, une commission fit un rapport contenant un projet pour l'amélioration de ce havre. (Voir appendice GG). Ce fut en conséquence de ce rapport que le gouvernement se procura un cure-môle, des chalans et un remorqueur ; mais, comme je l'ai dit plus haut, ce projet échoua par suite de la dépense trop considérable que son exécution exigeait du gouvernement provincial, et l'entrée du havre se trouve toujours obstruée par une barre de sable sur laquelle les vaisseaux échouent fréquemment, et qu'il faudrait faire disparaître en tout ou en partie. Il se trouve aussi quelques rochers vis-à-vis Deadman's Point qui devraient être minés. Le capitaine G. H. Richards, de la marine royale, dit à ce sujet :—

“L'entrée du havre de Victoria manque de profondeur, est étroite et difficile, et par le vent S. O. ou S. E. de fortes vagues onduleuses viennent balayer la côte et rendent l'ancrage fort dangereux au large, tandis que les vaisseaux d'un grand tirant d'eau ne peuvent se réfugier dans le havre à moins que la mer ne soit haute. Les navires tirant quatorze ou quinze pieds d'eau peuvent, en temps ordinaire, entrer à marée haute, et des navires tirant dix-sept pieds ont abordé, mais seulement au plus haut point des grandes marées.”

En outre, il y a dans le havre des dépôts de vase qui devraient être enlevés, si le havre ne doit pas cesser d'être fréquenté par d'autres vaisseaux que de petits vaisseaux côtiers. Si le gouvernement canadien faisait faire cet ouvrage, les vases et pierres provenant du creusement du havre pourraient être déposées dans cette partie du havre appelée James' Bay qui a environ dix acres en superficie, et qui deviendrait alors un terrain de grande valeur. Le gouvernement local aurait à transférer ce terrain au gouvernement fédéral, ou devrait contribuer au coût du creusement, en considération de ce que James' Bay deviendrait le dépôt de ces débris et acquerrait une valeur considérable.

L'appendice JJ est un extrait d'un rapport de l'honorable M. Trutch, en novembre 1868, sur cette question.

ESQUIMALT.

2. Le havre d'Esquimalt est considéré comme le meilleur havre au nord de San Francisco sur la côte du Pacifique. Ce havre est bien éclairé ; on y entre facilement de jour et de nuit, de beau et de mauvais temps. C'est le havre canadien où la marine anglaise stationne sur le Pacifique. Il a une profondeur à peu près régulière de 36 pieds d'eau, le fond y est excellent, et le havre est parfaitement sûr et abrité. Cinquante vaisseaux de ligne peuvent s'y mouvoir à leur aise. Esquimalt.

La communication par eau entre les deux havres d'Esquimalt et Victoria, n'est arrêtée que par une langue de terre d'environ 750 pieds de largeur. C'est une question de savoir si plus tard il ne deviendra pas nécessaire de creuser un canal à travers cette langue de terre et de mettre en communication les eaux navigables de ces deux havres. Esquimalt deviendrait alors sans contredit l'entrée de Victoria, comme la nature semble l'indiquer. C'est là une étude qui devra être faite un peu plus tard.

NANAÏMO.

3. Le havre de Nanaimo est sur la côte orientale de Vancouver à environ 65 milles de Victoria. C'est le port de cette côte. C'est là que se trouvent les mines de charbon qui sont exploitées en ce moment. C'est aussi dans son voisinage que se trouvent les belles carrières de Departure Bay. Ce havre est le plus important Nanaimo.

au point de vue des pêcheries, et spécialement de la pêche à la baleine. Comme je l'ai déjà indiqué, il a besoin d'un phare et d'une ou deux bouées peu dispendieuses pour indiquer un rocher sous l'eau. Du reste, il est bien situé, grand et sûr.

BARCLAY SOUND.

Barclay Sound

Barclay Sound est le havre principal de la côte occidentale de l'Île de Vancouver. Ce havre est peu connu aujourd'hui dans la Colombie, parceque le commerce de bois qui s'y faisait a cessé. L'on semble craindre que ce havre soit choisi comme terminus du chemin de fer du Pacifique, et que dans ce cas Esquimalt et Victoria perdent de leur importance. Pour ma part, je n'ai pas cette crainte. Quelque soit l'endroit choisi pour le terminus du chemin de fer transcontinental canadien, Esquimalt n'en restera pas moins un des plus beaux havres du monde, et celui de Victoria aura toujours l'importance que lui donne la capitale de la province.

Quoiqu'il en soit, Barclay Sound a son embouchure sur l'Océan Pacifique même. De cette embouchure à la tête du canal d'Alberni, il a environ 35 milles de longueur. Il se trouve alors seulement à 14 milles de la côte orientale de Vancouver, avec laquelle on peut delà communiquer facilement par une passe dans les montagnes, et ensuite par le lac Home et la rivière Quahlicum. Dans Barclay Sound et le canal naturel d'Alberni, l'eau est bien profonde, et, une fois dans le havre, l'abri est sûr. Comme je l'ai dit ailleurs, ce havre est un des plus pittoresques du monde. Il est parsemé de petites et grandes îles couvertes de verdure; les côtes sont bien boisées, et sur certains pics élevés on aperçoit des neiges éternelles. Il s'y trouve quelques établissements de pêche. A la tête du canal d'Alberni on voit une petite ville maintenant déserte. Autrefois, les scieries de M^M. Anderson et Cie. y florissaient. A cette époque, on voyait 280 personnes employées aux moulins, et la petite ville avait une population de 600 habitants, et dans ses eaux se balançaient de gros vaisseaux de 1000 tonneaux qui emportaient au loin les bois de cette région. Aujourd'hui, on n'y voit plus que l'Indien qui s'y trouvait autrefois, et la civilisation qui a passé là semble avoir disparu pour être remplacée encore une fois par la barbarie et la solitude. Néanmoins, si le chemin de fer du Pacifique doit avoir son terminus sur l'Île Vancouver, il n'est pas improbable que la civilisation ait encore avant longtemps son mot à dire dans cette région.

J'ai dit plus haut qu'à l'entrée de Barclay Sound, au cap Beale, il est nécessaire de construire un phare de première classe. Il n'y a pas de doute qu'il faille plus tard mettre aussi quelques bouées, et peut-être un ou deux phares de troisième ou quatrième classe, si ce havre prend l'importance que je crois lui être réservée dans un avenir plus ou moins prochain.

HAVRES DE LA TERRE FERME.

Havres de la terre ferme.

Les principaux havres de la terre ferme, sont : 1o. Burrard Inlet; 2o. Howe Sound; 3o. Brite Inlet; 4o. Milbank Sound; 5o. la rivière Skeena; 6o. la rivière Nass.

BURRARD INLET.

Burrard Inlet.

1o. Le havre de Burrard Inlet est un des plus beaux de la côte du Pacifique. Il se trouve sur le golfe de Géorgie et à quelques milles seulement de New Westminster qui est sur la rivière Fraser. Ce havre a neuf milles de longueur depuis le premier détroit. Il est profond et sûr. C'est là que se fait principalement le commerce de bois de la Colombie. Ce bois qui est coupé dans

la région située entre Lillouet et le golfe de Géorgie, parvient à Burrard Inlet aux moulins de M^m. Moody et Cie., au moyen d'une immense glissoire sèche qui a un demi-mille de longueur, et qui donne passage à ces billots immenses dont j'ai parlé ailleurs. Laissant derrière eux une longue trainée de fumée, ils se précipitent dans l'eau profonde en la faisant jaillir à trente pieds en l'air, et sont retenus dans des estacades puissantes et parfaitement sûres.

Ce havre est d'une très-grande importance, parcequ'il reçoit un grand nombre de vaisseaux,—probablement autant de vaisseaux que tous les autres havres réunis,—et que, se trouvant au centre du commerce de bois et près de la sortie de la grande contrée traversée par le chemin de Caribou, il devra plus tard voir s'élever sur ses bords une ville importante. Il s'y trouve maintenant 400 à 500 blancs, et de 600 à 700 Indiens. Le capitaine G. H. Richards, de la marine royale, en parle comme suit :

“Burrard Inlet diffère de la plupart des grands détroits (*Sounds*), en ce sens qu'il offre un accès facile aux navires de toutes dimensions et de toute classe, et que sa profondeur d'eau est telle que les vaisseaux peuvent venir mouiller sur toute son étendue; sa proximité de la rivière Fraser, jointe aux grandes facilités que l'on y trouve pour construire des chemins entre ces deux places, ajoute grandement à son importance. Il est divisé en trois havres distincts, savoir: celui de la Baie Anglaise ou le mouillage du large, le havre au Charbon au-dessus du premier détroit, et le port Moody, à la tête du bras oriental du détroit.”

A l'entrée de ce havre, il faut un phare, et quelques bouées seront aussi requises à d'autres endroits.

HOWE SOUND.

2. Howe Sound est un havre immédiatement, au nord de Burrard Inlet. *Howe Sound* Je n'en ai pas visité et ne puis par conséquent en parler en connaissance de cause. Néanmoins, si j'en crois les rapports, il est difficile d'accès comparé à Burrard Inlet. Il en est séparé par Bowen Island, qui est à son embouchure, et qui forme la limite nord de Burrard Inlet. Il ne pourra pas être considéré comme havre d'une grande importance, vu le voisinage immédiat de Burrard Inlet, qui est le débouché naturel de toute cette région.

BUTE INLET.

3. Bute Inlet est beaucoup plus au nord que Howe Sound et reçoit les eaux *Bute Inlet* de la rivière Homathéo. Ce havre est encaissé dans des montagnes élevées et peut devenir de quelque importance, surtout si le chemin de fer du Pacifique doit passer dans ce voisinage. Entre son embouchure et l'île de Vancouver, se trouve l'île de Valdés.

MILBANK SOUND.

4. Milbank Sound est encore plus au nord que Bute Inlet, et n'est cité ici *Milbank* que pour mémoire, car ce havre n'a pas d'importance pratique en ce moment. *Sound.* Néanmoins, si les mines d'or de la rivière Peace, continuent à être riches et fréquentées comme elles paraissent devoir l'être, une des routes suivies par les mineurs devra continuer à être celle des détroits de Géorgie et de Johnstone, et dans ce cas, ce havre pourra devenir précieux comme refuge et peut-être aussi comme un point de départ pour l'intérieur.

RIVIÈRE SKEENA.

5. La rivière Skeena est aujourd'hui remontée par les bateaux à vapeur *Rivière* venant de Nanaïmo. C'est une des routes suivies par les mineurs pour arriver *Skeena.*

au district d'Ominica (rivière Peace). Cette rivière devient importante et exigera probablement quelques phares et bécasses. Il sera nécessaire qu'il se fasse par cette voie un service postal régulier pour les mineurs.

RIVIÈRE NASS.

Rivière Nass

6. La rivière Nass est un peu plus au nord que la Skeena, et acquiert quelque importance parcequ'elle sert à pénétrer dans une région plus septentrionale que celle de la Skeena, et qu'il y a lieu de croire que cette région est aussi riche en mines d'or. Toutes deux sont précieuses aussi au point de vue des pêcheries. Elles sont navigables sur une partie considérable de leur parcours. Elles reçoivent les eaux du lac ou du voisinage du lac Alal, qui est à la hauteur des terres. La rivière Nass est tout près de la frontière d'Alaska, ce qui est loin de diminuer son importance. Le steamer *Union* l'a remontée en 1865 à plus de 25 milles de son embouchure.

BASSIN DE RADOUB.

Bassin de radoub.

Le bassin de radoub est un des travaux publics auxquels on tient le plus en Colombie, du moins dans l'Île de Vancouver. Cet ouvrage est spécialement mentionné dans les conditions de l'union de cette province avec le Canada. Il y est dit :—

“ Le gouvernement fédéral garantira l'intérêt, pendant dix ans à compter de la date de l'achèvement des travaux, au taux de cinq pour cent par année, sur telle somme, n'excédant pas £100,000 sterling, qui pourra être requise pour la construction d'un bassin de radoub de première classe à *Esquimalt*.”

Site du bassin,

Le site de ce bassin ayant été ainsi désigné, je me suis fait un devoir d'examiner moi-même le havre d'Esquimalt, et de m'assurer de l'endroit que les hommes de l'art croyaient être le plus convenable. L'amiral Farquhar, qui pendant mon séjour en Colombie, m'a offert, avec la plus grande courtoisie, toutes les facilités possibles pour visiter, à bord d'un de ses vaisseaux, grand nombre d'endroits intéressants de la province où je n'aurais pu aller sans son aide, a bien voulu me montrer lui-même le site du futur bassin de radoub. Cet endroit semble avoir été fait expressément pour cet objet ; c'est ce qu'on appelle Lang ou Constance Cove dans le havre d'Esquimalt. Ce foulon ou anse est parfaitement abrité et n'est pas exposé à être atteint par un ennemi. Une commission d'officiers de marine, nommée en 1867 par l'amiral Hastings, en a fait un examen minutieux. Elle a fait rapport que les sondages faisaient voir qu'il n'y avait pas de rocs ou rochers à miner. A marée haute, il y a vingt-quatre pieds d'eau. Le fond est excellent et dur et formé de sable et de coquillages.

Nécessité de sa construction.

La construction de ce bassin est absolument nécessaire à la marine militaire aussi bien qu'à la marine marchande. Il est de fait que les frégates anglaises, stationnées sur le Pacifique, sont aujourd'hui obligées de se rendre aux États-Unis (à San Francisco,) pour se faire radouber. Ce radoub y est excessivement coûteux. Il n'y a pas été dépensé moins de £30,000 sterling, en deux ans, pour réparer les frégates anglaises. Cette somme énorme dépensée à Esquimalt, supposant qu'il y eût eu un bassin de radoub, aurait pu donner au gouvernement anglais un résultat beaucoup plus satisfaisant, car elle y eût servi à des radoubs bien plus considérables. De plus, la nécessité d'aller à San Francisco faire radouber ces vaisseaux doit avoir pour résultat nécessaire de rendre ces radoubs moins fréquents et par là même de rendre moins effectif le service de la marine anglaise dans ces parages.

On demandera peut-être pourquoi Esquimalt a été choisi de préférence à Nanaïmo ou Burrard Inlet pour y placer le bassin de radoub. A cette question on m'a répondu que les quatre derniers amiraux anglais, à cette station, ont recommandé fortement qu'il en fût ainsi et qu'Esquimalt fût le rendez-vous de la marine anglaise sur le Pacifique. On ajoute que cet endroit offre de grands avantages de construction, sans compter que c'est le premier havre que les vaisseaux du Pacifique, qui viennent à la Colombie, atteignent après leur entrée dans le détroit de San Juan de Fuca. On croit aussi qu'Esquimalt étant facile d'accès, les vaisseaux du territoire de Washington trouveraient leur avantage à s'y faire radouer.

Pourquoi
Esquimalt a
été choisi.

Il est vrai qu'à Nanaïmo les marées y étant très fortes, (18 pieds au printemps), et la pierre se trouvant dans le voisinage, un bassin de radoub aurait pu y être construit assez facilement, mais, d'un autre côté, on ajoute que ce havre n'eût pas été aussi commode pour la marine militaire, ou pour les vaisseaux qui fréquentent Puget Sound.

Depuis mon départ de la Colombie Britannique le gouvernement provincial a demandé des soumissions pour la construction de ce bassin, dans les termes suivants :—

Soumissions
pour sa construction.

“ Le gouvernement de la Colombie Britannique demande des soumissions, devant être transmises au bureau des terres et des travaux, Victoria, jusqu'à midi du 20^e jour de mars 1872, pour la construction d'un bassin de radoub à Esquimalt, Colombie Britannique, sous la garantie énoncée dans le douzième article du traité unissant cette province à la Puissance du Canada, lequel est comme suit :—

“ Le gouvernement fédéral garantira l'intérêt, pendant dix ans à compter de la date de l'achèvement des travaux, au taux de cinq pour cent par année, sur telle somme, n'exécédant pas £100,000 sterling, qui pourra être requise pour la construction d'un bassin de radoub de première classe à Esquimalt.”

“ Le bassin devra avoir, en longueur, pas moins de 450 pieds, et, en largeur, 90 pieds sur la partie supérieure et 50 sur la partie inférieure, et avoir, à haute marée ordinaire, une profondeur d'eau de pas moins de 24 pieds sur le seuil ; il devra être solidement construit sur un site choisi par les soumissionnaires et approuvé par le gouvernement. Les soumissionnaires sont priés de préciser la période pendant laquelle ils seront en mesure de compléter le bassin.

“ Les soumissions devront être scellées, et endossées : “ Soumissions pour le bassin de radoub à Esquimalt,” et adressées au commissaire en chef des terres et des travaux, Colombie Britannique, et accompagnées de plans et dessins indiquant les dimensions exactes du bassin projeté, le mode de construction et les matériaux dont on devra se servir.

“ Les personnes qui désireraient se porter soumissionnaires, mais qui refusaient de le faire, à raison de l'insuffisance de la garantie ci-dessus énoncée, sont priées de soumissionner en prenant pour base de leurs calculs telle garantie supplémentaire du gouvernement provincial ou tel autre arrangement financier qu'elles croiraient devoir recommander.”

On paraissait craindre que la garantie offerte par le gouvernement canadien ne fût pas suffisante. Mais on comprenait d'un autre côté toute l'importance, non-seulement pour le Canada, mais surtout pour la marine militaire de l'Empire, d'avoir ce bassin. Aussi paraissait-on convaincu que le gouvernement anglais aiderait à cette construction, tandis que la législature locale ne manquerait pas de témoigner de l'intérêt qu'elle y prenait.

L'appendice KK contient la correspondance entre les amiraux et les gouverneurs de la Colombie, sur ce sujet, depuis 1867.

AMÉLIORATION DE LA RIVIÈRE FRASER.

Les Deux
Sœurs.

Sur la rivière Fraser, entre Hope et Yale, savoir, à environ trois ou quatre milles de Hope, et environ onze milles de Yale, se trouvent deux rochers connus sous le nom de "Les Deux Sœurs." Ces rochers gênent beaucoup la navigation, et l'un d'eux devrait être enlevé. L'honorable M. Pearse en a fait un relevé en 1868, et a recommandé de miner celui qu'il appelle "Port Sister." Il dit :—

"Ce relevé démontre qu'il faudrait faire sauter 3,762 verges cubes de ce rocher pour le mettre au niveau de l'eau, le 9 octobre; jamais l'eau n'a été aussi basse à pareille saison de l'année. Si l'on minait à trois pieds au-dessous de ce niveau, il n'y aurait plus, à part la glace, d'obstacles à la navigation de cette rivière qui pourrait être desservie tout le long de l'année par les bateaux à vapeur de la classe actuelle. Pour atteindre cet objet, il faudrait miner 642 verges (cubes), faisant un total de 4,454 verges cubes. L'on ne pourrait jamais trouver une meilleure saison que celle-ci pour cette opération, vu le peu de profondeur de l'eau. Pour atteindre les trois pieds dont il est parlé plus haut, on pourrait y parvenir d'ici au mois de mars pendant lequel l'eau de la rivière atteint son niveau le plus bas. . . . Le rocher est très dur, mais généralement entamé par suite de l'action atmosphérique. Dans le chenal principal l'eau est très profonde, soixante-deux pieds au milieu. Celle du chenal occidental a, en moyenne, quatre pieds six pouces, tandis que plus bas que "Port Sister" il existe une batture d'environ 100 verges recouverte d'environ cinq pieds d'eau, passé laquelle la profondeur est de soixante pieds. Ces considérations, à mon avis, militent grandement en faveur de l'amélioration projetée, pour la raison qu'une grande partie des roches extraites par le sautage pourraient être déposées sur la batture ou dans le chenal occidental sans créer aucun embarras dans la rivière."

M. Pearse évalue, en septembre 1871, le coût de cet ouvrage à \$6,000, "d'après les prix actuels de la main-d'œuvre, de la poudre, etc." Il est probable que cette amélioration pourrait s'effectuer pour cette somme ou une somme de \$7,000.

CHEMIN DE CARIBOU.

Chemin de
Caribou.

Le chemin de Caribou, dont j'ai dit un mot plus haut, est un des travaux publics qui font le plus d'honneur à la nouvelle province de la Colombie Britannique. Ce chemin offre une voie carrossable qui conduit de Yale, sur le Fraser, jusqu'à Barkerville, qui en est le terminus. On ne peut se faire une idée des difficultés qu'il y a eu à surmonter dans la construction de ce chemin qu'en le voyant soi-même. Il a été construit en grande partie sur le flanc des montagnes qui bordent les rivières Fraser et Thompson, et sur plusieurs sections de la route les précipices sont tellement abruptes et offrent si peu de moyen d'y pratiquer un chemin, à moins d'y dépenser une somme énorme, qu'il a fallu construire une base en forme de quai sur les flancs presque perpendiculaires des montagnes. Le plan adopté ayant été de suivre les rivières, on conçoit que le chemin est plus long qu'il ne devrait être. Néanmoins, c'est la seule route qui communique du bas Fraser avec l'intérieur du pays, et quoiqu'il soit très fréquenté et qu'il ne soit que d'une largeur de quinze à vingt-cinq pieds, cependant il est généralement en bon ordre et les accidents y sont rares. C'est d'autant plus étonnant que ce chemin, sur une grande partie de son parcours, offre, à droite ou à gauche, des précipices de 500 à 1,000 pieds de profondeur.

Coût du che-
min.

Par ce chemin, qui a coûté plus d'un million de piastres, se fait le transport de tout ce qui est nécessaire aux mines ou qui en revient.

Moyens de
transport.

Ce transport s'effectue, pour les voyageurs, par des diligences tirées par quatre ou six chevaux, et, pour les marchandises, par des convois (*packed trains*.) de

deux, trois ou quatre grands chariots, traînés par dix ou douze mulets, ou par seize ou dix-huit bœufs. Il y a des *packed trains* composés uniquement de mulets qui portent chacun un poids déterminé, les marchandises ou effets étant placés et liés fortement sur le dos de chaque animal. Les convois font au pas quelques milles par jour, et à quatre ou cinq heures du soir les muletiers s'arrêtent sur le chemin, et détèlent leurs bêtes de somme; les attelages restent là où chaque animal se trouve; les bêtes de somme sont mises dans la prairie jusqu'au matin, et les muletiers, qui sont ou blancs ou Indiens, ou Chinois, campent sur le bord du chemin près d'un ruisseau qu'ils ont toujours soin de choisir pour cet objet. La lenteur nécessaire au transport de ces marchandises le rend très-côûteux. Aussi, les mineurs attendent-ils tous avec hâte la construction du chemin de fer du Pacifique, qui quelque soit la route qu'il suive, devra diminuer pour eux les distances et rendre, par là même, plus lucrative leur exploitation.

J'ai compris qu'il y a sur le chemin de Caribou environ 20 convois de bœufs, Combien de bêtes de somme sont employées, de 16 animaux chacun, 25 à 30 convois de chevaux ou mulets, de dix animaux chacun, et au moins 400 chevaux ou mulets sans voitures, tous employés au transport des effets et marchandises.

PONT SUR LA RIVIÈRE QUESNEL.

A la rivière Quesnel le chemin se trouve interrompu, le passage s'y effectuant par un bac ou chalan. Ce passage est coûteux, lent et souvent difficile. Un pont est ici absolument requis, et comme le chemin de Caribou est nécessairement sous le contrôle et à la charge du gouvernement provincial, je ne mentionne ce besoin que pour mémoire. Néanmoins, j'ai lieu de croire que les autorités provinciales comprennent pleinement la nécessité de cette construction qui, du reste, est demandée par la presse. Ce pont coûterait probablement \$15,000.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

Le chemin de fer canadien du Pacifique est la plus grande entreprise publique, en rapport avec la Colombie Britannique, que le Canada ait promis de mener à bonne fin; c'est aussi l'entreprise de laquelle nous devons attendre davantage, car par elle toutes les provinces de la Confédération vont être unies, et les différents peuples qui les habitent vont former en réalité une seule nation. Le commerce de l'Europe et de l'Asie devra nécessairement passer à travers notre pays; et non-seulement les vastes et beaux territoires du nord-ouest et de la Colombie vont devenir accessibles, mais l'émigration européenne et peut-être asiatique va trouver une voie facile d'atteindre les immenses prairies canadiennes et nos riches régions minières, tout en nous apportant le nombre et la richesse dont nous avons besoin.

Le Canada s'est engagé à construire cette importante voie ferrée lorsque la Colombie Britannique a été unie à la Confédération. Cet engagement est dans les termes suivants:—

“ Le gouvernement de la Puissance s'engage à faire commencer simultanément, dans les deux années de la date de l'union, la construction d'un chemin de fer du Pacifique aux Montagnes Rocheuses, et du point qui pourra être choisi, à l'est des Montagnes Rocheuses, jusqu'au Pacifique, pour relier la côte maritime de la Colombie Britannique au réseau des chemins de fer canadiens,—et de plus à faire achever ce chemin de fer dans les dix années de la date de l'union.”

Je ne répéterai pas ici les raisons qui ont décidé, à bon droit, le parlement canadien à entreprendre cette voie ferrée. Ces raisons sont parfaitement connues; mais je trouve dans une brochure publiée sous les auspices d'une compagnie canadienne, que l'on pense de notre territoire du Nord-Ouest,

gnie américaine, qui a commencé à construire son chemin du Pacifique du nord, l'énumération de quelques unes des sources de revenu qu'elle espère obtenir, et parmi ces sources de revenu, se trouve la suivante :

" A l'endroit où le chemin franchit la rivière Rouge au nord, il se relie à une " ligne de 1500 milles de navigation intérieure qui, descendant la rivière Rouge, " traverse le lac Winnipeg et remonte la Saskatchewan jusqu'aux pieds des Mon- " tagnes Rocheuses. Des bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau, sillonnent ces " eaux depuis très-longtemps. Sur presque tout le parcours de cette voie navig- " gable, le sol est excellent, le climat ressemble beaucoup à celui du Minnesota et les " établissements sont nombreux. Le trafic de cette vaste région au-delà de la " frontière nationale, de même que le transport des approvisionnements destinés à " la compagnie de la baie d'Hudson ne tarderont pas à venir grossir les recettes de " notre entreprise."

Ce qu'est le territoire du Pacifique.

Après un éloge aussi franc et vrai des territoires du Nord-Ouest, il est intéressant de voir ce que la compagnie dit des territoires du Pacifique.

" La ligne isotherme d'été, 70 degrés, qui, en Europe, traverse le midi de la " France, la Lombardie et la région de la Russie méridionale qui produit le plus " de blé, atteint la côte de l'Atlantique, aux Etats-Unis à l'extrémité orientale de " Long Island, et, traversant la Pensylvanie méridionale, l'Ohio septentrional et " l'Indiana, *diverge vers le nord et remonte dans les possessions britanniques jus-* " *qu'au 52° de latitude à au moins 360 milles au nord de ce chemin.*

" Le fait de la douceur de ce climat est surabondamment établi. Nulle " part, entre les lacs et le Pacifique, le climat est plus froid que dans le Minnesota, " et il est bien connu que cet Etat important ne peut être surpassé au point de vue " de la production des céréales ou de la salubrité de l'atmosphère. Dans le " Dakota, les saisons ressemblent beaucoup à celles de l'Iowa, et du Dakota en " allant vers l'ouest le climat se modifie graduellement à tel point que dans l'Oré- " gon et le territoire de Washington, il n'y a presque pas d'hiver à part la saison " des pluies comme en Californie.

" Cette modification remarquable du climat, qu'aucune personne bien ren- " seignée ne songe aujourd'hui à révoquer en doute, est attribuable à différentes " causes naturelles dont les plus prééminentes peuvent être énumérées comme " suit :

" *Premièrement.*—La contrée montagneuse entre les 44e et 50e parallèles est " de 3,000 pieds plus basse que la zone située immédiatement au sud. Le point le " plus élevé sur la ligne du chemin du Pacifique nord est à 3,300 pieds plus bas que " le sommet correspondant sur la ligne *Union and Central*. Les chaînes des Mon- " tagnes Rocheuses et des Cascades, aux endroits où les traverse la route du Paci- " fique nord, se réduisent à de légères élévations comparées à la hauteur qu'elles " ont à quatre cents milles plus au sud. Cette différence dans l'altitude explique " presque à elle seule la différence du climat, vu qu'il est constaté que d'ordinaire " trois degrés de température équivalent à mille pieds d'élévation.

" *Deuxièmement.*—Les vents chauds de la côte méridionale du Pacifique qui " prédominent en hiver et (aidés par le courant chaud de l'océan correspondant au " *Gulf Stream* de l'Atlantique) produisent le climat tempéré que l'on observe sur " la côte du Pacifique, passent au-dessus des crêtes des montagnes peu élevées au " nord de la latitude 44°, et font pénétrer leur bienfaisante influence fort loin dans " l'intérieur, tout en donnant au territoire de Washington le climat de la Virgi- " nie, et à Montana la douce température de l'Ohio méridional."

AVANTAGES SUPÉRIEURS OFFERTS PAR NOTRE TERRITOIRE.

Avantages supérieurs qu'offre notre territoire pour un chemin de fer.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets à l'île de Vancouver et dans une grande partie de la Colombie Britannique continentale. Il y a néanmoins une différence en faveur de notre pays ; c'est celle-ci : sur le chemin de fer *Union and Central*, la plus grande élévation est de 3,240 pieds au-dessus

du niveau de la mer, et sur le chemin projeté du Pacifique nord américain, la plus grande élévation serait d'un peu moins de 5,000 pieds, tandis que sur le chemin de fer canadien du Pacifique, le passage des Montagnes Rocheuses peut s'effectuer par la Cache de la Tête-Jaune ou Leather Pass, à une élévation seulement de 3,760 pieds, ou, par Howe's Pass, à une élévation d'un peu plus de 4,000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

EXPLORATIONS.

Aussitôt que la Colombie a été unie au Canada, au mois de juillet dernier, Explorations. les partis d'ingénieurs envoyés par mon département sous la direction de M. Sandford Fleming, comme ingénieur en chef, se sont mis à l'œuvre, non-seulement du côté du Pacifique, mais aussi depuis le lac Nipissing jusqu'aux Montagnes Rocheuses. L'ingénieur en chef devant faire rapport de ses opérations et du résultat de l'étude des ingénieurs agissant sous lui, de manière à le mettre en état d'indiquer la ligne générale que devrait suivre le chemin de fer canadien du Pacifique, je m'abstiendrai d'entrer ici dans aucun détail à ce sujet.

PASSAGES DES MONTAGNES ROCHEUSES.

Il est néanmoins compris que le chemin de fer devra nécessairement passer, Passages dans les Montagnes Rocheuses. soit par la Cache de la Tête-Jaune, par une latitude de 52 degrés 48 minutes, nord, ou par Howe's Pass, par une latitude de 52 degrés 20 minutes, nord, qui sont considérées comme les deux passes les plus praticables et les moins élevées:

L'honorable M. Trutch, le lieutenant-gouverneur de la Colombie Britannique, Rapport de l'honorable M. Trutch. a fait une étude sur le sujet en 1868, et le rapport qu'il a transmis au gouvernement fournit des renseignements si précieux, que je ne crois pouvoir mieux faire que de le joindre à celui-ci comme appendice LL,

Par l'une ou l'autre des deux passes, le chemin de fer canadien devra se rendre vers le Pacifique de manière à relier la côte maritime de la Colombie Britannique au réseau des chemins de fer canadiens.

TERMINUS DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE DANS LA COLOMBIE BRITANNIQUE.

Relativement à la question de l'établissement du terminus occidental du chemin de fer canadien du Pacifique, je me bornerai à parler des différentes localités qui m'ont été désignées comme étant très-propres à cet objet.

TERMINUS PROJETÉ SUR LA TERRE FERME—BURRARD INLET.

Si le chemin de fer ne pouvait pas traverser de la terre ferme à l'Île de Vancouver, ou si l'on prenait une décision dans ce sens, on pourrait croire que Terminus sur la terre ferme. Burrard Inlet ou Howe Sound devrait être choisi. Terminus à Burrard Inlet ou à Howe Sound.

Ces deux havres, comme je l'ai dit ailleurs, sont voisins l'un de l'autre, et si le chemin de fer ne devait pas avoir son terminus sur l'Île de Vancouver, j'incline à croire que Burrard Inlet devrait avoir la préférence. C'est un havre magnifique, le centre du commerce de bois de la Colombie continentale, et puis c'est le port le plus accessible pour la vallée du Fraser. Le terminus en cet endroit devrait nécessairement donner une grande impulsion à New Westminster, l'ancienne capitale de la Colombie. Burrard Inlet serait d'ailleurs parfaitement accessible à la région située entre Howe Sound et Lillooet; car, si je suis bien informé, il est facile de communiquer de Howe Sound à Burrard Inlet par une passe connue d'un grand nombre de personnes à Burrard Inlet. Burrard Inlet serait facile d'accès pour les vaisseaux venant du Pacifique, n'ayant que les désavantages suivants:—1°. d'être à 152 milles de l'entrée du Détroit de Fuca;

2°. d'obliger les vaisseaux anglais à passer sous les batteries américaines dans le cas où la question de l'Île San Juan ne serait pas résolue en notre faveur; 3°. de n'être pas sur l'Île de Vancouver.

BUTE INLET.

Terminus à
Bute Inlet.

Je ne parle pas de Bute Inlet, car je ne suppose pas que le tracé du chemin de fer dût se terminer là si le chemin de fer ne devait pas atteindre l'Île de Vancouver. Néanmoins, si, comme quelques uns le suggèrent, il devait y avoir là un passage sur de puissants bateaux qui traverseraient les voitures du chemin de fer au détroit, Bute Inlet deviendrait probablement un terminus, quoique j'avoue que si les voitures peuvent se rendre sur l'Île de Vancouver, les vaisseaux du Pacifique devront préférer le terminus de l'Île de Vancouver, qui leur éviterait une longue navigation dans les eaux intérieures de la Colombie.

TERMINUS SUR L'ÎLE DE VANCOUVER—ESQUIMALT.

Terminus à
Esquimalt.

Si le terminus doit être sur l'Île de Vancouver, il n'y a pas de doute que le havre d'Esquimalt offre de très-grands avantages que personne ne peut nier. Ce havre, en premier lieu, ne se trouve qu'à 65 milles de l'entrée du détroit de Fuca, et quoique le côté du détroit vis-à-vis de l'Île de Vancouver soit un territoire des États-Unis, néanmoins, la largeur du détroit (16 milles) en rend la navigation parfaitement sûre. Esquimalt, en outre, est un havre tout-à-fait sûr et assez étendu pour servir de terminus à notre chemin du Pacifique. Il serait facile à défendre en cas de guerre, et les vaisseaux qui le fréquenteraient pourraient aisément atteindre le Pacifique où les flottes de l'Empire les protégeraient. Il est vrai que, pour y parvenir de Bute-Inlet, la ligne du chemin de fer pourra être plus longue que si le terminus devait être à Barclay Sound. Mais les avantages seraient tellement supérieurs à Esquimalt que ce serait une fausse économie que de ne s'y pas rendre. Il ne faut pas, en effet, oublier qu'en outre des avantages que j'ai énumérés, le voisinage immédiat de la capitale doit engager à choisir Esquimalt, si le chemin de fer doit se continuer sur l'Île de Vancouver.

BARCLAY SOUND.

Trafic.

Néanmoins, il serait bon, en faisant le tracé, de ne pas perdre de vue que le trafic du chemin du Pacifique deviendra nécessairement très-considérable si, comme nous nous y attendons, ce chemin sert à transporter les produits de la Chine et du Japon à une grande partie de l'Amérique du Nord et à l'Europe. Et pourquoi ce commerce nous échapperait-il, quand nous voyons que les promoteurs du chemin de fer du Pacifique nord des États-Unis comptent sur ce trafic, parceque leur chemin sera plus court que les autres lignes aboutissant à San Francisco, et que Puget Sound, leur terminus du Pacifique, est beaucoup plus au nord que San Francisco, et que par là même la distance entre Puget Sound et la Chine sera beaucoup moindre que la distance entre San Francisco et la Chine? Or, Esquimalt se trouve exactement dans les mêmes conditions géographiques que Puget Sound, et nous aurons, en outre, l'avantage d'avoir un chemin de fer moins long, moins coûteux de construction et moins dispendieux aussi à entretenir et à faire fonctionner, puisque les altitudes seront beaucoup moindres sur notre chemin, et que nous n'aurons pas à traverser le grand désert américain. Nous pouvons donc raisonnablement compter sur une grande partie de ce commerce immense, et peut-être alors trouverons-nous qu'il serait bon de ne pas avoir à compter seulement sur un seul port d'entrée.

Terminus à
Barclay
Sound.

Barclay Sound, s'il pouvait, à l'extrémité orientale du canal d'Alberni, être accessible au chemin de fer, aurait alors une grande importance, car il pourrait donner accès à des centaines et des centaines de navires.

RIVIÈRE SKEENA.

Je sais que l'on a cité aussi l'entrée de la rivière Skeena comme terminus pour le chemin de fer canadien. C'est peut-être possible, mais ça n'est pas probable. Ce terminus serait beaucoup trop au nord, et exposerait les vaisseaux à une navigation intérieure longue et dispendieuse. Ce serait, d'un autre côté, à mon avis, un mauvais choix; car si le chemin de fer américain du Pacifique nord doit aboutir à Puget Sound, ce dernier endroit aurait nécessairement la préférence; en effet, arrivés à la hauteur de l'entrée du détroit de Fuca, les vaisseaux prendraient nécessairement le détroit où la navigation est facile et sûre, au lieu de remonter vers le nord, 5 à 6 degrés, pour aller à l'embouchure de la Skeena. Il n'y faut donc pas songer.

Terminus à la
rivière
Skeena.

PONT À SEYMOUR'S NARROWS.

Dans le cas où le terminus serait sur l'île de Vancouver, il y aura un ouvrage important à exécuter; ce sera un pont à Seymour's Narrows, (détroit de Johnstone.) Sachant combien on attachait d'importance à cette question, j'ai cru qu'il serait bon de me transporter sur les lieux, afin de pouvoir donner à ce sujet des renseignements plus certains que ceux que l'on possédait jusqu'alors. Je m'y suis donc rendu avec le lieutenant-gouverneur, l'honorable M. Trutch, à bord du *Sir James Douglas*. Le détroit a de 1800 à 2000 pieds de largeur, et le courant y est de 6 à 8 nœuds à l'heure. La profondeur de l'eau y varie de 17 à 60 brasses. La marée y est d'environ 13 pieds. A une distance de 600 à 800 pieds ($\frac{1}{3}$ de la distance totale entre les deux rîvés,) de l'île Valdès qui, avec l'île de Vancouver, forme le détroit à cet endroit, se trouve un rocher qu'on dit n'avoir été découvert que depuis deux ans; sur ce rocher, il y a, à marée basse, 18 pieds d'eau. Il va sans dire que je n'ai pu mesurer ce rocher ni constater s'il serait propre à recevoir le pilier d'un pont sur lequel passeraient les convois du chemin de fer du Pacifique. Si, après examen, il est prouvé que ce rocher peut servir de base à ce pilier, il est probable que le problème d'un pont en cet endroit serait résolu favorablement. Les falaises, dans cette partie du détroit, semblent avoir de 100 à 125 pieds de hauteur.

Pont à Sey-
mour's Nar-
rows (détroit
de Johnstone.)

LES MARÉES.

Comme le sujet des marées peut jouer un rôle important en cette question, je crois devoir donner, comme appendice MM, ce qu'en dit le capitaine George Henry Richards dans son *Vancouver Island Pilot*.

Marées.

TABLE DES DISTANCES.

Il est bon aussi de donner ici une table de distances qui sera utile pour déterminer les avantages des différents endroits indiqués comme pouvant être choisis comme terminus du chemin de fer. Je la dois à l'honorable M. Pearse.

Table de dis-
tances.

De l'entrée du détroit de Fuca	
A Esquimalt.....	65 milles.
A Burrard Inlet.....	152 "
D'Esquimalt	
A Burrard Inlet.....	87 "
A Nanaïmo.....	65 "
De Nanaïmo	
A Comox.....	55 "
A Seymour's Narrows (par terre).....	100 "
A Esquimalt (par terre).....	52 "
De Nanaïmo	
A la tête de Barclay Sound.....	14 "

TRANSPORT DES MALLES.

Les malles. Les malles du Canada à la Colombie Britannique, et *vice versâ*, sont transportées entre San Francisco et Victoria, par le *Prince Alfred*, steamer en fer de 900 tonneaux. Ce service se fait semi-mensuellement. Quelques malles sont aussi transportées par terre jusqu'à Portland ou Olympia, et de là parviennent à Victoria par un autre steamer.

Service postal de San Francisco à Victoria. Ce service est garanti par une des conditions de l'union de la Colombie avec le Canada, savoir :—

“ Le Canada établira un service postal effectif semi-mensuel, au moyen de bateaux à vapeur entre Victoria et San Francisco, et bi-hebdomadaire entre Victoria et Olympia, les bateaux à vapeur devant être adaptés au transport du fret et des passagers.”

SERVICE FUTUR.

Service futur. Quand le chemin de fer américain sera complété jusqu'à Olympia, ce sera une question de savoir si l'intérêt de la Colombie n'exigerait pas une modification de cet article, et s'il ne serait pas mieux, dans l'intérêt de tous, de supprimer la ligne de San Francisco, et de la remplacer par une ligne quotidienne entre Olympia et Victoria. En effet, du moment que le chemin de fer américain aura été construit jusqu'à Olympia, les voyageurs préféreront n'avoir qu'une vingtaine d'heures de mer, et faire le trajet en chemin de fer, plutôt que de risquer de faire un long séjour sur l'Océan Pacifique, qui, dans ces parages, l'est souvent très-peu. Le coût serait le même ou à peu près, pour le gouvernement canadien, mais ce service aurait l'avantage de réduire le voyage, entre Victoria et San Francisco, à moins de deux jours et d'éviter aux voyageurs de trois à cinq jours de mer.

SERVICE POSTAL DE L'ÎLE DE VANCOUVER.

Malles de l'Île de Vancouver. Le service postal de l'Île de Vancouver se fait de Victoria par le steamer *Sir James Douglas*, qui transporte les malles le long de la côte orientale, jusqu'à Comox, à 130 milles de Victoria, arrêtant à Cowichan, Maple Bay, Admiral Island, Chemainus, Nanaïmo et Comox. Cowichan est un endroit florissant. Il s'y trouve de bonnes écoles, un couvent où les religieuses (qui sont canadiennes) enseignent des métiers aux filles indiennes et métisses, et la seule église en pierre de la province. Nanaïmo est aussi un endroit qui est florissant et a beaucoup d'avenir. Il n'y a guère d'établissements sur la côte occidentale, et par conséquent pas de service postal. Ce service postal, jusqu'à Comox, est effectif et régulier et fait avec toute l'économie possible.

MALLES POUR LA TERRE FERME.

Malles pour la terre ferme. Les malles pour la terre ferme partent de Victoria. Les unes, peu considérables, sont transportées par le *Sir James Douglas* jusqu'à Nanaïmo, où le steamer *Otter*, de la compagnie de la Baie d'Hudson, reçoit les malles pour la rivière Skeena. Ce service devra être augmenté, si les mines du district d'Ominica continuent, durant la prochaine saison, à être riches et fréquentées comme elles l'ont été l'an dernier.

Malles de Caribou. Les autres malles, qui sont de beaucoup les plus importantes, sont transportées de Victoria à New Westminster, de là à Yale et de Yale jusqu'à Barkerville. De Victoria à New Westminster, le service se fait par le steamer *Enterprise*, de la compagnie de la Baie d'Hudson. Ce steamer est bien propre à ce service.

Il est commandé par l'excellent capitaine Swanson, qui, personnellement, aussi bien qu'au nom de la compagnie, m'a témoigné tous les égards possibles.

De New Westminster à Yale, sur le Fraser, les malles sont transportées en été, par le steamer *Lillouet*, commandé par le capitaine Parsons, qui mérite à tous égards le commandement de ce vaisseau. Ce service devrait être indépendant de celui de Victoria à New Westminster, et les arrangements devraient être que ces steamers s'attendissent réciproquement dans le cas de retard. C'est le seul moyen de rendre effectif le transport des malles de l'intérieur du pays. Autrement, les malles des pays hauts arrivent à Yale, et si les steamers partent sans entente préalable, les malles devront rester à attendre soit à Yale soit à New Westminster. Le fait est que tout nouveau contrat postal de cette région devrait pourvoir à un service plus rapide, et exiger la correspondance des différents moyens de transport sur cette ligne.

De New
Westminster
à Yale.

Service plus
rapide.

De Yale à Barkerville, le service se fait au moyen de diligences traînées par 4 ou 6 chevaux. Jusqu'à l'année dernière, l'entrepreneur était M. Francis Jones Barnard, qui avait d'excellentes voitures et chevaux, et remplissait son contrat à la satisfaction de tous. Depuis un an le contrat a été donné à de nouveaux entrepreneurs, — MM. Gerow et Johnston, — qui ont formé une nouvelle ligne et reçu un contrat au rabais. Des plaintes nombreuses sont faites sur la manière dont ce service est rempli en ce moment. Il est important que quelque soit l'entrepreneur il soit tenu strictement de remplir son contrat. Autrement, toute la Colombie continentale se trouvera mal servie, ou privée entièrement de ses malles.

De Yale à
Barkerville.

SERVICE ADDITIONNEL PAR BATEAU À VAPEUR.

Sur la route de Caribou, entre Soda Creek et l'embouchure du Quesnel, le Fraser est navigable, et l'entrepreneur M. Gustavus Blin Wright y a mis un vapeur, le steamer *Victoria*, qui fait le trajet promptement et sûrement, et offre aux voyageurs tout le confort désirable.

De Soda Creek
au Quesnel, le
Fraser est na-
vigable.

C'est le même M. Wright qui vient de mettre un bateau à vapeur sur le lac Tatla, pour faciliter aux mineurs le moyen d'arriver plus promptement, plus sûrement, et avec moins de fatigues, aux mines du district d'Ominica. J'ai compris que de l'embouchure du Quesnel, il a fait monter son vapeur par la rivière Fraser jusqu'au fort George, puis par la rivière Néchago, le lac Stewart, la rivière Taché, le lac Tremble, ou Traverse, et la rivière du Milieu (*Middle River*), jusqu'au lac Tatla, où se trouve le sentier (*trail*) qui conduit à la rivière Ominica. Ce sera probablement la route à suivre pour le transport d'une des malles destinées à cette partie du pays.

Route postale
pour le district
d'Ominica.

NÉCESSITÉ D'UN INSPECTEUR.

La présence d'un bon inspecteur des postes est d'absolue nécessité en Colombie. Il faut sur les lieux quelqu'un qui ait autorité d'agir en cas d'urgence, et qui, en même temps, surveille le fonctionnement du système, empêchant les fraudes, abus, et retards.

Nécessité d'un
inspecteur.

ILE DE SAN JUAN.

L'île de San Juan, avec les autres îles de l'archipel dont elle forme partie, est située entre le détroit de Haro et le détroit de Rosario. Si l'arbitrage décide que le traité qui a fixé les bornes entre les Etats-Unis et les possessions anglaises, dans l'Amérique du Nord, doit s'interpréter comme fixant la frontière dans le détroit de Rosario, alors, comme Votre Excellence le sait, San Juan, et d'autres îles importantes, telles que les îles de Lopez, Shaw, Blakely, Decatur, Orcar, etc., formeront partie du territoire canadien. Si, au contraire, le détroit de Haro forme la fron-

L'île de San
Juan.

tière des deux pays, alors San Juan et les autres îles importantes, que je viens de nommer, appartiendront à nos voisins.

Son étendue.

Je n'entrerai pas dans des détails au sujet des autres îles, je me contenterai de dire ici quelques mots de San Juan. Cette île a 14 milles de longueur sur environ $4\frac{1}{2}$ de largeur. Elle a 54 milles en superficie. Elle est à 18 milles de Victoria, capitale de la Colombie, et à $6\frac{3}{4}$ milles de la côte de l'Île de Vancouver. Elle paraît très-forte au point de vue stratégique, et, entre les mains d'un ennemi, elle commanderait de ce côté l'entrée du golfe de Géorgie, et par là-même, celle de la rivière Fraser et de Burrard Inlet, du moins, en autant qu'il s'agit des navires de fort tonnage.

Camps militaires.

L'Île de San Juan est occupée conjointement par des troupes anglaises et par des troupes des États Unis. Lorsque je la visitai au mois de septembre, il y avait environ deux cents ou deux cent cinquante militaires. Le camp anglais est situé à l'extrémité orientale de l'île, et le camp américain à l'extrémité occidentale. Le camp anglais est situé dans un endroit très pittoresque au pied d'une haute montagne, appelée le Mont Young. Ce camp paraît être en très-bon état, et fait honneur au capitaine De Lacombe qui le commande.

CAPITATION AUX ÉTATS-UNIS.

Capitation aux États-Unis.

Avant de terminer ce rapport, je crois devoir faire mention de la plainte des Canadiens de notre province du Pacifique. Ils se plaignent, à bon droit, du paiement que les autorités californiennes exigent d'eux chaque fois qu'ils entrent sur le territoire américain. C'est une capitation de \$5. Ils ont raison de dire que si cette taxe est constitutionnelle et imposée sur tout étranger aux États-Unis, elle ne devrait pas l'être sur un Canadien qui ne fait qu'y passer et qui va d'une partie à l'autre du Canada. Ils croient que, sous ce rapport, l'exemption des droits accordée aux marchandises et aux malles canadiennes qui passent par les États-Unis pour atteindre le Canada, devrait s'étendre aux sujets anglais.

TABLEAU DES IMPORTATIONS.

Tableaux divers.

Cette mention des droits d'entrée me rappelle que j'aurais dû donner un tableau des importations de la Colombie depuis que l'Île de Vancouver et la Colombie continentale sont devenues une seule et même province. Je le donne ici à l'appendice NN. J'y joins, comme l'appendice OO, des tableaux des droits d'importation et des taxes autres que les taxes judiciaires.

Droits d'accise.

Par le moyen de ces tableaux, il sera facile de voir jusqu'à quel point on a prélevé en Colombie des droits d'accise. Le tableau formant l'appendice PP, indique les revenus des douanes, et aussi le revenu total pour chacune des dix années. J'y ajoute comme appendice QQ, la loi d'accise de cette province; comme appendice RR, le nombre des banques d'épargnes, le cours du change en 1870, et les monnaies qui circulaient alors en Colombie.

Banques d'épargnes.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Pour compléter les renseignements que j'ai obtenus en Colombie j'ajoute aux appendices les documents suivants :

Loi de la chasse.
Propriété de l'Île de Vancouver.

Appendice SS.—Loi relative à la chasse.

Appendice TT.—Cession de ses droits sur l'Île de Vancouver, par la compagnie de la Baie d'Hudson, à Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne.

- Appendice UU.—Traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, au sujet de la ligne frontière entre la Colombie Britannique et les Etats-Unis, et au sujet de la navigation de la rivière Colombie. Frontière entre la Colombie et les Etats Unis.
- Appendice VV.—Formule des ventes de terres publiques avec les restrictions qu'elles contiennent. Terres publiques.
- Appendice WW.—Liste des noms des magistrats stipendiaires, et détails sur leurs fonctions, salaires, etc. Magistrats stipendiaires.
- Appendice XX.—Liste des compagnies à fonds social, incorporées en vertu de l'acte ou ordonnance de 1869. Compagnies à fonds social.
- Appendice YY.—Rapport sur le bureau d'essai de la colonie, la quantité d'or qui a été soumise à examen et la nécessité de ce bureau. Or et bureau d'essai.

REMERCIEMENTS.

Je termine en exprimant ici mes sincères remerciements, spécialement à Son Honneur l'honorable J. W. Trutch, lieutenant gouverneur de la Colombie Britannique, à S. E. l'amiral Farquhar, à l'honorable M. Begbie, juge en chef, à l'honorable juge Crease, et aux honorables MM. McCreight, Pearse et Good, pour les facilités qu'ils m'ont données d'obtenir les renseignements que j'ai désirés sur la Colombie. A ces messieurs et à un nombre d'autres qui m'ont aussi facilité mes recherches, je dois d'avoir pu réunir les renseignements que je donne ici, d'avoir connu cette province et de m'être mis au fait de ses besoins en aussi peu de temps, Remerciements.

J'aime à croire que mon travail ne sera pas inutile, mais qu'il mettra Votre Excellence, ainsi que mes collègues et les membres du parlement, en mesure d'apprécier cette partie si peu connue encore, mais si pleine d'avenir de la Confédération canadienne.

Le tout respectueusement soumis,

HECTOR L. LANGEVIN,

Ministre des Travaux Publics

Ottawa, mars 1872.

APPENDICES

MENTIONNÉS DANS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

APPENDICE A.

MÉMOIRE RÉDIGÉ PAR L'HONORABLE JUGE EN CHEF BEGBIE.

Climat varié ;
causes proba-
bles de ces
variations.

Il existe un grand nombre de climats différents dans la Colombie Britannique, apparemment attribuables à quatre causes importantes :—

1o. Le sol qui, dans les terres basses, au nord de la rivière Quesnel et généralement dans la chaîne des Cascades et de Selkirk, est humide, bien boisé et en grande partie formé de substances organiques décomposées. Dans le centre de la province, c'est-à-dire dans les districts Fraser, Thompson et Okanagan, le sol est léger et consiste généralement en une glaise sablonneuse de peu de profondeur reposant d'ordinaire sur des lits de gravier qui parfois atteignent une très-grande épaisseur, tout en rendant le drainage parfait ; il est comparativement dépourvu d'arbres ou de broussailles et recouvert d'une herbe clair-semée mais fort nutritive (*bunch grass.*) Comme la grande différence qui existe dans la quantité et la nature des productions végétales résulte du climat, il est très-probable qu'à son tour, elle réagit puissamment sur le climat même.

Le deuxième point important à considérer est la très-grande différence de niveau. La contrée qui environne le district Okanagan varie, en hauteur, de 1500 pieds au dessus du niveau de la mer,—autour du lac Nicola, de 2000 pieds et plus,—autour du lac Lahache, de 2500 et plus, tandis que le niveau du plateau entre Clinton et Bridge Creek, est à 3500 ou 4000 pieds.—Je donne ces chiffres de mémoire en nombres ronds.

Les troisième et quatrième points à considérer sont, pour ainsi dire, connexes. Ils se rattachent à des considérations géographiques résultant de la distance plus ou moins grande de la mer et de la direction et du voisinage des chaînes de montagne, qui ont l'effet de repousser ou de provoquer les courants d'air uniformes venant de l'Océan, ou les courants intenses venant des régions arctiques ou des plaines brûlantes situées au sud de la Colombie Britannique.

Climat près
des côtes mari-
times et de
l'île de Van-
couver.

Les variations climatiques sont donc très-considérables. Généralement parlant, sur les terres basses près de la mer et de l'île de Vancouver, le thermomètre indique rarement plus de 80° F. à l'ombre, les jours les plus chauds de l'été, et ne descend que rarement à 20° F. l'hiver. Les étés, généralement, n'amènent pas de pluie, sauf quelques rares orages ; mais l'hiver il pleut ou il neige abondamment, bien que je me rappelle avoir vu régner le plus beau temps du monde pendant un mois entier de l'hiver. Le vent se fait assez vivement sentir mais non pas avec une violence excessive.

Climat de la
Colombie
centrale.

Dans les districts du centre, il pleut rarement pendant l'été et l'hiver, ce qui ne détruit en rien la végétation, car le sol est couvert de gazon ; mais sur presque toutes les fermes l'irrigation artificielle est indispensable. Les chaleurs d'été sont intenses et, l'hiver, le mercure gèle très-fréquemment. Dans l'hiver de 1868, l'on m'informa qu'un assez bon thermomètre, à l'embouchure de la Quesnel, avait marqué—57° F.—89° F. audessous du point de congélation.

Etat des havres
l'hiver.

Relativement aux havres je n'en connais personnellement que trois qui gèlent l'hiver : celui de Victoria (et Esquimalt), celui de la rivière Fraser et celui de Burrard Inlet. Le premier (et probablement tous les bras de mer au S. et à l'O. de l'île) reste libre de glaces. La rivière Fraser est généralement libre tout l'hiver ; mais, dans le cours de treize hivers, il est à ma connaissance qu'elle a gelé de bonne heure en novembre (1859 ou 1860) et une fois, d'une manière continue, de jan-

vier à mars, (du 7 janvier au 21 mars 1862); pendant cette saison on faisait traverser sur la glace le bétail destiné au marché de New Westminster. La navigation de la rivière Fraser n'est généralement interrompue que pendant quelques jours seulement. D'un autre côté, pendant la majorité des hivers elle est obstruée. A Burrard Inlet (à neuf milles de New Westminster) une légère couche de glace se voit assez fréquemment l'hiver, mais je ne crois pas qu'elle suffise pour gêner la navigation. Le havre de Nanaimo est souvent gelé assez fortement, mais pas suffisamment pour empêcher les steamers d'y aborder.

Les vents, dans la contrée supérieure, ne sont ni très-considérables, ni très-violents, bien que parfois il survienne des ouragans. Sur la côte de la mer ils changent bien subitement tant sous le rapport de la violence que sous celui de la direction. A ce sujet l'on trouvera une description très-complète des vents et des courants maritimes dans l'ouvrage de l'amiral Richards.

Force et direction des vents; courants de la mer et des rivières.

Il n'y a rien de spécial à noter au sujet des rivières de l'intérieur, si ce n'est, 1^o La rapidité de leur cours; 2^o Leur innavigabilité dans la plupart des cas; 3^o L'absence de toute vallée; elles coulent d'ordinaire dans ce que l'on pourrait appeler un simple canal presque dépourvu de toute terre d'alluvion.

En ce qui concerne le haut du pays, mon expérience se borne aux six mois pendant lesquels on peut voyager, de mai à novembre. Pendant ces mois, le vent vient presque invariablement de l'O. ou du N.-O. avec un temps sec. A raison de la conformation de la contrée, probablement, et du voisinage fréquent des montagnes, le vent de surface est souvent dans une direction différente de celle qui prédomine dans les régions supérieures. Naturellement, il est presque impossible de constater ce fait lorsque le ciel est parfaitement clair ou uniformément obscurci.

Direction des vents dans la contrée supérieure.

L'existence de ces directions différentes est parfaitement établie à New Westminster et à Victoria, à l'égard de certains vents et de l'état de la température. A New Westminster, il tombe beaucoup de pluie, de novembre à mai, les neuf-dixièmes avec un vent de surface du S.-E. au N.-E. Cependant, lorsqu'il pleut, si le mouvement des nuages est visible, j'ai toujours constaté qu'ils venaient du S. ou du S.-O.; ce courant (occasionné peut-être par les montagnes au nord du Lac Pitt) semble engendrer le contre-courant venant de l'est, avec la pluie, bien qu'il vienne évidemment du S. ou du S.-O., c'est-à-dire de l'Océan Pacifique. Lorsque à New Westminster la pluie est apportée par un courant de surface venant de l'ouest, (comme il arrive parfois) ce courant de surface est un véritable vent, généralement d'une grande violence (6-8) et qui ramène presque toujours le beau temps au bout de 4 ou 5 heures. Pareillement, à Victoria (où les vents qui prévalent sont S. O. et S. E., ce dernier étant le seul vent d'orage) le vent S. O., particulièrement pendant l'été, est généralement reconnu comme une espèce de contre-courant au vent du N. O. qui souffle en dehors des détroits.

Direction du vent dans les terres basses.

M. B. B.

5 septembre 1871

APPENDICE B.

RENSEIGNEMENTS OBTENUS DE FONCTIONNAIRES PUBLICS
A VICTORIA.

Climat ; son
effet sur les
havres.

Q. Les havres sont-ils ouverts tout le long de l'année ? Quand sont-ils fermés ?

R. Les havres sont ouverts toute l'année, sauf celui de New Westminster, — à 15 milles en remontant la rivière Fraser (eau douce) ; à cet endroit les glaces flottantes rendent le havre dangereux pour les navires, de janvier à mars.

Q. Y-a-t-il de la neige ? Où ? En quelle quantité et où tombe-t-elle ? Combien de temps reste-t-elle sur le sol ?

Neige.

R. Il y a peu de neige à Victoria. En 1870, il en est tombé environ un pouce. Il en tombe un peu plus à Nanaimo et Comox, mais elle ne reste pas longtemps sur le sol. A New Westminster, la neige commence à tomber vers le mois de janvier et elle disparaît entièrement en mars ; elle n'est pas continue. Sur les hauteurs, il tombe plus de neige ; mais, en plaines, elle atteint rarement deux pieds de profondeur. Dans les districts à pâturages, par toute la province, le bétail, règle générale, trouve sa nourriture à toute saison de l'année. Pendant des hivers extraordinairement rigoureux les cultivateurs ont été obligés de donner à leur bétail, le fourrage qu'ils avaient amassé. Un cultivateur qui met en réserve du fourrage pour un mois, est considéré comme un homme très-prudent et soigneux.

Q. En quoi la température de l'Île de Vancouver diffère-t-elle de celle du reste de la province ?

Température
de l'Île de
Vancouver.

R. La température de l'Île de Vancouver, l'été, est moins élevée que celle de la terre ferme ; ce fait est attribuable aux vents prédominants du sud, qui soufflent de la direction des montagnes couvertes de neige, sur le côté américain, et à travers le sound. Les eaux du sound sont particulièrement froides à cette saison, ce qui est causé, on le suppose, par les courants venant du nord, et par les neiges fondues qui, s'écoulant du sommet des montagnes, se font un passage vers le sound.

APPENDICE C.

RESUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites au Camp des Ingénieurs Royaux, durant l'année 1862, par ordre du colonel R. C. Moody, I. R., commandant les troupes.

NEW WESTMINSTER, COLOMBIE BRITANNIQUE.

Latitude, 49° 12' 47" 5 N.; Longitude, 122° 53' 10" O.

		Baromètre.	
L'indication la plus élevée du baromètre, corrigée pour la	Pouces.		
température, fut de.....	30,517	9 février.	
La hauteur moyenne du baromètre, corrigée à 9.30 a.m.,			
fut de.....	29,983	"	
La hauteur moyenne do do à 3.30 p.m., fut de	29,963	"	
La plus basse do	29,071	22 janvier.	
	Degrés.		
Maximum de la tempér. aux ray. du soleil (boule noire)....	104.0	29 août.	
do do de l'air, à l'ombre, fut de.....	88.5	"	Température.
do do do à 9.30 a.m., fut	73.9	23 juillet.	
do do do à 3.30 p.m. "	86.0	28 août.	
Moyenne de la tempér. de l'air, à l'ombre, à 9.30 a.m. "	46.8	"	
do do do à 3.30 p.m. "	51.2	"	
Minimum do do à 9.30 a.m. "	2.0	} au-dessous de zéro. 15 janvier.	
do do do à 3.30 p.m. "	6.0		"
do do sur l'herbe.....	15.0	} au-dessous de zéro. 16 janvier.	
Plus grande humidité.....	" 1.000		"
Moyenne de l'humidité à 9.30 a.m. "	.842	"	
do do à 3.30 p.m. "	.772	"	
Moindre humidité.....	" .320	3 janvier.	

La cuvette du baromètre est à environ 54 pieds au-dessus du niveau de la mer. Toutes les observations ont été faites à 9.30 heures a.m. et à 3.30 p.m., chaque jour de l'année.

Il y a eu de légères gelées presque chaque nuit du mois d'avril et une fois en mai (le 16); elles ne se firent ensuite sentir que le 9 octobre. Les froids rigoureux de janvier et février n'ont pas sévi depuis bien des années.

Il y eut du tonnerre et des éclairs le 24 mai, le 24 juillet, et le 22, le 29 et le 30 août.

Pluie.

Tableau indiquant l'épaisseur de la pluie, le nombre de jours pendant lesquels il en est tombé, la moyenne de l'humidité (9.30 heures a.m., et 3.30 heures p.m.), la moyenne de la température de l'air à l'ombre et la plus basse température sur l'herbe, chaque mois.

	Pouces.	Jours.	Humidité.	9.30 a.m.	3.30 p.m.	Thermomètre. Min. sur l'herbe.
Janvier.....	3.480	9	.855	19.0	23.0	15.0
Février.....	5.727	8	.815	30.3	34.2	2.0
Mars.....	5.830	17	.862	38.0	41.7	23.0
Avril.....	2.345	14	.767	45.5	51.3	26.0
Mai.....	3.415	13	.718	51.1	62.1	31.5
Juin.....	2.760	10	.712	62.7	67.1	40.0
Juillet.....	2.709	12	.713	63.2	67.7	44.0
Août.....	2.930	8	.787	63.5	69.8	43.0
Septembre.....	1.625	9	.751	58.4	62.7	33.5
Octobre.....	4.605	10	.869	49.3	52.9	23.0
Novembre.....	4.050	8	.938	37.9	41.7	22.0
Décembre.....	7.990	17	.948	36.7	39.7	18.5
	47.466	135

Il y a eu 8 jours de pluie par le vent du sud, 4—S. O., 3—O., 5—N. O., 8—N. E., 43—E—26, S. E. et 38 de calme.

La plus grande quantité de pluie tombée dans l'espace de 24 heures atteignit 2,260 pouces, le 20 mars. La moyenne de la pluie tombée chaque jour de l'année, fut de 0.130 pouces, et pour chaque jour, 0.352.

Ozone.

La quantité d'ozone, cette année, a été très-peu considérable; la moyenne de chaque jour pourrait être représentée par 3 sur l'échelle, et elle a rarement dépassé ce chiffre. Durant la majeure partie d'octobre, novembre et décembre, il y eut peu d'indications de sa présence. En novembre et durant la première partie de décembre, il y eut d'épais brouillards, mais pas d'ozone.

Comparaison
de trois années.

Comparaison de la moyenne des résultats pendant trois ans.

Années.	Pluie.		Température moyenne.		Min. sur l'herbe.	Humidité.		Hauteur moyenne du baromètre.	
	Pouces.	Jours.	9.30 a.m.	3.30 p.m.		9.30 a.m.	3.30 p.m.	9.30 a.m.	3.30 p.m.
1860....	54.420	151	49.9	54.0	15.5	.847	.766	29.942	29.919
1861....	60.485	164	48.8	52.2	10.0	.764	.854	29.943	29.889
1862....	47.466	135	46.8	51.2	15.0 au-des- sous de z.	.842	.772	29.983	29.963
Moy'e..	54.124	150	48.5	52.5818	.797	29.956	29.924

La pluie a été plus également répartie entre tous les mois, cette année, qu'en 1860 et 1861.

Durant les mois d'hiver, de janvier à mars, et d'octobre à décembre, il est tombé 31,682 pouces de pluie, en 1862, 41,230, en 1861 et 13,834 en 1860.

La direction prédominante du vent pendant la pluie, chaque année, fut E. et S. E. Le nombre déterminé de gelées nocturnes, durant les trois années, a été à peu près le même.

Année.	Niveau le plus élevé.	Niveau le plus bas.	Différence de niveau.	Observations.
1860.	12 juin.....	4 mars	10.5 pieds ..	Du 22 mai au 12 août, les navires n'ont pas évité.
1861	8 juin.....	17 mars.....	9.5 pieds ..	Du 19 mai au 10 août, les navires n'ont pas évité.
1862	14 juin.....	19 avril.....	10.5 pieds ..	Du 1er mai au 2 sept., les navires n'ont pas évité.

La glace fit son apparition le 1er janvier 1862; et la rivière, à New West- minster, n'était plus navigable le 4; elle était parfaitement gelée le 9, et la glace atteignit une épaisseur de treize pouces dans le chenal, vis-à-vis le camp des Ingé- nieurs Royaux, le 12 février. Les traîneaux purent circuler depuis Langley jusqu'à plusieurs milles plus bas que New Westminster et des individus marchèrent sur la glace de Hope jusqu'à New Westminster, distance de 80 milles, vers la fin de janvier. Le lac Harrison ainsi que d'autres lacs gelèrent également. La navigation, de New Westminster à l'embouchure de la rivière, fut ouverte le 11 mars et, à partir d'Yale, le 12 avril. De nouveau, le 5 décembre, il y eut de la glace sur la rivière à New Westminster pendant une journée. En janvier 1861, il y eut de la glace à New Westminster, mais la navigation jusqu'à l'embouchure de la rivière ne fut pas interrompue. En 1860 il n'y eut pas de glace.

Les observations ont été faites par le 2e caporal, P. J. Leech et par le caporal breveté J. Conroy, I. R.

R. M. PARSONS,
Capitaine, I. R.

APPENDICE D.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES faites au phare Fisgard depuis Octobre 1870 jusqu'au 31 Août 1871.

1870.	Maximum de la hauteur du Baromètre.		Minimum de la hauteur du Baromètre.		Maximum de la hauteur du Thermomètre.		Minimum de la hauteur du Thermomètre.		Moyenne du Baromètre à 8 a. m.		Moyenne du Thermomètre à 8 p. m.		Evaporation totale sur 100 parties d'un ponce.		Nombre de jours pluvieux.		Pluie tombée sur 100 parties d'un ponce.		Vent prédominant pendant le mois.	
	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Octobre.....	30.46	26.76	65	47	56	30.14	30.13	51	61	62	31	8	1.57	S. O. Variable						
Novembre.....	30.38	29.58	64	50	56	30.00	30.00	59	59	66	01	14	3.43	E. à S. S. E.						
Décembre.....	30.40	29.49	45	31	31	30.00	30.09	37	39	39	Nil	11	4.15							
1871.																				
Janvier.....	30.76	29.42	47	28	28	29.95	29.96	38	40	40	Nil	18	5.99	N. E. à O.						
Février.....	30.31	29.34	50	38	38	29.89	29.88	37	39	39	Nil	10	2.08	O.						
Mars.....	30.57	29.05	52	42	42	29.90	29.88	42	42	42	02	15	2.47	S. à O.						
Avril.....	30.52	29.70	62	42	42	30.02	29.64	51	46	46	16	5	0.98	S. à O.						
Mai.....	30.13	29.71	65	44	44	29.92	29.91	53	50	50	27	8	0.57	E. et S. E. à O.						
Juin.....	30.27	29.82	80	50	50	30.11	30.08	65	59	59	35	3	0.24	S. à O.						
Juillet.....	30.22	29.85	75	52	52	30.06	30.00	69	59	59	38	1	0.19	S. E. à O.						
Août.....	30.29	29.90	78	52	52	30.10	30.07	67	59	59	35	1	0.15	E. à E. S. E. et O.						

MOYENNE du baromètre et du thermomètre pendant les mois de—
Oct. et Nov.

	Déc., Jan. et Fév.	Mars, Avril et Mai.	Juin, Juil. et Août.
BAROMÈTRE { à 8 a. m.	29.98	29.95	30.10
{ à 8 p. m.	29.98	29.93	30.05
Thermomètre { à 8 a. m.	38.00	48.00	68.00
{ à 8 p. m.	39.00	47.00	59.00

N. B.—Il est impossible de préciser exactement le chiffre de la plus basse température d'après le thermomètre dont on s'est servi. S'il était possible de se procurer un instrument automateur pour calculer le maximum et le minimum, l'on pourrait tenir un registre plus fidèle.

ESQUIMAULT, septembre, 1871.
W.M. BEVIS, gardien du phare.

APPENDICE E.

DIRECTION PRÉDOMINANTE DU VENT.

D'après les observations faites et fournies par les gardiens des phares.

Direction du vent.

Mois.	1870	Embouchure de la rivière Fraser.			Roc Race.
Septembre	1870	O. au N.
Octobre	"	Variable	"
Novembre	"	N. E. au S. E.	N. N. E. et O.
Décembre	"	"	N. et N. E.
Janvier	1871	N. E., E. et S. E.	N.
Février	"	S. E. et E. N. E.	N. au S. O.
Mars	"	"	O.
Avril	"	S. E. et E.	"
Mai	"	S. E. et E. N. E.	"
Juin	"	S. E.	"
Juillet	"	Variable.	"
Août	"	O. et S. E.	"

APPENDICE F.

EXTRAIT DE LA "COLONIZATION CIRCULAR."

Colombie Britannique et Ile de Vancouver.

Climat.

On dit que le climat des colonies occidentales est excellent et on l'a comparé à celui des parties les plus tempérées de l'Angleterre, ou à celui du midi de la France. On le dit même préférable à celui d'Angleterre, parceque sa belle température est plus constante, moins variable, en un mot plus douce.

En été les journées sont chaudes, mais non pas suffocantes; les soirées sont rafraîchies par une légère brise venant de la mer.

En général les grosses pluies tombent pendant les mois de décembre ou de janvier.

L'hiver est un peu froid, mais non pas rigoureux,

De temps à autre il survient des gelées et des neiges, mais rarement elles durent longtemps.

Le climat de la Colombie Britannique peut être avantageusement mis en ligne de comparaison avec celui de la plupart des colonies, surtout de celles qui occupent sur le continent américain les mêmes latitudes.

Il est remarquablement salubre en été et en hiver; il n'y a ni fièvres typhoïdes, ni fièvres intermittentes pendant les plus fortes chaleurs de l'été non plus que dans les localités les plus humides.

Le climat varie considérablement, suivant la hauteur du niveau de la mer où l'on se trouve.

Variation du climat.

Sur les versants occidental et oriental des montagnes des Cascades le climat est tout-à-fait différent. La partie occidentale est fortement boisée et sujette à de grosses pluies pendant le printemps et l'automne, tandis que dans la partie orientale la contrée est formée de plaines onduleuses, couvertes d'herbes et légèrement boisées, et la chaleur de l'été plus intense et la pluie légère.

Les tomates et les melons mûrissent fort bien en plein air, et les hivers sont comparativement doux.

De même, à Williams Creek, district de Caribou, situé dans la latitude 53°, ou 5° au nord de New Westminster, foyer de nos plus vastes mines d'or, et à une altitude de 4,200 pieds au-dessus du niveau de la mer, la température en toutes saisons est très-variable, et sujette à de violents orages accompagnés de pluie et de tonnerre en hiver comme en été.

Hiver.

L'hiver commence en octobre et dure jusqu'au mois d'avril, le thermomètre variant de 10° au-dessus à 20° au-dessous de zéro. La neige tombe généralement pendant les mois de janvier et février à une épaisseur de 7 à 10 pieds.

Les observations météorologiques dont il s'agit peuvent être considérées comme représentant principalement les variations du climat dans cette partie de la colonie qui occupe l'angle méridional des montagnes des Cascades.

La neige ne dépasse pas un pied d'épaisseur, excepté dans les hivers extraordinaires; et la saison d'été ressemble beaucoup à celle de l'Angleterre, sauf qu'il y a moins de pluie dans les mois de juin, juillet et août.

Observations météorologiques.

Extrait des observations météorologiques faites à l'Hôtel du Gouvernement, New Westminster, C. B., pendant l'année 1865:—

Latitude, 49° 12' 47" N.

Longitude, 122° 53' 19" O.

La plus haute élévation du baromètre, corrigée pour la température, a été	30.589	4 fév.
L'élévation moyenne	do	do	à 9.30	a.m.	29.975	
do	do	do	à 3.30	p.m.	29.963	
La plus basse élévation moyenne do					29.137	19 fév.
Le maximum de la température aux rayons du soleil (boule noire) a été	103.5	4 août
Maximum de la température de l'air à l'ombre			87.5	29 juillet
do	do	do	do	9.30 a.m.	78.7	8 août
do	do	do	do	3.30 p.m.	84.5	
Moyenne	do	do	do	9.30 a.m.	47.6	
do	do	do	do	3.30 p.m.	51.9	
Minimum	do	do	do	9.30 a.m.	15.0	8 fév.
do	do	do	do	3.30 p.m.	16.7	18 déc.
Minimum de la température sur l'herbe			1.8	
Plus grande humidité			1.000	
Humidité moyenne	9.30	a.m.	.822	
do	do	...	3.30	p.m.	.740	
do	moindre270	12 déc.

La cuvette du baromètre est à environ 34 pieds au-dessus du niveau de la mer. Toutes les observations ont été faites tous les jours à 9.30 a.m. et 3.30 p.m. pendant toute l'année.

Tableau indiquant l'épaisseur de la pluie, le nombre de jours pendant lesquels Pluie. elle est tombée, la moyenne d'humidité (9.30 a.m. et 3.30 p.m.), la température moyenne de l'air à l'ombre, et la plus basse température sur l'herbe, pendant chaque mois :—

	Pluie en pouces.	Jours.	Humidité.	Thermomètre.		
				9.30 a.m.	3.30 p.m.	Min. sur l'herbe.
Janvier	4.07	17	.869	33.9	36.4	24.9
Février	3.34	17	.869	34.4	39.5	24.1
Mars	2.43	20	.817	35.3	38.9	25.4
Avril	1.99	10	.714	46.4	51.8	31.7
Mai	2.22	13	.787	53.0	59.5	41.6
Juin	1.83	11	.753	58.9	63.7	43.0
Juillet	1.55	6	.734	65.7	70.9	46.9
Août	1.70	12	.795	63.8	69.8	47.2
Septembre	4.73	23	.875	55.1	58.5	44.8
Octobre	3.26	10	.892	51.5	55.7	40.5
Novembre	8.68	24	.950	44.4	46.7	36.3
Décembre	5.04	19	.810	29.4	31.6	21.6
Total	40.84	182				

La journée pendant laquelle la pluie est tombée en plus grande quantité, mesurant 1.64 pouces, fut celle du 28 novembre.

La direction la plus constante du vent fut E. et N. E.

L'ozone, enregistrée pendant neuf mois seulement, fut en plus grande quantité que pendant les années dernières, ainsi que les papiers réactifs en font foi; sa quantité moyenne par jour serait représentée par 5 sur l'échelle, et s'éleva souvent à 9. Ozone.

Un tremblement de terre se fit sentir quelques minutes après 9 p.m. le 25 août.

Il tonna et éclaira beaucoup le 20 juin, le 15 juillet, le 6 août et le 12 septembre.

Comparaison de certains résultats. COMPARAISON de la moyenne des résultats pendant trois ans et moyenne des résultats pendant l'année 1865.

Année.	Pluie.		Température moyenne.		Min, sur l'herbe.	Humidité.		Elevation moyenne du baromètre.	
	Pouces	Jours.	9.30 a.m.	3.30 p.m.		9.30 a.m.	3.30 p.m.	9.30 a.m.	3.30 p.m.
1860.	54.420	151	49.9	54.0	15.5	.847	.766	29.942	29.919
1861.	60.485	164	48.8	52.2	10.0	.764	.854	29.943	29.889
1862.	47.466	135	46.8	51.2	15.0 au-des- sous zéro	.842	.772	29.983	29.963
Moy.	54.124	150	48.5	52.5818	.797	29.956	9.924
Moy. pour 1865.	40.84	182	47.6	51.9	1.8	.822	.740	29.975	29.963

Les observations pendant les trois années précédentes furent faites par les Ingénieurs Royaux et discontinuées lorsque le détachement fut licencié en 1863 ; elles ne furent reprises qu'au mois de janvier 1865.

La pluie fut plus également répartie sur tous les mois de 1862, qu'en 1860 ou 1861.

Pendant les mois d'hiver, de janvier à mars et d'octobre à décembre, 31,682 pouces de pluie tombèrent en 1862, 41,230 en 1861 et 40,586 pieds en 1860.

Pendant les autres mois 15,785 pouces tombèrent en 1862, 19,255 en 1861 et 13,834 en 1860.

La direction la plus constante du vent pendant la pluie, chaque année, fut E. et S. E. Dans le cours des trois années, le nombre déterminé de gelées nocturnes a été à peu près le même.

Les observations ont été faites par le 2^e caporal P. J. Leech et le caporal breveté J. Conroy, I. R.

R. M. PARSONS,
Capitaine I. R.

MÉMORANDUM :—L'observatoire météorologique qui se trouvait au camp, New Westminster, fut fermé en 1866, par suite du manque de fonds.

J. W. T.

APPENDICE G.

EXTRAIT DU PAMPHLET DE HENRY DE GROOT,

Publié en 1859.

Comme on le sait, le climat de la côte du Pacifique n'est nulle part aussi rigoureux, dans le même parallèle de latitude, que celui de l'Atlantique, la différence variant de 15 à 20 degrés, c'est-à-dire qu'il faut aller 1,200 milles plus au sud, sur le côté de l'Atlantique, pour trouver une moyenne de température d'hiver correspondant à celle qui existe sur le côté du Pacifique. Et quoique le climat de la Colombie Britannique ne fasse pas exception à cette règle, il en varie quelque peu ; certaines régions du pays sont chaudes et sèches, tandis que d'autres sont humides et ont une température plus uniforme. Ainsi, nous avons un district s'étendant de l'embouchure de la rivière Fraser à environ 150 milles dans l'intérieur, caractérisé par un climat humide et dans lequel le thermomètre Fahrenheit tombe rarement plus bas qu'à dix ou monte au-dessus de quatre-vingt-dix degrés, dans le cours de l'année.

Dans toute cette région, la pluie est abondante le printemps. Pendant l'été et l'automne, elle tombe non-seulement en ondées fréquentes, mais elle continue quelques fois plusieurs jours consécutifs. Climat. Pluie.

Ici encore la neige tombe pendant l'hiver jusqu'à l'épaisseur de un à deux pieds et souvent plus dans la partie septentrionale du district, bien qu'elle soit tout près de la mer. Elle ne reste pas plus qu'une semaine ou deux à la fois ; elle fond alors et le sol reste nu pendant le même intervalle, pour être ensuite recouvert par une autre chute de neige, et il en est ainsi pendant toute la durée de l'hiver, qui cesse généralement au commencement de mars. La température humide et nuageuse qui domine ici pendant l'été empêche la chaleur d'atteindre un degré aussi élevé que dans les régions plus éloignées dans l'intérieur. Neige.

Quand l'atmosphère est claire, de fortes rosées s'amassent la nuit, et pendant toutes les saisons de l'année les brouillards sont communs. Rosées et brouillards.

Au-delà de cette humide section de la contrée, dont les limites septentrionales traversent la route de Lilloet, dans le voisinage du lac Anderson et la rivière Fraser, entre le défilé supérieur et les Fourches, il y a un district à peu près d'égale largeur, caractérisé par une plus grande chaleur et aridité, et qui, quoique situé plus au nord et généralement plus élevé, est à peine plus froid durant l'hiver et a même moins de neige que la contrée située plus au sud sur le bas de la rivière Fraser.

De même, au nord de ce district, il y a une autre région dont le climat est plus humide, les ondées y étant fréquentes pendant l'été et les hivers un peu plus rigoureux.

Done, pris dans son ensemble, le climat de la Colombie Britannique, quoique sujet à plus de fluctuations et variant suivant les localités, ne peut pas être considéré comme un climat très-rigoureux ; la chaleur de l'été et le froid de l'hiver n'y atteignent pas des extrêmes comme en Canada, ou comme dans les Etats septentrionaux de l'Union.

A l'appui de ceci, il est bon de dire que le long des vallées qui bordent le haut de la rivière Fraser et ses tributaires, la neige dépasse rarement dix-huit pouces d'épaisseur et n'atteint pas même dans la plupart des endroits six pouces,

tandis qu'une grande partie du temps il n'y en a pas du tout sur le sol pendant l'hiver.

Les plus grands lacs ne gèlent jamais et la rivière Fraser, pas plus que les autres grands cours d'eau, ne sont jamais entièrement fermés.

Nourriture du
bétail.

Le bétail peut trouver sa subsistance pendant tout l'hiver dans la *bunch grass*, et l'on peut même conserver les bêtes de somme en assez bonne condition avec les juncs qui croissent sur les terres basses, sans l'accessoire d'aucune autre nourriture.

Sur les lignes de séparation et dans les localités plus élevées, l'épaisseur de la neige et le degré du froid dépendent naturellement de la hauteur de ces localités; le voyageur y rencontre, dans les endroits où il peut avoir à passer, deux fois plus de neige que dans les vallées.

Climat du
haut Fraser.

L'année dernière, dans le haut de la rivière Fraser, il n'y a guère eu de neige ou de gelée avant le commencement de décembre, alors que la température devint subitement froide—et la neige tomba jusqu'à une épaisseur de cinq ou six pouces, et même d'un pied, vers le bas de la rivière.

Les plus petits cours d'eau et les fossés se couvrirent en même temps de glaces, et le sol se congela jusqu'à une profondeur de plusieurs pouces, ce qui nuisit beaucoup aux opérations minières et les arrêta pour la plupart.

Après avoir continué de la sorte pendant deux ou trois semaines, cette température se modéra et durant les cinq semaines suivantes il ne tomba que peu de neige, tandis qu'en deux ou trois circonstances seulement le thermomètre descendit plus bas que 20 degrés, variant de ce point à 45 degrés.

Après cet intervalle de doux temps vint une autre période de froid et de température variable qui dura trois ou quatre semaines, puis la neige et la glace disparurent en grande partie, et les Indiens, laissant leurs habitations d'hiver, déclarèrent que l'hiver était fini.

Les mineurs purent reprendre leurs travaux, et depuis ils n'ont plus subi d'interruptions.

C'était au commencement du mois de mars, et à partir de cette époque la température est devenue de plus en plus chaude, le thermomètre n'ayant descendu que rarement au-dessous du point de congélation.

Pendant le mois de mars la température a été pluvieuse, avec quelques légers froids et chutes de neige au début.

Toutes les régions qui se trouvent entre les lacs Kamloops et Grand Okanagan et qui les bordent, de même que les vastes districts du nord et de l'est, ont à peu près le même climat que celui qui vient d'être décrit.

APPENDICE H.

EXTRAIT DU PAMPHLET DU DR. CHARLES FORBES, M.C.R.C.,
ANGLETERRE, CHIRURGIEN DANS LA MARINE ROYALE.

Publié par le Gouvernement Colonial, Ile de Vancouver, 1862.

Les observations météorologiques suivantes, ayant rapport aux tableaux ci-joints, feront connaître les variations de la température des saisons sur la côte en général, pendant les quinze dernières années, et elles éclairciront davantage ce sujet en indiquant les causes de la différence que l'on observe entre le climat du littoral et celui de l'intérieur des terres. Causes de la différence dans le climat.

Sur le côté occidental du continent de l'Amérique du Nord, les chaleurs de l'été sont tempérées par les courants septentrionaux et les neiges fondues qui descendent des hauteurs des terres, tandis que la rigueur de l'hiver n'est pas augmentée par un violent courant arctique comme celui qui sévit sur les rives orientales.

Cependant, les courants arctiques soufflent violemment, et en été ils se font sentir bien loin dans le sud, au-dessous de la latitude de San Francisco ; mais, disséminés sur une surface plus étendue, ils n'abaissent pas la température à un degré correspondant, et la côte, exposée aux chauds rayons du soleil occidental ainsi qu'aux vents humides de l'ouest, présente à latitudes égales sur le côté oriental des conditions isothermes très-inégales.

Il serait besoin d'une plus grande série d'observations avant qu'on puisse faire des déductions générales propres à reconnaître l'existence d'un cycle ou prédire le retour possible d'une saison particulière.

Néanmoins, on en sait assez pour donner le caractère général déjà assigné au climat de Vancouver, savoir :—un été sec et chaud, un automne clair et magnifique, un hiver et un printemps pluvieux et peu rigoureux. Les saisons rigoureuses et exceptionnelles surviennent à intervalles irréguliers.

L'hiver de 1846 fut remarquablement rude ; le froid commença le 5 janvier et continua avec rigueur jusqu'à la mi-mars ; pendant tout ce temps la rivière Colombie resta gelée, le thermomètre atteignant 5° au-dessous de zéro. Hivers.

1847.—Température très-douce pendant toute cette année.

1848.—Le froid commença le 17 décembre ; la rivière Colombie gela, mais la glace se brisa avant le jour de l'an, et la rivière resta libre.

1849.—Le froid commença le 27 novembre, pendant que la lune était dans son plein ; les jours sereins et les nuits de froid vif continuèrent jusqu'au 10 décembre, époque où la Colombie fut couverte de glaces flottantes, et où la neige commença à tomber abondamment. Cette température continua jusqu'au 18 (7 pouces de neige sur le sol) ; puis elle s'adoucit avec les vents de S. E. et la pluie, et un temps peu rigoureux continua jusqu'à la fin du mois.

Ces remarques s'appliquent à la côte en général ; les suivantes se rapportent spécialement à Vancouver.

L'année 1850, ainsi qu'il est démontré par le registre thermométrique tenu au Fort Victoria (voir le tableau, page 71) a été tout-à-fait belle. Ce registre fait voir que cette année-là il y eut 201 belles journées, 96 journées sombres et brumeuses, 97 pluvieuses et 17 journées pendant lesquelles la neige tomba. Année 1850 à Vancouver.

Ceci, cependant, n'est pas strictement exact en ce qui concerne le beau temps, parce que, dans les deux dernières colonnes, se trouvent compris tous les

jours pendant lesquels il tomba de la pluie ou de la neige, bien que la quantité puisse en avoir été insignifiante.

Maximum de la température de l'air à l'ombre.

A 8 a. m., 65° Fahrenheit, le 20 juin 1850.

A 2 p. m., 84° " " 26 "

A 8 p. m., 73° " " 28 juillet

Minimum de la température de l'air à l'ombre.

A 3 a. m., 14 $\frac{1}{2}$ ° Fahrenheit, le 4 décembre 1850.

A 2 p. m., 24° " " "

A 8 p. m., 16° " " "

Moyenne des températures quotidiennes donnée dans le tableau No. 1 (voir page 72).

La neige commença à tomber le 5 janvier. Le 24 il y en avait 17 pouces sur le sol; cependant elle était entièrement disparue le 28. Le maximum de la température pendant le mois de janvier fut de 47° Fah. Le minimum de la température 21° Fah., le 23.

Février.—Fut doux et tempéré. Le 12, les bourgeons des groseilliers s'ouvrirent; un peu de grêle, de pluie et de gelée vers la fin du mois. Maximum de la température 58° Minimum de la température 26° Fah.

Mars.—Température variable, petites tempêtes de neige au commencement du mois, mais si partielles que, le 2, dans les endroits abrités les plantes printanières voyaient leurs feuilles s'ouvrir, le chanvre indigène atteignait trois pouces de hauteur et les suréaux étaient en floraison. Le 7, les chatons de saules étaient éclos. Le 29, il y avait encore de la neige sur le sol et les boutons d'or étaient en fleurs. Maximum de la température 60° Minimum 35° Fah.

Avril.—Grands vents alternant avec du temps calme. Les fraisiers fleurirent le 13. Maximum de la température 69° Minimum 35° Fah.

Mai.—15 beaux jours, 12 sombres, 4 pluvieux.

Le 1er, plaines recouvertes de verdure; le lis, la pensée sauvage, la hyacinthe, la jonquille et plusieurs autres fleurs en pleine floraison; la camassie fleurissait, le blé de printemps et les pois sortaient de terre ainsi que les pommes de terre hâtives.

Le 4, les campanules et le lupin étaient en fleurs, le cerisier sauvage et les "poires" fleurissaient, ainsi que la vesce sauvage dans les endroits chauds; le 6 les pommiers étaient en fleurs et les fraises grossissaient; le 7, les pommes de terre plantées en mars et avril étaient levées; le 12, les fèves hâtives en fleurs; le 18, les roses sauvages étaient ouvertes; le 25, les fraises mûrissaient, ainsi que les groseilliers sauvages, le 31. Maximum de la température 79°. Minimum 39° Fah.

Juin.—23 beaux jours, 7 sombres et brumeux. Le 14, la reine des prés et la verge d'or étaient en fleurs. Le 17, les pommes de terres fleurissaient. Maximum de la température 84°. Minimum 47° Fah.

Juillet.—22 beaux jours, 9 sombres. Maximum de la température 82°. Minimum 52° Fah. Le 11, les berberis (épine-vinette) et les framboises étaient mûres. Le 17, la première rose double fleurit sur l'Île Vancouver.

Août.—26 beaux jours, 5 sombres. Maximum de la température 79°. Minimum 53° Fah. Le 16, tonnerre à distance, gros vent, N.-E.

Septembre.—24 beaux jours, 6 sombres. Maximum de la température 74°. Minimum 45° Fah. Le 7, fortes rosées.

Octobre.—20 beaux jours, 10 sombres. Maximum de la température 70°. Minimum 38° Fah.

Novembre.—13 beaux jours, 14 sombres, 3 pluvieux. Le 19, un violent ouragan se fit sentir simultanément sur toute la côte. Maximum de la température 55°. Minimum 32° Fah.

Décembre.—10 beaux jours, 16 sombres, 4 pluvieux, 1 neigeux. La rivière Fraser, gelée le 4, glace promptement brisée. Maximum de la température 48°. Minimum 14 $\frac{1}{2}$ ° Fah.

et peut être regardé comme un échantillon d'une saison ordinaire tenant le juste milieu entre la température rigoureuse de 1846 et les hivers tempérés qui se sont succédé jusqu'à 1859-60, année dans laquelle le froid commença en novembre et continua pendant quelques mois avec de fortes chutes de neige.

A partir de mars 1860, la température fut toujours douce et continua à l'être pendant l'hiver, et jusqu'au printemps de 1861.

L'été de cette dernière année fut très-chaud et sec; le commencement de l'automne fut très-beau et clair, avec du froid de temps en temps, vents sud-est, fortes pluies en novembre et au commencement de décembre.

Le tableau de la page 72 indique, pour 1860-61, les variations du baromètre, thermomètre (boules à air humide et sec), le nombre de jours beaux, pluvieux, etc., et fournit un bon aperçu comparatif des variations climatiques.

Il faut, cependant, avoir bien soin de ne pas perdre de vue, qu'en raison de sa position insulaire, l'Île de Vancouver dont le littoral est baigné par un océan qui a une température remarquablement basse, possède un climat qui diffère sensiblement de celui des plaines et vallées de l'intérieur. Par conséquent le registre No. 2, pour 1860-61, tenu à bord de l'un des vaisseaux de S. M. est particulièrement intéressant, en ce qu'il indique quelles variations subit le thermomètre à l'ombre quand il est mis à l'abri de toutes les influences possibles de la chaleur rayonnante ou réfléchie.

Causes spéciales influant sur le climat de Vancouver.

A cette cause doivent être attribuées les différences que l'on observe dans la moyenne des températures quotidiennes, quand on les compare aux différents mois des deux années, à terre et sur l'eau, et non simplement aux changements ou variations du climat.

RÉSUMÉ des observations thermométriques, extrait d'un registre tenu au Fort Victoria, Île Vancouver, pendant l'année 1850, indiquant le maximum et le minimum des températures, etc.

Température au Fort Victoria.

Date.	Thermomètre.					Température.								
	Max.		Min.			Nombre de jours.	No. de jours.		No. de jours.		No. de jours.			
	8 a.m.	2 p.m.	8 a.m.	2 p.m.	8 p.m.		Clairs et beaux.	Vent.	Nuages.	Vent.	Pluie.	Vent.	Neige.	Vent.
1850.														
Janv....	43	47	40	22	31	21	8	N. et N. par E.	16	S.O. et O.	7	N. et N.E.
Fév....	44	58	47	26	36	29	10	N. et N.E.	6	N.E.	11	S.O., S.E.
Mars....	49	60	51	27	33	28	6	N. et O.	8	S.O., S.E.	8	S.E.	9	N. et S.E.
Avril....	54	69	49	39	39	35	24	N. O. à S. O.	2	S.E.	4	S.E.
Mai....	65	79	57	45	46	39	15	N. O. à N. E.	12	S. à S. O.	S.E.
Juin....	65	84	64	50	59	47	23	Léger et variable	7	N.E., S.E.
Juillet..	65	82	73	52	60	53	22	N.O. à S. O.	9	S., S.O.
Août....	64	79	60	53	63	53	26	N.O., N.E.	5	Calme
Sept....	62	74	63	45	59	49	24	S., S.O., N.O.	6	Calme
Oct....	55	70	52	33	48	38	20	N., N.E., S.O.	10	C. léger v. S. et S.E.
Nov....	52	53	51	32	38	32	13	Calme, léger vent d'est.	14	S.O., S.O.	3	S.E.
Déc....	43	46	44	14	24	16	10	Calme, léger vent du N.	16	Calme	4	S.O.	1	S.E.
Total.	201	96	50	17

Moyenne de la No. 1. MOYENNE DE LA TEMPÉRATURE quotidienne à l'ombre, pendant l'année température. 1850, registre tenu à terre au Fort Victoria.

	8 A.M., DEG.	2 P.M., DEG.	8 P.M., DEG.
Janvier.....	32	38	32½
Février.....	36	44½	38
Mars.....	37	46	37
Avril.....	46	57	44
Mai.....	54	69	51
Juin.....	57½	69½	53½
Juillet.....	61	74	60
Août.....	59½	72	57½
Septembre.....	54½	64½	55
Octobre.....	46½	57½	46½
Novembre.....	39½	46	40
Décembre.....	35	40	36

No. 2. MOYENNE DU MAXIMUM ET MINIMUM DE LA TEMPÉRATURE QUOTIDIENNE à l'ombre, pendant l'année 1860-61. Registre tenu à bord d'un vaisseau.

	1860 DEG.	DEG.	DEG.
Avril.....	54	49	51
Mai.....	59	53½	58
Juin.....	62	57	57½
Juillet.....	64	58	55½
Août.....	65½	59½	54½
Septembre.....	60	55½	58½
Octobre.....	55½	54½	54½
Novembre.....	50	51½	48½
Décembre.....	46	44	40
1861.			
Janvier.....	43	40½	41½
Février.....	43½	40	43
Mars.....	40	50	48

Observations
météorologi-
ques.

Pendant le quartier expiré le 30 juin 1860, la plus haute indication barométrique a été en avril, 30° 53 ; la plus basse, 29° 25.

Dans le même mois il y eut 17 beaux jours, 7 pluvieux et 6 sombres, avec vents variables et légers d'est et sud.

Eau de mer 50° Fahrenheit ; les observations hygrométriques indiquent une différence moyenne de 3° 7-10 Fahrenheit, entre les boules à air humide et sec.

Moyenne de la température 51½° Fahrenheit.

En mai, le baromètre atteignit une élévation moyenne de 30° 04.

Il y eut 18 beaux jours, 9 pluvieux et 4 sombres, avec vents variables, surtout du sud-ouest,

Eau de mer 51° Fahrenheit.

Moyenne du thermomètre 55½° avec 4° 1-10 Fahrenheit entre les boules à air humide et sec.

Juin.—20 beaux jours clairs, 6 pluvieux et 4 sombres.

Elévation barométrique, moyenne 30° 02.

Moyenne du thermomètre 61°, et différence entre les boules 4° 7-10.

Eau de mer 55° Fahrenheit.

Juillet.—16 beaux jours, 6 brumeux, 7 pluvieux.

Elévation moyenne du baromètre 29° 93, thermomètre 60° 1-10 Fahrenheit, hygromètre 3½° Fahrenheit.

Eau de mer 58½° Fahrenheit.

Vents dominants, sud et sud-est, avec calme.

Août.—24 beaux jours, 7 pluvieux.

Élévation moyenne du baromètre 30° 01, thermomètre 63½° Fahrenheit, hygromètre 1°. Eau de mer 58½° Fahrenheit. Vents S.O., S. et S.S.E.

Septembre.—18 beaux jours, 7 pluvieux, 5 sombres.

Élévation moyenne du baromètre, 30° 12, thermomètre 57½° Fahrenheit, hygromètre 1°. Eau de mer 55° Fahrenheit.

Vents dominants S. et S.S.E.

Octobre.—13 beaux jours, 11 pluvieux, 7 sombres.

Élévation moyenne du baromètre 30° 01, thermomètre 54° Fahrenheit, hygromètre 103-155. Eau de mer 50° Fahrenheit.

Vents N.E., variables, calmes.

Novembre.—10 beaux jours, 12 pluvieux, 8 sombres.

Élévation moyenne du baromètre, 30° 18, thermomètre 49½° Fahrenheit, hygromètre 1° 1-30 Fahrenheit. Eau de mer 47½° Fahrenheit.

Vents dominants N. et S.O. à E.S.E.

Décembre.—15 beaux jours, 9 pluvieux, 7 sombres.

Élévation moyenne du baromètre 29° 96, thermomètre, 42° Fahrenheit, hygromètre, 1° 5-6 Fahrenheit. Eau de mer 45½° Fahrenheit.

Vents N. et N.E., variables, calmes fréquents.

Janvier.—10 beaux jours, 11 pluvieux, 10 sombres.

Élévation moyenne du baromètre, 30° 01, thermomètre, 38° Fahrenheit, hygromètre, 3° Fahrenheit. Eau de mer 43½° Fahrenheit.

Vents variables, calmes fréquents.

Février.—9 beaux jours clairs, 7 pluvieux, 11 sombres, 1 neigeux.

Élévation moyenne du baromètre 29° 94, thermomètre, 44½° Fahrenheit, hygromètre 3° Fahrenheit. Eau de mer 43½° Fahrenheit.

Vents légers, variables, calmes fréquents.

Mars.—15 beaux jours, 4 pluvieux, 19 sombres, 3 neigeux.

Élévation moyenne du baromètre, 25° 02, thermomètre, 46° Fahrenheit, hygromètre, 2½° Fahrenheit. Eau de mer 44½° Fahrenheit.

Vents légers, variables.

L'importance de connaître les différences remarquables que l'on observe dans ces registres tenus, l'un à terre et l'autre sur l'eau, est évidente au double point de vue sanitaire et agricole.

On ne peut apprécier l'humidité de l'atmosphère que par la moyenne ci-dessus de la différence entre les boules à air humide et sec.

L'absence d'orages accompagnés de tonnerre est un fait remarquable.

On entend parfois un tonnerre lointain, mais très-rarement la foudre éclate sur Vancouver.

APPENDICE I.

EXTRAIT D'UN OUVRAGE DE J. DESPARD PEMBERTON, FCR.,
SUR L'ILE DE VANCOUVER ET LA COLOMBIE
BRITANNIQUE, PUBLIÉ EN 1860.

Ligne projetée pour servir de route aux émigrants anglais et au service postal, du Canada au Pacifique par la Colombie Britannique.

Climat.

Comme il existe des idées erronées au sujet du climat des différentes localités par lesquelles doit passer la ligne projetée, je demande la permission de faire les remarques suivantes :

On dit communément qu'au point de vue de la température, dans l'Amérique du Nord, on éprouve le même effet en voyageant par un degré de longitude vers l'occident qu'en allant par un degré de latitude vers le midi.

C'est une exagération manifeste; cependant il est de fait qu'à mesure que nous avançons vers l'occident, le climat devient plus tempéré et la moyenne de la température annuelle augmente.

Élévation de la
température
vers l'occident.

Cette élévation de température, dans la région dont nous parlons, sur la même latitude, atteint probablement, d'un côté du continent à l'autre, 15° Fahr., ce qui est peut-être produit par les vents d'été du Pacifique qui soufflent presque constamment de l'ouest ou du nord-ouest, poussant la chaleur et l'humidité dans les défilés des Montagnes Rocheuses. Mais, quelle qu'en soit la cause, le fait est certain; par exemple, la partie méridionale de l'Île de Vancouver, ayant un climat plus tempéré que celui de l'Angleterre, est à cent milles au nord de Québec.

Une ligne isotherme tirée à travers le continent serait sans doute loin de la ligne droite, mais on pourrait juger de la manière suivante de l'obliquité générale de cette ligne.—Si une telle ligne avait New-York pour point de départ, elle aurait à passer par le lac Winnipeg, jusqu'au Fort Simpson; en d'autres termes, si New-York, relativement à la latitude, était placé dans une position semblable sur la côte occidentale, le Fort Simpson, qui est à mille milles au nord, jouirait d'une température également favorable.

Comparaison
avec la Russie.

M. Blodget, qui a publié un ouvrage considérable sur la climatologie des États-Unis, fait remarquer que les neuf-dixièmes de la Russie d'Europe, foyer principal de sa population et de ses ressources,—se trouvent plus au nord que St. Paul; que, de fait, Pembina est l'équivalent climatérique de Moscou, et quant à celui de St. Petersbourg (qui est dans le 50° nord) il nous faudrait atteindre la latitude 55° sur le continent américain. De même aussi que la Russie d'Europe, le district de la Saskatchewan possède un climat variant à l'extrême, comme l'attestent les observations thermométriques; mais il est bien connu que la croissance des céréales ainsi que celle des végétaux les plus utiles dépendent surtout de l'intensité et de la durée des chaleurs d'été, et sont comparativement peu influencées par la rigueur des froids de l'hiver ou par le peu d'élévation de la température moyenne pendant l'année.

Ligne isotherme.

Dès lors, il est important de faire remarquer que la rive septentrionale du Lac Huron a, pendant l'été, la moyenne de température de Bordeaux, dans le midi de la France, c'est-à-dire 70° Fahr. tandis qu'au comptoir Cumberland, dans la latitude 54° longitude 102, sur la Saskatchewan, elle dépasse, sous ce rapport, la moyenne de Bruxelles et Paris.

Le registre météorologique de l'armée des Etats-Unis a constaté que la ligne de chaleur moyenne en été (70°) traverse la Rivière Hudson à West Point, puis descend à la latitude de Pittsburg, mais vers l'ouest elle passe par Sandusky, Chicago, Fort Snelling et Fort Union pour pénétrer dans l'Amérique Britannique. "Il fait," dit-il, "plus chaud à Fort Benton sur le Missouri, dans la longitude 110½° ouest, et latitude 47½° nord, pendant chaque saison, qu'à St. Paul, Minnesota."

"La moyenne de la température d'hiver au Fort Benton est 25°, et est la même que celle de Chicago, Toronto, Albany et Portland, Maine.

"A St. Paul, elle n'est que de 15°, ou 10° moindre. Elle n'est pas aussi froide que cela sur le principal bras (sud) de la Saskatchewan."

Tenant compte des 15° Fahr. plus haut mentionnés; considérant 1° latitude sud comme égal à 1° Fahr.; ainsi que, comme d'ordinaire, 300 pieds d'altitude égaux à 1° Fahr., la moyenne du climat de la passe Vermillion ressemblerait probablement à celle des Forts Moose ou York, dans la partie méridionale de la Baie d'Hudson, où, dit le Dr. Rae, l'été dure depuis le commencement de juin jusqu'au commencement de novembre, cinq mois. L'opinion de M. A. C. Anderson sur ce sujet, opinion reposant sur le fait de son long séjour dans le pays, mérite considération. Parlant du haut de la rivière Fraser il dit :

"La crue des eaux commence à la fin d'avril et se termine en mai ou en juin."

Crue des eaux.

"La mi-juin peut être considérée comme l'époque du point culminant, et généralement vers la mi-juillet les eaux ont considérablement baissé.

"Rarement une crue des eaux importante se fait sentir dans les autres saisons; mais cela arrive quelque fois, et j'ai eu connaissance d'une crue soudaine survenue en octobre, à la suite de grandes pluies et qui éleva le niveau de la rivière au delà des limites qu'elle atteint en été.

"Dans les montagnes, la neige commence à tomber de bonne heure en octobre. Neige.

"En juillet, il y a encore de la neige sur un court espace au sommet du sentier du Fort Hope, mais pas en quantité suffisante pour empêcher les chevaux d'y passer. Cependant, depuis la mi-octobre jusqu'à la mi-juin, on ne doit pas compter sur cette voie pour y faire des transports au moyen de bêtes de somme.

"Aux alentours des Fourches, le climat d'été est sec et la chaleur considérable.

"Pendant l'hiver, le thermomètre marque par fois de 20° à 30° de froid au-dessus de zéro Fahrenheit; mais, dans le haut de la rivière Fraser, ces froids rigoureux durent rarement plus de trois jours; le thermomètre continue alors à varier entre zéro et le point de congélation, jusqu'à ce que, possiblement, il survienne un autre intervalle de froid. Variations climatiques.

"Mais les hivers sont extrêmement capricieux dans toutes ces régions, et il n'y en a pas deux qui se ressemblent.

"En général, la neige ne tombe pas en assez grande quantité sur les bords des principaux cours d'eau pour empêcher d'y voyager avec des bêtes de somme.

"La qualité du pâturage (espèce de *bunch grass* dans la plupart des localités), est telle que les animaux y vivent bien en toutes saisons.

"Entre la vallée Similikameen et Okanagan il y a plusieurs endroits qui sont spécialement favorables aux herbages d'hiver.

"L'on en voit qui ne sont jamais couverts de neige quelle qu'épaisse qu'elle puisse être alentour."

Le 1er mai, M. John Miles trouva la contrée de la Saskatchewan complètement dépourvue de neige et la rivière bien grosse.

Il est sans doute impossible de parler avec certitude d'un climat aussi variable, que l'on mette les saisons ou les localités en ligne de comparaison; mais nous avons assez de preuves pour tirer la conclusion que la passe du Vermillion serait libre pendant au moins cinq ou six mois (peut-être sept) sur les douze de l'année, et les autres parties de la route beaucoup plus longtemps.

Voici une particularité du climat du pays qui serait difficilement comprise en Angleterre.

Bien que la contrée soit environnée de hauteurs perpétuellement couvertes de neige, l'air est souvent, non-seulement chaud, mais étouffant.

Même à Victoria, où la neige dépasse rarement quelques pouces d'épaisseur, ou à Langley, nous avons tous les jours des preuves de ce fait.

La neige elle-même n'est pas humide et dense comme celle que nous connaissons, elle est fine, sèche et poudreuse; c'est pour cela qu'elle disparaît avec une rapidité étonnante quand arrive le dégel.

Rapport du secrétaire de la guerre, E.-U.

Les données suivantes extraites des rapports du secrétaire de la guerre, Etats-Unis, 1853.-1854, contiennent sur ce sujet, des faits particulièrement intéressants :—

“ M. Pinkham a traversé les montagnes de Walla-Walla, jusqu'à Seattle, par la “ passe de Yakima, dont il traversa le sommet le 21 de janvier. Sur un espace d'à “ peu près six milles, sur le sommet, la neige variait de 4 à 6 pieds d'épaisseur, en “ certain endroits même jusqu'à 7 pieds.

“ La surface couverte de neige dépassant 12 pouces d'épaisseur n'avait pas “ tout-à-fait 70 milles; sur cette étendue, 45 milles avaient 2 pieds de neige et “ plus; 20 milles, quatre pieds et plus; et 5 milles, 6 pieds et plus.

“ Toute cette neige était fine et sèche; elle s'était accumulée depuis le “ commencement de l'hiver jusqu'au 21 janvier; tombée en couches successives “ de 2 pouces à 2 pieds, qui sont généralement restées intactes depuis leur “ chute, elle disparaît plus facilement que les neiges denses et poudreuses “ des Etats de l'Atlantique. La température d'hiver et de printemps de la “ passe de Yakima, 3,000 à 4,000 pieds d'altitude, est comme suit:—novembre “ 36°; décembre 28°; janvier 28°; février 30°; mars 31°; avril 38°.

“ D'après des observations qui s'étendent à plus de quatre années, la “ moyenne de la température à Puget sound est exactement de 10° plus élevée que “ celle dont nous venons de parler. Dans cette dernière localité, la pluie d'hiver atteint “ 20.6 pouces, et puisqu'il tombe plus de pluie dans le voisinage des montagnes “ que dans les plaines, et que la neige occupe dix à douze fois l'espace d'une égale “ quantité de pluie, il est probable que les neiges accumulées l'hiver dans la “ passe du Vermillion excéderaient vingt ou vingt-et-un pieds, mais que la passe “ serait fréquemment libre en décembre et praticable en mai.”

APPENDICE J.

EXTRAIT D'UN OUVRAGE SUR L'ILE DE VANCOUVER ET LA COLOMBIE BRITANNIQUE,
Par Alexander Ratray, M.D., Edimbourg, publié en 1862.

TABEAU MÉTÉOROLOGIQUE dressé à Esquimalt, Ile de Vancouver, pour l'année 1860-61.

1860-61.	Baromètre.						Thermomètre.						Différence entre le thermomètre à air humide et sec.							
	Maximum.	Minimum.	Moyenne.	Élévation mensuelle.	Plus grande élévation quotidienne.	Maximum.	Minimum.	Moyenne.	Élévation mensuelle.	Plus grande élévation quotidienne.	Maximum.	Minimum.	Moyenne.	Élévation mensuelle.	Plus grande élévation quotidienne.	Maximum.	Minimum.	Moyenne.	Élévation mensuelle.	Plus grande élévation quotidienne.
Avril.....	30.58	29.58	30.23	0.69	1.04	61.5	43.5	51.74	18.0	9	69	41	51.8	5	36	69	41	51.8	5	36
Mai.....	30.39	29.63	30.03	0.76	0.98	62.5	46.5	55.50	16.0	10	71	0	53	7 1/2	55	0	53	7 1/2	55	
Juin.....	30.47	29.76	30.06	0.71	0.92	68.0	52.5	59.44	15.5	10	81	0	58	7 1/2	66	0	58	7 1/2	66	
Juillet.....	30.20	29.90	30.10	0.30	0.15	68.5	54.5	61.01	15.0	10	81	0	58	8	66	0	58	8	66	
Août.....	30.37	29.64	30.04	0.73	0.29	72.0	55.0	62.10	17.0	11 1/2	66	0	52	6	66	0	52	6	66	
Septembre.....	30.42	29.48	30.08	0.94	0.45	65.5	50.0	57.97	15.5	11 1/2	66	0	52	6	66	0	52	6	66	
Octobre.....	30.25	29.63	30.01	0.62	0.27	60.5	45.5	54.11	15.0	8	31	0	60	3 1/2	31	0	60	3 1/2	31	
Novembre.....	29.83	29.26	30.10	1.57	0.55	61.0	40.5	49.16	20.5	11	5	0	44	5	31	0	44	5	31	
Décembre.....	30.54	29.43	29.96	1.11	0.27	59.0	28.5	42.62	30.5	29	7	0	45	7	6	0	45	7	6	
Janvier.....	30.42	29.43	30.11	0.90	0.33	51.5	23.5	39.19	28.0	22	6	0	41	5	5	0	41	5	5	
Février.....	30.69	29.19	30.03	1.50	0.42	50.5	29.5	43.17	21.0	22 1/2	9	0	35	9 1/2	7 1/2	0	35	9 1/2	7 1/2	
Mars.....	30.60	29.43	30.09	1.17	0.40	59.0	34.0	45.31	25.0	23	5	0	41	5	4	0	41	5	4	
Année entière.....	30.60	29.19	30.07	1.50	1.04	72.0	23.5	51.77	48.5	29	9 1/2	0	2 1/2	9 1/2	7 1/2	0	2 1/2	9 1/2	7 1/2	

TABLEAU MÉTÉOROLOGIQUE dressé à Esquimalt, Ile de Vancouver, pour l'année 1860-61.—*Suite.*

1860-61.	Direction des vents, (Nombre d'indications).										Force du vent.		Force des vents.					Etat de la température.						
	N.O.	N.	N.N.E.	N.E.	E.N.E.	E.	E au N.	E au S.	S.O.	S.	O. au N.	O. au S.	Calme.	Moyenne.	Elévation.	Jours calmes.	Soirées calmes.	Nomb. de beaux jours.	Nomb. de jours pluvieux.	Nomb. de jours orageux.	Nomb. de jours brumeux et sombres.	No. de jrs. pend. lesquels il y a eu Fte brise et rafal.	No. de jrs. pend. lesquels le thermomètre a descendu au-dessous du point de congélat.	No. de jrs. pend. lesquels il a tombé de la neige ou de la grêle.
Avril.....	9	8	1	2	2	5	5	3	46	3	31	2	0-8	2	10	12	10	19	0	9	0	6	0	1
Mai.....	12	3	1	2	2	7	14	2	56	1	30	1	0-7	0	11	10	10	20	0	10	0	2	0	0
Juin.....							15	4	59	5	30	1	1/2	0	17	11	11	24	0	6	0	2	0	0
Juillet.....							19	9	48	5	17	5	39	1 1/2	0-5	3	9	22	0	8	léger.	1	0	0
Août.....							7	20	62	10	19	6	40	1 1/2	0-6	2	17	10	27	0	4	partiel.	0	0
Septembre.....							8	22	40	7	8	76	1	0-8	3	24	16	14	1	8	partiel.	1	0	0
Octobre.....							6	27	10	4	87	1	0-7	5	27	23	9	3	11	très-b.	3	0	0	
Novembre.....							4	10	22	2	67	2	0-9	4	20	13	10	4	9	très-b.	3	0	0	
Decembre.....							6	6	11	4	65	1	1 1/2	0-9	5	19	13	4	6	très-b.	2	0	0	
Janvier.....							1	1	25	7	10	2	1 1/2	0-8	3	9	11	9	3	12	0	7	0	
Février.....							6	4	5	5	28	5	49	1 1/2	0-9	1	17	7	1	12	1	4	2	
Mars.....							2	5	31	2	77	1	0-9	2	19	18	13	1	6	0	4	0	5	
Année entière.	38	37	189	4	56	5	73	10	94	57	345	28	271	12	16	16	30	204	163	187	17	101	11	12

1188.

* Une fois à tous les 12 jours.
 + 51 1/3 pour cent, sur l'année entière, les autres jours sombres, orageux, pluvieux, etc.
 † Une fois tous les 3 1/2 jours.

ANALYSE DES VENTS.

Vents du sud 795 = 61-72 pour cent.
 „ nord 324 = 25-15 „
 „ de l'est 88 = 6-83 „
 „ de l'ouest 30 = 2-33 „
 „ variables 51 = 3-96 „

795

88

324

30

88

324

1,288

On trouvera, dans le tableau des deux pages précédentes, un relevé de la température générale à Esquimalt, pendant une année, savoir, depuis le 1er avril 1860 au 1er avril 1861, inclusivement; ce relevé peut servir de base à une conclusion à peu près certaine. Il prouve qu'en règle générale nous jouissons du beau temps; des 365 jours de l'année pas moins de 187, ou 51 pour cent, ont été beaux; les autres furent sombres, nuageux, pluvieux, etc.

Pendant les mois de l'hiver, le beau temps accompagné de gelées est très-fréquent et d'assez longue durée.

La pluie tomba pendant 118 jours, ou une fois tous les $3\frac{1}{11}$ jours, en grande quantité et souvent durant les mois d'hiver, d'octobre à février; la neige ne tomba que pendant douze jours, et puis ensuite ni très-fort ni pendant longtemps.

Onze fois seulement, durant toute l'année, le thermomètre descendit au-dessous du point de congélation,—ce qui démontre clairement la douceur de l'hiver. Des brumes épaisses et prolongées règnent pendant les mois d'octobre et de novembre.

En été les brouillards sont ordinairement rares, partiels et de peu de durée.

La plus haute température d'été indiquée dans le tableau, fut de 72° (9 août); juin, juillet et août sont les mois les plus chauds de l'année. La plus basse température est de $23\frac{1}{2}^{\circ}$; les mois les plus froids étant ceux de décembre, janvier et février. L'élévation thermométrique annuelle fut de $48\frac{1}{2}^{\circ}$, tandis que la plus grande élévation quotidienne (23°) eut lieu en mars, et la plus basse pendant le mois d'octobre.

Les extrêmes de la température ne sont donc pas considérables,—indice sûr d'un climat bien équilibré ainsi que de l'absence de changements soudains et violents.

Les colonnes indiquant la différence entre les thermomètres à boules à air humide et sec (un excellent *critérium* de la quantité d'humidité atmosphérique) montrent que pendant toute l'année, même durant les mois d'hiver, et les temps pluvieux et brumeux des mois d'octobre et de novembre, l'air est fréquemment très-sec. La plus grande différence entre les boules à air humide et sec fut $8\frac{3}{4}^{\circ}$ (juin); elle a même atteint 13° (5 mai 1861), et le moindre maximum de différence a été $2\frac{1}{2}^{\circ}$ (septembre).

Les mois les plus humides de l'année ont été de septembre à janvier inclusivement, et le plus humide de tous fut celui d'octobre pendant lequel les brumes règnent souvent.

Les variations barométriques ne sont ni considérables ni fréquentes,—la moyenne de toute l'année n'étant que de 1.50 pouce.

Les colonnes affectées au vent montrent que les matinées et soirées de calme sont très-fréquentes, tandis que les jours entièrement calmes arrivent à peu près une fois sur dix.

La force moyenne du vent pendant toute l'année n'a été que de $1\frac{7}{10}$,—ce qui équivaut à peine à une légère brise, la plus grande étant de 9. Les grands vents et les temps orageux sont chose rare pendant l'été; ils prédominent principalement durant les mois du printemps et ceux de l'hiver.

Le tableau suivant indique la direction des vents qui se sont fait sentir pendant l'année avec une force égale à celle d'une légère brise :—

Esquimalt, Ile de Vancouver, 1860-61. Tableau des vents avec une force de 5 et au-dessus (légère brise).

Direction du Vent.	Avril.	Mai.	Juin.	Juil.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars.	Total et Pourcentage.
Sud, (surtout S.O.)	11.	5	6	4	6	2	2	5	...	5	4	6	56=67.47 pour c.
Nord	1	1	2	1	3	3	2	1	11=13.25 "
Est	1	1	...	1	1	6=7.23 "
Ouest	1	1	...	3	...	1	6=7.23 "
Variable	1	1	2	4=4.82 "
Totaux	13	6	6	5	6	3	4	8	3	11	7	11	83

Ainsi il paraît que les grands vents sont plus communs en avril et soufflent surtout du sud et du sud-ouest, formant 67 pour cent des fortes brises qui se font sentir pendant toute l'année.

Les forts vents du nord sont rares, même en hiver.

Cependant, le pourcentage du vent de l'ouest est extraordinairement considérable. Quand les vents de l'ouest se font sentir, ils sont souvent violents.

Règle générale, les vents du sud règnent pendant l'année et se font sentir dans la proportion de 67 pour cent.

Après ceux-ci, dans l'ordre de la fréquence, viennent les vents du nord, de l'est et de l'ouest. On peut dire que les vents du sud, qui soufflent pendant presque toute l'année, et ceux du nord durant l'hiver, prédominent à l'extrémité méridionale de l'île de Vancouver.

Les vents de l'est et de l'ouest, qui se font le moins sentir, soufflent ordinairement pendant les mois de l'hiver, surtout en décembre et janvier; en été, très rarement.

Esquimalt, Ile de Vancouver, 1860-61. Vents qui accompagnaient la pluie.

Vents accompagnant la pluie.

Direction du Vent.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Sommaire.
S.O.....	4	2	4	2	2	3	...	5	3	4	29
S.....	1	4	...	2	2	2	2	1	14
S.S.O.....	1	2	...	1	...	2
S.E.....	1	2	1	1	...	7
S.S.E.....	2	1	4	7
N.E.....	1	1	2	...	4
N.....	1	3	5	3	1	...	1	14
N.O.....	2	1	2	...	5
N.N.O.....	3	2	2	5
E.....	...	1	1	1	2	...	2	2	2	11
E.S.E.....	1	1
O.S.O.....	1	2	...	2
Ile de Vancouver.....	1	1
Colombie.....	2	1	1	2	...	1	3	1	2	2	1	...	16
Total..	9	10	6	8	4	9	14	13	10	13	14	8	118.
								64					

Ce tableau fait voir que les vents qui accompagnent le plus souvent la pluie sont ceux du sud, ou brises de mer, principalement S. O. Ils accompagnent presque invariablement les ondées du printemps et de l'hiver, et souvent ils se font sentir avec les pluies d'hiver les plus fortes et les plus prolongées, quoique les vents du nord et de l'est—tous deux brises de terre,—soient ceux qui les suivent ordinairement, et forment ensemble à peu près un tiers des vents qui succèdent à la pluie.

Voici quels sont les traits caractéristiques ordinaires des différentes saisons:—

Le printemps est court et dure depuis le commencement ou le milieu de mars jusqu'à la fin d'avril ou le commencement de mai. De bonne heure en mars la température subit un changement marqué, et une atmosphère plus sèche et plus tempérée forme un contraste décisif avec les mois, d'hiver froids et humides qui le précèdent.

Les arbres bourgeonnent et se couvrent de feuilles; et vers la fin du mois plusieurs plantes sauvages,—comme le *Colinsia Tullium*, etc.—sont en fleurs.

La température dominante est caractérisée par de beaux jours tempérés, jusqu'à ce qu'ils alternent, parfois, avec des pluies et de fortes rafales. Vers la

Particularités des saisons.

fin d'avril, le beau temps a passablement repris son empire, avec des vents secs du sud et du sud-ouest ; mais les opérations agricoles peuvent être ordinairement commencées en toute sûreté aux premiers jours ou au milieu de mars, vu que les vents perçants de mars du climat anglais, si préjudiciables à la floraison et à la végétation en général, se font sentir ici rarement et jamais rigoureusement.

Notre bel été qui dure plus longtemps que le printemps, commence avec mai Eté. et finit avec septembre.

Dans le cours de ces beaux mois nous jouissons d'un soleil resplendissant, par un ciel pur et souvent sans nuages, pendant plusieurs jours de suite, avec une douce brise de mer et de terre.

La pluie tombe rarement, et jamais très-fort ; la brume et les brouillards sont rares ; la saison est délicieuse. Quelque fois sans doute l'ardeur du soleil est excessive, et le sol devient très-aride par suite de l'absence de pluie ; mais ces inconvenients n'ont aucune importance et ne nuisent en rien aux affaires particulières ni aux opérations agricoles ou horticoles. Les grosses pluies qui, en Angleterre, tombent pendant le temps des moissons, aux mois d'août et de septembre, sont inconnues dans l'Île de Vancouver, et les grains sont ordinairement semés, levés, fauchés et engrangés pendant le beau temps.

L'automne, qui dure pendant les mois d'octobre et de novembre, offre un Automne. changement marqué.

Les vents froids et humides du nord succèdent aux chaudes brises du sud de l'été ; les brumes commencent en octobre et quelque fois vers la fin de septembre, accompagnées d'une atmosphère humide et de pluies fréquentes.

Cependant, ces dernières sont entrecoupées de périodes de beau temps qui durent quelque fois dix ou quinze jours et constituent ce qu'on appelle vulgairement *l'Été des Sauvages* ou *Été de la Saint-Martin*.

Cependant, la température est si douce, comparativement parlant, même à la fin de novembre, qu'on voit quelque fois les fraisiers sauvages en pleine floraison.

Pendant l'hiver, qui dure depuis le commencement de décembre jusqu'à la Hiver. fin de février ; les vents froids et humides du nord et du sud dominant, accompagnés de pluies fréquentes et parfois de brumes ; ces dernières, néanmoins, sont moins communes que pendant l'automne. Cet état de choses est souvent varié d'une manière très-agréable par des intervalles de temps beau, brillant et froid qui durent de deux à quatre, ou même de huit à dix jours.

Rarement le thermomètre descend beaucoup au-dessous de zéro ; la neige est rare, ne tombe pas en grande quantité, et ne reste pas longtemps ; les froids ne sont ni intenses, ni prolongés, et la glace atteint rarement plus d'un pouce d'épaisseur. La température ordinaire de l'hiver dans cette colonie est si douce que la plupart des cultivateurs n'abritent pas leur bétail et le laissent dehors durant toute la saison.

Cependant il y a quelque fois des hivers plus rigoureux et plus longs, comme durant les années 1861-62 et 1852-53 ; mais ce sont des exceptions et elles ne se produisent pas plus fréquemment ici qu'en Angleterre et dans les autres contrées favorisées d'un climat semblable.

APPENDICE K.

EXTRAIT DE L'OUVRAGE DE J. D. PEMBERTON SUR L'ÎLE DE VANCOUVER
ET LA COLOMBIE BRITANNIQUE.

Bois de Construction.

Bois de cons-
truction.

Les arbres de plus fortes dimensions que l'on ait encore découverts sur la côte du Pacifique ressemblent au cèdre mais appartiennent au genre cyprès; on les trouve à Mariposa et à Calaveras; ils mesurent plus de 30 pieds de diamètre et près de 400 pieds de hauteur. L'on n'a pas encore découvert de pins de pareilles dimensions.

Pin-Douglas.

Près de Humbolt, j'ai remarqué une forêt de sapins (ressemblant au pin-Douglas, mais n'ayant pas un feuillage aussi touffu ni des cônes aussi gros), mesurant assez communément de 14 à 15 pieds de diamètre sur une hauteur correspondante.

Sur les rives de la Colombie l'on trouve des arbres du genre Douglas et de mêmes dimensions.

Il est rare de rencontrer, dans les colonies britanniques, des arbres de plus de 9 à 10 pieds de diamètre et de 270 à 300 pieds de hauteur.

Dans les arbres de très-fortes dimensions que l'on trouve au sud du 49°, les cernes annuels sont grands et de peu de consistance, et le bois est comparativement faible.

Sous ce rapport, le bois de construction au nord du 49°, bien que de dimensions moindres, est de beaucoup préférable.

Là le pin-Douglas qui, avec le sapin argenté (*grandis*), est le plus abondant sur la côte, serait, à n'en pas douter, si l'on en faisait l'épreuve, considéré comme le sapin ou le pin le plus fort qu'il soit possible de trouver.

Brisé par l'ouragan, sa tige se fendille jusqu'à une hauteur de 20 pieds au moins; et lorsqu'on l'abat, le spectateur reste étonné en voyant l'arbre entier reposer sur une légère parcelle du tronc. A raison de la quantité de résine qu'il contient, ce bois peut durer très-longtemps.

L'écorce ressemble au liège; elle a souvent de 8 à 9 pouces d'épais et fait un feu très-vif.

Les espars du vaisseau de S. M., la *Thétis*, furent fabriqués de ce bois, mais j'ignore avec quel succès.

Si le bois n'est pas trop lourd, je suis convaincu qu'on pourra en tirer des espars de la meilleure qualité.

Pin-Menzies
et autres pins.

Sur les bords de la baie de Nitinat et ailleurs, l'on rencontre des forêts de pin-Menzies dont les dimensions conviendraient parfaitement aux espars de première classe; ce bois peut être travaillé très-facilement.

La pruche (*Canadensis*) servant à fabriquer des lattes, abonde partout.

Les rives de la Colombie, près Colville, semblent produire exclusivement le *ponderosa*.

Un pin de faibles dimensions (*inops*), dont l'écorce sert de nourriture aux Indiens, se trouve partout où il y a de l'eau, soit dans les marécages les plus bas, soit près des bassins situés sur le sommet des montagnes.

Le pin-Weymouth (*strobus*) abonde partout.

Je n'ai pas rencontré le pin-Nootkatensis.

Tels sont quelques-uns des échantillons de sapins ou de pins que l'on trouve presque partout.

L'on a commencé une série d'expériences dans le but de constater leurs propriétés physiques, mais le travail n'est pas suffisamment avancé pour voir le jour.

Bien que le bois servant à la fabrication des espars soit très-commun, cependant les arbres atteignent des dimensions plus considérables et croissent plus droits dans les tranquilles vallées qui bordent le golfe de Géorgie que dans les localités plus exposées de la côte.

Il y a deux occasions où une excursion dans une forêt de pins est loin d'avoir des charmes : lorsque, survenant un ouragan, les arbres viennent, à tour de rôle, s'abattre violemment sur le sol avec un bruit semblable au tonnerre,—et, en second lieu, lorsque la forêt est en feu.

Impossible d'imaginer rien de plus désolant que l'aspect d'une forêt dont les grands bois noirs et dévastés par l'incendie semblent pleurer la perte de leur vert feuillage et de leurs branchages touffus.

Il n'est pas rare, l'automne, de voir toute la contrée subitement illuminée par les flammes qui s'étendent dans toutes les directions.

Il existe deux espèces de chêne ; ce bois est faible et d'ordinaire atteint de carie. Chêne.

S'il est vrai, comme on me l'assure, que la plaine (*plane*) est un bois recherché en Angleterre pour l'ébénisterie, il pourra être important de faire connaître, qu'il croît en abondance sur les bords des rivières de ces colonies. Plaine.

Les troncs des arbousiers (*arbutus*) atteignent de fortes dimensions, et ce bois, par sa couleur et sa texture, ressemble tellement au buis que, dans grand nombre de cas, il pourrait avec avantage remplacer ce dernier. Il est, cependant, beaucoup plus léger. Arbousier.

Le pays produit encore le cèdre ou plutôt le cyprès (*cupressus thyoides*), le genièvre, l'if, le mérisier, le peuplier, le cormier, etc., mais je n'y ai jamais rencontré de frêne, de hêtre ou d'orme. Autres bois.

APPENDICE L.

EXTRAIT DE L'OUVRAGE DU DR. A. RATTRAY SUR L'ÎLE DE VANCOUVER
ET LA COLOMBIE BRITANNIQUE, 1862.

Bois de Construction.

Bois de construction ; sa valeur, etc.

Les bois de construction de l'Île de Vancouver et de la Colombie Britannique ne tarderont pas à acquérir une grande valeur dans les colonies elles-mêmes, surtout dans la première, dont la marine marchande va bientôt prendre de grands développements.

De plus, la rareté croissante, dans grand nombre de pays, des bois de construction propres aux mâtures, aux espars et à la construction navale en général, donne aux produits de ces colonies une valeur toute spéciale surtout pour les pays qui, comme la Grande Bretagne, exploitent sur une vaste échelle la construction des navires.

Les deux colonies sont, presque partout, couvertes de forêts et l'on y trouve en grande quantité des plus beaux bois de construction.

Le pin, de la famille des conifères, prédomine partout et ajoute beaucoup à la grandeur du paysage.

La liste qui suit comprend les arbres les plus utiles et les plus importants :—

Variétés.

1. Conifères (famille des conifères).

<i>Pinus Douglassii</i>	Pin-Douglas.
“ <i>balsamea</i>	Pin beaumier du Canada.
“ <i>strobilus</i>	Pin blanc ou Weymouth.
“ <i>canadensis</i>	Pruche.
“ <i>mitis</i>	Pin jaune.
“ <i>nigra</i>	Pin noir.
“ <i>nobilis</i>	Sapin noble.
“ <i>grandis</i>	Sapin argenté.
“ <i>monticola</i>	Pin des montagnes.

Thuja occidentalis..... Cèdre blanc.

Cupressus thyoides..... Cèdre (cyprès) commun.

Taxus bacchata..... If occidental.

2. Amentacea (famille des amentacées ou chatons).

Platanus acerifolia..... Platane.

Populus tremula..... Tremble.

“ *balsamea*..... Peuplier beaumier.

Quercus nigra..... Chêne noir.

“ *alba*..... Chêne blanc.

3. Ericacea (Ericacées.)

Arbutus laurifolia..... Arbousier.

Pin.

Le pin-Douglas prédomine à l'extrémité méridionale de l'Île de Vancouver, et le long de ses côtes orientales et occidentales; l'on y trouve aussi parfois des bouquets de chêne, d'érable, de cyprès, d'arbousier, d'if et autres variétés.

Erable.

Il paraît que l'érable abonde à l'extrémité septentrionale de l'Île. Les arbres, en grand nombre, dans les régions montagneuses, sont rabougris; mais, dans les vallées et les terres basses surtout, l'on rencontre le colossal pin-Douglas,

si admirablement adapté aux mâtures et aux espars. Messieurs Stamp et Cie., à Barclay Sound, sont activement occupés à développer le commerce de bois en exportant le bois scié en Australie, etc.; ils ont aussi entrepris de fournir des espars au gouvernement anglais en vertu d'un contrat.

Le chêne de ce pays est, pour la majeure partie, de bonnes dimensions et d'excellente qualité et très-propre à la fabrication des courbes et à la construction navale en général. Chêne.

Ce bois a été d'une utilité incalculable pour ces jeunes colonies où il constitue encore aujourd'hui le principal combustible tout en étant le plus généralement employé dans la construction des maisons, clôtures, etc., etc.

Les moulins à scie sont en grande demande à l'extrémité méridionale de Vancouver qui manque absolument de bois scié, celui dont on se sert aujourd'hui étant presque entièrement importé des États-Unis.

La plus grande lacune dans le progrès de la colonie, c'est l'absence de la main-d'œuvre.

Le bois de construction de la Colombie Britannique est très-varié en même temps que fort précieux. La contrée, principalement sur le bas de la rivière Fraser, est fortement boisée.

Les forêts de cette colonie, on peut le dire, sont inépuisables, et produiront encore du bois en abondance lorsque celui de Vancouver sera entièrement consommé. Forêts inépuisables.

La Colombie Britannique possède des avantages hors ligne pour activer l'exportation de ses bois. Au moyen de ses rivières larges et rapides, surtout le Fraser et ses tributaires, et du lac Harrison ainsi que d'autres lacs, qui s'y relient, les bois du nord-est, de l'est et du sud de l'intérieur, et de toute l'immense étendue de la contrée boisée égoutée par le Fraser, peuvent être acheminés à New Westminster ou Victoria pour de là être expédiés à l'étranger; tandis que les bois des régions montagneuses, entre la côte occidentale et les chaînes des Cascades et du lac Harrison, peuvent être pareillement transportés par les plus petits cours d'eau et les nombreux bras de mer qui se trouvent dans cette direction, entre autres, le bras Bentinck, Howe Sound, Bute Inlet, etc., où il serait facile d'établir des moulins à scie pour la fabrication des espars, semblables à ceux qui sont actuellement en opération à Barclay Sound. Exportation.

Les bois de construction de la Colombie Britannique, bien que plus variés que ceux de Vancouver, y sont, cependant, moins utilisés, sauf comme combustible et pour la construction des maisons.

L'on pourrait facilement trouver grand nombre de marchés vers lesquels pourraient être dirigés les bois de Vancouver et de la Colombie Britannique. Marchés pour les bois.

En Angleterre, le besoin d'espars, de chêne et d'autre bois, se fait vivement sentir dans la construction des navires. En Australie et dans l'Amérique du Sud, le bois est rare; et, en Chine, surtout dans le sud, où la population sacrifie tout aux exploitations agricoles, le bois est très-rare, très-précieux et en grande demande pour la construction des maisons, des jonques et des bateaux.

En Chine, les bois mous de Vancouver s'écouleraient promptement, de même que le charbon de bois dont se servent les Chinois pour tous les usages domestiques.

La térébenthine qui découle de plusieurs espèces de pin pourrait être exploitée avec grand profit dans ces colonies. Le pin-Douglas en produit en abondance, mais peut-être pas en aussi grande quantité que le pin de la Caroline d'où provient la térébenthine qui alimente le commerce anglais. Térébenthine.

La fabrication du goudron, exploitation précieuse pour l'île de Vancouver dont le commerce et les pêcheries sont desservis par une marine marchande fort considérable, n'a pas encore été tentée ni dans l'une ni dans l'autre colonie. Goudron.

Dans les États du sud de l'Amérique, on le fabrique avec le cœur des pins qui se remplit de suc résineux longtemps après que l'arbre est mort; on l'en extrait au moyen d'un procédé facile, d'ordinaire pratiqué dans la forêt.

Du goudron ainsi obtenu l'on peut retirer la poix ou le brai au moyen de la distillation.

Potasse et per-
lasse.

La fabrication de la potasse ou de la perlasse (les alcalis bien connus du commerce) qui se poursuit aujourd'hui sur une vaste échelle dans les forêts du Canada, pourrait être tentée dans la Colombie Britannique et l'Île de Vancouver en affectant à cette exploitation le surplus du bois qui ne sert à rien.

En Canada, on l'obtient en grande abondance de l'orme, du frêne, du méri-sier, du hêtre et de l'érable; le sel est fabriqué au moyen de la dissolution et de l'évaporation des cendres qui restent après l'incinération des arbres.

Ces alcalis seraient d'une grande utilité dans la colonie pour la fabrication de savon, des chandelles et d'autres articles encore.

APPENDICE M.

LETTRE DE M. ROBERT DUNSMUIR.

Nanaïmo, C. B., 20 septembre 1871.

A L'HONORABLE H. L. LANGEVIN, C. B.
Ministre des Travaux Publics.

MONSIEUR.—Le capitaine Spalding m'apprend que vous avez manifesté le désir d'avoir quelques renseignements au sujet du filon de charbon que nous sommes à la veille d'exploiter sur l'Île de Vancouver. Ignorant les principaux points sur lesquels vous aimeriez à être renseigné, et comme nos travaux sont encore à peine commencés, je crois qu'il ne sera pas déplacé ici de vous relater tout d'abord l'histoire de la découverte de cette mine.

Mine de charbon à Vancouver.

Dans le mois d'octobre 1869, je me trouvais dans la forêt à environ trois milles de la mer, sans avoir exactement l'intention d'y rechercher des mines de charbon, bien que je connusse parfaitement, grâce à mon expérience, tous les gisements de charbon de ce pays. Je ne tardai pas à rencontrer une arête de roc que je reconnus comme les stratifications reposant sur le filon le plus bas qui avait jusque là été découvert en ce pays. Je chargeai deux hommes d'en faire l'exploration, et en trois jours ils découvrirent un filon de charbon de $3\frac{1}{2}$ pieds d'épaisseur, à 30 pieds au-dessous du sommet de l'arête, inclinant vers le S. E., dans la proportion d'un pied sur six.

Sa découverte.

Après avoir obtenu du gouvernement le droit d'explorer sur une grande échelle, je fis pratiquer une pente de $97\frac{3}{4}$ verges dans le filon, et je pus en extraire 500 tonnes de charbon, 25 desquelles furent mises à bord du vaisseau de S. M., le *Boxer*, pour en faire l'essai. Les mêmes quantités furent extraites des puits-Douglas et des mines de Newcastle appartenant à la compagnie de Vancouver. Je vous transmets, avec la présente, copie du rapport sur l'essai de ce charbon.

Essai du charbon.

Pendant que nous exploitions la pente, j'avais donné ordre à quelques uns de mes hommes d'explorer la même arête à environ un demi-mille plus près de la mer, et je trouvai le même filon à environ 27 pieds de la surface. Je fis ensuite pratiquer un trou à environ $\frac{3}{4}$ de mille de la grève, et, à une profondeur de 132 pieds, nous atteignîmes le filon qui avait 8 pieds d'épaisseur. Cet endroit était aussi loin de la pente du gisement que la concession du gouvernement me permettait d'aller. De là vous observerez que la distance entre le lieu où je découvris le charbon, tout d'abord, et le trou que je fis pratiquer, est de $2\frac{3}{4}$ milles, sur une largeur moyenne de $\frac{1}{2}$ mille. Je pense qu'il s'y trouve du charbon bien qu'il puisse exister des interruptions dans les couches, fait qui se reproduit dans tous les gisements de charbon; mais si l'on tient compte de la profondeur du trou pratiqué à une telle distance de la surface de la couche, on reste convaincu que ces interruptions n'ont guère d'importance.

J'avais l'intention d'exploiter immédiatement le deuxième gisement de charbon découvert par moi, simplement pour la raison que cela aurait abrégé d'autant le chemin à ornières (*tram-road*), mais comme je me trouvais de nouveau dans la forêt, il y a près de dix semaines, à environ 200 verges du lieu que je désirais exploiter, je jetai par hasard les yeux sur la souche d'un arbre tombé qui me semblait d'un aspect singulier. Après examen, je découvris du charbon adhérent à la souche renversée; ayant creusé quelque peu au-dessous, je cons-

tatai qu'il y avait eu du charbon à cet endroit mais qu'il avait disparu sous l'action du feu.

Je fis alors venir deux de mes ouvriers avec pics et pelles, et dans l'espace d'une demi-heure nous découvrîmes un filon de charbon de trois pieds d'épaisseur ; naturellement, la partie supérieure avait été consumée par le feu. Je mis les hommes à l'œuvre à environ 80 verges plus loin, et à 9 pieds au-dessous de la surface nous trouvâmes le filon qui avait 9 pieds d'épaisseur. Je fis enlever la surface, l'espace de 54 verges sur 2 de large, et, à partir de la tranchée, j'ai l'intention d'ouvrir quelques acres jusqu'à l'élévation où la surface à enlever ne dépassera pas, en moyenne, $4\frac{1}{2}$ pieds.

Je m'attends à trouver un toit de roc, surplombant la pente de ce gisement ; en ce cas il faudra miner le charbon. C'est là, j'ose le dire, une découverte d'autant plus remarquable que d'ici à longtemps il ne sera pas nécessaire, pour l'exploitation, de faire usage d'aucune machine. Ce charbon, à mon avis et au dire d'autres personnes, semble supérieur à l'autre.

Rendement probable.

Je crois que la moyenne du rendement de ce gisement, par acre, sera d'environ 7,000 tonnes ; mais si l'épaisseur de 9 pieds continue à prédominer, elle sera bien plus considérable. Les navires de S. M. ont été approvisionnés avec le charbon extrait de la première mine, mais non sans de grandes difficultés, vu qu'il fallut transporter le charbon sur la grève et ensuite le charger dans des allèges qui abordaient ces vaisseaux.

Je suis actuellement occupé à faire construire un chemin à ornières devant aboutir à Departure Bay (l'un des plus beaux havres de la côte, où les vaisseaux de tout tirant d'eau peuvent aborder) ; je fais également faire un quai à ce dernier endroit, et j'ai l'espoir de pouvoir expédier du charbon d'ici à deux mois. Il y a environ 40 hommes d'employés à l'heure qu'il est, 25 blancs, 7 Chinois et le reste est composé d'Indiens.

Si vous désirez d'autres renseignements sur le charbon ou l'exploitation du charbon en cette province, je me croirai toujours honoré de pouvoir vous les fournir au meilleur de ma capacité.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ROBERT DUNSMUIR.

APPENDICE N.

EXTRAIT D'UNE LETTRE SUR L'EXPLOITATION DES MINES
D'OR A GERMANSEN CREEK.

GERMANSEN CREEK, 16 août 1871.

* * * Je ne croyais pas la contrée encore suffisamment explorée pour vous écrire avant ce jour d'une manière définitive sur la question des mines. Il y a deux milles et demi de ce cours d'eau qui rapporteront de \$10 à \$75 chaque jour par homme. Les fouilles sont peu profondes et seront promptement exploitées. Naturellement, il pourra bien se trouver quelques gisements qui ne produiront rien ; mais ils ne sauraient être en grand nombre car, pour la majeure partie, les explorations ont été jugées satisfaisantes. Au sud-est de cette localité on a découvert un cours d'eau appelé la rivière Mansen. Jusqu'à ce jour, ce cours d'eau, à peu d'exceptions près, n'a encore rien produit, mais sur ses deux rives il se trouve des arêtes de rocher et de gravier qui ont donné un bon rendement, en certains cas, jusqu'à \$75 par jour pour chaque homme. Je pense que s'il y avait moyen de se procurer de l'eau pour y laver l'or dans les bas fonds, le rendement de cette section serait très-considérable. Il y a plusieurs petits ruisseaux ainsi que des rigoles qui viennent se jeter dans la rivière Mansen et qui promettent beaucoup. Déjà deux de ces derniers donnent de très-bons résultats. Le Lost Creek, exploité pendant 5 jours par 5 hommes, a donné 192 onces de poudre d'or. La compagnie établie plus bas pense que son champ d'or est aussi précieux. Les compagnies établies plus haut n'ont pas encore exploité leurs gisements, mais elles croient que le rendement y sera aussi considérable que plus bas. Le ruisseau qui vient ensuite est celui appelé Black Duck. Le rendement le plus considérable de ce gisement a été de \$40 à \$50 par jour pour chaque homme ;—il est exploité par quatre compagnies. Les montagnes sont explorées par quelques uns des plus anciens et des meilleurs mineurs. L'un d'eux, venu ici pour chercher des provisions, pense qu'ils vont découvrir de riches gisements à 50 milles au nord-ouest de cette localité. Je suis d'avis qu'un avenir brillant est réservé à cette région de la Colombie Britannique. Je crois que l'on a suffisamment découvert de mines à l'heure qu'il est pour engager une population de 2,000 âmes à venir s'établir dans le pays. Le seul obstacle qu'offre l'ancienne route se trouve dans les péages. Si on peut les faire disparaître, je n'ai aucun doute que le trafic et les marchandises prendront cette voie. Le sentier tracé par les portefaix peut être converti en un très-beau chemin pour les bêtes de somme et à très-peu de frais ; c'est du moins ce que disent tous ceux qui l'ont parcouru. De cette ville au lac Stuart, la distance n'exèdera pas 115 milles—et, delà à Quesnel, 175 milles. On peut se procurer de la nourriture en abondance tout le long de la route. L'on prétend y avoir trouvé du quartz aurifère, mais je ne tiens pas ce fait de source bien certaine. La semaine prochaine, presque toute les compagnies, sur une distance de deux milles, vont procéder au lavage. Je ne saurais vous dire, même approximativement, le nombre d'hommes employés ici. Il y en a un grand nombre qui partent et, naturellement, il faut s'attendre qu'ils vont bien

Nature et rendement des mines d'or.

Rivière Mansen.

Ruisseau Black Duck.

Chemin projeté.

Malles.

décrier le pays, mais je suis certain que le temps fera voir l'importance de cette région au point de vue de l'exploitation des mines. Il nous faut ici une malle hebdomadaire. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'engager le nouveau gouvernement à nous expédier la malle deux fois par mois pendant l'hiver et aussi fréquemment qu'on l'envoie à Caribou, pendant l'été? L'on a construit ici environ vingt maisons; grand nombre d'entre elles pourraient avantageusement soutenir la comparaison avec les établissements de commerce de Barkerville. Environ trois milles de ce ruisseau sont abandonnés par les mineurs, mais un grand nombre d'entre eux prétendent qu'ils trouveront dans les terres basses ce qu'ils ne peuvent trouver dans ce ruisseau. Je crois que les plus grosses pépites que l'on ait ramassées dans le district de la rivière Mansen valaient de \$80 à \$100. Rien de pareil n'a encore été trouvé dans ce ruisseau pendant cette saison.

* * * * *

APPENDICE O.

ORDONNANCE POUR AMENDER LES LOIS RELATIVES AUX MINES D'OR.

[2 avril 1867.]

CONSIDÉRANT qu'il est expédient d'amender et assimiler les lois relatives aux mines d'or en cette province : Préambule.

Qu'il soit décrété par le gouverneur de la Colombie Britannique, de l'avis et du consentement du Conseil Législatif, comme suit :—

1. Depuis et après la passation de cette ordonnance, "l'ordonnance des mines d'or, 1865," et les proclamations, règles et règlements et ordonnances par là abrogés, seront abrogés par la présente ; mais telle abrogation n'affectera en rien les droits acquis, ni non plus les obligations ou pénalités encourues sous leur autorité, ni les recours ou les peines prescrites par là, mais ces recours et ces peines pourront toujours, en vue de leur mise à effet mais non autrement, être exercés et susceptibles d'imposition. Abrogation d'actes antérieurs.

2. Dans l'interprétation de cette ordonnance, les expressions suivantes auront le sens qui suit respectivement, à moins qu'il n'y ait quelque chose d'incompatible dans le contexte :— Interprétation.

Les mots "Sa Majesté" ou "la Couronne" signifieront sa Majesté, ses héritiers et successeurs. Sa Majesté; la Couronne.

Le mot "gouverneur" signifiera toute personne administrant le gouvernement de cette colonie. Gouverneur.

Les mots "commissaire des mines d'or" comprendra le commissaire en chef des mines d'or, les assistants commissaires des mines d'or et autres agissant légalement comme commissaires des mines d'or, soit sous autorité spéciale ou l'autorité de cette ordonnance ; Commissaire des mines d'or.

Le mot "mine" signifie toute localité dans laquelle quelque veine, strate ou couche naturelle de terre ou roche aurifère sera exploitée ; et le verbe "miner" comprendra tout mode ou système quelconque de l'exploiter dans le but d'en obtenir de l'or. Mine.

Le mot "claim" signifie le droit personnel de propriété ou l'intérêt dans une mine ; et dans le terme "droit de mine" seront compris chaque claim, mine, fossé ou pouvoir d'eau servant à l'exploitation des mines, et toutes autres choses en dépendant, ou servant à leur exploitation ; Claim. Droit de mine.

Les mots "fouilles à barrages" signifient toute mine couverte par une rivière quand il y a inondation. Fouilles à barrages.

Les mots "fouilles à sec" signifient toute mine que ne couvre jamais une rivière. Fouilles à sec.

Les mines sur les bancs seront dénommées "fouilles sur les bancs" et, dans le but d'y constater les dimensions des claims, seront exceptées de la classe des "fouilles à sec." Fouilles sur les bancs.

Les mots "ruisseaux et ravins" comprendront les cours d'eau, contenant ordinairement de l'eau ou non, et les rivières, ruisseaux et rigoles. Ruisseaux et ravins.

Les mots "claims sur les collines" signifient les claims situés à la surface d'une colline. Claims sur les collines.

"Fossé" signifie une conduite d'eau ou coursier, ou autre moyen artificiel pour amener, par la force de son propre poids, l'eau devant servir à l'exploitation des mines. Fossé.

- Tête de fossé. "Tête de fossé" signifie le point, dans un cours d'eau naturel ou lac, d'où l'eau est amenée dans un fossé.
- Franc mineur. "Franc Mineur" signifie la personne nommée dans un certificat valide de franc mineur et qui en est le porteur légal, mais nulle autre. Et les mots comportant le singulier comprendront le pluriel, et le genre masculin comprendra le genre féminin.
- Archives, etc. Les mots "archives," "registre" et "enregistrement," ci-dessous usités, seront synonymes.
- Ordonnance divisée en douze parties. 3. Cette ordonnance sera divisée en douze parties :—
 La première partie se rapporte à la nomination des commissaires des mines d'or et à leur juridiction ;
 La seconde partie aux francs mineurs et à leurs privilèges ;
 La troisième à l'enregistrement des claims et aux droits généraux des francs mineurs ;
 La quatrième à la nature et aux dimensions des claims ;
 La cinquième aux conduites d'eau sur lits rocheux ;
 La sixième au drainage des mines ;
 La septième aux sociétés minières et à la responsabilité limitée ;
 La huitième à l'administration ;
 La neuvième aux baux ;
 La dixième aux fossés ;
 La onzième aux bureaux des mines et leur constitution ;
 La douzième aux clauses pénales et conservatoires.

PARTIE I.

Nomination des commissaires des mines d'or et leur juridiction.

- Commissaires des mines d'or nommés par le gouverneur. 4. Le gouverneur pourra, de temps à autre, nommer telles personnes qu'il jugera à propos comme commissaire en chef des mines d'or et commissaires des mines d'or pour toute la colonie, ou pour quelque district en particulier, et de temps à autre de la même manière fixer et modifier les limites de ces districts et les subdiviser, et faire et révoquer toutes ces nominations.
- Cour des mines dans chaque district. 5. Dans chacun de ces districts il y aura une cour dénommée "cour des mines" qui sera présidée par le commissaire des mines d'or du district.
- Juridiction du commissaire. 6. Telle "cour des mines" aura juridiction en première instance comme une cour de loi et d'équité, et pourra entendre et juger toutes contestations relatives aux mines surgissant dans le district, et elle sera une cour de record (*archives*) et aura un sceau spécial ; et, en jugeant les poursuites et actions qui y seront intentées, le commissaire des mines d'or pourra rendre tel jugement ou décerner tel ordre ou décret qui lui paraîtra équitable, et, à cette fin et pour mettre le jugement à effet, il aura et exercera, sauf tel que ci-dessous prescrit, les mêmes pouvoirs et la même autorité, en loi et en équité, qui sont maintenant exercés dans la cour suprême de juridiction civile de la Colombie Britannique par tout juge de cette cour. Pourvu, cependant, que le commissaire des mines d'or, s'il en est requis par les deux parties dans une cause pour dommages liquidés, ou s'il en est requis par l'une ou l'autre partie dans une cause pour dommages non-liquidés, assignera un jury de trois à cinq francs mineurs pour évaluer le montant de ces dommages.
- Mêmes pouvoirs que le juge de la cour suprême. 7. Nulle formule ne sera nécessaire, pourvu que la substance de la plainte soit convenablement exprimée par écrit et énoncée dans une sommation émise de la cour et signifiée à la partie adverse, ou selon qu'il pourra être ordonné ; et telle sommation pourra, avec la permission du commissaire des mines d'or, être amendée, au besoin, par l'une ou l'autre partie, aux conditions qu'il pourra imposer, et la somme de dix piastres sera exigible pour chaque sommation ainsi émise.
- Formules non obligatoires.

8. Lorsqu'il surgira une contestation au sujet de mines dont des parties seront situées dans des districts adjacents ou différents, le commissaire des mines d'or de l'un ou l'autre de ces districts, le premier saisi de la contestation, la jugera. Juridiction en dehors du district en certains cas.

9. Le commissaire des mines d'or pourra, dans les cas de limites ou mesurages contestés, employer un arpenteur pour les tracer et définir, et il fera payer les frais raisonnables de l'arpentage par l'une ou l'autre ou par les deux parties intéressées. Arpenteur des mines.

10. Il aura aussi le pouvoir d'ajourner toutes les réclamations surgissant dans son district pendant telle période et selon qu'il le jugera à propos. Ajournement des réclamations.

11. Il aura le pouvoir d'ordonner que toute exploitation minière soit poursuivie de manière à assurer la sécurité publique ou à protéger les intérêts des propriétaires de claims ou drains sur lits rocheux; et tous travaux abandonnés pourront, sur son ordre, être remplis ou gardés à sa satisfaction, aux frais des parties qui pourront les avoir construits, ou, en leur absence, alors aux conditions qu'il jugera à propos. Protection contre les travaux offrant des dangers.

12. Il lui sera loisible, s'il en est requis, de délimiter pour les fins du commerce ou pour des jardins, sur ou près d'un terrain minier, un lopin de terre de l'étendue qu'il jugera à propos, sujet, néanmoins, à tous les droits des francs mineurs possédant alors tel terrain minier, et de leurs ayant-cause. Et tout édifice érigé ou toutes améliorations faites sur tel lopin, le seront au risque et péril des personnes qui les font, et elles n'auront droit à aucune indemnité pour dommages causés par tels francs mineurs exploitant leurs claims de bonne foi. Lopins de terre pour les trafiquants et les jardins.

13. Il lui sera loisible, s'il en est ainsi requis, de délimiter, pour des fins de commerce ou pour des jardins, sur ou près de tout terrain minier non antérieurement soumis au droit de préemption, un lopin de terre de telle étendue qu'il jugera à propos, devant être possédé sujet à tous les droits des francs mineurs, d'entrer sur ces terrains et d'en faire usage pour l'exploitation des mines, après avis raisonnable donné à l'occupant, tel avis devant être revêtu de l'approbation du commissaire des mines d'or, et de plus moyennant paiement d'une indemnité raisonnable pour les récoltes qui pourraient s'y trouver, et pour les édifices érigés et les améliorations faites sur tels lopins; et l'indemnité sera adjugée par le commissaire des mines d'or, avant la prise de possession, avec ou sans un jury de pas moins de trois personnes. Indemnité, comment réglée.

Un loyer mensuel de cinq piastres sera en chaque cas payé par le cessionnaire de tel lopin, ou ses ayant-cause, au commissaire des mines d'or. Loyer pour le lopin.

14. Tout juge de la cour suprême de juridiction civile dans la Colombie Britannique pourra, de l'avis et du consentement du commissaire des mines d'or de quelque district, établir, révoquer et modifier tous règlements relatifs à la procédure à suivre pardevant le commissaire des mines d'or et aux frais s'y rattachant. Manière de procéder, frais, etc.

15. Lorsqu'une cause relative à des intérêts miniers, dans laquelle le montant des dommages à recouvrer sera de moins de deux cent cinquante piastres, est intentée en première instance devant la cour suprême de juridiction civile de la Colombie Britannique, il sera loisible à la cour, après contestation liée, d'ordonner que la cause soit instruite pardevant un commissaire des mines d'or en particulier, aux conditions que la cour jugera à propos de fixer. Causes au-dessous de \$250.

16. Tous les jurés et témoins assignés en vertu des pouvoirs contenus dans cette ordonnance auront droit, pour leur comparution, à telle indemnité que la cour pourra fixer. Frais des jurés et témoins.

17. Lorsque, dans des causes civiles, le montant de la contestation relative à des intérêts miniers excède deux cent cinquante piastres, il y aura, sauf tel que ci-dessous, appel de la décision, du jugement, ordre ou décret du commissaire des mines d'or à la cour suprême de juridiction civile de la Colombie Britannique; pourvu, cependant, que la décision du commissaire des mines d'or, ou d'un jury assigné en vertu de cette ordonnance, sur les questions de fait, soit finale et défi-

nitive, et il n'en pourra être interjeté appel. Nul appel n'aura lieu en aucun cas à moins qu'avis par écrit en ait été donné à la partie adverse, ou son procureur, dans les quatre jours après la décision qui fait le sujet de la plainte et que caution soit fournie, à la satisfaction du commissaire des mines d'or, pour les frais de l'appel, et le montant (s'il en est) payable en vertu du jugement. Et la cour d'appel pourra décerner tel ordre qu'elle jugera à propos. L'appel pourra être dans la forme d'un factum convenu et signé par les parties, leur avocat ou procureur.

PARTIE II.

LES FRANCS MINEURS ET LEURS PRIVILÈGES.

18. Toute personne au-dessus mais non au-dessous de seize ans aura droit de posséder un claim.—Les personnes n'ayant pas encore atteint l'âge de majorité qui deviendront francs-mineurs seront, en ce qui concerne leur droits de mine et les obligations contractées à cet égard, considérées comme des adultes.

19. Chaque commissaire des mines d'or, moyennant paiement des sommes ci-dessous spécifiées, délivrera à quiconque en fera la demande, un certificat dénommé certificat de franc mineur, lequel pourra être rédigé comme suit :

COLOMBIE BRITANNIQUE.

CERTIFICAT DE FRANCS MINEURS.

Non transférable.

Date,—

No.—

Bon pour ——— années.

Le présent est à l'effet de certifier que A. B., de ——— m'a payé ce jour la somme de ———, et qu'il a droit à tous les privilèges d'un franc-mineur, pour ——— année de la date du présent.

(Signé)

G. B.

*Commissaire en chef des mines d'or, ou Commissaire des mines d'or,
(selon le cas.)*

20. Tel certificat de franc mineur sera, à la demande du requérant, accordé et restera en force pendant une ou trois années de sa date, moyennant paiement par le requérant, pour l'usage de Sa Majesté, de la somme de cinq piastres pour une année, et quinze piastres pour trois années. Ce certificat ne sera pas transférable, et une seule personne y sera nommée. Et tout porteur de certificat aura trois jours francs à compter de l'expiration de ce dernier, et pas plus longtemps, pour le renouveler.

21. Si le certificat d'un franc mineur est accidentellement détruit ou perdu, il pourra, sur preuve du fait et moyennant paiement par le requérant de la somme de deux piastres et cinquante centins, être remplacé par une vraie copie signée par le commissaire des mines d'or du district où le premier certificat a été émis. Chaque tel certificat nouveau sera marqué des mots "certificat substitué." Et à moins que quelque irrégularité évidente ne soit démontrée à cet égard, chaque certificat original ou substitué fera foi de tous les faits y énoncés.

22. Tout franc mineur, tant que son certificat sera valide, et pas plus longtemps, aura le droit d'entrer et d'exploiter les mines sur les terres incultes de la couronne, n'étant pas alors occupées par une autre personne.

23. Dans le cas où quelqu'un entrerait ainsi sur des terres déjà légalement occupées pour d'autres fins que l'exploitation des mines, avant de pouvoir y entrer il devra indemniser l'occupant ou propriétaire de toutes pertes ou de tous dommages par lui éprouvés par le fait de telle entrée; et cette indemnité sera déterminée par le magistrat stipendaire ou commissaire des mines d'or le plus voisin, avec ou sans un jury de pas moins de cinq personnes.

24. Nul ne sera reconnu comme ayant quelque droit ou intérêt dans un claim ou fossé, ou dans l'or qui s'y trouve, à moins qu'il ne soit,—ou, en cas de

possession contestée, à moins qu'il n'ait été lors de la survenance de la contestation,—un franc mineur.

PARTIE III.

ENREGISTREMENT DES CLAIMS ET DES DROITS GÉNÉRAUX DES FRANCS MINEURS.

25. Tout franc mineur obtenant un claim, devra le faire enregistrer au bureau du commissaire des mines d'or du district dans lequel il est situé, dans les trois jours après, s'il est situé dans un rayon de dix milles de ce bureau. Un jour de plus sera accordé pour tel enregistrement pour chaque dix milles additionnels ou fraction de dix milles. Cet enregistrement se fera dans un livre tenu à cet effet, dans lequel seront inscrits le nom du claim, le nom de chaque propriétaire, le numéro de son certificat, le lieu où se trouve la mine, la date de l'enregistrement et tous autres détails jugés nécessaires par le commissaire des mines d'or.

26. Tous les claims devront être réenregistrés annuellement ; mais tout franc mineur, sur demande, aura droit d'enregistrer son claim pour une période de deux ans ou plus, moyennant paiement de la somme de deux piastres et cinquante centins pour chaque année comprise dans tel enregistrement ; et cet enregistrement aura, sans nécessité de le renouveler et pour le temps y mentionné, mais pas plus longtemps, la même force et le même effet que s'il eût été fait annuellement.

27. Il sera loisible au commissaire des mines d'or d'exiger du mineur demandant l'enregistrement de son claim, la production de son certificat, et sur son refus ou sa négligence de le produire, il pourra refuser d'enregistrer le claim ou les droits en dépendant.

28. Dans le cas de contestation, les titres des claims seront reconnus d'après la priorité de l'enregistrement, sujets à toute question pouvant surgir sur la validité de l'enregistrement même, et de plus aux conditions et privilèges énoncés dans l'article 25.

29. Nul transfert de claim ou des droits s'y rattachant ne sera valable à moins que tel transfert, ou un sommaire de tel transfert, ne soit par écrit et signé par le cédant, ou par son agent légalement autorisé, et enregistré au bureau du commissaire des mines d'or.

30. Pour chaque enregistrement et congé accordé, ou autre matière du ressort des mines pour laquelle il n'aura pas été établi d'honoraire special, le commissaire des mines d'or exigera un honoraire d'enregistrement de deux piastres et cinquante centins.

31. Les livres d'enregistrement seront, à toute heure raisonnable, accessibles au public ; et la somme d'une piastre, et pas plus, sera exigible pour chaque recherche qui y sera faite.

32. Toute copie ou tout extrait d'un registre tenu en vertu de cette ordonnance, et certifié vraie copie ou vrai extrait sous le seing du commissaire des mines d'or, ou toute autre personne ayant la garde de tel registre, sera, en l'absence du registre original, reçu dans toute procédure judiciaire en preuve des matières y énoncées ; et la somme d'une piastre et vingt-cinq centins sera exigible pour chaque copie du registre ainsi certifiée.

33. Tout franc mineur pourra posséder à la fois tout nombre de claims acquis par achat, mais seulement deux claims par préemption dans la même localité, sauf tel que ci-dessous prescrit, savoir : un claim de quartz et un autre claim, sujet, cependant, aux lois relatives à l'enregistrement et l'occupation alors en force. Et tout franc mineur pourra les vendre ou hypothéquer. Il aura aussi droit, en sus, de posséder un droit de préemption sur chaque (mais non sur le même) colline, ruisseau, ravin ou banc.

L'intérêt d'un mineur dans un claim sera réputé effet mobilier.

34. L'intérêt qu'un franc mineur a dans un claim sera réputé effet mobilier équivalant à un bail pendant la période pour laquelle il aura été enregistré, renouvelable à son expiration, et sujet aux conditions de confiscation, exploitation, représentation, enregistrement et autres en force relativement à tel claim.

Définition du droit d'un mineur dans un claim.

35. Chaque franc mineur aura, tant que son certificat sera valide, le droit exclusif d'entrer sur son propre claim pour y faire l'exploitation des mines, et y construire une résidence, et il aura droit exclusivement à tous les produits en provenant, pourvu que son claim soit dûment enregistré et exploité de bonne foi et non d'une manière spécieuse; mais il n'y aura pas de droits de surface.

Droit d'entrée.

Mais le commissaire des mines d'or pourra, sur demande à lui faite, accorder aux propriétaires de claims adjacents le droit d'entrée qui pourra être absolument nécessaire pour l'exploitation de leurs claims, aux conditions qui lui paraîtront raisonnables.

Approvisionnement d'eau nécessaire.

36. En sus des droits ci-haut, chaque franc mineur enregistré aura droit à l'usage d'un aussi grand approvisionnement d'eau coulant naturellement à travers son claim ou au-delà, n'étant pas déjà légalement approprié, qui, dans l'opinion du commissaire des mines d'or, sera nécessaire pour son exploitation régulière.

Réclamations ajournées.

37. Nul claim établi et enregistré dans un district, dans les 14 jours avant ou en aucun temps après que les réclamations y relatives auront été ajournées à la saison suivante, ou autre date précise, ne sera réputé être ainsi ajourné à moins qu'il n'y ait été fait *bonâ fide* telle somme de travail par le propriétaire qui, de l'avis du commissaire des mines d'or, lui donnera justement droit à tel ajournement.

Abandon présumé des claims.

38. Un claim sera réputé abandonné et susceptible d'être occupé par tout franc mineur lorsqu'il n'aura pas été exploité par le propriétaire enregistré pendant l'espace de soixante et douze heures, à moins de maladie ou autre cause valable; les dimanches, et les jours de fête que le commissaire des mines d'or pourra établir par proclamation, seront omis en comptant le temps de la non-exploitation.

Claims de pleines dimensions devront être exploités.

39. Tout claim de pleines dimensions, tel que défini par cette ordonnance, devra être représenté et exploité *bonâ fide* par son propriétaire ou par quelque personne en son nom.

Permission donnée d'exploiter avec un moindre personnel.

40. Le commissaire des mines d'or aura le pouvoir de fixer le nombre de mineurs tenus de travailler lors de l'exploration d'un claim ou de plusieurs claims jusqu'à ce que l'on ait trouvé de l'or en quantité suffisante.

Confiscation absolue.

41. La confiscation d'un claim sera absolue, nonobstant toute règle de droit ou d'équité à ce contraire.

Droits indivis dans une compagnie.

42. Lorsque des droits indivis dans une compagnie seront réclamés par un franc mineur, à raison de quelques défauts dans le titre ou la représentation, défauts qui sera d'abord démontrée à la satisfaction du commissaire des mines d'or, la compagnie sera tenue—

Ou d'admettre le réclamant comme membre de la compagnie jusqu'à concurrence de telle défauts;

Ou d'entourer de pieux, pour l'usage particulier du réclamant, toute partie de terrain sur le terrain commun de la compagnie, qui sera égale en étendue à telle défauts;

En ce dernier cas le réclamant n'aura aucun droit quelconque dans le terrain restant de la compagnie, ni n'en sera réputé membre, par le fait de telle appropriation.

Dans l'un ou l'autre cas la compagnie paiera les frais et dépens encourus à raison de non-représentation comme il est dit ci-haut.

Le commissaire des mines d'or pourra décerner, quant aux frais, tout ordre qu'il croira juste.

PARTIE IV.

NATURE ET DIMENSIONS DES CLAIMS.

43. A compter de la date de cette ordonnance, les dimensions des claims seront comme suit :—Pour les “ fouilles à barrages ” une lisière de terre de 100 pieds de large à la marque des hautes eaux et de là s'étendant dans la rivière jusqu'au niveau des plus basses eaux. Dimensions des claims.
Fouilles à barrages.
44. Pour les “ fouilles à sec ” 100 pieds carrés. Fouilles à sec.
45. Les “ claims, de ruisseaux ” auront 100 pieds de long, mesurés dans la direction du cours général du ruisseau, et s'étendant, en largeur, d'une base à l'autre de la colline de chaque côté. Lorsque le lit du ruisseau ou la vallée aura plus de 300 pieds de large, chaque claim n'aura que 50 pieds de long, s'étendant sur une largeur de 600 pieds. Lorsque la vallée n'aura pas 100 pieds de large, les claims auront 100 pieds carrés. Claims de ruisseaux.
46. Les “ claims sur les bancs ” auront 160 pieds carrés. Fouilles sur les bancs.
47. Le commissaire des mines d'or pourra, lorsque les bancs seront étroits, délimiter les claims comme il l'entendra, de manière à établir un claim complet. Bancs étroits.
48. Tout claim situé sur la face d'une colline, et faisant front à un cours d'eau naturel ou ravin, aura une ligne de base ou front de 100 pieds, tirée parallèlement à son cours principal. Les lignes parallèles tirées de chaque extrémité de la ligne de base, à angle droit, et courant vers le sommet de la colline, en constitueront les lignes latérales. Des poteaux de dimensions légales seront plantés à 100 pieds de distance, sur la ligne de base et sur les lignes latérales. Toute l'étendue comprise endedans de ces lignes de division constituera un “ claim sur les collines. ” Claims sur les collines.
49. En faisant des souterrains sous les collines sur le front desquelles se trouvent des angles, ou qui pourront être de forme oblongue ou elliptique, nul ne pourra faire de souterrains à partir d'aucun des dits angles, ni de l'une ou l'autre extrémité de ces collines, de manière à nuire à ceux qui font des souterrains du front principal. Souterrains sous les collines.
50. Le commissaire des mines d'or aura le pouvoir de refuser d'enregistrer tout claim de colline ou de souterrain sur un ruisseau quelconque, lorsque tel claim, en tout ou en partie, sera à cent pieds d'une rigole ou d'un affluent de ce ruisseau. Commissaire pourra refuser d'enregistrer certains claims
51. Les souterrains et les puits seront réputés appartenir au claim dont ils dépendent, et être abandonnés ou confisqués par l'abandon ou la confiscation du claim. La confiscation d'un claim entraîne celle des souterrains etc.
52. Pour la meilleure exploitation des claims en arrière des bancs ou versants, le commissaire des mines d'or pourra, sur demande à lui faite, permettre aux propriétaires de pratiquer un souterrain à travers les claims faisant front à tout ruisseau, ravin ou cours d'eau, aux termes et conditions pour toutes les parties qu'il jugera à propos. Quant à certains claims.
53. Les claims quartzeux auront 150 pieds de long, mesurés le long du filon ou de la veine, avec pouvoir de suivre le filon ou la veine et ses sinuosités, inclinés et angles, partout sur ou sous la surface comprise entre les deux extrémités de telle longueur de 150 pieds, mais non de pénétrer sur ou sous la surface du sol plus que 100 pieds dans une direction latérale du filon ou de la veine principale le long de laquelle le claim doit être mesuré. Claims quartzeux.
54. Sur les claims quartzeux et les arêtes de rochers, chaque propriétaire successif laissera trois pieds non-exploités pour former un mur de division entre son claim et celui du dernier propriétaire qui le précède, et entourera en conséquence son claim de pieux, ne commençant pas au pieu de division du claim précédent, mais trois pieds plus loin. Règlementation de l'exploitation.
- Si quelqu'un entoure son claim de pieux contrairement à cette règle, le commissaire des mines d'or aura le pouvoir de transporter le pieu de division de

tel contrevenant à trois pieds plus loin, bien que d'autres claims soient alors entourés de pieux au-delà du sien, de telle sorte que tel contrevenant n'aura alors que cent quarante sept pieds.

Et si tel contrevenant a commencé ses travaux immédiatement au pieu de division du claim précédent, le commissaire des mines d'or pourra transporter son pieu de division à six pieds plus loin que les travaux de tel contrevenant ; et tous tel travaux ainsi que les trois pieds suivants de tel espace de six pieds appartiendront au claim précédent et en formeront partie, et le reste de l'espace de six pieds servira de mur de division.

Chaque tel mur de division sera réputé appartenir en commun aux propriétaires des deux claims entre lesquels il existe, et cet espace ne devra ni être exploité ni détérioré à moins du consentement des deux propriétaires.

Claims des
découvreurs.

55. Si un franc mineur, ou un parti de francs mineurs, découvre une nouvelle mine, et que telle découverte soit démontrée à la satisfaction du commissaire des mines d'or, le premier découvreur ou parti de découvreurs, s'il n'y en a pas plus de deux, aura droit à un claim ayant le double des dimensions fixées pour les claims des mines les plus rapprochées de la même espèce (c'est-à-dire fouilles à sec, à barrages ou fouilles quartzzeuses.) Si tel parti se compose de trois individus, ils auront collectivement droit à cinq claims des dimensions fixées pour telle mine la plus rapprochée ; et s'il est composé de quatre individus ou plus, tel parti aura droit à un claim et demi par homme, en sus de tous autres claims légalement possédés par préemption ou autrement.

Une nouvelle strate de terre ou roche aurifère, située dans une localité où les claims sont abandonnés, sera, à cette fin, réputée une nouvelle mine, bien que la même localité ait été antérieurement exploitée à un niveau différent.

Et des fouilles à sec, découvertes dans le voisinage des fouilles à barrages, seront réputées une nouvelle mine, et *vice versa*.

Le claim d'un découvreur sera pour toutes les fins considéré comme un claim ordinaire.

Claims, com-
ment délimités

56. Tous les claims seront, autant que faire se peut, de forme rectangulaire et délimités au moyen de quatre pieux ayant pas moins de quatre pouces carrés et placés à pas moins de quatre pieds au-dessus de la surface et fermement plantés en terre.

Nul pieu de division ne devra être caché, transporté ou détérioré sans la permission préalable du commissaire des mines d'or.

Tout arbre pourra servir comme pieu, pourvu qu'il soit coupé à la hauteur légale et que la souche en soit équarrie.

Mesurage.

57. En fixant la dimension des claims, ces derniers seront mesurés horizontalement, sans tenir compte des irrégularités à la surface du terrain.

Dépôt des
débris.

58. Le commissaire des mines d'or pourra, lorsqu'il le jugera à propos, délimiter un espace dans le voisinage pour le dépôt des débris et rebuts provenant des souterrains, claims ou terrains miniers, aux termes et conditions qu'il pourra établir.

PARTIE V.

CONDUITES D'EAU SUR LITS ROCHEUX.

Concession
pour pas plus
de 5 ans.

59. Il sera loisible au commissaire des mines d'or, sur la demande ci-dessous énoncée, de concéder à toute compagnie pour la construction de conduites d'eau (*flumes*) sur lits rocheux, pour le terme de pas plus de cinq ans, les droits exclusifs de passage sur tout terrain minier dans son district, dans le but de construire, poser et entretenir des conduites d'eau sur lits rocheux.

Trois individus
ou plus consti-
tuent une
compagnie.

Avis de 10
jours.

60. Trois francs mineurs ou plus pourront se constituer en compagnie pour la construction de conduites d'eau sur lits rocheux, et toute demande faite par eux à l'effet d'obtenir telle concession, devra être par écrit et énoncer les noms des requérants, ainsi que la nature et l'étendue des privilèges demandés. Un avis de dix jours francs en sera donné entre les mois de juin et novembre ; et entre les

mois d'hiver de novembre et juin, un avis d'un mois sera donné, en l'affichant sur quelque partie apparente du terrain, et une copie sur les murs du bureau du commissaire des mines d'or du district.

Préalablement à telle demande, le terrain y mentionné sera délimité au moyen de poteaux de dimensions légales, plantés à des intervalles de 150 pieds le long de la ligne principale projetée, ou du cours de la conduite d'eau, avec un avis y annexé énonçant le nombre de pieds réclamés de l'un ou l'autre côté de la ligne principale.

Et tout franc mineur pourra protester pardevant le commissaire des mines d'or, dans les délais ci-haut, mais non après, contre l'octroi de telle demande. Toute demande de concession sera accompagnée d'un dépôt de cent vingt cinq piastres qui sera remboursé si la demande est rejetée ; mais si la demande est accueillie alors telle somme de cent vingt-cinq piastres sera versée dans la trésorerie de la colonie pour l'usage de Sa Majesté, que la demande soit subséquemment abandonnée ou non.

61. Chaque telle concession sera par écrit et signée par le commissaire des mines d'or.

62. Les compagnies pour la construction de conduites d'eau sur lits rocheux auront, en obtenant telle concession, les droits et privilèges suivants, savoir :—

a. Le droit de passage sur toute rivière, ruisseau, rigole, ou ravin nouveau, et non-exploité, et le droit d'établir et exploiter une lisière de terre de cent pieds de large et deux cents pieds de long dans le lit, en faveur de chaque membre de la compagnie.

b. Le droit de passage sur toute rivière, ruisseau, rigole ou ravin exploité par des mineurs pendant plus de deux ans avant tel droit de passage, et entièrement ou partiellement abandonné, et le droit exclusif d'entourer ce pieux et d'en exploiter les parties non-exploitées et abandonnées, sur un espace de cent pieds de large et un quart de mille de long, en faveur de chaque membre de la compagnie.

c. Et nul, ayant établi ou établissant à l'avenir des étendues non-exploitées ou abandonnées dans les limites du terrain de la compagnie, après qu'aura été donné l'avis ci-dessus mentionné, ne sera réputé avoir ou avoir eu aucun droit ou titre, à l'encontre de la compagnie, à tout terrain qu'elle aura ainsi pris.

d. Les mots " terrains abandonnés " signifieront tout terrain nouveau et non-exploité, et tout terrain n'étant pas légalement possédé et représenté dans le sens de cette ordonnance.

e. Tel droit de passage sur les rivières, ruisseaux et ravins découverts dans les deux années précédant la date de la demande ci-haut mentionnée, et sur parties desquels quatre francs mineurs ou plus possèdent légalement et exploitent *bonâ fide* des claims, que le commissaire des mines d'or jugera à propos.

f. Le droit de passage sur tous claims qui sont, lors de l'avis de demande ci-dessus mentionné, exploités de bonne foi, et non d'une manière spéieuse, par des francs mineurs, dans le but d'y faire un canal et d'y placer leur conduite d'eau, avec l'espace raisonnable qui sera nécessaire pour construire, entretenir et réparer la conduite d'eau. Mais les propriétaires des claims en dernier lieu mentionnés auront droit de recueillir l'or trouvé dans la tranchée ou le canal ainsi fait, mais lorsque quelque bénéfice équivalant au coût de la tranchée reviendra au propriétaire du claim à raison de ce que la conduite d'eau traverse le claim, la compagnie pour la construction des conduites d'eau aura droit aux frais occasionnés par la confection de la tranchée jusqu'au lit rocheux.

g. L'usage et la jouissance de tel approvisionnement des eaux non-appropriées du ruisseau sur lequel elles peuvent être établies, et des autres ruisseaux adjacents, qui pourra être nécessaire à leurs conduites, pouvoirs d'eau et mécanismes pour poursuivre leurs opérations minières ; et elles auront le droit d'y faire passer leurs fossés et conduites d'eau pour acheminer l'eau nécessaire à leurs tra-

La ligne principale sera délimitée.

Protét.

Honoraire de \$125.

Concession par écrit.

Droits de passage et privilèges.

Sur les nouveaux ruisseaux.

Sur les ruisseaux exploités depuis 2 ans.

Terrains abandonnés.

Terrains abandonnés, interprétation.

Sur les ruisseaux découverts depuis deux ans.

Droit de passage sur les claims légalement possédés et exploités.

Droit de faire usage de l'eau non-appropriée.

vauz, demeurant responsables envers les autres parties de tout dommage pouvant résulter de l'établissement de tels fossés ou conduites d'eau sur leur terrain.

Ordans les con-
duites
d'eau.

Les proprié-
taires de claims,
après 10 jours
d'avis, peuvent
construire
leurs propres
conduites
d'eau.
Si elles sont
abandonnées.

h. Le droit à tout l'or provenant de leurs conduites d'eau.

63. Les propriétaires de claims à travers lesquels passe la ligne de la conduite d'eau de telle compagnie pourront, après avoir donné un avis de dix jours de leur intention à la compagnie pour la construction des conduites d'eau sur lits rocheux, faire une conduite d'eau se reliant à celle de la compagnie, mais ils conserveront le même niveau, et construiront leur conduite d'eau aussi parfaitement et aussi solidement que celle de la compagnie.

64. Les propriétaires de claims contraisant ainsi leurs conduites d'eau à leurs propres frais à travers leurs claims respectifs, devront les tenir libres de toutes obstructions, et ils auront droit à tout l'or qu'ils y trouveront, mais ils seront assujétis aux mêmes réglemens, en ce qui concerne le nettoyage des conduites d'eau, les réparations et autres matières dans lesquelles les deux parties sont intéressées, qui pourront être adoptés par la compagnie pour la construction de conduites d'eau sur lits rocheux; et tels propriétaires de claims auront le droit en tout temps avant l'abandon de leurs claims, de devenir membres de la compagnie, en réunissant leurs claims et conduites d'eau au terrain et à la conduite d'eau de la compagnie, et en prenant un intérêt proportionné à celui qu'ils céderont à la compagnie, ou bien, s'ils le désirent, ils pourront abandonner leurs claims et conduites d'eau, et tel abandon sera au bénéfice de la compagnie.

Nombre de
pieds à com-
pléter dans cer-
tains délais.

65. Chaque compagnie pour la construction de conduites d'eau sur lits rocheux devra, par chaque individu qui la compose, construire et poser au moins cinquante pieds de conduite d'eau dans le cours de la première année, et cent pieds annuellement par la suite.

Les mineurs
ont droit de
rattacher leurs
écluses à la
conduite d'eau

66. Les francs mineurs exploitant légalement des claims où une conduite d'eau sur lits rocheux pourra avoir été construite, auront droit de rattacher leurs écluses et pouvoirs d'eau à telle conduite, mais non de manière à obstruer le fonctionnement de telle conduite par des rocs, pierres, cailloux ou autrement.

Enregistre-
ment de la con-
cession.

67. Toutes les compagnies pour la construction de conduites d'eau sur lits rocheux feront enregistrer leur concession après l'avoir obtenue, et un honoraire d'enregistrement de vingt cinq piastres sera exigible en conséquence, et elles paieront aussi un loyer annuel de douze piastres et cinquante centins pour chaque quart de mille de droit de passage qu'elles possèdent légalement. Nul réenregistrement d'une concession ne sera nécessaire.

Conduites
d'eau, sont
meubles.

68. Les conduites d'eau sur lits rocheux et tous les intérêts en dépendant ainsi que toutes choses fixées à demeure sont par la présente déclarés meubles, et pourront être vendus, hypothéqués, cédés ou autrement traités comme tels.

PARTIE VI.

DRAINAGE DES MINES.

Le commissaire
peut accor-
der le droit de
passage sur
les terrains
miniers.

69. Il sera loisible au commissaire des mines d'or de concéder à tout franc mineur, à toute compagnie de francs mineurs, ou à toute compagnie à fonds social, pour un terme de pas plus de dix ans, des droits exclusifs de passage sur les terrains miniers de son district, dans le but de construire des drains pour les égoutter.

Demande par
écrit.

70. Chaque demande de concession sera rédigée par écrit, et devra énoncer les noms des requérants, la nature et l'étendue des drains projetés, le montant des droits (s'il en est) exigibles, et les privilèges demandés.

Avis de 10
jours francs.
Dépôt de \$125.

71. Lors de telle demande, il sera donné un avis semblable à celui requis pour la demande de droit de passage pour les conduites d'eau sur lits rocheux.

72. Chaque demande de concession devra être accompagnée d'un dépôt de cent vingt-cinq piastres qui sera remboursé au cas où la demande serait rejetée par le gouvernement; mais si la demande est accueillie, alors telle somme de cent vingt cinq piastres sera versée à la trésorerie de la colonie, pour l'usage de Sa Majesté, que la demande soit plus tard abandonnée ou non.

73. Ces concessions se feront aux conditions que le commissaire des mines d'or croira raisonnables et seront rédigées par écrit. Concession par écrit.

74. Le droit de passage ci-haut mentionné, le pouvoir d'imposer et de prélever des droits (n'excédant pas le montant énoncé dans la demande) de tous les francs mineurs faisant usage des drains ou en retirant des bénéfices, seront accordés aux cessionnaires. Stipulations.

Les cessionnaires feront également les stipulations suivantes :

a. Qu'ils construiront les drains de dimensions suffisantes pour faire face à tous les besoins, dans un délai (s'il en est) y mentionné ;

b. Et qu'ils les maintiendront en bon état de fonctionnement et de réparation et libres de toutes obstructions, et, à défaut de ce faire, que le commissaire des mines d'or pourra ordonner que toutes les modifications ou réparations nécessaires soient faites par ces francs mineurs, autres que les cessionnaires, aux frais et dépens de ces derniers ; ces frais et dépens pourront être prélevés par la vente (sujet, cependant, aux conditions de la concession) de la totalité ou de partie des travaux, du matériel et des droits de drainage.

c. Qu'ils devront, dans un temps raisonnable, construire des drains à robinets des ou dans les claims adjacents, sur demande à cet effet par les propriétaires, et, à défaut de ce faire, permettre à ces derniers de les faire eux-mêmes, auquel cas ils n'auront à payer que la moitié des droits ordinaires de drainage, ou telle autre proportion que le commissaire des mines d'or pourra fixer à cet égard.

d. Qu'ils ne devront pas, dans la construction et l'entretien de ces drains et drains à robinets, détériorer ou endommager la propriété des propriétaires de claims adjacents, et que, le cas échéant, ils les indemniseront de tous dommages.

75. Lors de la construction de drains à robinets, il suffira d'un avis de trois jours donné comme il est dit ci-haut. Drains à robinets.

76. Le commissaire des mines d'or seul, ou si l'une ou l'autre partie le désire, assisté d'un jury de cinq francs mineurs, qu'il est par la présente autorisé à assigner dans ce but, pourra constater l'indemnité à payer pour dommages occasionnés par tel droit de passage ou par telle construction comme il est dit ci-haut. Dommages.

77. Toute concession sera régulièrement enregistrée tel que ci-haut prescrit, et la somme de cinq piastres sera exigible en conséquence, sauf lorsque la concession donnera aux cessionnaires le pouvoir de percevoir des droits, auquel cas la somme de vingt-cinq piastres au lieu de cinq sera payée comme honoraire d'enregistrement. Il ne sera pas nécessaire de faire réenregistrer la concession. Un loyer annuel de vingt-cinq piastres pour chaque quart de mille et fraction de ce chiffre sera payé par les compagnies de drainage percevant des droits, au commissaire des mines d'or, tel loyer devant commencer à courir de la date de la concession. Enregistrement.

PARTIE VII.

SOCIÉTÉS MINIÈRES.

78. Toutes les compagnies minières seront régies par les dispositions de cette ordonnance, à moins qu'elles ne possèdent par écrit un acte d'association dûment signé, certifié et enregistré. S'il n'y a pas d'acte d'association.

79. Nulle société minière ne durera plus d'une année, à moins que le contrat ne soit convenu par écrit entre les parties ; mais telle société pourra être renouvelée à la fin de chaque année. Durée de la société.

80. Les opérations des co-associés consisteront dans l'exploitation des mines et autres matières en dépendant uniquement. Les opérations de la société seront minières.

81. La majorité des co-associés, ou de leurs agents légalement autorisés, pourra décider, du mode d'exploiter les claims des co-associés, du nombre d'hommes à employer, et de la manière de prélever des contributions pour acquitter les dépenses encourues par la compagnie. La majorité pourra aussi choisir un contre-maître ou gérant local, qui représentera la compagnie et poursuivra et pourra La majorité décide.

être poursuivi au nom de la compagnie pour les contributions ou autrement ; et il aura le pouvoir, du consentement de la majorité de la compagnie, de la lier par ses contrats ; et le nom de la société ou compagnie devra être inscrit dans le registre des claims de la compagnie.

Tout co-associé, ou son agent dûment autorisé, aura droit de représenter les intérêts qu'il a dans les biens de la société par le travail et la main-d'œuvre, et tant que tel travail ou main-d'œuvre sera fourni à la satisfaction du contre-maître.

Dans le cas où des ouvriers seraient renvoyés par le contre-maître, le commissaire des mines d'or, sur demande à lui faite, pourra assigner le contre-maître par-devant lui et, après audition, décerner tel ordre qu'il croira juste.

82. Durant le temps de l'exploitation, toutes les contributions seront payables dans les cinq jours après avoir été imposées.

83. A défaut de paiement dans le délai fixé, le débiteur après avoir reçu un avis indiquant le montant par lui dû, sera, lorsque le commissaire des mines d'or aura constaté que ce montant est correct, personnellement responsable à la compagnie à cet égard ; et ses intérêts dans la compagnie, s'il en est ainsi ordonné, seront vendus par le shérif de la manière ordinaire, pour le paiement de la dette et des frais ; et si le montant réalisé était insuffisant pour y faire face, le commissaire des mines d'or aura le pouvoir d'émettre un ordre, adressé au shérif, lui enjoignant de vendre tels autres biens mobiliers (s'il en est) appartenant au débiteur, qui suffiront pour combler le déficit.

84. Des avis de la vente des propriétés minières ou autres du débiteur, ou de telle partie qui suffira pour acquitter la dette et les frais, seront visiblement affichés pendant dix jours francs avant le jour de la vente, dans le voisinage de telle propriété minière ou autre, et au palais de justice le plus rapproché.

Cette vente se fera aux enchères publiques, et l'enchérisseur qui offrira de payer le montant dû, pour la plus faible partie de la propriété minière ou autre, aura droit à telle partie.

L'acquéreur, après paiement du prix d'acquisition, deviendra possesseur de tous les droits et titres du débiteur, et aura droit d'en prendre possession immédiate.

Un acte de vente de la propriété minière ainsi vendue, signé par le commissaire des mines et dûment enregistré, confèrera à l'acquéreur un titre légal et valable de telle propriété.

85. Après qu'un avis d'abandon aura été signifié par écrit au contre-maître de la compagnie par un de ses membres, tel abandon sera réputé absolu, et aura l'effet d'une quittance à l'égard de toutes dettes contractées par la compagnie après que tel avis aura été donné, et nul membre ne sera censé avoir abandonné tels intérêts à moins d'avoir signifié l'avis ci-haut mentionné.

Responsabilité limitée.

86. Toute compagnie minière composée de deux francs mineurs, ou plus, pourra limiter la responsabilité de ses membres, en se conformant aux exigences suivantes, savoir :—

En déposant au bureau du commissaire des mines d'or du district une déclaration contenant le nom de la compagnie, l'étendue du terrain réclamé, la situation du claim, et l'intérêt de chaque membre de la compagnie, et aussi en plaçant sur une portion apparente du claim, en grosses lettres, le nom de la compagnie, suivi du mot "enregistré." Ces conditions remplies, nul membre de la compagnie ne sera responsable des dettes contractées subséquentement et d'un montant plus élevé que les intérêts qu'il a dans la compagnie.

87. Nul ne placera, n'acquerra ni ne possèdera moins d'un quart d'un droit franc de cent pieds dans une compagnie ainsi constituée.

Cette section ne s'applique pas aux mines de quartz aurifère.

88. Toutes les compagnies minières ainsi constituées tiendront un compte fidèle de leur actif et passif, ainsi que des noms des actionnaires, et des intérêts

Prélèvement
des contribu-
tions.

Pénalité pour
défaut.

Avis de la ven-
te.

Avis d'aban-
don.

Prescriptions
exigées.

Pas moins du
 $\frac{1}{4}$ d'un droit
franc pourra
être possédé.

Comptes, com-
ment tenus.

possédés par chacun, et feront un bilan mensuel indiquant les noms des créanciers et les montants dus à chacun, lesquels seront déposés parmi les archives de la compagnie; et le bilan de même que tous les livres de la compagnie seront accessibles aux créanciers de la compagnie à toute heure raisonnable.

89. Nul membre de la compagnie, après qu'un acte de vente transférant ses intérêts, en tout ou en partie, aura été dûment enregistré, ou après qu'un avis par écrit de l'abandon de ses intérêts aura été signifié au contre-maître de la compagnie et au commissaire des mines d'or, ne sera responsable des dettes de la compagnie subséquentes contractées.

Cessation de la responsabilité individuelle.

90. Nulle telle compagnie ne déclarera de dividendes avant d'avoir acquité toutes ses obligations.

Déclaration de dividendes.

91. Nulle compagnie ne sera responsable des dettes contractées par quelqu'un de ses membres à part son contre-maître ou agent dûment autorisé.

Contre-maître seul responsable des dettes.

92. Si une compagnie manque de se conformer à quelque-une des dispositions précédentes, elle sera passible d'une amende de pas moins de vingt-cinq piastres ni de plus de cent vingt-cinq piastres.

Pénalité à défaut de se conformer à ces dispositions.

93. Le commissaire des mines d'or de chaque district minier tiendra un livre exclusivement destiné à cet objet, dans lequel il enregistrera toutes les déclarations déposées à son bureau, ainsi qu'un autre livre dans lequel il inscrira tous les avis d'abandon.

Dépôt de la déclaration.

94. Il sera payé au commissaire des mines d'or, pour l'usage de Sa Majesté, lors du dépôt de chaque déclaration, la somme de deux piastres et cinquante centins; et pour le dépôt de chaque avis d'abandon, la somme d'une piastre et pas davantage.

Honoraire.

95. Toutes les autres matières non prévues par la présente ordonnance seront, autant que faire se pourra, régies par les dispositions de "l'acte des compagnies minières à fonds social, 1864"; mais rien de contenu dans les neuf sections précédentes ne sera interprété de manière à abroger ou modifier aucune des sections antérieures ou subséquentes de cette ordonnance.

Autres matières.

96. Dans le cas de toute compagnie minière à fonds social dûment enregistrée en cette colonie, en vertu de "l'acte des compagnies minières à fonds social, 1864," et non en vertu de cette ordonnance, chaque actionnaire, bien que n'étant pas franc mineur, aura droit d'acheter, vendre, posséder ou céder les actions qu'il pourra y avoir, nonobstant toute disposition de cette ordonnance à ce contraire.

Quand des personnes n'étant pas mineurs pourront posséder des intérêts.

PARTIE VIII.

ADMINISTRATION.

97. Dans le cas du décès d'un franc mineur, enregistré comme propriétaire d'une propriété minière, son claim ne pourra pas être occupé par aucune autre personne à raison de non-exploitation ou non-représentation, soit après son décès ou durant la maladie qui se sera terminée par son décès.

Intérêts de mineurs décédés.

98. Le commissaire des mines d'or, en tous les cas, prendra possession de la propriété minière du défunt, et pourra faire régulièrement représenter telle propriété, ou s'en exempter à son choix, et il la fera vendre par vente privée, ou, après un avis de dix jours, aux enchères publiques, aux conditions qui lui paraîtront justes, et, sur les produits de la vente, il acquittera tous les frais et dépens encourus à cet égard.

Pouvoir du commissaire des mines d'or.

99. Le commissaire des mines d'or prendra sous sa garde, ou mettra sous la garde de quelqu'autre, toutes les propriétés de mineurs décédés jusqu'à l'obtention de lettres d'administration.

Garde de la propriété d'un mineur décédé.

PARTIE IX.

BAUX.

100. Toutes concessions faites, en vertu de cette ordonnance, de terrains miniers, fossés, ou autrement, seront par écrit, dans la forme d'un bail devant être signé par le commissaire des mines d'or et par les cessionnaires ou locataires.

Concessions par écrit.

101. Sauf lorsque le contraire est prescrit dans cette ordonnance, les clauses suivantes seront applicables :—

Demandes en double. Terrain délimité. Dépôt de \$125.

Les demandes de baux, accompagnées d'un plan de l'entreprise projetée, devront être expédiées en double au commissaire des mines d'or du district où est situé le terrain que l'on veut obtenir, lequel les transmettra immédiatement, avec son rapport, au gouverneur pour qu'il les sanctionne, sauf les cas où le bail n'est pas pour plus de cinq ans, mais le terrain sera garanti au requérant jusqu'à réception de la décision du gouverneur. Antérieurement à la demande, le terrain demandé devra être délimité par des poteaux de dimensions légales, et un avis écrit de la demande, signé par le requérant, sera affiché au poteau le plus rapproché des mines alors en exploitation. Copie de l'avis sera aussi légalement affiché sur le bureau du commissaire des mines d'or.

102. Chaque demande de bail devra être accompagnée d'un dépôt de cent vingt-cinq piastres qui sera remboursé si la demande est rejetée ; mais si elle est accueillie, la somme de cent vingt-cinq piastres sera versée à la trésorerie de la colonie, pour l'usage de Sa Majesté, que la demande soit ensuite abandonnée ou non.

Baux pour 10 ans.

103. Les baux en général ne seront pas accordés pour plus de dix ans, ou pour une étendue de terrain plus considérable que celle ci-dessous spécifiée, savoir :—

Dans les fouilles à sec, dix acres.

Dans les fouilles à barrages non exploitées, un demi-mille de longueur le long de la marque des hautes eaux.

Dans les fouilles à barrages, exploitées et abandonnées, un mille et demi de longueur le long de la marque des hautes eaux.

Dans les gisements quartzeux, non exploités, un demi-mille de long.

Dans les gisements quartzeux, exploités et abandonnés, un mille et demi de long.

Avec la faculté dans les deux derniers cas de suivre les sinuosités, inclinaisons et angles sur et dans la surface l'espace de deux cents pieds de chaque côté du filon ou de la veine.

Autres baux.

104. Il ne sera pas en général accordé de baux, tel que ci-haut, de terrains, alluvions, ou quartz susceptibles d'être immédiatement exploités par des francs mineurs comme propriétaires individuels de claims. De pareils baux ne seront pas non plus accordés lorsque des francs mineurs en auront la possession antérieure, à moins de leur consentement.

Réserve des droits de la couronne.

105. Chaque tel bail sera, sans qu'il soit besoin de l'exprimer, censé contenir la réserve de tous les droits de la couronne, et toutes les dispositions nécessaires pour assurer au public le droit de passage et d'eau, sauf en tant qu'il sera nécessaire pour l'exploitation régulière des lieux loués. Les lieux loués seront concédés pour l'exploitation des mines uniquement, et il ne sera pas permis au locataire de transporter ou sous-louer ces lieux, en tout ou en partie, sans l'autorisation préalable, par écrit, du commissaire des mines d'or. Chaque tel bail contiendra une stipulation de la part du locataire d'exploiter les lieux d'une manière régulière, et aussi, si on le juge à propos, d'exécuter les travaux y mentionnés dans le délai y fixé. Et il contiendra également une clause en vertu de laquelle le dit bail pourra être annulé si le locataire refuse ou néglige d'observer et remplir toutes les conditions y énoncées.

PARTIE X.

FOSSES.

Le commissaire pourra accorder des fossés pour dix ans.

106. Il sera loisible au commissaire des mines d'or, sur la demande ci-dessous mentionnée, d'accorder à toute personne, pour un terme de pas plus de cinq ans, le droit de détourner et employer l'eau de tout ruisseau, cours d'eau ou lac, à quelque point en particulier, et le droit de passage sur tout terrain minier

de son district, dans le but de construire des fossés et conduites pour transporter l'eau.

107. Un avis de dix jours en sera donné, en l'affichant sur quelque partie apparente du terrain, ainsi qu'une copie sur les murs du bureau du commissaire des mines d'or du district, et il sera permis à tout mineur de protester par devant le commissaire des mines d'or, dans le cours des dix jours, mais non ensuite, contre l'octroi général ou partiel de telle demande. Avis donné.

108. Chaque demande pour une concession d'eau excédant 300 pouces sera accompagnée d'un dépôt de cent vingt-cinq piastres qui sera remboursé dans le cas où la demande serait rejetée par le gouvernement; mais si la demande est accueillie, alors la somme de cent vingt-cinq piastres sera versée à la trésorerie de la colonie, pour l'usage de Sa Majesté, que la demande soit ensuite abandonnée ou non. Dépôt de \$125.

109. Chaque telle demande de concession sera par écrit et devra énoncer les noms des requérants, le nom du cours d'eau ou lac que l'on veut détourner, le point de diversion ou tête de fossé, la quantité d'eau à prendre, la localité où elle sera distribuée, et le prix (s'il en est) exigible des francs mineurs ou autres pour l'usage de telle eau, ainsi que le temps nécessaire pour l'achèvement du fossé. Demande par écrit.

110. Le commissaire des mines d'or, s'il est fait un prêt, ou pour cause valable, aura le pouvoir de refuser ou modifier la concession. Refus ou modification de la concession.

111. Chaque concession d'un privilège de fossé ou d'eau dans les ruisseaux occupés sera assujétie aux droits des francs mineurs qui, à l'époque de la concession, exploiteront le ruisseau au-dessus ou au-dessous de la tête du fossé, et de toutes autres personnes quelconques qui font alors légalement usage de telle eau pour quelque fin que ce soit. Concessions sujettes aux droits des mineurs.

112. Si, après que telle concession aura été faite, un franc mineur établit et exploite un claim au-dessous de la tête de fossé sur un cours d'eau ainsi détourné, il aura droit, moyennant paiement au propriétaire du fossé et à toutes autres personnes, d'une indemnité égale au montant des dommages éprouvés, à tel approvisionnement d'eau dont il pourra avoir besoin pour exploiter son claim. Et en évaluant ces dommages, il sera tenu compte des frais de construction du fossé, des pertes causées aux claims alimentés par l'eau transportée par le fossé et de toutes autres pertes raisonnablement éprouvées. Dommages, quand acquittés.

113. Nul n'aura droit à une concession d'eau provenant d'un cours d'eau exploité dans le but de vendre l'eau aux propriétaires actuels ou futurs de claims sur toute partie de tel cours d'eau. Le commissaire des mines d'or pourra cependant, à sa discrétion, octroyer les privilèges qu'il croira justes, lorsque tel fossé est destiné à l'exploitation de claims sur les bancs ou les collines faisant front à tel cours d'eau; mais les droits des francs mineurs faisant alors usage de l'eau dont on demande la concession seront protégés en tous tels cas. Les concessions n'auront pas lieu en certains cas.

114. Le commissaire des mines d'or aura le pouvoir, lorsqu'il le jugera à propos, d'ordonner l'élargissement ou l'altération de tout fossé et de déterminer l'indemnité (s'il en est) devant être payée par ceux qui seront bénéficiés par l'altération ou l'élargissement. Le commissaire réglera la dimension des fossés.

115. Tout propriétaire d'un privilège de fossé ou d'eau sera tenu de recourir à tous les moyens en son pouvoir pour utiliser l'eau concédée et prise par lui. Et si tel propriétaire gaspille l'eau, de propos délibéré et sans raison, il aura à payer le loyer entier tout comme s'il l'eût vendue au plein prix. Et il sera loisible au commissaire des mines d'or, si la contravention continue, de le déclarer déchu de tous droits à telle eau. Gaspillage de l'eau, prohibé.

116. Il sera loisible au propriétaire de tout privilège de fossé ou d'eau de distribuer l'eau par lui transportée, aux personnes et aux conditions qu'il jugera à propos, dans les limites indiquées dans sa demande. Mais le propriétaire de tout privilège de fossé ou d'eau sera tenu de fournir l'eau à tous les francs mineurs qui en feront la demande, dans une juste proportion, et il ne devra pas exiger plus Distribution de l'eau par le concessionnaire.

d'une personne que d'une autre, sauf lorsque la difficulté de fournir l'eau sera plus grande.

Loyer de \$5
par année par
50 pouces
d'eau.

117. A moins d'arrangement spécial au contraire, un loyer annuel de cinq piastres sera payé par chaque cinquante pouces d'eau servant à l'exploitation des mines, lorsqu'elle n'est pas vendue, et lorsqu'elle sera vendue, le loyer à payer pour tout privilège sera, chaque mois, la moyenne des recettes provenant de la vente de l'eau pendant une journée; et le commissaire des mines d'or en fera l'évaluation, avec l'assistance d'un jury, s'il le juge à propos.

Règlements
généraux.

118. Quiconque désirera construire un pont sur un cours d'eau ou sur un claim ou autre lieu, pour toute fin que ce soit, ou pour exploiter des mines sous ou à travers un fossé ou une conduite d'eau, ou pour transporter l'eau à travers ou sur un terrain déjà occupé par un autre, pourra le faire avec la permission du commissaire des mines d'or. En pareil cas les droits de la partie possédant en premier lieu la mine ou le privilège d'eau prévaudront de manière à lui assurer une indemnité s'il y a lieu.

Règles pour
mesurer l'eau.

119. En mesurant l'eau dans un fossé ou dans une écluse, les règles suivantes seront observées :—l'eau prise dans un fossé sera mesurée à la tête de fossé à une pression de sept pouces. Il ne sera pas pris d'eau dans un fossé à moins que ce ne soit dans une auge placée horizontalement au lieu où l'eau y arrive. L'ouverture laissant passer l'eau n'aura pas de dix pouces de hauteur. Le même mode de mesurage sera suivi pour constater la quantité d'eau tombant d'un fossé dans un autre fossé ou conduite d'eau.

Avis de l'in-
tention d'en-
trer sur un
claim enre-
gistré.

120. Lorsqu'il sera nécessaire, pour construire ou entretenir un fossé, de passer sur et d'occuper partie d'un claim enregistré, ou de creuser ou enlever la terre ou les roches, dans un rayon de quatre pieds de tout fossé n'appartenant pas uniquement au propriétaire enregistré de tel claim, un avis de trois jours par écrit de telle intention devra être donné avant de passer sur ou d'approcher à quatre pieds de telle autre propriété.

Règles à suivre
pour détour-
ner ou traver-
ser des fossés.

121. Toute personne antérieurement ou qui sera à l'avenir engagée dans la construction de quelque chemin ou ouvrage pourra, avec la permission du commissaire des mines d'or, traverser ou détourner tout fossé, pouvoir d'eau ou autre exploitation minière que ce soit, pour telle période que le commissaire des mines d'or prescrira.

Indemnité
fixée par le
commissaire.

122. Le commissaire des mines d'or fixera l'indemnité (s'il en est) à payer pour les dommages résultant de telle diversion, et désignera l'époque et la partie à laquelle elle sera payée, et décidera quels travaux endommagés par telle déviation devront être remplacés par des conduites d'eau ou autrement réparés, et de quelle manière, par les personnes causant ces dommages.

Certificat.

123. Les exigences précédentes observées, le commissaire des mines d'or certifiera par écrit revêtu de son seing que la personne y nommée a été dûment autorisée à causer les dommages ci-dessus, et qu'elle s'est pleinement conformée aux exigences ci-mentionnées, et qu'elle a payé tous les dommages par elle causés à toute partie que ce soit.

Enregistre-
ment.

124. Chaque certificat de cette nature sera enregistré par le commissaire des mines d'or dans un livre par lui tenu à cette fin dans son bureau, lequel sera en tout temps accessible au public moyennant paiement d'une piastre pour chaque recherche.

Certificat fera
foi.

125. Chaque certificat de cette nature ainsi enregistré fera foi, dans tous les tribunaux de la colonie, de tout ce qui est énoncé, et libérera la personne à laquelle il est accordé, de toute responsabilité au sujet des dommages y mentionnés.

Contestations.

126. Le commissaire des mines d'or, sur la demande de toute personne intéressée, et après avis tel que ci-dessous mentionné, signifié à tous les intéressés, instituera une enquête et décidera toutes questions surgissant de tels dommages comme il est dit ci-haut, et telle décision sera définitive et sans appel; et dans tous les cas où telle décision sera rendue à l'égard de quelque somme ou

question en litige, le montant ou la valeur, qui sera énoncée dans la décision, ne devra pas excéder cinq cents piastres.

127. Dans les causes où le montant ou la valeur excédera cinq cents piastres, toute partie lésée par la décision pourra en appeler à la cour suprême de juridiction civile, après avoir donné avis par écrit de telle intention au commissaire des mines d'or dans les quatre jours de telle décision, et en donnant, dans les mêmes quatre-jours, au commissaire des mines d'or dont la décision est portée en appel, un cautionnement ou une hypothèque valable dont le montant sera fixé par le commissaire, pour la poursuite de l'appel et pour le paiement de tous les frais qui pourront être adjugés par la cour suprême.

Appel dans les causes de plus de \$500.

128. Les propriétaires de tout fossé, pouvoir d'eau, ou droit minier, devront, à leurs propres frais, construire et entretenir tous les souterrains nécessaires pour le passage du trop-plein de l'eau coulant à travers ou sur tel fossé ou pouvoir d'eau, sauf les cas où un cours d'eau naturel ou une rivière pouvant suffire à ce besoin existerait dans le voisinage immédiat.

Trop-plein de l'eau.

129. Les propriétaires,—mais non le gouvernement,—de tout fossé ou pouvoir d'eau le construiront d'une manière forte et solide et le maintiendront en bon état de réparation, à la satisfaction du commissaire des mines d'or, et de manière à ce que, pendant l'exercice de leur droit de possession, il ne soit causé aucun dommage aux chemins ou travaux du voisinage, à raison de ce que les travaux faits à tel fossé ou pouvoir d'eau viendraient à se détériorer parce qu'ils n'auraient pas été construits et entretenus comme il est dit ci-haut.

Construction des fossés.

130. Les propriétaires de tout fossé ou pouvoir d'eau seront tenus et obligés de payer, de la manière que le commissaire des mines d'or le décidera, tous les dommages causés par la détérioration des travaux faits à tel fossé comme il est dit ci-haut, et le recouvrement pourra en être poursuivi d'une manière sommaire pardevant un magistrat.

Indemnité payée par les concessionnaires.

131. La publication de tout avis écrit destiné à la partie intéressée, dans deux numéros consécutifs de la *Gazette du Gouvernement* ou tout journal circulant dans la colonie, ou l'affichage de tel avis pendant dix jours sur quelque partie des lieux indiqués dans l'avis, ainsi qu'au bureau du commissaire des mines d'or, sera réputé un avis suffisant pour toutes les fins de cette ordonnance.

Avis dans la Gazette du Gouvernement.

132. Rien de contenu dans cette ordonnance ne sera interprété comme ayant l'effet de limiter le droit du commissaire en chef des terres et des travaux d'établir, de temps à autre, les chemins publics de la colonie à travers, le long ou au-dessous de tout fossé, pouvoir d'eau ou claim, sur les terres non-arpentées de la couronne, sans payer d'indemnité, tout en causant le moins de dommage possible lors de l'établissement de ces chemins.

Droits publics sauvegardés.

PARTIE XI.

BUREAUX DES MINES ET LEUR CONSTITUTION

133. Sur pétition signée par pas moins de cent francs mineurs d'un district, il sera loisible au commissaire des mines d'or de ce district d'y constituer un bureau local, dénommé "Le bureau des mines."

Constitution des bureaux des mines.

134. Le bureau des mines se composera de neuf membres qui sortiront de charge annuellement, et seront élus par les votes des habitants du district qui seront francs mineurs lors de l'élection.

Nombre et élection.

135. Nul franc mineur ou autre ne sera éligible comme candidat, à moins qu'il n'ait été un propriétaire enregistré d'un intérêt minier dans le district pendant trois mois au moins avant l'élection.

Qualités exigées des membres.

136. Chaque électeur aura droit à neuf votes, mais il ne lui sera pas permis de donner plus d'un vote pour chaque candidat.

Qualités exigées des votants.

137. Les votes des électeurs seront donnés personnellement par les votants, et le commissaire des mines d'or du district agira comme officier-rapporteur, et

Officier-rapporteur.

décidera toutes les questions relatives à la qualification et à l'absence de qualification des membres élus. La première élection aura lieu le jour que le commissaire des mines d'or pourra fixer.

Vacances parmi les membres.

138. Si un membre cesse d'être un mineur enregistré dans le district, ou est trouvé coupable de quelque délit, ou félonie, ou de quelque contravention volontaire et malicieuse à cette ordonnance, ou à quelque règlement en force dans le district, il perdra *ipso facto* son siège en chaque cas et ne sera plus rééligible, sauf qu'un membre qui perdra son siège simplement par le fait qu'il cessera d'être un franc mineur enregistré, pourra être de nouveau éligible en tout temps en devenant franc mineur enregistré.

Absence des assemblées.

139. Lorsqu'un membre manquera d'assister à trois assemblées consécutives du bureau, ou plus, que ce soit des assemblées régulières ou ajournées, il sera, sur résolution votée par le bureau à cette fin, réputé avoir perdu son siège.

Vacances dans le bureau.

140. Le commissaire des mines d'or remplira, au moyen de nominations, toutes les vacances qui surviendront dans le bureau, au fur et à mesure qu'il en surviendra, et les personnes ainsi nommées resteront en charge jusqu'à la prochaine élection générale.

Règlements.

141. Le bureau des mines aura le pouvoir, sujet aux dispositions de cette ordonnance, de faire des règlements qui seront soumis à l'approbation du commissaire des mines d'or; les règlements ainsi approuvés par le commissaire des mines d'or devront être immédiatement déposés à son bureau; le bureau des mines aura aussi le pouvoir, de temps à autre, de recommander la modification ou révocation des lois existantes réglant les dimensions des claims et écluses, le mode d'exploiter, posséder et confisquer les claims, et toutes autres matières relatives aux mines dans le district, et les règlements ainsi faits seront obligatoires dans tel district jusqu'à ce qu'ils aient été désapprouvés par le gouverneur.

Majorité.

142. Toute résolution du bureau des mines pourra être votée à la simple majorité des membres. Le commissaire des mines d'or devra, dans les sept jours après réception de copie de telle résolution signée par le président du bureau, au sujet de quelque règlement général qu'il croira à propos de soumettre au gouverneur, lui en transmettre copie sous son seing, accompagnée de son opinion à ce sujet.

Assemblées du bureau.

143. Le bureau des mines s'assemblera aux époques que la majorité fixera, et la moitié des membres du bureau en constituera le quorum. Mais il sera loisible au commissaire des mines d'or, et aussi souvent que, à son avis, l'occasion le requerra, de convoquer le bureau des mines.

Votation de vive voix.

144. Les votes sur toutes les résolutions du bureau des mines seront donnés par les membres personnellement et de vive voix.

Mode de procédure.

145. Toutes les questions d'ordre et de formalités à suivre par le bureau des mines, de même que les époques et les lieux où se tiendront les assemblées après la première, pourront être décidées à la majorité des voix de tel bureau des mines, soit au fur et à mesure qu'une question se présentera, soit au moyen de règles fixes et autres selon qu'il sera jugé à propos.

Dissolution du bureau.

146. Il sera loisible au gouverneur, par un ordre revêtu du sceau public de la colonie, de décréter, en tout temps, la dissolution du bureau des mines d'un district, à compter du jour indiqué dans l'ordre, et s'il n'y est pas fixé de jour, alors à compter de la date de l'ordre.

PARTIE XII.

CLAUSES PÉNALES ET CONSERVATOIRES.

Pouvoir sommaire.

147. Quiconque, de propos délibéré ou illégalement, contreviendra à cette ordonnance ou à quelque règlement établi en vertu de cette ordonnance, ou refusera d'obéir à tout ordre légal du commissaire des mines d'or, sera, sur conviction sommaire pardevant un juge de paix ou commissaire des mines d'or, passible d'une amende n'excedant pas deux cent cinquante piastres, ou à un emprisonnement de pas plus de trois mois.

148. Toutes les pénalités imposées en vertu de cette ordonnance pourront être recouvrées sans délai, ou dans tel intervalle, après la conviction et le non-paiement, qui sera fixé, par la saisie et vente de toute propriété minière ou autres biens mobiliers du contrevenant. Recouvrement des pénalités.

149. Toutes les amendes ainsi que tous les honoraires payables en vertu de cette ordonnance, à moins qu'ils ne soient autrement affectés, seront versés à la trésorerie de la colonie comme formant partie du revenu, pour l'usage de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs. Amendes, etc., versées à la trésorerie.

150. Toute personne trouvée coupable et condamnée à un emprisonnement de plus de trente jours, ou à payer une amende de plus de cent piastres en sus des frais de conviction, pourra en appeler à la cour suprême de juridiction civile, pourvu que telle personne, dans les quarante huit-heures après telle conviction, s'engage par valable cautionnement avec deux cautions à comparaître personnellement pour poursuivre l'appel et à se conformer au jugement de la cour, et à payer les frais qui seront adjugés par elle.—Et le commissaire des mines d'or qui aura prononcé la sentence pourra obliger, par cautionnement valable, tout témoin ou dénonciateur à comparaître et rendre témoignage lors de l'audition de l'appel. Appel à la cour suprême dans les causes criminelles.

151. Lors de tel appel il ne pourra être faite aucune objection à la conviction pour informalité ou insuffisance de la déclaration, pourvu qu'il soit démontré à la cour suprême que le défendeur a été suffisamment notifié de l'accusation portée contre lui et que la conviction était fondée sur les mérites de la cause. Nulle objection à la forme.

152. Quiconque endommagera, détruira ou altérera de propos délibéré un certificat de franc mineur, ou qui se représentera faussement comme la personne y désignée, ou qui, de propos délibéré, détruira ou falsifiera quelqu'un des registres devant être tenus aux termes de cette ordonnance, sera coupable de félonie, et, après en avoir été dûment convaincu, sera passible, à la discrétion de la cour suprême de juridiction civile, de la servitude pénale pendant pas plus de dix ans. Certaines offenses.
Félonie.

153. Quiconque volera, ou enlèvera avec l'intention de voler, de l'or ou de la poudre d'or d'un claim ou d'un terrain compris dans un bail concédé en vertu de cette ordonnance, sera coupable de félonie, et, sur conviction, sera puni de la même manière que dans les cas de larcin. Vol de poudre d'or.

154. Quiconque, avec intention de frauder son co-associé (ou, dans les cas d'agence, son commettant), cache ou recèle de l'or trouvé sur un claim, sera coupable de félonie, et, sur conviction, puni de la même manière que s'il l'eût félonieusement volé. Frauder des co-associés.

155. Rien de contenu dans cette ordonnance ne sera interprété, sauf lorsque telle intention est expressément énoncée, de manière à porter préjudice aux droits et intérêts miniers acquis antérieurement à la passation de cette ordonnance; et tous les droits et privilèges ci-devant acquis seront, sans qu'il soit besoin de l'énoncer expressément, réputés être possédés sujets aux droits de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, et aux droits publics de passage et d'eau de cette colonie. Droits miniers acquis, sauvegardés.

156. Cette ordonnance pourra être citée, pour toutes les fins, sous le titre de "Ordonnance concernant les mines d'or, 1867." Titre abrégé.

APPENDICE P.

ORDONNANCE POUR FACILITER L'EXPLOITATION DES
TERRES MINÉRALES.

[10 mars, 1869.]

CONSIDÉRANT qu'il est expédient de développer les ressources de la colonie en facilitant l'exploitation des mines d'argent, de plomb, d'étain, de cuivre, de charbon et de tous minéraux autres que l'or :

Qu'il soit décrété par le gouverneur de la Colombie Britannique, de l'avis et du consentement du conseil législatif, comme suit :—

L'acte sanctionné, toutes les terres minérales pourront être exploitées.

1. A compter de la proclamation en cette colonie du fait que cette ordonnance a reçu la sanction de Sa Majesté, toute personne, association ou compagnie de personnes aura la liberté de faire des explorations sur et sous les terres minérales ci-dessous définies dans le but d'y rechercher des mines d'argent ainsi que tous métaux et minéraux moins précieux, y compris le charbon, sujette, néanmoins, aux dispositions de cette ordonnance, et à tous autres règlements concernant leur acquisition et tenure, qui pourront de temps à autre être établis par la loi.

Permis d'exploration.

2. Toute personne, association ou compagnie de personnes, désirant acquérir une mine ou un claim en vertu de cette ordonnance devra, avant d'entrer en possession de la partie particulière de ces terres minérales qu'elle désire acquérir et exploiter, demander par écrit à l'assistant-commissaire des terres et des travaux pour le district dans lequel est situé le terrain réquis, un permis d'exploitation sur tel terrain pour un terme de pas plus de deux ans à compter de la date de la demande.

Le requérant fournira la description du terrain.

3. Chaque tel requérant fournira à l'assistant-commissaire la meilleure description possible du lot de terre sur lequel le privilège doit être exercé, accompagnée d'un plan ou diagramme indiquant la position des bornes devant être posées par le requérant sur le terrain, et il énumérera aussi dans la description toutes les autres limites susceptibles de fixer l'attention; et la demande et les plans seront en double, l'un desquels sera déposé parmi les archives du bureau de l'assistant-commissaire dès qu'il le recevra, et l'autre transmis sans délai par l'assistant-commissaire ou commissaire en chef des terres et des travaux et gardé par lui pour être consulté au besoin.

Forme du terrain.

4. Chaque lot de terre devant être acquis en vertu de cette ordonnance sera, sauf tel que plus bas mentionné, de forme rectangulaire, et sa plus courte ligne sera au moins des deux tiers de la longueur de la ligne la plus longue.

Bornes naturelles adoptées en certains cas.

5. Lorsque le terrain devant être acquis sera, en tout ou en partie, borné par des montagnes, des rochers, des lacs, des marais, ou le bord d'une rivière, ou par d'autres limites naturelles, alors ces limites naturelles pourront être adoptées comme celles du terrain devant être acquis; et en tel cas il suffira pour le requérant de démontrer, à la satisfaction de l'assistant-commissaire du district, que telle forme concorde, autant que les circonstances le permettent, avec les dispositions de cette ordonnance.

Les lignes des claims adjacents pourront être adoptées.

6. Si le terrain devant être acquis est borné par un terrain déjà possédé en vertu de cette ordonnance, la ligne de ce terrain pourra être adoptée par la personne cherchant à acquérir, nonobstant l'irrégularité de telle ligne occasionnée par l'adoption d'une borne naturelle par le propriétaire du terrain adjacent

7. Lorsqu'un lot de terre est partiellement ou entièrement enclavé entre deux claims ou plus, le requérant pourra acquérir le lot ainsi enclavé, nonobstant toute irrégularité de forme ou disproportion dans la longueur des côtés. Espaces enclavés pourront être acquis.

8. Nul requérant n'aura droit à un permis d'exploration avant d'avoir démontré à la satisfaction de l'assistant-commissaire, qu'avant de faire telle demande il a fait afficher un avis imprimé de son intention de demander ce permis; sur quelque partie apparente du terrain qu'il désire à acquérir, et de tout claim adjacent (s'il en est), et sur le palais de justice du district (s'il en est) pendant quatorze jours francs; ou si le terrain qu'il cherche à acquérir a été, en tout ou en partie, antérieurement enregistré, alors pendant un mois de calendrier avant sa demande et que nulle valable opposition à sa demande n'a été faite devant l'assistant-commissaire, tel que ci-dessus mentionné. Demande de permis.

9. L'assistant-commissaire est par le présent autorisé, sur preuve satisfaisante que le requérant s'est conformé aux exigences particulières ci-dessus énoncées à cet égard; à lui accorder un permis d'exploration tel qu'il est dit ci-haut. Emission du permis.

10. Tout requérant, en démontrant, à la satisfaction de l'assistant-commissaire, qu'il a de bonne foi fait l'exploration et l'exploitation du charbon (ou autres minéraux, selon le cas) durant le terme de deux années, aura droit à une prolongation de ce terme pour une seconde période d'une année et pour tout autre terme que le gouverneur jugera à propos. Prolongation du terme.

11. Un permis d'exploration pourra comprendre, dans les limites générales y définies, les étendues suivantes de terrain minéral, savoir:— Terrain compris dans le permis.

1. Dans le cas d'un permis d'exploration pour le charbon seulement, pas plus de cinq cents acres à chaque requérant; ou deux mille cinq cents acres à toute association ou compagnie composée de pas moins de dix personnes;

2. Dans le cas d'un permis d'exploration pour tous autres minéraux que le charbon ou l'or, pas plus de cent acres à chaque requérant, ou cinq cents acres à toute association ou compagnie composée de pas moins de dix personnes.

Sur les terrains ci-dessus le porteur du permis, lors de ou avant l'expiration de tel permis ou de sa prolongation, pourra choisir, pour en faire l'acquisition, la partie de terre minérale devant être comprise dans une concession de la couronne tel que ci-dessous énoncé. Le porteur du permis peut choisir un terrain.

12. Le permis pourra être rédigé selon la formule A ou B (selon le cas) de l'annexe à la présente (laquelle annexe est déclarée former partie de cette ordonnance); et comportera le pouvoir exclusif de rechercher, trouver, obtenir, mettre en état d'être livrés au commerce et de vendre, pour l'usage du porteur du permis, tous métaux et minerais spécifiés dans le permis, et nul autre, dans les limites fixées, et de faire et construire les chemins, travaux et édifices nécessaires pour y poursuivre avec profit et avantage les opérations minières, avec pouvoir au porteur du permis, lors de ou avant l'expiration du permis, ou de sa prolongation, en se conformant aux dispositions de cette ordonnance, de réclamer une concession de la couronne de la partie de la terre minérale comprise dans son permis, tel que ci-dessous plus amplement énoncé. Pouvoirs énoncés dans le permis.

13. Les droits de tout porteur de permis, en vertu de cette ordonnance, seront censés absolument éteints lors de l'expiration de son permis, ou de sa prolongation; à moins qu'il n'ait auparavant demandé une concession de la couronne tel que prescrit par cette ordonnance; et lors de telle expiration, un nouveau permis d'exploration sur la même terre minérale, ou partie de telle terre, pourra être accordé à tout nouveau requérant entrant en possession et se conformant aux exigences de cette ordonnance. Le permis expiré, d'autres pourront prendre possession du terrain.

14. Toute personne, association ou compagnie possédant légalement un permis d'exploration en vertu de cette ordonnance, et se conformant à ses dispositions, aura droit, jusqu'à l'expiration de son permis, et dans le but de poursuivre plus utilement les opérations minières sur les lieux, de faire librement usage, sans indemnité, d'une quantité raisonnable de pierre, sable, chaux et bois non affectés à d'autres objets pouvant se trouver sur les lieux compris dans le Le porteur du permis pourra faire usage du sable, etc.

permis, et construire les édifices et machines, et faire et utiliser les chemins et travaux dans ces limites, qu'il jugera nécessaires pour la poursuite avantageuse de ses opérations minières.

Priorité d'enregistrement, priorité de droit.

15. Dans le cas de contestation, le droit à un permis d'exploration, et la possession de tout privilège en vertu de cette ordonnance seront admis en raison de la priorité de l'enregistrement au bureau de l'assistant-commissaire, sujet à toute question pouvant être soulevée quant à la validité de l'enregistrement même.

Étendue de terrain dans une concession de la couronne.

16. L'étendue de terre minérale concédée, pour l'exploitation des mines de charbon, à tout porteur de permis demandant une concession de la Couronne, et se conformant aux conditions ci-dessous plus amplement énoncées, sera, pour chaque association ou compagnie de dix personnes ou plus, de pas plus de mille acres choisis sur les terrains compris dans le permis.

Le permis comprend le droit de passage.

17. Il sera loisible au commissaire en chef des terres et des travaux et arpenteur général, si la nécessité de telle concession lui est démontrée à sa satisfaction et s'il approuve les plans et profils des travaux projetés, lesquels devront lui être soumis, et avec la sanction du gouverneur, d'accorder à toute personne, association ou compagnie possédant un permis d'exploration ou une concession de la couronne, en vertu de cette ordonnance, par écrit sous le seing du commissaire, un droit de passage pour un chemin, canal ou chemin de fer, à partir de son claim jusqu'à la rive de la mer, ou toute autre voie de communication, pour tous objets se rattachant aux opérations minières du porteur du permis ou concessionnaire, avec plein pouvoir, par lui-même, ses agents, serviteurs ou ouvriers, et avec ou sans chevaux, bestiaux, bateaux, chariots, charrettes ou autres moyens de transport, de passer sur ou à travers toutes terres ou eaux entre les lieux compris dans le permis ou la concession de la couronne et telle rive, rivière ou autre voie de communication, en payant une indemnité raisonnable au propriétaire du terrain intermédiaire pour les parties ainsi prises, ou pour l'usage qui en sera fait.

Indemnité.

Comment le montant en sera déterminé.

18. Le montant, l'époque à laquelle et le mode d'après lequel l'indemnité sera réglée et distribuée parmi les ayant droit, seront, à la demande de l'une ou l'autre partie, déterminés par l'assistant-commissaire du district et, à sa discrétion, avec ou sans un jury de pas moins de trois ni de plus de cinq personnes, qu'il est par la présente autorisé à assigner à cette fin.

Certificat du commissaire.

19. La décision de l'assistant-commissaire ou du jury (selon le cas), certifiée sous le seing et le sceau du commissaire, sera définitive et sans appel; et chaque certificat de cette nature fera foi *primâ facie*, pour toutes fins quelconques, des faits y énoncés devant tous les tribunaux de la colonie.

Droit de faire des chemins publics, sauvegardé.

20. Mais rien de contenu dans cette ordonnance ne sera censé avoir pour effet de limiter ou affecter le droit du commissaire en chef, agissant au nom de la couronne, de tracer et construire des chemins publics sur les terrains ou les eaux intermédiaires ci-haut mentionnés, ou sur d'autres terrains, chaque fois que, dans l'intérêt public, il sera jugé à propos de faire, modifier ou entretenir des chemins publics sur les terrains acquis de la couronne.

Autres minières.

21. L'étendue de terre minérale concédée pour l'exploitation des métaux et minéraux, autres que le charbon et l'or, à tout porteur de permis demandant une concession de la couronne, et se conformant aux conditions ci-dessous plus amplement énoncées, ne devra pas, pour chaque requérant, excéder trois chaînes de long sur deux chaînes de large; et, pour chaque association ou compagnie de dix personnes, trente chaînes de long sur six chaînes de large.

Mesures préables.

22. Avant l'octroi d'une concession de la couronne, le porteur d'un permis qui en fait la demande, devra:—

(a.) Signifier à l'assistant-commissaire des terres et des travaux, et afficher sur une partie apparente des terrains, et sur le palais de justice du district, s'il en est, pendant au moins deux mois de calendrier avant l'enregistrement de sa demande de telle concession de la couronne, et avant l'expiration du terme indiqué dans son permis ou dans la prolongation de ce permis, un avis de son intention de demander telle concession de la couronne, avec un diagramme des lieux, et il

devra insérer cet avis pendant le même espace de temps, dans la *Gazette du Gouvernement* et dans un journal publié dans la localité la plus voisine de la mine et des lieux susdits ;

(b). Ensuite l'assistant-commissaire fera afficher cet avis dans son bureau pendant deux mois de calendrier ;

(c). L'assistant-commissaire devra (s'il n'est pas déposé de réclamation contraire à son bureau, ou s'il en a été déposé, après qu'elle aura été réglée) accorder un certificat à cet effet au porteur du permis ;

(d). Sur la demande du porteur de permis, et l'octroi de tel certificat, le commissaire en chef des terres et des travaux et arpenteur général devra, après que lui auront été payés par le requérant les montants que le commissaire en chef pourra fixer comme le coût probable de l'arpentage des lieux, en faire faire le plan et arpentage, devant être revêtus de son approbation, désignant les lieux par leurs numéros dans les registres officiels, ainsi qu'une estimation de la valeur des améliorations et travaux exécutés sur les dits lieux.

23. Sur preuve, à la satisfaction du commissaire en chef, qu'on s'est conformé aux dispositions qui précèdent, et qu'on a payé les montants ci-dessous fixés à cet égard, ainsi que la balance (s'il en est) du coût de l'arpentage, une concession de la couronne sera octroyée par le commissaire en chef au porteur du permis qui en a fait la demande. Emission d'une concession de la couronne.

24. Pour les terrains houillers le prix sera comme suit :—

Pour toute étendue de mille acres, au taux de cinq piastres l'acre ; mais sur preuve, à la satisfaction du gouvernement, que dix mille piastres ont été utilement dépensées sur un terrain houiller tenu en vertu d'un permis d'exploitation, une concession de mille acres du terrain compris dans le permis sera accordé à la compagnie possédant tel permis, sans obligation de payer le prix de départ du terrain. Prix des terrains houillers.

25. Pour les terres contenant d'autres minéraux que le charbon et l'or, le prix sera comme suit :— Autres minéraux.

Pour toute étendue de terre n'excedant pas trois chaînes de long sur deux chaînes de large, la somme de cent piastres avec les frais d'arpentage ; pour toute étendue de terre n'excedant pas trente chaînes de long sur six de large, dans le cas d'une compagnie de pas moins de dix personnes, la somme de deux cent cinquante piastres, avec les frais d'arpentage.

26. Sur preuve, à la satisfaction du commissaire en chef des terres et travaux et arpenteur-général, ou autre personne nommée à cet effet par le gouverneur, et après l'octroi d'un certificat par écrit du commissaire ou autre personne à l'effet qu'un porteur de permis demandant une concession de la couronne a dépensé *bonâ fide* dans l'exploitation des minéraux autres que le charbon et l'or, sur et sous le claim dont il demande la concession, pas moins de mille piastres en aucun cas, ou (si c'est une association ou compagnie de trois personnes ou plus) pas moins de cinq mille piastres, il lui sera loisible d'octroyer une concession de la couronne à telle personne, association ou compagnie, sans obligation de payer aucune portion du prix de départ fixé pour le terrain devant être compris dans la concession, si le gouverneur, à sa discrétion, est de cet avis. Remboursement du prix en certains cas.

27. Lors de l'arpentage, ou en tout temps avant l'octroi d'une concession de la couronne en vertu de cette ordonnance, il sera loisible au commissaire en chef des terres et travaux et arpenteur-général, ou à son agent, ou autre personne spécialement autorisée par écrit sous le seing du gouverneur, moyennant paiement des frais s'y rattachant, de rectifier les bornes et de régler définitivement, sur les lieux, toute contestation pouvant de temps à autre surgir quant aux bornes entre des claims adjacents ou venant en conflit sous l'autorité de cette ordonnance. Chaque décision de cette nature, couchée par écrit et déposée au bureau principal des terres et des travaux, avec un plan ou diagramme des bornes ainsi rectifiées, sera définitive et sans appel, nonobstant toute règle de droit ou d'équité au contraire, et fera foi devant tous les tribunaux de la colonie des faits y énoncés. Rectification des bornes.

Opposition des réclama-
nts.

28. Lorsque des réclamants opposés à la concession d'une mine ou d'un claim, en vertu de cette ordonnance comme il est dit plus haut, (sous tout autre rapport que celui des bornes tel que ci-dessus prescrit) comparaitront avant que l'arpentage ait été approuvé par le commissaire des terres et des travaux, toutes les procédures seront suspendues jusqu'à ce que les tribunaux de juridiction compétente aient réglé et déterminé les droits de possession de telle mine ou de tel claim, alors qu'une concession de la couronne pourra être accordée comme dans les autres cas.

Concession de la couronne constitue un titre inattaquable.

29. L'octroi d'une concession de la couronne à tout requérant en vertu de cette ordonnance, (sauf lors qu'elle est obtenue par fraude ou fausses représentations) confèrera et sera réputé conférer à la personne y désignée, un titre inattaquable et incontestable de pleine propriété couvrant tout le terrain compris dans la concession, sauf tel que ci-dessous prescrit.

Assistant-commissaire peut régler les contestations.

30. L'assistant-commissaire dans chaque district aura le pouvoir d'entendre et décider toutes les contestations surgissant entre réclamants adverses au sujet de permis d'exploration et de concessions de la couronne (sujet, néanmoins, quant à la rectification et au règlement des bornes, à l'article 27 de cette ordonnance); et il lui sera loisible, sur la demande par écrit de l'une ou l'autre partie, d'assigner un jury de pas moins de trois ni de plus de cinq personnes, pour décider les questions de fait; et le dit commissaire pourra adjuger les frais (y compris ceux du jury) qu'il croira justes et raisonnables, et, en cas de défaut, faire exécuter son jugement au moyen de la saisie et vente des biens et effets de la personne en défaut. Pour les fins de cette ordonnance, et dans le but de faire exécuter ses ordres et décisions, l'assistant-commissaire, en sus de la juridiction qui lui est conférée, aura tous les pouvoirs, l'autorité et la juridiction actuellement exercés en vertu de la loi par les juges des cours de comté dans la colonie.

Manière de procéder.

Avis.

Arrêt.

Jury.

31. Dans les cas de contestation au sujet de la possession de terres minérales, la procédure pourra commencer par une réclamation d'après la formule D, de l'annexe de cette ordonnance, et, après signification de telle réclamation à la partie adverse, l'assistant-commissaire aura le pouvoir de la décider (sujet à appel tel que ci-dessous énoncé) avec plein pouvoir de mettre l'ayant droit en possession du terrain en question, et, sur cause valable, d'émettre et faire exécuter un arrêt à l'effet d'empêcher tout empiètement tant que la procédure sera pendante, et de nommer un receveur au besoin. Mais l'une ou l'autre partie à la procédure pourra exiger qu'un jury soit assigné pour l'audition de toute question de fait (autre que le bornage contesté tel que ci-haut énoncé) tel que prescrit dans l'article précédent.

Appel à la cour suprême.

32. Mais toute personne lésée par la décision de l'assistant-commissaire sur une question de droit seulement et non sur une question de fait, pourra en appeler à la cour suprême, et nul appel ne sera en aucun cas interjeté à moins qu'avis par écrit en ait été donné à la partie adverse, son avocat ou procureur, dans les quatre jours de la décision contre laquelle plainte est portée, et qu'il soit fourni un cautionnement approuvé par l'assistant-commissaire, pour les frais de l'appel, et le montant (s'il en est) payable en vertu du jugement et obligeant la partie à se conformer à toute décision rendue à la suite du jugement; et la cour suprême pourra décerner tout ordre qu'elle jugera à propos; et tel appel pourra être dans la forme d'un *factum* signé par les parties, leurs avocats ou procureurs.

Après le certificat du règlement de la contestation.

33. Un certificat de toute décision rendue par l'assistant-commissaire sera par lui déposé à son bureau, et un double en sera transmis au bureau principal des terres et des travaux; et la signification du jugement ou ordre final de l'assistant-commissaire, ou de la cour suprême (selon le cas), dans le cas de réclamation contestée au sujet d'une concession de la couronne, ou une copie officielle du jugement ou de l'ordre, autorisera le commissaire ou les autres autorités à procéder à l'octroi d'une concession de la couronne, comme dans les cas ordinaires.

Amendement de la procédure.

34. Nulle procédure, nul ordre, avis, décision ou jugement, en vertu de cette ordonnance, ne sera révoqué en doute ou invalidé à raison seulement de

défaut de forme ou irrégularité dont il pourrait être entaché; et tout assistant-commissaire et tout juge de la cour suprême auront plein pouvoir d'amender la procédure (sujet aux conditions et frais qu'ils pourront fixer) s'il est jugé nécessaire dans le but de prévenir tout déni de justice pouvant résulter d'erreurs et d'objections à la forme.

35. Rien de contenu dans cette ordonnance ne sera censé avoir pour effet de limiter ou affecter les droits de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs dans les terres de la couronne de la colonie, autres que ceux expressément énoncés dans cette ordonnance, ou de limiter ou affecter le droit de la couronne de concéder ou affermer des étendues de terre pour l'exploitation des mines comme autrefois, sur demande spéciale faite à cet égard, ou de faire des réserves pour les besoins du gouvernement ou des établissements indiens, ou pour les chemins, ponts, édifices ou autres fins publiques, ni de limiter ou affecter l'opération de "l'ordonnance concernant les mines d'or, 1867."

Droits de la couronne sauvegardés.

36. Nulle personne, association ou compagnie ne pourra faire enregistrer plus d'un claim à la fois, mais elle pourra, par avis par écrit déposé au bureau de l'assistant-commissaire, renoncer à tout claim dont elle aura fait la demande; mais rien de contenu dans cette ordonnance n'empêchera une personne d'être membre de plus d'une compagnie ou association en même temps.

Nul ne sera enregistré plus d'un claim.

37. Si une personne, association ou compagnie demande et fait enregistrer plus d'un claim à la fois, le dépôt de la dernière de ces demandes aura l'effet *ipso facto* d'opérer la confiscation de tous les claims antérieurement enregistrés par la même personne, pour lesquels il n'a pas été obtenu de concessions de la couronne, ainsi que de toutes les améliorations qui y auront été faites, sans indemnité. Chaque confiscation en vertu de cette ordonnance sera absolue, nonobstant toute loi au contraire.

Confiscation.

38. Sur les terres minérales non comprises dans un district en particulier d'un assistant-commissaire des terres et des travaux, en vertu de cette ordonnance, le commissaire en chef des terres et travaux et arpenteur général aura les mêmes pouvoirs et la même autorité au sujet de ces terres, pour toutes les fins de cette ordonnance, qu'un assistant-commissaire des terres et travaux aurait eus si elles eussent été spécifiquement enclavées dans le district de tel assistant-commissaire.

S'il n'y a pas d'assistant-commissaire.

39. Il sera loisible au gouverneur, de temps à autre, par avis inséré dans la *Gazette du Gouvernement*, de partager les terres minérales en districts, pour les fins de cette ordonnance, et de les délimiter, et, de temps à autre, après le même avis, de les révoquer ou modifier, selon que les circonstances le requerront.

Pouvoirs du gouverneur au sujet des districts.

40. Les honoraires mentionnés dans l'annexe à cette ordonnance, seront exigibles sur les différents items placés en regard des montants respectifs, spécialement énumérés dans l'annexe, et seront réputés former partie du revenu, et ils seront recouvrables et il en sera rendu compte de la même manière.

Honoraires.

41. Rien de contenu dans cette ordonnance ne sera censé avoir pour effet de préjudicier aux droits de toute personne ou compagnie possédant des terres minérales en vertu d'un bail, d'une réserve ou d'une concession de la couronne antérieurement accordé, mais telle personne ou compagnie pourra céder ces droits et tomber immédiatement sous l'opération de cette ordonnance et posséder telles terres ou telles parties de ces terres n'excédant pas l'étendue autorisée par cette ordonnance, avec tous les autres privilèges garantis par cette ordonnance.

Locataires actuels.

42. Mais cette ordonnance ne sera pas mise en vigueur avant que l'approbation de Sa Majesté ait été publiée en cette colonie.

Mise à effet de l'ordonnance.

43. Dans l'interprétation de cette ordonnance, les expressions ci-dessous auront respectivement le sens qui suit, à moins qu'il n'y ait quelque chose d'incompatible dans le contexte :—

Interprétation.

Les mots "Sa Majesté," ou "la Couronne" signifieront Sa Majesté, ses héritiers et successeurs.

Le mot "gouverneur" signifiera la personne administrant le gouvernement de la colonie.

Les mots "assistant-commissaire," "commissaire en chef," signifieront l'assistant-commissaire des terres et travaux, et le commissaire en chef des terres et travaux et arpenteur général, respectivement, et comprendront aussi toutes autres personnes nommées par le gouverneur pour remplacer ces officiers respectivement, pour les fins de cette ordonnance.

Le mot "mine" signifiera toute localité dans laquelle une veine, un filon, strate ou couche naturelle d'argent ou d'autres minéraux que l'or, y compris le charbon, sont exploités; et le verbe "miner" comprend tout mode d'en faire l'exploitation dans le but d'en retirer le minerai, les minéraux ou métaux.

"Claim" signifie et comprend les intérêts acquis ou que l'on cherche à acquérir dans les terres minérales en vertu de cette ordonnance.

Les mots "terres minérales," pour les fins de cette ordonnance, signifient et comprennent toutes les terres incultes de la couronne sur la terre ferme de la Colombie Britannique, y compris l'île de la Reine Charlotte, et toutes autres parties de la colonie qui à l'avenir tomberont sous l'opération de cette ordonnance, par proclamations du gouverneur à cet effet, lesquelles terres seront propres à l'exploitation des mines, qu'elles soient ou non arpentées, et dans lesquelles des filons, veines, couches ou strates d'argent, étain, cuivre, plomb, charbon, fer, cinabre, ou métaux ou minéraux autres que l'or, découverts ou cachés, sont actuellement ou seront à l'avenir trouvés, et n'étant pas alors exploitées par aucune autre personne, ou réservés, ou ne constituant pas l'emplacement d'une ville en existence ou projetée, ou dans un rayon de cent verges d'une maison, d'un verger, jardin, ou terrain d'agrément.

Titre. 44. Cette ordonnance pourra être citée, pour toutes les fins, sous le titre de "Ordonnance concernant les terres minérales, 1869."

ANNEXE MENTIONNÉE DANS L'ORDONNANCE PRÉCÉDENTE

[FORMULE A.]

COLOMBIE BRITANNIQUE.

Permis d'exploitation accordé en vertu de "l'Ordonnance concernant les terres minérales, 1869."

District

Date

Les présentes sont pour certifier que de , a, en vertu de ce permis, le pouvoir exclusif de passer, explorer, rechercher et exploiter le charbon (mais nul autre métal ou minerai) sur et sous le lot de terre minérale en ce district, enclavé dans les bornes suivantes :

n'excédant pas en tout acres, avec les droits et privilèges accordés en vertu de "l'Ordonnance concernant les terres minérales, 1869," ainsi que le droit de réclamer une concession de la couronne de telle partie des dites terres minérales prescrite par la dite ordonnance, et conformément à ses dispositions.

Ce permis sera valable pendant les deux ans de sa date.

Donné sous mon seing, à , ce jour de 18

Assistant-commissaire (ou commissaire en chef, selon le cas) des terres et des travaux.

[FORMULE B.]

COLOMBIE BRITANNIQUE.

Permis d'exploitation en vertu de "l'Ordonnance concernant les terres minérales, 1869."

District.

Date

Les présentes sont pour certifier que _____ de _____, a, en vertu de ce permis, le pouvoir exclusif de passer, explorer, rechercher et exploiter l'argent, l'étain, le cuivre, le cinabre, le plomb, le fer et tous métaux et minéraux, autres que le charbon et l'or, sur et sous tout le lot de terre minérale en ce district, enclavé dans les bornes suivantes :—

n'excédant pas en tout _____ acres, avec tous les droits et privilèges accordés en vertu de "l'Ordonnance concernant les terres minérales, 1869," ainsi que le droit de réclamer une concession de la couronne de telle partie des dites terres minérales prescrite en vertu de la dite ordonnance, et conformément à ses dispositions.

Ce permis sera valable pendant deux années de sa date.

Donné sous mon seing, à _____, ce _____ jour de _____ 18

Assistant commissaire (ou commissaire en chef, selon le cas) des terres et travaux.

[FORMULE C.]

"Ordonnance concernant les terres minérales, 1869."

[L. S.]

Colonie de la

COLOMBIE BRITANNIQUE.

No.

Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et des colonies et de leurs dépendances en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique et en Australie.

A tous ceux qui les présentes verront, salut : Sachez qu'en vertu des présentes, pour nous, nos héritiers et successeurs, en considération de

nous donnons et concédons à

et ses ayant cause, tout ce lot de terre sis et situé _____ et numéroté _____ sur le plan officiel ou arpentage du dit _____, dans la Colombie Britannique; pour, le dit _____ et ses ayant cause, avoir et posséder à toujours le dit lot de terre et tous les lieux par le présent concédés, sujet, néanmoins, aux dispositions de "l'Ordonnance concernant les terres minérales, 1869."

Pourvu, cependant, qu'il nous sera en tout temps loisible à nous, nos héritiers et successeurs, ou à toute personne agissant à cet égard sous notre ou leur autorité, de reprendre toute partie des dits terrains qu'il sera jugé nécessaire de reprendre pour construire des chemins, canaux, ponts, chemins de halage, ou autres travaux d'utilité publique, de manière, cependant, à ce que les terrains ainsi repris n'excèdent pas la vingtième partie de tous les terrains susdits, et à ce qu'il ne soit pas repris de terrains sur lesquels des édifices pourront avoir été érigés, ou qui pourront être exploités comme jardins ou autrement pour la plus utile occupation de ces édifices.

Pourvu, cependant, qu'il nous sera en tout temps loisible, à nous, nos héritiers et successeurs, ou à toutes personnes sous notre ou leur autorité, de passer sur toute partie des dits terrains et d'y recueillir l'or ou le minerai d'or qui pourra se trouver sur ou sous ces terrains, et d'avoir l'usage et la jouissance de toute partie de ces terrains et des privilèges s'y rattachant, dans le but d'y

recueillir de l'or, et pour toute autre fin s'y rapportant, moyennant paiement d'une indemnité raisonnable pour telle exploitation et jouissance.

Pourvu, néanmoins, qu'il sera loisible à toute personne dûment autorisée à cet égard par nous, nos héritiers et successeurs, de prendre et exploiter les pouvoirs d'eau et d'exercer le droit de transporter l'eau sur, à travers ou sous toutes parties des terrains par le présent concédés, selon que la chose sera raisonnablement requise pour les exploitations minière ou agricole dans le voisinage des dits terrains, payant, pour ce faire, une indemnité raisonnable au dit ses héritiers ou (successeurs, ou)

En foi de quoi nous avons émis ces lettres-patentes sous le grand sceau de notre colonie de la Colombie Britannique.

Témoin, notre digne et bien-aimé gouverneur de notre colonie de la Colombie Britannique et contre-amiral d'icelle, etc., etc., à notre Hôtel du gouvernement, à _____, dans notre colonie de la Colombie Britannique, ce _____ jour de _____ en l'année de Notre Seigneur mil huit cent _____ et dans la _____ année de notre règne.

Par ordre.

[FORMULE D.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des colonies et dépendances y appartenant.

A _____ et à toutes personnes autorisées à protéger la propriété de _____ à la possession de laquelle quelques-uns ou l'un d'eux prétendent avoir droit en vertu de "l'ordonnance concernant les terres minérales, 1869."

Les présentes sont à l'effet de vous ordonner, ou à ceux d'entre vous qui nient le droit allégué, de comparaître dans les trente jours après signification des présentes, à _____ pour défendre la possession du dit claim, ou de telle partie que vous jugerez à propos; à défaut de quoi jugement pourra être rendu, et vous pourrez être évincé de la propriété.

En foi de quoi, _____ à _____ le _____ jour de _____ A.D., 18 _____.

Assistant-commissaire (ou commissaire en chef, selon le cas),
des terres et travaux.

HONORAIRES.

Pour l'enregistrement de toute demande de permis d'exploitation, ou de son renouvellement. ...	\$ 5 00
Pour l'enregistrement de chaque concession de permis d'exploitation, ou de sa prolongation... ..	5 00
Pour l'enregistrement de chaque concession de la couronne	25 00
Pour l'enregistrement de tout autre document en vertu de cette ordonnance	2 50

APPENDICE Q.

ORDONNANCE AMENDANT ET REFONDANT LES LOIS RELATIVES AUX TERRES DE LA COURONNE DANS LA COLOMBIE BRITANNIQUE.

[1^{er} juin 1870.]

CONSIDÉRANT qu'il est expédient d'amender et refondre les lois relatives **Préambule.**
aux terres de la couronne dans la Colombie Britannique :

Qu'il soit décrété par le gouverneur de la Colombie Britannique, de l'avis et du consentement du Conseil Législatif, comme suit :—

1. Dans l'interprétation et pour les fins de cette ordonnance (s'il n'y a pas **Interprétation.**
incompatibilité avec le contexte) les expressions suivantes auront le sens qui leur est ci-dessous assigné :—

Les mots "le gouverneur" signifieront le gouverneur de la Colombie Britannique, ou toute personne exerçant légalement pour le temps l'autorité de gouverneur de la Colombie Britannique ;

Les mots "commissaire en chef des terres et des travaux et arpenteur général," signifieront et comprendront le commissaire en chef des terres et des travaux et arpenteur général, et toute personne agissant légalement pour le temps en cette qualité ;

Le mot "commissaire" signifiera le commissaire en chef des terres et des travaux et arpenteur général de cette colonie, ou la personne agissant en cette qualité pour le temps, et comprendra tout magistrat stipendiaire ayant pour le temps le contrôle d'un district, et toute personne dûment autorisée par le gouverneur à agir comme commissaire en chef des terres et des travaux et arpenteur général et comme assistant-commissaire des terres et des travaux dans tout district dans lequel le terrain mentionné est situé, autre que celui dans lequel se trouve le bureau principal du département des terres et des travaux, et tout autre district pour lequel il n'a pas été nommé d'assistant-commissaire des terres et des travaux ;

Les mots "cour suprême" signifient la cour suprême de la Colombie Britannique ;

Les mots "la Couronne" signifie Sa Majesté, ses héritiers et successeurs ;

Les mots "terres de la couronne" signifient toutes les terres de cette colonie possédées par la couronne en pleine propriété ;

"Acte" signifie toute proclamation ou ordonnance ayant force de loi dans cette colonie ;

Les mots comportant le singulier comprendront plus d'une personne, partie ou chose réciproquement.

2. Les actes, ordonnances et proclamations qui suivent, ayant trait à la **Abrogation**
vente et à la réglementation des terres de la couronne de la colonie, sont par la **d'actes antérieurs.**
présente abrogés :—

Un acte en date du 14 février 1859 ;

Un acte en date du 4 janvier 1860 ;

Un acte en date du 20 janvier 1860 ;

" L'acte amendant la loi de préemption, 1861 ;"

" L'acte concernant des terrains ruraux, 1861 ;"

" L'acte refondant les lois de préemption, 1861 ;"

" L'acte concernant les districts miniers, 1863 ;"

“ L'ordonnance relative aux terres, 1865 ;”

“ L'ordonnance relative au droit de préemption, 1866 ;”

“ L'ordonnance relative au paiement des droits de préemption, 1869 ;” et

“ La proclamation relative aux terres dans l'île de Vancouver, 1862 ;”

Droits acquis, mais telle abrogation ne préjudiciera en rien aux droits acquis, aux paiements sauvegardés.

du, ni aux confiscations ou pénalités encourues antérieurement à la passation de cette ordonnance au sujet de toute terre en cette colonie.

PRÉEMPTION.

Qui peut pré-empter de droit.

3. A compter de la date de la proclamation en cette colonie du fait que Sa Majesté a accordé sa sanction à cette ordonnance, toute personne du sexe masculin et sujet anglais, âgée de dix-huit ans ou plus, pourra acquérir le droit de préempter toute étendue des terres non-occupées, non arpentées et non-réservées de la couronne (n'étant pas des établissements indiens) de pas plus de trois cent vingt acres de superficie dans cette partie de la colonie située au nord et à l'est des montagnes des Cascades et de la côte, et cent soixante acres de superficie dans le reste de la colonie ; mais ce droit de préemption ne sera pas censé s'appliquer aux aborigènes de ce continent, sauf seulement à ceux qui auront obtenu la permission spéciale par écrit du gouverneur à cet effet.

Étendue.

Permission spéciale.

4. Toute compagnie constituée en corporation pourra acquérir ce droit en obtenant une permission spéciale par écrit du gouverneur à cet effet, mais non autrement ; et le gouverneur pourra accorder ou refuser cette permission à sa discrétion.

Demande d'entrer sur le terrain.

5. Quiconque désirera préempter comme il est dit ci-haut, devra d'abord demander et obtenir du commissaire la permission par écrit d'entrer sur le terrain dont le requérant devra donner une ample description par écrit, et un plan en sera déposé au bureau du commissaire, et la description et le plan seront en double.

Entrée en possession et enregistrement.

6. Après que telle permission aura été obtenue et dans tel délai de pas plus de trente jours ensuite, qui sera fixé par le commissaire dans telle permission, le requérant entrera en possession du terrain ainsi décrit, et placera à chaque angle un poteau portant son nom, ou autre marque distinctive ; après quoi il demandera par écrit au commissaire de faire enregistrer son droit à telle étendue de terre, n'excédant pas trois cent vingt acres, ou cent soixante acres, selon le cas, tel que ci-haut prescrit.

Enregistrement.

7. Si le terrain n'a pas été auparavant enregistré, le commissaire devra, après que le requérant se sera conformé aux exigences qui précèdent et aura payé un honoraire de deux piastres, enregistrer tel terrain à son bénéfice comme claim de préemption, et lui octroyer un certificat de tel enregistrement, d'après la formule A de l'annexe de cette ordonnance ; et cet enregistrement sera fait par le commissaire en triplicata ; l'original sera remis au préempteur, un double sera gardé par le commissaire pour pouvoir être consulté au besoin, et le triplicata sera transmis sans délai au bureau principal du département des terres et des travaux, pour y être examiné, et s'il est trouvé sous tous les rapports (ou, s'il est nécessaire, après avoir été amendé par le commissaire en chef des terres et des travaux et arpenteur général de manière à être) conforme aux dispositions de cette ordonnance, pour être définitivement inscrit dans le registre de préemption du bureau des terres.

Formule A.

Forme rectangulaire du claim.

8. Chaque lot de terre que l'on désirera acquérir comme claim de préemption, en vertu de cette ordonnance, sera, sauf tel que ci-dessous prescrit, de forme rectangulaire, et sa ligne la plus courte sera d'au moins les deux tiers de la longueur de la ligne la plus longue. Ces lignes courront, autant que faire se peut, nord et sud et est et ouest.

Bornes naturelles.

9. Lorsque le terrain sera, en tout ou en partie, borné par quelque montagne, rocher, lac, rivière, marais ou autre limites naturelles, ou par un chemin public, ou par quelque terrain préempté ou arpenté, ces bornes naturelles, — chemin public, terrain préempté ou arpenté, — pourront être adoptées comme celles

de tel terrain ; et il suffira au requérant de démontrer au commissaire que la configuration du terrain est conforme, autant que les circonstances le permettent, aux dispositions de cette ordonnance.

10. Le commissaire en chef des terres et travaux et arpenteur général pourra, ^{Rectification de l'arpentage.} cependant, en faisant les arpentages du gouvernement, si, à son avis, les circonstances l'exigent, délimiter les claims de préemption ou les terrains achetés, enregistrés antérieurement à la date de cette ordonnance, par tels tenants et aboutissants qu'il jugera à propos ; et tout arpentage ainsi fait et certifié par lui par écrit, liera toutes les parties y intéressées ; et l'arpentage ainsi certifié sera réputé, devant tous les tribunaux de cette colonie, avoir été fait conformément aux dispositions de cette ordonnance.

11. Tout préempteur aura droit de recevoir du commissaire un certificat ^{Certificat d'améliorations. Formule B.} devant être appelé "certificat d'améliorations," d'après la formule B de l'annexe de cette ordonnance, en prouvant au commissaire, par sa déclaration personnelle par écrit et celle de deux autres personnes, qu'il est en possession de son claim de préemption depuis la date de son enregistrement, et qu'il y a fait des améliorations d'une nature permanente à concurrence de deux piastres et cinquante centins par acre. Ce certificat sera en triplicata ; l'original sera remis au préempteur, le duplicata gardé par le commissaire pour le consulter au besoin, et le triplicata transmis sans délai au bureau principal du département des terres et des travaux ; et il sera du devoir du commissaire d'inscrire l'octroi de tel certificat sur l'enregistrement original du droit de préemption, lequel devra lui être exhibé lorsque le préempteur demandera le certificat, ainsi que sur le duplicata gardé au bureau du commissaire.

12. Chaque déclaration de cette nature sera signée par la personne qui la fait et déposée au bureau du commissaire qui est par le présent pleinement autorisé à la recevoir ; et cette déclaration sera d'après la formule C de l'annexe, et devra être faite devant le commissaire, sujette aux dispositions et aux pénalités prescrites par "l'ordonnance relative aux serments, 1869." ^{Déclaration. Formule C.}

13. Après l'octroi du certificat d'améliorations, mais non avant, le droit ^{Cession des droits.} de préemption dans le terrain mentionné dans le certificat, pourra être cédé à toute personne autorisée à posséder un claim de préemption en vertu de cette ordonnance, sujet, néanmoins, à l'opération de toutes les dispositions de cette ordonnance relatives à l'occupation, à la confiscation et au paiement du prix d'acquisition dû ou qui deviendra dû à la couronne.

14. Chaque cession de cette nature sera rédigée par écrit, signée par la personne qui la fait, ou par son procureur, d'après la formule D de l'annexe, ou ^{Forme de cession. Formule D.} en termes équivalents, et en présence du commissaire, et si elle n'est pas ainsi faite elle sera nulle, et telle cession sera en triplicata ; l'original sera gardé par la personne en faveur de qui la cession est opérée, le double sera déposé parmi les archives du bureau du commissaire, et le triplicata transmis pour être enregistré sans délai au bureau principal des terres et travaux ; après examen de la cession en la manière et forme prescrites, et sur paiement d'un honoraire de deux piastres, le commissaire annulera le premier enregistrement de tel droit de préemption, et l'enregistrera de nouveau, de la manière prescrite par l'article 7, au nom de la personne en faveur de laquelle la cession aura été opérée, sujet à l'obligation de compléter le terme d'occupation requis par cette ordonnance, et à toutes les autres conditions y prescrites.

15. Lorsque le préempteur cessera pour toujours d'occuper son claim de ^{Si l'occupation vient à cesser.} préemption, sauf tel que ci-dessous prescrit, le commissaire pourra, d'une manière sommaire, après qu'il lui aura été démontré que telle occupation doit cesser pour toujours, annuler le claim du préempteur qui cessera ainsi pour toujours de l'occuper ; et tous les dépôts opérés, ainsi que toutes les améliorations effectuées et les édifices érigés sur le terrain, seront absolument confisqués au bénéfice de la couronne ; et le terrain pourra être préempté et enregistré de nouveau par le com-

missaire comme claim de préemption, au nom de toute personne se conformant aux exigences prescrites par la présente ordonnance à cet égard.

Sens du mot
"occupation."

16. L'occupation exigée par cette ordonnance signifiera la résidence personnelle continué et de bonne foi du préempteur sur son claim de préemption. Mais l'obligation de résidence personnelle cessera après une période de quatre années d'occupation continue.

Congé de deux
mois.

17. Tout propriétaire d'un claim de préemption aura droit de s'absenter de son claim pendant une période de pas plus de deux mois par année.—Règle générale, il sera censé avoir cessé pour toujours d'occuper son claim lorsqu'il se sera absenté, d'une manière continue, pendant plus de deux mois, à moins qu'un congé ne lui ait été accordé par le commissaire tel que ci-dessous prescrit.

Congé spécial
de quatre mois.

18. Si un préempteur a des motifs valables qu'il établit à la satisfaction du commissaire, ce dernier pourra lui accorder un congé pour une période de pas plus de quatre mois par année, y compris les deux mois d'absence de son claim, tel que prescrit par l'article 17.

Formule E.

Ce congé sera d'après la formule E de l'annexe, et sera rédigé en duplicata ; l'original sera remis au préempteur, et le duplicata gardé parmi les archives du bureau du commissaire.

Permis de
substitution.

19. Si un préempteur a des motifs valables qu'il établit à la satisfaction du commissaire, ce dernier pourra lui accorder un " permis de substitution " pour toute période de pas plus de six mois de calendrier, d'après la formule F de l'annexe, en duplicata ; l'original sera remis au préempteur, et le duplicata gardé parmi les archives du bureau du commissaire. La résidence personnelle continue de la personne désignée dans le permis (telle personne n'ayant pas réclamé, ou ne réclamant pas subséquemment à la date du permis, des terres en vertu de toute loi ou proclamation réglementant la préemption des terres dans la colonie) sera, pendant la durée du permis et après son enregistrement au bureau du commissaire, aussi valide que la résidence personnelle continue du propriétaire même.

Formule F.

Un seul claim
sera possédé.

20. Nul n'aura droit de posséder, à la fois, deux claims par droit de préemption ; et quiconque préemptera plus d'un claim sera déchu de tout droit, titre et intérêt dans le premier claim enregistré par lui et dans les améliorations par lui faites et dans les dépôts d'argent faits au gouvernement à cet égard ; et le terrain compris dans ce premier claim pourra être préempté par d'autres.

Achat de
claims après
arpentage.

21. Lorsque le gouvernement fera arpenter le terrain compris dans un claim de préemption, la personne au nom de laquelle le claim est inscrit dans le registre du bureau des terres aura droit, pourvu qu'un certificat d'améliorations ait été accordé au sujet de tel terrain et que la condition des quatre années d'occupation requise par cette ordonnance ait été dûment remplie, d'acheter ce terrain à tel prix, n'excédant pas une piastre l'acre, qui pourra être fixé par le gouverneur pour le temps, payable en quatre versements annuels égaux, le premier devant être payé au commissaire, à son bureau, dans les trois mois de calendrier de la date de la signification au préempteur d'un avis du commissaire en chef des terres et des travaux et arpenteur général demandant le paiement du terrain, ou dans les six mois de calendrier de l'insertion d'un avis au même effet pour la même période dans la *Gazette du Gouvernement*, ou dans tel autre journal publié dans la colonie que le commissaire pourra désigner.

Si le prix d'acquisition du terrain n'est pas payé, conformément à l'avis, le droit de préemption pourra, à la discrétion du commissaire, être annulé ; et le terrain, ainsi que les améliorations qui y auront été faites, et tous les versements payés sur le prix d'acquisition pourront être confisqués absolument au bénéfice de la couronne.

Avis de l'inten-
tion de deman-
der une conces-
sion de la
couronne.

22. Une concession de la couronne, pour un claim de préemption, ne sera pas accordée avant qu'il ait été démontré au commissaire que des avis écrits ou imprimés de la demande projetée ont été affichés pendant les soixante jours antérieurs à la demande sur quelque partie apparente de tel claim, et sur les claims adjacents (s'il en est), et sur le palais de justice du district où est situé le terrain.

23. Après paiement de la totalité du prix d'acquisition du terrain, et sur production au commissaire en chef des terres et des travaux et arpenteur général, d'un certificat, d'après la formule G de l'annexe, du commissaire du district dans lequel le terrain est situé, constatant que les avis de la demande d'une concession de la couronne ont été dûment affichés tel que requis par l'article précédent, sans qu'il ait été fait d'opposition à l'octroi de telle concession, une concession de la couronne, d'après la formule H de l'annexe, de la pleine propriété du terrain pourra être faite à l'acquéreur.

Certificat de paiement.

Formule G.

Formule H.

Mais chaque concession de la couronne sera censée contenir, entre autres réserves y énoncées, une réserve en faveur de la couronne, ses cessionnaires et porteurs de permis, du droit de prendre sur tel terrain, et sans indemnité, tout gravier, sable, pierre, chaux, bois, ou autres matériaux qui pourront être nécessaires pour la construction, l'entretien ou la réparation des chemins, passages d'eau, ponts ou autres travaux publics.

Réserve de la couronne.

24. Survenant le décès d'un préempteur, ses héritiers ou légataires (selon le cas), s'ils résident dans la colonie, auront droit à une concession du terrain compris dans le claim de préemption, s'il était légalement tenu et occupé par le préempteur à l'époque de son décès, mais à la condition d'acquitter le montant entier du prix d'acquisition du terrain alors dû ou à échoir; mais si les héritiers ou légataires sont absents de la colonie à l'époque de tel décès, le commissaire en chef des terres et des travaux et arpenteur général est par la présente autorisé à adopter, à l'égard du claim de préemption et de la personne (s'il en est) y ayant droit, ou y intéressée, les mesures qu'il croira justes et convenables.

Héritiers du préempteur ont droit à une concession.

25. Toute personne occupant légalement un claim de préemption situé au nord et à l'est des montagnes des Cascades ou de la côte, à la date de la passation de cette ordonnance, s'il a moins de trois cent vingt acres, pourra, avec la permission du commissaire, préempter tout terrain soumis au droit de préemption, et contigu ou aboutissant à son claim, de manière à porter la totalité de son claim à trois cent vingt acres, après quoi la totalité du claim sera réputée avoir été et être tenue et possédée en vertu de cette ordonnance.

Etendue des claims au N. et à l'E. des montagnes des Cascades.

Baux.

26. Des baux de toute étendue des terres non-préemptées et non-arpentées pourront être octroyés pour les fins du pâturage par le gouverneur en conseil, à toute personne quelconque, étant *bonâ fide* préempteur ou acquéreur de terres dans le voisinage du terrain qu'elle désire prendre à bail, moyennant tel loyer que le gouverneur en conseil pourra fixer; mais tout bail de terres pastorales devra, entre autres choses, contenir la condition que ces terres pourront être préemptées, réservées pour les travaux d'utilité publique et achetées par toute personne, en tout temps de la durée du bail, sans indemnité, sauf la réduction proportionnelle de loyer; et de plus la condition que le locataire devra, dans les six mois de la date du bail, pourvoir les lieux loués de telle quantité de bétail proportionnée aux cent acres que le commissaire pourra fixer.

Location de terres à pâturage.

27. Des baux de terres non-occupées et non-arpentées, de la contenance de pas plus de cinq cents acres, pourront être accordés par le gouverneur en conseil, pour y couper du foin, à toute personne étant *bonâ fide* préempteur ou acquéreur de terrains, au loyer que le gouverneur en conseil pourra fixer. La durée du bail ne sera pas de plus de cinq ans; mais le bail devra, entre autres choses, contenir la condition que ces terres pourront être préemptées, réservées pour les travaux d'utilité publique et acquis par toute personne quelconque en tout temps pendant la durée du bail, moyennant telle indemnité au locataire pour les améliorations qui y auront été faites qui sera fixée par le commissaire du district.

Baux pour la coupe du foin.

28. Des baux de toute étendue des terres de la couronne non-préemptées pourront être accordés par le gouverneur en conseil, à toute personne ou corporation dûment autorisée à cet effet, pour y couper des espars, bois de construction

Baux pour bois de construction.

ou de service, et poursuivant des opérations de cette nature, sujet au loyer et aux conditions que le gouverneur en conseil pourra établir; mais toute personne pourra à l'avenir acquérir un droit de préemption sur toutes parties des terres ainsi louées, en se conformant aux exigences de cette ordonnance. Le préempteur, cependant, ne pourra couper que le bois de construction seulement dont il aura besoin sur son claim; et s'il coupe sur ces terres du bois pour le vendre, ou pour tout autre usage que celui énoncé ci-haut, ou pour défricher le sol, il sera absolument déchu de tous ses droits dans le terrain par lui acquis, et le commissaire annulera son claim.

Demandes de baux,

29. Toute demande de bail devra être par écrit, en duplicata, et adressée au commissaire qui gardera l'original à son bureau, et transmettra le duplicata, par l'intermédiaire du bureau principal des terres et travaux, au gouverneur en conseil qui seul décidera la demande de tel bail.

Eau.

Préempteurs peuvent utiliser l'eau.

30. Toute personne possédant légalement un droit de préemption en vertu de cette ordonnance et occupant légalement et cultivant *bonâ fide* des terres, pourra détourner toutes les eaux non-enregistrées et non autrement affectées, du cours naturel de tout ruisseau, lac ou rivière adjacent à ou traversant ces terres, pour les exploitations agricoles et autres, après en avoir obtenu la permission par écrit du commissaire du district qui en fera, après avis tel que ci-dessous mentionné, l'enregistrement contenant le nom du requérant, la quantité d'eau qu'il désire détourner, le lieu où elle sera détournée, dans quel but, et telles autres particularités que le commissaire pourra exiger; pour tel enregistrement, le commissaire exigera un honoraire de deux piastres; et nul n'aura le droit exclusif de faire usage de telle eau, quand même elle coulerait naturellement sur son terrain, à moins que tel enregistrement n'ait eu lieu.

Avis.

31. Avant de recevoir telle permission, le requérant devra, si les parties intéressées refusent d'y consentir, afficher dans un endroit apparent sur le terrain de chaque personne à travers lequel l'eau doit passer, et sur le palais de justice du district, des avis par écrit énonçant son intention d'entrer sur tel terrain et d'y faire passer l'eau, ainsi que toutes les particularités y relatives, y compris la direction et la quantité de l'eau, l'objet et la durée de la permission.

Priorité du droit.

32. La priorité du droit à tel privilège d'eau, dans le cas de contestation, dépendra de la priorité de l'enregistrement.

Indemnité.

33. Le droit d'entrer sur les terrains d'autrui pour y faire passer l'eau, pourra être réclamer par toute personne occupant et cultivant *bonâ fide* des terres comme il est dit ci-haut, et (avant l'entrée) moyennant paiement ou garantie du paiement de l'indemnité, tel que ci-haut, pour les dégâts ou dommages ainsi occasionnés, à la personne dont le terrain pourra avoir été endommagé par telle entrée ou prise d'eau.

Indemnité fixée par un jury.

34. Dans le cas de contestation, l'indemnité ou toute autre question liée à tel privilège d'eau, à l'entrée ou au passage de l'eau, pourra être fixée par le commissaire du district d'une manière sommaire, sans le secours d'un jury, ou, si l'une ou l'autre partie le désire, avec un jury de cinq personnes.

Eau pour les exploitations minières ou autres.

35. Des privilèges d'eaux pour les exploitations minières ou autres, non autrement affectées d'une manière légale, pourront être réclamés, et l'eau pourra être conduite sur ou sous tout terrain préempté ou acheté comme il est dit ci-haut, en obtenant une concession ou un permis du commissaire du district, et avant de ce faire, en payant une indemnité raisonnable pour les dégâts ou dommages occasionnés à la personne dont le terrain pourra être endommagé par tel privilège ou par le passage de l'eau.

La cession opère le transport de l'eau.

36. Les cessions, transferts ou transports d'un droit de préemption seront réputés avoir transféré et cédé et transférer et céder tous privilèges d'eau enregistrés se rattachant ou servant à l'exploitation du terrain préempté.

37. Tout propriétaire d'un privilège de fossé ou d'eau sera tenu de prendre tous les moyens en son pouvoir pour utiliser l'eau prise par lui ; et si, de propos délibéré, il prend et gaspille une quantité inutile d'eau, il sera loisible au commissaire de le déchoir de tous les droits qu'il peut avoir à telle eau. Gaspillage de l'eau, prohibé.

Eviction.

38. Toute personne occupant légalement un claim de préemption, ou possédant un bail en vertu de cette ordonnance, pourra exercer son recours par une action en éviction ou pour empiètement, de la même manière et au même degré que si elle était saisie de la possession légale du terrain enclavé dans tel claim ; mais l'une ou l'autre partie à l'action pourra la renvoyer au magistrat stipendaire du district où le terrain est situé, lequel est par le présent autorisé à procéder d'une manière sommaire et à décerner tel ordre qu'il jugera à propos. Eviction sommaire.

Mais, s'il en est requis par l'une ou l'autre partie, il assignera d'abord un jury de cinq personnes pour entendre la cause, et son verdict ou sa sentence sur toute question de fait sera définitif. Jury.

Jury.

39. Il sera loisible à tout magistrat, par ordre revêtu de son seing, d'assigner un jury de cinq personnes pour toutes les fins de cette ordonnance, et au cas de non-comparution des personnes ainsi assignées, il aura le pouvoir d'imposer une amende de pas plus de vingt-cinq piastres. Comment assigné.

Appel.

40. Toute personne lésée par la décision d'un magistrat ou commissaire, en vertu de cette ordonnance, pourra, dans un mois de calendrier de telle décision, mais non après, en appeler à la cour suprême d'une manière sommaire, et tel appel sera dans la forme d'une requête, vérifiée par affidavit, adressée à tout juge de telle cour, énonçant les griefs allégués ; et copie de la requête sera signifiée au commissaire de la décision duquel il y a appel, et il lui sera alloué, pour répondre à la requête, tel délai que le juge de la cour suprême fixera ; mais il ne sera interjeté appel que des points de droit seulement. A la cour suprême.

41. Toute personne désirant interjeter appel comme il est dit ci-haut, pourra être requise, avant l'audition, de fournir tel cautionnement qui pourra être prescrit par le commissaire de la décision duquel appel est interjeté ; et l'appel ne sera pas entendu avant que cautionnement, à la satisfaction du commissaire, ait été donné, portant obligation de poursuivre l'appel et de s'y soumettre. Cautionnement.

Terres arpentées.

42. Le gouverneur réservera, en tout temps et pour les objets qu'il jugera à propos, par avis inséré dans la *Gazette du gouvernement*, ou dans tout journal publié dans la colonie, les terres qui n'auront pas été vendues ou légalement préemptées. Réserves.

43. Le prix de départ des terres arpentées, non réservées comme emplacements de villes ou de leurs faubourgs, et n'étant pas réputées terres minérales, sera d'une piastre l'acre ; et le prix de départ des emplacements de villes et faubourgs sera en chaque cas spécialement fixé par le gouverneur. Prix des terres.

44. Sauf tel que ci-haut, toutes les terres dans la Colombie Britannique seront offertes en vente par lots et aux enchères publiques, au prix de départ fixé ci-haut, après qu'elles auront été arpentées et mises en état d'être vendues. Avis régulier sera donné de toutes ces ventes ; il sera en même temps donné avis du prix de départ et des conditions de paiement lorsqu'ils différeront de ceux énoncés plus haut, ainsi que des droits spécialement réservés (s'il en est) pour cause d'utilité publique. Terres offertes en vente aux enchères publiques.

Vente de gré à gré.

45. Toutes les terres qui ne seront pas vendues à telles enchères pourront l'être de gré à gré au prix de départ et aux conditions mentionnées dans cette ordonnance, sur demande adressée au commissaire en chef des terres et des travaux et arpenteur général, ou à toute autre personne autorisée à cet effet par le gouverneur.

Droits réservés.

46. A moins que le contraire ne soit spécialement annoncé lors de la vente, toutes les terres de la couronne vendues seront assujéties aux droits publics de passage qui pourront, en tout temps après la vente, être spécifiés par le commissaire en chef des terres et travaux et arpenteur général, et au droit de la couronne d'en extraire, sans indemnité, la pierre, le gravier et les autres matériaux devant servir à réparer les chemins publics, et aux droits particuliers de passage et de faire passer l'eau ou de s'en servir pour l'usage des animaux, l'exploitation des mines ou les travaux du génie, qui lors de la vente pourront être en existence.

La cession comprend les arbres, etc.

47. A moins que le contraire ne soit spécialement annoncé lors de la vente, la cession du terrain comprendra, sauf tel que prescrit par l'article 23, tous les arbres, mines et minéraux sur et sous tel terrain, excepté les mines d'or et d'argent.

Droits des francs mineurs.

Mineurs peuvent rechercher les minéraux.

48. Rien de contenu dans cette ordonnance n'empêchera les francs mineurs d'entrer sur toute terre de cette colonie et d'y rechercher et exploiter les minéraux; mais tels francs mineurs devront, avant de ce faire, donner une complète garantie, à la satisfaction du commissaire, en faveur du préempteur ou tenancier en pleine propriété, de toute perte ou tout dommage qu'il pourra éprouver en conséquence. Si le montant de l'indemnité (s'il en est) ne peut être fixé à l'amiable, le magistrat stipendaire ou le commissaire des mines d'or du district où le terrain est situé, avec le secours, (si l'une ou l'autre partie le désire), d'un jury de cinq personnes assigné par lui, en fixera le montant, et telle décision et sentence seront définitives. S'il n'y a pas de magistrat stipendaire ou commissaire des mines d'or dans le district, la cour suprême aura juridiction en tel cas.

Concessions gratuites.

Concessions gratuites pour les immigrants.

49. Il sera loisible au gouverneur en conseil de faire telles concessions gratuites ou partiellement gratuites des terres non-occupées et non-affectées de la couronne dans la colonie, pour l'encouragement de l'immigration ou pour d'autres objets d'utilité publique, sous telles dispositions, restrictions et privilèges que le gouverneur en conseil pourra juger les plus propres à encourager l'établissement permanent des immigrants, ou à atteindre les autres objets d'utilité publique ci-haut mentionnés.

Droits des mineurs sauvegardés.

50. Rien de contenu dans cette ordonnance ne sera interprété de manière à préjudicier aux droits concédés aux francs mineurs en vertu de "l'ordonnance concernant les mines d'or, 1867."

Annexe.

51. L'annexe de la présente ordonnance en formera partie.

Livres tenus.

52. Tout commissaire nommé en vertu de cette ordonnance tiendra un ou des livres dans lesquels il inscrira la date et les particularités de l'enregistrement de chaque droit de préemption, certificat d'améliorations, permis de substitution, cession ou autre document se rattachant à tout claim de préemption dans son district.

Emploi des amendes, etc.

53. Les amendes et les honoraires payables en vertu de cette ordonnance seront réputés appartenir à la couronne.

Mise en vigueur.

54. Cette ordonnance ne sera pas mise à effet avant que le fait qu'elle a été sanctionnée par Sa Majesté ait été proclamé dans la colonie.

Titre.

55. Cette ordonnance pourra être citée, pour toutes fins quelconques, sous le titre de "Ordonnance des Terres, 1870."

ANNEXE.

[FORMULE A.]

Certificat d'enregistrement du droit de préemption.

Original [devant être gardé par le préempteur.]

[No. dans le registre du district.]

TERRE RURALE.—COLOMBIE BRITANNIQUE.

Claim de préemption.

District de

Nom du préempteur (au long.)

Date de l'enregistrement du droit de préemption.

Nombre d'acres (en mots.)

Où situé.

Désignation des bornes du claim.

Signature du commissaire.

N. B. Le plan du claim devra être dessiné sur le dos de cette feuille.

[FORMULE B.]

Ordonnance des terres, 1870.

District de

Certificat d'améliorations.

Je certifie par le présent que _____ m'a démontré par des témoignages (nommer les témoins et énoncer leurs témoignages et tous autres sur lesquels le commissaire a basé son jugement) que _____ de _____ a occupé, tel que prescrit par cette ordonnance, son claim de préemption, enregistré sous le No. _____, en ce district, de la date de tel enregistrement jusqu'à l'époque actuelle, et qu'il a fait des améliorations, à concurrence de deux piastres et cinquante centins l'acre, sur _____ acres des terres de la couronne situées à _____

Signé ce _____ jour de _____ 18 .

[FORMULE C.]

Déclaration.

Ordonnance des terres, 1870.

District de

Je, A. B., de _____, déclare solennellement et sincèrement que : (ici indiquez en détail les améliorations déclarées avoir été faites par le préempteur sur son claim, et le désigner), et je fais cette déclaration solennelle, croyant consciencieusement qu'elle est vraie et conformément à "l'ordonnance concernant les serments, 1869."

Déclaré et signé par le nommé _____, le _____ jour de _____, A. D. 18 _____, devant moi _____

Commissaire
(Signature de celui qui fait la déclaration).

[FORMULE D.]

Cession d'intérêts.

Je, A. B., de _____, étant le propriétaire enregistré du claim de préemption sous le No. _____, dans le registre de préemption du bureau des terres, cède par la présente à C. D., tous les droits, titres et intérêts que je puis y avoir absolument, mais aux mêmes conditions auxquelles je le possède.

Daté ce _____ jour de _____ 18 _____
Témoin, A. B.

[FORMULE E.]

Congé.

J'accorde par le présent à A. B., de _____, la permission de s'absenter de son claim de préemption, enregistré sous le No. _____, dans le registre de préemption, pendant l'espace de _____ de la date du présent.
Daté ce _____ jour de _____ 18 _____.

E. F.,
Commissaire.

[FORMULE F.]

Permis de substitution.

Je permets par le présent à A. B., de _____, d'occuper, pendant l'espace de _____ mois, le claim de préemption enregistré sous le No. _____ dans le registre de préemption, à la place de C. D., le propriétaire actuel.
Daté ce _____ jour de _____ 18 _____.

E. F.
Commissaire.

[FORMULE G.]

Certificat d'avis.

Je certifie par le présent que A. B., a affiché, pendant l'espace de soixante (60) jours, sur une partie apparente du claim préempté, No. _____, et aussi sur le terrain adjacent, et sur le palais de justice du district, un avis constatant qu'il a l'intention de demander une concession de la couronne pour le terrain enclavé dans tel claim, et que nulle opposition à l'octroi de telle concession de la couronne n'a été formulée.

Daté ce _____ jour de _____ 18 _____.

C. D.
Commissaire.

Au
Commissaire en chef
des terres et des travaux. }

[L. S.]

Colonie de la
Colombie Britannique,
No. _____ }

[FORMULE H.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et des colonies et de leurs dépendances en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique et en Australie. A tous ceux qui les présentes verront, salut :

Sachez qu'en vertu des présentes, pour nous, nos héritiers et successeurs, en considération de la somme de _____ à nous payée, nous donnons et concédons à _____, ses hoirs et ayant cause, tout ce lot de terre sis et situé _____ et numéroté _____ sur le plan officiel ou arpentage du dit _____, dans la Colombie Britannique; pour le dit _____, ses hoirs et ayant cause avoir et posséder à toujours le dit lot de terre et tous les lieux par le présent concédés, avec leurs dépendances.

Pcurvu, cependant, qu'il nous sera en tout temps loisible à nous, nos héritiers et successeurs, ou à toutes personnes agissant à cet égard sans notre ou leur autorité, de reprendre toute partie des dits terrains qu'il sera jugé nécessaire de reprendre pour construire des chemins, canaux, ponts, chemins de halage, ou autres travaux d'utilité publique, de manière, cependant, à ce que les terrains

ainsi repris n'excèdent pas la vingtième partie de tous les terrains susdits, et à ce qu'il ne soit pas repris de terrains sur lesquels des édifices pourront avoir été érigés, ou qui pourront être exploités comme jardins ou autrement pour la plus utile occupation de ces édifices.

Pourvu aussi qu'il nous sera en tout temps loisible à nous, nos héritiers et successeurs, ou à toutes personnes agissant sous notre ou leur autorité, de passer sur toutes parties des dits terrains et d'y recueillir le minerai d'or ou d'argent qui pourra se trouver sur ou sous ces terrains, et d'avoir l'usage et la jouissance de toute partie de ces terrains, et des privilèges s'y rattachant, dans le but d'y recueillir tel minerai, et pour toute autre fin s'y rapportant, moyennant paiement d'une indemnité raisonnable pour telle exploitation et jouissance.

Pourvu aussi qu'il sera loisible à toute personne dûment autorisée à cet égard par nous, nos héritiers et successeurs, de prendre et d'exploiter les pouvoirs d'eau et d'exercer le droit de transporter l'eau sur, à travers ou sous toutes parties des terrains par le présent concédés, selon que la chose sera raisonnablement requise pour les exploitations minière ou agricole dans le voisinage des dits terrains, payant, pour ce faire, une indemnité raisonnable au dit

ses héritiers ou ayant cause.

Pourvu aussi qu'il sera en tout temps loisible à toute personne dûment autorisée à cet effet par nous, nos héritiers et successeurs, d'extraire des terrains par les présentes concédés, sans indemnité, le gravier, la pierre, le sable, la chaux, le bois de construction, ou les autres matériaux qui pourront être nécessaires pour la construction, l'entretien ou la réparation de tous chemins, passages d'eau, ponts ou autres travaux publics.

En foi de quoi nous avons émis ces lettres-patentes sous le grand sceau de notre colonie de la Colombie Britannique.

Témoin, notre digne et bien-aimé gouverneur et
commandant en chef de notre colonie de la Colombie Britannique et de ses dépendances, à notre Hôtel du gouvernement, dans notre cité de Victoria, ce
jour de l'année de notre seigneur mil huit cent et dans la
année de notre règne.

Par ordre.

APPENDICE R.

EXTRAIT DE L'OUVRAGE DU DR. RATTRAY, SUR L'ILE DE VANCOUVER ET LA COLOMBIE BRITANNIQUE, 1862.

Charbon.

Fer.

Le fait que l'on constate fréquemment la présence du fer à proximité des régions houillères dans les autres pays, et que le charbon prédomine dans la plus grande partie de l'île de Vancouver, semblerait indiquer que ce métal, le plus précieux de tous et que l'on dit avoir été récemment découvert sur la côte occidentale, devra, à une date non éloignée, s'y trouver en abondance. C'est grâce à sa position insulaire, à ses gisements de houille et à son fer que l'Angleterre est, en grande partie, redevable de sa grandeur. La colonie possède deux de ces avantages; le troisième, elle peut le posséder et il est possible qu'elle le possède; c'est pour cette raison donc qu'elle doit tout faire pour le découvrir; avec du fer pour ses machines, du charbon pour les mettre en mouvement et d'immenses ressources commerciales, l'île de Vancouver pourrait fort bien prendre rang après l'Angleterre sous le rapport industriel et commercial.

Où se trouve le charbon.

Le charbon, à coup sûr le plus important des minéraux de cette colonie affleure à différents points au cap Bonilla, près du port de San Juan, à Nespod, au nord de la baie de Nootka sound, deux localités situées sur la côte occidentale; au Fort Rupert et à Nanaimo, sur ses côtes nord-est et est; et des indications de sa présence près des extrémités septentrionale et méridionale de l'île, et sur ses côtes orientale et occidentale, rendent probable le fait que ce fossile se trouve presque partout, mais plus particulièrement sur la côte orientale où les filons ont apparemment une grande étendue et une valeur très-considérable, bien que Nanaimo soit la seule localité où il ait été constaté que les mines peuvent être exploitées promptement; avec bénéfice et sur une très-vaste échelle.

Valeur comparative du charbon.

Le charbon de l'île de Vancouver est d'excellente qualité et décidément supérieur à certaines variétés du charbon écossais, mais il ne saurait être comparé à celui du nord de l'Angleterre et surtout à celui du pays de Galles. Ci-suit l'analyse de ce charbon et d'autres variétés.

Analyse du charbon de l'île de Vancouver et d'autres variétés.

Variété,	Gravité spécifique.	Carbone.	Hydrogène.	Nitrogène.	Soufre.	Oxygène.	Cendre.	Pourcentage de cote.
Pays de Galles (Craigola).....	1.30	84.87	3.84	0.41	0.45	7.19	3.24	85.5
Newcastle (Can's Hartly).....	1.25	79.83	5.11	1.17	0.82	7.86	5.21	60.63
Ecossois (Fordel Splint).....	1.25	79.58	5.50	1.13	1.46	8.33	4.00	52.03
Bornéo (Labuan).....	1.28	64.52	5.74	0.80	1.45	20.75	7.74
Chili (Baie de la Conception).....	1.29	70.55	5.76	0.95	1.98	13.24	7.52	43.63
Sydney.....	82.39	5.32	1.23	0.70	8.32	2.04
Île de Vancouver.....	66.93	5.32	1.02	2.20	8.70	15.83

Nature et qualité du charbon.

C'est un charbon bitumineux, plus léger que celui du pays de Galles d'environ 10 pour cent; il se consume rapidement et est très-avantageux dans les machines à vapeur, surtout placé dans des foyers et des chaudières construits expressément pour ce charbon. Bien que très-approprié à la fabrication

du gaz, cependant il produit trop de rebuts, fait beaucoup de cendres et peu de coke propre aux fonderies. La grande quantité de soufre qu'il contient est un désavantage sérieux; celui du Fort Rupert, où l'on a découvert le premier charbon, en contient moins, nous dit-on. Cependant tout le charbon que l'on a jusqu'ici extrait des gisements, et dont nous donnons l'analyse ci-haut, n'est pour ainsi dire que du charbon de surface, et ne saurait en justice être considéré comme critérium de la valeur de celui de Nanaïmo, qui va s'améliorant au fur et à mesure que l'on creuse le sol. Un filon très-considérable et de qualité supérieure vient tout récemment encore d'être découvert. Malheureusement il n'a pas encore été fait d'exploration générale et régulière de la formation houillère de l'Île.

L'on ne saurait nier que pour développer l'industrie manufacturière, le commerce et les mines de la colonie, il importe de posséder du charbon en quantité illimitée et à bon marché. Par ce moyen l'on réussira à mettre en opération des machines, des manufactures, et à profiter des perfectionnements apportés aux arts et à l'industrie que, sans cet élément essentiel, nous nous ne pourrions jamais utiliser. Au lieu de ses lents voiliers, la colonie se verrait en mesure d'avoir des navires à vapeur, des chemins de fer et des moyens de transport simples et faciles par terre et par eau, des mécanismes pour les filatures de coton, pour les moulins à scie et à farine et d'innombrables manufactures. Avantages en résultant.

Les minéraux de l'Île, tant natifs qu'importés, pourraient être fondus et utilisés sur le champ, au lieu d'être exportés à l'état brut sur les marchés étrangers et vendus à perte; et en même temps son commerce recevrait une nouvelle impulsion, et le trafic de sa marine marchande ne manquerait pas de s'accroître d'autant.

L'exportation du charbon de l'Île de Vancouver va croissant de jour en jour et atteindra bientôt une vaste importance tout en développant le commerce et la construction des navires. Nanaïmo, heureusement, possède un havre spacieux, sûr et d'un accès facile dans lequel les navires de 1,500 tonneaux peuvent mouiller à proximité des mines et charger avec aisance; ce havre deviendra bientôt un dépôt important pour l'exportation du charbon,—le Newcastle de la colonie. Des mesures énergiques viennent d'être prises pour donner un nouvel élan au développement de nos mines. Son exportation.

L'exportation du charbon de Nanaïmo s'accroîtra énormément quand il sera possible de le fournir en quantité suffisante pour faire face à la demande et que le prix en sera quelque peu réduit. Le tableau suivant indicatif de la quantité de charbon exportée à San Francisco, fera voir clairement que l'exportation du charbon de Nanaïmo pendant les trois premiers mois de 1862, a presque égalé celle de toute l'année précédente :—

Tableau indicatif de la quantité de charbon exportée à San Francisco.

Variétés.	1er jan. au 16 déc. 1861.	1er jan. au 15 mars 1862.
	Tonnes.	Tonnes.
Angleterre.....	24,895	5,036
Cumberland.....	2,662	2,876
Chili.....	12,254	
Sydney.....	12,304	3,942
Japon.....	25	125
Coos et Baie Bellingham (importé en franchise).....	16,183	2,535
Anthracite, (New York).....	26,291	5,176
Île de Vancouver (Nanaïmo).....	5,204	4,235

Le tableau suivant fait voir l'avantage, quant au prix, qu'offrira le charbon de Nanaïmo sur le marché de San Francisco et les autres marchés du Pacifique, quand son prix aux mines aujourd'hui très-élevé, aura été réduit :— Diminution de prix du charbon.

Prix des différentes variétés de charbon à l'Île de Vancouver, San Francisco etc., etc.

Variété.	Prix aux mines.	Prix à Victoria.	Prix à San Francisco.	Prix en Chine.
Charbon de Nanaïmo	Piastres. 6 à 7	Piastres. 9 à 10	Piastres. 12 à 15
„ du Chili	12 à 15
„ d'Angleterre	15 à 20.	15 à 20

Développe-
ment du com-
merce de char-
bon.

La proximité des marchés du Pacifique et le bas prix de son charbon permettront à l'Île de Vancouver, de soutenir avec avantage la concurrence lorsqu'il s'agira d'approvisionner les colonies qui se forment graduellement sur cet océan. La Chine et l'Asie orientale s'ouvrent promptement au commerce, et aujourd'hui les vapeurs voyagent fréquemment sur les eaux de cet océan qui, jusque là, n'avaient guère été sillonnées par des navires, et puis la consommation du charbon augmente journellement. Jusqu'à ce jour, c'est aux terrains houillers du Pacifique même, mais principalement à ceux de l'Angleterre, que l'on a eu recours pour satisfaire à la demande, et cela à des prix exorbitants.

Les terrains houillers les plus importants du Pacifique sont ceux de Panama, du Chili, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, Labuan, et ceux de Nanaïmo plus récemment découverts. Le charbon de Labuan est de qualité inférieure; de plus, comme le climat y est malsain, les mines sont imparfaitement exploitées et ne pourront jamais rivaliser avec celles de cette colonie. Le charbon de Panama, du Chili, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, est de bonne qualité, mais les avantages marqués que possède l'Île au point de vue de l'exportation du charbon, joints à l'abondance de ce dernier, à son bas prix et à sa qualité, lui permettront en définitive d'écouler sur les marchés de San Francisco et d'autres localités ses houilles qui dès lors supplanteront, en grande mesure, celles d'Angleterre, du Chili, etc., de sorte que l'Île de Vancouver deviendra naturellement la source où iront s'approvisionner, sinon toute les colonies du Pacifique, du moins tous les pays qui ne se trouvent pas dans le voisinage des autres mines dont nous parlons ci-haut.

Le charbon de la baie de Coos est un lignite ou charbon tertiaire brun, semblable à celui que l'on trouve en minces filons sur la rive méridionale de la rivière Fraser, près de son embouchure. Le charbon de la baie de Bellingham, que l'on exporte aujourd'hui à San Francisco en grande quantité, est de qualité inférieure à celui de Nanaïmo; d'où il suit que ni l'une ni l'autre de ces houilles ne peuvent empêcher la dernière de monopoliser l'approvisionnement.

Marché pour
le charbon
dans l'Asie
Orientale.

L'un des principaux marchés pour le charbon de Nanaïmo sera la côte de l'Asie orientale, et les flottes à vapeur, militaires et marchandes, dont le chiffre s'accroît rapidement, qui fréquentent cette côte et qui s'approvisionnent de charbon surtout en Angleterre, à des prix exorbitants.

Le 31 août 1861, la flotte anglaise stationnée en Chine se composait de onze canonnières et de dix-neuf vaisseaux d'un plus fort tonnage, faisant un total de 30 vaisseaux de la force de 6,340 chevaux.

APPENDICE S.

ORDONNANCE POUR AMENDER LA LOI RELATIVE AUX COMPAGNIES A FONDS SOCIAL.

[8 mars 1866.]

CONSIDÉRANT qu'il est expédient de refondre et amender les lois relatives à l'incorporation, à la réglementation et à la mise en liquidation des compagnies commerciales ;

Qu'il soit en conséquence décrété par le gouverneur de la Colombie Britannique, de l'avis et du consentement du conseil législatif, comme suit :

1. L'acte des compagnies à fonds social de la Colombie Britannique ainsi que l'ordonnance concernant les compagnies à fonds social pour l'exploitation des mines, 1864, sont par le présent abrogés. Abrogation de certains actes.

2. L'acte du parlement impérial, passé en la session tenue dans les 25 et 26e années du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, chapitre 89, intitulé : " l'acte des compagnies, 1862 ", aura, à compter de la passation de cette ordonnance, autant que faire se pourra, et sauf en tant que ci-dessous amendé et modifié, force de loi en cette colonie.

3. Les mots " la cour ", usités dans l'acte précité, au lieu de l'interprétation qui leur est donnée dans l'article 81 de tel acte, signifiera la cour suprême de juridiction civile dans la Colombie Britannique, et tout juge de cette cour aura et exercera tous les pouvoirs par tel acte conférés au lord chancelier et au vice-chancelier. Interprétation

4. Le pouvoir conféré aux compagnies d'autoriser toutes personnes, en qualité de procureur, à exécuter tous titres en leur nom, dans toute localité non située dans le Royaume-Uni, s'appliquera à l'exécution de titres en cette colonie ; et tel pouvoir comprendra celui conféré aux compagnies en cette colonie d'autoriser un procureur à exécuter des titres en leur nom dans le Royaume-Uni. Pouvoirs en dehors du Royaume.

5. Tous les honoraires exigibles en vertu de cette ordonnance seront les mêmes que ceux fixés par " l'acte des compagnies, 1862 " ; mais ils seront perçus de la manière ordinaire, et non au moyen de timbres, et versés à la trésorerie de cette colonie, pour l'usage de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs. Honoraires.

6. Jusqu'à ce que quelque autre personne ait été nommée à cet égard par le gouverneur, le secrétaire de la colonie de la Colombie Britannique aura et exercera tous les pouvoirs du bureau de commerce mentionné dans tel acte. Le liquidateur d'office y mentionné sera nommé par la cour suprême. Secrétaire de la colonie substitué au bureau de commerce.

7. Les avis qui, aux termes de tel acte, doivent être publiés dans les gazettes et journaux y mentionnés, seront publiés dans la *Gazette du Gouvernement* et dans les autres journaux désignés pour cet objet. Avis publics.

8. Lorsqu'il sera formé en cette colonie des compagnies pour l'exploitation des mines, tous les documents devant être enregistrés en vertu du dit acte au bureau du registraire des compagnies à fonds social, pourront l'être au bureau du commissaire ou assistant-commissaire des mines d'or ; mais, en semblables cas, chaque document de cette nature lui sera délivré en duplicata, et après qu'il lui aura été remis ainsi que les honoraires d'enregistrement, et après accomplissement des formalités prescrites par l'acte, la compagnie recevra du commissaire des mines d'or le certificat ordinaire d'enregistrement, après quoi la compagnie sera réputée dûment incorporée ; et le duplicata de tous ces documents et du

certificat d'enregistrement sera immédiatement transmis par le commissaire des mines d'or au régistrateur des compagnies à fonds social; et le certificat d'enregistrement aura la même valeur que s'il eût été octroyé par le régistrateur, et fera foi devant tous les tribunaux tout comme le certificat du régistrateur.

Application de l'acte des compagnies. 9. Toutes les dispositions du dit acte relatives à l'enregistrement des compagnies déjà enregistrées, s'appliqueront aussi bien aux compagnies minières actuellement formées en cette colonie sous l'autorité de "l'ordonnance des compagnies minières à fonds social, 1864," qu'à toutes autres compagnies à fonds social formées en vertu de l'acte des compagnies à fonds social par la présente abrogé; et toutes les dispositions de la partie IX du dit acte, sauf tel que ci-dessus amendées, s'appliqueront à toutes les compagnies minières incorporées ou qui le seront à l'avenir.

Quant aux compagnies enregistrées sous l'ordonnance de 1865. 10. Rien de contenu dans la présente ne sera interprété de manière à préjudicier aux dispositions de "l'ordonnance concernant les mines d'or, 1865"; mais toutes les dispositions relatives à la mise en liquidation des compagnies en vertu de cette ordonnance seront applicables aux compagnies minières enregistrées en vertu des dispositions de la partie VII de "l'ordonnance concernant les mines d'or, 1865" précitée.

Ordres généraux. 11. Les ordres et réglemens généraux pour l'établissement de la procédure à suivre en vertu de cette ordonnance dans la colonie, seront ceux de la Haute Cour de Chancellerie en Angleterre, en date du 25 novembre 1862; mais il sera loisible au juge de la cour suprême de juridiction civile dans la Colombie Britannique, avec la sanction du gouverneur, de les modifier au besoin.

Titre. 12. Cette ordonnance pourra être citée sous le titre: "Ordonnance concernant les compagnies, 1866."

APPENDICE T

EXTRAIT DU LIVRE BLEU, 1870.
APERÇU des produits, des bestiaux, etc., de la Colombie Britannique.

Nom du comté district, ou paroisse.	RÉCOLTES.										BESTIAUX.						PRODUITS.										Point de rapports.	
	Nature de la récolte et nombres d'acres consacrés à chacune.										Nombre de				Nature des produits et la quantité de chacun.						Nature des produits et prix de chacun en sterling.							
	Blé.	Orge.	Avoine.	Pois.	Foins, de terre.	Jardins.	Divers.	Nombre total d'acres cul-tivés.	Chevaux.	Bêtes à cornes.	Moutons.	Cochons.	Blé.	Orge.	Avoine.	Pois.	Pommes de terre.	Jardins.	Navets.	Foin.	Divers.	Blé, par lb.	Orge.	Avoine.	Foins, de terre.	Jardin res.		Divers.
District de Victoria.	378	124	425	106	136	107	2604	202	840	2102	552	103	82	260	66	297	56	948	910	910	910	2 1/2	2	2	1	2
Sooke	248	10	207	30	88	6	20	25	..	115
Lilloet et Clinton ..	2000	600	150	30	120	50	1724	128	953	536	661	69	171	249	4	176	149	8	139	8	139	2 1/2	3	3	1	3
Hope, Yale et Lytton ..	1952	1262	460	60	310	210	1227	126	1171	2001	362	29	111	101	25	182	27	346	425	425	425	2 1/2	2 1/2	2 1/2	3	3
Kootenay	45	31	3	6	8	616	65	418	92	359	8	16	83	15	154
Caribou	200	415	606	41	141	135	1688	321	816	287	420	1000	11000	100000	..	10000	7500
Nanaimo	14	24	127	4	18	24	213	32	795	54	220	1800	1800	1500	2000	5500	7440
Clomox	14	200	1	321	226	666	170	542	308	200	1800	1800	1500	2000	5500	7500
Ché de Victoria
Cowichan	330	74	1480	..	400

* Impossible de se procurer de rapport vu que de grandes quantités d'avoine et d'orge sont consommées avant d'être battues.

Prix de différents articles. *Moyenne des prix de différents articles en usage ou destinés à la consommation :—*

	STERLING.		
	£	s.	d.
Farine de blé, par baril de 196 lbs.....	2	0	0
Blé par lbs.....	0	0	1½
Pain de farine de blé par lb.....	0	0	4
Bêtes à cornes par tête.....	20	0	0
Chevaux " £20 à 30	0	0	0
Moutons "	1	8	0
Chèvres "	2	0	0
Cochons "	2	0	0
Lait par gallon.....	0	2	0
Beurre frais, par lb.....	0	2	0
" salé "	0	2	0
Fromage "	0	2	0
Bœuf "	0	0	10
Mouton "	0	0	10
Lard "	0	0	10
Riz "	0	0	4
Café "	0	1	6
Thé "	0	3	0
Sucre "	0	0	7
Sel "	0	0	2
Vin, la bouteille.....	0	6	0
Eau-de-vie "	0	6	0
Bière par gallon.....	0	2	0
Tabac par lb.....	0	4	0

Ces prix ne s'appliquent ni à l'intérieur du pays ni aux mines. Ces mêmes prix augmentent de 10 à 50 pour cent dans les régions minières.

Prix de la main-d'œuvre

Moyenne du prix de la main d'œuvre :—

	Par mois.
Garçons de ferme.....	\$30 à \$50
Domestiques.....	{ Blancs \$30 à \$50 Chinois \$15 à \$30

Ces prix ne s'appliquent qu'à l'île de Vancouver et au bas de la rivière Fraser. Dans les districts miniers, le prix de la main-d'œuvre est beaucoup plus élevé, variant de \$6 à \$8 par jour et de \$50 à \$75 par mois.

Les exploitations agricoles et l'établissement des terres, dans l'île de Vancouver et la terre-ferme, sur le bas de la rivière Fraser, font de rapides progrès.

APPENDICE U.

EXTRAIT DE LA BROCHURE DU RÉVÉREND M. C. LUNDIN
BROWN, SUR LA COLOMBIE BRITANNIQUE, 1863.

PRODUCTIONS NATURELLES—ANIMALES ET VÉGÉTALES.

Il n'est pas de côtes ou de rivières qui soient plus riches en poisson que celles de la Colombie Britannique. Poissons de la Colombie.

Le nombre et les espèces en sont si variés que pour connaître leurs mœurs il faudrait presque en faire l'étude de sa vie.

Le premier poisson qui visite nos rives est le hareng qui arrive par bancs dans nos havres au mois de mars. Hareng.

Celui que l'on prend à Burrard Inlet, est petit, mais d'excellente qualité.

L'on en trouve de plus gros et d'aussi bonne qualité que ceux de la mer, dans le golfe de Géorgie, mais il faut une grande habileté pour les prendre.

Ensuite, au mois d'avril, apparaît le célèbre houlican. Des millions de ce poisson se pressent à l'embouchure de la rivière, et son arrivée est annoncée par des volées de goélands qu'on aperçoit au-dessus des bancs, guettant l'occasion de saisir leur proie et faisant retentir de leurs cris aigus les régions d'ordinaire si tranquilles du Fraser. Houlican.

Le houlican ressemble à l'éperlan, mais il est un peu plus gros et a un goût délicieux. Il est si huileux que l'on assure que celui que l'on prend au nord peut brûler comme une chandelle.

Il est hors de doute que ce poisson ferait d'excellente sardine que l'on pourrait conserver dans sa propre huile.

Le saumon fait son apparition dans la rivière dès le mois de mars, et espèces après espèces continuent d'arriver jusqu'en octobre, alors que les derniers venus se réunissent pendant quelque temps à leurs devanciers. Saumon.

On peut compter bien plus sûrement sur l'apparition périodique de chaque espèce de saumon dans cette rivière, que sur les côtes et les îles.

L'espèce la plus importante, le saumon argenté ou de printemps, ne manque jamais de faire son apparition. Il est impossible de dire combien il y en a d'espèces. Saumon argenté.

Dans le cours de l'été de 1861, cinq ou six espèces différentes remontèrent le Fraser à une plus au moins grande distance de son embouchure.

Un grand nombre de ces espèces (surtout le saumon argenté et le saumon à museau recourbé) remontent la rivière à une distance de mille milles, et pénètrent même dans les cours d'eau sur les versants des montagnes Rocheuses. Ils voyagent avec une rapidité telle qu'il est fréquemment arrivé qu'on les a vus atteindre Lillouet dix jours après leur apparition à l'embouchure de la rivière.

Grand nombre d'entre eux périssent dans ces longs voyages; amaigris et épuisés de fatigue, ils ne s'arrêtent ni ne retournent, mais ils remontent, remontent toujours, luttant contre la force du courant jusqu'à ce que, n'en pouvant plus, ils aillent s'échouer sur la rive pour mourir.

Leur grand but est de propager l'espèce, et l'instinct les pousse à déposer leur frai dans les sources mêmes des cours d'eau; de cette manière, ils accomplissent les desseins de la Providence, en apportant la nourriture à des milliers d'être humains dans l'intérieur.

Le saumon argenté ou de printemps fait sa première apparition dans la rivière, en mars ou au commencement d'avril; il est très-abondant en juin, et vers la première partie de juillet il a presque tout remonté la rivière. Son apparition.

C'est un superbe poisson, pesant de 4 à 20 livres; l'on en a pris qui pesaient 72 livres. Celui qui a été envoyé à l'Exposition de 1862 pesait 40 livres.

La plus grande partie de ceux qui arrivent les premiers sont rouges; les suivants sont rouges et blancs (la chair du dos au-dessus des flancs, rouge, le ventre blanc), les derniers sont presque tous blancs.

Ce poisson est facilement mariné et atteint de bons prix sur le marché.

La deuxième espèce fait son apparition en juin et continue d'arriver jusqu'au mois d'août; c'est un poisson de petite taille, mais fort beau, dos vert, ventre blanc, chair rouge, pesant de 5 à 6 livres; on le marine facilement et, sur le marché, il atteint le prix le plus élevé. La troisième espèce, qui apparaît au mois d'août pèse, en moyenne, 7 livres; c'est également un poisson fort délicat.

Saumon à bosse.

Vient ensuite le saumon à bosse qui apparaît à tous les deux ans dans le mois d'août, et prolonge son séjour jusqu'à l'hiver; il pèse 6 livres, quelquefois 14 livres. Le mâle est bossu ou plutôt a le dos arqué; sa mâchoire supérieure est recourbée; son dos est recouvert d'une peau et son ventre de petites écailles. Ce poisson, à l'état mariné, n'est guère recherché, mais, séché ou fumé, il est assez bon.

Saumon à museau recourbé.

La cinquième espèce est le saumon à museau recourbé, animal hideux qui apparaît en septembre et reste jusqu'à l'hiver alors qu'il retourne à la mer. Il pèse de 12 à 15 livres, et on en trouve de 45 livres. Sa chair est blanche; la femelle n'a ni le museau extraordinaire, ni les dents qui sont les signes caractéristiques du mâle; sa chair n'est pas mangeable.

Eperlan.

L'éperlan fait son apparition dans le bas de la rivière Fraser, de bonne heure le printemps, et après avoir déposé son frai, il retourne à la mer.

Truite.

On prend, sur le bas de la rivière Fraser, d'excellente truite pesant de 7 à 8 livres; une autre espèce mais plus petite, pesant de 3 à 5 livres, abonde dans ses tributaires.

Tout récemment l'on a pris 20 truites de montagne dans un cours d'eau près de Hope; en somme elles pesaient 146 livres; deux d'entre elles pesaient 11 livres chacune. Dans la plupart des lacs et des ruisseaux on trouve de la truite de différentes espèces.

Esturgeon.

L'esturgeon abonde dans les rivières et les lacs tout le long de l'année;— on en a pris jusqu'au lac Fraser et près des Montagnes Rocheuses. L'hiver, il recherche l'eau profonde et parfois il retourne à la mer pour revenir au printemps.

Il pèse de 100 à 500 livres et plus même. La femelle est plus grosse que le mâle; comme elle vit toujours en eau profonde, on la prend rarement; de là provient la faible quantité de caviar fabriquée de ses œufs qu'elle produit en abondance. Récemment on en a extrait un minot du ventre d'une de ces femelles prise dans la rivière Fraser.

Cuite à point, la chair de l'esturgeon est excellente.

Morue.

L'on croit qu'il existe de très-grands bancs de morue dans le golfe de Géorgie.

Baleine et loup-marin.

Dans les mers du nord la baleine et le loup-marin (phoque) abondent.

De fait l'étendue et la variété des pêcheries de la Colombie Britannique sont étonnantes.

Huîtres.

Les huîtres abondent à Burrard Inlet; elles ont une saveur exquise mais elles sont petites; avec bien peu de soin, en les transplantant et les nourrissant, elles égaleraient bien vite celles d'Angleterre qui sont si vantées.

Valeur des pêcheries.

Il est évident que, dans ses pêcheries, la Colombie Britannique possède une source immense de richesses.

Ses innombrables variétés de saumon, pour ne parler que de ce poisson, devront un jour constituer l'un des plus importants articles d'exportation.

Malheureusement personne encore n'a songé à exploiter cette industrie.

Ici comme ailleurs, ce sont les capitaux qui manquent.

La salaison du poisson est un travail qui demande des soins et du temps.

Mais avant longtemps il devra nous arriver des hommes pratiques possédant suffisamment de capitaux pour donner un élan à cette branche de l'industrie; quant aux marchés il n'en manquera pas, entre autres celui de la Californie que ses rivières ne peuvent approvisionner de tout le saumon nécessaire à sa consommation. On peut aussi sans crainte affirmer qu'avant peu la colonie sera en mesure d'exporter son poisson aux Iles Sandwich, en Australie, à la Nouvelle-Zélande, et peut-être en Angleterre même.

APPENDICE V.

EXTRAIT DE LA BROCHURE DU DR. FORBES, M. S. R. C.
ANGLETERRE.

LISTE DES ANIMAUX QUE L'ON TROUVE DANS L'ILE DE VANCOUVER.

Le Panthère américaine.	Felis concolor.	Animaux de la Colombie.
Le Chat-tigre	Lynx fasciatus.	
Le Loup-cervier.....	Canis occidentalis.	
Le Loup brun foncé	Canis (lupus) occidentalis.	
Le Renard rouge ou de Virginie.....	Vulpes macrourus.	
Le Pékan	Mustela Pennantii.	
Le Vison.....	Putorius vison.	
La Martre Zibeline.....	Mustela Americana.	
Le Raton à pieds noirs.....	Proceon Hernandezii.	
Le Castor.....	Castor Canadensis.	
L'Ours noir	Ursus Americanus.	
L'Ours brun.....	Do do	
Le Carcajou (Wolverine).....	Gulo luscus.	
La Loutre commune.....	Lutra Californica.	
La Loutre de mer.....	Enhydra marina.	
L'Écureuil rouge, ou écureuil des pins.	Sciurus Douglasii.	
Le Chevreuil; l'Élan, ou Orignal.....	Cervus Canadensis.	
Daim fauve à queue noire.....	Cervus Columbianus.	
L'Hermine.....	Mustela erminea.	
Le Rat-musqué.....	Fiber zibethceus.	
Le Lion marin.....	Platyrrhynchus leoninus.	
Le Loup marin (phoque) à poil à four- rure.....	Phoca vitulina, and Arctocephalus ur- sinus.	
L'Antilope, chèvre sauvage	Aploceerus montanus.	

LISTE DES OISEAUX QUE L'ON TROUVE DAES L'ILE DE VANCOUVER.

L'Épervier de la Caroline, ou épervier des pigeons.....	Falco columbarius.	Oiseaux de la Colombie.
L'Émérillon de St. Domingue, ou faucon de la Caroline.....	Falco sparverius.	
L'Autour	Astur atricapillus.	
L'Autour à bec sinueux, ou la buse brune	Accipiter fuscus.	
L'Autour à queue rouge.....	Buteo montanus.	
L'Aigle à tête blanche.....	Haliaetus leucocephalus.	
Le Duc de Virginie.....	Bubo Virginianus.	
Le Harfang.....	Nyctea nivea.	
Le Hibou d'Acadie.....	Nyctale Acadica.	
La Chouette chevêchette.....	Glaucidium gnoma.	
Le Pic d'Harris.....	Picus Harrisii.	
Le Pic de Gairdner.....	Picus Gairdneri.	
Le Pic varié de la Jamaïque.....	Sphyrapicus ruber.	

Le Pic noir à huppe rouge.....	<i>Hyalotomus pileatus.</i>
Le Pic doré, ou <i>Pivart</i>	<i>Colaptes Mexicanus.</i>
Le Sasin, espèce d'Oiseau Mouche.....	<i>Selasphorus Rufus.</i>
L'Engoulevent popetué.....	<i>Chordeiles popetue.</i>
Le Martin-pêcheur.....	<i>Ceryle alcyon.</i>
Le Moucherolle verdâtre.....	<i>Contopus borealis.</i>
La Grive de l'Amér., <i>le merle</i>	<i>Turdus migratorus.</i>
La Grive variée.....	<i>Turdus naevius.</i>
Le Rouge-gorge bleu de l'ouest.....	<i>Sialia Mexicana.</i>
Le Roitelet rubis.....	<i>Begulus calandula.</i>
Le Ecitelet huppé.....	<i>Regulus satrapa.</i>
L'Alouette Fipi.....	<i>Anthus Ludovicianus.</i>
La Fauvette de Macgillivray.....	<i>Geothlypis Macgillivrayi.</i>
La Fauvette couronnée.....	<i>Helminthophaga celata.</i>
La Fauvette d'Audubon.....	<i>Dendroica Audubonii.</i>
La Fauvette jaune, l'oiseau jaune.....	<i>Dendroica aestiva.</i>
Le Tangara de la Louisiane.....	<i>Pyrranga Ludoviciana.</i>
L'Hirondelle rousse.....	<i>Hirundo horreorum.</i>
L'Hirondelle bicolor ou à ventre blanc.....	<i>Hirundo bicolor.</i>
L'Hirondelle vert-violet.....	<i>Hirundo thalassina.</i>
Le Vireo ou Moucherolle gris.....	<i>Vireo gilvus.</i>
Le Moucherolle à huppe bleue.....	<i>Vireo solitarius.</i>
Le Troglodyte d'hiver.....	<i>Troglodytes hyemalis.</i>
Le Troglodyte de rocher.....	<i>Salpinctes obsoletus.</i>
La Sittelle (<i>Nuthatch</i>) au bec élané... ..	<i>Sitta aculeata.</i>
La Mésange à dos châtain.....	<i>Parus rufescens.</i>
Le Rouget de l'ouest.....	<i>Carpodacus Californicus.</i>
Le Fauvette des pins.....	<i>Chrysomitris pinus.</i>
Le Pinson à couronne blanche de l'ouest.....	<i>Zonotrichia Gambelli.</i>
Le Pinson à couronne dorée.....	<i>do coronata.</i>
Le Plectrophane de l'Oregon.....	<i>Junco Oregonus.</i>
Le Pinson familier.....	<i>Spizella socialis.</i>
Le Pinson chanteur, ou <i>Fossignol</i> de l'ouest.....	<i>Melospiza rufina.</i>
Le Pinson fauve de Townsend.....	<i>Passarella Townsendii.</i>
Le Gros-bec à tête noire.....	<i>Guiraca melanocephala.</i>
La Grive de terre de l'Oregon.....	<i>Pipilo Oregonus.</i>
L'Alouette des près, ou <i>Farlouse</i> de l'ouest.....	<i>Sturnella neglecta.</i>
L'Étourneau ordinaire.....	<i>Scolecophagus cyanocephalus.</i>
L'Étourneau à ailes rouges.....	<i>Agelaius phœniceus.</i>
Le Corbeau d'Amérique.....	<i>Corvus carnivorus.</i>
Le Corbeau-pêcheur.....	<i>do caurinus.</i>
Le Geai de Steller.....	<i>Cyanura Stellerii.</i>
La Tourterelle, ou le pigeon.....	<i>Columba fasciata.</i>
Le Coq de bruyère brun, <i>la perdrix</i>	<i>Tetrao obscurus.</i>
Le Coq de bruyère à fraise, ou perdrix ordinaire.....	<i>Bonasa Sabinii.</i>
La Grue du Canada.....	<i>Grus Canadensis.</i>
Le grand Héron bleu.....	<i>Ardea Herodias.</i>
Le Tourne-pierre, variété.....	<i>Aphriza virgata.</i>
L'Huîtrier de Bachman.....	<i>Hœmatopus niger.</i>
Le Tourne-pierre noir.....	<i>Strepsilas melanocephalus.</i>
La Bécassine de Wilson.....	<i>Gallinago Wilsonii.</i>
Le Chevalier aboyeur.....	<i>Gambetta melanoleuca.</i>

La Foulque d'Amérique.....	Fulica Americana.
Le Cygne.....	Cygnus Americanus.
L'Outarde, ou oie à cravate.....	Bernicla Canadensis.
La Bernache.....	do Leucopareia.
L'Oie de Hutchin.....	Bernicla Hutchinsii.
L'Oie de neige, ou l'Oie sauvage.....	Anser hyperborea.
Le Canard sauvage ordinaire (<i>mallard</i>).....	Anas boschas.
La Sarcelle d'Amérique.....	Nettion Carolinensis.
Le Canard Jenson ou canard siffleur.....	Mareca Americana.
Le petit Morillon rayé, ou canard milouinan.....	Fulix marilla.
Le Canard dit <i>canvas back</i>	Aythya vallisneria.
Le Canard Garrot.....	Bucephala Americana.
Le petit Canard à grosse tête.....	do albeola.
Le Canard à collier, ou histrion.....	Histrionicus torquatus
Le Canard à longue queue de Terre-neuve.....	Harelda glacialis.
La grande Macreuse, ou canard double macreuse.....	Melanetta velvetina.
La grande Macreuse de la Baie d'Hudson, ou macreuse à large bec.....	Pelionetta perspicillata.
L'Harle.....	Mergus Americanus.
L'Harle huppé.....	do serrator.
L'Harle couronné.....	Lophodytes cucullatus.
Le Cormoran vert-violet.....	Graculus violaceus.
L'Albatros à queue courte.....	Diomedea brachyura.
Le Goéland bourguemestre, ou à manteau gris.....	Larus glaucescens.
Le Goéland de Suckley.....	do Suckleyi.
L'Imbrim, ou grand plongeon de la mer du nord.....	Colymbus torquatus.
L'Imbrim, ou plongeon à cravate noire.....	do arcticus.
L'Imbrim, ou plongeon à cravate rouge.....	do septentrionalis.
Le Grèbe.....	Podiceps griseigena.
Le Grèbe de l'ouest.....	do occidentalis.
Le Grèbe cornu.....	do cornutus.
Le Guillemot de l'ouest.....	Uria columba.
Le petit Guillemot marbré.....	Brachyrhamphus marmoratus.

APPENDICE W.

EXTRAIT DE L'OUVRAGE DE M. J. D. PEMBERTON SUR L'ILE DE VANCOUVER ET LA COLOMBIE BRITANNIQUE.

CHASSE ET GIBIER.

Au nombre des avantages propres à engager les classes moyennes à immigrer dans ces colonies, se trouvent, en premier lieu, les amusements qu'ils peuvent s'y procurer, tels que l'équitation, la chasse, la pêche,—amusements qui dans les autres pays leur coûtent fort cher. Gibier dans la Colombie.

Tous les plaisirs que peuvent procurer la chasse dans les marais loués à grand frais, la possession d'un parc aux cerfs en Ecosse, les services des garde-chasse, la lutte contre les braconniers, l'obtention des droits de chasse, le luxe de palefreniers grassement payés, ne sont rien comparés au sport dont peut jouir sur la côte du Pacifique un homme de moyens modestes, sans compter que, dans ce

pays, le gibier est, au point de vue de l'économie, une excellente aubaine.

Pour couper au plus court, ne parlons pas du bison qu'il faut aller chasser trop loin, ni de l'ours gris ni des ours bruns comme trop féroces, ni du mouflon ni de la chèvre sauvage comme trop difficiles à forcer dans leurs retraites montagneuses.

Orignaux.

Si la chasse du gros gibier a de l'attrait pour vous, vous pourrez, sur les côtes du Pacifique, donner la chasse à des orignaux de la taille d'une vache de Kerry.

Il n'est pas difficile de les approcher en se tenant sous le vent; une fois au milieu du troupeau, le chasseur n'a qu'à tirer un coup de fusil pour les jeter dans l'épouvante et alors il les tue facilement.

Leurs andouilliers atteignent une largeur de cinq pieds plus ou moins, et pèsent plus de trente livres; leur chair est excellente.

Comme toutes les différentes espèces de la tribu des cerfs, ils vivent l'hiver dans les vallées près de la côte et recherchent, pendant les grandes chaleurs de l'été, les lacs de l'intérieur et les sommets des montagnes où ils peuvent humer la brise et éviter les moustiques qui ailleurs les mettraient à la torture.

Excellents nageurs, les orignaux préfèrent les groupes de petites îles à la terre ferme. Une demi douzaine de chasseurs reviennent quelque fois à Victoria, après une absence de quinze jours ou trois semaines, rapportant de trente à quarante orignaux pesant chacun de 100 à 150 livres.

Les Indiens les prennent dans des fosses et les tuent dans des pièges; ils en font un grand carnage surtout lorsque la neige est couverte d'une croute de glace assez forte pour porter un homme, mais que le sabot pointu de l'animal perce trop facilement, lorsqu'il court en sautant. Cet obstacle permet de l'atteindre en peu de temps. La venaison est rarement aussi bonne que celle provenant des cerfs chassés dans les parcs de l'Angleterre.

Ours noir.

On rencontre fréquemment l'ours noir; il n'attaque jamais le chasseur que lorsqu'il est blessé ou pour défendre ses petits. Il s'en trouve de fort gros.

Quand l'animal est jeune, sa chair est excellente, mais ressemble trop à celle du porc; quant au vieil ours il est dur et l'odeur pénétrante qui s'en échappe et que la cuisson répétée ne peut enlever, est loin d'être ragoûtante. On le rencontre surtout dans les endroits qui abondent en baies sauvages, ou parmi les souches carbonisées, noires comme lui. Assis sur son arrière-train pour regarder l'intrus avant de fuir, il offre une excellente cible au chasseur. Il est difficile à abattre, et frappé au cœur, il se tient encore debout pendant quelque temps.

Quand on voit ces animaux à l'état sauvage faire la course-au-clocher par-dessus les bois tombés des forêts, ou grimper dans les arbres, on a peine à se convaincre qu'ils sont semblables à ceux que l'on a vus si dociles, si domptés dans les ménageries; d'où il faut conclure que chez ces derniers ils ne restent plus que la vie physique.

Puma.

Le puma, malgré son apparence redoutable, est loin d'être courageux; le moindre caniche le fait fuir dans le haut d'un arbre.

Il est la mort des troupeaux; lorsque une fois il y est entré, il saute à la gorge des moutons et les tue l'un après l'autre en leur suçant rapidement le sang; un homme même, endormi dans son voisinage, serait en danger.

Loups.

Les loups sont de différentes couleurs et plus gros qu'un chien de Terre-neuve; ils sont excessivement peureux.

Attirail de chasse.

Pour chasser le gros gibier, le sportsman est aujourd'hui obligé, comme on le pense bien, de s'éloigner à plusieurs milles des établissements.

A cette fin, il doit se munir d'une carabine à deux coups, avec une seule mire ajustée de manière à pouvoir tirer de but en blanc seulement, à cent verges, avec une forte charge de poudre; il lui faudra aussi se procurer un couteau de chasse, et des munitions, un prélat et une couverture en laine, ainsi qu'un ou deux Indiens pour porter le gibier, suivre la piste et au besoin la retrouver, s'ils la perdent, besogne dont ils s'acquittent parfaitement. Il faut avoir des chiens très-bien dressés, ou mieux s'en passer.

Sur la côte, la chasse aux canards l'emporte certainement sur toutes les autres. Chasse aux canards.

Il y en a quinze variétés ou plus ; on trouve les meilleurs dans les deltas des rivières et dans les marais, d'où ils s'élèvent verticalement à mesure que vous avancez et quelquefois aux pieds même du chasseur.

A quelque distance des établissements, un bon tireur en a abattu de trente à quarante en un jour.

Pour cette chasse, un bon chien d'arrêt est indispensable, et je puis ajouter qu'il n'y a rien de tel qu'une cartouche-Eley et un fusil de gros calibre pour les abattre.

Les oies sauvages de différentes espèces abondent à tel point qu'en plusieurs endroits j'ai vu des jeunes Indiens s'en approcher à petits pas et les tuer à coups de flèches. Oies sauvages.

La nuit, ils partent quelquefois munis de torches et surprennent un troupeau de ces oies et leur tordent le cou. Mais c'est en recourant au stratagème suivant que l'on tue le plus grand nombre de ces oies sauvages.

Les Indiens s'embusquent à l'entrée d'une rivière où viennent s'abattre ces oiseaux en quantités énormes.

Pendant que les oiseaux se reposent, ou mangent, on étend verticalement un immense filet à une hauteur voulue et on le retient au moyen de perches fichées en terre, à plusieurs centaines de pieds de distance. Soudain on effraie les oiseaux qui volent avec tant de rapidité contre le filet, qu'ils tombent étourdis sur le sol ; les Indiens qui s'étaient tenus cachés se précipitent sur eux et les tuent facilement à coups de bâton.

En un mot, la chasse est si fructueuse qu'il est hors de doute qu'avec des bacs et fusils tournant sur pivot l'on ferait une bonne spéculation.

Les cygnes sont très-défiant et difficiles à tuer ; on les trouve sur les lacs et quelquefois sur la mer. J'en ai vu cinq ensemble à la tête du canal Alberni. Cygnes.

La chasse, le long de la côte, a un grand avantage sur la chasse au coq de bruyère, car celui qui fait la première n'est pas obligé de se faire péniblement un chemin à travers les arbustes. Le coq de bruyère brun (*tetrao obscurus*) est gros et pèse deux livres et demie ; perché sur le sommet d'un pin ou sur le pic d'un rocher, il passe la journée à faire entendre une espèce de bourdonnement ; le soir et le matin il descend prendre sa nourriture. Coqs de bruyère.

Il y a une autre variété de coq de bruyère (*tetrao saliceti*) plus petite, d'un plumage brun et vivant près de l'eau.

Ces oiseaux sont rares dans les environs des établissements. Ils sont faciles à tirer, car si on les manque, ils vont de suite se percher dans l'arbre le plus rapproché.

Mais il est difficile, même lorsque l'on s'éloigne des habitations pour les chasser, d'en tuer plus de cinq à dix couples.

Il est de toute nécessité d'avoir un bon chien couchant, vu qu'ils se dérobent habilement à la vue du chasseur.

Les bécassines semblent se multiplier au fur et à mesure que les terres se défrichent ; j'en ai fait lever quarante ou cinquante dans un champ. Bécassines.

Outre ces oiseaux, on voit encore des grues énormes, hautes de cinq à six pieds ; on les surprend dans les plaines et leur chair fait un excellent potage. Grues.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que le nombre des petits oiseaux augmente près des établissements, dès que l'on en chasse les oiseaux de proie, tels que les aigles, les émérillons, les milans, etc. Petits oiseaux.

C'est ainsi que des volées de pigeons de passage (*tourtes*), de tourterelles de deux espèces, des merles (*grives*) de trois variétés, des alouettes des prés, différentes espèces de moineaux, des roitelets, des oiseaux-mouches, des mésanges et un chanteur nocturne, aiment mieux vivre près des fermes que de chercher une maigre pitance dans les solitudes de la forêt. Tourtes.

APPENDICE X.

EXTRAIT DU LIVRE BLEU, 1870.

Tableau No. 1.—Nombre, tonnage et équipage des navires entrés dans les ports de la Colombie Britannique, et venant de toutes les parties du monde, pendant l'année 1870.

Pays d'où ils sont venus.	ANGLAIS.						ÉTRANGERS.						TOTAL.															
	Chargés.		Sur lest.		Total.		Chargés.		Sur lest.		Total.		Chargés.		Sur lest.		Total.											
	Navires.	Equip.	Navires.	Equip.	Navires.	Equip.	Navires.	Equip.	Navires.	Equip.	Navires.	Equip.	Navires.	Equip.	Navires.	Equip.	Navires.	Equip.										
	Ton x.		Ton x.		Ton x.		Ton x.		Ton x.		Ton x.		Ton x.		Ton x.		Ton x.											
Royaume-Uni...	6	3187	99	6	3187	99	1	681	16	1	681	16	7	3868	115	7	3868	115							
Nouv.-Zélande...	13	585	1							
Chili.....	16	650	1							
Chine.....	25	1068	1							
Iles d'Hawaii (Sandwich)...	6	1099	44	6	1099	44	2	827	21	2	827	21	8	1926	65	8	1926	65							
États-Unis.....	28	4625	288	7	1836	85	35	6461	373	133	50699	2290	61	22364	883	194	73063	3173	161	55324	2578	68	24200	968	229	79524	3546	
De la côte.....	369	46058	2509	178	30872	1652	547	76930	4161	10	6073	248	369	46058	2509	188	36945	1900	557	83003	4409
Total.....	409	54969	2940	168	35611	1791	597	89980	4731	136	52207	2327	71	28437	1131	207	80644	3458	545	107176	5267	259	63448	2922	804	170624	8180	

Tableau No. 2.—Nombre, tonnage et équipage des navires sortis des ports de la Colombie Britannique, et en destination de toutes les parties du monde, pendant l'année 1870.

Pays de leur destination.	ANGLAIS.						ÉTRANGERS.						TOTAL.																			
	Chargés:		Sur lest.		Total.		Chargés.		Sur lest.		Total.		Chargés.		Sur lest.		Total.															
	Navires.	Tonn.	Navires.	Tonn.	Navires.	Tonn.	Navires.	Tonn.	Navires.	Tonn.	Navires.	Tonn.	Navires.	Tonn.	Navires.	Tonn.	Navires.	Tonn.														
Royaume-Uni...	3	1980	55	3	1980	55	1	1133	25	1	1133	25	4	3113	80	4	3113	80								
Nouvelle-Galles méridionale...	1	740	20	1	740	20	1	740	20	1	740	20							
Victoria.....	1	687	16	1	687	16	1	823	18	1	823	18	2	1510	34	2	1510	34								
Chili.....	2	739	20	2	739	20	2	739	20	2	739	20							
Chine.....	1	345	11	1	345	11	5	2209	56	5	2209	56	6	2644	67	6	2644	67								
Îles d'Hawaii (Sandwich)...	7	1285	46	7	1285	46	2	362	15	2	362	15	9	1647	61	9	1647	61								
Mexique.....	2	500	20	2	500	20	2	500	20	2	500	20								
Pérou.....	1	650	10	1	650	10	6	3968	100	6	3968	100	7	4618	110	7	4618	110								
Tahiti.....	1	143	8	1	143	8	1	143	8	1	143	8							
États-Unis.....	6	1024	78	37	6686	465	66	32659	1429	114	33634	1560	72	33683	1507	145	39296	1887								
Sur la côte.....	155	33683	1729	573	77422	4280	155	33683	1727	429	50893	2832							
Total.....	173	41276	1993	627	90677	4871	83	41744	1663	125	40788	1841	208	82532	3504	261	83020	3656	574	90189	4719	836	173209	8375

Tableau No. 3.—Nombre, tonnage et équipage des navires de chaque nation entrés aux ports de la Colombie Britannique, pendant l'année 1870.

Nationalité des navires.	Chargés.			Sur lest.			Total.		
	Navires.	Ton'x.	Equipa-ge.	Navires.	Ton'x.	Equipa-ge.	Navires.	Ton'x.	Equipa-ge.
Royaume-Uni.....	7	4,076	121	3	2,405	56	10	6481	177
Possessions britanniques....	402	50,893	2,819	185	32,606	1,735	587	83,499	4,554
France.....				2	1,011	25	2	1,011	25
Allemagne du Nord.....				1	428	10	1	428	10
Norvège.....	1	681	16				1	681	16
Etats-Unis.....	135	51,526	2,311	68	26,998	1,096	203	78,524	3,407
Total.....	545	107,176	5,267	259	63,448	2,922	804	170,624	8,189

Tableau No. 4.—Nombre, tonnage et équipage des navires de chaque nation sortis des ports de la Colombie Britannique, pendant l'année 1870.

Nationalité des navires.	Chargés.			Sur lest.			Total.		
	Navires.	Ton'x.	Equipa-ge.	Navires.	Ton'x.	Equipa-ge.	Navires.	Ton'x.	Equipa-ge.
Royaume-Uni.....	10	550	145	2	1,484	44	12	7,037	189
Possessions britanniques....	168	35,723	1,848	447	49,917	2,834	615	83,640	4,682
France.....	2	1,011	25				2	1,011	25
Allemagne du Nord.....	1	428	10				1	428	10
Norvège.....	1	681	15				1	681	15
Etats-Unis.....	79	39,624	1,613	125	40,788	1,841	204	80,412	3,454
Total.....	261	83,020	3,656	574	90,189	4,719	835	173,209	8,375

Tableau No. 5.—Total du nombre, du tonnage et de l'équipage des navires entrés à chacun des ports de la Colombie Britannique, pendant l'année 1870.

Noms des Ports.	ANGLAIS.						ÉTRANGERS.						TOTAL.														
	Chargés.			Sur lest.			Total.			Chargés.			Sur lest.			Total.											
	Navires.	Ton x.	Equip.	Navires.	Ton x.	Equip.	Navires.	Ton x.	Equip.	Navires.	Ton x.	Equip.	Navires.	Ton x.	Equip.	Navires.	Ton x.	Equip.									
Victoria.....	323	19477	1326	184	33154	1737	507	32631	5063	127	4740	2206	33	9808	433	160	37448	2039	450	67217	3532	217	42962	2170	667	110179	5702
N. Westminister	85	34604	1592	2	102	14	87	34708	1606	1	16	2	1	16	2	85	34604	1602	3	118	16	88	34722	1608
Burrard Inlet.	1	888	22	2	1755	40	3	2643	62	4	2018	50	0	5296	126	13	7314	176	5	2906	72	11	7051	116	16	9937	238
Nanaimo.....	5	2449	71	28	13317	570	33	15766	641	5	2449	71	28	13317	570	33	15766	641
Total.....	409	54969	2940	188	35011	1791	597	89980	4731	136	52207	2327	71	28437	1131	207	80614	3458	545	107176	5267	259	63448	2922	804	170624	8189

Tableau No. 6.—Total du nombre, du tonnage et de l'équipage des navires sortis de chacun des ports de la Colombie Britannique, pendant l'année 1870.

Victoria.....	173	39672	1949	365	14697	1239	538	54369	3188	37	18465	832	125	40788	1841	162	69253	2673	210	58137	2781	490	55485	3080	700	113622	5861	
N. Westminister	3	29	6	84	34704	1639	87	34733	1645	8	29	6	84	34704	1639	87	34733	1645
Burrard Inlet.	2	1575	38	2	1575	38	13	7513	190	15	9088	228	15	9088	228
Nanaimo.....	33	15766	641	33	15766	641	33	15766	641
Total.....	178	41276	1993	449	49401	2878	627	90677	4871	83	41744	1663	125	40788	1841	208	85832	3504	261	83020	3656	574	90189	4719	835	173209	8375	

APPENDICE Y.

EXPORTATIONS GÉNÉRALES de la Colombie Britannique, pendant l'année 1870.

	QUANTITÉS.			VALEUR EN MONNAIE COURANTE.		
	Produits et articles fabriqués de la Colonie.			Produits et articles fabriqués de la colonie.		
	Dans des navires anglais.	Dans des navires étrangers.	Total.	Prod. et art. de la colonie.	Prod. et articles étrangers et autres produits coloniaux.	Total.
Articles et pays où ils ont été exportés.						
Royaume-Uni	25 bls. 349 futailles. 386 colis.	25 bls. 349 futailles. 386 colis.	25 bls. 349 futailles. 386 colis.	140 12,500 120,000	140 12,500 120,000	140 12,500 120,000
Bois de service—Brut	81,427 pieds. 408 No.	109,376 pieds. 372 No.	190,803 pieds. 780 No.	1,950	1,950	1,950
Divers	76 balles.	76 balles.	76 balles.	2,729	347	3,076
Total				155,571	1,333	156,904
Nouvelle-Galles méridionale	356,517 pieds. 24,307 No.	356,517 pieds. 24,307 No.	356,517 pieds. 24,307 No.	4,552		4,552
Piquets.	88,000		88 M.	267		267
Lattes.			1 colis.	264	50	314
Divers					50	50
Total				5,083	50	5,133

Bois de service—Brut	963,443 pds. 2 No.	641,537 pds. 13 No.	1,605,040 pds. 15 No.	18,072		18,072
Espars				240		240
Total				18,312		18,312
Chine	1,507,537 pds. 73,700 No.	1,507,537 pds. 73,700 No.	1,507,537 pds. 73,700 No.	17,183		17,183
Lattes.	15,000 No.	15,000 No.	15,000 No.	222		222
Piquets.	156 M.	156 M.	156 M.	150		150
Bardeaux.				546		546
Espars	37 No.	37 No.	37 No.	629		629
Total				18,730		18,730
Chili	206,458 pds.	206,458 pds.	206,458 pds.	3,528		3,528
Bois de service—Brut						
Mexique.	377,489 pds. 65,941 pds.	377,489 pds. 65,941 pds.	377,489 pds. 65,941 pds.	4,249		4,249
Préparé				1,115		1,115
Total				5,364		5,364
Iles d'Hawaii (Sandwich)	27 M. 76 bris.	9 bris.	27 M. 85 bris.	199		199
Canberges				865		865
Marchandises sèches et hardes en transit					10,413	10,413
Poisson.					8,900	8,900
Épiceries	2,293 colis.	53 colis.	2,346 "	12,346		12,346
Peaux					527	527
Chaux	310 bris.	250 bris.	560 bris.	935		935
Bois de service—Brut	588,446 pds. 125,960 pds.	384,554 pds. 1,040 pds.	973,000 pds. 127,000 pds.	7,926		7,926
Préparé	482,500 No.	152,500 No.	635 M.	1,497		1,497
Douves	420 boîtes		420 boîtes	1,651		1,651
Merchandises diverses				210		210
Spiritueux					602	602
Vin					2,124	2,124
Végétaux	834 sacs.		834 sacs.	576	187	763
Total				26,235	23,553	49,788

APPENDICE Y.—*Suite.*

Exportations générales de la Colombie Britannique, pendant l'année 1870.—*Suite.*

Articles et pays où ils ont été exportés.	QUANTITÉS.			VALEUR EN MONNAIE COURANTE.		
	Produits et articles fabriqués de la colonie.			Produits et articles fabriqués de la colonie.		
	Dans des navires anglais.	Dans des navires étrangers.	Total.	Prod. et articles fabriqués au-étrangers et au-Prod. de la colonie.	Prod. et articles fabriqués au-étrangers et au-Prod. de la colonie.	Total.
Bois de service—Brut. Préparé.	Pérou.....		2,150,222 pds.		\$ 23,566	\$ 23,566
	Total.....		1,116,327 pds.		20,649	20,649
Bois de service—Brut. Préparé. Bardéaux.	Tahiti.....	117,007 pds.	117,007 pds.		819	819
	Total.....	33,634 pds. 50 M.	33,634 pds. 50 M.		538 132	152
Bière et Porter	Etats-Unis.....	2 brqs.	2 brqs.		60	2,713
	Bouteilles.....	17 M.	17 M.	229 colts.	216	216
Briques.....	Pas de rapport				125	125
Fonte.....				4 M.	1,776	1,776
Cigares.....					280	280
Charbon.....	16,114 ton'x	16,114 ton'x	16,114 ton'x		96,687	96,687
Canaberges.....	37 brls.	37 brls.	37 brls.		373	373
Marchandise sèches.....	Pas de rapport				7,587	7,587
Poisson.....					908	908

Huile de poisson.....	225 brls.	225 brls.	225 brls.		5,967	5,967
Fournures et peaux.....					57,084	57,084
Farine.....	150 brls.	150 brls.	150 brls.		850	850
Épiceries.....	83 colts.	83 colts.	83 colts.		1,132	1,132
Fer et acier.....	Pas de rapport				1,646	1,646
Chaux.....	10 brls.	10 brls.	10 brls.		26	26
Animaux vivants.....	1	1	1		50	50
Divers.....					200	10,426
Mélasse.....	165 colts.	165 colts.	165 colts.		10,226	10,426
Sel.....	10 brls.	10 brls.	10 brls.		40	40
Savon.....	113 ton'x	113 ton'x	113 ton'x		2,273	2,273
Pierre.....	99 boîtes	99 boîtes	99 boîtes		138	138
Sucre.....	5 carg.	528 colts.	528 colts.		2,500	2,500
Spiritueux.....	385 "	385 "	385 "		4,378	2,500
Suif.....	8 caisses	8 caisses	8 caisses		5,193	5,193
Thé.....	20 colts.	20 colts.	20 colts.		357	357
Laine.....	102 balles	102 balles	102 balles		3,000	3,000
Vin.....	181 sacs.	181 sacs.	181 sacs.		1,945	1,945
Végétaux.....					209	209
Total.....					169,480	208,364

APPENDICE Z

EXTRAIT DU LIVRE BLEU, 1870.

ETAT indiquant la population de la Colombie Britannique, ainsi que les naissances, décès et mariages, pendant l'année 1870.

	BLANCS.		DE COULEUR.		TOTAL.		CHINOIS.		PERSONNES EMPLOYÉES DANS				Nais- sances.	Décès.	Mariages.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	L'agriculture.	Les manufac- tures.	Le commerce.	Les mines.				
Comté, district, ou paroisse.																
Caribou	835	85	29	3	864	88	670	15	125	17	87	1,450	6	3	7	
Comox	74	28	74	28	54	20
Cowichan	134	87	134	87
Ville d'Esquimalt.....	74	58	2	76	58	7	3	42
Esquimalt et Metchosin	147	80	9	2	156	82	80	12
Hope, Yale et Lytton	640	93	20	3	660	96	305	6	480	30	259	350	31	2
Kootenay	103	5	2	105	5	139	6	20	222
Lac et Haute Terre.....	67	42	3	3	70	45	119	90	95	2
Lillooet	200	35	3	203	35	80	90	8	90	95
Nanaimo	395	206	44	48	439	254	35	1	39	22	161	20	5	2
New Westminster	891	401	34	3	925	404	26	1	286	198	38	38	43	4	4
Taanish Nord et Sud	114	70	19	10	133	80	112	2
Sooke	24	15	24	15	93	1
Cité de Victoria.....	1,645	1,197	128	80	1,173	1,286	181	30	196	150	609	70	108	17	11
District de Victoria.....	439	392	4	4	443	396	53	214	101	101
⁵ Totaux.....	5,782	2,794	297	165	6,079	2,959	1,495	53	1,327	403	1,303	2,348	213	41	41

APPENDICE AA.

MÉ MORANDUM DE L'HONORABLE J. W. TRUTCH, COMMISSAIRE DES TERRES ET DES TRAVAUX,

En réponse à une lettre au sujet de l'état et de la condition des Indiens dans l'Ile de Vancouver, adressée au secrétaire de la société protectrice des aborigènes par M. Wm. S. Green.

La lettre de M. Green contient, contre le gouvernement, des assertions pour la plupart si dénuées de vérité qu'il devient urgent de les réfuter de la manière la plus directe possible, de même que les conclusions qu'il en tire. Réponse à la lettre de M. Green.

Il n'est pas vrai, comme il l'affirme, que dans cette colonie nous n'avons pas une "ligne de conduite arrêtée au sujet des Indiens, qu'il n'y a pas d'agents pour les Indiens", et que les seuls amis qu'ils aient dans la colonie sont les missionnaires.

Au contraire, depuis les dix dernières années au moins, pendant lesquelles j'ai résidé dans cette colonie, le gouvernement me semble avoir fait tout en son possible pour protéger les aborigènes et s'assurer leur amitié; bien plus, sa ligne de conduite bien arrêtée a toujours été de placer, aux yeux de la loi, les Indiens sur le même pied que la population d'origine européenne, de les engager à vivre avec les blancs de ce pays et, suivant leur exemple, à jouir des bienfaits de la civilisation. Le gouvernement et les Indiens.

Aujourd'hui les Indiens habitent pour la plupart les districts les plus peuplés; ils travaillent pour les blancs, font usage de la même nourriture, s'habillent comme eux, bref, jusqu'à un certain degré, l'on peut dire qu'ils ont dit adieu à leur vie nomade et primitive d'autrefois.

Sous ce rapport, les aborigènes ont indubitablement beaucoup gagné en venant en contact avec la race blanche, de même qu'il est malheureusement trop vrai qu'à dater de cette époque ils ont contracté grand nombre de ses vices et de ses maladies, fait qui s'est toujours invariablement reproduit sur ce continent chaque fois que les Européens ont fait société avec les Indiens.

La ligne de conduite en question a été fermement poursuivie, autant que je sache, par tous les gouverneurs qui se sont succédés, et c'est grâce à cette influence que les Indiens ont été, à coup sûr, comme le dit M. Green, "contraints de se soumettre à l'autorité des lois anglaises"; mais c'est pousser bien trop loin l'exagération que d'écrire, comme il l'a fait, que l'on a permis aux aborigènes de se massacrer à une portée de fusil de la ville, sans que les autorités aient songé à intervenir.

Il se peut,—et je crois qu'il est de fait, que dans le cours des dix dernières années il est arrivé que des Indiens se soient entre-tués non loin de Victoria, et que les coupables n'ont pas été arrêtés, mais certainement qu'on ne leur a pas permis d'en agir ainsi.

Au contraire, eussent-ils été pris en flagrant délit, on n'eût certainement pas manqué de les juger et punir conformément aux lois anglaises.

Il est d'ailleurs bien connu que des Indiens ont subi leur procès pour ce crime même, à Victoria, et qu'ils ont été pendus. Lors du procès de ces prévenus, le juge ne manqua pas de choisir un avocat pour les défendre, sauf les cas où eux-mêmes ou leurs amis en avaient d'avance retenu un; en un mot, on leur a témoigné les mêmes égards qu'aux blancs. Protection des Indiens traduits devant la justice.

A ce sujet, je dois positivement déclarer que M. Green fait erreur lorsqu'il affirme que la défense des Indiens "est un pur effet du hasard." Le hasard n'a pas plus de raison d'être lorsqu'un Indien est appelé à subir son procès que s'il s'agissait d'un blanc placé dans les mêmes circonstances.

Quant aux
juges et magis-
trats.

Naturellement, l'argent joue toujours un grand rôle dans le choix d'un avocat habile, et en d'autres occasions encore lorsqu'un individu est mis en jugement pour quelque contravention à la loi, mais, sous ce rapport, un Indien pauvre n'est pas plus à plaindre qu'un blanc dans l'indigence ; bien plus, l'on peut dire qu'il se sent moins abandonné, car les juges de la colonie ont toujours veillé scrupuleusement à ce que les aborigènes ne fussent pas mis sur un pied d'inégalité par le fait qu'ils étaient des aborigènes. Les magistrats aussi, par toute la colonie, sont les protecteurs naturels des aborigènes et ils ont pour mission spéciale de les mettre à l'abri de toute injustice. Ils sont de fait, si pas de nom, les "agents des Indiens" ; et je suis convaincu que cette tâche ils l'ont si bien remplie que pleine justice a été rendue aux Indiens, grâce à leur intermédiaire, par le gouvernement qui, puisant au fonds placé à sa disposition, les a autant secourus qu'il eût pu le faire s'il y eût eu un département expressément créé dans ce but.

Les Indiens ont toujours été considérés comme les pupilles du gouvernement et, à ce titre, lorsque ce dernier a cru qu'il tait de leur intérêt d'en agir ainsi, il n'a pas manqué de réserver certaines étendues des terres de la couronne, proportionnées aux besoins de chaque tribu ;—et ces réserves, le gouvernement les possède en fidéicommiss pour l'usage et le bénéfice exclusifs des Indiens qui y sont fixés.

Droits de pro-
priété des In-
diens.

Mais, à l'égard des terres publiques, le droit des Indiens à la pleine propriété n'a jamais été admis par le gouvernement qui, au contraire, l'a formellement nié.

Jamais il n'a été fait de convention spéciale avec les tribus de la terre ferme au sujet de l'extinction de leurs droits de propriété.

Mais ces droits ont été pleinement compensés en accordant à chaque tribu, au fur et à mesure que l'établissement du pays semblait l'exiger, l'usage d'étendues de terre pouvant amplement suffire à leurs besoins, à la condition de les mettre en culture ou de les convertir en pâturages.

Conventions
avec les In-
diens.

En 1850 et 1851, peu de temps après que la compagnie de la Baie d'Hudson, possédant alors toute l'Île de Vancouver par concession de la couronne avec pleins pouvoirs exécutifs comme gouvernement, eût fondé la ville de Victoria, son agent, le gouverneur Douglas, fit avec les différentes familles d'Indiens qui occupaient alors la partie sud-est de l'Île, une convention portant qu'elles céderaient les droits de possession qu'elles pouvaient avoir dans la contrée environnant le Fort Victoria, à condition de leur donner une certaine quantité de couvertures et autres articles ; mais, d'après mes renseignements, ces présents ne leur furent faits que dans le but d'entretenir des relations amicales entre eux et les habitants de Victoria qui était alors dans son enfance, mais non pas, à coup sûr, en paiement des droits généraux que les Indiens pouvaient réclamer à titre de propriétaires des terres qu'ils occupaient.

Etablissement
de Cowichan.

Relativement à l'établissement de Cowichan, il ressort des archives.—ce fait ne m'est pas connu personnellement, n'ayant eu aucune relation officielle avec Vancouver avant l'année qui a précédé celle-ci,—que certaines parties de la vallée de Cowichan furent arpentées par le gouvernement et vendues en 1859. C'est donc de cette année que date la création de cet établissement, bien que ce ne soit qu'en 1862 que le droit de préempter les terres non-occupées de ce district fut accordé au public. Lorsque ces terres furent arpentées, certaines sections, contenant en tout 4,635 acres, furent réservées pour l'usage des Indiens Cowichans, et aujourd'hui le gouvernement les tient en fidéicommiss pour cette fin, sauf environ 500 acres, qui ont depuis été soustraits de cette réserve, du consentement, à en juger par la correspondance faisant partie des archives de ce bureau, des Indiens intéressés dans la question.

Je ne puis trouver trace de la moindre promesse faite à ces Indiens qu'on leur paierait la valeur des terres prises dans la vallée du Cowichan et qu'ils peuvent avoir réclamées, et il m'est impossible de constater si une promesse de ce genre leur a été faite. Cependant il est probable que les Cowichans, lorsqu'ils virent la population blanche se fixer au milieu d'eux, ont pu s'attendre et même se croire autorisés de droit à recevoir, en échange des terres qu'ils pensaient leur appartenir, des présents semblables à ceux qu'on avait donnés à leurs voisins, les Saanichs, longtemps auparavant, comme je l'ai dit plus haut, à la condition d'abandonner les terres qui environnaient leurs villages. De plus, il est fort probable que l'intention du gouverneur Douglas était que l'on accordât de semblables gratifications à ces tribus, bien que la promesse n'en eût pas été faite; c'est pourquoi, l'an dernier, on a autorisé ce département à leur faire des présents d'instruments aratoires et d'outils, bien qu'à ma connaissance ces Indiens ne se soient jamais adressés au gouvernement pour réclamer le prix de leurs terres.

Nulla trace d'indemnité payée.

Il n'est malheureusement que trop vrai que la loi prohibant la vente de liquours spiritueuses aux Indiens, tout efficace qu'elle puisse être dans les districts ruraux, particulièrement sur la terre-forme, est virtuellement lettre morte à Victoria et dans ses environs, et cela pour la raison que ses dispositions sont éludées au moyen d'un système organisé par des blancs qui fabriquent eux-mêmes des spiritueux empoisonnés que l'on destine à ce commerce et qui sont achetés par des trafiquants indiens qui, à leur tour, les vendent en détail aux tribus établies sur les réserves. Le gouvernement a tout fait pour supprimer ce trafic honteux, mais les bénéfices sont si considérables que ceux qui l'exercent en grand ne sauraient être induits à le dénoncer; de sorte que ce n'est que très-rarement que l'on réussit même à arrêter et punir les sous-agents, tandis que les vrais coupables, — parmi lesquels, dit-on, se trouvent des gens "fort respectables," — échappent à la justice.

Vente de spiritueux.

Il est très-facile à M. Green de venir affirmer "qu'il pourrait nommer au moins une douzaine d'individus notoirement connus comme exerçant cet infâme trafic;" mais il lui aurait été indubitablement difficile de prouver ce qu'il affirme être un fait notoirement connu, sans quoi il eût, à coup sûr, témoigné de la sincérité qu'il professe pour la cause de ceux qu'il défend dans ses écrits, en donnant à la police les renseignements qui auraient pu amener la condamnation de ces coupables.

La prostitution est encore un autre vice qui exerce ses ravages chez presque toutes les femmes indiennes des environs de Victoria, mais il est aussi difficile de le réprimer ici que dans les sociétés plus civilisées. Pour atteindre ce résultat le seul remède possible qui reste au gouvernement serait d'éloigner toute la population indienne à quelques milles de Victoria, — mesuré à laquelle les Indiens eux-mêmes et la majorité des blancs s'opposeraient énergiquement pour une infinité de raisons. Mais, ce remède il faut l'employer avant de pouvoir être en mesure d'opérer avec quelque chance de succès la réforme morale et sociale de la population indienne.

Prostitution.

Dans le but de réfuter directement l'accusation lancée contre le gouvernement par M. Green d'avoir négligé et maltraité les Indiens de Victoria lors des ravages causés par la petite-vérole en 1868, il me suffira de relater les faits survenus à ma connaissance personnelle à ce sujet.

Indiens atteints de la petite-vérole.

Dans le cours de l'automne de 1868, alors que cette maladie faisait le plus de victimes, M. Young, secrétaire intérimaire de la colonie, me parla d'un article publié dans le "British Colonist" dont M. Green était l'éditeur, qui contenait les récits les plus exagérés sur l'état horrible dans lequel se trouvaient les Indiens, et accusait le gouvernement d'avoir absolument négligé de prendre des mesures pour empêcher la maladie de faire des progrès ou pour alléger les souffrances de ceux qui en étaient atteints, et même pour faire inhumer les morts. — De fait ces accusations, par leur nature et leur teneur, avaient un cachet parfait de ressemblance avec celles énoncées dans la lettre que nous réfutons en ce moment. M. Young me déclara que bien qu'il fût convaincu que ces accusations étaient dénuées de fondement, cependant il était décidé à les soumettre à l'épreuve d'une enquête

rigoureuse, et me pria de l'accompagner dans sa mission. En conséquence, M. Young, M. Pemberton, magistrat de police et moi-même, nous nous rendîmes sans délai sur la réserve indienne et nous consacraâmes quelques heures à visiter les habitations, l'hôpital, le cimetière etc., et à nous enquérir des mesures qui avaient été prises par le magistrat de police, assisté du révérend M. Owens qui résidait alors sur la réserve où il dirigeait la mission de l'église d'Angleterre et qui voulut bien s'associer à nos travaux.—Nous ne trouvâmes que trois individus atteints de la petite-vérole sur la réserve, et ces variolés étaient sous les soins d'un garde-malade salarié par le gouvernement, dans un édifice érigé spécialement par le gouvernement comme hôpital des variolés, et les soins médicaux étaient aussi fournis par le gouvernement.

Ceux qui étaient morts sur la réserve ou dans la ville de Victoria avaient été décentement inhumés au nombre d'environ 50, du moins les fosses fraîchement creusées se montaient à ce chiffre.

Nous ne pûmes constater si ce chiffre représentait bien tous les décès causés jusque-là par la petite-vérole, mais il nous fut impossible de découvrir de cadavres d'Indiens auxquels on aurait négligé de donner l'inhumation sur la réserve ou ailleurs ; et malgré toutes nos recherches, il nous fut également impossible de trouver un seul cadavre "sur les rochers en dehors du havre," où, dit M. Green, "des morts par centaines avait été abandonnés sans recevoir de sépulture." De plus, on avait soigneusement brûlé les abris qui avaient été occupés par les variolés, ainsi que leurs vêtements,— et, d'après notre inspection personnelle et les renseignements qui nous furent fournis par le révérend M. Owens, M. Pemberton et autres, nous restâmes convaincus que l'on avait pris toutes les mesures possibles pour secourir les variolés et empêcher la maladie de se propager.

Ce qu'en pensait le Dr. Davie.

Je me bornerai maintenant à ajouter, dans le but de démontrer l'exactitude de ces renseignements, que cette question souleva, lors de la dernière session du conseil législatif, un débat provoqué par feu le Dr. Davie, député du district de Victoria. Fort du résultat de son expérience personnelle, des soins qu'il avait prodigués aux Indiens aussi bien qu'aux blancs atteints de la petite-vérole, en sa qualité de médecin nommé spécialement dans ce but par le gouvernement, et des visites fréquentes qu'il avait faites à la réserve, il déclara qu'il ne pourrait trop louer le zèle et l'héroïsme déployés en face du danger de la contagion par ceux auxquels avait été confié le soin des Indiens pendant la récente épidémie, et spécialement par le sergent Bowden, inspecteur de la police, dont le gouvernement devrait récompenser les services, en lui accordant une gratification ; les autres membres du conseil applaudirent à cette recommandation, et après une discussion dans laquelle le traitement des Indiens pendant l'invasion de la petite-vérole, fut laquement débattu et approuvé, le gouvernement voulut bien accéder à leur demande.

Décès résultant de la petite-vérole.

J'ai depuis constaté que les décès causés par la petite-vérole en 1868, d'après le rapport du magistrat de police, se montaient, y compris les enfants, à 88 et que le gouvernement avait dépensé \$2,000 pour les soins médicaux et autres donnés aux variolés et pour l'inhumation des morts.

La maladie avait pourtant fait assez de victimes parmi les blancs et les Indiens pour qu'il devint inutile à M. Green, de nous gratifier de ses exagérations et de ses écarts d'imagination, et cela pour des motifs que je ne veux pas préciser ici mais qui sont très-apparents dans les conclusions de sa lettre.

La plupart des Indiens des districts côtiers s'enfuirent de la ville, sur la recommandation des autorités, mais sans y être forcés, dès qu'éclata la contagion ; malheureusement ils n'eurent pas le temps d'échapper à ses ravages, car ils emportèrent l'infection avec eux, et ceux qui, en chemin, furent atteints de la terrible maladie se virent abandonnés sur la rive par leurs amis et moururent sans personne pour les secourir.

Il est mort ainsi un grand nombre d'Indiens en sus de ceux dont les décès ont été enregistrés à Victoria, mais je suis incapable de découvrir les mesures que le gouvernement pouvait adopter à part celles qu'il a prises pour secourir les blancs et les aborigènes également.

Propagation
de l'épidémie.

Relativement à la condition des Indiens de cette colonie, je me permettrai d'observer que, de toutes parts, il est invariablement admis que le gouvernement est spécialement tenu de faire tout en son pouvoir pour civiliser, instruire et christianiser les aborigènes de notre colonie, et que tout projet de nature à atteindre ce but sera adopté avec empressement et mis à effet dans la mesure des ressources financières du pays. A l'heure qu'il est, cette noble tâche est presque exclusivement accomplie par des missionnaires de différentes dénominations; aussi leurs travaux ont-ils été couronnés de succès dans les postes où les Indiens placés sous leurs soins ne sont pas exposés à ces tentations auxquelles ils ne peuvent résister quand ils viennent en contact avec la population blanche des villes. Mais le gouvernement, tout en donnant cordialement son appui moral à ces missions, s'est trouvé dans l'impossibilité de leur accorder une aide pécuniaire pour la raison qu'en agissant ainsi on pourrait l'accuser d'accorder les secours de l'Etat à des corporations religieuses.

Réflexions gé-
nérales sur la
question.

JOSEPH W. TRUTCH.

13 janvier 1870.

APPENDICE BB.

LETTRE DE SA GRANDEUR A. LOUIS, ÉVÊQUE DE MILETO-
POLIS ET VICAIRE SUPÉRIEUR DE LA COLOMBIE
BRITANNIQUE.

A L'HONORABLE H. L. LANGEVIN,
Ministre des Travaux Publics, Ottawa.

MONSIEUR LE MINISTRE,—Votre visite dans ces pays lointains nous a montré le vif intérêt que le gouvernement fédéral porte à la province de la Colombie Britannique qui, pour être la dernière annexée à la Puissance du Canada, ne sera pas, nous l'espérons, la moindre en bons résultats.

Vous êtes venu dans cette province, Monsieur le ministre, pour y remplir une honorable et importante mission ; c'est dans ce but que vous avez voulu voir vous-même et examiner attentivement toute chose afin de mieux connaître les personnes et de vous faire une idée assez exacte du pays.

Je crois correspondre à vos désirs et remplir un devoir en vous soumettant humblement mon opinion sur le système le plus avantageux qui pourrait être adopté par le gouvernement fédéral dans ses relations avec les Indiens de cette province ; je vous parlerai ensuite de quelques projets qui, sans doute, n'ont pas manqué d'attirer l'attention du gouvernement fédéral.

Opinions diverses sur le système à adopter pour le traitement des Indiens.

Quant à ce qui regarde le système que le gouvernement pourrait adopter dans ses rapports avec les aborigènes, les opinions sont partagées ; quelques personnes parlent de forcer les Indiens de cette province à se réunir sur certaines réserves générales qui leur seraient données *ad hoc*. C'est là, si je ne me trompe, le système qui a été adopté par les Américains dans leurs relations avec les Indiens qui sont dans le territoire limitrophe de cette province.

Désavantages du système américain.

Je suis étonné, Monsieur le ministre, que ceux qui connaissent ou qui ont pu connaître les funestes conséquences d'un pareil système, puissent désirer de le voir adopté et mis en pratique dans la Colombie Britannique. Il me semblait que l'expérience avait suffisamment prouvé :—1^o que s'il est difficile de forcer des tribus nomades qui vivent sous des tentes, à quitter le pays de leurs ancêtres pour se rendre sur des réserves éloignées, il est presque impossible de faire consentir les Indiens qui vivent dans des villages permanents à quitter leurs maisons, leurs champs et leurs cimetières auxquels ils tiennent autant qu'à leur vie. 2^o que vouloir forcer ces Indiens à quitter malgré eux le pays qui les a vus naître, ce serait pour le moins très-imprudent et impolitique ; un pareil système pourrait faire le malheur tant des colons que des Indiens ; qui pourrait répondre que ces derniers, se croyant molestés, ne chercheraient pas à se venger comme cela est arrivé chez les Américains?—Il est vrai que les Indiens finiraient toujours par succomber vu qu'ils sont les plus faibles, mais il n'est pas moins vrai de dire qu'une guerre avec eux entraînerait d'immenses dépenses de la part du gouvernement fédéral et retarderait pour des années les progrès de cette province.

Coût du système américain.

Il est un fait historique, c'est que le système adopté par les Américains dans leurs relations avec les Indiens leur a enlevé des millions de *dollars* sans donner presque aucun bon résultat. Qui ne sait qu'après des guerres horribles qui ont coûté tant de sang et d'argent les Américains ont dû, au moins dans le territoire voisin, se conformer aux désirs des Indiens en laissant ces derniers sur les terres qu'ils avaient demandées ?

J'aime à croire, Monsieur le ministre, que le gouvernement fédéral ne voudra pas imiter nos voisins *Yankees*, ni faire valoir la raison du plus fort; cette loi n'est déjà que trop en vogue de nos jours; je suis persuadé qu'il aimera mieux adopter un système plus favorable, moins dispendieux, sujet à moins d'inconvénients et qui aurait en même temps l'avantage de lui gagner la confiance des Indiens afin de s'en faire de puissants auxiliaires en cas de guerre. Pour atteindre ce but si désirable il suffirait, ce me semble:—1o que le gouvernement fédéral laissât à chaque village indien une réserve de terrain proportionnée au nombre de ses habitants. 2o qu'il fit un traité avec les Indiens pour éteindre au plus tôt les titres qu'ils ont à leurs terres. 3o que la somme d'argent qui serait allouée aux Indiens par le gouvernement servît à leur fournir, chaque année, soit des instruments aratoires et autres, tels que haches, grandes scies, rabots, etc., etc., soit des habillements, des couvertures en laine, selon leur choix et leurs besoins.

Recommandations au sujet des Indiens

S'il est à craindre que certains Indiens qui suivent encore les anciennes coutumes des sauvages abusent de ces dons, nous sommes à même d'affirmer que la grande majorité de ceux qui sont sous notre influence, loin d'en abuser, en tireraient de très-grands avantages; les progrès qu'un grand nombre d'entre eux ont déjà faits dans la civilisation, laissés qu'ils étaient pour ainsi dire à eux-mêmes, prouvent ce que l'on peut attendre d'eux si le gouvernement venait à leur aide et prenait à cœur leurs intérêts.

Le gouvernement fédéral a l'intention, je crois, de nommer des agents qui seront spécialement chargés de prendre en mains les intérêts des aborigènes. Comme l'immense majorité des Indiens chrétiens sont catholiques, ne conviendrait-il pas que le surintendant local, avec lequel ils auront à communiquer, fût catholique, le même avantage étant accordé aux protestants?—Le gouvernement fédéral, je l'espère, voudra bien prendre en considération les vœux qu'environ vingt mille Indiens catholiques, ou sous instruction, expriment d'avoir un surintendant catholique avec lequel ils puissent traiter leurs affaires. Vous n'êtes pas sans comprendre, Monsieur le ministre, qu'en acquiesçant à leurs ardents desirs sur ce point, ce serait un bon moyen de gagner leur entière confiance.

Nomination d'agents.

C'est aussi, sans doute, l'intention du gouvernement fédéral de faire quelque chose pour l'instruction des aborigènes.

Instruction des Indiens.

Permettez-moi de remarquer à ce sujet que, pour le moment, les écoles d'externes pour les Indiens entraîneraient beaucoup de dépenses sans donner un résultat satisfaisant. Il y a, en effet, trop peu de temps que les Indiens sont en contact avec les blancs pour comprendre, ou apprécier, les avantages d'une éducation purement élémentaire; de plus, étant obligés d'aller à la chasse et à la pêche, pour entretenir et nourrir leurs familles, ils n'ont pas encore entièrement renoncé à leur vie un peu nomade; en sorte qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'obtenir, de chaque enfant, une assiduité assez régulière aux écoles d'externes, pour qu'il puisse en tirer quelques avantages réels; aussi les parents ne tiennent pas à y envoyer leurs enfants, et ceux-ci aiment trop la liberté pour ne pas préférer suivre leurs parents à la chasse et à la pêche, plutôt que d'aller à de telles écoles. Le gouvernement américain a établi des écoles d'externes pour les Indiens dans le territoire voisin; aucune de ces écoles n'a réussi. L'expérience a montré que les écoles les plus en rapport avec les besoins et la manière de vivre des Indiens, sont les écoles industrielles et agricoles, où les enfants sont logés, nourris et habillés, et où ils passent plusieurs années à se former à des habitudes régulières d'ordre, de discipline, au goût et à l'amour du travail, tout en recevant une instruction élémentaire. C'est une école ou établissement de ce genre que nous avons fondé à Ste. Marie, dans le district-de-mission (St. Charles); ce district-de-mission renferme le district civil de New Westminster, une partie du district civil d'Yale et une partie de celui de Lillouet. Cet établissement, où l'on compte des enfants indiens des susdits districts civils, comprend deux départements dont l'un, pour les garçons, est dirigé par deux Frères; l'autre, pour les filles, est sous la direction de deux Sœurs de Ste. Anne. Nous avons obtenu des résultats très-consolants; mais, nos moyens étant très-restreints, nous ne pouvons recevoir

Ecoles d'externes.

Ecoles industrielles et agricoles.

qu'un nombre limité d'élèves. Si le gouvernement fédéral nous venait en aide, comme nous l'espérons, et comme nous en faisons humblement la demande, nous pourrions recevoir un plus grand nombre d'enfants. C'est aussi notre intention, si le gouvernement peut nous venir en aide, de fonder un établissement pareil à celui de Ste. Marie, dans chacun de nos districts-de-missions, c'est-à-dire dans le district de l'Immaculée Conception, Lac Okannagan, qui comprend le district civil d'Okannagan, celui des Koutanais, et une partie de celui de Yale-Lytton; dans le district de St. Joseph,—William's Lake,—qui comprend une partie du district civil de Lillouet, et celui de Caribou;—dans le district de N. D. de Bonne Espérance (Stuart's Lake), qui comprend les nombreux districts civils du Nord-Est, et dans le district de St. Michel, qui comprend les Kakouals (District de Fort Rupert).

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

A. LOUIS, O. M. I.

EVÊQUE DE MILÉTOPOLIS,

Vic. Sup. de la Colombie Britannique.

New Westminster, le 29 septembre 1871.

APPENDICE CC.

DICTIONNAIRE DU JARGON CHINOOK,—LANGUE USITÉE DANS
LA TRAITE AVEC LES INDIENS DE LA COTE SEPTEN-
TRIONALE DU PACIFIQUE.

Publié par T. N. HIBBEN ET CIE., Victoria, C. B.

PARTIE I.

Chinook—Français.

A.

- Ah-ha, *adv.* Oui.
Ahn-kut-te, ou Ahn-kot-tie. Autrefois ; avant aujourd'hui. Avec l'accent prolongé sur la première syllabe ;—il y a bien longtemps. Ex. Ahnkutte lakit sun, il y a quatre jours ; Tenas ahnkutte, il y a peu de temps.
Al-ah. Expression de surprise. Ex. Alah mika chahko ! Ah ! enfin vous êtes arrivé !
Al-kie. Présentement ; dans peu de temps ; attendez ; pas si vite.
Al-ta. Actuellement ; dans le moment.
A-mo-te. La fraise ; le fraisier.
An-ah, *interj.* Exclamation annonçant le chagrin, du mécontentement ou du mépris. Ex. Anah nawitka mika halo shem—Ah ! vraiment vous n'avez pas honte !
A-ts, *n.* Une sœur plus jeune que celui qui parle.
A-yah-whul, *v.* Prêter ; emprunter.

B

- Be-be. Mot usité en parlant des enfants ; un baiser ; embrasser.
Bed, *n.* Un lit.
Bit ou mit. Dime, pièce de monnaie valant 10 centins.
Bloom, *n.* Un balais. Mamook bloom, balayer.
Boat. Un bateau, tel que distingué d'un canot.
Bos-ton, *n. adj.* Un Américain. Yankec. Boston illabie, les États-Unis.
Bur-dash. Un hermaphrodite.

C.

- Cal-li-peen, *n.* Une carabine.
Ca-nim, *n.* Un canot. Canim stick, le cèdre où le bois avec lequel se fabriquent d'ordinaire les canots.
Ca-po. Capot, habit.
Chah-ko. Arriver ; venir ; devenir. Ex. Kansih mika chahko ? quand êtes-vous arrivé ? Chahko kloshe, devenir mieux.
Chak-chak. Aigle blanc.
Chee. Récemment ; présentement ; neuf ; nouveau. Chee nika ko, je viens d'arriver. Hyas chee, entièrement neuf.
Chet-lo ou Jet-lo, *n.* Une huître.
Chik-a-min, *n. adj.* Fer ; métal ; métallique. T'kope chikamin, argent ; Pil chikamin, or ou cuivre. Chikamin lope, fil de laiton ; une chaîne.
Chik-chik. Une voiture à quatre roues (*wagon*), ou charrette.

- Chil-chil. Boutons.
 Chitsh, *n.* Grand'mère.
 Chope, *n.* Grand-père.
 Cho-tub, *n.* Une puce.
 Chuck, *n.* Eau ; une rivière ou un cours d'eau. Salt chuck, la mer ; Skookum chuck, un rapide ; Sollecks chuck, mer agitée ; Chuck chahko ou kalipi, la mer monte ou baisse ; Saghillie et keekwillie chuck, haute et basse marées.
 Chuck kin. Ruer, frapper du pied.
 Close. *Voir* Klose.
 Cly, *v.* Pleurer.
 Cole, *adj.* Froid. Cole illahie, hiver ; Icht cole, une année ; Cole sick waum sick, fièvre et fièvre tremblante.
 Comb. Un peigne. Mamook comb, peigner ; Mamook comb illahie, herser.
 Coo-ley. Courir. Cooley kiuatan, course de chevaux ; Yahka hyas kumtuks cooley, il peut fort bien courir.
 Coop-coop, *n.* Monnaie de coquillages. *Voir* Hykwa.
 Co-sho, *n.* Un cochon ; lard. Siwash cosho, loup-marin, phoque.
 Cultus, *adj.* Bon à rien ; propre à rien ; inutile ; sans but. Ex. Cultus man, un homme bon à rien ; Cultus potlatch, un présent ; un don gratuit ; Cultus heehee, un geste, une farce, un mot pour rire ; Cultus nannitsh, regarder autour de soi, tourner les yeux ; Cultus mitlite, paresse, faire la paresse ; Cultus klatawa, circuler, rôder, se promener. *Quest.* Que voulez-vous ? *Rép.* Cultus, c'est-à-dire rien.

D.

- De-late. Droit ; direct. Ex. Klatawa delate, marche droit ; Delate wauwau ; dire la vérité.
 Di-aub. Le diable.
 Dely. Sec. Chako dely, sécher, devenir sec ; Mamook dely, sécher.
 Doc-tin. Un docteur, médecin.
 Dol-la. Une piastre, dollar ; argent. Chikamin dolla, argent ; Pil dolla, or ; Dolla siaghost, lunettes.

E.

- Eh-kah-nam, *n.* Un conte, une histoire.
 Eh-ko-li, *n.* Une balsine.
 Ee-na, *n.* Un castor. Eena stick (littéralement bois de castor), le saule.
 Ee-na-poo ou in-a-poo. Un pou. Sopen inapoo, une puce.
 Ek-keh. Beau-frère.
 E-la-han. Aide ; secours ; assistance ; aumône. Mamook elahan, secourir.
 E-lip. Premier ; avant ; Elip lolo chuck, en premier lieu porte de l'eau ; Elip kloshe, meilleur ; Elip tillikum, le premier peuple.
 E-li-te, Esclave.
 E-salt'h. Blé-d'inde ou maïs.

G.

- Get-up. Se lever ; lever.
 Glease. Graisse. Hyiu glease, très-gras ; Too-toosh glease, beurre.

H.

- Hah-lakl. Ouvert ; ouvrir. Ex. Mamook bahlakl la pote, ouvre la porte.
 Haht-haht, *n.* Canard ordinaire.

- Hak-at-shum, *n.* Un mouchoir de poche.
- Halo. Point; pas; absent. *Quest.* Halo salmon mika ? n'avez-vous pas de poisson ?
Rép. Halo, je n'en ai pas. *Quest.* Kah mika papa ? où est votre père ? *Rép.*
 Halo, il est sorti. Halo wind, hors d'haleine ; mort. Halo glease, maigre.
 Halo iktas, pauvre ; misérable.
- Haul, *v.* Haler ; tirer.
- Hee-hee, *n.* Rire ; amusement. Cultus heehee, farce, plaisir ; Mamook heehee, amuser ; Heehee house, lieu d'amusement, tel qu'une auberge, un jeu de quilles, etc.
- Hoh-hoh, *n. v.* Tousser ; toux.
- Hool-hool, *n.* Une souris. Hyas hoolool, un rat.
- House, *n.* Une maison. Mahkook house, un magasin.
- Howh. Se rendre ; aller ; se hâter.
- How-kwult. Incapacité ; impuissance. *Ex.* Howkwult nika klatawa ? comment pouvais-je y aller ?
- Hul-lél, *v. n.* Remuer ; branler, secouer.
- Hul-o-i-ma. Autre ; un autre ; différent. *Ex.* Huloima tillikum, une tribu ou un peuple différent ; Hyas huloima, très-différent.
- Humm, *n. v.* Une peste ou une mauvaise odeur ; puer. Humm opootsh, un putois ou bête-puante.
- Hunl-kih. Frisé ; noueux ; croche ; crochu.
- Huy-huy, *n. v.* Troquer ; changer ; trafiquer. *Ex.* Huyhuy la-sell, changer la selle ; Huyhuy tumtum, changer d'avis.
- Hwah. Surprise ou admiration ; empressément ; ardeur.
- Hy-ak. Vite ; prompt ; promptement ; hâtez-vous ; faites diligence.
- Hy-as. Large ; grand ; très. Hyas tyhee, un grand chef ; Hyas mahkook, un grand prix, cher ; Hyas ahnkutte, il y a très-longtemps, depuis très-longtemps ; Hyas closhe, très-bien, très-bon.
- Hy-iu. Beaucoup ; grand nombre ; nombreux ; assez. Hyiu tillicum, une foule ; beaucoup de monde ; Hyiu muckamuck, beaucoup à manger ; Tenas hyiu, quelques-uns ; peu nombreux ; Wake hyu, pas un grand nombre, pas autant.
- Hy-kwa. Monnaie de coquillages de la côte du Pacifique.

I.

- Ik-kik. Un hameçon.
- Ik-poo-ie. Fermer. Ikpooie la pote, fermer la porte ; Mamook ikpooie, entourer, environner ; Ikpooie kwillan, sourd.
- Ikt. Une ; uné fois. Ikt man, un homme ; Ikt nika klatawa copa yahka house, j'ai été une fois à sa maison.
- Ik-tah. Quoi ; que ; qu'est-ce ? Iktahokook, qu'est-ce que c'est que cela ? Iktah mika tikegh, que voulez-vous ? Iktah, eh bien ! quoi ensuite ?
- Ik-tahs. Effets ; marchandises. Hyiu iktahs, une grande quantité d'effets ou de marchandises.
- Il-la-hie, *n.* Le sol ; la terre ; saleté. Tipso illahie, prairie ; Saghallie illahie, montagnes ou hautes terres ; ciel. Hyiu illahie kopa, sale (littéralement plein de saletés).
- In-a-poo. Un pou. Sapen inapoo, une puce.
- In-a-ti. A travers ; vis-à-vis de ; de l'autre côté de. Inati chuck, de l'autre côté de la rivière ; Klatawa inati, traverser de l'autre côté.
- Ip-soot. Se cacher, ou cacher quelque chose ; garder secret. Ipsoot klatawa, s'esquiver ; Ipsoot wau-wau, chuchoter.
- Is-ick, *n.* Un aviron. Mamook isick, nager, ramer.
- Is-ick stick, *n.* Le frêne, littéralement bois pour les avirons.
- Is-kum, *v.* Prendre ; s'emparer ; saisir ; tenir ; avoir ; se procurer. Iskum okook lope, saisissez cette corde ; Mika na iskum ? vous l'êtes-vous procuré ?

It-lan. Une brasse.

It-lo-kum, *n.* Le jeu de " mains," Mamook itlokum, jouer aux cartes.

Itl-wil-lie, *n.* Chair ; viande de tout animal. Konaway nika itwillie sick, toute ma chair est atteinte de maladie.

Its-woot. Un ours noir. Itswoot paseesie, drap noir épais ou couvertures.

K.

Kah. Où ; d'où ; Kah mika mitlite ? où demeurez-vous ? Konaway kah, partout ; Kahkah, ici et là.

Kah-kah. Corbeau ; corneille.

Kah-kwa, *adv.* Aussi ; pareil ; pareillement ; de même ; semblable ; égal. Ex. Kahkwa nika tumum, je pense de même, pareillement ; Kahkwa hyas nika, aussi grand que moi ; Kahkwa kspose, comme si ; Kloshe kahkwa, c'est bien ; c'est bien ainsi.

Kah-na-way, *n.* Glands. Kahnaway stick, le chêne.

Kahp-o. Frère, sœur ou cousin.

Kah-ta. Comment ; pourquoi. Kahta nika mamook okook ? pourquoi faites-vous cela ? Kahta mika chahko ? comment êtes-vous venu ? Kahta mika ? qu'avez-vous donc ? Pe kahta ! et pourquoi donc ?

Kal-ak-a-lah-ma, *n.* Une oie.

Kal-a-kwah-tie, *n.* L'écorce intérieure du cèdre ; le jupon ou la jupe autrefois porté par les femmes et souvent fabriqué des filaments de l'écorce. Kalakwahtie stick, le cèdre.

Kalitan, *n.* Une flèche ; du plomb ; une balle. Kalitan le sac, un carquois ; un sac à plomb.

Kak-lak-a-la. Un oiseau.

Ka-mas. Racine bulbeuse servant de nourriture.

Kam-ooks, *n.* Un chien. Kahkaw kamooks, comme un chien ; d'une manière bête, stupide, bêtement.

Ka-mo-suk, *n.* Grains de colliers, etc. Tyee kamosuk (principaux grains), les gros grains de verre bleu.

Kap-swal-la. Voler. Kapswalla klatawa, s'esquiver ; se cacher ; Kapswalla mamook, agir secrètement.

Kat-suk. Le milieu ou centre de quelque chose.

Kau-py. Café.

Ka-wak, *v.* Voler, avec des ailes.

Kaw-ka-wak. Jaune ou vert pâle.

Kee-kwil-lie. Bas ; en bas ; au-dessous. Mamook keekwillie, descendre. Mitlite keekwillie, mettre à terre ; mettre dessous.

Keep-wot. Une aiguille ; la pique d'un insecte ; une épine ; un chardon ; Shoes keepwot, une alène.

Keh-loke, *n.* Un cygne.

Keh-see. Un tablier.

Keh-wa. Parceque.

Kel-a-pi, *v.* Tourner ; retourner ; renverser, chavirer. Kelapi canim, chavirer un canot ; Hyak Kelapi, retournez promptement ; Kelapi kopa house, retournez à la maison ; Mamook kelapi, apporter, envoyer ou rapporter ; Kelapi tumtum, changer d'avis.

Kes-chi. Nonobstant, bien que, etc.

Ket-ling. Chaudron, bidon, bassin, etc.

KH-it-sut, *n.* Pierre à briquet, à fusil ; une bouteille ; verre, etc.

Kim-tah. En arrière ; après ; ensuite ; en dernier lieu ; depuis. Klatawa kimtah, allez en arrière ; nika elip pe yahka kimtah, moi d'abord et lui ensuite ; Okook kimtah, celui qui est en arrière ; Kimtah nika nannitsh mika, depuis que je vous ai vu.

King-George. Anglais. King George man, un anglais.

Ki-nootl. Tabac.

Kish-kish, *v.* Conduire, toucher des bestiaux ou chevaux.

Kiu-a-tan, *n.* Un cheval. Stone kiuatan, un étalon.

Ki-wa. Croche ; crochu.

Ki-yah, *n.* Entrailles.

Klah, *adj.* Délivré ou libre de ; en vue. Ex. Chee yahka klah, voilà qu'il est en vue. Klatawa klah, s'échapper. Chahko klah, (des graines,) lever ; (des bois,) éclaircies ; (du temps), s'éclaircir ; Mamook klah, découvrir.

Klah-hanie. Dehors ; à la porte ; en dehors. Ex. Mamook klaghanie okook, mettez cela dehors ; Klatawa klaghanie, sortir dehors.

Kla-how-ya. Comment vous portez-vous ? bonjour. Ex. Klahowya sikhs, bonjour l'ami !

Kla-how-yum. Pauvre ; misérable ; malheureux ; compassion. Hyas klahowyum, nika, je suis très-pauvre ; Mamook klahowyum, prendre en pitié ; faire l'aumône ; être généreux.

Klah-wa, *adv.* Tranquille ; tranquillement. Klatawa klahwa, allez tranquillement.

Klak, *adv.* Enlever ; disparaître ; éloigner. Ex. Mamook klak stone kiuatan, châtrer un cheval ; Mamook klak l'assiette, enlever les assiettes ; klak kopa wayhut, éloignez-vous du chemin.

Klaks-ta. Qui. Klaksta mamook okook ? qui a fait cela ? halo klaksta, personne.

Klak-wun ou Kleh-kwan. Essuyer ou lécher. Klakwun l'assiette, —essuyez l'assiette.

Klale ou T'klale. Noir ou bleu ou jaune foncé.

Klap, *v.* Trouver. Ex. Mika na klap mika kiuatan ? avez-vous trouvé votre cheval ? Klap tenas, se trouver enceinte.

Kla-pite, *n.* Fil, ficelle.

Klas-ka ou Kluska. Eux ; tien ; ils.

Klat-a-wa, *v.* Aller. Klatawa teawhit, marcher ; aller à pied. Klatawa kopa kiuatan, aller à cheval ; Klatawa kopa boat, aller à la voile. Mamook klatawa, envoyer.

Kla-whap. Un trou. Mamook klawhap, creuser un trou.

Klem-a-hun, *v.* Poignarder ; blesser ; lancer un dard ; percer avec les cornes, comme un bœuf. Nika klemahun samun, je darde le saumon.

Klihl ou Klilt, *adj.* Amer.

Klik-a-muks, *n.* Mûres.

Klik-wal-lie. Cuivre rouge.

Klim-in-a-whit, *n. v.* Un mensonge ; mentir. Hyas kumtuks kliminawhit, c'est un grand menteur.

Klim-min. Mou ; doux ; d'une substance légère. Ex. Klimmin sapoleel, farine. Klimmin illahie, boue ; terrain marécageux. Mamook klimmin, ramollir une peau en la préparant.

Klip. Profond ; creusé ; enfoncé. Klip chuck, eau profonde. Klip sun, coucher du soleil.

Klis-kwiss. Un paillason ; une natte.

Klogh-klogh. Huîtres.

Klo-nass. Incertitude ; doute ; j'ignore ; il peut en être ainsi ; qui sait ? Ex.

Klonass nika klatawa, peut-être y irais-je. *Quest.* Kah mika kahpho ? Où est votre frère ? *Rép.* Klonass, je l'ignore.

Klone. Trois.

Klook. Brisé ; rompu. Klook teawhit, jambe brisée ; boiteux.

Klootch-man. Une femme ; la femelle d'un animal. Tenas klootchman, une fille. Klootchman kiuatan, une jument.

Kloshe. Bon ; bien ; assez. Kloshe nannitsh, prenez garde. Hyas kloshe, très-bien.

Klose-spose. Dois-je ou puis-je ? laissez-moi. Ex. Klose-spose nika mamook pia okook ? Dois-je faire cuire cela ? (littéralement, est-il bon que je fasse cuire cela ?)

- Klugh. Déchirer. Mamook klug illahie, labourer.
 Kluk-ulh. Large, comme en parlant d'une planche.
 Ko. Atteindre; arriver. Chee klaska ko, ils viennent d'arriver. Kansih nesika ko kopa Nisqually? Quand atteindrons-nous Nisqually?
 Ko-ko. Frapper. Koko stick, un pic (pique-bois).
 Kok-shut. Briser; brisé; battre. Hyas kokshut, brisé en pièces.
 Kon-a-way. Tout; chaque. Klaska konaway klatawa, ils sont tous partis. Konaway tilikum, tout le monde. Konaway kah, partout.
 Koo-sah. Le firmament.
 Ko-pa. A; dans; vers; de; au sujet de; chez; là ou en ce lieu. Ex. Kopa nika house, à ma maison. Lolo okook kopa mika, apportez cela chez vous. Cultus kopa nika, cela ne me fait rien à moi.
 Ko-pet. Arrêter; cesser; partir; assez. Kopet wau-wau, cessez de parler. Kopet ikt un seul. Kopet okook, c'est tout. Wake siah kopet, presque fini. Kopet tomalla, après-demain.
 Kow. Attacher, lier. Kow mika kiuatan, attachez votre cheval. Ikt kow, un paquet, une botte.
 Kul-lagh. Une clôture; un enclos. Kullagh stick, perches de clôture.
 Kull. Dur, endureci; difficile. Chahko kull, durcir; endurecir. Mamook kull, endurecir, devenir dur; faire durcir. Hyas kull spose mamook, il est très-difficile d'en agir ainsi. Kull stick, chêne ou tout bois dur.
 Kum-tuks. Savoir; comprendre; connaître; imaginer; croire. Mamook kum-tuks, expliquer. Kopet kumtuks, oublier. Halo kumtuks, stupide; sans intelligence. Kumtuks kliminawhit, être un menteur. Nika kumtuks okook tyee, je connais ce chef. Nika kumtuks klikatat wau-wau, je comprends la langue klikatat.
 Kon-a-way moxt. Tous deux; ensemble. Konaway moxt kahkwa, tous deux pareils.
 Kun-sih. Combien; quand; jamais. Kunsih tilikum mitlite? Combien y a-t-il de gens là? Kunsih mika klatawa? Quand partez-vous? Wake kunsih, jamais. Mamook kunsih, compter.
 Kush-is. Chaussons, chaussettes.
 Kwah-ne-sum. Toujours; à jamais.
 Kwah-nice. Une baleine.
 Kwah-ta. Le quart d'une piastre.
 Kwah-tin. Voir Yakwahtin.
 Kweest. Neuf.
 Kwa-lal. Galoper.
 Kwal'h. Une tante.
 Kwan-kwan. Content; heureux.
 Kwash. Crainte; avoir peur; dompter. Mamook kwash, effrayer; dompter.
 Kwates. Sûr.
 Kweh-kweh. Un canard ordinaire.
 Kwek-wi-ens. Une épingle.
 Kweo-kweo. Un jonc; un anneau; un cercle.
 Kweith. Orgueilleux.
 Kwin-num. Cinq.
 Kwish. Refuser quelque chose avec mépris.
 Kwit-shad-ie. Le lièvre ou lapin.
 Kwo-lann. L'oreille. Halo kwolann ou Ikpooc kwolann, sourd.
 Kwult'h. Frapper; blesser avec une flèche ou un fusil.
 Kwun-nun. Un compte; nombres; chiffres. Ex. Mamook kwunnun, compter.
 Kwutl. Littéralement serré; pousser, serrer ou pincer. Hyas mamook kwutl, tirer, serrer fortement de près.

L.

La-bleed. Une bride.

- La-boos. La bouche ; l'embouchure d'une rivière. Moxt laboos, les fourches d'une rivière.
- La-boo-ti. Une bouteille.
- La-ca-lat. Une carotte.
- La-ca-set. Une boîte ; cassette ; un coffre ; une valise.
- La-clo-a. Une croix.
- Lagh. S'appuyer ; se balancer comme une embarcation ; se pencher ; plier comme un arbre. Wake mika lagh kopa okook house, ne vous appuyez pas sur cette maison.
- La-gome. Poix ; brai ; gomme ; colle. La gome stick, bois, pin résineux.
- La-gwin. Une scie, (*égouine*).
- La-hal. Voir Slahal.
- Lahb. L'arbousier (*arbutus*).
- La-hash. Une hache ou hachette.
- Lak-it. Quatre ; quatre fois. Lakit tahtlelum, quarante.
- La-kles. Gras ; huile ; la graisse.
- La-lah. Tromper ; tricher ; faire des farces. Mamook lalah, faire des drôleries.
- La-lahm. Une rame ; un aviron. Mamook lalahm, nager ; ramer.
- La-lang. La langue ; le langage.
- La-leem. Une lime.
- La-messe. La cérémonie de la messe.
- La-mes-tin. Médecine.
- Lam-mi-eh. Une vieille femme.
- La-mon-ti. Une montagne.
- La-peep. Une pipe pour fumer. Lapeep Kullakala, l'oiseau siffleur.
- La-pehsh. Une perche ; la perche d'un canot ou bateau.
- La-pel-lah. Rôtir. Mamook lapellah, rôtir sur le feu.
- La-pelle. Une pelle ou bêche.
- La-pe-osh. Une pioche ; une houe.
- La-piège. Un piège.
- La-plash. Une planche.
- La-po-el. Une poêle. Mamook lapoel, faire frire.
- La-pome. Une pomme.
- La-pool. Une poule ; volaille. Siwash lapool, coq de bruyère.
- La-poo-shet. Une fourchette.
- La-pote. Une porte.
- La-sanjel. Une sangle ; une ceinture.
- La-see. Une scie.
- La-sell. Une selle.
- La-shal-loo. Une charrue.
- La-shan-del. Une chandelle.
- La-shase. Une chaise.
- La-shen. Une chaîne.
- Las-siet. Une assiette.
- La-sway. Soie ; de soie.
- La-tahb. Une table.
- La-tet. La tête. Pil latet, tête rouge.
- La-tlah. Un train, un bruit. Mamook letlah, faire du bruit.
- La-ween. Avoine.
- La-west. Une veste ; un gilet.
- Lazy. Paresseux.
- Le-bah-do. Un bardeau.
- Le-bal. Une balle. Tenass lebal, du plomb.
- Le-bis-kwic. Biscuit, (*crackers*) ; pain dur.
- Le-blau. Cheval alezan ; cheval blond.
- Le-clem. Couleur crème ou café au lait ; cheval couleur crème, (café au lait), ou brun.

- Le-cock. Un coq ; volaille.
 Le-doo. Un doigt.
 Le-gley. Un cheval gris ; gris.
 Le-jaub. Voir Diaub.
 Le-kleh. Une clef. Mamook le kleh, fermez la porte à clef.
 Le-kloo. Un clou ; des clous.
 Le-koo. Le cou.
 Le-kye. Une tache ; tacheté. Lekye salmon, saumon tacheté ou d'hiver.
 Lo-lo-ba. Un ruban.
 Le-loo. Un loup.
 Le-mah. La main ; le bras. Kloshe lemah, la main droite. Potlatch lemah, donner la main.
 Le-mah-to. Un marteau.
 Le-mel. Une mule.
 Le-mo-lo. Sauvage ; indompté.
 Le-moo-to. Un mouton.
 Le-pan. Pain, levé ou léger.
 Le-pee. Les pieds.
 Le-pish-e-mo. La selle et les housses d'un cheval.
 Le-plet. Un prêtre.
 Le-pwau. Pois.
 Le-sak. Un sac ; une poche.
 Le-say. Un œuf ; des œufs.
 Le-see-blo. Eperons.
 Le-see-zo. Ciseaux.
 Le-sook. Du sucre.
 Le-tah. Les dents.
 Le-whet. Un fouet. Mamook lewhet, fouetter.
 Lice. Riz.
 Lik-pu-hu. Une sœur plus âgée.
 Lip-lip. Bouillir. Mamook liplip, faire bouillir.
 Lo-lo. Porter ; transporter ; charger. Lolo kopa chikchik, transporter dans une charrette. Mamook lolo kopa canim, charger dans un canot.
 Lo-wullo. Rond ; entier ; une chose en entier. Lowullo sapeleel, blé entier. Mamook lowullo, rouler ; enrrouler.
 Lope. Un cordage. Tenas lope, une corde. Skin lope, peau crue.
 Lum. Rhum.

M.

- Mah-kook. Acheter ou vendre. Kah mika mahkook okook calipeen ? Où avez-vous acheté cette carabine ? Hyas mahkook, cher. Tenas mahkook, à bon marché.
 Mah-kook-house. Un comptoir ou magasin.
 Mah-lie. Oublier.
 Mahsh. Laisser ; renvoyer ; sortir ; jeter ; abandonner ; vider ; enlever. Ex. Mahsh chuck kopa boat, videz l'eau du bateau. Mahsh okook salmon, jetez ce poisson. Mahsh mika capo, enlevez votre habit. Yaka mahsh tum-tum kopa nika, il m'a donné ses ordres.
 Mah-sie. Merci.
 Maht-lin-nie. Loin de terre ; en vue de la terre.
 Maht-wil-lie. Près de la rive ; près de la terre ; rester en vue de terre.
 Ma-lah. Ferblanterie ; faïencerie ; poterie.
 Mali-eh. Se marier.
 Ma-ma. Une mère.
 Mam-ook. Faire ; confectionner ; travailler.
 Man. Un homme. Ex. Tenas man, un jeune homme ou garçon.
 Mel-a-kwa. Un maringouin ; moustique.

Mel-ass. Mélasse.

Mem-a-loost. Mourir; mort. Mamook memaloost, tuer.

Me-sah-chie. Mauvais; méchant.

Me-si-ka. Vous; votre; vos.

Mi-ka. Toi; ton; tu.

Mi-mie. En descendant le courant.

Mist-chi-mas. Un esclave.

Mit-ass. Guêtres; jambières.

Mit-lite. S'asseoir; rester; résider; demeurer. Ex. Mitlite nika hyiu salmon kopa, asseyez-vous, j'ai du saumon pour vous. Mitlite keek-willie, déposer, mettre à terre.

Mit-whit. Se tenir debout. Mitwhit stick, un arbre ou du bois debout; un mât.

Mokst. Deux; deux fois.

Moo-la. Un moulin

Moo-loch. Un élan; original.

Moon. La lune. Ikt moon, un mois. Sick moon, le déclin de la lune.

Moos-moos. Bison; buffle; bêtes à cornes.

Moo-sum. Dormir; sommeil. Nika hyas moosum, j'ai dormi profondément.

Mow-itsh. Un cerf; chevreuil; venaison.

Muck-a-muck. Manger; mordre; nourriture. Muckamuck chuck, boire de l'eau.

Musket. Un fusil ou mousquet. Stick musket, un arc.

N.

Na. Terme interrogatif. Ex. Mika na klatawa okook su? Partez-vous aujourd'hui? L'interrogation n'est souvent exprimée que par l'intonation.

Nah. Écoutez donc! venez donc ici, s'il vous plaît. Nah sikhs! Allons! l'ami!

Nan-itsh. Voir; regarder; chercher; rechercher. Nanitsh yahka, regardez-là. Kloshe nanitsh, regardez; prenez garde. Cultus nanitsh, regarder de côté et d'autre sans but ou par curiosité seulement. Mamook nanitsh, montrer.

Nan-its. La grève; le bord de la mer.

Na-wit-ka. Oui; certainement; oui vraiment; sans doute. Nawitka wake nika kumtuks, vraiment je l'ignore. Wake mika nanitsh? Ne l'avez-vous pas vu? Nawitka, je ne l'ai pas vu.

Nem. Un nom. Mamook nem, nommer ou appeler par son nom.

Ne-nam-oöks. La loutre de terre.

Ne-si-ka. Nous; notre.

Ne-whah. Ici; venez ou apportez-le ici. Ex. Newhah nika nanitsh, venez ici et laissez-le moi voir.

Ni-ka. Je; moi; mon; mien.

Nose. Le nez; aussi, un promontoire. Boat nose, l'avant d'un bateau.

O.

O-kook. Ceci; cela; il. Iktak okook? Qu'est-ce que cela? Okook sun, au jourd'hui. Okook klaska, celui; lui; qui. Okook klaska, eux; ceux-ci (en présence de quelqu'un).

O-la-pits-ki. Feu

O-le-man. Vieillard; vieux; usé. Hyas oleman kiuatan, un très-vieux cheval.

Ol-hy-iu. Un loup marin; phoque.

O-lil-lie. Baies. Shot olillie, bluets. Siahpult olillie, framboises. Salmon olillie, espèce de baie dite *salmon*.

Olo. Qui a faim. Olo chuck, altéré. Olo moosum, qui s'endort.

O-luk. Un serpent.

Oos-kan. Une tasse; un bol.

O-pe-kwan. Un panier; une chaudière de fer-blanc,

- O-pitl-kegh. Un arc
 O-pit-sah. Un couteau. Opitsah yahka sikhs (l'amie du couteau), une fourchette.
 O-poots. Le postérieur; la queue d'un animal. Boat opoots, le gouvernail.
 Opoots-sill, une braie.
 Ote-lagh. Le soleil.
 Ow. Un frère plus jeune que celui qui parle.

P.

- Pahtl. Plein. Pahtl lum ou paht lum, ivre. Pahtl chuck, mouillé; humide.
 Paint. Peinture. Mamook paint, peinturer.
 Papa. Un père.
 Pa-see-sie. Une couverture; tissu de laine.
 Pa-si-ooks. Un Français.
 Pchih ou Pit-chih. De petites dimensions.
 Pe-chugh. Vert.
 Pee. Alors; en outre; et; ou; mais. Pee weght, et aussi; outre cela. Pee nika wauwau wake, mais je dis non.
 Peh-pah. Papier; une lettre; un écrit. Mamook pehpah, écrire.
 Pel-ton. Un fou; extravagant; fou. Kahkwa pelton, comme un fou. Hyas pelton mika, vous êtes simple, fou.
 Pe-shak. Mauvais; méchant.
 Pe-what-tie. Mince, comme du papier.
 Pi-ah. Feu; mûr; cuit. Mamook piah, cuire; brûler. Piah ship, un steamer, bateau à vapeur. Piah ollille, des baies mûres. Piah sapolil, pain cuit au four. Piah sick, maladie vénérienne. Saghillie piah, les éclairs.
 Pil. Rouge; rougeâtre. Pil illahie, argile rouge ou vermillon. Pil dolla, or. Pil chikawin, cuivre. Pil kiuatan, un cheval bai ou châtain.
 Pil-pil. Sang. Mahsh pilpil, saigner.
 Pish. Poisson.
 Pit-lilh. Epais, comme de la mélasse.
 Piu-piu. Puer; un putois, bête-puante.
 Poh. Souffler. Mamook poh, souffler ou éteindre, comme une chandelle.
 Po-lak-lie. Nuit; noireur; noir. Tenas polaklie, soirée. Hyas polaklie, tard le soir; très-noir. Sit-kum polaklie, minuit.
 Po-lal-lie. Poudre à canon; poussière; sable. Polallie illahie, terrain sablonneux.
 Poo. Le son d'un fusil. Mamook poo, tirer un fusil. Moxt poo, un fusil à deux coups. Tohum poo, un fusil ou pistolet à 6 coups.
 Poo-lie. Pourri.
 Pot-latch. Un don; présent; donner. Cultus potlatch, un présent ou don gratuit.
 Pow-itsh. Pomme sauvage (crab-apple.)
 Puk-puk. Un coup avec le poing; un combat à coups de poing. Mamook puk-puk, boxer; se battre avec les poings. Pukpuk solleks, se battre étant fâché.
 Puss-puss. Un chat.

S.

- Sagh-a-lie. En haut; audessus; haut; élevé. Saghahie tyce (littéralement le chef en haut), Dieu.
 Sail. Une voile; effets de coton ou toile. Mamook sail, faire voile. Mamook keekwillie sail, déployer les voiles, donner de la voile. Tzum sail, étoffe imprimée ou calico.
 Sa-kol-eks. Guêtres; jambières; culottes; pantalons. Keekwillie sakoleks, caleçons.
 Sal-lal. Espèce de baie dite *sallal*.

- Salmon. Le saumon. Tyee salmon, littéralement le chef des saumons, le saumon de printemps.
- Salt. Sel ou goût de sel. Salt chuck, la mer.
- San-de-lie. Couleur cendrée; cheval cendré.
- Sap-o-lill. Blé; farine. Piah sapolill, pain cuit au four. Lolo sapolill, blé entier.
- Se-ah-host. La face; les yeux. Halo seahhost, aveugle. Icht seahhost, borgne.
- See-ah-po. Un chapeau ou une casquette. Seahpo olillie, la framboise.
- Shame ou shem. Honte. Halo shem mika? N'avez-vous pas honte de votre conduite?
- Shan-tie. Chanter.
- She-lok-hum. Un miroir; une glace; verre.
- Ship. Navire ou vaisseau. Stick ship, un voilier. Piah ship, un bateau à vapeur. Shipman, un matelot.
- Shoes. Souliers. Stick shoes, bottes et souliers de cuir.
- Shot. Plomb. Shot olillie, bluets.
- Shu-gah. Sucre.
- Shugh. Sonnette. Shugh opoots, serpent à sonnettes.
- Shut. Une chemise.
- Shawh-kuk. Une grenouille.
- Si-ah. Loin; éloigné. La distance comparative est exprimée par l'intonation ou la répétition, tel que siah-siah, très-loin. Wake siah, près, non loin.
- Si-am. L'ours gris.
- Sick. Malade. Cole sick, fièvre tremblante. Sick tumtum, qui a du chagrin; triste; jaloux; malheureux.
- Sikhs. Un ami.
- Sin-a-moxt. Sept.
- Si-pah. Droit, comme une baguette de fusil.
- Sis-ki-you. Cheval à queue écourtée.
- Sit-kum. Une moitié; une partie. Sitkum dolla, une demi-piastre. Sitkum sun, midi. Tenas sitkum, un quart ou une petite partie.
- Sit-lay. Etriers.
- Sit-shum. Se baigner; nager.
- Si-wash. Un sauvage; un Indien.
- Skin. Peau. Skin-shoes, mocassins. Stick skin, l'écorce d'un arbre.
- Skoo-kum. Fort; force; un revenant; un mauvais esprit ou démon. Skookum tumtum, brave. Skookum chuck, un rapide.
- Skwak-wal. Une lamproie.
- Shwis-kwis. Un écureuil.
- Sla-hal. Un jeu qui se joue avec dix petits disques, dont l'un est marqué.
- Smoke. Fumée; nuages; brume; vapeur.
- Snass. Pluie. Cole snass, neige.
- Snow. Neige.
- Soap. Savon.
- So-le-mie. Canneberge (*cranberry*).
- Sol-leks. Colère; fâché. Mamook solleks, se battre. Tikegh solleks, être hostile. Kumtuks solleks, être passionné, colère.
- So-pe-na. Sauter.
- Spo-oh. Fané; toute couleur claire, comme le bleu pâle etc. Chahko spoooh, se faner.
- Spoon. Une cuiller.
- Spose. Supposer; si; supposant; pourvu que; afin que. Spose mika natitsh nika canim, si vous voyez mon canot. Spose nika klatawa kopa Victoria, si je vais à Victoria. Kahkwa spose, comme si.
- Stick. Un bâton; un arbre; du bois; de bois. Stick skin, l'écorce. Ship stick, un mât. Mitwhit stick, un arbre debout. Icht stick, mesure d'une verge.
- Stick shoes, souliers ou bottes de cuir. Isick stick, le frêne.
- Stock-en. Chaussons ou chaussettes.

- Délié ; détaché. Mamook stoh, délier ; détacher.
 Stone. Un roc ou une pierre ; os ; corne ; les testicules. Stone kiuatan, un étalon. Mahsh stone, châtrer.
 Stote-kin. Huit.
 Stutchun. L'esturgeon.
 Sun. Le soleil ; un jour. Tenas sun, de bonne heure. Sitkum sun, midi. Klip sun, coucher du soleil.
 Sunday. Dimanche. Icht Sunday, une semaine. Hyas Sunday, un jour de fête. Ex. Icht, mokst, klone sun kopet Sunday, un, deux ou trois jours après le Dimanche.

T

- Tagh-um. Six.
 Tabl-kie. Hier. Icht thalkie, avant-hier.
 Tah-nim. Mesurer.
 Taht-le-lum. Dix. Moxt, klone, etc. tahtlelum, signifient vingt, trente etc. Tahtlelum pe ickt etc. onze, douze.
 Tal-a-pus. Le loup des prairies ; sorte de divinité ou être surnaturel proéminent dans la mythologie indienne ; un homme rampant, servile, lâche.
 Ta-mah-ne-us. Magie ; bonne fortune ; chance ; tout ce qui est surnaturel.
 Ta-mo-litsh. Une cuve, ou cuvette ; baril ; seau. Icht tamolitsh, mesure de minot.
 Tansc. Danser.
 Tea. Thé.
 Te-ah-wit. La jambe ; le pied. Klatawa teahwit, aller à pied, marcher. Klook teahwit, boiteux.
 Teh-teh. Trotter, comme un cheval.
 Ten-as. Petit ; peu nombreux ; faible ; un enfant ; le petit d'un animal. Mokst nika tenas, j'ai deux enfants. Tenas hyiu, quelques ans. Tenas sun, de bonne heure.
 Te-peh. Plumes ; les ailes d'un oiseau.
 Tih-egh. Avoir besoin ; désirer ; aimer. Hyas tikegh, soupirer après quelque chose, désirer. Ikta nika tikegh ? Que désirez-vous ?
 Tik-tik. Une montre.
 Til-i-kum. Le peuple ; les gens. Cultus tilikum, personnes vulgaires ou insignifiantes. Huloima tilikum, étrangers. Nika tilikum, mes parents.
 Til-i-kum-ma-ma. Un père.
 Till. Fatigué ; pesant ; poids. Hyas till nika, je suis très-fatigué. Kansih till okock ? Combien cela pèse-t-il ? Mamook till, peser.
 Tin-tin. Une cloche ; un instrument de musique. Mamook tintin, sonner une cloche.
 T'kope. Blanc ; couleur claire.
 T'kope. Couper ; fendre ; hacher.
 Toh. Crachat ; cracher.
 Toke-tie. Joli.
 To-lo. Gagner ; gagner à un jeu. Kansih dolla nika tolo spose mamook ? Combien de piastres gagnerai-je si je travaille ?
 To-mol-la. Demain. Ikt tomolla, le jour après.
 Tot. Un oncle.
 To-to. Brasser ; remuer ; sasser quelque chose ; vanner.
 To-toosh. Les seins d'une femme ; lait. Totoosh lakles, beurre.
 To-wagh. Brillant ; luisant ; clair.
 Tsee. Sucré ; doux.
 Tsee-pic. Manquer un blanc, une marque ; faire une bévue. Tseepeie wayhut, prendre la mauvaise voie, le mauvais chemin.
 Tshi-ke. Directement ; bientôt.
 Tsi-at-ko. Démon nocturne très-redouté des Indiens.
 Tchik-tchik. Voiture à quatre roues ; wagon ; charrette ; une roue. Tchik-tchik wayhut, un chemin carrossable.

- Tsil-tsil ou Chil-Chil. Boutons; les étoiles.
 Tshish. Aiguiser; Mamook tshish, aiguiser; affiler.
 Tsole-pat. Sac à plomb.
 Tso-lo. Marcher à la noirceur; perdre son chemin.
 Tsugh. Une fissure ou fente. Mamook tsugh, fendre. Chahko tsugh, se fendre ou craquer.
 Tuk-a-mo-nuk. Cent. Tel que dix combiné avec d'autres nombres, comme iecht, moxt, klone tukamouik, cent, deux cent, trois cent, etc.
 Tuk-wil-la. Fruit du noisetier; noisettes en général.
 Tum-tum. Le cœur; la volonté; l'opinion. Mahsh tumtum, donner des ordres. Mamook tumtum, prendre une décision. Mamook kloshe tumtum, devenir amis ou chercher la paix. Sick tumtum, chagrin; jalousie. Moxt tumtum nika, je suis indécis. *Ques.* Kah nesika klatawa? où irons-nous? Mika tumtum. Où vous voudrez; comme vous voudrez. Ikta miika tumtum? que pensez-vous?
 Tum-wa-ta. Une chute, cascade ou cataracte.
 Tup-shin. Une aiguille. Mamook tupshin, coudre; racommoder; rapiécer.
 Tip-so. Herbe; feuilles; frange; plumes; fourrure. Tipso illahie, prairie. Dely tipso, foin.
 Ty-ee. Chef. Sagalie tyee, la Divinité. Tyee salmon, le saumon de printemps.
 Tzum. Couleurs mixtes; des taches ou bandes; raies; barres; marques ou traces; écrit; peinture; peinturé. Tzum sill, calicot imprimé. Tzum pehpah, écrit. Mamook tzum, écrire.

W.

- Wagh. Verser; renverser; vomir. Mamook wagh chuck, verser de l'eau.
 Wake. Non; pas.
 Wa-ki. Demain.
 Wap-pa-too. Patate, pomme de terre.
 Wash. Laver. Mamook wash, lavage; laver.
 Waum. Chaud. Hyas waum, très-chaud, bouillant. Waum illahie, l'été. Mamook waum, chauffer. Waum-sick-cole-sick, fièvre et fièvre tremblante.
 Wau-wau. Parler; appeler; demander; dire; répondre; converser. Cultus wauwau, conversation futile, insignifiante. Hyas wauwau, crier fort.
 Way-hut. Un chemin ou sentier. Chick-chick, un chemin carrossable.
 Weght. De nouveau; aussi; encore; plus. Pe nika weght, et moi aussi. Potlatch weght, donnez m'en encore. Tenas weght, encore un peu plus.
 Whim. Tomber. Whim stick, un arbre tombé. Mamook whim okook stick, abattez, faites tomber cet arbre.
 Win-a-pie. Tout-à-l'heure; présentement; attendez.
 Wind. Vent.

Y.

- Yah-hul. Un nom.
 Yah-ka. Lui; il; son; sa; elle, etc.
 Yah-kis-ilth. Afilé; pointu; aigu.
 Yah-wa. Là; là-bas; de là; au-delà.
 Yak-so. Les cheveux de la tête; poil généralement.
 Yak-wa. Ici; par ici; de ce côté. Yakwa kopa okook house, de ce côté de la maison.
 Ya-kwah-tin. Le ventre; les entrailles.
 Yi-em. Raconter; conter une histoire; se confesser à un prêtre; un conte ou une histoire.
 Youtl. Content; heureux; fier. Yeas youtl yahka tumtum, son cœur est réjoui.
 Youtl-kut. Long; longueur.
 Yout-skut. Court (en dimensions).

PARTIE II.

Français—Chinook.

A.	Avant, e-lip ou el-ip.
A la porte, en dehors, klaghanie.	Avec, kopa.
A travers, in-a-ti.	Aveugle, halo seahhost.
A, vers, ko-pa.	Aviron, isick.
Abattre, (renverser un arbre) mamook	Avoine, la ween.
whim.	Avoir besoin, désirer, tikegh.
Absoudre, mam-ook stop.	Avoir, prendre, iskum.
Acheter, mahkook.	B.
Actuellement, alta.	Baies (<i>berries</i>), olillie ; olallie.
Admiration, hwah.	Baies dites <i>Salmon</i> , salmon olillie.
Adieu, au revoir, kla howya.	Baies mûres, piah olillie.
Affiler, aiguïser, mahmook tsish.	Baiser, embrasser, bébe.
Afilé, pointu, yahkisilt'h.	Balais, bloom.
Aider, secourir, mamook elann.	Balancer, lagh.
Aigle, chak chak.	Balayer, mamook bloom.
Aiguille, keepwot.	Baleine, eh-ko-lie ; kwah-nice ; kwaddis.
Aimer, tikegh.	Balle, le bal.
Alène, shoes keep-wot.	Balle, le bal ; kalitan.
Aller à, klatawa.	Bardeau, lebahdo.
Amer, klíhl.	Baril, tamolítsh.
Americain, Boston.	Bassin, ketling.
Amour, avoir de l', aimer, tikegh.	Bateau à vapeur, piah ship.
Ami, sikhs ou shikhs.	Bateau, boat.
Anglais, King George.	Bâton, stick.
Année, ikt cole.	Battre (se), mamook solleks.
Apporter ici, mamook chahko.	Battre (se) avec les poings, mamook
Appuyer (s'), lagh.	pukpuk.
Après, ensuite, kim-ta.	Beaucoup, hyiu.
Arbousier (arbutus), lahb.	Beaucoup, plusieurs, hyiu.
Arbre, stick.	Beau-frère, ek-keh.
Arbre tombé, whim stick.	Bêche, la pell.
Arc, opitlkegh.	Bêtise, absurdité, cultus wauwau.
Argent, monnaie, t'kope chikamin.	Bétail, bêtes-à-cornes, moosmoos.
Argent, monnaie, chikamin.	Beurre, totoosh lakles.
Arriver à, ko.	Bévue, commettre une, tsee-pie.
Arrêter, kopet.	Bientôt, tout-à-l'heure, winapie.
Articles, marchandises, effets, iktah.	Biscuit, lebiskwee.
Assez, hiyu kopet.	Bison, buffle, moosmoos.
Asseoir (s') mitlite.	Blanc, t'kope.
Assiette, la siet.	Blessé, klemahun.
Assistance, secours, e-la-han.	Bleu (clair), spooch.
Attacher, kow.	Bleu (foncé), klale
Attendre, winapie.	Blé, sapoil.
Atteindre, arriver, ko.	Blé-d'Inde, maïs, esalth ou yesalth.
Aucun, rien, pas, halo.	Bluets (<i>huckleberries</i>), shot olillie.
Au-delà, yahwa.	Bœuf, moosmoos.
Au-dessous, en bas, keekwillie.	Boire, muckamuck chuck.
Au-dessus, sagh-a-lie.	Bois, de bois, stick.
Aumône, e-la-han, ou e-lann.	Boîte, cassette, lacaset.
Aussi, wegh.	Boiteux, klook teahwit.
Autre, un autre, aallyma.	Bol, ooskan.
Autre, huloima.	Bon, kloshe.
Autrefois, ahnkutte ; ahnkottie.	

Borgne, ikt seahhost.
 Botte, paquet, kow.
 Bouche, la boos.
 Bouillir, liplip,
 Bouteille, la booti.
 Boutons, tsil tsil.
 Bracelet, klikwallie.
 Braie, brayette, opoots sill.
 Brasse, itlan.
 Brave, skookum tumtum.
 Bride, la bleed.
 Brillant, clair, lumière, towagh.
 Brillant, towagh.
 Brillant, towagh.
 Brisé, klook.
 Briser, kokshut.
 Brume, smoke.
 Bruit, train, la tlah.

C.

Cacher, mamook ipsoot.
 Cacher (se), ipsoot.
 Café, kaupy.
 Caleçons, keekwillie sakoleks.
 Calicot, tzum sail.
 Canard, kweh kweh.
 Canneberge, solemie.
 Canot, canim.
 Carabine, calpeen.
 Carotte, la calat.
 Cascade, tumwater.
 Castor, ce-na.
 Cataracte, tumwater.
 Ceci, cet, cette, ce, okook.
 Cèdre, la plash stick.
 Cent, tukamonuk.
 Ceinture, sangle, la sangal.
 Cerf, mowitsh.
 Certainement, nawitka.
 Cet, cette, ce, okook.
 Chagrin, triste, sick tumtum.
 Chaîne, la shen ; chikamin lope.
 Chair, itlwillie.
 Chaise, la shase.
 Champ, klackan.
 Chandelle, la shandel.
 Changer, huy huy.
 Chanter, shantie.
 Chapeau, casquette, seahpo ; seahpult.
 Chaque, chacun, konaway.
 Charbon, coal.
 Charrette, tsik tsik ; chickchick.
 Charrue, le shaloo.
 Chat, pussuss.
 Châtrer, mahsh stone.
 Chaud, waum.

Chaudière, chaudron, ketling.
 Chaussons, chaussettes ; kushis.
 Chef, ty-ee.
 Chemin, wayhut.
 Chemise, shut.
 Chêne, kull stick.
 Cher, hyas mahkook.
 Chercher, mamook chahko.
 Cheval, kiuatan.
 Cheval de course, coolie kiutuan.
 Cheveux, poils, yakso.
 Chien, kamooks.
 Chose, iktah.
 Chute, cataracte, tumwater.
 Ciel, saghalie illahie.
 Cinq, kwinnum.
 Ciseaux, la seezo.
 Clef, la kley.
 Cloche, tintin.
 Clôture, enclos, kullagh.
 Clôture, kullagh.
 Clou, le cloo.
 Cochon, cosho.
 Cœur, tum-tum.
 Coffre, cassette, la casset.
 Colère, fâché, sol-leks.
 Combien, kunsih ; kunjuk.
 Comme si, kah-kwa spouse.
 Comment, kahta.
 Comment vous portez-vous ? klahowya.
 Comprendre, kumtuks.
 Compter, mamook kwunnum.
 Conduire, kish kish.
 Confesser (se), yiem.
 Conjurer, tamahnous.
 Conte ou histoire, yiem ; ehkahnam.
 Content, kwann.
 Coq, la pool.
 Coq de bruyère, siwash la pool.
 Corbeau, corneille, kahkah.
 Corde, lope.
 Corde, tenas lope.
 Corne, stone.
 Coton, effets etc, sail.
 Cou, le cou.
 Coucher du soleil, klip sun.
 Coudre, mamook tipshin.
 Couleur cendrée, sandelie.
 Couleur alezan, cheval blond, le blau.
 Couleur crème, café au lait, le clem.
 Couleurs mixtes, tzum.
 Couper, t'kope.
 Courir, coolie.
 Court, yuteskut.
 Cousin, voir frère et sœur.
 Couteau, opitsah.
 Couverture, paseesie.

Côtes (humaines), et linwill.
 Cracher, mamook toh.
 Crainte, kwass.
 Creuser, mamook illahie.
 Creux, profond, klip.
 Crier, hyas wauwau.
 Croche, crochu, kiwa.
 Croix, la cloa.
 Cuiller, spoon.
 Cuire, mamook piah.
 Cuivre, pil chickamin.
 Cuivre, kilikwallie.
 Culottes, sakoleks.
 Cuve, cuvette, tamolitsh.
 Cygne, kahloke.

D.

Dans, kapa.
 Danser, tanse.
 De bonne heure, tenas sun.
 Déchirer, klugh.
 Dehors, halo.
 Demain, tomolla.
 Démon, skookum.
 Depuis longtemps, il y a longtemps,
 ahnkutte ou ahnkottie.
 Depuis, kimta.
 Dépêcher (se), howh ; hyak.
 Déplaisir, anah.
 Dernièrement, récemment, chee.
 Descendre le courant, mi-mie.
 Désirer, vouloir, tikegh.
 Détacher, mamook stoh ; nahsh kow.
 Détaché, stoh.
 Deux, deux fois, mokst.
 Devenir, chahko.
 Devenir fendu, se fendre, chahko tsugh.
 Diable, diaub ; yaub ; le jaub.
 Dieu, saghalie tyee.
 Différent, huloima.
 Difficile, kull.
 Dimanche, sunday.
 Dime, pièce de 10 centins, bit.
 Dire, conter, parler, wauwau.
 Dire, wauwau.
 Directement, tshike.
 Dix, tahtlelum.
 Docteur, médecin, doctin.
 Doigt, le doo.
 Dompté, doux, kwass.
 Don, présent, cultus potlatch.
 Donner, potlatch.
 Dormir, sommeil, moosum.
 Doucement, tranquillement, klahwa.
 Douteux, klonæ.

Droit, delate ou delet ; sipah.
 Dur, kull.
 Durcir, dur, kull.

E.

Eau, chuck.
 Echange, échanger, huyhuy.
 Eclair, saghalie piah.
 Eclaircir, chahko klah.
 Ecorce, stick skin.
 Ecoutez-donc ! nah.
 Ecrire, mamook peh-pah ; mamook tzum.
 Ecrit, tzum.
 Ecureuil, skwiskwis.
 Effrayé, kwass.
 Eh bien ! abba.
 Elan, original, moolock.
 Elle, sa, son, yabka.
 Éloigné, loin, kluk.
 Éloigner, ôter, mahsh.
 Emprunter, prêter, ayahwhul.
 En arrière, kimta.
 Enchanté, avoir du plaisir, youtl.
 Enclos, kullagh.
 Encore, de nouveau, weght.
 Enfant, tenas.
 En haut, saghalie.
 Enlever, ôter, sortir, mamook klak ;
 mahsh.
 Enseigner, instruire, mamook kumtuks.
 Entier, tout, lolo.
 Entraîles, kiyagh.
 Entre, patsuck.
 En vue, klah. tseepie.
 Epais (comme de la mclasse), pitlilh.
 Eperons, le seeblo.
 Epervier, shak-shak.
 Epingle, kwekwiens.
 Errer, tsole.
 Erreur, faire unet seepie.
 Esclave, eletie ; mistshimus.
 Esprit, l', tamtum.
 Essuyer, lécher, klakwun.
 Est, l', sun chahko.
 Esturgeon, stutchin.
 Et, pee.
 Éteindre, mamook poh.
 Été, waum illahie.
 Étoiles, tsiltsil.
 Etrier, sit lay.
 Eux, klaska.
 Extravagant, pelton.

F.

Face, seahhost.

Faïencerie, piah lah.	Glands, kah-na-way.
Faim, avoir, affamé, solo.	Grains de collier, kamosuk.
Faire, mamook.	Graisse, lakles; glease.
Faire, mamook.	Grand'mère, chitsh.
Fané, spoooh.	Grand-père, chope.
Farine, sapolill.	Gras, glease.
Fatigué, till.	Grenouille, shwahkuk.
Faux témoignage, mensonge, kliminawhit.	Gris, un cheval gris, le gley
Femme, klootshman.	Gouvernail, boat opoots.
Femme (vieille), lammich.	Guêtres, jambières, mitass.
Fendre, mamook tsugh.	
Fendu, fente, tsugh.	
Fenêtre, glass.	
Fer, chikamin.	
Ferblanterie, malah.	
Fermer, ikpooie.	
Fers, pour cheval, chikamin shoes.	
Fête, jour de, sunday.	
Feu, piah; olapitski.	
Feuille, tupso ou tipso.	
Ficelle, corde, tenas lope; klapite.	
Fier, orgueilleux, youtl; ol kwetl.	
Fièvre, waum sick.	
Fil, klapite.	
Fil de fer, laiton, chikamin lope.	
Fille, tenas klootchman.	
Finir, kopet.	
Firmament, koosagh.	
Flèches, ka-li-tan.	
Fondement, opoots.	
Foin, dely tupso.	
Fort, solide, skookum.	
Fou, pelton.	
Fourchette, la pooshet.	
Fourmis, kuckwalla.	
Fraises, amotee.	
Framboises, seahpultiill he.	
Français, pasiooks.	
Frapper, kokshut.	
Frapper, cogner, koko.	
Frapper, kwul'h.	
Frêne, isick stick.	
Frère, kahpho, s'il est plus âgé que celui qui parle; ow, s'il est plus jeune	
Même chose pour les cousins.	
Frيره, mamook lapoel.	
Frisé, hunlkih.	
Froid, cole; tshis.	
Fumée, smoke.	
Fusil, mousquet, suk walal.	

G.

Gagner, tolo.
Galoper, kwalal.

10—23

II.

Habit, capo.
Habitant des Iles Sandwich, Oihee.
Hache, la-hash
Haler, tirer, haul.
Hameçon, ikkik.
Haut, élevé, saghalie.
Herbe, tupso.
Hermaphrodite, burdash.
Herser, mamook comb illahie.
Hibou, waugh waugh.
Hier, tahlkie; tahl-kie sun.
Histoire, ehkahnám.
Hiver, cole illahie.
Homme, man.
Honte, shem.
Houe, pioche, la peosh.
Housses de selle, le pishomo.
Huile, glease.
Huit, stotekin.
Huitre, chetlo ou jetlo; kloghklogh.

I.

Ici, yakwa.
Il, yahka.
Ile, staetjaj.
Imprimé (comme le calicot), tzum.
Incapacité, impossibilité, howkwil.
Indien, sauvage, siwash.
Indompté, le molo.
Instrument de musique, tintin.
Inutile, bon à rien, cultus.
Ivre, pahthum.

J.

Jaloux, sick tum-tum.
Jambe, teahwit.
Jamais, wake kunsik.
Jaune, kawkawak.
Je, nika.
Jeter, mahsh.
Jeune, tenas.

Joli, tokotie.
 Jonc, bague, kweokweo.
 Jour, sun.
 Jouer aux cartes, mamook itlokum.
 Jupon, jupe, kalakwatie.

L.

Là, yahwa ; kopah.
 Labourer, klugh illahie.
 Lait, totoosh.
 Lamproie, skwakwal.
 Langue, la lang.
 Langue, langage, la lang.
 Lard, cosho.
 Large, grand, byas.
 Large, klukulh.
 Laver, mamook wash.
 Lécher, klakwun.
 Lever (se), ketop.
 Lièvre, lapin, kwitshadie.
 Lièvre, lapin, kwitshadie.
 Lime, la leem.
 Lit, bed.
 Loin de la rive, terre, mahtlinnie.
 Loin, siah.
 Long, youtlkut,
 Lorsque, kansih ; kunjuk.
 Loup, lelouo.
 Loup de prairie (*coyote*), talapus.
 Loup de prairie, talapus.
 Loup marin, phoque, olhiyu siwash cosho.
 Loutre (de terre), nenamooks.
 Lui, son, sa, yahka.
 Lune, moon.
 Lunettes, dolla seahhost, ou lakit seahhost.

M.

Magasin, mahkook house.
 Magie, sorcellerie, tamahnous.
 Magie, magique, tamahnous.
 Main, le mah.
 Mains (jeu de), itlokum.
 Mais, pee.
 Maison, house.
 Malade, sick.
 Maladie vénérienne, piah sick.
 Malheureux, sick tumtum.
 Malheureux, chagrin, sick tumtum.
 Manger, muckamuck.
 Manquer, tseepie.
 Marché, convention, mahkook ; huyhuy.
 Marée, see chuck.
 Marier, malieh.

Maringouin, moustique, melakwa.
 Marsouin, tuiceco.
 Marteau, lemahto.
 Mât, ship stick.
 Matelot, ship-man.
 Matin, tenas sun.
 Mauvais, méchant, mesahchie.
 Mauvais, méchant, mesahchie ou peshack.
 Médecine, la mestin.
 Meilleur, elip kloshe.
 Mélasse, melass.
 Menstrues, mahsh pilpil.
 Mentir, kliminawhit.
 Mer, salt chuck.
 Merci, mahsie.
 Mère, mama ; na-ah.
 Messe (cérémonie de la), la-messe.
 Mesurer, tahnim.
 Métal, métallique, chikamin.
 Midi, stikum sun.
 Milieu, katsuk ou kotsuk.
 Mince (comme une planche), p'chih ;
 pewhatie.
 Minuit, sitkum polaklie.
 Miroir, glace, shelokum.
 Mocassins, skin shoes.
 Mois, moon.
 Moitié, demi, sitkum.
 Mon, ma, mien, nika.
 Monnaie de coquillages (petite espèce),
 coop-coop ; grande espèce, hykwa.
 Montagne, lamonti.
 Montre, tiktik.
 Mort, memaloost.
 Mou, klimmin.
 Mouchoir de poche, hakatshum.
 Mouillé, humide, pahltl chuck.
 Moules, ona ; lukutchee ; lakwitchee.
 Moules, grande espèce, smetocks.
 Moules, toluks.
 Moulin, moola.
 Mousquet, fusil, musket.
 Mouton, la mooto.
 Mule, le mel.
 Mûr, piah.
 Mûres, (baies), klikamucks.

N

Nager, sitsho-ow.
 Navets, la moum.
 Navire, ship.
 Neige, neiger, cole snass.
 Neuf, kwaist ou kweest.
 Nez, nose.
 Noël, hyas Sunday.
 Noir, klale.

Noir, noirceur, obscurité, polaklie.

Nois, noisettes, tukwilla.

Nóm, nem ; yahhal.

Nombres—

1, ikt.

2, mokst.

3, klone.

4, lakit.

5, kwinnum.

6, taghum.

7, sinnamokst.

8, stotekin.

9, kwaist.

10, tahtlelum.

11, tahtlelum pe ikt.

20, mokst tahtlelum.

100, ikt tukamonuk.

Non, wake.

Nonobstant, bien que, keghtchie.

Nord, stowbelow.

Notre, nesika.

Noûeux, hunl-kih.

Nourriture, muckamuck.

Nous, nesika.

Nouveau, nouvelle, chee.

Nuages, smoke.

Nuit, polaklie,

○

Obstiné, entêté, howklcult.

Odeur, humm.

Œuf, le sap ; le zep.

Oignon, la onion,

Oie, whuywhuy, kulakula.

Oiseau, kulakula.

Oncle, tot.

Opinion, tumtum.

Or, pil chikamin.

Ordonner, mahsh tumtum.

Oreille, kwolann.

Orge, laqar.

Os, stone.

Ou, pe.

Où, kah.

Oublier, mahlie.

Ouest, sun mitlite.

Oui, nawitka ; ah-ha : e-eh

Oui vraiment, nawitka.

Ours (noir), chet-woot ; itswoot.

Ours (gris), siam.

Ouvert, hahlaki.

P

Paillason, natte, kliskwiss.

Pain, piah sapolill.

Panier, opekwan.

Pantalons, sakoleks.

Panthère, swaawa.

Panthère américaine, (*cougar*) hyas puss-

puss, littéralement grand chat.

Papier, pehpah.

Parceque, kehwa.

Pareil, semblable, kahkwa.

Paresseux, lazy.

Par ici, yukwa.

Par là, par ce chemin, yahwa.

Parler, wauwau.

Partie, sitkum.

Partir, s'absenter, kopet.

Patate, pomme de terre, wappatoo.

Pauvre, klahowyum ; hako ikta.

Peau, skin.

Peigne, comb.

Peigner, mamook comb.

Peinture, pent.

Peinturer, mamook pent.

Pelle, la pell.

Penser, pittuck.

Perche, la pehsh.

Père, papa.

Perdre le chemin, tsolo ; tseepie way-hut.

Pesant, lourd, till.

Peser, mamook till.

Petit, faible, tenas.

Petit, faible, tenas.

Peu, peu nombreux, tenas.

Peuple, gens, tilikum.

Peut-être, klonas.

Piastre, dolla ou tahla.

Pie, (couleur d'un cheval), le kye.

Pied, le pec.

Piège, la piege.

Pierre, stone.

Pierre à briquet, à fusil, kilitsut.

Pin, la gome stick.

Pioche, la peosh.

Pipe, la peep.

Pistolet, tenas musket.

Planche, la plash.

Plein, ivre, pahlt.

Pleurer, cly.

Plomb, kalitan.

Plomb, tenas le bal.

Pluie, snass.

Plumcs, tupso.

Plumes, tepeh.

Plus, davantage, weght.

Poignarder, darder, klemahun.

Pois, le pwau.

Poisson, pish.

Poix, brai, gomme, la gome.	Revenir, retourner, kelipi.
Pomme, le pome.	Rhum, lum.
Pomme sauvage (<i>crab apple</i>), powitsh.	Rien, cultus.
Porte, la pote.	Rire, heehee.
Porter, transporter, loló.	Rivière, chuek.
Postérieur, opoots.	Riz, lice.
Pot, marmite, ketling.	Robe de femme, coat.
Poudre à canon, poh-lallie.	Roc, pierre, stone.
Poudre, polallie.	Rond, lolo.
Poule, la pool.	Rôtir, mamook la pella.
Poulet, la pool.	Roue, tsik-tsik; chickchick.
Pour toujours, à jamais, kwahnesum.	Rouge, pil.
Pourquoi, kahta.	Ruban, le loba.
Pourri, pooli.	Ruer, frapper du pied, chukkin.
Pourvu que, sponse.	
Poussière, polallie.	
Poux, enapoo ou inapoo.	
Premier, e-lip ou el-ip.	
Prendre, iskum.	

S.

Prenez garde ! kloshe nanitsh !	Sable, polallie.
Près, auprès, wake siah.	Sac, le sak.
Présentement, bientôt, alkie ; winapie.	Sac à plomb, kalitan le sac ; tsolepat.
Prêter, ayahwhul.	Sale, pah illahie.
Prêtre, le plet.	Sang, pilpil.
Puanteur, peste, piupiu ; humm.	Sangle, ceinture, la sangel.
Puce, sopen enapoo ; chotub.	Sasser, toto.
Putois, bête-puante, hum opoots ; piupiu ; skubeyou.	Saule, eenastick.
	Sauter, sopena.
	Sauvage, indompté, le molo.
	Savoir, connaître, kumtuks.
	Savon, soap.
	Scie, égouine, la gwin ; la scie.
	Seau, tamolitsh.
	Se tenir debout, mitwhit.
	Sec, dely.
	Seins (de femme), totoosh.
	Sel, salt.
	Selle, la sell.
	Semaine, ikt sunday.
	Semblable, pareil, kahkwa.
	Sentier, wayhut.
	Sept, sinamox.
	Serpent, oluk.
	Serpent à sonnettes, shugh opoots.
	Serrer, attacher, kow.
	Serré, kwutl.
	Si, sponse.
	Six, taghum.
	Soie, la sway.
	Soir, tenas polaklie.
	Sol, terre, illahie.
	Soleil, sun ; otelagh.
	Sonnette, shugh.
	Sortir, mahsh.
	Souffler, mamook poh
	Souliers, shoes.
	Souris, hoolhool.

Q.

Quart, tenas sitkum.
Quart (de piastre), kwahta.
Quatre, lakit ou lokit.
Quel, iktah.
Queue, opoots.
Queue écourtée, cheval à, siskiyou.
Qui, klaksta.
Quitter, partir, nahsh.

R.

Racommoder, rapiécer, mamook tipshin.	
Racine dite kamass, lakamass.	
Raconter, yiem.	
Ramasser, hokumelh.	
Rame, la lam ; la lum.	
Ramer, nager, mamook isick.	
Rasoir (poisson), ona.	
Rat, hyas hoolhool.	
Regarder, voir, nanitsh.	
Remplir, mamook pahil.	
Remuer, ébranler, secouer, toto ; hullel.	
Répandre, verser, wagh.	
Résider, demeurer, mitlite.	
Rester, demeurer, mitlite.	
Revenant, skookum.	

Sœur, kahpho, si elle est plus âgée que	Truite, tzum salmon.
celui qui parlé ; ats, si elle est plus	U.
jeune.	Un, ikt,
Sourd, ikpooie kwillan.	Usé, vieux, oleman.
Sous, dessous, keekwillie.	V.
Spiritueux, rhum, lum.	
Sucré, le sook ; shugah ; shuhwa.	Vache, moos moos.
Sucré, doux, tsee.	Vaisseau, ship.
Sud, stegwaah.	Vapeur, smoke.
Supposer, spose.	Veau, tenas moosmoos.
Sûr, kwates.	Venaison, mowitsh.
Sur la rive, la côte, la terre, mahtwallie.	Vendre, mahtoök.
Surprise, hwah.	Venir, aller à, chahko.
	Vent, wind.
T.	Ventre, yakwahtin.
Tabac, kinóotl ; kinoos.	Verge, mesure, ikt stick.
Tablé, la tabh.	Vérité, delate, wauwau.
Tablier, keh-su ou ki-su.	Vers, à, kopa.
Tacheté, pie, (en parlant de la couleur	Verser, renverser, chavirer, kelipi.
d'un cheval) le kye ; tzum.	Verser, wagh.
Tante, kwah'h.	Veste, la west,
Taube, skad.	Vert, pechugh.
Tasse, ooskan.	Viande, itlwillie.
Terre, illahie.	Viellard, oleman,
Testicules, stone.	Vieille femme, bonne femme, lam-mich.
Tête, la tet.	Vieux, oleman.
Thé, tea.	Vis-à-vis, de l'autre côté, inati.
Tirer, haler, haul.	Vite, vif, prompt, hyak.
Tirer avec une arme à feu, mamook poh.	Voile, sail.
Tissu, (coton), sail.	Voir, nanitsh.
Toi, ton, ta, tienne, mika.	Voiture à quatre roues (wagon), tsik-
Toujours, kwan-e-sum.	tsik ; chickohick.
Tous deux, kunamoxst.	Voler, avec des ailes, kawak.
Tousser, hohhoh.	Voler, dérober, kapswalla.
Tout, kon-a-way.	Volonté, tumtum.
Travailler, mamóok.	Vomir, wagh.
Très, hyas.	Vous, votre, vos, mesika.
Trois, klóne.	Vrai, véritable, delate.
Tromper, tricher, la lah.	Vraiment, whaah.
Trotter, tehteh.	Y
Trou, klawhap.	Yeux, seahhost.
Trouver, klap.	

ORAISON DOMINICALE EN JARGON CHINOOK.

(Traduction littéraire)

Nesika papa klaksta mitlite kopa saghalie, kloshe kopa nesika tumtum
 Notre père qui êtes au ciel, béni (soit) dans nos cœurs
 mika nem ; kloshe mika tyee kopa konaway tilikum ; kloshe mika tumtum
 ton nom ; béni (sois) tu chef de tous (les) peuples ; béni (soit) ta volonté
 kopa illahie kahkwa kopa saghalie. Potlatch konaway sun nesika mucka-
 sur terre comme au ciel. Donne chaque jour notre nourri-
 muck. Spose nesika mamook masahchie, wake mika hyas solleks, pe spose
 ture. Si nous faisons mal, ne (sois pas) toi très offensé, et si
 klaksta masahchie kopa nesika, wake nesika solleks kopa klaska. Mahsh
 quelqu'un fait mal à nous, pas nous fâchés contre lui. Eloigne
 siah kopa nesika konaway masahchie.
 loin de nous tout mal.

KLOSHE KAHKWA.

APPENDICE DD.

DEUX DES TRAITÉS CONCLUS AVEC LES TRIBUS INDIENNES.

Traité avec la
tribe des Tee-
chamitsa.

Sachez tous, par ces présentes, que nous les chefs et membres de la tribu des "Teechamitsa," qui avons apposé nos noms et nos marques à ce traité, le 29e jour d'avril 1850, consentons à céder, entièrement et à toujours, à James Douglas, l'agent de la compagnie de la Baie d'Hudson dans l'Île de Vancouver, agissant pour le gouverneur, député-gouverneur et le comité de la compagnie, tout le terrain sis et situé entre le havre d'Esquimalt et la Pointe Albert, y compris cette dernière, sur le détroit de Juan de Fuca, et s'étendant, en arrière, de là à la chaîne de montagnes ou au bras de Saanich, à environ dix milles de distance. La condition de cette vente est comme suit :— que nos emplacements de village, et nos champs enclos, doivent être gardés pour notre propre usage, celui de nos enfants et de ceux qui nous succéderont, et que le terrain sera convenablement arpenté plus tard. Il est entendu, cependant, que le terrain même, à part ces légères exceptions, deviendra la propriété des blancs à toujours.

Il est aussi entendu que nous aurons la liberté de chasser sur les terres non-occupées et de pêcher comme autrefois.

Nous avons reçu en paiement vingt-sept louis, dix chelins sterling.

En foi de quoi nous avons apposé nos noms et nos marques, au Fort Victoria, le 29 avril 1850.

- | | |
|------------------|---|
| 1. LEE SACHASIS | + |
| 2. HAYLAY KANE, | + |
| 3. PEE SHAYMOOT, | + |
| 4. KALSAYMIT, | + |
| 5. HOOCHPPAS, | + |
| 6. THLANNIE, | + |
| 7. CHAMUTSTIN, | + |
| 8. TSATSULNAL, | + |
| 9. HOGNYUET, | + |
| 10. KAMSTETCHEL, | + |
| 11. MINAYILTEN, | + |

En présence de—

RODERICK FINLAYSON,
JOSEPH WM. MCKAY.

Traité avec la
tribu des Kos-
sampsom.

Sachez tous, par ces présentes, que nous, les chefs et membres de la tribu des Kosampsom, qui avons apposé nos noms et nos marques à ce traité, le 30e jour d'avril 1850, consentons à céder, entièrement et à toujours, à James Douglas, l'agent de la compagnie de la Baie d'Hudson dans l'Île de Vancouver, agissant pour le gouverneur, député-gouverneur et le comité de la compagnie, tout le terrain sis et situé entre l'Île des Morts, sur le bras de Camoson et le haut du dit bras, comprenant les terres situées sur les côtés occidental et septentrional de cette ligne jusqu'à

Esquimalt, au-delà du bras, à trois milles de la vallée de Colquits, et le terrain du côté oriental du bras, comprenant la colline et le lac Christmas et les terres à l'ouest de ces points. La condition de cette vente est comme suit: que nos emplacements de village et nos champs enclos seront gardés pour notre propre usage, celui de nos enfants et de ceux qui nous succéderont, et que ces terres seront convenablement arpentées plus tard. Il est entendu, cependant, que le terrain même, sauf ces légères exceptions, deviendra la propriété des blancs pour toujours. Il est aussi entendu que nous aurons la liberté de chasser sur les terres non-occupées et de faire la pêche comme autrefois.

Nous avons reçu en paiement £52.10 sterling.

En foi de quoi nous avons apposé nos noms et nos marques, au Fort Victoria, le 30e jour d'avril 1850.

COR COR WIBZ,	+
HOYAPAKHYMAM,	+
SPAA	+

et autres.

APPENDICE EE.

MÉMOIRANDUM SUR LES TRAITÉS CONCLUS AVEC LES
TRIBUS INDIENNES DANS LE BUT D'ACQUÉRIR
LEURS TERRES.Résumé des
traités.

Je joins à la présente un résumé de tous les traités conclus par les autorités avec les Indiens, pour l'acquisition de leurs terres, dans le but de permettre aux blancs de s'y établir. Ces traités s'étendent à toute la contrée depuis Victoria jusqu'à quelques milles du havre de Sooke, et depuis Victoria jusqu'à Saanich nord, ainsi que les terres environnant Nanaimo.

L'étendue totale pourrait probablement former $\frac{1}{10}$ e de l'île entière. J'ignore s'il a été conclu de semblables traités avec les aborigènes de la terre-ferme.

R. W. PEARSE.

*Commissaire en chef des Terres et des Travaux et Arpenteur général,
Colombie Britannique.*

RÉSUMÉ DES TRAITÉS conclus par la Compagnie de la Baie d'Hudson avec les tribus indiennes, indiquant les terrains cédés et les prix payés.

Date.	Nom de la tribu, etc.	Description des terrains cédés.	Prix payés
Avril 29, 1850.	"Teechamitsa," signé par Lee-Sachasis et dix autres.	Toutes les terres sises et situées entre le havre d'Esquimalt et la Pointe Albert, y compris cette dernière, sur le dét. de Juan de Fuca, ets'étendant, en arrière, de là à la chaîne de montagnes sur le bras Saanich, à environ 10 milles de distance	£ s. d. 27 10 00
Avril 30, 1850.	"Kosampson," signé par Hookoewitz et vingt autres.	Toutes les terres sises et situées entre l'île des Morts sur le bras de Camoson et le haut du dit bras, comprenant les terres sur les côtés occidental et septentrional de cette ligne jusqu'à Esquimalt au de-là du bras, à trois milles de la vallée de Colquits, et le terrain sur le côté oriental du bras, comprenant la colline et le lac Christmas et les terres à l'ouest de ces points	52 10 00
Avril 30, 1850.	"Swengwhung," signé par Snaw Mick et vingt-neuf autres.	Toutes les terres sises et situées entre l'île des Morts et le bras de Camoson où aboutissent les terres des Kosampson, s'étendant vers l'est jusq. la chaîne de la Fontaine et la suivant jusqu'à son extrémité, sur le détroit de Fuca, dans la baie immédiatement à l'est de Clover Point, y compris toute la contrée entre cette ligne et le bras de Camoson	75 00 00

RÉSUMÉ DES TRAITÉS conclus par la Compagnie de la Baie d'Hudson avec les tribus indiennes, etc.—*Suite.*

Date.	Nom de la tribu, etc.	Description des terrains cédés.	Prix payés
			£ s. d.
Avril 30, 1850.	“Chilcowith,” signé par Qua-sun et onze autres.	Toutes les terres sises et situées entre la Baie de Sabie à l'est de Clover Point au terminus de la ligne Swengwhung jusqu'à la Pointe Gonzales et de là vers le nord jusqu'à une ligne d'égalité étendue traversant le côté nord de la plaine de Minie	30 00 00
Avril 30, 1850.	“Whyomilth,” signé par Hol-wha-lutstin et dix-sept autres.	Toutes les terres sises et situées entre l'angle nord-ouest d'Esquimalt, à partir de l'Île inclusivement à l'embouchure du ruisseau du moulin à scie, et les montagnes situées vrai ouest et nord de ce point,—ce district étant borné, d'un côté, par les terres des Teechamitsa et, de l'autre, par les terres des Kosampson	45 00 00
Avril 30, 1850.	“Che-ko-neim,” signé par Chaythlum et vingt-neuf autres.	Toutes les terres sises et situées entre la Pointe Gonzales et le Mont Douglas en suivant la ligne de division des Chilcowith et des Kosampson, le canal de Haro et le détroit de Juan de Fuca à l'est de la Pointe Gonzales	79 10 00
Mai 1er, 1850.	“Ka-ky-aakan,” signé par Quoite-to-kay-num et un autre.	Toutes les terres sises et situées entre la Pointe Albert et le bras de Whoyung, sur le détroit de Juan de Fuca et les montagnes couvertes de neige dans l'intérieur de l'Île, de manière à comprendre tout le district de Metchosin, depuis la côte jusqu'aux dites montagnes	43 6 8
Mai 1er, 1850.	“Chiahaytsun,” signé par Al-chay-nook et deux autres.	Toutes les terres sises et situées entre le bras de Whoyung et la Baie de Synsung, appelée Sooke Inlet, et les montagnes couvertes de neige dans l'intérieur de l'Île	45 10 00
Mai 1er, 1850.	“Sooke,” signé par Wansela et trois autres.	Toutes les terres sises et situées entre la Baie de Synsung ou Stoke Inlet jusqu'aux Trois-Rivières au-delà de Thloweckar, ou Pointe Shirvingham sur le détroit de Juan de Fuca et les montagnes couvertes de neige dans l'intérieur de l'Île de Vancouver	48 6 8
Février 6, 1852.	“Saanich,” signé par Whut-say-mullet et neuf autres.	Toutes les terres sises et situées entre le Mont Douglas et Cowichan Head, sur le Canal de Haro, et s'étendant de là jusqu'à la ligne traversant le centre de l'Île de Vancouver, nord et sud	41 13
Fév. 11, 1852.	“Saanich,” signé par Hottutstun et autres.	Toutes les terres sises et situées comme suit :—commençant à Cowichan Head, et suivant la côte du Canal de Haro presque au nord-ouest de la Pointe Saanich ou Quana-sung, de là suivant le cours du bras de Saanich jusqu'au point où il se termine, et de là par une ligne traversant la contrée jusqu'à Cowichan Head, le point de départ, de manière à comprendre toutes les terres dans ces limites	

RÉSUMÉ DES TRAITÉS conclus par la Compagnie de la Baie d'Hudson avec les tribus indiennes, etc.—*Suite.*

Date.	Nom de la Tribu, etc.	Description des terrains cédés.	Prix payés
Février 8, 1851.	"Queackars," signé par Wale et onze autres.	Toutes les terres sises et situées entre le havre de McNeill et la Baie de Hardy, y compris ces ports, et s'étendant à deux milles dans l'intérieur de l'Île	£ s. d. 64 00 00
Février 8, 1851.	"Quakloths," signé par Wawattie et quinze autres.	Toutes les terres sises et situées entre le havre de McNeill et la Baie de Hardy, y compris ces ports, et s'étendant à deux milles dans l'intérieur de l'Île	86 00 00
Décembre 23, 1854.	"Sarlequun," signé par Squoniston et 163 autres.	La contrée s'étend de Commercial Inlet jusqu'à douze milles en remontant la rivière Nanaïmo.....	350 00 00

APPENDICE FF

NOMS, AGES, SALAIRES ET DATES DE LA NOMINATION DES
GARDIENS DES PHARES, COLOMBIE BRITANNIQUE.

Phares ou phares flottants.	Noms.	Rang.	Age.	Salaire annuel.	Date de la nomination.	Gardiens des phares.
				\$ cts.		
Phare de Rock Race ..	Thos. Argyle ...	Gard. en chef.	32 ans.	625 00	Mai 23, 1867.	
" " ..	John McQuarrie	1er assistant.	52 "	410 00	Janv. 19, 1869.	
" " ..	Sam. Askew	2e " ..	30 "	360 00	Sept. 11, 1871.	
" " ..	Ellen Argyle ...	3e " ..	32 "	150 00	Mai 23, 1867.	
Phare de Fisgard	William Bevis..	Gard. de phare.	41 "	700 00	Mars 16, 1861.	
" " ..	Mrs. Bevis	1er assistant.	48 "	60 00	Mars 16, 1861.	
Phare flot. de la riv. Fraser	James Jolly	Gard. de phare.	43 "	1,200 00	Nov. 10, 1865.	
" " ..	John Flett	1er assistant.	60 "	480 00	Nov. 16, 1865.	
" " ..	Duncan McLean	2e " ..	40 "	480 00	Mars 1, 1869.	

APPENDICE GG.

MEMOIRE PRÉPARÉ PAR LE COMMISSAIRE EN CHEF DES
TERRES ET DES TRAVAUX ET ARPENTEUR-GÉNÉRAL
DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE SUR LE CURE-
MOLE DU HAVRE DE VICTORIA.

16 septembre 1871.

Commission
nommée.

Dans l'automne de 1861, il fut institué une commission sous l'autorité de " l'acte relatif au havre de Victoria, 1860," composée des personnes suivantes :— George Henry Richards, capitaine M. R., Joseph Despard Pemberton, écuyer, arpenteur-général de l'île de Vancouver, Joseph William Trutch, écuyer, I. C., John Gastineau, écuyer, I. C., William Alex. Mowatt, capitaine au service de la compagnie de la Baie d'Hudson, John James Cochrane, écuyer, I. C.

Les devoirs imposés à cette commission consistaient à faire l'inspection minutieuse du havre de Victoria, à constater la profondeur de l'eau, si le fond se remplissait de débris, la nature de son lit, l'étendue des obstructions rocheuses, ainsi que d'autres points relatifs à la question d'améliorer la navigation du havre et d'augmenter la profondeur de l'eau.

Rapport et ses
recommanda-
tions.

Cette commission siégea et délibéra jusqu'au 28 février 1862, jour auquel le président adressa une lettre au secrétaire de la colonie dont copie est ci-annexée marquée A ; à cette lettre était joint le rapport de la commission. Le paragraphe 11e de ce rapport recommandait l'acquisition d'un cure-môle muni d'un jeu de godets sur une chaîne sans fin. Le 29 août 1861, les commissaires résolurent :

" Qu'il est expédient, comme mesure préliminaire, de se procurer un cure-môle à vapeur et une cloche de plongeur de quelque grande maison de commerce en Angleterre, et qu'il soit demandé à Son Excellence le gouverneur d'autoriser la commission à faire cette acquisition sans délai. "

Le 11 octobre 1861, les commissaires résolurent :

" Qu'après avoir reconsidéré la question, et surtout pour utiliser le temps qui devra s'écouler d'ici à ce qu'on puisse se procurer un cure-môle d'Ecosse, la commission recommande à l'exécutif de la faire venir de San Francisco, et qu'il soit envoyé dans cette ville un ingénieur compétent et digne de confiance pour en surveiller la construction. "

Coût du cure-
môle.

Le 12 septembre 1861, le capitaine Richards, alors à San Francisco, manda à l'arpenteur-général que le coût de tous les appareils et mécanismes pour un cure-môle, avec 16 godets, 2 machines de la force de 16 chevaux chacune (1 force de cheval en Angleterre égale 2 en Amérique), serait de \$10,000.

Agent envoyé
en Angleterre.

Le 27 décembre 1861, des soumissions furent demandées pour la fourniture des mécanismes d'un cure-môle, mais je n'ai pu en constater les résultats, sauf par une lettre de l'arpenteur-général au secrétaire de la colonie, en date du 7 mai 1864, dans laquelle il parle de l'offre faite par Peter Donahue de fournir un cure-môle complet pour \$33,000.

Il semblerait qu'aucune démarche n'a été faite du 20 février 1862 au 3 avril 1863, alors que le ci-devant arpenteur-général, M. J. D. Pemberton, reçut instruction de se rendre en Angleterre et d'y acheter le mécanisme nécessaire pour un cure-môle ainsi que pour un propulseur à hélice devant servir à remorquer les chalans en dehors du havre, pour décharger la vase draguée du fond.

Dès son arrivée en Angleterre, il s'enquit des derniers perfectionnements apportés à ces machines, et demanda des soumissions, par l'intermédiaire des agents de la couronne, pour le mécanisme d'un cure-môle et de nouveaux chalans, pour la ferrure devant servir à ces derniers, la construction de machines pour un remorqueur à vapeur, et pour des rechanges; la soumission de Messieurs Blight, de Londres, fut acceptée pour la somme de £5,070.13—\$24,592 $\frac{65}{100}$. Tous ces mécanismes furent expédiés par la voie du Cap Horn, et en même temps arrivèrent deux ingénieurs engagés pour six ans à un salaire de £250 par année pour installer les appareils et les machines sur leurs coques respectives. Les navires qui les portaient arrivèrent d'Angleterre en juillet 1864. En mars de la même année, des contrats furent adjugés pour la construction des coques des bateaux à vapeur, au prix de \$16,800, et de celles du cure-môle et de 4 chalans au prix de \$34,564. Ces prix paraissent élevés, mais ils ne sont que proportionnés aux gages payés aux ouvriers et charpentiers de navires à cette époque, c'est-à-dire \$5 par jour. Le total du prix coûtant du cure-môle, du bateau à vapeur "Sir James Douglas," et des quatre chalans, peut être porté à environ \$92,000. Le 18 février 1865, un surintendant fut nommé par le gouverneur Kennedy et placé sous mon contrôle. Je lui donnai des instructions par écrit d'après lesquelles il devait se guider; mais il se montra absolument incapable de faire fonctionner la machine, n'étant ni un ingénieur, ni même un homme d'éducation et d'intelligence ordinaire. Le 14 juin 1865, à la suite d'une résolution votée par la chambre d'assemblée, le surintendant et tout l'équipage furent renvoyés et le cure-môle alla mouiller dans la baie James. Peu de temps après, le "Sir James Douglas," à ma recommandation, fut employé à transporter les malles, les passagers et le fret, à partir de Victoria, le long de la côte orientale de l'île de Vancouver, et n'a pas cessé jusqu'à ce jour d'être affecté à ce service.—En deux occasions j'essayai le cure-môle; la première fois, pendant 5 heures, la machine fonctionna très-bien, sauf qu'elle ne pût maintenir le degré de vapeur nécessaire, ce que nous avons attribué au fait que le tuyau d'alimentation était trop rapproché du plan incliné, et sujet à s'emplir des débris de sable provenant des godets. S'il était placé plus en avant, cet inconvénient serait évité. Le cure-môle lui-même est très-solidement construit de toutes manières, et la machine entière est d'une bien grande puissance. Je joins à ce rapport des dessins marqués B. C. D, pour faire voir comment la machine est construite et installée.*

Comment il s'acquitta de sa mission.

Coût total.

Usage actuel du "Sir James Douglas."

Le cure-môle a 118 pieds de quille, 122 pieds de long, 22.10 de large, profondeur de la cale, 8.6; il a un levier latéral, un engin condenseur de la force de 25 chevaux (anglais), deux chaudières marines à galerie; il peut draguer à une profondeur de 16 pieds, et il consomme deux tonnes de combustible par jour.

Description du cure-môle.

Il est muni d'un bon nombre de mécanismes de rechange, d'outils, de soufflets et d'une forge portative, ainsi que d'un appareil de plongeur et d'une pompe à air. Pour le mettre en état de fonctionnement il faudrait encourir une dépense d'environ \$1500, vu que les godets et les chaînes sans fin ont été enlevés du plan incliné, et que la machine entière a été transportée aussi loin que possible. Il n'a pas fonctionné depuis 1865. Il serait nécessaire de calfater ses ponts et ses œuvres mortes, et de bien peindre toute la boiserie et la ferrure.

Pour le bien faire fonctionner il lui faudrait: 1 ingénieur, 1 chauffeur, 1 contre-maître et 4 journaliers.

Personnel requis.

Les dimensions des quatre chalans sont trop considérables et ils sont trop difficiles à mouvoir pour charroyer la vase draguée en dehors du havre. Il faudrait les calfater tous. L'un est mouillé à New Westminster et un autre dans le havre de Victoria. Il y en a deux au moulin Hastings, à Burrard Inlet, qui avaient été prêtés aux propriétaires du moulin par le gouvernement. Ces réparations coûteraient environ \$500. Le prix de revient des chalans est porté à \$1,200 chacun.

Chalans.

* Ces dessins et plans qui ne sont pas imprimés dans ce rapport peuvent être consultés au ministère des travaux publics.

Je crois que l'on pourrait en construire quatre plus petits et plus faciles à mouvoir pour \$2,000.

Description du
"Sir James
Douglas."

Le vapeur "Sir James Douglas" a été construit dans le but de remorquer les chalans, du cure-môle jusqu'en dehors du havre, aller et retour, ainsi que les navires, et généralement de faire le service d'un aviso. C'est un très-bon marcheur; il est solidement construit; sa charpente en chêne bien ajustée est raffermie par des courbes de fer. Il a 110 pieds de long sur 20 de large; il est chevillé en cuivre et possède deux machines à condenser de la force de 40 chevaux (anglais). En 1870, on y a installé une nouvelle chaudière qui durera probablement encore cinq ans.

Ci-suit une estimation aussi approximative que possible de ce qu'il en coûterait pour faire fonctionner le cure-môle et un petit vapeur destiné à remorquer les chalans:—

CURE-MÔLE.

Solde de l'ingénieur surveillant les travaux, (par année).	\$2,425 00	
" " du cure-môle.....	" ... 1,440 00	
" du chauffeur.....	" ... 600 00	
" du contre-maitre	" ... 600 00	
" de quatre journaliers à \$360 chacun.	" ... 1,440 00	
Provisions pour l'ingénieur et 7 hommes...	" ... 1,100 00	
		<u>\$7,605 00</u>
Charbon, 2 tonnes par jour de fonctionnement, 263 jours à \$6 par tonne.....	\$3,156 00	
Huile, suif, etc	600 00	
Réparations	2,500 00	
		<u>\$6,256 00</u>
Montant total des dépenses		<u>13,861 00</u>

REMORQUEUR.

Solde du capitaine	\$1,440 00	
" de l'ingénieur	1,440 00	
" 1 matelot et 4 pour les chalans.....	1,800 00	
Provisions pour 7 hommes.....	1,100 00	
Charbon, 1½ tonne par jour de fonctionnement.....	2,367 00	
Huile, suif, etc.....	500 00	
Réparations	1,500 00	
		<u>\$10,147 00</u>
Coût par année du cure-môle et du remorqueur.....		<u>\$24,008 00</u>

Travaux qu'il
serait possible
de faire.

Supposant que le cure-môle extrairait et déposerait dans les chalans 400 verges cubes par jour, et que cette quantité fut transportée en dehors du havre, dans deux chalans, pendant que l'on chargerait les deux autres, cela produirait une quantité totale extraite, par année, de 106,200 verges cubes, si le cure-môle fonctionnait pendant 263 jours, au coût de 22½ centins par verge cube. Le coût, par verge cube, de cinq cure-môles employés sur la Clyde pendant quatre ans, est, en moyenne, de 27 centins; il se peut que la distance à laquelle on transportait la vase était plus considérable, ou que l'on ait fait usage de pelles pour la sortir des chalans, ce qui a dû nécessairement augmenter les frais.

Mon estimation est basée sur la supposition que la vase serait vidée par le fond des chalans au moyen de trémies. Mais, au cas où le cure-môle serait affecté

au service auquel on le destinait dans l'origine, c'est-à-dire, à l'amélioration du havre de Victoria, l'estimation suivante se trouvera assez exacte, à moins que le lit du havre ne vint à se remplir rapidement.

Pour enlever la barre, à l'entrée du havre, à une profondeur de 14 pieds (aux eaux basses) tel qu'indiqué sur le plan ci-annexé, marqué E*.....	} Verges cubes.	349,269	Temps néces- saire pour ap- profondir le havre de Vic- toria.
Pour l'approfondir à partir de la ligne des quais jusqu'au village indien.....			
do au bassin central.....		47,777	
Total.....		415,934	

Disons 500,000 verges cubes ; d'après la somme d'ouvrage ci-haut fixée, il faudrait donc $4\frac{1}{2}$ années pour l'achèvement de ces travaux, au coût total de \$108,036. Cette estimation ne couvre pas les frais de l'enlèvement des roches qui se trouvent dans le havre non plus que le prix de nouveaux bacs, évalué à \$2,000, ni les réparations à faire au cure-môle, portées à \$1,500.

Les commissaires du havre recommandaient dans leur rapport l'enlèvement du roc Beaver. Je n'ai pas fait l'évaluation de ces travaux parce que je n'ai pas de données à ce sujet et que le peu de temps à ma disposition ne me permet pas de faire une inspection minutieuse. Cependant je puis affirmer sans crainte de me tromper qu'en faisant usage de l'appareil de plongeur qui appartient au cure-môle, le coût n'excèdera pas \$2,500.

La question de l'amélioration du havre, à mon avis, devrait être sérieusement étudiée sous toutes ses faces.

Un moyen puissant, en même temps que naturel et peu dispendieux, d'améliorer la navigation de ce havre, serait de creuser un canal de faibles dimensions à travers le portage et d'utiliser l'eau du havre d'Esquimalt qui monte une heure ou deux plus tôt que du côté de Victoria. La différence du niveau est d'environ 18 pouces, ce qui suffit pour créer un bon courant en descendant à Victoria. Je n'en dirai pas davantage sur la question vu que je n'ai fait qu'une bien hâtive inspection des travaux il y a plusieurs années. Pour atteindre le but indiqué plus haut, il faudrait faire sauter des rochers à la gorge,—d'environ 400 à 500 pieds cubés,—ce qui ajouterait près de \$2,000 à \$2,500 aux autres dépenses.

B. W. PEARSE,

Commissaire en chef des Terres et Travaux et Arpenteur Général.

Département des Terres et Travaux, }
Colombie Britannique, 16 septembre 1871. }

ANNEXE A.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA COLONIE,
VICTORIA, 18 février 1865.

Son Excellence ordonne que le rapport suivant de la commission du havre de Victoria soit publié pour l'information du public.

Par ordre de Son Excellence,

HENRY WAKEFORD,
Secrétaire intérimaire de la colonie.

Rapport de la
commission du
havre de Vic-
toria.

* Voir la note au pied de la page 189.

VICTORIA, 28 février 1862.

MONSIEUR,—La commission du havre de Victoria, ayant terminé ses travaux, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport ci-joint que je vous prie de vouloir soumettre à Son Excellence.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

GEORGE HENRY RICHARDS,
Président.

W. A. G. YOUNG, écuyer,
Secrétaire de la Colonie, Ile de Vancouver.

VICTORIA, 28 février 1862.

Délibérations
des commis-
saires.

MONSIEUR,—Conformément aux termes de la commission émise par votre Excellence nous constituant en bureau avec pouvoir de nous enquerir de la nature des obstacles qui entravent la navigation du havre de Victoria, et d'indiquer les meilleurs moyens à adopter pour les faire disparaître entièrement, nous avons fait comparaître par devant nous les personnes qui, à notre avis, pouvaient nous offrir les renseignements les plus précis à ce sujet, et après avoir soigneusement comparé les anciennes cartes de l'Amirauté avec celles plus récemment faites, et examiné personnellement le havre au moyen de sondages pratiqués dans le lit du chenal, ainsi que les différents rochers qui gênent grandement l'entrée des navires, nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport suivant :

Etat actuel du
havre.

1. Dans son état actuel le havre ne peut admettre que des navires d'un tirant d'eau de 18 pieds à la plus haute marée, tandis que ceux d'un tirant d'eau de 15 pieds sont souvent retardés tout en courant le risque de s'échouer. Le mouvement de la marée montante ou descendante ne dépasse jamais 10 pieds et il est souvent moindre.

Entrée.

2. L'entrée est étroite et forme un coude à angle aigu qui ne permet que difficilement à un grand navire d'aborder sans attérir, et il existe, en travers de sa partie la plus étroite, une barre qui s'étend sur une distance considérable et qui n'est recouverte à basse marée que d'environ 8 pieds d'eau.

Espace pour
les navires.

3. L'espace offert aux navires en dedans du havre et le long des quais est très-limité par suite du fait que la moitié occidentale du bassin, entre la Pointe Songhies et le vieux pont, repose sur un lit de rochers dont la crête est souvent découverte à basse marée, et que l'eau y est peu profonde, ce qui oblige les navires à attérir à certaines phases de la marée, et met grandement en danger les navires marchands chargés de cargaisons encombrantes.

Eau sur la
barre.

4. En comparant les explorations antérieures avec celles faites plus récemment, l'on constate que la profondeur de l'eau sur la barre a diminué de 2 ou 3 pieds dans le cours des 15 dernières années, tandis qu'aux mouillages et le long des quais le lit s'est rempli de débris à un degré bien plus considérable. Ce fait, on peut probablement l'attribuer aux déchets, aux cendres, etc., provenant du grand nombre de navires qui ont fréquenté le port pendant ces quelques dernières années, au drainage d'une grande ville dont la population s'accroît rapidement, aussi bien qu'à des causes purement naturelles.

Enlèvement
des obstruc-
tions.

5. Quant aux meilleurs moyens à adopter pour faire disparaître ces obstructions, nous sommes d'avis, bien qu'il puisse être impossible d'élargir de beaucoup le chenal à l'entrée du havre, qu'on peut cependant l'améliorer grandement en enlevant la langue de terre sablonneuse qui aujourd'hui se prolonge au-delà de Shoal Point; cette opération terminée, le coude si difficile à franchir pour les grands navires n'existera plus et ce sera un grand point de gagné.

Approfondis-
sément du
chenal.

6. Il est également possible de donner au chenal une profondeur de six pieds de plus en recourant au draguage. La barre, autant que nous l'avons pu constater au moyen de sondages, est formée de cailloux, de sable et de coquillages

recouverts d'une couche de vase d'un à deux pieds d'épaisseur, et bien qu'il soit impossible de l'affirmer positivement, cependant nous croyons qu'il n'existe pas dans le havre d'obstructions de nature à empêcher de creuser un chenal de 14 ou 15 pieds de profondeur à la plus basse marée.

7. Sauf sur la barre et dans le voisinage des récifs, le lit du havre semble être formé de vase ayant peu de consistance dans laquelle la sonde pénétra généralement jusqu'à une profondeur de dix pieds sans difficulté ; d'où il suit qu'il serait possible d'atteindre la profondeur nécessaire et de donner aux mouillages et le long des quais, l'espace qui manque aujourd'hui.

Nature du lit.

8. L'enlèvement complet du lit rocheux qui occupe la moitié du bassin, entre la Pointe Songhies et le vieux pont, ne serait ni possible ni nécessaire et entrainerait indubitablement une énorme dépense, mais nous pensons qu'il serait très-utile d'en faire sauter les parties qui projettent assez près de la surface pour mettre en grand danger les navires entrant ou sortant lorsque la mer est presque haute, moyen par lequel on réussirait à établir sur ce lit une profondeur d'eau uniforme. La partie qu'il faudrait tout d'abord faire sauter est celle connue sous le nom de rocher Beaver et qui, à marée basse, n'est recouverte que de quelques pieds d'eau et nuit grandement aux navires qui entrent dans le havre ou en sortent.

Lit rocheux à la Pointe Songhies.

9. La baie James, bien que l'eau y soit actuellement très-basse, peut-être considérablement approfondie, vu que son lit n'est formé que de vase pour ainsi dire liquide ; sur ses deux rives il serait facile de construire grand nombre de quais et d'établir des mouillages au centre ; à notre avis, c'est là une des parties les plus importantes du havre. Il est bon d'observer ici que le fond de cette baie, au-dessus du pont, se découvre complètement à basse marée, fait qui, à mesure que la ville s'accroîtra, pourrait devenir très-préjudiciable au point de vue sanitaire ; alors se présente naturellement la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux éloigner l'eau en remplissant cet espace qui rapporterait en définitive certains revenus que l'on pourrait affecter à l'amélioration du havre.

Baie James.

10. L'enlèvement du vieux pont qui, nous dit-on, doit s'effectuer sans délai, ajoutera considérablement à l'espace si nécessaire aux navires et à la construction des quais. Si l'on considère l'étendue comparativement limitée du havre, il devient évident que l'on ne devrait pas permettre de construire de jetées ou de quais projetant plus loin sur l'eau que ceux actuellement érigés ; et s'il vient à s'en construire de nouveaux, au-dessus ou au-dessous du pont, la longueur devrait en être limitée autant que possible, en tenant compte toutefois de la profondeur nécessaire, telle qu'elle existe aujourd'hui ou telle qu'on l'obtiendra plus tard au moyen du dragage ; de plus, ils devraient être uniformément alignés et être revêtus d'un bordage solide en planches ou en maçonnerie depuis la marque des hautes eaux jusqu'au lit rocheux du havre. Cette dernière recommandation devrait s'appliquer à tous les quais actuels comme à ceux qui seront construits à l'avenir.

Enlèvement du vieux pont.

11. Pour effectuer les améliorations que nous venons d'indiquer, ou même, en vue du trafic chaque jour croissant, pour conserver le havre dans son état actuel, il faudra se procurer un cure-môle ; et, prenant en considération les proportions gigantesques des travaux à exécuter, nous recommandons qu'il soit construit d'après le principe le plus généralement adopté dans le Royaume-Uni qui est supérieur à tous les autres, et qui consiste en un jeu de godets sur une chaîne sans fin.

Nécessité d'un cure-môle.

12. Pour faire sauter les roches il faudra également se procurer une cloche de plongeur qui servira en même temps au dragueur. On aura aussi besoin d'un petit vapeur pour remorquer les chalans chargés des débris dragués qui seront vidés à une distance suffisante en dehors du havre, ce qui sera bien moins dispendieux que de les déposer sur la rive.

Et d'une cloche de plongeur.

13. Avant que d'abandonner ce sujet, nous désirons attirer l'attention de votre Excellence sur les vastes proportions de l'entreprise que nous recommandons et lui bien faire comprendre à l'avance qu'on ne saurait en attendre de résultats d'une nature permanente d'ici à plusieurs années. Pour faire disparaître la

Grandeur de l'entreprise.

barre à l'entrée du havre, donner au chenal la profondeur nécessaire, curer le bassin entier du mouillage, et faire disparaître les rochers qui en recouvrent le fond, il faudra nécessairement encourir une bien grande dépense; de plus, il faudrait que des travaux de cette nature fussent placés sous le contrôle d'un ingénieur expérimenté qui y consacrerait exclusivement tout son temps. En outre, il ne semble pas probable qu'une pareille entreprise puisse être menée à terme, dans des circonstances favorables, avec un seul dragueur, dans l'espace de six ou sept ans; mais soit que l'on se décide à agrandir et approfondir le havre d'une manière permanente, soit que l'on juge suffisant de l'améliorer en enlevant la barre à une profondeur qui permettra aux navires d'un tirant d'eau de 14 pieds d'y entrer à toute marée, ou même de le maintenir tel qu'il est aujourd'hui, le cure-môle et la cloche de plongeur seront toujours nécessaires et indispensables.

Tracé du
havre.

14. Dans le but de jeter plus de lumière sur le sujet et de donner une idée plus précise de l'entreprise projetée, nous avons annexé à ce rapport un tracé du havre et des différents travaux qu'il faudra exécuter indiquant, par sections, le nombre de verges cubes qu'il faudra draguer pour réduire le fond à une profondeur uniforme de 14 pieds, sur la batture, et de 16 pieds en dedans du havre, à marée basse; ci-jointe se trouve également une estimation approximative des premiers déboursés à faire pour se procurer le mécanisme nécessaire, et des dépenses qu'il faudra encourir pour le faire fonctionner.* Nous annexons également à ce document un extrait d'un rapport publié sur des travaux du même genre qui se poursuivent actuellement dans la rivière Clyde, en Ecosse, où l'on emploie sans relâche cinq cure-môles. L'on verra d'après cet extrait que durant l'espace de 4 années la quantité moyenne de terre extraite a été de 57,200 verges cubes par année pour chaque cure-môle, au coût, en moyenne, de dix deniers par verge cube.

Enlèvement
des rochers.

15. L'on ne manquera pas d'observer que dans les estimations ci-jointes, il n'est pas du tout question de l'enlèvement des rochers, opération entièrement distincte par elle-même de celle du draguage.

Autres améliorations.

16. Il est encore quelques autres améliorations qui, tout en ne devant pas entraîner de bien grandes dépenses, viennent cependant, au point de vue de leur importance, immédiatement après celles que nous avons ci-haut énumérées et qui, une fois effectuées, ajouteront beaucoup à la réputation de Victoria comme port commercial; il existe aussi des questions de détail qui, bien que n'étant pas généralement traitées dans un rapport de ce genre, peuvent cependant utilement y trouver place dans un cas particulier comme celui dont il s'agit.

Phare dans le
havre.

17. Un phare établi dans le havre serait d'un grand secours aux navires qui arrivent de nuit, surtout aux vapeurs venant de la rivière Fraser avec des passagers. A notre avis, l'île de Colville serait l'endroit le plus approprié à cet objet. Nous nous permettons de recommander, à raison des feux nombreux allumés par les Indiens ainsi que des autres lumières constamment exposées près du havre, que le feu de ce phare fût colorié ou, ce qui serait préférable, qu'il consistât en la combinaison d'un feu brillant et rouge installé dans deux lanternes. De cette manière le phare ne nuirait pas à ceux établis en pleine mer et ne pourrait jamais être confondu avec celui de l'île Fisgard par les navires en destination d'Esquimalt.

Déchets jetés
dans le havre.

18. Il devrait être strictement défendu de jeter dans le havre ou sous les quais, des déchets, cendres, etc., provenant des navires, et, dans ce but, l'on pourrait se procurer un bateau ou un allège dans lequel seraient déposés ces déchets que l'on transporterait par ce moyen dans un endroit spécial du havre au-dessus de la marque des hautes eaux, pour y être déposés.

Débarcadère.

19. Le besoin d'un débarcadère public se fait bien vivement sentir, et nous recommandons fortement qu'il en soit construit un dans un endroit où les navires pourront aborder à toute marée, et qu'il ne soit permis à aucun vaisseau ou bateau de s'y tenir accosté ou d'empêcher le débarquement des passagers, etc.

* Voir la note au pied de la page 139.

20. Nous avons pris connaissance de la proclamation de 1858, relative au havre, et nous croyons qu'à tous égards elle pourvoit à la réglementation de toutes les affaires du ressort des maîtres du havre; mais on semblerait croire qu'elle est devenue lettre morte, à en juger par le fait que pas une seule pénalité n'a été imposée et aucune condamnation prononcée pour violation des règlements qui y sont édictés. En définitive, nous sommes d'avis que le cumul de la situation de maître du havre et d'un autre emploi public, tel que la chose se pratique aujourd'hui, est tout à fait incompatible avec l'accomplissement régulier des importantes fonctions qu'il a à remplir en sa première capacité officielle, c'est-à-dire :—la mise à exécution des règlements auxquels il est fait allusion ci-haut, ainsi que la direction générale des améliorations recommandées, conjointement avec l'ingénieur-en-chef. A notre avis, l'on devrait mettre à sa disposition un bateau, avec son équipage, afin qu'il pût se trouver en mesure de constater personnellement la profondeur du havre et remplir avec exactitude tous les devoirs exigés de lui.

Inobservation
des règlements
du havre.

Nous avons l'honneur d'être, de Votre Excellence,
les obéissants serviteurs,

GEORGE HENRY RICHARDS,
JOSEPH W. TRUTCH,
JOHN GASTINEAU,
J. DESPARD PEMBERTON,
W. A. MOWATT,
JOHN J. COCHRANE.

A Son Excellence JAMES DOUGLAS, C. B., etc., etc.,
Gouverneur de l'Île de Vancouver.

Estimation approximative du coût d'un cure-môle à vapeur de la force de 20 chevaux et du mécanisme nécessaire à son fonctionnement dans le havre de Victoria :—

Estimation du
coût d'un cure-
môle.

Cure-môle à vapeur	£5,000	0	0
12 chalans.....	1,500	0	0
Remorqueur à vapeur de la force de 20 chevaux.	1,500	0	0
Cloche de plongeur.....	500	0	0
Atelier, forge, outils et divers.....	1,000	0	0
	<hr/>		
	£9,500	0	0

Estimation approximative des dépenses annuelles pour faire fonctionner le cure-môle :—

Estimation
des dépenses
annuelles.

Gages:

1 ingénieur pour le cure-môle..... à £30 par mois	£360	0	0
1 assistant do à 20 do	240	0	0
4 journaliers do à 9 do	432	0	0
1 ingénieur pour le remorqueur..... à 30 do	360	0	0
3 journaliers do à 9 do	324	0	0
4 do pour les chalans..... à 9 do	432	0	0
1 forgeron..... à 30 do	360	0	0
1 assistant à 12 do	144	0	0
600 tonnes de charbon, à 30s. la tonne, deux tonnes par jour pour chaque machine pendant 150 jours de fonctionnement.....	900	0	0

Huile, suif et divers, pour les deux machines.....	250	0	0
Dépenses imprévues pour matériaux et réparations aux machines, 10 pour cent de leur prix coûtant, £9,500	950	0	0
	<hr/>		
	£4,752	0	0

Cure-môles sur
à Clyde.

Tableau indiquant les frais de fonctionnement de cinq cure-môles à vapeur sur la rivière Clyde, pendant les années 1841, 1842, 1843 et 1844, et les travaux qu'ils ont faits pendant cette période.

Année expirée	Somme dépensée.	Verges cubes d'excavation.	Coût par verge cube.
	£ s. d.		£ s. d.
Décembre 25, 1841.....	11,841 18 2	218,110	0 1 1
do 24, 1842.....	13,612 11 3	313,810	0 0 10½
do 23, 1843.....	9,742 7 6½	294,440	0 0 8
do 21, 1844.....	10,659 3 8	317,660	0 0 8

Ces cures-môles à vapeur étaient de la force de 12 à 22 chevaux et consommaient de 15½ à 18 lbs de charbon par force de cheval par heure.—Le coût total des 5 cure-môles, d'un remorqueur à vapeur, de 2 cloches de plongeur et de 160 chalans s'élevait à £39,000.

B. W. PEARSE,
Arpenteur Général intérimaire.

31 janvier 1865.

APPENDICE HH.

RAPPORT GÉNÉRAL SUR LE VAPEUR "SIR JAMES DOUGLAS"
 APPARTENANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DESSER-
 VANT LA PROVINCE DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE.

Ce vapeur fut construit dans le havre de Victoria, en 1864, par Robert Ewing, entrepreneur du gouvernement, dans le but de donner suite au projet de draguer le havre de Victoria. Description du
"Sir James
Douglas."

Dimensions.—Longueur de la quille, 110 pieds; longueur totale, 120 pieds; largeur totale, 18 pieds 8 pouces; profondeur de la cale, 10 pieds; tirant d'eau, 10 pieds 6 pouces; mesurage en tonneaux, 153 $\frac{32}{104}$.

Matériaux entrant dans la construction de la coque.—La meilleure qualité de pin-Douglas, sauf les varangues alternatives qui sont des courbes naturelles de chêne de l'Île de Vancouver; elle est doublée, à une hauteur de 10 pieds 9 pouces, en cuivre de 20 onces.

Chevillage.—En cuivre et fer, ainsi qu'en gournables de courbaril.

Etambots.—Liés, par le bas, au moyen d'un coussinet de bronze et de boulons de cuivre qui les traversent, et, par le haut, au moyen de courbes de fer et d'une traverse en bois, courbe naturelle.

Pont.—De niveau sur un espace de 90 pieds, après quoi vient une dunette élevée de deux pieds à la hauteur du tableau ou couronnement de la poupe, pour contenir des chambres de cabine.

Emménagement ou logement.—Chambre de 14 pieds de long sur 15 de large; en arrière se trouvent des cabines de chaque côté, avec lits doubles, ainsi que le garde-manger de l'intendant des vivres au milieu, et des magasins de provisions en arrière. Les cabines du capitaine et de l'ingénieur ont quatre pieds de profond sur la largeur du vapeur, en avant de la chambre principale. Le gaillard d'avant peut loger 8 hommes de l'équipage.

Machines.—Une paire de machines diagonales à condensation et connexion directe; diamètre du cylindre, 27 pouces, jeu du piston, 16 pouces, moyenne des révolutions, 95 par minute, force nominale, 40 chevaux.

Chaudière.—Tubulaire; longueur, 9 pieds 4 pouces, largeur, 10 pieds, et hauteur, 13 pieds,—munie de trois fournaies et 190 tubes de trois pouces, ayant 5 pieds 6 pouces de long. Plus haute pression, 20 livres par pouce carré, moyenne de la pression, 15 livres; construite pour et installée dans le vapeur par Messieurs Spratt et Kriemler de Victoria, en juillet 1870.

Soute au charbon.—En fer, pouvant contenir 22 tonnes de charbon, consommation par heure, 9 quintaux.

Hélice.—Alliage de métaux, à deux ailes, 11 pieds de hauteur et 7 de diamètre.

Vitesse.—Moyenne, de 8 à 9 nœuds.

Rechanges de machines.—Un piston et sa tige, au complet, 1 bielle et 1 seau ou réservoir de pompe à air.

Mâts.—Au nombre de 2. Espars taillés en chanfrein, 50 pieds du pont jusqu'à la pomme de girouctte.

Gréments.—D'étope.

Voiles.—De misaine, grande voile et petit foc.

Ancres.—Deux ancres de poste, 2 de touée et 1 à empenner.

Câbles-chaines.—Deux de trois quarts de pouce, 60 brasses chacun, sans étais dans les maillons.

Embarcations.—Au nombre de deux, 1 à 4 rames, 22 pieds de long, et 1 à deux rames, 16 pieds de long.

Pompes.—Une pompe brevetée de Downton pour le pont.

SERVICE DU VAPEUR.

Son service. De janvier 1865 à janvier 1866, il a remorqué les chalans et desservi le cure-môle ainsi que les phares fixes et flottants.

De janvier 1866 à la date actuelle, il a transporté les malles, les passagers et le fret le long de la côte orientale de l'Île de Vancouver, de Victoria à Comox, faisant escale aux établissements suivants :—

Cowichan, Baie des Erables, Île de l'Amiral, Chemanus et Nanaïmo, une fois par semaine, et à Comox à tous les quinze jours.

Prix du passage. Ci-suivent les prix de passage :

De Victoria à—
 Cowichan, à la Baie des Erables et à l'Île de l'Amiral, aller seulement, deux piastres et cinquante centins (\$2.50), aller et retour, quatre piastres (\$4.00).
 A Chemanus, aller seulement, trois piastres (\$3.00), aller et retour, cinq piastres (\$5.00).
 A Nanaïmo, aller seulement, quatre piastres (\$4.00), aller et retour, six piastres et cinquante centins (\$6.50).
 A Comox, aller seulement, six piastres (6.00), aller et retour, dix piastres (\$10.00).

Fret.

Fret. Fret transporté dans toutes les localités entre Victoria et Nanaïmo, trois piastres (\$3.00) par tonne de quarante pieds.

De Victoria à Comox, quatre piastres (\$4.00) par tonne.

Pour le bétail transporté à Cowichan, la Baie des Erables et l'Île de l'Amiral, trois piastres (\$3.00) par tête.

A Chemanus, quatre piastres (\$4.00), à Nanaïmo, cinq piastres (\$5.00) et à Comox, six piastres (\$6.00).

Le menu bétail, tel que veaux, moutons, cochons, etc., de cinquante centins (50 c.) à une piastre et cinquante centins (\$1.50).

Distances. *Parcours en milles.*—De Victoria à Cowichan, il y a 36 milles ; de là à la Baie des Erables, 9 milles ; de là à l'Île de l'Amiral, 5 milles ; de là à Chemanus, 7 milles ; de là à Nanaïmo, 22 milles, et de ce point à Comox, 55 milles.

Vivres. *Vivres.*—Le vapeur est approvisionné par l'intendant des vivres qui est convenu avec le gouvernement, moyennant cent soixante et quinze piastres (\$175.00) par mois, de nourrir les officiers et l'équipage ; il paie lui-même les gages de ses cuisiniers et doit fournir l'eau et le luminaire nécessaires au vapeur. Le gouvernement, pour l'indemniser de la faible rétribution qu'il perçoit, lui permet de fournir la nourriture aux passagers moyennant les prix qui suivent : pour le déjeuner et le souper, soixante et quinze centins (75 c.). Il peut aussi vendre des liqueurs aux personnes pendant le voyage, sans licence.

Salaires. *Salaires et gages.*—

William Clarke, capitaine.....	\$120 par mois.
Benjamin Madigan, ingénieur.....	120 "
1 homme.....	40 "
1 do	35 "
1 do	30 "
2 chauffeurs.....chacun	50 "
1 Indien	15 "

Coût du combustible.—

Le prix du charbon livré à bord, à Nanaïmo, vaut cinq piastres et demie (\$5.50) la tonne, meilleure qualité.

RECETTES.		DEPENSES.		Recettes et dépenses.
	\$ cts.		\$ cts.	
Pour l'année 1866	13,888 88	Pour l'année 1866	13,849 70	
Approximatives, en 1867	13,771 00	Approximatives, en 1867	13,777 37	
do 1868	13,771 00	do 1868	13,777 37	
do 1869	14,003 95	do 1869	12,092 50	
do 1870	13,420 18	do 1870	13,478 48	
1871 au 19 juillet	7,901 98	1871 au 19 juillet	7,565 48	
	76,756 99		74,540 90	

La somme de \$4,200 par année est portée au crédit du vapeur pour le transport des malles ; c'est le chiffre de la plus basse soumission faite pour le service de la malle par les propriétaires d'un bateau à vapeur d'un calibre très-inférieur.

La colonne de la dépense ne contient pas le chiffre de l'intérêt du coût du vapeur ou de son usure.

Réparations inévitables à faire.—La quille devra être inspectée sans délai, vu que le vaisseau a donné sur un rocher inconnu en juin dernier. Il faudra une nouvelle tête de gouvernail. Le cuivre très aminci a besoin d'être renouvelé. Le vaisseau devra être radoubé à l'extérieur ; pour cette opération, il faudra haler le navire sur une cale de radoub.

Ci-suit l'estimation de ces dépenses :—

Pour haler le navire sur une cale de radoub et le remettre à flot	\$550 00
Pour le dégréer, radouber et doubler de nouveau en cuivre.....	410 00
Réparer la quille.....	190 00
Nouvelle tête de gouvernail.....	100 00
Légères réparations aux machines	150 00
Matériaux.....	1,500 00
	<u>2,810 00</u>

W. CLARKE,
Capitaine.

APPENDICE II.

COPIE DU BAIL DE SES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES CONSENTI PAR LA COMPAGNIE DITE *WESTERN UNION TELEGRAPH COMPANY* EN FAVEUR DU GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE.

Location de la ligne du télégraphe au gouvernement de la Colombie. Exposé.

Acte fait et passé le onzième jour de février de l'an de grâce mil huit cent soixante-et-onze, entre la compagnie *Western Union Telegraph*, d'une part, et le gouvernement de la Colombie Britannique d'autre part.

Considérant que certaines négociations sont intervenues entre les dites parties aux présentes, relativement au maintien et à l'entretien des lignes télégraphiques ci-dessous mentionnées ;

Et considérant qu'il a été convenu par et entre les dites parties, le vingtième jour de mai dernier, que la compagnie *Western Union Telegraph* exécuterait en faveur du gouvernement de la Colombie Britannique un bail perpétuel de ses lignes télégraphiques et des instruments et accessoires pour les faire fonctionner, à partir de Swinomish, territoire de Washington, jusqu'à Quesnel, Colombie Britannique, à la condition que le gouvernement de la Colombie Britannique, pendant la durée du bail, entretiendrait en bon état de fonctionnement, à ses propres frais et dépens, les parties submergées des lignes télégraphiques de la dite compagnie *Western Union Telegraph* entre Victoria, Ile de Vancouver, et Swinomish, territoire de Washington ;

Et considérant qu'il a aussi été convenu par et entre les dites parties aux présentes, que tous les messages du gouvernement Britannique, officiels ou non, en destination de tout point au nord de Swinomish seraient transmis en franchise par la dite compagnie entre Victoria et Swinomish ;

Et considérant qu'il a aussi été convenu que l'obligation de payer les frais d'entretien des lignes submergées pourrait être résiliée par le gouvernement de la Colombie Britannique en en donnant un avis préalable d'un mois par écrit à la dite compagnie, à San Francisco, Californie, auquel cas le bail des lignes télégraphiques, de Swinomish à Quesnel et autres points de la Colombie Britannique, prendrait fin, ainsi que le privilège de transmettre en franchise des messages entre Victoria et Swinomish ;

Et considérant qu'il a aussi été convenu que la ligne de télégraphe ainsi louée serait, lors de l'expiration du bail, délivrée à la dite compagnie par le gouvernement de la Colombie Britannique en aussi bon état et condition qu'elle se trouvait à l'époque où le dit gouvernement l'a reçue, — l'usure ordinaire exceptée ;

Et considérant qu'il a été aussi convenu par et entre les dites parties aux présentes que la dite compagnie exécuterait les actes et titres nécessaires pour donner effet à la présente convention ;

Et considérant que depuis la date de la dite convention, les stipulations y énoncées ont été fidèlement observées par les deux parties aux présentes ;

Et considérant qu'il a été jugé expédient que la dite compagnie exécute un bail formel de la ligne télégraphique ci-dessus mentionnée en faveur du dit gouvernement de la Colombie Britannique ;

Bail exécuté. ■ Les présentes font foi qu'en conséquence de la dite convention et pour les raisons précitées, la dite compagnie *Western Union Telegraph* cède et loue au dit gouvernement de la Colombie Britannique, ses successeurs et ayant cause, toutes ses lignes télégraphiques, et les instruments et accessoires pour les faire fonctionner, à partir de la ville de Swinomish, dans le territoire de Washing-

ton, à aller à Quesnel, dans la Colombie Britannique, et à tous autres points de la Colombie Britannique situés le long de ces dites lignes; pour, le dit gouvernement de la Colombie Britannique, les avoir et posséder pendant le terme de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf années à compter du dit vingtième jour de mai de l'an de grâce mil huit cent soixante-et-dix.

Pourvu toujours, et les présentes sont faites à cette expresse condition, que le gouvernement de la Colombie Britannique, ses successeurs et ayant cause, pendant la durée assignée à ce bail, entretiendra en bon état de fonctionnement, à ses propres frais et dépens, les parties submergées des lignes télégraphiques de la dite compagnie, entre la cité de Victoria et la ville de Swinomish, territoire de Washington.

Entretien par le gouvernement des lignes submergées.

Et il est par les présentes convenu par et entre les dites parties que, pendant la durée assignée à ce bail, tous les messages du gouvernement de la Colombie Britannique, officiels ou non, destinés à tous points au nord de la dite ville de Swinomish, seront transmis en franchise par la dite compagnie, depuis la cité de Victoria jusqu'à la ville de Swinomish;

Transmission en franchise.

Et il est de plus convenu entre les parties aux présentes que l'engagement pris par le gouvernement de la Colombie Britannique, comme il est dit ci-haut, en considération du présent bail, de payer les frais d'entretien des lignes submergées, entre la cité de Victoria et la ville de Swinomish, pourra être résilié par le dit gouvernement, ses successeurs ou ayant cause, en en donnant un avis préalable d'un mois par écrit à la dite compagnie, en le laissant ou transmettant au bureau de la compagnie, en la cité de San Francisco, dans l'état de la Californie; et à l'expiration du délai mentionné dans l'avis, le présent bail, ainsi que tous les droits et privilèges y énoncés, et toutes les obligations des deux parties; ou de leurs successeurs ou ayant cause, seront dès lors nuls et non-avenus.

Le gouvernement pourra résilier le bail.

Pourvu, néanmoins, et il est par les présentes déclaré que lors de l'expiration, ou de l'annulation antérieure du présent bail, les lignes télégraphiques ainsi louées par la dite compagnie au gouvernement de la Colombie Britannique seront délivrées par ce gouvernement, ses successeurs ou ayant cause, à la dite compagnie, ses successeurs ou ayant cause, en aussi bon état qu'elles l'étaient lorsque cédées par la dite compagnie au gouvernement de la Colombie Britannique, l'usure ordinaire exceptée.

Les lignes seront délivrées en bon ordre.

En foi de quoi la dite compagnie *Western Union Telegraph* a fait aux présentes apposer son sceau commun, et Anthony Musgrave, écuyer, gouverneur de la Colombie Britannique, a apposé son sceing au nom du gouvernement de la Colombie Britannique et le sceau public de la colonie.

POUR LA COMPAGNIE WESTERN UNION TELEGRAPH,

[L.S.]

GEO. H. MUMFORD,
Agent Général.

Signé, scellé et délivré, au nom de la compagnie *Western Union Telegraph* par le dit Geo. H. Mumford, en présence de

GEO. S. LADD, Secrétaire
de la Co. Tél. de l'Etat de Calif.

[L.S.]

A. MUSGRAVE, Gouverneur.

Signé, scellé et délivré, au nom du gouvernement de la Colombie Britannique, par le dit ANTHONY MUSGRAVE.

En présence de GEORGE PHILLIPP, Proc. Gén.
de la Colombie Britannique.

APPENDICE JJ.

BAIE JAMES, VICTORIA.

Terrassement
sur la Baie
James,

Relativement aux soumissions pour la construction d'un nouveau pont sur la Baie James, transmises avec la présente pour être soumises à Son Excellence, je m'empresse de vous annoncer que j'ai approximativement calculé ce qu'il en coûterait pour faire un terrassement revêtu d'un mur en pierre et ayant à son sommet un chemin de 20 pieds de large, lequel traverserait la baie sur la même ligne que le pont projeté dont il tiendrait lieu, dans le but d'assécher cette partie de la baie qui se trouve à l'est de cette même ligne et que l'on pourrait ensuite remplir avec les débris dragués dans le havre.

Avantages en
résultant.

Cette mesure fut recommandée par les commissaires du havre de Victoria, dans leur rapport du 28 février 1862, et elle offre de bien grands avantages qui se rattachent de près à l'amélioration du havre telle que par eux projetée.

Si ce projet était réalisé les quais et les havres offriraient plus d'espace au mouvement des navires, tandis que le fond de la Baie James,—constituant aujourd'hui un banc de vase putride dont les exhalaisons empestent le voisinage et compromettent la salubrité publique,—pourrait être converti en un terrain d'une grande valeur que l'on pourrait utiliser pour les besoins du commerce ou pour en faire un parc public.

Coût de l'en-
treprise.

Mais le coût de ce terrassement seul, indépendamment de l'assèchement de cette partie de la baie, ne monterait pas à moins de \$15,000; or, comme les avantages devant découler de ce projet ne sauraient être réalisés qu'au moyen du draguage du havre,—opération fort dispendieuse,—je serais d'avis que cette entreprise fût ajournée jusqu'à ce que la colonie soit plus en mesure de s'imposer un pareil fardeau et que le terrain en question ait acquis une valeur qui puisse au moins contrebalancer les dépenses qu'il faudra encourir.

JOSEPH W. TRUTCH.

Au Secrétaire de la Colonie.
24 novembre 1868.

APPENDICE KK.

CORRESPONDANCE AU SUJET D'UN BASSIN DE RADOUB A
ESQUIMALT.*Le Contre-Amiral Hastings au Gouverneur Seymour.*

A BORD DU "ZEALOUS," ESQUIMALT, 20 août 1867.

EXCELLENCE.—Ayant reçu instruction des Lords commissaires de l'Amirauté de constater les facilités offertes à cette station pour mettre dans un bassin de radoub des navires du calibre de mon vaisseau-amiral, je prends la liberté de vous informer que mes démarches dans ce but ayant été infructueuses, j'ai constitué un conseil d'officiers et l'ai chargé de choisir dans ce havre l'endroit le plus favorable à la construction d'un bassin (*dock*). Lettre de l'A-
miral Hastings
au gouverneur.

J'ai maintenant l'honneur de transmettre à Votre Excellence le rapport que j'ai reçu de ces officiers, et de reconnaître en même temps les services que nous a si généreusement rendus M. Pearce, assistant arpenteur général, à la suite de la demande que j'adressai au secrétaire de la colonie pendant votre absence. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer qu'à en juger par les sondages opérés jusqu'à ce jour, le fond que l'on a exploré convient parfaitement à une entreprise de ce genre.

Avant de faire rapport à leurs Seigneuries je me ferai l'honneur de communiquer plus amplement avec vous.

Votre humble serviteur.

GEO. F. HASTINGS,

Contre-Amiral, commandant-en-chef.

A Son Excellence le

Gouverneur Seymour, etc., etc., etc.

*Rapport sur le site le plus propre à la construction d'un bassin à Esquimalt,
pour les vaisseaux de l'escadre navale.*

(No. 53.)

A bord du vaisseau de S. M. "ZEALOUS,"

Esquimalt, 31 août, 1867.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions en date du 27 de ce mois, nous avons inspecté le havre d'Esquimalt dans le but d'y choisir le site le plus propre à la construction d'un bassin capable de recevoir un navire des dimensions du "Zealous," et même d'un plus fort tirant d'eau, et nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport qui suit:— Recommanda-
tions au sujet
du bassin de
radoub.

1o. De l'examen des cartes marines, il ressort que l'anse de Lang offre tous les avantages possibles à la construction d'un bassin de radoub, pouvant maintenir vingt-quatre pieds d'eau au-dessus du seuil à marée haute.

2o. Avant de pouvoir formuler une opinion définitive, nous désirons que l'on pratique des sondages à l'extrémité supérieure de l'anse, et qu'il soit fait une exploration des terrains avoisinants, dont le capitaine Kamp, croyons-nous, est le propriétaire, ou co-propriétaire.

3o. Pour donner suite à cette recommandation, il serait bon, à notre avis, d'employer un ingénieur civil.

40. Comme il faudrait, pour construire un bassin de radoub ou autre, faire venir la main-d'œuvre d'Angleterre, nous nous permettrons de recommander que l'on fasse l'examen du système suivi à San Francisco, pour radouber les vaisseaux au moyen de pontons en fer, bien que, selon nous, il serait de beaucoup préférable de construire un bassin de radoub ; mais, comme notre rapport a spécialement trait au "Zealous," nous croyons que la question de temps ne doit pas être perdue de vue.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

R. B. OLDFIELD, capitaine,
V. S. M. "Melacca."
R. DAWKINS, capitaine,
V. S. M. "Zealous."
W. A. LIDDELL, commandant,
V. S. M. "Zealous."
G. L. CARR, commandant d'Etat Major,
V. S. M. "Zealous."
DANIEL PENDER,
Commandant du "Beaver."
THOMAS ROGERS, charpentier,
V. S. M. "Zealous."

Le contre-amiral Hastings au gouverneur Seymour.

A BORD DU "ZEALOUS," ESQUIMALT, 16 octobre 1867.

Lettre de
l'Amiral
Hastings au
gouverneur.

A Son Excellence,
le gouverneur Seymour, etc., etc.,
Colombie Britannique.

EXCELLENCE,—Relativement à la correspondance échangée entre nous au sujet de la construction d'un bassin dans cette colonie, j'ai l'honneur de vous informer qu'ayant visité tout récemment le port de Nanaïmo et Burrard Inlet, localités recommandées comme les plus propres à cette entreprise, j'en suis revenu plus convaincu que jamais que le havre d'Esquimalt est celui qui réunit le plus d'avantages sous ce rapport.

La position géographique de ce havre, les facilités qu'il offre aux voiliers de pouvoir y entrer ou en sortir à toute heure du jour ou de la nuit, jointes à la profondeur d'eau et à la nature du fond dans l'anse de Lang, lui donnent des avantages si incontestables sur tous les autres ports que je connaisse que j'ai fortement recommandé aux Lords commissaires de l'amirauté d'insister auprès du gouvernement impérial sur l'opportunité d'y construire les travaux projetés.

Les bénéfices qu'en retirerait la colonie placée sous votre gouvernement sont si évidents qu'ils semblent ne devoir exiger aucun commentaire de ma part. J'ai donc l'espoir que vous n'hésitez pas à adresser au secrétaire d'Etat pour les colonies des représentations de nature à confirmer celles que j'ai précédemment transmises à l'amirauté.

Votre obéissant serviteur,

GEO. F. HASTINGS, contre-amiral,
commandant-en-chef.

Le gouverneur Seymour au contre-amiral Hastings.

NEW WESTMINSTER,

31 octobre 1867.

Au contre-amiral

G. F. Hastings, C.B.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre dans laquelle vous me mandez qu'après avoir visité les trois ports d'Esquimalt, Nanaïmo et Burrard Inlet, vous en êtes venu à la conclusion que le premier offre le plus d'avantages pour la construction d'un bassin.

Le gouverneur
à l'amiral.

L'entreprise en question est d'un tel intérêt pour la colonie que je vais m'empresse d'appuyer auprès du secrétaire d'état la recommandation que vous avez précédemment transmise aux Lords de l'amirauté. Dans une question spéciale comme l'est celle-ci, je n'oserais certainement pas opposer mon opinion à la vôtre, cependant je n'ai pas le moindre doute que les avantages marqués du bras septentrional de Burrard Inlet n'ont pas échappé à votre attention.

Le fond en est uni, il y a abondance d'eau douce, de plus la position est inattaquable par terre et pourrait pareillement être mise à l'abri des incursions de toute flotte ennemie.

Néanmoins, puisque telle est la conclusion à laquelle vous en êtes arrivé, je ne manquerai pas de la faire valoir auprès de Sa Grâce le Duc de Buckingham.

Votre obéissant serviteur,

FREDERICK SEYMOUR.

Le gouverneur Seymour au secrétaire d'état.

NEW WESTMINSTER, 6 février 1868.

Le gouverneur
au secrétaire
d'état.

Au Très-Honorable

Duc de Buckingham
et Chandos.

MILORD DUC,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie de la correspondance échangée entre le contre-amiral Hastings et moi-même au sujet de la construction en cette colonie d'un bassin de dimensions considérables.

Je ne désire pas opposer mon opinion à celle de l'amiral Hastings sur une question dont il est, à coup sûr, meilleur juge que moi, grâce à ses connaissances spéciales. Il n'y a pas à douter qu'Esquimalt possède un havre magnifique. Je n'y vois qu'une objection, c'est qu'il est d'un accès trop facile, de jour et de nuit, aux vaisseaux qui peuvent y entrer sans obstacle. Et même, pour l'attaquer, il ne serait pas nécessaire d'y entrer vu qu'un vaisseau mouillé au large pourrait facilement bombarder le parc de la marine et même les navires ancrés dans le havre.

L'amiral Hastings semble compter beaucoup, advenne que pourra, sur la suprématie de la flotte anglaise dans tous les parages de la côte septentrionale du Pacifique. S'il est vrai que cette suprématie doive être maintenue, indubitablement qu'Esquimalt est la localité la plus favorable à l'établissement d'un bassin. Mais, d'un autre côté, supposant que nous ayons le dessous dans une lutte, alors il devient évident que Burrard Inlet offrirait des avantages incalculables, en ce sens que les vaisseaux pourraient y remonter à quinze ou seize milles sous la protection de troupes ou de canons placés à l'entrée où se trouve une colline de 180 pieds de haut surplombant le chenal. A Burrard Inlet l'on peut se procurer de beaux bois de construction et de l'eau douce en abondance.

Que le bassin soit construit à Esquimalt ou à Burrard Inlet, il n'en est pas moins vrai que cette entreprise serait très-avantageuse à la colonie en temps de

paix, et j'ai l'espoir que mon hésitation à reconnaître la valeur du choix fait par l'amiral Hastings, n'entravera en rien l'effet de sa recommandation.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

FREDERICK SEYMOUR,

[No. 27.]

Le ministre des colonies au gouverneur Seymour.

DOWNING STREET, 16 mai 1868.

Le secrétaire
d'état au gou-
verneur.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour votre information et en réponse à votre dépêche du 6 février, (No. 7) copie d'une lettre des Lords de l'amirauté en contenant une autre de l'hydrographe dans laquelle il formule l'opinion qu'Esquimalt est la localité la plus propre à l'établissement d'un bassin pour l'escadre navale.

Votre obéissant serviteur,

BUCKINGHAM ET CHANDOS.

Au gouverneur Seymour, etc., etc.

M. Romaine au sous-secrétaire d'Etat.

L'amirauté au
secrétaire
d'état.

AMIRAUTÉ, 9 mai, 1868.

MONSIEUR,—J'ai ordre des Lords commissaires de l'amirauté d'accuser réception de votre lettre du 27 du mois dernier contenant copie d'une dépêche du gouverneur Seymour au sujet de la construction d'un bassin dans la Colombie Britannique.

En réponse, je suis chargé par les Lords commissaires de vous transmettre, pour l'information du Secrétaire d'Etat, copie d'un rapport de l'hydrographe à ce sujet, et de vous prier de vouloir bien informer le Duc de Buckingham, que les Lords commissaires concourent pleinement dans l'opinion émise par l'hydrographe sur la supériorité du havre d'Esquimalt comparé à celui de Burrard Inlet.

Votre obéissant serviteur,

W. G. ROMAINE.

Au sous-secrétaire d'Etat,
Ministère des Colonies.

Rapport de l'hydrographe.

Rapport du
Capitaine
Richards.

29 avril, 1868.

J'ai si mûrement étudié cette question et si fréquemment formulé mon opinion à cet égard, après une expérience personnelle de plusieurs années, que je n'hésite pas à répéter ici que le havre d'Esquimalt est le plus favorable à la construction d'un bassin pour l'escadre navale, et que la localité désignée par l'amiral Hastings est, sans contredit, la meilleure qu'il soit possible de choisir.

Esquimalt est et sera toujours le principal port de mer de ces colonies, et puis c'est le centre de nos opérations navales. Esquimalt peut être facilement défendu; et l'ennemi ne pourrait jamais y détruire un bassin à moins de s'empa-

rer de la place, et je ne vois pas pourquoi il ne lui serait pas possible de s'emparer de Burrard Inlet aussi aisément que d'Esquimalt.

Si un vaisseau avarié arrivait à Esquimalt, il faudrait le remorquer à 100 milles avant d'atteindre Burrard Inlet.

A moins qu'Esquimalt ne cesse d'être le quartier général de l'escadre navale, et que l'on ne transporte tout le matériel à Burrard Inlet, ce que je ne crois pas possible, je n'hésite pas à déclarer que le gouvernement devrait repousser toute idée de construire un bassin à Burrard Inlet.

GEORGE HENRY RICHARDS,

Hydrographe.

APPENDICE LL.

RAPPORT DU COMMISSAIRE DES TERRES ET DES TRAVAUX SUR L'OPPORTUNITÉ DE CONSTRUIRE UN CHEMIN CAROSABLE DEVANT TRAVERSER LE TERRITOIRE BRITANNIQUE, ENTRE LA CÔTE DU PACIFIQUE ET LE CANADA, DANS LEQUEL SONT COMPARÉS LES AVANTAGES OFFERTS PAR LES DIFFÉRENTES PASSES DES MONTAGNES ROCHEUSES, ET INDIQUANT L'ÉTENDUE DE LA PARTIE DÉJÀ CONSTRUITE DANS LA COLOMBIE BRITANNIQUE, AINSI QUE LA SOMME DES TRAVAUX À FAIRE POUR POUSSER CE CHEMIN AU-DELÀ DE LA FRONTIÈRE ORIENTALE DE LA COLONIE JUSQU'AU POINT OU COMMENCE LA NAVIGATION PAR BATEAUX À VAPEUR SUR LA SASKATCHEWAN.

Etat actuel
des sentiers à
travers les
Montagnes
Rochéuses.

Jusqu'à ce jour l'on semble s'être fort peu préoccupé de la question de pratiquer des sentiers ou chemins à travers les Montagnes Rocheuses au nord du 49^e parallèle.

Les sentiers primitifs ouverts sur les différentes passes de cette chaîne de montagnes par les Indiens et d'année en année entretenus par eux, constituent encore les seules voies de communication entre la Colombie Britannique et le territoire du Nord-Ouest.

La compagnie de la Baie d'Hudson y a cependant autrefois apporté quelques améliorations en ouvrant des sentiers sur les passes Leather et Athabasca, pour faciliter le passage de ses brigades qui transportaient alors des provisions à partir du dépôt à l'est des Montagnes Rocheuses jusqu'au comptoir Jasper et de là, vers l'ouest, par la Cache de la Tête-Jaune, en descendant la rivière Fraser, jusqu'aux différents postes de la contrée actuellement enclavée dans la Colombie Britannique,—ou, vers le sud, par la passe Athabasca, jusqu'au Campement des barges et, en descendant la Colombie, jusqu'aux postes établis sur le territoire de Washington et de l'Orégon. Mais, peu de temps après que la compagnie eût fondé des postes au fort Vancouver et à Victoria qui étaient approvisionnés par des navires venant directement d'Angleterre, la voie de communication par ces passes fut abandonnée, et les sentiers ne tardèrent pas à redevenir aussi difficiles qu'ils l'étaient lorsque la compagnie de la Baie d'Hudson entreprit de les améliorer. Aujourd'hui ces sentiers, de même que toutes les autres passes des Montagnes Rocheuses sur le territoire Britannique, ne sont plus fréquentés que par les Indiens et peut-être aussi par de rares mineurs ou quelques savants à la recherche de découvertes scientifiques.

Cependant un grand nombre de ces passes, même dans leur état primitif, sont si faciles à franchir que des chevaux peuvent y transporter sans peine de lourds fardeaux, et des charrettes pesamment chargées ont bien souvent parcouru le chemin tracé sur la passe Vermillon par la nature seule sans le secours de la main d'œuvre.

Travaux faits
par la colonie.

Mais bien que la construction d'un chemin sur les Montagnes Rocheuses soit encore à l'état de projet, il n'en est pas moins vrai que cette colonie a fait de bien grands efforts pour ouvrir cette importante ligne de communication sur le territoire Britannique, entre le littoral de la Colombie Britannique et le Canada. De

fait, l'on peut affirmer que plus de la moitié (au point de vue du coût) de cette route est aujourd'hui terminée dans les limites de la colonie.

La chaîne des Cascades,—cette grande barrière naturelle entre le littoral de la colonie et ses districts intérieurs,—qui, au point de vue des travaux à faire et des dépenses à encourir, offrait des obstacles autrement sérieux que les Montagnes Rocheuses elles-mêmes, est aujourd'hui traversée par deux lignes de chemin carrossable qui, commençant à Yale et à Douglas respectivement, où se termine la navigation par bateau à vapeur sur le bas de la rivière Fraser et son tributaire, le lac Harrison, viennent s'unir à Clinton, à 136 milles de Yale, sur le plateau élevé et onduleux de l'intérieur de la colonie, à partir duquel point de jonction la route s'étend, vers le nord, sur un espace de 242 milles, jusqu'à Cameronton, au cœur même du district de Caribou, à une distance totale de 378 milles de Yale.

Deux lignes de chemins traversant la chaîne des Cascades.

Un embranchement de ce chemin, ayant 23 milles de long, a été également construit à partir de la ligne principale à un certain point, sur la rivière Bonaparte, situé à 110 milles de Yale, jusqu'à Savona sur l'extrémité occidentale du lac Kamloops; à cet endroit commence une ligne de communication non-interrompue par bateau à vapeur qui, traversant le lac Kamloops, remonte le bras méridional de la rivière Thompson jusqu'à l'extrémité orientale du grand lac Shuswap, distance de 115 milles, ainsi que le bras septentrional de la même rivière, venant rejoindre le bras méridional de cette dernière au fort Kamloops, jusqu'à une distance de 85 milles de ce dernier poste.

Embranchement jusqu'à Savona.

Ces chemins coûtent, somme totale, \$1,339,915 (environ £275,000);—la section de Yale à Savona, à elle seule, a coûté \$830,000 (environ £166,000). Ils sont, en fait de construction, bien supérieurs à ceux de la plupart des jeunes pays.—Ils ont 18 pieds de large et leur surface est recouverte de pierre concassée lorsque, (comme sur les bords des rivières Fraser et Thompson,) l'on a pu se procurer facilement ces matériaux, ou de gravier disposé en forme bombée vers le centre; il y a des fossés d'un seul ou des deux côtés, selon que le cas l'exige.

Coût de ces chemins.

Sauf quelques courtes pentes d'un pied sur dix, les plus fortes inclinaisons sur tout le parcours de ce chemin ont environ un pied sur douze; les courbes sont légères et les ponts et ponceaux sont solidement construits en bois.

Des charges de sept à huit tonneaux sont transportées sur ce chemin par des mules et des bœufs, à raison de 1200 à 1300 lbs, en moyenne, par bête de trait;—et la malle-poste, traînée par six chevaux, fait le trajet entre Yale et Caribou sur le pied de neuf milles à l'heure.

De Caribou, terminus de ce chemin, ainsi que de Savona et des autres points intermédiaires le long de la route, l'on pourrait construire des embranchements aboutissant aux différentes passes des Montagnes Rocheuses. Mais avant de pouvoir faire un choix judicieux de la ligne à suivre pour faire une route carrossable jusqu'au territoire situé à l'est des Montagnes Rocheuses, il sera nécessaire de préciser, au moyen d'explorations plus exactes et plus complètes, laquelle de ces passes offre le moins d'obstacles à la construction d'un chemin, et dont l'accès présente le plus d'avantages, non-seulement au point de vue des travaux à faire, mais encore de la conformation du pays à traverser de l'un ou de l'autre côté des montagnes, ainsi que de la nature de son sol et de son climat; il faudra également constater si cette passe est à l'abri des incursions des Indiens, si elle est susceptible d'être colonisée, et surtout si elle est accessible aux lignes de communication actuelles en cette colonie et à celles de l'est.

Routes diverses.

Les observations qui suivent contiennent les renseignements les plus exacts sur ce sujet; et les opinions ci-jointes, de même que les calculs qui en découlent, sont publiés par anticipation des résultats des explorations dont nous venons de parler.

Les passes des Montagnes Rocheuses que nous connaissons aujourd'hui par les rapports de différents explorateurs, à commencer par la passe Leather, le point le plus septentrional par lequel il serait possible à un chemin reliant la vallée de la rivière Fraser aux eaux navigables de la Saskatchewan de traverser cette chaîne, et en les suivant dans la direction sud jusqu'au 49^e parallèle, sont comme suit,

Passes des Montagnes Rocheuses.

avec les altitudes respectives autant qu'on a pu les établir par le moyen d'observations :

1. La passe Leather	3,760	pieds.
2. La passe Athabasca	7,000	"
3. La passe de Howse	4,500	"
4. Kicking Horse	5,210	"
5. Vermillon	4,903	"
6. Kananaski	5,700	"
7. Crow's Nest		
8. Kootenay	6,300	"
9. La frontière	6,030	"

Objections à
certains
passes méridi-
onales.

La passe Athabasca, bien que d'ailleurs très-favorablement située, est tellement élevée, escarpée et accidentée qu'il est impossible de songer à y pratiquer un chemin carrossable. Les six dernières passes offrent un passage généralement facile et, sous d'autres rapports, on pourrait très-bien y établir une ligne de communication, mais elles sont trop éloignées vers le sud pour servir de point de ralliement entre le littoral de la Colombie Britannique et le Canada, vu qu'il a été constaté au moyen d'explorations qu'il n'est pas possible d'ouvrir une route à travers les trois chaînes parallèles de montagnes situées entre la vallée du bas de la rivière Fraser et les montagnes Rocheuses, savoir : les Cascades immédiatement à l'est de la rivière Fraser ; la chaîne aurifère à l'ouest de la Colombie, et la chaîne Selkirk sur le Grand Coude de la Colombie, et entre cette rivière et la Kootenay, à part la ligne que suit actuellement le chemin à partir de Yale, en remontant les vallées des rivières Fraser et Thompson, jusqu'à Savona, de là, par Kamloops, traversant la passe à l'Aigle, à l'extrémité supérieure du Grand Lac Shuswap, jusqu'à la rivière Colombie, au Grand Remous, plus bas que les Petites Dalles, et, vers le nord, suivant la vallée de la rivière, par le Campement des barges, et à l'entour du Grand Coude, vers le sud, au delà de l'entrée de la passe de Howse, ligne dont une description plus détaillée est donnée plus loin en parlant de la route par la passe de Howse.

Passes méridi-
onales comparées avec la
passe de
Howse.

La position de ces passes méridionales est donc, en tant qu'elles peuvent être accessibles de la côte occidentale, très-désavantageuse comparée à celle de la passe de Howse. Mais elles sont encore bien placées si on les envisage au point de vue de l'accès qu'elles offrent à la région orientale ; toutes ces passes viennent aboutir, vers l'est, à des vallées arrosées par des tributaires du bras sud de la Saskatchewan qui traverse une contrée remplie d'Indiens pillards, sans compter qu'elle est stérile comparée à la zone fertile située plus au nord et baignée par le bras septentrional de la Saskatchewan.

Route par la
Saskatchewan
septentrio-
nale.

C'est à travers ce riche district qui s'étend le long du bras septentrional de la Saskatchewan que doit passer la ligne de communication entre la Colombie Britannique et l'Établissement de la Rivière Rouge, quelle que soit la direction qu'elle puisse prendre pour traverser le grand plateau d'épanchement du continent ; et même l'on peut dire sans crainte de se tromper qu'il faudra que cette ligne de communication traverse le bras septentrional de la Saskatchewan, au Fort Edmonton ou à quelque autre point en amont de cette rivière, afin de pouvoir utiliser autant que possible la vaste étendue de ses eaux navigables.

Or, il est bien constaté que les passes méridionales sont entièrement isolées de ce point. Il devient donc inutile d'en parler davantage au point d'une route par voie de terre devant traverser le territoire Britannique ; il ne reste plus, quant au point où il faudra franchir les Montagnes Rocheuses, qu'à choisir entre a passe Leather et celle de Howse.

Route par la passe Leather

Route par la
passe Leather

La passe Leather est de toutes celles des Montagnes Rocheuses au nord du 49^e parallèle, la moins élevée, n'étant, au dire du Dr. Rae, qu'à 3,760

pieds au-dessus du niveau de la mer. De la Cache de la Tête Jaune, à l'extrémité occidentale de cette passe sur la rivière Fraser, par $52^{\circ} 48'$ de latitude nord et (environ) $119^{\circ} 50'$ de longitude, au comptoir Henry, presque franc est, la distance est d'environ 95 milles, le plateau d'épanchement étant situé à 25 milles à l'ouest du comptoir Henry.

Du comptoir Henry la passe fait un détour presque franc nord, et suit cette direction le long de la rivière Athabasca, la distance de 25 milles, jusqu'au comptoir Jasper, à l'extrémité orientale de la passe. Sa longueur totale est donc d'environ 120 milles; et sur cette distance la formation du sol n'offre pas d'obstacles sérieux à la construction d'un chemin, sauf quelques marécagés et le passage fréquent de ruisseaux venant des montagnes.

Du comptoir Jasper à Fort Edmonton, la distance, en suivant la ligne actuelle de communication, est d'environ 250 milles, à travers une contrée onduleuse, inclinant graduellement vers l'est, mais en grande partie marécageuse, dépourvue d'herbe ou d'autre nourriture propre au bétail et n'offrant que peu d'attraits au colon. La distance, du comptoir Jasper aux eaux navigables de la Saskatchewan, peut cependant être réduite d'environ 160 milles en suivant une ligne qui traverserait cette rivière à sa jonction avec la rivière Brazeau. Cette ligne traverserait une contrée de la même nature à peu près que celle située entre le comptoir Jasper et Edmonton et où les plus sérieux obstacles à la construction d'un chemin seraient les grands marais qu'il faudrait franchir.

La distance totale de la Cache de la Tête-Jaune aux eaux navigables de la Saskatchewan serait donc d'environ 280 milles; pour construire cette section du chemin comme l'ont été les autres dans cette colonie, il faudra approximativement encourir une dépense de \$650,000. Distance et coût.

Sauf trois ou quatre interruptions causées par des chutes et des rapides et qui nécessitent des portages, la rivière Fraser est navigable par bateaux à vapeur de la Cache de la Tête Jaune jusqu'à l'embouchure de la Quesnel, à 320 milles de Yale, sur le chemin carrossable entre Yale et Cameronton.

Les renseignements fournis par des personnes qui ont voyagé en canot dans cette partie de la rivière Fraser ne sont ni assez complets ni assez détaillés pour nous permettre de juger jusqu'à quel point elle serait navigable pour les bateaux à vapeur; cependant nous en possédons assez pour être fondés à conclure qu'après une exploration minutieuse, on verra que les obstacles sont plus nombreux et plus grands que ne le supposent ceux qui tiennent pour cette route. Au reste, il est certain que cette longue voie de communication par eau, si elle est quelquefois praticable, ne peut être ouverte que pendant peu de temps en été et en automne, et comme il n'est pas possible de construire un chemin le long de la rivière Fraser à partir de l'embouchure de la Quesnel à la Cache de la Tête Jaune, non-seulement à cause de la distance entre ces deux points (330 milles), mais surtout à cause des caps à pic et âpres qui barrent le passage à un chemin le long de la rivière, il est évident qu'on ne peut compter sur le haut de la rivière Fraser comme voie permanente de communication à travers le continent. Rivière Fraser.

La distance entre la Cache de la Tête Jaune et Cameronton (presque franc ouest), l'extrémité de la voie carrossable à partir de Yale, n'est pas de plus de 80 milles, à vol d'oiseau, et de prime abord l'on est porté à croire tout naturellement qu'un chemin carrossable à travers la Passe Leather devrait être construit par cette voie. Mais l'espace intermédiaire n'est qu'une immense succession de hautes montagnes très-accidentées, tellement coupées par de profonds précipices et de chaînes escarpées, que d'après ce que nous en connaissons, il est impossible de relier ces deux points par un chemin ayant des courbes et des rampes praticables, et il nous faut donc tourner nos regards d'un autre côté, pour trouver un chemin entre la Cache de la Tête Jaune et le bas de la rivière Fraser. Cache de la Tête Jaune à Cameronton.

Le chemin le plus praticable semblerait devoir passer par une ligne courant franc sud à partir de la "Cache," à travers les eaux de la rivière au Canot (qui se jette dans la rivière Colombie au Campement des barges) au-dessus de la ligne de séparation (environ 2,800 pieds au-dessus du niveau de la mer) entre ce La meilleure route.

cours d'eau et le bras nord de la Thompson et en descendant la vallée de cette dernière rivière par le Fort Kamloops, jusqu'à un point de jonction avec le terminus actuel du chemin carrossable à Savona.

La distance par ce chemin, entre la Cache de la Tête Jaune et Savona, est de 235 milles dont les 130 derniers passent à travers un pays ouvert ou peu boisé couvert de *bunch grass*, le long de la rivière Thompson Nord et le lac Kamloops, qui sont navigables pour les bateaux à vapeur sur cette étendue et sur les eaux desquels naviguent en ce moment un solide et puissant bateau à vapeur de 200 tonneaux, construit par la compagnie de la Baie d'Hudson.

La partie supérieure de ce chemin entre la Cache et le pays ouvert sur le bas de la rivière Thompson (distance de 105 milles), traverserait, sur presque tout son parcours, une épaisse forêt; mais il n'y a pas de sommets élevés ou escarpés à franchir, ni de grands obstacles de construction à vaincre.

Coût. Les frais de construction d'un chemin entre la Cache de la Tête Jaune et Savona peuvent sans crainte être évalués à pas plus de \$400,000.

Autres routes. Comme on l'a affirmé, il peut exister d'autres routes partant de celles que nous venons de décrire par voie des rivières Wentworth ou Clearwater, tributaires de la Thompson, et venant aboutir au chemin carrossable actuel vers le lac La Hache (à 210 milles de Yale), mais les avantages que ces déviations offrirait, d'une façon ou d'une autre, sur la route qui vient d'être décrite jusqu'à Savona, sont, pour ne rien dire de plus, au moins fort douteux, tandis que, d'un autre côté, les désavantages en sont assez évidents. Qu'il suffise d'en faire connaître un seul. Pendant que ces routes doivent arriver au lac La Hache en traversant un pays accidenté, boisé et entrecoupé de marais, le chemin jusqu'à Savona passe sur tout son parcours dans une prairie presque toujours unie.

En parlant de cette route, de la Cache de la Tête Jaune à Savona, il faut mentionner le fait que outre la navigation continue à partir de Savona et s'étendant de là à 120 milles en remontant la rivière Thompson, comme il a été dit plus haut, il y a vers la partie supérieure de la rivière des étendues d'eau navigables, de 50 milles, ce qui serait très-utile pour la construction du chemin et le trafic qui s'y ferait.

Distance et coût.

On peut donc présumer que dans le cas où un chemin partant du Territoire du Nord-Ouest, traverserait les Montagnes Rocheuses, par la passe Leather, il suivrait cette direction en descendant la rivière Thompson jusqu'à Savona, pour arriver à la rivière Fraser; et prenant Yale comme terminus occidental, et le confluent de la rivière Brazeau et de la rivière Saskatchewan nord, comme terminus oriental, les distances et le coût probable de construction d'un chemin semblable à celui qui existe déjà dans la colonie, peuvent être résumés comme suit :—

	Distance.	Navigation par bateaux à vapeur.	Coût évalué du chemin.
De Yale à Savona.....	133 milles.		Déjà construit au coût de \$830,000.
De Savona à la Cache de la Tête Jaune .	235 milles.	130 et 50 milles	\$400,000.
De la Cache de la Tête Jaune à l'embouchure de la rivière Brazeau	230 milles.		\$650,000.
Total.....	648 milles.	180 milles.	\$1,050,000.

Il reste à construire de ce chemin, dans les limites de la colonie, 305 milles, à un coût probable de \$610,000.

CHEMIN DE LA PASSE DE HOWSE.

Le comptoir des Montagnes Rocheuses, (3,200 pieds au-dessus du niveau de la mer,) par la latitude 52° 20' nord, longitude 115° 10' ouest, et à soixante milles de l'embouchure de la rivière Brazeau, peut virtuellement être regardé comme le terminus oriental du chemin par la passe de Howse, vu que de ce point la Saskatchewan est navigable pour les bateaux à vapeur d'un faible tirant d'eau et ayant une roue à aubes en poupe, sur tout son cours jusqu'aux Grands Rapides, à 12 milles de son embouchure dans le lac Winnipeg; en outre, à partir de ce point, le pays vers l'est est si ouvert, et s'abaisse en pente si douce et si unie, jusqu'au Fort Garry, qu'il est possible d'y faire, où l'on voudra, un chemin à fort peu de frais.

Route de la
passe de
Howse.

Cette ligne de communication remonterait le long de la Saskatchewan, jusqu'à sa source et traverserait la hauteur des terres à 145 milles du comptoir des Montagnes Rocheuses, à une élévation de 4,000 pieds (740 pieds plus haut que le sommet de la passe de Leather). Il n'y a qu'une seule difficulté de construction sur ce parcours et elle se trouve dans les vingt derniers milles où l'on devra, en quelques endroits, mettre le chemin en état de résister à la violence des torrents qui descendent des montagnes et inondent la vallée en certaines saisons.

Route par
cette passe.

Suivant le Dr. Hector, il est très-facile de franchir par cette passe, dans la latitude 51° nord, la ligne de séparation; il a réussi avec peu de difficulté à conduire ses chevaux chargés jusqu'à la rivière Colombie, quoiqu'il n'existe pas à présent de chemin à travers cette passe, celui dont se servait jadis la Compagnie du Nord-Ouest, n'étant plus tracé et les arbres y ayant repoussé.

La descente du côté de la rivière Colombie, quoique moins douce que la rampe sur le versant oriental, n'est, selon les descriptions des voyageurs, ni accidentée ni coupée par des précipices, mais il serait facile d'y faire un chemin praticable. La distance, du sommet à la rivière Colombie, à l'embouchure de la rivière Blaeberry, est d'environ 30 milles et les seuls obstacles qu'y a remarqués le Dr. Hector, consistent en arbres de haute futaie, en une forte végétation parasite et en bois tombés qui rendaient très-fatigante la marche des chevaux.

Nature de la
passe.

La distance entière entre le comptoir des Montagnes Rocheuses et la rivière Colombie est de 175 milles, et les frais de construction de ce chemin peuvent être évalués à \$360,000.

Distance et
coût.

La distance de la rivière Blaeberry en aval de la Colombie jusqu'au Remou dans la latitude 51° 00' N., longitude environ 118° 30' Ouest, à l'extrémité est de la passe à l'Aigle en passant par la chaîne aurifère, qui sépare la vallée de la Colombie du grand lac Shuswap, est de 165 milles.

Cette section a été explorée avec soin en 1869 par M. Moberly, assistant ingénieur général de cette colonie, spécialement en vue de la construction d'un chemin carrossable, et son rapport démontre que l'on pourrait y construire un chemin à peu de frais, le long de l'une ou l'autre des rives de la Colombie. On ne rencontre aucun escarpement considérable de nature à rendre le chemin impraticable, et en différents endroits la rivière est tellement resserrée, qu'elle peut être traversée par un pont de 150 pieds de long. On a évalué à \$412,000 les frais de construction d'un tel chemin entre la rivière Blaeberry et la passe à l'Aigle.

Rapport de M.
Moberly.

M. Moberly fait rapport cependant que cette partie de la rivière Colombie ne lui parut pas, à l'époque de son exploration, (en septembre) aussi propre à la navigation qu'il l'avait d'abord supposé. Le bateau à vapeur, "Forty-nine," fait maintenant le service entre Colville, dans le territoire de Washington, et les rapides de la Mort, quarante milles plus haut que la passe de l'Aigle, et au-delà des rapides de la Mort, la rivière est encore navigable jusqu'aux environs du Campement des barges, distance de 40 milles de plus.

Rivière Co-
lombie.

Mais au-delà de ce point se trouvent plusieurs rapides qui, selon M. Moberly, opposent aux bateaux à vapeur une barrière infranchissable et qui rendent tout naturellement la navigation impossible en bas de l'embouchure de la rivière Blaeberry.

Passé à l'Aigle.

La passe à l'Aigle a été découverte en 1865 par M. Moberly ; puis plus tard le gouvernement a donné ordre de l'explorer et d'y tracer un chemin.

Avant la découverte de cette passe par M. Moberly, on supposait que la chaîne aurifère était une chaîne continue de montagnes élevées, formant un obstacle insurmontable sur le passage de tout chemin entre les vallées de la rivière Colombie et de la rivière Fraser.

Le point culminant de la passe à l'Aigle n'est cependant que de 280 pieds au-dessus du niveau des eaux hautes de la rivière Colombie, et de 407 au-dessus du niveau du grand lac Shuswap, et la fonte des neiges y a lieu au commencement du mois d'avril. A partir de la rivière de la Colombie jusqu'au point où la rivière de l'Aigle se jette dans le grand lac Shuswap, distance de 37 milles, on peut, au coût de \$80,000, construire un chemin. A partir de ce point, les bateaux à vapeur peuvent naviguer, comme il est dit plus haut, sans rencontrer d'obstacles jusqu'à 115 milles de Savona et remonter de 6 à 8 milles la rivière de l'Aigle.

Route.

Pour prolonger cette route par terre jusqu'à Savona, la ligne du chemin s'écarterait de la vallée de la rivière de l'Aigle, au lac des Trois Vallées (à vingt milles de la rivière Colombie,) et se dirigerait presque franc sud à travers une immense vallée verdoyante traversant une ligne de séparation peu élevée jusqu'à la source de la rivière Spillemeechene ou Shuswap, que la route suivrait passé l'embouchure du ruisseau au Cérissier jusqu'à un endroit situé à 70 milles de la rivière Colombie. De là, laissant la Shuswap, elle passerait par un pays de prairies et de terres peu boisées, offrant de riches pâturages et le long desquelles sont échelonnées plusieurs fermes, en suivant une direction occidentale à peu près, jusqu'à 25 milles de la tête du lac Okannagan, et ensuite vers le nord ouest, 45 milles, jusqu'à la rivière Thompson sud et en descendant la rive sud de cette rivière et du lac Kamloops, elle traverserait, sur une étendue de 40 milles, une contrée verdoyante où il serait facile de faire un chemin jusqu'à Savona.

Distance et coût.

Les distances par ce chemin et l'évaluation du prix de construction de la route sont comme suit :

	Distance.	Nombre de milles navigables par bateaux à vapeur.	Frais de construction du chemin.
De Yale à Savona.....	133 milles.	Déjà fait au prix de \$830,000.
De Savona à la Rivière Colombie au Remous.....	180 milles.	110 milles.	\$240,000.
Le long de la Vallée de la Rivière Colombie à l'embouch. de la riv. Blaeberry.	165 milles.	80 milles.	412,000.
De la Rivière Colombie à l'embouchure de la riv. Blaeberry, au comptoir des Montagnes Rocheuses, commenc. de la navig. sur la Saskatchewan nord..	175 milles.	360,000.
Total de Yale au comptoir des Montagnes Rocheuses.	653 milles.	190 milles.	\$1,012,000.

Environ 375 milles de ce chemin se trouvent dans les limites de la colonie, et la construction en coûterait \$722,000.

Comparaison des deux routes.

Il appert donc qu'il y a peu de différence dans les distances par ces deux routes entre le commencement de la navigation sur le bas de la rivière Fraser et les eaux navigable de la Saskatchewan septentrionale, et que les frais de relier ces deux points par un chemin sont matériellement les mêmes par l'une ou l'autre direction. On devra donc, pour faire un choix, se laisser guider par des considérations plus générales ; leur mérite respectif ne pourra être déterminé qu'après une exploration plus exacte et lorsqu'on aura obtenu des informations plus précises ; le temps n'est donc pas encore arrivé de risquer une opinion à leur égard.

Quoique dans les remarques précédentes on regarde le commencement de la navigation sur le bas de la rivière Fraser, comme l'extrémité occidentale d'un chemin par terre, rien n'empêchera de prolonger la ligne de communication, quand les besoins du commerce l'exigeraient, de Yale en aval de l'un ou de l'autre côté de la rivière jusqu'à New Westminster (distance de 95 milles), ville qui est déjà reliée par un chemin long de 9 milles à Burrard Inlet, havre vaste et profond, accessible en tous temps aux plus grands navires.

Prolongement
de la route.

Le fait est que l'on a construit un chemin étroit le long de la ligne télégraphique sur la rive gauche de la rivière Fraser jusqu'à environ 30 milles de Yale et cette ligne de communication est en partie ouverte sur le reste de la distance jusqu'à New Westminster.

En terminant ces observations, nous nous bornerons simplement à dire un mot des chemins à travers la chaîne des Cascades à partir de Bentinck Arm et Bute Inlet, par où l'on projette d'établir des lignes de communication plus directes entre les bords de la mer et le haut de la rivière Fraser dans les environs d'Alexandria et de l'embouchure de la Quesnel.

Autres routes.

Ces lignes n'ont été qu'en partie explorées, et en conséquence ne sont que peu connues. Il est cependant certain que la distance entre la Quesnel et la côte, est moindre par l'une ou l'autre de ces lignes que par voie de la rivière Fraser. Il est aussi presque hors de doute qu'il est possible de faire passer un chemin par l'une ou l'autre, quoi qu'elles offrent des obstacles à surmonter, et que l'on n'ait donné qu'une bien faible idée des difficultés et des dépenses de l'entreprise, surtout en ce qui concerne la route de Bute Inlet. Mais lorsque l'on songe que l'on préconise la construction de ce dernier chemin de Bute Inlet à la Quesnel, distance de 230 milles, comme devant le disputer en avantages au chemin carrossable déjà construit entre ce point et Yale et dont la nature et l'état ont été décrits plus haut, on ne peut croire que, dans la condition et la perspective actuelles des affaires dans la colonie, l'on pense sérieusement à réaliser cette entreprise; il n'est pas non plus raisonnable de supposer qu'une portion si peu nécessaire d'un nouveau chemin à partir de Quesnel, passant à travers des contrées sauvages où l'on ne rencontre pas un seul blanc, pour aboutir à un havre de peu de valeur, à l'entrée d'une vallée étroite, offrant à peine assez d'espace pour y asseoir une ville, et peu de terre propre à la culture, fera partie, au détriment du chemin bien connu de Yale, d'un projet de communication destinée à relier les côtes de la Colombie Britannique au Canada, ou que cette entreprise importante sera entravée par les dépenses superflues provenant de la construction de la ligne dont nous venons de parler.

Observations
générales.

Les différentes lignes de communication sont indiquées sur la carte-esquisse ci-annexée. *

JOSEPH W. TRUTCH.

Bureau des Travaux et des Terres.

NEW WESTMINSTER, C. B.

19 février 1868.

* Cette carte, qui ne fait pas partie de ce rapport, peut être consultée au ministère des Travaux Publics.

APPENDICE MM.

EXTRAIT DU "VANCOUVER ISLAND PILOT," PAR LE
CAPITAINE G. H. RICHARDS, M. R.

MARÉES.

Marées dans le
détroit de
Fuca.

En dehors du détroit de Fuca, le courant de la marée n'est pas très-fort ; sa vitesse varie entre un et quatre nœuds à l'heure, et il n'atteint que rarement ce dernier point si ce n'est dans les environs du cap Flattery. Mais quand il arrive aux Iles Race où les chenaux deviennent plus étroits et où s'élancent les premiers flots des eaux pressées du détroit de Géorgie, et qu'il est tour-à-tour violemment resserré et détourné de sa course, il n'est pas étonnant qu'il forme des remous, des ras de marée, et des déviations qui rendent presque impossible de formuler des règles qui seraient plus propres à embarrasser le marin qu'à l'aider. Cependant, après avoir fait des observations pendant une année entière à Esquimalt et, partiellement, sur d'autres points de la côte pendant trois saisons, je suis fondé à garantir l'exactitude des conclusions suivantes :

Direction des
marées.

La marée porte au nord-ouest le long de la côte extérieure du continent et de l'île de Vancouver. Elle pénètre dans le détroit de Fuca au cap Flattery, monte avec une rapidité considérable, parfois de 3 à 4 nœuds à l'heure, et recouvre les rochers de Duncan et Duntze ; puis elle se détourne brusquement de sa course pour entrer dans le détroit, passer par les différents chenaux des îles de l'archipel de Haro et aboutir dans le détroit de Géorgie ; elle continue sa course jusqu'à cinq milles du cap Mudge, où elle rencontre le flux venant du nord, lequel après avoir balayé les côtes occidentales de l'île de Vancouver, entre dans le chenal de Goletas et le détroit de la Reine Charlotte, à son extrémité septentrionale, lat. 51°, puis se porte au sud, dans les eaux resserrées du détroit de Johnstone et du *Discovery Passage*, rencontrant la marée venant du détroit de Fuca et va jusqu'à mi-chemin entre les extrémités sud et nord de l'île de Vancouver, ou près de l'endroit où la vaste nappe d'eau du détroit de Géorgie débouche dans les chenaux étroits environnants.

Marée sur le
côté occi-
dental de l'île.

Sur le côté occidental de l'île, les marées sont régulières, le flux et le reflux durant chacun six heures ; l'heure de la marée haute, au plein de la lune et à la nouvelle lune, au détroit de Nootka, et à l'entrée du chenal de Goletas, varie très-peu et à lieu vers midi, — la plus grande hauteur étant de 13 pieds. Il n'y a pas à noter d'irrégularités considérables dans le détroit de Johnstone et au *Discovery Passage*, excepté toutefois le fait assez ordinaire que le flot baissant continue à porter au nord deux heures après que la mer est basse à la côte, la marée montant en même temps. Ce reflux dure sept heures et le flux environ cinq heures.

Irrégularités
des marées.

On peut donc dire que les grandes irrégularités de la marée ont lieu entre le détroit de Fuca, près des Iles de Race et le cap Mudge, distance de 150 milles ; et un examen minutieux des observations faites à Esquimalt et au milieu des îles de l'archipel de Haro, démontre que pendant les mois d'été, mai, juin, juillet, la mer ne monte et ne baisse qu'une fois par vingt-quatre heures, la mer étant haute au plein de la lune, et à la nouvelle lune, vers minuit, et s'écartant peu de cette heure pendant tous les jours des trois mois. Les grandes marées montent de 8 à 10 pieds, et les petites de 4 à 5 pieds ; les marées étalent pendant près de deux heures à la fin du flux et du reflux, à moins qu'elles ne subissent l'influence de vents violents.

Pendant les mois d'août, septembre et octobre, il y a deux marées montantes Pendant l'été. et deux jusants par vingt-quatre heures, une grande marée et une petite ; la mer est pleine entre 1 heure et 3 heures, a. m., et son niveau pendant ces mois varie de 3 à 5 pieds, la marée de nuit étant la plus haute.

Pendant l'hiver, ces lois semblent presque être changées du tout au tout ; L'automne. ainsi en novembre, décembre et janvier, les marées de 12 heures ont encore lieu, mais la mer est pleine à midi et non à minuit.

En février, mars et avril, il y a deux marées qui ont lieu de une heure à trois L'hiver. heures p. m. Ainsi l'on peut dire que, l'été, la mer est basse pendant le jour et que, l'hiver, elle est haute pendant la nuit.

On a remarqué que la marée baissante porte toujours au sud à travers l'archipèle de Haro en dehors du détroit de Fuca, pendant deux heures et demie, lorsqu'elle est basse sur les côtes, la mer montant en même temps ; le flux est plus fort que le reflux et dure ordinairement deux heures plus que ce dernier.

Les marées, pendant ces mois, quand la mer monte et baisse deux fois par vingt-quatre heures, sont plus irrégulières que lorsqu'il n'y a qu'une marée de 12 heures. Il existe encore une autre anomalie, c'est que la mer atteint souvent son plus haut niveau au premier et au dernier quartier de la lune, et non au plein et à la nouvelle lune.

APPENDICE NN.

VALEUR DES IMPORTATIONS de la Colombie Britannique, depuis l'année 1867,—date de son union avec l'île de Vancouver—et montant des droits payés.

	1867.		1868.		1869.		1870.	
	Valeur totale des importations.	Montant brut des droits perçus.	Valeur totale des importations.	Montant brut des droits perçus.	Valeur totale des importations.	Montant brut des droits perçus.	Valeur totale des importations.	Montant brut des droits perçus.
Royaume-Uni.....	£ s. d. 44,231 1 4	£ s. d. Pas de rapport.	£ s. d. 151,280 10 11	£ s. d. Pas de rapport.	\$ cts. 509,035 90	\$ cts. 119,200 17	\$ cts. 641,906 62 (1)	\$ cts. 130,364 43
Etats-Unis.....	266,891 1 8	do	313,936 8 0	do	1,186,289 99	203,245 45	862,309 28 (2)	161,584 71
Canada.....	3,310 93 (3)	870 14
Chine.....	2,121 10 8	do	Pas de rapport.	2,087 70	Pas de rapport.	432 72
Cuba.....	2,980 1 10	do	6,387 00	2,286 00	2,515 00 (5)	459 00
Japon.....	do	62 00 (6)	7 72
France.....	7,146 17 0	do	11,661 8 6	do	57,534 00	13,131 48	3,802 25 (7)	911 11
Iles Sandwich.....	6,384 6 7	do	342 11 10	do	75,866 24 (8)	18,403 24
Prusse.....	650 0 0	do	8,358 16 9	do	Pas de rapport.	2,011 90
Tahiti.....	do	do	1,390 00	173 75
Paron.....
Australie.....

1, 2, 6, 7, et 8, marchandises générales. 3, Beurre et machines. 4, Riz. 5, Cigares.

APPENDICE O. O.

TABLEAU DES TAXES, DROITS ET HONORAIRES ET DE TOUS LES AUTRES REVENUS PERCUS EN VERTU DE L'ORDONNANCE DES DOUANES DU 25 MARS 1867.

TABLEAU A.

Droits spécifiques.

	\$	cts.		Droits spécifi- ques.
Bières et Porters en futailles.....	0	15	par gallon.	
do en bouteilles	0	30	par douzaine (pintes).	
Lard fumé et Jambons.....	0	4	par lb.	
Orge, Avoine, Malt, Pois.....	0	30	par 100 lbs.	
Fèves et Pois fendus.....	0	1	par lb.	
Absinthe	1	50	par gallon.	
Beurre.....	0	10	par lb.	
Chandelle.....	0	5	"	
Fromage.....	0	5	"	
Cidre.....	0	15	par gallon.	
Cigares.....	2	00	par 100 (2cts, chacun.)	
Charbon	1	25	par ton.	
Café, brut	0	4	par lb.	
Café, moulu	0	6	"	
Œufs	0	12½	par douzaine.	
Farine.....	1	50	par baril.	
Fruits, savoir : Pommes, Poires, Prunes, Cerises, Gadelles, Fraises, Fram- boises, Groseilles.....	0	1	par lb.	
Poudre, pour la chasse	0	6	"	
Poudre, pour miner	0	3	"	
Foin.....	4	00	par ton.	
Saindoux.....	0	5	par lb.	
Chaux	0	50	par baril.	
Bois de service ; —				
Brut, Sapin et Cèdre.....	3	00	par 1,000 pieds.	
Préparé do	5	00	"	
Bardeaux	1	00	par 1,000.	
Piquets de clôture.....	2	00	"	
Lattes.....	1	00	"	
Animaux vivants :—				
Chevaux et mulets	2	00	par tête.	
Animaux de boucherie.....	3	00	"	
Vaches à lait.....	2	00	"	
Moutons et chèvres.....	0	75	"	
Cochons.....	2	00	"	
Pommes de terre.....	0	00½	par lb.	
Riz.....	0	1½	"	
Sucre brut.....	0	2	"	
do raffiné.....	0	2½	"	

Spir tueux :—

Eau-de-vie.....	2 00	par gallon. (d'après la force de preuve.)
Genièvre, Whiskey, et Rhum.....	2 00	“ “
Toutes autres sortes.....	2 00	“ “
Thé.....	0 12½	par lb.
Tabac.....	0 25	“

Végétaux, savoir :—

Oignons.....	0 2	“
Autres espèces à l'état frais.....	0 1	“
Blé.....	0 35	par 100 lbs.

Vins savoir :—

Champagne et Moselle.....	3 00	par douzaine (pintes).
Squine médicinale.....	1 50	par gallon.
Vins de Californie, rouge et blanc.....	0 25	“
Bordeaux.....	0 20	“
Oporto, Xérès et toutes autres espèces... 0 75	0 75	“
Son et recoupes.....	0 25	par 100 lbs.
Sarazin.....	0 1	par lb.
Farine d'avoine.....	0 1	“
Farine de maïs.....	0 00½	“
Houblon.....	0 10	“
Plomb de chasse.....	0 2	“

TABLEAU B.

*Droits ad valorem.*Droits *ad valorem.*

	Pour cent.
Haches.....	15
Bœuf salé.....	10
Billards et baguettes (tables de).....	12½
Couvertures.....	20
Bottes et souliers.....	20
Pain.....	20
Cartes à jouer.....	50
Chocolat.....	20
Vêtements confectionnés.....	15
Confiserie.....	30
Drogues, médicaments.....	20
Marchandises sèches (nouveautés).....	12½
Poterie.....	12½
Poisson (mariné, séché et salé).....	15
Armes à feu.....	12½
Fruits (confits et séchés).....	12½
Meubles.....	15
Verre et verrerie.....	12½
Epiceries.....	12½
Quincaillerie et ferronnerie.....	12½
Harnais et sellerie.....	20
Toile de chanvre.....	21
Cuir.....	15
Bijouterie.....	20
Machines.....	10

Allumettes.....	12 $\frac{1}{2}$
Viandes (marinées).....	12 $\frac{1}{2}$
“ (fraîches).....	20
Mélasses.....	12 $\frac{1}{2}$
Clous.....	12 $\frac{1}{2}$
Noix et amendes	12 $\frac{1}{2}$
Huiles	15
Opium.....	25
Peintures	10
Lard, sel pour.....	10
Plantes, arbres et arbrisseaux	12 $\frac{1}{2}$
Volailles vivantes et mortes	25
Mercure	10
Cordes, cordages, ficelles.....	5
Savon	15
Papeterie.....	12 $\frac{1}{2}$
Ferblanterie	25
Végétaux conservés de, et salés.....	10
Carosses et voitures.....	20
Valises	12 $\frac{1}{2}$
Montres et horloges.....	12 $\frac{1}{2}$
Châssis et portes	20
Matériaux pour la construction des navires, savoir :—	
Voiles.....	20
Coton à voile.....	5
Bois ouvrés.....	12 $\frac{1}{2}$
Levain	12 $\frac{1}{2}$
Tous autres articles non énumérés dans l'un ou l'autre des tableaux ci-dessus ou dans le tableau des articles admis en franchise qui suit.....	12 $\frac{1}{2}$

TABLEAU C.

Les articles qui suivent seront admis en franchise :

Instruments aratoires, livres imprimés et manuscrits, briques, tous fruits Exemptions.
verts non énumérés dans le tableau de droits spécifiques, monnaies, sacs de toile du Bengale, fer, acier, tous les bois non énumérés dans le tableau des droits spécifiques, veaux au-dessous de douze mois, effets personnels, sel, graines de jardin, graines de semence, brai et goudron, étain, cuivre et zinc, plomb en tuyaux, feuilles et barres, fils (de fer et de cuivre), feuilles de cuivre, plaques et boulons pour chaudières, métaux pour navires, cercles en fer, tôle, bois bruts et partiellement ouvrés employés pour la carrosserie, ressorts d'acier, essieux de voitures, ancres, câbles, chaînes et boulons en cuivre pour navires, poisson frais, huile de poisson, fanons de baleine, chanvre brut pour la confection de cordages, suif cornues à gaz, brique réfractaire, fourrures, peaux, citrons et jus de limon guano, laine, étoupe, chanvre, poulices de navires et cordage, charbon de forge

Droits de ha-
vre.

DROITS DE HAVRE.

Perçus sous l'autorité de l'ordonnance de la marine marchande 1867.

Tableau A, ci-dessus mentionné.

Sur tous navires autres que ceux ayant un permis de cabotage entrant dans un port ou en sortant; pour chaque telle entrée ou sortie (pourvu que ces droits ne soient pas exigés des navires se réfugiant dans un havre à la suite d'avaries ou de tempêtes ou seulement dans le but de s'y approvisionner).....	4 cts. par tonneau enreg.
Sur tous bateaux à vapeur naviguant sur les rivières, et caboteurs.....	1 50 par ton, annuel
Sur tous caboteurs à voiles.....	1 00 " " "
Sur toutes embarcations faisant un service quelconque, ou louées, de moins de douze pieds....	2 50 pour six mois.
Sur toutes embarcations faisant un service quelconque, ou louées, de douze pieds et plus.....	5 00 pour six mois.
Sur chaque allège ou chalan audessous de 7 tonneaux, faisant un service quelconque, ou loué..	6 00 " "
Et pour chaque tonneau en sus de 7.....	0 25 " "

Péages.

PÉAGES,

Prélevés en vertu de la proclamation du 15 octobre 1870.

	\$ cts.
Pour chaque 50 lbs d'effets transportés dans l'intérieur de Yale ou Douglas, par terre ou par eau, et de Hope par terre.....	0 25

Aussi par proclamation du 18 août 1862.¹

Pour chaque livre d'effets transportés par le chemin de Lytton à Alexandria.....	0 1
Pour chaque tête de bétail.....	0 25
Pour chaque lb. d'effets transportés par le chemin de Lillouet à Alexandria.....	0 1
Pour chaque tête de bétail.....	0 25

Prix des ter-
res.

VENTES DE TERRES.

Prix fixés par l'ordonnance des terres, 1870.

Prix de départ par acre de terre.....	1 00
" " des emplacements de ville (ordinaires)...	100 00

DROITS SUR L'EXPLOITATION DES MINES,

Prélevés en vertu de l'ordonnance des mines d'or, 1867.

Droits sur les mines.

Certificat de franc mineur, 1 année.....	5 00
do do 3 années	15 00
Enregistrement d'un claim ou autre titre.....	2 50
Recherche dans les archives.....	1 00
Copie extraite des archives.....	1 25
Concession de privilège pour construction de conduites d'eau	125 00
Enregistrement des conduites d'eau.....	25 00
Loyer de concession pour construction de conduites d'eau, pour chaque $\frac{1}{4}$ de mille par année.....	12 50
Loyer de privilèges de drainage.....	125 00
Enregistrement de drains.....	5 00
“ lorsque des péages sont perçus par une cie. de drainage.....	25 00
Loyer d'une concession lorsque des péages sont perçus, chaque quart de mille par année.....	25 00
Dépôt de la déclaration (Cies. à fonds social).....	2 50
Avis d'abandon.....	1 00
Bail de terrains miniers	125 00
Concession de fossés de plus de 300 pouces.....	125 00
Loyer de l'eau par chaque 50 pouces par année, si elle est vendue, la moyenne d'un jour de recette, par mois.....	5 00
Inspection du certificat pour les privilèges d'eau.....	1 00

LICENCES.

Licences.

Sommes perçues en vertu de l'ordonnance des licences, 1867.

- (a) Par chaque personne vendant des liqueurs spiritueuses ou fermentées, en détail, pour chaque maison ou lieu dans la colonie où se poursuit cette vente, si c'est dans une ville de pas moins de cinquante habitants (par semestre) 100 00
- (b) Où cette vente en détail se fait dans un district rural ne formant pas partie d'une ville (par semestre) 30 00
- (c) Par chaque personne n'ayant pas une licence l'autorisant à vendre en détail comme ci-dessus, et vendant des liqueurs spiritueuses et fermentées en gros, c'est-à-dire en quantités de pas moins de deux gallons, pour chaque maison ou lieu dans la colonie (par semestre) 25 00
- (d) Par chaque personne tenant un restaurant ou édifice dans lequel il y a une table de billiards de laquelle elle retire des bénéfices (par table par semestre) 5 00
- (e) Par chaque personne tenant un jeu de quilles ou une salle de tir, et en retirant des bénéfices, pour chaque jeu de quilles ou salle de tir (par semestre) 5 00

(f)	Par chaque personne tenant une maison de danse (par semestre)	100 00
(g)	Par chaque personne vendant de l'opium, à part les chimistes et pharmaciens qui en font usage dans la préparation des prescriptions des méde- cins (par semestre)	50 00
(h)	Par toute personne faisant le commerce de gros ou de gros et de détail à la fois (par semestre)... Par chaque détaillant (par semestre)	50 00 5 00
Ces deux dernières licences autorisant le porteur à changer le siège de ses affaires selon son bon plai- sir, mais non pas à faire le commerce à deux en- droits différents en vertu de la même licence.		
(i)	Par toute personne n'ayant pas un certificat de franc mineur exploitant des mines d'or, pour son compte ou celui d'un autre, tel paiement compre- nant le certificat d'un franc mineur (par année).	5
(j)	Par chaque personne possédant un convoi (<i>pack- train</i>) composé de plus de six animaux, voiture de fret, diligence ou omnibus, dont elle fait usage pour transporter des effets, moyennant paiement, à une distance de plus de 10 milles de toute ville et n'ayant pas une licence de commerçant (par semestre)	5 00
2.	Par chaque personne possédant un convoi composé de moins de six animaux, un camion, wagon ou omnibus, servant à transporter des effets et pas- sagers, moyennant paiement, à une distance de dix milles de toute ville, et n'ayant pas une li- cense de commerçant (par semestre).....	2 50
3.	Par chaque loueur de chevaux n'ayant pas une li- cense de commerçant (par semestre).....	10 00
4.	Par chaque conducteur de bestiaux dans la colonie (par semestre).....	50 00
(k)	Par chaque personne agissant, pour son propre compte, comme banquier, pour un seul siège d'opérations (par année)..... Et pour chaque autre siège d'opérations dans la colonie (par année)	400 00 100 00
(l)	Par chaque avocat, procureur ou solliciteur dans la colonie (par année).....	50 00
(m)	Par chaque notaire (<i>conveyancer</i>) ou agent des terres, ou pour remplir les deux charges à la fois (par semestre).....	25 00
(n)	Par chaque encanteur (n'étant pas un officier du gouvernement vendant à l'encan des propriétés du gouvernement) en sus de toute autre licence énumérée dans ce tableau (par semestre)	50 00
Et 1½ pour cent sur les produits des ventes, in- dépendamment de la vente des immeubles.		
(o)	Par chaque occupant des terres de la couronne qui y érige des constructions et y exerce quelque industrie, en sus des droits ci-haut imposés, et pour l'usage des terres par lui ainsi occupées (par mois)	0

DROITS D'EXCISE,

Droits d'excise

<i>Perçus en vertu de l'ordonnance concernant l'excise, 1867.</i>	
Licences de distillateurs, par année.....	25 00
Pour chaque gallon distillé n'excédant pas la force de preuve d'après l'hydromètre de Sykes.....	1 00
Et ainsi dans la proportion de la force de preuve.	

DROITS D'ESSAI.

Droits d'essai

Sous l'autorité du Gouverneur.

Essai de l'or à New Westminster $\frac{1}{4}$ de 1%.	
“ à Caribou, $\frac{1}{2}$ de 1%.	
Essai d'échantillons de quartz.....	10 00
Analyse minérale.....	10 00

DROITS POUR L'INSCRIPTION MÉDICALE,

Droits sur les
inscriptions
médicales.*Prélevés en vertu de l'ordonnance concernant l'inscription médicale, 1867.*

Inscription d'un médecin pratiquant.....	10 00
--	-------

DROITS SUR LES VENTES DES TERRES MINÉRALES.

Droits sur les
ventes de
terres.*Prix des terrains houillers (sous l'autorité de l'ordonnance relative aux terres minérales, 1869.)*

Jusqu'à 1,000 acres, par acre.....	5 00
(Cependant s'il a été utilement dépensé \$10,000 sur une mine, une concession gratuite de 100 acres pourra être faite à la compagnie par le gouver- nement.	

Prix des Terres Minérales.

3 chaînes sur 2 chaînes avec frais d'arpentage.....	100 00
30 “ 6 “ (compagnie de pas moins de dix personnes).....	250 00
Le prix de départ pourra être remboursé si le porteur du permis ou la compagnie a respectivement dépensé \$1000 ou \$5000 sur sa concession.	

Droits.

Enregistrement de la demande d'un permis d'explo- itation ou de son renouvellement.....	5 00
Enregistrement de chaque octroi d'un permis d'ex- ploitation ou de sa prolongation.....	5 00
Enregistrement de chaque concession de la Couronne.	25 00
Enregistrement de chaque autre document en vertu de l'ordonnance.....	2 50

Les droits, taxes etc., ci-dessus énumérés sont versés dans le trésor public
par ceux qui les reçoivent et sont affectés au service public de la colonie. Taxes versées à
la trésorerie.

APPENDICE PP.

Revenu inté-
rieur.

REVENU INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE,

Pendant les 10 années expirant en 1870, y compris les droits de douane, de port
et de havre.

Année.	Recettes des Douanes.	Revenu total.
1861.....	£39,280 16 7	£60,656 6 11
1862.....	£61,489 4 10	£89,359 8 3
1863.....	£76,639 2 11	£111,111 16 0
1864.....	£73,358 2 0	£104,865 4 1
1865.....	£74,093 13 6	£121,958 9 9
1866.....	\$224,239 61	\$434,018 39
1867.....	\$258,354 27	\$486,821 45
1868.....	\$369,447 45	\$585,610 56
1869.....	\$344,577 34	\$528,494 23
1870.....	\$314,028 18	\$495,352 61

APPENDICE QQ:

ORDONNANCE A L'EFFET D'ASSIMILER LES LOIS CONCERNANT
L'EXCISE DANS TOUTES LES PARTIES DE LA COLONIE.

Considérant qu'il importe d'assimiler les lois concernant l'excise dans toutes les parties de la colonie : Préambule.

Qu'il soit statué par le gouverneur de la Colombie Britannique, de l'avis et du consentement du conseil législatif, comme suit :

I. L'acte concernant les droits d'excise imposés aux distillateurs, 1861, et l'ordonnance relative aux distilleries, 1865, sont par le présent abrogés ; mais telle abrogation ne modifiera en rien les droits acquis ni les pénalités encourues sous leur autorité, auxquels il pourra être donné suite tout comme si telle abrogation n'eût pas eu lieu. Abrogation d'actes antérieurs.

II. Nul autre qu'un porteur de licence ne pourra agir comme distillateur dans la Colombie Britannique, ni distiller, fabriquer ou rectifier des spiritueux au moyen de substances végétales ou saccharines, sous une pénalité de cinquante piastres, pour chaque jour que durera la contravention et sous peine aussi de la confiscation, en sus de la pénalité susdite, de tous spiritueux distillés, brassés ou fabriqués contrairement à cette ordonnance, et de tout alambic, cuve-matières, tonneau à fermentation, ou autre vaisseau, machine ou ustensile employé par le délinquant ou en sa possession ou dans son établissement. Licence de distillateur.

III. Tout établissement, servant à rectifier des spiritueux par tout procédé quelconque, sera censé être une distillerie d'après le sens de cette ordonnance. Sens du mot "distillerie."

IV. Tout magistrat stipendiaire, dans la Colombie Britannique, pourra accorder une licence autorisant toute personne ou association de personnes en faisant la demande et domiciliée ou ayant le siège de ses affaires dans le district de tel magistrat et s'étant au préalable conformée aux exigences de cette ordonnance, à poursuivre les opérations de distillateur dans tel ou tel établissement situé en tel ou tel endroit approuvé par lui ; et chaque licence sera valide pendant une année de sa date et pas davantage. Licence pour une année.

V. La personne à laquelle sera accordée une licence de distillateur devra, en en faisant la demande, verser entre les mains du magistrat qui l'octroie la somme de vingt-cinq piastres sous forme de droit payable à Sa Majesté sur telle licence. Droit.

VI. Nulle licence de distillateur ne sera accordée à moins qu'une demande par écrit à cet effet ne soit adressée au magistrat et signée par le requérant, ou s'il s'agit d'une société, par un des sociétaires. La demande sera faite par écrit.

VII. Nulle licence ne sera accordée à aucune personne avant qu'elle n'ait consenti, conjointement et séparément avec deux bonnes et suffisantes cautions, à la satisfaction du magistrat qui l'émet, une obligation à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, pour une somme de mille piastres ; et telle obligation sera consentie devant le dit magistrat, et contiendra des conditions pour la reddition de tous comptes, et le paiement de tous droits et pénalités que la personne à qui telle licence est accordée sera tenue de rendre ou de payer en vertu des dispositions de la présente, et que telle personne se conformera fidèlement à ses exigences, d'après leur véritable interprétation et signification, tant à l'égard de tels comptes, droits et pénalités, qu'à l'égard de toutes autres matières et choses quelconques. Nulle licence à moins que caution soit donnée, et pour quelle somme, etc.

Durée de telle obligation.

VIII. L'obligation susdite restera en force tant que quelques droits sur des spiritueux distillés ou fabriqués, pendant la durée de la licence à laquelle l'obligation se rapporte, resteront dus et non payés par la personne à qui cette licence aura été accordée.

Nouvelle obligation pour nouvelle licence.

IX. Chaque fois qu'une nouvelle licence sera accordée à quelque personne, une nouvelle obligation sera également consentie par rapport à telle nouvelle licence.

Nouvelle obligation si la caution décade, devient insolvable, etc.

X. Une nouvelle obligation sera aussi consentie, si pendant la période pour laquelle la licence est en force, l'une des cautions décade, devient insolvable, ou laisse pour toujours la colonie; dans chacun de ces cas, la licence sera nulle du moment que le magistrat aura requis la personne à laquelle elle a été accordée de consentir une nouvelle obligation jusqu'à ce qu'une telle nouvelle obligation ait été donnée; et pendant ce temps, la personne négligeant de consentir telle nouvelle obligation, sera considérée comme étant sans licence.

Nom du distillateur, exposé.

XI. Chaque distillateur muni d'une licence fera inscrire en caractères lisibles son nom et son état comme tel, sur quelque partie visible de la façade de son établissement, sous une pénalité de pas plus de cinquante piastres pour chaque jour qu'il excercera son état sans se conformer aux dispositions de cette section.

Droit de \$1 par gallon.

XII. Tous les spiritueux légalement distillés ou fabriqués dans la colonie seront respectivement frappés du droit ci-dessous mentionné payable à Sa Majesté: sur chaque gallon, mesure impériale, de spiritueux n'excédant pas la force de preuve d'après l'hydromètre de Sykes, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande que la force de preuve, et pour toute quantité de plus ou de moins d'un gallon, une piastre; et ce droit sera calculé et prélevé sur la quantité de spiritueux constatée après le premier procédé de rectification, et sera payé au magistrat par la personne qui distille ou fabrique ces spiritueux, de la manière ci-dessous prescrite.

Certains livres seront tenus par les distillateurs.

XIII. Toute personne licenciée comme distillateur tiendra un livre ou des livres, suivant la forme qui sera approuvée par le percepteur des douanes, lesquels livres seront ouverts en tout temps convenable à l'inspection de tout magistrat ou officier des douanes ou de l'excise, ou de toute personne autorisée par un magistrat de la Colombie Britannique, et dans lesquels le distillateur entrera jour par jour la quantité de grain ou autre production végétale, ou autre substance qu'il aura placée dans la cuve-matières ou employée de toute autre manière pour produire des spiritueux, ou dont il aura disposé de toute autre manière, et aussi la quantité de spiritueux, distillée, fabriquée ou faite par lui, indiquant la quantité produite chaque fois, s'il y a eu différentes opérations donnant lieu à l'imposition de droits; et pour toute entrée fautive ou omission volontaire de faire aucune des entrées prescrites ci-dessus, le distillateur sera passible d'une amende de pas plus de deux cent cinquante piastres, et le magistrat, officier de douane ou d'excise, ou toute autre personne autorisée, pourra, en tout temps, se faire montrer tout l'approvisionnement de tel grain, production végétale ou autre substance susdite, qui se trouvera alors dans l'établissement désigné dans la licence.

Pénalité pour fausse entrée, etc.

XIV. Chaque distillateur licencié devra, dans les dix jours qui suivront le premier de chacun des mois de l'année, rendre au plus prochain magistrat un compte exact et fidèle par écrit, extrait des livres qu'il est obligé de tenir, et signé par lui, ou par son agent ou premier commis, indiquant:—

Comptes qui seront rendus.

1. La quantité totale, en gallons, de chaque espèce de spiritueux (et de sa force) sur laquelle un droit est payable, par lui fabriquée ou distillée;
2. La quantité produite à chaque opération, s'il y a eu différentes opérations donnant lieu à des droits;
3. La quantité de chaque espèce de grain ou autre production ou substance végétale consommée par lui comme distillateur;
4. Et ce compte sera attesté par le signataire au moyen de l'affidavit qui suit:—

" Je , jure solennellement que le compte ci-dessus, auquel j'ai apposé

“ mon nom, contient un état exact de la quantité totale de chaque espèce de spiri-
 “ tueux distillée ou fabriquée par moi (ou par _____, selon le cas) durant la
 “ période y indiquée, et sur laquelle des droits sont payables,—ainsi que de la
 “ quantité de chaque espèce respective et de sa force,—ainsi que des quantités
 “ produites lors de chaque opération distincte,—et pareillement de la quantité de
 “ tout grain ou de toute autre substance végétale consommée par moi (ou par le
 “ dit _____) durant le même intervalle. Dieu me soit en aide.”

XV. Cet affidavit sera fait par devant le magistrat et lui sera délivré avec le compte ; et il pourra adresser à la personne qui le prête toute question qu'il pourra juger nécessaire dans le but d'obtenir des éclaircissements sur la nature du compte et pour constater si telle personne est en état de certifier de son exactitude, et il pourra exiger qu'elle réponde sous serment, et rejeter le compte si ce dernier ou les réponses faites sont insuffisants aux termes de cette ordonnance. L'affidavit sera fait devant le magistrat.

XVI. Toute fausse déclaration faite de propos délibéré dans un affidavit ou une réponse à une question, en vertu de cette ordonnance, sera réputée un parjure volontaire entraînant les peines imposées en conséquence. Parjure.

XVII. Tout distillateur licencié devra, lors de la reddition de ces comptes au magistrat, payer à cet officier le montant des droits payables d'après le compte même, indépendamment des autres droits payables sur des spiritueux emmagasinés ou déposés dans un entrepôt certifié tel que ci-dessous mentionné. Paiement des droits.

XVIII. Si un distillateur licencié refuse ou néglige de produire tel compte ou de payer les droits comme il est dit ci-haut, selon la véritable interprétation de cette ordonnance, il sera passible, dans l'un ou l'autre cas, d'une amende n'excédant pas deux cent cinquante piastres, et le magistrat pourra aussi, à sa discrétion, faire publier un avis dans un ou plusieurs des journaux de la localité, ou dans la *Gazette du gouvernement*, déclarant déchu de sa licence de distillateur, la personne qui se sera rendue coupable de ce refus ou de cette négligence, et sa licence sera annulée en conséquence, et sera de nul effet à compter de la date de l'avis, et il ne lui sera pas accordé d'autre licence tant qu'elle n'aura pas acquitté la dette ainsi que l'amende. Pénalité.

XIX. Les spiritueux sujets au droit fixé par cette ordonnance pourront être déposés dans un entrepôt certifié tel que prescrit ci-dessous. Entrepôts.

XX. Un entrepôt certifié sera un local quelconque approuvé par le magistrat, et situé dans son district, pour l'emmagasinage des spiritueux sur lesquels les droits ne sont pas acquittés. Entrepôt certifié.

XXI. La clef de l'entrepôt certifié sera en la possession du magistrat et il pourra (ou ses agents) en tout temps, de jour ou de nuit, y pénétrer pour inspecter les spiritueux, et il pourra en faire l'essai et l'examen, et adopter, pour la protection du revenu, toutes autres mesures que, dans sa discrétion, il jugera à propos. Qui en aura la clef.

XXII. Les spiritueux ne seront pas enlevés d'un entrepôt certifié, après y avoir été déposés, à moins que ce ne soit en présence du magistrat ou de quelque personne par lui autorisée, et le montant des droits établis ci-dessus sera payable sur les spiritueux ainsi enlevés lors du prochain règlement de compte mensuel. Le magistrat devra assister au déplacement des spiritueux.

XXIII. Quiconque entrera dans un entrepôt certifié, sans la permission du magistrat, sera passible d'une amende n'excédant pas deux cent cinquante piastres ; et quiconque enlèvera des spiritueux d'un entrepôt certifié, en l'absence du magistrat ou de quelque personne par lui autorisée, sera passible d'une amende n'excédant pas cinq cents piastres. Entrer dans un entrepôt sans permission.

XXIV. Le percepteur des douanes pourra, avec l'approbation du gouverneur, faire les règlements qu'il jugera à propos au sujet de l'emmagasinage des spiritueux sous l'autorité de cette ordonnance. Règlements.

XXV. Tout distillateur licencié devra, à la demande d'un magistrat ou de quelque personne par lui autorisée, lui exhiber ses livres et comptes, en tout temps raisonnable, et lui permettre d'en faire des copies ou extraits pour le mettre en mesure de vérifier tout compte rendu comme il est dit ci-haut ; il devra également, en tout temps et à toute heure, donner au magistrat, ou à toute personne par lui employée, libre accès à l'établissement où il exerce son état de Inspection des livres.

distillateur, sous une pénalité de vingt-cinq piastres pour chaque refus ou négligence de se conformer aux dispositions de cette section.

La production des livres se fera sur les lieux.

XXVI. Mais nul magistrat ou autre ne pourra exiger que ces livres ou comptes lui soient exhibés ailleurs qu'au siège des opérations du distillateur.

Avis au magistrat de l'intention de commencer des opérations.

XXVII. Nul distillateur ne mettra sa distillerie en opération en aucun temps, avant d'avoir donné au moins vingt-quatre heures d'avis préalable par écrit au magistrat, de son intention de la mettre en opération au dit temps; et le dit avis ne s'étendra pas à un délai plus long que trente jours à dater de la signification de l'avis au magistrat.

Ce qui sera considéré mettre en opération.

XXVIII. Le fait de se servir d'un alambic, cuve-matières ou tonneau à fermentation pour la distillation, le fardeau ou la fermentation, sera considéré la mise en opération de la distillerie, et acte de distillateur ou brasseur suivant l'intention de la présente.

Pénalité pour mettre en opération sans avis.

XXIX. Et tout distillateur qui mettra sa distillerie en opération dans un temps pour lequel il n'aura pas donné avis de son intention de la mettre en opération, encourra, pour chaque jour pendant lequel sa distillerie sera en opération, la même amende et confiscation que s'il l'avait mise en opération sans licence.

Assistance fournie.

XXX. Tout distillateur licencié fournira en tout temps au magistrat ou à son assistant, les lumières, échelles, mesures ou autres choses nécessaires pour le mettre à même d'inspecter, mesurer ou jauger tout alambic, vaisseau auxiliaire, cuve-matières, tonneau à fermentation, ou autre vaisseau, ou tous grains, végétaux ou autres substances dans l'établissement du distillateur, sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour refus ou négligence de ce faire.

Le magistrat pourra entrer.

XXXI. Le magistrat ou toute personne par lui autorisée, pourra, de jour ou de nuit, entrer dans l'établissement indiqué dans la licence accordée en vertu de cette ordonnance, et y faire toutes les perquisitions nécessaires dans le but de donner suite à cette ordonnance, selon sa véritable teneur, en se conformant toutefois aux restrictions ci-dessus.

Exportation des spiritueux entreposés.

XXXII. Il sera permis à tout distillateur d'entreposer en cette colonie les spiritueux fabriqués sous l'autorité de cette ordonnance, et de les exporter en entrepôt de la colonie, sous les restrictions et règlements, pour la protection du revenu, qui seront de temps à autre établis par le percepteur des douanes.

Recouvrement des droits.

XXXIII. Les droits payables en vertu de cette ordonnance seront recouvrables en tout temps après l'époque où ils auraient dû être acquittés, que la compte de la quantité de spiritueux sur laquelle ils sont exigibles ait ou non été rendu comme il est dit ci-haut, mais dans le dernier cas, la personne tenue de les acquitter paiera une amende n'excedant pas deux cent cinquante piastres et le montant des droits pour avoir négligé de rendre compte tel que ci-dessus prescrit en sus de toute autre pénalité par elle encourue, par suite de cette négligence; et tous ces droits seront recouvrables avec dépens au bénéfice de Sa Majesté.

Le paiement de l'amende n'exonérera pas du paiement des droits.

XXIV. Le paiement de toute amende encourue en vertu de la présente, n'exonérera pas la partie qui le fait, ou ses cautions, de l'obligation de payer tous les droits dus par elle, et ils seront acquittés et recouverts comme si l'amende n'eût pas été payée ou encourue, et tous ces droits seront recouvrables, avec dépens, comme dette due à Sa Majesté.

Le fonds de commerce, etc., spécialement affecté au paiement.

XXXV. Et (sans préjudice au recours contre tous autres biens du débiteur ou de ses cautions) le fonds de commerce, les alambics, cuves-matières, tonneaux à fermentation et autres machines et ustensiles, qu'ils soient établis de manière à faire partie de la propriété réelle ou immobilière, ou non, qui se trouveront dans les lieux mentionnés dans la licence à l'époque où ces droits deviendront dus, seront affectés au paiement de ces droits et de toute amende encourue par le distillateur, dans l'établissement duquel ils se trouveront, par privilège et hypothèque spéciale en faveur de la couronne, et pourront être saisis et vendus pour y satisfaire, en vertu d'un mandat de saisie ou bref d'exécution, et enlevés par l'acquéreur, quelque soit la personne à qui ils puissent appartenir, ou dans quelles que mains ou possession qu'ils soient passés ou soient trouvés, et nonobstant toute réclamation y relative ou tout privilège ou hypothèque sur iceux, en faveur

de toute autre personne ou partie quelconque; et dans le cas où ils seraient confisqués en vertu des dispositions de la présente pour quelque contravention, ils pourront être saisis par le percepteur du revenu de l'intérieur ou autre officier de l'excise ou toute personne agissant sous son autorité, en tout temps après la perpétration de l'offense pour laquelle ils auront été confisqués, et ils seront marqués, détenus ou mis en sûreté jusqu'à ce qu'ils aient été condamnés ou libérés par autorité compétente, et pendant qu'ils seront ainsi sous saisie, ils ne pourront être employés par le contrevenant; et s'ils sont condamnés, ils seront enlevés ou vendus ou il en sera autrement disposé en la manière que le magistrat ordonnera.

XXXVI. La pénalité pécuniaire ou confiscation encourue pour toute contravention aux dispositions de la présente, et les droits imposés par cette ordonnance pourront être poursuivis et recouvrés devant le magistrat du district où l'offense a été commise, ou dans lequel est située la distillerie;—et toute telle pénalité pourra, si elle n'est pas de suite acquittée, être prélevée par saisie et vente des meubles et effets du contrevenant en vertu du mandat du magistrat; ou le magistrat pourra, suivant sa discrétion, incarcérer le contrevenant dans la prison commune jusqu'au paiement de la pénalité et des frais de poursuite. Procédure sommaire.

XXXVII. Pourvu toujours, que toute pénalité pécuniaire ou confiscation imposée par la présente, quelqu'en soit le montant, pourra être poursuivie et recouvrée avec les frais, sur le serment de tout témoin compétent devant toute cour compétente ayant juridiction civile pour le montant de telle pénalité ou confiscation, par le procureur-général de Sa Majesté, ou toute autre personne ou officier nommé par autorité; et la dite pénalité ou confiscation appartiendra à Sa Majesté. Jurisdiction.

XXXVIII. Nulle personne opérant une saisie en vertu de cette ordonnance ne sera passible de dommages au cas où la saisie serait déclarée non-valable, pourvu que la cour ou le magistrat qui la déclare telle certifie qu'il y avait lieu de l'opérer. Protection de l'officier saisissant.

XXXIX. Toute personne qui refusera ou négligera de comparaître devant un magistrat ou une cour quelconque, afin de rendre témoignage lorsqu'elle en aura été sommée, relativement à toute prétendue contravention aux dispositions de la présente, encourra, pour tel refus ou négligence, une amende de pas plus de deux cent cinquante piastres, qui sera recouvrée en la manière ci-dessus prescrite pour le recouvrement des autres amendes du même montant. Pénalité aux personnes refusant de rendre témoignage.

XL. Lorsqu'un acte, un titre ou quelque matière ou chose doit être faite ou exécutée par un officier public en vertu de sa charge, ou qu'il lui est permis de la faire ou exécuter en cette capacité, telle chose pourra être faite ou exécutée par toute personne remplissant légalement ou autorisée à remplir telle charge pour le temps, et en particulier lorsqu'une chose doit être faite ou exécutée par le gouverneur, elle pourra l'être par la personne administrant alors le gouvernement. Officiers provinciaires.

XLI. Lorsque, en désignant une personne ou une chose, il est fait usage du genre masculin ou du singulier, le mot usité sera censé comprendre plusieurs personnes et les personnes du sexe masculin comme celles du sexe féminin, les corporations aussi bien que les individus, et plusieurs choses aussi bien qu'une seule, à moins que le contraire ne soit prescrit ou que le contexte ne soit incompatible avec cette interprétation. Interprétation

XLII. Cette ordonnance pourra être citée, pour toutes les fins, sous le titre : Titre. "ordonnance relative à l'excise, 1867."

APPENDICE RR.

EXTRAIT DU LIVRE BLEU, 1870.

BANQUES D'ÉPARGNE.

Comté; district ou paroisse.	No. de banques d'épargne.	No. de déposants dans les banques d'épargne.	Francs tenanciers.	Personnes payant des taxes directes.	No. d'émigrants.	No. d'immigrants
Victoria.....	1	265	1650	1413	22
New Westminster.....	1	56
Cariboo.....	1	10	180	1536
Nanaimo.....	1	23	100	234	88	112
Comox.....	10	64
Yale.....	1	2

COURS DU CHANGE.

Sur l'Angleterre.

Lettres de change à vue.....	\$5 15 par £1.
“ à 30 jours.....	5 10 “
“ à 60 jours.....	5 00 “

Sur New-York.

4 à 5 pour cent de prime.

Sur San Francisco.

1 pour cent de prime.

MONNAIES.

Monnaies (sterling) en circulation.

Monnaies en circulation.

Le souverain ayant cours à.....	\$4 85
Le demi-souverain “.....	2 42½
La demi-couronne “.....	0 62½
Le florin “.....	0 37½
Le chelin “.....	0 25
Six deniers “.....	0 12½
Trois deniers “.....	0 06

Monnaies des Etats-Unis en circulation.

Or, pièce de	\$20 au pair.
“	l'aigle. “
“	\$5 “
“	\$2½ “
Argent	\$1 “
“	\$½ “
“	\$¼ “
“	Pièce de 10 cts. (dîme)

[APPENDICE SS.]

ORDONNANCE CONCERNANT LA CHASSE ET LE GIBIER, 1870

[20 avril 1870.]

- Préambule.** Considérant qu'il devrait être défendu de tuer le gibier de différentes espèces à certaines saisons de l'année, et d'assimiler les lois à ce sujet dans toutes les parties de la colonie :
- Qu'il soit statué par le gouverneur de la Colombie Britannique, de l'avis et du consentement du Conseil Législatif, comme suit :
- Abrogation.** I. L'ordonnance de la chasse, 1869, est par la présente abrogée ; mais cette abrogation n'aura pas l'effet de remettre en vigueur aucune ordonnance ni aucun acte révoqué par l'ordonnance abrogée par la présente.
- Quand il sera défendu d'avoir du gibier.** II. A compter de la passation de cette ordonnance, il sera défendu à toute personne d'avoir du gibier en sa possession, dans la cité de Victoria, ou de New Westminster, ou dans la ville de Nanaïmo, ou d'Esquimalt, ou dans un rayon d'un mille de ces cités ou villes, ou à bord de tout bateau à vapeur, entre le premier mars et le dix août de chaque année,—ou de la venaison entre le premier février et le premier août de chaque année,—ou de ramasser ou détruire les œufs des poules de bruyère, cailles, poules de prairie, faisans ou perdrix.
- Perquisitions.** III. Il sera loisible à tout juge de paix, sur dénonciation sous serment à l'effet qu'il y a lieu de soupçonner qu'une violation des dispositions de cette ordonnance a été commise, ou que du gibier, de la venaison ou des œufs de poules de bruyère, cailles, poules de prairie, faisans ou perdrix se trouvent ou peuvent vraisemblablement se trouver en certains lieux, ou en la possession de certaines personnes dans la cité de Victoria, ou de New Westminster, ou dans la ville de Nanaïmo, ou d'Esquimalt, ou dans un rayon d'un mille de ces cités ou villes, ou à bord de quelque bateau à vapeur dans le havre de Victoria, Esquimalt ou Nanaïmo, d'autoriser, par mandat revêtu de son sceau et de son sceau, tout constable ou officier de police à faire des perquisitions dans les lieux et sur les personnes en question, en tout temps, et de saisir tel gibier, venaison ou tels œufs comme il est dit ci-haut, partout où ils seront trouvés ; mais nul tel mandat n'aura de force après le neuvième jour d'août de l'année pendant laquelle il aura été émis.
- Interprétation.** IV. Dans l'interprétation de cette ordonnance ou de toute dénonciation portée, ou de tout mandat émis sous l'autorité des dispositions énoncées dans la présente, le mot "gibier" sera censé signifier tout coq de bruyère, caille, poule de prairie, faisan, perdrix, merle, alouette, grive ou pigeon sauvage (*tourte*) qui aura été tué, et le mot "venaison" sera censé signifier la carcasse ou toute partie d'un cerf ou orignal, ou les petits de ces animaux respectivement.
- Pénalités.** V. Toute violation de cette ordonnance sera jugée d'une manière sommaire pardevant un juge de paix de la Colombie Britannique et, sur conviction, punie d'une amende de pas plus de cinquante piastres pour chaque offense séparée, laquelle sera prélevée par voie de saisie et vente, ou, à défaut de paiement, par l'emprisonnement pour un terme de pas plus d'un mois, à la discrétion du juge de paix saisi de l'affaire.
- Dénonciations.** VI. Toute personne faisant une dénonciation comportant la condamnation d'un individu en vertu de cette ordonnance, aura droit à la moitié de toute amende pécuniaire qu'elle impose.

VII. Dans le cas d'une conviction sommaire en vertu de cette ordonnance, Conviction ne nul mandat d'emprisonnement ne sera réputé nul et non avenue à raison de quelque sera pas inval- défaut de forme, s'il est allégué dans le mandat que le contrevenant a été trouvé lidée. coupable et s'il y a une bonne et valable conviction à l'appui.

VIII. Cette ordonnance ne s'appliquera pas aux originaux, ni aux cerfs, ni à Application. leurs petits respectivement, tués avant le premier février de chaque année, ni aux coqs de bruyère, cailles, poules de prairie, faisans ou perdrix, merles, alouettes, grives, ou pigeons sauvages tués, ni aux œufs ramassés avant le premier mars de chaque année.

IX. Cette ordonnance pourra être citée sous le titre : " Ordonnance de la Titre. chasse, 1870."

APPENDICE TT.

CESSION.

Par la compagnie de la Baie d'Hudson à Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne, de ses droits sur l'Île de Vancouver.

Acte de ces-
sion.

Acte fait et passé le troisième jour d'avril mil huit cent soixante-et-sept entre le gouverneur et la compagnie d'aventuriers d'Angleterre, faisant la traite à la Baie d'Hudson, (qui, avec leurs successeurs, sont ci-dessous appelés " la dite Compagnie, ") d'une part, et Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine Victoria, d'autre part ; considérant qu'avant le mois de janvier 1859, la dite compagnie occupait certaines parties de l'Île de Vancouver, pour y faire la traite et le commerce, sous l'autorité d'une charte royale d'incorporation à elle accordée par feu Sa Majesté le Roi Charles II, en date du 2 mai, en la 22^e année de son règne ; et considérant qu'en vertu d'un permis royal, en date du 13 mai 1838, la dite compagnie obtint, pour la période de vingt-et-un ans révolus, à compter de la date de tel permis, le privilège exclusif de faire la traite avec les Indiens dans la partie de l'Amérique septentrionale, au nord et à l'ouest des territoires des États-Unis, non comprise dans aucune des provinces de Sa Majesté dans l'Amérique septentrionale, ou dans les territoires appartenant aux États-Unis, ou à tout autre gouvernement, État, ou Puissance européenne, aux conditions y énumérées ; et considérant que par lettres-patentes, en date du 13^e jour de janvier 1849, Sa dite Majesté daigna concéder à la dite compagnie et ses successeurs, la dite Île de Vancouver ainsi que toutes prérogatives royales sur les côtes dans les limites y mentionnées, ainsi que toutes les mines royales appartenant jusque là à Sa Majesté, en franc et commun socage, moyennant le loyer annuel de sept chelins, et à la condition de coloniser la dite Île tel qu'y énoncé. Et considérant que par les dites lettres-patentes, Sa Majesté s'est réservée pour elle et ses successeurs, le plein pouvoir, à l'expiration du privilège exclusif conféré à la dite compagnie de faire la traite avec les Indiens, de racheter de la dite compagnie la dite Île de Vancouver, moyennant paiement à la dite compagnie, des sommes jusque là dépensées par elle sur la dite Île, et de la valeur de ses établissements, biens et effets s'y trouvant alors. Et considérant qu'après l'expiration du permis ci-dessus mentionné, en date du 13^e jour de mai 1838, Sa Majesté juge à propos d'exercer le pouvoir qui lui était réservé dans les dites lettres-patentes de racheter la dite Île de Vancouver, à la suite de quoi un règlement de comptes et des négociations avec la dite compagnie eurent lieu et la dite compagnie convint d'accepter la somme de £57,500 louis en liquidation de tous les droits qu'elle pouvait avoir à la dite Île en vertu des lettres-patentes du 13 janvier 1849 ; et considérant que la dite somme de £57,500 fut en conséquence payée à la dite compagnie par Sa Majesté, en deux versements de £25,000 et de £32,500, le 29^e jour de juin 1860, et le 6 octobre 1862, que la dite compagnie par les présentes reconnaît avoir reçue ; et considérant que la compagnie est convenue de rétrocéder à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, la dite Île de Vancouver, sauf les parties que la dite compagnie pourra en avoir vendues avant le 1^{er} janvier 1862, et sauf aussi les autres parties de la dite Île ci-dessous mentionnées, lesquelles, du consentement de Sa dite Majesté, devront rester en la possession de la dite compagnie et ses successeurs : A ces causes, cet acte fait foi qu'en exécution de telle convention et moyennant la somme de £57,500 ainsi payée par Sa Majesté à la dite compagnie en pleine liquidation de toutes réclamations de la dite compagnie au sujet de toutes sommes par elle dépensées sur la dite Île de Vancouver et de la valeur de ses établissements, biens

et effets s'y trouvant actuellement et de toutes ses autres réclamations fondées sur les dites lettres-patentes du 13 janvier 1849, au sujet de la dite Ile, la dite compagnie, pour elle-même, ses héritiers et successeurs, par les présentes cède et transporte à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, toute la dite Ile de Vancouver avec toutes prérogatives royales sur ses côtes, ainsi que toutes les mines royales et tous droits quelconques à la dite Ile et qui ont été cédés et appartiennent actuellement à la dite compagnie en vertu des dites lettres-patentes du 13 janvier 1849, ou de toute autre manière, ainsi que les dites lettres-patentes du 13 janvier 1849, et tous les droits, titres et intérêts quelconques que la dite compagnie peut avoir dans la dite Ile ; mais ne seront pas comprises dans la cession les propriétés suivantes, savoir :—

Conditions de la cession.

Terrains réservés.

1. Certains lopins de terre dans la ville de Victoria contenant en tout vingt-deux acres et $\frac{41}{100}$ d'acre et connus sous le nom de "réserve pour l'église", lesquels lopins ont été récemment vendus par la dite compagnie à des syndics pour des fins ecclésiastiques et scolaires,—ainsi que tous les terrains situés dans le district de Victoria qui pourront avoir été vendus par la dite compagnie antérieurement au premier jour de janvier 1862, ainsi que les grèves et espaces entre la marque des hautes et basses eaux aboutissant à quelque partie de ces lopins de terre, pourvu que ces grèves et espaces aient été vendus par la dite compagnie avant le dit premier jour de janvier 1862, mais non autrement.

Dans Victoria.

2. La ferme appelée "Ferme des hautes terres" (*up lands Farm*), contenant environ 1,144 acres et formant la section numéro 31 sur la plan officiel de la colonie pour le dit district de Victoria.

Hautes-terres.

3. La ferme appelée "North Dairy Farm" contenant environ 460 acres et formant la section numéro 32 sur le dit plan.

Ferme de North Dairy. Source et terrain adjacent.

4. L'ancienne source et le terrain adjacent (sauf un puits réservé pour l'usage public), marqués 68, 69, 70, 71, 72, $\frac{75}{100}$ sur la section 18 du plan de la ville de Victoria délivré au gouvernement de la colonie par la dite compagnie.

5. Tout le terrain dans le dit district de Victoria appelé "Propriété du Fort," y compris l'emplacement du fort et le terrain adjacent, non encore vendu, avec la grève immédiatement en face du fort, mais non compris les différents lots marqués respectivement H, lot du maître du havre, lot No. 15, le lot 70 situé au pied de la rue Broughton, V, casernes de la police, et les numéros 1603, 1605 et 1607, bureau de poste, coloriés en vert sur le plan en dernier lieu mentionné, sur lesquels lots sont respectivement situés le bureau du maître du havre, les casernes de la police et le bureau de poste, lesquels lots sont (entre autres choses) par les présentes cédés et transportés à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs.

Propriété du Fort.

6. Huit lots ou lopins de terre numérotés sur le plan en dernier lieu mentionné 3, 4, 5, 8, 10, 14, 17, et 20, contenant en tout 20 acres, plus ou moins, récemment choisis par la dite compagnie sur une certaine ferme située au sud et à l'ouest de la Baie James et ci-devant appelée "ferme Beckley" ou "Dutnells"; tous lesquels terrains ainsi réservés (sauf ceux compris dans la première exception) restent et resteront en la possession absolue de la dite compagnie et ses successeurs, quittes et nets de toutes les redevances, charges ou conditions énoncées dans les dites lettres-patentes du 13 janvier 1849, et en ce qui concerne les terrains compris dans les exceptions ci-dessus numérotées 4, 5 et 6, ils sont coloriés en rose et marqués sur les différents lots en lesquels ils sont divisés sous les lettres H. B. C. sur la carte ou plan ci-annexé. *

Ferme Beckley.

Pour Sa dite Majesté, ses héritiers et successeurs avoir et posséder la dite Ile de Vancouver et ses dépendances ci-dessus à elle cédées et transportées (à part les exceptions ci-haut) quittes et nettes de tous droits, titres ou réclamations de la part de la dite compagnie, laquelle, par elle-même et ses successeurs, stipule ce qui suit avec Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, savoir : Qu'elle, la dite compagnie, n'a jamais auparavant fait ou exécuté ni permis qu'on fit ou exécutât aucun acte quelconque par lequel les propriétés par les présentes cédées

Terrains cédés à S. M.

* Cette carte ne fait pas partie de ce rapport, mais peut être consultée au ministère des Travaux Publics.

et transportées sont grevées ou assujéties à des charges, ou à raison duquel la dite compagnie peut en quoique ce soit être empêchée de concéder les dites propriétés de la manière ci-dessus mentionnée ; et de plus qu'elle, la dite compagnie, et ses successeurs, fera et exécutera ou fera faire et exécuter, en tout temps à l'avenir, à la demande et aux frais de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, tous autres actes, titres et garanties valables aux fins de transporter d'une manière plus ample et absolue la dite Ile et ses dépendances (sauf les exceptions ci-haut) à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs.

EN FOI DE QUOI le gouverneur et la compagnie d'aventuriers anglais faisant la traite à la Baie d'Hudson ont fait apposer leur sceau commun aux présentes et Thomas William Clinton Murdoch et Stephen Walcott, écuiers, commissaires d'immigration de Sa Majesté, ont aux présentes apposé leurs seings et sceaux au nom de Sa Majesté les jour et an ci-haut.

Par ordre du gouverneur, député-gouverneur et du comité de la dite compagnie.

[L.S.]
[L.S.]

W. G. SMITH, Secrétaire.
T. W. C. MURDOCH.
S. WALCOTT.

Le sceau commun de la compagnie a été apposé aux présentes en présence de

W. ARNIT, gentilhomme,
de l'Hôtel de la Compagnie de la
Baie d'Hudson, Londres.

Signé, scellé et délivré par les dits Thomas William Clinton Murdoch et Stephen Walcott, en qualité de commissaires d'immigration, en présence de

CHRISTOPHER SIMNER CARTWRIGHT,
Commis au Bureau Officiel d'Immigration.
8, Rue Parc, Westminster.

APPENDICE UU.

TRAITE CONCLU ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET LES
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE,

*Relativement à la frontière de l'Orégon, signé à Washington, le 15 juin 1846.
Ratifications échangées à Londres le 17 juillet 1846. Présenté aux
deux chambres du Parlement par ordre de Sa Majesté, 1846.*

Traité relatif
à la frontière.

Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et les Etats-Unis d'Amérique, ayant pensé qu'il était désirable pour la prospérité future des deux pays de mettre un terme définitif à l'état de doute et d'incertitude qui a existé jusqu'à présent relativement à la souveraineté et au gouvernement du territoire situé sur la côte nord-ouest de l'Amérique à l'ouest des Montagnes Rocheuses, par un compromis amiable des droits mutuellement soutenus par les deux parties sur le dit territoire, ont nommé respectivement des plénipotentiaires pour discuter et s'entendre sur les termes de cet arrangement, c'est-à-dire :—

Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande a, d'une part, nommé le très-honorable Richard Packenham, membre du Conseil Privé de Sa Majesté et ministre plénipotentiaire et extraordinaire de Sa Majesté aux Etats-Unis ; et le président des Etats-Unis d'Amérique a, d'autre part, donné pleins pouvoirs à James Buchanan, secrétaire d'état des Etats-Unis ; lesquels, après s'être communiqué respectivement leurs pleins pouvoirs, trouvés exacts et en bonne et due forme, se sont accordés et ont arrêté les articles suivants :—

ARTICLE I.

Frontière du
détroit de
Fuca.

Du point, sur le 49° parallèle de latitude nord, où se termine la limite fixée par les traités existants et par les conventions conclues entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, la ligne frontière entre les territoires de Sa Majesté britannique et ceux des Etats-Unis sera continuée à l'ouest, le long du dit 49° parallèle de latitude nord, jusqu'au milieu du canal qui sépare le continent de l'île Vancouver et de là, en descendant au sud, à travers le milieu du dit canal et des détroits de Fuca jusqu'à l'Océan Pacifique ; pourvu toutefois que la navigation du dit canal et des dits détroits tous entiers, situés au sud du 49° parallèle, reste libre et ouverte aux deux parties.

ARTICLE II.

Navigation de
la Colombie.

Du point où le 49° parallèle de latitude nord se trouve couper le grand bras septentrional de la rivière Colombie, la navigation du dit bras sera libre et ouverte à la compagnie de la Baie d'Hudson et à tous sujets anglais faisant commerce avec cette compagnie, jusqu'au point où le dit bras rejoint le lit principal de la Colombie, et de là, en descendant le dit lit jusqu'à l'Océan, avec libre accès dans la dite ou les dites rivières. Il est aussi convenu que les ports habituels, sur la ligne ainsi décrite, seront de la même manière libres et ouverts.

En naviguant dans la dite ou les dites rivières, les sujets anglais, ainsi que leurs marchandises et produits, seront traités sur le même pied que les citoyens des Etats-Unis. Toutefois il est bien entendu que rien dans cet article ne pourra

être interprété comme empêchant ou tendant à empêcher le gouvernement des Etats-Unis de faire relativement, à la navigation de la dite ou des dites rivières, tous réglemens compatibles avec le présent traité.

Droits des sujets britanniques.

ARTICLE III.

Dans le futur partage du territoire situé au sud du 49° parallèle de latitude nord, comme il est stipulé dans le premier article du présent traité, les droits de possession de la compagnie de la Baie d'Hudson et de tous les sujets britanniques qui occupaient déjà quelques terrains ou autres propriétés légalement acquises dans le dit territoire, seront respectés.

Compagnie du détroit de Puget.

ARTICLE IV.

Les fermes, terres et toute autre propriété de quelque nature que ce soit, appartenant à la compagnie agricole du détroit de Puget, sur la rive nord de la rivière Columbia, seront confirmés à la dite compagnie. Dans le cas, cependant, où la position de ces fermes et terres serait considérée par les Etats-Unis comme pouvant être d'une importance publique et politique, et si le gouvernement des Etats-Unis signifiait son désir d'en obtenir la possession, en tout ou en partie, la propriété ainsi demandée serait transférée au dit gouvernement, moyennant paiement de sa valeur sur laquelle les deux parties auraient à s'entendre.

Ratifications.

ARTICLE V.

Le présent traité sera ratifié par S. M. britannique et par le président des Etats-Unis, avec l'avis et le consentement du Sénat du dit pays, et les ratifications seront échangées à Londres dans le délai de six mois de la date du présent, ou plus tôt, s'il est possible.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent traité et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Washington, le 15 juin 1846.

RICHARD PACKENHAM.

{ L. S. }

JAMES BUCHANAN.

{ L. S. }

APPENDICE VV.

FORMULE DE VENTE DES TERRES PUBLIQUES.

Formule de
vente.Province de la
Colombie Britannique. }

No.

Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande ainsi que de ses dépendances d'Europe, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Australie, etc., etc.

A tous ceux qui les présentes verront—Salut :

Sachez tous que par ces présentes, pour nous, nos héritiers et successeurs, moyennant la somme de nous donnons et concédons à ses hoirs et ayant cause tout le lopin de terre sis et situé et numéroté sur le plan officiel ou arpentage du dit , dans la Colombie Britannique ; pour le dit et ses ayant cause avoir et posséder le dit lot de terre et tous les lieux par le présent concédés.

Pourvu, cependant, qu'il nous sera en tout temps loisible à nous, nos héritiers et successeurs, ou à toutes personnes agissant à cet égard sous notre ou leur autorité, de reprendre toute partie des dits terrains qu'il sera jugé nécessaire de reprendre pour construire des chemins, canaux, ponts, chemins de halage, ou autres travaux d'utilité publique, de manière, cependant, à ce que les terrains ainsi repris n'excèdent pas la vingtième partie de tous les terrains susdits, et à ce qu'il ne soit pas repris de terrains sur lesquels des édifices pourront avoir été érigés, ou qui pourront être exploités comme jardins ou autrement pour la plus utile occupation de ces édifices.

Conditions.

Pourvu, cependant, qu'il nous sera en tout tout temps loisible, à nous, nos héritiers et successeurs, ou à toutes personnes sous notre ou leur autorité, de passer sur toute partie des dits terrains et d'y extraire tout minerai d'or et d'argent qui pourra se trouver sur ou sous ces terrains, et d'avoir l'usage et la jouissance de toute partie de ces terrains et des privilèges s'y rattachant, dans le but d'y extraire tels minerais d'or ou d'argent et pour toute autre fin s'y rapportant, moyennant paiement d'une indemnité raisonnable pour telle exploitation et jouissance.

Pourvu, néanmoins, qu'il sera loisible à toute personne dûment autorisée à cet égard par nous, nos héritiers et successeurs, de prendre et exploiter les pouvoirs d'eau et d'exercer le droit de transporter l'eau sur, à travers ou sous toutes parties des terrains par le présent concédés, selon que la chose sera raisonnablement requise pour les exploitations minières, dans le voisinage des dits terrains, payant, pour ce faire, une indemnité raisonnable au dit ses héritiers ou ayant cause.

En foi de quoi nous avons émis ces lettres-patentes sous le grand sceau de notre province de la Colombie Britannique. Témoin, Son Honneur William Trutch, lieutenant-gouverneur de notre province de la Colombie Britannique et de ses dépendances, etc., etc., à notre Hôtel du gouvernement, en notre cité de Victoria, ce jour de en l'année de notre Seigneur, mil huit cent et dans la année de notre règne.

Par ordre,

APPENDICE WW.

ETAT indiquant les noms, la date de la nomination, les devoirs, le salaire et la résidence de tous les magistrats stipendiaires dans la Colombie Britannique, le 19 juillet 1871.

Nom.	Date de la nomination,	Résidence.	Salaire.	Devoirs.	Observations.
Henry Maynard Ball.....	8 juin 1859.....	Caribou.....	\$ cts. 3,400 00	Magistrat stipendaire, commissaire des mines d'or, assistant commissaire des terres, percepteur du revenu, et juge de la cour de comté.	
Peter O'Reilly.....	Avril 1859.....	Yale (agissant actuellement à Ominica)	3,000 00	do do do do	Reçoit \$5 par jour pendant qu'il réside à Ominica.
Edward Howard Sanders Arthur Thomas Bushby.	Avril 1859 8 février 1859, comme régis- trateur, magis- trat stipend., en 1869.	Lilloet New Westminster, agissant actuelle- ment à Yale	3,000 00 2,425 00	do do do do Maitre-général des postes, commissaire des mines d'or, assistant commissaire des terres, percepteur du re- venu, juge de la cour de comté et coroner.....	Reçoit \$5 par jour pendant qu'il réside à Yale.
Warner Reeve Spalding.	Avril 1859.....	Nanaimo.....	2,250 00	Magistrat stipendaire, assistant commissaire des terres, percepteur du revenu, juge de la cour de comté et coroner.	
Augustus F. Pemberton.	8 juillet 1858.....	Victoria.....	2,250 00	Magistrat stipendaire, percepteur du revenu, juge de la cour de comté et coroner.	Hayne sont payés pour la perception des droits de douane à la frontière méridionale. S'est démis de sa charge en 1865 et fut alors nommé percepteur des douanes sur la frontière américaine. Rem- place temporairement à Kootenay M. Claudet pendant son absence.
John Carmichael Haynes	23 sept. 1860.....	Kootenay.....	2,916 50	Magistrat stipendaire, percepteur des douanes, juge de la cour de comté et assistant commissaire des terres.	

CHARLES GOOD,
Secrétaire de la Colombie.

APPENDICE XX.

COMPAGNIES A FONDS SOCIAL ENREGISTRÉES EN VERTU
DE L'ORDONNANCE DES COMPAGNIES A FONDS SOCIAL,
1867, ET ACTUELLEMENT EN EXISTENCE.

[Septembre 1871.]

“ Compagnie des mines de charbon de Bayne's Sound, responsabilité limitée,” Compagnies à
fonds social. Capital, \$50,000. Enregistrée 7 mai 1870.

“ Société de placement et de prêt de la Colombie Britannique.” Enregistrée 30 août 1869.

“ Compagnie des mines de charbon de Beaufort, responsabilité limitée.” Capital, 50,000. Enregistrée 18 mai 1871.

“ Compagnie baleinière de la Colombie Britannique, responsabilité limitée.” Capital, \$20,000. Enregistrée 25 juillet 1870.

“ Compagnie Eureka pour l'exploitation des mines d'argent, responsabilité limitée.” Capital, \$150,000. Enregistrée 7 septembre 1871.

“ Compagnie du gaz de Victoria, responsabilité limitée.” Capital, \$50,000. Enregistrée 27 novembre 1860.

“ Compagnie de l'aqueduc de Spring Ridge, responsabilité limitée.” Capital, \$50,000. Enregistrée 1er août 1869.

APPENDICE YY.

ETAT INDIQUANT LE COUT DE L'ETABLISSEMENT DU
BUREAU D'ESSAI DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE.

Coût du bureau.	Edifices.	{	Bureaux.....	\$4,543 00	
			Logements	2,291 00	
				<u>6,834 00</u>	
	Matériel et appareils.....			10,000 00	
	Appareils pour la Monnaie.....			8,609 00	
				<u>18,609 00</u>	
	Total pour le bureau d'essai et la Monnaie de New Westminster.....			25,443 00	
	Etablissement d'une succursale à Caribou, y compris l'achat d'un lot et de l'édifice.....			6,000 00	
				<u>31,443 00</u>	
	Total.....				31,443 00

Montant de l'or essayé depuis l'établissement du bureau jusqu'à la date actuelle,—onces, 431,686 = en valeur, \$7,300,000.

Etablissement
d'une Mon-
naie.

OBSERVATIONS.—L'opportunité d'établir une Monnaie en cette colonie fut soumise au gouvernement par la voie d'une adresse de la chambre d'assemblée de l'Île de Vancouver présentée au gouverneur Douglas, le 31 mars 1859. Les officiers furent nommés en octobre par le directeur de la Monnaie. Partis d'Angleterre en décembre 1860, ils arrivèrent dans la colonie en février 1860, presque en même temps que le matériel et l'appareil destinés au bureau d'essai qui avaient été achetés par eux. L'on se procura l'appareil de monnayage à San Francisco vers la fin de 1861, et il fut installé à New Westminster dans le printemps de 1862. Subséquentement une partie de l'appareil fut démontée et mise en lieu sûr.

Les frais qu'entraîneraient son nettoyage et sa réinstallation seraient d'environ \$300. Il est en bon ordre.

L'appareil entier fonctionne au moyen de la vapeur, sauf le balancier monétaire qui est mu à force de bras. Si l'on devait plus tard utiliser la Monnaie, il serait bon de relier cette machine à l'autre appareil et de la faire fonctionner au moyen de la vapeur ce qui pourrait se faire à peu de frais. L'appareil est un fac-simile de celui dont on fait usage dans les Monnaies de l'Amérique du Sud.

Pièces frap-
pées.

Les pièces monnayées étaient des pièces de \$20 et de \$10 du même diamètre que celles des Etats-Unis et de la même valeur en or. Elles étaient fabriquées d'or non-affiné du titre de 850, et la pièce de \$20 pesait 546 $\frac{1}{2}$ grains, et contenait une valeur d'environ 20 centins en argent.

Les monnaies des Etats-Unis sont fabriquées avec de l'or affiné contenant un alliage de cuivre, et le poids de la pièce de \$20 est de 516 grains et le titre de 900; l'affinage cependant ne peut se faire avec profit que quand les opérations sont poursuivies sur une grande échelle.

Droits.

Les droits d'essai sont de $\frac{1}{2}$ pour cent et l'on avait l'intention de les porter à $\frac{1}{2}$ pour cent pour le monnayage.

Les édifices sont situés sur les lots 1, 2 et 3, Bloc XIV, sur la carte officielle de New Westminster.

C. J. CLAUDET,

Surintendant du bureau d'essai.

AUX COMMUNES DU CANADA

EN

PARLEMENT RÉUNIES

LE RAPPORT DU BIBLIOTHECAIRE, SUR L'ÉTAT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,

Expose respectueusement :—

Que depuis son dernier rapport, la construction du nouvel édifice destiné à la bibliothèque constamment avancé, mais qu'il est encore impossible de pouvoir dire avec certitude quand elle sera terminée. En attendant, et par une disposition soigneuse de l'espace disponible dans le local actuel, on a pu trouver place pour les augmentations de l'année dernière.

Ces augmentations ont été plus considérables qu'à l'ordinaire, vu la nécessité de combler les vides laissés dans la division française pendant la guerre franco-prussienne. Les déboursés pour livres français, pendant la dernière année, ont, en conséquence, excédé de beaucoup le crédit ordinaire affecté à ces achats et à l'augmentation de la bibliothèque, mais ce déficit sera comblé par une plus grande économie dans le cours de l'année prochaine.

Conformément aux instructions d'un rapport du comité collectif de la bibliothèque, adopté par les deux chambres pendant la dernière session, le bibliothécaire s'est adressé au secrétaire d'Etat afin d'avoir un nombre suffisant d'exemplaires d'ouvrages récemment publiés en Canada pour en donner aux bibliothèques étrangères et des colonies avec lesquelles la bibliothèque du Parlement échange, et pour ce, il a reçu les volumes suivants :—

Rapport de l'exploration géologique du Canada, de 1866 à 1869.

Lovell—Almanach des adresses, 1871.

Rapport des commissaires sur la navigation de l'intérieur du Canada.

Œuvres de Champlain.

Journal des Jésuites.

Ces volumes, avec les statuts, journaux et documents de la dernière session de ce parlement, ont été envoyés à différentes bibliothèques à l'étranger.

Le bibliothécaire regrette que la demande qu'il a faite au ministère des colonies, par l'intermédiaire de Son Excellence le Gouverneur-Général, à l'effet d'avoir les cartes de l'artillerie publiées par le gouvernement impérial depuis 1855 (et qui font suite à la série présentée à la bibliothèque cette année-là), soit restée sans succès. Les lords de la trésorerie ont déclaré ne pouvoir accéder à cette demande, "conformément aux règles établies depuis quelque temps et qui s'opposent à ce que ces cartes soient données aux frais du public, excepté dans des cas tout à fait spéciaux."

Pendant l'année, la bibliothèque s'est, néanmoins, enrichie de quelques dons d'une valeur considérable, dus, particulièrement, à la libéralité des administrateurs du musée britannique, qui nous ont présenté différentes œuvres historiques et artistiques publiées sous leurs auspices et énumérées dans la liste ci-annexée. Par faveur spéciale, ils ont joint à ces dons un exemplaire du fac-simile du Codex Alexandrinus, exécuté aux frais du gouvernement britannique, mais tiré seulement à 250 exemplaires, et des fac-similes photographiques des épîtres de Clément de Rome. Il est aujourd'hui très-difficile de se procurer ces volumes, et des remerciements particuliers sont dus aux administrateurs pour la faveur qu'ils ont ainsi faite à la bibliothèque du Canada.

Mention doit être également faite de l'envoi par la municipalité de la ville de Londres d'une médaille de bronze frappée en commémoration de la visite de Sa Majesté à Londres, le 6 novembre 1869, pour l'inauguration du pont Blackfriar et du Viaduc Holborn Valley.

A ce rapport est aussi annexée une liste complète des dons reçus et des livres et gravures déposés en vertu de la loi concernant la propriété littéraire depuis le 15 février 1871.

L'année dernière, le nombre des volumes de la bibliothèque était estimé à 65,150. Depuis, il s'est augmenté d'environ 2,600, ce qui donne un total de 67,750 volumes.

Le tout respectueusement soumis.

ALPHEUS TODD,

Bibliothécaire.

Bibliothèque du Parlement, 11 avril 1872.

DONS RECUS PAR LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

5

DEPUIS LE 15 FÉVRIER 1871.

—o—

De leurs auteurs.

Monnaies et médailles du Canada : Par Alfred Sandham, Montréal, 1869.

Montréal Trade Tokens, du American Journal of Numismatics, avril 1872 : Par Alfred Sandham. 8 pages.

The Red River Country, Hudson's Bay and North West Territories, considered in relation to Canada. Troisième édition : Par A. J. Russell, Montréal, 1870.

The Hudson's Bay and Pacific Territories, conférence : Par Alexander Morris, A. M., Montréal, 1859. (*Deux exemplaires*).

Mémoire sur le génie et les ingénieurs : Lu devant la société littéraire et historique de Québec : Par le lieutenant-col. B. H. Martindale, C. B., Québec, 1871.

Outline of Sir William Hamilton's Philosophy; a text-book for students : Par le Rév. J. Clark Murray, Boston, 1870.

Tableau du commerce anglais et canadien, et rapport annuel du commerce de Montréal, pour 1870 : Par W. J. Patterson, secrétaire de la chambre de commerce.

Procès-verbaux de la chambre de commerce de la Puissance, 1871 et 1872 : Par W. J. Patterson, secrétaire.

Over the Alleghanies 21 years ago : Par le lieutenant-col. J. L. Peyton, 1870.

The Resources of the Ottawa District : Par H. Beaumont Small, 1872.

De la Société Littéraire et Historique de Québec.

Bulletins, nouvelle série, de 1863 à 1871.

Brochures historiques : Publiées par la société, de 1866 à 1871. Cinq brochures distinctes.

De la Colonie de Queensland.

Journaux du Conseil Législatif, de 1861 à 1870.

Procès-verbaux de l'Assemblée Législative, de 1860 à 1870.

Débats parlementaires, de 1864 à 1870.

Statuts, depuis le commencement jusqu'à 1870. 8 volumes.

Du Royal Colonial Institute, Londres.

Règlements et Procès-verbaux de l'Institut, 1869-1870.

Du Secrétaire d'Etat du Canada.

Hansard's Debates for 1871.

Rapports géologiques, Canada, pour les années 1866 à 1869. Versions française et anglaise.
Dix exemplaires.

Du Département des Terres de la Couronne.

Cinq exemplaires de la carte de la province de Québec, 1870.

Du Sénat des Etats-Unis.

Rapports des commissaires à l'exposition de Paris de 1867. 6 volumes.

Du bureau du recensement des Etats-Unis.

Statistiques de la population des aveugles, sourds, aliénés, etc., et de la richesse, de l'impôt et de la dette en 1870.

Du bureau de la Statistique, Etats-Unis.

Mouvement du commerce et de la navigation, pour 1869 et 1870.

Rapport sur le revenu de l'intérieur, pour 1870.

Rapport du secrétaire du trésor sur les finances, pour 1870.

Raymond, statistiques des mines, à l'ouest des Montagnes Rocheuses.

Du bureau des brevets, Etats-Unis.

Rapport du bureau des brevets, 1868.

Du département de l'agriculture, Etats-Unis.

Rapport sur l'agriculture, pour 1869.

De l'Institution Smithsonian.

Contributions Smithsoniennes, vol. 17.

De la société historique de New-York.

Ses procès-verbaux, 1847, 1848 et 1849.

Catalogue de sa bibliothèque, 1859.

Numéros de magasins historiques, pour 1867, 1869, 1870 et 1871, pour compléter nos liasses.

Du bureau de papeterie de Sa Majesté.

Publications d'archives et de papiers d'Etat britannique, suite de séries antérieurement données à la bibliothèque:—aussi, calendriers des papiers d'Etat, des colonies, vol. 3; ——— de la Grande-Bretagne (Elizabeth) vol. 6; ——— étrangers et de la Grande-Bretagne, (Henry 8) vol. 4, partie 1; Elizabeth, vol. 7; Calendrier des papiers du trésor, vol. 2; ——— Carew Papers, vol. 4.

Statuts, révisés par autorité, vols. 1 et 2.

Discours du procès de Warren Hastings, vols. 3 et 4.

De la municipalité de la ville de Londres.

Médaille de bronze, frappée en commémoration de la visite de Sa Majesté à Londres, le 6 novembre 1869, pour l'inauguration du pont Blackfriar et du Viaduc Holborn.

Du comité du cercle Cobden.

Essais du cercle, seconde série, 1871-2.

De l'Etat du Tennessee.

Catalogue de la bibliothèque de l'Etat du Tennessee, 1871.

Géologie du Tennessee : Par J. M. Stafford, géologue, 1869.

De l'Etat du Kansas.

Statuts généraux, 1868, avec lois, pour 1869, 1870 et 1871.

Documents publics, pour 1870.

Décisions de la cour suprême, vols. 1 à 5.

De l'Etat du Massachusetts.

Lois spéciales, 1866 à 1870. Actes et résolutions, 1870.

Documents publics, 1868 et 1869.

Rapports sur l'agriculture, pour 1866 à 1871.

Enregistrements, pour 1868 et 1869.

Rapport sur l'instruction publique, pour 1870.

Rapport sur les institutions de charité, pour 1871.

Rapports du bureau de salubrité, 1870 et 1871.

Décisions judiciaires, Massachusetts, vols. 100, 101.

Gray, décisions judiciaires, vol. 16.

De l'Etat du Vermont.

Statuts généraux, jusqu'à 1869 et lois passées en 1870.

Journaux et documents du Sénat et de la Chambre, pour 1870.

Vol. 2, collections de la société historique du Vermont.

De l'Etat de Pennsylvanie.

Documents de l'exécutif, 1870.

Journaux du Sénat et de la Chambre, documents et lois, pour 1871.

Manuel législatif, pour 1871.

Rapports sur les chemins de fer, canaux et télégraphes ; sur les écoles ; mines houillères ; et institutions de charité publique, pour 1870.

De l'Etat de la Virginie.

Actes passés en 1870-71.

De l'Etat de New-York.

Journaux et documents du Sénat, pour 1870. (Vols. 7, 8 et 12, des documents de l'assemblée, non envoyés).

Décisions de la cour d'appel de New-York, vol. 43.

Lansing, décisions de la cour suprême, vol. 3.

83me rapport des régents de l'Université.

Code de procédure de New-York, de 1848 à 1871.

Cook, lois concernant les grandes routes.

Thompson, manuel de l'inspecteur.

———manuel du cotiseur et du greffier de ville.

Rapport sur la bibliothèque de l'Etat, 1871.

De l'Etat du Michigan.

Lois de 1871.

Documents des deux chambres, pour 1870.

Décisions de la cour suprême, vol. 19.

Et quelques brochures.

De l'Etat du Maine.

Statuts revisés, 1871.

Lois et résolutions, 1869 à 1871.

Décisions judiciaires de l'Etat du Maine, vols. 56, 57, 58.

Rapports sur l'agriculture, pour 1869 et 1870.

Journaux et documents de la Chambre et du Sénat, pour 1870 et 1871.

Documents publics, 1870 et 1871.

Rapports sur les écoles, le papier-monnaie et les assurances, pour 1870.

De l'Etat du Connecticut.

Journaux et documents du Sénat et de la Chambre, pour 1871.

Lois publiques et spéciales, pour 1871.

Lois particulières, pour 1857 à 1865.

Décisions judiciaires, vol. 36.

De l'Etat du New Hampshire.

New Hampshire, documents provinciaux, de 1623 à 1737.

Bulletins de la société agricole, 1860.

Et des brochures.

De l'Etat de l'Ohio.

Documents de l'exécutif, journaux du Sénat et de la Chambre, pour 1870.

Lois, pour 1871.

Rapports géologique et agricole, 1869.

Rapport sur les chemins de fer, 1870.

Décisions judiciaires, vol. 19.

Et des brochures.

Du musée britannique.

Vetus Testamentum Graecum e Codice M. S. Alexandrino, qui Londini in Bibliotheca Musai Britannici asservatur, typis ad similitudinem ipsius Cordicis Scripturae fideliter descriptum, cura et labore H. H. Baber. 4 vols. (relié en 3 vols.); folio, Londres, 1816-28.

Select Papyri in the Hieratic character of ancient Egypt: Des collections du musée britannique, folio. Londres, 1844.

—————Partie 2, planches 1—xix; folio, Londres, 1860.

Inscriptions en caractères hiératique et démotique des collections du musée; folio, Londres, 1868.

Choix d'inscriptions historiques de Chaldala, Assyrie et Babylone: Préparé pour publication, par le major général Sir H. C. Rawlinson, et Edwin Norris; folio, Londres, 1861.

Inscriptions en caractères cunéiformes de monuments assyriens, découverts par A. H. Layard; folio, Londres, 1851.

Inscriptions en caractères himyaritiques et découvertes principalement dans l'Arabie du sud, et maintenant au musée britannique; folio, Londres, 1863.

Inscriptions en caractères phéniciens, maintenant déposées au musée britannique, découvertes sur l'emplacement de Carthage, par N. Davis, en 1856-1858; folio, Londres, 1863.

Nummi veteres civitalum, regum, gentium, et pro vicinarum, Londini in Museo R. P. Knight asseroati, ab ipso ordine geographico descripti; 4to, Londres, 1830.

Description des monnaies anglo-galliques dans le musée britannique; 4to, Londres, 1826.

Description of the Greek Papyri in the British Museum. Partie 1; 4to, Londres, 1839.

Fragments de l'Illiade d'Homère, d'après un palimpseste syriaque. Publié par W. Cureton; 4to, Londres, 1851.

Fac-similes photographiques du reste des épîtres de Clément de Rome; 4to, Londres, 1856

Catalogue des cartes, estampes, dessins, etc., composant la collection géographique et topographique de la bibliothèque du roi George III; 2 vols. 8vo, London, 1829.

Catalogue des imprimés et estampes du musée britannique. Division I. Satires politiques et personnelles, vol. 1, A. D. 1320 à 1639; 8vo, Londres, 1870.

Liste des livres de consultation dans le cabinet de lecture du musée. Seconde édition, révisée; 8vo, Londres, 1871.

Volume renfermant les manuels ci-dessous du musée britannique; publiés entre les années 1867 et 1871:—

Description et arrangement du nouveau cabinet de lecture et des bibliothèques, 1867.

Guide de la collection Slade des estampes, 1869.

Guide de la collection Christy des antiquités préhistoriques et ethnographie, 1868.

Guides du premier et du second cabinets des vases étrusques, 1869, 1871.

Guide des lettres autographes, manuscrits, cachets, etc., 1870.

Guides de rares et curieuses éditions et reliures de livres, 1870.

Guide de la collection des minéraux, 1870.

Guide des salles de l'histoire naturelle et des antiquités, et des portraits dans la galerie de zoologie, 1870.

De J. G. Bourinot, Ecr.

St. Martin's Summer; Par H. M. Brewster!

De Hewitt Bernard, Ecr!

Des brochures anglaises.

Manual of American Constitution and Congressional Practice.

De Madame Edward Griffin.

The Oxonian in Ireland: Par le Rév. J. Metcalfe!

Du professeur T. Sterry Hunt.

Compte-rendu du 250^{me} anniversaire des pèlerins à Plymouth, Massachusetts, 21 décembre 1870.

De H. J. Morgan, Ecr.

Diverses brochures américaines.

LIVRES AJOUTÉS À LA BIBLIOTHÈQUE

EN VERTU DES DISPOSITIONS DE LA

LOI CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE, DEPUIS LE 15 FÉVRIER 1871.

166. Portrait, sur une petite carte, de Mgr. Ignace Bourget, évêque de Montréal : Photographié par Desmarais et Cie., Montréal, 1871.
167. Description du Tableau Stéréométrique Baillaigé, nouveau système de toiser tous les corps, segments, troncs et onglets de ces corps par une seule et même règle. 1871. (Manuscrit.)
168. Lovell's Canadian Dominion Directory for 1871. Montréal : Imprimé et publié par John Lovell.
169. Lovell's Province of Ontario Directory for 1871. Montréal.
170. Lovell's Province of Quebec Directory for 1871. Montréal.
171. Lovell's Province of New Brunswick Directory for 1871. Montréal.
172. Lovell's Province of Nova Scotia Directory for 1871. Montréal.
173. Exercices orthographiques, cours de première année : par F. P. B., Montréal. Imprimé par Beauchemin et Valois, 1871.
174. C'est une œuvre d'art—la loi n'exige pas qu'un exemplaire soit déposé à la bibliothèque.
175. The Maple Leaf for Ever. National song and chorus ; Words and music by Alexander Muir, B. A. : Publié par A. et S. Nordheimer, Toronto, 1871.
176. Manitoba, Fort Garry, Winnipeg, St. Boniface. Chromo-lithographie : par Roberts, Reinhold et Cie., Montréal, 1871.
177. Description (en manuscrit sur une seule feuille) d'une nouvelle intitulée : " Tales of the Links of Love " : par Alexander Sommerville, de Montréal, maintenant en voie de publication dans le *Canadian Illustrated News*, Montréal, 1871.
178. Turcotte, Louis P., Le Canada sous l'Union, 1841-1867. Première partie. Québec, 1871.
179. Nason's Directory of the East and West Ridings of the County of York, or Townships of Etobicoke, Markham, etc., Toronto, 1871.
- 180 et 181. Merchants' Black Leaf Counter Slip Check Books. Deux livres, déposés par C. A. Muma et A. G. Mackay, 1871.

182. The Sentence Builder ; a chart or diagram, bringing into one view a classified arrangement of the element which compose the English language : Par John B. Schlichter, Freeport, Ont., 1871. (*En manuscrit.*)
183. Lisgar Galop : Composé par Hunter Gowan, tel qu'exécuté par l'orchestre Gowan, Ottawa, 1871. (*Feuille de musique.*)
- 184, 185, 186. Trois portraits de différente grandeur, sur une pancarte, de Monseigneur Taschereau, archevêque de Québec : Photographiés par Livernois et Bienvenu, Québec, 1871.
187. The Mushrooms of Canada : Par D. K. Winder. Petite brochure, imprimée à Toronto, 1871.
188. The Story of John and Jonathan : Par R. Urtica. Brochure imprimée à Ottawa, 1871.
189. Begg, Alexander : "Dot it down," scène de la vie réelle au Nord-Ouest. Toronto, 1871.
190. The Portrait Copy-book ; vignette de couverture de cahier. Déposée par MM. Angus, Logan, Bannatyne et Macfarlane, 1871.
191. Smith (B), & McMurehy, A., Arithmetic for Canadian Schools, déposée par le Rév. Dr. Ryerson, surintendant de l'instruction, Ontario, Toronto, 1871.
192. Photographie par Brown et Larson, Winnipeg ; d'après un tableau de la mort de Thomas Scott, devant les murs de Fort Garry, 4 mars 1870. Déposée par R. P. Meade, 1871.
193. Règles et règlements pour gouverner tout essai de course sur le terrain à trotter du Club National de Verchères, P. Q. : Publié par J. Lamontagné. Montréal, 1871. (*Brochure.*)
194. Tables for the conversion of Nova Scotia Currency into Canada Currency : Par W. S. Stirling, Halifax, 1871. (*Brochure.*)
195. International Railway et Steam Navigation Guide. 1871, Montréal : Publié par C R. Chisholm et Cie. (*Brochure.*)
196. Joint High Commission Galop : Par J. C. Bonner, chef de musique, brigade d'Ottawa, Artillerie de place, 1871. (*Feuille de musique.*)
197. Stepiens, W. A. Hamilton et autres poèmes et conférences. Seconde édition : Imprimé par A. Lovell et Cie., Toronto, 1871.
198. Reade, Charles. Les premières feuilles de son nouveau roman : "A Terrible Temptation." *Non envoyé à la bibliothèque. Voir No. 221.*
199. Annuaire de Ville-Marie. Tome premier, histoire des paroisses du diocèse de Montréal. Seconde livraison : Enregistré par L. A. Huguet-Latour. Montréal, 1871.
200. Introduction to the treatise on Commercial Arithmetic ; livre pour les écoles communes et Académies : Par les frères de la doctrine chrétienne. Québec, 1871.
201. Dictionnaire généalogique des familles canadiennes, depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours, par l'abbé Cyprien Tanguay. Vol. I. 1608 à 1700. Province de Québec, 1871.

202. Boudoir Waltz and Gallop. Composée par Mary G. S. Simons, de Galt : Publiés par A. et S. Nordheimer, Toronto, 1871. (5 feuilles de musique.)
203. The children of Mrs. Dominion; how they quarrelled, and what came of it: Hunter, Rose et Cie., Toronto, 1871. (Petite brochure.)
204. Le Droit Civil Canadien suivant l'ordre établi par les Codes: Par G. Doutré et E. Lareau. Tome premier, Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10. Mai, juin, etc., 1871. Montréal, A. Doutré et Cie.
205. The Railways of Canada for 1870-1: Par J. M. et Edw. Trout. Publié à l'imprimerie du *Monetary Times*, Toronto, 1871.
206. Légendes de Saint Joseph, patron de l'Eglise universelle: par l'abbé _____ Montréal, E. Senécal, 1871.
207. Félix Poutré: Drame historique en 4 actes: Par L. H. Fréchette. Montréal, 1871. (Brochure.)
208. Dominion Milk Book; a ruled book of forms: Déposé par R. A. Woodcock, Ingersoll, Ontario, 1871.
209. A few words on Canada. By a Canadian. Ottawa et Toronto: Publié par Hunter, Rose et Cie., 1871.
210. The Colonial Question: Publiée par Dawson Brothers, Montréal, 1871. (Brochure.)
211. Craik, Mme. Roman intitulé: "Hannah": Publié par Irvine, Flint et Cie, Toronto, 1871.
212. Quebec Directory for 1871-72: Publié par G. H. Cherrier et fils, Québec.
213. Eaton & Frazee's Book-keeping, pour l'usage des écoles. Saint Jean, N.-B., 1871.
214. Photographie de l'abbé Colin, prise en juillet 1871, par Desmarais et Cie., Montréal.
215. Waiting for the Tide, a song: Par Joseph Davids, musique par Edwin Gledhill, Toronto, 1871.
216. Lytton, Edward Bulwer, Lord. King Arthur; poème. Edition corrigée: Publié par Hunter, Rose et Cie., Toronto, 1871.
217. Photographie du 13e bataillon,—milice volontaire, infanterie,—au camp de Niagara, dans l'été de 1871: Déposée par Luther Eckerson, 1871. (Pancarte.)
218. Frère Nethelme; blessé mortellement en enterrant les morts dans le voisinage de Paris, 1871. Déposé par Ephrem Gagnon. (Petite carte.)
219. Manuel de la tenue des livres, etc.: F. H. Proulx, Ste. Anne de la Pocatière 1871.
220. Begg, Alexander. The Creation of Manitoba, ou relation des troubles de la Rivière-Rouge: Hunter, Rose et Cie., Toronto, 1871.
221. Reade, Charles. A Terrible Temptation; roman du jour: Publié par Hunter, Rose et Cie., Toronto, 1871.
222. Gillies' (David), Arithmetical and Miscellaneous Tables of Decimal Currency, Weights and Measures, etc., Hamilton, 1871. 32 pps.

223. Inglis, James. Photographie de la cité de Montréal, d'après Ravenseraig. (*Carte.*)
224. Photographie par T. L. Wilkinson, de la conférence de la nouvelle connexion Méthodiste tenue à Owen Sound, Ontario, 7 juin 1871. (*Pancarte.*)
225. Photographie des rameurs de la Tyne : G. P. Roberts, opérateur, Saint Jean, Nouveau-Brunswick, 1871. (*Carte.*)
226. Stephens, W. A. Examen de la conférence et des lettres du Père Ferguson sur l'infailibilité du Pape. Owen Sound, 1871.
227. Richardson, J. H. Canadian Arithmetic in decimal currency with metrical tables for the use of schools. Québec: Publié par A. Coté et Cie., 1871.
228. Groupe photographique du "Tyne Crew"; petite carte : Par R. Roberts, St. Jean, Nouveau-Brunswick, 1871.
229. Photographie de feu le Rév. Père Bakewell, prise par Notman, Montréal, et déposée par L. W. Leclair, 1871. (*Petite carte.*)
230. Photographie de la halle des Artisans, Hamilton; tel que décorée pour le centenaire de Scott: Déposée par L. Eckerson, 1871. (*Petite carte.*)
231. Guillaume, L'abbé C. Le protestantisme jugé et condamné par les protestants, Montréal: Imprimé par G. E. Desbarats, 1870.
232. Moyen, L'abbé J. Cours élémentaire de Botanique et Flore du Canada, Montréal: Imprimé par G. E. Desbarats, 1871.
233. Photographie de Renforth et de rameurs: Par G. R. Roberts, St. Jean, N.-B., 1871.
234. Wilkie Collins. Premières feuilles du roman intitulé: "*Poor Miss Finch*" qui doit être publié dans une feuille périodique: Par Geo. E. Desbarats, Montréal, 1871. (Voir No. 287.)
235. A. Strathan & Co. of *London, England*. Premières feuilles du roman intitulé: "*Wilfred Cumbermede*," qui doit être publié: Par Hunter, Rose et Cie., Toronto, 1871. (Voir No. 281.)
236. Borthwick, Rev. J. D. *The Harp of Canaan*; seconde édition, revue et corrigée. Imprimée et publiée par G. E. Desbarats, Montréal, 1871.
237. Matheson's Scientific and Practical Guide for the Tailors' Cutting Department: Imprimé par Hunter, Rose et Cie., Toronto, 1871.
238. Carleton's traits and stories of the Irish peasantry: Déposé par Adam, Stevenson et Cie., Toronto, 1871.
239. Edwards, A. B. Abrégé de l'Histoire d'Angleterre; nouvelle édition, pour l'usage des écoles dans l'Amérique Britannique du Nord: Déposée par James Campbell, éditeur, Toronto, 1871.
240. Red River. Par J. J. Hargrave, de Fort Garry, Manitoba: Imprimé par J. Lovell, Montréal, 1871.
241. Photographie de Renforth: Par G. P. Roberts, photographe, St. Jean, N.-B., 1871. (*Petite carte.*)

242. Photographies des rameurs Price, Fulton, Ross et Hutton : Par G. P. Roberts, photographe, St. Jean, N.-B., 1871. (*Petite carte.*)
243. Roman intitulé : “ *Cast Away*,” publié dans le journal *The Hearthstone* : Publié à Montréal par M. Geo. E. Desbarats.
244. Darey, P. J. The Dominion Phrase Book, or Students' Companion to French and English languages : Déposé par Dawson Brothers, Montréal, 1871.
245. Manitoba and the Northwest of the Dominion, its resources and advantages, par Thomas Spence : Publié par Hunter, Rose et Cie., Toronto, 1871. (*Brochure.*)
246. Petite géographie des écoles canadiennes. Enregistrée par A. Nantel, prêtre, Montréal, 1871.
247. Portrait du Baron Lisgar : Déposé par E. H. Williams d'Ottawa.
248. Photographie des rameurs renommés de St. Jean, N.-B. : Par G. P. Roberts, 1871. (*Grande pancarte.*)
249. Monerief, W. G. Party and Government by Party : Imprimé à London, Ontario, 1871. (*Brochure.*)
250. Butler's English Catechism, revu, etc., par les archevêques d'Irlande, tel qu'autorisé pour les archi-diocèses de Toronto et Montréal. J. A. Sädler, 1871. (*Brochure.*)
251. Pernet, E. Elementary French Class Book, spécialement adapté aux écoles canadiennes : Publié par James Campbell et Fils, Toronto, 1871.
252. Winstanley, I. N. Index des lois abrogées concernant surtout la province d'Ontario, Toronto, H. Rowsell, 1871. (*Brochure.*)
253. Canada, my home, a patriotic song ; words and music by M. F. F. D. : Publiée par A. Christie, Toronto. (*Feuille de musique.*)
254. Photographie des rameurs de St. Jean : Par G. P. Roberts, 1871. (*Petite pancarte.*)
255. Vue d'un couvent de religieuses, Montréal : Déposée par Leggo et Cie., imprimeurs lithographes, Montréal, 1871.
256. Hogg's (John), Carte du comté de Simcoe. Collingwood, 1871 : Gravée et imprimée par J. T. Rolph. Echelle de 80 chaînes au pouce. (*En feuille.*)
157. Key to Commercial Register. J. Murray, Middlemis & Co., agence commerciale du Canada : Principal bureau à Montréal : Déposé par Donald Murray. Imprimé sur une petite carte, à Montréal, 1871.
258. Mulholland, W. R. Elementary Arithmetic : Publié par A. et W. Mackinlay, Halifax, 1871.
259. Collier, W. F. History of the British Empire, (Série de livres d'école de Campbell) : J. Campbell et Fils, Toronto, 1871.
260. Beecher, Henry Ward. Life of Jesus the Christ : J. Campbell et Fils, Toronto, 1871.
261. Murray, Kate. The Guiding Angel : Bibliothèque Wesléyenne, Toronto, 1871.

262. Le calendrier du diocèse de Québec pour 1872 : Enregistré par A. Côté. Québec, 1871. (*Feuille.*)
263. Moodie, Susanna. Roughing it in the Bush ; nouvelle édition, revue, avec une introduction : Hunter, Rose et Cie., Toronto, 1871.
264. The Canadian Temperance Reciter. Publié par le Rév. A. Sutherland : Publié par Adam Miller, Toronto, 1871.
265. Henshaw, G. H. Sur la construction des routes et la conservation des chemins d'hiver : Publié par John Lovell, Montréal, 1871. (*Brochure.*)
266. Frame, Elizabeth. The twilight of Faith : Toronto, Hunter, Rose et Cie., 1872.
267. Portrait de Pie IX, (œuvre d'art) ; Pas de dépôt en ce cas. Voir section 6 de l'acte de la propriété littéraire.
268. Christopher Willis Coates. Morceau de musique "Our Homes." Toronto, 1871.
269. Carroll, John. Case and his cotemporaries. Vol. 3 (seulement) : Déposé par Samuel Rose, Toronto, 1871.
270. Petite photographie du Rév. Victor Rousselot : Par Desmarais et Cie., Montréal, 1871. (*Carte.*)
271. Advanced Book of Reading Lessons ; publié par le département de l'éducation pour Ontario : J. Campbell, Toronto, 1871.
272. Ryerson, Rév. Dr. First Lessons in Christian Morals, for Canadian Families and Schools : Autorisé par le bureau de l'instruction publique d'Ontario. Copp, Clark et Cie., Toronto, 1871.
273. Wilkie Collins, Miss or Mrs. ? Conte de Noël, édition canadienne : Hunter, Rose et Cie., Toronto, 1871. (*Brochure.*)
274. Nicholson, Dr. H. A. ; livre de géologie pour les écoles et collèges : Adam Stephenson et Cie., Toronto, 1872.
275. Lord Bantam. Satire : Par l'auteur de Jinx's Baby. Montréal, Dawson Brothers, 1872.
276. Ross, A. M. The Birds of Canada : H. Rowsell, Toronto, 1871.
277. Matthews, R. F. Winter Poems : London, Ont., 1871. (*Petite brochure.*)
278. Nocturne, pour pianoforte : Par George Baker, Toronto. A. S. Nordheimer, 1871. (*Feuille de musique.*)
279. Booth's Lozenge Checker Board and advertising scheme, 1872. (*Feuille.*)
280. A printed slip, to be confidentially issued by the Canadian Commercial Agency : Déposé par Murray, Middlemiss et Cie., Montréal, 1872.
281. Macdonald, George. Wilfred Cumbermere, histoire autobiographique : Toronto, Hunter, Rose et Cie., 1872.
282. Hard Times in Ontario ; "a pretty story certainly." Déposé par James Shannon, Kingston, 1872. (*Brochure.*)
283. Brown, W. The Labour Question : Montréal, imprimé par John Lovell, 1872.

-
- 284 et 285. Chisholm, A. M. Assisting index and protractor, and mathematical, mechanical scale, with a key to the same : Halifax, N. S., 1872. (*Dans un petit 4to portfolio.*)
286. Portrait de Sir John A. Macdonald, C. C. B., d'après une photographie de Notman : Déposé par la Canadian Printing and Publishing Company, Ottawa, 1872.
287. Collins, Wilkie : Poor Miss Finch. Roman de la vie réelle : Toronto, Hunter, Rose et Cie., 1872.
288. Our Canadian Army Galop : Par W. Philp : Toronto, A. et S. Nordheimer, 1872. (*Feuille de musique.*)
289. H. Beaumont Small. Resources of the Ottawa District. Ottawa, 1872.
290. Simpson, C. P. Elements of Mnemonic Geography. Partie 1 : J. Fitzgerald, Ste. Catherine, Ont., 1872. (12 pages.)
291. Butler's Catéchism for use in the Province of Quebec. (*Le même que le No. 250.*)
292. Phillips, S. G. Sacred Names : Imprimé par Hunter, Rose et Cie., Toronto, 1872.
293. Shearer, J. W. The English Language made perfectly phonetic, by a simple system of diacritical notation, with testimonials. (8 pages.)
294. Moore, R. The Artizans Guide and Everybody's Assistant ; plus de 2,000 recettes, etc. : John Lovell, éditeur, Montréal, 1872. (*Brochure.*)
295. Orr, W. R. Trois livres de comptes, le brouillard, le journal et le grand livre : Publié par A. Dredge et Cie., Toronto, 1872.
296. Davenport, Mrs. Journal of a fourteen days' ride through the bush, from Quebec to Lake St. John : Imprimé au *Daily Mercury*, Quebec, 1872. (*Brochure.*)
297. Miles, H. H. History of Canada under French régime, 1535-1763 : Montréal, Dawson, Brothers, 1872.
-
- 0 —

ÉTAT GÉNÉRAL

ET

RAPPORTS

DES

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES,

DANS CERTAINS

COMTÉS ET DISTRICTS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, POUR L'ANNÉE
1871.

[Conformément à la recommandation du comité-conjoint des impressions, l'état ci-dessus n'est pas imprimé.]

RETURNS

FROM THE

CHARTERED BANKS,

OF THE

DOMINION OF CANADA

STATING THE

NAME AND PLACE OF RESIDENCE OF EACH STOCKHOLDER

WITH THE

NUMBER AND NOMINAL VALUE

OF THE SHARES HELD BY THEM

(In Conformity with the Act 34 Victoria, Chapter 5, Section 12)



OTTAWA :
PRINTED BY I. B. TAYLOR, 29, 31 & 33 RIDEAU STREET.
1872.

TABLE OF CONTENTS.

	PAGE
Bank of British North America.....	1
PROVINCE OF ONTARIO :—	
Ontario Bank.....	13
Bank of Toronto.....	31
Canadian Bank of Commerce.....	37
Royal Canadian Bank.....	54
Niagara District Bank.....	75
The Dominion Bank.....	77
Canada Landed Credit Company.....	83
PROVINCE OF QUEBEC :—	
Bank of Montreal.....	90
Quebec Bank.....	103
La Banque du Peuple.....	117
City Bank, Montreal.....	127
La Banque Jacques Cartier.....	136
Eastern Townships' Bank.....	148
Union Bank of Lower Canada.....	154
Metropolitan Bank.....	164
PROVINCE OF NOVA SCOTIA :—	
Bank of Nova Scotia.....	166
Merchants' Bank of Halifax.....	170
Bank of Yarmouth, Nova Scotia.....	173
PROVINCE OF NEW BRUNSWICK :—	
Bank of New Brunswick.....	175
St. Stephen's Bank, New Brunswick.....	179

TABLE DES MATIERES.

	PAGE
Banque de l'Amérique Britannique du Nord.....	1
PROVINCE D'ONTARIO :—	
Banque d'Ontario.....	13
Banque de Toronto.....	31
Banque Canadienne de Commerce.....	37
Banque Royale Canadienne.....	54
Banque du District de Niagara.....	75
Banque de la Puissance.....	77
Compagnie de Crédit Foncier du Canada.....	83
PROVINCE DU BAS-CANADA :—	
Banque de Montréal.....	90
Banque de Québec.....	108
La Banque du Peuple.....	117
Banque de la Cité, Montréal.....	127
La Banque Jacques Cartier.....	136
Banque des Townships de l'Est.....	148
Banque d'Union du Bas-Canada.....	154
Banque Métropolitaine.....	164
PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE :—	
Banque de la Nouvelle-Ecosse.....	166
Banque des Marchands d'Halifax.....	170
Banque d'Yarmouth, Nouvelle-Ecosse.....	173
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK :—	
Banque du Nouveau-Brunswick.....	175
Banque de St. Stephens, Nouveau-Brunswick.....	179

BANK OF BRITISH NORTH AMERICA.
(BANQUE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.)

[N. B.—Each share is £50 sterling.]	Shares. (Actions.)
Acadia Fire Insurance Company, Halifax, Nova Scotia.....	67
Miss Martha Aird, Cadogan-place, Sloane-street.....	90
Col James T. Airey, 88 St. James-street, S. W. Maj.-Gen. Sir Rich. Airey, K. C. B., The Horse Guards.....	26
Miss Maria Alexander, Eldon Villa, Beauchamp Walk, Leamington.....	28
Philip Alexander, Sunnyside, Abergavenny, Monmouthshire.....	2
Charles Harrison Allan, 2 Leadenhall-street, E. C.....	16
Henry Harrison Allan, 2 Leadenhall-street... Mrs. Jane Allan, Blackford House, Grange, Edinburgh.....	6
John Harrison Allan, 2 Leadenhall-street... Charles Edward Allen, Quebec.....	108
Mrs. Charlotte Allen, dec., Fredericton, New Brunswick.....	67
Miss Margaret Allen, Dartmouth, Nova Scotia.....	1
Mrs. Ann Elizabeth Allison, Windsor, Nova Scotia.....	2
Henry Burbridge Allison, Sackville, New Brunswick.....	20
Mrs. Mary Ann Allison, Halifax, Nova Scotia.....	12
Hon. Mather Byles Almon, Halifax, Nova Scotia.....	2
Hon. Mather Byles Almon, and James George Andrew Creighton, Halifax, Nova Scotia Alumni of King's College, Windsor, Nova Scotia.....	54
Miss Christian Anderson, and Miss Margaret Anderson, care of P. A. Anderson, 48, Lime-street.....	5
George Anderson, Petpisswick, Nova Scotia James Anderson, Guelph, Ontario.....	3
Mrs. Margaret Anderson, Georgina, Ontario Matthew W. Anderson, Quebec.....	32
Thomas Alexander Anderson, Halifax, Nova Scotia.....	20
William Anderson, 71 Seymour-street, Hyde-park, W.....	21
Miss Maria Anning, St. John, New Brunswick.....	5
Col. Augustus F. Ansell, Halifax, Nova Scotia William Archer, 7 Boyne-terrace, Nottinghill, Bayswater.....	73
John Edward Armstrong, Lamsdowne-crescent, Nottinghill, C. B. Thornhill, Clarendon-villas, Notting-hill, and G. B. Morland, Abingdon.....	10
Rev. C. T. Arnold, Rugby.....	25
Rev. Edward G. Arnold, Barrow Rectory, Chester.....	31
Rev. Edward G. Arnold, Barrow Rectory, Chester, and Rev. Bryant Burgess, Latimer Parsonage, Chesham, Bucks.....	3
Mrs. Mary Ann Ash, Lea Grove, Clevedon, Somerset.....	30

[N. B.—Chaque action est de £50 sterling.]	Shares. (Actions.)
Miss Mary Ashley, care of West of England and South Wales District Bank, Bath... Charles Ashton, Woodhill, Prestwich, near Manchester.....	2
Samuel Tudor Ashten, Woodhill, Prestwich, near Manchester.....	58
Miss Priscilla Atfield, Lucerne House, Ryde Amos Atkinson, and Charles Edwin Atkinson, Lower Maccan, Nova Scotia.....	6
Miss Mary G. Atkinson.....	15
Mrs. Myrrha H. Austin, Ireland, Megantic, Canada.....	10
James Fillis Avery, M. D., Halifax, Nova Scotia.....	6
Avon Marine Insurance Company, Windsor, Nova Scotia.....	20
Rev. Richard Eabington, Ebrington-terrace, Waterside, Londonderry.....	24
Miss Harriett Bache, 51 Montague-square... George C. E. Bacon, Ipswich.....	5
Jacob Perkins Bacon, 69 Fleet-street; Douglas D. Heath, Kitlands, near Dorking, and Henry Malden, 54 Russell-square.....	10
Mrs. Mary Baker, Kingston, Canada.....	12
Edward Holmes Baldock, jun., 8 Grosvenor-place, Belgrave-square.....	9
Henry Baring, dec., and Mrs. Cecilia Anne Baring, Berkeley-square.....	12
John Barnes, Surlingham, Norfolk.....	184
Mrs. Elizabeth Barr, Cheniss, Buck.....	2
Mrs. Janet Barr, care of D. Banerman, Esq., Aigburth Hall-road, Aigburth, Liverpool.....	4
Miss Elizabeth A. Barrow, 11 Carlton-hill, St. John's Wood, N. W.....	3
Mrs. Harriet Barrow, dec., 11 Carlton-hill, St. John's Wood, N. W.....	7
John Wm. Barss, Wolfville, Nova Scotia.....	23
Mrs. Zelicia D. Batt, Kingston.....	30
William Bauld, dec., Halifax, Nova Scotia... Miss Emily L. Baxter, Turlake, Upton Pyne, Exeter.....	10
Miss Georgina Baxter, care of Rev. S. G. Fawcett, 7 Boltons, West Brompton.....	13
Miss Caroline E. Bazalgette, Lymptone, near Exeter.....	3
Miss Cecilia Bazalgette, 12 Trinity-place, Windsor.....	22
Miss Cecilia Jane Bazalgette, Lymptone, near Exeter.....	10
Col. John Bazalgette, dec., 23 Dorset-square, Regent's-park.....	22
Joseph William Bazalgette, Morden, Surrey... Joseph William Bazalgette, Morden, Surrey, and Edward Conduitt Derner, 3 Cambrian Villas, Queen's-road, Richmond... Miss Julia Bazalgette, Victoria-house, Richmond-hill.....	1
Miss Laura Maria Bazalgette, Morden, near Mitcham, Surrey.....	33
Miss Theresa Philo Bazalgette, 51 Westgate, Louth, Lincolnshire.....	39
	19
	21
	17

Bank of British North America.—Continued.

(Banque de l'Amérique Britannique du Nord.—Suite.)

	Shares. (Actions.)		Shares. (Actions.)
Lt.-Col. Wm. Joseph Bazalgette, late 37th Regt., Lympstone, near Exeter	25	Major Walter S. Bold, 21 Greenside, Richmond, Surrey	5
Richard Melvill Beachcroft, of 18 King's-road, Bedford-row, W. C.; Henry Awdry Beachcroft, of Caius College, Cambridge, and Rev. Henry John Gepp, Fellow of New College, Oxford	2	Rev. Edwin Bosanquet, 9 Duke-street, Bath	13
Joseph Starr Belcher, and Mrs. Lucy Ann Knowlan, Halifax, Nova Scotia	7	James Whatman Bosanquet, and William Godfrey Whatman, 73 Lombard-street	10
Miss Mary Sophia Belcher, Halifax, Nova Scotia	9	William Boswell, Quebec	10
Basil Bell, New Glasgow, Nova Scotia	5	Thomas Deane Bourke, London, Canada, Staff Officer of Pensioners	5
Lt.-Gen. Sir George Bell, K. C. B., 156 Westbourne-terrace	20	Mrs. Ann Bowen, South-street, Widmore-road, Bromley, Kent	9
Edward Everett Benest, C. E., Norwich	4	Lieut.-Col. Henry O. Bowles, Hurst Lodge Twyford, Berks	49
James Smyth Benest, Norwich; William Jauvrin, dec., 41 York-terrace, Regent's Park, and Edward Rudolph Bernau, Belvedere, Kent	11	Charles B. Bowman, Windsor, Nova Scotia	9
Miss Mary Ann Benest, 41 York-terrace, Regent's-park, N. W.	12	Mrs. Myrrha T. Bradshaw, Quebec	15
Walter A. Bethune, 18 Phillimore-gardens, Kensington, W.	20	Lieut. David M. F. Brady, care of Cox & Co., Craig's court, S. W.	4
Samuel Gillbee Bevan; Miss Elizabeth Beckman Bevan, and Mrs. Mary Ann Rennet, 3 Margaret's-place, Shooter's-hill-road, Blackheath	30	Sir Francis Brady, dec., 75 Blenheim-crescent, Kensington-park	12
Miss Elizabeth Bignell, 11 Westbourne-cres., Hyde-park	3	Lady Kate Brady, 75 Blenheim-crescent, Kensington-park	2
Miss Belinda Bingham, Quebec	3	Miss Ann M. G. Bremner, Cross-street, Keith, Banffshire	7
Edward Binney, Halifax, Nova Scotia	60	Miss Eliza Grant Bremner, Cross-street, Keith, Banffshire	7
Right Rev. Hibbert Binney, D. D., Lord Bishop of Nova Scotia	12	Mrs. Mary C. Britton, Ballyshannon	17
Mrs. Mary Ann Binney, Halifax, Nova Scotia	20	Charles Brocher, Quebec	5
Miss Susan Binney, Dartmouth, Nova Scotia	20	Mrs. Anne Brocklebank, Montreal	10
Miss E. C. Birss, Hamilton Ontario	4	Rev. Neil Brodie, Gairlock by Pictou, Nova Scotia	8
Miss Cecilia Hamilton Black, Halifax, Nova Scotia	5	George Thomas Brooking; 33 Sussex-gardens, Hyde-park	11
Charles H. M. Black, Halifax, Nova Scotia	20	George Thomas Brooking, M ^r . H. Brooking, and Robert Tucker, London	8
John Black, 79 South-street, St. Andrews, Fifeshire, Scotland	10	Miss Mary Ann Brooking, Roselle House, Great Malvern	10
Martin P. Black; Daniel McNeil Parker, M. D., and C. H. M. Black, Halifax, Nova Scotia	26	Miss Ann Brown, 3 Victoria-terrace, Bedford Hill-road, Balham, S. W.	4
Martin Pinckney Black, Halifax, Nova Scotia	32	Edward King Brown, and Michael Septimus Brown, Halifax, Nova Scotia	4
Samuel Gay Black, Windsor, Nova Scotia	17	Miss Frances Brown, Binfield Cottage, Bracknell, Berks	7
William Lang Black, Halifax, Nova Scotia	24	George Henry Brown, 56 Friday-street, E. C.	34
Miss Catherine H. Blackwood, Rosebank, Middleton Tyas, Richmond, Yorkshire	32	Mrs. Margaret Brown, dec., Halifax, Nova Scotia	8
Mrs. Harriet M. I. Blair, Bridgetown, Co. Annapolis, Nova Scotia	2	Michael Septimus Brown, Halifax, Nova Scotia	20
Mrs. Frances Sarah Bland, Lympstone, near Exeter	16	William Brown, dec., Halifax, Nova Scotia	4
Mary Maud Bland, Halifax, Nova Scotia	10	Mrs. Agnes Buchanan, Montreal	3
Thomas Blatherwick, M. D., Army Medical Staff, 25 Charles-street, St. James's-square	6	George Buist, Halifax, Nova Scotia	3
Lewis Bliss, 5 Paper-buildings, Temple	12	Richard Buist, Rushbrook-villa, Queenstown, County Cork	20
Miss Mary J. Blythe, Halifax, Nova Scotia	1	Rev. Bryant Burgess, Latimer Rectory, Bucks	14
Board of Education of the Presbyterian Church of the Lower Provinces of British North America	15	Miss Phoebe Burgess	2
Charles Boggs, dec., Halifax, Nova Scotia	6	Miss Susannah Burgess, Evington-lane, Leicester	9
Miss Elizabeth Boggs, Halifax, Nova Scotia	3	Charles Burn, Eastern Passage, Dartmouth, Nova Scotia	4
Henry Boggs, The Trellis, Bickley	25	George Burnett, Little Aston, Staffordshire	10
	2	James Burnett, Cressie Cottage, Cowden-heat, Fifeshire	10
		Edward Burstall, dec., Quebec, James Houghton, Liverpool, and Robert Swan, Lincoln	90
		Edward Burstall, dec., Fulmer-place, near Slough, Bucks	60
		Mrs. Elizabeth Burstall, Kirk Ella, Hull	11

Bank of British North America.—Continued.

(Banque de l'Amérique Britannique du Nord.—Suite.)

	Shares. (Actions.)		Shares. (Actions.)
Miss Elizabeth Butcher, 25 Motcomb-street, Belgrave-square	20	Miss Louisa Cleeve, Miss Charlotte M. Cleeve, and Miss Janet Cleeve, Tooting	10
Miss Mary Butcher, and Miss Elizabeth Butcher, 20 Cloudeley-terrace, Islington.	3	Captain Holt W. Clarke, H. M. 62nd Regt. of Foot, Halifax, Nova Scotia	32
Charles Butler, Bexley House, Blackheath, and Wm. Barnwell, Cophthall-ct., London	49	Admiral Sir T. J. Cochrane, Belgrave-square.	100
Elias Cabot, sen., Halifax, Nova Scotia	3	Astley Cock, 26 Mornington-road, Regent's-park, and E. Cock, St. Thomas-street, Southwark	11
Rear-Adm. Sir J. C. Caffin, K.C.B., Van-brugh-lodge, Blackheath	18	Hilary Codville, Quebec	10
James Cameron, dec., L'Orignal, Ontario	10	William James Coleman, Halifax, Nova Scotia	10
Miss Mary Cameron, Belmont, Acre-lane, Brixton	2	Miss Elizabeth Coles, St. Peter's-st., Tiverton, Devon	5
Mrs. Christian Campbell, 15 Dawson place, Bayswater	12	Miss Matilda Coles, St. Peter's-st., Tiverton, Devon	3
Mrs. Mary Hester Campbell, St. John, New Brunswick	2	William Coles, 3 Cophthall-chambers, Angel-court	3
Robert H. S. Campbell, and Mrs. Eliza W. Barron dec., 5 Argyll-pl., Regent-st.	125	Francis William Collins, Liverpool, Nova Scotia	9
Robert H. S. Campbell, 5 Argyll-pl., Regent-street, and J. W. H. Campbell, dec., Holles-street, Cavendish-square	189	Robert Collins, M.D., Halifax, Nova Scotia.	16
Edward Cane, 60 Dawson-street, Dublin	17	James Comerford, 7 Tokenhouse-yard	6
Rev. Edward Thos. Cardale, Uckfield, Sussex	41	Louis Richards Cooke, Clovelly, near Bideford, North Devon	20
Miss Mary Anne E. Cardale, 27 Torrington square	10	James Coppin, Halifax, Nova Scotia	5
Miss Frances Carew, care of Messrs. Boyle & Co., 35 College-green, Dublin	2	Richard Cornnell, Great St. Helen's, Bishops-gate-street Within, E. C.	13
Robert Carfrae, London, Canada West	4	John Davies Corrie, Dysserth, Welshpool, Montgomeryshire	11
Mrs. Elizabeth A. C. Carlow, Campbellford, Canada	100	Benjamin Cotton Chigwell	40
John Carruthers, Kingston	12	Miss Sophia L. E. Cotton, 23 Amphyll-square, N.W.	34
John Thomson Cassels, jun., Ottawa	1	John Costley, Halifax, Nova Scotia	8
Walter Gibson Cassels, jun., Ottawa	1	Benjamin Coveney, 10 Cleveland-row, St. James's	5
Joseph Chamberlain, Bartholomew-st., Birmingham	80	Miss Margaret E. Cox, Chester Lodge, Clevedon, Somerset	32
Richard Chamberlain, Bartholomew-st., Birmingham; Herbert Chamberlain, of 37 Regent's Park-road, London; John Strutt, Birches Cottage, Poynton, Cheshire, and Joseph Strutt, Wakefield, Yorkshire	25	Lieut.-Col. William H. Cox, R.A., care of Messrs. Cox & Co.	19
Richard Chamberlain, dec., Fitzroy Lodge, The Grove, Highgate	20	Hon. John Creighton, Lunenburg, Nova Scotia	6
Charles J. Chaplin, Park-hill, Carshalton, Surrey	70	John Crearar, Pictou, Nova Scotia	20
John Chapman, and William Chapman, 2 Leadenhall-street	8	George A. S. Crichton, Halifax, Nova Scotia.	14
Thomas Chapman, 25 Bryanston-square	6	James D. Croil, Montreal	9
Captain Wm. Cox Chapman, R.N.	10	Charles Crompton, Leeds; Rev. J. C. Egerton, Burwash, Sussex, and Jas. Dowie, Pall Mall, East	20
William Robert Chapman, 4 Jeffrey's-square, St. Mary Axe	120	Lieut.-Col. William Cross, Dartan, Armagh, Ireland	56
Miss Ellen Charman, 2 Cumberland-place, Regent's-park	200	Mrs. Eliza Crowdy, 26 Golden-square, Regent-street, W., and Alfred S. Crowdy, Tornewton house, Newton Abbot	12
Henry Charman, 4 Beak-street, Regent-st.	36	Francis Crumpe, M.D., Tralee	165
Henry Charman, 4 Beak-street, Regent-street, and Miss Ellen Charman, 2 Cumberland-place, Regent's-park	100	James Cullen, Halifax, Nova Scotia	3
Joseph Henry Christian, 8A, Whitehall-place	3	Sir Edward Cunard, Bart., dec., 52 Old Broad-street	80
Alexander Christie, 42 Old Broad-street	22	William Cunard, and James Bain Duffus, Halifax, Nova Scotia	21
Miss Margaret Christie, and Miss A. G. Christie, 16 Blackford-road, Edinburgh	16	Hugh Cunnynghame, 4 York-villas, Campden-hill, W	10
Robert Chuter, Addiscombe Lodge, Upper Addiscombe road, Croydon	10	Miss Mary C. Dale, Quebec	3
Nepean Clarke, Halifax, Nova Scotia	25	Giamcomo D'Angelo, 61 New Bond-street	8
Miss Emilia Ann Clayton	3	Pierre Jacques Darey, Montreal	1
Col. Edward J. Cleather, Ellerslie, Bedford	5	William Darling, Montreal	35
		David Davies, Green Hall, Carmarthen, and Richard Thomas Dixie, Treventy, Llanfihangel, Carmarthen	10
		Miss Kate Davis, Kingston, Canada	6

Bank of British North America.—Continued.

(Banque de l'Amérique Britannique du Nord.—Suite.)

	Shares. (Actions.)		Shares. (Actions.)
Mrs. Mary Davis, Kingston, Canada.....	20	William Esson, and George Esson, Jun., Halifax, Nova Scotia.....	2
William R. Dean, London, Ontario.....	10	William Esson, and Robert Boak, Jun., Halifax, Nova Scotia.....	20
G. R. Savense De Beaujeu, dec., Côteau du Lac, Canada.....	10	Miss Isabella Etter, Halifax, Nova Scotia... ..	6
George Wastie Deblois, Charlotte Town, P. E. I.....	7	John Ettrick, Douglas, Isle of Man.....	3
Edward M. Denny, Hibernia-chambers, South- wark, S. E.....	100	Henry Larkins Ewart, 10 Stauhope-place, Hydepark, and Rev. John Erceman, Ashwicken Rectory, Norfolk.....	12
Mrs. Isabella Des Barres, 2 Clermont-villas, Preston, near Brighton, and Richard John Maxwell Gumbleton, Glanatore, Curryglass, Cork.....	72	Mrs. Ellen Fagan, Park Lodge, Harrow-on- the-Hill.....	6
Miss Louisa Des Barres, and Miss G. F. E. Des Barres.....	8	William B. Fairbanks, Halifax, Nova Scotia	5
Robert James Devereux, 42 Old Broad-street, Nova Scotia.....	18	Henry Greggs Farish, M. D. dec., Yarmouth, Nova Scotia.....	3
Mrs. Caroline Digby, Brantford, Ontario.....	3	Dominick Farrell, Dartmouth, Nova Scotia..	42
Mrs. Fanny Dixon, Wellington Arms Hotel, Strathfield Turgiss, near Winchfield, Hampshire.....	6	Henry Richard Farrer, 42 Lowndes-street, S. W.....	50
Henry Dolan, 12 Coleman-street, E. C.; John Charles Rees, 4 South-place, Blackheath, and Mrs. Catherine Macdermot, 24 Ham- ilton-terrace, St. John's Wood.....	18	Rev. Matthew Thos. Farrer, Shirloy, near Croydon.....	42
Joseph Donnell, Liscard-house, Liscard, Cheshire.....	20	Oliver William Farrer, Binnegar Hall, near Wareham.....	42
John Walter Douglas, 90 Cannon-street, E. C.	15	Thos. Henry Farrer, The Board of Trade, Whitehall.....	183
William Dow, dec., Montreal.....	60	William James Farrer, 66 Lincoln's Inn-fields	10
Miss Mary Doyle, Halifax, Nova Scotia.....	4	Miss Catherine L. Fellows, Ottawa.....	9
Sir T. T. F. Elliott Drake, Bart., dec., Nut- well-court, Lympstone, Devon.....	68	Miss Charlotte F. L. Fellows, Ottawa.....	3
William Drake, Halifax, Nova Scotia.....	4	Mrs. Mary M. O. L. Fellows, wife of G. B. Lyon Fellows, Ottawa.....	20
Lieut.-Col. Astell Wm. Drayner, care of Messrs. Grindlay & Co., 55 Parliament- street.....	34	Miss Christina Ferguson, Derby, New Bruns- wick.....	1
Mrs. Isabel M. Drillio, Halifax, Nova Scotia.	11	Hugh Ferguson, Derby, New Brunswick....	1
James Bain Duffus, Halifax, Nova Scotia.....	29	William Ferguson, Stock Exchange, E. C....	5
John Duffus, dec., Halifax, Nova Scotia.....	31	William Dawson Ferguson, Derby, New Brunswick.....	1
John Duffus, Halifax, Nova Scotia.....	28	James Ferrier, Montreal.....	18
William Dunbar, Halifax, Nova Scotia.....	18	Miss Selina Susanna Ferrières, Barnstable, Devon.....	5
Miss Jane Durnford, Montreal.....	9	William Finlay, Halifax, Nova Scotia.....	10
Miss Mary Durnford, Montreal.....	11	Nicol Finlayson, Nairn, Scotland.....	40
John Durston, Lympsham, Weston-super- Mare, Somerset.....	10	Roderick Finlayson, Victoria, British Columbia.....	38
Mrs. Anne Margaret Egan, Montreal.....	22	Charles Fletcher, Halifax, Nova Scotia.....	21
John Bloxam Elin, 7 Kent-terrace, Regent's- park.....	27	Matthew Flower, 14 Norfolk-crescent, Hyde- park.....	70
George Edwin Elliott, Monkerton, Pinhoe, near Exeter, and John Du Pre, Plymouth, Devon.....	2	Alexander Clark Forbes, Skendleby Hall, Spilsby, Lincolnshire.....	15
Lieut.-Gen. Sir W. H. Elliott, K. C. B., K. H., 20 Cambridge-square, and Lady Jane Elliott.....	88	Miss E. M. C. Forbes, Toronto.....	12
Miss Mary Sophia Ellison, dec., Grove-lodge, Regent's-park.....	4	Miss Frances Louisa Forbes, Halifax, Nova Scotia.....	5
Arthur William English, Aislaby Lodge, Whitby, Yorkshire.....	27	John Hepton Forbes, Merry Oak, nr. South- ampton.....	46
George Esson, Halifax, Nova Scotia.....	10	James Ford, Trump-street, Cheap-side; Frederick Giffard, 1 Gresham Buildings, Basinghall-street.....	6
Mrs. Harriet Ann Esson, Halifax, Nova Scotia.....	5	John Elkawah Forsyth, M. D., Bridgetown, Nova Scotia.....	10
William Esson, Halifax, Nova Scotia.....	4	John Richardson Forsyth, Huntlay, Aber- deenshire.....	21
		Miss Harriet Foster, 53 Oxford Road, Kil- burnpark.....	10
		James Foster, Markhouse-lane, Walthamstow	55
		Miss Elizabeth Folds, 9 Claremont-street, North Glasgow.....	6
		Samuel Fowler, Binfield, Bracknell, Berks...	28
		Rev. Chas. Thomas Frampton, Chichester, Sussex.....	14

Bank of British North America.—*Continued.*(Banque de l'Amérique Britannique du Nord.—*Suite.*)

	Shares. (Actions.)		Shares. (Actions.)
Mrs. Harriot Sutton Frampton, dec., and John De Kewer Frampton, 17 Talbot-square, Hyde-park	2	James Goldie, Halifax, Nova Scotia	30
Miss Jane Broome Frampton, 17 Talbot-square, Hyde-park	27	Hon. George Jervis Goodhue, dec., London, Canada	80
John De Kewer Frampton, 17 Talbot-square, Hyde-park	4	Mrs. Emma G. Goodwin, Quebec	27
John De Kewer Frampton, 17 Talbot-square, Hyde-park, and Rev. C. T. Frampton, Chichester, Sussex	7	Miss Mary E. Goodwin, Quebec	2
Miss Sarah Frampton, 17 Talbot-square, Hyde-park	28	Col. William Gordon, and Captain H. H. Howett	2
Mrs. Catherine Fraser, Glenarben Lodge, The Park, Cheltenham	12	Mrs. Mary Jane O. Gore, dec., Porkington, Oswestry, Salop	25
James Fraser, New Glasgow, Pictou	56	Patrick Gorman, Dartmouth Nova Scotia	6
John Fraser, Quebec	4	Charles John Gossip, M.D., Halifax, Nova Scotia	3
Rev. Simon J. G. Fraser, Brambllys, Basingstoke, Hants	40	Mrs. Sarah Ann Gossip Halifax, Nova Scotia	2
John H. Freeman, Liverpool, Nova Scotia	4	Miss Caroline Gould, 4, Tavistock-square	20
Mrs. Martha Freeman, Liverpool, Nova Scotia	2	Miss Frances Lydia Gould, 4, Tavistock-square	30
Mrs. Ann Freer, Montreal	7	Miss Harriet Gould, 4, Tavistock-square	40
Miss Margaret Fryer, care of W. R. Chapman, 4 Jeffrey's-square, St. Mary Axe	8	Mrs. Lydia Gould, dec., Burwash Rectory, Hurst Green, Sussex	103
Mrs. Anna M. Gabbett, St. Margaret's Villa, Plumstead, Kent	20	James Allan Grahame, Victoria, B. C.	33
Miss Ann S. Gairdner, Montreal	12	Frederick Grant F. Grant, 3rd Light Dragoons, Ecclesgreig, Montrose	48
Mrs. Hannah S. Gardiner, Montreal	12	George J. Forsyth Grant, Queen's College, Oxford	36
Miss Mary Jane Gardiner, 17 Clarence-street, Penzance	12	Lieut. John J. F. Grant, St. John, New Brunswick	48
John Bingley Garland, Stone Cottage, near Wimborne, Dorset	35	Mrs. Margaret Grant, Strathaven; Andrew Wilson and Andrew Williamson, 20 South Frederick-street, Glasgow	8
Mrs. Eliza Mary Gaskin, Kingston, Ontario	20	Miss Anne Green, care of Wm. Chubb, Esq., Wilts and Dorset Bank, Salisbury, Wilts	6
Rev. George M. Gay, Ingham Rectory, Bury St. Edmunds, Suffolk	12	Lady Harriet Green, 10 Eaton-pl. South, Eaton-square	25
James Gay, dec. Queen-street-place; Rev. Augustus Hewitt, 23 Dorset-sq., and Jonathan M. Key, Beverstone House, Brixton-hill	50	Samuel Claridge Green, dec., and Samuel Clarke Green, 41 Lothbury	5
Edward Gem, George Gem, Birmingham, and Harvey Gem, Wolverley, Worcestershire	90	Charles Williams Greenly, Titley-court, Titley, Herefordshire	20
James Dunlop Gemmill, Hamfield, near Irvine, Scotland	50	Lieut. Hubert Henry Grenfell, R.N., H.M.S. "Immortalité," Portland	3
Mrs. Harriet A. V. Gibb, Quebec	44	Edward Clavey Griffith, dec., 34 Bedford Row, and Theophilus Trend, M.D., Anglesea-place, Southampton	40
Miss Portia Ingonville Gibbons, Sydney, Cape Breton, Nova Scotia	1	Jean Henri Guernonprez, 53 Oxford-road, Kilmurk-park	5
Miss Susan Gibbons, Sydney, Cape Breton, Nova Scotia	2	Miss Lucie Guerout Quebec	16
John Dixon Gibbs, 21 Great St. Helen's, and Alex. L. Mackintosh, 11 Great Ormond-street	40	Rev. Narcisse Guerout, Berthier en-haut	2
John Gibson, Halifax Nova Scotia	20	Mrs. J. de Beauvoir Guille; Rev. Charles Sydney Guille, dec.; and Miss Mary Elizabeth Guille, all of St. Peter's Port, Guernsey	30
Miss Fanny Giffard, Guernsey	16	Richard Seymour Guinness, 17 College-green, Dublin	20
Miss Lucretia A. M. Gildersleeve, Kingston, Canada	4	Mrs. Elizabeth Gunn, Montreal	5
Alexander Gillespie, Heathfield, Walton-on-Thames	25	Sir William Hackett, 30 Duke-street, Westminster	10
Mrs. Alison Gillespie, Douglas, Lanarkshire	16	Mrs. Sarah Haes, 2 Crescent Villas, Crescent-road, Crouch End	4
George Hamilton Gillespie, Hamilton, Canada	50	Frances Isabella Hale, 31 Landsdown-road, Tunbridge Wells, Kent	30
Caroline Gilmour, and Mary Ann Bankier Quebec	3	George Carleton Hale, Kingston, Canada	24
Thomas Samuel Girdler, 7 Tokenhouse-yard, Richard Henry Glyn, 10 King's Arm's yard, E.C.	20	Jeffery Hale, dec., Quebec, and George Carleton Hale, Toronto	12
Mrs. Sophia Ann Godfrey, Halifax, Nova Scotia	25	Richard Hale, Quebec	10
	6	Halifax Fire Insurance Company, Halifax, Nova Scotia	36
		George Hall, Quebec	2

Bank of British North America.—Continued.

(Banque de l'Amérique Britannique du Nord.—Suite.)

	Shares. (Actions.)		Shares. (Actions.)
Henry Earle Hall, Quebec.....	5	James John Hooper, 1 Hare-court, Inner Temple.....	28
Rev. John William Hall, Highwood, Parsonage, Writtle, Essex.....	4	Rev. William Hooper, Vicarage, Cressing, Braintree, Essex.....	28
Miss Susan Halliburton, Halifax, Nova Scotia	3	Mrs. Barbara Hopkins, Halifax, Nova Scotia	6
Pitman Halsey, dec., and William Warren, 55 High-street, Exeter.....	5	Thomas Hosterman, dec., Halifax, Nova Scotia.....	20
Rev. Charles Hamilton, Quebec.....	19	James Peter Howard, dec.; Mrs. Anne Camp-hansen, Whithed-Wood, near Southamp-ton, and John J. Howard, dec., Norfolk-house, Cumberland-place, Southampton... ..	48
Rev. Henry Harris Hamilton, Manchester, Nova Scotia.....	6	John Janson Howard, dec., Whithed Wood, Shirley, Hunts, and Mrs. Anne Camphansen	9
Hon. John Hamilton, Hawkesbury, and Rev. Charles Hamilton, Quebec, Canada.....	17	Richard Howell, dec., 59 Finchley-road, N.W.	50
Hon. John Hamilton, Hawkesbury, Ontario..	19	Mrs. Helen Hudson, Halifax, Nova Scotia..	6
Robert Hamilton, Quebec.....	226	Rev. Joseph Hudson, Chillingham Vicarage, Alnwick.....	10
John Rees Handley, Halifax, Nova Scotia...	53	Richard A. K. Hugessen, London, Ontario..	28
Mrs. Charlotte Eliza Harding.....	7	Henry Francis Hughes, Montreal.....	1
Mrs. Mary Harris, dec., Lower Horton, Nova Scotia.....	4	Roderick Hugonin, Vevay, Torquay, Devon..	20
Jairus Hart, Halifax, Nova Scotia.....	65	Mrs. Catherine Humbert, dec., 29, Connaught-terrace, Edgware-road; Lewis Humbert, 27 Fitzroy-square, and Adrian Delmar Humbert.....	12
Samuel Hart, dec., Cornwall, Canada.....	3	Lewis Humbert, 27 Fitzroy-square.....	15
Andrew Hatch, Quebec.....	3	James C. Hume, M.D., dec., and John B. Gilpin, M.D., Halifax, Nova Scotia.....	3
Rev. Thomas Goodwin Hatchard, dec., St. Nicholas Rectory, Guildford; Rev. George M. Gay, Ingham Rectory, Bury St. Edmunds, Suffolk, and Rev. Alfred H. Gay, Hardingstone Rectory, near Northampton..	12	Joseph B. Hume, dec., 3 Delamere-terrace... ..	30
John Nicholas Hathway.....	20	William B. Hume, 16 Leadenhall-street....	10
Mrs. Sophia Hay, 40 Porchester-ter., Hyde-park.....	8	Thomas Humphrey, Petpiswick, Nova Scotia	2
Mrs. Theresa J. Hay, Halifax, Nova Scotia..	8	William Charles Humphrys, Elm-lodge, Burs-leden, Southampton.....	21
Mrs. Sophia A. Head, Halifax, Nova Scotia..	1	William Charles Humphrys, Bursleden, South-ampton; W. L. W. Chute, The Vine, Southampton, and Rev. Henry Winford Cookes, Woodhampton, Worcestershire..	21
Mrs. Mary Heath, Bednall, near Stafford, Staffordshire.....	25	Mrs. Elizabeth Hunt, 24 St. Phillip's-road, Dalston.....	12
Mrs. Selina Heath, Brewood, Staffordshire..	16	James Hunt, dec., Quebec.....	5
James Helme, and Edward H. Lushington, 42 Old Broad-street, E.C.....	20	Mrs. Ann Hunter, Halifax, Nova Scotia....	5
Robert Henderson, dec., and Geo. Henderson, 7 Mincing Lane, E.C.....	40	Charles David Hunter, Halifax, Nova Scotia.	6
Mrs. Elizabeth Henry, Ottawa.....	4	Abel Hurlbut, Freligsburgh, Province of Quebec.....	4
Miss Margaret Henry, Quebec.....	6	Richard Hutchison, Miramichi, N.B.....	3
Francis C. K. Heppburn, 75 Blenheim-crescent, Sussex-road, Kensington-park.....	56	Major Ralph P. Ince, dec., 18 Montagu-square	59
William Rickart Heppburn.....	120	William L. Inch, 8 Clarendon-terrace, North-road, Plymouth.....	12
William Herring, Quebec.....	22	Capt. Thomas C. Inglis, 6 Queen's Gate, Ken-sington, W.....	36
Miss Isabella M. Hewat, 12 St. Mary's-rd., Canonbury.....	15	Miss Kate Irwin, 17 Maison-Dieu Road, Dover	10
John Inglis Hewat, 38 Highbury New Park, N.; Miss Isabella Mary Hewat, 12 St. Mary's road, Canonbury, and Michael Grayhurst Hewat, 38 Highbury New Park, N.....	13	Miss Mary Jack, Renton-terrace, Victoria-road; Queen's-park, Glasgow; Archibald Foulds, 29 Berkeley-terrace, Glasgow; William Miller Findlay, 9 Clarmont-street North, Glasgow; John Ewing, Villafield-pl, Taylor-street, Glasgow, and William Tolmie, 19 Regina-rd., Tollington-pk., London.....	18
John Inglis Hewat, and Michael Grayhurst Hewat, 38 Highbury New Park, N.....	205	Peter Jack, Halifax, Nova Scotia.....	5
John Inglis Hewat, Warfield Cottage, Brack-nell, Berks.....	25	Mrs. Mary Ann Jacobs, Lunenburg, Nova Scotia.....	6
Michael G. Hewat, 38 Highbury New Park..	25	Edward Somerville Jaffray, New York.....	25
Mrs. Rebecca Hewat, 35 Canonbury-square, Islington, N.....	4	William Janvrin, dec., 41 York-terrace, Regent's-park; Rev. John W. Benest, Huddersfield, and Edward E. Benest, Norwich.....	12
Dame Rachel Maria Higgins, Bath.....	10		
Mrs. Hannah H. Hill, Dartmouth, Nova Scotia.....	20		
Rev. John Howard Hinton, Redland, Bristol	10		
Samuel Hoare, 60 Lombard-street.....	25		
Richard Hocken, Catham, New Brunswick..	15		
Mrs. Amelia C. Hodgson, care of Wm. Wal-ton, 30 Great Winchester-street.....	100		
John Hogan, Halifax, Nova Scotia.....	3		

Bank of British North America.—Continued.

(Banque de l'Amérique Britannique du Nord.—Suite.)

	Shares. (Actions.)		Shares. (Actions.)
Miss Fanny Jaques, and William Ormsty Gore, dec., 66, Portland-place.....	20	Andrew Thos. Laurie, 6 Lime-street, E.C....	5
Robert Jardine, dec.; T. W. Daniel, J. D. Levin, S. J. Scovil, and Rev. W. Scovil, St. John, N.B.	40	Mrs. Anne Reid Laurie, 12 Lower Berkeley-street, Portman-square.....	17
William Joseph Jarrett, 66 Lincoln's Innfields	10	David C. Laurie, M.D., 6 Boyne-terrace, Notting-hill.....	30
Capt. Frederic Jeffrey, 4 Radnor-villas, Follkestone.....	65	John Patrick Lawless, Toronto.....	22
Charles Jones, dec., 2 Arthur-rd., Upper Holloway; Robert Starey, 1 Lorne-rd., Stroud Green-lane, Finsbury-park, and John Burrows, Woodford, Essex.....	8	Henry Lawson, Halifax, Nova Scotia.....	10
Miss Eliza Jones, Myddleton Cottage, Waltham-cross.....	35	Walter Lawson, Dartmouth, N.S.....	29
Henry Moutray Jones, Bellevue-park, Kingstown, Ireland.....	128	Thomas Charles Leaver, dec., Halifax, Nova Scotia.....	1
Henry M. Anketell Jones, Ballynew House, Castlebar, Ireland.....	22	Mrs. Mary C. Leaycraft, Quebec.....	7
John T. W. Jones, Marsham-lodge, Gerrard's Cross, Bucks.....	28	Miss Anne Forster Lecamp, 3 Parade-road, St. Helier's, Jersey.....	2
Mrs. Mary A. S. E. Jones, 35 Adelaide-crescent, Howe, Brighton.....	200	George A. Le Maire, Rule Office, 2 Mitre-court-buildings; Temple, James Fenning, Torrington-square, and Henry W. Fisk, Lowther Cottages, Holloway.....	10
Miss Susanna Jones, Marsham Lodge, Gerrard's Cross, Bucks.....	25	Sir Denis Le Marchant, Bart., Cobham-place, Surrey; Major Thomas Le Marchant, New Lodge, Great Berkhamstead, Herts, and Henry Shaw Lefevre, Austin Friars.....	40
William Jordan, Halifax, Nova Scotia.....	19	Major-Gen. Sir John G. Le Marchant.....	19
Augustin Jourdain, dec., Quebec.....	5	Mrs. Julia Guerout Le Mesurier, dec., Quebec	6
Richard Joun and Adam Brown, Hamilton, Canada West.....	84	Thomas Augustus Le Mesurier, Dep. Asst.-Com.-General.....	4
Edward Kent Karslake, Stone-buildings, Lincoln's Inn.....	20	Major William Lemoine, R.A., Roseland-Villa, West End, Southampton.....	40
Charles C. Keane, Bermuda.....	2	Frederick Lermite, dec., Montpelier Villas, Brighton; Robert Roberts, Cheapside, and William Bates Morris, 106, Fenchurch-street.....	66
William Henry Keating, Halifax, Nova Scotia.....	26	Robert Leslie, M.D., dec., Annapolis, Nova Scotia.....	7
Reginald Kelly, Trenifle, Cornwall, and William Marwood Kelly, M.D., Taunton Somersetshire.....	100	William Le Vesconte, Cape Breton.....	10
Wm. Marwood Kelly, M.D., 11 Crescent, Taunton.....	8	Mrs. Rosetta, Levy, Quebec.....	10
Hon. Sir Edward Kenny, Halifax, Nova Scotia.....	50	Mrs. Joseph G. Lindsay, dec., Quebec.....	4
Thomas Edward Kenny, Halifax, Nova Scotia	10	Robert Lindsay, Lunenburg, Nova Scotia.....	5
George Kerr, Chatham, N.B.....	10	George Little, Halifax, Nova Scotia.....	7
Joseph N. B. Kerr, Amherst, Nova Scotia....	9	Joseph Louis, Quebec.....	10
Jonathan M. Key, Beverstone House, Brixton-hill.....	35	Miss Susannah Lownds, Halifax, Nova Scotia.....	2
Mrs. Elizabeth J. Kilvington, 6 Queen's-gate, Kensington, W.....	4	Col. Robert William Lowry, Barbadoes.....	12
Rev. Andrew King, Halifax, Nova Scotia.....	15	Frederic Lubbock, 16, Leadenhall-street.....	25
Charles King, Quebec.....	23	Mrs. Mary Lucas, Quebec.....	20
John King, Halifax, Nova Scotia.....	10	Charles N. Luxmore, Torquay, Devon; W. J. Thompson, Mincing Lane; Miss Esther Thompson, West-hill Lodge, Brighton....	35
Stephen King, 126 Bunhill row, Finsbury....	1	John Lynch, Shubenacadie, Nova Scotia.....	3
John Jeken Kingsford, 41 Seething Lane, E.C	30	Peter McBride, St. John's Newfoundland.....	15
Thomas C. Kinnear, Halifax, Nova Scotia..	63	Hugh McCalmont, 3, Crown-court, Philpot-lane.....	110
Mrs. Ann Kirlew, The Mount, York.....	10	Robert McCalmont, 3, Crown-court, Philpot-lane.....	90
James Kittermaster, M.D., Meriden, Coventry, Warwickshire.....	35	Mrs. Charlotte M. McColl, Halifax, Nova Scotia.....	18
Miss Emily Kough, care of J. W. Bazalgette, Morden.....	10	Hugh McDonald, dec., Antigonish, Nova Scotia.....	10
Robert S. Knight, Frampton Township, Province of Quebec.....	1	Daniel McDougall, dec., Martin-town, Canada	2
Comm.-Gen. John Laidley, 6 Duke-street, Westminster.....	40	Donald Lorn MacDougall, Montreal.....	11
James Dunbar Lamb, Nairn.....	13	Mrs. Elizabeth MacDougall, Halifax Nova Scotia.....	1
Frederick W. Lancaster, London, Ontario....	8	Mrs. Elizabeth McGrath, St. Catherines.....	6
John Bailey Langhorne, Her Majesty's Court of Probate Registry, Wakefield.....	5	Robert MacIntyre, Montreal.....	22
		Miss Annie McKenzie, Quebec.....	40
		Charles H. McKenzie, Pictou, Nova Scotia..	5
		Gordon Mackenzie, Palma-house, Castle-street, Ryde, Isle of Wight.....	20

Bank of British North America.—Continued.

(Banque de l'Amérique Britannique du Nord.—Suite.)

	Shares, (Actions.)		Shares, (Actions.)
Miss Jessie McKenzie, Langdon House, Eltham Court-road, Eltham.....	6	Thomas Millais, St. Helier's, Jersey.....	13
James Joseph Mackenzie, Union Club, Trafalgar-square.....	36	Stephen Miller, Care of Messrs. Jones Brothers, Upper Thames-street.....	70
John Gordon Mackenzie, Montreal.....	22	James Milligan, St. John, New Brunswick...	2
Roderick McKenzie, Pictou, Nova Scotia....	40	Charles Henry Mills, Lombard-street.....	17
George Mackie, D.D., Chivers-Coton Vicarage, Nuneaton.....	10	Rev. Wm. Yarnton Mills, dec., Miserden Rectory, Cirencester.....	9
Alexander McLaggan, dec., Miramichi, N.B.	20	Alexander George Milne, St. Michael's House, Cornhill, and John D. Blythe, Captain and Paymaster H. M. 46th Regiment....	86
Alexander McLeod, Halifax, Nova Scotia....	16	Miss Frances Harriet Milner, Hurstcroft, Windsor, Berks.....	25
William McLeod, dec., Richibucto, New Brunswick.....	55	Gavin Milroy, M.D., and Mrs. Sophia Milroy, 9, St. John's Villas, Richmond.....	20
Miss Christina McLimont, Quebec.....	10	George Moffatt, Montreal.....	12
Eagle Henderson Macmillan, 15, North Lander-road Grange, Edinburgh.....	3	Lewis Moffatt, Toronto.....	10
Hon. James McNab, dec., Halifax, Nova Scotia	9	John Thomas Molson, Montreal.....	40
Miss Sophia Lousia McNab, Halifax, Nova Scotia.....	2	Miss F. Brooks Montague, Mousehold House, near Norwich.....	20
Mrs. Catherine McNeil, Halifax, Nova Scotia	8	Miss Caroline Eliza Mortizambert, The Grove, Clonee, Co. Meath, Ireland.....	12
Mrs. Caroline Macreight, Hauteville, Jersey	15	Mathew Mooney, Halifax, Nova Scotia.....	3
Capt. Charles Madden, R.N., 4, Albion-terrace, Southampton.....	13	Thomas Mooney, Halifax, Nova Scotia.....	3
Capt. Charles Madden, R.N., Southampton, and Sir. F. Madden, 25, St. Stephen's-square, Bayswater.....	2	Benjamin T. Moore, Spring-grove, Isleworth, and John Brett Moore, North Lodge, Thicket-road, Anerley.....	15
Mrs. Mary Ann A. Maitland, 156, Westbourne-terrace, Hyde-park.....	12	William S. More, Halifax, Nova Scotia.....	29
James Malcom, dec., Halifax, Nova Scotia..	10	Rev. George E. W. Morris, Halifax, Nova Scotia.....	1
Mrs. Anna R. Manfield, 12, Brunswick-road, Brighton.....	80	Rev. George E. W. Morris, and Edward Cartwright Morris, of the Crown Land Office, Halifax, Nova Scotia.....	20
James A. Mann, Esthonia House, Ealing; John R. Mann, New Barn Cottage, Osborne, Isle of Wight, and James Waddell, New Poultry Chambers, E.C.....	1	John Spry Morris, Hastings.....	52
Miss Emily Mansfield, Bristol, Torquay.....	10	Rev. William Morse, Paris, C.W.....	10
John Bennett Marks, Kingston, Ontario.....	7	Lemuel James Morton, Halifax, Nova Scotia	34
Mrs. Desiah Marshall, Halifax, Nova Scotia..	12	Silvanus Morton, Milton, Nova Scotia.....	5
Miss Louisa Marshall, Halifax, Nova Scotia..	2	David Moss, 32, Upper Harley-street, Regent's-park.....	19
Thomas Martel, 67, Mount Durand, Guernsey	12	Edward Moss, 82, Inverness-terrace, Bayswater.....	29
Henry Wilkes Masterson, Clarence-villa, East Cowes, Isle of Wight.....	21	James Robert Mosse, 30, Bury-street, St. James's.....	25
John H. Mathews, 1, Essex-court, Temple...	30	Mrs. Isabella Muirhead, dec., Halifax, Nova Scotia.....	11
James Maxwell, Halifax, Nova Scotia.....	1	Miss Grace Eliza Munro, 11, Montagu-street, Portman-square.....	9
Rev. Robert B. Mayor, Frating Rectory, Colchester.....	20	Charles Murdoch, Halifax, Nova Scotia.....	4
F. H. Medcalf, John G. Howard, and Joseph Hodgson, Toronto.....	5	Charles Murdoch, William Miller, and Robert Miller, 36, Cannon Street.....	8
Arthur O. Medley, 11, Warnford-court Throgmorton-street; Edward Marcus Attwood, dec., Rouen, France, and Henry Wilson Demain Saunders, 38, Old Broad-street, London.....	42	Mrs. Elizabeth M. Murison, Halifax, Nova Scotia.....	4
Arthur O. Medley, 11, Warnford-court.....	10	Thomas Edward Murphy, Halifax, Nova Scotia	5
Edmund Burdekin Medley.....	2	John Murray, Mabou, Cape Breton, Nova Scotia	13
Miss Ellen M. Medley, 14, Kensington Gardens-square, W.....	1	Mrs. Jane Gordon Myers, Halifax, Nova Scotia.....	1
Miss Mary A. Medley, and Miss Florence A. Medley, Brighton-terrace, Brixton.....	10	Col. William James Myers, dec., Halifax, Nova Scotia.....	18
James Cosmo Melvill, India Office, Westminster, and Wm. Henry Melvill, Stone Buildings, Lincoln's-Inn.....	38	William Myers, Jeddore, Nova Scotia.....	4
James W. Merkel, Halifax, Nova Scotia.....	22	John Naylor, dec., Halifax, Nova Scotia.....	16
James W. Merkel, and Samuel Wastie Deblois, dec., Halifax, Nova Scotia.....	15	Edward John Nettlesfold; Joseph Henry Nettlesfold, and Frederick Nettlesfold, all of 54, High Holborn, W. C.....	50
Mrs. Mary Ann Middleton, 4, Fitzroy-place, Raglan-road, Dublin.....	49	Mrs. Anne Ellen Nettleship; William Francis Nettleship, East Sheen, Surrey, and John William Maclure, Upper Brook Street, Manchester.....	30

Bank of British North America.—Continued.

(Banque de l'Amérique Britannique du Nord.—Suite.)

	Shares. (Actions.)		Shares. (Actions.)
Wm. Johnstone Newall, 3, Crown-court, Philpot-lane	94	Frederick Perkins, Toronto	10
Fowler Newsam, Stamford-hill	60	Capt. George Edward Perryn, care of R.H. Perryn, Esq., 34, Fenchurch-street, E.C.	4
Rev. Edward E. B. Nichols, Liverpool, Nova Scotia	4	R. H. Perryn, 1 Cambridge-park, Twickenham	10
Miss Amelia R. Noad, Quebec	18	Merrick Shawe Persse, dec., Ramelton, Co. Donegal	3
Major Wm. Hatt Noble, R.E., and Mrs. Mary Noble, Caversham Hill, Reading	4	Henry Peters, Halifax, Nova Scotia	5
Major William Hatt Noble, Caversham-hill, Reading	6	William Petry, Quebec	20
Miss Antoinette Nordbeck, Halifax, Nova Scotia	26	Abraham H. Phillipotts, Carshalton, Surrey	37
Major George Nugent, Clonfina Lodge, Leamington	8	Rev. Geo. W. Phipps, Husbands Bosworth Rectory, Rugby	5
Lt.-Col St. G. M. Nugent, care of Cox & Co., Craig's-court	12	William Dewe Piers, 290 South Lambeth-road, S.W.	8
Miss Elizabeth S. Nuthall, 17, Trafalgar-road, Great Yarmouth	6	Miss Mary Ann Pilton, 20 Dorchester-place, Blandford-square	4
Miss Frances Mary Ogilvie, 22, Hove Villas, Hove, Brighton	6	Henry Gesner Pineo, Pugwash, Nova Scotia	15
James Ogilvie, care of W. Ogilvie, 1, Angel-court, Throgmorton-street	10	Mrs. Hannah W. Plenderleath, dec., care of C. V. M. Temple, 23, St. Ursule-street, Quebec, Canada	11
William Oliver, 9, Fitzroy-square, and Samuel Solomon, Covent Garden-market	29	Rev. Wm. Chas. Plenderleath, Cherhill Parsonage, Calne, Wilts	5
Miss Henrietta E. Otway, 52, Green-street, Grosvenor-square	20	Miss Louisa Plumb, Union-street, Faringdon, Berks	3
Thomas Scambler Owden, Tottenham	40	Thomas Podd, dec., Quebec	6
Bowden Bremner Oxley, Halifax, Nova Scotia	7	Rev. Allan Pollok, New Glasgow, Nova Scotia	6
John Oxley, Upper Clapton	10	Henry Poole, Little Glace Bay, C.B.	64
Thomas Paget, 155, Fenchurch street	50	Henry Skeffington Poole, Alvaston, Derby	20
Rev. Charles Edward Palmer, Great Torrington, Devon	27	John Porteous, Hamilton	2
Robert S. Palmer, 4, Trafalgar-square	90	Clarendon Potter, 3 Wilkinson-street, Albert-square, Clapham-road, S.	9
Charles Lavington Pannel, Walton Lodge, Torquay	2	Clarendon Potter, 3 Wilkinson-street, Albert-square, Clapham-road, S.; Chas. Leonard, 13 Surrey-place, Old Kent-road, and Wm. T. Clark, Downend, near Bristol	101
Miss F. Amelia Pardey, Montreal	20	Mrs. Lucilla Young Powell, 50, Palace Gardens-terrace, Kensington; Maurice Powell, 50 Palace Gardens-terrace, Kensington, and George Powell, Gray's Inn	50
Albert Parker, Quebec	20	Maurice Powell, 50 Palace Gardens-terrace, Kensington	4
Miss Ann Shaw Parker, Blyburgate-street, Beccles, Suffolk	1	Rev. S. Hopper Powell, Sharow Lodge, Ripon, Yorkshire	16
Hon. Daniel McNeil Parker, M.D., Halifax, Nova Scotia	16	Capt. William W. Powell, 25 James square, Notting Hill	10
Mrs. Jessie Parker, Derby, New Brunswick	1	Mrs. Martha Prentice, Ditton Priors, near Bridgnorth	2
Mrs. Margaret Parker, Derby, New Brunswick	1	Admiral Sir Henry Prescott, K. C. B., 7 Leinster-terrace, Bayswater	100
Mrs. Sophia Parson, 3, Old Cambridge-terrace, South Lambeth	23	James Robert Prescott, Kentville, Nova Scotia	20
Henry B. Paulin, Halifax, Nova Scotia	30	Alexander Primrose, dec., Halifax, Nova Scotia	3
Fred. Augustus Paull, Ileden Court, Canterbury	13	Howard Primrose, Pictou, Nova Scotia	1
Frank Pearce, 81, Tower Buildings, West, Liverpool	10	James Primrose, Pictou, Nova Scotia	10
Rev. Alleyne W. Pearson, Waterperry Vicarage, near Oxford	3	Philip Proctor, 42 Old Broad-street	15
Charles Hy. Pearson, Oriel College, Oxford	10	Mrs. Maria Provan, Quebec	41
John Pearson, 16, Old Buildings, Lincoln's Inn	40	John Fryor, Hill Brow, Ringley-park, Reigate	20
Miss Maria I. Pearson, 11, Westbourne-crescent, Hyde-park	12	James Punchard, 29 Amersham Vale-road, New Cross	5
Charles Pemberton, 44 Lincoln's Inn-fields, and Marmaduke Constable, 50, Sussex-square, Brighton	9	Mrs. Susanna Quinn, Quebec	31
Mrs. Margaret Pemberton, 10, Colville square, Bayswater	60	William Quinn, Quebec	5
David J. Penney, 276, George-street, Glasgow	10	John Rambaut, M.D., the Grange, Godstone, Surrey	15
John Percival, dec., Gateshead, Chatham, New Brunswick	10	Caleb Handley Rand, Kentville, Nova Scotia	26
		Alfred Randall, St. Ives Cottages, St. Ann's-road, Brixton-road	10
		William Parker Ranney, dec., St. John, New Brunswick	4

Bank of British North America.—Continued.

(Banque de l'Amérique Britannique du Nord.—Suite.)

	Shares. (Actions.)		Shares. (Actions.)
Alfred Ransom, and William Ransom, Hitchin, Herts.....	15	Rev. David Roy, East River, Pictou, Nova Scotia.....	3
William Ransom, Fairfield, Hitchin, Herts..	10	Miss Clara Rundle, and Miss Florence Plasket, Hadley, Middlesex.....	10
George Reay, 34, Gloucester-crescent, Hyde- park.....	10	Miss Caroline E. Russel, Guildford Villa, Richmond-park, Clifton, near Bristol....	22
John William Reay, Conservative Club, St. James's-street.....	3	Miss Maria W. Russel, Guildford Villa, Rich- mond-park, Clifton, near Bristol.....	9
Rector, Churchwardens and Vestry of Trinity Church, St. John, New Brunswick.....	7	Lieut.-Col. McKay Rynd, 35, Craven-street, Strand.....	25
James Reeves, Halifax, Nova Scotia.....	5	Major George Paris Salmon, Perth.....	10
Miss Agnes Rennie Richardson, Halifax, Nova Scotia.....	2	Miss Anne Salmond, care of Wm. Wilson, 13 Melville-street, Edinburgh.....	3
Miss Emily Stewart Richardson, Halifax, Nova Scotia.....	2	John Salmond, dec., 27 Barns-street, Ayr, and W. Wilson, 13 Melville-street, Edin- burgh.....	17
William Matthew Richardson, Halifax, Nova Scotia.....	2	Aaron Salomons, 22 Cambridge-square, Hyde- park.....	12
Rev. Nicholas Jas. Ridley, Hollington, New- bury.....	8	Samuel Saltus, Island of Bermuda.....	14
Miss Sophia Ripley, Streatham Common, Surrey.....	10	Miss Emily I. Samuel, 1 Hanover-terrace, Regent's-park.....	14
Hon. John W. Ritchie, Halifax, Nova Scotia	27	Mrs. Esther Samuel, 30 Gloucester-place, Portman-square; Horatio Simon Samuel, dec., 26 Charles-street, St. James'; John Samuel, Park-lane, Hyde-park, and Thos. Rumball, 14 Buckingham-street, Strand.....	53
Hon. John W. Ritchie, William J. Almon, and James W. Johnston, jun., Halifax, Nova Scotia.....	15	Isaac Bunford Samuel, 31, Throgmorton- street; Thomas M. Shadwell, 22 Austin Friars, and G. R. Burn, 14 Carter-lane, Doctor's Commons.....	4
Hon. John William Ritchie, and James Thomson, Halifax, Nova Scotia.....	8	Miss Maria I. Samuel, 1 Hanover-terrace, Reg- ent's-park.....	14
Thomas A. Ritchie, Halifax, Nova Scotia....	40	Samuel Samuel, Richibucto, N.B.....	6
Frederick Robarts, 4 Lewes-crescent, Bright- on.....	15	John Simcoe Saunders, Fredericton, New Brunswick.....	20
Henry Roberts, 114 Lancaster-road, Notting Hill.....	7	Miss Sarah Savage, Bellevue-park, Kings- town, Ireland.....	10
John Roberts, Ottawa, Canada.....	16	David Scott, Victoria Island, Ottawa.....	4
Joseph Roberts, Quebec.....	12	Miss Georgiana Louisa Scott, 42 Addison- road, Kensington.....	7
James Murray Robertson, Elm-grove, Barnes, Surrey.....	30	Miss Janet Scott, 14 Cloudesley-street, Isling- ton.....	2
Hon. John Robertson, St. John, New Brun- swick.....	10	Mrs. Louisa Maria Scott, wife of Captain Francis George Scott, Ottawa.....	5
William A. Robertson, and George Stymest, St. John New Brunswick.....	15	Miss Mary Scott, 14 Cloudesley-street, Is- lington.....	
Beverly Robinson, St. John, New Brunswick	10	Captain Peter Astle Scott, R.N., Halifax, Nova Scotia.....	13
Mrs. Mary Ann Robinson, Halifax, Nova Scotia.....	1	Captain Walter Scott, 3 Eleanor Villas, Toll- ington-park.....	21
Mrs. Sarah Robinson, 44, Phillimore-gar- dens, W.....	66	Thomas Scougall, 1 Ainslie-place, Edinburgh	20
Charles Roche, 35, Queen-street, Halifax, Nova Scotia.....	30	Walter L. Seaton, West Malling, Kent.....	20
William Roddick, Halifax, Nova Scotia.....	6	Rev. Edmund John Seenkler, Quebec.....	10
James Rodger, 1 Clairmont Gardens, Glasgow	40	Eliza Janet Sewell, Quebec.....	91
John G. Rodger, 1 College Lawn, Cheltenham	30	Mrs. Elizabeth Sewell, 22 Hauteville, Guern- sey.....	5
John Rogers, Francis Edward Smedley, Jernyn-street, St. James's, and George Henry Clifton, Kent-terrace, Regent's- park.....	10	Rev. Henry Doyle Sewell, Headcorn Vicarage, near Staplehurst, Kent.....	22
Mrs. Sarah Rogers, 3, Westbourne-square, W.	15	Harry B. Shean, Halifax, Nova Scotia.....	1
Rev. Alexander Ross, Harbor Grace, New- foundland; John Urquhart Ross and Jas. Hill Liddell, Halifax, Nova Scotia.....	3	Charles Sharples, Quebec.....	10
Charles Henry Ross, dec., Llanelly, Car- marthenshire.....	16	Edward Sheffield, 7 Highburgh-park, Isling- ton, N.....	32
David A. Ross, Quebec.....	5	Richard James Shephard, Guildown House, Guildford.....	70
Mrs. Eliza Janet Ross, Quebec.....	2	Richard James Shepard, and Miss Marian Shepard, Guildown House, Guildford....	10
John Urquhart Ross, Halifax, Nova Scotia..	1		
Peter Ross, Halifax, Nova Scotia.....	3		
Miss Elizabeth Roue, Halifax, Nova Scotia..	2		
Miss Jane Roue, Halifax, Nova Scotia.....	2		
Gen. Sir William Rowan, 9, Guy-street, Bath.	40		

Bank of British North America.—Continued.

(Banque de l'Amérique Britannique du Nord.—Suite.)

	Shares. (Actions.)		Shares. (Actions.)
Richard James Shepard, and Richard Warren Shepard, jun., Guildown House, Guildford	9	George Herbert Starr, Halifax, Nova Scotia.	106
Robert Howard Shepard, dec., 34 Tavistock-sq.; John Leatherdale, 16 Barnsbury-park, and James William Shepard, 34 Tavistock-square.....	50	Miss Anne Sterns, Liverpool, Nova Scotia...	4
George Sherlock, Carriguve, Black Rock, Cork.....	30	Rev. Henry Sterns, Newport.....	7
George Sherlock, Carriguve, Black Rock, Cork; Mrs. Celeste Catherine Irma Sherlock, Rock-cliff, Black Rock, Cork; and Philip Noel Bernard, 37 Connaught-square, London.....	40	Miss Margaret Sterns, Liverpool, Nova Scotia	4
Mrs. Agnes Sherwen, Sutherland House, Quadrant-road, Highbury New-park, N.	5	Mrs. Agnes M. Stewart, 5 Cambridge square, Hyde-park, and Edmond Logan, dec., George-street, Edinburgh.....	237
George Shiels, Dartmouth, Nova Scotia.....	6	Alexander Stewart, 21 Mincing-lane.....	20
Francis Hy. Simms, Montreal.....	13	Charles James Stewart, Halifax, Nova Scotia	14
Robert Simms, 41 Grafton-square, Clapham..	10	Rev. John Stewart, New Glasgow, Nova Scotia	3
Mrs. Catherine Simpson, Montreal.....	2	Thomas Blakeney Lyon Stewart, Newgate House, Middletown, Co. Cork, Ireland..	16
Robert Simson, Provincial Bank of Ireland, Dublin.....	2	Miss Jessie Stirling, 230 West Regent-street, Glasgow.....	20
John Allan Sinclair, Halifax, Nova Scotia...	34	William John Stirling, Halifax, Nova Scotia.	116
Charles Webber Smith, Quebec.....	22	William S. Stirling, Halifax, Nova Scotia...	2
Edmund G. Smith, Halifax, Nova Scotia...	10	Miss Ellen I. Stocker, Titchfield, near Fareham Hants.....	8
Edward Smith, Halifax, Nova Scotia.....	100	Miss Mary Ann Stocker, Titchfield, near Fareham Hants.....	7
Rev. Francis Smith, Moville Co. Donegal, Ireland.....	5	Mrs. Margaret Stone, South Quay, Great Yarmouth.....	7
Henry C. Smith, Chilton House, Hungerford	41	Rev. Thomas F. Stooks, 55 Brompton-crescent, S. W.....	9
Henry G. Smith, dec., Cuddapah, Madras Presidency, India.....	68	Rev. Thomas F. Stooks, 55 Brompton-crescent, S. W.; Rev. Arthur Brooking, Bovingdon, Herts, and John Henry Plowes, 39 York-terrace, Regent's-park.....	4
James Smith, jun., Montreal.....	5	John Storey, Quebec.....	2
James B. Smith, 18 Tower Buildings, North, Liverpool.....	70	Henry John D. Stowe, Petersfield, Hampshire, and Henry M. Durnford, 39 Parliament-street, Westminster.....	2
John Smith, British Columbia.....	5	William Strange, M. D., 13 St. John's-villas, Penge.....	20
Rev. John Shaw Smith, Halifax, Nova Scotia	4	Thomas Clarke Street, Chippewa.....	9
Larratt W. Smith, Toronto.....	49	Lieut.-Col. S. W. L. Stretton, Grosvenor-square, Southampton.....	50
Miss Margaret H. Smith, Montreal.....	5	Mrs. Caroline Stuart, dec., Montreal.....	9
Mrs. Matilda Smith, Liverpool.....	17	Sir Charles James Stuart, Bart., London...	30
Thomas Smith, dec., Chilton Lodge, Chilton Folliot, Wilts, and Randolph Robinson, 4 Cranley-place, Onslow-square, S. W. ...	4	George Okill Stuart, Quebec.....	34
Thomas Chaloner Smith, Halkin-street, West Belgrave-square, S. W.....	80	Lieut.-Col. William Stuart, jun., Kempston Lodge, Bedford; Hon. W.S. Knox, Dunganon; Henry R. Farrer, and William James Farrer, Lincoln's Inn's-fields....	16
Walter S. Smith, jun., Montreal.....	5	Thomas T. Stubbs, Ballyshannon.....	17
William Gregory Smith, Hudson's Bay House	20	Dr. Michael Sullivan, Kingston.....	16
Alfred Smithers, 44 Upper Park-road, Haverstock-hill.....	41	Miss Mary Sturr, Hermitage House, Lindengrove, Bayswater.....	13
Major James Smyth, 69th Regt., Care of Cox & Co.....	15	Robert Swan, Kelso, N. B.; G. Henderson, East Gordon, Berwickshire; J. Fairbairn, Griziefield, Berwickshire; J. Gibson, 1 Northumberland-street, Edinburgh	2
Miss Charity C. Snaddon, Liverpool, Nova Scotia.....	2	George Burns Symes, dec., Quebec.....	12
Jabish Snow, Liverpool, Nova Scotia.....	9	Mrs. Charlotte Ann Symons, 52 Geneva-road, Brixton.....	2
Society for the Propagation of the Gospel in Foreign Parts.....	3	John Hughs Symons, Halifax, Nova Scotia..	25
Sir Alex. Young Spearman, Bart., Hanwell, Middlesex.....	46	Mrs. Anneslee Tagg, 2 The Terrace, Peckham Rye.....	4
Mrs. Martha Ann Sprague, Ottawa.....	15	William Horatio Tapp, Quebec.....	42
James Stalker, Pictou, Nova Scotia.....	4	Mrs. Charlotte Tate, Middleton Tyas, Richmond, Yorkshire.....	8
Rev. Henry Stamer, Hibbard's Cove, Nova Scotia.....	1	Miss Elizabeth Taylor, 4 Ferry Boat Hill, South-town, Great Yarmouth.....	4
Mrs. Mary Ann Stanmore, dec., and Miss Diana Maria E. Stanmore, 71 St. John's-road, Jersey.....	10	John Taylor, Halifax, Nova Scotia.....	4
Mrs. Isabella Stanton, 5 Park Villas, Cheltenham, and Charles H. Stanton, 1, Mitre Court-buildings, Temple.....	12	Rev. Matthew Jas. Taylor, 13 Sheffield-terrace, Kensington.....	40

Bank of British North America.—Continued.

(Banque de l'Amérique Britannique du Nord.—Suite.)

Shares. (Actions.)	Shares. (Actions.)
Samuel Taylor, Toronto.....	Louis J. F. Twysden, Fernlee, Chilworth, near Romsey, Hants.....
Mrs. Maria May Temple, Quebec.....	Andrew Mitchell Uniacke, Halifax, Nova Scotia.....
Major Wm. Parker Terry, Kingston, Canada	Rev. Robert F. Uniacke, dec., Halifax Nova Scotia.....
Mrs. E. Idonea Thomas, care of Cox & Co., Craig's-court.....	Robie Uniacke, Halifax, Nova Scotia.....
Mrs. Mary Thomas, of Newry Lodge, St. Margaret's, Twickenham, and Miss Laura Carter Medley, care of A. O. Medley, Warnford-court, E. C.....	Mrs. Sophia C. D. Uniacke, Halifax, Nova Scotia.....
John Barclay Thompson, Christchurch, Ox- ford.....	Mrs. Sarah Ann Valentine, Halifax, Nova Scotia.....
Philip Thompson, and James Thomson, Halifax, Nova Scotia.....	John Vance, M.P., Leeds.....
Waldegrave R. Thompson, 20 Pembroke- place, Dublin.....	Miss Anne Vass, Halifax, Nova Scotia.....
James Thomson, and George Buist, Halifax, Nova Scotia.....	David Veasey, dec., Castle Hill House, Hun- tingdon.....
Alexander Dingwall Thomson, Halifax, Nova Scotia.....	François Vezina, Quebec.....
Andrew Thomson, Quebec.....	Richard Thomas Walkem, and James Grant Macdonald, Kingston.....
Byrce Johnston Thomson, Port Stanley.....	Mrs. Harriet Walker, Quebec.....
James Thomson, Halifax, Nova Scotia.....	Mrs. Margaret Walker, widow of the late Honorable Wm. Walker, Quebec.....
James Thomson, Halifax, Nova Scotia.....	Alexander Wallace, dec., Halifax, Nova Scotia.....
John Thomson, dec., Halifax, Nova Scotia.,, John Cook Thomson, Quebec.....	Charles Hill Wallace, dec., Halifax, Nova Scotia.....
Miss Mary Thomson, Ottawa.....	Rev. Charles Hill Wallace, 3 Harley Place, Clifton, Bristol.....
Miss Susan C. Thomson, Quebec.....	George Wallace, Victoria, B.C.....
William Gordon Thomson, The Mount, Wad- hurst, Sussex.....	Joseph Wallace, Gurtcasowny, Dunman- way, Cork.....
Thomas William Thornes, Marsham Lodge, Gerrard's Cross, Bucks.....	Rev. Joseph N. Walsh, Kingston, Hereford- shire.....
Dacre Threlkeld, 72 Gloucester-crescent, Hyde-park.....	Sidney Warner, Wilton, Kingston, Canada..
John Venner Thurgar, St. John, New Bruns- wick.....	Miss Georgiana C. Warren, Guildown House, Guildford, Surrey.....
Sir Thomas Tilson, South Road House, Clap- ham-park.....	Mrs. Mary Anne Warren, Maltravers-street, Arundel, Sussex.....
Mrs. Agnes Tisdale, Highfield Park, Rock Ferry, Cheshire.....	Richard Pelham Warren, Worting House, Basingstoke.....
Miss Mary Toop, Quebec.....	John Watke, Halifax, Nova Scotia.....
John Berry Torry, 155 Fenchurch-street....	Miss Ann B. Wayte, 9 Royal-crescent Notting Hill, and Charles Wayte, dec., Appleshaw, Andover, Hants.....
Edwin James Trannack, Penrose Cottage, Roquettes, Guernsey, and Mrs. Sarah Cobb Trannack, dec.....	Miss Anne B. Wayte, 9 Royal-crescent, Not- ting Hill.....
Miss Henrietta P. Tremain, Dartmouth, Nova Scotia.....	Miss Emma Wayte, 9 Royal-crescent, Notting Hill.....
Barrington Tristram, 21 Lansdowne-terrace, Cheltenham.....	Miss Esther Weavers, 6 Queen's-parade, Chel- tenham.....
Major-Gen. Charles Trollope, C.R., 19A Grevesnor-square.....	Com.-Gen. T. Christie Weir, 25 Windsor- place, Toronto.....
Capt. Anthony Tunstall, 1st W. I. Regt., care of Messrs. Cox & Co., Craig's-court.....	Baroness Sarah Annie von Wenckstern, 21 Princess-square, Bayswater.....
Mrs. Experience Tupper, Milton, Nova Scotia	Arthur T. West, dec.....
J. C. Freeman Tupper, Liverpool, Nova Scotia	William P. West, Halifax, Nova Scotia.....
James Tupper, Milton, Queen's County, Nova Scotia.....	John Westlake, of Lincoln's-Inn; Rev. John William Watson, of Christchurch Parson- age, Folkestone, Kent, and Joseph Bur- ton, of Woodland Lodge, Blackheath.....
Mrs. Elizabeth Turnbull, Quebec.....	George C. Whidden, Halifax, Nova Scotia....
Charles Turner, 12 Four Posts Hill, South- ampton; H. F. Turner, Maidenhead, Berks, and Henry Swansborough, Hamp- stead.....	George T. White, Stock Exchange, E. C.....
Charles Twining, and William Twining, Hal- fax, Nova Scotia.....	Robert White, 36 Clifton-road East, St. John's Wood, N. W.....
Samuel H. Twining, 215 Strand, and Roger A. Kerrison, Birkfield Lodge, near Ips- wich.....	Charles H. Whitman, Liverpool, Nova Scotia
	Fred. Augustus Wiggins, 9, Porchester-terrace Hyde-park, W.....

Bank of British North America.—*Continued.*(Banque de l'Amérique Britannique du Nord.—*Suite.*)

		Shares. (Actions.)			Shares. (Actions.)
Charles Norris Wilde, 19 Cornwall-terrace, Regent's park, N.W.; Dame Fearné Norris, Sunninghill, Berks, and William Norris Nicholson, Torrington-square.....	40	John H. Winn, Montreal.....	20	Lord Wolverton, Lombard-street.....	137
Miss Elizth, Ranicar Wildig, Olive Bank, Wavertree, Liverpool.....	10	Frederick Whatley Wood, care of Temperley & Co., White Lion-court, Cornhill.....	22	William Binns Wood, Whitchurch, Oxon, near Reading.....	35
George Wilgrees, Control Office, Chatham... Sussex.....	13	Charles Woodcock, 106 Fenchurch street....	8	Arthur Woodgate, Halifax, Nova Scotia....	46
George Wilkes, Savings Bank, Arundel, Sussex.....	6	James Woodill, Halifax, Nova Scotia.....	4	William Woodrige, Laine House, Patcham, near Brighton.....	29
Miss A. O'Hara Wilkie, New Carlisle, Quebec	8	Charles W. Wright, Halifax, Nova Scotia...	4	Mrs. Maria Wylde, Halifax, Nova Scotia....	2
Miss Margaret S. Wilkie, New Carlisle, Quebec.....	6	Mrs. Jannet B. Wylie, 26 Albany-street, Edinburgh.....	10	James L. Wylie, 19 Birchin-lane.....	30
Mrs. Jane Williamson, Halifax, Nova Scotia	6	Miss Caroline Wylie, Hampton Villa, East Moulsey, Surrey.....	9	James Yorsten and John Yorsten, Pictou, Nova Scotia.....	2
Miss Jane A. G. Williamson, 1 York-terrace, York-road, Tunbridge Wells.....	20	Capt. George Renny Young, 14 Upper Gloucester-place, Portland-square, N.W.	9	John Wilson Young, Halifax, Nova Scotia ..	95
William Williamson, Smith's Falls, Ontario.	12	Hon. Sir William Young, Halifax, Nova Scotia	23		
John Willis, Halifax, Nova Scotia.....	10				
Mrs. Mary Willis, dec., St. John New Brunswick.....	7				
Edward Hy. Wilmot, Fredericton, New Brunswick.....	12				
Judge Lemuel A. Wilmot, Fredericton, New Brunswick.....	12				
William Wilson, dec., Kingston, Canada....	13				
Watkin Wingfield, Union Club, Trafalgar-square.....	20				20,000

I certify that the above is a correct list of the Proprietors, as on 1st January, 1872.

(Je certifie que la liste ci-dessus est la liste correcte des actionnaires le 1er janvier, 1872.)

R. W. BRADFORD,

Secretary.

ONTARIO BANK.

(BANQUE D'ONTARIO.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant)
Allison, William.....	Bowmanville.....	30	\$ 1200
Arnoldi, Amelia.....	Montreal.....	118	4720
Allan, Sir Hugh.....	do.....	400	16000
Augusta, Township Treasurer.....	Algonquin.....	350	14000
Alder, Robert.....	Prescott.....	32	7280
Ault, J. P.....	Aultsville.....	2	80
Allen, John.....	Leskard.....	3	120
Allen, W. F. and J. K.....	Port Granby.....	89	3560
Adams, A. T., Estate of.....	Montreal.....	36	1440
Aahworth, Isabella.....	New York.....	57	2060

Ontario Bank.—Continued.

(Banque d'Ontario.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant)
Allen, C. E.	Quebec	37	\$ 1480
Allen, Andrew., Trustee	Montreal	56	2240
do do	do	15	600
Anderson, R. G.	Toronto	50	2000
Anderson, Rev. John	Tiverton	15	600
Allen, W. F.	Port Granby	31	1240
Adams, Henry	Whitby	160	6400
Adams, Francis	Montreal	118	4720
Ashworth, Sophia	New York	21	840
Austia, Mrs. Frances	Montreal	10	400
Allen, Mrs. Jane	Peterboro'	21	840
Adams, John	Edwardsburg	38	1520
Allan, William	Allan's Corners	31	1240
Acct. Court of Chancery	Toronto	269	8708
Andrew, Miss A. Margaret	Montreal	8	320
Allan, Andrew	do	17	680
Adams, William	do	100	4000
Angus, R. B., Trustee	do	50	2000
Alexander, Rev. F.	Guelph	32	1320
Austin, James	Montreal	62	2048
Allan, Margaret	Toronto	4	160
Allen, Margaret	Port Granby	22	880
Auston, Mrs. Frances	Cobourg	5	200
Auston, Fred. W.	Grafton	3	120
Boyd, Rev. Robert	Prescott	35	1400
Backwood, Robert	Martintown	56	2240
Binmore, Mrs. Jane G.	Montreal		
Bromell, Sarah	do	5	200
Billings, F. T. Billings, Estate of	Oshawa	75	3000
Brodie, Thomas, Jun.	Bowmanville	10	400
Bellwood, Charles, Estate of	do	5	200
Burk, H. W.	do	28	1120
Burwell, Jane P.	Port Burwell	18	720
Beith, Robert, Estate of	Bowmansville	4	160
Burk, W. K.	do	23	920
Burk, Mrs. Clara C.	do	19	760
Beman, Joel	Newcastle	6	240
Bowen, Bradford	do	103	4120
Bellwood, John Jr, Trustee	do	42	1680
Boate, W. T., Estate of	do	75	3000
Best, John	Orono	31	1240
Bailey, Miss Jane	Peterboro'	20	800
Boyer, Thomas W., Estate of	Cobourg	42	1392
Bradley, Thomas, Estate of	Hampton	10	400
Blainey, Mrs. Ann	Oshawa	2	80
Brooke, John, Estate of	Montreal	875	28700
Bradford, W. M.	do	22	880
Blakey, J. and K.	Prescott		
Broadhead, Mrs. J. C.	do	12	480
Blakey, Miss M. A.	do	17	680
Blakey, Miss Margaret	do	17	680
Blakey, Miss Liza	do	17	680
Boyd, John, Jr	Montreal	38	1480
Burk, D. F., Sen., Estate of	Bowmanville	5	200
Brown, William	Tyrone	12	480
Bedard, Mrs. L. S.	Montreal	36	1440
Breman, Margaret	do	156	5496
Burns, Mrs. Helen	Toronto	43	1720
Bowen, Hiram	Newcastle	90	3600
Rogert, Mrs. A.	Brockville	56	2109
Buchanan, Mrs. Ann	Laggan	21	840
do do Trustee	do	41	1383

Ontario Bank.—Continued.

(Banque d'Ontario.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant)
Boyer, Lewis, Estate of	Montreal	125	\$ 5000
Barrett, William, M.D.	do	125	5000
Brophy, Robert	do	1	40
Brown, Miss Ann	do	18	720
Bradford, John	Granby	56	2240
Bowen, Mrs. M. A.	Newcastle	10	400
Baldwin, Rev. M. S.	Toronto	10	400
Brown, William, Estate of	Montreal	20	800
Bradshaw, Mrs. J. A.	Bowmanville	25	1600
Baldwin, Rev. E.	Toronto	28	1820
Bleakley, William	Montreal	37	1480
Barnston, George, Trustee	do	35	1400
Borrowman, Miss E.	Whitby	3	120
Breadon, Joseph	Ulverton	36	1440
Burrows, W.	Kingston	57	2280
Brady, W. H.	Montreal	5	200
Brown, Evelina	do	50	2000
Beaudry, L., Trustee	do	12	480
Burwell, M. G.	Port Burwell	10	400
Burwell, Jane P., Trustee	do	8	320
Bird, Mrs. Harriet	Bowmanville	5	200
Bartlett, George R.	Belleville	8	284
Braithwaite, Elizabeth	Cavanville	47	1664
Borrowman, Adam	Whitby	3	120
Brent, William	Tyrone	15	600
Brown, Allen	Montreal	16	640
Bulloch, Eliza	Warsaw	6	240
Bethune, Miss Julia A. V.	Cobourg	6	216
Burnham, Hon. Asa A.	do	12	480
Burnett, George F.	Montreal	31	1240
Boswell, A. R. Trustee	Toronto	16	640
Baldwin, Mongan	do	24	960
Boas, Mrs. Sophie	Montreal	43	1720
Bates, James S.	Bowmanville	125	4400
Barnston, George D.	Montreal	10	400
Blackwell, Ann	Toronto	251	10040
Brown, Alfred	Montreal	1000	40000
Bethune, A. R., Trustee	do	17	680
Bradshaw, Myrrha T.	Quebec	133	4384
Barlow, Wealthy Jane	Montreal	28	1120
Barlow, W. J. & T. D. Cleeve	do	1	40
Bolger, Francis	Toronto	31	1240
Bellwood, Miss Catherine Jane	Bowmanville	28	1120
Barnston, Helen	Montreal	35	1400
Burr, Myron W.	Guelph	25	1000
Barnston, George	Montreal	216	8640
Bunting, Alex	do	156	6240
Byrne, Daniel	Toronto	25	1000
Blomfield, C. J.	Peterboro'	62	992
Blair, Mrs. Margeret	Prescott	1	40
Bell, Leonard G.	Rivière du Loup	40	1600
Barlow, Helen	Toronto	12	480
Bain, Rev. James	Scarborough	31	1240
Brooks, Alphonso	Brockville	75	3000
Bradshaw, Myrrha H.	Inverness	89	3560
Benney, James and Robert, Exrs.	Montreal	125	5000
Burland, George B.	do	95	3800
Bethune, R. H., Cashier Trustee	Toronto	30	1200
Boas, B. A.	Montreal	125	5000
Bates, Nancy Jane	Bowmanville	43	1600
Buchan, Lawrence	Toronto	16	640
Burk, M.	Bowmanville	3	120

Ontario Bank.—Continued.

(Banque d'Ontario.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant)
Boyd, Mrs. Maria S	Prescott	8	\$ 320
Benney, Robert	Montreal	21	840
Brown, Robert	do	222	8880
Barbeau, E. J	do	4	160
Burke, Isabella	Williamstown	14	560
Bars, John W	Wolfville	200	8000
Burn, & Co	Cobourg	625	25000
Barker, Mrs. A. E	Montreal	12	480
Browne, Philip	Toronto	8	320
Baker, Marion M	Woodstock	25	1000
Burk, Daniel	Whitby	7	280
Baldwin, Francis E	Toronto	2	80
Bellwood, John Henry	Newcastle	20	800
Blakey, James	Prescott	32	1280
Barnhart, Asaph J	Milleroches	15	600
Benny, Jean	Montreal	50	2000
Benny, Elizabeth C	do	50	2000
Benny, Sarah K	do	50	2000
Bidwill, Louisa	Colborne	1	40
Bidwill, Mary	do	1	40
Bidwill, Emma	do	1	40
Bidwill, Eliza	Grafton	1	40
Browne, Kate	Montreal	26	1040
Clemens, Stephen	Bowmanville	62	2480
Campbell, C. J	Toronto	526	21040
Cameron, Rev. J. Y	Drummondville	6	240
Crooks, Adam, Trustee	Toronto	50	2000
Clarke, William, M.D	Guelph	30	1200
Campbell, C. J. Trustee	Toronto	13	520
Cryderman, James	Hampton	39	1560
Calder, John	Brooklin	31	1240
Cryderman, E. B	Hampton	55	2200
Clemens, William	Tyrone	125	5000
Courtice, Christopher, Sr	Bowmanville	20	800
Clark, Robert	Newcastle	6	220
Currie, Mark	Prince Albert	31	1240
Catchpole, Miss S	Montreal	57	1992
Cuvillier, & Co	do	100	4000
Clapperton, James, Estate of	Prescott	20	800
Cook and Brothers	Morrisburg	137	5480
Clark, Alexander	Montreal	125	5000
Colton, Vianna	Bowmanville	12	480
Colville, Alexander	Orono	12	480
Christie, William	Montreal	125	5000
Carswell, Sarah	Port Perry	37	1396
Campbell, M	Montreal	125	5000
Cuddiby, Michael	do	93	3720
Chafee, Isaac M	Toronto	50	2000
Chaffers, Mrs. H. Tutrix	Montreal	100	4000
Carter, George	do	50	2000
Christie, Marjory	Toronto	18	720
Clark, Thomas	Montreal	100	4000
Cullman, Andrew	do	10	400
Cameron, David	do	50	2000
Canning, Rev. W. T	Oxford Mills	12	456
Clement, Rev. Edwin	Streetsville	6	216
Crawford, George	Peterboro'	45	1800
Caddy, Elizabeth Ann	Toronto	16	640
Chipman, Ralph	Montreal	10	400
Cassie, Mrs. Pamela	Port Hope	5	200
Clark and Cattanach, Trustees	Toronto	31	1240
Collard, John	Bowmanville	50	2000

Ontario Bank.—Continued.

(Banque d'Ontario.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares.	(Actions.)	Amount. (Montant)
Cottingham, Samuel, Jr.	Ormstown	73		\$ 2920
Cusack, Mrs. Catharine	Montreal	30		1200
Cuvillier, Miss Luce	do	6		240
Coleman, Thomas, Sr.	Plymouth, England.	125		5000
Creighton, E. E.	Montreal	125		5000
Clarke, Agnes J.	New York	16		568
Carnegie, John	Brantford	15		600
Cameron, Rev. J., and A. Gray, Trustees	Drummondville.	25		1000
Cheese, W. E.	Montreal	100		4000
Clouston, Rose M.	do	5		200
Cleeve, Miss Frances D.	do	28		1120
Cox, Geo. A.	Peterboro'	10		400
Cattanach, A. J., and A. Kingsmill, Trustees.	Quebec	23		920
Christie, Mrs. Sarah	Bowmanville.	28		1120
Carnegie, D. G.	Toronto.	40		1600
Clinnie, Mrs. E. C.	Bowmanville.	10		400
Campbell, Hon. A., Trustee.	Ottawa	81		3240
Chaplin, Mrs. Mary J.	Newcastle	12		480
Cross, Rev. Alex.	Clarke	14		560
Catchpole, Eliza	Montreal	30		1200
Colquhoun, Wm	Dickinson's Landing.	31		60
Cahill, Michael	St. George	81		2856
Castleman, C. M.	East Williamsburgh	70		2800
Craik, R., M.D., and Mary T. Barber.	Montreal	47		1880
Clarke, Miss Mary.	do	10		400
Cumming, Mrs. Jane.	do	126		5040
Clarke, Mrs. Margaret.	do	25		1000
Croll, Isabella	Whitby.	52		1792
Cook, Mrs. Louisa.	Barrie	50		2000
Clemens Joseph.	Bowmanville.	30		1200
Cameron, Roderick	Lancaster	20		800
Connell, Aminta	Alexandria	44		1760
Dardis, Agnes	Morrisburgh	17		680
Donovan, James	Dalkeith	2		80
Dryden, John.	Brooklin.	16		532
Dryden, James.	do	93		3720
Dickey, Heron.	Clarke	25		1000
Davey, John.	Leskard.	15		600
Dunn, Edwd. Estate of.	Oshawa.	31		1240
Dullen, Dennis	do	12		480
Draper, Chester	Whitby.	70		2800
Dunn, Edwd. Estate of, Trustee	Oshawa.	12		480
Dowsley, John, Jr.	Prescott	15		600
Dowsley, Mrs. Jane.	do	20		656
Dowsley, W.	do	22		880
Drummond, John.	Spencerville.	3		120
Dowsley, Margaret	Prescott	3		120
Dowsley, John K.	do	3		120
Duncan, Wm.	Montreal.	25		1000
Donovan, Wm.	Alexandria	10		400
Dixon, B. Homer	Toronto.	50		2000
Darling, Wm., and John Whyte, Trustees	Montreal	185		7400
Dixon, Mrs. Mary B.	Toronto.	50		2000
Dyde, John, Trustee.	Montreal	4		16
Desautels, Jacob, Jr.	do	7		280
Devitt, John.	Cartwright.	37		1480
Doran, Ann	Montreal	2		80
Doran, Geo.	Matilda.	31		1240
Dowsley, Samuel.	Prescott	6		240
Dowsley, Robt. B.	do	16		640
Dow, Eliza H.	Whitby.	50		2000
Drummond Duncan.	Keene	15		600

Ontario Bank.—Continued.

(Banque d'Ontario.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant)
Dryden, Geo. W.	Port Perry	12	\$ 408
Daley, Chas.	London, England	125	5000
Drummond, Jas.	Montreal	20	800
Draper, Fras. C.	Toronto	43	1360
Durnford, Jane	Quebec	3	120
Dunbar, John	Kingston	62	2480
Dewer, Farquhar	Dunregan	12	480
Dow, Thos.	Whitby	12	192
Dallas, Angus	Toronto	50	2000
Duffus, J. B., and P. Mitchell	Halifax, N.S.	250	10000
Dallas, A. G., et al.	Montreal	10	400
Elwell, Rev. Joseph	Toronto	65	2266
Egan, Mrs. Ann M.	Montreal	110	4400
Edwards, Joseph	Warsaw	12	480
Ellis, Roswell A.	Waterloo, Quebec	62	2480
Elliott, Henry	Hampton	62	2048
Eddy, Jas. T.	Newcastle	31	1160
Eddy, Chas. M., Estate of	Orono	31	1240
Elliot, Wm	Iroquois	31	1240
Edwardsburgh Township, Treasurer.	Prescott	152	6080
Eglanch, L.	Montreal	62	2480
Evans, Edwin, Trustee	do	30	1200
Elliott, Joseph	do	46	1840
Elwell, Ann	do	31	1240
Elliott, Thos.	Chateauguay	75	3000
Eddy, Elizh. H.	Newcastle	12	480
Eccles, Mrs. Jane	Toronto	30	1200
Elsworth, Mrs. Eliza	Ashburnham	5	200
Evans, Fanny and Jane S.	Montreal	7	280
Edgar, Frank	do	15	600
Foot, Mrs Mary A.	Rutland, Vermont	300	12000
Fennell, J. N.	Newcastle	25	1000
Fisher, D., Trust acct.	Bowmanville	75	3000
Fraser, Rev. John	Montreal	31	1240
Fraser, Elizabeth M.	do	125	5000
Faulkner, George	do	45	1800
Ferguson, Donald	do	25	1000
Fairbairn, Mrs. A.	Newcastle	7	280
Fisher, Alex., Trustee	Toronto	6	240
Fortin, Rosalie	Montreal	20	800
Fraser, Christopher F.	Brockville	25	1000
Farncomb, Fred	Newcastle	178	7120
Fisher, David	Bowmanville	227	9080
Ferguson, Arch.	Montreal	160	5632
Freeland, Henry	Brockville	7	244
Fraser, Grace	Prescott	2	80
Farlinger, Isabella F.	Morrisburgh	20	800
Ferrier, Hon. James	Montreal	187	7480
Feilde, Sophia	Prescott	70	2800
Fairbairn, John, Estate of	Newcastle	102	4080
Ferguson, Edward	Toronto	35	1400
Frothingham, John	Montreal	268	10720
Foster, Geo. King	Richmond	62	2480
Firemen's Benevolent Association	Montreal	17	680
Fisher, D. et al, Trustee	Bowmanville	25	1000
Fraser, John	Lochiel	10	400
Fortye, Thos., and Wm. Hall	Peterboro'	11	440
Fraser, Charlotte	do	56	2240
Fitzgerald, Edward	Toronto	62	2480
Fitzpatrick, John, Estate of	Montreal	191	7640
Fraser, Duncan	New Lancaster	41	1640
Fraser, Zebina	Bowmanville	8	320

Ontario Bank.—Continued.

(Banque d'Ontario.—Suite.)

NAMES. (NOMs.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant)
Foster Richard, Jr.	Newcastle.	12	480
Ferguson, Elizabeth D. H.	Port Hope.	35	1400
Fisher, D, Trustee	Bowmanville.	10	400
do do	do	5	200
do do	do	4	160
do do	do	5	200
do do	do	2	80
do do	do	2	80
Ford, E.	Montreal.	12	480
Ferguson, Alex.	Lancaster.	29	1160
Fife, Robert	Westwood.	10	400
Gibbs, Thos. N.	Oshawa.	125	5000
Gibbs, Wm. H.	do	750	27000
Grey, Rev. James.	Muncey.	75	2820
Gairdner, Thomas, Estate of.	Newcastle.	50	2000
Galbraith, David.	do	40	1600
Grasett, Rev. H. J. and Dallas, T., Trustees.	Toronto.	3	120
Garnsby, Guy, Estate of	Crono.	31	1240
Gould, Joseph.	Oshawa.	31	1240
Gunn, Robt. J., M.D.	Whitby.	50	2000
Graham, Alex.	Prince Albert	10	400
Graham, Fredk.	do	20	800
Godard, Norris.	Ottawa.	75	3000
Greenwood, J. H.	Whitby.	43	604
Gardiner, Chas.	Lyn.	10	400
Glackmeyer, Charles.	Montreal.	50	2000
Gibb, Magdalen C.	do	38	1520
Greig, Alex., Estate of.	Oshawa.	62	2480
Gladman, Joseph, Sen.	Port Hope.	35	1400
Gould, Geo., Sen.	St. Marys.	86	3440
Grasett, Rev. J. H. and Hagarty, J. H., Trustees.	Toronto.	27	1080
Gibb, Clarinda.	Montreal.	125	5000
Green, Robt.	do	63	2520
Grasett, Rev. J. H. and Scadding, H., Trustees.	Toronto.	12	480
Glenn, C. W. E.	Chambly.	31	1240
Gillespie Elizabeth.	St. Catharines	5	200
Gzowski, C. S.	Toronto	625	25000
Godfray, John.	Peterboro.	11	440
Greenshields, Elizabeth McC.	Montreal.	62	2048
Greenshields, D. J., Trustee.	do	125	4100
do do	do	60	1968
Grenaway, Mrs. Grace.	Little Britain	25	1000
Gregston, John, Trustee.	London.	17	572
Gould, Jos. E.	Oshawa.	31	1240
Grose, Stephen.	Whitby.	62	2048
Gilbert, Henrietta E.	Toronto.	17	608
Goodall, James.	do	15	600
Gibbs, Miss Mary E.	Oshawa.	18	720
Grasett, Rev. Elliott	Simcoe.	5	200
Gwynne, Hugh N.	Toronto	62	2480
Gzowski, C. S., Attorney.	do	31	1240
Germann, Charles.	New Hamburg	32	1136
Gilchrist, Archibald.	Perth.	10	400
Guest, F.	Toronto.	17	680
Guilds, Mrs. Sarah E.	Rosedale.	19	760
Godson, George R.	London, Eng.	306	12240
Gillbard, Thomas.	Cobourg.	2	80
Gzowski, C. S., Jr.	Toronto.	2	80
Grose, Edwin.	Newcastle.	10	400
Gibbs, W. H., Jr.	Oshawa.	12	480
Honey, Charles, Trustee	Bowmanville.	6	240
Heskin, Wm.	do	25	1000

Ontario Bank.—Continued.

(Banque d'Ontario.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant)
			\$
Honey, Charles.....	Bowmansville.....	6	240
Hall, Mrs. Phoebe.....	Oshawa.....	31	1240
Hyland, John.....	do.....	75	3000
Hopkins, Henry.....	Whitby.....	125	5000
Hardman, James.....	Montreal.....	50	2000
Heron, Wm.....	Ashburn.....	22	880
Haines, Jacob.....	Morrisburg.....	12	480
Howard, James.....	Maitland.....	12	480
Holden, John, Estate of.....	Prescott.....	125	5000
Harding, George.....	do.....	18	612
Henry, Emma.....	South Elmsley.....	3	120
Hall, Maria.....	Montreal.....	50	2000
Howland, Hon. W. P.....	Toronto.....	62	2480
Handyside, Mary B.....	Montreal.....	25	880
Hughes, Emma.....	Ireland.....	31	1240
Holmes, Major J. N.....	Quebec.....	23	920
Henry, Philip.....	Montreal.....	125	5000
Hingston, Eleanor.....	do.....	6	204
Hocquoil, Fras.....	Quebec.....	75	3000
Hingston, W. H., M.D.....	Montreal.....	37	1228
Hopkins, Em. and Clouston, J. S., Trustees.....	do.....	31	1240
Hazlewood, Samuel.....	Rimouski.....	108	4820
Hindes, Rev. R. W.....	Strabane.....	10	400
Hall, John L.....	Montreal.....	102	4080
Higgins, Elizabeth.....	do.....	11	440
Hall, Rev. Wm.....	do.....	6	240
Hanns, John H.....	Bowmanville.....	50	2000
Helson, Thos. H.....	do.....	11	440
Hartford Insurance Co.....	Montreal.....	271	10840
Huston, James.....	Stanfold.....	137	4832
Harris, Mrs. Elizabeth.....	Credit.....	5	200
Hughes, Mrs. Anne.....	Toronto.....	62	2048
Hall, James.....	Peterboro'.....	125	4400
Hall, Miss Frances H.....	Montreal.....	12	480
Holland, Mrs. G., and J. H. Hagarty.....	Bowmanville.....	7	256
Holland, Miss Em.....	do.....	6	216
Harper, Thos. B.....	Toronto.....	13	520
Hamilton, Andrew.....	Yorkville.....	87	3480
Hughes, Patrick.....	Toronto.....	187	6148
Higgins, Letitia.....	Montreal.....	5	200
Horton, Wm.....	Toronto.....	35	1400
Heron, John.....	Ashburn.....	6	240
Hoar, Thomas.....	Bowmanville.....	12	480
Humphries, Ann.....	North Augusta.....	10	400
Howland, Mrs. S.....	Toronto.....	62	2480
Hyde, Sarah.....	St. Andrews.....	113	4520
Hamilton, Mrs. F. P.....	Kingston.....	10	376
Haines, Ann.....	Dixon's Corners.....	5	200
Holland, Mrs. G.....	Bowmanville.....	6	216
Henning, Thomas.....	Toronto.....	10	400
Hogan, Agnes L.....	Montreal.....	7	280
Holmes, Ben., Estate of.....	do.....	262	10480
Helson, John.....	Bowmanville.....	12	480
Hall, Mrs. Kate.....	Orono.....	31	1240
Hayes, Miss Lucy.....	Hawksbury.....	5	200
Heron, Mary E.....	Ashburn.....	25	1000
Harper, Samuel.....	Kingston.....	60	2400
Hagarty, John H.....	Toronto.....	50	2000
Hopper, Wm.....	Cobourg.....	4	160
Hagar, Lydia A.....	Montreal.....	78	3120
Handyside, N. J.....	do.....	2	8
Handyside, Charles.....	do.....		

Ontario Bank.—Continued.

(Banque d'Ontario.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant)
Hammond, Janet.....	Montreal.....	10	\$ 400
Hargrave, Margaret.....	Brockville.....	57	2280
Halfowell, Mrs. Mary L.....	Park Hill.....	10	400
Hunter, Robert.....	Toronto.....	25	1000
Hepburn, John, Jr.....	Foley.....	12	480
Hibert, Hector, Trustee.....	Montreal.....	2	80
Hayunga, Elizabeth.....	Morrisburgh.....	20	800
Irwin, James.....	Prescott.....	127	5080
Irving, Amilius and Robinson, J. B., Trustees.....	Hamilton.....	41	1640
Irish Protestant Benevolent Society.....	Montreal.....	50	1640
Incorporated Synod, Diocese Ontario, Trustee.....	Kingston.....	18	720
Imrie, Thomas.....	Montreal.....	37	1480
Irving, Revd. John.....	Millie Isle.....	36	1440
Jones, Matthew.....	Bowmanville.....	40	1600
Jones, Dupham.....	Maitland.....	25	1000
Jones, Andrew.....	do.....	93	3504
Jones, W. J., M.D.....	do.....	20	800
Jones, Mrs. Frances A.....	do.....	37	1396
Jennings, Rev. J. and French, R., Trustees.....	Toronto.....	31	1024
Joseph, Jacob H., Attorney.....	Montreal.....	10	400
Jones, W. J.....	Bowmanville.....	6	240
Jewell, Wm.....	Oshawa.....	35	1400
Jennings, John, D.D.....	Toronto.....	105	4200
Jennings, Marion C.....	do.....	13	520
Jones, Edward.....	St. Andrews.....	34	1360
Jones, Miss Ann H.....	do.....	45	1800
Jones, Mrs. F. W.....	Montreal.....	93	3072
Joseph, Jacob H.....	do.....	20	800
Jennings, Rev. J. and French, R., Trustees.....	Toronto.....	37	1228
Jackson, Henry A.....	Montreal.....	12	480
Johnson, Henry.....	Hastings.....	65	2600
Jones, Jonas A., Trustee.....	Toronto.....	39	1560
Jones, Mrs. Helen.....	Montreal.....	50	2000
Jones, C. and Rich, C. E. G., Trustees.....	Toronto.....	50	2000
Kinnear, John.....	Springville.....	10	400
Knapp, Joseph, Estate of.....	Montreal.....	58	2320
Keith, J.....	do.....	70	2800
Kinnear, James.....	Kinnear's Mills.....	36	1440
Kirkpatrick, A.....	Montreal.....	87	3480
Katerson, Elizh.....	Bowmanville.....	12	480
Katerson, Catharine.....	Newcastle.....	29	1160
Keeler, James.....	Spencerville.....	16	568
Kelly, M. E.....	Port Hope.....	7	268
Keeler, W. C.....	Prescott.....	77	3080
Kelly, Miss Jane.....	Peterboro'.....	10	400
Kelly, Mrs Anne.....	do.....	9	360
Kinnear, Harriet.....	Kinnear's Mills.....	21	840
Kain, Miss Sarah.....	Montreal.....	3	120
Keroach, Alphonso.....	do.....	75	3000
Kinnear, Mary E. A.....	Woodside.....	12	456
Kerr, George.....	Chatham, N.B.....	62	2480
Kerr, John, and Wm. Hamilton, Trustees.....	Toronto.....	10	400
Keith, Maria.....	Montreal.....	11	368
Kemp, George.....	do.....	125	5000
King, Brinsley.....	Ottawa.....	10	400
King, Edwin F.....	Montreal.....	5	200
Lanktree, Chas.....	Montreal.....	35	1400
Leslie, Patrick, Trustee.....	do.....	3	120
Little, John.....	do.....	43	1720
Lafrenaye, P. R.....	do.....	12	480
Louiman W., Estate of.....	Bowmanville.....	50	2000
Leslie, Hon. Jas.....	Montreal.....	100	3400

Ontario Bank.—Continued.

(Banque d'Ontario.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant)
Leslie, Patrick	Montreal	10	\$ 400
Leslie, Edward	do	10	400
Lister, C. J.	Owen Sound	11	368
Lockhart, Jas., Estate of	Bowmanville	25	1000
Langmaid, Joseph, jun., Trustee	Hampton	31	1240
Lick, Wm.	Oshawa	62	2480
Lascombe, R. R.	Bowmanville	15	480
Lovekin, Jas. P.	Newcastle	63	2520
Lyll, John	Clarke	125	4500
Luke, James	Oshawa	18	612
Lockhart, Jos.	Bowmanville	105	4200
Luke, Philip, Trustee	West Huntington	5	200
Lane, Charles	Charleville	62	2480
Lyon, Robt.	Prescott	7	280
Laidlaw, Andrew	Spencerville	5	200
Loscombe, R. R., Trustee	Bowmanville	10	400
Levy, Alexander	Montreal	508	19108
Leslie, John	Dundas	75	3000
Low, Chas. A., Estate of	Montreal	25	1000
Little, Jas. W.	Enniskillen	63	2520
Logie, D.	Quebec	31	1240
Lamothe J. M.	Montreal	9	360
Logie, Miss Mary	Quebec	16	640
Lang, Agnes S.	Ottawa	62	2336
Lockhart, K. F.	Whitby	15	600
Lavell, Rev. Chas.	Stratford	12	480
Lick, Josiah	Oshawa	37	1480
Lister, Mrs. A.	Owen Sound	7	244
Lick, Jerry	Oshawa	46	1840
Leavens, Daniel	Duffin's Creek	10	400
Lick, Daniel	Oshawa	16	640
Lofthorne, Mrs. E.	Montreal	5	200
Lawrie, James	do	25	1000
Langton, Mrs. C.	Gananoque	12	480
Lawrie, Arch.	Montreal	156	6240
La Banque du Peuple	do	60	2400
Lawrie, Fras	do	125	5000
Light, Richd. H.	Kingston	22	880
Lorimer, L. G de	Montreal	62	2480
Le Fevre, H. John	Lakefield	50	2000
Macrae, Catherine E.	Montreal	125	5000
Montreal Lodge Odd Fellows, 3115	do	70	2800
Mulholland, R.	Cobourg	15	240
Moore, R. M.	Kingston	6	240
Milligan, Geo. J.	Clarke	6	240
Macalister, Alex.	Kingston	30	1200
Macdonald, R. S.	Lancaster	37	1480
Mathie, Miss Agnes	Montreal	30	1200
Mann, James, Estate of	Bowmanville	250	10 000
Moore, Richd.	Brooklin	12	480
Manning, R. S.	Bowmanville	18	720
Mitchell, B, Estate of	Hampton	62	2480
Masson, Wm.	Brooklin	62	2480
Matthews, Jane	Montreal	50	2000
Moorcroft, Wm., Estate of	Bowmanville	20	800
Murdoch Bros.	do	13	520
Munro, H.	Newcastle	75	2820
Middleton, John	do	15	600
Martin, C. E., M.D.	Lindsay	12	480
Mitchell, Joseph	Brooklin	62	2480
Marchand, Louis	Montreal	100	4000
Masson, J. W. A. E.	do	125	5000

Ontario Bank.—Continued.

(Banque d'Ontario.—Suite.)

NAME. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount. (Montant)
			\$
Magill, Robt.	Janetville	157	6280
Montgomery, Andrew	Enniskillen	57	2280
Major, Jas. C.	Montreal	70	2800
Masson, Hon. Joseph, Estate of	do	750	30 000
Mathews, John, Estate of	Pickering	50	2000
Milne, John	Bowmanville	10	400
Merrill, Mrs. Louisa	Prescott	25	1000
Moss, Samuel H.	Milleroche	10	400
Milligan, Margaret	Clarke	133	5320
Merrick, Aaron	Merrickville	25	1000
Milligan, Wm.	Clarke	10	400
Morris, Hon. Jas., Estate of	Toronto	300	12 000
Mackie, Jas., Estate of	Oshawa	37	1480
Mead, Joseph H.	Toronto	100	4000
Milligan, Richd.	Montreal	70	2800
Malcolm, Elizabeth	do	90	3600
Miller, Wm.	Lagran	53	2120
Murdoch, Janet and Mary	Bowmanville	106	3484
Meiklejohn, James	Quebec	50	2000
Milroy, Robt.	Hamilton	75	3000
Mann, Mrs. Julia M.	Bowmanville	19	760
Moran, Peter	Prescott	16	640
Mountain, Miss C. A. P.	Brandon, England	37	1480
Mulligan, Lucinda	Toronto	10	400
Merrill, M. A., Dame	Montreal	10	400
Macdonald, James	do	31	1240
Maharg, K. H.	do	50	1760
Morris, Maurice	Oshawa	62	2480
Massey, H. A.	Newcastle	211	8440
Macdonald, Miss Isabella	Toronto	33	1320
Macnab, Sophia C.	Ottawa	11	440
Menogh, John, Sen.	Oshawa	31	1240
Melville, Rev. Andrew H.	Cooper	20	800
Moison, Thomas, Estate of	Montreal	250	10000
Murdoch, Charles	do	250	10000
Macnab, Mrs. E. S.	Toronto	20	800
Morris, W. L.	Montreal	5	200
Massey, H. A., Trustee	Newcastle	25	1000
Mowbray, Ralph	Kinsale	10	400
Martin, Christiana	North Mall, Ireland	4	160
Macdonald, John	Toronto	82	3280
Macdonald, L. G., Trustee	Montreal	2	80
Mitchell, William, Estate of	Bowmanville	31	1024
Massey, H. A., Trustee	Newcastle	1	4
Mackay, Joseph	Montreal	810	32400
Massey, H. A., Trustee	Newcastle	18	504
Mackay, Edward	Montreal	615	24600
Mowle, Miss H.	Cookshire	12	456
Macdonald, L. G., Trustee	Montreal	4	160
Masson, Louis	do	6	240
Murphy, Alex.	do	15	600
Macfarlane, Eliza M.	do	29	1160
Macnider John	Quebec	187	7480
Montreal Permanent Building Society	Montreal	156	6240
Macnider, Miss Mary	Compton	12	480
MacLennan, Rev. A.	Uxbridge	14	560
Macfarlan, Janet	Montreal	170	6800
Moss, S. and H., Trustees	do	22	880
Mackay, Hugh, Trustee	do	12	480
Miller, Matthias	Quebec	10	400
Macnider, James, Trustee	do	78	3120
Macfarlane, Mary Isabella	Montreal	12	480

Ontario Bank.—Continued.

(Banque d'Ontario.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant)
			\$
Molson, John	Montreal	158	6320
Macklem, John S.	Chippawa	8	32
Moore, Mrs. Mary Jane	Newcastle	5	200
Milne, Rev. George	Quebec	25	1050
Monsell, W. H.	Fort Hope	14	560
MacDonell, W. J.	Toronto	50	2000
Montreal City and District Savings Bank	Montreal	1352	54080
Macdonald, D. A.	Alexandria	526	21040
Mackenzie, George	Montreal	75	2820
MacDonnell, Rev. George, Estate of	Kingston	45	1476
Macdonald, Hon. J. S.	Cornwall	62	2048
MacDougall, Mrs. Margaret	Brockville	30	1200
Macdonald, L. G.	St. John's	26	1040
MacFiggans, Malcolm	Cobourg	63	2520
Metcalf, Williamena	Fenella	9	360
MacDougall Bros.	Montreal	50	2000
Macrae, J. O. and N. St. G. Ritchie, Trustees	Hamilton	125	5000
McMurtey, William	Bowmanville	62	2192
McMurtey, Samuel	do	31	1240
McLaughlin, John	Tyrone	12	480
McMahon, Eleanor, Estate of	Kendal	6	240
McGill, Wm., M.D.	Oshawa	250	10000
McNally, Hester	Bowmanville	10	400
McVity, Wm. B.	Barrie	12	480
McDonell, Alex.	Iroquois	22	880
McIntyre, D. E.	Cornwall	100	4000
McLaughlin, J.	Montreal	65	2288
McGillivray, Malcolm	Laggan	33	1320
McDougall, David	Martintown	43	1720
McLennon, Duncan	do	25	1000
McGill, George, Trustee	Bowmanville	2	80
McLennon, Donald	Williamstown	87	3072
McAusland, William	Sunbury	18	720
McShane, Michael	Montreal	62	2480
McGoun, Archibald, Trustee	do	30	1200
McHardy, Forbes	Toronto	12	480
McMartin, Malcolm	Williamstown	15	600
McArthur, John	Montreal	75	3000
McHardy, Charles	Goderich	16	640
McHardy, Jane	do	33	1320
McGoun, Archibald, Trustee	Montreal	25	1000
McRitchie, Rev. George	Simcoe	10	400
McKenzie, Rachel	Bowmanville	12	480
McDonald, William	Montreal	12	480
McConkey, Thomas L.	do	41	1640
McCrimmon, John	Lancaster	31	1240
McGee, J. J.	St. Flavie	31	1240
McLaughlin, J. W., M.D.	Enniskillen	10	400
McCarthy, Rev. I. J.	Williamstown	15	600
McBean, A. L., Estate of	Lancaster	66	2640
McLennan, Isabella	Williamstown	11	440
McLaughlin, Alexander	Enniskillen	9	360
McDonell, Mrs. J. P.	Brockville	67	2680
McClung, Thomas	Bowmanville	18	612
McGuire, Mary	do	1	40
McGill, George	do	28	832
McCallum, Peter, & Son	Cobourg	50	2000
McClellan, Eliza M.	Shakspeare	25	1000
McClellan, John	Bowmanville	6	240
McGuinis, Sarah C.	St. John's	17	680
Nairn, Alexander	Rockwood	37	1480
Northey, Major Frank V.	Toronto	20	800

Ontario Bank.—Continued.

(Banque d'Ontario.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant)
			\$
Northrop & Lyman	Newcastle	20	800
Nordheimer, Samuel	Toronto	112	3688
Neill, Joseph	Bowmanville	62	2384
Nicholls, Robert & William Hall	Peterboro'	873	34920
do do	do	343	13720
Neads, Charles	Lindsay	2	80
Ogilvie, Frances	Montreal	50	2000
Ogilvie, Agnes	do	100	4000
O'Brien, William	do	106	4240
Ogilvie, Margaret	do	62	2480
O'Connor, Daniel	Ottawa	2	8
Ogilvie, A. W.	Montreal	25	1000
Orr, William H.	do	15	240
O'Farrell, Rev. M. J.	do	62	2480
Osler, F.	Toronto	6	204
Orr, Henry, Estate of	Bowmanville	15	600
Orr, John	do	10	400
Ormiston, William, D. D.	Hamilton	156	6240
Ormiston, Mrs. L.	Owen Sound	33	1320
O'Brien, W. D.	Montreal	100	4000
Pope, Major James, Estate of	Quebec	12	480
Potts, Joseph	Grafton	68	2720
Porter, William	Bowmanville	93	3072
Poston, Jordan, Estate of	Pickering	100	4000
Power, Ely	Bowmanville	20	800
Page, John	Brockville	62	2480
Peck, C. H.	Prescott	125	5000
Patton, Mrs. M. M.	Kingston	12	480
Peattie, Rev. William	Claremont	50	2000
Paton, Miss Anne C.	Belleville	27	1000
Pringle, Thomas	Montreal	93	3720
Pope, Major James	Quebec	13	520
Ployart, Anne A.	Montreal	37	1480
Poston, William, Estate of	Quebec	62	2480
Porteous, Rev. John	Kirkwall	31	1240
Pope, Major James, Trustee	Quebec	6	240
do do	do	6	240
Plowman, Rev. J. H.	Toronto	5	200
Philpot, James	do	10	400
Ployart, Mrs. F.	Montreal	17	680
Payne, Lazarus	Peterboro'	42	1680
Patrick, Mrs. Tirzah	Ottawa	10	400
Paterson, Peter	Toronto	68	2408
Panet, Marie L.	Montreal	10	400
Patrick, Amelia L.	Ottawa	11	440
Patrick, Allan J.	do	16	640
Pipe, John	Bowmanville	37	1480
Price, William & W. H. Hingston	Montreal	36	1188
Porter, George	Bowmanville	25	1000
Post, George W, Trustee	Pickering	8	320
Pearce, Frank	Montreal	35	1400
Patrick, Elizabeth	Ottawa	10	400
Porter, Mrs. Margaret	Bowmanville	27	1080
Patterson, John	Peterboro'	5	200
Pyke, Rev. J. & R. W. Shepperd, Trustees and Executors	Montreal	9	360
Parnell, Mrs. Mary	Kingston	8	320
Purcell, P.	Williamstown	125	5000
Patrick, William	Prescott	47	1880
do Trustee	do	72	2880
do do	do	8	320
Purser, John	Cobourg	18	720

Ontario Bank.—Continued.

(Banque d'Ontario.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant)
Post, Mrs. Matilda C.	Pickering	25	\$ 1000
Pellott, Henry, Trustee	Toronto	1	40
Pearce, John	Bowmanville	3	120
Pearce, Richard	do	4	160
Pearce, G. F. J.	Oshawa	25	1000
Pedlar, George H.	do	25	1000
Pillow, Mary A.	Montreal	20	800
Quin, Rev. J. Charles	Kemptville	25	1000
Reinhardt, Gottlieb, Trustee	Montreal	10	400
Roger, Isabel	Peterboro'	19	760
Ross, Mrs. Elizabeth	Toronto	12	480
Ross, Philip S., Curator	Montreal	306	10044
Ross, Mrs. Ellen E.	Ottawa	62	2480
Ray, Miss Mary	Montreal	29	1160
Roberts, Mrs. T. P., Administratrix	Toronto	20	800
Rose, William N.	Newcastle	2	80
Reed, Maria C.	Colborne	10	400
Renwick, Herbert., Estate of	Bowmanville	37	1480
Robertson, Harriet Jane	Montreal	12	480
Ruddock, Richd.	Orono	62	2480
Rattray, David	Montreal	50	2000
Renwick, W. W.	Bowmanville	125	5000
Rinch, Henry	Newcastle	37	1430
Ross, Aaron	Prince Albert	31	1240
Rutledge, John	Bowmanville	31	1240
Richardson, Jas.	Pickering	50	2000
Richardson, J., and R. Checkley, Trustees	do	31	1240
Rogers, Jas. G.	Grafton	25	1000
Ross, Wm.	West Flamboro'	62	2480
Ryan, M. P.	Montreal	125	5000
Rogers, Geo.	do	6	240
Rogers, W. H.	Hampton	5	200
Roy, Margaret	Montreal	15	600
Robson, J. J.	Newcastle	75	3000
Robertson, John	Vankleek Hill	180	7200
Rose, Geo. M.	Toronto	33	1320
Rees, D. J.	Montreal	251	10040
Romain, St. Joseph	do	43	1720
Richardson, Mrs. M. A.	Bowmanville	31	1168
Rodier, Chas. S.	Montreal	60	2400
Robins, Rev. Paul	Fullarton	18	720
Ross, Miss Eliza	Montreal	75	2640
Ross, David A.	do	60	2400
Roy, Rev. Edward	do	38	1520
Riggs, Wm.	Haydon	2	80
Richardson, Mrs. Eliza	Yorkville	18	720
Rees, D. J., Trustee	Montreal	73	2920
Richardson, Rev. J. C.	Compton	11	440
Robarts, Rev. T. T., Trustee	Thorold	14	560
Robinson, Selencia	Waterloo, Quebec	15	600
Robinson, Emma J.	Montreal	12	480
Roger, Rev. J. M.	Peterboro'	68	2720
Robinson, W. H.	Waterloo, Quebec	2	80
Rogues, Mrs. Ann	Montreal	156	5496
Robarts, Rev. T. T., and H. Robarts, Trustees	Thorold	15	600
Roger, Rev. J. M.	Peterboro'	6	240
Ramsey, A. H., and Jane Armour, Executors Estate	Montreal	93	3720
Rae, Jackson, Trustee	do	13	520
Riggs, Alex.	Enniskillen	26	980
Robinson, Jas. G.	Ottawa	7	280
Rice, Mrs. Sarah, Estate of	Hampton	4	160
Robertson and Beattie	Montreal	42	1530

Ontario Bank.—Continued.

(Banque d'Ontario.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant)
			\$
Rutherford, E. H.	Toronto	50	2000
Robertson, John, Trust.	do	16	640
Read, Geo.	Keene	12	480
Rooney, Peter	Toronto	31	1240
Ryan, Hugh	Perth	125	5000
Roy, John	Sabrevois	12	438
Rose, Jas., et al, Executors	Montreal	27	1080
Rowe, Samuel	Toronto	31	1240
Rowe, Richard	do	31	1240
Rielly, Mrs. Elizabeth	St. John	56	2108
Raynes, Capt. R. T.	Montreal	612	20760
Rafter, Wm	St. Lin.	15	600
Ruddock, John	Orono	28	1120
Reid, Mrs. Elizabeth	Bowmanville	33	1128
Reel, Jane	Orono	8	320
Ross, Thos	Ottawa	125	5000
Routh, H. L., Trustee	Montreal	17	680
Roberts, Ed. R.	Selwyn	25	1000
Remon, E. P.	Ottawa	4	160
Rose, Daniel	Montreal	17	680
Simms, Jas. C.	do	15	600
Shaw, Mrs. Sarah	Bowmanville	30	1200
Starke, Maria	Montreal	62	2192
Steel, David	Allan's Corners	27	1080
Stevenson, P. S.	Toronto	62	2480
Shearley, Nicholas	Montreal	60	2400
Spooner, James	Toronto	58	2320
Shaw, Geo. E.	Peterboro'	38	1284
Sanderson, Michael, Trustee.	do	29	1160
Seels, John H.	Toronto	37	1480
Smith, Larratt W., Trustee	do	4	160
Sichel, Simon	do	42	1248
Seymour, Hiram	Montreal	125	5000
Stark, W. J.	Toronto	21	480
Savage, Geo. S.	Montreal	125	4400
Savage, Mary	do	125	4400
Scott, Chas. J.	do	15	600
Strachan, Mrs. Margaret A.	Toronto	25	1000
Smith, L. F., and W. Milligan, Trustees.	Clarke	47	1880
do do	do	11	440
Stewart, Louisa	Quebec	7	280
Snider, Robert	Odessa	21	840
Smith, Mrs. Sarah M.	Port Hope	15	600
Sanderson, Edward, Trustee.	Peterboro'	13	520
Steel, Jas.	Allan's Corners	25	1000
Scott, Walter	Montreal	10	400
Slater, Rev. J. C.	Whitby	13	520
Smith, John T.	Toronto	31	1240
Simpson, W. M., and A. R. Boswell, Trustees.	do	50	2000
Smith, Hon. Sidney, Trustee	Cobourg	25	880
do do	do	20	704
Shewan, Maguire, Jr.	Toronto	13	520
Stevenson, Capt. M.	Montreal	156	6240
Street, Thos. C.	Chippawa	250	10 000
Shanty, Jas., and Rev. F. R. Tane	London	10	400
Smith, Hon. Sidney, Trustee.	Cobourg	6	216
Sutherland, Robt. W.	Toronto	2	80
Sewell, Rev. E. W.	Quebec	18	720
Schiller, Chas. E.	Montreal	8	320
Sola, Rev. A. de	do	9	360
Simpson, Hon. John, Trustee	Bowmanville	1	40
Saunders, Annie	Montreal	50	2000

Ontario Bank.—Continued.

(Banque d'Ontario.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant)
Spread, Wm.....	Toronto.....	10	\$ 400
Smith, L. W., Trustee.....	do.....	32	1280
Swanston, Miss J.....	Montreal.....	128	5120
Sills, John W.....	Belleville.....	4	160
Smith, Capt. W. H.....	Montreal.....	1	40
Starnes, H.....	do.....	11	440
Sutherland, Mrs. Eva.....	Toronto.....	31	1240
Scadding, Rev. Henry.....	do.....	31	1240
Simpson, Hon. John.....	Bowmanville.....	209	8360
do Trustee.....	do.....	20	800
Sanderson, Mrs. Jessie.....	Montreal.....	12	480
Souch, Richard.....	Bowmanville.....	68	2720
Skyuner, Mary A.....	Toronto.....	5	200
Shaw, Robert.....	Cartwright.....	95	3800
Sisson, William.....	Port Hope.....	156	6240
Strowger, William.....	Newcastle.....	10	400
Smith, Lothrop T.....	Clarke.....	11	264
Smith, Robert.....	Colombus.....	37	1228
Stuart, James.....	Hampton.....	8	320
Scott, John.....	Montreal.....	31	1240
Sheppard, John, Estate of.....	Balsam.....	62	2480
Stephen, William, Estate of.....	Montreal.....	210	8400
Smith, Sarah Jane.....	do.....	74	2960
Sparks, N.....	Ottawa.....	10	400
Smyth, Alexander, Estate of.....	Prescott.....	37	1480
Sanders, Rebecca.....	Montreal.....	8	320
Smail, Andrew.....	Spencerville.....	2	80
Stark, Alexander.....	Prescott.....	20	800
Scobie, Mrs. Justina.....	Toronto.....	82	3280
Simpson and Lockhart.....	Bowmanville.....	16	640
Sumpter, John.....	do.....	20	800
Somerville, James.....	Montreal.....	60	2400
Smith, John.....	do.....	60	2400
Shortt, Rev. J., Estate of.....	Port Hope.....	40	1600
Steele, Alexander, Sen.....	Orms town.....	65	2600
Shaw, Richard.....	Bowmanville.....	116	4440
Simpson, Hon. J., and D. Fisher, Trustees.....	do.....	10	400
Swanston, Thomas.....	Montreal.....	148	5920
Snetsinger, J. G.....	Milleroches.....	119	4400
Shearer, Austin, Executor, Estate of.....	Cornwall.....	36	1200
Stewart, Rev. Alex.....	Orillia.....	77	2660
Smith, Mrs. Elizabeth.....	Columbus.....	28	1120
Stephen, Barbara.....	Montreal.....	35	1440
Sprague, Mrs. M. A.....	Ottawa.....	125	5000
Simpson, A., Estate of.....	Montreal.....	169	4000
Slack, Rev. Geo.....	do.....	27	960
Stevenson, M. S.....	Ottawa.....	127	5080
Starnes, Henry Trustee.....	Montreal.....	5	200
Smith, Elizabeth M.....	do.....	15	600
Scott, Francis.....	Chateauguay Bridge.....	73	2920
Smith, W. Henry.....	Montreal.....	25	1000
Stewart, Mrs. Wm.....	Ottawa.....	16	640
Smart, Mrs. Ann.....	Bowmanville.....	31	1240
Scott, Eliza.....	Dublin, Ireland.....	20	800
Scott, Hannah.....	do.....	20	800
Scott, Anne.....	do.....	20	800
Scott, Louisa M.....	Ottawa.....	50	2000
Shannon, Elizabeth.....	Montreal.....	100	4000
Smith, John M.....	Peterboro.....	25	1000
Silver, Almira.....	Bowmanville.....	31	1064
Skinner, Andrew F.....	Hamilton.....	125	4400
Smith, J. Melvin.....	Montreal.....	43	1720

Ontario Bank.—Continued.

(Banque d'Ontario.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Smith, Robert C.	Port Hope	21	840
Sexton, J. P.	Montreal	6	240
Seymour, Alfred	Toronto	40	1600
Simpson, Hon. J., Trustee	Bowmanville	31	1024
Stevenson, Adams, Trustee	Montreal	5	200
Saunders, H. A.	do	59	2360
Starnes, Henry, Trustee	do	250	10 000
Shaw, G. E. M., Jun., Trustee	Peterboro'	50	2000
Sherwood, William	Montreal	384	15 360
Swanston, John	do	710	28 400
Smart, John	do	256	9412
Smith, W. A., Trustee	do	3	120
Stephens, R. A., Executor	do	58	2320
Starnes, Henry, President	do	1440	57600
Strathy, H. G.	do	10	400
Smith, Sarah W.	Bowmanville	25	1000
Scott, Henry C.	Montreal	20	800
Selkeld, Joseph	do	41	1640
Sandham, Capt. R.	Toronto	10	400
Smith, Donald A., Tutor	Montreal	10	400
Shea, J., President, and W. J. Macdonald, Manager.	Toronto	1200	48000
Stickler, Alex.	Lancaster	36	1440
Smith, Mrs. Jessie	Grafton	3	120
Tully, Wm.	Peterboro'	6	240
Tuer, Wm., Estate of	Haydon	25	1000
Trewin, Wm., sen.	do	31	1240
Treevoim, Samuel	Oshawa	62	2480
Treleavin, John	Newcastle	2	80
Tamblyn, Thos.	do	62	2480
Turner, Miss Elizabeth	Bowmanville	31	1240
Trustees School, Sec. No. 3, Darlington	do	12	480
do do 2, do	do	10	400
Tucker, John	Toronto	116	4640
Trustees School, Sec. 10, Darlington	Tyrone	12	480
Turnbull, Grace C	Montreal	6	240
Thomson, Jos. N., Estate of	do	75	3000
Tate, Richard	do	5	200
Thomson, Mrs. Maria	Prescott	9	360
Templeton, George	Montreal	20	800
Thompson, Hon. Jacob	do	215	7052
Thompson, John	Hampton	41	1640
Turner, R. A.	Bowmanville	83	3320
Tamblyn, John	Toronto	33	1032
Trigge, Capt. A.	Montreal	50	2000
Tamblyn, W. W.	Newcastle	44	1760
Thompson, William, Trustee	Bowmanville	15	600
Todd, Jane A	Montreal	15	600
Turner, William	Toronto	15	600
Tuill, W. W.	Orono	38	1520
Thomson, Thomas M., Trustee	Montreal	15	600
do do	do	15	600
do do	do	15	600
do do	do	6	240
Thompson, Mrs. Catherine A	do	94	3076
Trigge, Henry W.	do	25	1000
Thomson, Mary K.	do	15	600
Telfer, Andrew, Trustee	Toronto	30	1056
Thomson, Thomas M.	Montreal	45	1800
Tully, K., and C. J. Blowfield, Trustees	Toronto	20	656
Tinkham, L. F.	Montreal	53	2120
Thompson, Elizabeth	do	6	240
Thompson, William	Bowmanville	3	12

Ontario Bank.—Continued.

(Banque d'Ontario.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant)
			\$
Turner, John	Toronto	17	680
Vanstone, Samuel	Tyrone	93	3720
Vancamp, Jesse	Bowmanville	50	2000
Vernon, Mrs. Margaret	Vernonville	22	880
Vibert, Peter	Montreal	18	720
Yankoughnet, S. J., Trustee	Toronto	113	4520
Vancamp, Mrs. Mary A	Bowmanville	11	340
Yankoughnet, S. J	Toronto	28	1120
Wallace, James	Brockville	31	1180
Will, Christian	Peterboro'	3	120
Welch, Miss Catherine	Bowmanville	8	320
Willard, Charles	Prescott	87	3480
Windatt, William	Bowmanville	75	3000
Wilbur, Clark	Hampton	78	3120
Williams, D. D., Estate of	Bowmanville	2	80
Walbridge, A. F., and Walbridge, M. L., Executors	Newcastle	35	1400
Williams, John	Clarke	2	80
Walbridge, A. F	Newcastle	130	5200
Willard, Miss L. P	Prescott	12	480
Wright, D. M	Colborne	25	1000
Wood, Robert, Agent	Montreal	330	13200
Waldron, Solomon	Sombra	15	600
Whitney, Mary B	Montreal	62	2480
Woodrow, Matthew	do	25	1000
Ward, Thomas	Bowmanville	62	2480
Windatt, Richard	do	25	1000
Watson, R. K	Montreal	101	4040
Workman, Anna E	do	31	1240
Wilson, Rev. John	Grafton	125	5000
Wilson, Susan F	Bowmanville	17	680
Wainwright, G., and F. D. Belfield, Trustees	Grafton	47	1880
Williams, Joseph	Montreal	15	600
Wilson, Alexander	Martintown	140	5600
Woon, Elizabeth	Oshawa	11	440
Woon, Amy K	do	11	440
Waters, John R	Cedars	40	1600
Wurtele, R. H	Quebec	22	880
Wiesner, Augustus	Toronto	62	2480
Worthington, John	Brooklyn	37	1480
Walton, J., and M. Martyn	Peterborough	40	1600
Wright, Mary	Pickering	31	1240
Watson, Miss Ann	Montreal	41	1640
Watson, Miss Elizabeth	do	41	1640
Wood, Mrs. Mary	Peterborough	81	3240
Wright, Mrs. O. N	Toronto	8	320
Wright, Cecil	Sunderland	22	880
Walbridge, Miss T. H	Newcastle	29	1160
Walbridge, Mrs. M. L	do	31	1240
Webb, Miss Elizabeth	Drummondville	21	840
Williamson, Wm	Smith's Falls	112	4480
Windatt, Richard, Trustee	Bowmanville	3	120
Wainwright, R. H	Montreal	31	1024
Winn, Miss Ellen	Toronto	10	400
Wilson, Eliza	do	3	120
Wilson, Ann	do	2	80
White, Wm	Quebec	100	4000
Whitson, David	Singhampton	17	680
Whitesmith, Hannah	Foley	8	320
Wright, John	Pickering	156	6240
Wood, Stephen	Peterborough	10	400
Williams, Miles, Jun	Montreal	52	2080
Weller, Chas. A	Peterborough	12	480

Ontario Bank.—Continued.

(Banque d'Ontario.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant)
Windatt, Richard, Trustee.....	Bowmanville.....	3	\$ 120
do do	do	3	120
Windham, Wm.....	Toronto.....	25	1000
Workman, Thomas.....	Montreal.....	18	720
Woolrich, Eliza.....	do	90	3600
Watson, Isabella.....	do	40	1600
Wood, James.....	Port Hope.....	20	800
Youell, Mrs. Clarissa.....	Port Burwell.....	31	1240
Younie, Abraham, Trustee.....	Tyrone.....	9	360
do do	do	85	3800
Young, Rev. W. C.....	Norwood.....	18	720
		1071	\$2409658

I hereby certify that the above is a correct list of the Shareholders of this Bank; the number of shares held by each respectively, and the amount paid thereon, as on the 10th day of April, A. D., 1872.

Je certifie par les présentes que la liste ci-dessus des actionnaires de cette banque est exacte, ainsi que le nombre de parts qu'ils possèdent respectivement, et le montant versé sur ses parts, à la date du 10 Avril 1872.

D. FISHER,
Cashier.

ONTARIO BANK,
Bowmanville, 25th April, 1872.

BANK OF TORONTO.

(BANQUE DE TORONTO.)

Authorised Capital, \$2,000,000. Paid up on 1st April, 1872, \$1,500,000. Shares, \$100 each.
(Capital autorisé, \$2,000,000. Payé jusqu'au 1er Avril, 1872, \$1,500,000. Actions, \$100 chacune.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. Montant payé.
Alcorn, Samuel.....	Yorkville.....	60	\$ 6000
Amys, Matilda.....	Smithtown.....	9	900
Anderson, Robert G.....	Toronto.....	22	2200
Appelbe, James.....	Trafalgar.....	75	7500
Ardagh, Wm. D.....	Barrie.....	20	2000
Armour, Miss Kate.....	Cobourg.....	3	300
Atkinson, Executors of late John.....	Barrie.....	7	700
Austin, James.....	Toronto.....	15	1500
Auston, Executrix of late James.....	Cobourg.....	9	900
Austin, Jas. and R. H. Bethune.....	Toronto.....	17	1700

Bank of Toronto.—Continued.

(Banque de Toronto.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé, \$)
Auston, Mrs. S. A.	Cobourg	3	300
Armour, Miss Jean	Montreal	7	700
Angus, Richard B.	do	40	4000
Arnton, J. J.	do	15	1500
Aylwin, Horace	Port Hope	155	15500
Armour, Executrix of late R.	Montreal	50	5000
Baby, M. W.	Quebec	337	33700
Baldwin, Rev. Edmund	Toronto	15	1500
Balmer, Robert	Oakville	4	400
Baldwin, Rev. M. S.	Montreal	33	3300
Ball, Frederick A.	Hamilton	10	1000
Bennett, Humphrey	Barrie	7	700
Bethune, R. H., Cashier, In trust	Toronto	60	6000
Bidwell, Miss Harriet	Colborne	7	700
Birss, Miss E. C.	Hamilton	12	1200
Birss, John	do	7	700
Blain, Mrs. E. H.	Toronto	7	700
Bowman, Executrix late Benjamin	Almira	4	400
Boyd, Mossom	Bobcaygeon	15	1500
Boyd, George J.	Toronto	51	5100
Braham, Alfred	London, England	26	2600
Brown, Mrs. Dorah	Killinardagh, Ireland	7	700
Bruce, George	Gormley	18	1800
Burnet, Executors late M. A.	Cobourg	12	1200
Burnham, Hon. Asa A.	do	45	4500
Burnham, Richard Mark	Ashburnham	84	8400
Burrell, Christopher	Stanley's Mills	10	1000
Burton, E. J., M.D.	London, England	125	12500
Burns, Executrix late Gavin	Toronto	3	300
Buchan, Lawrence	do	10	1000
Buchanan, W. J., Manager, In trust	do	383	38300
Barnston, George	Montreal	20	2000
Bethune, R. H., Cashier, In trust	Toronto	40	4000
Bell, Miss J. C.	Sorel	9	900
Bannerman, Donald	Red River	37	3700
Bell, Susan	Montreal	15	1500
Brown, Magnus	Red River	24	2400
Burnett and Thomson	Montreal	1	100
Budd, Rev. Henry	Hudson Bay Co.	7	700
Cawthra, William	Toronto	500	50000
Cantley, William	Oakville	150	15000
Caldwell, George	Barrie	4	400
Cosby, Mrs. Clara A.	Port Hope	2	200
Campbell, Alexander	Keene	3	300
Campbell, James	Toronto	25	2500
Campbell, C. J.	do	5	500
Cawthra, John	do	22	2200
Cawthra, Henry	do	15	1500
Carpenter, Austin B.	Cobourg	7	700
Champion, Mrs. Louisa F.	Toronto	7	700
Cherriman, Mrs. Margaret	do	7	700
Chisholm, W. R.	St. Catharines	30	3000
Chisholm, Miss Louisa L.	do	7	700
Christie, Executor late Mrs. Marjory	Toronto	20	2000
Coyle, Rev. Bernard	Downeyville	55	5500
Craighton, Executors late John	Cobourg	2	200
Crowther, Miss Amelia	Toronto	6	600
Crowther, James	do	36	3600
Clark, Robert	Newcastle	3	300
Covert, Henry	Port Hope	290	29000
Cameron, Miss Grace	Ballenlish, Scotland	21	2100
Cameron, Miss Mary	do do	21	2100

Bank of Toronto.—Continued.

(Banque de Toronto.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
			\$
Cameron, Angus	Firhall, Scotland	233	23300
Cameron, James A.	do do	42	4200
Cameron, Alexander	Ballenish do	52	5200
Cumming, Mrs. Jane	Newton Stewart, Scotland	25	2500
Clouston, James S.	Hudson Bay Co.	12	1200
Clerk, Alexander	Montreal	19	1900
Clarke, Lawrence	Mackenzie River	15	1500
Cursitar, David	Red River	14	1400
Campbell, R.	Hudson's Bay Co.	22	2200
Chapman, Rev. J.	Red River	17	1700
Connolly, Henry	Labrador	9	900
City and District Savings Bank	Montreal	861	86100
Cox, T. F.	Ottawa	6	600
Christian, T. R., Manager, in trust	Montreal	739	73900
Carden, George F.	London, England	234	23400
Davey, John	Leskard	7	700
Dodd, Edward	Port Hope	25	2500
Durie, Wm., M.D., K.H.	Toronto	7	700
Deschambault, Executor late George	Hudson Bay Co.	48	4800
Eddy, James	Newcastle	3	300
Evenden, Executor late James	Barrie	6	600
Fulton, Alexander T.	Toronto	96	9600
Fraser, William	Port Hope	198	19800
Foley, Executrix late James	Norwood	7	700
Fulton, Michie and Co.	Toronto	9	900
Flett, William	Hudson's Bay Co.	22	2200
Ford, E.	Montreal	32	3200
Gooderham, William, sen.	Toronto	1300	130000
Gooderham, William, jun.	do	30	3000
Gooderham, James	Streetsville	30	3000
Gooderham, Henry	Toronto	30	3000
Gooderham, Robert T.	do	30	3000
Gooderham, Charles H.	Meadowville	30	3000
Gooderham, W. G.	Toronto	5	500
Gooderham, Alfred	Pine Grove	36	3600
Gooderham, George	Toronto	499	49900
Gairdner, Executor late Thos.	Oreno	37	3700
Gibson, William	Newcastle	10	1000
Gibson, Thomas	do	5	500
Gilchrist, Mrs. Nancy	Cobourg	7	700
Gilchrist, John	Port Hope	8	800
Gladman, Joseph	do	92	9200
Gladman, Joseph, in trust	do	37	3700
Gowan, J. R., W. D. Ardagh and A. Ardagh	Barrie	7	700
Gowan, J. R., Trustee	do	42	4200
Graham, Andrew	do	7	700
Grasett, Mrs. Sarah M.	Toronto	6	600
Grasett, Rev. H. J.	do	9	900
Green, Walter	Cobourg	15	1500
Greenwood, John	do	15	1500
Gzowski, Casimir S.	Toronto	78	7800
Green, Robert	Montreal	3	300
Graves, Robert	Salisbury, England	25	2500
Hague, Henry	San Geronimo, Guatemala	3	300
Hague, Mrs. Laura J.	Cobourg	13	1300
Halliday, James T. J.	Vernonville	4	400
Harvey, Mrs. Mary	Smithtown	9	900
Harvey, Executrix late John	do	27	2700
Helm, John, jun.	Port Hope	37	3700

Bank of Toronto.—Continued.

(Banque de Toronto.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
			\$
Helm, John, jun., In trust.....	Port Hope.....	55	5500
Henwood, Mrs. Margaret.....	Hamilton.....	10	1000
Hilliard, Mrs. Elizabeth H.....	Peterboro'.....	1	100
Hodges, Hiram.....	Newcastle.....	10	1000
Hodge, Robert.....	Kendall.....	2	200
Hoskins, Richard A.....	Toronto.....	55	5500
Howland, Hon. Wm. P., C.B.....	do.....	22	2200
Hughes, Miss Emma.....	Crookstown House, Co. Cork, Ireland.....	4	400
Hyland, John.....	Oshawa.....	7	700
Hyland, Francis W.....	Burton.....	7	700
Hopkins, E. M., J. S. Clouston and G. W. Simp- son, In trust for G. L. McTavish.....	Montreal.....	27	2700
Hopkins, E. M., In trust.....	do.....	39	3900
Hopkins, E. M., Curator Estate J. Bellenden.....	do.....	18	1800
Hopkins, E. M., Curator Estate E. Heron.....	do.....	6	600
Hargrave, Administratrix late Jas.....	Hudson's Bay Co.....	12	1200
Hargrave, Joseph J.....	do do.....	15	1500
Harper, James G.....	Montreal.....	118	11800
Hardisty, William L.....	Hudson's Bay Co.....	3	300
Hardisty, Richard.....	Lachine.....	9	900
Holmes, Executors late Benjamin.....	Montreal.....	55	5500
Ironside, Alexander McG.....	Sault Ste. Marie.....	3	300
Inkster, James.....	Red River.....	6	600
Jackson, Andrew.....	Otonabec.....	49	4900
Jamieson, William.....	Norway.....	40	4000
Johnson, Neil.....	Toronto.....	7	700
Jones, E. C.....	do.....	75	7500
Jones, W. H.....	Ottawa.....	7	700
Jones, John.....	London, England.....	15	1500
Keele, Joseph.....	Peterboro'.....	3	300
Kingan, Gordon, In trust.....	Montreal.....	37	3700
King, Charles.....	Lyster, Co. Megantic.....	55	5500
Laing, Rev. John.....	Toronto.....	2	200
Leitch, Mrs. Margaret M.....	Fergus.....	22	2200
Lemieux, Francis.....	Ottawa.....	6	600
Leslie, George.....	Toronto.....	6	600
Lloyd, Thomas D.....	Barrie.....	10	1000
Lockhart, James.....	Mackenzie River.....	15	1500
Loring, Mrs. Anne.....	Barrie.....	20	2000
Lundy, William.....	Peterboro'.....	117	11700
Lane, Wm., In trust.....	Red River.....	15	1500
Lane, Emma.....	do.....	4	400
Lemieux, Francis.....	Ottawa.....	19	1900
Martin, Miss Jane.....	Cork, Ireland.....	10	1000
Martin, Miss Sarah.....	Crookstown, Ireland.....	4	400
Martin, Miss Maria.....	do do.....	1	100
Mathieson, James.....	Toronto.....	18	1800
Matthews, William.....	do.....	18	1800
Mead, Joseph H.....	do.....	60	6000
Michie, John.....	London, Ontario.....	23	2300
Michie, Charles.....	Elora.....	27	2700
Moere, Amos.....	Grafton.....	30	3000
Mulholland, Administrator late James.....	Baltimore, Ontario.....	24	2400
Mullen, Executrix late Mary A.....	Toronto.....	20	2000
Mulligan, John.....	Port Hope.....	10	1000
Macfarlane, Executors late D.....	Peterboro'.....	7	700
Macpherson, Hon. D. L.....	Toronto.....	75	7500
McBean, Arthur and W. Brown, Jr., In trust.....	Oakville.....	34	3400

Bank of Toronto.—Continued.

(Banque de Toronto.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
McCallum, Peter	Cobourg	7	\$ 700
McCann, Mrs. Almira	Omagh	6	600
McCrea, Amos	Keene	7	700
McDougall, Mrs. Margaret	Brookville	15	1500
McFiggan, Malcolm	Cobourg	46	4600
McGee, Executors late John	Toronto	7	700
McGregor, John	Otonabee	4	400
McGregor, A.	Peterboro'	1	100
Mc Hardy, Mrs. Penelope	Goderich	17	1700
Macdonell, John	Australia	2	200
Mackenzie, Mrs. Isabella	Lachine	22	2200
Mactavish, William	Rupert's Land	64	6400
Mactavish, Executors of late Dugald	Hudson's Bay Co.	121	12100
Mactavish, Dugald, Executor Estate of R. Grant	Montreal	4	400
McBeath, Adam	Rupert's Land	112	11200
McDermott, Andrew	do	18	1800
McFarlane, Roderick	Mackenzie River	13	1300
McGillivray, Edward	Hudson's Bay Co.	18	1800
McKenzie, Hector A.	Red River	7	700
McKenzie, John	Lennoxville	32	3200
McKenzie, George	Hudson's Bay Co.	7	700
McKenzie, Peter	Mingan	16	1600
Mackenzie, Mrs. Jane	Hudson's Bay Co.	60	6000
McKenzie, Samuel	do	15	1500
Mactavish, Florence	Campbellton, Scotland	7	700
Morison, Hector	Rupert's Land	3	300
Mowatt, Executors late Edward	do	67	6700
Moreau, Paul	Morgan	10	1000
Molson, John	Montreal	210	21000
Mott, John P.	Halifax	39	3900
Moat, Robert	Montreal	40	4000
Northumberland & Durham District Savings Bank	Cobourg	54	5400
Nicholls and Hall	Peterboro'	34	3400
Owns, Daniel	Oakville	9	900
Ogden, Executrix late Peter	British Columbia	39	3900
Ovington, Charles	London, England	9	900
Paterson, Peter	Toronto	35	3500
Pettigrew, Mrs. Louisa	do	39	3900
Pitt, Charles	Quebec	20	2000
Plowman, Rev. John H.	Heytesbury, England	15	1500
Pover, Miss Mary	Montreal	132	13200
Proudfoot, Mrs. Caroline	London, England	46	4600
Proudfoot, William and Alfred Stow, Trustees	Toronto	16	1600
Perry, Mrs. Sarah B.	Yorkville	6	600
Pellatt, Henry	Toronto	1	100
Polson, Alexander	Red River	7	700
Polson, John	do	9	900
Pope, Major James	Quebec	3	300
Quebec Notre Dame Savings' Bank	do	187	18700
Quebec, Bishop of, In trust for the Quebec Church of England Female Orphan Asylum	do	60	6000
Richardson, Robert	Belleville	1	100
Robertson, John, and A. J. Robertson, Trustees	Toronto	10	1000
Rogers, James G.	Grafton	5	500
Rogers, Joseph	Toronto	25	2500
Rutherford, Mrs. Anne	Mount Pleasant	3	300
Rhind, William	Montreal	40	4000
Reid, Lestock R.	London, England	37	3700
Scadding, Rev. Henry, D.D.	Toronto	48	4800

Bank of Toronto.—Continued.

(Banque de Toronto.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares.	Amount
		(Actions.)	paid. (Montant payé.
			\$
Scobie, Mrs. Justina	Toronto	16	1600
Scott, Mrs. Lousia M.	Ottawa	9	900
Sewell, Rev. Henry D.	Head Court, Kent, England	45	4500
Skyner, Miss M. A.	Credit	3	300
Sorley and Howe	Toronto	24	2400
Smellie, Rev. George	Fergus	8	800
Smith, Rev. J. H., and J. Mulholland, Trustees	Grafton	12	1200
Smith, Robert	Trafalgar	9	900
Smith, William	Weston	3	300
Smith, John Murray	Peterboro'	21	2100
Spragge, Mrs. M. A.	Ottawa	45	4500
Stayner, Frederick H.	Toronto	9	900
Stanton William H.	do	1	100
Stayner, Rev. Thomas L.	(Overbury, England)	9	900
Stegmann, Miss L. A.	Toronto	2	200
Stanton, Mrs. Julia	do	2	200
Stevens, Francis	Barrie	15	1500
Stewart, Rev. Alexander	Orillia	6	600
Stevenson, Mrs. Emma R.	Peterboro'	3	300
Stodders, James	Bradford	9	900
Stothart, Executors late John	Peterboro'	3	300
Strathy, John	Toronto	7	700
Stewart, James A.	Ballentruan, Scotland	9	900
Stuart, Charles	Hudson's Bay Co.	130	13 000
Sutcliffe, Joseph	Meadowvale	3	300
Setter, Jessie	Red River	16	1600
Sayer, Edward	Lake Huron	12	1200
Shepherd, R. W.	Montreal	90	9000
Simpson, W. M.	Red River	30	3000
Smith, Donald A.	Hudson's Bay Company	60	6000
Stuart, Executors of the late Caroline.	Montreal	24	2400
Saunders, H. and A.	do	1	100
Saul, Miss Jane	London, Eng.	31	3100
Saul, George T.	do	31	3100
Scantlebury, Thomas	Chesterfield, Eng.	27	2700
Surtees, Executrix of the late Sir S. V.	Silkmore, Stafford, Eng.	37	3700
Tamblyn, Thomas	Newcastle	30	3000
Timlin, Rev. Michael	Cobourg	79	7900
Todd, A. T., S. Brough, J. McLennan and J. D. McKay, Trustees	Hamilton	75	7500
Torr, J. B. and W. P. Roberts, In trust	Manchester, Eng.	20	2000
Trigge, Henry W.	Montreal	18	1800
Tully, William	Peterboro'	12	1200
Taylor, William D.	Toronto	12	1200
Tait, John	Rupert's Land	7	700
Templeton, George	Montreal	15	1500
Taylor, Rev. William H.	Red River	15	1500
Taylor, Nicol	Hudson's Bay Company	12	1200
Thomson, T. M.	Montreal	37	3700
Trottier, A. A., Cashier, In trust	do	222	22200
Thomson, C. L.	Halifax	6	600
Taylor, Henry	Montreal	2	200
Vassie, John	Dundas	18	1800
Veit, Charles, Sen.	Gaspé	9	900
Vernon, Mrs. Margaret	Vernonville	18	1800
Vezina, F., Managing Director La Caisse d'Economie de Notre Dame de Quebec	Quebec	336	33600
Worts, James G.	Toronto	1278	127800
Worts, James G., Jun	do	5	500

Toronto Bank.—Continued.

(Banque de Toronto.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
Worts, James G., In trust.....	Toronto.....	46	4600
Worts, James G. and A. M. Cosby, In trust.....	do.....	10	1000
Wadsworth, C. and W.....	Weston.....	37	3700
Walbridge, Asa F.....	Newcastle.....	18	1800
Walbridge, Executors of the late E. Z.....	do.....	16	1600
Walker, John.....	Clarke.....	15	1500
Walton, John, Sen.....	Wexford.....	3	300
Weller, Charles A.....	Peterboro.....	20	2000
Winch, Richard J.....	Cobourg.....	20	2000
Willoughby, Mrs. Fanny, L.D.....	Toronto.....	9	900
Wright, D. M.....	Colborne.....	7	700
Wilkes, George.....	Arundel, Eng.....	7	700
Wagener, John.....	London, Eng.....	93	9300
Yale, James M.....	Vancouver Island.....	19	1900
		15000	\$1500000

G. HAGUE,

Cashier.

CANADIAN BANK OF COMMERCE.
(BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE.)

Shares, \$50 each.

Actions, \$50 chacune.

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
Adamson, James.....	Toronto.....	96	4320 00
do do (Trustee for Ellen Quinn).....	do.....	6	300 00
Alexander, William.....	do.....	60	3000 00
Archer, H. R.....	Newbury.....	300	15000 00
Atkinson, Ann.....	Barrie.....	9	450 00
Allen, John.....	Kitleby Mills.....	85	4250 00
Ashworth, Miss Isabella.....	New York.....	11	550 00
Anderson, A., M.D.....	London.....	60	3000 00
Anderson, Mrs. Rachel.....	Mount Brydges.....	1	50 00
Anderson, Duncan, sen.....	Arva.....	3	150 00
Atkinson, John.....	do.....	1	50 00
Armitage, William.....	Ballynote.....	4	200 00
Alexander, Hon. George.....	Woodstock.....	45	2250 00
Alexander, William.....	Guelph.....	30	1500 00
Allan, William.....	Acton.....	12	600 00
Alma, John L.....	Niagara.....	10	500 00
Anderson, R. G.....	Toronto.....	60	3000 00
Armstrong, John.....	Tattenfree, Ireland.....	12	600 00

Canadian Bank of Commerce.—Continued.

(Banque Canadienne de Commerce.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
			\$ cts.
Agnew, William	Hamilton	12	550 00
Allan, Rev. Daniel	North Easthope	15	750 00
Allan, Mrs. Margaret	do	3	150 00
Austin, J. and R. H. Bethune, In trust	Toronto	10	500 00
Ashworth, C., In trust	New York	99	4950 00
Alexander, Rev. F.	Guelph	24	1200 00
Anderson, Weir, In trust	Toronto	250	12500 00
Arnall, Alfred	Barrie	20	1000 00
Allan, W. and Mary Elliott, Executors of the late John Elliott	Vaughan	60	3000 00
Anderson, W. H.	New Orleans	100	5000 00
Atkinson, John	Montreal	40	2000 00
Aitken, Mrs. Mary	do	30	1500 00
Aylwin, Horace	Port Hope	180	9000 00
Bonnell, William	Toronto	32	1600 00
Barker, Archibald	Markham	22	1100 00
Ball, F. A.	Hamilton	60	3000 00
Boulton, G. D'Arcy	Toronto	4	200 00
Bray, Josias	do	90	3825 00
Boate, Frances, et al, Executors Estate of the late W. T. Boate	Newcastle	44	2200 00
Bowie, Rev. James	Everton, P. O.	105	5250 00
Boyd, John and W. T., Executors Estate of the late F. Boyd	Toronto	90	4500 00
Baldwin, Rev. E	do	36	1800 00
Blackwell, John	do	150	7500 00
Boyd, G. J.	do	69	3450 00
Boyd, W. T.	do	54	2700 00
Boyd, George	do	85	4250 00
Bendyshe, N.	Highbury, England	18	900 00
Brandon, John	Toronto	10	500 00
Brown, Hon. George	do	21	1050 00
Buchan, David	do	200	10000 00
Bennett, H.	Barrie	33	1650 00
Beltz, E.	London	5	250 00
Balkwill, W.	do	2	100 00
Briggs, Mrs. John	Arva	4	200 00
Barclay, John	Hyde Park	4	200 00
Blakie, J. L.	Toronto	60	3000 00
Blaquiere, Mrs. M. A.	Delaware	4	200 00
Brettell, Thomas	do	7	350 00
Bailey, Thomas	London	1	50 00
Blaquiere, Mrs. M. A., Executrix	Delaware	2	100 00
Boles, William	St. Catharines	16	800 00
Beatty, Henry	Thorold	15	750 00
Baker, Rev. T.	Toronto	30	1500 00
Boswell, A. R., In trust	do	51	2550 00
Barrie, Rev. Wm.	Eramosa	20	1000 00
Bagwell, J. B.	Hamilton	90	4500 00
Briggs, Rev. Joel	Georgetown	108	5195 00
Baxter, Mrs. A.	Niagara	12	520 00
Buchanan, W. J.	Toronto	40	2000 00
Booth, James	do	300	13500 00
Browne, James	do	200	10000 00
Brooke, D., jun., Trustee	Brantford	31	1410 00
Browne, E.	Hamilton	6	300 00
Baxter, T.	Wellington Square	30	1500 00
Blain, James	Galt	6	300 00
Blain, Richard	do	8	400 00
Blain, Thomas	do	4	200 00
Bickle, T.	Hamilton	9	450 00
Blair, William	do	7	350 00

Canadian Bank of Commerce.—Continued.

(Banque Canadienne de Commerce.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid, (Montant payé.)
			\$ cts.
Biddulph, Richard.....	London.....	11	550 00
Bartley, J. M.....	St. Helier's, Jersey.....	5	250 00
Bogert, Mrs. A.....	Brockville.....	16	800 00
Bethune, N., Administrator.....	Toronto.....	14	700 00
Bent, James C.....	Wellington Square.....	7	350 00
Buchan, D., Bursar.....	Toronto.....	7	350 00
Bickle, J. W.....	Hamilton.....	9	450 00
Barrett, R. G., Administrator.....	Toronto.....	11	550 00
Boswell, A. R., Executor.....	do.....	60	3000 00
Browne, Philip.....	do.....	1398	58160 00
Bethune, R. H., Cashier, In trust.....	do.....	2680	134000 00
Brodie, John L.....	do.....	8	400 00
Bartlett, G. R.....	Belleville.....	4	200 00
Burnham, H. H.....	Cobourg.....	175	7390 00
Buchanan, W. J., Manager, In trust.....	Toronto.....	1498	74900 00
Becher, H. C. R.....	London.....	40	2000 00
Baker, Rev. J. S.....	Campbellford.....	20	1000 00
Best, Thomas.....	Mount Pleasant.....	2	100 00
Best, Miss I.....	do.....	9	450 00
Buchan, Lawrence.....	Toronto.....	392	19600 00
Becher, H. C. R., and V. Cronyn, Executors Estate of the late Hon. G. J. Goodhue.....	London.....	150	7500 00
Baldwin, Rev. E., and F. W. Gates, Trustees of Henrietta G. Grasett.....	Toronto and Hamilton.....	10	500 00
Burland, G. B.....	Montreal.....	534	26700 00
Bigelow, Mrs. Mary A.....	do.....	50	2500 00
Benny, Robert.....	do.....	81	4050 00
Baldwin, Rev. M. S.....	do.....	64	3200 00
Browne, G. S. H.....	Kingsey.....	54	2700 00
Briggs, Elizabeth.....	Montreal.....	10	500 00
Brooke, Thomas, and John Brooke, Executors Estate of the late John Brooke.....	do.....	5	250 00
Brooks, Alphonso.....	Brockville.....	150	7500 00
Burnett & Thomson.....	Montreal.....	52	2600 00
Bond Brothers.....	do.....	142	7100 00
Bryson, T. M., and George D. Watson, Trustees of Bridget Lismore.....	do.....	2	100 00
Campbell, James.....	Toronto.....	131	6550 00
Carlyle, James, M.D.....	do.....	18	900 00
Chafee, J. McGregor.....	do.....	120	6000 00
Clotworthy.....	Port Stanley.....	27	1350 00
Chisholm, K.....	Brampton.....	40	2000 00
Caddy, Miss E. A.....	Toronto.....	20	1000 00
Cowan, David.....	do.....	32	1600 00
Cawthra, John.....	do.....	15	750 00
Currie, Neil.....	do.....	91	4550 00
Chappell, O.....	Kettleby.....	40	2000 00
Carey, Wm.....	London.....	6	300 00
Campbell, Mrs. E.....	Ingersoll.....	6	300 00
Churcher, Thos.....	London.....	2	100 00
Chapman, C.....	do.....	5	250 00
Carfrae, R.....	do.....	57	2850 00
Carfrae, Mrs. R.....	do.....	10	500 00
Cooté, John.....	do.....	10	500 00
Carling, W. and J.....	do.....	20	1000 00
Carmichael, Peter.....	Arva.....	2	100 00
Carmichael, D.....	do.....	15	750 00
Collins, H.....	do.....	6	300 00
Cawthra, Wm.....	Toronto.....	300	15000 00
Crowther, Miss A.....	do.....	12	600 00
Colbert, Wm.....	Bryanston.....	4	200 00
Colbert, Mrs. Wm.....	do.....	4	200 00

Canadian Bank of Commerce.—Continued.

(Banque Canadienne de Commerce.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. — Actions.	Amount paid. (Montant payé.)
Currie, Rev. A	Belmont	8	\$ 400 00
Caughill, Peter	Mapleton	2	100 00
Clarke, R. A.	St. Catharines	16	800 00
Currie, Hon. J. G.	do	91	4550 00
Chadwick, B.	Drummondville	33	1650 00
Campbell, David	Cobourg	136	6800 00
Cockerline, M.	Toronto	63	3150 00
Carnegie, Charles	do	20	1000 00
Cockerline, M. B.	Bradford	22	1100 00
Champ, W. S.	Hamilton	36	1590 00
Carnegie, D. G.	Toronto	248	12400 00
Cheyne, Rev. George	Tapleytown	18	900 00
Campbell, Hon. A., Trustee	Ottawa	100	5000 00
Campbell, Hon. A.	do	50	2750 00
Clarke, Wm.	Guelph	39	1950 00
Cummings, James	Hamilton	28	1400 00
Campbell, Duncan	Simcoe	396	19800 00
Clarke, Mrs. C. P.	Guelph	16	800 00
Carey, Miss Mary	Hamilton	6	300 00
Cooley, W. A., Treasurer	Ancaster	8	400 00
Cooper, Rev. W. E., Administrator	Credit, P. O.	1	50 00
Chambers, Amos	Winona, P. O.	11	550 00
Campbell, Mrs. Helen	Chatham	44	2200 00
Cormsall, G. S.	Hamilton	27	1350 00
Coleman, Rev. F.	Millbrook	1	50 00
Cawthra, Joseph	Newmarket	28	1400 00
Crawford, John	Brockville	20	1000 00
Cooper, Mrs. M. E.	Credit, P. O.	5	250 00
Cockburn, G. R. R.	Toronto	36	1800 00
Chadwick, James	Eglington	10	500 00
Crossen, James	Cobourg	150	6275 00
Clark, A. M., and A. J. Cattanach, Trustees for Mrs. H. Torrance	Toronto	13	650 00
Cumberland, F. W.	do	109	5450 00
Cook, Thomas	Carrville	300	14000 00
Confederation Life Association, In trust	Toronto	44	2200 00
Crombie, Ernestus	do	150	7500 00
Crawford, C. H.	Westport	12	600 00
Crawford, Rev. E. P.	Hawkesbury	8	400 00
Cartwright, J. R.	Port Hope	20	1000 00
Cook, Mrs. G. J.	Barrie	6	300 00
Cormsall, C. M.	Hamilton	48	2400 00
Casey, Mrs. E.	Allanburg	12	600 00
Cooke, Wm., Executor	Galt	20	1000 00
Crooks, Adam, Trustee	Toronto	40	2000 00
Cattanach, A. J., and N. Kingsmill, Trustees of Mrs. H. Torrance	do	97	4850 00
Cook, Adam	Hamilton	13	650 00
Cameron, Charles	Collingwood	57	2850 00
Covert, Henry	Port Hope	143	7150 00
Cowdry, Edmund	Chatham	7	350 00
Cassels, W. G.	Toronto	11	550 00
Cameron, Archibald, In trust	do	34	1700 00
Cameron, A., and T. H. M. Bartlett, Trustees	Toronto and Drummondville	16	800 00
Cameron, Charles	Hamilton	70	3500 00
Cattanach, A. J., and A. M. Clark, Trustees of Mrs. H. Torrance	Toronto	15	750 00
Cross, Mrs. Julia	Montreal	24	1200 00
Carter, E., and J. C. Hatton, Trustees Hepburn Trust	do	232	11600 00
Clerk, Alex	do	50	2500 00
Coulson, D., In trust	do	250	12500 00

Canadian Bank of Commerce.—*Continued.*(Banque Canadienne de Commerce.—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
			\$ cts.
Crosbie, John	Montreal	105	5250 00
Caverhill, Thomas	do	50	2500 00
Cross, Alexander	do	25	1250 00
Crowder, Mrs. C. E.	do	20	1000 00
Cassils, John, In trust	do	500	25000 00
Covert, Henry	Port Hope	300	15000 00
Creighton, W. L.	Montreal	8	400 00
City and District Savings Bank	do	5828	291400 00
Christian, T. R., Manager, In trust	do	430	21500 00
Dumble, D. W.	Peterboro'	22	1100 00
Dack, Edward, jun.	Toronto	14	640 00
Dack, Robert	do	14	610 00
Daley, Charles	Newmarket, England	100	5000 00
Delaporte, A. V.	Toronto	150	7500 00
Dixon, B. Homer	do	50	2500 00
Dredge, A.	do	28	1290 00
Davidson & Co., E. S. T.	London	19	691 23
Darch, Mrs. Jane	do	1	50 00
Darney, Mrs. Robert	Crumlin, P. O.	5	250 00
Dawson, M. De B.	London	5	250 00
Dumble, J. H.	Cobourg	100	5000 00
Dumble, Thos., jun., Rep. of late	do	67	3350 00
Dixon, Mrs. Mary B.	Toronto	100	5000 00
Dryden, Thomas	Guelph	30	1500 00
Dobie, Rev. R.	Milton	40	2000 00
Davis, Gilbert	Wellington Square	36	1800 00
Dean, Mrs. Nancy	Hamilton	3	150 00
Dewar, Plummer	do	25	1250 00
Dillon, Robert	Bristol, England	33	1650 00
Dickson, R. G.	3rd Hussars	3	150 00
Dumble, J. H., and D. W. Dumble, Trustees	Peterboro'	28	1400 00
Doolcra, Thomas	Actou, P. O.	15	800 00
Dumble, Thomas	Cobourg	112	4317 00
Dallas, Angus	Toronto	50	2500 00
Dight, Thomas	Lucan	50	2500 00
Dickson, Miss Florence A.	Niagara	3	150 00
Davidson, R. S. T.	London	1	50 00
Dickson, W. A., and N. Kingsmill, Trustees of Mrs. Julia Kingsmill	Toronto	2	100 00
Dickson, W. A., and J. J. Kingsmill, Trustees of Mrs. M. L. Berkeley	Guelph	2	100 00
Darling, W., and John Whyte, In trust	Montreal	132	6600 00
Drake, Mrs. M. A.	do	30	1500 00
Dunn, L. H.	Quebec	420	21000 00
Du Verney, Rev. E.	Clarenceville	30	1500 00
Davis, Francis	Kingston	12	600 00
Eastwood, John	Toronto	36	1800 00
Elliot, William	do	192	8160 00
Evans, Mrs. Rebecca	do	13	650 00
Evans, John	do	31	1490 00
Evans, George, Jun.	do	15	750 00
Evans, Mrs. George, Jun.	do	122	6100 00
Elliott, Mrs. Mary	London	2	100 00
Evans, Major, R. J.	do	33	1405 00
Edwards, William	McGillivray	2	100 00
Eccles, Mrs. Jane	Toronto	39	1950 00
Egan, N., Representative of late	Toddington, P. O.	24	1200 00
Eastwood, John, Sen.	Hamilton	27	1350 00
Edmond, Joseph	Mount Albion	23	1150 00
Edmond, Lillias	do	4	200 00
Elliott, James E.	Plymouth, England	1	200 00
Elliott, Mrs. Sarah	Kalamazoo, Michigan	3	150 00

Canadian Bank of Commerce.—Continued.

(Banque Canadienne de Commerce.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
			\$ cts.
Elliott, George E., and William Holditch, Trustees.	Plymouth, England	15	750 00
Easton, G. C.	Brockville	4	200 00
Easton, Miss Margaret C.	do	4	200 00
Easton, Miss Annie.	do	4	200 00
Edgar, J. D., and F. B. Cumberland, Trustees	Toronto	16	800 00
Elliott, John, and Gilbert	do	10	500 00
Freeland, Mrs. Margaret.	Yorkville	9	450 00
Fuller, Rev. T. B.	Toronto	216	10800 00
French, James.	do	30	1500 00
Fish, Norman	Arva	2	100 00
Fraser, A.	Duncrief	21	1050 00
Fitzgerald, L. C. K.	Gould, Q.	150	7500 00
Fulton, A. T., and James Michie, in trust for Charles Stuart.	Toronto	61	3050 00
Fitzgerald, E.	do	102	5100 00
Fisher, Miss S.	Edinburgh, Scotland.	17	850 00
Fleming, Mrs. Elizabeth	Milton.	19	950 00
Forbes, John, M.D., R.N.	Chippawa	9	450 00
Feast, Mrs. Mary	Hamilton	1	50 00
Fielde, F.	Waterdown	3	150 00
Fairclough, James	Hamilton	2	100 00
Fitzgerald, W. H.	Guelph	200	10000 00
Fitzgerald, Mrs. C.	Yorkville	8	400 00
Fitch, J. C.	Toronto	2	100 00
Farncomb, F.	Newcastle.	96	4800 00
Falconbridge, Mrs. Eliza G.	Bradford	65	3250 00
Fraser, William, in Trust	Port Hope	140	7000 00
Foy, John	Toronto	10	500 00
Foy, James J.	do	20	1000 00
Fisher, A., Manager, in Trust	do	100	5000 00
Frothingham, F., et al. Executors Estate of late John Frothingham	Montreal	198	9900 00
Gregsten, John	Manchester, England.	36	1260 00
Greer, Mrs. S. A., Administratrix	Brantford	8	400 00
Grasett, Rev. H. J.	Toronto	15	750 00
Grasett, Rev. E.	Simcoe.	11	550 00
Gunther, F. E.	Toronto	543	23530 00
Gwynne, Mrs. Julia	do	120	6000 00
Gzowski, C. S.	do	514	25700 00
Graydon, S. H.	do	51	2550 00
Graver, E.	Barrie	10	500 00
Goldie, James	Guelph	20	1000 00
Gunn, Mrs. E. M.	London.	9	450 00
Gray, Robert	Hyde Park	1	50 00
Gwynne, H. N.	Toronto	102	4845 00
Garrett, William	Elginfield	9	450 00
Gordon, Mrs. P. F.	London.	10	500 00
Graham, John C.	St. Catharines	120	6000 00
Garrick, James	Queensville	270	13300 00
Grasett, Rev. H. J., and H. Scadding, Trustees of F. J. Baldwin	Toronto	15	750 00
Gilchrist, Mrs. Nancy	Cobourg	36	1800 00
Graham, Donald	Glencoe	33	1650 00
Gillbard, Thomas	Cobourg	29	1450 00
Groff, F. G.	Simcoe	6	300 00
Gladman, Joseph, Sen.	Port Hope	85	4250 00
Gildersleeve, Miss L. A. M.	Kingston	3	150 00
Goodfellow, Harriet.	Hamilton	5	250 00
Groff, Henry	Simcoe	24	1200 00
Gould, George	Vernonville	16	800 00
Grasett, Mrs. S. M.	Toronto	21	930 00
Grasett, John	London, England	42	1785 00

Canadian Bank of Commerce.—Continued.

(Banque Canadienne de Commerce.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
			\$ cts.
Gunn, G. M., and James Shanly, Trustees and Executors	London	4	200 00
Gordon, William	do	23	1150 00
Gowan, James R	Barrie	87	4350 00
Gilchrist, John	Port Hope	100	5000 00
Gurney, E. and C.	Toronto	10	500 00
Gemmel, Alex.	do	30	750 00
Gentle, J. F.	Montreal	10	500 00
Gilmour, J. Y.	do	50	2500 00
Gairdner, Miss Ann Steel	do	30	1500 00
Gault, F. L.	do	15	750 00
Hilliard, Miss F. A.	London	7	350 00
Hilliard, Miss M. L.	do	7	350 00
Hosmer, Charles R	Buffalo, N. Y.	4	200 00
Hague, G., Cashier in Trust	Toronto	182	9100 00
Hime, H. L.	do	1	50 00
Harrison, C.	Barrie	4	200 00
Holmes, G.	Cobourg	46	2300 00
Hague, Mrs. L. I.	do	65	3250 00
Hobbs, John	New York	50	2500 00
Hopper, Wm.	Cobourg	4	200 00
Holland, C.	Oshawa	12	600 00
Huron and Erie Savings and Loan Society	London	400	20000 00
Holland, Rev. H.	St. Catharines	42	2100 00
Hamilton, W. B.	Toronto	67	3020 00
Henden, Mrs. B., Executrix	do	60	3000 00
Howland, H. L.	do	303	15150 00
Howland, Hon. W. P.	do	34	1700 00
Hayton, Margaret E.	Barrie	8	400 00
Hewson, W. H.	do	45	1545 00
Hunter, John	Owen Sound	20	1000 00
Hood, Gideon	Guelph	150	7500 00
Hale, G. C.	Kingston	376	18800 00
Huron, Isaac	London	102	4335 00
Henderson, John	Parlhill	8	400 00
Hyman, E. W.	London	67	3350 00
Hodgin, Thomas	Arva	4	200 00
Houlton, Henry	Adelaide	34	1700 00
Henderson, John	Bowood	22	1100 00
Hudson, John	Lobo	4	200 00
Haynes, D. C.	St. Catharines	16	800 00
Hall, James	Peterboro'	102	4335 00
Horton, Wm.	Lancaster, Pa.	105	5250 00
Howland, P.	Lambton	80	4000 00
Hamilton, Mrs. C.	Toronto	16	800 00
Hancock, Mrs. Jane	do	5	250 00
Hickman, Edward	Albion	41	2050 00
Hornby, Mrs. M. J.	Toronto	15	750 00
Hay, Rev. Wm.	Cookstown	30	1500 00
Hebblewhite, Thomas	Simcoe	49	2450 00
Hawton, John, Administrator	Faversham	60	3000 00
Henderson, Mrs. M.	Lobo	4	200 00
Hall, H. and E., Executrices	Montreal	13	650 00
Haensel, Rev. C. L. F.	St. John's, N.B.	7	350 00
Henderson, Mrs. Maria M.	London, England	24	1200 00
Henderson, James	Hamilton	9	450 00
Hendrie, Wm.	do	37	1850 00
Holditch, Mrs. Mary Ann, Executrix	Ottawa	35	1750 00
Hosmer, Ann S., (deceased)	Stamford	6	300 00
Howell, Isaac R.	Jerseyville	8	400 00
Homfray, J. R., and F. W. Edmonds	Penline Castle & Lalestone, S. W.	111	5550 00
Hopkins, D. W.	Dundas	165	8250 00

Canadian Bank of Commerce.—Continued.

(Banque Canadienne de Commerce.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares.	Amount
		(Actions.)	paid. (Montant payé.)
			\$ cts.
Hays, Miss Eliza	Simcoe	11	550 00
Hatch, Miss Sally	Woodstock	11	550 00
Heyden, Miss J. M.	Toronto	12	600 00
Henderson, Joseph	do	9	420 00
Hutchinson, Miss S. A. G.	Hamilton	28	1120 00
Horrocks, Mrs. S. G.	Toronto	7	350 00
Harrison, George	Aurora	40	2000 00
Heward, John O.	Toronto	117	5850 00
Hooper, E.	do	30	1500 00
Henderson, James	Yorkville	30	2000 00
Hazlewood, Samuel	Rimouski	9	450 00
Hall, Mrs. Marie	Montreal	120	5400 00
Handyside, Charles	do	10	500 00
Hamilton, W. D.	do	40	2000 00
Harper, J. G.	do	60	3000 00
Henderson, Wm.	do	15	750 00
Harder, Wm.	do	20	1000 00
Inglis, Rev. D.	Toronto	30	1500 00
Irving, E. H.	Hamilton	45	2250 00
Irving, A., and J. B. Robinson, Trustees of Mrs. D. Jarvis	Hamilton and Toronto	127	6350 00
Irving, Aemilius	Hamilton	272	13600 00
Innes, John S.	Guelph	98	4900 00
Irvine, Rev. John	Mille Isle	48	2300 00
Jackson, M. B.	Toronto	67	3350 00
Jarvis, Miss Julia E.	do	33	1650 00
Jennings, James	do	10	500 00
Jones, J. C., In trust	do	14	700 00
Jones, E. C.	do	7	190 00
Johnson, Martin	Barrie	136	5775 00
Joseph, Mrs. R.	Manchester, England	30	1325 00
Johnson, Ralph	Toronto	33	1650 00
Jones, Mrs. M. L., Executrix	Cobourg	160	8000 00
Johnston, Margaret	Hamilton	4	200 00
Johnson, Henry	Hastings	150	7500 00
Jacques, John	Toronto	160	5000 00
Johnson, Mrs. Harriet	do	7	350 00
Jones, Mrs. M. L.	Cobourg	80	4000 00
Jarvis, G. S., et al., Executors and Trustees Estate late Hon. G. Crawford	Brockville	8	400 00
Jackson, Henry F. J.	Berlin	123	6300 00
Joseph, Jacob H.	Montreal	75	3750 00
Kingston, F. W.	Toronto	7	350 00
Kent, Wm.	London	21	1050 00
Kent, Thomas	do	2	100 00
King, Robert	Vaughan	60	3000 00
Kirk, David	Simcoe	62	3100 00
Kefer, Samuel	Brockville	150	7500 00
Kerr, John, Trustee	Toronto	18	900 00
Kerr, J. K.	do	30	2450 00
King, Richard, M. D., R. N.	Rugby, England	5	2750 00
Kitching, John	London	8	800 00
Kerr, R. W.	Hamilton	33	650 00
Knight, Mrs. M. A.	London, England	1	550 00
Kerr, John	Toronto	70	3500 00
Kingsley, Wm.	Flora	1	200 00
Kennedy, Mrs. A. A. U.	Hamilton	6	300 00
Kennedy, Reginald	do	1	50 00
King, Rev. John M.	Toronto	32	1600 00
Kerr, A., and R. Jason, Trustees Estate late W. P. McLaren	Hamilton	16	800 00
Lailey, Thomas, In trust	Toronto	20	1000 00

Canadian Bank of Commerce.—Continued.
(Banque Canadienne de Commerce.—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
Leadley, E.	Toronto	60	3000 00
Le Pau, L. A.	Guelph	75	3750 00
Le Pau, F. N. Don	Owen Sound	633	27016 00
Lewis, Rev. A.	Mono Mills	80	4000 00
Lepper, A.	Toronto	150	7500 00
Leitch, Mrs. M.	Fergus	37	1850 00
Lunn, Thomas	Owen Sound	205	10250 00
Laidlaw, D.	Toronto	205	10250 00
Lyman, John	Newcastle	171	8550 00
Lloyd, Charles	Kettleby	33	1540 00
Lloyd, Thomas	do	52	2600 00
Lally, E. S.	Barrie	104	5200 00
Loring, Mrs. Ann	do	8	400 00
Levie, John, and A. Fraser, Executors	Fernhill	2	100 00
Layton, Mrs. Jane E.	St. Andrew's, Scotland	58	2660 00
Lowell, Wm.	Drummondville	60	3090 00
Lally, E. S., Trustee for E. S. Lally, jun.	Barrie	1	50 00
do Trustee for C. Lally	do	1	50 00
do Trustee for D. and M. Bernard	do	2	100 00
Laing, James	Wellington Square	46	2300 00
Lawrie, John	Midcalder, Scotland	5	250 00
Logie, James	West Flamboro'	138	6900 00
Lee, W. S. In trust	Toronto	80	4000 00
Le Vallee, S. H.	do	5	250 00
Livingston, Mrs. Mary	Delaware, Ontario	6	300 00
Lailey, Thomas	Toronto	10	350 00
Lambert, R. G.	Harriston	3	90 00
Lauder, A. W., and W. S. Lee, Trustees	Toronto	16	800 00
Laing, James, et al., Executors, Estate of late Thomas Hogarth	Wellington Square	11	550 00
Lawrie, Francis	Montreal	75	3750 00
Lyman, Benjamin	do	171	6270 00
Lawrie, Archibald	Quebec	40	2600 00
Learmont, J. B.	Montreal	120	6000 00
Lyman, Henry	do	23	1150 00
do In trust	do	39	1950 00
Lawrie, Duncan	Quebec	64	3200 00
Lunn, Wm.	Montreal	4	200 00
Malone, John	Barrie	36	1800 00
Matthews, Mrs. M.	Detroit	31	1550 00
Mason, Miss V., Executrix	Alexandria, Va.	228	11400 00
Maver, George	Toronto	51	2385 00
Mead, J. H.	do	240	12000 00
Melville, A., and T. W. Fair	Nottawa	500	25000 00
Michie, James	Toronto	122	6100 00
Moore, Hugh	Dundas	60	3000 00
Moukhouse, Thomas	Altona	69	3450 00
Morris, J. H.	Toronto	40	2000 00
Morrison, A.	do	40	2000 00
Morse, W. M.	Barrie	655	27178 00
Morse, Mrs. E.	Toronto	28	1400 00
Munsie, James	Caledon, East	46	2000 00
Myles, Wm.	Toronto	36	1470 00
Morton, E. D.	Barrie	33	1400 00
Mickle, Charles	Guelph	50	2500 00
Munro, A.	Lobo	7	350 00
Manson, James	Strathroy	51	2295 00
Mills, John	London	16	800 00
Munro, John H.	Wardsville	18	900 00
Mutch, Mrs. Isabella	Fergus	38	1900 00
Moore, Daniel D.	St. Catharines	16	800 00
Moorhouse, James	Hyde Park	18	900 00

Canadian Bank of Commerce.—Continued.

(Banque Canadienne de Commerce.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
			\$ cts.
Morse, Mrs. E. A.	Toronto	102	5100 00
Mickle, Charles, and R. Maddock, In trust	Guelph	4	200 00
Murray, Rev. J. G.	Hamilton	1	50 00
Murray, Mrs. E. B.	do	2	100 00
Meredith, J. C.	London	129	5805 00
Moore, H. H.	Dundas	45	2250 00
Mason, Miss L. A.	Syracuse, N. Y.	7	350 00
Morse, G. D., Trustee for Wm. Morse	Toronto	9	450 00
Morse, G. D., Trustee for C. Morse	do	8	400 00
Mason, James	Sunnyside, Scotland	33	1650 00
Maloney, Mary	Stamford	3	150 00
Martin, Edward	Hamilton	91	4355 00
Mercer, Andrew, (deceased)	Toronto	5	250 00
Mein, Mrs. Sarah F.	London, England	48	2400 00
Mills, Hon. Samuel	Hamilton	241	12050 00
Maloney, Bella	Drummondville	3	150 00
Moyle, Wm	Paris	13	650 00
Morse, Rev. Wm.	do	22	1100 00
Moore, Lyman	Hamilton	75	3750 00
Murray, Wm	Montreal	308	15400 00
Milne, James	Hamilton	2	100 00
Mewburn, H. C. et al., Trustee for Mrs. H. Mewburn	Stamford	3	150 00
Moorhead, George	London	177	7520 00
Morrison, Taylor and Co.	Toronto	36	1500 00
Moore, R. M.	Kingston	25	1250 00
Muirhead, A.	Toronto	51	2550 00
Michie, John	London	24	1200 00
Munsie, Mrs. H.	Caledon, East	20	1000 00
Mills, John C. D.	Hamilton	6	300 00
Mills, Miss Ann H.	do	21	1050 00
Michie, John, In trust	do	69	2795 00
Moore, A. H.	do	1	50 00
Mulholland, R.	Cobourg	70	1400 00
Mulligan, John	Port Hope	70	1750 00
Murray, C. R.	Hamilton	13	490 00
Miller, R., Executor	St. Catharines	3	150 00
Montreal Assurance Co.	Montreal	840	42000 00
Masson, Marie G. S.	Terrebonne	87	4350 00
Masson, J. W. A. R.	Montreal	8	400 00
Muir, Robert	do	325	16250 00
Matheson, Hon. R.	Perth	28	1400 00
Montreal Investment Asso.	Montreal	200	10000 00
Moss, S. H. and J.	do	50	2500 00
Mathewson, Frances S.	do	13	650 00
Molson, John	do	810	40500 00
Moss, Edward	London, England	100	5000 00
Moat, Robert	Montreal	29	1450 00
Meikle, John H.	Morrisburg	20	1000 00
Mackechnie, C. W.	Cobourg	20	1000 00
McCarty, Mrs. C.	Belleville	15	750 00
McCord, A. T.	Toronto	30	1500 00
Macdowell, Mrs. C.	do	16	800 00
McGee, Rebecca, et al., Executor Estate of late J. McGee	do	392	19150 00
McGeagh, R. T.	Pittsburgh, Pa.	31	1550 00
McKay, Donald	Toronto	7	350 00
McKay, J. M.	do	483	18920 00
MacLennan, James, Trustee for Dr. and Mrs. Rae	do	42	2100 00
do Trustee for Dr. Rae	do	46	2300 00
do Trustee for Mrs. A. N. McLean	do	28	1400 00
McMaster, Hon. Wm.	do	1617	80850 00
McMaster, A. R.	do	171	8550 00

Canadian Bank of Commerce.—Continued.

(Banque Canadienne de Commerce.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
			\$ cts.
McMaster, W. F.	Toronto	40	2000 00
McMaster, John	Collingwood	114	5700 00
Macpherson, Hon. D. L.	Toronto	685	34250 00
McTavish, G. S.	Hudson's Bay Co.	12	600 00
McCarthy, D., jun.	Barrie	113	4595 00
McConkey, T. D.	do	185	9250 00
McConkey, Mrs. M.	do	20	1000 00
McMullen, Thomas	Mount Brydges	7	350 00
McDougall, John	Komoka	5	250 00
McArthur, D. C.	Lobo	2	100 00
McNaughton, William	Arva	10	500 00
McPherson & Co., John	London	36	1800 00
McKenzie, A.	Hyde Park	4	200 00
McDougall, John	do	25	1250 00
McGlashan, J. F.	Drummondville	180	9000 00
Macpherson, Henry	Owen Sound	100	3345 00
McGuffin, Henry	Arva	3	150 00
McGuffin, Mrs. H.	do	2	100 00
McGuffin, Margaret	Ballymote	2	100 00
McKay, Donald	Gladston	2	100 00
McKay, Robert	do	2	100 00
McCalla, W. J.	St. Catharines	171	7695 00
McHardy, Miss Jane	Goderich	17	850 00
Macdonald, John	Toronto	100	4505 00
Mackelcan, John, M.D.	Hamilton	30	1500 00
McMaster, D.	Weston	35	1750 00
McMichael, D.	Toronto	37	1850 00
McGee, David	do	250	12500 00
Macdonald, Miss I.	do	57	2850 00
McKinnon, Mrs. S. W.	London	51	1705 00
McGrath, Mrs. E.	St. Catharines	90	4500 00
McLeod, W. C.	Woodstock	542	27100 00
Macaulay, William, <i>et al.</i> , Executor, Estate of the late J. Macaulay	Kingston	6	300 00
McLeod, Rev. D. F. I.	Chippawa	4	200 00
McClure, J. F.	Hamilton	3	150 00
McDowell, S.	do	60	3000 00
McKay, Mrs. Georgina, Administratrix	London	4	200 00
McLennan, Kenneth	Hamilton	55	2750 00
McMillan, William	do	105	4900 00
McQuesten, C.	do	639	31950 00
McLagan, Peter	Carlruhe	2	100 00
McInnes, Donald	Paris	6	300 00
MacLennan, James	Toronto	238	11900 00
Mackenzie, Philip, Trustee for Elizabeth Wilson	London	300	13750 00
Mackenzie, J. and C.	Sarnia	315	15750 00
McGill, George	Bowmanville	9	450 00
Macdonald, J. K.	Toronto	37	1730 00
Mackelcan, F.	Hamilton	3	150 00
McMaster, Hon. Wm., In trust	Toronto	60	3000 00
McHardy, Mrs. Penelope	Goderich	40	2000 00
McLagan, John	Blackville, N. B.	45	2250 00
McRobert, Arthur	Feversham	38	1900 00
McCulloch, Peter	Toronto	20	1000 00
McVity, G. H. G., Manager, In trust	Port Hope	100	5000 00
Macdonald, Peter	Toronto	15	600 00
McConkey, T. D., <i>et al.</i> , Executor, Estate of the late J. Alexander	Barrie	205	10250 00
McCarthy, D., and James Patton, Trustees of Mrs. Ann Astley	Barrie and Kingston	28	1400 00
Macdonald, Mrs. Peter	Toronto	30	1500 00
McCallum, F., Executor	Milton	11	550 00

Canadian Bank of Commerce.—Continued.
(Banque Canadienne de Commerce.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
			\$ cts.
McMaster, George A.	Montreal.	35	1750 00
McDonald, Janet	Charlottetown	20	1000 00
Macnider, John	Belleville.	379	18950 00
McCallum & Son, Peter	Cobourg	40	2000 00
Mackay, Joseph	Montreal.	1900	95000 00
Mackay, Edward	do	1050	52500 00
Macrae, J. O., and V. St. Ritchie, Trustees	Hamilton	20	1000 00
McKenzie, R.	La Cloch, Lake Huron	40	2000 00
McKenzie, Murdoch	Montreal.	50	2500 00
Neilson, James	Toronto	90	4500 00
Newel, John	do	10	500 00
Nicholls & Hall	Peterboro'	685	34250 00
Nordheimer, S.	Toronto	171	7125 00
Northrop, H. S.	Newcastle	171	8550 00
Nugent, F.	Ballymote.	15	750 00
Nugent, Mrs. F.	do	5	250 00
Needham, Richard	Bryanston	3	150 00
Needham, Mrs. R.	do	2	100 00
Norris, James	St. Catharines	600	30000 00
Neelon, Sylvester	do	206	10300 00
Nicol, John	Ashburn	61	2950 00
Neilson, Thomas, and C. Guillon, Executors and Trustees	Philadelphia	127	6350 00
Nelles, Mrs. Louisa	York	48	2200 00
Nellis, Miss H. A. E.	Grimsby	1	50 00
Nickle, William	Kingston	58	2900 00
Nelles, Rev. A., and T. B. Read, Executors, Estate of the late C. W. Cooper	Brantford and Grimsby	88	4400 00
Nash, F., In trust	Montreal	399	19950 00
Owen, Richard	Toronto	3	150 00
O'Brien, Henry	do	3	150 00
O'Neill, R. H.	Lucan	20	1000 00
Oxnard, G. A.	Guelph	20	1000 00
Osborne, J. B.	Beamsville	187	9350 00
do Trustee	do	39	1950 00
O'Malley, Mrs. Mary M.	Wardsville	25	1250 00
Ogden, Uzziel	Toronto	21	1050 00
Ormiston, Rev. Wm., D.D.	New York	75	3402 00
Ontario, Diocese of (Cornwall Parochial Schools)		2	100 00
do do (Divinity Students' Fund)		15	750 00
do do (Widows' and Orphans' Fund)		4	200 00
do do (Mission Fund)		2	100 00
O'Reilly, Mrs. H.	Simcoe	13	650 00
Osborne, Miss E. S.	Galt	3	150 00
Oliver, John	Plymouth, England.	26	1300 00
O'Brien, William	Montreal.	213	10650 00
Orkney, W. G.	Quebec	3	150 00
O'Brien, William	do	10	500 00
Orkney, James T.	do	46	2300 00
Oswald Brothers	Montreal.	25	1250 00
Penny, E. G.	do	50	2500 00
Peers, Joseph, and J. H. Coombe, Executors and Trustees, Estate of the late G. Laycock	Woodstock and Clinton	20	1000 00
Philp, Rev. William	Waterdown	6	300 00
Postill, Mrs. Ann	Bolton	13	650 00
Parsons, H. E.	Toronto	30	1325 00
Paterson, Peter	do	87	3625 00
Paterson, Robert	Owen Sound	153	7400 00
Phibrick, C. J., M.D.	Yorkville	148	6300 00
Pierce, G. S. F.	Vaughan	25	1250 00
Perry, Horace	Rochester, N. Y.	40	2000 00
Peck, C. H.	Prescott	90	4125 00

Canadian Bank of Commerce.—Continued.

(Banque Canadienne de Commerce.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
Platt, Samuel	Toronto	240	12000 00
Pringle, R. R.	Cobourg	12	600 00
Partridge, C.	Barrie	45	2250 00
Pearson, S.	Newmarket	30	1500 00
Peel, Thomas	London	16	800 00
Peters, Samuel	do	67	3350 00
Peattie, Rev. William	Claremont	40	2000 00
Pope, William	London	5	250 00
Price, Richard	Carradoc	1	50 00
Pipon, Mrs. Sophia	Woolwich, England	11	550 00
Proudfoot, Mrs. C.	London, England	66	3300 00
Paterson, Mrs. Isabella	Orillia	54	2700 00
Pauk, C. W.	Port Rowan	54	2700 00
Pettit, John	Winona	2	100 00
Peat, Thos.	Hamilton	26	1300 00
Power, N. J.	do	6	300 00
Park, John S.	do	3	150 00
Plaxton, George	Barrie	30	1500 00
Pace, Robert	Orillia	30	1500 00
Paterson, Mrs. A. J.	Owen Sound	120	5527 00
Plumb, J. B.	Niagara	740	37000 00
Paterson, Wm.	Toronto	11	360 00
Peroner, Charles	Kingston	48	2400 00
Purvis, T. B.	Toronto	4	200 00
Pellatt, H., in trust	do	113	5650 00
Pool, Peter C. and B. Shepherd, Executors Estate of the late William Curphy	Dundas	6	300 00
Peck, Chas. A.	New York	44	2200 00
Quimby, A. C.	Hamilton	16	685 00
Reid, Miss E.	Toronto	51	2550 00
Risley, T.	do	171	8550 00
Roy, Wm.	Owen Sound	102	5100 00
Rutherford, E. H.	Toronto	160	8000 00
Ross, Mrs. Lydia	Barrie	8	400 00
Ross, Mrs. M. C.	do	20	1000 00
Ross, C. H.	do	65	2550 00
Rogers, Samuel	Louisville, Kentucky	20	1000 00
Robinson, F.	London	33	1650 00
Robinson, Wm.	do	9	450 00
Rudd, C. B.	do	2	100 00
Roach, George	do	810	40500 00
Rapley, Wm.	Strathroy	33	1650 00
Robson, Chas. C.	Falkirk	5	250 00
Robson, George	London	4	200 00
Routledge, John	Hyde Park	3	150 00
Routledge, George	do	3	150 00
Routledge, Robert	do	6	300 00
Robson, Andrew	Ilderton	13	650 00
Robson, James	do	4	200 00
Robson, Robert	do	14	700 00
Richardson, Mrs. E.	Yorkville	4	200 00
Robarts, Mrs. H.	Toronto	13	650 00
Roger, Rev. J. M.	Peterboro'	120	6000 00
Robson, Wm.	Waterdown	68	3400 00
Roger, Rev. W. M.	Petrolia	17	745 00
Ransom, W. W.	Toronto	90	4500 00
Reid, Isabella	Hamilton	49	2450 00
Ryerson, Rev. E., D. D.	Toronto	65	2750 00
Russell, Andrew	Ottawa	91	4550 00
Ross, John	Beachville	4	200 00
Ross, C. H.	Llanelly, Wales	13	650 00
Ross, Wm.	Flamboro' West	27	1350 00

Canadian Bank of Commerce.—Continued.
(Banque Canadienne de Commerce.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid (Montant payé.)
Robson, J. and J. Muir, Corunna.	Galt	20	1000 00
Russell, Chas. H.	New York	66	3300 00
Russell, James	Hamilton	381	19050 00
Russell, George	do	3	150 00
Reid, John Y.	Toronto	34	1700 00
Robertson, Chas., In trust	do	548	27400 00
Rowland, T. M.	Niagara	60	3000 00
Ridout, Mrs. M. A.	Toronto	12	600 00
Rose, G. M.	do	47	2350 00
Radcliffe, Miss H. A.	Allanburg	6	300 00
Radcliffe, Miss Sidney	do	12	600 00
Radcliffe, S. S.	do	12	600 00
Radcliffe, E. D.	do	12	600 00
Roberts, Wm., Trustee for A. S. Wodehouse.	London	80	4000 00
Read, Miss Emma E.	Grimsb'y	40	1400 00
Ramsay, Agnes H. and Jean Armour, Executrices Estate of the late R. Armour	Montreal	50	2500 00
Radford, Joseph	Tadousac	22	1100 00
Rattray, David	Montreal	15	750 00
Ross, D., Administrator	do	5	250 00
Ramsay, R. A.	do	20	1000 00
Robertson, Archer	do	12	600 00
Reford, Robert and Jno. Dillon, jun.	do	1825	91250 00
Sadd, James	Toronto	12	600 00
Scott, Mrs. M. A.	Owen Sound	20	1000 00
Scott, James	Toronto	500	25000 00
Seels, John H.	Barrie	40	2000 00
Speid, Henry	Toronto	33	1650 00
Shields, John	Bolton	411	19180 00
Shields, James	Toronto	446	22300 00
Sidey, Wm.	Blairstown, Scotland	31	1550 00
Stewart, Rev. A.	Orillia	37	1850 00
Sisson, Wm.	Port Hope	136	6800 00
Smith, Thompson	Toronto	171	8550 00
Smith, E. A.	do	85	4250 00
Snelling, Richard	do	60	2800 00
Snider, George	Owen Sound	69	3450 00
Stitt, James	Toronto	2	100 00
Stitt, Mrs. Noble	do	2	100 00
Stayner, T. Sutherland	do	803	35600 00
Stayner, F. H.	do	174	8700 00
Staunton, Miss Sarah	do	180	7050 00
Sutherland, James	Owen Sound	171	8265 00
Scott, Thomas C.	Toronto	51	2550 00
Skinner, James A.	Hamilton	70	2870 00
Simpson, Wm., In trust	London	56	2515 00
Steevens, F.	Barrie	2	100 00
Sorby, Walter	Guelph	300	15000 00
Smibert, James, (deceased)	Arva	8	400 00
Smibert, Mrs. M.	do	10	500 00
Strathy, J. B.	London	144	7200 00
Stewart, John	do	102	5100 00
Stewart, Samuel	do	5	250 00
Smith, L. H.	Strathroy	72	3060 00
Stanley, B.	Lucan	36	1800 00
Stead, Charles	London	30	1500 00
Shiple, L. E.	Duncrief	7	350 00
Smith, W. Simpson	London	20	1000 00
Sinclair, D.	Birr	10	500 00
Shoebottom, T. B.	Ballymote	5	250 00
Sifton, Chas. W.	Arva	33	1650 00
Sifton, J. B.	do	7	350 00

Canadian Bank of Commerce.—Continued.

(Banque Canadienne de Commerce.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
Smith, Sarah A., Administratrix	Hamilton	30	1500 00
Scott, H.	Telfer	4	200 00
Sadler, Miss Susan	Toronto	29	1450 00
Stephens, John	Byron	4	200 00
Summers, Thos.	London	4	200 00
Stewart, D. C.	Nairn	2	100 00
Stothers, James	London	4	200 00
Scobie, Mrs. J.	Toronto	45	2250 00
Stammers, S. J.	do	3	150 00
Shickluna, I. A.	St. Catharines	67	3350 00
Strachon, Mrs. M. R.	Woodstock	7	350 00
Scott, Mrs. L. M.	Ottawa	170	8500 00
Strathy, Alexander	London	75	3750 00
Sanders, Miss J. S.	San Francisco, Cal.	6	300 00
Stayner Rev. T. L.	Overberry, England	150	7500 00
Sparkhall, Cubitt	Toronto	30	1500 00
Smith, J. Murray	Peterboro	30	1500 00
Scott, John	Port Dover	280	14000 00
Scott, Miss Catharine	do	27	1350 00
Street, Thomas C.	Chippawa	2591	129550 00
Swan, Mrs. Maria	Acton	38	1900 00
Spry, Wm.	Flesherton	93	4165 00
Spry, Francis E.	do	36	1800 00
Sifton, Joseph	Arva	33	1650 00
Strong, Miss Celia M.	Newcastle	4	200 00
Spooner, James	Toronto	15	750 00
Smellie, Wm.	do	45	2250 00
Strathy, John	do	144	7200 00
Saunders, Rev. James	Stratton, England	47	2350 00
Sawbridge, Harriet E.	Chippawa	11	550 00
Seagram, Edward F.	Galt	33	1650 00
Shanly, J., and Geo. Leslie	London	9	450 00
Skey, Lawrence	Port Dover	6	300 00
Springer, D. R.	Nelson	52	2600 00
Symons, S.	Hamilton	15	750 00
Street, Mrs. A. H.	Stamford	150	7500 00
Stow, A., and Wm. Proudfoot, Trustees of Mrs. J. Stanton	Toronto	26	1300 00
Street, Thomas C., Trustee for Mrs. Radcliffe and J. Radcliffe	Chippawa	12	600 00
Strange, O. S.	Kingston	4	200 00
Stevenson, Rachel S., and Isabella	Toronto	19	950 00
Smith, Miss Sarah	Hamilton	3	150 00
Skinner, A. F.	do	214	10700 00
Stalker, Mrs. Emma E.	Toronto	69	3150 00
Strathy, H. H.	Barrie	12	600 00
Stinson, Rev. E. R.	Toronto	60	3000 00
Smith, John	do	600	30000 00
Smellie, Rev. George	Fergus	13	650 00
Stephenson, James	Toronto	40	2000 00
Stanton, W. H.	do	81	2100 00
Shields, Miss Jane	Bolton	37	1730 00
Swinyard, Thomas	Hamilton	125	5440 00
Smith, Miss Kate V.	Brantford	8	400 00
Scott, W. H.	Orangeville	32	1600 00
Strathy, H. G.	Montreal	425	21250 00
Shoff, Robert	Birr	1	50 00
Stuart, John	Hamilton	36	1800 00
Smith, C. F.	Quebec	50	2500 00
Scott, Henry C.	Montreal	9	450 00
Sun Mutual Life Insurance Company	do	20	1000 00
Stuart, Ernest	do	116	5800 00

Canadian Bank of Commerce.—Continued.
(Banque Canadienne de Commerce.—Suite.)

NAMES. NOMS.	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
			\$ cts.
Stuart, Miss Edith	Montreal	80	4000 00
Shannon, Mrs. E.	do	300	13000 00
Smith, G. F. C.	do	35	1750 00
Smart, John, Manager, in trust	do	1600	80000 00
Smart, John	do	1	50 00
Sache, Wm., Manager	do	690	34500 00
Starnes, H., President, in trust for the Metropolitan Bank	do	90	4500 00
Starke, George R.	do	20	1000 00
Stodart, D. R., In trust	do	138	6900 00
Tamblyn, Thomas	Newcastle	60	3000 00
Taylor, Thomas, et. al., Executors Estate late John Taylor	Toronto	1660	53000 00
Taylor, Thomas	do	1164	58200 00
Taylor, George	do	1078	53900 00
Thompson, George	do	400	20000 00
Thompson, A. A.	Penetanguishene	40	2000 00
Thompson, H. H.	do	20	1000 00
Thorburn, James, M.D.	Toronto	99	4950 00
Troup, Rev. Wm.	Hamilton	93	4433 00
Thomson, James	Vaughan	184	8769 00
Thompson, Mrs. H. E. A.	London	101	4535 00
Thompson, George	Komoka	36	1800 00
Talbot, T. H.	Arva	2	100 00
Talbot, Mrs. T. H.	do	1	50 00
Talbot, E. R.	do	3	150 00
Talbot, Mrs. E. R.	do	3	150 00
Thompson, Mrs. C.	London	1	50 00
Taylor, John	do	10	500 00
Tucker, Baruch	Allanburgh	135	6750 00
Thorburn, Isabel	Queenston	14	700 00
Thorburn, Richard	do	3	150 00
Timbin, Rev. M.	Cobourg	136	6800 00
Torrance, Rev. R.	Guelph	20	1000 00
Tamblyn, W. W.	Newcastle	24	1200 00
Taylor, John, Trustee for Mrs. Helliwell	Toronto	16	800 00
Tamblyn, Mrs. Sarah	Newcastle	20	1000 00
Taylor, Wm.	Yorkville	100	5000 00
Taylor, John F.	Toronto	6	300 00
Taylor, George, Executor	do	6	300 00
Thorburn, D., Executor	Queenston	44	2200 00
Thompson, David, Receiver	Indiana	511	25550 00
Thompson, David	do	125	6250 00
Triller, Deborah, et. al., Executors Estate late J. Triller	Wellington Square	80	4000 00
Torrance, Henry	Quebec	17	850 00
Taylor, Miss Mary	Toronto	6	300 00
Taylor, Mrs. Anne	do	34	1700 00
Tamblyn, John	do	4	200 00
Taylor, J. W.	do	430	21500 00
Thompson, Wm.	Hamilton	30	1300 00
Taylor, Thomas, et. al., Trustees Helliwell Trust	Toronto	30	1500 00
Thompson, John J. J.	Chatham	11	550 00
Toronto Savings Bank	Toronto	422	21100 00
Turner, John	do	50	1900 00
Telfer, Wm., et. al., Trustees of Mrs. G. J. Cook	Barrie	3	150 00
Tyre, Mrs. Hugh	Montreal	7	350 00
Trotter, A. A., Cashier, in trust	do	1165	58250 00
Tasker, James	do	55	2750 00
Thomson, T. M.	do	46	2300 00
Thomson, John C.	Quebec	120	6000 00
Taylor, Henry,	Montreal	8	400 00

Canadian Bank of Commerce.—Continued.

(Banque Canadienne de Commerce.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
			\$ cts.
Templeton, George	Montreal	100	5000 00
Turnbull, John	do	24	1200 00
Vankoughnet, S. J.	Toronto	14	700 00
Van Nostrand, John	Aurora	75	3750 00
Vezina, F.	Quebec	2444	122200 00
Warmington, Ann, deceased	Toronto	22	1100 00
Walker, Robert	do	171	8550 00
Williams, Mrs. E.	Port Hope	36	1800 00
Williams, George	Owen Sound	180	7500 00
Williams, Alex.	Holland Landing	16	800 00
Wilkes, Robert	Toronto	190	9500 00
Wilson, M.	St. Catharines	60	3000 00
Willard, Charles	Prescott	240	12000 00
Walker, Wm.	London	2	100 00
Wilson, Crowell	Arva	33	1650 00
Whetter, F.	London	10	500 00
Walker, C.	Ilderton	2	100 00
Walker, Wm.	do	3	150 00
Weir, Thos. C.	Toronto	70	3500 00
Waugh, C.	Telfer	1	50 00
Waugh, E.	do	1	50 00
Waugh, J.	do	1	50 00
Waugh, G.	do	1	50 00
Wiesner, Auguste	Toronto	69	3450 00
Wright & Durand	London	15	660 00
Wilson, George	Bowdow	4	200 00
Willis, B.	Belmont	2	100 00
Willis, Anna	do	2	100 00
Williamson, A. E., deceased	Toronto	14	700 00
Woodruff, E.	St. Catharines	33	1650 00
Weir, Mrs. M. M.	Toronto	395	18035 00
Wilson, Miss M. P.	Kingston	20	1000 00
Waldie, Mrs. E. B.	Toronto	5	250 00
Walker, James	Carluke	63	3150 00
Walker, T. D.	Hamilton	3	150 00
Walker, Spence	Norwich	21	1050 00
Watkins, John	Kingston	39	1950 00
Watson, James	Hamilton	6	300 00
Weir, John	Flamboro', West	90	4500 00
Whicher, John	Seneca	18	900 00
Wilgess, George	Chatham, England	20	1000 00
Woodruff, Richard	St. David's	285	14250 00
Wood, Andrew, T.	Hamilton	9	380 00
Worthington, George	do	9	450 00
Wright, David	do	30	1500 00
Whicher, Henry	Colpoy's Bay	4	200 00
Wishart, K.	West Flamboro'	40	2000 00
Waldie, John	Wellington Square	113	5650 00
Wallace, Wm.	Hamilton	19	815 00
Winnett, Henry	Toronto	32	1600 00
Wardrop, John	Brockville	300	15000 00
Woolverton, A., M.D.	Hamilton	5	250 00
Wood, Rev. Wm.	Port Rowan	20	1000 00
Walkem, R. T., and J. G. Macdonald, Trustees	Kingsten	3	150 00
Waugh, Mrs. J. L.	Stratford	14	700 00
Wickson, John	Toronto	20	1000 00
Wood, S. G.	do	13	650 00
Wilson, Andrew	Montreal	200	10000 00
Williams, Miles, jun.	do	20	1000 00
Weaver, Geo. W., in trust	do	40	2000 00
Wood, Robert	do	37	1850 00
Workman, Wm.	do	18	900 00

Canadian Bank of Commerce.—Continued.

(Banque Canadienne de Commerce.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares, — (Actions.)	Amount paid. — (Montant payé.)
White, Wm.	Quebec	75	\$ 3750 00
Weir, Mrs. C. S.	Montreal	51	2550 00
Weir, Wm.	do	1	50 00
Walters, Chas. H.	do	10	500 00
Ward, H. A.	Port Hope	30	1500 00
Young, James.	Toronto	67	3130 00
Young, Rev. G. P.	do	208	9370 00
Young, John C.	Simcoe	37	1850 00
Young, Mrs. C.	Hamilton	26	1300 00
		96000	4702958 25

H. T. STRATHY,

Cashier.

CANADIAN BANK OF COMMERCE,

Toronto, 13th April, 1872.

ROYAL CANADIAN BANK.

(BANQUE ROYALE CANADIENNE.)

NAMES. — (NOMS.)	Addition.	Residence.	Shares, — (Action.)
Abbott, Jas. G.	Tanner	Bradford	30
Abell, John	Manufacturer	Woodbridge	30
Adams, Richard	Farmer	Woodstock	14
Adams, William	do	do	6
Adams, Richard, Trustee.	do	do	1
Adams, Richard, Trustee.	do	do	1
Adams, Henry	do	Port Hope	5
Adams, Henry	do	Whitby	10
Adams, James	do	Cartwright	10
Adamson, James.	Clerk	Ottawa	15
Ahrens, Jacob H.	Manufacturer	Paris	15
Aiken, John	Farmer	Mitchell	15
Aikenhead, James.	do	Clinton	1
Aikins, Hon. J. C.	Gentleman	Toronto	15
Alexander, Alexander.	Hotel Keeper	Whitby	10
Alexander, Mrs. Janet.		Norval	30
Allan, Sir Hugh	Ship Owner	Montreal	30
Allan, John	Farmer	Paris	10
Allan, William	do	Acton	16
Allan, Andrew.	Ship Owner	Montreal	95
Allan, Andrew, in Trust.	do	do	30
Allan, A., in Trust for W. H. Smith.	do	do	30
Allan, A., in Trust for Capt. F. Archer.	do	do	37
Allan, Rev. Daniel.	Clergyman	North East Hope	12

Royal Canadian Bank.—Continued.
(Banque Royale Canadienne.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Addition.	Residence.	Shares. (Actions.)
Allchin, Samuel	Gentleman	Canning	5
Allen, James K.	Farmer	Port Granby	105
Allen, William F.	do	Clarke	25
Allen, William	Gentleman	Kingston	2
Allen, John	do	Newmarket	15
Allen, Rev. T. W.	Clergyman	Millbrook	4
Allen, Sarah	Spinster	Toronto	3
Allison, J. W.	Merchant	Borelia	30
Anderson, Alexander	Gentleman	Stratford	7
Anderson, James	Farmer	East Zorra	4
Anderson, William, jun.	do	do	3
Anderson, William	do	do	6
Anderson, John	do	Woodstock	3
Anderson, Rev. John	Clergyman	Tiverton	15
Anderson, William H.	Gentleman	New Orleans	75
Anderson, Robert	do	Montreal	205
Angers, Edmond	Broker	do	15
Appleton, Robert	Physician	Clinton	90
Armitage, John	Gentleman	Odessa	15
Armitage, Anne	Married woman	do	6
Armstrong, James	Cooper	Yarna	3
Armstrong, Thomas	License Inspector	Toronto	15
Arnold, William	Farmer	West Oxford	3
Arnoldi, Amelia	Spinster	Montreal	31
Arthurs, William, and J. Austin, Trustees		Toronto	3
Asselstine, Nicholas	Gentleman	Napanee	3
Austin, J., and H. Pellatt, Trustees		Toronto	500
Avery, Nahum		Clinton	6
Badden, William	Farmer	East Zorra	25
Badden, Francis	do	do	8
Bagwell, John	Deceased	Stanley Mills	25
Bain, John	Barrister	Toronto	7
Bain, Mrs. M. L.	Married woman	Cobourg	30
Bain, Rev. James	Clergyman	Scarboro'	22
Baird, Thomas	Farmer	Brucefield	1
Baird, John S.	do	Perth	2
Baker, G. P., in Trust	Postmaster	Ottawa	3
Baker, John H.	Deceased	Toronto	10
Baker, John W.	Gentleman	Osnabrock	40
Baker, Hugh C.	Clerk	Woodstock	34
Baker, William	Gentleman	Ayr	25
Ball, F. R.	Barrister	Woodstock	21
Ball, William	Farmer	Clinton	2
Ball, F. A.	Insurance Agent	Hamilton	30
Ballantyne, Robert	Farmer	Stratford	7
Ballantyne, R., sen.	do	Selvingville	9
Ballantyne, John	Lime burner	Galt	6
Ballingal, David	Gentleman	Paris	17
Barber, William	Manufacturer	Streetsville	100
Barber and Brothers	do	do	5
Barber, Robert, jun.	do	do	15
Barber, Joseph	do	Georgetown	52
Barber, Mrs. Elizabeth	Married woman	Streetsville	3
Barclay, Rev. John	Clergyman	Toronto	10
Barham, Lydia	Spinster	Port Hope	30
Barker, David	Gentlemen	Pictou	8
Barker, James J.	do	Markham	40
Barnes, William	do	Whitby	3
Barnston, George	do	Montreal	40
Barrie, Alexander	Farmer	Galt	15
Barthe, Jane		Port Perry	30
Barton, David	Farmer	Downie	16

Royal Canadian Bank.—Continued.

(Banque Royale Canadienne.—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Additions.	Residence.	(Shares.) (Actions.)
Bate, Maria B.	Spinster	Toronto	13
Bate, Mary H.	do	do	13
Baxter, Mrs. S.		Norval	5
Baxter, Mrs. Mary		Peterboro'	30
Beatty & Son	Manufacturers.	Thorold	60
Beatty, Mrs. Mary	Married woman.	Cobourg	71
Beaudry, Louis	Gentleman	Montreal	75
Bell, William	Farmer	Rodgerville	5
Bellman, Thomas	do	Bowmanville	4
Benson, P. M.	Deceased	Portsmouth	60
Benson, Frederick A.	Barrister	Port Hope	2
Bentley, John	Physician	Newmarket	7
Bethune, R. H., in Trust	Cashier.	Toronto	427
Bethune, R. H., in Trust	do	Mont. Reg.	200
Bickel, John	Gentleman	Columbus	20
Bickle, John	do	Woodstock	15
Biddlecombe, Joseph	do	Clinton	32
Bidwill, Louisa	Spinster	Cobourg	7
Bidwill, Harriet	do	Colborne	8
Bidwill, Elizabeth	do	do	4
Bigelow, Joseph	Merchant.	Port Perry	75
Biggins, James	Farmer	Clinton	4
Biggins, W. J.	do	do	2
Bird, John S.	Gentleman	Toronto	152
Birss, Euphemia	Spinster	Montreal	4
Birss, Mary	do	do	9
Bishopric, James	Gentleman	St. Catharines	15
Black, Andrew	do	Cobourg	37
Black, Christina	Spinster	do	7
Black, Mary	do	do	7
Blain, Richard	Miller	Galt	10
Blain, James	Gentleman	do	15
Blain, Mrs. Margaret	Married woman.	do	60
Blain, Isaac, Trustee	Farmer	Malton	4
Blain, Thomas G.	Clerk	Galt	5
Bleakley, Francis	Gentleman	Port Hope	15
Bogart, Joseph	Freight Agent	Newmarket	7
Bond Brothers	Brokers.	Montreal	71
Bond, Arthur G.	Clerk	Toronto	26
Bonthron, James	Farmer	Rodgerville	1
Boulton, George D.	Barrister	Newmarket	45
Boulton, John	do	Toronto	40
Bowditch, George	Gentleman	do	92
Bowen, Hiram	do	Woodstock	5
Bowen, Mrs. Mary E.	Farmer	Newcastle	6
Boyce, S. A.	Married woman.	do	1
Boyce, James		Grafton	15
Boyd, Grandison	Deceased	Bowmanville	20
Boyd, W. T.	Gentleman	Chatham	9
Brady, W. H.	Barrister	Toronto	57
Braithwait, Joseph	Gentleman	Montreal	30
Brand, Daniel	do	do	10
Brand, Daniel	Farmer	Port Hope	2
Bray, Josias	Banker.	Toronto	37
Breden, John	Merchant	Kingston	90
Brennan, Mrs. Johanna		Montreal	150
Briggs, Thomas	Deceased	Toronto	3
Briggs, Rev. Joel	Clergyman	Georgetown	22
Brooks, Alphonse	Civil Engineer	Brockville	150
Browne, W. H.	Gentleman	Raglan	6
Brown, John H.	do	Woodstock	15
Brown, N. W.	Manufacturer	Whitby	10

Royal Canadian Bank.—Continued.

(Banque Royale Canadienne.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Additions.	Residence.	Shares, (Actions.)
Brown and Patterson	Manufacturers	Whitby	6
Brown, Calvin	Barrister	St. Catharines	100
Brown, Homer P.	Gentleman	Woodstock	15
Brown, Alfred	do	Montreal	2000
Brown, Robert G.	do	do	20
Browne, James	Teacher	Toronto	62
Browne, Charles	Cabinet Maker	do	11
Browne, Philip	Broker	do	100
Brownlee, Thomas R.	Gentleman	St. Catharines	10
Brownlow, Thomas	Merchant	Toronto	30
Bryant, Anne H.	Spinster	do	33
Buchan, Lawrence	Broker	do	254
Buchan, William	Gentleman	Windsor	12
Buchanan, W. J., Manager, in trust	Banker	Toronto	1920
Buckingham, Wm.	Editor	Stratford	15
Buckle, Thomas	Farmer	East Zorra	3
Buell, A. N.	Accountant General	Toronto	7
Burden, Samuel	Merchant	Bowmanville	5
Burgess, John J.	Gentleman	Burgessville	7
Burgess, Mrs. Nancy		Woodstock	7
Burland, George B.	Manufacturer	Montreal	187
Burnham, A. A., Trustee	Gentleman	Cobourg	21
Burnham, Rev. Marke	Clergyman	Ashburnham	33
Burns, J. M.	Banker	Woodstock	15
Burns, J. M., Trustee	do	do	10
Burns, John	Merchant	Toronto	25
Burns, John, in Trust	do	do	21
Burrage, Mrs. Elizabeth		Montreal	110
Burrage, Maria S.	Spinster	do	2
Burrell, Christopher	Farmer	Stanley Mills	30
Burrell, Christopher, Trustee	do	do	45
Burritt, H. O.	Gentleman	Ottawa	315
Bussell, Mrs. Mary		Montreal	35
Byfield, Francis	Gentleman	Mohawk	16
Cairns, James	do	St. Catharines	15
Caldwell, Samuel	Farmer	Arnburn	4
Callandar, Scott and Co.	Merchant	Clinton	6
Callum, Donald	Farmer	Logierait	18
Cambie, H. J.	Clerk	Ottawa	39
Cameron, Alex.	Gentleman	Portsmouth	7
Cameron, Wm.	do	Peterboro'	3
Cameron, Charles	do	do	4
Cameron, John	Merchant	do	6
Cameron, James	Gentleman	Whitby	3
Cameron, Margaret		Stratford	3
Cameron, Hon. M. C.	Barrister	Toronto	1
Campbell, D.	Gentleman	Cobourg	165
Campbell, James	do	Peterboro'	21
Campbell, Archibald	Bank Inspector	Toronto	175
Campbell, H. J. J.	Clerk	Seaforth	3
Campbell, Roderick	Salesman	Toronto	13
Cantelon, Wm.	Farmer	Holmesville	2
Cantelon, Arthur	do	do	1
Cardno, Alex.	Doover	Seaforth	10
Carling, Isaac	Gentleman	Exeter	2
Carmichael, Rev. James	Clergyman	Laskey	4
Carolan, Thomas	Gentleman	Wallaceburgh	3
Carpenter, A. B.	do	Cobourg	30
Carpenter, Ira B.	Farmer	Brougham	15
Carr, John	Gentleman	Woodstock	3
Carrie, Robert	Farmer	Wingham	4
Carter, L. G.	Gentleman	Port Colborne	9

Royal Canadian Bank.—Continued.

(Banque Royale Canadienne.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Addition.	Residence.	Shares. — (Actions.)
Cartwright, John R.	Gentleman	Napanee	15
Case, George	do	Seaforth	22
Cassels, W. G., in Trust	Banker	Toronto	509
Cassels, W. G.	do	do	769
Cattanach, A. J., and A. M. Clark, Trustees	Gentlemen	do	12
Cawthra, Joseph	Banker	Newmarket	82
Chalmers, James	Gentleman	Quebec	112
Chambers, Wm.	Farmer	East Oxford	6
Chambers, Philip	do	Caledon	20
Chapell, Elisha	do	Newmarket	12
Choate, Nathan	do	Port Hope	15
Christian, T. K. [Manager, in Trust]	Banker	Montreal	250
Christie, James	Deceased	Toronto	18
Clark, Daniel	Physician	Princetown	3
Clark, David	Gentleman	Rockwood	7
Clark, Thomas J.	do	Woodstock	48
Clark, Horace D.	do	Montreal	36
Clark, Samuel B.	Clerk	Toronto	23
Clark and Feilde	Brokers	do	45
Clark, A. M., and A. J. Cattanach, Trustees	Gentlemen	do	15
Clark, G. A.	do	Port Dalhousie	28
Clemens, Wm.	Farmer	Tyrone	37
Clemens, A. and J.	Millers	Hespler	40
Clemensha, T. W.	Physician	Port Hope	24
Clement, Theo. B.	Gentleman	Peterboro'	30
Clements, L.	do	Kingston	7
Clerk, Alex.	do	Montreal	94
Cleverden, W. T.	Merchant	Toronto	50
Close, P. G.	do	do	66
Close, Joseph	Gentleman	Woodstock	3
Clubine, John	Farmer	Newmarket	7
Clump, Cornelius	do	Paris	15
Cochrane, S. H.	Barrister	Whitby	32
Cockburn, Robert	Gentleman	Campbellford	60
Cole, John	Farmer	Hampton	4
Cole, John	do	Lindesboro'	1
Cole, H. W.	Physician	Clinton	12
Coleman, Mrs. A.	Widow	Port Colborne	3
Coleman, T. T.	Physician	Seaforth	6
Collins, J. W.	Township Clerk	Newmarket	6
Collins, Richard	Gentleman	Whitby	20
Colquhoun, Wm.	do	Dickinson's Landing	22
Cornstock, Aaron	do	Peterboro'	3
Conner, D. S.	do	Montreal	75
Connin, Honora	Spinster	Peterboro'	17
Connin, Anna F. B.	do	do	5
Connon, C. H.	Teacher	Toronto	10
Conroy, Patrick	Gentleman	Kingston	15
Cook, Adam	Farmer	Clinton	1
Cooke, Wm.	Banker	Galt	122
Cooper, George A.	Farmer	Clinton	1
Cooper, Wm.	Gentleman	Montreal	30
Corbey, L. R.	Merchant	Seaforth	15
Core, Wm.	Farmer	Clinton	1
Cornell, W. E.	Jeweller	Toronto	12
Cottle, Thomas J.	Deceased	Woodstock	15
Cottle, Thomas J., Trustee	do	do	12
Cottle, Mrs. L. P., do	Widow	do	17
Cottle, Mrs. L. P., do	do	do	16
Cottle, Mrs. L. P., do	do	do	8
Couch, James H.	Gentleman	Ayr	10
Coulson, D., in Trust	Banker	Montreal	400

Royal Canadian Bank—*Continued.*
(Banque Royale Canadienne.—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Addition.	Residence.	Shares, — (Actions.)
Counsell, Charles M.	Banker.	Hamilton.	100
Coursol, C. J.	Gentleman	Montreal.	20
Courtice, Thomas	do	Prince Albert.	15
Cowan, Mrs. Agnes K.	Married Woman.	Galt	6
Cowan, Thomas	Iron Founder.	do	30
Cowan, James	Farmer	do	45
Cowan, David	Merchant	Toronto	13
Cox, James	Gentleman.	Woodstock	7
Cox, Edward B.	Clerk	Toronto	3
Coyle, Rev. S.	Clergyman	Downeyville.	20
Craib, John	Farmer	Stratford	2
Craig, Wm.	Tanner.	Port Hope.	63
Craig, John	Gentleman	Woodstock	5
Craig, Hugh	do	Montreal	7
Cranston, Alex	do	Cedar Creek.	20
Crawford, Hon. John	Barrister	Toronto.	102
Crawford, W.G., in Trust	Banker	Hamilton	2
Crerar, James	Farmer.	Shakespeare	15
Crerar, Alex. A.	do	Stratford	4
Crerar, Alex.	do	North E. Hope.	4
Crinnan, Rev. P. F.	Clergyman	Stratford.	20
Croft, H. H.	Professor	Toronto.	49
Croil, James D.	Gentleman	Montreal.	20
Croil, James	do	do	25
Crombie, James	Miller	Galt	140
Croskery, Mrs. Mary	do	Perth	12
Croskery, Sr. Robert	Gentleman	do	10
Cryderman, James	Farmer.	Hampton	15
Cudde, Thos.	do	Perth	37
Cummins, J. P.	Barrister	Brampton.	20
Cunningham, Robert	Editor	Manitoba	1
Curran, John	Gentleman	Montreal	200
Currie, Mark	do	Prince Albert.	10
Cuvillier, M., Agent	do	Montreal.	15
Cresser, Mrs. Lavinia	do	Camden East.	3
Daintry, J.	Gentleman	Cobourg	22
Darling, Robert.	do	Peterboro'	12
Darling, Wm., and John Whyte, in Trust	do	Montreal	15
Darling, David	Gentleman	do	30
Dallas, Angus	Merchant	Toronto	60
Dallas, R. J., Manager	Banker	do	30
Darlington, W. D.	Gentleman	do	1
Davidson, Alex.	do	Montreal.	37
Davidson, David	Farmer	Nissouri	7
Davidson, C. H.	Gentleman	Beaverton	3
Davis, John H.	Merchant	Hamilton	75
Dawes, jr. J. P.	Gentleman	Montreal.	37
Dawson, Wm.	Farmer.	South Zorra.	7
Denison, George T.	Gentleman	Toronto	20
Denison, Mrs. A. V.	Married Woman.	Belleville	25
Dever, Wm.	Butcher	Toronto	20
D'Everardo, D.	Postmaster	Fonthill	30
Dewar, Plummer	Gentleman	Hamilton	30
Dickson, Archd.	do	Goderich	15
Dickson, John M.	do	Paris	5
Dilling, Andrew	do	Bowmanville.	15
Dingwall, R. A.	do	Woodstock.	2
Dinning, James A.	Merchant	Quebec	3
Dinning, Henry	do	do	3
Dinning, Mrs. Etta.	Married Woman.	do	9
Dinning, Henry, Trustee.	Merchant.	do	8
Dixon, Robert	Contractor	Port Union.	30

Royal Canadian Bank.—Continued.

(Banque Royale Canadienne.—Suite.)

NAMES. — NOMS.	Addition.	Residence.	Shares. — Actions.
Dixon, B. Homer.....	Consul General	Toronto	100
Dodd, Edward.....	Distiller	Port Hope	30
Donaldson, Wm.....	Farmer	Woodstock	3
Douglas, Elizabeth.....	Spinster	Elora	8
Douglas, and McMullin.....	Merchants	St. Catharines	15
Downey, Wm.....	Gentleman	Woodstock	7
Downey, Thomas.....	do	Seaforth	15
Drake, Walter.....	do	Montreal	12
Draper, Frank C.....	Barrister	Toronto	12
Dryden, Andrew.....	Manufacturer	Galt	2
Drynan, Mrs. Jane A.....	Married Woman	Toronto	50
Dubord, A.....	Gentleman	Montreal	150
Dudley, Walter.....	Express Agent	Newmarket	15
Dumble, Thomas.....	Gentleman	Cobourg	143
Dumble, John H.....	Civil Engineer	do	200
Dumble, jr., Thomas.....	Deceased	do	200
Dumble, D. W.....	Gentleman	Peterboro'	75
Dumble, Mrs. H. A.....	Widow	Cobourg	6
Dunkley, Wm.....	Gentleman	Whitby	7
Durand, James.....	do	Kingston	5
Dyment, W.....	do	Harrie	15
Eastland, Wm.....	do	Peterboro'	22
Eastland, Mrs. Harriet.....	Married Woman	do	3
Eaton, George W.....	Gentleman	Ottawa	60
Eddy, C. M.....	Deceased	Orono	10
Eddy, James F.....	Gentleman	Newcastle	5
Edwards, Richard.....	do	Manilla	30
Elliott, Thomas.....	do	Hampton	3
Elliott, J. and W.....	Merchants	Kingston	30
Elliott, John.....	Deceased	Woodbridge	30
English, Andrew.....	Gentleman	Rondeau	10
Ellis, John E.....	Editor	Toronto	22
Erskine, John, in Trust.....	Clerk	Toronto	5
Evans, Andrew.....	Gentleman	Seaforth	20
Everson, Robert.....	do	Bowmanville	30
Erlandson, E.....	do	Port Hope	20
Ewing, S. H.....	do	Montreal	150
Eyre Wm. H.....	do	Cobourg	45
Franson, Jonathan.....	Gentleman	Exeter, U. S.	25
Farrow, Thos.....	Farmer	Bluevale	7
Fawcett, Rev. M.....	Clergyman	Oakville	9
Ferguson, Jas.....	Farmer	Cartwright	2
Ferguson, John.....	Painter	Galt	15
Ferres, Jas. M.....	Gentleman	Montreal	3
Ferrier, John.....	do	Perth	2
Finlay, Jas. A.....	do	Gore's Landing	38
Finlay, Jas. H., Agent.....	Banker	Goderich	25
Fisher, Michael.....	Farmer	Concord	2
Fisher, John.....	Gentleman	Stratford	15
Fitzgerald, R. C.....	Banker	Chatham	10
Fleming, James.....	Seedsman	Toronto	90
Fleming, John.....	Gentleman	Hayden	25
Fleming, John.....	Merchant	Galt	10
Fletcher, Ashton.....	Barrister	Woodstock	67
Fletcher, Stephen.....	Gentleman	Binbrook	15
Flintoff, Andrew.....	Farmer	Clinton	1
Flukes, J.....	do	Cartwright	2
Flumerfelt, Wm.....	do	Markham	13
Forbes, John C.....	Gentleman	Stratford	4
Forbes, H. R.....	Banker	Toronto	120
Ford, Elizabeth.....	Spinster	Holmesville	8
Ford, N. C.....	Miller	Simcoe	15

Royal Canadian Bank.—Continued.

(Banque Royale Canadienne.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Addition.	Residence.	Shares. (Actions.)
Ford, E.	Broker	Montreal	6
Forrest, Geo.	Gentleman	Embro	7
Forster, Wm.	do	Brampton	30
Forsyth, Mrs. C.	Widow	Quebec	25
Poster, Robt.	do	Sonya	10
Poster, Geo. K.	do	Richmond, P. Q.	30
Fowler, Francis, sen.	Farmer	Harpurhay	4
Fowler, W. J.	Gentleman	Port Hope	2
Fraser, Joseph	Farmer	Stratford	6
Fraser, James	do	do	15
Fraser, John A.	do	do	3
Fraser, Duncan	do	do	1
Freeman, Manuel	do	Princeton	15
Fried, N., and A. Kauffman	Merchants	Plattsville	3
Frothingham, John	Deceased	Montreal	30
Gairdner, R. H.	Merchant	Bayfield	22
Gardiner & Rose	Merchants	Woodstock	7
Garbutt, W.	Gentleman	do	1
Gariépy, Mrs. Rosalie		Montreal	15
Gaskin, R.	Deceased	Kingston	6
Gelley, John	Farmer	Colborne	2
George, Matthew	do	Gilford	6
George, Joseph	Carpenter	Kingston	4
Gibson, David	Gentleman	do	4
Gibson, Henry	do	Stratford	2
Gibson, John	do	Bowmanville	10
Gibson, B.	Contractor	Whitby	30
Gibson & King	Merchants	do	45
Gillespie, James	Farmer	Innerkip	7
Gillespie, J. B.	Merchant	St. Catharines	6
Ginn, John	Farmer	Cartwright	5
Ginty, John	Contractor	Toronto	75
Gladman, Joseph	Gentleman	Port Hope	25
Glen, Edward	Farmer	Clinton	3
Goldie, David	Merchant	Ayr	135
Goodall, James	Clerk	Toronto	24
Gordon, Adam	Gentleman	Woodstock	10
Gordon, Geo.	do	Embro	3
Gould, Joseph	Farmer	Uxbridge	153
Govenloch, Thos.	Drover	Seaforth	60
Graham, Robt.	Gentleman	Paris	2
Graham, Geo., Trustee	County Treasurer	Brampton	4
Graham, Jno., Trustee	Clerk	Toronto	9
Grant, Alex.	Farmer	Stratford	6
Grant, Thos.	do	Woodstock	4
Grant, R. C.	do	Clarke	12
Grassett, H. J., and E. Baldwin, Trustees	Clergymen	Toronto	3
Green, C. H.	Barrister	do	5
Green, Rev. A.	Clergyman	do	25
Greene, Geo. A.	Gentleman	Montreal	150
Greenwood, H & G.	Merchants	Grafton	30
Greenwood, J. H.	Barrister	Whitby	12
Gregory, John	Gentleman	Wingham	30
Greig, Geo.	do	Toronto	100
Greig, Rev. P.	Clergyman	Orchardville	15
Grey, Wm.	Gentleman	Woodstock	9
Guggisberg, Fredk.	Merchant	Galt	20
Gunn, Robt. J.	do	Whitby	10
Gunn, Alex.	do	Kingston	9
Gurney, Chas.	Deceased	Brantford	30
Gurney, Mrs. Sarah		Greensville	3
Gwatkin, R. C.	Type Founder	Toronto	2

Royal Canadian Bank.—Continued.

(Banque Royale Canadienne.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Addition.	Residence.	Shares. (Actions.)
Hadwin, M.	Farmer	Teeswater	4
Halliday, W. A.	Gentleman	Toronto	10
Ham, Jno. D.	do	Newburgh	63
Ham, Mrs. Josephine	Married woman	do	6
Ham, Mrs. E. A. E.	Widow	Whitby	78
Hamilton, Wm., & Son	Manufacturers	Toronto	25
Hamilton, Wm.	Gentleman	Uxbridge	30
Hamilton, N., Jno. A. Penton, and J. Rickert, Executors		Paris	36
Hammond, Mrs. Janet	Widow	Montreal	15
Hand, Thos.	Gentleman	Perth	6
Hanning, C. G.	do	Bowmanville	7
Harding, Geo.	Plumber	Toronto	29
Harnden, Ralph	Farmer	Raglan	2
Harper, J. G.	Banker	Montreal	775
Harris, Arthur B.	Gentleman	Credit	7
Harris, James B.	do	do	18
Harrison, Adam	Farmer	Clarke	18
Harrison, Mrs. M. A.	Married woman	do	18
Harrison, Geo.	Gentleman	Drumbo	4
Hart, Jno. S.	do	Perth	3
Harvey, Arthur	Insurance Manager	Toronto	1
Hatch, Mrs. S.	Widow	Woodstock	40
Hay, James	Gentleman	do	10
Hay, M.	Deceased	Port Hope	1
Hay, Peter	Machinist	Galt	12
Hay, John	do	do	6
Hay, Margaret		Woodstock	5
Hayden, Mrs. Eliza	Married woman	Cobourg	25
Hayes, Mrs. Mary	do	Seaforth	19
Haynes, D. C.	Banker	St. Catharines	30
Hayunga, Rev. H.	Clergyman	Morrisburg	37
Hazlewood, Saml.	Civil Engineer	Rimouski	30
Hebblewhite, Thos.	Gentleman	Simcoe	75
Helm, Jno., jun.	Iron Founder	Port Hope	15
Henderson, Wm.	Farmer	Port Granby	25
Henderson, Wm.	Merchant	Montreal	30
Henderson, D. H.	do	do	30
Henderson, John	Gentleman	Cobourg	60
Henry, Mrs. A., and Mrs. Mary Turck		Port Hope	5
Hepburn, Alex.	Gentleman	Stratford	2
Hesse, Wm.	do	Woodstock	37
Hilliard, Geo.	do	Peterboro'	45
Hilton, G. A.	do	Stratford	20
Hird, James	do	Whitby	3
Hoare, Helen		Myrtle	2
Hodgeson, Mrs. Ann	Widow	Mount Pleasant	10
Hodgins, J. G.	Dep. Sup. of Education	Toronto	3
Hogaboom, Geo. R.	Gentleman	Newmarket	7
Hogan, J. H.	do	Hamilton	30
Holden, James	do	Whitby	4
Hollands, F.	do	Mitchell	15
Holman, John	Farmer	Holmesville	3
Holmes, Samuel J.	Deceased	Clinton	4
Holmes, Jessie	Spinster	Woodstock	4
Holmes, James	Gentleman	do	4
Holtby, Wm.	do	Whitby	20
Hood, Jno. D.	Merchant	Woodstock	30
Horne, Mrs. Ann G.	Deceased	Stratford	30
Horne, Alex.	Farmer	East Zorra	4
Hornibrook, Thos.	Merchant	Toronto	20
Hoskin, John	Barrister	do	50

Royal Canadian Bank.—Continued.

(Banque Royale Canadienne.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Addition.	Residence.	Shares. (Actions.)
Hossie, John	Gentleman	Stratford	4
Hovey, James	Farmer	Cartwright	6
Howden, Richard	do	Raglan	6
Howell, Isaac L.	Gentleman	St. George	30
Hubertus, W. L.	Merchant	Toronto	30
Humble, Mrs. Helen	do	Ayr	20
Hunt, Robt., jun	Farmer	Kippen	18
Hunter, Robt.	do	Mount Albert	5
Hutchinson, Wm	do	Cheltenham	35
Hutton, J. P.	Gentleman	Brampton	10
Hyde, J.	Physician	Stratford	33
Idler, Ernest	Gentleman	Montreal	30
Impett, Richard	do	Woodstock	3
Imrie, Thomas	do	Montreal	12
Inglis, Rev. W.	Clergyman	Toronto	4
Ingram, Absalom	Gentleman	Ashburnham	4
Innes, John S.	do	Guelph	148
Inwood, Joshua C.	do	Clinton	2
Irving, Thos. T.	do	Stratford	2
Irwin, Jared	do	Newmarket	63
Irwin, James	do	Montreal	20
Jackson, Wm.	do	Little Britain	1
Jacobs, Louisa M.	Spinster	Clarke	14
James, Geo.	Gentleman	Hamilton	10
Jarvis, Salter M.	do	Toronto	39
Jarvis, Mrs. Caroline	Married woman	do	5
Jenkins, Wm	Gentleman	Clinton	34
Jewett, Jas.	Postmaster	Borelia	18
Johns, Joseph	Farmer	Stratford	3
Johnson, John	do	Falkland	15
Johnston, Elizabeth M.	Spinster	Springville	10
Johnston, W. L.	Farmer	do	5
Johnston, Jas. H.	do	Croton	2
Johnston, Nathaniel	Gentleman	Seaforth	50
Johnston, John	Farmer	Pefferlaw	15
Johnstone, Jas. K.	Gentleman	St. Andrew's, P. Q.	13
Jones, Thos. J.	do	St. Catharines	15
Jones, Mrs. S.	Married woman	do	7
Jones, Robert	Gentleman	Mitchell	15
Jones, John	do	Balsam	5
Jones, W. J.	do	Bowmanville	5
Jones, C. and J. O. Howard	do	Toronto	110
Jones, E. C.	Barrister	do	60
Jones, Clarkson	do	do	183
Jones, Rev. Wm.	Clergyman	do	96
Jones, Mrs. M.	Married woman	do	7
Jones, Jonas-ap	Gentleman	do	43
Jones, Ed. C. in Trust	do	do	50
Jones, Edwin	do	Quebec	150
Jones, W. J. M. in Trust	do	Montreal	21
Jones, Mrs. Helen	do	do	50
Jones, Rev. K. L.	Clergyman	Lyn	2
Jordan and Benard	Merchants	Montreal	35
Joseph, J. H.	Gentleman	do	369
Joseph, Frank J.	do	Toronto	10
Joyce, James, jun	do	Greenville	20
Joyce, Mrs. S. F.	Married woman	do	10
Kastner, John	Gentleman	Selvingville	3
Kay, Robert	do	Stratford	10
Keachie, Wm.	Deceased	Paris	20
Keele, W. C.	Barrister	Toronto	29
Kennedy, Wm.	Gentleman	Warkworth	3

Royal Canadian Bank.—Continued.

(Banque Royale Canadienne.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Addition.	Residence.	Shares. (Actions.)
Kennedy, Angus.....	Cordwainer.....	Galt.....	3
Kent, Henry.....	Banker.....	Hamilton.....	75
Ker, Adam.....	Miller.....	Galt.....	60
Kerr, Geo.....	Gentleman.....	Chatham, N. B.....	60
Kerr, Geo.....	do.....	Perth.....	10
Kerr, Jno, and Wm. Hamilton, jun., in Trust		Toronto.....	12
Kertland, E. H., Secretary.....	Gentleman.....	do.....	350
Kertland, E. H.....	do.....	do.....	50
Keterson, Joseph.....	do.....	Mitchell.....	30
Kidd, Thos.....	Merchant.....	Seaforth.....	20
Kidd, Joseph.....	do.....	do.....	60
Kilpatrick, Peter.....	Gentleman.....	Perth.....	2
King, Robert.....	Deceased.....	Woodbridge.....	60
King, Bros.....	Tanners.....	Whitby.....	78
King, Thos. D.....	Farmer.....	Cooksville.....	8
King, Chas. Sen.....	Deceased.....	Brampton.....	50
Kingsmill, M. and A. J. Cattanaeh, Trustees		Toronto.....	200
Kinnear, John.....	Farmer.....	Cavan.....	6
Kirkwood, Mrs. L. M.....	Widow.....	Toronto.....	21
Knapp, F. A.....	Clerk.....	do.....	6
Knapp, L'Amie.....	Spinster.....	do.....	6
Kneitt, Joseph.....	Gentleman.....	Stratford.....	15
Knox, David.....	do.....	Hamilton.....	15
Knox, Alex.....	do.....	Foley.....	11
Laferty, James.....	do.....	Perth.....	2
Lafrican, Geo.....	Manufacturer.....	Montreal.....	30
Laidlaw, Douglas.....	Merchant.....	Toronto.....	20
Laidlaw, James.....	Farmer.....	Clinton.....	1
Lafleur, J. B.....	Gentleman.....	Montreal.....	50
Laing, Murdoch.....	do.....	do.....	62
Landon, W. H.....	do.....	Princeton.....	9
Langlois, C. B.....	Advocate.....	Quebec.....	32
Langmaid, Joseph, jun.....	Farmer.....	Taunton.....	10
Laplante, N. T.....	do.....	Peterboro.....	7
Lapp, Philip.....	Gentleman.....	Ashworth.....	15
Lapum, J. N.....	do.....	Centreville.....	4
Lark, Mary A.....		Kingston.....	3
Larkin, Patrick.....	Gentleman.....	St. Catharines.....	10
Laslett, Elizabeth D.....		Montreal.....	2
Lavell, Rev. Chas.....	Clergyman.....	Stratford.....	12
Lawder, John M.....	County Judge.....	Niagara.....	12
Lawson, Thomas.....	Cordwainer.....	Stratford.....	10
Laycock, George.....	Farmer.....	Clinton.....	12
Leach, Hugh, in trust.....	Banker.....	Toronto.....	300
Leak, John.....	Farmer.....	East Oxford.....	5
Leflar, Mrs. E. A.....	Widow.....	Brampton.....	40
Lee, S. S., and A. Cameron.....	Trustees.....	Toronto.....	25
Leith, Alex.....	Barrister.....	do.....	168
Leslie, George.....	Gentleman.....	Glenwilliam.....	10
Leys, Mrs. Helen E., in trust.....		Toronto.....	1
Lillie, John.....	Gentleman.....	Wallaceburg.....	12
Lillie, John.....	do.....	do.....	3
Lindsay, Helena.....		Woodstock.....	44
Little, James.....	Gentleman.....	Glenmorris.....	24
Little, Mary A.....		Woodstock.....	8
Lockhart, James.....	Merchant.....	Clarke.....	7
Lockhart, James.....	Gentleman.....	Woodstock.....	3
Lockwood, J. J.....	do.....	Newburgh.....	2
Logan, Elizabeth.....	Spinster.....	Millbank.....	3
Logie, Rev. John.....	Clergyman.....	Rogerville.....	13
Lonsborough, Robert.....	Farmer.....	Harpurhay.....	9
Lough, Mrs. F. A.....	Married woman.....	Clinton.....	42

Royal Canadian Bank.—Continued.

(Banque Royale Canadienne.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Addition.	Residence.	Shares. (Actions.)
Lough, M.	Banker	Clinton	87
Lowery, Mrs. M.		Millbrook	4
Lundy, Mrs. Margaret		Peterboro'	261
Lutz, M. C.	Iron Founder	Galt	15
Lyman, Henry	Postmaster	Scotland	7
Labadelle, Denis J.	Gentleman	Montreal	1
Madill, John	Farmer	Audlay	5
Macnider, James	Merchant	Quebec	8
Macrae, Mrs. G.	Married woman	Hamilton	21
Macrae, J. O., and V. St. G. Macrae.	Trustees	Montreal	110
Magrath, Charles	Barrister	Toronto	3
Mahony, Thomas	Gentleman	St. Catharines	6
Mair, James	do	Altona	4
Major, William	do	Whitevale	15
Manning, Alexander	Contractor	Toronto	150
March, David	Postmaster	Port Granby	10
Marett, Frederick	Gentleman	Toronto	12
Martin, Richard, jun.	do	Hamilton	22
Martin, Jonathan	do	Beachville	15
Mason, J. Herbert	Sec. & Treas. Bdg. Society	Toronto	7
Matheson, Donald	Gentleman	Embro'	15
Mathews, John	do	St. Catharines	4
May, George	do	Ottawa	5
Mead, Joseph H.	Merchant	Toronto	18
Medcalf, F. H.	Iron Founder	do	20
Meighen, A.	Merchant	Perth	20
Meikle, J. H.	Gentleman	Morrisburg	35
Menet, Fred J.	Clerk	Toronto	5
Merrick Brog.	Merchants	do	10
Metcalf, James	Gentleman	do	157
Metcalf, John	do	Myrtle	4
Metherell, Samuel	Farmer	Little Britain	1
Meyer, Ludwig	Gentleman	Seaforth	10
Michie, James	Merchant	Toronto	472
Michie, Mrs. C.	Married woman	Hamilton	9
Middleton, Charles G.	Farmer	Clinton	1
Middleton, John	do	do	4
Milburn, Thos. W.	Gentleman	Peterboro'	30
Millar, Melville	Merchant	Toronto	237
Miller, Thomas	Gentleman	Stratford	5
Milligan, Mrs. Margaret	Married woman	Clarke	30
Mills, James, sen.	Gentleman	St. Catharines	15
Mills, Thomas, Trustee	do	Woodstock	50
Milson, Ebenezer	do	Port Hope	12
Milward, Eliza F.	Spinster	Oakville	10
Mitchell, David	Farmer	Hibbert	6
Mitchell, Annie		Perth	1
Mitchell, John	Gentleman	Hamilton	15
Mitchell, John	do	Manchester	12
Mitchell, James	Farmer	Eglington	15
Mitchell, Jacob	do	Clarke	20
Moat, Robert	Broker	Montreal	573
Moffatt, George, in trust	Gentleman	do	200
Moffatt, George, do	do	do	14
Moffatt, George, do	do	do	5
Moffatt, George, do	do	do	5
Moggridge, John	Deceased	Prince Albert	2
Molson, John	Banker	Montreal	2150
Monkhouse, Joseph	Gentleman	Altona	60
Monzell, W. H.	do	Port Hope	48
Monteith, Andrew	do	Stratford	30
Montreal City and District Savings' Bank		Montreal	200

Royal Canadian Bank.—Continued.

(Banque Royale Canadienne.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Addition.	Residence.	Shares. (Actions.)
Moore, George	Farmer	Galt	20
Moore, H. H.	Gentleman	Dundas	100
Moorehouse, Henry	do	Perth	15
Morgan, John	Farmer	Hibbert	15
Morin, James	Manufacturer	Leslie	30
Morison, John	Gentleman	Woodville	6
Morley, Henry	Farmer	Holmesville	30
Morrison, John	Gentleman	Montreal	45
Morrison, Peter	Farmer	Rodgerville	1
Morrison, David	Gentleman	Montreal	127
Morrow, R. A.	do	Peterboro'	30
Morton, Robert	do	Brautford	4
Morton, Alex.	do	Ayr	6
Mowat, Wm.	do	Stratford	75
Mudie, Wm.	do	Portsmouth	2
Mulholland, John	Farmer	Cobourg	16
Mulholland, James	Deceased	do	10
Mulholland, Robert	Gentleman	do	34
Mulholland, Thomas	Farmer	Yorkville	3
Mullen, J. and E. & Co.	Merchants	Montreal	10
Mulvey, John	Merchant	Toronto	235
Munro, James	Gentleman	Thorold	30
Munro, Timothy	do	Epsom	7
Munro, R. T. and E.	Barristers	Toronto	11
Murphy, Rev. James	Clergyman	Carronbrook	15
Murphy, Josiah	Gentleman	Mitchell	8
Murray, C. R., in trust	Banker	Hamilton	575
Mutton, S. S.	Merchant	Toronto	5
McAllister, Archd.	Farmer	Duntroon	25
McAllister, Charles	do	Duart	3
McAllister, Archd.	do	Clinton	3
McBain, Rev. J. A. F.	Clergyman	Drummondville	7
McBean, John	Gentleman	Toronto	30
McCallum, R. C.	do	Campbell's Cross	75
McCallum, Wm.	Farmer	Sandhill	6
McCallum, L.	Gentleman	Stromness	40
McCarthy, D. and J.	Merchants	Montreal	20
McCaughy, S. G.	Barrister	Seaforth	6
McCaul, Mrs. E. A.	Married woman	Toronto	25
McCowan, John	Farmer	Brucefield	6
McCraken, Thomas, in trust	Banker	Toronto	206
McCraken, Thos.	Banker	do	9
McCraken, John	Gentleman	Hamilton	4
McCulloch, Peter	do	Toronto	31
McCulloch, F.	Banker	Montreal	662
McDonald, Hon. D.	Gentleman	Toronto	159
McDonald, Jno.	Barrister	do	144
McDonald, Isabella	Spinster	do	49
McDonald, Robert	Farmer	East Zorra	50
McDonald, John	Sheriff	Goderich	10
McDonald, Jno. Jas.	Gentleman	Bic, P. Q.	100
McDonald, Wm.	do	Montreal	100
McDonell, Wm.	do	Wallaceburgh	3
McDonell, J.	do	do	3
McDonell, W. J., in trust	Manager, Savings Bank.	Toronto	16
McDougall, Jno.	Miller	Bowmanville	90
McDougall, Dougal	Gentleman	Stratford	2
McDougall, Francis	do	Ottawa	20
McDougall & Broomfield	Merchants	Galt	10
McDougall, Alan	Civil Engineer	Toronto	108
McDougall Bros.	Brokers	Montreal	13
McDougall & Davidson	do	do	88

Royal Canadian Bank.—Continued.

(Banque Royale Canadienne.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Addition.	Residence.	Shares. (Actions.)
McDougall, Jno.	Gentleman	Montreal	150
McEwan, Duncan	Farmer	Rodgerville	5
McEwen, John	do	Clinton	9
McEwen, Wm.	Gentleman	Stratford	30
McFarland, Jas.	Farmer	do	9
McFarlane, Peter	do	Shakespeare	4
McGarva, John	Gentleman	Clinton	4
McGee, Jas., in trust	do	Toronto	600
McGee, Jas.	do	do	278
McGee, David	Merchant	do	9
McGill, Geo.	Gentleman	Rowmanville	15
McGinnis, Mrs. S. C.		St. John's, P. Q.	23
McGiverin, Wm.	Merchant	Hamilton	115
McGreevy, Hon. Thos.	Gentleman	Quebec	115
McGregor, Duncan	Farmer	Clinton	2
McGuin, Anthony	Gentleman	Collinsbay	30
McHarly, Mrs. P.	Widow	Goderich	20
McHardy, Chas.	Gentleman	do	24
McIntyre, John	do	Woodstock	15
McIntyre, Mrs. Jane	Widow	Cashmere	10
McKay, John	Express Agent	Woodstock	106
McKay, John	Gentleman	Beaverton	12
McKay, Joseph	do	Montreal	50
McKay, John	Farmer	Braemar	7
McKay, Mrs. Margaret		Embros'	10
McKay, Donald	Farmer	Brucefield	2
McKay, Donald	Merchant	Toronto	165
McKay, Jno. M.	do	do	30
McKenzie, D. A.	Farmer	Teeswater	1
McKenzie, Duncan	do	do	1
McKenzie, Mrs. Elizabeth		Woodstock	75
McKenzie, Mrs. Rachael	Widow	Bowmanville	6
McKenzie, J. S.	Gentleman	Montreal	47
McKenzie, J. & C.	Merchants	Sarnia	300
McKenzie, W.	Gentleman	Montreal	15
McKeough, J. & W.	Merchants	Chatham	15
McKerral, Peter E.	Gentleman	do	4
McLean, Wm.	Merchant	Toronto	20
McLean, James	Farmer	Hampton	2
McLean, James	do	Kippen	7
McLean, James	Gentleman	Chatham	20
McLellan, Saml.	do	Bowmanville	15
McLennan, Rev. K.	Clergyman	Peterboro'	3
McLennan, D. J.	Merchant	Port Hope	6
McLeod, Geo.	Gentleman	Portsmouth	20
McLeod, W. C.	do	Woodstock	85
McLeod, Grace Ann	Spinster	do	10
McMillan, John	Gentleman	Hampstead	3
McMillan, Peter	do	Stratford	2
McMillan, Rev. John	Clergyman	Mount Forest	20
McMurrich, Hon. John	Gentleman	Toronto	100
McNabb, John	do	Shakespeare	2
McNee, Jas.	Merchant	Kingston	67
McPherson, Jas., Trustee.	Deceased	do	4
McPherson, Wm.	Farmer	Claremont	6
McPherson, D. R.	do	Embros'	3
McPherson, A.	do	do	3
McPherson, M.	Gentleman	Kincardine	15
McPherson, Harriet		Woodstock	20
McQueen, Wm.	Farmer	Clinton	1
McQueen, John	do	Brucefield	2
McRae, Mrs. M.		Port Colborne	2

Royal Canadian Bank.—Continued.

(Banque Royale Canadienne.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Addition.	Residence.	Shares. (Actions.)
McRae, Jno.	Gentleman	Port Colborne	5
McShane, Jas. jun.	do	Montreal	6
McTavish, Alex.	do	Shakespeare	30
McTavish, Donald	do	Stratford	2
McTavish, Peter	do	do	6
McVicar, Geo.	do	Paris	2
McWilliam, Rev. Wm.	Clergyman	Bomanton	5
McWhirter, Jas., & Co.	Merchants	Woodstock	15
McWood, Wm.	Gentleman	Montreal	12
Neelands, John	Farmer	Londesboro'	6
Neilson, Cornelius	Deceased	Perth	24
Nelson, H. A.	Merchant	Montreal	150
Nichol, Thos.	Farmer	North Elmsley	4
Nichol, Thos.	Physician	Montreal	60
Nisbett, Wm.	Gentleman	Lynden	30
Noble, Wm.	do	Whitby	8
Nott, Robt.	Farmer	Clinton	2
Nunn, John	do	Sligo	8
Nash, F., in trust	Banker	Montreal	100
O'Connor, Rev. J. L.	Clergyman	Ottawa	15
Ogilvy, Wm.	Banker	Peterboro'	75
O'Hara, R. & H.	Merchants	Bowmanville	6
O'Hara, Robt.	Merchant	do	9
O'Hara, Henry	do	do	7
Oliver, Geo.	Drover	Galt	10
Oliver, W. H.	Gentleman	do	30
Olway, Mrs. Elizabeth	Widow	Woodstock	20
O'Neil, J. & R.	Merchants	Port Hope	10
Orkney, Jas. T.	Gentleman	Quebec	105
Orkney, W. G.	do	Montreal	13
Ormiston, Rev. Wm.	Clergyman	New York	150
Ormiston, David	Teacher	Whitby	20
Ormond, J. R.	Gentleman	Peterboro'	25
Osborne, Wm.	Merchant	Galt	105
Osborne, Wm., trustee	do	do	36
Oxnard, Geo. A.	Station Master	Guelph	28
Pardo, Thos.	Gentleman	Buckhorn	30
Parker, Thos.	Merchant	Woodstock	30
Parker, Henry	Gentleman	do	5
Parsons, Wm.	do	do	3
Parsons, Sarah E.	Spinster	Goderich	10
Pascoe, Geo.	Gentleman	Woodstock	7
Paterson, James	Barrister	Toronto	12
Paterson, Peter	Merchant	do	30
Paterson Wm. & Co.	Brokers	do	50
Patterson, Walter	Gentleman	Peterboro'	30
Patterson, B.	Physician	Bowmanville	125
Patterson, Wm.	Gentleman	Wallaceburgh	15
Patterson, Robt.	do	Peterboro'	5
Paxton, Charles	Merchant	Brooklin	18
Payne, James	Farmer	Rockford, Ill.	60
Pearse, Edgcombe	Accountant	Peterboro	21
Peck, C. H.	Gentleman	Prescott	50
Peddle, David	do	Stratford	2
Peers, Joseph	do	Woodstock	5
Pellatt, H., in Trust	Broker	Toronto	249
Pemberton, Edward H.	Gentleman	Quebec	12
Pepper, James A.	do	Woodstock	10
Perry, Horace	do	Rochester	90
Perry, J. H.	do	Whitby	45
Petty, John	Farmer	Kippen	4
Petty, George	do	do	6

Royal Canadian Bank.—Continued.

(Banque Royale Canadienne.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Addition.	Residence.	Shares. (Actions.)
Philip, Joseph A.	Gentleman	Cobourg	9
Philips, T. B.	Farmer	Woodhill	40
Philips, T. G.	Physician	do	20
Philips, Lucy M.	Spinster	Clinton	2
Pickard, James	Farmer	Exeter	2
Pillar, Wm.	Gentleman	Kingston	30
Pipe, John	do	Bowmanville	30
Planke, J. P.	Farmer	Uxbridge	12
Plewes, Simon	Gentleman	Georgetown	15
Pollock, John	do	Drumbo	6
Poitras, Rosine	Spinster	Montreal	26
Porter, John S.	Merchant	Seaforth	9
Potts, Joseph	Gentleman	Grafton	10
Powers, Felix	Farmer	Port Hope	21
Preston, S. S.	Deceased	Louisville	20
Priestman, John	Gentleman	Toronto	87
Prior, Elizabeth		Little Britain	1
Proctor, John	Gentleman	Hamilton	130
Proctor, George R.	do	Beaverton	15
Proctor, George	do	do	150
Proctor, John A.	do	do	30
Proudfoot, Mrs. Caroline	Widow	Toronto	18
Proudfoot, Wm.	Gentleman	Hamilton	75
Pulham, H. M. P.	Spinster	England	15
Purkiss, I. D., in Trust	Mangr. Dem' Telegraph	Toronto	42
Purkiss, I. D.	do	do	6
Purkiss, Mrs. E., Trustee	Widow	Brockville	45
Pye, Thomas	Deceased	Cobourg	8
Pyke, Wm.	Gentleman	St. Mary's	11
Pyper, Mary	Spinster	Toronto	10
Pyper, George A., in Trust	Merchant	Oakwood	105
Quirk, Michael	Farmer	Downie	2
Racey, R. M.	Merchant	Clinton	4
Racey, James B.	do	do	20
Rae, Jackson	Banker	Montreal	50
Ramage, W. W.	Gentleman	Kingston	3
Ramsden, John	do	Holt	15
Rance, Mrs. Mary	Widow	Clinton	2
Raymond, Albertine L.		St Hyacinthe	60
Redford, James	Gentleman	Stratford	61
Reed, Mrs. Jane, Executrix	Widow	Toronto	47
Reed, Mrs. Jane	do	do	5
Reikie, Rev. T. M.	Clergyman	Bowmanville	7
Reesor, Hon. D.	Manufacturer	Markham	20
Reesor, John	do	do	80
Reid, Wm.	Gentleman	Montreal	15
Reid, Wm.	Farmer	Clarke	3
Reid, John	Gentleman	Peterboro'	10
Reid, John	Farmer	Varna	2
Reid, Robert	do	do	3
Reid, James	Gentleman	Hamilton	18
Remmer, John	Farmer	Pickering	3
Remon, E. P.	Gentleman	Ottawa	6
Reynolds, Gwine	Farmer	Reach	20
Richardson, Joseph	do	Downie	20
Richardson, Joshua	Gentleman	Whitby	30
Richardson, James	Butcher	Toronto	20
Ritchie, John	Brassfounder	do	28
Ritchie, D. H.	Gentleman	Bayfield	45
Ritchie, James	do	Beaverton	2
Robertshaw, John	do	Woodstock	14
Robertson, John	Farmer	Brampton	9

Royal Canadian Bank.—Continued.

(Banque Royale Canadienne.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Addition.	Residence.	Shares. — (Actions.)
Robertson, Mrs. Margaret	Widow	Cobourg	34
Robertson, James, sen.	Deceased	Port Hope	20
Robertson, James, jun.	Tanner	do	10
Robertson, John	Gentleman	Lavant	18
Robertson, Donald	Contractor	Queenston	20
Robertson, Charles, in Trust	Gentleman	Toronto	287
Robinson, James	do	Markham	5
Robinson, Mrs. E.		Peterboro'	10
Robinson, Charles	Gentleman	Beaverton	5
Robinson, John G.	do	do	3
Robinson and Howell	Manufacturers	Galt	60
Robitaille, L. A.	Gentleman	Quebec	15
Robson, George	do	Whitby	6
Robson, R. and J.	Builders	Galt	2
Robson, John J.	Gentleman	Newcastle	125
Rodgers, John	Farmer	Peterboro'	88
Rogers, Robert Z. and J. Charles Rogers	Executors	Grafton	15
Rose, W. N.	Gentleman	Newcastle	4
Rose, George M.	Publisher	Toronto	30
Ross, Donald	Farmer	Clinton	3
Ross, Wm.	Gentleman	Hamilton	4
Ross, J. M.	do	Woodstock	7
Ross, John	Toll-gate Keeper	Galt	4
Ross, Mrs. S. A.	Married Woman	Toronto	38
Ross, Thomas	Gentleman	Ottawa	50
Rouse, Benage	do	Whitby	3
Rowe, Robert	do	Peterboro'	16
Russell, Wm.	Brewer	Drummondville	20
Rutledge, A.	Gentleman	Bayfield	30
Rutledge, James	do	Bowmanville	28
Ryan, Wm.	do	Perth	2
Ryan, Hugh, in Trust	do	do	135
Sache, Wm.	Banker	Montreal	40
Saunders, B.	Merchant	Toronto	150
Saunders, H. and A.	Merchants	Montreal	100
Sawtell, A., in Trust	Gentleman	do	40
Schofield, A. K.	do	Fonthill	7
Scott, Sarah A.	Spinster	Perth	7
Scott, Charles J.	Gentleman	Montreal	5
Scott and Cowan	Merchants	Princeton	15
Scott, Mrs. Elizabeth	do	Montreal	4
Scott, Emily	Spinster	do	1
Scott, James, in Trust	Merchant	Toronto	100
Scott, James	do	do	112
Scrimger, James K.	do	Galt	35
Senior, Richard	Gentleman	Ayr	20
Seymour W. and Co.	Merchants	Goderich	90
Sexton, W. S.	Gentleman	Port Perry	30
Shanly, Frank	Contractor	Toronto	20
Shannon, Mrs. E.	do	Montreal	150
Sharman, Joseph	Gentleman	Stratford	10
Sharman, John	do	do	10
Sharpe, Wm.	do	Simcoe	6
Sharpley, Mrs.	do	Montreal	3
Shaver, James	Gentleman	Lynden	2
Shaw, Robert	Farmer	Cartwright	20
Shaw, Samuel J.	Merchant	Quebec	75
Shearson, W. A.	do	Galt	30
Shepherd, Peter	Farmer	Bowmanville	10
Shepherd, Mrs. Mary	Widow	Woodstock	5
Sheppard, Mrs. E. P.	Married Woman	Goderich	25
Sherin, John C.	Farmer	North Douro	30

Royal Canadian Bank.—Continued.

(Banque Royale Canadienne.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Addition.	Residence.	Shares. (Actions.)
Sherrod, John	Farmer	East Oxford	10
Shillington, Henry	do	Perth	12
Shillington, Mrs. C.	Married Woman	do	12
Shiple, William	Farmer	Clinton	10
Shiple, John	do	do	10
Short, John	do	Embros'	5
Simmers, J. A.	Seedsman	Toronto	45
Simpson W. M. and A. R. Boswell, Trustees	do	do	15
Simpson, Isaac	Gentleman	Kingston	3
Sincennes, Damase	do	Montreal	10
Sinclair, James	Gentleman	Stratford	4
Slater, William	Farmer	Clinton	2
Sloan, Samuel	Gentleman	Goderich	5
Sly, Robert	Farmer	Clinton	1
Smart, John	Banker	Montreal	18
Smilie, W. C.	Gentleman	do	50
Smillie, Benjamin	Farmer	Kippen	6
Smillie, Margaret	Spinster	do	4
Smith, A. M.	Merchant	Toronto	150
Smith, Mrs. M. A.	Married woman	do	75
Smith, L. W.	Barrister	do	39
Smith, L. W., Trustee	do	do	10
do do	do	do	28
do do	do	do	75
do do	do	do	4
do do	do	do	16
Smith, Mrs. M. E.	Married woman	do	45
Smith, L. W. and Wm. Arthurs, Trustees	do	do	85
Smith, Charles F.	Gentleman	Quebec	150
Smith, Mrs. E. F.	Widow	Montreal	66
Smith, David	Gentleman	Brampton	10
Smith, Edward	do	Kingston Mills	4
Smith, Patrick	do	Kingston	5
Smith, P., Trustee	do	do	1
Smith, Hiram	do	Glanford	22
Smith, Obadiah T.	do	do	7
Smith, Donald	do	Hamilton	30
Smith, Andrew	Farmer	Campbell's Cross	21
Smith, Donald	do	Brucefield	1
Smith, Wm.	Gentleman	St. Catharines	6
Smith, Elizabeth	Spinster	Ayr	10
Smith, Wm.	Gentleman	Woodstock	10
Smith, Joseph	Carpenter	Toronto	18
Snell, John	Farmer	Edmonton	26
Soules, Daniel	Gentleman	Newmarket	15
Sovereign, L. A.	do	Paris	7
Spalding, John	do	Perth	4
Spalding, Ellen	do	do	3
Spalding, James	Gentleman	do	2
Spears, Adam	Farmer	Davisville	120
Speight, Thomas, jun.	Gentleman	Markham	10
Spence, Patrick	do	Perth	2
Spiers, David	Merchant	Galt	30
Spooner, George D.	Deceased	Bowmanville	16
Spooner, James, in Trust	Merchant	Toronto	19
Sproule, J.	Gentleman	Cannington	8
Stanbridge, Township of	do	Montreal	86
Stanbury, Thomas	Farmer	Clinton	45
Stanton, W. H., Trustee	Barrister	Toronto	35
Starke, G. K.	Gentleman	Montreal	50
Starnes, Henry, in Trust	Prest. Met. Bank	do	475
Stavely, James	Farmer	Clinton	5

Royal Canadian Bank.—Continued.

(Banque Royale Canadienne.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Addition.	Residence.	Shares. (Actions.)
Steep, Henry	Farmer	Clinton	1
Stephens, Jonathan	do	Bowmanville	4
Stephenson, James	Gentleman	Toronto	13
Stevenson, James B. and Robert Stewart		Montreal	4
Stevenson, James	Banker	Quebec	21
Stewart, Duncan	Farmer	Stratford	6
Stewart, Duncan	do	do	2
Stewart, Wm	Gentleman	Kingston	7
Stewart, Mrs. Louisa	Widow	Quebec	109
Stewart, John, jun	Farmer	Stratford	2
Stewart, Peter	do	do	4
Stewart, James	Gentleman	Hamilton	10
Stewart, A. B	do	Montreal	130
Stoney, Thomas	do	Stratford	4
Strachan, Wm	Merchant	Toronto	20
Strachan, Mrs. M. A.	Widow	do	48
Strachan, Martin	Gentleman	Kingston	5
Strathay, H. G.	Broker	Montreal	15
Strauchon, Mrs. M. R.	Married woman	Woodstock	15
Street, Thomas C.	Gentleman	Niagara Falls	555
Stuart, Ernest	do	Montreal	30
Sutherland, George J.	do	Auburn	2
Sutherland, Mrs. Marian		East Zorra	5
Sykes, Samuel	Manufacturer	Newmarket	15
Symington, James	Gentleman	Lachine	15
Tait, Mrs. Margaret		Bowmanville	5
Tamblyn, Charles R. and L. A. Gamsby, executors		Orono	15
Tate, Wm.	Farmer	Reach	39
Taylor, Thomas	Gentleman	Raglan	10
Taylor, Alexander	Farmer	Clinton	4
Taylor, Robert	Gentleman	Peterboro'	15
Taylor, W. D.	Accountant	Toronto	4
Taylor, John	Gentleman	Montreal	325
Tempest, J. W.	do	do	100
Temple, R. H.	Broker	Toronto	105
Templeton, James	Gentleman	Perth	24
Templeton, George	do	Montreal	3
Tennant, Walter	do	Paris	5
Thistle, W. R.	Merchant	Ottawa	30
Thom, Eliza	Spinster	Perth	3
Thomas, Charles L.	Gentleman	Hamilton	4
Thomas, Adeline		Chippawa	8
Thomas, W. H.	Gentleman	do	6
Thompson, Thos.	Farmer	Omeme	2
Thompson, Richard	Merchant	Stratford	40
Thompson, Jno. J. J.	Gentleman	Chatham	9
Thompson, Moses	Farmer	Port Granby	20
Thomson, John	Gentleman	Cobourg	12
Thomson, John C.	do	Quebec	56
Thomson, Wm.	Merchant	Toronto	100
Thorndyke, Edward	Farmer	Cavan	2
Thornton, Thos.	do	Kirby	10
Thwaites, Richard	do	Clinton	2
Tiffin, Thos.	Gentleman	Montreal	60
Thulin, Rev. M.	Clergyman	Cobourg	20
Tobin, Thos.	Gentleman	Stratford	15
Todd, Alfred	Clerk	Ottawa	43
Todd, A. Thornton	Gentleman	Toronto	100
Torrance, Henry	do	Quebec	19
Totten, Daniel	do	Paris	30
Townsend, Joseph	do	Clinton	9

Royal Canadian Bank.—Continued.

(Banque Royale Canadienne.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Addition.	Residence.	Shares. — (Actions.)
Trow, James	Gentleman	Shakespeare	150
Trull, W. W.	do	Orono	30
Trustees School Section, No. 9	Darlington	Bowmanville	8
Tucker, J. L.	Gentleman	Orono	3
Tully, Robert	do	Peterboro'	15
Tunney, James	Deceased	Clinton	10
Turnbull, Mrs. Elizabeth	Married woman	Quebec	185
Turner, John	Gentleman	Varna	1
Turner, Mrs. R. A.	Married woman	Bowmanville	15
Van Nostrand, John	Farmer	Aurora	15
Vannovous, Mrs. C. K.	Widow	Quebec	37
Vanstone, Samuel	Farmer	Tyrone	120
Vernon, Jane	Spinster	Newmarket	9
Vernon, Amy	do	do	9
Vernon, Celestia	do	do	6
Wade, Henry	Farmer	Port Hope	6
Wadsworth, W. R.	Miller	Weston	15
Wadsworth, T. R.	do	do	60
Wahn, Valentine	Iron Founder	Preston	10
Wakefield, T. B.	Farmer	Newmarket	4
Wagner, J. P.	Builder	Toronto	2
Walkey, Samuel	Gentleman	Whitby	1
Wallace, R.	Mercant	Galt	42
Walters, Henry	Gentleman	Drumbo	7
Walton, John	Farmer	Strangford	15
Ward, Thos.	do	Hampton	7
Warnock, Adam	Merchant	Galt	30
Warnock, Jas.	do	do	60
Warner, J. M.	Gentleman	Montreal	6
Warwick, Wm.	Merchant	Toronto	15
Washington, Stephen	Farmer	Solina	15
Waterman, John	do	South Monaghan	3
Watkins, Thos.	Gentleman	Montreal	15
Watt, Alex.	do	do	30
Weatherhead, T. C.	do	Perth	12
Webb, Elizabeth	Spinster	Drummondville	2
Webber, Robert	Farmer	East Zorra	6
Weir, Malcom	Gentleman	Chatham	15
Weir, W.	Broker	Montreal	12
Weir, Mrs. E. S.	Married woman	do	37
Wells, Stewart	Plumber, &c.	Toronto	10
Wells, James P.	Farmer	King	7
Wellwood, Eleanor	Spinster	Oshawa	5
Werrell, Thos.	Gentleman	Stratford	3
West, Mrs. Lydia	do	Wallaceburgh	6
Westcott, Wm.	Farmer	Brucefield	4
Wheler, Edward	do	Stouffville	40
Wheler, Geo.	Miller	Uxbridge	40
White, Mrs. Frances	Widow	Whitby	4
White, John	Merchant	Woodstock	15
Whitehead, Chas. J.	Gentleman	Toronto	151
Whitely, Noble	Farmer	Holmesville	4
Whiteside, W.	Merchant	Dunbarton	30
Whiteside, Margaret M.	Spinster	Little Britain	15
Whiting, Richard, in Trust	Gentleman	St. Mary's	7
Wigginton, Thos.	Farmer	Clinton	4
Wight, John	Gentleman	Kirkwall	10
Wilkes, Alfred, J.	Barrister	Brantford	2
Wilkie, Mrs. M. S.	Widow	Quebec	75
Wilkins, W. H. and S.	Merchants	Galt	30
Wilkinson, John	Farmer	Brampton	3
Wilkinson, Wm.	do	do	3

Royal Canadian Bank.—Continued.

(Banque Royale Canadienne.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Addition.	Residence.	Shares. — (Actions.)
Wilkinson, Jane.....		Galt	17
Willard, Chas.....	Gentleman	Prescott	75
Williams, R. S.....	Manufacturer	Toronto	9
Williamson, David.....	Gentleman	Beaverton	3
Willoughby, Rev. N. R.....	Clergyman	Barrie	12
Wilson, James.....	Gentleman	Mitchell	30
Wilson, W. F.....	do	Woodstock	15
Wilson, A. C.....	do	Whitby	10
Wilson, R. J., Trustee.....	Barrister	do	2
Winch, R. J.....	Butcher	Cobourg	15
Windatt, Wm.....	Gentleman	Bowmanville	10
Windatt, Richard.....	do	do	30
Windham, Wm.....	Clerk	Guelph	75
Wood, Richard.....	Gentleman	Port. Dalhousie.....	4
Wood, Sam'l G. and Alex. Robertson, Trustees		Toronto	75
Wood, Mrs. Mary.....	Married woman	Peterboro'	60
Woods, Joseph.....	Farmer	Perth	1
Woods, Anne.....	Married woman	do	1
Woodside, Hugh J.....	Solicitor	Toronto	1
Woolfenden, Albert.....	Farmer	Whitby	3
Wright, David.....	Gentleman	Hamilton	15
Wright, W.....	do	Montreal	20
Wright, Mrs. Ellen.....	Married woman	Perth	4
Wright, P. Rose.....	Deceased	Cobourg	50
Wright, H. H.....	Physician	Toronto	60
Wyllie, Robert.....	Gentleman	Ayr	20
Yale, Sanford.....	do	Toronto	7
Yarnold, Benjamin.....	do	Whitby	300
Yerex, S. H.....	do	Little Britain	4
Youll, David.....	Farmer	Brucefield	2
Young, Geo.....	Gentleman	Chatham	10
Young, Rev. Geo. P.....	Clergyman	Toronto	60
Youngs, John.....	Gentleman	Woodstock	3
Younie, A.....	do	Tyrone	72
Younie, A., Guardian.....	do	do	10
Yuile, W. P.....	do	Montreal	7
			50000

THOS. McCRAKEN,

Cashier.

JNO. GRAHAM,

Stock Ledger Keeper.

ROYAL CANADIAN BANK,

TORONTO, 13th April, 1872.

NIAGARA DISTRICT BANK.

BANQUE DU DISTRICT DE NIAGARA.

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. — Actions.	Nominal value (Valeur Nominale)
Benson, Hon. Jas. R.	St. Catherines	100	\$ 10,000
do Trustee do	do	13	1,300
do do do	do	11	1,100
do do do	do	15	1,500
Benson, Mrs. Alicia M.	Port Hope	5	500
Bate, Albert	Dunnville	26	2,600
Bosanquet, R. G.	London, England	66	6,600
Burrowes, Arnold	Woodstock	44	4,400
Burns, Miss A. F.	Niagara	2	200
Buell, Mrs. Sarah M.	St. Catherines	2	200
Beeton, Joseph E.	do	3	300
Beeton, William B.	do	12	1,200
Brown, Thomas	Ingersoll	10	1,000
Burns, Thomas	St. Catherines	1	100
Brownlee, William E.	do	50	5,000
Barker, Edward	Ingersoll	8	800
Bland, Luke	do	5	500
Benson, Mrs. M. A.	St. Catherines	40	4,000
Clark John	Philadelphia	50	5,000
Copeland, William L.	St. Catharines	3	300
Corwin, Mrs. Catherine	Stamford	5	500
Carlisle, Henry	St. Catharines	30	3,000
Clark, John	Drummondville	12	1,200
Chadwick, Mrs. Jane	do	5	500
Corwin, Mrs. S.	do	31	3,100
Crysler, Mrs. Catherine	St. David	3	300
Cook, Simeon	Ingersoll	10	1,000
Chadwick, Charles E.	do	10	1,000
Callagan, John	do	1	100
Crisp, W. T.	do	5	500
Chadwick, Mrs. Jane	do	5	500
Christopher, J. G. and A. N.	do	30	3,000
Cole, P. D.	Grantham	20	2,000
Cameron, Rev. J. Y.	Drummondville	6	600
Dixon, W. H., Estate of	Toronto	20	2,000
Donaldson, Merley	Ottawa	31	3,100
Donaldson, R., Administrators	do	2	200
Donaldson, R., jun.	do	20	2,000
Duck, William	Grantham	10	1,000
Edwards, Elizabeth	Dublin, Ireland	22	2,200
Eastwood, William	Ingersoll	2	200
Fuller, N., Very Rev. Archdeacon	Toronto	87	8,700
Goodman, Edwin	St. Catharines	20	2,000
Gregory, Mrs. Sarah	Louth	50	5,000
Gregory, Miss Julia	do	5	500
Haynes, D. Curtiss	St. Catharines	53	5,300
Hill, Samuel	Port Robinson	6	600
Hixon, Timothy S.	do	21	2,100
Humphrey, J. R., and F. W. Edmonds, Trustees.	North Wales	24	2,400
Hall, Charles P.	Ingersoll	6	600
Holcroft, T.	do	5	500
Helliwell, Mrs. Mary	St. Catharines	2	200
Ingersoll, Miss Catherine	do	10	1,000
Irving, Amilius H.	Hamilton	12	1,200
Jukes, M. R., Estate of	St. Catharines	29	2,900
Jukes, Mrs. Phoebe	do	3	300
Jemkin, Samuel S.	do	30	3,000
Jarvis, Joseph	Ingersoll	10	1,000
Killsly, Hon. H. H.	Toronto	100	10,000

Niagara District Bank.—Continued.

(Banque du District de Niagara.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Nominal Value. (Valeur Nominale)
Ker, John	Drummondville	9	\$ 900
King, Squire	Stromness	20	2,000
Keefer, Mrs. M., Estate of	Thorold	6	600
Keefer, Samuel	Brockville	60	6,000
Lamb, James	St. Catharines	57	5,700
Leeming, Trustees W. & H. Mettleberger	do	8	800
Laurie, James	do	3	300
Laurie, Robert	do	40	4,000
Merritt, Hon. W. H., Estate of	do	170	17,000
Merritt, W. H. jun.	do	64	6,400
Merritt, Thomas R.	do	264	26,400
Merritt, Charles	St. John, N. B.	42	4,200
Merritt, C. and C. M. Arnold, Trustees	do	11	1,100
Merritt, J. P.	St. Catharines	150	15,000
Merritt, Mrs. Sarah	do	5	500
Merritt, Nehemiah	do	9	900
Morris, Hon. Jas., Estate of	Toronto	20	2,000
Morris, Edward	Guelph	20	2,000
Mack, Rev. Frederick	St. Catharines	20	2,000
Mack, Mrs. Catherine Jane	do	3	300
Mack, Mrs. Caroline	do	3	300
Mittleberger, W. A.	do	2	200
Millar, Thomas D.	Ingersoll	10	1,000
Mack, Theophilus	St. Catharines	20	2,000
Macdonald, Hon. J. Sandfield	Cornwall	22	2,200
McFarland, Mrs. Amelia	Thorold	23	2,300
McGiverin, William, Trustee	Hamilton	21	2,100
do do do	do	21	2,100
do do do	do	21	2,100
do do do	do	21	2,100
McDonagh, John	Thorold	20	2,000
McGlashan, J. F.	Niagara Falls	7	700
McDonald, Robert	Ingersoll	5	500
McIntyre, James	do	3	300
McLean, Allan	do	4	400
Oill, George N.	St. Catharines	5	500
Oille, Lucius S.	do	19	1,900
O'Neill, J.	Ingersoll	5	500
O'Connor, A.	do	10	1,000
Oliver, Malvina Adelaide	Louth	5	500
Price, David	do	4	400
Phoenix Insurance Co.	Hartford, Conn	50	5,000
Price, J. H. and N. H. Pawling, Executors	Welland	21	2,100
Reynolds, Benjamin F.	St. Catharines	46	4,600
Robertson, D. M.	Ingersoll	10	1,000
Rennie, John	Allanberg	33	3,300
Robinson, Sir J. L. and Miss C. Arnold, Trustees	Toronto	20	2,000
Ransome, John Gay	Chippewa	10	1,000
Robeson, Mrs. Eliza C.	St. Catharines	10	1,000
Ramsay, W. A.	Ingersoll	5	500
Reid, S. G.	do	2	200
Reynolds, Mrs. M. A.	St. Catharines	13	1,300
Street, Thos. C.	Chippewa	210	21,000
Smith, William	Homer	18	1,800
Sewell, Rev. Hy. D.	Head Corn, Kent	34	3,400
Smart, Mrs. C. S.	Port Hope	13	1,300
Smith, W. R. B. & Co., Trustees	London, England	20	2,000
Stevenson, Miss C. M.	St. Catharines	3	300
Sisters of St. Joseph	Toronto	4	400
Thompson, Henry	Drummondville	40	4,000
Tans, Rev. F.	Brockville	4	400
Tilson, E. D.	Ingersoll	15	1,500

Niagara District Bank.—Continued.

(Banque du District de Niagara.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Nominal Value. (Valeur Nominale)
Wright, D. M.	Cramaha	5	\$ 500
Woodruff Richard	St. Davids	120	12,000
Watt, T. Halliday	Niagara	5	500
Watt, R. H.	do	1	100
Watt, Miss Emily J.	do	1	100
Ward, Mrs. C., Administratrix	St. Catharines	3	300
Woodruff, R. H. & C.	do	20	2,000
Wood, W. G.	Ingersoll	10	1,000
White, David	do	10	1,000
White, Christina Ann	do	13	1,300
Wilson, Charles	do	5	500
		3,227	\$322,700

C. M. ARNOLD,

April 16, 1872.

Cashier.

THE DOMINION BANK.

BANQUE DE LA PUISSANCE.

Shares, \$50 each.

Actions, \$50 chacune.

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé)
Allan, Margt.	Stratford	6	\$ 300 00
Arnold, Robt.	Toronto	12	545 00
Austin, James, & Henry Pellatt, Trustees	do	196	9800 00
Austin, James	do	640	32000 00
Beattie, Thos.	London	24	450 00
Bentley, Lewis	Brougham	16	800 00
Bethune, Jane F.	Toronto	10	155 00
Betts, Eliza	Whitby	24	1200 00
Bickford, E. O.	Toronto	20	100 00
Brown Bros.	do	24	900 00
Burgess, R. K.	do	50	2500 00
Blong, Edward	do	60	3000 00
Blong, Henry	do	60	3000 00
Blong, Robt.	do	24	1200 00
Bolger, Francis	do	20	1000 00
Booth, James	do	40	2000 00
Burn, Miss Mary Theresa	Newmarket	20	1000 00
Burn, Miss Helen	do	20	1000 00
Boulton, G. D'Arcy	Toronto	90	4500 00
Boswell, A. R.	do	24	1200 00

The Dominion Bank.—Continued.

(Banque de la Puissance.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
Boyd, G. J.	Toronto.	48	\$ 2400 00
Baldwin, Henry St. George	do	4	200 00
Burns, James	East Whitby	12	600 00
Button, A. T.	Uxbridge	86	4300 00
Bowie, Rev. James	Everton	25	1250 00
Burn, David	Cobourg	270	13500 00
Burn, Messrs., & Co.	do	4000	200000 00
Blong, Maria	Toronto.	24	1200 00
Bourn, Charles	Cobourg	12	600 00
Bonnell, Wm.	Toronto.	36	1800 00
Bascom, Jcs., M.D.	Uxbridge	4	200 00
Buchanan, W. J., in trust	Toronto.	40	2000 00
Buchanan, W. J.	do	80	4000 00
Brock, Wm., jun.	Prince Albert	20	1000 00
Browne, James	Toronto.	16	800 00
Buchan, Lawrence	do	40	2000 00
Cade, John	Oshawa	20	1000 00
Calder, John	Brooklyn	24	1200 00
Cameron, D.	Killarney	24	690 00
Cameron, H. C.	Toronto.	24	450 00
Cameron, Ewen	Prince Albert	12	600 00
Card, Levi	Uxbridge	4	120 00
Cambie, A. J.	Ottawa	2	100 00
Cameron, Eliza	Grafton.	1	50 00
Carty, Estate of J.	Toronto.	20	1000 00
Carnegie, D. G.	do	116	5800 00
Cawthra, John	do	66	3300 00
Carty, Miss Mary	do	48	2400 00
Cayley, John	do	24	1200 00
Cawthra, Jos.	Newmarket	24	1200 00
Chisholm (Brampton), K.	Brampton.	20	250 00
Cawthra, Henry	Toronto.	48	2100 00
Clark, Capt.	Uxbridge	14	700 00
Clark, David	Rockwood	60	3000 00
Close, P. G.	Toronto.	32	870 00
Cochrane, S. H.	Whitby	12	285 00
Cowan, David	Toronto.	40	1200 00
Copp, Clark & Co., Messrs.	do	40	1800 00
Cox & Co., Messrs. G. & J. W.	do	24	690 00
Crooks, Adam	do	40	1525 00
Crawforth, John	Whitby	10	500 00
Crosby, Ira G.	Uxbridge	16	385 00
Cowdry, Thos.	Toronto.	16	800 00
Crickmore, John	do	24	1200 00
Croft, Henry	do	24	1200 00
Crooks, Mrs. Ellen	West Flamboro'	3	150 00
Croxall, Thos. D.	Uxbridge	8	400 00
Currie, Neil	Toronto.	60	3000 00
Crowther, James	do	122	6100 00
Currie, Mark	Prince Albert	20	1000 00
Cummins, Mary Maria	Toronto.	3	150 00
Conant, D.	Oshawa.	10	500 00
Croft, Wm.	Toronto.	24	1200 00
Cowdry, Nathaniel H.	do	4	200 00
Cassells, W. G.	do	10	500 00
DeLaporte, A. O.	do	24	1200 00
Devine, Thos.	do	40	2000 00
Dickie, Wm.	Oshawa.	24	1200 00
Dickey, N.	Toronto.	48	900 00
Dickson, B. Homer	do	150	7500 00
Dobble, Wm.	Uxbridge	12	600 00
Doel, Estate of John	Toronto.	40	2000 00

The Dominion Bank.—Continued.

(Banque de la Puissance.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
Dow, David S.	Whitby	10	\$ 500 00
Dingle, John	Davisville	72	3600 00
Dodgson, John	Toronto	80	4000 00
Eastwood, John	do	18	900 00
Eastwood, Anthony	do	6	300 00
Elwell, Rev. J.	Kingston	24	1200 00
Eagle, Thos.	Weston	24	1200 00
Empcy, Philip H.	Cornwall	24	1200 00
Elliot, Wm.	Iroquois	40	2000 00
Elliot, Mrs. Annie G.	Halifax	6	300 00
Evans, Rev. Ephraim	Yorkville	29	1450 00
Farewell, Abram	Oshawa	64	3200 00
Farewell, Ackens	do	20	1000 00
Farncourt, F., in trust	Newcastle	80	4000 00
Farley, Messrs. A. & Son	Toronto	48	2400 00
Fitzgerald, Edward	do	24	1200 00
Feintuch, Marcus	do	44	2200 00
Flint, George	do	20	1000 00
Flint, William	Whitby	24	1200 00
Fox, Edward	Toronto	48	2400 00
Foy, Estate of Patrick	do	40	2000 00
Foy, Trustees of Mary	do	60	4000 00
Foy, John	do	20	1000 00
Fraser, C. F.	Brockville	48	2400 00
Forrester, John	Uxbridge	5	250 00
Fife, Robt.	Westwood	7	350 00
Gibson, J. A.	Oshawa	10	500 00
Gooderham, Mrs. Margaret	Toronto	100	5000 00
Gould, Joseph	Uxbridge	40	2000 00
Gooderham, Wm., jun.	Toronto	48	2400 00
Gooch, R. N.	do	24	1200 00
Grose, Stephen	Whitby	48	2400 00
Guillett, John	Cobourg	28	1400 00
Gunn, R. J.	Whitby	12	600 00
Garth, G. W.	Oshawa	12	345 00
Garvin, John	Toronto	40	500 00
Gooderham, George, in trust	do	40	1200 00
Green, Crofts & Co., Messrs.	London	20	500 00
Hackett, Alexander	Oshawa	12	600 00
Hamilton, Jane	Whitby	12	275 00
Harley, T. H.	Toronto	4	180 00
Harrison, James	Uxbridge	4	200 00
Henry, Robert	King	24	1200 00
Herson, J., in trust	Toronto	9	450 00
Hellmuth, Rev. Dean	London	10	350 00
Heward, Stephen, and W. Schreiber, Trustees		120	4050 00
Heyden, Mrs. Barbara	Toronto	28	1400 00
Heward, John O.	do	48	2400 00
Hunter, Rose & Co., Messrs.	do	48	2400 00
Holden, James	Whitby	279	13950 00
Hickie, B. J.	do	12	345 00
Hughes, Patrick	Toronto	60	1200 00
Harris, Rev. Henry	do	24	800 00
Horton, William	do	26	1300 00
Hoskin, Thomas	Oshawa	10	500 00
Howland, W. H.	Toronto	24	1200 00
Howland, Peleg	do	100	5000 00
Henderson, James	Yorkville	40	2000 00
Irvine, Rev. John	Mille Isles	20	1000 00
Jackson, M. B.	Toronto	24	1200 00
Jones, John	Whitby	20	1000 00
Jones, W. J.	Bowmanville	5	250 00

The Dominion Bank.—Continued.

(Banque de la Puissance.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount paid. — (Montant yé.)
			\$
Johnston, Henry T.	Uxbridge	100	3000 00
Johnson, James.	Prince Albert	28	1400 00
Jarvis, Frederick W.	Toronto.	4	200 00
Jennings, Rev. John.	do	24	1200 00
Julian, H. G.	do	150	3750 00
Kirshoffer, Mrs. Isabella.	Ireland	49	2450 00
Kirkland, Thos.	Whitby.	9	217 50
Kane, J. H.	Toronto.	17	850 00
Leavens, David R.	Ottawa.	8	400 00
Lapp, Philip.	Uxbridge	24	1200 00
Lally, Edward Samuel.	Barrie	24	1200 00
Leckie, John.	Toronto.	24	930 00
Lewis, Kate.	do	50	2500 00
Lepper, A.	do	24	1200 00
Lewis, George W.	do	80	4000 00
Lockhart, James.	Whitby.	48	2400 00
Lally, Mrs. Anne.	Barrie	14	700 00
Lyman, Benjamin.	Toronto.	40	500 00
Lang, Wm.	Oshawa.	12	600 00
Madill, John.	Whitby.	10	125 00
Matthews, W. D.	Toronto.	140	4200 00
MacLennan, James.	do	24	1200 00
Maurice, Rev. R. R.	Mount Forest	34	1700 00
Masson, Wm.	Brooklyn	48	2400 00
Martindale, Col. Benjamin Hay.	Quebec	20	1000 00
Mills, John.	London.	24	780 00
Michie, James.	Toronto.	40	2000 00
Miller, William.	do	10	500 00
Mitchell, Joseph.	Brooklin	9	450 00
Monro, Alexander M.	Toronto.	24	690 00
Moore, Richard.	Brooklin	20	1000 00
Morison, M.	Toronto.	24	300 00
Morton & Smith, Messrs.	do	48	1140 00
Moncrieff, George.	London.	12	600 00
Moat, John, in trust.	Toronto.	8	400 00
Morison, John.	do	48	2400 00
Montreal Assurance Company.	Montreal	240	12000 00
Mulock, Wm.	Toronto.	50	2500 00
Mulcahy, Thos.	Orillia	20	1000 00
Murray, R. S.	London.	10	50 00
Murton, James.	Oshawa.	20	1000 00
Muter, Col. Robt.	Toronto.	10	500 00
Mossman, James.	do	24	1200 00
Mason, Mrs. Alicia.	do	16	800 00
Mead, Joseph H.	do	240	12000 00
Myles, James.	do	24	930 00
MacDonell, W. J.	do	40	2000 00
McBean, John.	do	48	2400 00
McCann —	Uxbridge	4	200 00
McCarthy, Dalton, Trustee.	Barrie	1	50 00
McCarthy, Dalton.	do	21	1050 00
McEacheon, —	Hamilton	48	1960 00
McCord, A. T.	Toronto.	10	500 00
McKenzie, Charles.	Cobourg	12	600 00
McGrath, M.	Uxbridge	4	200 00
McHardy, George.	St. Helen.	24	1200 00
McHardy, Penelope.	Goderich	20	1000 00
McHardy, Forbes.	Toronto.	20	1000 00
McDonald, D. M., in trust.	do	12	600 00
McDonald, Isabella.	do	10	500 00
McGee, Robert.	Oshawa.	57	2850 00
McGill, George.	Bowmanville	12	600 00

The Dominion Bank.—Continued.

(Banque de la Puissance.—Suite.)

NAME. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
			\$ cts.
McCallum, Peter, & Son.....	Cobourg.....	40	2000 00
McGee, David.....	Toronto.....	6	300 00
McMichael, Charles.....	do.....	24	450 00
McMichael, Daniel, LL.D.....	do.....	24	1200 00
McMurray, James.....	do.....	24	1200 00
McMurty, Elizabeth.....	Cobourg.....	6	300 00
Macdonald, Peter.....	Toronto.....	24	1200 00
Macdonald, Hon. John S.....	Stormont.....	4	200 00
McDonald, John.....	Bic.....	100	5000 00
Nauton, Edward.....	Toronto.....	120	750 00
Nordheimer, Samuel.....	do.....	120	5400 00
Nicholls & Hall.....	Peterboro'.....	240	12000 00
O'Brien, Henry.....	Toronto.....	20	450 00
Oliver, S. A.....	do.....	48	2400 00
O'Neill, R. A.....	Lucan.....	24	1200 00
Osler, Edmund B.....	Toronto.....	40	1650 00
Parsons, Henry.....	Prince Albert.....	4	180 00
Parrish & Patterson.....	Uxbridge.....	12	345 00
Parson, Wm.....	Toronto.....	40	2000 00
Pert, Martin.....	Uxbridge.....	4	200 00
Plank, J. T.....	do.....	10	500 00
Platt, Samuel.....	Toronto.....	48	2400 00
Porter, Chas.....	Omagh.....	20	1000 00
Priestman, John.....	Toronto.....	24	930 00
Purse, Alexander.....	do.....	24	1200 00
Pellatt & Osier.....	do.....	284	14200 00
Rae, Francis, M.D.....	Oshawa.....	44	1200 00
Ranney, John L.....	St. Catharine's.....	100	3000 00
Ramsey, W. M.....	Montreal.....	20	1000 00
Ramsey, Wm.....	Toronto.....	200	10000 00
Risley, —.....	do.....	48	2400 00
Robinson, Christopher.....	do.....	20	1000 00
Ross, Thos.....	Ottawa.....	90	2787 50
Robson, Mrs. Sarah J.....	Prince Albert.....	12	225 00
Robertson, John.....	Toronto.....	40	2000 00
Rice, John.....	Whitby.....	24	1200 00
Rose, Rev. Samuel.....	Toronto.....	24	1200 00
Rutherford, E. H.....	do.....	80	4000 00
Robson, John J.....	Newcastle.....	50	2500 00
Kountree, Joseph.....	Thistleton.....	288	14400 00
Ross, A.....	Prince Albert.....	110	5500 00
Roberts, Wm.....	London.....	50	2500 00
Scatcherd, Thos.....	do.....	48	1380 00
Scott, James.....	Toronto.....	48	2400 00
Smart, John.....	Ontario Bank, Montreal.....	10	500 00
Seels, John Henry.....	Toronto.....	20	1000 00
Shields, James.....	do.....	100	5000 00
Shanly, Frank.....	do.....	48	900 00
Shaw, George E.....	Peterboro'.....	8	160 00
Skinner, Lieut.-Col. J. A.....	Toronto.....	20	1000 00
Smith, Frank.....	do.....	240	12000 00
Smith, John L.....	Whitby.....	12	600 00
Smith, John.....	Oshawa.....	10	500 00
Smith, John Thos.....	Toronto.....	24	1200 00
Smith, Larratt W.....	do.....	14	700 00
Smith, Moses.....	Duffin's Creek.....	12	600 00
Setty, George.....	Uxbridge.....	4	200 00
Stanley, Wm.....	Toronto.....	12	600 00
Smith, Wm. Henry.....	Ontario Bank, Montreal.....	24	960 00
Smith, G. Y.....	Whitby.....	20	500 00
Stayner, Estate of F. W.....	Toronto.....	72	3600 00
Stayner, T. S.....	do.....	120	6000 00

The Dominion Bank.—Continued.

(Banque de la Puissance.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares.	Amount
		(Actions.)	paid. (Montant payé.)
Stewart, Robt.....	Toronto.....	60	3000 00
Strathy, John.....	do.....	24	1200 00
Swan Bros.....	do.....	48	2400 00
Schreiber, W. G.....	do.....	260	13000 00
Stewart, Mrs. Mary.....	do.....	43	2150 00
Stennett, Rev. Walter.....	Cobourg.....	48	2400 00
Stock, Edward.....	Toronto.....	40	2000 00
Shea, John, President; W. J. MacDonell, Manager.	Toronto Savings Bank.....	200	10000 00
Severn, John.....	Toronto.....	100	5000 00
Severn, Jane.....	do.....	20	1000 00
Scobie, Justina.....	do.....	20	1000 00
Taylor, H. B.....	Whitby.....	8	100 00
Taylor, Peter.....	do.....	30	800 00
Taylor, James.....	Toronto.....	20	250 00
Taylor, George.....	do.....	72	3600 00
Taylor, Thomas.....	do.....	72	3600 00
Thompson, H. E. A.....	London.....	20	1000 00
Thorndike, Wm.....	Whitby.....	20	1000 00
Thorburn, J., M.D.....	Toronto.....	24	1200 00
Tenison, Henry.....	do.....	100	3000 00
Todd, A. T.....	do.....	158	7900 00
Trout, J. M.....	do.....	6	232 50
Troup, Rev. Wm.....	Hamilton.....	14	700 00
Trounce, W. J.....	Port Perry.....	9	172 50
Trull, Allen.....	Oshawa.....	5	250 00
Tucker, D.....	Pickering.....	20	1000 00
Thompson, —.....	Scott.....	12	600 00
Vankoughnet, S. J., in trust.....	Toronto.....	12	600 00
Vannovous, Mrs. Catherine R.....	Quebec.....	44	2200 00
Wadsworth, W. R.....	Weston.....	192	7744 00
Wadsworth, T. R.....	do.....	60	3000 00
Wickson, John.....	Toronto.....	44	2200 00
Wright, Mary.....	Pickering.....	24	1200 00
Wilson, Mrs. Elizabeth.....	Cobourg.....	16	800 00
Wilson, Miss Mary Ganning.....	do.....	4	200 00
Wilson, Miss Margaret Egan.....	do.....	4	200 00
Weir, Mrs. Margaret Mary.....	Toronto.....	48	2400 00
Wyatt, Geo. A.....	do.....	20	1000 00
Wilkinson, Miss A. E.....	Cobourg.....	120	6000 00
Worthington, John.....	Toronto.....	240	12000 00
Wilkes, Alfred J.....	Brantford.....	2	100 00
Wright & Durand.....	London.....	12	445 00
		17768	\$834544 00

R. W. BETHUNE,

TORONTO, 15th April, 1872.

Cashier.

CANADA LANDED CREDIT COMPANY.
(COMPAGNIE DE CREDIT FONCIER DU CANADA.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
			\$ cts.
Armson, Wm.	Bradford	2	50 00
Achison, Joseph	Exeter	2	50 00
Armstrong, Archd.	Millbrooke	10	250 00
Anderson, John	Milton	4	100 00
Addyman, Daniel	Ridgetown	2	50 00
Ash, Wm.	Thorold	5	125 00
Alexander, John	Port Dover	32	800 00
Alger, Wm. U	Toronto	52	1300 00
Ardagh, (Rev. S. B.	Barrie	20	500 00
Agnew, Miss Jane	Ottawa	3	75 00
Anderson, James	E. Zorra	2	50 00
Alexander, Wm	Toronto	100	4000 00
Ardagh, Wm. D.	Barrie	10	250 00
Borland, Lewis	Otonabee	1	25 00
Brown, Joseph, sen.	Innerkip	3	75 00
Burrows, A.	Woodstock	10	250 00
Bunston, Thos.	Kenilworth	2	50 00
Burnham, Rev. Mark	East Peterboro'	20	500 00
Bevan, J. W.	Yorkville	10	250 00
Benham, Wm	Guelph	6	150 00
Buttery, Joseph	Strathroy	2	50 00
Bond, Edwin	Sheffield	5	125 00
Bean, David	Zurich	2	30 61
Belch, Wm	E. 4 6, 9 con. Ops	2	33 48
Brooks, George	Derby	3	75 00
Bain, John	Cobourg	2	50 00
Boughner, John S.	Beamsville	5	125 00
Brown, John	Thorold	40	1000 00
Baxter and Brown	Chatham	10	250 00
Brownridge, George	Milton	2	50 00
Blake, Hon. Oliver	Waterford	8	200 00
Bremner, Alexander	Downie	2	50 00
Burt, John W.	Erin	4	100 00
Bateman, Thos. H.	Mount Brydges	4	100 00
Barker, C. R.	Kincardine	8	200 00
Bury, Edward H.	Morpeth	4	100 00
Blackford, H. P.	Toronto	10	250 00
Bethune, R. H., in Trust	do	80	2000 00
Broughall, Rev. A. J.	do	80	2000 00
Boyd, J. A.	do	20	500 00
Bains, W. J.	do	18	450 00
Blaikie, J. L., as Pres. C. L. C. Co.	do	80	2000 00
Buchan, David	do	120	3000 00
Black, Rev. John	Red River	71	1775 00
Bethune, Dr. Norman	Toronto	80	2000 00
Bull, T. H.	do	5	125 00
Beard, Charles	Woodstock	39	975 00
Beard, John	do	1	25 00
Bull, Edward	Weston	82	2050 00
Boulton, Mrs. F.	Toronto	20	500 00
Buchan, Lawrence	do	155	3875 00
Boulton, Henry J.	do	10	250 00
Baldwin, Rev. Edward	do	42	1050 00
Biscoe, Mrs. Margaret	do	10	21 30
Burnham, A. A., sen.	Cobourg	20	500 00
Baldwin, Wm	Woodstock	2	50 00

Canada Landed Credit Company.—Continued.

(Compagnie de Crédit Foncier du Canada.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant payé.)
Blaikie, John L.	Toronto	200	500 00
Baird, Rev. John	do	20	500 00
Covert, Henry	Cobourg	3	200 00
Clark, William	Adare, Huron	4	100 00
Campbell, Peter	Morpeth	5	125 00
Caughlin, John	Adare	2	26 10
Corrie, John	Culloden	4	100 00
Corbett, John	Moray	2	50 00
Culhain, James	Richview	5	125 00
Centre, Socrates	Milton	2	50 00
Cowen, Richard	Hornby	4	100 00
Casick, William	Nassagaweya	2	50 00
Carson, Robert	Amaranth	5	125 00
Cameron, James	Asphodel	1	25 00
Clements, Samuel	Kincardine	2	50 00
Crellen, Mary A.	Delaware	2	50 00
Crysdale, Simeon	Thurlow, Hastings	8	109 71
Campbell, George	Chinguacousy	4	100 00
Cameron, Alex	Williams, Middlesex	2	81 86
Crawford, H. W.	N. Oxford	5	125 00
Croft, Prof. Henry	Toronto	40	1000 00
Colquhoun, Wm.	Dickinson's Landing	82	800 00
Cowan, D., in Trust	Toronto	9	225 00
Crampton, Arthur	Yorkville	4	100 00
Chadewick, C. E.	Ingersoll	54	1350 00
Cunningham, James	Red River	68	1700 00
Campbell, Daniel	Grimsby	50	1250 00
Cameron, Robert	Thamesford	4	100 00
Crosen, Jackson	Coldsprings	10	250 00
Cleland, Robert, in Trust	Toronto	112	2800 00
Campbell, James	do	150	4000 00
Cowan, David	do	63	1575 00
Deering, William	Cobourg	20	500 00
Darling, Hiram	Dartford	2	50 00
Drummond, Wm	Adare	4	100 00
D'Everado, D.	Fonthill	10	250 00
Douglas, Alexander	Perry	1	25 00
Dundas, J. H.	Putnamville	2	50 00
Davis, J. H.	Toronto	4	100 00
Davidson, Alexander	Arkona	8	200 00
Darby, David	Guelph	2	50 00
Davis, Anthony	Woodstock	4	100 00
Dolsen, D. S.	Chatliam	2	50 00
Dowus, Miss E.	Drumquin	2	50 00
Durie, William	Toronto	26	650 00
Dunlop, John	South Zorra	81	2025 00
Dickson, G. P.	Toronto	22	550 00
Dick, Mrs. Mary	Richmond Hill	8	200 00
Dougail, Duncan	Toronto	10	250 00
Devine, Thomas	do	72	1800 00
Drynan, Jane Anne	do	100	2500 00
Davis, J. A. & R.	Woodstock	2	50 00
Darugh, Math.	Goderich	3	6 57
Davidson, Rev. John	Bondhead	60	1500 00
Eberlie, John H.	Morpeth	1	25 00
Esplen, Alexander	6, 7 C. Arran	2	50 00
Elsworth, John	Luton	2	50 00
Elliott, John	Agincourt	10	250 00
Ellis, John E.	Toronto	60	1500 00
Edger, J. D., & F. W. Cumberland, Trustees	do	7	175 00
Kliott, Samuel	Florence	6	150 00
Everett, Wm.	Chatham	2	50 00

Canada Landed Credit Company.—Continued.

(Compagnie de Cr dit Foncier du Canada.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant pay�.)	
			\$	cts.
Freeman, William	Scotland, Ont.	5	125	00
Francis, George, & Son	Thamesville	2	30	42
Furbey, John	Bayham	2	50	00
Flintoft, James	Sarnia	15	375	00
Fennie, John	Bowden Lodge, Altringham, Cheshire	400	10000	00
Fraser, Alexander	East Williams	2	50	00
Fraser, Rev. S. G.	Thorold	36	900	00
Flaws, Mrs. Annabella	Toronto	92	2300	00
Farres, Mrs. Catherine	Port Colborne	10	250	00
Ferguson, James	Port Stanley	3	75	00
Fraser, John	Winnipeg, Manitoba	10	250	00
Fairweather, Agnes	Peterboro'	22	550	00
Fraser, Hugh	Strathroy	4	55	20
Forbes, Robert	Fuslinch	4	100	00
Foley, James	Peterboro'	14	350	00
Floyd, W. H.	Cobourg	10	250	00
Floyd, Mrs. W. H.	do	5	125	00
Forbes, H. R.	Toronto	5	125	00
Gourley, Archibald	19, 13 C. Fullarton	3	75	00
Guilds, Ewitts	Morpeth	1	14	16
Gauld, Rev. John	Meaford	4	100	00
Grant, Alexander	Finch	2	25	50
Green, John	London, Ont.	2	50	00
Grant, Alexander	Beachville	2	50	00
Gravelly, J. V.	Cobourg	4	100	00
Gowan, James R.	Barrie	68	1700	00
Griffin, Cyrus	Brantford	5	125	00
Galbraith, David	Toronto	80	2000	00
Huggarth, David	Wolverton	4	100	00
Hewson, W. H.	Barrie	8	140	00
Hannah, John	Adelaide	2	50	00
Hill, Charles	Luton	2	50	00
Harvey, William	Aylmer	2	50	00
Hankinson, William	Percy	3	75	00
Henry, George	Clearville	10	250	00
Heard, William	Beamsville	4	100	00
Hutchinson, Archibald	Woodstock	3	75	00
Harris, John	Ingersoll	2	30	54
Howland, W. P.	Toronto	28	700	00
Harris, Miss S. J.	do	20	500	00
Hay, Charles	Elora	8	200	00
Healy, Hugh	Orangeville	1	15	87
Hillyer, John	Rothsay	1	25	00
Hicks, John	Onondaga	2	50	00
Hebblethwaite, Alfred	London, Ont.	1	25	09
Heacock, Seth	Kettleby	6	150	00
Hunter, Thos. R.	Griusby	3	75	00
Home, Miss M. H.	Edinburgh, Scotland	36	900	00
Hughes, Patrick	Toronto	9	225	00
Hamilton, Rev. Robt.	Motherwell	22	550	00
Hewitt, William	Toronto	2	50	00
Henderson, John	Kelso, Scotland	46	1150	00
Halliday, Miss E. Jane	Toronto	15	375	00
Horrocks, Joseph	do	120	3000	00
Hillock, Mrs. Mary	do	25	625	00
Hervey, John	Uxbridge, Middlesex, England	200	5000	00
Hoskin, John	Toronto	80	2000	00
Hebblewhite, Thomas	Simcoe	50	1250	00
Holcroft, Thomas	Ingersoll	68	1700	00
Hill, Elias	Malahide	2	50	00

Canada Landed Credit Company.—*Continued.*
(Compagnie de Cr dit Foncier du Canada.—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shar — — — (Actions.)	Amount paid. (Montant pay�.)
			\$ cts.
Henderson, James	Burford	3	75 00
Harris, A. B.	Toronto Township	28	700 00
Harris, Elizabeth M.	do	16	400 00
Hall, David	Chinguaousy	4	100 00
Iredale, Mrs. Mary	Toronto	4	100 00
Ince, Thos. H.	do	2	50 00
Island, John	Simcoe	3	6 39
Inglis, George	McGillivray	2	50 00
Johnson, Isaac	G. 18, W. McGillivray	2	50 00
Johnston, David	Coleraine	5	125 00
Johnson, Martin	Barrie	2	50 00
Johnston, Robert	Pepperlaw	8	200 00
Jenkins, John	Brantford	6	150 00
Johnstone, Archibald	Baltimore	2	50 00
King, Robert	Hamilton	10	250 00
Keenan, E.	Guelph	2	50 00
Kennedy, Allen	Golden Creek	2	50 00
Kersey, Wm.	Coleraine	3	75 00
Kew, Wm	Beamsville	4	100 00
Kirkland, Mrs. John	Toronto	2	50 00
Killman, R. G.	North Pelham	2	50 00
Killman, A. S.	do	2	50 00
Kirkwood, Thos. A.	Ingersoll	2	50 00
Kirkwood, Anna	do	2	50 00
King, Rev. J. M.	Toronto	20	500 00
Kemp, Daniel	Forest Station	2	50 00
Kirk, David	Simcoe	150	3750 00
Leslie, Robert	19, 16, E. C. R. Williams	3	45 81
Lowe, Matthew	Bosworth	4	100 00
Lapham, Albin F.	Bosanquet	5	76 35
Lucas, Henry	Watford	2	50 00
Lane, Wm	Thornhill	20	500 00
Lawrence, Rev. Geo.	Toronto	24	600 00
Lunn, Thomas	Owen Sound	135	3375 00
Lailey, Thomas	Toronto	46	1150 00
Lowrey, Parker	Rothsay	3	6 57
Lavell, John	Wellington	2	4 38
Miller, Jacob J.	7, 3rd C. McGillivray	1	25 00
Morrison, R. B.	Morrison	5	123 00
Manning, Samuel	Hay	2	50 00
Minshall, Henry F.	Thamesville	17	425 00
Morrison, Peter	Rodgerville	2	50 00
Miller, H. J.	Corunna	4	100 00
Minor, Christian	Union	2	50 00
Morrison, John	Woodville	10	250 00
Martlett, Caleb	Simcoe	5	125 00
Merrell, Wm	Norichville	4	100 00
Morgan, George	Etobicoke	4	51 75
Murray, Paul	Woodstock	4	100 00
Mooney, Daniel	28, 5th C. Hibbert	2	29 82
Merigold, Thos	Southwold	2	50 00
Minshall, Joshua	Thamesville	4	100 00
Moore, John	Howard, Kent	1	25 00
Murray, Andrew	Port Robinson	3	75 00
Mathers, Mrs. A.	Toronto	100	2500 00
Meiville, Andrew H.	Ancaster	8	200 00
Martin, Mrs. Rachel	Toronto	40	1000 00
Murray, Andrew	Aylmer	2	50 00
Murray, W. A. E.	do	24	600 00
Morrice, Mrs. Annie	Montreal	60	1500 00
Michie, James	Toronto	100	2500 00

Canada Landed Credit Company.—Continued.
(Compagnie de Cr dit Foncier du Canada.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares, (Actions.)	Amount paid. (Montant pay�.)	\$ cts.
Mowatt, Alex.	Ottawa	2		50 00
Mawson, Robinson	W. McGillivray	2		50 00
McLellan, Catherine	Ospringe	6		150 00
McDougall, Wm	Baltimore Mills	8		200 00
McKenzie, Colin	Williams	2		50 00
McGrath, P.	Carronbrook	2		50 00
McKinlay, Robert	Howard	1		25 00
McPherson, George	Embro'	3		75 00
McBrayne, Arch	Botany	3		75 00
McLeod, Donald	Jordan	2		50 00
McKerricher, Wm	Botany	6		150 00
McLean, Wm	Chatham	2		50 00
McBean, Lewis	Birkhall	4		100 00
Mackie, Alex.	Winterbourne	6		150 00
McMaster, Hon. Wm	Toronto	142		3550 00
McKay, Angus	Aldboro'	2		50 00
McKay, Samuel	do	2		50 00
McIntyre, James	Lobo	2		50 00
McCutcheon, Thos	Fergus	2		50 00
McDougall, Archibald	Township Erin, Co. Wellington	10		250 00
McLaughlin, Lawrence	Vienna	3		75 00
McLellan, Angus	4, 13, W. C. R., Williams	3		75 00
McLaren, Rev. Wm	Ottawa	25		625 00
McKay, Joseph	Montreal	200		5000 00
McTavish, Rev. John	Woodville	16		400 00
McGee, David	Toronto	25		625 00
McMechan, Rev. John	Picton	5		125 00
McDonald, Isabella	Toronto	80		2000 00
McDermid, Rev. A	Seaforth	3		75 00
McLennan, Donald	Port Hope	4		100 00
McPherson, Hon. D. L.	Toronto	220		5500 00
McKirdy, Wm	do	5		125 00
McDonald, John	Ingersoll	10		250 00
Macklem, Mrs. O. T.	Chippawa	12		300 00
McQueen, Donald	Stayner	2		50 00
McDougall, Donald	Carlisle	1		25 00
McDonald, John	Toronto	129		3225 00
McCallum, P.	Cobourg	22		550 00
McPherson, Jane C.	Montreal	100		2500 00
McKellar, D. S.	Strathroy	6		150 00
McDonald, J. K.	Toronto	2		50 00
McDonald, John	do	125		3125 00
Mackenzie, J. A.	Galt	2		50 00
McCrea, Amos	Peterboro'	10		250 00
McLeish, John	Adelaide	5		125 00
Nellis, Rev. A.	Brantford	10		250 00
Ogletree, Francis	Howard, County Kent	12		300 00
Oliver, George	Plympton, Kertch	2		26 10
Oliver, Catherine	Guelph	6		150 00
Osborne, J. B. & J. K.	Beamsville	5		125 00
Osler, Fetherstone	Toronto	5		125 00
Osler, Rev. H. B.	Lloydtown	12		300 00
Osborne, J. B.	Beamsville	460		11500 00
Osborne, J. K.	do	250		6250 00
Parish, Joshua	St. Thomas	8		200 00
Pinkerton, James	Riversdale	2		50 00
Pattie, David	20, 9th C. Puslinch	5		79 65
Pillar, Wm	Kingston	8		200 00
Purdy, Jesse S.	Meaford	5		125 00
Prideaux, Rev. W. H.	Barbadoes	40		1000 00
Pace, Robert	Orillia	36		900 00

Canada Landed Credit Company.—Continued.
(Compagnie de Crédit Foncier du Canada.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares.	Amount
		(Actions.)	paid. (Montant payé.)
			\$ cts.
Pollock, Rev. Alex.	Bute, Scotland	100	2500 00
Priestman, John	Toronto	40	1000 00
Purvis, John	St. Andrew's, Scotland	250	6250 00
Purvis, John, in trust	do do	6	150 00
Pettit, John B.	Paris	20	500 00
Patterson, John C.	Grimsby	5	125 00
Parker, Thos.	St. Mary's	4	100 00
Playfair, John S.	Toronto	150	3750 00
Pollard, Rev. W.	Cobourg	6	150 00
Pellat and Osler	Toronto	4	100 00
Quinton, Thomas	Devon	5	125 00
Richardson, Prudence	Barrie	4	100 00
Randall, James	Adelaide	2	50 00
Reid, Hugh	West McGillivray	2	50 00
Root, Jacob	Clinton	5	125 00
Reed, John	London	1	25 00
Robinson Wm	Romely	2	50 00
Roberts, Henry	Lyons	2	50 00
Robertson, W. J.	Toronto	16	400 00
Ryrie, James	do	10	250 00
Reid, John T.	do	104	2600 00
Rose, Geo. McLean	do	20	500 00
Ross, Mrs. Sarah	Red River Settlement	6	150 00
Rogers, Thomas	Mount Forest	5	125 00
Robinson, Thomas	Sarnia	4	8 52
Ross, James	Red River Settlement	58	1450 00
Robertson, Isabella	Toronto	12	300 00
Robertson, Charles	do	2	50 00
Ross, James, M.P.	Cummock	18	450 00
Scully, John	2, 2 C. Emily, Victoria	1	25 00
Shaw, Angus	Lakeside	1	25 00
Stenbaugh, Peter	Dorchester	3	75 00
Sharp, Caleb	do	3	75 00
Scarff, James	Woodstock	20	500 00
Sherman, Cornelia	Cobourg	32	82 00
Stoneman, Wm.	Rodgerville	2	50 00
Sinclair, Robert	Cobourg	5	125 00
Smith, Donald	Stanley, Huron	1	25 00
Sweetman, Matthew	Guelph	3	75 00
Smith, Nicholas	Ingersoll	2	50 00
Stewart, James	Rodgerville	3	38 25
Shoff, D.	McGillivray	2	50 00
Snell, John	Edmonton	20	500 00
Shore, Henry	Albion	4	100 00
Smith, David	Nichol	2	50 00
Sibbald, John	Ingersoll	4	100 00
Searles, W. B.	North Norwich	8	200 00
Shafer, John	Port Robinson	4	100 00
Stamp, M.	Waverly	2	50 00
Stevenson, Charles	Norwood	1	25 00
Sharon, Thos. S.	Talbotville	2	50 00
Sharon, John S.	do	2	50 00
Stevenson, John	Caledon	2	50 00
Scully, Daniel	Omcree	2	50 00
Smith, John	Scotland, Ont.	4	100 00
Stoddart, John	Tuckersmith	2	50 00
Still, John	Camilla	7	175 00
Spry, Daniel	Toronto	2	50 00
Sampson, M. E.	Niagara	2	50 00
Sanderson, Benjamin	St. Catharines	6	150 00
Smith, E. J.	Galt	4	100 00

Canada Landed Credit Company.—*Continued.*(Compagnie de Crédit Foncier du Canada.—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.) —	Residence.	Shares.	Amount
		(Actions.)	paid. (Montant payé.)
			\$ cts.
Smith, L. W., Trustee for W. C. Dickinson,.....	Toronto	4	100 00
do do M. E. Maddison,.....	do	21	525 00
Sparkhall, Corbett	do	2	50 00
Slater, John	Chesterfield	2	50 00
Shields, James	Toronto	80	2000 00
Stevenson, Mrs. A. S.	do	40	1000 00
do In trust for E. Le B. S.	do	1	25 00
do do M. S. S.	do	1	25 00
Smith, Jacob, M.D.	Ridgetown	35	813 64
Smith, L. W.	Toronto	252	6300 00
Sutherland, Mrs. Eva	do	21	525 00
Shewan, M., jr.	do	5	125 00
Skinner, Miss J. W.	do	52	1300 00
Stark, John	do	20	500 00
Smith, A. M.	do	10	250 00
Sinclair, D.	Fullarton, Perth	5	10 65
Scott, A. J.	New Hamburg	4	100 00
Shannon, Wm.	Richwood	4	100 00
Somerville, Robert	Fish Creek	3	75 00
Scott, James	Toronto	120	3000 00
Tindall, Thomas	Houghton	8	200 00
Talford, F.	Sarnia	4	100 00
Thomson, J. A.	Scarboro'	2	50 00
Thomson, Alex.	Largie	2	50 00
Taylor, Robert	Harwich	2	50 00
Troup, Rev. W.	Hamilton	40	1000 00
Tisdale, Joseph	Paris	5	125 00
Thom, John	Toronto	20	500 00
Thomson, T. McL.	Montreal	80	2000 00
Thomson, William	Toronto	20	500 00
Tait, M. S.	Glasgow, Scotland	40	1000 00
Temple, E. B.	Quebec	37	925 00
Thomson, George	Hamilton	80	2000 00
Thorburn, James, M. D.	Toronto	33	825 00
Thorburn, Isabel	Queenstown	88	950 00
Taylor, J. H.	Chatham	4	100 00
Urquhart, Alexander	Wallacetown	1	25 00
Vandusen, J. R.	Owen Sound	2	50 00
Vanevery, A. A.	Sheffield	6	150 00
Verrall, Wm.	Wallaceburgh	2	50 00
Verrall, S.	Chatham	4	100 00
Weishulier, Henry	Lobo	1	25 00
Whitsell, Alex.	Howard, Co. Kent	2	50 00
Watson, Thomas A.	Schomberg	4	100 00
Walker, Duncan	Brucefield	3	75 00
Wright, Thomas	Dresden	2	50 00
Warrack, A.	Binbrook	2	50 00
Way, D. F.	Ameliasburg	5	125 00
Williams, T. C.	Wisbeach	2	50 00
Wilson, John M.	East Zorra	4	100 00
Weyler, Jacob	Delaware	6	150 00
Wilson, Daniel, L.L.D.	Toronto	40	1000 00
Woodward, Chomley	Barrie	160	4000 00
Woodward, Mrs. H. R.	do	20	500 00
Webb, Miss E.	Drummondville	19	475 00
Wigle, Henry	Gosfield	2	50 00
Williams, R. S.	Toronto	2	50 00
Wilber, Charles H.	South Dumfries	30	750 00
Waddell, Robert	South Monaghan	20	500 00
Wadsworth, James J.	Simcoe	25	625 00
Wallace, Wm.	Normanton	1	25 00

Canada Landed Credit Company.—*Continued.*(Compagnie de Cr dit Foncier du Canada.—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount paid. (Montant pay�.)
White, Philo.....	Brinkworth.....	3	\$ 75 00
Wright, J. W.....	Dresden.....	4	8 52
Wilden, Elijah.....	S. H, Mariposa.....	5	125 00
Yeomans, Horace.....	Bell�ville.....	42	1050 00
Yeomans, Daniel.....	Windham.....	4	100 00
	Total.....	10000	\$248552 72

I hereby certify, that the foregoing is a true list of the Shareholders of the Canada Landed Credit Company, with their additions, as far as may be; their residences, the number of shares they respectively hold, and the amount paid thereon, on the 31st December, 1871.

Je certifie par la pr sente que la liste pr c dente est la liste v ritable des actionnaires de la Compagnie du Cr dit Foncier du Canada, avec les additions qui peuvent exister; de leurs r sidences, du nombre d'actions qu'ils poss dent respectivement et de la somme y vers e, le 31 d cembre 1871.

J. SYMONS,

Secretary.

TORONTO, 31st March, 1872.

BANK OF MONTREAL.

(BANQUE DE MONTR AL.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Adam, Peter.....	Glasgow.....	46
Adams, William.....	Montreal.....	35
Adams, George, Com. Gen.....	England.....	177
Aird, Mrs. Mary.....	Montreal.....	5
Aitken, Mrs. Mary.....	do.....	12
Aitken, Mrs. Mary.....	Scotland.....	10
Aitken, Miss Agnes.....	do.....	10
Alcorn, Samuel.....	Toronto.....	93
Allan, Sir Hugh.....	Montreal.....	136
do do in Trust.....	do.....	16
do do do.....	do.....	4
Allan, Andrew and others, Trustees.....	do.....	40
Allen, Charles Edward.....	Quebec.....	26
Allan, Rev. Alexander.....	Scotland.....	4
Anderson, T. B.....	Montreal.....	1
Anderson, T. B., in Trust.....	do.....	2
Anderson, T. B. and G. W. Wicksteed.....	do.....	32
Anderson, Mrs. Ann.....	do.....	28
Anderson, Patrick.....	do.....	33

Bank of Montreal.—Continued.

(Banque de Montréal.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Anderson, Mrs. Margaret	Georgina	53
Anderson, Mrs. Margaret	do	10
Anderson, Rev W	Sorel	13
Anderson, Miss S. H.	do	4
Anderson, Robert	Montreal	129
do do in Trust	do	90
Andrews, Henry O	do	108
Angus, H. B., Gen. Manager, in Trust	do	10
do do do	do	20
Annuity Fund Society, Bank of Montreal	do	28
Angus, R. B., President of Annuity Fund Society	do	75
Armstrong, Miss Ann	do	3
Armstrong, Rev. G. M	St. John	20
Arnatt, Mrs. M. S.	Montreal	6
Armstrong, Rev. J.	Shefford	5
Armstrong, Samuel	Montreal	16
Ashworth, Miss J.	New York	5
Atcherley, Lieut.-Col., F. T.	Brockville	27
Atkinson, John	Montreal	9
Auld, John, Tutor	do	21
Auld, Miss M.	Scotland	14
Aussem, Mrs. E.	Lachine	42
Austen, Mrs. S.	Cobourg	2
Austen, J. and R. H. Bethune	Toronto	33
Bane, Rev. W.	Perth	4
Bailey, Henry	Montreal	28
Baker, Thomas	Toronto	26
Baldwyn, Mrs. A. R.	St. John	38
Balfour, Geo. H.	Quebec	1
Balfour, Rev. A	do	4
Baiseme, John	Red River	29
Bannerman, George	do	4
Bannerman, Alex.	do	1
Baker, Mrs. A. E.	Montreal	9
Barlow, F. C.	do	5
Barn, George	do	80
Barnston, P. S.	Belleville	8
Barr, Dr. J.	Belle Rivière	26
Barrett, W. H. M.	England	113
Barrett, Mrs. Mary A. E.	do	113
Bate, Albert	Dunnville	10
Bayfield, H. W., R. N.	Prince Edward Island	19
Bayfield, Mrs. F.	do do	14
Bayley, Mrs. E.	Brantford	1
Bazin, Miss M. F.	Quebec	8
Bell, Peter W	Hudson's Bay Co	16
Bell, Lieut.-Gen. George, K. C. B.	England	100
Bell, Archibald	Montreal	24
Bell, Susan	do	16
Benjamin, H., in Trust	do	6
Benny, Miss E. C.	do	28
Benny, Miss I.	do	28
Benny, Miss S. H.	do	28
Benny, James	do	28
Benny, Robert	do	44
Benny, Jas., sen	Dailebout	80
Benson, Mrs. Mary A.	Montreal	12
Bentley, Mrs. H.	Georgina	45
Berczy, W.	Daillebout	26
Bethune, S., Executor	Montreal	7
Bidwell, Miss H.	Colbourne	1
Binnore, John	Montreal	13

Bank of Montreal.—Continued.

(Banque de Montréal.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Bird, Mrs. Mary	Red River	11
Bird, Curtis J., Tutor	do	16
Bird, Mrs. A	do	15
Birss, J., in Trust	Toronto	2
Black, Hon. H	Quebec	53
Black, Alex. H	Red River	4
Black, Rev. W. M	Montreal	74
Blackburn, John	Quebec	21
Blackwood, Miss M. J	Montreal	64
Blackwood, Miss M. J. and N. A. Ramsay	do	4
Blatherwick, Thos	England	4
Bolton, Richard	Montreal	18
Bond, E. L., in Trust	do	2
Borton, Colonel A	England	4
Bond, Brothers	Montreal	47
Boswell, Wm., M. D.	Quebec	42
Bourn, Charles	Cobourg	8
Boileau, Baron G	Quebec	1
Boulton, G. D'Arcy	Toronto	20
Bouthillier, T	Montreal	16
Bowles, Joseph	Quebec	108
Boyd, John, sen	Montreal	20
Boyd, Andrew	do	48
Boyd, J., jun	do	6
Bradshaw, late J. F	Quebec	1
Bradshaw, Mrs. M. T.	do	1
Bradshaw, as Tutrix	do	105
Brailsford, Wm	England	14
Brass, Wm	Hudson's Bay Co	6
Breland, Pascal	do do	50
Brock, Miss A	Montreal	4
Brock, Stuart	Hawksbury	2
Brown, Magnus	Red River	46
Brown, Wm	Quebec	1
Brown, Miss Mary W	Sorel	10
Brown, Alfred	Montreal	100
Brailcy, Mrs. Julia	do	16
Brooks, Alphonso	Brockville	21
Brown, Robert	Montreal	23
Bruce, George	Red River	4
Bruce, John	do	1
Buchanan, Mrs. Agnes	Montreal	12
Budd, Rev. H	Rupert's Land	8
Budden, H. A	Montreal	1
Bunn, John	Red River	13
Bunn, Thomas	do	1
Bunn, Mrs. M	do	9
Burgen, Miss M	Montreal	8
Burk, Michael	do	2
Burnett and Thomson	do	126
Burland, G. B.	do	27
Burwell, Isaac B	Caradoc	35
Butler, D. & C	Montreal	8
Burnett, James	do	1
Burrowes, Col. A	England	5
Cameron, Angus	Scotland	19
Cameron, Mrs. A	Grenville	10
Cameron, Charles	Hamilton	5
Campbell, Dr. George, in Trust	Montreal	18
Campbell, Dr. G. W.	do	116
Campbell, Major P. S.	England	30
Campbell, Col. Thos. E	St. Hilaire	33

Bank of Montreal.—Continued.

(Banque de Montréal.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Campbell, R. D.	Red River	1
Campbell, Duncan	Simcoe	29
Campbell, John	Quebec	12
Campbell, Robert	Hudson's Bay	42
Carey, John	England	10
Cary, G. T.	Quebec	2
Carpenter, F. S., D.C.G.	England	60
Carter, Miss Amelia	do	3
Carey, Wm. H.	do	19
Cassie, Mrs. P.	Port Hope	12
Cassels, John in Trust	Montreal	15
Cayley, Mrs. Mary M.	Whitby	5
Caverhill, Thomas	Montreal	5
Chafee, J. McG.	Toronto	14
Chapman, Misses	Quebec	12
Chapman, Rev. J.	Rupert's Land	22
Chaytor, H. J., and Mary	England	60
Chaytor, H. J.	do	18
Chaytor, E. C.	do	18
Christian, Thos. R., in Trust	Montreal	12
City and District Savings Bank	do	1178
Clarke, Capt. H. W.	England	34
Clarke, Lawrence	Hudson's Bay	24
Clarke, Mrs. Eliza, Tutrix	Quebec	5
Clarke, Mrs. Helen S.	Dublin	30
Cleeve, Mrs. and Miss	Richmond	9
Clerk, Mrs. Harriet	Montreal	166
Clerk, Alex.	do	140
Clouston, Jas. S.	Hudson's Bay Co	7
Clouston, James	Red River	11
Clouston, Mrs. Catherine	do	8
Cobden, George E.	30th Regiment	13
Codville, Hilary	Quebec	40
Collard, Joseph	Brantford	13
Colman, Capt. W. T.	England	30
Colman, Miss M. T.	Montreal	226
Colman, Miss M. T., in Trust	do	8
Colquhoun, Wm.	Cornwall	30
Connolly, Henry	Hudson's Bay Co	8
Coote, Mrs. Emily	St. John. Q.	16
Cormack, Mrs. C. E.	Montreal	4
Corrigan, Mrs. F.	Red River	16
Cotté, Honoré, Cashier	Montreal	125
Corse, Miss Electa	Waterbury	17
Cotter, Jas. L.	Hudson's Bay Co.	1
Coulson, D., in Trust	Montreal	125
Coyle, Richard	Berthier	34
Craig, Dr. J., in Trust	Montreal	48
Craig, Thomas	do	10
Cramp, Thomas, in Trust	do	10
do do do	do	15
do Miss Mary A.	Nova Scotia	15
Crawford, James	Brockville	40
Crawford, John	Montreal	208
Crawford, Alexander	do	217
Crockett, Mrs. E.	Quebec	3
Crowder, Mrs. C.	England	109
Cumming, W. B.	Montreal	120
Cursitor, David	Red River	17
Cuvillier, M.	Montreal	17
Dallas, Mrs. J. and others	England	4
Dames, Miss C. L., Executrix	do	81

Bank of Montreal.—Continued.

(Banque de Montréal.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares, (Actions.)
Danthine, Wm	Vankleek Hill	4
Darling, W. and J. Whyte	Montreal	16
Dauphine, M.	Red River	6
Davidson, Henry	Quebec	66
Davidson, J. B.	Montreal	8
David, Moses E.	do	25
Dawes, J. P.	Lachine	8
DeBlois, P. J.	Quebec	12
DeBlois, P. A.	do	12
DeMontmorency, Capt. C. A. L.	England	28
Denny, Mrs. E.	do	25
Denoon, Wm	Montreal	1
Lerbysaire, Mrs. M.	Quebec	13
Dickenson, Thos. E.	Bedford	12
Dickson, Mrs. H.	Montreal	22
Dodd, Wm	do	5
Doherty, Ann	do	10
Dolbel, Wm	Gaspé	5
Lonovan, Helen	Ireland	7
Doran, J.	Montreal	40
Drummond, James	Petite Cote	26
Doyle, Martin	Lanark	4
Drummond, G. A.	Montreal	36
Draks, Mrs. Mary A.	do	8
do do in Trust	do	1
Duffett, Mrs. A.	Quebec	2
Duncan, James	Drummondville	6
Duncan, John	Montreal	25
Durnford, Miss M.	England	9
Dunbar, Mrs. E.	Quebec	2
Edward, C. and others	Jersey	21
Elliott, Barbara	Beauharnois	4
Ellegood, Rev. J.	Montreal	3
Eager, W. L.	do	45
Earl, Philip	Hatley	9
Emmerson, Mrs. Jane	Victoria	10
England, John	Hudson Bay Co.	1
Esdaile, R. in Trust	Montreal	8
Evanturel, Hon. F., Executor	Quebec	12
do do Tutor	do	8
do do Miss Elmire	do	8
Ewing, Dr. Wm	Hawkesbury	16
Executors late Jos. Adams	Cornwall	34
do P. Armeur	Montreal	15
do W. Benny	do	20
do P. Beresford	Peterboro'	13
do Rev. J. Braithwaite	Montreal	40
do Mrs. J. Bray, in Trust	Sorel	10
do do do	do	2
do J. Carter	Montreal	80
do W. Charles	do	30
do T. Cochrane	Red River	15
do W. Cunningham	Montreal	5
do F. Ermatinger	St. Thomas	7
do G. Deschambault	Hudson's Bay Co.	96
do J. Fitzpatrick	Montreal	58
do J. I. Gibb	do	60
do J. J. Goodman	Ottawa	4
do R. Grant	Montreal	12
do J. Gray	do	9
do Samuel Hart	Cornwall	46
do J. Jameson	Quebec	64

Bank of Montreal.—Continued.

(Banque de Montréal.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Executors late W. Kelly, M.D.	Quebec	64
do Jas. Kelly	Sorel	54
do C. A. Law	Montreal	32
do Rev. G. Macdonnel	Kingston	2
do Hon. J. Masson	Montreal	426
do R. Mackenzie	do	4
do J. A. Matheson	Como	8
do G. Moleneux	Lanark	1
do J. Mactavish	Montreal	151
do Thos. Molson	do	80
do Hon. J. Morris	Brockville	40
do Wm. Minchin	Montreal	106
do J. McClery	London, Ont.	1
do J. McGregor	St. Eustache	4
do J. Nairn	Montreal	10
do B. O'Brien	do	57
do W. R. Orr	do	23
do E. Poston	Quebec	40
do Major Priestley	England	75
do E. Prentice, in Trust	Montreal	7
do Isabella Pyke	do	2
do Isabella Pyke	do	2
do Rev. James Reed	Frelighsburg	18
do Rev. James Reed	do	32
do John Redpath	Montreal	300
do Catherine Ross	do	40
do Capt. F. Randolph	England	111
do James Somerville	Lachine	12
do N. Sparks	Ottawa	10
do W. Stephen	Montreal	18
do J. Sterling	do	11
do R. S. Tylee	do	1
do Hon. W. Walker	Quebec	93
do Wm. Yule	Chambly	237
do J. M. Yale	Victoria	16
do A. M. Burnett	Cobourg	3
do W. H. Buttery	do	13
Fanteur, P. A.	Montreal	50
Ferguson, Mrs. Catherine	do	27
Ferguson, Hector, M.D.	England	7
Ferrier, Hon. J.	Montreal	17
Finlayson, Mrs. Flora	Red River	16
Finlayson, Miss A. McK.	Beechridge	18
Firth, Thomas	Red River	1
Fisher, Mrs. Susannah	Montreal	67
Flather, John	England	7
Flett, Robert	Red River	1
Flett, William	do	12
Flett, David	do	1
Ford, Major General E. F.	England	28
Forsyth, Mrs. Charlotte	Quebec	53
Foster, George H.	Richmond	40
Faulds, Archibald	Scotland	93
Faulds, Miss E.	do	13
Fox, Joseph	Montreal	19
Faurneval, Mrs. A.	Malone	7
Fraser, Wm., M.D.	Montreal	80
Fraser, Hon. J.	Quebec	54
Fraser, W.	Red River	10
Franklin, F., in Trust	Montreal	4
Freer, Mrs. A.	do	1
Frothingham, Miss L. G.	do	43

Bank of Montreal.—Continued.

(Banque de Montréal.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Frothingham, G. H.	Montreal	8
Gale, Miss A. R.	do	84
Gale, Miss A. L.	do	84
Gale, Miss M. L.	do	84
Gaifford, Mrs. L.	England	1
Gault, M. H., in Trust	Montreal	73
Gault, M. H.	do	22
Gardiner, Rev. J. P.	Red River	12
Garrioch, Mrs. Eliza	do	19
Geddes, Mrs. Janet	Montreal	25
Gentle, Wm. S.	do	8
Gibb, Benaiah	do	156
Gibb, Miss Ann	do	22
Gibb, Miss M. Caroline	do	8
Gibb, Mrs. Clarinda	do	33
Gibb, Charles	do	58
Giles, John	Quebec	6
Gillespie, Robert	London, England	20
Gillespie, A. & R., et al, in Trust	England	10
Gellies, George	Lanark	3
Gilman, T. H.	Brockville	28
Gladman, Joseph	Hudson's Bay	6
Glassford, A. J.	Montreal	29
Glen, Dr. C. W. E.	Chambly	12
Gloag, Mrs. Helen	Scotland	13
Goldie, Mrs. Charlotte	Jersey	52
Goldstone, Dr. G., Tutor	Quebec	17
Goldstone, Dr. G., in Trust	do	10
Goldstone, Miss Mary J.	do	3
Gordon, George	Ireland	15
Gough, Alfred	Montreal	19
Grahame, James A.	Hudson's Bay	39
Grant, John F.	15th Regiment	48
Grant, Miss E. A. F.	England	16
Grant, Donald	Ottawa	36
Grant, Miss A.	Sorel	3
Grasett, John	England	4
Grasett, Charles	do	6
Grasett, Rev. H. J.	Toronto	1
Grasett, Mrs. S. M.	do	12
Green, Rev. J.	Montreal	2
Greenshield, Mrs. E. M.	do	41
Greenshield, D. J., in Trust	do	26
Greenshield, D. J., do	do	44
Greenshield, D. J., do	do	2
Greer, Mrs. Martha	Havelock	10
Gribble, Mrs. Julia	Portage du Fort	2
Griffin, Frederick	Montreal	72
Griffin, Frederick, Trustee	do	26
Griffin, Mrs. Sophia L.	England	60
Gridley, Richard R.	Montreal	8
Guerout, Miss Lucy	Quebec	4
Guillet, John	Cobourg	40
Guillet, Mrs. Sarah	do	2
Gzowski, C. S.	Toronto	73
Hackland, J.	Hudson's Bay	2
Hagar, Mrs. L.	Montreal	29
Haldimand, Mrs. M. A.	do	4
Hale, George, C.	Kingston	149
Hale, Richard	Quebec	20
Hall, Miss Frances J.	do	40
Hall, Miss Margaret	Montreal	28

Bank of Montreal.—Continued.

(Banque de Montréal.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Hall, Mrs. Maria	Montreal	28
Hall, Mrs. J.	St. John's, Quebec	16
Hallowell, Wm.	Montreal	32
Hamilton, Hon. J.	do	66
Hamilton, Mrs. S.	Quebec	3
Hamilton, Robert.	Hudson's Bay Company	6
Hamilton, Robert.	Quebec	266
Hamilton, Robert.	do	89
Hamilton, Robert, Tutor, in Trust	do	45
Hamilton, Mrs. S.	do	26
Hamilton, Robert, in Trust	do	1
Hamilton, Robert, do	do	1
Hamilton, Wm. D.	Montreal	8
Hardisty, Wm. L.	Hudson's Bay Company	35
Hardisty, Richard	do do	14
Hardisty, Mrs. M.A. Thomas	Lachine	89
Hardisty, Thomas	Montreal	48
Hargrave, J. J.	Hudson's Bay Company	12
Harper, Samuel	Kingston	8
Harper, James G.	Montreal	593
Harris, Mrs. Anne	Ireland	40
Harriott, Mrs. F.	Red River	33
Harriott, John E.	do	3
Harrower, James F., Tutor	Quebec	45
do do	do	40
Hart, James	Halifax	4
Hart, Mrs. E.	England	20
Hartford Insurance Company	Hartford	100
Harvey, Alex.	Hudson's Bay Co.	4
Hatt, Thomas C.	England	16
Hayden, William	Prescott	2
Hayes, William E.	Hawkesbury	2
Heath, Miss Elizabeth	Cobourg	1
Heath, Mrs. Mary	England	66
Heath, Mrs. and Miss	do	54
Heirs, late Rev. H. Burgess	Montreal	29
do R. Beafield,	do	32
do Mrs. M. Lucas,	Quebec	40
Henderson, John	Montreal	60
Henderson, J., & Co.	do	32
Henry, James	Buckingham	2
Henry, Mrs. E.	Ottawa	4
Heward, Mrs. Eliza O.	Toronto	13
Heward, F. H., in Trust	do	1
Hervey, Miss E. M.	Montreal	3
Higginson, Wm.	Vankleek Hill	7
Hill, C. G.	Montreal	5
Hodgson, Mrs. Emily	England	2
Hingston, Dr. W. H.	Montreal	2
Hope, Lieut.-Gen. Sir J.	England	40
Hopkins, E. M.	do	19
do In trust	do	24
do do for J. Ballenden	do	53
do Curator for P. Fraser	do	29
do do E. A. George	do	12
do do W. H. George	do	11
do do E. Heron	do	13
do do J. Isbister	do	7
do do H. Logan	do	3
do do C. McKenzie	do	8
do do H. McKenzie	do	10
do do A. Nolan	do	24

Bank of Montreal.—Continued.

(Banque de Montréal.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Hopkins, E.M. Curator for J. W. Simpson	England	9
do & Co. In trust	do	70
do and R. W. Shepherd	Montreal	38
Hopper, Mrs. Jane	St. Andrew's	15
Hordeu, Rev. J.	Moose Factory	4
Houleston, John	Three Rivers	8
Howe, Asa	Northfield	5
Howard, J. W.	Chambly	16
Howard, Dr. R. P.	Montreal	10
Hudon, Victor	do	27
Hugesson, R. A. K.	London	34
Hunter, Rev. J.	Rupert's Land	17
Hunter, Mrs. J.	do	26
Hurlbut, Abel	Frelighsburg	20
Hutton, James	Montreal	32
Hutton, W. H.	do	14
Idler, Ernest	do	4
Ibbolton, H. J.	do	12
Isley, James	do	4
Isley, Mrs. Fanny	Kingston	6
Incorporated Synod of Ontario	do	4
Ings, George	Montreal	20
Inkster, John	Red River	16
Ireland, Mrs. Lydia	Montreal	5
Irvine, David	Labrador	6
Irving, Thomas	Montreal	26
Irwin, Mrs. Eliza	St. John's	29
Irwin, Edward	Montreal	5
Johnson, Capt. C.	Chambly	5
Johnston, Dr. J.B.	Sherbrooke	53
Jones, Edward	Quebec	83
Jones, Honorable R.	Montreal	108
Jones, Mrs. Mary	Red River	22
Joseph, J. H.	Montreal	27
Jourdain, A.	Quebec	2
Keaton, John	Lanark	1
Keayes, Audley	Balderstown	1
Kellie, Mrs. M.	Vankleek Hill	1
Kimpton, Miss M.	Brockville	3
King, Edward H.	Montreal	130
King, Charles	Quebec	112
Kingdom, Mrs. M. E.	England	17
King, E. H., President Bank of Montreal, in Trust	Montreal	10
Kirchoffer, N.	Port Hope	3
Kirchoffer, J. N.	do	1
La Bruere, Boucher	St. Hyacinthe	21
Ladies' Benevolent Society	Montreal	2
Ladies' Protestant Orphan Asylum	do	5
Laframboise, Honorable M.	do	39
Laing, Murdoch	do	12
Lamothe, Pierre	do	8
do in Trust	do	3
Lance, Mrs. G. S.	England	33
Lane, William	Hudson's Bay Co.	5
do in Trust	do	10
Lane, John, Department C. G.	Montreal	78
Lane, Miss Emma	Red River	6
Laslett, Miss E. D.	Montreal	1
Larocque, Mrs. N. C.	Ste. Marguerite	8
Laurie, Archibald	Montreal	50
Laurie, Frances	do	42
Laurie, Duncan	Quebec	68

Bank of Montreal.—Continued.

(Banque de Montréal.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Lawson, Edward	Richmond	13
Lawford, Mrs. A. S.	Montreal	42
Learmont, Mrs. Eliza B., Executrix	do	13
do	do	56
Legge, Henry	Quebec	27
Lee, Thomas	Montreal	14
Lee, Rev. Charles	England	13
Lemieux, F.	Ottawa	10
Lemoine, Major W.	England	40
Leslie, John	Ottawa	1
Leslie, Honorable J.	Montreal	26
do in Trust	do	1
Leslie, Anthony	England	26
Les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal	Montreal	12
Levey, Charles E.	Quebec	136
Lillie, James	Montreal	66
Lindsay, Thomas, Curator	do	2
Linklater, Mrs. Jane	Red River	21
Little, John	Scotland	23
Loydd, Rev. M. J., et al	England	21
Logan, Alex.	Red River	6
Logan, Sir W. E.	Montreal	26
do as Executor for James Logan	do	30
Lonsdell, Rev. R.	St. Andrews	13
Lauson, Mrs. M.	Scotland	12
Law, John	Montreal	31
Lawrey, Lieut.-Col.	England	13
Lubbock, Sir John	do	20
Lunn, William	Montreal	4
Lunn, A. H.	do	6
Lyman, Mrs. Mary C.	Montreal	155
Lyman, Henry, in trust.	do	6
do	do	16
do in Trust	do	24
Lyman, Frederick S.	do	4
do in Trust	do	3
Lyman, Mrs. Louisa	do	6
Lyon, Mrs. A.	Scotland	13
Lynch, Mrs. E. H.	Montreal	4
London Stock Register		49
Macaulay, Mrs. Ann.	Montreal	2
Macculloch, F., in Trust	do	35
Macdonald, Mrs. E.	do	20
Macdonald, W. R.	Hamilton	4
Macdonald, Mrs. A.	St. Johns	2
Macdonald, Mrs. S. A.	Hamilton	4
MacDougall, & Davidson	Montreal	28
MacDougall Bros	do	11
MacDougall D. L., in Trust	do	10
Macfarlane, Mrs. Alice	do	4
Macfarlane, Miss M. D.	do	8
Macfarlane, Peter	Chicago	4
Mackay, Edward	Montreal	280
Mackay, R., in Trust	do	26
Mackay, Joseph	do	248
Mackay, Mrs. Harriet	England	13
Mackenzie, John G.	Montreal	676
Mackenzie, Gordon G.	do	308
Mackenzie, Mrs. Martha A.	do	8
Mackenzie, John	Lennoxville	113
Mackenzie, Misses	Montreal	10
Mackenzie, Hector	do	14

Bank of Montreal.—Continued.

(Banque de Montréal.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares, (Actions.)
Macpherson, D. L.	Toronto	41
Mackenzie, J. G. & Frederick, in Trust.	Montreal	53
Macrae, George.	do	85
MacLennan, Rev. A.	Toronto	12
Macrae, J. O. & wife, Trustees.	Hamilton	84
Mactavish, William	Red River	105
Mactavish, Florence	England	20
Maguire, Denis.	Joliette	5
Malloch, Geo.	Paisley	4
Malloch, Francis S.	Brockville	10
Malloch, Mrs. Margaret, (widow).	Ottawa	320
Malloch, John G.	Perth	10
Malloch, Mrs. Elizabeth, (widow).	Brockville	5
Malloch, Arch. E.	Hamilton	4
Malloch, Miss E.	Brockville	5
Marshall, Roger	Côte des Neiges.	18
Marshall, J. H.	Morrisburgh	1
Marshall, Edward	St. Eustache	1
Marshall, Miss E.	do	1
Marshall, Mrs. Jane	Quebec	6
Mason, Dr. James	Scotland	70
Masson, Mrs. M. G. S. R.	Terrcbonne	93
Matheson, Hon. R.	Perth	25
Matheson, James	Toronto	26
Matheson, George	Montreal	5
Matheson, Miss A. H.	Pointe à Cavignol	6
Maude, Mrs. Harriet.	Scotland	29
Maxwell, Mrs. Julia	Quebec	3
Meade, Joseph H.	Toronto	64
Megoria, Mrs. S.	Montreal	13
Meekle, J. H.	Morrisburgh.	5
Meredith, Hon. W. C.	Quebec	10
Methot, E. H.	do	26
Metcalf, Mrs. E. H.	London	25
Millar, Mrs Charlotte.	Drummondville.	1
Millar, Thos. F.	Montreal	20
Miller, William	do	85
Mills, Mrs. Ann	Red River	9
Milne, Rev. G.	New Carlisle	26
Meiroy, Mrs. S.	Newfoundland	8
Marshall, Mrs. Helen.	Montreal	2
Mout, Robert.	do	28
Moffatt, P. D., M. D.	Quebec	13
Molson, William	Montreal	20
Molson, Alexander.	do	13
Molson, John.	do	487
Monk, H. N.	do	1
Montgomery, Rev. H.	Phillipsburg	71
Montzambert, Mrs. A. L.	Quebec	20
Montreal Auxiliary Bible Society.		4
Montreal Fire Insurance Company.		536
Montreal St. Patrick's Orphan Asylum.		33
Montreal, Bishop of, in trust for endowment fund.		3
Montreal Investment Association.		148
Moore, James	Montreal	15
Moreau, Paul.	Red River	1
Morris, John L.	Montreal	6
Morris, David, Executor, in Trust.	Ste. Thérèse	20
Morris, David, Executor	do	4
Morrison, Rev. J.	Waddington	15
Morrison, Hector.	Hudson's Bay Co	7
Morrison, Thomas	do	3

Bank of Montreal.—Continued.

(Banque de Montréal.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares, (Actions.)
Moss, Samuel & Clara	Montreal	12
Moss, Edward	England	213
Moss, David	do	266
Moss, S. H. & J	Montreal	57
Moss, Hyam	do	12
Mountain, Rev. A. W.	Quebec	9
Mountain, Miss C. A. P.	do	25
Mountain, Rev. J. J. S	England	4
Mount Royal Cemetery	Montreal	20
Mowle, Miss Hester	Nicolet	5
Mowle, Mrs. Anna, Executrix	Sherbrooke	13
Muir, Rev. J. C	South Georgetown	5
Mudge, Henry J	Montreal	2
Mulligan, Lucinda	Kingston	4
Municipality, Beckwith		13
Municipality, Ramsay		8
Murphy, Mary	Montreal	5
Murray, Mrs. Caroline M	do	2
Murray, William	do	49
Murray, Mrs. Rebecca	do	9
Murray, Mrs. S. S		8
Mussen, Thomas	do	1
Mylne, Mrs. Ann	Smith Falls	3
McAdams, W., Tutor	Lechute	7
McArthur, Arch.	Carleton Place	47
McBeath, Adams	Hudson's Bay Co	33
McCarthy, D. & J	Sorel	106
McCormick, Julia	Montreal	5
McCulloch, M., in Trust	do	2
do do	do	19
McCulloch, Mrs. H. C. G	do	7
McDermott, Andrew	Red River	128
McDonald, D. Mitchell	Toronto	19
McDonald, Mrs. Maria	Lancaster	3
McDonald, John	Montreal	106
McDougall, Miss M.	Orms town	8
McFarlane, David	Montreal	3
McGillivray, Edward	Hudson's Bay Co	23
McIntyre, Mrs. Janet	Lanark	4
McIntyre, Mrs. M	Perth	6
McIver, Miss Lillias	Melbourne	2
McIver, Mrs. Margaret	do	2
McKay, Mrs. M.	Red River	93
McKay, James	do	27
McKay, William	do	7
McKenzie, George	Hudson's Bay Company	31
McKenzie, Miss A.	Melbourne	9
McKenzie, Peter	Hudson's Bay Company	43
McKenzie, Jane	Red River	49
McKenzie, Hector	Scotland	133
McKenzie, Hector E	Hudson's Bay Company	33
McKenzie, Samuel	do do	12
McKenzie, Miss A.	Quebec	40
McKenzie, Mrs. Isabella	Red River	29
McKenzie, Alex., Estate of		40
McKenzie, Mrs. Isabella	Montreal	9
McLaren, Rev. R. G		7
McLean, Miss Jessie	Cornwall	1
McLeod, Miss Amelia		7
McMeeken, Rev. Henry	Ireland	5
McMillan, Duncan	Grenville	16
McMillan, Miss C.	Ramsay	4

Bank of Montreal.—Continued.

(Banque de Montréal.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
McMurray, Wm.	Hudson's Bay Company.	20
McNaughton, Wm.	Ornstown.	21
McNab, C. R. S.	March.	1
McRae, John.	Williamstown.	24
McVean, Donald.	Chatham.	12
Nash, F., in Trust.	Montreal.	48
Neill, Rev. R.	Seymour.	5
Nicholls and Hall.	Peterboro'	96
Nicholls, Mrs. Charlotte		200
Nimmo, John.	Kingston.	40
O'dwyer, Mrs. R.	Abbotsford.	2
Ord, Misses.	England.	45
Orkney, Miss Elizabeth.	Montreal.	17
Ostell, John.	do	26
Pangman, Henry J.	Mascouche.	1
Paradis, Louis L.	Quebec.	4
Pardy, Mrs. Amelia.	Montreal.	21
Paré, Mrs. Margaret.	Quebec.	8
Parson, Mrs. A. P. D.	Morristown, N. J.	9
Parson, Thos. J.	Rye, N. H.	16
Parker, Miss Jane.	Fredricton, N. B.	26
Patrick, Miss R.	Montreal.	6
Patterson, Rev. James.	Hemmingford.	2
Patton, Miss A.	Quebec.	5
Payne, James.	Rockford, Ill.	7
Pearse, B. H.	England.	20
Peck, Thos., Executor.	Montreal.	20
Peck, Mrs. Margaret.	do	28
Peddie, Robert.	do	15
Pemberton, E. H.	Quebec.	9
Pemberton, G. T.	do	4
Pepin, François.	do	4
Phillips, Charles.	Montreal.	8
Phillips, Mrs. Ann.	do	100
Phillips, Thomas.	do	26
Pinhey, Catherine.	Ottawa.	1
Pinhey, Horace.	March.	6
Pinhey, J. H. and Wife.	Ottawa.	2
Pipon, Mrs. S.	England.	5
Pitt, Charles.	Quebec.	100
Platt, Mrs. J. E.	Montreal.	6
Pope, Capt. J.	Quebec.	2
Pope, Samuel.	Montreal.	6
Pope, Mrs. J. A. W.	Quebec.	10
Potts, Miss M. A.	Chambly.	24
Prentice, Mrs. C. Tutrix.	Montreal.	12
Prentice, Mrs. Elizabeth.	do	80
Provan, Mrs. M.	Quebec.	40
Prowse, G. F.	Montreal.	4
Pyke, Miss M. L.	Pointe à Cavignol.	8
Radenhurst, Mrs. S.	Montreal.	20
Rae, Jackson.	do	4
Rae, J., Cashier.	do	110
Ramsay, Rev. J.	Ireland.	24
Ramsay, Mrs. C.	do	110
Ramsay, Mrs. A. H.	Montreal.	70
Ramsay, Miss E. A.	do	6
Ramsay, Robert A.	do	6
Ramsay, William.	Ireland.	31
Rankin, J. H.	Windsor Mills.	22
Raymond, Mrs. A.	St. Hyacinthe.	4
Reddy, Dr. I.	Montreal.	28

Bank of Montreal.—Continued.

(Banque de Montréal.—Suite.)

NAMES. — NOMS.	Residence.	Shares. Actions.)
Redpath, P., in Trust.....	Montreal.....	1
do do.....	do.....	72
do do.....	do.....	40
Redpath, Mrs. Jane, widow.....	do.....	40
Redpath, John J.....	do.....	28
Redpath, Mrs. Ada.....	do.....	28
Reekie, R. J.....	do.....	80
Reevey, D.....	Grenville.....	13
Reed, John.....	Hudson's Bay Co.....	12
Reid, Major Henry.....	Scotland.....	9
Reid, Rev. C. P.....	Sherbrooke.....	36
Reid, Mrs. Julia.....	do.....	17
Reilley, Mrs. E.....	St. John's, Quebec.....	2
Reilley, May.....	Montreal.....	8
Remellard, Mrs. E.....	Quebec.....	8
Renfrew, G. R.....	do.....	35
Renny, J. B., In trust.....	Montreal.....	16
Rice, Miss H.....	Kingston.....	13
Richardson, Robert.....	Belleville.....	6
Richardson, John.....	Kingston.....	8
Richardson, Mrs. C. A. H.....	Lacadie.....	5
Richardson, Mrs. M.....	Montreal.....	2
Robertson, Mrs. H. J.....	do.....	5
Roach, W.....	do.....	1
Robertson, Mrs. R.....	do.....	4
Robertson, Alex.....	Hudson's Bay Company.....	9
Robertson, Alex.....	Quebec.....	3
Robertson, John.....	Vankleek Hill.....	44
Robertson, Thomas, Executor.....	Montreal.....	21
Robens, Mrs. M. D.....	Wendover.....	10
Robinson, J.....	Toronto.....	1
Robinson, Lieut.-Col. S.....	Royal Artillery.....	9
Robinson, Mrs. S.....	Waterloo.....	9
Robinson, Mrs. M.....	Montreal.....	34
Robitaille, D. O., (tutor).....	Quebec.....	3
Robson, James.....	Montreal.....	2
Rose, William.....	do.....	1
Rose, Sir John.....	England.....	20
Rose, Mrs. Janet.....	Scotland.....	13
Ross, John.....	Hudson's Bay Company.....	5
Ross, Mrs. V.....	Arthabaska.....	8
Ross, Mrs. M.....	Red River.....	11
Ross, Col. P. R., Adj.-Gen.....	Ottawa.....	31
Ross, Miss M.....	Red River.....	13
Ross, Donald.....	Hudson's Bay Company.....	13
Ross, Mrs. E. J.....	Quebec.....	9
Ross, Misses.....	Renfrew.....	6
Ross, Miss Frances.....	Garafraza.....	16
Ross, D. A., Executor.....	Quebec.....	16
Ray, William.....	Royston, Ontario.....	52
Rudyard, C. L.....	France.....	58
Russell, Mrs. C.....	Quebec.....	13
Rupert's Land, Lord Bishop of, in Trust.....		29
Rutherford, Wm., M. D.....	England.....	20
Rutherford, E. H.....	Toronto.....	12
Rowand, Wm.....	Red River.....	29
Rowand, Miss L.....	do.....	29
Rowand, E. N. T.....	do.....	29
Ryan, Hon. Thomas.....	Montreal.....	284
Russell, Mrs. Sarah.....	do.....	26
Ryan, M. P.....	do.....	25
Salway, Alfred, A. C. G.....	England.....	29

Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal.—Suite.)

NAMES, — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Sache, William, Manager	Montreal	669
Sanderson, Lieut.-Col.	England	6
Sawtell, Miss M.	Montreal	6
Sayer, Edward	Hudson's Bay Co.	4
Saunders, H. and A.	Montreal	71
Scott, John	do	26
Scott, Mrs. Mary B.	Quebec	50
Scott, Mrs. L. M.	Ottawa	14
Scott, H. S.	Quebec	52
Scott, Mrs. Elizabeth	London, O.	19
Sealey, James	Quebec	66
Senkler, Rev. E. J.	Brockville	156
Servante, Major General	England	21
Setter, Mrs. Jessie	Red River	16
Shaw, J. W.	Montreal	32
Shearley, N.	do	33
do in Trust	do	3
Shepherd, R. W.	do	93
Shepherd, H. W.	do	13
Shoolen, Philip	New Glasgow	1
Simmons, J. H.	Quebec	8
Simons, Mrs. J.	do	10
Shuter, Mrs. Mary A., Tutrix		4
do do do		3
Simpson, Wm. B.	Kingston	8
Simpson, Wemyss McK.	Hudson's Bay Co.	79
do do in Trust	do	17
Simpson, G. W.	Montreal	1
Simpson, Mrs. C., Executrix	do	30
Sitwell, F. and others	England	21
Smart, M., Manager, in Trust	Montreal	170
do do do	do	112
Smith, Mrs. M. J., Widow	do	4
Smith, D. A., Tutor	Hudson's Bay Co.	4
Sloggett, R.	Ottawa	8
Smith, Mrs. F. A., Widow	March	53
Smith, Captain W. C.	78th Highlanders	6
Smith, Mrs. D. D.	Bristol	5
Smith, Lieut.-Col. W. R. B.	England	20
Smith, C. W.	do	92
Smith, Thomas, S.S.	Scotland	46
Smith, Mrs. Phebe	do	30
Smith, Miss Eliza U.	Montreal	6
Smith, Wm. O.	do	3
Sirith, Donald A.	Hudson's Bay Co.	81
do do in Trust	do	21
Smith, John	Montreal	53
Smith, Miss H.	do	2
Smith, Mrs. E., and Mrs. M. A. Benson	do	16
Smith, Mrs. Caroline	Kingston	8
Smith, G. F. C., in Trust	Montreal	56
Smith, G. F. C.	do	10
Somerville, Mrs. C.	Lachine	12
Somerville, Miss B.	Scotland	66
Spencer, Miss M. A.	England	13
St. Andrew's Society	Montreal	20
Spragg, Mrs. E.	Hochelaga	10
Stanton, Wm., A. C. G.	Cobourg	8
Stansfeld, Mrs. Laura	Quebec	4
Starke, Mrs. M.	Montreal	40
Starke, G. H.	do	33
Starnes, Henry, in Trust	do	1461

Bank of Montreal.—Continued.

(Banque de Montréal.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Stayner, F. H.	Toronto	7
Steen, Mrs. M.	Lachine	11
Stephen, George	Montreal	68
Stephen, Misses.	Chatham, Q.	1
Stephen, Harrison	Montreal	150
Stephenson, Miss J. T.	Port Hope	14
Stevens, Misses	England	31
Stevenson, A.	Montreal	8
Stevenson, Jas.	Quebec	8
Stevenson, Mrs. E. R.	Peterboro	2
Stewart, Isabella	Ottawa	6
Stewart, Alex. and others, in Trust	England	272
Stewart, Neil	Vankleek Hill	2
Stewart, C. J.	Halifax	8
Stewart, J. G.	Hudson's Bay Co.	11
Stewart, Wm.	do	9
Stuart, Mrs. L.	Quebec	6
Stirling, Miss M.	Scotland	53
Stodart, D. R., in Trust	Montreal	12
Stochand, John	Hudson's Bay Co.	1
Stokoe, C. H.	Brantford	4
Stotherd, Capt. R. H.	England	5
Strachan, Lieut-Col. H. A.	do	41
Strachy, H. G.	Montreal	35
Struthers, Ellen	do	5
Stuart, Miss M.	England	50
Stuart, Sir Chas. J., Bart.	do	16
Stuart, G. O.	Quebec	20
Sun Mutual Life Insurance Co.	Montreal	12
Suzor, Mrs. S.	Quebec	8
Sutherland, Dr. Wm.	do	26
Sutherland, Mrs. M.	Montreal	16
Swanborough, Abel	Richmond	3
Swanston, John	Montreal	66
Symes, Miss Maria A. C.	do	234
Symmes, J. O.	do	24
Tait, John	Red River	7
Tapp, W. H.	Quebec	28
Tanner, Rev. J. E.	Brompton	6
Taylor, Miss E.	Quebec	36
Taylor, Rev. W. H.	Red River	24
Taylor, Wm.	East Zorra	14
Taylor, Nicol	Hudson's Bay Co.	4
Taylor, Mrs. F.	do	5
Taylor, Thos. M., in Trust	Montreal	30
Taylor, Wm.	do	2
Taylor, Miss C. A. E.	St. John's	18
Taylor, Wm.	Montreal	6
Terry, W. P.	Kingston	4
Testamentary Executors late A. S. Scott	Quebec	31
Tellier, Mrs. J.	Chatham	5
Thomas, Henry	Montreal	36
Thomas, F. Wolfertan	do	5
Thompson, Misses	Dominica	2
Thomson, Miss M.	Quebec	5
Thomson, Andrew, Tutor	do	9
Thomson, J. N., in Trust	Montreal	18
Thomson, T. M.	do	174
Thomson, Andrew	Quebec	13
do in Trust	do	13
Tiffin, Thos.	Montreal	79
Tinkham, Mrs. I.	United States	33

Bank of Montreal.—*Continued.*(Banque de Montréal.—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Torrance, John	Montreal	48
Torrance, G. W., in Trust	do	105
Torrance, D. & Co., in Trust	do	53
Torrance, David	do	72
Torrance, Mrs. Jane	do	72
Todd, Richard E.	England	4
Tourangeau, Mrs. R. A.	Quebec	2
Tayne, John, Trustee	Brant	9
Travers, Mrs. H.	Southwold	2
Travers, J. N.	Brockville	7
Travis, N. A.	Nice	13
Trollope, Major-General	England	32
Trottier, A. A., Cashier, in Trust	Montreal	292
Trustees, Mrs. A. Molson, <i>al</i>	do	131
do late Dr. Brock	do	60
do Mrs. S. Bowen	England	40
do late H. Burstall	do	23
do General F. Campbell	do	166
do Henrietta G. Ferguson	Montreal	19
do Elizabeth Fleming	do	18
do J. Hargrave & wife	do	134
do Mrs. M. Galt	do	80
do Mrs. Hodgson	England	53
do children of E. M. Hopkins	Montreal	26
do late Hon. J. Macaulay	Kingston	66
do late Dr. A. Fergusson	do	95
do Mrs. & Misses McCallum	Scotland	17
do late Rev. J. McMorine	Ramsay	53
do late O. Morrow	Peterboro'	106
do marriage settlement, Mrs. H. J. Morrow	do	126
do Mrs. J. Slack	Bedford	12
Tryon, Mrs. M.	Bermuda	36
Tucker, John	St. John, N.B.	32
Turnbull, Mrs. E.	Quebec	40
Turner, Miss M.	Montreal	17
Turner, Miss E.	do	17
Tuzo, Mrs. Anna M.	Victoria	6
Tylee, Mrs. M. J.	Montreal	25
Uniacke, Mrs. S.	Halifax	85
University Lying-in Hospital	Montreal	2
Urquhart, Angus	Hawkesbury	5
Vail, W. B.	Halifax	11
Vance, John	England	56
Vannovous, C. R.	Quebec	44
Vaux, Thomas	Ottawa	20
Veasey, George	Quebec	16
Vincent, Rev. T.	Moose Factory	13
Vezeina, F., Cashier in Trust for La Banque Nationale	Quebec	250
Waddell, Miss E.	Buckingham	1
Waddell, Robert	Kingston	16
Wainwright, Miss E.	England	26
Wainwright, Miss H.	do	30
Wainwright, Miss H. F.	do	26
Wainwright, Miss C. C.	do	26
Walcott, S.	do	64
Walker, Mrs. M.	Quebec	11
do	do	35
Walmsley, Alex.	St. Johns, Q.	13
do Executor	do	8
Warren, Mrs. Emily S.	England	116
Warren, Miss J. D.	do	53
Warren, A. B.	do	50

Bank of Montreal.—Continued.

(Banque de Montréal.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares, (Actions.)
Wardrop, John.....	Brockville.....	30
Ward, Miss Louisa.....	Burford.....	1
Ward, Miss Eleanor.....	do.....	1
Ward, Miss Elizabeth.....	do.....	1
Watkins, John.....	Kingston.....	64
do in Trust.....	do.....	16
Watt, W. H.....	Hudson's Bay Co.....	14
Watt, Jas. S.....	Montreal.....	13
Watt, Mrs. Flora.....	do.....	80
Watt, Alex. S.....	Red River.....	7
Webb, Arthur, <i>et al</i> , Trustees.....	Ireland.....	30
Westphal, Lady M. A.....	England.....	68
Wetherall, Mrs. M. A.....	do.....	42
Wheeler, Mrs. Annie.....	Montreal.....	17
White, Rev. J. P.....	Newport.....	2
White, William.....	Quebec.....	33
Whiting, Rev. R.....	Goderich.....	9
Whyte, Joseph.....	Charleston.....	14
Wickstead, G. W.....	Ottawa.....	93
Wilgress, George.....	England.....	8
Williams, Miles, jun.....	Montreal.....	13
Wilson, Miss M. F.....	Cumberland.....	8
Wilson, Mrs. E.....	Ascot.....	8
Wilson, Dr. James.....	Scotland.....	30
Wilson, Robert.....	Grenville.....	26
Wilson, Hon. C.....	Montreal.....	60
Wilson, James.....	Buckingham.....	106
Wilson, Wm.....	Cumberland.....	69
Wilson, Alex., jun.....	Martintown.....	6
Wilson, Rev. J.....	Grafton.....	8
Wilson, Malcolm.....	St. Catharines.....	6
Wingfield, Executor late M.....	England.....	139
Wood, S. G.....	Toronto.....	2
Wood, Robert, in Trust.....	Montreal.....	13
Wood, W. F.....	England.....	53
Wood, Major J. J.....	do.....	4
Woodrow, Matthew.....	Longueuil.....	40
Workman, Dr. J.....	Toronto.....	13
Workman, Thomas.....	Montreal.....	44
Worthington, M.....	Brooklyn.....	26
Wragg, Thomas B.....	Belleville.....	64
Wright, Miss E. J.....	Moore.....	20
Wright, Miss Margaret.....	do.....	21
Wylie, Mrs., in Trust.....	Ramsay.....	12
Wylie, W. H.....	Almonte.....	5
Wylie, Joseph.....	Montreal.....	10
Young, Mrs. Charlotte.....	Coteau du Lac.....	6
	Shares.....	38,282

R. B. ANGUS,

General Manager.

BANK OF MONTREAL.

MONTREAL, 13th April, 1872.

QUEBEC BANK.
BANQUE DE QUÉBEC.

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Addition.	Shares. — (Actions.)
Airey, Lieut.-General Sir Richard.	England.		6
Alford, George.	Quebec.		40
Ancil, Mrs. M. M. M.	St. Anns.		7
Anderson, M. W.	Quebec.		79
Andrews, Thomas.	do	Merchant	26
Annett, William, John & James.	Gaspé Basin.		40
Arcand, Ulric.	Bécancour.	Clerk	17
Ardouin, Heirs.	Quebec.		71
Audet, Mrs. Alexina G.	do		8
Austin, Mrs. M. H.	Megantic.		14
Austin, Mrs. Lucretia.	Quebec.		9
Austin, H. C.	do	Notary	3
Auld, Joseph.	do		53
Babineau, Miss Angelique.	do		8
Baby, M. W.	do		66
Bald, Mrs. E. R., Tutrix.	St. Maurice.		59
Bankier, Mrs. Mary Ann.	Quebec.		35
Banks, W. J.	do	Clerk	7
Banks, W. J., in trust.	do		15
Bardy, Mrs. M. S. L.	do		18
Bates, W. J.	do	Clerk	23
Bayfield, Admiral H. W.	Prince Edward Island.		34
Barbeau, E. J., in trust.	Montreal.	Clerk	2
Bailey, N., in trust.	Gaspé.		11
Beaulieu, Timolous.	Levis.		3
Beaulieu, A. T.	do		13
Beaulieu, J. A.	do		10
Beaulieu, J. B.	do		23
Beaulieu, L. P.	do		16
Belanger, Rev. F.	Rhode Island.		9
Bell, Mrs. Kate G., Tutrix.	England.		10
Bell, D., Tutor.	Chaudière.		8
Belleau, His Excellency the Hon. Sir N. F.	Quebec.		281
Belleau, Mrs. M., widow of Wm. Chartrain.	do		25
Bender, A.	Montmagny.	Sheriff.	8
Bender, Estate of Miss Therese.	do		2
Bennett, Mrs. E. M.	Quebec.		18
Bernier, Mrs. Eliza.	Madawaska, N.B.		2
Bernier, Mrs. Eliza, Legatee.	do		2
Bisson, Daniel.	Paspébiac.	Trader.	37
Black, Misses Mary and Christina.	Warkworth.		8
Black, William.	Quebec.	Carver.	87
Blackburn, J.	do		37
Blaiklock, F. W.	Montreal.	Surveyor.	10
Blair, Robert.	Grand Bay, Saguenay.	Agent.	53
Blampied, John.	Labrador.	Trader.	16
Bogue, Mrs. A.	Quebec.		38
Boileau, Baron G.	New York.		24
Boisvert, F. O.	Quebec.		26
Bolduc, Rev. J. B. Z., in trust.	do		12
Boudreau, O.	Lotbinière.		2
Bourgaize, John.	Gaspé.	Trader.	7
Bowen, Mrs. Constantia.	England.		60
Bowen, James.	Quebec.	Merchant.	26
Boyle, Miss Jane.	do		6
Bradley, Mrs. Alica.	do		10
Bradshaw, Mrs. M. T.	do		14
Brahadie, Samuel.	Montreal.	Merchant.	40
Brochu, C.	Quebec.		66
Brousseau, Madame J. D.	do		32

Quebec Bank.—Continued.

(Banque de Québec.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Addition.	Shares. (Actions.)
Browne, G. S. H.	Kingsey		26
Brown, Mrs. Mary Jane	Melbourne		19
Brown, William	Beauport	Miller	48
Brown, William Henry	Quebec		13
Bouchard, Heirs of Mrs. P. V.	do		5
Burn & Company	Cobourg	Bankers	250
Buchanan, Mrs. C. S. C.	Quebec		5
Cambie, H. J.	Ottawa	Surveyor	10
Carcand, Daniel	New Carlisle	Agent	7
Cahill, Michael	Beauce	Trader	8
Caisse d'Economie de Notre Dame	Quebec		574
Carleton County General Protestant Hospital	Ottawa		40
Caron, A. P.	Quebec	Advocate	6
Caron, Hon. R. E.	do		4
Caron, Hon. R. E. and Madame M. J.	do		8
Carter, Mrs. Louisa E.	do		45
Chalmers, James	do	Hotel	74
Champion, Mrs. C. P.	do		4
Chapleau, E.	Ste. Hélène, Kamouraska	Trader	9
CinqMars, Charles	Quebec	Notary	32
Clapham, Miss Mary Jane	do		16
Clark, Miss Elizabeth G.	do		5
Clark, Rev. W. B.	do		60
Clark, Rev. W. B. and James Hossack	do		8
Clark, Mrs. A. G.	do		8
Clayton, Mrs. Georgina	England		44
Clifford, Mrs. Harriet	do		8
Coburn, Wm.	Melbourne		2
Codville, Hilary	Quebec		26
Collas, James	Gaspé	Merchant	13
Cook, William	Quebec	Advocate	23
Cox, Mrs. Jane M. H.	do		4
Crawford, Mrs. Margaret	do		41
Cross, Mrs. Ellen	do		10
Dawson, B.	Montreal		15
Dawson, Mr. Martha	Quebec		10
Deblois, Edward Joseph	do		16
Deblois, P. A.	do		7
Delagrave, C.	do	Advocate	53
Derbshire, Miss Catherine E.	England		10
Derbshire, Mrs. Martha	do		33
Derbshire, Mrs. Martha, Legatee.	do		10
Devlin, Hugh, in trust	Quebec		15
Devlin, Hugh	do	Lumber Broker	19
Dickenson, Thos. E.	Montreal		4
Donohoe, Ellen	Quebec		33
Douglas, Dr. G. M., Estate of late	do		2
Drum, Wm.	do	Cabinet Maker	53
Duffett, Mrs. Ann, Executrix	New Liverpool		44
Dugas, Felix	Gaspé		6
Dunn, John	Quebec	Farmer	8
Dunn, T. H.	do	Merchant	60
Dunn, T. H., in trust	do		74
Dunn, Estate of C. E.	do		10
Durnford, Miss Jane	England		12
Durnford, Miss Mary	do		34
Egan, Mrs. Anne Margaret	Montreal		26
Emmerson, John, Executors of late	Edmonston, N. B.		20
Fafare, N.	Three Rivers		54
Fauvel, John, in trust	Gaspé		11
Fauvel, John, Trustee	do		31
Ferguson, John	Montreal		16

Quebec Bank.—Continued.

(Banque de Québec.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Addition.	Shares. (Actions.)
Fisher, Mrs. Jane	Quebec		6
Fitzgerald, James M., M.D.	New Liverpool		35
Footé, John F.	Quebec	Proprietor <i>Chronicle</i>	10
Forsyth, W. L.	do		14
Forsyth, J. R.	England		16
Forsyth, Mrs. Charlotte	Quebec		5
Foster, G. K.	Richmond		40
Fry, Mrs. Mary E.	Quebec		1
Fry, Alfred	England	Master Mariner	80
Fraser, Elizabeth H.	Montreal		12
Fraser, Hon. John	Quebec		47
Fraser, Hon. John, In trust for J. Blackburn	do		10
Fraser, William	do	Wharfinger	16
Frechette, Mrs. J. B., Estate	do		14
Fremont, Mrs. Cecil P.	do		25
Frenette, F. X.	do	Clerk	18
Fry, Henry	do	Merchant	124
Galt, R., Executors of late	do		88
Gardiner, R. M.	Toronto	Commissariat	8
Garneau, Felix	Cap Santé		6
Geggie, James	Quebec	Clerk	10
Geggie, D. H.	do	do	3
Geggie, Mrs. Agnes	do		13
Geggie, Miss Margaret F.	do		4
Gibb, Miss Alice L.	do		2
Gibb, Mrs. Harriet A., (Ross)	do		133
Gibb, Thomas Estate of late	do		66
Gibb, Mrs. Thomas	do		73
Gibb, James, Estate	do		41
Gibson, James	do	Carter	7
Giles, John	do		24
Giblan, Mrs. Mary Ann	do		5
Gillespie, Mrs. Alice	do		10
Gingras, F. N.	do	Merchant	9
Girard, Pierre	Gaspé		18
Girard, Marie	Quebec		4
Glover, Robert, Estate	do		30
Godard, Norris, In trust	Ottawa		5
Godbout, Louis	Isle d'Orléans	Trader	6
Goldstone, Dr. George	Quebec		10
Goldstone, Minors	do		126
Goldstone, Miss Mary Jane	do		18
Goldstone, Miss Susan	do		18
Goodwin, Mrs. Emma G.	do		162
Graham, Miss Anne	do		4
Graham, Michael	do	Lumberer	24
Grant, T. H.	do	Agent	47
Grant, Mrs. Everetta J. Forsyth	Scotland		60
Grant, Robert	Quebec	Clerk	5
Grant, G. J. F.	England		20
Gray, F. W.	Quebec	Merchant	16
Gray, F. R., Heirs of late	do		66
Grassett, Very Rev. H. J., (Dean)	Toronto		14
Grassett, Mrs. Sarah M.	do		6
Grieve, Mrs. Catharine	Quebec		12
Grieve, Mrs. Margaret	do		6
Grist, Mrs. Amelia Jane	Ottawa		16
Guerout, Lucy	Quebec		40
Hacker, Miss Judith A.	do		16
Hacker, Miss Eliza Jane	do		18
Hacquoil, François	Point St. Pierre	Trader	15
Hale, Miss Frances J.	Kingston		20

Quebec Bank.—Continued.

(Banque de Québec.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Addition.	Shares. (Actions.)
Hale, George C.	Kingston		8
Hale, Miss Mary Louise	Toronto		16
Hale, Richard	Quebec		26
Hall, George	do	Trader	45
Hall, J. L., M.D.	New York		41
Hamel, Mrs. A.	Quebec		2
Hamilton, Charles	do	Advocate	2
Hamilton, Mrs. Mary	do		16
Hamilton, Rev. C.	do		2
Hammond, Mrs. E. J.	Three Rivers		15
Hammond, Charles	do	Trader	4
Hart, Mrs. J.	do		20
Hatch, Hugh	Quebec	Contractor	155
Hatch, John	do	do	25
Hatch, Andrew	do	do	30
Hatch, Henry	do	do	18
Hatch, John, James Gibson and Wm. Kelly, Executors	do		16
Hawkins, Mrs. Mary	do		12
Hawtayne, Capt. W. H. W.	England		11
Hayes, Mrs. Hannah	Quebec		16
Heath, John	Green Island		84
Heath, Mrs. Emily	do		21
Henderson, John	Montreal	Merchant	32
Henderson, Mrs. Mary Ann	Quebec		21
Henry, J.	Inverness	Farmer	5
Henry, J. W.	Quebec		200
Hethrington, Mrs. Eliza	Melbourne		20
Hethrington, Thomas	Quebec	Baker	40
Hodgson, Mrs. Emily Sewell	England		14
Holt, Minors	Quebec		10
Home, Mrs. Mary	do		92
Home, Wm	do	Merchant	16
Hookes, Isaac	do	Saw Mill	24
Horan, J.	do		2
Hossack, James	do	Merchant	20
Hossack, James, In trust	do		4
Hossack, James, In trust for Mrs. Miller and Children	do		6
Hossack, Mrs. Helen	do		10
Hossack, W., (St. John Street)	do		16
Hossack, W.	do		112
Houlston, John	Three Rivers		22
Hunt, Miss Amelia	Quebec		6
Hunt, James, Estate of late	do		146
Hunter, Ralph	do		5
Huot, P.	do	Notary	12
Huot, Charles	do	Clerk	1
Huot, A. G.	do	do	1
Jameson, John, Estate of late	do		80
Jameson, Mrs. Frances	do		54
Jeffery, W. H., & Rev. H. D. Powis, Trustees.	do		28
Jeffery, W. H., & Mrs. Elizabeth Jeffery, Trustees	Richmond		10
Jones, Julia B.	Quebec		18
Johnston, Peter	do	Trader	50
Jones, W. H.	Ottawa	Clerk	4
Joseph, Abraham	Quebec	Merchant	21
Jourdain, A.	do	Clerk	8
Keogh, Miss Alicia J.	Megantic		1
Ker, Mrs. Lucy Johnston	Sandy Beach		13
Kennedy, W. H.	Québec	Trader	10

Quebec Bank.—Continued.

(Banque de Québec.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Addition.	Shares. (Actions.)
King, Charles	Bécancour	Trader	54
King, Edwin F.	Montreal		8
King, Brinsley	Ottawa		3
Kinnear, Mrs. Harriet	Megantic		60
Kinnear, James	do	Miller, &c	5
Kinnear, H., (Mrs. Thompson)	Leeds		44
Kinnear, Wm.	do	Clerk	4
Kinnear, James, jun.	do	do	1
Knight, Col. Alfred	Quebec		11
Knight, A. F. A.	do	Merchant	53
Knight, A. F. A., Executor	do		45
Knight, Mrs. Henrietta	do		16
Knight, R. S.	Frampton	Farmer	8
Knight, St. George J. R.	Quebec	Clerk	3
Lachance, Frs. Pepin, dit.	do	Porter	16
Ladies' Protestant Home	do		26
Laird, John	do	Merchant	14
Laird, John, Tutor	do		42
Laird, Joseph U., Tutor	do	Merchant	6
Langevin, Charles, sen., Estate of.	do		45
Langevin, C. F., Estate of.	do		35
Langevin, Hon. Hector L.	do		4
Lawrence, George	do		24
Lawson, Miss Elizabeth G.	do		62
La Banque Nationale	do		526
Laurie, Fr.	do		30
Lemesurier, Mrs. W.	do		26
Lemoine, R., & A. Lindsay, in Trust.	do	Notaries	10
Lespérance, Pierre	do		10
Levy, Mrs. Rosetta	do		61
Leboutillier, Mrs. Ros. J.	New Carlisle		1
Lespérance, Michael	St. Thomas	Trader	4
Lindsay, Mrs. E. B.	Quebec		5
Lindsay, E. B., in Trust.	do		66
Lindsay, John	St. Germain de Rimouski		9
Lindsay, Mrs. John	do do		2
Lodge, Henry	Restigouche		16
Logie, D.	Quebec		15
Lomas, Robert	do	Clerk	44
Lynet, P.	do		2
Lyng, Honora	do		12
LeRossignol, P.	do	Trader	20
Marsh, Rev. D.	do		5
Martindale, Lieut.-Col. B. H.	England		11
Masson, Hon. J., Estate of late.	Montreal		160
Meagher, John	Carleton		133
Meiklejohn, J.	Quebec	Clerk	3
Meiklejohn, C.	do	do	8
Méthot, E. W.	Méthot's Mills	Trader	80
Middleton, Robert	Quebec	Proprietor <i>Gazette</i> .	22
Miller, M.	do	Professor	10
Milne, Rev. George	New Carlisle		26
Moffat, Peter D., M. D.	Quebec		80
Montreal City and District Saving's Bank	Montreal		188
Morrin, J., Estate of late.	Quebec		5
Morrin, College	do		4
Mott, John Prescott.	Halifax, N. S.	Merchant	50
Mount Hermon Cemetery Co.	Quebec		12
Mountain, Miss Catherine A. P.	England		59
Mountain, Rev. Jacob J. S.	Cornwall		24
Murphy, John	Quebec		2
Murray, Mrs. Hannah	Montreal		5

Quebec Bank.—Continued.

(Banque de Québec.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Addition.	Shares. (Actions.)
Mackintosh, Mrs. Emma C.	Quebec		10
Myrand, S. A., late Estate of	do		5
Mackay, Joseph	Montreal	Merchant	13
Mackay, Edward	do		45
Mackay, Mrs. Judith	Quebec		14
Macnamara, M.	do	Trader	2
McAlister, Mrs. Margaret	Ottawa		14
McCann, Miss Mary	Quebec		1
McDougall, Mrs. Margaret	Three Rivers		6
McGrath, Mrs. J. G.	St. Catharines		21
McPherson, D., in Trust	Quebec	Clerk	42
McPherson, W.	Port Daniel	Trader	5
McQuilkin, Mrs. P., Legatee	Quebec		14
McQuilkin, Mrs. P., Tutrix	do		14
McLeod, R.	do	Druggist	8
McLimont, W., in Trust	do	Merchant	33
McWilliam, W.	do	Confectioner	3
Macauley, E. E. & A. Ahern, in Trust	do		26
Nairne, John, late Estate	Murray Bay		67
Newton, W. J.	Quebec	Broker	20
Neil, Robert	do	Boiler maker	13
Norris, Thomas	do	Trader	16
O'Conner, Miss Annie	do		62
O'Donnell, James	do	Trader	23
O'Meara, Mrs. Mary H	do		13
O'Meara, D. D.	do	Clerk	14
Orkney, Mrs. Elizabeth	do		4
Orlibar, Mrs. Elizabeth Harriet	Prince Edward Island		38
Orphan Asylum, male	Quebec		3
Orphan Asylum, female	do		80
Paradis, Mrs. Marie L. J.	do		4
Parent, O., minors	do		16
Parent, Miss Luce.	do		4
Parke, G. H., Trustee.	do		8
Parke, Joseph.	do	Clerk	1
Patton, Miss Agnes	do		20
Patton, Miss Annie	do		31
Patton, Miss Isabella.	do		19
Patton, Mrs. Deborah	do		97
Patton, Mrs. M. A.	do		5
Patton, Mrs. Harriet	do		22
Parker, Albert	do	Clerk	30
Pearce, Mrs. Elizabeth Orr	do		4
Pelletier, C.	do	Trader	24
Pentland, Mrs. Catharine Zoë	do		15
Perrelle, Elias de la	Paspébiac	Trader	8
Petry, Wm	Quebec		69
Petry, Wm., Executor	do		38
Penrice, C. W.	England	Clerk	8
Plees, Rev. R. G.	Quebec		29
Pope, Miss Ann J. W.	do		21
Pope, Edward, Estate of	Anticosti		12
Pope, Edward, jun.	do	Lighthouse Keeper	13
Pope, Major James	Quebec	Town Major	5
Pope, Alexander	do	Clerk	3
Pope, R.	Beauce	Advocate	7
Power, M.	Quebec		13
Poston, Ed. Executors of late	do		66
Poston, Miss Elizabeth T.	do		4
Poston, Wm., Estate of	do		54
Poston, Mrs. Wm	do		20
Price, Miss Charlotte Isabella	do		110

Quebec Bank.—Continued.

(Banque de Québec.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Addition.	Shares. (Actions)
Provan, Mrs. Maria	Quebec		6
Quebec, Archbishop of			74
do Benevolent Society			5
do Bishop of (R. C.)			42
do Cathedral, Rector & Churchwardens of			20
do City Mission			29
do Corporation of Curé of Parish of Notre Dame			200
do Fire Insurance Co			500
do Friendly Society			6
do Infant School			15
do Marine and Fire Insurance Co			196
do Provident and Savings Bank			278
do Savings Bank			96
do Seminary			8
do Société Biennivellante des Ouvriers			5
do Typographical Society			5
Quinn, Mrs. Susannah	Quebec		30
Quebec Corporation			175
Raby, Mrs. G. (Amiot) Estate of	Quebec		4
Rae, Miss Jessie	Gaspé		6
Ratté, Louis O.	Méthot's Mills		20
Redfern, Joseph	Megantic	Farmer	18
Reilly, Mrs. Aurelie	Quebec		13
Rémillard, E. Legatee	do	Advocate	10
Richardson, Mrs. Catherine	do		20
Richardson, O. L., jun. in Trust	do	Merchant	1
Richmond, J. P., and G. Dumaresq, Trustees	Gaspé		1
Renfrew, G. R.	Quebec	Furrier	54
Renfrew, G. R., in Trust	do		3
Roberts, Jas	do	Merchant	10
Roberts, Miss Jane	do		8
Roberts, R., late, Estate of	do		20
Robertson, J. G. (Treasurer P. of Q)	do		10
Robertson, A.	do		70
Robertson, D.	do		70
Robertson, Mrs. M.	do		20
Robinson, Mrs. Eliza	do		38
Robitaille, O. L., M.D.	do		8
Robitaille, O. L., M.D., Tutor	do		30
Ross, D. A., Executor	do		29
Ross, Mrs. Eliza Janet	do		10
Ross, James G	do	Merchant	362
Ross, John	do	do	32
Rowley, John, Estate of	do		14
Roy, Mrs	do		9
Russell, H. A.	England	Clerk	25
Russell, Andrew	Ottawa		16
Russell, Mrs. Catherine	Levis		200
Sache, Wm., in Trust	Montreal	Banker	30
Sasseville, J. B.	St. Anne de Monts		17
Saunders, H. and A.	Montreal	Merchants	80
Saunders, Mrs. Rebecca	do		4
Savard, Mrs. Julie, Estate of	Quebec		12
Sax, Rev. P.	do (South)		80
Sbire, M.	do		5
Scott, Henry C	Ottawa		34
Scott, Henry S	Quebec	Merchant	84
Scott, Mrs. Mary	do		56
Scottd, S. (late) Estate of	do		17
Scott, Rev. William	New Carlisle		22
Scott, W. Wallace	Quebec	Merchant	53

Quebec Bank.—Continued.

(Banque de Québec.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Addition.	Shares. (Actions.)
Sealey, Jas.	Quebec		25
Senkler, Rev. Ed. John	Brockville		106
Sewell, Major A. R.	Quebec		31
Sewell, Mrs. Elizabeth	do		15
Sewell, Rev. E. W.	do		11
Sewell, Rev. H. D.	England		114
Sewell, W. S. (late) Executors of	Quebec		120
Sewell, Miss Marian R.	do		5
Sewell, Miss Sophia J.	do		4
Shanahan, Miss Bridget	do		2
Shaw, Mrs. Catherine	do		8
Shaw, Miss Elizabeth	do		2
Shaw, S. J.	do	Merchant.	40
Shaw, Wm.	do	Clerk	10
Simard, George H.	do		120
Simmons, J. H.	Levis		20
Smith, C. F.	Quebec	Banker	53
Smith, Mrs. Amelia J.	do		46
Smith, H. F., M.D., Staff S.M.	England		110
Smith, R. H., and Ed. Lemesurier, in Trust.	Quebec	Merchants	10
Smith, C. Webber	England		80
Smith, John	Quebec	Superintendent of Pilots.	21
Smith, Robert H.	do	Merchant.	76
Smith, Lieut.-Col. W. B., & C. W., Trustees.	England		20
Smith, R. H. in Trust.	Quebec	Merchants	3
Stevenson, Miss Amy K.	do		7
Snelling, Edward	Levis	Clerk	9
Sparks, N., Estate of late	Ottawa		220
Sandilands, Mrs. Lousia Scott	Scotland		13
Stevenson, P. S.	Toronto		13
Stevenson, Jas.	Quebec	Banker	3
Stevenson, M., Trustee	do		13
Stevenson, M., in Trust	do		14
Stevenson, M. and H. E., Trustees	do		7
Stevenson, Mrs. Maria E.	do		22
Stevenson, Mrs. M. M.	do		5
Stevenson, M. and H. G. Joly, Trustees.	do		39
Stevenson, M. and H. G. Joly, Trustees.	do		1
Stewart, James G.	do		5
St. George's Society	do		17
St. Hill, Mrs. H., Estate of late	Ottawa		4
Storey, John	Quebec	Agent	12
Stuart, Hon. A.	do		2
Stuart, Earnest H.	Montreal	Notary	5
Stuart, G. O'Kill	Quebec		104
Stuart Mrs. Caroline, Executors of late	Montreal		16
Sutherland, Wm.	Quebec	Cooper	14
Symes, Miss C.	Montreal		45
Symes, Geo. B., Estate of late	Quebec		135
Symmès, Henry R.	Three Rivers	Merchant.	26
Taché, Lady Sophia	Montmagny		10
Taché, Rt. Rev. A., Bishop of St. Boniface.	Red River		36
Tapp, W. H.	Quebec		43
Tarbutt, J. C. In trust	Ottawa.	Clerk	1
Tachereau, T. J.	St. Joseph de Beauce		15
Tate, Francis J.	New York	Clerk	8
Taylor, Miss Eliza	Quebec.		2
Temple, Mrs. Maria M.	do		88
Tessier, A. E., Estate of	do		14
Tessier, C.	do	Notary	14
Tessier, Yves, Estate of late	do		31
Tetu, V.	do		33

Quebec Bank.—Continued.

(Banque de Québec.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Addition.	Shares. (Actions.)
Thibaudeau, Hon. I.	Quebec	Merchant	166
Thoms, Mrs. V.	Labrador		7
Thomas, H., and G. Weeks, In trust	Montreal		20
Thomson, D. C.	Quebec	Merchant	53
Thomson, John C.	do	do	29
Thomson, Charles L.	Halifax, N. S.	do	3
Tremblay, P. A.	Quebec		8
Vallée, P.	do	Trader	13
Vanantwerpen, P., Estate of late	do		8
Vannovous, Mrs. Catharine R.	do		23
Vaughan, Mrs. Annie E.	do		8
Veasey, Mrs. George.	do		26
Vezina, F., In trust	do	Banker	127
do do	do		31
do do	do		2
Vial, Rev. W. S.	do		4
Vibert, George	Percé		4
Vibert, Peter	do	Sheriff	69
Vibert, Elizabeth	Gaspé		4
Von Exter, John	Quebec	Deputy Sheriff	106
Von Exter, John, In trust	do		40
Von Iffland, Dr. and A.	do		18
Walker, Wm.	do	Official Assignee	20
Walker, Hon. Wm., Estate of late	do		160
Walker, James	do	Clerk	10
Welsh, James	do		48
Warner, Elizabeth R., Estate	do		10
Watson, M. H., (Mrs. James Gibb)	do		26
White, Wm.	do	Merchant	100
White & Co., G. & A.	do	do	5
White, Mrs. Margaret	do		4
White, Wm., In trust	do		18
Wickstead, G. W.	Ottawa	Clerk	90
Wilkie, Mrs. Martha S.	New Carlisle		86
Wilkinson, Miss A. E.	Coburg		50
Windham, Wm.	Toronto	Clerk	10
Winter, Miss Mary	Sherbrooke		13
Wishart, Mrs. Maria	Madoc		40
Withall, Wm.	Quebec		783
Wood, G. A. L., Estate of	do		62
do do Trustee	do		4
Woodbury, Mrs. Ann	do		31
Woods, A.	do	Merchant	1
Worthington, J.	New York	Druggist	44
Wright, Mrs. Rosalie	Magog		1
Wulff, Mrs. Sarah	England		20
Wurtele, C., Tutor C. F. Wurtele	Quebec		1
do do	do		1
Wurtele, Miss Charlotte F.	do		9
Wurtele, F. C.	do	Clerk	1
Wurtele, Miss Mary F.	do		6
Young, D. D., Estate of late	do		205
Young, James	do	Clerk	25
Young, J. R.	do		53
Young, Mrs. Sarah	do		46
Young, G. B. S.	do		1

19,248

Certified.

QUEBEC BANK,
QUEBEC, 22nd April, 1872.

J. STEVENSON,
Cashier.

LA BANQUE DU PEUPLE.

32,000 actions de \$50 chaque, = \$1,600,000.

THE PEOPLE'S BANK.

32,000 shares of \$50 each, = \$1,600,000

NOMS. (NAMES.)	Residence.	Actions. (Shares.)
Austin, Mrs. Harriet M.	Ireland, P. Q.	17
Armand, Madame Eléonore, Veuve H. Simard	Rivière des Prairies	40
Armand, François X.	do	40
Armand, Madame Henriette, J. H. Bellerose	St. Vincent de Paul	40
Archambault, Marié L. G., Veuve C. Bruneau	L'Assomption	40
Armstrong, Hon. D. M.	Sorel	38
Anderson, Miss S. H.	do	15
Alves, F. J.	Montreal	32
Adams, Francis	do	26
Archambault, Alexander	L'Assomption	20
Archambault, P. H. O.	Montreal	20
Allard, L. H. D.	Chambly	8
Archambault, Marie E. E., Delle	L'Assomption	40
Armstrong, Louis	Montreal	12
Adams, Executors of H. F.	do	91
Adams, William	do	90
Arnour, Executors of Robert	do	36
Archambault, Prescille, Veuve Faribault	L'Assomption	20
Archambault, Laura, Madame M. S. Boulet	Joliette	28
Archambault, Eliza, Madame Z. Archambault	L'Assomption	20
Aitken, Mary, Widow John Aitken	Montreal	11
Archambault, Osine, Madame C. Archambault	L'Assomption	20
Adamson, James, in Trust	Ottawa	23
Archévéché, L', de Québec	Québec	4
Armand, J. F.	Rivière des Prairies	40
Burnett and Thompson	Montreal	10
Brousseau, Anthony (décédé)	Sault aux Récollets	16
Brush, G. S.	Montreal	55
Beaudry, Veuve Edouard	Varennes	12
Boulanget, Joseph	St. Hyacinthe	73
Bourque, R.	Vaudreuil	8
Benoit, François (décédé)	Montreal	92
Benoit, François, La Succession de	do	20
Beaudry, J. B.	do	213
Brennan, John	St. John's, Q.	80
Brousseau, J. B.	Belœil	25
Blake, R. A., Widow	Woodstock, Vermont, U.S.	11
Brewster, Widow Benjamin	Montreal	48
Bouthillier, Tancrède	do	20
Benoit, François	Sault aux Récollets	50
Blair Robert	Grand Bay, Saguenay	40
Beaudry, E. H.	Varennes	40
Brillon, J. R.	Belœil	10
Bellemare, R.	Montreal	10
Binnore, Widow C. M.	do	6
Bureau, J. N.	Trois Rivières	71
Brousseau, Madame Geneviève	Laprairie	5
Lenon, P. M.	Vaudreuil	36
Bond, Wm. (deceased)	St. Andrew's	133
Bourbonnière, Veuve François	Montreal	10
Beaudry, Joseph (décédé)	do	23
Boyer, Louis (décédé)	do	48
Biron, Samuel	do	2
Brousseau, Veuve Anthony	Sault aux Récollets	4
Beaudry, Madame, J. L.	Montreal	19
Brooks, Alphonso	Brockville	30
Bernard, Lucie (décédé)	Montreal	1
Bowles, Maria, Widow Cole	do	17
Black, Rev. Wm. M.	do	40
Brock, William	do	25

La Banque du Peuple.—*Suite.*(The People's Bank.—*Continued.*)

NOMS. (NAMES.)	Residence.	Actions, (Shares.)
Bertrand, Madame Emilie.	Longueuil	17
Benny, James	Daillebout	80
Bradshaw, Widow M. T.	Quebec	40
Bond, E., Veuve F. Bernier	do	8
Burt, Miss Agnes	Montreal	8
Bender, Albert	Montmagny	20
Branchaud, Moseie	Beauharnois	40
Bourret, Veuve Joseph	Montreal	40
Brown, Wm. (deceased)	do	12
Bigelow, Widow J. T.	do	110
Bouchard and Lortie	Quebec	12
City and District Savings Bank	Montreal	340
Campbell, John	St. Thomas	12
Coutu, Miss Céline	Montreal	1
Coutu, Miss Marie	Berthier	5
Cameron, Ann, Widow A. McDonnell	Montreal	18
Crosbie, John	do	64
Clark, H. D.	do	80
Cadoret, Francis	St. Hyacinthe	63
Cushing, L.	Chatham	50
Cowie, Miss Katherine	Montreal	21
Cherrier, C. S.	do	320
Comte, B. G.	do	77
Campbell, Mathew	do	40
Charles, Walter (deceased)	do	10
Cholette, H. C.	Rigaud	14
Coursol, C. J.	Montreal	450
Chaffers, H. C., Widow J. Levy	do	10
Cartier, Sir George E.	do	122
Campbell, Miss Margaret	Noyau	4
College de St. Hyacinthe	St. Hyacinthe	80
Cuvillier, Miss Lucie	Montreal	100
Casgrain, Veuve C. E.	Quebec	79
Cumming, W. B.	Montreal	90
Chipman, R.	do	200
Collard, Joseph	Brantford	80
Cimon, Cléophe	Malbaie	13
Champagne, Geo. A.	Joliette	4
Cox, P. (deceased)	Montreal	4
Cazeau, Rev. C. F.	Quebec	12
Cazeau, Delle. J.	do	4
Chalmers, James	do	43
Coleman, Miss M. T.	Montreal	56
Croil, W. R.	do	93
Charlebois, Delle. Emilie	Pointe Claire	30
Crawford, John	Montreal	80
Cotté, H., in Trust	do	38
Curry, Eliza J.	Tobique, N.E.	18
Caisse d'Economie Notre Dame de Québec	Quebec	611
Charles, Walter (deceased)	Montreal	34
Croil, W. R., in Trust	do	9
Commissaire or Trustees of John McCullum	England	25
Coleman, Miss M. T., in Trust	Montreal	8
Chinic, Eugène	Quebec	200
Connell, Miss Jessie	Montreal	12
Corporation Episcopale Catholique de Montréal	do	257
Dorion, Jacques	St. Ours	4
Davis, Nelson, in Trust	Montreal	6
Defoy, Veuve Francis	Quebec	10
Dubord, Marie (décédé)	do	36
Dubois, E. A.	Montreal	40
Dickson, Mrs. H.	do	35

La Banque du Peuple.—*Suite.*(The People's Bank.—*Continued.*)

NOMS. (NAMES.)	Residence.	Actions. (Shares.)
Delorimier, L. G.	St. Hyacinthe	80
Davenport, W. S.	Montreal	66
Delisle, A. M.	do	47
Delisle, Madame A. M.	do	29
Duncan, James	Drummondville	2
Desautels, Jacques (décédé)	Montreal	26
Dubuc, C., M.D.	do	2
Davis, Mrs. Benjamin	do	11
Département de l'Éducation, Province de Québec	Quebec	20
Deschambault, Les Exécuteur de George	Hudson Bay	72
Dubord, Alexis	Montreal	82
Davis, B. T.	do	20
Duncan, J. B.	Drummondville	20
Dumesnil, Madame Joseph	Coteau du Lac	42
Dodds, Mrs. J. M. (deceased)	Montreal	348
Duncan, Mrs. Frances	Drummondville	2
Dansereau, Joseph	Verchères	8
Douglas, Miss Margaret	Beauharnois	9
Danskine, William	Chatham	15
Daigle, Joseph	Belœil	8
Douglas, Moses	Elora, O.	17
Davis, Moses	Montreal	2
Duncan, William	do	60
Davis, Nelson	do	51
Duncan, Mrs. Grace (deceased)	Drummondville	16
Delorimier, E. N.	Laprairie	73
Darling Wm. and John Whyte, in Trust	Montreal	252
Duncan, Miss Emelia	Drummondville	4
Dease, John	Hudson's Bay Co.	19
Doran, James	Montreal	40
Dufresne, Joseph	do	12
Desbarats, G. E.	do	20
Evanturel, E. M., Madame E. Rémillard	Quebec	41
Evanturel, Delle E. A.	do	41
Evanturel, M. M. Mdm. A. Paré	do	41
Evanturel, François	do	86
Evanturel, S., Veuve L. T. Suzor	do	41
Eglauch, L.	Montreal	28
Egan, widow A. M.	do	40
Executors of late A. L. McBean	Lancaster, O.	18
Estate of Walter Charles	Montreal	156
Filer, S., in Trust	do	2
Fréchette, E. H.	Chambly	18
Fitzpatrick, widow John	Montreal	8
Fréchette, Olivier (décédé)	do	47
Fréchette, Olivier, succession	do	18
Fournier, Edouard	do	16
Foy, Edouard	do	106
Fitzgerald, L. C. J., in Trust	Quebec	1
Fortin, Pierre, in Trust	Laprairie	22
Flett, Andrew	Hudson's Bay Co.	14
Ferguson, John	Ottawa	30
Foster, George K.	Richmond, Q.	66
Francoeur and Giroux	Montreal	10
Francis, William	do	50
Prothingham, John, deceased	do	100
Fitts, Clark	do	100
Fraser, Rev. John	Irasburg, Vermont, U. S.	20
Fraser, Wm. and W. Watson, in Trust	Montreal	35
Fissault, H. A.	Ottawa	2
Fréchette, Delle. M. G. H.	Quebec	9
Greenshields, D. J., in Trust	Montreal	142

La Banque du Peuple.—*Suite.*(The People's Bank.—*Continued.*)

NOMS. — (NAMES.)	Residence.	Actions. — (Shares.)
Greene, E. R.	Montreal	30
Glen, C. W. E.	Chambly	16
Grant, Robert	Quebec	5
Graham, G. J.	London, England	96
Grant, John	Montreal	12
Greene, George A.	do	220
Gratton, Eustache	St. Marie	4
Gale, Miss Agnes L.	Montreal	64
Gale, Miss Mary I.	do	66
Galt, Widow William, deceased	do	392
Gariépy, R., M.D.	do	27
Gale, Miss Ann R.	do	64
Gamble, Richard	Lachine	8
Guérout, Miss Lucy	Quebec	20
Gravel, J. A., in Trust	Montreal	40
Gamble, Mrs. John W.	Woodbridge, O	30
Gibb, Charles	Montreal	80
Gibb, Jas. D., Executors of	do	80
Gravel, J. O.	do	20
Galarneau, Madame P. M.	do	24
Giraldi, Marie A.	St. Ours	28
Gravel, Gustave	Montreal	14
Gosselin, Madame H.	do	8
Grenier, Jacob	do	40
Galarneau, P. M.	do	53
Gibb, James D., Executors of	do	140
Guérin, Julien	St. Joachim	6
Gardner, Alexander, deceased	Dundee	16
Greenshields, D. J., in Trust	Montreal	93
Greenshields, D. J., in Trust	do	2
Greenshields, Widow John, Tutrix	do	2
Greenshields, Widow John	do	120
Gilman, Mrs. F. E.	do	2
Grenier, Veuve Joseph	do	16
Guerin, Miss Mary E.	do	58
Gall, Miss L. J.	do	10
Gibb, Mrs. Clarinda	do	80
Geddes, C. and C. G.	do	10
Gariépy, Madame Alfred	Montreal	16
Germain, Madame Jos.	St. Ours	16
Hamel, Mde. A. R.	Quebec	54
Hudon, Victor	Montreal	64
Hullett, Luce A., Mde. J. N. Bossé	Quebec	16
Hargrave, Joseph James	Hudson Bay Company	21
Hobbs, Thomas	Montreal	80
Henry, Philip	do	23
Hébert, Hector, in Trust	do	20
Higginson, H. T.	do	4
Hedge, Widow Samuel	do	20
Higginson, William	Vankleek Hill, O.	5
Hopkins, E. M., in Trust	Montreal	18
Hopkins, E. M.	do	20
Hatt, Thomas C.	London, England	21
Hamilton, Rev. Charles, Trustee	Quebec	4
Haldane, James	Montreal	28
Hill, Charles G.	do	77
Hall, Mrs. Jacob, deceased	do	8
Hutchison, Mathew	do	22
Huot, C. H. V.	Belœil	46
Huot, Delle, Adeline	do	46
Hamilton, W. D.	Montreal	30
Hall, John	do	21

La Banque du Peuple.—*Suite.*(The People's Bank.—*Continued.*)

NOMS. (NAMES.)	Residence.	Actions. (Shares.)
Hamilton, Robert.....	Quebec.....	200
Humphreys, W. H., in Trust.....	England.....	25
Huot, Philipe.....	Quebec.....	8
Huot, Lucien.....	Montreal.....	15
Hughes, N. H.....	do.....	24
Hopkins, E. M.....	do.....	73
Hamilton, Robert, in Trust.....	Quebec.....	131
Hargrave, John.....	Beach Ridge.....	3
Huot, Julie, Veuve P. Bouchard.....	Quebec.....	11
Huot, Geneviève, Mde. J. B. Fréchette.....	do.....	3
Hargrave, Miss Jane.....	Beach Ridge.....	4
Horan, Jeremiah.....	Quebec.....	10
Hurlbut, Abel.....	St. Armand.....	80
Hagar, Widow George.....	Montreal.....	80
Hardman, James.....	do.....	56
Huot, Charles.....	Quebec.....	12
Herbert, Capt. C. J.....	England.....	105
Huot, A. J.....	Quebec.....	3
Irvine, David.....	Hudson's Bay Company.....	29
Jenking, Miss Jane.....	Montreal.....	18
Jodoin, Pierre, décédé.....	do.....	162
Jackson, Mary, wife of James Hamilton.....	Quebec.....	10
Jones, Robert.....	Montreal.....	130
Jackson, Amelia Jane, wife of H. Grist.....	Ottawa City.....	10
Johnson, Sir W. G.....	St. Mathias.....	48
Jones, Widow S. H.....	St. Andrews.....	91
Jones, Miss Anna H.....	do.....	46
Jordan and Bénard.....	Montreal.....	46
Johnston, James B.....	Sherbrooke.....	40
Jones, Edward.....	St. Andrews.....	60
Imbault, Francis.....	Montreal.....	20
Kerr, Widow John.....	do.....	32
Kelly, M. E.....	Port Hope, O.....	5
Kerr, William.....	Hochelaga, Q.....	90
Kingan, Miss A. M.....	Montreal.....	34
Leclaire, J. V. A.....	do.....	160
Leclaire, Jean.....	do.....	112
Lundie, George W.....	do.....	20
Laurie, Francis, in Trust.....	Quebec.....	60
Lafrenaye, P. R.....	Montreal.....	28
Lonsdell, Miss L. N.....	St. Andrews.....	24
Louis, Joseph.....	Quebec.....	82
Lapierre, A.....	Montreal.....	24
Leslie, James.....	do.....	102
LeMoine, B. H.....	do.....	50
Lachapelle, les mineurs.....	Sault au Recollet.....	4
LeBoutillier, Charles.....	Gaspé.....	19
Learmont, William, deceased.....	Montreal.....	118
Levy, Joseph, minor.....	do.....	63
Leclaire, Veuve François.....	do.....	68
LeMoine, Mde. B. H., décédé.....	do.....	40
Leclère, François.....	St. Hyacinthe.....	14
Low, James.....	Lechine.....	24
Latour, Mde. L. A. H.....	Montreal.....	23
Langelier, F. A.....	do.....	4
Laurie, Francis.....	Quebec.....	40
Lawson, Edward.....	Montreal.....	88
Levy, Alex.....	London, England.....	342
Laframboise, M.....	Montreal.....	65
LeMoine, J. M.....	Quebec.....	32
Leblond, Veuve Joseph.....	do.....	30
Lévesque, Mde. Pierre.....	L'Assomption.....	26

La Banque du Peuple.—*Suite.*(The People's Bank.—*Continued.*)

NOMS. (NAMES.)	Residence.	Actions. (Shares.)
Lespérance, Delle. M. J. T	St. Ours	11
Langevin, C. F., décédé	Quebec	384
LaFontaine, Juge Aimé	Aylmer	30
Laurent, D., décédé	Montreal	1
Laurent, Veuve D	do	9
Law, John	England	16
LeMoynes, J. M.	Montreal	3
Leslie, Pat., in Trust	do	2
Leslie, E. S.	do	2
Leslie, E. S.	do	2
Lawlor, Patrick	do	40
Lafricain, George	do	21
Learmont, Widow William	do	61
Lawford, Widow Frederick	do	16
Leclère, George, M. D	do	10
LeMoine, Gaspard	Quebec	8
Low, Executors of Charles H	Montreal	16
Lefèvre, Napoléon	do	4
Leclère, Albertine, Mde. A. Raymond	St. Hyacinthe	24
LaRocque, Hertel	Berail	40
Leprohon, Lucy J., Mde. D. Macdonald	Montreal	63
Lamothe, J. M.	St. Hyacinthe	21
Levy, Mrs. Rosetta	Quebec	24
LaBruère, P. B., décédé	St. Hyacinthe	16
Lespérance, Pierre	Quebec	100
Lackie, Mrs. Margaret	Drummondville, Q.	2
Metropolitan Bank	Montreal	1018
Millar, Janet, Mrs. C. G. Geddes	do	40
Moodie, William	do	60
Moore, James	do	25
Murison, Miss Mary	New Carlisle, Q.	36
Murison, Patrick	do	8
Moore, Luke, in Trust	Montreal	164
Mathison, Executors of J. A	Vaudreuil	40
Moss, Clara L., Mrs. A. Davis	New York	81
Montmarquet, A. E., décédé	Montreal	322
Murison, Miss Eliza	New Carlisle, Q.	18
Minchin, Executors of William	Montreal	94
Morand, J. B., décédé	Quebec	29
Maharg, Miss K. H.	Dublin, Ireland	40
Masson, Estate of Joseph	Montreal	16
Mills, Robert	Ormstown	10
Masson, Veuve Joseph	Terrebonne	67
Morrison, David	Montreal	40
Massue, G. A.	do	25
Mudge, N. R., in Trust	do	20
Morrrough, Miss Anna M.	do	164
Malhot, Charles	Pointe du Lac	136
Mathie, Agnes, Mrs. William Ross	Montreal	240
Marsais, A.	do	6
Masson, Louise, Mde. C. Delagrave	Quebec	8
Moss, D. & E., in Trust	London, Eng	81
do do	do	114
Manuel, John	Ottawa City	60
Muir, Ebenezer, deceased	Montreal	44
Moore, Widow L	do	16
Montour, Delle. M. C.	Pointe du Lac	8
Muir, Robert	Montreal	35
Moss, Edward	London, England	542
Moss, David	do	525
Morreau, Henriette, Veuve Joseph Carrier	Quebec	100
Malhot, Adolphe	St. Hyacinthe	20

La Banque du Peuple.—*Suite.*(The People's Bank.—*Continued.*)

NOMS. (NAMES.)	Residence.	Actions. (Shares.)
Mathison, Miss Ann E. A.	Vaudreuil	16
Morgan, Eliza, Widow Robert Galt	Quebec	32
Mathison, Miss Victoria A.	Vaudreuil	8
Mathison, Miss Louise C.	do	6
Martin, P. P.	Montreal	26
Maxham, A. J., in Trust	Quebec	40
Mattice, Wm.	Cornwall, O	23
Mackeand, Barbara, wife of Rev. H. Wilkes	Montreal	22
McCrank, Neil, deceased	do	4
McGuinness, Eliza C., deceased	St. John's	26
McCrank, Neil, Estate of	Montreal	1
do widow	do	8
McGill, Miss Margaret C.	do	10
McVean, Donald	Chatham	93
Mactavish, Miss Florence	Scotland	22
McGrath, Miss Mary	Lachine	2
McGrath, Miss Anna	do	2
McBean, J. D. O.	Berthier	13
McPherson, Miss M.	Crane Island	12
McGrath, John	Lachine	4
McKenzie, Peter	England	29
McKenzie, Madame Isabella	Mingan	16
McMillan, D.	St. Andrew's, Q	12
McDonald, Jane Klyne	do	53
McKenzie, George	Lake Huron	26
McDonald, Mrs. Margaret E.	Montreal	3
McGill, Miss Mary Ann	do	10
McArthur, John	do	58
McNabb, L.	Lachine	25
McKenzie, George, deceased	Montreal	24
Macrae, Mrs. Catherine E.	Liverpool, England	21
Boat, Robert	Montreal	12
Nye, F. & B.	Lacolle, Q.	320
Nye, Freeman	do	266
Nye, Miss R. S.	do	20
Newton, Widow Samuel	Quebec	50
Newcomb, Wm., deceased	Pointe Claire	113
Nairn, John, deceased	Gaspé	40
Nairn, Widow John	do	13
Nowlan, Widow H. P., deceased	Montreal	73
Newcomb, Wm., Executors	do	100
Newcom b, Wm., Executors, in Trust	do	240
Ogilvie, Miss Frances	do	40
Ogilvie, Miss Mary A.	do	40
Ogilvie, Agnes, Mrs. A. M Stewart	New York	80
Ogilvie, A. W., & Co.	Montreal	245
Paré, François	Lachine	56
Prévost, G. M.	Terrebonne	151
Pitt, Charles	Quebec	320
Pearson, Miss Isabella, deceased	Montreal	46
Pelletier, Madame Elizabeth, deceased	Quebec	26
Parant, A. H., deceased	do	10
Pringle, Thos.	Montreal	60
Prévost, Amable, deceased	do	613
Pelletier, Miss Marie J.	Quebec	32
Paré, Hubert, deceased	Montreal	41
Pelletier, David	St. Vincent de Paul	8
Panet, Madame T. M. L.	Montreal	8
Papineau, C. F., in Trust	do	1
do do	do	1
do do	do	1
Patton, Mrs. Susan	Montmagny	2

La Banque du Peuple.—*Suite.*(The People's Bank.—*Continued.*)

NOMS. — (NAMES.)	Residence.	Actions. — (Shares.)
Pominville, Francis, décédé	Montreal	10
Pratt, John, Administrator	do	1200
Phillips, Miss Eleanor	do	20
Phillips, Miss Esther	do	20
Polson, Wm.	Hudson Bay Company	15
Prentice, F. S., Executors	Montreal	74
Parent, Etienne	Ottawa City	96
Peardon, Wm.	Montreal	2
Pominville, Frs., Succession	do	11
Petrie, John	Bobcaygeon, O.	25
Pritchard, S. D., deceased	Montreal	60
Platt, Widow George	do	11
Pope, Major James	Quebec	10
Prentice, Widow E. S.	Montreal	85
Perrault, Zéphirin	do	8
Pheres, Charlotte E., wife of M. Cormack	do	44
Price, Miss C. J.	Quebec	40
Préfontaine, T.	Montreal	15
Ployart, Miss Anna H.	Drummondville	61
Papineau, L. M. N.	Montreal	2
Québec, le Curé de	Quebec	8
Richardson, Rev. J. E.	Montreal	5
Rea, David	do	23
Ryan, Hugh, in Trust	Perth	40
Rodier, C. S.	Montreal	130
Ramsay, Revd. James	Ireland	64
Rudyerd, C. L., deceased	England	80
Richer, Benjamin	St. Denis, Q.	20
Roy, P. O.	St. Jacques	3
Rossin, M.	Montreal	1
Renaud, Ignace	do	40
Robinson, Widow Daniel	do	40
Ricard, L. C.	do	60
Rae, Jackson, in Trust	do	8
Ramsay, Widow H.	do	125
Racey, Widow John	Quebec	22
Ryan, Michael	Montreal	8
Roy & Co., Adolphe	do	90
Robertson, John	do	20
Richer, Ambroise, décédé	St. Denis, Q.	16
do Succession	do	4
Rivet, Marie Delle	Montreal	7
Richard, Edward	L'Assomption	3
Roy, Rev. Edward	Sabrevois	4
Robinson, Widow J.	Waterloo	24
Kobb, James	Godmanchester	4
Roy, Mathilde, Epouse de John Pratt	Montreal	16
Roy, Marguerite, Veuve L. Perrault	do	8
Smith, H. B., deceased	do	290
Seymour, H.	do	56
Simpson, Robert	St. Andrew's, Q.	24
Sancer, J. B., décédé	Montreal	80
Stsphens, Mary, Widow	Dunham	40
Sax, Revd. Peter	St. Romuald	60
Shaw, Jos. W.	Montreal	8
Sutherland, Mrs. Daniel	St. Andrew's, Q.	39
Sawtell, Mrs. Alfred	Montreal	9
Symes, Mrs. M. A. C., deceased	Quebec	112
Scholes, Francis	Montreal	150
St Jean, L. G.	do	8
Shepherd, R. W., sen.	do	199
Skene, Geo. M.	Hudson's Bay Company	16

La Banque du Peuple.—*Suite.*(The People's Bank.—*Continued.*)

NOMS. (NAMES.)	Residence.	Actions. (Shares.)
Somerville, Alex.	Lachine, Q.	11
Somerville, Widow James	do	21
Stuart, Ernst	Montreal	10
Les Sœurs de l'Hotel Dieu de St. Hyacinthe	St. Hyacinthe	50
Sinclair, A. P.	Montreal	1
Sinclair, R. S.	do	1
Sinclair, Miss Emma S.	do	1
Sutherland, D.	St. Andrews, Q.	17
Sénécal, Mde. Françoise	Montreal	32
Shuter, Joseph, deceased	England	98
Smith, Melvin	Montreal	50
Soupras, Mde. D.	Chambly	46
Stikeman, Mrs. F., Tutrix	Toronto	24
Séminaire de Nicolet	Nicolet, Q.	16
Smith, Widow E. G.	Montreal	53
do do in Trust	do	40
Stephenson, Adam, in Trust	do	26
do	do	12
Swanston, John	do	87
Smith, Miss S. W.	do	5
Smith, John, deceased	do	40
Stevens, Alex. D.	Dunham	20
Sewell, Rev. H. D.	Scotland	40
Scott, Stuart, Estate	Quebec	21
Stevenson, Captain M.	England	10
Swanston, Miss Jane	Montreal	82
Simpson, Moses	St. Andrews, Q.	3
Shepherd, R. W., junr.	Montreal	12
Succession Rose J. Deluga	Quebec	160
St. Jean, Léocadie, Epouse de J. O. Bureau	Montreal	25
St. Jean, Ant. F., décédé	do	18
Stephens, Miss Jane A.	Chatham	2
St. Denis, Alexander	Point Fortune	40
Senkler, Rev. E. J.	Brockville	120
Shepherd, Miss F. A. R.	Montreal	12
Sincennes, J. F.	do	235
Scott, H. S., widow	Quebec	12
Scott, W. W.	do	40
Shepherd, H. W.	Montreal	35
Sewell, Eliza, widow J. Ross	Quebec	20
Turcot, M.	St. Hyacinthe	40
Téu, Vital	Quebec	100
Trudeau, T.	Ottawa City	100
Trudeau, Delles, M. et D.	Montreal	46
Trudeau, Marie L., Epouse de A. C. Papineau	St. Hyacinthe	50
Toupin, Rev. A.	Montreal	5
Thomson, Mary A., Mrs. J. W. Benson	do	13
Thomson, Mary A., Usufructuary	do	24
Tremblay, P. A.	Chicoutimi	37
Thomson, J. N., in Trust, deceased	Montreal	84
Thomson, Eleonor, Mrs. G. Smith	do	24
Taylor, Rev. Wm.	do	14
Trigge, Alfred	do	80
Trudel, Joseph, Mde	do	4
Trudel, E. H.	do	43
Thibaudeau, I.	Quebec	10
Trudel, Joseph	Montreal	80
Thompson, W. H., in Trust	do	2
Thompson, W. H., in Trust	do	8
Trudeau, Rév. A. F.	do	19
Taché, Lady E. P.	Montmagny	23
Taché, Sir E. P., décédé	do	210

La Banque du Peuple.—*Suite.*(The People's Bank.—*Continued.*)

NOMS. (NAMES.)	Residence.	Actions. (Shares.)
Turnbull, Robert	Chatham	16
Taylor Brothers	Montreal	15
Viger, Veuve L. M.	L'Assomption, Q.	253
Voligny, Felix	Contrecoeur	2
Valois, Rev. L. E. H.	Montreal	56
Valleau, W. B., deceased	Quebec	5
Vallee Joseph D., decede	Montreal	16
Voyer, Delle, Amanda	Joliette	20
Voyer, Henry	Stanford	16
Villeneuve and Lacaille	Montreal	6
Valois, Narcisse	do	20
Weaver, G. W., in Trust	Montreal	8
Wilson, Wm.	Cumberland, O.	32
Weaver, G. W.	Montreal	40
Walker, Alexander, in Trust	do	12
Watson, M. H., Wife of James Gibb	Quebec	80
Waters, J. R.	Cedres	10
Watson, Miss Anna	Montreal	6
Watts, Mrs. Flora	do	175
Wilson, Mrs. Anna, in Trust	do	3
Warner, G. W., Heirs	do	6
Williams, Frederick	do	16
Walker, Alexander	do	28
Watson, Elizabeth	do	4
Williams, Miles, sen	do	80
Watson, Elizabeth	do	64
Wood, Robert	do	33
Wood Margaret, Widow	St. Andrews, Q.	22
Wilson, Thomas, in Trust	Montreal	164
Winn, J. H., as President of the Board of Trade	do	80
Walker, Miss Isabella	St. Scholastique	60
White, Joseph S.	Montreal	20
Williams, Miles, jun	do	43
Wilson, Miss Charlotte	Martintown, O.	40
Younie, Alexander, deceased	Oranstown, Q.	24
Younie, Miss Isabella	do	10
Younie, Alexander, Widow	do	8
Young, Miss Isabella	Montreal	24
	Shares	32,200

Trente-deux mille actions de \$50, cinquante dollars chacune, \$1,600,000. Thirty-two thousand Shares of \$50 each, \$1,600,000.

A. A. TROTTIER,

Caissier.

MONTREAL, 23 Avril, 1872.

CITY BANK, MONTREAL.
(BANQUE DE LA CITÉ, MONTRÉAL.)

Shares, \$100 each.—Actions, \$100 chacune.

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Aird, Mrs. Mary, or McIntyre	Montreal	8
Alexander, Charles	do	20
Alexander, Charles, in Trust	do	20
Allan, Sir Hugh	do	80
Allan, William	Allan's Corners	10
Almon, late Hon. M. B.	Halifax, N.S.	32
Anderson, Mrs. M., or Adams	St. Catharines	1
Anderson, Rev. Wm., in Trust	Sorel	12
Armour, Miss Jean	Montreal	19
Atchison, Mrs. Jane, or McRobie	do	3
Auld, Joseph	Quebec	20
Bacon, Sarah Jane	Richmond	5
Baker, J. W.	Osnabruck	16
Baker, Mrs. A.	Keene, N. H.	10
Barker, David	Pictou	12
Barsalou, Joseph	Montreal	71
Barsolon, Joseph, in Trust	do	87
Balsillie, John	Manitoba	2
Barker, Mrs. Anna E.	do	12
Beaudry, Louis	do	51
Benny, James	Daillebout	40
Bertram, A.	Montreal	1
Black, Rev. W. M.	do	8
Blair, Robert	Grand Bay	20
Bond, late William	St. Andrew's	52
Borlase, George	Sherbrooke	16
Boucher, T.	Montreal	20
Bowie, Duncan E.	do	10
Bowles, Joseph	Quebec	32
Belle, C. E.	Montreal	22
Bouchard, O.	do	4
Branchaud, M.	Beauharnois	20
Braithwaite, Mrs. M. D.	Montreal	8
Brewster, Ann M.	do	5
Brewster, Sarah	do	20
Brock, William	do	10
Brooks, Alphonso	Brockville	40
Brown, Robert	Pakenham	4
Brown, C. J.	Pittsburg, Ont.	16
Brown, Mrs. Anna	Montreal	5
Brown, Champion	do	40
Burnaby, Miss Louisa	England	29
Burnaby, Mrs. Amelia	do	70
Butler, Sarah M.	Waterloo, Q.	8
Burwash, Thomas	St. Andrew's	8
Browne, P. D.	Montreal	2
Cameron, Margaret	Grafton	40
Cameron, Elspet	Williamstown	4
Campbell, Mrs. Eliza	Montreal	8
Campbell, John	do	5
Campbell, Mary E.	St. Thomas, Q.	2
Campbell, Mrs. Isabella, or Prior	Quebec	16
Carter, late John	Montreal	40
Carter, Mrs. Amelia	England	32
Carter, Miss Amelia	do	9
Cartier, Sir G. E., Bart.	Montreal	109
Caverhill, Thomas	do	40
Chapman, Edward	Lennoxville	27

City Bank, Montreal.—Continued.

(Banque de la Cité, Montréal.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Charles, Lewis	Montreal	3
Chinic, Eugène	Quebec	24
Church of Scotland, Presbyterian	Montreal	355
City and District Savings Bank	do	360
Clark, H. D.	do	9
Clark, Mrs. Margaret	do	1
Clarkson, Rev. J. B.	Galt	8
Codville, James	Quebec	8
Conroy, Eugene	Montreal	17
Coyle, James	do	4
Coyle, Mrs. Caroline, or Lague	do	6
Cooney, Mrs. Susan C.	Toronto	8
Cooper, William	Montreal	4
Cowan, R. W.	do	10
Cowie, Mrs. Lucy A., in Trust	do	4
Crawford, John	do	8
Crowder, Mrs. Catherine Erie	England	80
Crotty, Michael	Montreal	20
Cream, William	Quebec	10
Cuvillier, Miss Luce	Montreal	20
Dalkin, Miss S. C., or Hendsbourck	Quebec	16
Dampier, Laura	Waterloo, Q.	6
Darling and Brady	Montreal	11
Davenport, W. S.	do	30
Davis, B. T.	do	1
Davis, Moses	do	1
Day, John J.	do	36
Denny, Mrs. Emeretta	Ireland	29
Denning, Myron J.	North Pinnacle	10
DeBellefeuille, E. A. L.	St. Eustache	13
Dickinson, late C. M.	Sherbrooke	9
Dinning, Mrs. E., or Carpenter	Quebec	16
Devine, Mrs. Catherine, or Bell	Montreal	12
Douglas, John Walter	England	50
Douglas, Moses	Elora, Ont.	4
Drummond, James, in Trust	Montreal	77
Duplessis, J. Octave	Sorel	6
Dupuy, Mrs. Sophia	Kington	20
Dupuy, H.	do	20
Dupont, W. D.	Montreal	9
Edwards, C., W. Miller and F. Hawksford	England	8
Eglauch, L.	Montreal	20
Esdaile, Robert	do	22
Esdaile, Robert, in Trust	do	10
Ewing, William, M. D.	Hawkesbury	10
Estate of late Hon. Joseph Masson	Montreal	96
do Stewart Scott	Quebec	12
do Frances Austin	do	13
do K. Logan	Hudson's Bay Company	5
Executors of H. F. Adams	Montreal	10
do R. Armour (R. & J.)	do	4
do R. Armour	do	16
do John Carter	do	20
do Rev. Joseph Braithwaite	do	40
do Jane D. Caldwell	Chateauguay	29
do George Deschambault	Montreal	16
do John Drummond	do	21
do J. D. Gibb	do	40
do J. D. Gibb, No. 2	do	22
do F. A. Harper	Kington	3
do Major Priestly	Ireland	48
do Phoebe Rea	Montreal	51

City Bank, Montreal.—Continued.

(Banque de la Cité, Montréal.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Executors, Rev. James Reid.....	Frelighsburg	8
do Caroline Stuart.....	Montreal	27
do H. B. Smith.....	do	4
do J. U. Thomson.....	do	24
do Robert Simpson.....	St. Andrew's	11
do A. E. Montmarquet.....	Montreal	105
do Charlotte White.....	do	15
do and Trustees, Mrs. Greenshields and Rev. W. M. Black.....	do	8
do and Trustee, A. Crawford.....	do	55
do W. King and J. W. Masson.....	do	10
do H. Howard.....	St. Andrew's	1
do A. C. de H. Harwood.....	Montreal	12
Executrix, Ann Mowle.....	Sherbrooke	35
do M. D. Macfarlane.....	Montreal	8
Farrow, Mrs. Louisa Caroline (late).....	do	9
Female Orphan Asylum.....	Quebec	9
Ferguson, Archibald.....	Montreal	25
Ferguson, Donald.....	do	10
Firemen's Benevolent Association.....	do	5
Fisher, Mrs. Susan C.....	do	14
Fleming, Theresa Ann.....	do	16
Flynn, Eugene.....	do	10
Fournival, Adelaide.....	Malone, New York	10
Foy, Major Edward.....	England	80
Fraser, Paul, heirs of.....	Hudson's Bay Company	16
Freer, Mrs. Amelia Ann.....	Montreal	3
Fraser, John.....	do	155
Fraser, Rev. John.....	do	10
Fraser, Mrs. E. H.....	do	15
Francis, William.....	do	40
Forbes, Miss E. M. C.....	do	4
Forbes, C. F. H.....	Montreal	7
Frothingham, Rev. F.....	Portland, U.S.	3
Frothingham, John, late.....	Montreal	100
Frothingham, G. H.....	do	4
Furness, Albert.....	do	50
Gagnon, G. A.....	do	10
Galt, Mrs. Margaret.....	do	4
Gentle, W. S.....	do	5
Gibb, Mary Louisa, or Adams.....	do	37
Giles, Henry.....	Lachute	15
Glen, C. W. E., M.D.....	Chambly	7
Godden, Rev. John.....	Dunham	10
Gough, Alfred.....	Montreal	3
Grant, Rev. W.....	Vankleek Hill	5
Grant, Hon. Alexander, late.....	Montreal	6
Grant, John.....	do	40
Green, Robert.....	do	28
Green, Eliza.....	Lloydtown	4
Greene, E. K.....	Montreal	40
Greene, E. K. and G. A., in Trust.....	do	40
Greenshields, John, late, in Trust.....	do	24
Grinnan, Edward.....	do	10
Griffin, Mrs. Sophia Louisa.....	England	60
Green, Rev. James.....	Montreal	12
Greene, Miss U. E.....	do	1
Gravel, J. O.....	do	10
Haensel, C. L. F.....	St. John, N.B.	4
Hagar, Charles.....	Montreal	20
Hale, Hon. Edward, in Trust.....	Sherbrooke	20
Hall, Miss Margaret.....	Montreal	8

City Bank, Montreal.—Continued.

(Banque de la Cité, Montréal.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence	Shares. (Actions.)
Hall, Miss Frances H.	Montreal	7
Hall, Mrs. Jerusha	St. John's	16
Hall, John	Montreal	40
Hallowell, W.	do	5
Hamilton, George W.	do	4
Hamilton, Robert, tutor	Quebec	8
Hamilton, S. C.	do	11
Hamilton, Robert	do	120
Hamilton, Hon. John	Hawkesbury	40
Hamilton, Hon. John, in Trust J. M.	do	9
Haney, Owen	Montreal	12
Harbeson, Matthew	Quebec	9
Hastings, Margaret C. ilvic	Montreal	30
Hartney, Henry	Ottawa	11
Harriott, Mrs. Frances, (widow)	Manitoba	10
Hedge, Mrs. A.	Montreal	15
Heath, Mrs. Ann	Hatley, E. T.	12
Heirs, Mrs. Lucas or McKenzie	Quebec	9
Heirs, Jane Davidson Ross	Montreal	51
Hill, C. G.	do	87
Holmes, Miss Maria M.	do	1
Hopkins, E. M., and others, in Trust	do	44
How, Heirs	do	5
Howard, R. P., M.D.	do	15
Hunt, Heirs of James	Quebec	20
Hurlbut, A.	Frelighsburg	25
Hutchison, John	Montreal	18
Horace, Jeremiah	Quebec	5
Hebert, Miss Jane	Montreal	3
Ibbotson, H. J.	do	12
Idler, E.	do	21
Ilsley, James	do	6
Ilsley, Mrs. Ellen or Laura	do	6
Irvine, Rev. John	Mille Isles	8
Jackson, Joseph	Montreal	3
Jamieson, John	Quebec	16
Jefferson, Thomas	St. Andrews	8
Johnston, John	Scotland	69
Johnston, James Bell, M.D.	Sherbrooke	11
Johnston, James K.	St. Andrews	17
Johnson, Sir Wm. George	St. Matthews	21
Johnson, Capt. Charles	do	41
Jones, Hon. Robert	Montreal	40
Jones, Ann Hannah	St. Andrews	12
Jones, Edward	do	24
Jones, Mrs. Sarah Hyde	do	23
Jones, Anna Sealy	Quebec	40
Jones, Mrs. M. S. E.	Carillon	10
Kelley, William	Montreal	4
King, E. F.	do	5
King, William	do	10
Kingan, Mrs. Jane	do	3
Kingan, Gordon, in Trust	do	11
Kinnell, David	do	10
Kirby, Thomas, in Trust	Ottawa	15
Kirby, Wm. J.	Montreal	12
Kiernan, James	do	7
Lafrenaye, P. R.	do	8
Lafamme, Mrs. C. J.	Lachine	20
Langelier, F. X.	Montreal	20
Laurie, Archibald	do	25
Lawlor, William	Hawkesbury	8

City Bank, Montreal.—Continued.

(Banque de la Cité, Montréal.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Lebrun, Mrs. Esther	Montreal	3
Legge, Henry	do	28
Lemoine, B. H.	do	20
Leishman, Angelina M.	Lachine	14
Little, John	Scotland	8
Lloyd, M. J., and A. Edwards	England	8
Lockhart, Rev. A. D.	Lacolle	8
Louis, Joseph	Quebec	5
Lowe & Chamberlain	Montreal	8
Longueuil Mission	do	8
Lusignan, late Alexander	do	15
Lamontagne, L. J.	do	10
Lefebvre, Napoleon	do	30
Lacoste, Arthur	do	2
Laidlaw, John	do	6
Leclair, Alphonse	do	10
Mairs, James, Executor and Attorney	Melbourne	9
Maharg, Kaelmina H.	Ireland	32
Marshall, James H.	St. Eustache	8
Marshall, Miss Ellen	do	8
Marshall, Mrs. Maria	do	3
Marshall, Miss Margaret	Terrebonne	5
Marshall, Roger	do	16
Maguire, Denis	Joliette	10
Mason, Dr. James	Scotland	40
Mason, Mrs. James	do	40
Mathieson, late Rev. Dr. A.	Montreal	4
May & Co., S. H.	do	4
May, S. H.	do	15
Megorian, Sarah Healy, (widow)	do	20
Meikle, John James	Quebec	40
Meyer, Henry	Montreal	6
Mills, Mrs. Hannah or Lyman	do	13
Michaud, Silvio	do	2
Moat, Robert	do	360
Moffatt, George, in Trust	do	8
Moffatt, Mrs. Mary Ann or Flowers	do	4
Molson, John Thomas	do	28
Molson, John H. R.	do	125
Montreal Ladies' Benevolent Society	do	1
Montreal Lying-in Hospital	do	20
Montreal Order of Odd Fellows	do	24
Montreal Fire Insurance Company	do	200
Moss, Edward	England	64
Moss, David	do	52
Moss, G. H. & J.	Montreal	50
Moss, G. E. & Clara	do	20
Mountain, Rev. J. J. S.	England	43
Mudge, N. R., in Trust	Montreal	4
Muir, Miss Agnes	North Georgetown	3
Muir, John W.	do	6
Mulholland, Henry	Montreal	40
Murison, Mrs. E. M. and others	Halifax	20
Murray, Mrs. Hannah	Montreal	1
Moodie, William	do	20
Morris, L. E.	Sherbrooke	10
Macculloch, F.	Montreal	70
Macculloch, F., in Trust	Montreal	10
Macdonald, late Archibald	St. Andrews	5
Macdonald, late Donald F.	l'Original	44
Macdonald, L. G.	St. John's	8
Macdonald, James	do	60

City Bank, Montreal.—*Continued.*
(Banque de la Cité, Montreal.—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Macdonald, William	Montreal	40
Macdonald, Mrs. Ann Gray	St. John's	11
MacDonald, D. A.	Alexandria	20
MacDougall, Heirs of Daniel	Martintown	12
MacDougall, William	Montreal	4
Macgregor, Mary Ann	do	32
Macfarlane, Miss M. D.	Côte des Neiges	20
MacKenzie, J. S.	Montreal	8
Macpherson, Miss Janet	Melbourne	21
Macrae, John	Williamstown	37
MacIvor, William	Melbourne	3
MacIvor, Miss Margaret	Scotland	11
MacIvor, Miss Lillias Anne	Melbourne	1
MacWilliam, Duncan	Grenville	8
McAulay, Mrs. Ann	Montreal	4
McBean, James D. O.	Berthier	21
McConkey, Thomas L.	Montreal	37
McCormack, Mary or Cooper	do	12
McCormack, Sarah	do	5
McDougall, Daniel	Chateauguay	20
McGibbon, Alexander	Montreal	4
McGillivray, Neil J.	do	8
McGillivray, Simon	Hudson's Bay Co	16
McGiveney, Peter	Ulverton	2
McGrath, John	Lachine	3
McGie, Mrs. H. M. C.	Quebec	4
McKay, Mrs. M. or Rowand	Manitoba	25
McKenzie, Miss Annabella	Melbourne	6
McKenzie, Miss Ann	Quebec	10
McKenzie, Mrs. Jane	Manitoba	9
McLeod, Elizabeth, minor	Buckingham	4
McLynn, Mary	Montreal	20
McMartin, John	do	15
McMartin, John, in Trust	do	5
McNaughton, Malcolm	New York	6
McRitchie, Rev. George	Simcoe	2
McTavish, Mrs. Maria R.	Manitoba	7
McVean, Donald	Chatham, O.	33
Naegele, C. P.	Montreal	10
Napier, Mrs. G. M.	Richmond	10
Neate, Mrs. Eleanor	England	32
Nicolls, J. H., D.D.	Lennoxville	25
O'Brien, Mrs. E. or McDougall	Montreal	67
Orkney, James T.	do	21
Orkney, Miss Elizabeth C.	do	20
O'Brien, William	do	9
Orkney, W. G.	Quebec	2
Oswald Bros	Montreal	5
Ogilvie, W. W.	do	40
Parker, W. H.	Hunterstown	20
Parker, Mrs. Jane	Caledonia Springs	6
Parsons, T. J.	Rye, New Hampshire, U.S.	4
Patton, Mrs. D. or Kenny	Quebec	20
Pedlar, S.	Montreal	10
Pellessier, Rev. L.	do	16
Perseverance Tent No. 1, Independent Order of Rechabites	do	20
Phepoe, Henry William	St. Luc	24
Phepoe, Richard	do	11
Phillips, Charles	Montreal	32
Phillips, Mrs. Ann or Allen	do	32
Fiché, Hubert	Sorel	2

City Bank, Montreal.—Continued.

(Banque de la Cité, Montréal.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Pickles, Marion	St. John's	4
Pitt, Charles	Quebec	200
Plant, Miss Jane	Halifax	3
Platt, Miss Jane E., Tutrix	Montreal	11
Ployart, F. W. R.	L'Avenir	4
Ployart, Samuel	do	3
Ployart, Widow of F	do	4
Poston, Edward	Quebec	9
Potts, Miss Agnes	Montreal	24
Potts, Miss Mary Ann	do	26
Prévost, Late Amable	do	279
Price, William	do	17
Provan, Mrs. Maria or McKenzie	Quebec	10
Popham, John	Montreal	6
Quebec Caisse d'Economie Notre-Dame	Quebec	80
Quinn, Patrick	Montreal	4
Rae, Jackson	do	2
Ramsay, Rev. James	Ireland	30
Ramsay, Mrs. Charlotte	do	20
Rankin, Joseph H., in Trust	Windsor Mills	14
Ratray, David	Montreal	10
Ratray, Thomas	Toronto	8
Reekie, R. J.	Montreal	100
Reinhardt, Gotlieb	do	30
Rice, Miss Harriet	Kingston	5
Ritchie, Thomas W.	Montreal	26
Robertson, John	De Wittville	12
Robertson, John	Vankleek Hill	64
Robertson, Margaret	Sherbrooke	6
Robinson, Emma Jane	Waterloo	13
Robinson, late Hezekiah	do	27
Robinson, Jonathan	do	12
Robinson, Miss S. or Knowlton	do	16
Rose, James, in Trust	Montreal	4
Roy, Claude	do	20
Roy, Adolphe	do	99
Ross, Bernard Rogan	Manitoba	5
Ross, Late Miss Catharine	Montreal	48
Ross, Late Joseph	do	32
Ross, Miss Eliza	do	20
Ross, James	do	18
Rowand, E. R. T., minor	Manitoba	7
Rowand, Louisa, minor	do	7
Rowand, William	do	7
Ruthven, Mrs. Ann B.	Montreal	16
Ryan, Hugh, in Trust	Perth	40
Sangster, John	Iowa, U.S.	10
Schneider, C. W.	Montreal	5
Scott, C. J.	do	10
Scott, James	Brockville	20
Scott, Stewart	Quebec	23
Schlager, Charles F.	Waterloo	10
Seamen's Strangers' Friend Society	Montreal	16
Senkler, Rev. E. J.	Brockville	42
Sewell, A. R.	Quebec	1
Simpson, Elbridge	Montreal	40
Simpson, Moses	St. Andrews	11
Sitwell, F., and J. Whitesed, Trustees	do	8
Smith, Mrs. Eliza McKenzie	Montreal	5
Smith, John, the late	do	54
Smith, the Heirs	do	5
Smith, Edward	Lachine	2

City Bank, Montreal.—Continued.

(Banque de la Cité, Montréal.—Suite.)

NAMES. — NOMS.	Residence.	Shares. — (Actions.)
Smith, Donald A.	Hudson's Bay Company	12
Sommerville, Alexander	Lachine	8
Spragg, E. S., or Campbell	Montreal	8
Spry, Francis Richard	Owen Sound	8
Spry, William	Toronto	4
Stanley, Mary Ann	Lachine	14
Starke, Miss Jane Wood	Montreal	1
Saunders, Mrs. Rebecca	do	12
Saunders, H. and A.	do	50
Steel, Thomas	Richmond	7
Stephenson, Henry	Lacolle	7
Slattery, John	Montreal	15
Silverman & Co., L.	do	11
Stuart, J., Manager, in Trust	do	19
Sache, W., Manager	do	90
Scott, Hamilton	do	4
Steel, Alexander	Chateauguay	4
Steel, Alexander, and his Wife	South Georgetown	1
Steel, David	do	8
Stephen, late William	Montreal	4
Stevens, Miss Mary, or Wing	Dunham	16
Stevens, A. D.	do	12
Stevenson, Miss E., or Gogy	Quebec	1
Stevenson, Adam	Montreal	4
Stewart, Alexander	do	8
Stewart, A. B.	do	4
Stikeman, A. W.	England	12
Stikeman, late John Charles	Weston	54
Stimson, Rev. E. R.	Toronto	76
Street, Thomas C.	Stamford	40
St. Andrew's Church	Montreal	3
St. Denis, A.	do	75
Sutherland, Miss C. S.	do	9
Sutherland, Daniel	St. Andrews	4
Stanbridge, Corporation of	Province of Quebec	32
St. Patrick's Orphan Asylum	Montreal	6
Stuart, G. O'Kill	Quebec	36
Taylor, Mrs. Eliza	do	20
Telfer, James	Danville	12
Telfer, Andrew, in Trust	Toronto	6
Templeton, George	Montreal	5
Thompson, W. H., in Trust	do	1
Thompson, Abigail M.	do	1
Thompson, W. H., in Trust	do	1
Thomson, James, jun.	do	2
Tiffin, Joseph	do	56
Tiffin, Thomas	do	52
Tiffin, Henry James	do	8
Tiffin, Joseph, jun.	do	8
Torrance, Samuel	Durham	20
Trenholm, W.	Richmond	12
Trottier, A. A., Cashier, in Trust	Montreal	25
Trudell, Joseph	do	20
Turnbull, Mrs. E., or McKenzie	Quebec	10
Tyre, late Mrs. Hugh	Scotland	6
Taylor, T. M., in Trust	Montreal	14
Tait, James	Fitzroy Harbour	5
Torrance, David	Montreal	48
Taylor Brothers	do	20
Tyler, Mrs. Mary Jane	do	15
Utting, William	do	24
VadeBoncoeur, Elmaire, Curatrix	do	10

City Bank, Montreal.—*Continued,*
(Banque de la Cité, Montréal.—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Valleau, Georgiana, or Dorney	Quebec	8
Vennor, Henry	Montreal	18
Visoe, Miss Marie	do	3
Voyer, Henry	Stanford	13
Van Buskirk, Mrs. M.	Montreal	3
Van Buskirk, Miss J. G.	do	2
Wadleigh, W. E.	Kingsey	12
Walker, William	Quebec	12
Waters, Phoebe, or Hays	Cedars	8
Waugh, D. and M., Minors	Montreal	25
Weir, Alexander	H. M. 78th Highlanders	20
Westover, Julia	Frelighsburg	10
Wheeler, Mrs. Caroline, or Eddington	Stanstead	4
Whitney, H. H.	Montreal	8
Whyte, Joseph Allan	do	4
Whyte, Joseph	Charleston, S. C.	33
Wilgress, George	England	45
Willard, Charles	Prescott	20
Wilson, Alexander	Martintown	7
Wilson, James	Montreal	8
Wilson, Mrs. Charlotte	Martintown	4
Wilson, Hon. Charles	Montreal	15
Wood, Robert, Agent for Aetna Insurance Company, held in trust	do	108
Woodhouse, Joshua	St. Hyacinthe	12
Workman, William	Montreal	381
Workman, Wm., Trust account No. 2	do	24
Workman, W., in Trust	do	1
Workman, Wm., jun.	do	3
Workman, Joseph, M. D.	Toronto	4
Workman, Mrs. Anna E.	Montreal	8
Wright, Frances Russell	Hull	10
Wurtele, Mrs. Ann Jane Bell	Sorel	6
		12000

I certify that the foregoing list of Shareholders of the City Bank, Montreal, as at 12th April, 1872, has been taken from the Stock Books of the Bank, and is correct.

(Je certifie que la liste ci-dessus des actionnaires de la Banque de la Cité, Montréal, au 12 avril 1872, a été tirée des livres d'actions de la Banque, et est exacte.)

F. MACCULLOCH,

Cashier.

CITY BANK, MONTREAL,

20th April, 1872.

LA BANQUE JACQUES CARTIER.
(THE JACQUES CARTIER BANK.)

(Noms.) — NAMES.	Residence.	(Actions.) Shares.	(Montant) payé. Amount paid.
Allan, James, succession	Montreal	114	\$ 5700
Alves, F. J.	do	17	850
Arnesse, Benjamin	do	17	850
Anderson, Robert	do	92	4600
Anderson, Robert	do	142	3550
Arcand, L. J. U.	Trois Rivières	40	2000
Archambault, Alexander	L'Assomption	17	850
Archambault, Alexander	do	17	425
Archambault, Camille	do	28	1400
Archambault, Camille	do	28	700
Archambault, Cyprien	Montreal	40	2000
Archambault, J. N. A.	do	40	1000
Archambault, J. N. A.	Varennes	14	700
Archambault, J. N. A.	do	14	70
Archambault, Hon. Louis	L'Assomption	154	7700
Archambault, Hon. Louis	do	154	3850
Archambault, P. A. O.	Montreal	25	1250
Archambault, P. A. O.	do	57	285
Archambault, Dame Prescille	L'Assomption	28	1400
Archambault, Dame Prescille	do	28	700
Archambault, Dame M. S. E. Leclaire	Montreal	56	2800
Archambault, Dame M. S. E. Leclaire	do	56	280
Armand, Eléonore, usufruitier	Rivière des Prairies	3	150
Armand, François	do	1	50
Armand, François, usufruitier	do	3	150
Armand, François	do	4	60
Armand, l'Hon. J. F.	do	1	50
Armand, J. F.	do	4	20
Armand, J. F., usufruitier	do	3	150
Arnoldi, Charles	Montreal	2	10
Arpin, Théo	St. Jean	31	1550
Arpin, Théo	do	31	155
Anger, J. B.	Montreal	57	2850
Anger, J. B.	do	57	285
Atkinson, John	do	79	3950
Atkinson, John	do	79	1975
Arnesse, Benjamin	do	13	325
Armand, Eléonore	Rivière des Prairies	5	125
Arcand, L. J. U.	Bécancour	40
Baillargé, Frédéric	Les Cédres	28	1400
Baillargé, Frédéric	do	28	140
Banque d'Épargne de la Cité et du District	Montreal	804	40200
Banque d'Épargne de la Cité et du District	do	1	25
Barbeau, Henri	St. Hyacinthe	6	300
Barbeau, Henri	do	6	150
Barr, Dame Agnes	Belle Rivière	4	200
Barsalou, Charles	Montreal	24	1200
Barsalou, Charles	do	24	600
Barsalou, Erasme	do	3	150
Barsalou, Erasme	do	3	75
Barsalou, Hector	do	4	200
Barsalou, Hector	do	4	100
Barsalou, Joseph	do	29	1450
Barsalou, Joseph	do	29	725
Bayeur, Godfroi	Berthier	12	600
Beaudry, Almandine	Montreal	12	600
Beaudry, Emma	do	12	600
Beaudry, Ida	do	12	600
Beaudry, Hercule	do	12	600
Beaudry, P., Dame Leman	do	12	600

La Banque Jacques Cartier.—*Suite.*(The Jacques Cartier Bank.—*Continued.*)

(NOMS.) — NAMES.	Residence.	(Actions.) Shares.	Montant payé. — (Amount paid.)
Beaudry, J. B.	Montreal	1126	\$ 56300
Beaudry, J. B.	do	1186	11860
Beaudry, J. L.	do	90	4500
Beaudry, J. L.	do	90	450
Beaudry, L.	do	57	2850
Beaudry, L.	do	57	1425
Beaudry, L., succession	do	60	3000
Beaudry, L.	do	60	1500
Beaudry, Marguerite	do	17	850
Beaudry, Marguerite	do	17	85
Beaufort, E. L.	Kingston	40	2000
Beaufort, E. L.	do	40	200
Beaufort, E. P.	do	40	2000
Beaufort, E. P.	do	40	200
Beaulieu, C. H.	Sorel	64	3200
Beaulieu, C. H.	do	64	320
Beauregard, Joseph, l'Abbé	La Présentation	84	4200
Beauregard, Joseph, l'Abbé	do	84	1260
Bélisle, S., succession	Deschambault	17	850
Bélisle, J. G.	Montreal	80	4000
Bélisle, T. G.	do	80	400
Béliveau, L. J.	do	165	8250
Béliveau, L. J.	do	165	825
Bellemare, R.	do	17	850
Bellemare, R.	do	17	425
Bellerose, Henriette Armand, usufruitière.	St. Vincent de Paul	3	150
Bertrand, Paul	St. Mathias	12	600
Bertrand, Paul	do	12	60
Bertrand, Solime	do	20	1000
Bertrand, Solime	do	20	500
Biron, Edouard, succession	Montreal	57	2850
Biron, Edouard, do	do	57	285
Bissonette, Esdras	Les Cèdres	2	100
Bissonette, Esdras	do	2	10
Bissonette, Esdras, in Trust	do	1	55
Bissonette, Esdras, do	do	1	0
Bissonette, François	do	15	755
Bissonette, François	do	15	70
Bolton, Richard	Montreal	20	1000
Bolton, Richard	do	20	500
Bonneville, Siméon	Longueuil	34	1700
Bonneville, Siméon	do	34	850
Bonneville, Siméon	do	12	300
Bouchard, Ol.	Montreal	7	355
Bouchard, Ol.	do	7	170
Boucher de la Bruère, succession	St. Hyacinthe	25	1255
Boucher de la Bruère, do	do	25	120
Boudreau, Edouard	Three Rivers	40	2000
Bourbeau, J. C.	do	12	600
Bourbeau, J. C.	do	12	60
Bourgeault, Benjamin	Montreal	2	100
Boyer, I., succession	do	104	5200
Boyer, L., do	do	104	2600
Boyer, Hudon et Cie	do	45	2250
Boyer, Hudon et Cie	do	45	450
Brisson, Médard	St. Rémi	20	1000
Brisson, Médard	do	20	100
Brown, William, succession	Montreal	8	400
Brunet, D. W.	do	10	500
Brunet, D. W.	do	10	100
Brunet, D. W.	do	17	85
Brunet, D. W., in Trust	do	2	10

La Banque Jacques Cartier.—*Suite.*(The Jacques Cartier Bank.—*Continued.*)

NOMS. — (NAMES.)	Residence.	Actions. — (Shares.)	Montant payé. (Amount. paid.)
Brunet, Joseph	Montreal	5	\$ 250
Brunet, Joseph	do	5	25
Burwash, Thomas	St. André	10	500
Burwash, Thomas	do	10	250
Budden, Crawford	Montreal	7	350
Budden, Crawford	do	7	
Burland, G. B.	do	25	1250
Burland, G. B.	do	25	625
Bureau, J. N.	Trois Rivières	28	1400
Bureau, J. N.	do	28	140
Belleross, Jos. H.	St. Vincent de Paul	2	100
Bellerose, Jos. H.	do	5	125
Bayeur, Godfrey	Berthier	12	60
Cabana, Dame A. C.	Montreal	11	550
Cabana, Dame A. C.	do	11	110
Cadieux, A. D.	Varrenes	28	1400
Cadieux, A. D.	do	28	140
Cadieux, F. X.	St. Simon	62	3100
Cadieux, F. X.	do	62	310
Cadore, Frs.	St. Hyacinthe	28	1400
Cadore, Frs.	do	12	60
Cadore, Jérémie	Montreal	28	1400
Cadore, Jos.	do	28	1400
Caisse d'Économie, Notre Dame de Québec.	Québec	185	9250
Caisse d'Économie, Notre Dame de Québec.	do	185	4625
Campbell, Dame M. S.	Montreal	10	500
Campbell, Dame M. S.	do	10	250
Cassidy, F.	do	42	2100
Cassidy, F.	do	42	210
Cassidy, John L.	do	60	3000
Cassidy, John L.	do	60	1500
Caverhill, Thos.	do	140	7000
Caverhill, Thos.	do	140	3500
Chaffers, Hente. Vue. Jos. Levey	do	92	4600
Champoux, Dlle. Brigitte,	do	12	600
Champoux, Dlle. Brigitte,	do	8	40
Champoux, Dlle. D.	do	12	600
Champoux, Dlle. D.	do	8	40
Chapdelaine, J. B.	Joliette	2	100
Chapdelaine, J. B.	do	2	10
Chapeleau, Z.	Montréal	80	4000
Chapeleau, Z.	do	80	2000
Chaput, Léandre	do	57	2850
Chaput, Léandre	do	57	1425
Charland, Charles	do	13	650
Charlebois, Jane	do	40	2000
Charlebois, Jane	do	7	175
Charlebois, Hyacinthe	do	10	500
Charlebois, Hyacinthe	do	10	250
Charlebois, Hyacinthe	do	33	825
Charles, Walter, succession	do	100	5000
Charles, Walter, succession	do	100	2500
Chipman, Ralph	do	27	1350
Chipman, Ralph	do	13	325
Cholette, J. C.	do	2	100
Cholette, J. C.	do	2	10
Claude, Pierre, fils	Côte des Neiges	12	600
Clément, Israël	Lachine	20	1000
Clément, Israël	do	20	500
Cloutier, Séraphin	Montreal	28	1400
Cloutier, Séraphin	do	28	140
Comte, Adélaïde, usufruitière	do	17	850

La Banque Jacques Cartier.—*Suite.*(The Jacques Cartier Bank.—*Continued.*)

NOMS. (NAMES.)	Residence.	Actions. (Shares.)	Montant payé. (Amount paid.)
Comte, Benj.....	Montreal.....	57	2850
Comte, Benj.....	do.....	57	285
Comte, Jos.....	do.....	28	1400
Comte, Jos.....	do.....	28	140
Comte, L. A.....	do.....	16	800
Contant, Pierre.....	do.....	20	1000
Contant, Pierre.....	do.....	20	100
Corbeille, Paul.....	do.....	20	1000
Corbeille, Paul.....	do.....	20	300
Coté, Victor.....	St. Hyacinthe.....	57	2850
Coté, Victor.....	do.....	57	285
Cotté, H.....	Montreal.....	275	13750
Cotté, H.....	do.....	329	1645
Coursol, Dame H. J.,	do.....	28	1400
Coursol, Dame H. J.,	do.....	28	140
Crosbie, John.....	do.....	48	2400
Crosbie, John.....	do.....	48	1200
Cuddihy, M.....	do.....	57	2850
Cuddihy, M.....	do.....	57	1425
Cuvillier, Dlle. Luce,	do.....	17	850
Cuvillier, Dlle. Luce,	do.....	17	425
Claude, Pierre, fils	Côte des Neiges.....	12
Dacier, Jos.....	St. Athanase.....	12	600
Dacier, Jos.....	do.....	13	325
Dansereau, Pierre.....	Montreal.....	2	100
Dansereau, Pierre.....	do.....	2	50
Darey, P. J.....	do.....	6	300
Darling, Wm. and John Whyte, in Trust	do.....	95	4750
Darling, Wm. and John Whyte,	do.....	95	475
Davis, Dame C. L. M.,	New York.....	11	550
Davis, Dame C. L. M.,	do.....	11	275
Davis, Nelson.....	Montreal.....	14	350
DeBellefeuille, Jos. L.	St. Eustache.....	107	1070
DeGrandpré, C. Comte	Montreal.....	22	1100
DeGrandpré, C. Comte	do.....	22	220
Deguisse, Ol.....	do.....	28	1400
Deguisse, Ol.....	do.....	28	140
Delorme, Pierre.....	do.....	28	1400
Delorme, Pierre.....	do.....	28	140
Demers, Ed., succession	do.....	20	1000
Demers, Ed., Veuve	do.....	20	500
Desbarats, Dame Louise	do.....	57	1425
Deschamps, Clément	Lachine.....	2	100
Deschamps, Clément	do.....	2	10
Desjardins, Alphonse	Montreal.....	20	1900
Desjardins, Alphonse	do.....	20	360
Desprès, E. L. R. C	St. Hyacinthe.....	5	250
Desprès, E. L. R. C	do.....	5	100
Dessaules, Dame Fanny Leman	do.....	2	100
Dessaules, Dame Fanny Leman	do.....	2	50
Donohue, T.....	Montreal.....	20	1 000
Donohue, T.....	do.....	20	500
Doran, James.....	do.....	40	2000
Doran, James.....	do.....	40	200
Doucet, Theo., succession	do.....	57	2850
Douglas, Rev. Geo.....	do.....	20	1000
Douglas, Rev. Geo.....	do.....	20	300
Doutney, W. L.....	do.....	40	200
Dubord, Alexis.....	do.....	114	5700
Dubord, Alexis.....	do.....	114	2350
Duchesneau, H.....	do.....	27	1350
Duchesneau, H.....	do.....	27	513

La Banque Jacques Cartier—*Suite.*(The Jacques Cartier Bank.—*Continued.*)

(NOMS.) — NAMES.	Residence.	Actions, — (Shares.)	Montant payé. — (Amount paid.)
Duchesneau, Virginie	Montreal	8	\$ 200
Dufort, Denis	do	64	3200
Dufort, Denis	do	47	235
Dufort, E. B.	St. Hyacinthe	31	1550
Dufort, E. B.	do	31	775
Dufort, H.	Montreal	17	85
Dufresne, J. M.	do	20	1000
Dufresne, J. M.	do	20	200
Duguay, Dame M. S. R.	Beauharnois	17	850
Dumesnil, G. H.	Montreal	20	1000
Dumesnil, G. H.	do	20	500
Dupros, Calixte	do	28	1400
Dupros, Calixte	do	28	700
Duguette, Frs	do	5	250
Duguette, Frs	do	5	25
Durocher, Dr. L. B.	do	40	2000
Durocher, Dr. L. B.	do	40	400
Duval, Jos	Port St. François	40	2000
Duval, Jos	do	40	1000
Duvernay, L. D.	Montreal	17	850
Duvernay, L. D.	do	17	85
Eglauch, L.	do	120	6000
Eglauch, L.	do	120	3000
Ethir, Benjamin	do	4	200
Ethir, Benjamin	do	4	20
Faucher, Olivier	do	17	850
Faucher, Olivier, fils	do	17	425
Fauteux, P. A.	do	30	1500
Fauteux, P. A.	do	47	835
Fauteux, P. A., in Trust	do	120	6000
Fauteux, P. A., in Trust	do	120	600
Fissiault, H. A.	Ottawa	40	2000
Fissiault, H. A.	do	40	1000
Fletcher, John	Rigaud	300	15000
Fletcher, John	do	300	7500
Forest, Ludger	L'Assomption	28	1400
Forest, Ludger	do	28	140
Forget dit Dépâti, Marie	Montreal	2	100
Forget dit Dépâti, Marie	do	2	50
Fortin, P., in Trust	Quebec	22	1100
Fournier, Ed	Montreal	8	400
Fournier, Ed	do	8	200
Fréchette, A. L., Succession	Chambly	17	850
Fréchette, Dame M. A. P.	Quebec	40	2000
Fréchette, E. R.	do	40	200
Galarneau, P. M.	Montreal	60	3000
Galarneau, P. M.	do	60	300
Galarneau, Dame P. M.	do	80	4000
Galarneau, Dame P. M.	do	80	400
Gauthier, Ls	do	30	1500
Gauthier, Ls	do	30	
Gauthier, E. D., Succession	do	34	1700
Gentle, W. S.	do	10	500
Gentle, W. S.	do	10	250
Germain, J. B.	St. Hyacinthe	36	1800
Germain, J. B.	do	36	900
Giard, Dame Anna Larue	St. Ours	73	3650
Gibb, Clarendia	do	20	1000
Gibb, Clarendia	do	20	500
Gilbert, John M., Tutor	New York	40	2000
Gilbert, John M., Tutor	do	40	
Giraldi, Dame H. S.	Montreal	12	600

La Banque Jacques Cartier.—*Suite.*(The Jacques Cartier Bank.—*Continued.*)

NOMS. — (NAMES.)	Residence.	Actions. (Shares.)	Montant payé. (Amount paid.)
Giroux, C. T.	Les Cédres	17	850
Globensky, C. A. M.	St. Eustache	320	16000
Globensky, C. A. M.	do	320	8000
Gravel, E. H.	Montreal	5	250
Gravel, E. H.	do	5	125
Gravel, J. A., in Trust	do	40	2000
Gravel, J. A.	do	40	1000
Gravel, J. O.	do	8	400
Gravel, J. O.	do	8	200
Gravel, Martin	do	25	1250
Gravel, Martin	do	25	635
Grenier, Jacques	do	40	2000
Grenier, Jacques	do	40	200
Grenier, M. A.	do	5	250
Grenier, M. A.	do	5	25
Grotz, X.	do	40	2000
Grotz, X.	do	40	200
Guéroul, Ls.	Belœil	85	4250
Guéroul, Ls.	do	85	2125
Hall, John	Montreal	100	5000
Hall, John	do	100	500
Hall, Delle, Margaret	do	22	1100
Hall, Jos. N. et Cie.	do	47	2350
Hamelin, A. S.	do	6	300
Hamelin, A. S.	do	6	30
Hatchette, John	do	10	500
Hatchette, John	do	10	250
Hazelwood, S.	Rimouski	38	1900
Hazelwood S.	do	38	950
Hébert, Dame Sophie Schmidt	Montreal	40	2000
Hébert, Dame Sophie Schmidt	do	40	1000
Héneau, Néré	L'Epiphanie	40	2000
Héneau, Néré	do	40	400
Hood, Thos. D.	Montreal	10	500
Hood, Thos. D.	do	10	50
Howard, Dr. R. P.	do	28	1400
Hudon, Pierre	do	12	600
Hudon, V.	do	97	4350
Hudon, V.	do	97	2425
Hudon, E. fils et Cie.	do	134	6700
Hudon, E. fils et Cie.	do	134	670
Hurlbut, Abel	Freleighsburg	30	1500
Hurlbut, Abel	do	30	150
Hudon, Pierre	Montreal	12
Jodoin, Amable, fils	do	80	4000
Jodoin, M, fils	do	80	2000
Jodoin, Dame Marie Hélène	do	800	40000
Jodoin, Dame Marie Hélène	do	800	20000
Jones, Ann H.	St. André (Argenteuil)	10	500
Jones, Sarah H.	do	20	1000
Jones, Edward	do	10	500
Jones, Edward	do	10	50
Jordan, Delle. Catherine	Montreal	2	100
Jordan, Delle. Catherine	do	2	50
Kavanagh, H.	St. André (Argentine)	112	5600
Kavanagh, H.	do	112	2800
King, Brinsley	do	10	50
Labelle, Aug	Montreal	9	450
Labelle, Aug	do	9	225
Labine, Jules	do	48	2400
Labine, Jules	do	48	240
Lacerte, E.	Yamachiche	10	500

La Banque Jacques Cartier.—*Suite.*(The Jacques Cartier Bank.—*Continued.*)

NOMS. — (NAMES.)	Residences.	Actions. (Shares.)	Montant payé. (Amount paid.)
Lacerte, E	Yamachiche	10	50
Lafleur, Ed	Montreal	17	850
Lafleur, Ed	do	17	425
LaFontaine, L'Hon. Aimé	Aylmer	114	5700
LaFontaine, L'Hon. Aimé	do	114	570
Laframboise, M	Montreal	31	1550
Laframboise, M	do	31	155
Lafricain, Geo	Montreal	35	1750
Lafricain, Geo	do	35	875
Lamarche, F. Bricot dit	St. Vincent de Paul	17	850
Lamarche, F. Bricot dit	do do	17	85
Lamothe, J. M	St. Hyacinthe	34	1700
Lamothe, J. M	do	34	340
Langelier, F. X	Montreal	107	5350
Langelier, F. X	do	107	2675
Langlois, J. B., succession	St. Hughes	20	1000
Lapierre, André	Montreal	162	8100
Lapierre, André	do	162	4050
Lapierre, Zéphire	do	17	850
Lapierre, Zéphire	do	17	85
Lapointe, L. R	Ste. Rose	50	2500
Lapointe, L. R	do	50	1250
Larivière, Ab. C	Montreal	27	1350
Larocque, Dr. Baz	St. Jean	20	1000
Larocque, Dr. Baz	do	20	500
Larocque, Dame L. B	Montreal	57	2850
Larocque, Dame L. B	do	57	1425
Larose, Augustin	do	28	1400
Larue, J. B	do	42	2100
Larue, J. B	do	42	420
Latour, Pierre	do	2	100
Latour, Pierre	do	2	10
Laurent, Dame Anathalie	do	40	2000
Laurent, Michel	do	17	850
Laurent, Michel	do	17	85
Laurie, Archibald	Quebec	100	5000
Laurie, Archibald	do	100	2500
Laurie, Frs	do	40	2000
Laurie, Frs	do	40	1000
Lauzon, Benjamin	Montreal	1	50
Leblanc, C. A	do	80	4000
Leblanc, C. A	do	80	2000
Leblanc, David	Acton	12	600
Leblanc, David	do	12	60
Leblanc, Ed	L'Épiphanie	17	850
Leblanc, Ed	do	17	425
Leblanc, l'Abbé P.	Montreal	12	600
Leblanc, l'Abbé P.	do	24	600
Leblanc, Séraphin	L'Épiphanie	57	2850
Leblanc, Séraphin	do	57	1140
LeCavalier, N. M.	St. Laurent	21	1050
Leclair, Jean	Montreal	28	1400
Leclair, Jean	do	28	700
Lecompte, Geo.	do	12	600
Lecompte, Geo.	do	12	300
Leduc, L. C	Ste. Scholastique	12	600
Leduc, L. C	do do	12
Lemon, Dame A.H. P.	St. Hyacinthe	24	1200
Lemon, Dame A.H. P.	do	24	120
L'Espérance, Ed., succession	Longueuil	34	1700
L'Espérance, Léon	do	28	1400
L'Espérance, Léon	do	28	420

La Banque Jacques Cartier.—*Suite.*(The Jacques Cartier Bank.—*Continued.*)

NOMS. (NAMES.)	Residence.	Actions. (Shares.)	Montant payé. (Amount paid.)
Leveillé, Jos., Ebéniste.....	Montreal	77	\$ 3850
Leveillé, Jos., Ebéniste.....	do	77	1925
Leveillé, Jos., Pilote.....	do	8	40
Lévesque, Dame Delphine.....	do	36	180
Levey, Alexander.....	England.	142	7100
Levey, Alexander.....	do	142	710
Levey, Jos., succ.....	Montreal	20	1000
Levey, Dame Rosetta.....	Quebec	51	2550
Levey, Dame Rosetta.....	do	51	255
Limoges, Benjamin.....	Montreal	13	650
Limoges, Benjamin.....	do	13	325
Limoges, Marie.....	do	12	600
Limoges, Marie.....	do	12	300
Lisic, Ad.....	Batiscan	17	850
Loignon, Bruno.....	Montreal	32	1600
Loiselle, Amable.....	do	90	4500
Loiselle, Amable.....	do	90	2250
Lorange, Jos.....	do	17	850
Lorange, Jos.....	do	17	425
Lord, A. G.....	do	2	100
Lord, A. G.....	do	2	50
Larue, J. B.....	do	19
Lanthier, F. X.....	do	28
LeCavalier, N. M.....	St. Laurent	21
Malhiot, Dr. A.....	St. Hyacinthe	34	1700
Malhiot, Dr. A.....	do	34	850
Malhiot, H. G.....	Three Rivers	10	500
Malhiot, H. G.....	do	10	50
Malo, Frs.....	Montreal	4	200
Malo, Frs.....	do	4	100
Marchand, L., & Son.....	do	40	2000
Marchand, L., & Son.....	do	40	200
Martel, J. Z.....	L'Assomption	64	3200
Martel, J. Z.....	do	64	320
Martin, P. P.....	Montreal	40	2000
Martin, P. P.....	do	40	1000
Massue, G. A.....	St. Aimé	114	5700
Massue, L. H.....	Varennnes	142	7100
Massue, L. H.....	do	142	3550
Massue, L. H.....	do	114	2850
Masson, Damase.....	Montreal	200	10000
Masson, Damase.....	do	200	5000
Masson, J. W. A. R.....	Paris	80	4000
Masson, John P. R.....	Terrebonne	193	9650
Masson, Louis.....	Montreal	80	4000
Masson, Louis.....	do	80	2000
Masson, Dame M. G. S. R.....	Terrebonne	80	4000
Masson, Dame M. G. S. R.....	do	80	400
Masson, Succession.....	Montreal	97	4850
Mathieu, P. M.....	Grondines	34	1700
Mathieu, P. M.....	do	34	850
Macculloch, F.....	Montreal	60	1500
McArthur, John.....	do	40	2000
McArthur, John.....	do	40	200
McDonald, Dame M. E.....	do	11	550
McDonald, Dame M. E.....	do	11	110
McDougall, John.....	do	100	5000
McDougall, John.....	do	100	1000
McGrath, John.....	Lachine	6	300
McGrath, John.....	do	6	150
McGreevy, Cornelius.....	Rigaud	25	1250
McGreevy, Cornelius.....	do	25	375

La Banque Jacques Cartier—*Suite.*
(The Jacques Cartier Bank.—*Continued.*)

NOMS. — (NAMES.)	Residence.	Actions. (Shares.)	Montant payé. (Amount paid.)
McLennan, John.....	Montreal.....	65	\$ 3250
McLennan, John.....	do.....	65	1625
McNaughton, William.....	do.....	28	1400
McNaughton, William.....	do.....	22	110
McNaughton, Wallace.....	do.....	2	100
McNaughton, Wallace.....	do.....	8	170
McDougall Brothers.....	do.....	10	500
McDougall Brothers.....	do.....	20	100
Mead, Jos. H.....	Toronto.....	120	6000
Mélançon, C.....	Montreal.....	120	6000
Mélançon, C.....	do.....	120	600
Merrill, E. H.....	do.....	17	850
Merrill, E. H.....	do.....	17	85
Merrill, W. H.....	do.....	17	850
Merrill, W. H.....	do.....	17	85
Meunier, Charles.....	do.....	16	800
Michon, Germain.....	do.....	17	850
Michon, Germain.....	do.....	17	85
Michon, J. V.....	do.....	4	200
Miller, Robert.....	do.....	23	1000
Miller, Robert.....	do.....	20	100
Miller, Thomas F.....	do.....	200	10000
Miller, Thomas F.....	do.....	200	1000
Minchin, William, succession.....	do.....	52	2600
Minchin, William, succession.....	do.....	52	260
Moat, R.....	do.....	6	300
Moat, R.....	do.....	6	150
Molleur, L.....	St. Jean.....	28	1400
Monat, L.....	Montreal.....	48	2400
Monat, L.....	do.....	48	1200
Moneth, François.....	St. Jean.....	100	5000
Moneth, François.....	do.....	100	500
Mongenais, J. B.....	Rigaud.....	200	10000
Mongenais, J. B.....	do.....	200	5000
Montmarquet, A. E., succession.....	Montreal.....	4	200
Montmarquet, A. E., do.....	do.....	4	100
Montmarquet, F. X.....	do.....	60	3000
Montmarquet, F. X.....	do.....	60	1500
Moreau, L. A., succession.....	do.....	28	1400
Moreau, L. A., do.....	do.....	28	140
Moreau, P.....	Longueuil.....	17	850
Moreau, P.....	do.....	17	85
Moss, Gertrude L.....	Montréal.....	11	550
Moss, Gertrude L.....	do.....	11	278
Moss, J. L.....	do.....	200	10000
Moss, Kate F.....	do.....	11	550
Moss, Kate F.....	do.....	11	275
Moss, Samuel and Clara.....	do.....	12	600
Munro, Daniel.....	do.....	16	800
Macfarlane, Alice.....	do.....	12	600
Moss, Samuel and Hyam, in Trust.....	do.....	40	1000
Morin, N.....	do.....	28	1400
Moss, Samuel and Clara.....	do.....	48	1200
Munro, D.....	do.....	16	800
Nolan, John.....	do.....	16	800
Nolan, John.....	do.....	32	800
Normand, Jacques, succession.....	do.....	17	850
O'Brien, Wm.....	do.....	5	250
Ogilvie, Mary Ann.....	do.....	40	2000
Ogilvie, Mary Ann.....	do.....	40	200
Ouellet, N., ptre.....	Ste. Brigitte.....	3	150
O'Brien, W.....	Montreal.....	5	125

La Banque Jacques Cartier.—*Suite.*
(The Jacques Cartier Bank.—*Continued.*)

NOMS. (NAMES.)	Residence.	Actions. (Shares.)	Montant payé. (Amount paid.)
Painchaud, C. F.	Varenes	20	1000
Painchaud, C. F.	do	20	500
Pallascio, G.	Montreal	8	400
Pallascio, G.	do	8	200
Papineau, A. C.	St. Hyacinthe	22	1100
Papineau, A. C.	do	80	2000
Parant, Benjamin	Montreal	94	4700
Parant, Benjamin	do	94	1410
Paré, Hubert, succession	do	80	4000
Paré, Hubert, do	do	160	2400
Payette, Joseph, épicier	do	12	600
Payette, Joseph	do	12	300
Pearce, Wm., succession	Sorel	40	2000
Perreault, David	Montreal	12	600
Perreault, David	do	12	300
Perreault, Eloé	do	22	1100
Perreault, Jérémie	do	28	1400
Perreault, Jérémie	do	28	140
Perreault, Joseph	do	12	600
Perreault, Joseph	do	12
Perreault, Z.	do	24	1200
Perreault, Z.	do	24	480
Phillips, Samuel G.	Dunham Flats	9	450
Phillips, Samuel G.	do	9	225
Picard, Dlle. Emérance	Montreal	23	1150
Picard, Dlle. Emérance	do	23	115
Pitt, Charles	Quebec	68	3400
Pitt, Charles	do	68	1700
Plamondon, Joseph	Montreal	2	100
Plante, François	Chateaugay	17	850
Poirier, Dlle. E.	St. Jean	45	2250
Pominville, F. P.	Montreal	28	1400
Pominville, F. P.	do	28	140
Pratt, C. F.	do	114	5700
Pratt, C. F.	do	114	570
Pratt, John	do	7	350
Pratt, John	do	7	35
Préfontaine, Anthony	do	6	300
Prévost, Wilfrid	Ste. Scholastique	17	850
Prévost, Wilfrid	do	17	425
Prévost, Léandre	Montreal	60	3000
Prévost, Léandre	do	60	1500
Prévost, Octave	do	28	1400
Prévost, Octave	do	28	140
Prince, Henry	do	57	2850
Prince, Henry	do	57	285
Provencher, J. N.	do	2	100
Provencher, J. N.	do	2	10
Papineau, N.	St. Timothée	28	1400
Papineau, N.	do	28	700
Quesnel, Dame Marie M.	Arthabaskaville	50	250
Quevillon, Charles	Montreal	28	1400
Racette, J. B.	do	22	1100
Racette, J. B.	L'Assomption	22	110
Raymond, Dame M. A. A. L.	St. Hyacinthe	2	100
Raymond, Dame M. A. A. L.	do	2	50
Raymond, Dr. OI.	Montreal	2	100
Raymond, Dr. OI.	do	2	30
Renaud, Ignace	do	12	600
Renaud, Ignace	do	12	300
Renaud, L'Hon. Louis	do	57	2850
Renaud, L'Hon. Louis	do	57	285

La Banque Jacques Cartier—*Suite.*(The Jacques Cartier Bank.—*Continued.*)

NOMS. (NAMES.)	Residence.	Actions. (Shares.)	Montant payé. (Amount paid.)
Rey, Claude	Montreal	20	\$ 1000
Richard, Laurent, succession	do	40	2000
Ricard, Louis	do	17	850
Ricard, Louis	do	17	425
Rivet, Marcel	do	5	250
Rivet, Marcel	do	5	125
Robert, Bruno	do	5	250
Robert, Bruno	do	5	25
Robillard, U. J.	Beauharnois	57	2850
Robillard, U. J.	do	27	235
Rodier, Charles	St. Rémi	17	850
Rodier, Charles	do	17	170
Rodier, C. S., jun.	Montreal	1240	62000
Rodier, C. S., jun.	do	1340	33000
Rolland, G. L.	do	80	4000
Rolland, G. L.	do	80	400
Rolland, J. B.	do	60	3000
Rolland, J. B.	do	60	300
Rolland, J. B. L.	do	28	1400
Roy, Adolphe	do	30	1500
Roy, Adolphe et Cie.	do	172	860
Roy, Candide	do	36	1800
Roy, Candide	do	36	900
Roy, Philias E.	do	37	1850
Roy, Philias E.	do	37	925
Roy, L. N. F.	Sault au Récollet	5	250
Roy, L. N. F.	do	57
Rea, David	Montreal	11	550
Rea, David	do	11	165
Saucier, Dame Aurélie	do	60	3000
Saucier, Dame Aurélie	do	60
Schiller, C. E.	do	57	2850
Schiller, C. E.	do	57	1425
Scholes, F.	do	100	5000
Scholes, F.	do	100	2500
Séminaire, Le, St. Sulpice	do	3	150
Shaw, Joseph Wm.	do	10	500
Shaw, Joseph Wm.	do	10	250
Shay, James	do	4	200
Shay, James	do	4	100
Simard, Veuve de L. A.	Rivière des Prairies	2	100
Simms, J. C.	Montreal	7	350
Simms, J. C.	do	7	175
Skelly, James	do	12	600
Skelly, James	do	12	300
Smith, Mary J.	do	12	300
Société de Construction Canadienne de Montréal	do	97	2425
Starnes, Henry	do	29	1450
Starnes, Henry	do	29	145
Stevenson, Montague	Angleterre	12	600
Stevenson, Montague	do	12	300
Stewart, Caroline, succession	Montreal	24	1200
Stuart, Ernest	do	24	120
St. Denis, Edouard	do	77	3850
St. Denis, Edouard	do	77	385
St. Germain, Veuve J. B.	do	2	100
St. Germain, Veuve J. B.	do	2
St. Jacques, R.	St. Hyacinthe	11	550
St. Jacques, R.	do	11	55
St. Jean, Dame David	Montreal	13	650
St. Jean, L. G.	do	6	300
Sutherland, Dr. Wm.	do	80	4000

La Banque Jacques Cartier.—*Suite.*
(The Jacques Cartier Bank.—*Continued.*)

NOMS. — (NAMES.)	Residence.	Actions. (Shares.)	Montant payé. (Amount paid.)
Sutherland, Dr. Wm.....	Montreal.....	80	1200
Swanston, John.....	do.....	20	1000
St. Jean, L. G.....	do.....	6
Taché, Louis.....	St. Hyacinthe.....	4	200
Tassé, Dr. F. Z.....	St. Vincent de Paul.....	40	2000
Tassé, Dr. F. Z.....	do.....	40	1000
Terrett, Dame H. H.....	Montreal.....	1	50
Terroux, C. A.....	do.....	57	2850
Terroux, C. A.....	do.....	57	1425
Tétu, Laurent.....	Quebec.....	57	2850
Tétu, Laurent.....	do.....	57	285
Thérault, J. B.....	Pointe Lévis.....	25	1250
Thérault, J. B.....	do.....	25	625
Thérien, C.....	St. Isidore.....	28	1400
Thérien, C.....	do.....	28	700
Thérien, Dlle. H.....	Montreal.....	3	150
Thérien, Dlle. H.....	do.....	3	75
Thivierge, M.....	do.....	4	200
Thivierge, M.....	do.....	4	20
Thomas, Henry, and George Weekes, in Trust.....	do.....	80	4000
Thompson, John.....	do.....	28	1400
Thompson, John.....	do.....	28	700
Tiffin, Thomas.....	do.....	57	2850
Tiffin, Thomas.....	do.....	57	1425
Tourville, Charles.....	do.....	34	1700
Tourville, Louis.....	do.....	30	1500
Tourville, Louis.....	do.....	30	750
Trigge, Capt. Alfred.....	do.....	60	3000
Trigge, Capt. Alfred.....	do.....	60	300
Trigge, H. W.....	do.....	40	2000
Trigge, H. W.....	do.....	40	600
Trudeau, T.....	Ottawa.....	52	2600
Trudeau, Romuald.....	Montreal.....	120	6000
Trudeau, Romuald.....	do.....	200	4000
Trudeau, Lactance.....	do.....	80	4000
Truteau, A. C.....	do.....	94	4700
Truteau, A. C.....	do.....	94	470
Turcot, Mag.....	St. Hyacinthe.....	32	1600
Turcot, Mag.....	do.....	32	800
Turgeon, L. O.....	Montreal.....	28	1400
Valade, Joseph.....	do.....	30	1500
Valois, l'Abbé A. L.....	do.....	114	5700
Valois, l'Abbé A. L.....	do.....	114	2850
Valois, Nar.....	do.....	57	2850
Valois, Nar.....	do.....	57
Viau, Simon.....	Ste. Martine.....	17	850
Viger, Dame A. F.....	L'Assomption.....	114	5700
Viger, Dame A. F.....	do.....	114	2850
Villeneuve, Naz.....	Montreal.....	102	5100
Villeneuve, Naz.....	do.....	102	2550
Villeneuve, Félix.....	do.....	2	100
Villeneuve, Félix.....	do.....	2	50
Villeneuve & Lacaille.....	do.....	120	6000
Villeneuve & Lacaille.....	do.....	120	600
Villemaire, L. D.....	do.....	50	1250
White, J. S.....	do.....	104	5200
White, J. S.....	do.....	104	1500
Wilson, Hon. Charles.....	do.....	115	5750
Wilson, Hon. Charles.....	do.....	115	2875
Wilson, Thomas.....	do.....	40	2000
Wilson, Thomas.....	do.....	40	1000
Wood, Robert.....	do.....	100	5000

La Banque Jacques Cartier.—*Suite.*
(The Jacques Cartier Bank.—*Continued.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Actions. (Shares.)	Montant payé. (Amount paid.)
Wood, Robert	Montreal	100	\$ 500
Young, Wm	do	4	200
Young, Wm	do	4	20
		38,187	\$1,300,105

Capital subscribed, 38,187 shares, at \$50 each	\$1,909,350
do paid up	1,300,105
Capital inscrit, 38,187 actions, à \$50	1,909,350
do payé	1,300,105

MONTREAL, 22 Avril 1872.

H. COTTÉ,
Caissier.

EASTERN TOWNSHIPS' BANK.
(BANQUE DES TOWNSHIPS DE L'EST.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. (Action.)	Par value. (Valeur au pair.)
Adams, Aaron A.	Cooticook	60	\$ 3000
Auld, Mrs. M.	Montreal	2	100
Adams, A. F.	Cooticook	2	100
Abbott, Calvin	Magog	25	1250
Allen, Charles	Waterloo	22	1250
Allen, George H.	do	12	600
Abbott, Rev. C. P., In trust	South Stukely	2	100
Adams, G.	Adamsville	25	1250
Abbott, Harry, and M. A. Sicotte, joint Tutor and Tutrix	Brockville, Ont.	4	200
Arnold, Miss Amelia	Montreal	12	600
Austin, William, Executors late	Sherbrooke	4	200
Allen, Miss L. R.	Waterloo	7	350
Allen, Taylor & Co.	do	3	150
Bail, Mrs. M. L.	Sherbrooke	115	5750
Brooks, Edward T.	do	150	7500
Brooks, Charles	Lennoxville	20	1000
Baldwin, R., jun.	Cooticook	53	2650
Brooks, Mrs. E.	Lennoxville	8	400
Bailey, C. A.	Cookshire	27	1350
Bailey, Ward, Executors late	do	20	1000
Baldwin, Levi	Cooticook	100	5000
Burbick, John C.	do	2	100

Eastern Townships' Bank.—Continued.

(Banque des Townships de l'Est.—Suite.)

NAME, (NOMS.)	Residence.	(Shares.)	(Actions.)	Par value. (Valeur au pair.)
				\$
Bellows, John.....	Barnston	25		1250
Bacon, C. J. S.....	Hatley	25		1250
Benton, L. K.....	Stanstead.....	25		1250
Buckland, William.....	Barnston	31		1550
Broderick, S., in Trust for John F. Broderick.....	Compton	4		200
Brent, William.....	Sherbrooke	3		150
Bradford, John.....	Granby.....	10		500
Brooks, L. H.....	Waterloo	1		50
Brigham, E. O.....	Brigham	155		7750
Boright, George.....	East Farnham	1		50
Beattie, Henry.....	Montreal	16		800
Batchelder, N., Estate of	Stanstead.....	6		300
Bugby, A. G.....	do	40		2000
Ball, A. P., in Trust	do	1		50
Ball, A. P., in Trust	do	3		150
Ball, A. P., in Trust	do	5		250
Ball, A. P., in Trust	do	2		100
Batchelder, Nathanael.....	do	5		250
Brainard, Timothy B.....	do	7		350
Ball, Mrs. E. G.....	Sherbrooke	12		600
Bundy, G. J.....	Lyndon, Vt.....	37		1850
Brooks, Mrs. Annie.....	Dunham	12		600
Pall, Albert P.....	Stanstead.....	12		600
Bradshaw, Mrs. Turner.....	Quebec	66		3300
Ball, A. P., in Trust	Stanstead.....	2		100
Butler, J. C., Estate of late.....	Waterloo	1		50
Blinn, N. M.....	Stanbridge.....	25		1250
Baker, J. C.....	do	12		600
Baker, John.....	do	75		3750
Butler, Mrs. S. M.....	Waterloo	61		3050
Ball, William Lee.....	Stanstead.....	2		100
Ball, Benjamin B.....	do	2		100
Briggs, W. J.....	Waterloo	68		3400
Clark, E.....	Sherbrooke	70		3500
Chamberlain, Wright.....	do	2		100
Cleeve, T. C., Executors of late.....	Richmond	5		250
Carter, Mrs. G. S.....	Danville	10		500
Cleveland, Mrs. C. B.....	do	63		3150
Cleeve, Mrs. F. C.....	Richmond	40		2000
Cook, J. C.....	Cookshire.....	25		1250
Clark, J. R.....	Waterloo	13		650
Cook, Miss C. J.....	Granby.....	2		100
Cowee, John G.....	do	5		250
Cook, Wm. G.....	Hatley.....	25		1250
Cushing, M. T.....	Barnston	2		100
Chapman, Edward.....	Lennoxville	75		3750
Cate, Benjamin.....	Stanstead.....	12		600
Christie, John.....	do	5		250
Cleveland, Elijah.....	Coventry, Vt.....	25		1250
Coid, James.....	Waterloo	26		1300
Corey, Moses.....	Stanbridge.....	2		100
Cornell, E.....	do	44		2200
Cornell, S. H.....	do	5		250
Clark, William.....	Waterloo	10		500
Chaudier, H. M.....	Brome	12		600
Denison, Miss H. M.....	Richmond	2		100
Denison, J. W.....	do	7		350
Dickenson, Mrs. C. M.....	Sherbrooke	15		750
Dennison, L. M., Legal heirs of.....	Danville	6		300
Dean, Edward R.....	Lennoxville	2		100
Dampier, Miss L.....	Waterloo	8		400
Davies, D. N., Estate of late.....	Stanbridge.....	2		100

Eastern Townships' Bank.—Continued.

(Banque des Townships de l'Est.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Par value. (Valeur au pair.)
			\$
Davies, W. A.	Stanbridge	2	100
Derbshire, Mrs. M.	Lennoxville	103	5150
Ellis, R. A.	Waterloo	137	6850
England, George	do	2	100
Felton, John	Sherbrooke	8	400
Foster, F. H.	Richmond	30	1500
Foster, G. K.	do	339	16950
Francis, Wm. H.	Montreal	80	4000
French, John	Eaton	12	600
French, John L.	Cookshire	25	1250
Foster, A. T.	Derby Line	2	100
Foster, Mrs. S. N.	do	32	1600
Felton, Mrs. C., Estate of late	Sherbrooke	22	1100
Field, Jonathan	Stanstead	45	2250
Fitts, Clark	Montreal	12	600
Foss, O. R.	Waterloo	6	300
Foster, Hon. A. B.	do	72	3600
Frost, David	Frost Village	12	600
Foster, H. S.	Knowlton	25	1250
Fortin, F.	Warden	1	50
Fuller, Mary E.	Lennoxville	55	2750
Fuller, Eunice L.	do	50	2500
Fuller, Mrs. E.	do	32	1600
Fronthingham, John, Executors of late	Montreal	250	12500
Flint, Alvin, Executors of late	Stanstead	20	1000
Fronthingham, Louisa D.	Montreal	12	600
Finley, E.	Dunham	12	600
Farwell, William, jun.	Sherbrooke	61	3050
Grenier and Martin	Montreal	2	100
Gilman, Hayes	Danville	25	1250
Gordon, James A.	Sherbrooke	40	2000
Gordon, A. J.	Hatley	7	350
Galer, Jacob C.	Dunham	25	1250
Gillies, Archibald	Eaton	5	250
Harvey, B. F.	Hatley	20	1000
Hart, Thomas	Richmond	25	1250
Hurd, S. A.	Eaton	12	600
Harvey, Alanson	Newport	2	100
Holmes, H. D.	Derby Line, Vermont	25	1250
Huntingdon, Hon. L. S.	Waterloo	12	600
Hayes, James	W. Shefford	7	350
Hurlbut, A. P.	E. Farnham	5	250
Hutchins, R.	do	5	250
Hall, E. W.	do	2	100
Hall, George C.	do	3	150
Hall, C. L.	do	2	100
Hitchcock, Paul	Massawippi	25	1250
Heath, Miss A.	Hatley	12	600
Harvey, William	Stanstead	12	600
Henry, Charles S.	Lennoxville	11	550
Henry, George	do	7	350
Hatley, Municipality of	Hatley	50	2500
Hodge, Elliot B.	Waterloo	12	600
Heath, Samuel W.	East Douglass	20	1000
Haseltine, Hazen	Hatley	25	1250
Holmes, Benjamin, Executors of late	Montreal	62	3100
Heniker, R. W., Executors of late	Sherbrooke	16	800
Heniker, Richard W.	do	81	4050
Irwin, James	Granby	5	250
Irvine, C. M.	Lennoxville	27	1350
Johnston, J.	Ascot	20	1000
Jackson, John A.	Waterloo	25	1250

Eastern Townships' Bank.—Continued.

(Banque des Townships de l'Est.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Par value. (Valeur au pair.)
			\$
Knight, Mrs. R. C.	Stanstead	21	1050
Knowlton, Mrs. E. C.	Waterloo	14	700
Knowlton, A. E.	do	25	1250
Knowlton, L. H.	South Stukely	2	100
Knowlton, Luke M.	Knowlton	8	400
Kimball, Albert	do	2	100
Knight, Alson	Adamsville	25	1250
Kinnear, James	Kinnear's Mills	17	850
Knight, Albert	Stanstead	10	500
Keyes, Ephraim, Executors of late	West Brome	2	100
Keyes, Henry	Newbury, Vermont	25	1250
Kraus, P. H.	St. Armands	12	600
King, Edwin F.	Montreal	12	600
Lougee, Joseph	Compton	62	3100
Lawson, Edward	Melbourne	112	5600
Lake, Samuel	Eaton	25	1250
Locke, Thomas	South Barnston	25	1250
Lawrence, W. O.	Waterloo	57	2850
Lincolne, Franklin	do	12	600
Lincolne, Robertson	Abbotsford	6	300
Lindsay, Edward	Eaton	5	250
Lymau, Benjamin	Montreal	15	750
Lamphier, Wm	Stanstead	12	600
Lyman, M. M. C.	Montreal	25	1250
Laraway, Alva	Dunham	22	1100
Lynn, Rachael	Manchester, N. H.	15	750
Lockett, Mrs. E. M.	Robinson	40	2000
Morkill, R. D.	Sherbrooke	18	900
Merrill, A. S.	Compton	28	1400
Morris, L. E.	Sherbrooke	42	2100
Morris, Miss M. A.	Ascot	1	50
Macfarlane, Mrs. A.	Montreal	27	1350
Morris, B. T.	Lennoxville	5	250
Mowie, Miss H.	Cookshire	15	750
Miller, Mrs. J. M.	Melbourne	20	1000
Morcy, Thos. S.	Eaton	15	750
McNicol, John	Sherbrooke	13	650
Mowie, William	Cookshire	10	500
Mack, Mrs. M. A.	Stanstead	68	3400
McClary, John, 2nd.	Compton	25	1250
Maheady, T.	Warden	2	100
Major, James E.	Montreal	4	200
Mackenzie, John	Lennoxville	18	900
Macfarlane, W.	Montreal	20	1000
Moss, Samuel E. and Clara A.	do	25	1250
Mack, Carlos F.	Ayer's Flat	10	500
Mack, D. W., Executors of late	Stanstead	10	500
Mack, Franklin	do	25	1250
McDonald, Miss E. G.	Melbourne	3	150
Moss, Edward	Montreal	113	5650
Moss, David	London, England	51	2550
Montgomery, J. C.	Philipsburg	12	600
Meigs, A. D.	Dunham	2	100
Mowie, John	Sherbrooke	32	1600
Molony, John S.	Coaticooke	50	2500
Mullin, J. S. & Co.	Montreal	10	500
Moss, Samuel & H., in Trust	do	50	2500
McLeod, Mrs. Mary	Melbourne	2	100
Montreal City and District Savings Bank	Montreal	262	13100
Nourse, Joshua	Eaton	12	600
Napier, Geo. H., Executors of late	Richmond	5	250
Napier, Mrs. G. M.	do	5	250

Eastern Townships' Bank.—Continued.
(Banque des Townships de l'Est—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)		Par value.
				(Valeur au pair.)
				\$
Nicolls, Jasper H.	Lennoxville	93		4650
Osgood, J. F.	Cookshire	25		1250
O'Halloran, James	Cowansville	12		600
Oughtread, Miss L.	Cookshire	2		100
Orrock, John M.	Boston, Mass.	12		600
O'Connor, John, jun.	Brigham	25		1250
Pomroy, B.	Compton	200		10000
Pomroy, S. J.	do	87		4350
Parker, Miss M. L.	Danville	3		150
Picard, George	Eaton	2		100
Pope, John H.	Cookshire	285		14250
Pope, Rufus	do	25		1250
Pope, A. W.	do	25		1250
Paige, Warren	Compton	25		1250
Parmelee, A. B.	Waterloo	31		1550
Parker, L. E.	Hatley	12		600
Paddon, J. B. in Trust	Lennoxville	2		100
Paddon, Miss M. E.	do	1		50
Paddon, John B.	do	70		3500
Parker, Wm., Estate of	Wilbraham, Mass.	25		1250
Pettes, Nathaniel	Knowlton	25		1250
Peasey, A. S.	Stanstead	7		350
Price, Evan John	Quebec	50		2500
Pierce, F.	Stanbridge	27		1350
Pattison, Wm. M.	Freighsburg	25		1250
Ployart, A. A.	Drummondville	5		250
Ployart, Clara J.	do	3		150
Ployart, Frederick, Executors of late	do	1		50
Parmelee, Wm. G.	Waterloo	1		50
Page, J. Q.	Danville	7		350
Rice, C. G., & Bros.	Compton	20		1000
Robertson, J. G.	Sherbrooke	25		1250
Robertson & Beattie	Montreal	11		550
Read, Mathew	Sherbrooke	26		1300
Ross, Miss M.	Gould	2		100
Robinson, Rev. G. C., in Trust	Waterloo	2		100
Robinson, H. L.	do	50		2500
Richardson, C. A.	Stanstead	12		600
Robinson, J., Executor of late	Waterloo	51		2550
Roberts, Duke	West Shefford	37		1850
Roberts, Wm.	Farnham	37		1850
Reid, Rev. C. P.	Sherbrooke	125		6250
Robinson, Mrs. E.	Waterloo	12		600
Roe, Rev. H.	Richmond	20		1000
Ryan, John	Quebec	25		1250
Robinson, Frederick	Abbotsford	12		600
Robinson, Mrs. S.	Waterloo	122		6100
Rogers, Philip	Stanstead	25		1250
Riddell, A. D.	Waterville	31		1550
Rykerd, M., Executor of late	Dunham	2		100
Rice, Martin	Stanbridge	4		200
Robertson, Miss M. A.	Stanstead	2		100
Robinson, Rev. G. C.	Waterloo	9		450
Robinson, Mrs. E. J.	do	74		3700
Rose, George H.	Stanstead	2		100
Rankin, J. H. and George Mathews, Executors	Richmond	75		3750
Sanborn, J. S.	Sherbrooke	125		6250
Smith, A. McK.	do	10		500
Scott, Thos.	Richmond	5		250
Shepherd, L. A.	Sherbrooke	8		400
Stockwell, J. W.	Danville	40		2000

Eastern Townships' Bank.—Continued.

(Banque des Townships de l'Est.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Par Value. — Valeur au pair.
			\$
Sawyer, Mrs. S.	Cookshire	25	1250
Sleeper, Lewis	Coaticook	350	17500
Smith, S. G., Executors of late	Montreal	75	3750
Smith, J., Executors of late	Stanstead	100	5000
Stewart, Horace	do	50	2500
Smith, J., Executors of late	do	40	2000
Savage, Mrs. Elizabeth	Shefford Mount	4	200
Stevens, G. G.	Roxton Falls	100	5000
St. Luke's Church, Wardens of	Waterloo	17	850
St. George's Church, Wardens of	Lennoxville	6	300
Stewart, Rufus P.	Beebe Plain	10	500
St. Peter's Church, Wardens of	Sherbrooke	17	850
Stanbridge Corporation	Bedford	130	6500
Stevens, Mrs. C.	Dunham	2	100
Shirliff, J. B.	Stanstead	37	1850
Stevens, Mrs. Mary	Dunham	52	2600
Stuart, Geo. O'K.	Quebec	62	3100
Smith, Mrs. Mary M.	Montreal	97	4850
Stanton, A. W.	St. Armands, Vt.	4	200
Stanton, S. P.	Stanbridge	7	350
Stone, F. G., Estate of late	do	4	200
Sawyer, Mrs. Lydia	Cookshire	5	250
Scarf, Rev. A. C.	Lennoxville	10	500
Savage, Miss A.	Shefford Mount	20	1000
Saunders, William	Bury	2	100
Towle, E. C.	Lennoxville	5	250
Taylor, Mary J.	Stanstead	12	600
Thornton, John	Coaticook	2	100
Tuck, Samuel	Sherbrooke	4	200
Taylor W. A.	Waterloo	55	2750
Taylor, Mrs. B. A.	do	20	1000
Taylor, Seth, Estate late	Stanstead	12	600
Taylor, Wm.	Cleveland	8	400
Thomas, Hazard Executors	St. Armands	37	1850
Rittemore, Caroline	St. Armands, East	23	1150
Tree, C. R.	Stanbridge	5	250
Thomas, D. and A. McK. Smith, in Trust	Sherbrooke	10	500
Taylor, W. A., in Trust	Waterloo	1	50
Terrill, Timothy Lee	Stanstead	150	7500
Winter, Alexander	Sherbrooke	2	100
Weston, W. & L.	Cookshire	25	1250
Wright, John	Parford	5	250
Whitcomb, Chas.	Waterloo	12	600
Whitten, Rev. A. P., in Trust	West Shefford	2	100
Willard, Wm. H.	Stukely	24	1200
Whitney, N. S.	Montreal	2	100
Wadleigh, John, Executors of late	Kingsey	50	2500
Whitfield, George	West Farnham	10	500
Whitney, H. H.	Montreal	25	1250
Wilcox, Pardon B.	Stanstead	15	750
Woodleigh, John, jun.	Kingsey	12	600
Walker, Mrs. A.	Sherbrooke	30	1500
Wilber, James	Farnham Centre	2	100
Wood, Thos.	Dunham	25	1250
Whitman, Mrs. R. H.	Frelighsburg	40	2000
Westmore, Asa	Dunham	17	850
Whitman, H. N.	Stanbridge	25	1250
Wilson, Wm & J. H. L.	Ascot	60	3000
Wells, R. T. N., Executors of late	Stanbridge	4	200
Woodbury, Phiny, Executors of late	Bedford	20	1000
Willard, Miss S. A.	Stukely	18	900

'Eastern Townships' Bank.—*Continued.*Banque des Townships de l'Est.—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Par Value. — Valeur au pair.
Wadleigh, Wm. E.....	French Village.....	125	\$ 6250
Winter, Miss M.....	Sherbrooke.....	25	1250
Weir, William.....	Montreal.....	15	750
		9,935	\$495,351

I hereby certify the foregoing to be a correct list of the Shareholders of this Bank, of record this date
Je certifie que ce qui précède est une liste correcte des actionnaires de cette banque jusqu'à ce jour.

WILLIAM FARWELL, JUN.,

Cashier.

EASTERN TOWNSHIPS' BANK,

SHERBROOKE, P.Q., 24th April, 1872.

UNION BANK OF LOWER CANADA.

(BANQUE UNION DU BAS-CANADA.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Adams, Miss Harriett.....	Quebec.....	10
Arcand, Ulric.....	do.....	8
Andrews, Thomas.....	do.....	16
Andrews, Thos., in Trust.....	do.....	53
Alleyn, Hon. Chas.....	do.....	66
Anderson, Mrs. Mary.....	Springfield.....	20
Antil, M. F., wife of E. Antil.....	Quebec.....	5
Amiot, L. S.....	do.....	8
Amiot, Joseph.....	do.....	2
Archiepiscopal Corporation of Quebec, R. C. Mission Fund.....	do.....	34
Amouroux, M. Louis.....	Ottawa.....	13
Ahern, Daniel.....	Quebec.....	13
Archiepiscopal Corporation of Quebec.....	do.....	86
Audette, Adelaide.....	do.....	2
Antil, Edward.....	do.....	25
Allan, Sir Hugh.....	Montreal.....	53
Anderson, Robt.....	do.....	50
Archambault, Mrs. P. A. O.....	do.....	10
Balzaretti, N., in Trust.....	Quebec.....	5
Balzaretti, Mme. M. E., wife of A. Balzaretti.....	do.....	20
Baile, John.....	do.....	33
Baillargé, L. G.....	do.....	13

Union Bank of Lower Canada.—Continued.

(Banque Union du Bas-Canada.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares, — (Actions.)
Baillargeon, P	Quebec	2
Blanchet, H., in Trust	do	20
Bates, W. J.	do	5
Bell, David	do	8
Bertrand, François	Pointe-aux-Trembles	22
Beaulieu, Jean B	Quebec	26
Behan, Bros.	do	6
Bender, Albert	St. Thomas	5
Beaulieu, T.	Quebec	26
Bell, Annie S., wife of R. McLeod	do	4
Bogue, Denis	do	10
Bogue, Denis, in Trust	do	6
Bogue, James P	do	4
Bowles, Joseph	do	53
Bowen, James	do	26
Bourassa, F.	Levis	2
Bonneau, Rev. E., in Trust	Quebec	10
do do do	do	28
Burstall, F. B., wife of John Burstall	do	10
Butler, James	do	26
Budden, John S	do	36
Bureau, J. N.	Three Rivers	42
Butler & Co., John S.	Quebec	40
Burns, J. G.	do	10
Blair, Robert	do	53
Black, Wm.	do	6
Black, Mrs. James	do	6
Brady, Peter J.	do	2
Blais, Miss Virginie	St. Thomas	21
Browne, Capt. W. Pryce	Quebec	20
Brochu, Chas.	do	80
Brunelle & Frère	Three Rivers	13
Bogue, Mrs. A.	Quebec	5
Bolduc, Rev. J. B. Z., in Trust	do	8
Bradshaw, W. H., wife of W. G. Austin	Megantic Co.	7
Bolduc, Rev. J. B. Z.	Quebec	11
Beaulieu, Jos. A.	do	13
Beaulieu, Aug. T.	do	13
Boudreau, Olivier	do	4
Boudreau, Mrs. Clélie	do	20
Boudreau, Edward	do	7
Buchanan, Mrs. Charlotte	do	13
Bolduc, Rev. J. B. Z., in Trust	do	44
Barnes, Mrs. Widow	St. Hyacinthe	17
Behan, Mary	Quebec	1
Bazin, Miss Mary F	do	13
Bonneau, Rev. E., in Trust	do	3
Baby, M. W.	do	8
Bégin, Rev. L. N.	do	40
Billingsley, F.	do	6
Brunet, Damase W.	Montreal	10
Bond, J. B.	do	6
Bazin, James A.	do	13
Barbeau, E. J., in Trust	do	2
Carrel, Wm	Quebec	1
Cary, G. T.	do	5
do in Trust for Charlotte J. Cary	do	5
Cangley, Wm	do	15
Cannon, E. G	do	13
Caron, A. P.	do	43
Caron, A. P., in Trust	do	13
Cantillon, Joseph	do	6

Union Bank of Lower Canada.—Continued.

(Banque Union du Bas-Canada.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Cantillon, Joseph, in Trust	Quebec	3
Casault, N	do	2
Cazeau, Rev. C. F	do	4
do do in Trust	do	8
do do do	do	10
do do do	do	6
do do do	do	13
do do do	do	5
Carrière, J. B	do	24
Casey, Mary A	do	5
Cayer, Alex	do	1
Carter, Wm., late Capt. 16th Reg.	do	53
Cinq-Mars, Charles	do	26
Cinq-Mars, Charles, in Trust	do	10
Connolly, M	do	96
Connolly, James	do	50
Connolly, Stephen	do	10
Coker, Charles R	do	60
Convey, Wm	do	13
Cochrane, John	New Richmond	5
Coltin, Mrs. M. wife of Martin Coltin	Belle Isle	13
Chaloner, John H	Quebec	2
Chapleau, Edward	Kamouraska	94
Cramp, Mary Ann	Wolfville, N. S	12
Collins, Mrs. J., widow	Quebec	5
Couillard de Beaumont, J	do	2
Cooke, Valentine	Drummondville	8
Corporation of Quebec	Quebec	137
Cramp, Thomas	Montreal	27
do in Trust	do	12
Cramp, G. B	do	33
Cunningham, W. J	do	15
Cunningham, Mrs. Jane	do	22
Caverhill, Thomas	do	35
Dalkin, E. J	Quebec	23
Dalkin, Mrs. S. C. H	do	19
Dawson, Mrs. M., widow	do	18
Davidson, David	Melbourne	52
Davidson, Henry	Quebec	133
Dean, James, in Trust	do	12
Devlin, Hugh	do	141
do in Trust	do	5
do do	do	5
do do	do	5
do do	do	13
Delagrave, Cyrille	do	26
Deslauriers, Olivier	do	12
Dickinson, Thos. Edgar	Montreal	35
Dinning & Webster	Quebec	5
Dionne, J. B	do	26
Donaldson, Aug	do	2
Donoghue, Miss E	do	50
Doucet, Rev. J	do	10
Dunn, John jur	do	13
Duggan, W. E	do	10
Dunoulin, Severe	do	15
Dugal, Edward	do	3
Dugal, Félix D	do	9
Dufresne, Candide	St. Thomas	5
Drum, Wm	Quebec	53
Drolet, Louis	do	5
Dean, W. Roger, Tutor, in Trust	do	60

Union Bank of Lower Canada.—Continued.

(Banque Union du Bas-Canada.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Dale, W. C., wife of J. W. Leaycraft.....	Rosemount, Island of Orleans.....	12
Donn, John.....	Quebec.....	10
Darling, W & J. White, in Trust.....	Montreal.....	20
Davis & Co., H.....	do.....	10
Demers, E., widow.....	do.....	24
Davison, Capt. William.....	Quebec.....	10
Eppler, Miss E.....	do.....	8
Eastwood, D. S.....	Ottawa.....	4
Eglanch, L.....	Montreal.....	20
Fauvel, J. B.....	Gaspé.....	6
Faucher, Jos.....	Quebec.....	2
Fiset, Elzéar.....	do.....	22
Fiset, L. J. C.....	do.....	26
Foster, George K.....	Richmond.....	13
Fortin, Dr. P., in Trust.....	Quebec.....	10
Fournel, Aug.....	do.....	10
Fortier, J. N. A.....	St. Mary, Beauce.....	74
Fortier, J. N. A., in Trust.....	do.....	6
Fortier, Miss Caroline.....	Quebec.....	10
Fortier, Dr. Jos. E.....	do.....	76
Fortier, R. A., Estate of.....	St. Mary, Beauce.....	56
Frenette, F. X.....	Quebec.....	10
Fraser, Mary F., wife of Col. Reeve.....	do.....	10
Fraser, Wm.....	do.....	16
Foote, J. J.....	do.....	40
Falkenberg, A., in Trust.....	do.....	10
Forsyth, Miss Annie Bell.....	do.....	10
Foote, Miss Grace.....	do.....	2
Fortin, Jos.....	Levis.....	20
Foote, J. J., & C. R. Coker, in trust for Caroline Rose Foote.....	Quebec.....	5
Frothingham, L. D.....	Montreal.....	13
Fortin, Rosalie.....	do.....	6
Gauldrée, Boilleau, Baron, Consul General of France.....	New York.....	21
Gagné, Julie & Nathalie, jointly.....	Quebec.....	1
Garneau, Félix.....	do.....	4
Garneau, J. P.....	do.....	8
Gaherty, J. D., & Co.....	do.....	68
Gariepy, Madame L. B.....	do.....	6
Gibb, James, Estate of.....	do.....	80
Gingras, A. & Co.....	do.....	2
Gingras, Godfrey.....	do.....	5
Giblin, John.....	do.....	13
Giroux, Edmond.....	do.....	6
Gosselin, Rev. A. H.....	do.....	1
Guillet, Valere.....	do.....	10
Gunn, Mrs. E.....	Montreal.....	20
Graham, M.....	Quebec.....	13
Green, Jas. A.....	do.....	2
Grant, T. H.....	do.....	23
Glackemeyer, Mrs. S. J.....	do.....	2
Girard, Wm. H.....	do.....	4
Garbatz, John.....	do.....	10
Gray, Frost W., in trust for Mrs. Morin.....	do.....	40
Gray, Frost W.....	do.....	172
Gibb, James, of Woodfield, Executors.....	do.....	52
Girouard, Theophilus.....	Sydney.....	73
Godin, Mrs. C. B.....	Quebec.....	10
Griffin, James.....	Montreal.....	8
Hatch, Andrew.....	Quebec.....	6
Hall, G. B.....	do.....	66
Hamel & Frères, A.....	do.....	10

Union Bank of Lower Canada.—Continued.

(Banque Union du Bas-Canada.—Suite.)

NAMES, — NOMS.	Residence.	Shares. — Actions.)
Hamel, Theophilus, deceased	Quebec	6
Hacquoil, François	Gaspé	8
Harkin, Rev. F. H.	Quebec	16
Hawtayne, Capt. N. H. W.	do	13
Henry, J. W.	do	80
Henchey, P.	do	27
Henchey, P., in Trust	do	13
Hearn, John	do	19
Healy, Mary	do	2
Hébert, J. B., in Trust	do	4
Henderson, Mrs. M. A., widow	do	29
Holt, George H.	do	9
Holt, Mrs. Charlotte, J.	do	30
Hooks, Isaac	do	8
Hopper, Thomas	do	26
Hopper, Thomas, in Trust	do	4
Home, Mrs. William	do	40
Higgins, Eliza	do	3
Huot, P.	do	18
Hudon, Theophile	do	10
Higgins, Miss Kate	do	1
Henchey, Mary, in Trust	do	2
Holt, Charles Gates, in Trust	do	13
Harder, William	Levis	10
Humphrey, G. E., jun.	Quebec	13
Hart, Theodore	Montreal	21
Harper, J. G., manager	do	36
Harper, J. G.	do	180
Hammond, Janet	do	4
Hagan, Elizabeth	Quebec	3
Hunt, Miss Eliza	do	2
Irvine, Hon. George	do	233
Irvine, Hon. George, in Trust for Mrs. Alice Duff	do	36
Irvine, Hon. G., & C. H. E. Tilstone, in Trust	do	40
Jones, Miss Anna Sealy	do	5
Jackson, Mrs. Alfred	do	2
Jackson, Robert	do	3
Jameson, Mrs. Frances	do	38
Jennings, Patrick	do	10
Jennings, Patrick, in Trust	do	10
Jennings, Patrick, in Trust	do	10
Jeffery, W. H., & Rev. D. Powis, Trustees	do	23
Jeffery, W. H., & Rev. D. Powis, Trustees	do	8
Jeffery, W. H., and E. Batson Noad, his wife, trustees	do	35
Jolly, H. G. and M. Stevenson, in Trust	do	8
Jones, Edwin	do	66
Jones, Reeve	do	7
Jourdain, Maria H.	do	5
Jackson, Gagnon & Co	do	20
Jourdain, A.	do	2
Joseph, A.	do	26
Jones, Mrs. Eliza Robinson	do	16
Johnston, John	do	13
Jacobs, Beor.	do	50
Joseph, Henry J.	Montreal	2
Joseph, Jessie	do	40
Jackson, H. T.	Quebec	5
Kerr, David	New Richmond	6
Ker, Lucy Johnson, wife of Rev. W. Ke.	Gaspé	5
Kirwin, William	Montreal	10
King, Henry	Levis	40

Union Bank of Lower Canada.—Continued

(Banque Union du Bas-Canada.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Kirk, James F., in Trust.....	Quebec.....	16
Kennedy, W. H.....	do.....	15
Kennedy, Samuel, Culler.....	do.....	6
Laurie, Duncan.....	do.....	20
Lamontagne, Elzéar.....	do.....	34
Lavergne, Miss Adeline.....	do.....	5
Larue, Eleusippe.....	do.....	53
Larochelle, Marie C., widow.....	do.....	13
Larochelle, Florence.....	do.....	1
Langevin, Marie Louise, minor child of A. Langevin.....	do.....	5
Langevin, Hon. H., C.B.....	do.....	173
Langevin, Chas.....	do.....	20
Langevin, Charles F.....	do.....	60
Lane, John, jun.....	do.....	66
Lapointe, L. M.....	do.....	6
Lacerte, Narcisse.....	do.....	5
Labrie, Miss F.....	do.....	2
Labarre, Elizabeth E., wife of H. G. Mailhot.....	Three Rivers.....	6
Layfield, Miss Agnes.....	Quebec.....	2
Lemieux, Miss Mary.....	do.....	5
Lemieux & Noël.....	do.....	54
Lemieux, Julie G.....	do.....	13
Lemieux, Gabriel, widow.....	do.....	4
Lemieux, Jeanne de Chantelle.....	do.....	2
Lemieux, Narcisse.....	do.....	27
Levey, Charles E.....	do.....	807
Levey, Charles E., in Trust for C. Ernest Levey.....	do.....	66
Levey, Charles E., in trust for Miss Florence Levey.....	do.....	66
Levey, Charles E., in Trust for Mrs. Levey.....	do.....	66
Levy, Mrs. Rosetta.....	do.....	34
Lemoine, J. M.....	do.....	48
Levasseur, P. C.....	do.....	13
Levesque, Miss H.....	do.....	5
Leger and Rinfret.....	do.....	20
Leger, Odilon.....	do.....	26
LeFrançois, E.....	do.....	4
Lennon, Edward.....	do.....	10
Lennon, Edward, in Trust.....	do.....	10
Lépine, Miss Henriette.....	do.....	4
Lépine, Julie, widow.....	do.....	8
Le Gresly, John.....	Gaspé.....	13
Lindsay, A. in Trust.....	Quebec.....	12
Lynch, Jas.....	do.....	4
Lynch, Jas., in Trust.....	do.....	4
Lynch, Jas., in Trust.....	do.....	4
Lynch, Susannah, widow of late Edward Quinn.....	do.....	209
Lynet, P.....	do.....	1
Lomas, Robt.....	do.....	20
Logie, D.....	do.....	14
Lottenville, F.....	Three Rivers.....	4
Lemonie, Gaspard.....	Quebec.....	10
Leduc, Louise.....	St. Michel.....	1
Labbé, Mrs. A., wife of J. O. Labbé.....	Quebec.....	53
Lelièvre, Hélène.....	do.....	38
Lelièvre, Miss Kate.....	do.....	2
Le Droit, Théophilus.....	do.....	10
Lemoine, A.....	do.....	4
Leclair, Jean.....	Montreal.....	53
Levesque, Madame A.....	do.....	13
Leclair, Mrs. J. A.....	do.....	8
Macpherson, Duncan, in Trust.....	Quebec.....	24
MacAdams, Mary Jane.....	do.....	13

Union Bank of Lower Canada.—Continued

(Banque Union du Bas-Canada.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
MacAdams, Janet Ann	Quebec	13
Maheux, N.	do	13
Martel, Marie	do	4
Meagher, John	New Carlisle	26
Méhot, Léonore	Cap St. Ignace	10
Méhot, Caroline	Three Rivers	2
Méhot, E. W.	Lotbinière	80
Meiklejohn, James	Quebec	26
Miller, Wm	do	10
Miller, Mathias	do	6
Mountain, Rev. A. W.	do	10
Moffet, Alfred	do	29
Moffat, P. D., M.D.	do	120
Moffet, J. B.	do	33
Montminy and Brunet	do	8
Montminy, Octave	do	8
Murphy, A. H.	do	34
Murphy, A. H., in Trust	do	4
Middleton, Robert	do	8
Moran, Peter	Prescott	13
Macpherson, Ellen	Quebec	4
Montgomery, Miss J.	Gaspé	1
Mitchell, Capt. E., R.E.	do	4
Mailley, Rev. Jules	N. D. de Lotbinière	5
Macou, H. F.	Quebec	10
Macnider and Co., James	do	1
Macnider and Co., James, in Trust	do	30
Morgan, D.	do	5
May, S. H.	Montreal	13
Montreal City and District Savings Bank	do	394
Morragh, Miss A. M.	do	78
Morris, J. M.	do	26
Moat, Robert	do	1
Montreal Investment Association	do	40
Molson, John	do	49
Metropolitan Bank	do	26
McGreevy, Hon. Thos	Quebec	1726
McInenly, Jas.	do	13
McWilliam, Wm.	do	8
McKenzie, E., wife of J. F. Turnbull	do	50
McKenzie, Annie	do	26
MacEwen, P., Cash in Trust	do	100
MacEwen, P.	do	125
McGrath, Dr. Thomas G.	do	2
McGauvan, George	do	8
Nicolls, Mrs. H. M.	Lennoxville	46
Newton, N. J.	Quebec	13
Nolan, J. C.	do	10
Normand, Jean B.	Three Rivers	16
Normand, Edward	do	16
Noel, Lazare	Quebec	25
Noad, H. J., W. H. Jeffery, E. Batson Jeffery, and David Douglas, Trustees	do	47
Nelson, James	do	1
Nairne, Mrs. K., widow	do	5
O'Conner, Henry	do	13
O'Doherty and Co.	do	10
O'Doherty, B. James	do	5
O'Hare, Denis	do	20
O'Leary, John	do	10
O'Meara, D. D.	do	13
O'Meara, Mrs. Mary H.	do	30

Union Bank of Lower Canada.—Continued.

(Banque Union du Bas-Canada.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Orr, John	St. Sylvester	2
Orkney, M. G.	Quebec	8
Panneton, P. E.	Three Rivers	2
Paquet, Jos.	Quebec	10
Paradis, Louis L.	do	13
Patton, Miss Annie	do	37
Patton, Miss Agnes	do	37
Patton, Miss Isabella	do	38
Patton, Duncan, in Trust	do	10
Parant, Louis	do	72
Pelletier, C. A. P.	do	6
Pichette, Léocadie M.	do	6
Poston, Wm.	do	50
(Poston, W.,) Wm. White, Executor	do	138
Pope, Major James	do	13
Pope, R. J.	St. François, Beauce	16
Price, Evan J.	Quebec	27
Price, Miss C. J.	do	164
Price, Miss Jane M.	do	32
Phillips, Mrs. H. E.	do	25
Paradis, Mathilda	do	3
Paterson, M ^{ss} Grace E.	do	18
Phillips, Louisa N., wife of, W. O. Carlisle, R.A.	do	20
Partridge, P. M.	Quebec	1
Patton, James, jun.	do	5
Quinn, Wm	do	29
Quebec Benevolent Society	do	5
Quintal, J. A., in Trust	Montreal	40
Ratté, Louis O.	Méthot's Mills	13
Renaud, J. B.	Quebec	444
Renfrew Geo. N.	do	20
Redfern, Joseph	do	10
Richard, Jean	do	20
Richardson, W. C.	do	13
Ryan, John	do	29
Roche, John	do	56
Roche, John, in Trust	do	10
Roche, John, in Trust	do	10
Roche, John, in Trust	do	10
Roche, John, in Trust	do	10
Roche, John, in Trust	do	10
Roche, Edward	do	4
Routh, F. A.	do	17
Roy, Wm. F.	do	8
Roy, Madame Alzine	do	17
Robitaille, O.	do	33
Robitaille, Mrs. Emma	do	66
Routier, Rev. H., acting for La Fabrique de Lévis.	do	53
Robertson, David	do	20
Roe, Rev. Henry	do	60
Robinson, Wm	Melbourne	3
Rémillard, Emilie	Quebec	53
Ross, Eliza J., widow	do	1
Russell, Wm	do	18
Rhodes, Wm	do	40
Rhodes, Wm., in Trust, for Wm. Rhodes, jun	do	574
Rhodes, Wm., for R. D. Rhodes	do	8
Rhodes, Wm., for F. B. F. Rhodes	do	3
Rhodes, Wm., for daughter Mary	do	3
Rhodes, Wm., for daughter Annie	do	1
Rhodes, Wm., for daughter Gertrude	do	1
Rhodes, Ann C., wife of Wm. Rhodes	do	1

Union Bank of Lower Canada.—Continued.

(Banque Union du Bas-Canada.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Rhodes, Armitage	Quebec	23
Rhodes, Godfrey W	do	16
Renaud, J. B., in Trust	do	90
Russell, Anthony	Island of Orleans	2
Robertson, H.	Montreal	27
Roy, Candide	do	80
Rousseau, Edward, M.D.	Quebec	35
Samson, Léon	do	13
St. Patrick Asylum	do	30
Sealey, James	do	28
Sewell, J. A., M. D.	do	30
Sewell, Rev. H. D.	do	53
Sewell, Lt.-Col. A. R.	do	8
Séminaire de Québec	do	100
Simmons, J. H.	do	10
Simons, John	do	21
Simard, Geo. H.	do	80
Sirois, A. B.	do	4
Sisters of Charity	do	38
Sisters of Charity	Point Lévi	5
Sisters of Charity	St. Nicholas	7
Sisters of Charity	Carleton	5
Sharples, John	Quebec	394
Sharples, John, in Trust	do	8
Sharples, John, in Trust	do	8
Sharples, John, in Trust	do	5
Sharples, John, in Trust	do	5
Sharples, John	do	5
Sharples, Wm	do	13
Sharples, Honoria Ann	do	13
Scott, H. S.	do	40
Scott, W. W.	do	68
Scott, W. W., in Trust	do	10
Scott, W. W., in Trust	do	10
Scott, W. W., in Trust	do	10
Scott, W. W., in Trust	do	10
Scott, Mrs. Mary	do	13
Smith, C. F.	do	12
Shaw, Samuel J.	do	6
Shee, Patrick	do	20
Shea, Miss Catherine	do	13
Sheppard, H. C., in Trust	do	5
Sheppard, W. G.	do	7
Stafford, L.	do	44
Storey, John	do	13
Stevenson, M., in Trust	do	4
Swift, H.	do	40
Société Bienveillante des Ouvriers	do	5
Slous, John	do	10
Slous, John	Gaspé	16
Stewart, Robert	Megantic	4
St. Bridget's Asylum	Quebec	27
Smith, H. F., Staff Sergt. Major	do	12
Scougall, G. H.	Quebec	4
Stevenson, Miss Amy Kate	do	4
Savard, Miss Julie	do	6
Starke, Maria	Montreal	6
Smith, N. A., in Trust	do	7
Stuart, E. H.	do	16
Sache, Wm., in Trust	do	146
Starnes, Hy., in Trust	do	10
Swanston, John	do	52

Union Bank of Lower Canada.—Continued.

(Banque Union du Bas-Canada.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Tardiff, I. M., in Trust	Quebec	10
Taylor, E. and H.	do	60
Taché, Lady Sophie	St. Thomas	5
Tessier, André E.	Quebec	2
Tessier, Yves, Executor	do	46
Tessier, A. E., in Trust	do	4
Tétu, Vital	do	13
Timmony, Charles	do	10
Turoot, Mrs. Marguerite	do	2
Thibeau, Hon. I.	do	6
Thibeau, Mrs. Sophie	do	26
Thomson, D. C.	do	421
Thomas, Henry, and J. Weeks, Trustees	Montreal	120
Torrance, Henry	Quebec	4
Thomson, Andrew	do	66
Thivierge, Rev. P. A.	Percé	9
Tétu, François	St. Thomas	16
Torrance, Hon. F. W.	Montreal	33
Vallière, Philip	Quebec	13
Vézina, Madame Jean	do	13
Vézina, Frs., in Trust for the Banque Nationale	do	8
Vandervennet, Rev. A. I. M.	do	8
Von Exter, John	do	53
Von Iffland, Elizabeth	do	26
Valin, Henriette	do	4
Vézina, F., in Trust for Quebec Permanent Building Society	do	134
Vézina, F., in Trust for La Caisse d'Economie Notre Dame de Québec	do	951
Verret, A. H., in Trust	do	7
Vézina, F. R. A.	do	1
Verret, B.	do	3
Veasey, Geo., Cashier	do	10
Walsh, T. J.	do	3
Walsh, P.	do	6
Walsh, T. J., in Trust	do	1
Walsh, M. F., John Lane and J. O'Leary, Trustees	do	7
Weippert, F.	do	29
Weippert, Mrs. F.	do	5
Wickens, Eliza, wife of J. Hetherington	Melbourne	10
Wilson, Charles	Quebec	20
White, Wm	do	53
White, Geo. R.	do	2
White, Alfred H.	do	2
Whalen, Mary, wife of Wm. Quinn	do	32
Wood, Capt. James J.	Perth, Scotland	76
Walker, Wm	Quebec	8
Watson, Mary H., wife of J. Gibb, jur	do	80
Wilson, A.	do	6
White, G. A., & Co.	do	59
Walsh, James	do	66
White, Wm., in Trust	do	16
Wurtele, Miss Magdalene	do	2
Wood, Robert	Montreal	26
Workman, Thomas	do	16
Wurtele, Catherine	do	5
Wurtele, Miss M. G. L.	Quebec	1
Wurtele, Frederick C.	do	1
Wurtele, Miss Mary F.	do	8

METROPOLITAN BANK.
(BANQUE METROPOLITAINE.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Acton, Mrs. M	Montreal	25
Adamson, Mrs. M. J	Ottawa	25
Allan, A., in Trust	Montreal	65
Allan, A	do	20
Allan, A	do	15
Arnoldi, Miss A	do	10
Barbeau, E. J	do	100
Barbeau, E. J., in Trust	do	3
Barnston, Miss M	do	3
Beaufort, E	Kingston	20
Beaufort, E. L	do	10
Beaufort, E. P	do	10
Begley, Thomas A	Montreal	20
Beresford, Mrs	Ottawa	225
Bond, F	Montreal	200
Brunet, D. W	do	2
Budden, H. A	do	50
Citizens' Insurance Company	do	200
City and District Savings Bank	do	1234
Clerk, A	do	25
Clerk, A., in Trust	do	25
Coker, C. R	Quebec	50
Cotté, H	Montreal	5
Cramp, George B	do	15
Cramp, Rev. Thomas	Wolfville, N. S.	100
Crawford, J. D	Montreal	48
Crowder, Mrs. Catherine E	England	32
Cunningham, C. H., in Trust	Montreal	5
Cuvillier, M	do	700
Cuvillier, Miss L	do	100
Deniers, Mrs. E	do	9
Eadie, Miss M	do	10
Estate of A. Provost	do	50
Fauteux, P. A	do	442
Ferrier, Hon. J	do	50
Fitton, John	Brockville	60
Foster, A. B	Waterloo	100
Gibberton, A., in Trust	Montreal	30
Griffin, Mrs. M.	Ottawa	50
Hilton, J. F	Montreal	20
Hincks, A. S	do	55
Hincks, A. S., in Trust	do	100
Henry, Hogan	do	590
Jodoin, A., fils	do	400
Judah, Henry	do	43
Lamothe, Mrs. L. P.	do	8
LeBlanc, Rev. Paul	do	12
Lindsay, R. A.	do	100
Lyman, F. S., in Trust	do	14
Martin P. P.	do	50
Moat, R.	do	5
Monat, L	do	50
Murphy, Alexander	do	10
Moffatt, George, in Trust	do	30
MacDonald, Mrs. J. Klyne	St. Andrews	2
MacDonald, Rev. M.	Stanstead	3
MacDougall Brothers	Montreal	4
MacDougall & Davidson	do	100
MacDougall, D. L., in Trust	do	35
MacKay, Joseph	do	50

Metropolitan Bank.—*Continued.*(Banque Metropolitaine.—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Macrae, George.....	Montreal.....	32
Macrae, George and J. O., Trustees.....	Australia.....	77
Macrae, J. O., N. H. G.....	Hamilton.....	32
MacGillivray, John.....	Montreal.....	20
Nash, F., in Trust.....	do.....	22
O'Brien, James.....	do.....	250
O'Brien, William.....	do.....	100
Ogilvie, A. W.....	do.....	20
Phelan, John.....	do.....	6
Rac, Jackson.....	do.....	50
Rac, William.....	Quebec.....	50
Ready, Col. Charles.....	Melbourne.....	205
Ready, Col. Charles, in Trust.....	do.....	10
Ready, Charles, jun.....	Ottawa.....	10
Robertson Ross, Lieut.-Col.....	do.....	60
Roy, Candide.....	Montreal.....	10
Ryan, John.....	Brockville.....	100
Ryan, Michael.....	Montreal.....	25
Ryan, Hon. M. P.....	do.....	340
Ryan, Hon. Thomas.....	do.....	250
Sachs, William, in Trust.....	do.....	120
Spicer, J., in Trust.....	do.....	2
Starnes, Hon. Henry.....	do.....	358
Starnes, Henry, in Trust.....	do.....	332
Starnes, Henry, in Trust.....	do.....	827
Symes, Miss C.....	England.....	100
Villeneuve & Lacaille.....	Montreal.....	150
Waddell, S.....	do.....	578
Wainwright, Mrs. William.....	do.....	20
Wurtele, J.....	do.....	10
Yvernault, A.....	Kingston.....	10
		10,000

HENRY STARNES,

President.

A. S. HINCKS,

Cashier.

BANK OF NOVA SCOTIA.
BANQUE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

2,800 shares at \$175 per share \$490,000 00

2,800 Actions à \$175 chacune..... \$490,000 00

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Anderson, T. A.	Halifax	17
Allison, Miss H. F.	do	1
Almon, M. B., Estate of	do	35
Almon, L. P.	do	2
Almon, M. B. and J. G. A. Creighton	do	1
Anderson, J. H., Estate of	do	20
Almon, W. J. and P. C. Hill	do	4
Akins, T. B.	do	10
Ansell, Rev. E.	Beaver Harbor	2
Anderson, George	Musquodoboit	4
Black, C. H. M.	Halifax	14
*Binney, E.	do	50
*Bliss, W. B.	do	113
Bowman, C. B.	Windsor	16
Brown, Stayley	Yarmouth	26
Bars, James, Estate of	Liverpool	4
Bowes, William	Dartmouth	7
Bauld, William, Estate of	Halifax	6
Binney, Rt. Rev. Dr.	do	10
Bell, Mary	New Glasgow	10
Bland, J. B.	Halifax	4
Bars, Campbell and others	Liverpool	8
Black, M. P., and Black, C. H. M. and D. McN. Parker	Halifax	6
Black, Florence Maude	do	8
*Bayne, Thomas	do	33
*Bremner, J. J.	do	23
Binney, Mary Ann	do	8
Binney, Susan	do	10
*Cronan, Daniel	do	18
Cunard, Margaret	do	6
Clark, Rev. G. M.	Boston	1
College and Academy Board of Free Church of Nova Scotia	Halifax	6
Coleman, W. J.	do	10
Coppin, James	do	1
Costley, John	do	9
Campbell, J. B., Estate of	do	1
Collins, F. W.	Liverpool	5
Diocesan Church Society	Halifax	3
*Donaldson, James	do	100
Dickson, D. A., Estate of	Albion Mines	2
Darby, C. A.	Yarmouth	2
Dunbar, William	Halifax	15
*Doull, John	do	18
Downs, Mary C.	do	3
Deblois, G. W.	Charlottetown	7
Deblois, Rev. S. W.	Wolfsville	1
Esson, William, and R. Boak	Halifax	15
Esson, George	do	4
*Esson, William	do	17
Esson, William, and G. Esson, jun.	do	3
Fraser, Jessie	Dartmouth	20
Farquhar, Margaret	Scotland	2
Fletcher, Charles	Halifax	7
Fay & Lawson	do	12
Farish, H. G.	Yarmouth	6
Fraser, James, jun.	New Glasgow	30

Bank of Nova Scotia.—Continued.

(Banque de la Nouvelle-Ecosse.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Freeman, Martha.....	Liverpool.....	2
Forsyth, C. Ann.....	Truro.....	10
Freeman, Ann.....	Liverpool.....	4
Fairbanks, Charlotte.....	Halifax.....	1
Forbes, F. Louisa.....	Bermuda.....	2
Fairbanks, W. B.....	Halifax.....	3
Farquhar, James.....	do.....	1
Farrell, Dominic.....	Dartmouth.....	4
Forman, Robert.....	Londonderry.....	4
Forman, —, Estate of.....	Halifax.....	17
Gilpin, Eliza.....	do.....	2
Gilpin, J. Bernard.....	do.....	6
Goreham, J., Estate of.....	Liverpool.....	8
Gilpin, A. W. S.....	Halifax.....	8
Gilpin, Alfred.....	do.....	9
Godfrey, S. A.....	do.....	3
Gilpin, Dr. and Dr. Hume.....	do.....	15
Goreham Academy, Trustee of.....	Liverpool.....	1
*Gossip, William.....	Halifax.....	18
Holmes, Harriet, Estate of.....	do.....	20
Hazon, LeBarron.....	St. John.....	3
Hunter, C. D.....	Halifax.....	10
Hazon, T. M.....	St. John.....	12
Halifax Fire Insurance Company.....	Halifax.....	74
Hudson, Helen.....	do.....	8
Henderson, Christian.....	do.....	6
Hunter, Ann.....	do.....	20
Hume, J. C., Estate of.....	do.....	16
Hunter, James, Estate of.....	Windsor.....	3
Hopkins, Barbara.....	Halifax.....	5
Hartshorne, William.....	Guysboro'.....	8
Hopkins, Hannah.....	Halifax.....	1
Haliburton, J. C.....	do.....	9
*Hart, Jairus.....	do.....	41
Handly, J. Rees.....	do.....	8
Hume, Mrs. C.....	do.....	2
Hunter, James.....	do.....	11
Hill, Hannah H.....	do.....	10
Hart, William, Estate of.....	do.....	10
Inglis, Eliza, Estate of.....	do.....	6
Inglis, T. C.....	do.....	14
Jacobs, Sarah Jane.....	do.....	10
Jordan, Rev. A.....	New Dublin.....	3
*Jost, Edward.....	Halifax.....	18
King's College, Windsor, Visitor of.....	do.....	8
*Keith, Alexander.....	do.....	61
Kenny, B., Estate of.....	do.....	6
King, Rev. W. C., Estate of.....	Windsor.....	10
King, Harry, Estate of.....	do.....	2
Keith, Mrs. John.....	Halifax.....	10
King, Margaret H.....	Windsor.....	6
King, John.....	Halifax.....	16
King, Rev. A.....	Scotland.....	8
Loch, William, Estate of.....	Miramichi.....	20
Leishman, J. and J. Donaldson.....	Halifax.....	20
Logan, Isaac.....	Truro.....	3
Lessel, Jane.....	Halifax.....	5
Lord Bishop of Nova Scotia.....	do.....	21
Lannergan, S. Jane.....	do.....	7
Lewis, W. J.....	do.....	6
Longard, E. J.....	do.....	8
Lithgow, John.....	do.....	5

Bank of Nova Scotia.—Continued.

(Banque de la Nouvelle-Ecosse.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Lawson, Henry	Halifax	1
Mooney, Thomas	do	10
Mooney, Matthew	do	5
Markel, W. H.	do	2
Muirhead, Isabella, Estate of	do	20
McPhail, Margaret	do	8
McLeod, Alexander	do	10
Merkel, J. W.	do	15
Morris, W. T.	do	3
Morton, Sylvanus	Liverpool	6
Mack, Stephen	Mills Village	4
Murdoch, William, Trustee	Halifax	8
Murdoch, Eliza	London	6
McKenzie, R.	Pictou	24
Merkel, Elizabeth	Halifax	4
McColl, Susan	do	1
McColl, Elizabeth	New Glasgow	1
McDonald, Hugh, Estate of	Antigonish	10
Merkel, J. W. and S. DeBlois	Halifax	10
*Murdoch, Charles	do	30
Maynard, Rev. Thomas	Windsor	3
McLeod, Margaret	St. John	5
McLeod, Jane S.	do	5
*Maclean, John S.	Halifax	18
Metzler, John	do	2
McNab, John	do	5
Nordbeck, Antoinette	do	2
Naylor, John, Estate of	do	10
Northup, Joseph J.	do	4
Noble, Robert, Estate of	do	13
Nordbeck, Peter, Estate of	do	36
Nichols, Rev. E. E. B.	Liverpool	9
Oxley, B. B.	Halifax	5
Primrose, Alexander, Estate of	do	20
Porter, Rev. C., Estate of	do	20
Pryor, Johnston and Tremain	do	6
Paulin, H. B.	do	4
Pollock, Rev. Allan	New Glasgow	6
Primrose, James	Pictou	2
Pryor, W. and J. McNab	Halifax	10
Pope, Rev. Henry	do	6
Parker, F. G.	do	3
Parker, D. McN.	do	8
Presbyterian W. & O. Fund, Trustees of,	do	2
Pineo, H. G.	Pugwash	3
Pallister, W. H.	Halifax	15
Roy, Rev. D.	New Glasgow	5
*Roche, Charles	Halifax	100
Ross, Maria S.	do	3
Ross, Maria Ann	do	1
Ritchie, Rev. J. J.	Annapolis	6
Robinson, Frances	Halifax	4
Robinson, Mary A.	do	3
Ross, John U.	do	1
Robinson, M. A., E. Robinson, and M. Stayner	do	6
Richardson, W. M.	do	2
Ross, D. W.	do	5
Ritchie, Thomas A.	do	10
Strachan, W., Estate of	do	40
Stephens, F., Estate of	do	9
Smith, S. S. B.	do	3
*Sawyer, J. J.	do	38

Bank of Nova Scotia.—*Continued.*
(Banque de la Nouvelle-Ecosse.—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares, (Actions.)
Stephens, A., jun., Estate of	Halifax	10
Smith, J. R.	Arichat	15
Shreve, J. C. & W. T. Morris	Halifax	2
Story, Samuel, jun., Estate of	do	14
Smith, S. S. B. and G. H. Starr	do	3
Shiels, George	Dartmouth	2
Sterns, Ann	Liverpool	5
Sterns, Margaret	do	5
Sterns, Rev. Henry	do	4
Stewart, Rev. John	New Glasgow	3
Snow, Jabish	Liverpool	5
Snaddon, Charity	do	2
Sinclair, J. A.	Halifax	2
*Sterling, W. John	do	96
Starr, R. P. and W. F. Starr	St. John	18
*Starr, John	Halifax	20
*Seeton, Joseph	do	26
Seeton, R. B.	do	14
Tupper, Freeman, and others	Liverpool	18
Tremain, James, Estate of	Halifax	20
Tremain, H. P.	do	8
Tallent, Eliza	do	3
Tobin, M. and S. L. Shannon	do	19
Thompson, P. and J. Thomson	do	15
Tupper, Freeman	Liverpool	3
Thomson, James	Halifax	7
Thomson, John, Estate of	do	6
Thomson, James	do	8
*Uniacke, A. M.	do	50
Uniacke, A. M. and M. A.	do	20
Uniacke, S. C. D.	do	24
Uniacke, Rev. R. F., Estate of	do	20
Uniacke, R. F., J. B., and A. M.	do	8
*Uniacke, Robie	do	22
Vass, Nicholas, Estate of	do	46
VanBuskirk, L. E. and F. W. Collins	Liverpool	4
Woodgate, Arthur	Halifax	14
Wallace, A., Estate of	do	50
Wilson, Ann	do	4
Welsford, A. M. and A. M. Uniacke	do	8
Williamson, Jane	do	6
Woodfield, Eliza	do	4
Willis, John	do	2
*Watt, John	do	20
*White, S. A.	do	21
Young, J. W.	do	39
	Total Shares.....	2,800

The asterisk points out the names of those residing in Halifax who are eligible for Directors
Les astérisques indiquent les actionnaires résidant à Halifax qui sont éligibles comme directeurs.

We certify the above to be a correct list of the shareholders of the Bank of Nova Scotia.
Nous certifions que la liste ci-dessus est une liste exacte des actionnaires de la Banque de la Nouvelle-Ecosse.

J. S. MACLEAN
Vice-President.

W. C. MENZIES,
Cashier.

HALIFAX, 17th April, 1872.

MERCHANTS' BANK OF HALIFAX
(BANQUE DES MARCHANDS D'HALIFAX.)

Capital authorized, \$1,000,000; Capital subscribed, \$1,000,000; Capital paid up, \$500,000.
Capital autorisé, \$1,000,000; Capital souscrit; \$1,000,000; Capital payé, \$500,000,
Shares \$50 each. Actions \$50 chacune.

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Abbott, Thomas	Halifax	65
Acadia Fire Insurance Co.	do	197
Albro & Co., Edward	do	50
Almon, W. J., M.D.	do	50
Anderson, Alex.	do	50
Anderson, George	Petpeswick Harbor, Halifax	20
Ansell, Rev. Edward	Beaver Harbour, Halifax	10
Avery, J. F., M.D.	Halifax	50
Bell, Basil	New Glasgow	20
Belcher, Clement H.	Halifax	10
Belcher, Florence I.	do	10
Belcher, Mary S.	do	10
Binney, Edward	do	100
Black, Wm. L.	do	20
Black, Martin P.	do	40
Black, Samuel G.	Windsor	25
Black, Chas. W. M.	Halifax	25
Boak, Robert, jun.	do	14
Boyd, Albinia and J. Edward Boyd	St. John, N. B.	10
Brookfield, John, Estate of	do do	75
Brookfield, Samuel M.	Halifax	20
Brown, Mary Ann	do	6
Butler, James	do	100
Campbell, Colin, jun.	Weymouth, N. S.	50
Campbell, Wm.	Halifax	100
Campbell, John B., Estate of	do	50
Cameron, Hugh J.	New Glasgow	14
Cochran, Jane	Newport	15
Coleman, Wm. J.	Halifax	25
Cochran, Arthur M.	Maitland, N. S.	10
Collins, Francis W.	Liverpool, N. S.	40
Collins, Francis W. and others, Trustees	do	16
Costley, John	Halifax	10
Crerar, John	Pictou	200
Cunard, William	Halifax	625
Currie, Rev. Professor	do	15
Currie, Frederick	Windsor	50
De Blois, Rev. Henry D.	Granville, N. S.	25
De Blois, Rev. Stephen W.	Wolfville	3
De Gruchy, Louisa	Halifax	20
Dickey, R. Barry, Senator	Amherst	10
Duff, Rev. Wm.	Lunenburg	20
Duffus, James B.	Halifax	449
Duffus, John	do	80
Duffus, Wm.	do	81
Dunbar, Wm.	do	30
Dwyer, Michael	do	625
Elliot, Francis W.	do	20
Esson, George	do	75
Esson, Wm.	do	75
Fairbanks, Anna B.	do	10
Farrell, Dominic	Dartmouth	20
Fletcher, Charles	Halifax	50

Merchants' Bank of Halifax.—Continued.
(Banque des Marchands d'Halifax.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Fluck, George J	Halifax	10
Flynn, Louisa	do	10
Forbes, J. F., M.D	Liverpool	10
Forrest, Alex	Halifax	29
Freize, David	Maitland	10
Gibson, John	Halifax	50
Gordon, Wm	Pictou	225
Grigor, Emily M	Halifax	10
Hart, Jairus	do	15
Hennessey, Elizabeth	do	10
Hopkins, John	do	5
Hopkins, Hannah	do	5
Hunter, James	do	50
Imlay, Hannah	do	6
Ives, Wm. P.	Pictou	12
Ives, Emma	do	10
Jones, Alfred G.	Halifax	50
Jost, Edward	do	50
Keating, Wm. H.	do	20
Kenny, Sir Edward	do	313
Kenny, Thomas E	do	313
Kenny, Edward J., Estate of	do	125
Kerr, James	do	20
Kinnear, Thos. C.	do	58
King, Rev. A., D.D.	Edinburgh	40
Knight, Alex	St. John, N. B.	33
LeGuire, Edward	Halifax	5
Lewis, Wm. J.	do	25
Longend, Edward J.	do	95
Maynard, Rev. Thos.	Windsor, N. S.	5
Magnus, George, A., jun.	Halifax	3
Marshall, Edward	do	20
Mott, John P.	do	80
Merkel, Jas. W.	do	600
Muir, Blackadar	do	20
Myers, Wm	Jeddore	4
Maclean, John S.	Halifax	50
McColl, Susan	do	4
McDonald, Alex.	Pictou	1
McEwen, Susanna D.	Bermuda	10
McGregor, Rev. P. G.	Halifax	10
McGregor, James D.	New Glasgow	20
McKenzie, Geo. A.	Dartmouth	20
McKenzie, Chas. H.	River John	25
McKenzie, Roderick	Pictou	25
McKenzie, Mary	Halifax	10
McKennon, Elizabeth	do	6
McLeod, Alex.	do	50
Northup, Jeremiah, Senator	do	625
Northup, Joseph J.	do	50
Nordbeck, Antonette	do	20
Nova Scotia Mutual Fire Insurance Co.	do	210
O'Brien, Edward	Windsor	50
O'Mullin, P. & J.	Halifax	5
Parker, Francis G.	do	10
Primrose, Olivia	Pictou	15
Pattello, Thos. R.	Liverpool	20
Power, Patrick	Halifax	100
Rector and Church Wardens of St. Paul's	do	36
Reeves, James	do	50
Reynolds, Wm. K.	do	45
Ritchie, Thos. A.	do	78

Merchants' Bank of Halifax.—Continued.

(Banque des Marchands d'Halifax.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Romans, George.....	Londonderry, N. S.....	10
Romans, Mary S.....	Halifax.....	65
Ross, David W.....	do.....	20
Ross, Rev. Wm. M.....	Chester.....	5
Satter, Benj. W., Trustee.....	Halifax.....	5
Scott, James.....	do.....	50
Shaen, Harry B.....	do.....	6
Shaw, J. A.....	Windsor.....	20
Skimmings, Robt. H.....	Halifax.....	10
Shatford, John E.....	Hubbard's Cove.....	10
Shreve, Rev. Charles J.....	Chester.....	18
Sircorn & Marshall.....	Halifax.....	25
Sinclair, John A.....	do.....	55
Smith, Rev. John S.....	Sackville Harbor.....	16
Smith, Edward, Trustee.....	Halifax.....	6
do do.....	do.....	2
Smith, Edward.....	do.....	302
Smith, Bennett.....	Hantsport.....	50
Smith, A. & W.....	Halifax.....	80
Smith, S. S. B.....	do.....	10
Snoow, Jabish.....	Liverpool.....	20
Snow, C. E. D.....	do.....	2
Stairs, Mrs. J.....	Halifax.....	100
Stairs, Catherine M.....	do.....	150
Starr, John & Gus. Crichton.....	do.....	20
Stewart, Margaret E.....	Porter's Lake Harbor.....	16
Stewart, Jemima M.....	do do.....	16
Stirling, David.....	Halifax.....	50
Symons, John H.....	do.....	40
Taylor, John.....	do.....	100
Taylor, Harriet A.....	do.....	25
Taylor, Wm.....	do.....	85
Taylor, Robert.....	do.....	10
Thomson, Cathcart.....	do.....	35
Thomson, James.....	do.....	55
Thomson, Alex. D.....	do.....	12
Thomson, John, Estate of.....	do.....	60
Tupper, Experience.....	Milton.....	16
Tupper, Freeman.....	do.....	40
Tupper, James.....	do.....	30
Tupper, Miner.....	Bridgetown.....	
Turner, James W.....	Halifax.....	70
Watt, John, Estate of.....	do.....	40
West, Nathanael L.....	do.....	70
West, James T.....	do.....	17
West, Augustus W.....	do.....	9
West, Mrs. P.....	do.....	50
White, Samuel A.....	do.....	64
Weir, Joseph.....	do.....	109
do Wm. E.....	do.....	3
do Margaret S.....	do.....	3
do Eliza A.....	do.....	3
do Maggie S.....	do.....	3
do Alice L.....	do.....	3
do Susan D.....	do.....	3
do Mary M.....	do.....	3
do Emily F.....	do.....	3
do Joseph B.....	do.....	3
do Lewis D.....	do.....	3
Wilson, Mary E.....	do.....	6
Wood, J. Taylor.....	do.....	75
Wood, Ann M.....	do.....	40

Merchants' Bank of Halifax.—Continued.

(Banque des Marchands d'Halifax.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Wylde, J. T., Trustee	Halifax	106
Wylde, J. T., H. Blanchard and J. S. Maclean.	do	
	Shares.....	10,000

GEORGE MACLEAN,
Cashier.

MERCHANTS' BANK OF HALIFAX,
25th April, 1872.

BANK OF YARMOUTH, NOVA SCOTIA.
BANQUE D'YARMOUTH, NOUVELLE-ECOSSE.

Shares \$100 each; 80 per cent called up.
Actions \$100 chacune; 80 pour cent demandés.

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
John W. Lovitt	Yarmouth	260
Andrew Lovitt	do	167
Estate of Lyman Cann	do	98
Samuel Killam	do	80
Loran E. Baker	do	152
John K. Ryerson	do	68
Frank Killam	do	63
John H. Killam	do	62
A. C. Robbruk	do	42
Estate of Joseph Shaw	do	50
Nathan Moses	do	40
Stayley Brown	do	40
Hugh Cann	do	40
Joseph H. Crosby	do	34
Mrs. Elizabeth Jenkins	do	30
J. Wentworth Moody	do	38
Samuel Crosby	do	25
John Murray	do	25
L. E. Baker, and others, Trustees Widows' and Orphans' Fund	Mabou, Cape Breton	25
Thomas Killam, Guardian of Jane Killam	Yarmouth	22
Amos H. Scott	do	22
Aaron Condey	do	20
Miss Isabel Forsyth	do	20
W. H. Keating	Halifax	20
Charles E. Brown	do	20
Joseph B. Bond	Yarmouth	40
	do	20

Bank of Yarmouth, Nova Scotia.—Continued.

(Banque d'Yarmouth, Nouvelle-Ecosse.—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
George Crosby	Yarmouth	26
Leonard Weston	do	20
W. H. Moody	do	14
Benjamin Brown	do	18
Estate of John Burr	Hillsburgh, Digby	25
Mrs. Hannah C. Brown	Yarmouth	15
Mrs. John W. Lovitt	do	15
Bowman Corning	do	15
James C. Parish	do	15
J. W. H. Rowley	do	9
William Crosby	do	12
Freeman Dennis	do	12
Henry A. Grantham	do	11
Nathan Utley	do	10
Enoch Crosby	do	10
Estate J. B. Stoneman	do	10
Nathan W. Blethen	do	10
George Allen	do	10
Mrs. Mary A. V. Robertson	do	10
Mrs. Harriet A. Landers	do	10
Mrs. Letitia A. Churchill	do	10
Rev. Henry Angell	New York	9
Nathanael E. Patten	Yarmouth	10
Lyman E. Cann	New York	9
James P. Trask	Yarmouth	8
Edward H. Oaks	Weymouth, Digby	8
Comfort Haley	Yarmouth	7
Samuel E. Flint	Antwerp	7
Thomas Foley	Yarmouth	6
William Burrill	do	6
Thomas Allen, jun.	do	2
Isaiah Crosby, jun.	do	6
Mrs. Adelaide Angell	New York	6
Rev. George M. Clark	Boston	5
Arthur Collins	Westport, Digby	5
John C. Anderson	Pubnico, Yarmouth	5
Andrew Clendinning	Yarmouth	5
Mrs. Abby Ryerson	do	5
Mrs. Jane M. Bingay	do	5
Mrs. Margery Smith	do	5
Amos Crosby	do	5
James J. Lovitt	do	4
Charles B. Owen	do	4
Lewis Allen	do	4
Miss Maggie Freeman	New York	4
J. Wentworth Bingay	Yarmouth	3
William Churchill	do	3
Byron P. Ladd	do	2
Ethel Davis	Westport, Digby	2
Hubbard Davis	do	2
Rev. Charles Knowles	Tusket, Yarmouth	2
James B. Kinney	Yarmouth	2
William Haley	do	2
Joseph McConnell	do	2
William H. Moody, jun.	do	2
William Caskey	do	2
William Currier	do	2
Dennis Sullivan	do	2
Francis G. Cook	do	2
John H. Haley	do	2
Walter Churchill	do	2
George R. Trefoy	do	2

Bank of Yarmouth, Nova Scotia.—*Continued.*
 (Banque d'Yarmouth, Nouvelle-Ecosse.—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Mrs. Catharine L. Moody	Yarmouth	5
Mrs. Caroline Killam	do	2
John Crawley, sen	do	4
Miss Margery Huestes	do	2
Miss Mary Huestes	do	2
Mrs. Sabra Moses	do	2
Estate John R. Hilton	do	2
J. Lyons Hatfield	Tusket, Yarmouth	1
Benjamin F. Ellis	Yarmouth	1
Thomas O. Crades	do	1
Mrs. Benjamin Brown	do	1
Andrew Coggins	Westport, Digby	1
Cornac Macdormand	do	1
Maurice Peters	do	1
Isaac Peters	do	1
James Sykes	Yarmouth	1
Stephen Cam	do	1
John Murphy	Tusket, Yarmouth	1
Mrs. Maria Crosby	Yarmouth	1
Miss Julia C. Ryerson	do	1
Miss Marietta Ryerson	do	1
Miss Ella S. Ryerson	do	1
Edmund A. S. Ryerson	do	1
O. Joseph Parish, Executor of H. C. Parish	do	1
Miss Jane Crowell	do	3
		2000

J. W. H. ROWLEY,
Cashier.

BANK OF YARMOUTH,
NOVA SCOTIA, 23rd January, 1872.

BANK OF NEW BRUNSWICK.
 (BANQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.)

NAME. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Austen, Jane, Estate of	Nova Scotia	6
Ansell, A. F.	do	30
Abrams, W	New Brunswick	12
Allison, C. F., Estate of	do	60
Allan, Jane	do	2
Bishop of Fredericton	do	15
Botterell, Rev. E	Ontario	18
Burpee, Jeremiah	New Brunswick	

Bank of New Brunswick—Continued.

(Banque du Nouveau-Brunswick.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares (Actions).
Breeze, Wm	New Brunswick	75
Boyd, John, Estate of	do	183
Bedell, J. L., Estate of	do	9
Bent, J. F.	Nova Scotia	24
Brown, Hannah	New Brunswick	9
Bayard, Wm	do	12
Besnard, P.	do	15
Bradley, James	do	12
Barnes, J. E.	do	15
Black, C. H. M.	do	30
Barker, T. B.	do	3
Boyd, Albinia	do	48
Brice, Thos.	United States	28
Biddington, Geo.	New Brunswick	7
Brown, J. C.	do	15
Brown, Elizabeth J.	Nova Scotia	7
Carville, Geo.	New Brunswick	76
Central Fire Insurance Co.	do	15
Crookshank, C. R.	do	6
Crookshank, Elizabeth, Estate of	do	42
Crookshank, R. W.	do	69
Chandler, E. B.	do	63
Coster, Albinia	do	36
Canby, Mary A.	do	30
Clementson, Fras.	do	6
Crookshank, Hannah	do	12
Daniel, Thos. W.	do	30
DeVeber, L. H.	do	111
DeVeber, N. H.	do	120
DeVeber, J. S. Boies	do	30
DeVeber, Rev. W. H.	do	9
Dibbler, Fyler	do	45
Donald, Wm. Estate of	do	45
Disbrow, C. A. (Jack)	do	51
Disbrow, Amelia.	do	6
Davis, Ann.	do	3
Dockrill, Benjamin, Estate of	do	18
Daniel, Rev. H.	do	24
Doggett, John	do	18
Duvernoy, H. J.	do	24
Eaton, Aaron, Estate of	do	288
Estabrooks, C. H., Estate of	do	39
Edwards, Eliz.	England	204
Edwards, Alex	do	30
Ford, Major Gen. E. T.	do	48
Forsyth, A. M.	Nova Scotia	3
Fotherby, Mary A.	New Brunswick	6
Ferguson, Fras.	do	30
Fairweather, C. H.	do	27
Fellows, J. H.	do	2
Gallagher, Jane	do	21
Gilbert, Eliza A.	do	12
Gilbert, Thos.	do	30
Gilpin, J. B.	Nova Scotia	3
Gilpin, Rev. A.	England	42
Gilpin, Gertrude A.	Nova Scotia	20
Gilpin, A. W. S.	do	27
Gilpin, E. M.	do	15
Gilbert, Lucretia S.	New Brunswick	18
Gilchrist, Mrs. Thos., Trustee	do	12
Gaynor, John B.	do	27
Girvan, Wm.	do	53

Bank of New Brunswick.—Continued.)

(Banque du Nouveau-Brunswick.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Girvan, Mary	New Brunswick	12
Gardner, Chas. M	do	15
Hazen, R. L	do	99
Hazen, R. F	do	30
Hazen, Chas.	do	30
Hazen, D. B.	do	45
Hazen, T. M.	United States	6
Hazen, T. M., Trustee.	New Brunswick	9
Hippisley, E., Estate of.	do	36
Holden, John	do	6
Hea, es, James	Nova Scotia	16
Huml, A. L	New Brunswick	54
Hallt Rachael, A	do	25
Hamilton, John	do	39
Hamilton, J. E.	do	1
Heale, John	do	9
Heales, E. M.	Nova Scotia	8
Johnston, Hugh, Estate of	New Brunswick	315
Johnston, H. M	do	20
Jarvis, W. M.	do	20
Johnston, A. T	do	18
Jardine, Alex.	do	15
Jones, Simeon	do	126
Knight, Rachael.	do	6
Knight, Gideon	do	6
Kerr, D. S	do	36
Kelsie, Robt.	do	10
Kaye, J. J	do	10
Langstroth, C	do	60
Lawson, W. G.	do	84
Lewin, J. D.	do	100
Leavitt, C. M. A	do	30
Leavitt, Jane	do	18
Livingstone, Wm.	do	30
Lawton, Wm. A.	do	50
Merritt, Chas.	do	240
Merritt, Thos., Estate of	do	150
Morrison, John	do	15
Miles, Amy, Estate of	do	42
Martin, Alex	do	30
Merkel, J. W	Nova Scotia	30
Milligan, James	New Brunswick	10
Milligan, R	do	10
McDonald, A.	do	10
McLean, Eliz.	do	32
McDonald, Eliz.	do	12
McIntyre, John, Estate of.	do	30
McCawley, Rev. George.	Nova Scotia	15
McLeod, Wm., Estate of.	New Brunswick	60
McLaughlin, D. J., Estate of	do	3
McGoldrick, C	do	3
McLeod, Geo.	do	69
Nevins, James	do	30
Norris, M. A.	Nova Scotia	18
Noyes, C	New Brunswick	30
Odell, W. H.	do	15
Odell, E. A.	do	114
Peters, Jas. H.	Prince Edward Island	12
Pickup, W. D	England	60
Pedler, A., M. D.	New Brunswick	54
Peters, Mary A.	do	21
Peters, Thos. W.	do	18

Bank of New Brunswick.—*Continued.*
(Banque du Nouveau-Brunswick.—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Parker, Jane	New Brunswick	270
Pine, Geo. J.	do	31
Prescott, Sarah K.	do	18
Reade, Alfred	England	36
Robertson, R. (S.M.)	New Brunswick	36
Robinson, B.	do	35
Robinson, Louisa	do	54
Robinson, W. H.	do	48
Ring, Z.	do	39
Ruddock, Wm. Estate of	do	6
Robertson, J. H., Estate of	do	10
Ray, J. T., Estate of	do	72
Reynolds, Emma	do	18
Reynolds, Mary E.	do	18
Reid, Peter, Estate of	do	6
Ray, G. T., Executors	do	87
Ruel, J. R.	do	51
Ruel, S. M.	do	15
Rector and Wardens, Trinity Church	do	81
Ranney, H. R.	do	36
Ruddock, F.	do	17
Scovil, Laura	do	24
Smith, Matilda	do	21
Smith, Benjamin, Estate of	do	315
Smith, W. F.	do	63
Smith, G. S.	do	9
Sinnott, Margaret	do	15
Simonds, Ann, Estate of	do	30
Steeves, W. H.	do	30
Scoullar, Ann W.	do	9
Sears, Edward	do	192
Smith, Mary E.	do	24
Starr, Maria G.	United States	12
Smith, E. S.	New Brunswick	45
Smith, T. W., M.D.	do	49
Smith, C. L.	do	141
Starr, R. P. and W. F.	do	14
Scovil, Rev. W.	do	11
Smith, Fras.	do	11
Thurgar, J. V.	do	69
Tucker, John	do	90
Thurgar, Anna	do	9
Thomson, Ann	do	15
Thomas, J. U.	do	54
Trustees, G. C. Wiggins	do	180
Trustees, A. Ebray	do	120
Travers, Boyle	do	6
Taylor, Mary J.	do	15
Thomson, S. R.	do	90
Turnbull, C. G.	do	6
Tobin, Jacob N.	do	15
Vaughan, Mary A.	do	75
Vaughan, Henry	do	77
Vaughan, Elizabeth	do	75
Vaughan, Mary	do	93
Vernon, Grace	do	48
Vassie, John	do	15
Wright, M. A.	do	24
Walker, Jehn, Estate of	do	30
Warster, John, Estate of	Nova Scotia	24
Ward, John	New Brunswick	21
Woofendale, S., Estate of	do	9

Bank of New Brunswick.—Continued.

(Banque du Nouveau-Brunswick.—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Wiggins, F. A.	England	500
Whittaker, Chas.	New Brunswick	41
Wright, John A.	do	10
Weldon, C. W.	do	2
Wright, O. C.	do	12
Yeats, Chas.	do	159
Yeats, John	do	81
Yeats, H. M.	do	8
Yeats, Mary E.	do	3
Yeats, Isabella	do	6
		9,000

WILLIAM GIRVAN,
Cashier.BANK OF NEW BRUNSWICK,
April 1st, 1872.

ST. STEPHEN'S BANK, NEW BRUNSWICK.

BANQUE DE ST. STEPHEN, NOUVEAU-BRUNSWICK.

Paid up Capital, \$200,000. Capital payé, \$200,000.

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. Montant.
Atherton, Elizabeth	St. Stephen, N.B.	18	\$ 1,800
Atherton, Maria W.	do	4	400
Andrews, Elizabeth	do	1	100
Brewer, H. B.	Portland, Maine	15	1,500
Boardman, G. A.	St. Stephen, N.B.	37	3,700
Bixby, E. A.	do	3	300
Blair, Henrietta	do	50	5,000
Bernard, Josephine	St. Andrews, N.B.	1	100
Brownell, Mary	St. John	5	500
Bolton, John	St. Stephen	21	2,100
Bolton, Mrs. John	do	5	500
Breen, Philip	do	12	1,200
Black, Rev. A. B.	Nova Scotia	4	400
Chandler, E. B.	Dorchester, N.B.	5	500
Clewby, Elizabeth	St. Stephens	2	200
Chalmers, Mary	do	4	400
Chipman, Mary	do	10	1,000
Chipman, Z.	do	95	9,500
Chipman, A.	Nova Scotia	16	1,600
Chipman, Florence	St. Stephen, N.B.	20	2,000
Cooney, Rev. R., Estate of	Toronto, Canada	7	700
Chase, H. H.	Calais, Maine	10	1,000
Davis, H.	Westport, N.S.	1	100

St. Stephen's Bank, New Brunswick—*Continued.*Banque de St. Stephen, Nouveau-Brunswick.—*Suite*

Names. (NOMS.)	Residence.	(Shares.) — Actions.	Amount. — Montant.
Eastman, Nancy C	St. Stephen, N.B.	1	\$ 100
Eaton, Henry F	do	13	1,300
Freeman, William	Boston, Mass	10	1,000
Frink, Peter C	St. Stephen, N.B.	13	1,300
Forsyth, William	do	5	500
Geddey, Jarvis	do	8	800
Grimmer, John	do	20	2,000
Grant, Mary	do	4	400
Gilpin, Alfred	Windsor, N. S.	18	1,800
Gilmor, Harriett A.	St. Johns, N. B.	5	500
Gilmor, Abigail	do	6	600
Grimmer, G. S.	St. Andrews	7	700
Hill, Mary	St. Stephen	3	300
Hill, Mrs. G. S.	do	3	300
Hill, Mary, W.	do	4	400
Hill, Louise H.	do	4	400
Hill, Joanna	do	4	400
Hill, Murray	do	2	200
Hawes, Rachel Y.	do	2	200
Hitchings, S. H.	do	24	2,400
Hitchings, Maria	do	10	1,000
Hazen, R. L.	St. John	60	6,000
Hazen, Charles	do	12	1,200
Howard, Stephen	do	8	800
Horan, Martin	St. Stephen	4	400
Hatch, Cordelia H.	St. Andrews	35	3,500
Knight, Gideon	St. George	20	2,000
Knight, R. A.	do	6	600
Johnson, Rev. G.	Nova Scotia	12	1,200
Johnston, William	St. Stephen, N.B.	10	1,000
Lindsay, N., Estate of	do	28	2,800
Lindsay, B., Estate of	do	22	2,200
Lindsay, Mary	do	10	1,000
Lindsay, Ann	do	35	3,500
Lindsay, Ann (Guardian)	do	6	600
Lindsay, A. T.	do	3	300
Marks, Matilda	Boston, Mass	41	4,100
McAllister, William E.	St. Stephen, N.B.	9	900
McAllister, George C., Estate of	do	4	400
McAllister, Ann	do	5	500
McAllister, Mary G.	do	5	500
McAllister, Abner	do	5	500
McAllister, E. J.	do	2	200
Merret, T., Estate of	St. John	120	12,000
Murchie, Andrew	St. Stephen	5	500
Morrison, Jean	do	1	100
McAllister, S. H.	do	2	200
McCallum, C. A.	do	1	100
McCallum, M.	do	1	100
Maxwell, Thomas H.	do	10	1,000
Murchie, James	do	15	1,500
Maxwell, J. H.	do	4	400
McAllister, Laura	Calais, Maine	1	100
Mitchell, James, jun.	St. Stephen, N.B.	10	1,000
Maxwell, Margaret	do	2	200
McBride, James, Estate of	do	1	100
Porter, Janet	do	20	2,000
Porter, Ann	do	12	1,200
Porter, H. B.	do	3	300
Porter, Mary B.	do	3	300
Porter, D. A.	do	3	300
Porter, Maria	do	1	100

St. Stephen's Bank, New Brunswick.—Continued.
(Banque de St. Stephen, Nouveau-Brunswick—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions,)	Amount. — Montant.
			\$
Pickup, W. D.	St. John, N.B.	10	1,000
Robertson, Hon. J.	do	4	400
Robinson, Beverly	do	34	3,400
Robinson, J. J.	West Isles	7	700
Robinson, Cornelia	do	5	500
Riordan, Timothy	St. George	8	800
Ryder, John	St. Stephen	3	300
Ryder, Henry	do	2	200
Ryder, Mary	do	4	400
Ryder, Mary A.	do	4	400
Ryder, Thomas	do	2	200
Rankin, Thomas	St. John	8	800
Owen, William	St. Stephen	12	1,200
Strange, John	do	20	2,000
Strange, Joseph	do	4	400
Springate, E. J.	do	8	800
Smith, B., Estate of	St. John	137	13,700
Smith, Helen	St. Stephens	8	800
Stevens, J. G.	do	5	500
Stevens, J. G., in Trust	do	1	100
Stewart, Mary E.	do	12	1,200
Stevens, M. U.	Calais, Maine	1	100
Steeves, W. H.	St. John, N.B.	10	1,000
Street, J. W.	St. Andrews	3	300
Smith, William	Woodstock	4	400
Swan, T. K.	Portland, Maine	6	600
Swan, Emily M.	do	6	600
Swan, Charles E.	Calais, Maine	10	1,000
Swan, Eugene	do	10	1,000
Thomson, Samuel, Estate of	St. George, N.B.	38	3,800
Thomson, Robert, Estate of	do	28	2,800
Thomson, G. J.	St. John	26	2,600
Todd, William	St. Stephen	89	8,900
Todd, F. H.	do	81	8,100
Todd, E. A.	do	3	300
Thompson, J. A.	do	2	200
Thompson, Emily	do	6	600
Thompson, A. H.	do	1	100
Thompson, Archibald	do	3	300
Thomson, Elizabeth	St. Johns	4	400
Tremble, George	St. Stephen	4	400
Tremble, Mrs. George	do	2	200
Tobin, Thomas J.	do	47	4,700
Turnbull, Rev. J.	do	21	2,100
Thomson, S. R.	St. John	10	1,000
Tilley, Alice	Ottawa, Ontario	20	2,000
Todd, W. H.	St. Stephen, N.B.	3	300
Thomson, S. Augusta	do	1	100
Turnbull, A., in Trust	do	1	100
Upton, Joanna B.	do	21	2,100
Upton, D., Heirs of	do	16	1,600
Waddell, James, Estate of	do	32	3,200
Wilder, Charlotte P.	Augusta, Maine	5	500
Watson, Robert	St. Stephen, N. B.	44	4,400
Watson, James	do	20	2,000
Waterbury, William	do	10	1,000
Webber, H., in Trust	do	5	500
Watson, R. Cashier	do	30	3,000
Yates, Charles	St. Johns	10	1,000

(No. 14.)

M E S S A G E

Du Gouverneur-Général, transmettant les rapports du recensement pour l'année 1871, en vertu de l'acte 33 Vict., chap. 31.

(No. 14.)

R A P P O R T

De ce qui a été fait, en vertu de "l'acte du recensement," conformément à la 27ème clause du dit acte.

[Conformément à la recommandation du Comité Collectif des impressions, les documents ci-dessus ne sont pas imprimés.]

E T A T

Des dépenses encourues pour "l'Expédition de Manitoba," en vertu d'un mandat spécial émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, aux termes de l'acte 31 Vic., chap. 5, sec. 35.

Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil le 17 Octobre 1871.

Vu le mémoire daté du 16 octobre 1871 de l'honorable ministre de la milice et de la défense, recommandant qu'un ordre spécial de Votre Excellence soit émané, pour ordonner qu'un crédit de cent mille piastres (\$100,000) soit mis à la disposition de son département pour couvrir les dépenses du corps expéditionnaire à la veille de se rendre dans la province de Manitoba, cette expédition étant urgente.

L'honorable ministre des finances fait rapport qu'il n'y a pas d'allocation du parlement au compte de laquelle on puisse porter cette dépense, et il recommande que Votre Excellence émette un mandat spécial en faveur du receveur-général pour cent mille piastres (\$100,000) qui devront être placées dans un compte spécial suivant les dispositions de l'acte 31, chap. 5, sec. 35 (2).

Le comité recommande en conséquence qu'un mandat spécial soit émis.

(Copie conforme.)

W. A. HIMSWORTH,
Assistant Greffier, C. P.

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,

OTTAWA, 16 Octobre 1871.

Le soussigné à l'honneur de soumettre à la considération de Son Excellence, le gouverneur-général en conseil, qu'un ordre spécial du conseil soit émis ordonnant \$100,000 qu'un crédit de \$100,000 soit mis à la disposition de ce département pour couvrir les dépenses du corps expéditionnaire à la veille de se rendre dans la province de Manitoba, cette expédition étant urgente.

GEO. E. CARTIER,
Ministre de la Milice et de la Défense.

Le soussigné à l'honneur de faire rapport qu'il n'y a pas d'allocation du parlement au débit de laquelle on puisse porter cette dépense; et en conséquence, il est respectueusement recommandé que Son Excellence soit requise d'émettre un mandat de cent mille piastres en faveur du receveur-général, pour être placées dans un compte spécial, aux termes de l'acte 31 Vic., chap. 5, sec. 35 (2).

F. HINCKS,
Ministre des Finances.

OTTAWA, 17 octobre 1871.

ETAT des dépenses encourues pour l'expédition de Manitoba, sous l'autorité d'un mandat spécial émis par Son Excellence le Gouverneur-Général en vertu des dispositions de l'acte 31 Vic., chap. 5, sec. 35, clause 2; et de l'ordre en conseil du 17 octobre 1871.

1871.			\$	cts.
Oct.	18	Payé à W. H. Aumond, payeur, pour avances et dépenses des voyageurs, Ottawa	1,000	00
	18	W. H. Forrest, payeur, Québec, pour payer 100 paires de pantalons.	225	00
	18	W. N. Alger, do Toronto, pour payer les gratifications de campagne et un mois de solde des officiers.	2,000	00
	18	M. W. Strange, payeur, Kingston, pour payer au Major Garraghty un mois de solde et six mois de gratifications de campagne	207	40
	18	J. F. B. Morice, avances pour les soldats de l'expédition pendant un mois.	2,600	00
	19	W. H. Aumond, avances pour paye et divers.	500	00
	19	J. B. Hyndman, payeur, pour avances faites au Lieut. Col. Osborne Smith, se rendant à Manitoba	858	10
	24	Département de la milice et de la défense pour paiements faits à la milice.	557	63
	25	do do do do do do	1,290	71
	28	Col. P. Robertson Ross, frais de transp. et insp. du corps exp. de Manitoba.	24	85
	31	Lieut. Col. D. McDougal, Brockville, pour faire divers paiements.	173	17
	31	J. B. Hyndman, Montreal do do	91	50
Nov.	2	La banque de Montréal, pour payer la balance de solde due aux voyageurs revenus de Manitoba.	1,440	00
	3	M. W. Strange, payeur, pour payer des télégrammes.	56	65
	3	F. B. Leys, payeur, London, pour transport des recrues à Collingwood, examen médical, assermenter les soldats, télégrammes, etc.	109	25
	8	Département de la Milice et de la défense, pour faire divers paiements ...	1,331	78
	8	W. N. Alger, pour payer différents comptes en rapport avec l'expédition.	784	42
	8	J. B. Hyndman, pour payer le logement des soldats à Montréal.	114	00
	8	N. Milloy, pour transport de l'expéd. de Manitoba sur le steam. "Chicora"	3,254	00
	9	Cie. du ch. de fer d'Ottawa et du St. Laurent pour trans. jusq. 31 oct. 1871.	78	50
	17	Cie. de navigation du Lac Supérieur, Toronto, pour prix de transport du matériel à la Baie du Tonnerre, par le steamer "Cumberland"	489	48
	17	Robert Spratt, Toronto, pour pois et farine fournis à l'expédition.	1,453	00
	17	Département de la milice et de la défense pour divers paiements.	259	25
	22	Cie. d'express canadien, Ottawa, pour transport jusqu'au 24 oct. 1871	124	58
	27	Cie. du ch. de fer du nord du Canada, Toronto, pour transport en oct. 1871	958	32
	28	W. H. Forrest, payeur, pour faire divers paiements.	59	90
	30	W. H. Bréhaut do do do	26	50
	30	M. W. Strange do do do	90	30
Déc.	1	F. B. Leys do do do	13	52
	5	Département de la milice et de la défense do	1	75
	9	do do do do	15,307	37
	12	E. McGillivray, Ottawa, pour fêtes	191	39
	12	N. Milloy, Toronto, prix de transport du matériel jusq. la Baie du Tonnerre, à partir de Collingwood, par steamer "Chicora"	481	29
	12	Frank Smith et Cie., pour épices, thé, etc., fournis à l'expédition	3,704	75
	12	F. B. Morice, pour solde des soldats et officiers du 15 au 30 nov. 1871.	800	00
	14	do do bataillon provisoire de carabiniers.	1,200	00
	14	W. H. Aumond, pour gages des voyageurs.	500	00
	21	Cie. du chemin de fer St. Laurent et Ottawa, pour transport du 14 octobre au 1er décembre 1871.	32	55
	21	Milloy et Cie., Toronto, frais de transport d'effets par le steamer "Chicora," jusqu'à la baie du Tonnerre en novembre 1871.	902	27
	26	W. H. Bréhaut, payeur, pour avoir assermenté des recrues	18	00
	26	M. W. Strange, do pour examen médical et avoir assermenté les hommes	40	00
	27	Capt. J. F. B. Morice, payeur, pour payer les officiers et les soldats du bataillon provincial de carabiniers, pour janvier 1872	2,000	00
1872.	Jan. 9	Département de la milice et de la défense, pour payer la Cie. du ch. de fer du Vermont Central, St. Jean, P. de Québec, transport des soldats.	13	95
	19	J. F. B. Morice, payeur, estimés de la solde des officiers et soldats du bataillon provincial de carabiniers, pour février 1872.	2,000	00
Fév.	7	Compagnie du chemin de fer du nord du Canada, pour transport de passagers et de matériel	62	87
	7	Département de la milice et de la défense, pour payer le Major Irvine, commandant, du 3 au 27 octobre 1871	60	00
	21	J. F. B. Morice, payeur, estimés de la solde des officiers et soldats du bataillon provincial des carab., Fort Garry, pour le mois de mars 1872.	1,700	00
Mars	2	J. et H. W. Beatty et Cie., Thorold, pour acquitter toutes les réclamations pour transport d'hommes et de matériel par le steamer "Manitoba."	2,596	61

ETAT des dépenses encourues pour l'expédition de Manitoba.—*Suite.*

		\$	cts.
1871.			
Mars	6	Payé au Département de la Milice et de la défense pour payer à S. J. Dawson pour argent et effets fournis aux conducteurs de chevaux, août 1871.....	56 90
	6	„ Département de la milice et de la défense, pour payer à Chas. McDonell, p. arg. et effets fournis aux conducteurs de chevaux, oct. et nov. 1871	1,117 47
	7	„ Banque de Montréal, traite du payeur Morice, en faveur du Major A. Peebles, pour payer la Cie. de la Baie d'Hudson pour provisions....	3,534 49
	14	„ Cie. de navigation du Lac Supérieur, frais de transport de raquettes et fèves à la Baie du Tonnerre.....	63 56
	16	„ Dufresne et McGarrity, Ottawa, pour provisions fournies à l'expédition ..	309 90
	19	„ J. F. B. Morice, payeur, pour solde des officiers et soldats du bataillon provisoire de carabiniers, Fort Garry, pour avril 1872	1,700 00
	21	„ Banque de Montréal, pour payer la traite du payeur J. F. B. Morice, pour provisions fournies par la Compagnie de la Baie d'Hudson.....	3,583 79
		Total de la dépense.....	\$62,150 72
		Montant du mandat spécial.....	100,000 00
			\$37,849 28
		Balance.....	37,849 28
Avril	8	„ Compagnie du télégraphe de Montréal pour télégrammes jusqu'au 30 mars 1872.....	\$126 68
	8	„ Banque de Montreal, Ottawa, pour rencontrer la traite du payeur Morice à l'ordre du Major A. Peebles, pour payer des provisions fournies par la Cie. de la Baie d'Hudson en mars dernier	3,077 39
	13	„ Thomas Beament, Ottawa, pour 95 paires de couvertures.....	403 75
			3,607 82
			\$34,241 46

17 avril 1872.

JOHN LANGTON,
Auditeur.

E T A T

DES MANDATS émis sous l'autorité d'ordres en conseil, depuis le 1er juillet 1871 jusqu'au 31 mars 1872, et portés au compte du crédit ouvert pour dépenses imprévues autorisées par l'acte 34 Vic., ch. 1, cédule B.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
OTTAWA, 1er avril 1872.

E T A T

De toutes les allocations et gratifications faites en vertu de l'Acte 33 Vic., chap. 5, intitulé : " Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du Canada en accordant une pension dans certains cas aux personnes qui y sont employées."

Date des ordres en conseil.	A qui accordées.	Allocations annuelles.	Gratifications.
		\$ cts.	\$ cts.
Au 14 février 1871	Comme par le rapport au parlement, du 15 février 1871...	19,763 31	1,399 15
	Moins gratifications retirées—J. Strachan..\$466 66		
	J. Richie.... 133 33		599 99
	Et moins les allocations annuelles éteintes par la mort de—		
	Wm. McCrae.. \$630 00		
	A. Patton..... 236 25	866 25	
		18,897 06	799 16
1871.		\$	
Avril 26.....	Thomas Worthington	1,638 00	
" 26.....	H. H. Duffil.....	630 00	
" 26.....	David Ryan.....	459 00	
Mai 6.....	Nathan Smith.....	157 50	
" 6.....	Peter Baikie.....	230 85	
" 6.....	Abraham Pearson..... \$101 20		
	do additionel, par O. C., 23 février 1872. 14 26		
" 6.....	Francis Ramsay	115 46	
" 6.....	John Hatch	356 40	
" 6.....	Wm. McPherson	407 34	
" 6.....	Charles Briscoe	86 40	
" 6.....	Francis Thompson	693 00	
" 6.....	P. Gingras	450 00	
" 6.....	J. Gingras	265 20	
" 6.....	J. Turgeon	205 20	
" 6.....	M. McCarthy.....	567 00	
Juin 7.....	John R. Hall.....		30 00
" 7.....	Philip St. Hill.....	525 00	
" 7.....	John Gow.....	472 50	
" 7.....	John Harley.....	216 00	
" 13.....	J. Wetherall.....	360 00	
" 13.....	E. C. Kelly.....	437 40	
" 13.....	A. Douglas.....	437 40	
" 13.....	J. Lamb.....	468 00	
" 13.....	R. Boak.....	420 48	
" 13.....	W. Foster.....	137 97	
" 13.....	R. Stone.....	117 00	
" 13.....	J. Ratchford.....	252 00	
" 13.....	D. Stewart.....	630 00	
" 13.....	J. Doran.....	90 00	

ETAT des allocations et gratifications, etc.—*Suite.*

Dates des ordres en conseil.		A qui accordées.	Allocations annuelles.	Gratifications.
1871.			\$ cts.	\$ cts.
Juin	13	T. M. Crowe	41 40	
"	22	John Strachan	144 00	
"	26	Edward P. Ryerse	475 20	
"	29	F. P. Rubidge	1,512 00	
Oct.	17	Henry Johnson	229 95	
"	17	Thomas O'Neill	208 80	
Nov.	21	Pierre Laurencelle	434 70	
"	25	Daniel Buck	179 87	
"	25	Matthew Orr	175 97	
"	25	John Blondin	44 82	
"	25	Michael Mooney	155 97	
"	25	Hilaire Martin	83 79	
"	25	François Perrin	70 56	
"	25	Eustache Lefebvre	79 56	
"	25	B. Bradley	99 36	
"	25	Patrick Duane		250 00
"	25	John Long	128 34	
"	25	W. E. Manson		180 00
1872.				
Janv.	13	Nicholas Higgins	257 04	
"	13	André St. Denis	84 10	
"	13	Jos. Johnson	64 59	
"	13	Wm. Addison	237 20	
"	13	John Newman	179 87	
"	13	Thomas Newman	176 69	
"	13	George Newsome	118 20	
"	13	Peter Sweeney	199 08	
"	13	John Jones	179 87	
"	13	Thomas Cutler	114 05	
"	13	William McNoron	220 41	
"	13	S. L. Bouchette	283 50	
"	13	John Cameron	390 60	
Fév.	6	William Chase	283 50	
"	6	William Cochrane	126 36	
"	6	William Cavers	142 56	
"	6	John McCann	107 36	
"	6	Henry Higgins	226 80	
"	6	John Watson	84 24	
"	6	Hugh Hagan	82 62	
"	6	John O'Neil	117 94	
"	6	Bart. Brennan	67 40	
"	6	Timothy Shields	97 82	
"	6	Alexander Gillespie	72 07	
"	6	Moses Holt	64 80	
"	6	John Lane	104 04	
"	6	G. A. Darby		175 00
"	6	John Dunlop	133 11	
"	6	Fredk. Bragg	264 96	
"	23	Oliver Vincent	378 00	
Mars	5	G. H. Detlor	364 80	
"	5	Nichol Nicholson	37 80	
"	5	Daniel Lynch	315 90	
"	5	Thomas Hewitt	777 60	
"	5	J. D. Armstrong	960 48	

ETAT des allocations et gratifications, etc.—*Fin.*

Dates des ordres en conseil.	A qui accordées.	Allocations annuelles.	Gratifications.
		\$ cts.	\$ cts.
Mars 5	John Wilson	194 40	
" 5	Josias Richie		200 00
" 15	John P. Roblin	292 50	
" 28	Jonathan Woodall	252 00	
" 28	George Roddick	204 24	
" 28	John Mason	160 65	
		\$42,205 00	\$1,904 16
	*Total des paiements faits comme ci-dessus, du 1er juillet 1870 au 31 mars 1872	33,991 24	2,120 81
	Total des recettes provenant de la taxe sur les salaires, du 1er juillet 1870 au 31 mars 1872... ..\$84,621 13 (Dans certains cas, quelques-uns des services extérieurs ne vont qu'au 31 décembre 1871.).....		

* L'excédant des paiements faits pour gratifications sur les montants accordés est causé par deux circonstances : la gratification de \$250 à P. Duane n'a pas encore été payée, et celle de \$466.66 à J. Strachan, a été, sur considération, retirée et remplacée par une allocation annuelle. Cette gratification lui avait néanmoins été payée, et il a été pris des sûretés pour son remboursement dans le cas où il viendrait à mourir avant que l'allocation annuelle n'atteigne la somme payée.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,

OTTAWA, 18 avril 1872.

JOHN LANGTON, *Auditeur.*

Par J. SIMPSON.

É T A T

Des cas où des additions ont été faites au nombre réel d'années de service des personnes employées dans le service civil et qui ont été mises à la retraite en vertu des dispositions de l'acte 33 Vict., ch. 4.

Personnes mises à la retraite.	Nombre d'années ajouté.	Autorité.
W. F. Meudell	7	Ordre en Conseil, octobre 26, 1870.
C. Cazeau	2	do do
R. B. Johnson	8	do décembre 21, 1870.
Angele Martell	10	do do
Thos. Wortbington	8	do avril 26, 1871.
John Harley	6	do juin 7, 1871.
F. P. Rubridge	1	do juin 29, 1871.
Nicholas Higgings	5	do janvier 13, 1872.
Pierre Laurencelle	7	do novembre 21, 1871.
J. D. Armstrong	10	do mars 5, 1872.

ÉTAT des cas où des personnes employées dans le service civil ont été mises à la retraite et dont les services n'avaient pas été continus :—

Samuel L. Bouchette,
Thomas Hewitt.

MÉMOIRE.—Par ordre en conseil du 8 février 1871, il est ordonné comme suit, à l'égard des services rendus avant la passation de l'acte des retraites :—

“ Si le service a été interrompu, les différentes périodes pourront néanmoins être comptées, pourvu que la nomination soit alors permanente, et tombe sous l'opération de l'acte des “retraites.”

JOHN LANGTON,

Auditeur.

Par J. SIMPSON.

Département des Finances,
Ottawa, 16 avril 1872.

MESSAGE,
DÉPÊCHES ET RAPPORTS
DU
CONSEIL PRIVÉ,
AU SUJET DU
TRAITÉ DE WASHINGTON.

IMPRIMÉS PAR ORDRE DU PARLEMENT.



OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR I. B. TAYLOR, 29, 31 ET 33, RUE RIDEAU.

1872.

TABLE DES MATIERES.

	PAGE.
Message du Gouverneur Général.....	1
No. 1.—Sir E. Thornton au Comte de Granville, 6 février 1871.....	1
Incluse 1.—Sir E. Thornton à M. Fish, 26 janvier 1871.....	1
“ 2.—M. Fish à Sir E. Thornton, 30 janvier 1871.....	2
“ 3.—Sir E. Thornton à M. Fish, 1er février 1871.....	3
“ 4.—M. Fish à Sir E. Thornton, 3 février 1871.....	3
“ 2.—Le Comte de Granville à Sir E. Thornton, 23 février 1871.....	4
“ 3.—Nomination des Hauts Commissaires.....	4
Le Comte de Kimberley à Lord Lisgar, 16 février 1871.....	6
Le Comte de Kimberley à Lord Lisgar, 17 mars 1871.....	7
Le Secrétaire d'Etat pour les Colonies au Gouverneur Général, 17 juin.....	7
Note.—Le Comte de Granville aux Commissaires de Sa Majesté, 9 février 1871.....	11
1.—Les pêcheries.....	11
2.—Libre navigation du fleuve St. Laurent et usage des canaux canadiens.....	12
4.—La frontière de Manitoba.....	13
5.—Les réclamations de l' <i>Alabama</i> , <i>Shenandoah</i> , etc.....	13
6.—La frontière maritime de San Juan.....	13
7.—Réclamations des sujets anglais.....	14
8.—Réclamations des habitants du Canada surgissant des invasions féniennes ..	14
9.—Révision des lois de neutralité maritime.....	14
“ 2.—Le Comte de Granville aux Commissaires de Sa Majesté, 9 février 1871.....	15
“ 3.—Le comte de Granville aux Commissaires, 9 février 1871.....	15
“ 4.—1er Protocole des conférences entre les Hauts Commissaires, 27 février 1871.....	16
2e do do do do 4 mars 1871.....	18
3e do do do do 6 mars 1871.....	19
3e jusqu'au 34e do do do.....	19
35e do do do do 3 mai 1871.....	19
36e do do do do 4 mai 1871.....	20
Articles I à XI.....	20—22
do XII à XVII.....	22—23
do XVIII à XXV.....	24—25
do XXVI à XXXIII.....	25—27
do XXXIV à XLII.....	27—28
37e Protocole des Conférences entre les Hauts Commissaires.....	29
Les Hauts Commissaires de Sa Majesté à Lord Granville, 8 mai 1871.....	30
TRAITÉ entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique.....	30—43
“ 155.—M. Hammond au Secrétaire d'Etat, 26 mai 1871.....	43
“ 155.—Sir E. Thornton au Comte de Granville, 12 mai 1871.....	43
M. Fish à Sir E. Thornton, 8 mai 1871.....	44

	Sir E. Thornton à M. Fish, 9 mai 1871.....	44
"	445.—Le Ministre des Colonies au Gouverneur-Général, 20 juin 1871.....	45
"	149.—Le Gouverneur-Général au Ministre des Colonies, 15 août 1871.....	45
"	444.—Rapport d'un Comité du Conseil Privé, daté 28 juillet 1871.....	46
"	561.—Le Ministre des Colonies au Gouverneur-Général, 23 novembre 1871.....	49
"	13.—Le Gouverneur-Général au Ministre des Colonies, 22 janvier 1872.....	51
	Copie d'un rapport de Comité de l'Honorable Conseil Privé, 20 janvier 1872.....	51
"	58.—Le Ministre des Colonies au Gouverneur-Général, 18 mars 1872.....	53
"	95.—Lord Lisgar au Comte de Kimberley, 15 avril 1872.....	54
	Copie d'un rapport de Comité de l'Honorable Conseil Privé, 15 avril 1872.....	54
Message.—Dépêches et correspondances au sujet des clauses du Traité de Washington relatives aux pêcheries.....		57
No.	28.—Le Gouverneur de Terreneuve au Gouverneur-Général, 20 mars 1871.....	57
	Correspondance entre M. Vail d'Halifax et M. Bennett, de Terreneuve ; Télégramme de M. Vail, 18 février 1871.....	57
	Télégramme en réponse de M. Bennett, 21 février 1871.....	58
	M. Bennett à M. Vail, 2 mars 1871.....	58
"	503.—Le Secrétaire d'Etat pour les Colonies au Gouverneur-Général, 3 septembre 1871...	58
"	55.—Gouverneur Hill au Comte de Kimberley, 14 juillet 1871.....	59
	Minute du Conseil.....	60
"	38.—Le Comte de Kimberley au Gouverneur Hill, 3 septembre 1871.....	60
"	59.—Lieutenant-Gouverneur Robinson à Lord Kimberley, 25 juillet 1871.....	60
	Assemblée de Comité du Conseil Exécutif de l'Île du Prince Edouard, 17 juillet 1871.....	61
"	32.—Le Comte de Kimberley au Lieutenant-Gouverneur Robinson, 3 septembre 1871....	63
"	504.—Le Secrétaire d'Etat pour les Colonies au Gouverneur-Général, 5 septembre 1871...	63
	M. Russell au Sous-Secrétaire d'Etat pour les Colonies, 31 août 1871.....	64
"	585.—Le Secrétaire d'Etat pour les Colonies au Gouverneur-Général, 30 novembre 1871...	65
"	72.—Lieutenant-Gouverneur Robinson au Comte de Kimberley, 30 septembre 1871.....	65
	M. I. C. Hall au Lieutenant-Gouverneur Robinson, 26 septembre 1871.....	66
"	102.—M. Robinson à M. Hall, 29 septembre 1871.....	66
"	48.—Le Comte de Kimberley au Lieutenant-Gouverneur Robinson, 30 décembre 1871....	67

[LISGAR.]

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information du Sénat et de la Chambre des Communes, certaines dépêches et minutes du Conseil Privé, au sujet du Traité de Washington.

CORRESPONDANCE RELATIVE A LA NOMINATION D'UNE HAUTE COMMISSION MIXTE POUR LE REGLEMENT DES QUESTIONS PENDANTES ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

No. 1.

Sir E. Thornton au comte de Granville.—(Reçu le 19 février.)

(Extrait.)

WASHINGTON, 6 février 1871.

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie d'une correspondance échangée entre M. Fish et moi, au sujet de la nomination d'une haute commission mixte devant siéger à Washington, à l'effet de considérer les questions qui ont dernièrement surgi relativement aux pêcheries canadiennes, et toutes autres questions affectant les relations des Etats-Unis avec les possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord,—les réclamations dites de l'*Alabama*,—et toutes autres réclamations de sujets britanniques ou de citoyens des Etats-Unis provenant d'actes commis durant la dernière guerre civile en ce pays.

(Incluse 1 dans le No. 1.)

Sir E. Thornton à M. Fish.

WASHINGTON, 26 janvier 1871.

MONSIEUR,—Conformément aux instructions que j'ai reçues du comte de Granville, j'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement de Sa Majesté croit qu'il est important,—dans l'intérêt de bonnes relations qu'il est toujours désireux de voir maintenues et affermies entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne,—que les deux gouvernements en viennent à une entente amicale et complète concernant l'étendue des droits qui appartiennent respectivement aux citoyens des Etats-Unis et aux sujets de Sa Majesté, relativement aux pêcheries sur les côtes des possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord, et à toutes autres questions pendantes entre eux, qui affectent les relations des Etats-Unis avec ces possessions.

Toutefois, l'examen de ces questions devant entraîner des investigations d'une nature assez compliquée, et comme il est désirable que cet examen soit complet, je suis chargé par lord Granville de proposer au gouvernement des Etats-Unis la nomination d'une haute commission mixte, qui devra être composée de membres nommés par chaque gouvernement; elle tiendra ses séances à Washington et traitera et discutera le mode de règlement des différentes questions qui ont surgi à propos des pêcheries, aussi bien que celles qui affectent les relations des Etats-Unis avec les possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord.

J'ai la confiance que cette proposition sera accueillie par votre gouvernement avec l'esprit de cordiale amitié qui a induit le gouvernement de Sa Majesté à la faire, et je ne puis douter que, dans ce cas, le résultat ne manquera pas de contribuer au maintien entre les deux pays, des bonnes relations que, j'en suis convaincu, le gouvernement des Etats-Unis et celui de Sa Majesté ont également à cœur.

J'ai l'honneur, etc.,

EDW. THORNTON.

(Incluse 2 dans le No. 1.)

M. Fish à Sir E. Thornton.

MINISTÈRE D'ÉTAT, WASHINGTON, 30 janvier 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 26 janvier, dans laquelle vous m'informez, conformément à des instructions reçues du comte de Granville, que le gouvernement de Sa Majesté croit qu'il est important,—dans l'intérêt des bonnes relations qu'il est toujours désireux de voir maintenues et affermiées entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne,—que les deux gouvernements en viennent à une entente amicale et complète concernant l'étendue des droits qui appartiennent respectivement aux citoyens des Etats-Unis et aux sujets de Sa Majesté, relativement aux pêcheries sur les côtes des possessions de Sa Majesté, dans l'Amérique du Nord, et à toutes autres questions pendantes entre eux, qui affectent les relations des Etats-Unis avec ces possessions; et, de plus, que l'examen de ces questions devant entraîner des investigations d'une nature assez compliquée, et comme il est désirable que cet examen soit complet, vous êtes chargé par lord Granville de proposer au gouvernement des Etats-Unis la nomination d'une haute commission mixte, qui devra être composée des membres nommés par chaque gouvernement, tiendra ses séances à Washington et traitera et discutera le mode de règlement des différentes questions qui ont surgi à propos des pêcheries, aussi bien que celles qui affectent les relations des Etats-Unis avec les possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord.

J'ai soumis votre note au président, qui me charge de vous dire qu'il apprécie, comme le gouvernement de Sa Majesté, l'importance d'une entente cordiale et complète entre les deux gouvernements relativement aux sujets spécialement désignés à la considération de la haute commission mixte proposée, et se plaît à reconnaître l'esprit amical qui a donné lieu à cette proposition.

Toutefois, le président est d'avis que, sans le règlement d'une catégorie de questions auxquelles il n'est pas fait allusion dans votre note, la haute commission proposée ne réussirait pas à établir les relations permanentes, et à maintenir, entre les deux gouvernements, l'amitié sincère, solide et durable que, d'accord avec le gouvernement de Sa Majesté, il désire voir établies et maintenues.

Il pense que le règlement des différends survenus durant la rébellion aux Etats-Unis et qui ont subsisté depuis, provenant d'actes commis par certains navires, lesquels actes ont donné naissance aux réclamations généralement connues sous la désignation de "réclamations de l'*Alabama*", il pense, dis-je, que le règlement est aussi essentiel au rétablissement de relations cordiales et amicales entre les deux gouvernements.

Il me charge de vous dire que si le gouvernement de Sa Majesté partage cette opinion, et consent à ce que ce sujet soit aussi traité par la haute commission proposée, et ainsi mis en voie d'un règlement final à l'amiable, le gouvernement des Etats-Unis nommera, avec grand plaisir, des commissaires représentant le gouvernement des Etats-Unis et devant se réunir à ceux qui pourront être nommés par le gouvernement de Sa Majesté, et que le gouvernement

des Etats-Unis n'épargnera aucun effort pour assurer, le plus tôt possible, un règlement juste et à l'amiable de toutes les questions qui, par malheur, empêchent le maintien d'une amitié franche et durable entre les deux nations.

J'ai l'honneur, etc.,

HAMILTON FISH.

(Incluse 3 dans le No. 1.)

Sir E. Thornton à Mr. Fish.

WASHINGTON, 1er février 1871.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 30 ultimo, et je vous remercie cordialement et sincèrement du ton amical et conciliateur dans lequel vous l'avez rédigée.

Relativement au passage dans lequel vous dites que le président pense que le règlement des différends survenus durant la rébellion aux Etats-Unis et qui ont subsisté depuis, provenant d'actes commis par certains navires, lesquels actes ont donné naissance aux réclamations généralement connues sous la désignation de "réclamations de l'*Alabama*," est aussi essentiel au rétablissement de relations cordiales et amicales entre les deux pays,—j'ai l'honneur de vous informer que j'ai communiqué au comte de Granville l'opinion ainsi exprimée par le président des Etats-Unis, opinion dont j'apprécie, croyez-le bien, toute la valeur amicale.

Je suis maintenant autorisé par lord Granville à vous déclarer que le gouvernement de Sa Majesté serait très-satisfait de voir les réclamations généralement connues sous la désignation de "réclamations de l'*Alabama*," soumises à la considération de la même haute commission par laquelle le gouvernement de Sa Majesté a proposé que les questions relatives aux possessions britanniques dans l'Amérique du Nord soient discutées, pourvu que toutes autres réclamations, tant de sujets anglais que de citoyens des Etats-Unis, provenant d'actes commis durant la dernière guerre civile, soient également soumises à la même commission.

Les expressions employées, au nom du président, dans votre note sus-mentionnée relativement aux "réclamations de l'*Alabama*," me laissent convaincu que le gouvernement des Etats-Unis jugera important que ces causes de dispute entre les deux pays soient aussi et en même temps écartées, et que vous m'e mettiez à même de transmettre à mon gouvernement l'assentiment du président à l'addition que mon gouvernement propose de faire aux devoirs de la haute commission, addition qui ne pourra qu'assurer davantage le résultat de ses travaux dans le sens du règlement de tous différends entre les deux pays.

J'ai l'honneur, etc.,

EDWD. THORNTON.

(Incluse 4 dans le No. 1.)

Mr. Fish à Sir E. Thornton,

MINISTÈRE D'ÉTAT.

WASHINGTON, 3 février 1871.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 1er courant, dans laquelle vous m'informez que vous êtes autorisé par le comte de Granville à déclarer que le gouvernement de Sa Majesté serait très-satisfait de voir les réclamations généralement connues sous la désignation de "réclamations de l'*Alabama*," soumises à la considération de la même

haute commission par laquelle le gouvernement de Sa Majesté a proposé que les questions relatives aux possessions britanniques dans l'Amérique du Nord soient discutées, pourvu que toutes autres réclamations, tant de sujets anglais que de citoyens des Etats-Unis, provenant d'actes commis durant la dernière guerre civile, soient également soumises à la même commission.

J'ai soumis votre note au président, et il m'a chargé de vous exprimer la satisfaction avec laquelle il a reçu l'intimation que lord Granville vous avait autorisé à déclarer que le gouvernement de Sa Majesté acceptait les vues du gouvernement des Etats-Unis en ce qui concerne le règlement des "réclamations de l'*Alabama*."

Il me charge d'ajouter, relativement au reste de votre note, que s'il y a d'autres réclamations, ou des réclamations subséquentes, provenant d'actes commis durant la dernière guerre civile aux Etats-Unis, il admet l'opportunité de les soumettre à la même haute commission; mais il recommande que les hauts commissaires n'examinent que les réclamations de cette catégorie présentées par les gouvernements des réclamants respectifs, aussitôt que possible, au sujet desquelles les commissaires se seront entendus.

J'ai l'honneur, etc.,

HAMILTON FISH.

No. 2.

Le comte de Granville à Sir E. Thornton.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 23 février 1871.

MONSIEUR,—J'ai reçu le 19 courant votre dépêche du 6 courant accompagnée de copies de lettres échangées entre vous et le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, relativement à la nomination d'une haute commission mixte qui devra siéger à Washington, dans le but d'examiner les questions pendantes entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Le gouvernement de Sa Majesté ayant régulièrement reçu de vous avis télégraphique de la nature satisfaisante de cette correspondance, n'a pas hésité à envoyer de suite les membres anglais de la commission; lord de Grey et M. Bernard se sont, en conséquence, embarqués pour New-York le 11, et Sir Stafford Northcote le 18 courant; et il me reste seulement à vous informer que le gouvernement de Sa Majesté approuve entièrement la teneur de vos lettres à M. Fish.

J'ai l'honneur, etc.,

GRANVILLE.

No. 3.

Plein pouvoir donné au comte de Grey et Ripon, Sir Stafford Henry Northcote, Sir Edward Thornton, Sir John Alexander Macdonald, et Montague Bernard, écr., de négociier avec des plénipotentiaires des Etats-Unis.

VICTORIA R.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Considérant que dans le but de discuter d'une manière amicale, avec des commissaires qui doivent être nommés de la part de nos bons amis les Etats-Unis d'Amérique, les diverses

questions au sujet desquelles des différends se sont élevés entre nous et nos dits bons amis, et de traiter d'un arrangement sur le mode de leur règlement amiable, nous avons jugé opportun de revêtir des personnes compétentes de pleins pouvoirs pour conduire de notre part les discussions à ce sujet. Sachez donc maintenant que, reposant une foi et confiance spéciales en la sagesse, la loyauté, la diligence et la circonspection de notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller George Frédéric Samuel, comte de Grey et Ripon, vicomte Goderich, pair de notre Royaume-Uni, président de notre très-honorable conseil privé, chevalier de notre très-noble ordre de la Jarretière, etc., etc., de notre très-fidèle et bien-aimé conseiller Sir Stafford Henry Northcote, baronnet, membre du parlement, compagnon de notre très-honorable ordre du bain, etc., etc., de notre fidèle et bien-aimé Sir Edward Thornton, chevalier commandeur de notre très-honorable ordre du bain, notre envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de nos bons amis les États-Unis d'Amérique, etc., etc., de notre fidèle et bien-aimé Sir John Alexander Macdonald, chevalier commandeur de notre très-honorable ordre du bain, membre de notre conseil privé pour le Canada, et ministre de la justice et procureur-général dans notre Puissance du Canada, etc., etc., et de notre fidèle et bien-aimé Montague Bernard, écuyer, professeur (dotation Chichele) du droit des gens à l'université d'Oxford, — nous les avons nommés, déclarés, constitués et établis, et par ces présentes les nommons, déclarons, constituons et établissons nos hauts commissaires, procureurs et plénipotentiaires incontestables : Leur donnant, ou à trois ou un plus grand nombre d'entre eux, tout pouvoir et autorisation de traiter, arrêter et conclure avec tel ministre ou ministres qui pourront être revêtus de semblables pouvoirs et autorisations de la part de nos bons amis les États-Unis d'Amérique, tous traités, conventions ou arrangements qui pourront tendre à l'obtention du but ci-dessus mentionné, et de signer pour nous et en notre nom tout ce qui sera ainsi arrêté et conclu, et de faire et transiger toutes autres matières qui pourront nécessiter l'achèvement du travail susdit d'une aussi ample manière et forme, et avec la même force et efficacité, que nous pourrions le faire si nous étions personnellement présente : Nous engageant et promettant sur notre parole royale, que tout ce qui sera ainsi arrêté et conclu par nos dits hauts commissaires, procureurs et plénipotentiaires sera agréé, reconnu et accepté par nous de la plus ample manière, et que nous ne souffrirons jamais qu'aucune personne quelconque ne l'enfreigne, en tout ou en partie, ou n'agisse contrairement à tels traités, conventions ou arrangements, autant que cela sera en notre pouvoir.

En foi de quoi nous avons fait apposer à ces présentes le grand sceau de notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et les avons signées de notre main royale.

Donné en notre cour, au château de Windsor, le seizième jour de février, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-onze, et en la trente-quatrième année de notre règne.

Le Comte de Kimberley à Lord Lisgar.

(Canada.)

DOWNING STREET,

16 février 1871.

MILORD,—Vous avez déjà été informé par télégramme des vues du gouvernement de Sa Majesté au sujet de la question des pêcheries, mais je crois qu'il sera bon, avant l'ouverture des négociations, qu'un exposé plus complet de ces vues vous soit maintenant communiqué.

Il serait impossible au gouvernement de Sa Majesté de s'engager à faire prévaloir aucune conclusion arrêtée d'avance au sujet d'aucune question particulière se rattachant à ces négociations, mais il s'est sérieusement occupé des questions qui intéressent le Canada, et il est convaincu que le gouvernement canadien conviendra avec lui qu'une solution satisfaisante des difficultés qui se sont élevées entre lui et les Etats-Unis ne peut être obtenue qu'en se plaçant sur le terrain le plus large et le plus libéral possible, sans sacrifier les justes droits et les véritables intérêts du Canada.

Après mûr examen, le gouvernement de Sa Majesté est d'opinion que le droit du Canada d'interdire aux Américains de pêcher dans les eaux comprises dans les limites de trois milles marins des côtes, est incontestable et ne peut être cédé que pour une considération suffisante.

Si cette considération prenait la forme d'une indemnité pécuniaire, il semble au gouvernement de Sa Majesté qu'un pareil arrangement aurait meilleur chance de bien fonctionner que si des conditions quelconques étaient attachées à l'exercice du droit de pêche dans les eaux canadiennes.

La présence d'un nombre considérable de croiseurs serait toujours nécessaire pour assurer l'accomplissement de ces conditions, et l'imposition des pénalités pour leur infraction donnerait certainement lieu à des contestations avec les Etats-Unis.

Au sujet de la question ; qu'est-ce qu'une baie ou une anse d'après l'intention du premier article du traité de 1818 ? le gouvernement de Sa Majesté adhère à l'interprétation qu'il a déjà soutenue à l'égard de cet article, mais il est d'avis que le différend qui s'est élevé sur ce point avec les Etats-Unis pourrait très bien faire le sujet d'un compromis.

La défense faite aux pêcheurs américains d'entrer dans les ports canadiens, "excepté pour s'y abriter ou s'y ravitailler, ou y acheter du bois et s'y procurer de l'eau," pourrait être justifiée par la lettre du traité de 1818 et par les termes de l'acte impérial 59 Geo. III, chap. 38, mais le gouvernement de Sa Majesté croit devoir dire que cela lui paraît être une mesure extrême, incompatible avec la ligne de conduite générale de l'empire, et il est disposé à concéder ce point au gouvernement des Etats-Unis en l'accompagnant des restrictions nécessaires pour empêcher la contrebande et se prémunir contre tout empiètement réel sur les droits de pêche exclusifs qui peuvent être réservés aux sujets britanniques.

En terminant, je dois ajouter que Sa Majesté apprécie parfaitement la loyauté et l'empressement avec lesquels le gouvernement canadien a consenti à la nomination de la commission qui est sur le point de siéger à Washington.

Le caractère élevé et l'habileté reconnue des commissaires britanniques offrent une ample garantie que les intérêts du Canada seront soigneusement protégés dans les négociations de la commission.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

KIMBERLEY.

Au Gouverneur-Général,

Lord Lisgar, etc., etc., etc.

Le Comte de Kimberley à lord Lisgard.

(Canada—No. 374.)

DOWNING STREET,

17 mars 1871.

MILORD,—En réponse à votre télégramme reçu le 10 de ce mois, disant que, dans l'opinion de votre gouvernement, les pêcheries canadiennes ne peuvent être vendues sans le consentement de la Puissance, j'ai déjà informé votre seigneurie, par le télégraphe, que le gouvernement de Sa Majesté n'avait jamais eu l'intention de conseiller à Sa Majesté de se défaire de ces pêcheries sans ce consentement.

Lorsque le traité de réciprocité fut conclu, les actes des législatures de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick concernant les pêcheries furent suspendus par des actes de ces mêmes législatures, et les droits de pêche du Canada sont maintenant sous la protection d'un acte du parlement canadien, dont la révocation serait nécessaire dans le cas d'une cession de ces droits à quelque Puissance étrangère.

Je crois néanmoins devoir ajouter que la responsabilité d'établir quelle est la véritable interprétation à donner à un traité fait par Sa Majesté avec une Puissance étrangère doit appartenir au gouvernement de Sa Majesté, et que la mesure dans laquelle ce pays se rendrait garant de la stricte observation des droits de traité peut dépendre non seulement de l'interprétation de la lettre du traité mais encore de la modération avec laquelle ces droits sont affirmés.

J'ai l'honneur, etc.,

KIMBERLEY.

Au Gouverneur-Général,

Lord Lisgard, etc.

Le Secrétaire d'Etat pour les Colonies au Gouverneur Général.

(Canada—No. 444.)

DOWNING STREET,

17 juin 1871.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie du traité signé à Washington le 8 mai par la haute commission mixte, lequel a été ratifié par Sa Majesté et le président des Etats-Unis, ainsi que des instructions données aux commissaires de Sa Majesté et des protocoles des conférences tenues par les commissaires. Le Canada est, par sa position géographique et comme voisin immédiat des Etats-Unis, tellement intéressé au maintien de relations cordiales entre cette république et l'empire britannique, que ce doit être une source de satisfaction pour le gouvernement canadien de voir que Sa Majesté a pu conclure un traité pour le règlement amiable des différends qui auraient pu mettre en péril la bonne entente entre les deux pays.

De plus, les règles posées dans l'article 6, quant aux devoirs internationaux des gouvernements neutres ont une importance spéciale pour le Canada, qui fait un commerce maritime si considérable et toujours croissant, et qui possède une marine marchande aussi forte.

Mais indépendamment des avantages que le Canada retirerait de la disparition des causes de différends avec les Etats-Unis, provenant de faits survenus durant la guerre civile, le gouvernement de Sa Majesté croit que le règlement qui a été fait des questions intéressant directement l'Amérique Britannique du Nord ne peut manquer d'être avantageux au Canada. Je n'ai pas besoin de revenir sur l'historique bien connu de la question des

pêcheries, si ce n'est pour dire que depuis la révocation par le gouvernement britannique, en conséquence de la guerre de 1812, de la liberté dont jouissaient les citoyens américains, en vertu du traité de 1783, de faire la pêche dans les eaux des colonies britanniques, et la renonciation par les États-Unis, dans le traité de 1818, à tout droit à cette liberté, cette question a, sous différentes formes, fait le sujet d'une controverse avec les États-Unis. Le gouvernement de Sa Majesté a toujours maintenu les droits des colonies, et il a employé les forces navales de l'empire à la protection des pêcheries coloniales ; mais il ne pouvait fermer les yeux sur les sentiments d'animosité soulevée par cette controverse et sur le danger constant qu'il y avait, en insistant sur l'exclusion, des pêcheurs américains des eaux coloniales, de provoquer une collision qui pouvait entraîner les plus dangereuses conséquences, et il aurait manqué à son devoir s'il n'avait pas profité de l'occasion offerte par la dernière négociation de faire disparaître une cause d'irritation et de danger perpétuel pour les relations de ce pays et du Canada avec les États-Unis.

Le gouvernement canadien a lui-même pris l'initiative en suggérant qu'une commission mixte anglo-américaine fût nommée pour régler les différends survenus au sujet de l'interprétation du traité de 1818, mais il était certain que, quelque désirable qu'il fût, à défaut d'un règlement complet, de nommer une pareille commission, les causes de la difficulté étaient plus graves qu'aucune question d'interprétation, et la simple discussion de détails comme celui de la définition exacte des baies ne pouvait conduire à un arrangement réellement amical avec les États-Unis. Il était donc nécessaire de chercher à trouver un équivalent que les États-Unis consentiraient à donner en retour des privilèges de pêche, et que la grande Bretagne, ayant égard aux intérêts impériaux et coloniaux, pourrait convenablement accepter.

Le gouvernement de Sa Majesté sait parfaitement que l'arrangement qui aurait été le plus agréable au Canada, était la conclusion d'un traité semblable au traité de réciprocité de 1854, et une proposition à cet effet fut faite aux commissaires des États-Unis, comme vous le verrez par le 36^e protocole des conférences. Néanmoins, cette proposition fut rejetée, les commissaires des États-Unis disant " qu'ils ne pouvaient nullement faire espérer que le congrès des États-Unis consentirait à un arrangement de tarif tel que celui que l'on proposait, ou à aucun projet d'admission en franchise réciproque, sur une grande échelle, des produits des deux pays." Les commissaires des États-Unis ont proposé, il est vrai, que le charbon, le sel et le poisson fussent réciproquement admis en franchise, et le bois de service, après le 1^{er} juillet 1874, mais il est évident que, comme arrangement de tarif, cette offre était complètement insuffisante, comme on le verra de suite en la comparant avec la longue liste d'articles admis en franchise sous le traité de réciprocité.

De plus, il est évident, d'après les franchises admissions des commissaires des États-Unis, qu'ils ne faisaient cette offre que parce qu'une branche du congrès s'était récemment et plus d'une fois prononcée en faveur de l'abolition des droits sur le charbon et le sel, et parce que le congrès avait partiellement enlevé les droits sur le bois de service, et que la législation des États-Unis tendait à la réduction des taxes et des impôts, en sorte qu'en cédant les droits de pêche en retour de ces concessions, on n'aurait fait que les échanger contre des arrangements commerciaux qui, il y a tout lieu de le croire, seront faits avant longtemps sans cette concession, à l'avantage mutuel du Canada et des États-Unis ; et le gouvernement de Sa Majesté doit ajouter que, par déférence aux vifs désirs du gouvernement canadien, tout en faisant tous ses efforts pour obtenir en principe le renouvellement du traité de réciprocité, il est convaincu que l'établissement de la liberté commerciale entre le Canada et les États-Unis, ne saurait être hâté en faisant dépendre l'admission des citoyens américains aux pêcheries de la conclusion d'un pareil traité ; et que l'abrogation par le congrès des droits imposés sur les produits canadiens sous prétexte qu'un tarif protecteur est nuisible au pays qui les impose, placerait les relations commerciales des deux pays sur une base beaucoup plus solide et plus durable que ne le feraient les stipulations d'une convention basée sur un système de réciprocité.

En examinant donc toutes les circonstances, le gouvernement de Sa Majesté a cru de son devoir de s'occuper séparément des pêcheries et de chercher à trouver quelque autre équivalent ; et la concession réciproque de la liberté de pêche avec la libre importation du poisson et des huiles de poisson, ainsi que le paiement de telle somme d'argent qui pourrait représenter équitablement l'excédant de valeur de la concession des colonies sur celle des États-Unis, lui

paraît être une solution équitable de la difficulté. Il est bien vrai que le droit de pêche sur les côtes des Etats-Unis, concédé par l'article 19, a une bien moindre valeur que le droit de pêche dans les eaux des colonies concédé par l'article 18 aux Etats-Unis ; mais, d'un autre côté, on ne peut nier qu'il est très-important pour les pêcheurs des colonies d'avoir libre accès aux marchés des Etats-Unis pour leur poisson et leurs huiles de poisson, et la balance des avantages qui se trouvent du côté des Etats-Unis, sera redressée par les arbitres en vertu de l'article 22. Sous certains rapports, une indemnité pécuniaire est peut-être une reconnaissance plus positive des droits des colonies que ne le serait une concession de tarif, et il ne paraît pas y avoir de différence en principe entre l'admission des pêcheurs américains pendant un certain nombre d'années, en considération du paiement d'une somme d'argent en bloc, et leur admission sous le système des permis ou licences à tant de piastres par tonneau, qui a été adopté par le gouvernement colonial pendant plusieurs années, après l'abrogation du traité de réciprocité. Il faut remarquer que, dans ce dernier cas, l'usage des pêcheries était concédé sans que l'on eût exigé aucune concession de tarif de la part des Etats-Unis, même au sujet de l'importation du poisson.

Le Canada ne pouvait raisonnablement s'attendre à ce que ce pays encourût pendant un temps indéfini le risque constant de voir s'élever de graves malentendus avec les Etats-Unis, qui auraient peut-être mis en péril la paix de l'empire entier, dans le seul but de chercher à forcer le gouvernement américain à changer sa politique commerciale, et le gouvernement de Sa Majesté a la ferme espoir que lorsque le traité sera examiné dans son ensemble, la population du Canada verra que ses intérêts ont été soigneusement sauvegardés, et que les avantages qu'il retirera de ses dispositions sont égaux aux concessions qu'il est appelé à faire. Il ne peut y avoir de doute sur la grande importance du droit pour le Canada de transporter ses marchandises en transit à travers les Etats-Unis, lequel lui a été assuré par l'article 29 ; et la libre navigation du lac Michigan en vertu de l'article 28, ainsi que le droit de transporter des marchandises en vertu de l'article 30, sont de précieux privilèges qui ne doivent pas être perdus de vue en faisant l'évaluation des avantages que le Canada obtiendra.

Le gouvernement de Sa Majesté ne doute nullement que le gouvernement du Canada ne consente volontiers à concéder aux citoyens des Etats-Unis, conformément à l'article 27, l'usage des canaux canadiens, puisque, par la politique libérale du Canada, ces canaux leur sont déjà ouverts aux mêmes conditions qu'aux sujets britanniques, et il insistera auprès du parlement canadien et de la législature du Nouveau-Brunswick sur la convenance de faire l'arrangement relatif aux droits imposables sur les bois de service qui descendent la rivière St. Jean, dont dépend l'exécution de l'article 30 quant au transport des marchandises.

La libre navigation du St. Laurent, qui est assurée aux Etats-Unis par l'article 26, existe en réalité depuis longtemps, et sa reconnaissance par le traité ne peut nuire au Canada, qui, de plus, obtient en retour le libre usage de certaines rivières situées sur le littoral du Pacifique.

Je ne dois pas oublier de dire que par l'article 34, le différend relatif à l'île de San Juan doit être soumis à l'arbitrage, et que l'on a ainsi heureusement pourvu au règlement amical d'une longue et difficile controverse, à une époque où, en conséquence de l'union de la Colombie Britannique avec le Canada, cette question de frontière est devenue une affaire qui intéresse toute la Confédération des provinces britanniques.

Après avoir ainsi passé en revue les parties du traité qui intéressent immédiatement le Canada, il ne reste plus qu'une seule question importante à décider : c'est celle de savoir quelle ligne de conduite il convient d'adopter pendant la campagne actuelle de pêche, en attendant que les différentes législatures passent les lois nécessaires à la mise en opération des articles relatifs aux pêcheries.

Je vois que lors de la conclusion du traité de réciprocité en juin 1854, et avant sa ratification, le secrétaire d'Etat américain de l'époque, M. Marcy, exprima l'espoir que les pêcheurs américains ne seraient pas molestés s'ils essayaient de suite à jouir des privilèges qui leur étaient conférés par ce traité. Une dépêche fut donc adressée au gouverneur des colonies de l'Amérique du Nord, recommandant d'accéder au désir du gouvernement américain et d'admettre immédiatement les pêcheurs américains aux pêcheries des colonies. Le résultat de cette dépêche fut que les différents gouvernements coloniaux admirent de suite les pêcheurs

américains aux pêcheries, bien que les actes législatifs nécessaires pour donner effet au traité ne furent passés que tard dans l'automne. Il est évidemment fort désirable qu'une semblable ligne de conduite soit suivie dans la circonstance actuelle, et vous verrez par les lettres qui ont été échangées entre Sir E. Thornton et M. Fish (lettres dont je vous transmets copie), que le gouvernement des Etats-Unis a fait une demande semblable à celle qu'il avait faite en 1854, et que le gouvernement de Sa Majesté s'est engagé à recommander aux gouvernements coloniaux d'y accéder. Le gouvernement de Sa Majesté sait très bien que les gouvernements coloniaux n'ont pas le pouvoir de mettre de côté les lois des pêcheries de leur propre autorité, mais il est entièrement en leur pouvoir de ne prendre aucunes mesures actives pour faire respecter et exécuter ces lois, et de suspendre les instructions données aux croiseurs coloniaux d'exclure les citoyens américains des pêcheries, exactement comme il est au pouvoir du gouvernement de Sa Majesté de suspendre l'action des croiseurs de Sa Majesté, quoique le statut impérial relatif aux pêcheries soit encore en vigueur.

Le gouvernement de Sa Majesté ne désire aucunement chercher à gêner les législatures coloniales dans l'exercice de leur droit de refuser de passer les actes nécessaires à la mise à effet du traité, bien qu'il regretterait profondément de leur voir suivre une pareille conduite, qu'il regarderait comme fort impolitique; mais, d'un autre côté, il a une trop grande confiance dans la sagesse de ces libres assemblées pour craindre un pareil résultat, et il est convaincu que le gouvernement canadien désire aussi sincèrement que le gouvernement de Sa Majesté qu'aucune collision intempestive ne survienne durant la présente saison, qui pourrait nuire à la prise en considération juste et équitable du traité, tant par le congrès américain que par les parlements des colonies, et qu'après mûre considération des circonstances, ils verra que la responsabilité d'encourir le risque d'une pareille collision serait beaucoup plus lourde que celle d'aplanir, autant qu'il sera en son pouvoir, les obstacles qui s'opposent à la jouissance provisoire, par les citoyens américains, des privilèges destinés à leur être assurés pendant plus longtemps par le traité.

Je ne puis terminer cette dépêche sans exprimer le plaisir que le gouvernement de Sa Majesté a éprouvé d'avoir le précieux concours de Sir John A. Macdonald dans la négociation de ce traité.

Quelque opinion que l'on puisse se former en Canada des mérites du traité, ce doit être un sujet de satisfaction complète pour les Canadiens de savoir qu'ils étaient représentés par un homme d'Etat qui occupe une position aussi distinguée dans le gouvernement canadien, et aussi capable, par ses connaissances et son expérience, de présenter avec la plus grande vigueur et la plus grande autorité les arguments les plus propres à faire prévaloir les droits et les intérêts du Canada.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

KIMBERLEY.

Le Gouverneur-Général,
le très-honorable Lord Lisgar, G. C. B.,
etc., etc., etc.

INSTRUCTIONS DONNÉES AUX COMMISSAIRES DE SA MAJESSTE, ET PROTOCOLES DES CONFÉRENCES TENUES A WASHINGTON, ENTRE LE 27 FÉVRIER ET LE 6 MAI 1871.

No. 1.

Le comte de Granville aux Commissaires de Sa Majesté.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 9 février 1871.

MILORD ET MESSIEURS,—La Reine ayant daigné vous nommer commissaires, de Sa Majesté avec mission de vous rendre à Washington dans le but de discuter dans un esprit amical, avec les commissaires qui doivent être nommés par le gouvernement des États-Unis, les différentes questions pendantes entre la Grande-Bretagne et ce pays, et d'arriver à un règlement à l'amiable des causes du différend, je vous transmets les pleins pouvoirs nécessaires, et j'ai l'honneur de vous communiquer les instructions suivantes qui devront vous guider.

C'est le désir sincère du gouvernement de Sa Majesté que les négociations importantes qui vous sont confiées soient conduites dans un esprit de conciliation mutuelle et avec une franchise sans réserve dans vos communications avec les hauts commissaires ou les membres du gouvernement des États-Unis avec lesquels vous pourrez être mis en rapport, et il croit que cet objet ne saurait être mieux atteint qu'en laissant entièrement à votre discrétion le mode à adopter pour la discussion des sujets soumis à votre considération.

Les principaux sujets seront probablement :—

1. Les pêcheries.
2. La libre navigation du fleuve St. Laurent et l'usage des canaux canadiens.
3. Le transport en transit des marchandises à travers le Maine, et le commerce de bois de service sur la rivière St. Jean.
4. La frontière de Manitoba.
5. Les réclamations dites de l'*Alabama*, du *Shenandoah*, et de certains autres croiseurs des soi-disant États Confédérés.
6. La frontière maritime de San Juan.
7. Les réclamations de sujets anglais provenant de la guerre civile.
8. Les réclamations des habitants du Canada au sujet des incursions féniennes.
9. La révision des règles de la neutralité maritime.

Copie de la correspondance soumise au parlement, relativement à ces questions, vous sera transmise pour votre usage.

1. *Les pêcheries.*

Lors de l'abrogation du traité de réciprocité du 5 juin 1854, par le gouvernement des États-Unis, les discussions touchant les droits des pêcheurs américains en vertu de l'article 1 de la convention du 20 octobre 1818, qui avaient été écartées par ce traité, furent ravivées, et, bien que des mesures provisoires aient été prises, afin de ne pas agir trop sévèrement contre les pêcheurs américains, en recourant à un système de licences, cependant il a été trouvé impossible de continuer ce système indéfiniment, et, lorsqu'il fut aboli, un grand mécontentement s'éleva parmi la population côtière des États de l'Est de l'Union à la nouvelle de la saisie des bateaux faisant illégalement la pêche, contrairement à la convention de 1818.

La correspondance vous fera connaître les circonstances dans lesquelles ces saisies furent opérées et vous permettra de juger, et même d'expliquer au besoin, jusqu'à quel point les prétentions des pêcheurs américains sont exagérées, et avec quelle indulgence ils ont été traités par les officiers chargés de la protection des pêcheries britanniques agissant en vertu d'instructions émanées du gouvernement de Sa Majesté et de celui du Canada.

Indépendamment, cependant, des saisies et confiscations opérées durant la dernière campagne de pêche, il y a eu, de la part des gouvernements respectifs, et depuis bien des années, dans la manière d'interpréter la convention de 1818, des différences marquées qui, à un moment donné, pourraient donner lieu à de graves complications.

Les deux principales questions qui se présentent sont de savoir : si l'expression "trois milles marins de toutes côtes, baies, anses, ou havre des possessions de Sa Majesté Britannique," peuvent s'interpréter comme signifiant une limite de trois milles de la ligne de la côte ou une limite de trois milles d'une ligne tirée, de promontoire à promontoire ; et si la stipulation déclarant que "les pêcheurs américains pourront entrer dans ces baies ou havres pour s'y abriter et y réparer leurs avaries, acheter du bois et faire de l'eau, et pour nul autre objet quelconque," est destiné à empêcher les pêcheurs américains à venir sur la plage pour trafiquer, transborder le poisson, acheter des provisions, engager des matelots, etc.

Le gouvernement de Sa Majesté apprendrait avec plaisir que vous avez pu en arriver à une entente parfaite avec les commissaires des États-Unis sur l'interprétation à donner à la convention de 1818 ; mais il redoute que vous vous voyiez dans la nécessité de recourir à d'autres moyens pour opérer le règlement de cette difficulté ; en ce cas il serait d'avis de différer la question des relations entre les États-Unis et les possessions britanniques de l'Amérique du Nord, en ce qui concerne les pêcheries, à une commission internationale dans laquelle le gouvernement anglais serait représenté par deux commissaires qui agiraient de concert avec le gouvernement du Canada.

Si le gouvernement des États-Unis acceptait cette proposition, il serait bon qu'il nommât ses commissaires sans délai et que la commission commençât ses travaux au plus vite ; mais, comme il est peu probable que les commissaires puissent être en mesure de préparer leur rapport et de rédiger un traité avant l'ouverture de la prochaine campagne de pêche, il serait à désirer que vous adoptiez quelque moyen, soit en recourant au système des licences ou autrement, propre à écarter les différends dans l'intervalle.

2. Libre navigation du fleuve St. Laurent et usage des canaux canadiens.

Le président des États-Unis, dans son message à l'ouverture du congrès en décembre dernier, parle du droit à la libre navigation du fleuve St. Laurent comme une source de différends entre les deux pays.

L'article IV du traité de réciprocité déclarait que les citoyens des États-Unis avaient le droit de naviguer dans le fleuve St. Laurent et les canaux du Canada ; mais le gouvernement de Sa Majesté ignore qu'il soit survenu des difficultés réelles depuis l'abrogation de ce traité relativement à la libre navigation du St. Laurent.

Le droit exclusif à la navigation du St. Laurent a été maintenu par ce pays durant tout le cours des discussions entre les deux gouvernements sur le sujet entre en 1824-27, et son existence a été reconnue par cet article du traité de réciprocité en vertu duquel le gouvernement anglais a conservé le droit de suspendre le privilège.

Le gouvernement de Sa Majesté est, néanmoins, disposé maintenant à admettre le principe de la libre navigation du St. Laurent pour les citoyens des États-Unis, en les soumettant à tels péages et règlements qui seront imposés également aux sujets anglais.

Ceci ne saurait s'étendre, cependant, si ce n'est comme un privilège spécial, à l'usage des canaux construits par le Canada sur le territoire britannique, sans lesquels, vu la force du courant et de rapides dangereux, la navigation du St. Laurent ne saurait être avantageusement utilisée ; et le meilleur moyen à adopter sera probablement de renvoyer l'examen détaillé de ces questions et l'arrangement mutuel au sujet du transit des marchandises en entrepôt par le Maine, du commerce de bois de service sur la rivière St. Jean, de la navigation du St. Laurent, du passage par les canaux situés sur le territoire des États-Unis, et d'autres questions semblables, à la commission qui sera chargée d'étudier la question des pêcheries et d'en faire rapport.

4. *La frontière de Manitoba.*

Le président a déjà déclaré au congrès qu'il est d'opinion que l'exploration de la frontière le long du 49^{ème} parallèle, qui a seulement été poussée à travers les Montagnes Rocheuses jusqu'au golfe de Georgie, devrait être complétée depuis le lac des Bois jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses.

Le gouvernement de Sa Majesté est du même avis, et il sera prêt à nommer une commission dans ce but lorsque le gouvernement des Etats-Unis le jugera convenable.

5. *Les réclamations de l'Alabama, Shenandoah, etc.*

Sous ce chef sont comprises les réclamations contre la Grande Bretagne pour les dommages causés par les déprédations de l'*Alabama*, du *Shenandoah* et du *Georgia*, les vaisseaux qui ont été équipés aux frais des soi-disant Etats confédérés, et armés en dehors de la juridiction anglaise, et du *Florida*, qui, quoique construit en Angleterre, a été armé et équipé dans le port de Mobile.

L'histoire de ces vaisseaux se trouve si complètement retracée dans la longue correspondance qui a eu lieu à leur égard, qu'il me suffira de faire remarquer que les réclamations faites au sujet des déprédations de l'*Alabama* sont d'une catégorie différente de celles qui ont surgi après les captures faites par d'autres croiseurs, en tant que l'*Alabama* s'est échappé de Liverpool après l'information donnée par le ministre des Etats-Unis du service auquel il était destiné.

Le gouvernement de Sa Majesté adhère au principe de l'arbitrage pour le règlement de ces réclamations, lequel a été reconnu et adopté dans la convention signée par lord Clarendon et par M. Reverdy Johnson, comme étant, d'après leur opinion, le meilleur mode de régler cette question ; et, si l'arbitrage est adopté, le gouvernement de Sa Majesté appuiera la proposition, si elle est faite par les Etats-Unis, de choisir des juristes comme arbitres au lieu d'un souverain ou d'un Etat, tel que le voulait la dernière convention.

Néanmoins, bien que le gouvernement de Sa Majesté soit d'avis qu'un arbitrage serait le meilleur mode de règlement, vous serez libres de lui soumettre toute autre proposition qui vous paraîtra la plus propre à faire décider et régler cette question.

En ce qui a trait à la fuite de l'*Alabama* et au préjudice qu'il a causé au commerce des Etats-Unis, le gouvernement de Sa Majesté vous autorise à exprimer son regret en des termes qui seront agréés du gouvernement des Etats-Unis et qui ne seront pas incompatibles avec la position que le gouvernement de Sa Majesté a jusqu'ici maintenue relativement aux obligations internationales des nations neutres.

6. *La frontière maritime de San Juan.*

La ligne frontière maritime en vertu du 1^{er} article du traité du 15 juin 1846, à l'égard de laquelle des différends s'étaient élevés entre les commissaires anglais et américains chargés d'en régler la délimitation, devait être sur la proposition de lord Russell en 1859, soumise à un arbitrage ; mais, en conséquence de la guerre civile, on ne put terminer les négociations commencées, et ce n'est que le 14 janvier 1869 qu'une convention fut signée entre lord Clarendon et M. Reverdy Johnson pour soumettre la question à un arbitre ; et le président de la confédération Suisse fut choisi à la demande du gouvernement des Etats-Unis.

Quoique la ratification de cette convention fût recommandée par le comité des affaires étrangères du sénat, elle ne fut pas produite devant le sénat, et la période de temps fixée pour sa ratification est maintenant expirée.

Le gouvernement des Etats-Unis a déclaré que ce retard était dû aux délais, nécessairement inévitables, causés par la passation dans le parlement impérial des mesures voulues pour conclure le traité de naturalisation, — les deux traités ayant été en premier lieu compris dans la même négociation en vertu du protocole du 10 novembre 1868, sur lequel le traité du 14 janvier 1869 était basé.

Le traité de naturalisation ayant été ratifié il y a quelques mois, le gouvernement de Sa Majesté espère que le gouvernement des Etats-Unis n'hésitera pas davantage à agir au sujet du traité de la frontière maritime, qui devrait dans ce cas être annexé, comme en faisant partie au traité général qui déterminera le mode de régler tous les différends, subsistant encore, que vous êtes autorisés à signer.

Si l'on préférerait, toutefois, un mode d'arbitrage qui laisserait plus de latitude à la discussion, le gouvernement de Sa Majesté consentirait à une telle proposition.

7. *Réclamations des sujets anglais.*

Durant toutes les négociations sur les réclamations de l'*Alabama*, du *Shenandoah*, etc., le gouvernement de Sa Majesté a toujours insisté sur le fait que tout règlement satisfaisant de ces réclamations devrait être suivi du règlement simultané des réclamations des sujets anglais qui ont surgi par suite de la guerre civile, et une disposition a été insérée dans ce but dans la convention relative aux réclamations.

Le gouvernement de Sa Majesté compte que le gouvernement des Etats-Unis est prêt à consentir à ce que toutes les réclamations des sujets anglais contre les Etats-Unis, ou des citoyens des Etats-Unis contre la Grande Bretagne, soient soumises à une commission mixte, composée d'un commissaire de chaque pays et d'un arbitre, ainsi que cela a eu lieu en vertu de la convention du 8 février 1853.

8. *Réclamations des habitants du Canada surgissant des invasions féniennes.*

Conjointement avec les réclamations des sujets anglais, il y a une réclamation de la part des habitants du Canada pour les pertes de vies et de propriétés, et les dépenses causées par les incursions de flibustiers sur la frontière canadienne, organisées dans le territoire des Etats-Unis dans les années 1866 et 1870.

Le gouvernement du Canada ayant sollicité le gouvernement de Sa Majesté de produire cette réclamation devant le gouvernement des Etats Unis, a été requis, il y a quelque temps, de préparer un état qui sera soumis à ce gouvernement, mais on ne l'a pas encore reçu.

Dans l'intervalle, le rapport ci-joint sur la confraternité féniennne, qui a été préparé par Lord Tenterden, vous donnera d'amples informations sur l'encouragement et l'assistance que l'on a fournis dans les Etats-Unis à cette association et à d'autres sociétés révolutionnaires irlando-américaines.

9. *Révision des lois de neutralité maritime.*

Il serait désirable de saisir cette occasion d'examiner s'il ne serait pas de l'intérêt de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis d'établir certaines règles de droit des gens relativement aux obligations de neutralité maritime, dont la pratique serait non-seulement reconnue dans leurs relations futures, mais dont l'adoption serait aussi recommandée aux autres puissances maritimes.

J'ai ainsi brièvement signalé les questions qui occuperont probablement votre attention, et j'ai indiqué la manière dont elles pourraient être réglées ; mais le gouvernement de Sa Majesté désire vous bien faire comprendre que rien ne vous empêche de prendre en considération d'autres questions ou de faire les propositions que vous jugerez convenables pour leur solution.

Le gouvernement de Sa Majesté demande cependant, que, si le mode de régler quelque question particulière auquel vous seriez disposé à donner votre assentiment, différerait essentiellement du mode de règlement que le gouvernement de Sa Majesté serait prêt à approuver de suite, comme je vous l'ai dit, ou dans le cas où quelque différend important surgirait entre

vous et les hauts commissaires américains, vous devrez de suite en faire rapport par télégraphe et attendre de plus amples instructions.

Je suis, etc.,

GRANVILLE.

No. 2.

Le Comte de Granville aux Commissaires de Sa Majesté.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 9 février 1871.

MILORD ET MESSIEURS,—En ce qui a trait à mon autre dépêche en date de ce jour, dans laquelle j'ai parlé de la révision des lois de neutralité maritime, comme étant l'un des sujets qui seront probablement soumis à votre considération, j'ai à vous dire que la mesure dans laquelle une nation neutre pourra être tenue, par la suite, justement responsable pour l'expédition, après avis, d'un vaisseau dans des circonstances semblables à celles de l'affaire de l'*Alabama*, ne saurait être définie avec précision à cette phase de la discussion ; mais il peut être opportun de vous informer d'avance qu'il est d'autres points sur lesquels ce gouvernement est désireux d'en venir à une entente.

Ce sont :—

Qu'aucun vaisseau faisant partie du service militaire ou naval d'aucun belligérant, qui aura été équipé, gréé, armé ou expédié contrairement à la neutralité d'un Etat neutre, ne devra être admis dans aucun des ports de cet Etat.

Que les prises faites par ces vaisseaux, ou autrement faites en violation de la neutralité d'un Etat, soient remises, si elles sont amenées dans la juridiction de cet Etat.

Que, en temps de guerre, on ne reconnaisse aucun navire comme vaisseau de guerre, ou qu'on ne le reçoive dans un port d'un Etat neutre comme vaisseau de guerre, s'il n'a pas reçu une commission dans quelque port réellement au pouvoir du gouvernement qui aura émis sa commission.

La première de ces règles a été inscrite dans l'acte concernant les enrôlements militaires pour l'étranger passé l'an dernier, et les première et deuxième ont été consignées dans le rapport de la commission Royale chargée de s'enquérir des lois de neutralité.

Je suis, etc.,

GRANVILLE.

No. 3.

Le comte de Granville aux Commissaires.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 9 février 1871.

MILORD ET MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous informer que lord Tenterden a été nommé Secrétaire de la haute commission, et va se rendre à Washington en conséquence.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

GRANVILLE.

No. 4.

PROCOLES DES CONFÉRENCES ENTRE LES HAUTS COMMISSAIRES DE LA PART DE LA GRANDE-BRETAGNE ET LES HAUTS COMMISSAIRES DE LA PART DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

1er *Protocole de la Conférence entre les Hauts Commissaires de la part de la Grande-Bretagne et les Hauts Commissaires de la part des États-Unis d'Amérique.*

WASHINGTON, 27 février 1871.

Les hauts commissaires s'étant réunis, leurs pleins pouvoirs sont respectivement produits et trouvés satisfaisants, et des copies en sont échangées, comme suit :—

‘ VICTORIA R :

“ Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc., A tous ceux qui ces présentes verront, salut :—

“ Considérant que dans le but de discuter d'une manière amicale, avec des commissaires qui doivent être nommés de la part de Nos Bons Amis les États-Unis d'Amérique, les diverses questions au sujet desquelles des différends se sont élevés entre Nous et Nos dits Bons Amis, et de traiter d'un arrangement sur le mode de leur règlement à l'amiable, Nous avons jugé opportun de revêtir des personnes compétentes de pleins pouvoirs pour conduire de Notre part les discussions à ce sujet :

“ Sachez donc maintenant que, reposant une foi et confiance spéciales en la sagesse, la loyauté, la diligence et la circonspection de Notre très-fidèle et bien-aimé cousin et conseiller George Frédéric Samuel, comte de Grey et Ripon, vicomte Goderich, pair de Notre Royaume-Uni, président de Notre très-honorable Conseil Privé, chevalier de Notre très-noble Ordre de la Jarretière, etc., etc., de Notre très-fidèle et bien-aimé conseiller Sir Stafford Northcote, baronnet, membre du parlement, compagnon de Notre très-honorable Ordre du Bain, etc., etc., de Notre fidèle et bien-aimé Sir Edward Thornton, chevalier commandeur de Notre très-honorable Ordre du Bain, Notre envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de Nos Bons Amis les États-Unis d'Amérique, etc., etc., de Notre fidèle et bien-aimé Sir John Alexander Macdonald, chevalier commandeur de Notre très-honorable Ordre du Bain, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, et ministre de la justice et procureur-général dans Notre Puissance du Canada, etc., etc., et de Notre fidèle et bien-aimé Montague Bernard, écuyer, professeur (dotation Chichele) du droit des gens à l'université d'Oxford.—Nous les avons nommés, déclarés, constitués et établis, et par ces présentes les nommons, déclarons, constituons et établissons Nos hauts commissaires, procureurs et plénipotentiaires incontestables : Leur donnant, ou à trois ou un plus grand nombre d'entre eux, tout pouvoir et autorisation de traiter, arrêter et conclure avec tel ministre ou ministres qui pourront être revêtus de semblables pouvoir et autorisation de la part de Nos Bons Amis les États-Unis d'Amérique, tous traités, conventions ou arrangements qui pourront tendre à l'obtention du but ci-dessus mentionné, et de signer pour Nous et en Notre nom tout ce qui sera ainsi arrêté et conclu, et de faire et transiger sur toutes autres matières que pourra nécessiter l'achèvement du travail susdit, d'une aussi ample manière et forme, et avec la même force et efficacité que Nous pourrions le faire si Nous étions personnellement présente : Nous engageant et promettant sur Notre parole royale, que tout ce qui sera ainsi arrêté et conclu par Nos dits hauts commissaires, procureurs et plénipotentiaires sera agréé, reconnu et accepté par Nous de la plus ample manière, et que Nous ne souffrirons jamais qu'aucune personne quelconque ne l'enfreigne, en tout ou en partie, ou n'agisse contrairement à tels traités, conventions ou arrangements, autant que cela sera en Notre pouvoir.

“ En foi de quoi, Nous avons fait apposer à ces présentes le Grand Sceau de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et les avons signées de Notre main royale.

“ Donné en Notre cour, au château de Windsor, le seizième jour de février, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-onze, et en la trente-quatrième année de Notre règne.”

“ Ulysses S. Grant, président des Etats-Unis d'Amérique, à tous ceux qui ces présentes verront, salut:

“ Sachez que, reposant une foi et confiance spéciales en l'intégrité et l'habileté de Hamilton Fish, secrétaire d'Etat, Robert C. Schenck, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la Grande-Bretagne, Samuel Nelson, l'un des juges associés de la cour suprême des Etats-Unis, Ebenezer R. Hoar, du Massachusetts, et George H. Williams, de l'Oregon, Je les ai nommés et, par et de l'avis et du consentement du Sénat, les nomme collectivement et séparément pour être commissaires de la part des Etats-Unis, dans une haute commission mixte entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, les autorisant par le présent, collectivement et séparément, à rencontrer les commissaires nommés ou qui seront nommés au nom de Sa Majesté Britannique, et à traiter et discuter avec eux le mode de règlement des différentes questions qui seront soumises à la dite haute commission mixte; et ils garderont et exerceront la dite charge durant le bon plaisir du président des Etats-Unis en exercice.

“ En foi de quoi j'ai fait rendre ces lettres patentes et y ai fait apposer le sceau des Etats-Unis.

“ Donné sous mon seing en la cité de Washington, ce 10e jour de février, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-onze, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la quatre-vingt quinzième.

“ U. S. GRANT.

[Sceau]

“ Par le Président :

HAMILTON FISH, Secrétaire d'Etat.”

Il est proposé par les hauts commissaires anglais que M. Fish, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, soit nommé président.

Les commissaires des Etats-Unis répondent que, tout en appréciant cette proposition, ils ne croient pas nécessaire qu'il soit nommé de président.

Les hauts commissaires, sur la proposition de M. Fish, demandant que lord Tenterden, secrétaire de la haute commission britannique, et M. Bancroft Davis, sous-secrétaire d'Etat des Etats-Unis, et agissant comme secrétaire de la haute commission des Etats-Unis, se chargent des devoirs de secrétaire des conférences.

Les hauts commissaires conviennent alors que les sujets de discussion seraient ceux mentionnés dans la correspondance suivante, qui avait été échangée entre les deux gouvernements.

1. *Sir E. Thornton à M. Fish, 26 janvier 1871.*

[Voir “l'Amérique du Nord. No. 1 (1871),” incluse 1 dans No. 1.]

2^e *M. Fish* à *Sir E. Thornton*, 30 janvier 1871.

[Ibid. Incluse No. 2 dans No. 1.]

3. *Sir E. Thornton* à *M. Fish*, 1 février 1871.

[Ibid. Incluse No. 3 dans No. 1.]

4. *M. Fish* à *Sir E. Thornton*, 3 février 1871.

[Ibid., Incluse No. 4. dans No. 1.]

Les commissaires décident de plus que la discussion pourrait s'étendre à toutes autres questions dont ils conviendraient mutuellement.

La réunion des hauts commissaires est alors ajournée au 4 mars.

TENTERDEN,
J. C. BANCROFT DAVIS.

2e Protocole de la Conférence entre les Hauts Commissaires de la part de la Grande-Bretagne et les Hauts Commissaires de la part des Etats-Unis d'Amérique.

WASHINGTON, 4 mars 1871.

Les hauts commissaires s'étant réunis, le protocole de la conférence tenue le 27 février est lu et ratifié.

Au commencement de la conférence, les hauts commissaires des Etats-Unis attirent l'attention sur la disposition de la constitution des Etats-Unis, par laquelle l'avis et consentement du Sénat sont requis pour la ratification de tout traité qui pourrait être signé sous l'autorité du président.

Les hauts commissaires anglais disent qu'ils connaissent cette disposition.

Les hauts commissaires entament alors l'examen des questions qui leur ont été soumises.

La conférence est ajournée au 6 mars.

TENTERDEN,
J. C. BANCROFT DAVIS.

3e Protocole de la Conférence entre les Hauts Commissaires de la part de la Grande-Bretagne et les Hauts Commissaires de la part des Etats-Unis d'Amérique.

WASHINGTON, 6 mars 1871.

Les hauts commissaires s'étant réunis, le protocole de la conférence tenue le 4 mars est lu et ratifié.

Les hauts commissaires poursuivent alors l'examen des questions qui leur ont été soumises. La conférence est ajournée au 8 mars.

TENTERDEN,
J. C. BANCROFT DAVIS.

[Les protocoles suivants, jusqu'au XXXIVe, sont au même effet que le protocole No. III.]

35e Protocole de la Conférence entre les Hauts Commissaires de la part de la Grande-Bretagne et les Hauts Commissaires de la part des Etats-Unis d'Amérique.

WASHINGTON, 3 mai 1871.

Les hauts commissaires s'étant réunis, le protocole de la conférence tenue le 25 avril est lu et ratifié.

Les hauts commissaires poursuivent alors l'examen des questions qui leur ont été soumises.

Les commissaires américains produisent le nouveau plein pouvoir ci-joint, sous le sceau des Etats-Unis, les autorisant à conclure et signer un traité:—

“ Ulysses S. Grant, président des Etats-Unis d'Amérique, à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

“ Sachez que, considérant que par mon pouvoir portant la date du 10e jour de février dernier, Hamilton Fish, secrétaire d'Etat, Robert C. Schenck, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la Grande-Bretagne, Samuel Nelson, l'un des juges associés de la cour suprême des Etats-Unis, Ebenezer R. Hoar, du Massachussets, et George H. Williams, de l'Oregon, étaient autorisés à se réunir avec les commissaires nommés, ou qui seraient nommés, au nom de Sa Majesté Britannique, et à traiter et discuter avec eux du mode de règlement des différentes questions qui leur seraient soumises;

“ Et considérant que des réunions et discussions ont eu lieu, et que ce mode de règlement a été convenu et arrêté :

“ Maintenant, en conséquence, je, Ulysses S. Grant, président des Etats-Unis, nommé par les présentes les dits Hamilton Fish, Robert C. Schenck, Samuel Nelson, Ebenezer R. Hoar, et George H. Williams, collectivement et séparément, plénipotentiaires pour et au nom des Etats-Unis, et les autorise, tous ou chacun d'eux, à conclure et signer tout traité ou traités concernant ces matières, pour la ratification finale du président des Etats-Unis, par et de l'avis et du consentement du Sénat, si tels avis et consentement sont donnés.

“ En foi de quoi j'ai fait apposer le sceau des Etats-Unis aux présentes.

“ Donné sous mon seing en la cité de Washington, le second jour de mai, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-onze, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique la quatre-vingt-quinzième.

“ U. S. GRANT

“ Par le président,
HAMILTON FISH, *Secrétaire d'Etat.*”

Ce plein pouvoir est examiné par les commissaires britanniques et trouvé satisfaisant.

Les hauts commissaires décident qu'ils inséreront dans un protocole un état ou résumé contenant un rapport des négociations sur les différents sujets compris dans le traité, et ils chargent les secrétaires des conférences de préparer ce rapport dans l'ordre où les sujets doivent figurer au traité.

La conférence est ajournée au 4 mai.

TENTERDEN,

J. C. BANCROFT DAVIS.

36e Protocole de la Conférence entre les Hauts Commissaires de la part de la Grande-Bretagne et les Hauts Commissaires de la part des Etats-Unis d'Amérique.

WASHINGTON, 4 mai 1871.

Les hauts commissaires s'étant réunis, le protocole de la conférence tenu le 3 mai et lu et ratifié.

Les hauts commissaires poursuivent alors l'examen des questions qui leur ont été soumises.

Le mémoire préparé par les secrétaires, conformément à la demande des hauts commissaires faite à la dernière conférence, est alors lu comme suit :—

Mémoire.

ARTICLES I à XI.

A la conférence ouverte le 8 mars, les commissaires américains ont exposé que le peuple et le gouvernement des Etats-Unis croyaient avoir souffert de grands préjudices et qu'un tort considérable et des pertes immenses avaient été infligés à leur commerce par la conduite de la Grande-Bretagne, pendant la période de rébellion que les Etats-Unis ont récemment traversée ; que ce qui s'était passé dans la Grande-Bretagne, et ses colonies durant cette période avait soulevé aux Etats-Unis des sentiments que le peuple de ce pays n'avait aucun désir de professer envers la Grande-Bretagne.

Que l'histoire des courses de l'*Alabama* et des autres croiseurs construits, armés ou équipés ou qui avaient reçu un surcroît de force dans la Grande-Bretagne ou ses colonies, et l'histoire des opérations de ces navires, démontraient que des pertes directes énormes avaient été éprouvées par suite de captures ou de destruction d'un grand nombre de navires et de leurs cargaisons, et pour les dépenses nationales faites dans le but de poursuivre ces croiseurs, et aussi pour pertes indirectes résultant soit du transfert de nombreux bâtiments de la marine marchande au pavillon anglais, soit de l'augmentation du tarif des assurances maritimes, soit de la prolongation de la guerre et des frais énormes que cette prolongation a causés au pays.

Les commissaires américains ont exposé, en outre, que la Grande-Bretagne, pour avoir marqué d'observer convenablement ses devoirs de neutre, s'était rendue responsable des actes commis par les croiseurs ; que les réclamations fondées sur la perte et la destruction de propriétés privées, et qui avaient été jusque là formulées et soumises, s'élevaient à une somme d'environ quatorze millions de piastres, intérêts non compris, montant qui s'accroîtrait encore de beaucoup, par suite de réclamations qui n'avaient point encore été présentées ; que les frais que le gouvernement américain avait été obligé de faire pour armer ses navires et les mettre à la poursuite des croiseurs, pouvaient être facilement établis par les officiers comptables du dit gouvernement ; que, dans l'espoir que l'on arriverait à un règlement amiable, nulle évaluation n'avait été faite des pertes indirectes, sans préjudice toutefois du droit d'indemnité à recevoir de ce chef dans le cas où aucun règlement amiable n'interviendrait.

Les commissaires américains ont de plus exposé qu'ils espéraient que les commissaires anglais pourraient consigner dans leur dossier l'expression d'un regret de la part du gouvernement de Sa Majesté à l'occasion des actes de déprédation commis par les croiseurs. Ils ont

aussi proposé que la haute commission internationale voulût bien s'entendre sur le chiffre dû et la somme à payer par la Grande-Bretagne aux Etats-Unis.

Les commissaires représentant l'Angleterre ont répondu à ces ouvertures qu'ils n'admettaient pas que la Grande-Bretagne eût manqué de remplir vis-à-vis des Etats-Unis les devoirs qui lui sont imposés par les règles du droit des gens ou qu'elle fût justement responsable des pertes causées aux Etats-Unis par les actes des croiseurs dont avaient parlé les commissaires américains.

Ils firent observer aux commissaires américains que plusieurs des navires suspects d'intention de croiser contre les Etats-Unis, y compris deux bâtiments blindés, avaient été arrêtés et détenus par ordre du gouvernement anglais, et que ce gouvernement ne s'était pas borné à remplir ses obligations internationales dans leur plus large interprétation, comme, par exemple, lorsqu'il a acheté à un prix exorbitant la flotille anglo-chinoise que l'on croyait devoir être employée contre les Etats-Unis.

Les commissaires anglais ont ajouté que bien que l'Angleterre eût, dès le principe, décliné toute responsabilité à propos des faits et gestes de l'*Alabama* et des autres croiseurs, elle avait cependant fait preuve de bon vouloir, et cela dans l'intérêt du maintien de bons rapports avec les Etats-Unis, en adoptant le principe de l'arbitrage, pourvu que l'on pût trouver un arbitre convenable et s'entendre sur les points auxquels l'arbitrage pourrait s'appliquer.

Les commissaires s'abstiendront donc de répondre en détail à l'exposé fait par les commissaires américains, dans l'espoir que l'on pourrait obvier à la nécessité de s'engager dans une controverse prolongée en adoptant le mode équitable d'arrangement qu'ils avaient été chargés de proposer au nom de leur gouvernement. Les commissaires renouvellent donc, en son nom, l'offre d'arbitrage.

Les commissaires américains expriment leur regret de la décision prise par les commissaires anglais; ils ajoutent qu'ils ne sauraient consentir à soumettre la question de la responsabilité encourue par le gouvernement de Sa Majesté à un arbitrage qu'autant que les principes qui doivent servir de guide et de règle dans l'examen des faits auront été préalablement arrêtés.

Les commissaires anglais ont répondu qu'ils n'avaient aucune autorité pour adhérer au renvoi de ces réclamations à un arbitre en l'accompagnant d'instructions sur les principes devant servir de base dans l'examen des titres à l'appui de ces réclamations. Ils ont déclaré, toutefois, être disposés à prendre connaissance des principes qui deviendraient la règle de l'avenir; mais il sont d'avis que la meilleure marche à adopter serait de soumettre les faits à un arbitre et de lui laisser toute liberté de décider à leur sujet, après avoir entendu les arguments présentés de part et d'autre.

Les commissaires américains ont répliqué qu'ils étaient prêts à procéder à l'examen de ces principes et à en arrêter la forme et la teneur pour l'avenir, pourvu qu'il fût entendu que ces principes, une fois arrêtés, seraient applicables aux faits se rattachant à l'affaire de l'*Alabama*.

Les commissaires anglais répondent à cela qu'ils ne peuvent admettre qu'il y ait eu violation d'aucuns des principes actuels du droit des gens, et que les instructions qu'ils ont reçues ne les autorisent pas à céder à la proposition d'établir des règles ou principes pour la gouverne de l'arbitre, mais qu'ils feront part à leur gouvernement des vues des commissaires américains à ce sujet.

Aux conférences tenues respectivement les 9, 10, 13 et 14 mars, la haute commission internationale a procédé à l'examen de la forme à donner à la déclaration de principes ou règles que les commissaires des Etats-Unis désiraient voir adopter pour l'instruction de l'arbitre et pour la gouverne des deux pays dans les cas à venir.

A la clôture de la conférence du 14 mars, les commissaires anglais réservent plusieurs questions à la considération de leur gouvernement.

Dans la conférence du 5 avril, les commissaires anglais ont dit avoir été chargés de déclarer que le gouvernement de Sa Majesté ne pouvait donner son assentiment au projet d'adopter une règle qui serait appliquée rétroactivement aux réclamations formulées à propos de l'*Alabama*. Cependant le gouvernement de Sa Majesté, afin de faire preuve de son désir de fortifier les rapports d'amitié entre les deux pays et d'éviter de nouvelles discussions pour l'ave-

nir, consentait à ce que, dans la discussion des questions soulevées entre les deux pays, l'arbitre pût se prévaloir de la circonstance que le gouvernement de Sa Majesté consent à agir d'après les principes établis dans les règles proposées par les commissaires américains, savoir :

RÈGLES.

Un gouvernement neutre est tenu :

1o. D'user de toute diligence pour empêcher dans sa juridiction, l'équipement et l'armement de tout vaisseau qu'il a des motifs raisonnables de croire destiné à croiser ou à faire la guerre contre une puissance avec laquelle il est en paix ; et aussi d'employer la même diligence à empêcher le départ de sa juridiction de tout vaisseau destiné à croiser ou à faire la guerre comme il a été dit ci-dessus, ce vaisseau ayant été spécialement adapté, en tout ou en partie, dans la juridiction de ce gouvernement, à un usage guerrier ;

2o. De ne permettre à aucun des belligérants de faire de ses ports ou de ses eaux la base de ses opérations maritimes contre l'autre, ni de s'en servir pour augmenter ou renouveler ses approvisionnements militaires, ses armes ou pour recruter des hommes.

3o. D'exercer toute diligence dans ses propres ports et dans ses eaux, et, à l'égard de toutes personnes dans sa juridiction, pour empêcher toute violation des obligations et des devoirs qui précèdent.

Une des conditions de cet arrangement est que dorénavant ces règles seront considérées comme obligatoires dans les relations réciproques des deux pays.

Il fut aussi admis qu'en décidant les questions qui lui seraient soumises, l'arbitre serait guidé par les règles précédentes que la haute commission avait considérées comme applicables aux réclamations des Etats-Unis, et par les principes du droit des gens qui ne sont pas incompatibles avec elles et que l'arbitre jugerait de nature à s'appliquer à l'affaire.

La haute commission mixte examina alors sous quelles formes les réclamations seraient soumises, et quelle serait la manière de constituer le tribunal d'arbitrage.

Dans les conférences du 6, du 8, du 9, du 10 et du 12 avril, la haute commission mixte examina et discuta dans quelles formes on présenterait les affaires, la manière de prononcer les décisions favorables aux intéressés, et comment les arbitres seraient choisis.

Les commissaires américains, faisant allusion à l'espoir qu'ils avaient exprimé le 8 mars, demandèrent si les commissaires anglais consentaient à consigner officiellement par écrit les regrets que les déprédations commises par les vaisseaux qui donnaient lieu à ces discussions, avaient dû faire éprouver au gouvernement de Sa Majesté. Les commissaires anglais répondirent qu'ils étaient en mesure d'exprimer d'une manière amicale et sans réserve les regrets que causaient au gouvernement de la Reine la fuite de l'*Alabama* et des autres vaisseaux sortis des ports anglais, ainsi que les actes de brigandage dont ils s'étaient rendus coupables.

Les commissaires américains acceptèrent cette expression de regret comme étant de nature à leur donner pleine satisfaction ; ils y voyaient un témoignage de bienveillance ; ils étaient convaincus, ajoutèrent-ils, que cette déclaration serait interprétée de la même manière par le gouvernement et par le peuple des Etats-Unis.

Dans la conférence du 13 avril, les commissaires se mirent d'accord sur le traité depuis l'article I jusqu'à l'article XI.

ARTICLES XII à XVII.

A la conférence du 4 mars, il fut convenu d'examiner les sujets soumis à la haute commission mixte par les deux gouvernements dans l'ordre où ils se trouvent indiqués dans la correspondance échangée entre Sir Edward Thornton et M. Fish, et de différer la considération du règlement de toutes autres réclamations, tant des sujets britanniques que des citoyens des Etats-Unis, surgissant des actes commis durant la "guerre civile dans ce pays," telles que décrites par Sir Edward Thornton dans sa lettre du 1er février, jusqu'à ce que les sujets mentionnés dans les lettres précédentes fussent réglés.

Les commissaires américains dirent qu'ils supposaient ne pas se tromper en croyant que les lois anglaises défendaient aux sujets anglais de posséder des esclaves ; ils demandaient donc

si des réclamations d'indemnité pour la perte d'esclaves, ou pour une prétendue propriété ou prétendus intérêts dans la possession d'esclaves, peuvent être ou seront présentées par le gouvernement britannique, ou au nom de quelques sujets anglais, en vertu du traité maintenant sous négociation, s'il n'y a pas dans le traité de mots positifs excluant de pareilles réclamations ?

Les commissaires britanniques répondirent que par la loi anglaise il était depuis longtemps défendu aux sujets anglais d'acheter ou faire le commerce des esclaves, non-seulement dans les possessions de la couronne britannique, mais encore dans tout pays étranger ; et qu'ils n'hésitaient nullement à déclarer qu'aucune réclamation au nom de sujets anglais, pour la perte d'esclaves, ou pour la propriété ou des intérêts dans la propriété d'esclaves, ne serait présentée par le gouvernement britannique.

Au sujet du paragraphe de la lettre de Sir Edward Thornton en date du 26 janvier, parlant du " mode de règlement des différentes questions qui ont surgi à propos des pêcheries, aussi bien que celles qui affectent les relations des Etats-Unis avec les possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord," les commissaires anglais proposèrent que la haute commission mixte prît en considération les réclamations présentées pour les pertes et dommages soufferts par le peuple du Canada à la suite de ce que l'on est convenu d'appeler les invasions feniennes.

Les commissaires américains s'y opposèrent, et il fut convenu que le sujet pourrait être ramené de nouveau par les commissaires anglais, conjointement avec les sujets mentionnés par Sir Edward Thornton dans sa lettre du 1er février.

A la conférence du 14 avril, la haute commission mixte prit en considération les sujets mentionnés par Sir Edward Thornton dans cette lettre.

Les commissaires anglais proposèrent qu'une commission fût nommée pour prendre ces réclamations en considération, et que la convention de 1853 fût suivie comme précédent. Cette proposition fût agréée, sauf qu'il fut décidé qu'il y aurait un troisième commissaire aux lieu d'un arbitre.

A la conférence du 15 avril, les articles XII à XVII du traité furent adoptés.

A la conférence du 26 avril, les commissaires anglais ramenèrent de nouveau devant la haute commission mixte les réclamations du peuple du Canada pour les pertes et dommages éprouvés par suite des invasions feniennes. Ils dirent qu'ils avaient reçu instruction de présenter ces réclamations et de dire que le gouvernement de Sa Majesté les regardait comme tombant dans la catégorie des sujets indiqués par Sir Edward Thornton dans sa lettre du 6 janvier, comme étant du ressort de la haute commission mixte.

Les commissaires américains répliquèrent qu'ils étaient chargés de dire que le gouvernement des Etats-Unis ne regardait pas ces réclamations comme tombant dans cette catégorie, et qu'ils n'étaient pas autorisés par leur gouvernement à les prendre en considération. Ils déclinerent en conséquence de s'en occuper.

Les commissaires anglais dirent que, comme ce sujet ne paraissait pas entrer dans le cadre des instructions des commissaires américains, ils devaient en référer à leur gouvernement pour en obtenir de nouvelles instructions.

A la conférence du 3 mai, les commissaires anglais dirent qu'ils étaient chargés par leur gouvernement d'exprimer leur regret de ce que les commissaires américains ne fussent pas autorisés à s'occuper de la question des invasions feniennes, et ils demandèrent si leur position était toujours la même.

Les commissaires américains répondirent qu'ils ne voyaient aucune raison de modifier la réponse qu'ils avaient faite au sujet de cette proposition, qu'à leur avis, ce sujet n'entraît pas dans le cadre de la correspondance échangée entre Sir Edward Thornton et M. Fish, dans l'une ou l'autre des lettres du premier ; et qu'ils ne se croyaient pas justifiables de s'occuper d'aucune catégorie de réclamations dont il n'était pas question lors de la création de la haute commission, et que les réclamations dont il s'agissait maintenant ne se recommandaient pas à leur faveur.

Les commissaires anglais répondirent que sous ces circonstances ils n'insisteraient pas davantage à ce que le règlement de ces réclamations fût compris dans le traité actuel, et qu'ils avaient d'autant moins de difficulté à le faire que ces réclamations étaient en partie d'une nature indirecte et reposaient sur des inductions.

ARTICLES XVIII A XXV.

A la conférence du 6 mars, les commissaires anglais dirent qu'ils étaient prêts à discuter la question des pêcheries, soit en détail, soit en général, de manière à examiner les droits respectifs des deux pays en vertu du traité de 1818 et la loi générale des nations, ou à entreprendre de suite le règlement de la question sur une large base.

Les commissaires américains dirent qu'afin d'éviter la discussion de sujets dont des négociations subséquentes rendraient inutile de s'occuper, ils pensaient qu'il serait préférable d'adopter cette dernière proposition, et demandèrent quelles seraient, dans ce cas, les bases que voudraient proposer les commissaires anglais.

Les commissaires anglais répondirent qu'ils pensaient que le traité de réciprocité du 5 juin 1854 devrait être rétabli en principe.

Les commissaires américains refusèrent de consentir au renouvellement de l'ancien traité de réciprocité.

Les commissaires anglais suggérèrent alors que si quelques modifications considérables étaient faites dans les arrangements de tarif de ce traité, le commerce de cabotage des Etats-Unis et des possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord devrait être réciproquement libre, et que la navigation du fleuve St. Laurent et des canaux canadiens devrait aussi être ouverte aux citoyens des Etats-Unis aux mêmes conditions qu'aux sujets britanniques.

Les commissaires américains déclinèrent cette proposition et s'opposèrent à une négociation basée sur le traité de réciprocité. Ils dirent que ce traité n'avait pas satisfait le peuple des Etats-Unis, et qu'il avait en conséquence été abrogé par la dénonciation du gouvernement des Etats-Unis, conformément à ses dispositions. Son renouvellement n'était pas dans leur intérêt et ne serait pas conforme aux sentiments du peuple américain. Ils ajoutèrent qu'il ne leur était pas loisible de traiter de l'ouverture du commerce de cabotage des Etats-Unis aux sujets de Sa Majesté résidant dans ses possessions de l'Amérique du Nord. Il fut convenu que les questions relatives à la navigation du fleuve St. Laurent et des canaux canadiens, et à d'autres questions commerciales affectant le Canada, seraient être traitées séparément.

La question des pêcheries fut encore discutée aux conférences des 7, 20, 22 et 25 mars. Les commissaires américains dirent que si la valeur des pêcheries des côtes pouvait être constatée, les Etats-Unis préféreraient acheter pour une somme d'argent le droit de jouir à perpétuité de l'usage de ces pêcheries en commun avec les pêcheurs britanniques, et mentionnèrent \$1,000,000 comme étant la somme qu'ils étaient disposés à offrir. Les commissaires anglais répondirent qu'ils croyaient que cette offre était insuffisante, et qu'aucun arrangement ne pourrait être accepté si l'admission aux Etats-Unis, libre de droit, du poisson provenant des pêcheries britanniques n'en formait partie; ils ajoutèrent que tout arrangement pour l'acquisition par achat des pêcheries des côtes à perpétuité offrait de graves objections.

Les commissaires américains demandèrent s'il serait nécessaire, dans le cas d'un arrangement pour leur achat, de le soumettre aux parlements coloniaux ou provinciaux.

Les commissaires anglais expliquèrent que les pêcheries qui se trouvaient dans les limites de la juridiction maritime des différentes colonies anglaises appartenaient à ces colonies, et qu'il serait nécessaire de soumettre aux parlements coloniaux ou provinciaux tout arrangement qui pourrait affecter la propriété ou les droits des colonies; et qu'il faudrait aussi que le parlement impérial légiférât sur le sujet. Dans le cours de ces discussions, les commissaires anglais prétendirent que ces pêcheries des côtes étaient d'une grande valeur, et que l'arrangement le plus satisfaisant qui pourrait être fait à l'égard de leur usage serait un arrangement de tarif réciproque, et la réciprocité du commerce de cabotage.

Les commissaires américains répondirent que leur valeur était surfaite; que les Etats-Unis désiraient s'en assurer la jouissance, non pas à cause de leur valeur commerciale ou intrinsèque, mais afin d'écartier une source d'irritation; et qu'ils ne pouvaient nullement faire espérer que le congrès des Etats-Unis consentirait à un arrangement de tarif tel que celui que l'on proposait, ou à aucun projet d'admission en franchise réciproque, sur une grande échelle, des produits des deux pays; mais que, comme l'une des branches du congrès s'était récemment et plus d'une fois prononcée en faveur de l'abolition des droits imposés sur le charbon de

terre et le sel, ils proposeraient que le charbon, le sel et le poisson fussent réciproquement admis en franchise; et de plus, comme le congrès avait enlevé les droits sur une partie du bois de service jusque là frappée d'impôts, et que la législation des Etats-Unis tendait généralement à la réduction des taxes et impôts en proportion de la réduction de la dette et des dépenses publiques, ils proposeraient, aussi que le bois de construction fût admis en franchise à dater du 1er juillet 1874, sauf l'approbation du congrès qui était nécessaire sur toutes les questions ayant trait aux droits d'importation.

Les commissaires anglais, à la conférence du 17 avril, dirent qu'ils avaient soumis cette offre à leur gouvernement, et qu'ils étaient chargés d'informer les commissaires américains qu'elle était regardée comme insuffisante, et que le gouvernement de Sa Majesté craignait que la libre admission du bois de service devait avoir lieu de suite, et que les concessions proposées au sujet du tarif devraient être accompagnées d'une indemnité pécuniaire.

Les commissaires américains dirent alors qu'ils retiraient la proposition qu'ils avaient précédemment faite d'admettre réciproquement en franchise le charbon, le sel et le poisson, et le bois de service après le 1er juillet 1874; que cette proposition avait été faite exclusivement dans l'intérêt d'un règlement amiable et dans le but d'écarter une source d'irritation et d'anxiété; que sa valeur dépassait la valeur commerciale ou intrinsèque des droits qui auraient été acquis en retour, et qu'ils ne pouvaient acquiescer à un arrangement sur les bases maintenant proposées par les commissaires anglais; puis ils renouvelèrent leur proposition de payer un équivalent en argent pour l'usage des pêcheries des côtes. Ils proposèrent de plus que, dans le cas où les deux gouvernements ne pourraient s'entendre sur la somme à payer ainsi comme équivalent, la question fût renvoyée à la décision d'une commission impartiale.

Les commissaires anglais répliquèrent qu'ils n'avaient reçu aucune instruction au sujet de cette proposition, et qu'il leur serait impossible d'en venir à un arrangement, excepté pour un nombre d'années déterminé, et dans lequel serait compris la concession de l'admission libre du poisson et des huiles de poisson par les commissaires américains; mais que s'ils concédaient l'admission libre du poisson et des huiles de poisson, ils demanderaient à leur gouvernement s'il consentirait au renvoi à des arbitres de la question de l'indemnité pécuniaire.

Les commissaires américains répondirent qu'ils étaient prêts, sauf ratification par le congrès, à concéder l'admission libre du poisson et des huiles de poisson comme équivalent de l'usage des pêcheries des côtes, et à conclure un arrangement pour un nombre d'années déterminé; qu'ils étaient d'opinion que cette concession était plus qu'un équivalent de ces pêcheries, mais qu'ils étaient aussi prêts à consentir à un renvoi de la question à des arbitres ainsi que celle du montant à payer pour compléter l'équivalent si c'était nécessaire, avec l'entente qu'il y aurait législation avant qu'aucun paiement ne fût effectué.

Le sujet fut encore discuté aux conférences des 18 et 19 avril, et les commissaires anglais ayant soumis la dernière proposition à leur gouvernement et reçu instruction de l'accepter, les articles XVIII à XXV du traité furent adoptés à la conférence du 22 avril.

ARTICLES XXVI A XXXIII.

À la conférence du 6 mars, les commissaires anglais proposèrent que le traité de réciprocité du 5 juin 1854 fût rétabli en principe, et que, si quelques modifications considérables étaient faites dans les arrangements de tarif en vigueur sous le traité, le commerce de cabotage des Etats-Unis et des possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord devrait être réciproquement libre, et que la navigation du St. Laurent et des canaux canadiens devrait aussi être ouverte aux citoyens des Etats-Unis, aux mêmes conditions qu'aux sujets britanniques.

Les commissaires américains déclinaient cette proposition, et dans les négociations subséquentes la question des pêcheries fut traitée sur son propre mérite.

À la conférence du 17 mars, la haute commission mixte s'occupa de la question de l'amélioration de la navigation des battures de St. Claire, par les Etats-Unis.

À la conférence du 18 mars, les questions de la navigation du fleuve St. Laurent et des canaux, ainsi que d'autres sujets s'y rattachant, furent discutés.

Les commissaires américains proposèrent de s'occuper de la question du transit des marchandises en entrepôt à travers le Canada et les États-Unis,—ce qui fut adopté:

Les commissaires anglais proposèrent de s'occuper de la question d'ouvrir le commerce de cabotage des lacs réciproquement à chaque nation,—ce qui fut rejeté.

Sur la proposition des commissaires anglais, il fut convenu de prendre la question du transport des marchandises en considération.

Les commissaires anglais, proposèrent de prendre en considération la réciprocité de l'enregistrement des navires, entre le Canada et les États-Unis,—ce qui fut rejeté.

A la conférence du 23 mars, la question du transport fut discutée et remise pour plus amples informations, sur proposition des commissaires américains.

La question du transit fut discutée, et il fut convenu que tout règlement qui pourrait être fait devait comprendre un arrangement réciproque à ce sujet, pour le même tems que dureraient les arrangements relatifs aux pêcheries.

La question de la navigation du St. Laurent et des canaux fut ramenée.

Les commissaires anglais dirent qu'ils regardaient la concession de la libre navigation du lac Michigan, comme étant l'équivalent de la libre navigation du fleuve St. Laurent.

Quant aux canaux, ils dirent que la concession du privilège de s'en servir dans leur état actuel, aux mêmes conditions que les sujets britanniques, était une concession beaucoup plus forte que celle de l'usage correspondant des canaux offerts par les États-Unis.

Ils ajoutèrent que l'agrandissement des canaux entraînerait une dépense très considérable, et demandèrent quel équivalent les commissaires américains proposaient de donner pour l'abandon du droit de contrôler les péages pour l'usage des canaux, soit dans leur état actuel, soit après leur agrandissement.

Les commissaires américains répondirent que, à moins que le canal Welland ne fût agrandi de manière à répondre aux besoins du commerce actuel, ils n'étaient pas prêts à faire aucune concession; qu'à leur avis les citoyens des États-Unis pouvaient aujourd'hui équitablement réclamer le droit de naviguer sur le fleuve St. Laurent, dans son état naturel, en amont et en aval, entre le 45^e parallèle de latitude nord, où il cesse de former la frontière entre les deux pays, et la mer et ils ne pouvaient admettre que la navigation du lac Michigan dût être donnée ou regardée comme un équivalent de ce droit; et ils pensaient que la concession de la navigation du lac Michigan et des canaux offerts par eux était plus qu'un équivalent des concessions demandées au sujet des canaux canadiens. Ils proposèrent, au sujet d'un arrangement réciproque relatif au transit et au transport, que le Canada s'engageât à agrandir le canal Welland et les canaux du St. Laurent, à ne pas prélever de péages différentiels, et à limiter ces péages à un taux suffisant pour pourvoir à l'entretien des canaux, servir un intérêt raisonnable sur les frais de construction et d'agrandissement, et prélever un fonds d'amortissement pour rembourser dans un temps raisonnable les frais de leur agrandissement;—et que la navigation du St. Laurent, des canaux canadiens, des canaux offerts par les États-Unis, et du lac Michigan, fût ouverte réciproquement aux citoyens des États-Unis et aux sujets anglais. Cette proposition fut refusée par les commissaires anglais, qui répétèrent qu'ils ne considéraient pas l'équivalent offert par les États-Unis comme une compensation suffisante des concessions réclamées de la Grande-Bretagne.

A la conférence du 27 mars, l'agrandissement projeté des canaux canadiens fut de nouveau discuté. Il fut exposé de la part des commissaires anglais que le gouvernement canadien avait maintenant sous considération, l'opportunité d'agrandir les canaux du St. Laurent, et qu'il avait déjà pourvu à l'agrandissement du canal Welland, qui allait être entrepris sans délai.

La question du droit d'exportation imposé dans le Nouveau-Brunswick sur les bois de service américains qui descendent la rivière St. Jean, fut proposée à la discussion par les commissaires américains.

A la conférence du 22 avril, les commissaires anglais proposèrent que la libre navigation du lac Michigan fût donnée en échange de la libre navigation du St. Laurent, que le gouvernement de Sa Majesté s'engagerait à presser le Canada d'ouvrir aux citoyens des États-Unis l'usage des canaux canadiens aux mêmes conditions qu'aux sujets britanniques, et que de son côté le gouvernement des États-Unis s'engagerait à presser les différents États d'ouvrir aux

sujets anglais l'usage de leurs canaux aux mêmes conditions qu'aux citoyens américains. Ils proposèrent aussi, comme partie de cet arrangement, une convention réciproque au sujet du transit et du transport, et que le gouvernement de la Grande-Bretagne engagerait le Nouveau-Brunswick à ne pas imposer de droits d'exportation sur le bois de service qui descend la rivière St. Jean pour être expédié aux Etats-Unis.

Les commissaires américains réitérèrent leurs opinions au sujet de la navigation du fleuve St. Laurent dans son état naturel.

Les commissaires anglais répliquèrent qu'ils ne pouvaient admettre les prétentions des citoyens américains à la navigation du St. Laurent comme un droit ; mais que le gouvernement anglais n'avait aucun désir de les en exclure. Ils firent cependant observer qu'il y avait plusieurs rivières, dans l'Alaska, qui devraient pour les mêmes motifs, être déclarées libres et ouvertes aux sujets britanniques, dans le cas où le St. Laurent serait déclaré libre.

Les commissaires américains répondirent qu'ils étaient prêts à prendre cette question en considération. Ils consentirent aussi à l'arrangement proposé à propos des canaux, mais en le limitant, quant aux canaux américains, à ceux qui se rattachaient à la navigation des lacs ou rivières traversés par la frontière ou contigus à la frontière entre les possessions britanniques et américaines. Ils consentirent aussi à donner la navigation du lac Michigan pour un certain nombre d'années. Ils désiraient, et il fut convenu que l'arrangement relatif au transport n'aurait lieu qu'à la condition qu'il n'y aurait ni péages ni réglemens différentiels sur les canaux canadiens, et que le droit d'exportation imposé par le Nouveau-Brunswick sur le bois de service destiné aux Etats-Unis serait aboli. Il fut aussi convenu que le droit de transport dépendrait de la non-imposition de droits d'exportation d'un côté ou de l'autre sur les marchandises de l'autre partie passant en transit.

La discussion de ces sujets fut continuée aux conférences des 24, 25 et 26 avril, et les articles XXVI à XXXIII du traité furent adoptés à la conférence du 3 mai.

Dans le cours de ces discussions, les commissaires anglais appelèrent l'attention sur la question du tracé de la ligne frontière le long du quarante-neuvième parallèle, qui reste encore à faire entre le lac des Bois et les Montagnes Rocheuses, et auquel il avait été fait allusion dans le message du président.

Les commissaires américains dirent que ce tracé tombait sous l'action administrative, et qu'il n'était pas nécessaire qu'il figurât dans un traité. Le gouvernement des Etats-Unis serait prêt à s'entendre avec le gouvernement anglais pour la nomination d'une commission chargée d'établir la frontière, comme la chose avait été faite au sujet du reste de la frontière le long du quarante-neuvième parallèle, aussitôt que les crédits législatifs pourraient être ouverts et les autres arrangements nécessaires complétés.

ARTICLES XXXIV à XLII.

A la conférence du 15 mars, les commissaires anglais dirent qu'ils proposeraient de prendre ce jour-là la question de la frontière maritime du Nord-Ouest; que ce différend existait depuis longtemps; qu'il avait plus d'une fois fait le sujet de négociations entre les deux gouvernements, et que les négociateurs s'étaient, en janvier 1869, entendus sur un traité. Ils proposèrent alors que cette question fût renvoyée à l'arbitrage, sur la base des dispositions de ce traité.

Les commissaires américains répondirent que, bien qu'aucun vote formel n'eût eu lieu sur ce traité, l'on savait parfaitement qu'il n'avait pas été vu d'un œil favorable par le Sénat. Ils déclinaient la proposition des commissaires anglais et exprimèrent le désir qu'il fût fait un effort pour faire régler la question par la haute commission mixte.

Les commissaires anglais y consentirent, et présentèrent les raisons qui les portaient à regarder le détroit de Rosario comme étant celui dont il était question dans le traité du 15 juin 1846.

Les commissaires américains répliquèrent et présentèrent aussi les raisons qui les portaient à regarder le canal de Haro comme étant celui dont il était question dans le traité. Ils produisirent aussi à l'appui de leur opinion, la correspondance primitive de M. Everett, avec son

gouvernement, dont il n'avait pas été fait mention dans les discussions antérieures de cette question.

Les commissaires anglais répondirent qu'ils ne voyaient dans cette correspondance aucune raison qui pût les induire à changer l'opinion qu'ils avaient précédemment exprimée. Ils demandèrent ensuite si les commissaires américains avaient quelque autre proposition à faire.

Les commissaires américains répliquèrent que, en face de la position prise par les commissaires anglais, il paraissait que le traité du 15 juin 1846 pouvait avoir été conclu sous un malentendu mutuel, et qu'il n'aurait pas été fait si chaque partie contractante eût compris alors l'interprétation que l'autre partie donne au langage dont la signification est disputée; ils proposèrent donc d'abroger toute cette partie du traité et de rétablir la ligne frontière qui était en contestation avant que ce traité ne fût conclu.

Les commissaires anglais répondirent que la proposition d'abroger un traité était très grave, et qu'ils n'avaient aucune instruction qui leur permit de s'en occuper; et à la conférence du 20 mars, les commissaires anglais déclinèrent la proposition.

A la conférence du 19 avril, les commissaires anglais proposèrent aux commissaires américains d'adopter le chenal du milieu (généralement désigné sous le nom de canal de Douglas) comme étant celui à travers lequel la ligne frontière serait tirée, avec l'entente que tous les chenaux de l'archipel seraient libres et communs aux deux parties.

Les commissaires américains refusèrent de s'occuper de cette proposition. Ils proposèrent que la haute commission mixte reconnût le canal de Haro comme étant celui dont il est question dans le traité du 15 juin 1846, avec une convention mutuelle qu'aucunes fortifications ne seraient élevées par l'une ou l'autre partie pour l'obstruer ou le commander, et en prenant des dispositions convenables pour sauvegarder les droits de propriété des sujets anglais dans l'île de San Juan.

Les commissaires anglais déclinèrent cette proposition et dirent que, étant convaincus de l'exactitude de leur interprétation du traité, ils ne pourraient l'abandonner qu'après une décision équitable d'un arbitre impartial. Ils renouvelèrent en conséquence leur proposition de renvoyer la question à l'arbitrage, en espérant qu'elle serait prise en sérieuse considération.

Les commissaires américains répondirent qu'ils s'étaient flattés que leur dernière proposition serait acceptée. Comme elle avait été repoussée, ils consentiraient, si les autres questions entre les deux gouvernements étaient réglées d'une manière satisfaisante, au renvoi de la question à un arbitrage pour faire décider si la ligne passerait à travers le canal de Haro ou à travers le détroit de Rosario, à condition que les deux gouvernements auraient le droit d'inclure dans les témoignages à soumettre à l'arbitre tous les documents, correspondances officielles et autres mémoires officiels ou publics se rattachant au sujet, qu'ils croiraient nécessaires à l'appui de leur cause. Cette condition fut acceptée.

Les commissaires anglais proposèrent que l'arbitre aurait le droit de tirer la frontière à travers un chenal intermédiaire. Les commissaires américains déclinèrent cette proposition, en disant qu'ils désiraient avoir une décision et non pas un compromis.

Les commissaires anglais proposèrent qu'il fut déclaré que la véritable interprétation du traité de 1846 était que tous les canaux ou détroits devaient être ouverts à la navigation des deux parties contractantes. Les commissaires américains répondirent qu'ils n'interprétaient pas de cette manière le traité de 1846, et que par conséquent ils ne pouvaient consentir à cette déclaration.

La discussion de ce sujet fut continuée pendant cette conférence, et à celle du 22 avril, les articles XXXIV à XLII du traité furent adoptés.

Les hauts commissaires approuvent ce mémoire et ordonnent qu'il soit inscrit au protocole.

La conférence est ajournée au 6 de mai.

TENTERDEN.

J. C. BANCROFT DAVIS

37e Protocole des Conférences entre les Hauts Commissaires de la part de la Grande-Bretagne et les Hauts Commissaires de la part des Etats-Unis d'Amérique.

Washington, 6 mai 1871.

Les hauts commissaires s'étant réunis, le protocole de la conférence du 4 mai est lu et ratifié.

Lord de Grey dit que, comme la haute commission mixte ne se réunira plus après aujourd'hui, si ce n'est pour signer le traité, il désire exprimer, en son nom, et au nom de ses collègues, leur haute appréciation de la manière dont M. Fish et ses collègues américains avaient, de leur côté, conduit les négociations. Il a été agréable aux commissaires anglais d'être associé à des collègues qui étaient comme eux animés du sincère désir d'arriver à un règlement, également honorable et juste pour les deux pays, des différentes questions dont il avait été de leur devoir de traiter, et que les commissaires anglais se rappelleraient toujours avec une vive satisfaction l'esprit honorable et amical dont avaient fait preuve les commissaires américains.

M. Fish, au nom des commissaires américains, dit qu'ils étaient très-sensibles aux paroles amicales de lord de Grey, et de l'esprit de complaisance qui les avaient suggérées. Dès l'ouverture de la première conférence, les commissaires américains avaient été frappés de la sincérité du désir manifesté par les commissaires anglais d'en arriver à un règlement qui fût digne des deux puissances qui avaient confié à cette haute commission mixte le règlement de diverses questions qui avaient un intérêt particulier, et qui en même temps étaient complexes et délicates. Ses collègues et lui-même ne pourraient jamais cesser d'apprécier l'esprit généreux et la manière ouverte et amicale avec lesquels les commissaires anglais avaient abordé et discuté les différentes questions qui avaient amené la conclusion d'un traité qui, il l'espérait, recevrait l'approbation du peuple des deux pays, et deviendrait la fondation d'une entente cordiale et amicale entre elles qui ne cesserait jamais.

M. Fish ajoute qu'il était certain que chaque membre de la haute commission désirerait enregistrer son appréciation de l'habileté, du zèle et du travail incessant que les secrétaires des conférences avaient déployés dans l'accomplissement de leurs importants et difficiles devoirs, et qu'il savait qu'il ne faisait qu'exprimer les sentiments des commissaires en disant que lord Tenterden et M. Bancroft Davis méritaient, et étaient priés d'accepter les remerciements de la haute commission mixte pour leurs précieux services et la grande aide qu'ils avaient rendus à la commission, avec une obligeance qui ne s'est pas démentie un seul instant.

Lord de Grey répond, au nom des commissaires anglais, que lui et ses collègues concouraient très-cordialement dans la proposition faite par M. Fish, que les remerciements de la haute commission mixte soient offerts à M. Bancroft Davis et à lord Tenterden, pour leurs précieux services comme secrétaires des conférences. Les commissaires anglais reconnaissent aussi bien que leurs collègues américains le grand avantage que la commission a retirée de l'aide que ces messieurs lui ont donné dans la conduite des importantes négociations dans lesquelles ils ont été engagés.

La signature du traité est fixée au lundi, 8 mai.

TENTERDEN,
J. C. BANCROFT DAVIS.

DÉPÊCHE DES HAUTS COMMISSAIRES DE SA MAJESTE, AVEC COPIE
DU TRAITÉ SIGNÉ À WASHINGTON LE 8 MAI 1871.

Les Hauts Commissaires de Sa Majesté à Lord Granville.—(Reçue le 21 mai.)

WASHINGTON, 8 mai 1871.

MILORD,—Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons aujourd'hui signé le traité avec les hauts commissaires des États-Unis au ministère d'Etat.

Nous vous transmettons des copies du traité sous ce pli. L'original en sera porté à Londres par lord Tenterden.

La tâche de la haute commission de Sa Majesté étant maintenant terminée, nous désirons attirer l'attention spéciale de votre seigneurie sur la précieuse aide que nous avons reçue de lord Tenterden dans tout le cours des négociations. Nous ne pouvons parler trop hautement des remarquables connaissances et de l'habileté dont il a fait preuve, ou du zèle avec lequel il s'est acquitté de ses devoirs, et nous reconnaissons lui avoir les plus grandes obligations.

Nous désirons aussi enregistrer notre haute appréciation des services qui nous ont été rendus par M. Henry Howard, et des grands avantages que nous en avons retiré.

Nous devons aussi des remerciements à M. H. S. Northcote, qui nous a donné une haute opinion de ses aptitudes spéciales aux affaires, ainsi qu'au vicomte Goderich, qui nous a été très-utile.

Nous avons l'honneur d'être, etc.,

DE GREY ET RIPON,
STAFFORD H. NORTHCOTE,
EDWARD THORNTON,
JOHN A. MACDONALD,
MONTAGUE BERNARD.

Traité entre Sa Majesté et les États-Unis d'Amérique, signé à Washington le 8 mai 1871.

Sa Majesté Britannique et les États-Unis d'Amérique étant désireux d'arriver à un règlement amiable de toutes les causes de différent entre les deux pays, ont à cet effet nommé comme leurs plénipotentiaires respectifs, savoir :

Et Sa Majesté Britannique a, de son côté, nommé comme ses hauts commissaires et plénipotentiaires le Très-Honorable George Frédéric Samuel, comte de Grey et comte de Ripon, vicomte Goderich, baron Grantham, baronnet, pair du Royaume-Uni, Lord Président du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, chevalier du très-noble ordre de la Jarretière, etc.. etc. ; le Très-Honorable Sir Stafford Henry Northcote, baronnet, membre du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, membre du parlement, compagnon du très-honorable ordre du Bain, etc., etc. ; Sir Edward Thornton, chevalier commandeur du très-honorable ordre du Bain, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté aux États-Unis d'Amérique ; Sir John Alexander Macdonald, chevalier commandeur du très-honorable ordre du Bain, membre du Conseil Privé de Sa Majesté pour le Canada et ministre de la justice et procureur général de Sa Majesté pour ses possessions du Canada ; et Montague Bernard, écuyer, professeur (dotation Chicele) du droit des gens à l'Université d'Oxford ;

Et le président des États-Unis a nommé de la part des États-Unis comme commissaires dans une haute commission mixte et comme plénipotentiaires, Hamilton Fish, secrétaire d'Etat, Robert Cumming Schenck, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Grande-Bretagne ; Samuel Nelson, juge associé de la cour suprême des États-Unis ; Ebenezer Rockwood Hoar, du Massachusetts, et George Henry Williams, de l'Orégon.

Et les dits plénipotentiaires après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, qui ont été trouvés en due et bonne forme, ont arrêté et conclu les articles suivants :

ARTICLE I.

Attendu que des différends se sont élevés et existent encore entre les gouvernements des Etats-Unis et de l'Angleterre, par suite des faits commis par divers vaisseaux qui ont donné lieu aux réclamations dites de l'*Alabama*; attendu que Sa Majesté Britannique a autorisé ses hauts commissaires et plénipotentiaires à exprimer dans un esprit amical le regret qu'éprouve le gouvernement de Sa Majesté au sujet de l'évasion de l'*Alabama* et d'autres vaisseaux des ports britanniques, qu'elles qu'aient été les circonstances dans lesquelles elles ont eu lieu, et des déprédations commises par ces vaisseaux; pour faire disparaître et régler toutes les plaintes et les réclamations des Etats-Unis, et pour arriver à un prompt arrangement au sujet de ces réclamations, qui ne sont pas admises par le gouvernement de Sa Majesté Britannique, les hautes parties contractantes consentent à présent à ce que toutes les dites réclamations motivées par les faits commis par les vaisseaux ci-dessus mentionnés, et généralement connues sous le titre de "Réclamations de l'*Alabama*" soient déferées à un tribunal d'arbitrage composé de cinq arbitres nommés de la manière suivante, savoir: un par Sa Majesté Britannique, un par le président des Etats-Unis; Sa Majesté le Roi d'Italie sera prié d'en nommer un; le président de la confédération suisse un, et l'Empereur du Brésil un autre.

En cas de mort, d'absence de l'un ou de l'autre des dits arbitres ou d'incapacité d'exercer ses fonctions, ou dans le cas où l'un d'eux négligerait, refuserait ou cesserait d'agir comme arbitre, Sa Majesté Britannique, ou le président des Etats-Unis, ou Sa Majesté le Roi d'Italie, ou le président de la confédération Suisse, ou Sa Majesté l'Empereur du Brésil, suivant le cas, pourront nommer sans retard une autre personne pour agir comme arbitre au lieu et place de l'arbitre nommé primitivement par l'un de ces chefs d'Etat.

Et si dans les deux mois qui suivront la demande de l'une ou l'autre des hautes parties contractantes, Sa Majesté le Roi d'Italie, ou le président de la confédération suisse, ou Sa Majesté l'Empereur du Brésil refusait ou négligeait de nommer un arbitre soit pour pourvoir à la première nomination, soit pour remplacer un arbitre qui serait mort, absent ou rendu incapable de remplir ses fonctions, ou qui négligerait, refuserait ou cesserait par une cause quelconque d'agir comme arbitre, Sa Majesté le roi de Suède et de Norvège serait prié de nommer une ou plusieurs personnes, suivant le cas, pour exercer les fonctions d'arbitre.

ARTICLE II.

Les arbitres se réuniront à Genève, en Suisse, aussitôt qu'il leur sera possible après leur nomination. Ils examineront et décideront avec soin et impartialité toutes les questions qui leur seront soumises respectivement par les gouvernements de Sa Majesté Britannique et celui des Etats-Unis. Toutes les questions examinées par le tribunal, y compris la sentence finale, seront décidées à la majorité de tous les arbitres. Chacune des hautes parties contractantes nommera en outre une personne pour assister aux séances du tribunal comme son agent pour la représenter en général dans tout ce qui se rattachera à l'arbitrage.

ARTICLE III.

Le mémoire, écrit ou imprimé, de chacune des deux parties, accompagné des documents de la correspondance officielle et des autres témoignages sur lesquels chacune des parties s'appuie, sera remis en double à chacun des arbitres et à l'agent de la partie adverse aussitôt que possible après l'organisation du tribunal, mais dans un délai qui ne dépassera pas les six mois qui suivront l'échange des ratifications.

ARTICLE IV.

Dans les quatre mois qui suivront la remise, des deux côtés, du mémoire écrit ou imprimé, l'une et l'autre partie pourra, de la même manière, remettre en double à chaque arbitre et à l'agent de la partie adverse un contre-mémoire avec les documents, la correspondance et les témoignages en réponse au mémoire, aux documents, à la correspondance et aux témoignages présentés par l'autre partie.

Les arbitres pourront toutefois prolonger le temps pour la remise des contre-mémoires, des documents, des correspondances et des témoignages, lorsque, dans leur opinion, cela deviendra nécessaire en raison de la distance des endroits où l'on devra se procurer les témoignages à produire.

Si dans le mémoire soumis aux arbitres, l'une des parties a mentionné un rapport ou un document en sa possession exclusive, ou y a fait allusion sans en joindre une copie au dit mémoire, cette partie sera tenue, si l'autre juge à propos d'en faire la demande, d'en fournir une copie à cette partie ; et l'une des parties peut, par l'entremise des arbitres, sommer l'autre de produire les originaux ou des copies certifiées de tout document présenté comme preuve ; dans chaque cas les arbitres accorderont pour cette production les délais qu'il jugeront raisonnables.

ARTICLE V.

Il sera du devoir de l'agent de chaque partie, dans les deux mois qui suivront l'expiration du délai fixé pour les remises des contre-mémoires de part et d'autre, de remettre en double à chacun des dits arbitres et à l'agent de la partie adverse un bref, écrit ou imprimé, indiquant les points et se référant aux preuves sur lesquelles son gouvernement se fonde ; et les arbitres pourront, s'ils désirent obtenir de plus amples éclaircissements sur un point quelconque, demander un exposé ou un bref écrit ou imprimé, ou des renseignements de vive voix, par un avocat, sur le point en question ; mais en pareil cas, l'autre partie aura le droit de faire une réponse orale ou écrite, selon le cas.

ARTICLE VI.

En décidant les sujets qui leur seront soumis, les arbitres seront guidés par les trois règles suivantes, que les hautes parties contractantes conviennent d'accepter comme celles qui devront être appliquées à la cause. Et par les principes du droit des gens, qui n'y seront pas incompatibles, et que les arbitres décideront y être applicables.

RÈGLES.

Un gouvernement neutre est tenu :

1o. D'user de toute diligence pour empêcher dans sa juridiction, l'équipement et l'armement de tout vaisseau qu'il a des motifs raisonnables de croire destiné à croiser ou à faire la guerre contre une puissance avec laquelle il est en paix ; et aussi d'employer la même diligence à empêcher le départ de sa juridiction de tout vaisseau destiné à croiser ou à faire la guerre comme il a été dit ci-dessus, ce vaisseau ayant été spécialement adopté, en tout ou en partie, dans la juridiction de ce gouvernement, à un usage guerrier ;

2o. De ne permettre à aucun des belligérants de faire de ses ports ou de ses eaux la base de ses opérations maritimes contre l'autre, ni de s'en servir pour augmenter ou renouveler ses approvisionnements militaires, ses armes ou pour recruter des hommes.

3o. D'exercer toute diligence dans ses propres ports et dans ses eaux, et, à l'égard de de toutes personnes dans sa juridiction, d'empêcher toute violation des obligations et des devoirs qui précèdent.

Sa Majesté Britannique a ordonné à ses hauts commissaires de déclarer que son gouvernement ne peut donner son assentiment aux règles ci-dessus, comme étant un exposé des principes de la loi internationale qui étaient en vigueur à l'époque où les réclamations mentionnées en l'article 1er se sont élevées.

Mais, pour montrer son désir de rendre les relations amicales entre les deux pays plus étroites et de pourvoir d'une manière satisfaisante aux éventualités de l'avenir, le gouvernement de Sa Majesté Britannique consent à ce que, en décidant les questions soulevées entre les deux pays par ces réclamations, les arbitres admettent que le gouvernement de Sa Majesté avait entendu agir conformément aux principes énoncés dans ces règles.

Et les hautes parties contractantes conviennent d'observer ces règles entre elles à l'avenir ; et de les porter à la connaissance des autres puissances maritimes, en les invitant à y accéder.

ARTICLE VII.

La décision du tribunal sera rendue, si c'est possible, dans les trois mois de la clôture de la plaidoirie de part et d'autre.

Elle sera rendue par écrit, datée et signée par les arbitres qui y auront donné leur adhésion.

Le tribunal déterminera premièrement, pour chaque vaisseau séparément, si la Grande-Bretagne, par un acte où une négligence quelconque, a failli à l'accomplissement d'aucun des devoirs énoncés dans les trois règles précédentes, ou reconnus par les principes du droit international, qui ne sont pas incompatibles avec ces règles ; et il certifiera le fait pour chacun des dits vaisseaux.

Au cas où le tribunal trouvera que la Grande-Bretagne a failli à remplir ces devoirs ou l'un d'eux, il pourra, s'il le juge convenable, décréter en bloc une somme à payer par l'Angleterre aux Etats-Unis pour toutes les réclamations à sa charge, et, dans ce cas, cette somme en bloc sera payée en espèces par le gouvernement de la Grande-Bretagne au gouvernement des Etats-Unis, à Washington, dans les douze mois de la date du jugement.

Le jugement sera en double ; une copie en sera remise à l'agent des Etats-Unis pour son gouvernement, et l'autre copie sera remise à l'agent de la Grande-Bretagne pour son gouvernement.

ARTICLE VIII.

Chaque gouvernement paiera son propre agent, pourvoira à la rémunération des avocats employés et de l'arbitre nommé par lui, et aux dépenses occasionnées pour préparer et soumettre la cause devant le tribunal. Toutes les autres dépenses se rattachant à l'arbitrage seront supportées par moitié par les deux gouvernements.

ARTICLE IX.

Les arbitres tiendront un procès-verbal exact de leurs délibérations ; ils nommeront et emploieront les personnes nécessaires pour les aider.

ARTICLE X.

Dans le cas où le tribunal trouverait que la Grande-Bretagne n'a pas rempli un ou plusieurs des devoirs ci-dessus énoncés, et n'allouera pas une somme en bloc, les hautes parties contractantes conviennent de nommer un bureau d'assesseurs pour vérifier et déterminer quelles sont les réclamations valables et quelles sommes devront être payées aux Etats-Unis par la Grande-Bretagne, en raison de la responsabilité qu'elle aura encourue par suite du non-accomplissement de ses devoirs, par rapport à chaque vaisseau, selon l'étendue que les arbitres auront décidé de donner à cette responsabilité.

Le bureau des assesseurs sera constitué comme suit : un des membres sera nommé par Sa Majesté Britannique, un autre par le président des États-Unis, et un troisième par le représentant de Sa Majesté le roi d'Italie à Washington ; et, dans le cas où il surviendrait une vacance pour une cause quelconque, elle sera remplie de la manière qu'a été faite la première nomination.

Aussitôt que possible, après ces nominations, le bureau des assesseurs s'organisera à Washington, avec la faculté de tenir ses séances dans cette ville, ou à New-York ou à Boston. Chacun de ses membres signera une déclaration solennelle par laquelle il s'engagera à examiner et à décider avec soin et impartialité, au meilleur de son jugement et selon la justice et l'équité, toutes les questions qui lui seront soumises. Ils procéderont sans retard, en se conformant aux règlements qu'ils prescriront, à l'examen des réclamations qui leur seront présentées par le gouvernement des États-Unis ; ils les discuteront et les décideront dans l'ordre, et de la manière qu'ils jugeront à propos, mais en s'appuyant seulement sur les preuves ou les renseignements qui leur seront fournis respectivement par les gouvernements de la Grande-Bretagne et des États-Unis ou en leur nom. Ils seront tenus d'entendre sur chaque réclamation séparée, s'il est besoin, une personne au nom de chaque gouvernement en qualité de conseil ou d'agent. Une majorité des assesseurs suffira dans chaque cas pour rendre valable une décision.

La décision des assesseurs sur chaque réclamation sera rendue par écrit, et signée par chacun d'eux et datée.

Chaque réclamation sera présentée aux assesseurs dans les six mois, à partir du jour de leur première réunion ; mais ils pourront, pour de bonnes raisons démontrées, prolonger d'une période ne dépassant pas trois mois, le délai pour la présentation de toute réclamation.

À l'expiration d'une année à dater de leur première réunion, ou avant ce délai, les assesseurs feront à chaque gouvernement un rapport sur le montant des réclamations décidées jusqu'à la date de ce rapport. S'il reste encore des réclamations à juger, ils feront un nouveau rapport à l'expiration des deux années qui suivront la date de leur première réunion, ou avant ce délai ; et dans le cas où il y aurait encore des réclamations non jugées à cette dernière époque, ils feront un rapport définitif dans l'espace de six mois.

Le ou les rapports seront faits en double ; une copie en sera transmise au représentant de Sa Majesté Britannique à Washington, et une autre au secrétaire d'état des États-Unis. Toutes les sommes d'argent qui pourront être allouées en vertu du présent article, seront payables à Washington, en espèces, dans les douze mois qui suivront la remise de chaque rapport.

Le bureau des assesseurs pourra employer le nombre de commis qu'il jugera nécessaire.

Les dépenses du bureau d'assesseurs seront supportées également par les deux gouvernements et payées de temps à autre, comme il sera jugé à propos, sur la présentation des comptes, certifiés par le bureau. La rémunération des assesseurs sera aussi payée par les deux gouvernements également par moitié de la même manière.

ARTICLE XI.

Les hautes parties contractantes s'engagent à considérer les décisions du tribunal d'arbitrage et celles du bureau des assesseurs, dans le cas où ce bureau sera constitué, comme un règlement complet, parfait et définitif de toutes les réclamations ci-dessus mentionnées ; elles s'engagent, en outre, à ce que chacune des dites réclamations, qu'elle ait été ou non portée à la connaissance du tribunal ou du bureau, faite, présentée ou déposée devant l'un ou l'autre, sera, après la clôture des délibérations du tribunal ou du bureau, considérée et traitée comme réglée définitivement, annulée et inadmissible à l'avenir.

ARTICLE XII.

Les hautes parties contractantes conviennent que toutes les réclamations de la part de corporations, de compagnies, ou d'individus privés, citoyens des États-Unis, contre le gouvernement de Sa Majesté Britannique, provenant d'actes commis contre les personnes ou les pro-

riétés de citoyens des Etats-Unis, pendant la période écoulée du 13 avril 1861 au 9 avril 1865 inclusivement, n'étant pas des réclamations provenant d'actes des navires dont il est parlé à l'art. 1er. du présent traité, et toutes les réclamations, sauf semblable exception, de la part des corporations de compagnies ou d'individus privés sujets de Sa Majesté Britannique, contre le gouvernement des Etats-Unis, provenant d'actes commis contre les personnes ou les propriétés de sujets de Sa Majesté Britannique, pendant la même période, qui auront pu être présentées à l'un des gouvernements pour qu'il s'interpose auprès de l'autre gouvernement, et qui n'ont pas encore été réglées, ainsi que toutes autres de ces réclamations qui pourront être présentées dans le délai fixé par l'art. XIV du présent traité, seront déferées à trois commissaires, qui devront être nommés de la manière suivante, savoir : un commissaire sera nommé par Sa Majesté Britannique, un par le président des Etats-Unis, et un troisième conjointement, par le président des Etats-Unis et dans le cas où le troisième commissaire n'aura pas été nommé de cette façon dans une période de trois mois, à dater de l'échange des ratifications du présent traité, alors le troisième commissaire sera nommé par le représentant de Sa Majesté le roi d'Espagne à Washington. En cas de mort, d'absence ou d'incapacité d'un commissaire, ou dans le cas où un commissaire négligera ou cessera de fonctionner, la vacance sera comblée de la manière ci-dessus indiquée pour faire la première nomination ; la période de trois mois dans le cas d'un tel remplacement étant calculée à dater de la survenance de la vacance.

Les commissaires ainsi nommés se réuniront à Washington, le plus tôt qu'il leur sera possible, après leur nomination respective ; et avant d'entamer aucune délibération, ils feront et signeront une déclaration solennelle par laquelle ils s'engageront à examiner et à décider avec soin et impartialité, au meilleur de leur jugement, et conformément à la justice et à l'équité, toutes les réclamations qui leur seront soumises respectivement de la part du gouvernement des Etats-Unis et de Sa Majesté Britannique, et cette déclaration sera transmise sur le procès-verbal de leur libération.

ARTICLE XIII.

Ensuite les commissaires procéderont sur le champ à l'étude des réclamations qui leur seront présentées. Ils examineront et décideront les réclamations dans l'ordre et de la manière qu'ils pourront juger à propos, mais en ne s'appuyant que sur les preuves ou les informations qui seront fournies par les gouvernements respectifs ou en leur nom.

Ils seront tenus d'accueillir et de prendre en considération tous les documents ou exposés écrits qui pourront leur être présentés par les gouvernements respectifs ou en leur nom, à l'appui de toute réclamation ou en réponse, et d'entendre, au besoin, une personne de chaque côté, au nom de chaque gouvernement, comme conseil ou agent de ce gouvernement, sur chaque réclamation séparée.

Une majorité des commissaires suffira pour rendre une décision dans chaque affaire. La décision sur chaque réclamation sera rendue par écrit, et signée par les commissaires qui y auront donné leur assentiment. Chaque gouvernement aura la faculté de nommer une personne pour assister aux délibérations des commissaires comme son agent pour présenter et appuyer les réclamations en son nom, pour répondre aux réclamations à lui adressées, et pour le représenter en général dans toutes les affaires se rattachant à l'examen et au règlement des dites réclamations.

Les hautes parties contractantes s'engagent, par les présentes, à considérer les décisions des commissaires comme absolument définitives et concluantes sur chaque réclamation réglée par eux, et de faire donner leur entier effet à ces décisions sans faire aucune objection, chercher à les éluder, ou y apporter un retard quelconque.

ARTICLE XIV.

Chaque réclamation sera présentée aux commissaires dans les six mois à dater de leur première réunion, sauf les cas où des raisons de délai seraient produites à la satisfaction des commissaires ; alors, et en pareil cas, le temps pour présenter la réclamation pourra être étendu par eux à un délai ne dépassant pas trois mois.

Les commissaires seront tenus d'examiner et décider chaque réclamation dans les deux mois, à partir du jour de leur première réunion.

Les commissaires auront la faculté de décider, dans chaque cas, si une réclamation a ou n'a pas été dûment faite, présentée et déposée devant eux, pour le tout ou pour une partie, et dans quelle proportion, selon la véritable intention et signification du présent traité.

ARTICLE XV.

Toutes les sommes d'argent qui pourront être adjugées par les commissaires en raison d'une réclamation seront payées par l'un des gouvernements à l'autre, selon le cas, dans les douze mois, à dater de la décision définitive, sans intérêt et sans aucune déduction, sauf celles indiquées à l'article 16 du présent traité.

ARTICLE XVI.

Les commissaires dresseront un procès-verbal exact des minutes, et des notes correctes de toutes les délibérations, avec leurs dates ; ils pourront nommer et employer un secrétaire et tous autres commis nécessaires pour les aider dans la transaction des affaires qu'ils pourront avoir à régler. Chaque gouvernement paiera son commissaire, et son agent ou son conseil. Toutes les autres dépenses seront supportées par les deux gouvernements également par moitié. Toutes les dépenses de la commission, y compris les dépenses casuelles, seront payées au moyen d'une déduction proportionnelle sur le montant des sommes adjugées par les commissaires, pourvu, dans tous les cas, que cette déduction ne dépasse pas le taux de 5% sur les sommes ainsi adjugées.

ARTICLE XVII.

Les hautes parties contractantes s'engagent à considérer le résultat des délibérations de cette commission comme un règlement complet, parfait et définitif de toutes les réclamations mentionnées à l'article 12 du présent traité contre l'un ou l'autre gouvernement. Elles s'engagent en outre à considérer et traiter comme définitivement réglées, annulées et désommes inadmissibles, à partir de la clôture et délibération de la dite commission, toutes ces réclamations, qu'elles aient ou n'aient pas été portées à la connaissance de la dite commission, faites présentées ou déposées devant elle.

ARTICLE XVIII.

Il est convenu par les hautes parties contractantes que, outre la liberté assurée aux pêcheurs des Etats-Unis par la convention entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, signée à Londres le 20 Octobre, 1818, de prendre, de saler et de faire sécher le poisson sur certaines côtes des colonies anglaises de l'Amérique du Nord désignées au dit traité, les habitants des Etats-Unis auront, conjointement avec les sujets de Sa Majesté Britannique, pour le nombre d'années mentionné à l'article 23 du présent traité, la liberté de prendre des poissons de toute espèce, mais non des coquillages, sur les côtes et les plages de la mer et dans les baies, havres, et anses des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, de la colonie de l'île du Prince Edouard, et des diverses îles adjacentes, sans être restreintes à une distance particulière de la plage, avec la permission de débarquer sur les dites côtes, plages et îles, ainsi que sur les îles de la Magdeleine, afin de faire sécher leurs filets et de saler leurs poissons, pourvu qu'en ce faisant ils ne portent pas atteinte aux droits de la propriété privée ou n'entravent pas les pêcheurs anglais dans l'usage paisible de toute partie des dites côtes pour leurs occupations du même genre.

Il est bien entendu que la liberté ci-dessus mentionnée s'applique seulement aux pêches maritimes, et que les pêches du saumon et de l'alose et toutes les autres pêches dans les rivières et leurs embouchures sont, par la présente, réservées exclusivement aux pêcheurs anglais.

ARTICLE XIX.

Il est convenu par les hautes parties contractantes que les sujets anglais auront, conjointement avec les citoyens des Etats-Unis, la liberté, pour le nombre d'années mentionné à l'article 33 du présent traité, de prendre du poisson de toute espèce, excepté des coquillages, sur les côtes et les plages orientales des Etats-Unis au nord du 39^e parallèle de latitude nord et sur les rives des diverses îles qui y sont adjacentes, et, dans les baies, havres, et anses des côtes et rives des Etats-Unis et de ces îles sans être restreints à une distance spéciale de la plage, avec permission de débarquer sur les dites côtes des Etats-Unis et des susdites îles, dans le but de sécher leurs filets et de saler leur poisson, pourvu qu'en ce faisant ils ne portent pas atteinte aux droits de la propriété privée ou n'entravent pas les pêcheurs des Etats-Unis dans l'usage paisible de toute partie des dites côtes pour leurs occupations du même genre. Il est bien entendu que la liberté ci-dessus mentionnée s'applique seulement aux pêches maritimes et que les pêches du saumon et de l'alose et toutes les autres pêches dans les rivières et à leurs embouchures sont par les présentes réservées exclusivement aux pêcheurs des Etats-Unis.

ARTICLE XX.

Il est convenu que les endroits désignés par les commissaires nommés en vertu de l'art. 1^{er} du traité entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, conclu à Washington le 5 juin 1854, sur les côtes des possessions de Sa Majesté Britannique et des Etats-Unis comme étant des endroits exclus du droit commun de pêche stipulé par ce traité seront regardés de la même manière comme exclus du droit commun de pêche stipulé par les articles qui précèdent. Dans le cas où un différend surgirait entre le gouvernement des Etats-Unis et celui de Sa Majesté Britannique touchant le droit commun de pêche dans des endroits non ainsi désignés comme exclus ou réservés, il est convenu qu'une commission sera nommée pour désigner ces endroits; cette commission sera constituée de la même manière, et aura les mêmes pouvoirs, les mêmes devoirs, la même autorité que la commission nommée en vertu du dit art. 1^{er} du traité du 5 juin 1854.

ARTICLE XXI.

Il est convenu que, pendant le nombre d'années mentionné à l'article 33 du présent traité, l'huile de poisson, et le poisson de toute espèce (excepté le poisson des lacs intérieurs et des rivières qui s'y déversent, et excepté aussi le poisson conservé dans l'huile), lesquels proviendront des pêcheries des Etats-Unis ou du Canada, ou de l'île du Prince-Edouard, seront admis dans chaque pays respectivement francs de droit.

ARTICLE XXII.

Attendu que le gouvernement de Sa Majesté Britannique prétend que les privilèges accordés aux citoyens des Etats-Unis par l'article 18 du présent traité, sont d'une plus grande valeur que ceux accordés par les articles 19 et 21 du présent traité aux sujets de Sa Majesté Britannique, et attendu que cette assertion n'est pas admise par le gouvernement des Etats-Unis, il est de plus convenu que des commissaires seront nommés à l'effet de déterminer, en tenant compte des privilèges accordés par les Etats-Unis aux sujets de Sa Majesté Britannique énoncés aux articles 19 et 21 du présent traité, le chiffre de la compensation qui, dans leur opinion, devrait, s'il y avait lieu, être payée par le gouvernement des Etats-Unis au gouvernement de Sa Majesté Britannique en échange des privilèges accordés aux citoyens des Etats-Unis par l'article 18 du présent traité, et que toute somme d'argent que les dits commissaires pourront ainsi allouer sera payée par le gouvernement des Etats-Unis en bloc dans les douze mois après que cette allocation aura été décrétée.

ARTICLE XXIII.

Les commissaires dont il est question à l'article précédent seront nommés de la manière suivante, savoir : un commissaire sera nommé par Sa Majesté Britannique, un autre par le président des États-Unis, et un troisième conjointement par Sa Majesté Britannique et par le président des États-Unis, et dans le cas où le troisième commissaire n'aura pas été nommé ainsi dans les trois mois à dater du jour où le présent article sera mis en vigueur, ce troisième commissaire sera nommé par le représentant de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche et roi de Hongrie à Londres. En cas de mort, d'absence ou d'incapacité d'un des commissaires, ou dans le cas où l'un d'eux négligera ou cessera de fonctionner, cette vacance sera remplie de la manière ci-dessus indiquée pour procéder à la nomination primitive, et dans le cas d'un tel remplacement, le délai de trois mois sera calculé à partir du jour où sera survenue la vacance. Les commissaires ainsi nommés se réuniront dans la ville de Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse, le plus tôt possible après leur nomination respective, et avant de procéder aux affaires, ils feront et signeront une déclaration solennelle par laquelle ils s'engageront à examiner et à juger avec soin et impartialité, au meilleur de leur jugement, selon la justice et l'équité, les affaires à eux déferées, et cette déclaration sera transcrite sur le procès-verbal de leurs délibérations.

Chacune des hautes parties contractantes nommera, en outre, une personne pour assister aux séances des commissaires comme son agent, et pour le représenter généralement dans toutes les affaires se rattachant à la tâche de la commission.

ARTICLE XXIV.

Les délibérations auront lieu dans l'ordre que détermineront les commissaires nommés conformément aux articles 22 et 23 du présent traité ; ils seront tenus de recevoir les témoignages oraux ou écrits que l'un ou l'autre gouvernement pourra présenter ; si l'une des parties présente des témoignages oraux, l'autre partie aura le droit d'interroger contradictoirement les témoins d'après des règles que prescriront les commissaires.

Si dans le mémoire soumis aux commissaires, l'une ou l'autre partie a spécifié ou mentionné un rapport ou un document en sa possession exclusive, sans y en avoir joint une copie, cette partie sera tenue, si l'autre juge à propos de la demander, d'en fournir une copie à cette dite partie, et l'une des parties peut requérir l'autre, par l'entremise des commissaires, de produire les originaux ou des copies certifiées, de toutes les pièces exhibées comme preuve, dans les délais raisonnables que les commissaires pourront accorder dans chaque cas.

Les débats de l'affaire, d'une part et de l'autre, seront clos dans un délai de six mois à dater de l'organisation de la commission, et les commissaires seront requis de rendre leur décision aussitôt que possible après. Le susdit délai de six mois pourra être prolongé de trois mois, dans le cas où il surviendrait une vacance parmi les commissaires dans les circonstances prévues par l'article 23 du présent traité.

ARTICLE XXV.

Les commissaires tiendront des procès-verbaux exacts, des minutes et des votes correctes de toutes leurs délibérations, avec les dates de chacune ; ils pourront nommer et occuper un secrétaire et tous autres employés nécessaires pour les aider dans la transaction des affaires qui leur seront soumises.

Chacune des hautes parties contractantes paiera son commissaire et son agent ou conseil ; toutes les autres dépenses seront couvertes par les deux gouvernements également par moitié.

ARTICLE XXVI.

La navigation du fleuve Saint-Laurent, en amont et en aval, à partir du 45^e parallèle de latitude nord, où il cesse de former la frontière entre les deux pays, jusqu'à la mer, demeurera à tout jamais libre et ouverte au commerce pour les citoyens des États-Unis, mais assujétie

aux lois et aux règlements de la Grande-Bretagne ou du Canada qui ne sont pas incompatibles avec ce privilège de libre navigation.

La navigation des rivières Yu-Kon, Porc-Epic et Stikine, en amont et en aval, jusqu'à la mer, demeurera à tout jamais libre et ouverte au commerce pour les sujets de Sa Majesté Britannique et les citoyens des Etats-Unis, mais assujétie aux lois et aux règlements de l'un ou l'autre pays (pour la portion comprise sur le territoire respectif) qui ne sont pas incompatibles avec ce privilège de libre navigation.

ARTICLE XXVII.

Le gouvernement de Sa Majesté Britannique s'engage à presser le gouvernement du Canada d'assurer aux citoyens des Etats-Unis l'usage des canaux de Welland, du Saint-Laurent et autres situés en Canada, sur un pied d'égalité avec ses habitants; et le gouvernement des Etats-Unis s'engage à faire jouir les sujets de Sa Majesté Britannique de l'usage du canal de Saint-Clair, sur un pied d'égalité avec les habitants des Etats-Unis; il s'engage, en outre, à presser le gouvernement des Etats à assurer aux sujets de Sa Majesté Britannique l'usage des divers canaux situés dans divers Etats et se rattachant à la navigation des lacs et des rivières traversés par la ligne de frontière entre les possessions des hautes parties contractantes, ou qui y sont contigus, sur un pied d'égalité avec les habitants des Etats-Unis.

ARTICLE XXVIII.

La navigation du lac Michigan sera aussi, pendant le nombre d'années mentionné à l'article 33 du présent traité, libre et ouverte au commerce pour les sujets de Sa Majesté Britannique, mais assujétie aux lois et aux règlements des Etats-Unis ou des Etats qui bordent le lac, non-incompatibles avec le privilège de libre navigation.

ARTICLE XXIX.

Il est convenu que, pendant le nombre d'années mentionné à l'article 33 du présent traité, des denrées, des produits ou des marchandises arrivant dans les ports de New-York, de Boston et de Portland, ainsi que dans tous les autres ports des Etats-Unis, qui auront été ou pourront être par la suite désignés particulièrement par le président des Etats-Unis, et à destination des possessions de S. M. Britannique dans l'Amérique du Nord, pourront être inscrits à la douane compétente et transportés en transit, sans payer de droits, à travers le territoire des Etats-Unis, en se conformant aux règles, aux règlements et aux conditions que le gouvernement des Etats-Unis pourra par la suite édicter pour la protection de ses revenus; et, en se conformant à des règles, à des règlements et à des conditions analogues, des denrées, des produits ou des marchandises pourront être transportés en transit, sans payer de droits, des dites possessions à travers le territoire des Etats-Unis, pour être ensuite exportés des dites ports des Etats-Unis.

Il est de plus convenu que, pendant un temps égal, des denrées, des produits ou des marchandises arrivant dans un des ports des possessions de Sa Majesté Britannique dans l'Amérique du Nord et à destination des Etats-Unis, pourront être inscrits à la douane compétente et transportés en transit, sans payer de droits, à travers les dites possessions, en se conformant aux règles, aux règlements et aux conditions que les gouvernements des dites possessions pourront par la suite édicter pour la protection de leurs revenus; et, en se conformant à des règles, à des règlements et à des conditions analogues, des denrées, des produits ou des marchandises pourront être transportés en transit, sans payer de droits, des Etats-Unis en traversant les dites possessions, à d'autres endroits des Etats-Unis, ou pour être exportés des ports des dites possessions.

ARTICLE XXX.

Il est convenu que, pendant le terme de dix ans mentionné à l'article 33 du présent traité, les sujets de Sa Majesté Britannique pourront transporter dans des navires anglais

sans payer de droits, des denrées, des produits ou des marchandises d'un port ou d'un endroit situé sur le territoire des Etats-Unis, sur le Saint-Laurent, les grands lacs et les rivières qui y communiquent, à un autre port ou endroit situé sur le territoire des Etats-Unis, comme il est dit ci-dessus; pourvu qu'une portion de ce transport se fasse à travers le Canada par terre et en entrepôt, en se conformant aux règles et aux réglemens dont conviendront le gouvernement de Sa Majesté Britannique et le gouvernement des Etats-Unis.

Les citoyens des Etats-Unis pourront, pendant un temps égal, transporter dans des navires des Etats-Unis, sans payer de droits, des denrées, des produits ou des marchandises d'un port ou d'un endroit situé dans les possessions de S. M. Britannique dans l'Amérique du Nord à un autre port ou endroit des dites possessions, pourvu qu'une portion de ce transport à travers le territoire des Etats-Unis se fasse par terre et en entrepôt, en se conformant aux règles et aux réglemens dont conviendront le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement de S. M. Britannique.

Le gouvernement des Etats-Unis s'engage en outre à n'imposer aucun droit, d'exportation sur les denrées, les produits ou les marchandises transportés en vertu du présent article à travers le territoire des Etats-Unis; et le gouvernement de S. M. s'engage à obtenir du parlement du Canada et des législatures des autres colonies qu'ils n'imposeront pas des droits d'exportation sur les denrées, les produits ou les marchandises transportés en vertu de cet article; et le gouvernement des Etats-Unis pourra, dans le cas où des droits d'exportation seront imposés par le Canada, suspendre pendant tout le temps que ces droits resteront imposés, le droit de transport accordé par le présent article en faveur des sujets de S. M. Britannique.

Le gouvernement des Etats-Unis pourra suspendre le droit de transport accordé en faveur des sujets de S. M. Britannique par cet article, dans le cas où le Canada, à aucune époque, priverait les citoyens des Etats-Unis de l'usage des canaux situés sur son territoire sur un pied d'égalité avec les habitants du Domaine, ainsi qu'il a été dit à l'art. 27.

ARTICLE XXXI.

Le gouvernement de Sa Majesté Britannique s'engage de plus à obtenir du parlement du Canada et de la législature du Nouveau-Brunswick qu'aucun droit d'exportation ni autre ne seront perçus sur les bois de construction et de service de toute espèce coupés sur cette partie du territoire américain de l'Etat du Maine arrosée par la rivière Saint-Jean et ses affluents, et charroyés à la dérive en aval de cette rivière jusqu'à la mer, loi que ces bois seront embarqués de la province du Nouveau-Brunswick pour les Etats-Unis, et dans le cas où des droits d'exportation ou autres continueront d'être perçus après l'expiration d'une année à dater de l'échange des ratifications du présent traité. Il est convenu que le gouvernement des Etats-Unis pourra suspendre le droit de transport ci-dessus accordé par l'article 30 du présent traité pendant tout le temps que durera la perception de ces droits d'exportation.

ARTICLE XXXII.

Il est de plus convenu que les dispositions et les stipulations des articles du présent traité, de 18 à 25 inclusivement, s'étendront à la colonie de Terre-Neuve, en tant qu'ils y sont applicables. Mais si le parlement impérial, la législature de Terre-Neuve ou le congrès des Etats-Unis n'embrassent pas la colonie de Terre-Neuve dans leurs lois rendues pour faire mettre les articles précédents à effet, ce présent article sera sans valeur; mais la négligence de la part de l'un ou l'autre des susdits corps législatifs de prendre des mesures légales pour le mettre à effet, n'invalidera en rien aucun des autres articles du présent traité.

ARTICLE XXXIII.

Les articles qui précèdent de 18 à 25 inclusivement et l'article 30 du présent traité seront en vigueur aussitôt que les lois nécessaires pour les mettre à exécution auront été passées par le parlement impérial de la Grande-Bretagne, par le parlement du Canada et par la lé-

gisature de l'Île du Prince-Edouard d'une part, et par le congrès des États-Unis d'autre part. Lorsque cet assentiment aura été donné, les dits articles demeureront en vigueur pendant dix ans à dater du jour où ils pourront être mis à exécution ; et ultérieurement jusqu'à l'expiration de deux années après que l'une des hautes parties contractantes aura signifié à l'autre son désir d'y mettre fin ; chacune des hautes parties contractantes étant libre de faire cette signification à l'autre au bout de la dite période de dix ans, ou à toute autre époque après.

ARTICLE XXXIV.

Attendu qu'il a été stipulé par l'article 1er du traité conclu à Washington le 15 juin 1846 entre les États-Unis et Sa Majesté Britannique, que la ligne de frontière entre les territoires des États-Unis et ceux de Sa Majesté Britannique, à partir d'un point sur le 49° parallèle de latitude nord jusqu'à celui où elle avait déjà été tracée, serait continuée dans la direction de l'ouest en longeant le dit parallèle de latitude nord jusqu'au milieu du canal qui sépare le continent de l'Île de Vancouver, et de là dans la direction du midi à travers le milieu du dit canal et du détroit de Fuca jusqu'à l'Océan Pacifique ; et attendu que les commissaires nommés par les deux hautes parties contractantes pour fixer cette partie de la frontière qui passe dans la direction du midi, par le milieu du susdit canal, ont été incapables de s'accorder à ce sujet ; et attendu que le gouvernement de Sa Majesté Britannique demande que cette ligne de frontière, aux termes du traité ci-dessus cité, soit prolongée à travers le détroit de Rosario, tandis que le gouvernement des États-Unis demande qu'elle traverse le canal de Haro, il est convenu que les prétentions respectives du gouvernement des États-Unis et du gouvernement de Sa Majesté Britannique seront soumises à l'arbitrage et à la décision de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, qui, prenant en considération l'article ci-dessus mentionné du dit traité, décidera définitivement et sans appel laquelle de ces prétentions est la plus d'accord avec la véritable interprétation du traité du 15 juin 1846.

ARTICLE XXXV.

La décision de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne sera considérée comme absolument définitive et concluante ; et cette décision sera mise à exécution, sans objection ni retard d'aucune sorte, et sans qu'on cherche à l'é luder. Cette décision sera rendue par écrit et datée ; elle sera dans la forme qu'il plaira à Sa Majesté d'adopter ; elle sera remise aux représentants ou autres agents publics des États-Unis et de la Grande-Bretagne respectivement qui pourront être alors à Berlin, et elle sera considérée comme en vigueur à partir du jour de la date de la remise.

ARTICLE XXXVI.

Le mémoire écrit ou imprimé de chacune des deux parties, accompagné des preuves fournies à l'appui, sera soumis à Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne dans les six mois à dater de l'échange des ratifications du présent traité, et une copie de ce mémoire et des preuves sera communiquée par chaque partie à l'autre, par l'entremise de leurs représentants respectifs à Berlin.

Les hautes parties contractantes pourront faire entrer dans les preuves à soumettre à l'arbitre, les documents, la correspondance officielle et les autres exposés officiels ayant trait au sujet sur la question pendante, qu'ils pourront juger nécessaires à l'appui de leur cause respective.

Après que le mémoire écrit ou imprimé aura été communiqué par chaque partie à l'autre, chaque partie aura la faculté de rédiger et de soumettre à l'arbitre un second exposé définitif, si elle le juge à propos, en réponse au mémoire de l'autre ainsi communiqué ; cet exposé définitif sera soumis à l'arbitre et aussi communiqué mutuellement de la manière susdite par chaque partie dans les six mois à partir du jour où le premier exposé aura été présenté à l'arbitre.

ARTICLE XXXVII.

Si dans le mémoire soumis à l'arbitre, l'une des parties spécifie ou mentionne un rapport ou un document, en sa possession exclusive, sans y en joindre une copie, cette partie sera tenue, si l'autre juge à propos de la demander, d'en fournir une copie à cette dite partie; et l'une des parties pourra requérir l'autre, par l'entremise de l'arbitre, de produire les originaux ou des copies certifiées de toutes les pièces fournies en preuve; et dans chaque cas l'arbitre accordera les délais qu'il jugera raisonnables. Et si l'arbitre désire de plus amples éclaircissements et de nouvelles preuves relativement à quelques points contenus dans les exposés à lui soumis, il sera libre de le requérir de l'une ou l'autre partie, et d'entendre un conseil ou un agent de chaque partie touchant toute question, à l'époque et de la manière qu'il le jugera convenable.

ARTICLE XXXVIII.

Les représentants ou les autres agents publics des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne à Berlin respectivement seront considérés comme les agents de leurs gouvernements respectifs pour diriger leur cause devant l'arbitre, qui sera requis d'adresser toutes ses communications, et de signifier tous ses avis à ces représentants ou autres agents publics, qui représenteront leurs gouvernements respectifs en général dans toutes les affaires se rattachant à l'arbitrage.

ARTICLE XXXIX.

L'arbitre aura la faculté de procéder au dit arbitrage et à toutes les affaires y ayant trait, comme et quand il le jugera convenable, en personne ou par l'entremise d'une personne ou de plusieurs personnes nommées par lui dans ce but, en présence ou en l'absence de l'un ou de l'autre agent ou de tous les deux à la fois, oralement ou par discussion écrite, ou autrement.

ARTICLE L.

L'arbitre pourra, s'il le juge à propos, nommer un secrétaire ou un commis pour les fins de l'arbitrage proposé, moyennant une rémunération dont il fixera le chiffre à son gré. Cette dépense et toutes les autres afférentes, et se rattachant au dit arbitrage, seront défrayées comme il est stipulé ci-après.

ARTICLE LI.

L'arbitre sera requis de remettre, ensemble avec sa décision, un compte de toutes les dépenses et de tous les frais auxquels il aura pu être entraîné par rapport à cette affaire, et qui seront sans retard couverts par les deux gouvernements également par moitié.

ARTICLE LII.

L'arbitre sera requis de rendre sa décision par écrit aussitôt qu'il le pourra, après que la cause de chaque côté aura été développée entièrement devant lui; et il en remettra une copie à chacun des dits agents.

ARTICLE LIII.

Le présent traité sera dûment ratifié par le président des Etats-Unis d'Amérique, avec l'avis et le consentement du Sénat, par Sa Majesté Britannique; et les ratifications seront échangées à Washington ou à Londres dans les six mois à partir de la date du traité, ou plus tôt, si c'est possible. En foi de quoi, nous, plénipotentiaires respectifs, avons signé le présent traité et avons apposé nos sceaux.

Fait en double à Washington, le huitième jour de mai, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-onze.

(L.S.)	DE GREY ET RIPON.
(L.S.)	STAFFORD H. NORTHCOTE.
(L.S.)	EDWD. TORNTON.
(L.S.)	JOHN A. MACDONALD.
(L.S.)	MONTAGUE BERNARD.
(L.S.)	HAMILTON FISH.
(L.S.)	ROBT. C. SCHENCK.
(L.S.)	SAMUEL NELSON.
(L.S.)	EBENEZER ROCKWOOD HOAR.
(L.S.)	GEO. H. WILLIAMS.

M. Hammond, au Sous-Secrétaire d'Etat, Ministère des Colonies.

(N^o. 155)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

26 mai 1871.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction du comte de Granville de vous transmettre, pour l'information du comte de Kimberley, la copie d'une dépêche de Sir E. Thornton, renfermant copie de sa correspondance avec M. Fish au sujet de l'application immédiate des stipulations du traité des pêcheries en attendant sa ratification.

Je suis, etc.,

E. HAMMOND.

Le sous-secrétaire d'Etat,
Ministère des Colonies.

Sir E. Thornton au comte de Granville.

(No. 155.)

WASHINGTON, 12 mai 1871.

MILORD,—Relativement à mes dépêches Nos. 146 et 147, du 8 de ce mois, j'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une note que m'a adressée M. Fish, exprimant que le gouvernement des États-Unis a l'espoir que le gouvernement de Sa Majesté engagera ceux du Canada, de l'Île du Prince-Edouard et de Terre-Neuve à consentir à ce qu'il soit permis aux pêcheurs américains de faire la pêche dans les eaux de ces colonies pendant la saison prochaine.

Votre seigneurie remarquera que les mots suivants ont été ajoutés au commencement du 2^{me} paragraphe du projet de note que j'ai transmis avec ma dépêche No. 146 : " De son côté le gouvernement des États-Unis serait prêt à reconnaître aux sujets britanniques le droit de faire la pêche dans les eaux des États-Unis mentionnées dans le traité ; mais * * * "

Je vous transmets aussi copie de ma réponse à M. Fish, et j'espère que votre seigneurie trouvera que sa note, avec l'ajouté ci-dessus mentionné et ma réponse sont conformes aux termes du télégramme de Votre seigneurie, en date du 9 de ce mois, transmis par le comte de Grey.

Sa seigneurie a pris connaissance des deux notes ci-incluses, dont elle approuve le contenu.

J'ai, etc.

EDWARD THORNTON.

Au Comte de Granville, C. J.

M. Fish à Sir E. Thornton.

MINISTÈRE D'ÉTAT,

WASHINGTON, 8 mai 1871.

MONSIEUR,—Comme plusieurs articles du traité signé aujourd'hui, ayant trait à l'admission des citoyens des Etats-Unis à pêcher dans les eaux des territoires de Sa Majesté Britannique sur les côtes du Canada, de l'Île du Prince-Edouard et de Terre-Neuve, ne peuvent entrer en pleine vigueur avant que la législation prévue par ce document n'ait eu lieu, et vu qu'il semble être dans l'intérêt des deux gouvernements, d'accord avec le but et l'esprit du traité, que les citoyens des Etats-Unis aient la jouissance de cette liberté pendant la présente saison, j'ai reçu instruction du président de vous exprimer son espoir que le gouvernement de Sa Majesté sera prêt, dans le cas où le traité serait ratifié, à faire en son propre nom, et à engager les gouvernements du Canada, de l'Île du Prince-Edouard et de Terre-Neuve à faire, dans leur juridiction respective et pour la saison ci-dessus mentionnée, telles concessions et règlements qu'ils peuvent respectivement consentir et adopter à l'effet de donner aux pêcheurs américains la liberté qu'on se propose de leur assurer par le traité. De son côté, le gouvernement des Etats-Unis serait prêt à reconnaître aux sujets britanniques le droit de faire la pêche dans les eaux des Etats-Unis mentionnées dans le traité; mais comme l'admission en franchise aux Etats-Unis d'articles légalement imposés ne saurait être permise sans la sanction du congrès, le président, dans le cas où le gouvernement de Sa Majesté adhérerait à la proposition ci-dessus, recommanderait au congrès, à sa prochaine session, que tous les droits qui auront pu être perçus, à dater du premier jour de juillet prochain, sur l'huile de poisson, et le poisson (excepté le poisson des lacs de l'intérieur et des rivières tombant dans ces lacs, et le poisson conservé dans l'huile), provenant des pêcheries du Canada et de l'Île du Prince-Edouard, seront remis et remboursés à ceux qui les auront payés, si les mêmes mesures sont prises à l'égard de l'admission dans les possessions britanniques (avec les mêmes exceptions que plus haut) de l'huile de poisson et du poisson provenant des pêcheries des Etats-Unis.

J'ai, etc.,

HAMILTON FISH.

SIR E. THORNTON, C. C. B.

Sir E. Thornton à M. Fish.

WASHINGTON, 9 mai 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note datée d'hier, et en réponse de vous informer que le comte de Granville m'a autorisé à dire que, dans le cas où le traité signé hier serait ratifié, le gouvernement de Sa Majesté sera prêt à recommander aux gouvernements du Canada, de l'Île du Prince-Edouard et de Terre-Neuve, que l'arrangement provisoire proposé par votre note au sujet du droit de pêche par les citoyens américains sur les côtes de ces possessions britanniques, et par les sujets britanniques dans les eaux des Etats-Unis mentionnées à l'article XIX du traité, sera mis à effet pendant la saison prochaine, avec l'entente, cependant, que la décision définitive de cette question sera laissée aux gouvernements coloniaux ci-dessus, auxquels on demandera d'accorder le droit immédiat et certain de pêcher dans les eaux de ces colonies, en attendant l'action du congrès sur la promesse des Etats-Unis, de rembourser les droits d'importation sur le poisson depuis le 1er juillet prochain.

J'ai, etc.,

EDWARD THORNTON.

A l'honorable Hamilton Fish.

Le Ministre des Colonies au Gouverneur-Général.

Canada, No. 445.

DOWNING STREET,

20 juin 1871.

MILORD,—Conformément au vif désir exprimé par le gouvernement canadien qu'il fût fait des représentations aux Etats-Unis au sujet des pertes infligées au Canada par les invasions féniennes, ce gouvernement a chargé les commissaires anglais de produire, devant la haute commission mixte, les demandes d'indemnité auxquelles ont donné lieu ces invasions.

Par les protocoles des conférences, dont copie vous a été transmise par ma dépêche No. 444 du 17 de ce mois, votre seigneurie verra que les commissaires américains ont refusé d'admettre la proposition faite par les commissaires à l'effet d'inclure ces réclamations dans le traité.

Le gouvernement de S. M. connaissait parfaitement les graves difficultés qui s'opposent au règlement de cette question, et il n'a pu, par conséquent, s'étonner de ce résultat ; aussi, est-ce avec beaucoup de regret qu'il a dû consentir à l'élimination de ces réclamations du règlement général des questions pendantes entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ; mais il lui a paru évident que les commissaires britanniques avaient raison de croire que leur insistance sur ce point n'aurait pas eu l'effet d'amener les commissaires américains à un arrangement, et voyant qu'ils avaient à choisir entre la perte de tout espoir d'amener les négociations à un résultat satisfaisant et le règlement de tous les autres différends entre les deux pays à des conditions que le gouvernement de Sa Majesté regardait comme honorables pour les deux parties, et également avantageuses au Canada et au reste de l'empire, ils ne pouvaient hésiter sur la conduite qui leur était dictée par le devoir.

J'ai, etc.,

KIMBERLEY.

Au Gouverneur-Général,
le très-honorable Lord Lisgar,
G. C. B., G. C. M. G., etc., etc.

No. 149.

Le Gouverneur-Général au Ministre des Colonies.

CACOUNA, 15 août 1871

MILORD,—Relativement à la dépêche de votre seigneurie (No. 444) du 17 juin, que j'ai renvoyée au conseil privé du Canada, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport d'un comité de ce conseil exprimant les vues du gouvernement canadien sur le traité de Washington, en ce qu'il affecte les intérêts du Canada.

J'ai etc.,

LISGAR.

Le très-honorable
Comte de Kimberley,
etc., etc., etc.

(No. 444.)

Rapport d'un comité du Conseil Privé, daté du 28 juillet 1871 et soumis à Son Excellence le Gouverneur-Général.

Le comité du conseil privé a examiné la dépêche du comte de Kimberley à votre Excellence, datée du 17 juin dernier, transmettant copie du traité signé à Washington le 8 mai dernier par les membres de la haute-commission mixte qui depuis a été ratifié par Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique; les instructions des commissaires de Sa Majesté et les proto-

No. 445. coles des conférences de la commission, et aussi la dépêche du comte de Kimberley, en date du 29 juin dernier, annonçant que le gouvernement de Sa Majesté n'avait pu obtenir des commissaires des Etats-Unis la prise en considération des réclamations du Canada pour les pertes résultant des invasions féniennes de 1866 et 1870.

Le comité du conseil privé s'est occupé avec sollicitude de l'importante question discutée dans les dépêches du comte de Kimberley, et sa conviction est qu'il servira les meilleurs intérêts de l'empire en exposant franchement au gouvernement de Sa Majesté le résultat de ses délibérations, qu'il croit d'accord avec l'opinion générale du pays. Le comité du conseil privé admet volontiers que le Canada est très intéressé au maintien de relations cordiales entre la république des Etats-Unis et l'empire britannique, et sous ce rapport il n'éprouverait aucune hésitation à demander au parlement canadien de co-opérer au règlement amical de tous les différends qui pourraient nuire à la bonne entente entre les deux pays. Dans ce but, il n'eût pas hésité à recommander la concession de quelques droits importants dont il a toujours réclamé la jouissance en vertu du traité de 1818, et que le gouvernement de Sa Majesté, comme le fait remarquer le comte de Kimberley, a toujours maintenus, les deux gouvernements ayant agi à cet égard d'après l'interprétation donnée au traité en question et par les meilleurs jurisconsultes; mais le mécontentement général produit en Canada par la publication du traité de Washington, et qui s'est manifesté avec autant de force dans les districts agricoles de l'ouest que dans les provinces maritimes, est principalement dû à deux causes.

1. Parce que la principale cause de difficulté entre le Canada et les Etats-Unis, n'a pas été aplanie par le traité; il laisse encore subsister toutes nos incertitudes.

2. Parce qu'une cession de droits territoriaux d'une grande importance a été faite aux Etats-Unis, non pas seulement sans l'assentiment préalable du Canada, mais contrairement aux désirs explicites de son gouvernement.

Pour l'information du gouvernement de Sa Majesté, et dans l'espoir que par une discussion, les deux gouvernements pourroient en venir à un accord plus satisfaisant, le comité du conseil privé soumet son opinion sur ces deux points.

En ce qui concerne les droits internationaux des gouvernements neutres, le comte de Kimberley a signalé les règles posées par l'article VI du traité de Washington comme étant d'une importance spéciale pour le Canada, mais jugeant d'après l'expérience acquise, le comité appréhende beaucoup plus les cas de mésintelligence, vu la différence apparente d'opinion entre le Canada et les Etats-Unis à l'égard des droits relatifs d'Etat, amis en temps de paix. Il est inutile d'entrer dans de longs détails sur la conduite des Etats-Unis pendant les six ou sept dernières années relativement à l'organisation de nombreux citoyens de ces Etats, sous la désignation de féniens. Le gouvernement de Sa Majesté connaît l'opinion du gouvernement canadien sur ce sujet, et d'après le protocole des conférences des hauts commissaires, il appert que les commissaires britanniques ont présenté les réclamations du peuple du Canada et qu'ils avaient instruction de déclarer que le gouvernement de Sa Majesté regardait ces réclamations comme appartenant à la classe de sujets indiqués par Sir Edward Thornton, dans sa lettre du 26 janvier dernier, et comme étant du ressort de la haute commission mixte.

Le comte de Kimberley ajoute que c'est avec beaucoup de regret que le gouvernement de Sa Majesté a acquiescé à l'élimination de ces réclamations du règlement général des questions pendantes entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis, mais tout en partageant ce regret, le comité du conseil privé est forcé de déclarer que puisque cette organisation fénienne existe encore dans toute sa vigueur et que rien ne fait espérer que le gouvernement des Etats-Unis remplira mieux à l'avenir que par le passé ses devoirs de voisin ami, son appréhension est

d'autant plus justifiable que la question en litige avec les Etats-Unis est celle qui plus que toute autre, a une importance spéciale pour le Canada.

Il déclare en outre ignorer que durant l'existence de cette organisation féniennne, qui, pendant près de sept ans, a été une cause d'irritation et de dépenses pour le Canada, le gouvernement de Sa Majesté ait fait de vigoureux efforts pour engager les Etats-Unis à remplir leurs devoirs envers un peuple voisin sincèrement désireux de vivre avec eux en termes d'amitié, et qui, pendant la guerre civile, s'est loyalement conformé aux lois de neutralité à la satisfaction du gouvernement des Etats-Unis. Au contraire, pendant que le gouvernement et toute la population du Canada étaient convaincus que le gouvernement des Etats-Unis avait négligé, jusqu'à ce qu'il fût trop tard, de prendre les mesures voulues pour empêcher l'invasion de 1870, le gouvernement de Sa Majesté s'empressait de reconnaître par télégramme la prompte action du président et de l'en remercier.

Sur ce pénible sujet, le comité du conseil privé se bornera à dire que la plus grande unanimité d'opinion existe dans toutes les classes du pays, et que l'insuccès qui a suivi la tentative faite par les hauts-commissaires à l'égard de ces réclamations a été l'une des causes du mécontentement général créé par le traité de Washington.

Le comité du conseil privé passe maintenant à l'autre sujet de mécontentement donné au Canada, c'est-à-dire à la cession faite aux citoyens des Etats-Unis du droit d'exploiter les pêcheries des côtes en commun avec le peuple canadien. Après avoir fait observer que le gouvernement canadien a pris l'initiative en suggérant la nomination d'une commission anglo-américaine chargée de régler les difficultés survenues par rapport aux diverses interprétations du traité de 1818, le comte de Kimberley dit que "les causes de la difficulté étaient plus graves qu'aucune question d'interprétation, que la simple discussion de questions comme celles de la définition exacte des baies ne pouvait conduire à un arrangement réellement amical avec les Etats-Unis, et qu'il était en conséquence nécessaire de chercher un équivalent que les Etats-Unis consentiraient à donner en retour des privilèges de pêche."

A cette opinion du comte de Kimberley, le comité du conseil privé ne peut donner son adhésion; et il ne peut que regretter que l'occasion ne lui ait pas été offerte de faire connaître au gouvernement de Sa Majesté, sa manière de voir sur une question aussi importante pour le Canada avant la réunion de la haute commission mixte.

Quand le gouvernement canadien prit l'initiative de suggérer la nomination d'une commission anglo-américaine, il ne pensait nullement à céder ses droits territoriaux, et rien ne lui faisait croire que le gouvernement de Sa Majesté nourrissait les sentiments exprimés par le comte de Kimberley dans sa récente dépêche. Si l'on eût fait connaître ces sentiments, au délégué nommé par le gouvernement canadien pour conférer avec sa Seigneurie quelques mois avant la nomination de la commission, il aurait au moins eu l'occasion de protester contre la cession des pêcheries côtières. Cela eût aussi empêché qu'un ministre du gouvernement canadien n'agît comme membre de la haute-commission mixte sans la condition expresse qu'aucune cession de ce genre ne serait insérée dans le traité sans son consentement.

L'opportunité de la cession du droit à l'exploitation en commun des pêcheries côtières a été appuyée sur le motif que le Canada devrait faire ce sacrifice dans l'intérêt de la paix; or, ainsi qu'il l'a déjà déclaré, le comité du conseil privé eût été disposé à recommander toute cession nécessaire à un but aussi louable, mais force lui est de rappeler au comte de Kimberley que la proposition originale de Sir Edward Thornton, telle que contenue dans sa lettre du 26 janvier, était à l'effet "que les deux gouvernements en viennent à une entente amicale et complète concernant l'étendue des droits qui appartiennent respectivement aux citoyens des Etats-Unis et aux sujets de Sa Majesté, relativement aux pêcheries sur les côtes des possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord."

Dans sa réponse du 30 juin dernier, M. le secrétaire Fish informe Sir Edward Thornton qu'il a reçu du Président instruction de dire "qu'il apprécie, comme le gouvernement de Sa Majesté, l'importance d'une entente amicale et complète entre les deux gouvernements relativement aux sujets spécialement désignés à la considération de la haute commission mixte."

Conformément à l'entente explicite à laquelle en étaient venus les deux gouvernements, le comte de Granville donna des instructions aux commissaires de Sa Majesté, instructions qui, d'après le comité du conseil privé, embrassaient toute la contestation. Les Etats-Unis n'avaient jamais prétendu réclamer pour leurs citoyens le droit de pêcher en deçà de trois

milles marins des côtes et baies, selon leur définition limitée de ce dernier terme, et bien que le droit d'utiliser les pêcheries côtières ait pu légitimement faire le sujet de négociations, ayant pour but de constater si quelques équivalents à cette concession pourraient être trouvés, les Etats-Unis ont dû, par la correspondance originale, renoncer à insister sur ce point comme étant une condition du traité. L'abandon, sans compensation équivalente, du droit exclusif aux pêcheries des côtes n'était donc pas nécessaire à une entente satisfaisante sur les véritables points en litige.

Le comité du conseil privé s'abstient de discuter l'opportunité d'une démarche à l'effet d'amener les Etats-Unis à adopter une politique commerciale plus libérale; mais il doit repousser avec force l'imputation de vouloir mettre en péril la paix de tout l'empire dans le but de contraindre le gouvernement américain à changer sa politique commerciale, changement qu'il a depuis longtemps cessé de lui demander; mais il est d'avis que lorsque le Canada est appelé à céder ses pêcheries côtières à des étrangers, son gouvernement est justifiable de demander une concession équivalente.

Le comité du conseil privé fera remarquer que l'opposition du gouvernement des Etats-Unis à la réciprocité pour les produits des deux pays était aussi forte durant quelques années antérieures à 1854 qu'elle l'a été depuis la fin du traité de réciprocité, lequel fut surtout obtenu grâce à la vigoureuse protection apportée alors aux pêcheries, et que sans la politique conciliatrice que le gouvernement de Sa Majesté a conseillée au Canada après l'abrogation du traité de 1854 par les Etats-Unis, il n'est pas improbable que l'on eût obtenu sans difficulté son renouvellement.

Le comité a mentionné la politique du gouvernement de Sa Majesté parce que le comte de Kimberley a avancé qu'en principe il n'y avait pas de différence entre une indemnité pécuniaire et le "système des permis ou licences à tant de piastres par tonneau, qui a été adopté par le gouvernement colonial pendant plusieurs années après l'abrogation du traité de réciprocité."

Un examen de la correspondance démontrera que le système des permis a été adopté avec répugnance par le gouvernement canadien, de préférence au système encore plus inacceptable que proposait le gouvernement de Sa Majesté, et qu'il était parfaitement entendu que l'arrangement ne serait que temporaire.

Dans sa dépêche du 3 mars 1866, M. le secrétaire Cardwell disait: "Le gouvernement de Sa Majesté n'est pas opposée à ce que les Etats-Unis jouissent, pendant la saison de 1866, de la liberté de faire la pêche qui leur a été accordée en 1854, pourvu qu'il soit bien entendu que si quelque arrangement satisfaisant n'est pas conclu entre les deux pays dans le cours de l'année, ce privilège cessera, et toutes les concessions faites par le traité de 1854 pourront être retirées."

Le principe d'une indemnité pécuniaire pour la concession de droits territoriaux a toujours on ne peut plus répugné aux sentiments du peuple canadien, et son gouvernement n'y a accédé que par déférence pour le gouvernement impérial. Ce que les canadiens, dans ces circonstances, étaient disposés à accepter comme équivalent, c'était la concession de certains avantages commerciaux, et il est naturel qu'ils aient été très mécontents de voir que le gouvernement de Sa Majesté ait consenti à céder leurs droits aux pêcheries pour des considérations reconnues comme tout à fait insuffisantes.

Le comité du conseil privé n'a que faire de soulever d'autres objections au traité, qui est fait au dépens des intérêts canadiens. La plausibilité de celles qui précèdent est admise par un grand nombre qui pensent que le Canada doit faire des sacrifices dans l'intérêt général de l'empire; mais, d'un autre côté, le peuple canadien semble ne pouvoir comprendre qu'il y ait nécessité de céder son droit aux pêcheries des côtes, sans compensation équivalente. Dans le règlement des réclamations de l'*Alabama*, et c'était la question la plus importante en litige entre les deux nations, il n'a pu voir que l'Angleterre ait obtenu des avantages de nature à exiger qu'elle fit de nouvelles concessions à ses dépens, ni que la dépêche du comte de Kimberley renfermât rien qui pût faire envisager la question à ce point de vue.

Les autres parties du traité sont également, sinon plus, avantageuses aux Etats-Unis qu'au Canada. Conséquemment, la question des pêcheries doit être jugée sur son propre mérite, et si elle est ainsi jugée, aucune raison n'a encore été donnée qui pût porter le Canada

à céder ses pêcheries côtières pour ce que le gouvernement de Sa Majesté a reconnu n'être qu'une compensation insuffisante.

Après s'être ainsi prononcé sur les deux principales objections au dernier traité de Washington, le comité du conseil privé passe à la considération de la correspondance échangée entre Sir Edward Thornton et M. Fish, transmise par la dépêche (du 17 juin) du comte de Kimberley, et des observations de sa seigneurie sur cette correspondance.

Ce sujet a déjà été soumis à la considération du conseil privé, et un rapport, en date du 7 juin, exprimant son opinion, a été transmis par Votre Excellence au comte de Kimberley. Dans sa dépêche du 26 juin, accusant réception de ce rapport, le comte de Kimberley renvoie à sa dépêche du 17 de ce mois, et dit qu'il "espère que le gouvernement canadien, après mûre considération, acceptera la proposition du gouvernement des Etats-Unis sur ce sujet."

Tout en maintenant son rapport du 7 juin, le comité du conseil privé croit devoir dire qu'il lui paraît évident que le précédent de 1854, en vertu duquel le gouvernement comptait sur l'action du parlement canadien, ne saurait s'appliquer aux circonstances actuelles.

Le traité de 1854 fut négocié avec le concours des gouvernements provinciaux représentés à Washington, et il reçut l'approbation générale du peuple, tandis que les articles concernant les pêcheries dans le dernier traité ont été adoptés contre l'avis du gouvernement canadien et sont désapprouvés par tout le pays. On ne saurait non plus douter que toute action de la part du gouvernement canadien avant la décision du parlement ne ferait qu'augmenter le mécontentement qui existe déjà.

Le comité du conseil privé prie Votre Excellence de vouloir bien transmettre au comte de Kimberley son opinion sur le traité de Washington en ce qui regarde les intérêts du Canada.

Pour copie conforme,

WM. H. LEE,
Greffier, Conseil Privé.

(Canada. No.—561.)

Le Ministre des Colonies au Gouverneur-Général.

DOWNING STREET, 23 novembre 1871.

MILORD,—Le gouvernement de Sa Majesté n'a pas manqué de considérer avec attention le rapport du comité du conseil privé du Canada sur le traité de Washington, lequel rapport accompagnait votre dépêche No. 149 du 15 août. Je n'ai pas besoin de vous dire que le gouvernement de Sa Majesté regrette que vos ministres aient trouvé tant d'objections aux dispositions du traité, mais ils admettent eux-mêmes les raisons longuement motivées dans ma dépêche du 17 juin dernier à l'effet qu'en somme le traité est avantageux aux intérêts du Canada.

J'éviterai autant que possible d'entrer dans une nouvelle discussion des clauses du traité qui s'appliquent spécialement au Canada, parce que je ne puis croire qu'aucun avantage puisse résulter d'une discussion prolongée entre les deux gouvernements sur les détails du traité et la manière dont les négociations ont été conduites. Il y a cependant deux ou trois passages de ce rapport que je ne puis passer sous silence.

Le comité semble être sous l'impression que le droit de participer aux pêcheries des côtes du Canada a été concédé aux Etats-Unis sans le consentement préalable du Canada. Sur ce point, je ferai observer que des dispositions ont été prises pour obtenir l'assentiment du Canada d'une manière essentiellement conforme à l'usage constitutionnel, en stipulant que les articles concernant les pêcheries n'auront pas force de loi sans l'assentiment préalable du parlement canadien. Si la couronne concluait semblable traité relativement aux pêcheries du

Royaume-Uni, l'assentiment du parlement impérial ne serait pas réservé d'une autre manière.

Je dois aussi vous faire remarquer que le comité est complètement dans l'erreur en supposant que la cession des droits des pêcheries est faite " pour ce que le gouvernement de Sa Majesté a reconnu n'être qu'une compensation insuffisante." Si vous voulez bien consulter ma dépêche du 17 juin, vous y verrez que " la concession réciproque de la liberté de pêche avec la libre importation du poisson et des huiles de poisson, ainsi que le paiement de telle somme d'argent qui pourrait représenter équitablement l'excédant de valeur de la concession des colonies sur celle des Etats-Unis, paraît être, aux yeux du gouvernement impérial, une solution équitable de la difficulté."

Enfin, je dois signaler la déclaration suivante : " quand le gouvernement canadien prit l'initiative de recommander la nomination d'une commission anglo-américaine, il ne pensait nullement à céder ses droits territoriaux, et rien ne lui faisait croire que le gouvernement de Sa Majesté, nourrissait les sentiments exprimés par le comte de Kimberley, dans sa récente dépêche. Si l'on eût fait connaître ces sentiments au délégué nommé par le gouvernement canadien pour conférer avec sa seigneurie quelques mois avant la nomination de la commission, il aurait au moins eu l'occasion de protester contre la cession des pêcheries côtières ; cela eût aussi empêché qu'un ministre du gouvernement canadien n'agît comme membre de la haute commission mixte, sans la condition expresse qu'aucune cession de ce genre ne serait insérée dans le traité sans son consentement."

Il est vrai, sans doute, que dans la conversation que j'ai eue avec M. Campbell, au sujet de la nomination d'une commission mixte anglo-américaine, je n'ai pas fait allusion à la possibilité qu'une pareille commission conduirait à un arrangement par lequel les pêcheurs des Etats-Unis seraient admis dans les pêcheries des côtes du Canada, mais je ne pouvais prévoir alors que des négociations plus étendues, embrassant toutes les questions pendantes entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, surgiraient de la proposition de nommer une commission pour régler la question des pêcheries ; et lorsque la haute commission mixte fut nommée, votre seigneurie intima clairement à Sir John A. MacDonald, relativement aux pêcheries, avant qu'il eût accepté la charge de commissaire, qu'il était impossible au gouvernement anglais de s'engager formellement sur aucune conclusion spéciale avant que les négociations eussent été entamées.

J'ai etc.,

KIMBERLEY.

Au Gouverneur-Général,

Le Très-Honorable

Lord Lisgar, G. C. B., etc., etc.

No. 13.

Le Gouverneur-Général au ministre des Colonies.

OTTAWA 22 janvier 1872.

MILORD,—J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de votre seigneurie une minute du 20 janvier 1872. conseil privé du Canada qui transmet la réponse de ce conseil à la dépêche de votre seigneurie, No. 561, en date du 23 novembre dernier et demande la garantie impériale pour un emprunt canadien qui n'excéderait pas quatre millions, dont la moitié serait dépensée sur le chemin de fer du Pacifique et l'autre moitié pour l'agrandissement des canaux du St. Laurent.

2. Le conseil recommande cette proposition comme le meilleur moyen de régler toutes les demandes relatives aux réclamations féniennes et de surmonter toutes les difficultés pour obtenir le consentement du parlement canadien aux mesures nécessaires pour donner effet au traité de Washington.

J'ai, etc.,

LISGAR.

Au Très-Honorable

Comte de Kimberley, etc., etc.

Copie d'un rapport de comité de l'Honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil le 20 janvier 1872.

Le comité du conseil privé a examiné la dépêche du comte de Kimberley à Votre Excellence, en date du 23 novembre 1871; au sujet d'un rapport du conseil privé en date du 28 juillet et transmis avec la dépêche de Votre Excellence en date du 15 août. L'objet de ce rapport était d'expliquer au gouvernement de Sa Majesté qu'un grand mécontentement s'est manifesté en Canada par suite de l'absence, dans le traité de Washington, d'une clause pourvoyant au règlement des pertes subies par le Canada par suite d'invasions de citoyens des Etats-Unis sur le territoire canadien, et aussi par suite de la cession des pêcheries canadiennes pour une compensation insuffisante. Le comité du conseil savait, par la dépêche du comte de Kimberley, en date du 17 juin 1871, que le gouvernement de Sa Majesté désirait vivement que les actes nécessaires pour donner effet aux clauses concernant les pêcheries, dans le traité de Washington, fussent passés par le parlement canadien; et il espérait que quelque proposition serait faite par le gouvernement de Sa Majesté, en réponse à son rapport, à l'effet de lui permettre de proposer des mesures ayant chance de succès.

Dans la dépêche du comte de Kimberley, en date du 23 novembre, il n'est fait aucune mention des invasions féniennes, et quant aux clauses du traité concernant les pêcheries, la seule conclusion qu'on puisse tirer de la dépêche est que les objections soulevées par le comité du conseil sont de très-peu de poids.

Le comité du conseil admet volontiers que toute nouvelle discussion sur les points malheureusement en litige entre les deux gouvernements, ne serait d'aucun avantage. Toutefois, le comité doit au gouvernement de Sa Majesté et à lui-même d'expliquer franchement la conclusion à laquelle il en est arrivé sur les deux questions discutées dans son rapport du 28 juillet dernier.

Il maintient que le Canada a justement droit à une compensation pour les dépenses encourues par suite des incursions féniennes. Il n'est pas nécessaire d'appuyer cette opinion de nouveaux arguments.

Bien que le comité ne croie pas nécessaire d'insister sur les objections qu'il trouve aux clauses concernant les pêcheries dans le traité de Washington, il désire s'expliquer sur la déclaration contenue dans son précédent rapport et à laquelle le comte de Kimberley s'est objecté, déclaration qui allait à dire que le gouvernement de Sa Majesté avait cédé les droits aux pêcheries pour une compensation insuffisante.

Dans le cours des négociations, le gouvernement des Etats-Unis avait offert, comme compensation aux pêcheries, d'admettre le charbon et le sel canadiens francs de droits, ainsi que le bois de service après le 1er juillet 1874. Le gouvernement impérial et le gouvernement canadien ont jugé que cette offre était insuffisante, et une contre-proposition fut faite par les commissaires anglais à l'effet que le bois de service serait admis franc de droits immédiatement, et qu'en considération de l'exclusion des céréales, du bétail et des autres articles admis en vertu du traité de 1854, une somme d'argent serait payée au Canada. Les commissaires des Etats-Unis, non-seulement refuserent la contre-proposition, mais ils retirèrent leur première offre lui en substituant une autre qui, d'après la dépêche du comte de Kimberley, paraissait au gouvernement de Sa Majesté, plus favorable au Canada que celle qui avait été rejetée. Si diverses, néanmoins, que soient, sur ce continent, les opinions concernant le traité, il n'y a qu'un avis sur le point dont il s'agit. Il est clair que les Etats-Unis auraient mieux aimé payer une certaine somme au Canada que de lui concéder des avantages commerciaux, et le comité est persuadé que pas un seul membre du parlement canadien n'aurait de beaucoup préféré la proposition rejetée à celle qui a été finalement adoptée.

Le comité du conseil ne peut, en face de la dépêche du comte de Kimberley, continuer à affirmer que le gouvernement de Sa Majesté est d'avis que la cession des pêcheries a été faite pour une compensation insuffisante, mais il regrette d'avoir à dire qu'il est lui-même d'une opinion différente.

Tout en maintenant les opinions qu'il a exprimées sur les articles concernant les pêcheries, dans le traité de Washington, il désire sincèrement se conformer aux vues du gouvernement de Sa Majesté et être mis en position de proposer les mesures législatives nécessaires, et il fera en conséquence une proposition qu'il espère voir accueillir favorablement.

L'adoption du principe d'une indemnité pécuniaire pour les dépenses encourues par suite des incursions féniennes, non-seulement n'aiderait aucunement à l'acceptation du traité, mais pourrait encore amener des complications. Il serait fort possible que, dans la discussion des détails de ces réclamations, il surgît des différends entre les deux gouvernements. En outre, cette solution de la question pourrait provoquer dans le parlement impérial des discussions où certains représentants exprimeraient des opinions propres à irriter la population du Canada et à encourager les chefs féniens, aux Etats-Unis, qui n'ont pas cessé leur agitation.

Dans l'opinion du comité du conseil, il y a un moyen de fortifier sa position et de lui permettre non-seulement d'abandonner toutes réclamations féniennes, mais de faire adopter toutes les clauses du traité qui exigent la sanction du parlement canadien.

Ce mode consisterait dans la garantie impériale à une portion de l'emprunt qui sera nécessaire au Canada pour la construction de certains travaux publics également avantageux au Royaume-Uni et au Canada. Ce n'est pas que ces constructions dépendent absolument de la garantie impériale, car le crédit du Canada est actuellement tel que ses bons à 5 p. cent sont à prime; mais nul doute qu'avec la garantie impériale on économiserait beaucoup sur l'intérêt.

Le comité du conseil est persuadé que le gouvernement de Sa Majesté reconnaîtra la scrupuleuse bonne foi qui a toujours été observée par le Canada sous les administrations de diverses nuances politiques. Le gouvernement de Sa Majesté sait qu'une des conditions à laquelle la Colombie Anglaise s'est réunie à la Puissance est que le Canada construira un chemin de fer inter-océanique.

Afin d'assurer cette construction gigantesque, il sera nécessaire de garantir à la compagnie qui l'entreprendra une somme qui s'élèvera probablement à cinq millions sterling. Ce chemin de fer ouvrira les vastes prairies du Nord-Ouest où pourra s'établir une immense population. D'après les statistiques les plus certaines, l'immigration du Royaume-Uni au Canada est dans la proportion de un à six relativement à celle du Royaume-Uni aux Etats-Unis, la population des Etats-Unis étant plus de dix fois celle du Canada. D'autre part les importations au Canada d'articles de manufacture anglaise, tels que les cotons, les lainages, les fers, la quincaillerie, etc., est triple, proportionnellement à la population, que la même importation aux Etats-Unis. Il est donc clairement dans l'intérêt du Royaume-Uni que les territoires du Nord-Ouest soient ouverts à la colonisation aussitôt que possible, et pour atteindre ce but, le chemin de fer du Pacifique est indispensable. En outre, ce chemin de fer deviendrait probablement la meilleure voie pour transporter les malles anglaises à l'Orient,

Le temps est venu où l'on ne peut plus différer l'agrandissement des canaux du Canada si vivement désiré par les Etats-Unis, comme en font foi les protocoles annexés au traité de Washington.

Les travaux nécessaires doivent être faits par le gouvernement, et coûteront environ trois millions, —ou huit millions pour les canaux et le chemin de fer. Les revenus du Canada sont dans le meilleur état et pourront suffire à ce surcroît de charges. Les taxes sont beaucoup moindres que dans la république voisine, et le peuple les paie volontiers.

Le comité du conseil est d'avis que le gouvernement de Sa Majesté devrait proposer au parlement impérial de garantir au Canada un emprunt n'excédant pas quatre millions sterling, à la condition que cet emprunt serait placé en même temps qu'un emprunt canadien non-garanti pour la même somme. Le comité du conseil croit qu'en dehors des moyens qu'il recommande ici, il n'y en a point d'autres pour lui permettre de surmonter les difficultés qui s'opposent à ce que le parlement canadien consente aux mesures nécessaires pour donner effet au traité de Washington.

Le comité du conseil espère que, toutes autres difficultés disparaissant, le gouvernement de Sa Majesté le mettra à même de donner au parlement canadien l'assurance qu'il sera donné suite à toute recommandation faite par le Canada à l'effet de mettre fin à l'opération des articles du traité numéros 18 à 25 inclusivement, ainsi que l'article 30, conformément à l'article 33.

Certifié,

WM. H. LEE,
G. C. P.

Le Ministre des Colonies au Gouverneur-Général.

Canada—No. 58.

DOWNING STREET,

18 mars 1872.

MILORD,—Le gouvernement de Sa Majesté a donné sa plus soigneuse attention au rapport du comité du conseil privé du Canada renfermé dans la dépêche de Votre Seigneurie, No. 13, du 22 janvier.

Le comité dit que, tout en adhérant à l'opinion qu'il a exprimée relativement aux articles du traité de Washington concernant les pêcheries, il desire cependant se conformer aux vues de Sa Majesté et être mis en position de proposer les mesures législatives nécessaires. Il maintient que le Canada a parfaitement droit à une compensation pour les dépenses que lui ont causées les incursions féniennes, mais il est d'opinion que le principe de payer ces dépenses en argent ne saurait avoir aucun résultat relativement au traité et serait susceptible d'objection pour d'autres raisons.

Il suggère en conséquence un autre mode de règlement qui, selon lui, raffermirait tellement sa position qu'il lui permettrait, non seulement d'abandonner toutes les réclamations provenant des incursions féniennes, mais encore de proposer au parlement canadien avec une bonne chance de succès les mesures nécessaires pour mettre le traité à effet.

Il suggère que le gouvernement de Sa Majesté propose au parlement de donner la garantie impériale à un emprunt canadien, n'excédant pas quatre millions sterling, qui forment la moitié du montant (£2,000,000) que l'on a l'intention de prélever dans le but de construire le chemin de fer à travers le territoire britannique, de l'Atlantique au Pacifique, et d'agrandir et étendre les canaux canadiens.

Le gouvernement de Sa Majesté a considéré cette proposition avec un vif désir de faire disparaître les difficultés qu'éprouve le gouvernement canadien, et je dois maintenant vous faire part de la décision qu'il a prise à ce sujet.

Il est d'opinion* que le meilleur mode à adopter serait d'insérer dans les actes qu'adoptera le parlement canadien pour mettre le traité à effet une disposition comportant que ces actes ne viendront en force que lors de l'émission d'une proclamation par le gouverneur-général en conseil qui les mettra à exécution. De son côté, le gouvernement de Sa Majesté s'engage lors de la mise à exécution du traité en vertu de cette proclamation, à proposer au parlement de garantir un emprunt canadien de £2,500,000, cet emprunt devra être affecté aux fins désignées par le conseil, savoir : la construction d'un chemin de fer sur le territoire britannique du Canada au Pacifique et l'amélioration et l'agrandissement des canaux canadiens, lequel devra être prélevé dans le même temps et dans une proportion égale à l'emprunt canadien non garanti pour le même objet, avec l'entente que le Canada se désistara de toutes ses réclamations contre ce pays au sujet des incursions féniennes.

En ce qui a trait à la demande du conseil privé que le gouvernement de Sa Majesté le mette en mesure d'assurer au parlement canadien que l'on donnera suite à toute recommandation faite par le Canada pour faire révoquer les articles du traité numéro 18 à 25 inclusivement, ainsi que l'article 30 conformément à l'article 33, je puis observer qu'on n'a ni donné ni demandé une pareille assurance lors du traité de réciprocité, mais le gouvernement de Sa Majesté reconnaît qu'il n'est pas déraisonnable que le Canada puisse désirer quelque assurance sur ce point, et il n'hésite pas en conséquence à déclarer que la plus grande déférence sera donnée à l'expression des désirs du Canada qui lui sera témoignée par les adresses des deux chambres du parlement canadien, et que l'on se prêtera certainement à ces désirs ; le tout sujet, comme de raison, à la réserve nécessaire et à la discrétion que Sa Majesté devra apporter en prenant en considération, dans l'intérêt de l'empire tout entier, l'état de ses relations avec les Puissances étrangères dans cette circonstance particulière.

J'ai déjà transmis à votre seigneurie par télégraphe la substance de cette dépêche.

J'ai, etc.,

KIMBERLEY.

Gouverneur-Général

le Très-Honorable LORD LISGAR,

G. C. B., G. C. M. G., etc., etc., etc.

Canada—No. 95.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 15 avril 1872.

MILORD.—Au sujet de la dépêche de votre seigneurie No. 58, en date du 18 mars 1872, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre ci-incluse une copie d'une minute du conseil privé du Canada, d'après laquelle votre seigneurie verra que les ministres déclarent que leur intention est de proposer au parlement canadien les mesures nécessaires pour mettre à effet les clauses du traité de Washington qui ont trait au Canada.

J'ai, etc.,

LISGAR.

Copie d'un rapport de comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général, le 15 avril 1872.

Le comité du conseil privé a pris en considération la dépêche du comte de Kimberley à Votre Excellence, en date du 18-ultimo, communiquant les vues du gouvernement de Sa Majesté relativement à la proposition soumise dans le rapport du conseil privé, transmis dans une dépêche de Votre Excellence, en date du 22 janvier dernier.

Il appert d'après cette dépêche que le gouvernement de Sa Majesté est d'opinion que le meilleur mode à adopter serait d'insérer dans les actes que devra passer le parlement canadien pour mettre à effet le traité, une résolution comportant que ces actes ne deviendront en force que lors de l'émission d'une proclamation par le gouverneur-général en conseil qui les mettra à effet; que le gouvernement de Sa Majesté s'engage de son côté, lors de la mise en force du traité par cette proclamation, à proposer au parlement de garantir un emprunt canadien de £2,500,000, lequel emprunt devra être affecté aux fins indiquées par le conseil, savoir : la construction du chemin de fer à travers le territoire britannique du Canada au Pacifique et l'amélioration et l'agrandissement des canaux canadiens, lequel devra être prélevé dans le même temps et dans des proportions égales à l'emprunt canadien non garanti, pour les mêmes fins, avec l'entente que le Canada se désistara de toutes ses réclamations contre l'Angleterre, au sujet des incursions féniennes.

Le comte de Kimberley remarque de plus que le gouvernement de Sa Majesté mettra le gouvernement canadien en mesure d'assurer au parlement canadien qu'on donnera suite à toute recommandation que fera le Canada pour obtenir la révocation des articles du traité numéros 18 à 25 inclusivement, ainsi que l'article 30 conformément à l'article 33; qu'il n'hésite pas à déclarer qu'on donnera la plus grande déférence à l'expression des désirs du Canada qui lui sera témoignée par des adresses des deux chambres du parlement canadien, et qu'on se prêtera certainement à ses désirs, sujet comme de raison à la réserve nécessaire et à la discrétion que Sa Majesté devra apporter en prenant en considération, dans les intérêts de l'empire tout entier, l'état de ses relations avec les Puissances étrangères, dans cette circonstance particulière.

Le comité du conseil privé croit que, bien que le gouvernement de Sa Majesté n'ait pu adhérer à toute sa proposition, il est néanmoins de son devoir, dans les intérêts tant du Canada que de l'empire en général, d'accepter la proposition modifiée du comte de Kimberley, et qu'il sera prêt en conséquence à proposer au parlement canadien les mesures nécessaires pour mettre à effet les clauses du traité qui ont trait au Canada.

Pour copie conforme,

WM. H. LEE,

Greffier du conseil privé, Canada

MESSAGE.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information du Sénat et de la Chambre des Communes, certaines dépêches et correspondances entre les gouvernements de la Nouvelle-Ecosse, Terre-Neuve et l'Île du Prince-Edouard, et le gouvernement impérial, au sujet des articles du traité de Washington qui ont rapport aux pêcheries.

LISGAR.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 29 avril 1872.

Le Gouverneur de Terre-Neuve au Gouverneur-Général.

(No. 28.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
TERRENEUVE, 20 mars 1871.

MILORD,—J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie, sous ce pli, copie d'une correspondance qui a récemment été échangée entre M. Vail, secrétaire provincial de la Nouvelle-Ecosse, et M. Bennett, premier ministre de mon gouvernement, au sujet d'une résolution qui a été adoptée, le 17 février dernier, par la chambre d'assemblée de la Nouvelle-Ecosse.

J'ai transmis copie de cette correspondance au ministre des colonies et au lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

STEPHEN J. HILL.

Son Excellence le Gouverneur-Général
le Très-Honorable Lord Lisgar,
G.C.B., G.C.M.G., etc., etc., etc.

Correspondance entre M. Vail, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, et M. Bennett, de Terre-Neuve.

TÉLÉGRAMME D'HALIFAX,
18 février 1871.

“ Résolution adoptée hier par trente contre trois, protestant contre la cession des pêcheries ou leur sacrifice dans l'intérêt de l'Angleterre ou du Canada. Vous feriez bien de vous joindre à nous.”

W. B. VAIL.

A l'Honorable C. F. Bennett.

Réponse au précédent.

“ Nous ne voyons pas à présent la convenance ou l'utilité de protester. J'écrirai par la malle.”

A l'Honorable W. B. Vail,
etc., etc., etc.

C. F. BENNETT.

M. Bennett à M. Vail.

ST. JEAN, 2 mars 1871.

MONSIEUR,—Je vous ai envoyé un télégramme, l'autre jour, en réponse au vôtre du 18 février, vous disant que le gouvernement ne voyait pas alors la convenance ou l'utilité de nous joindre à vous dans une protestation au sujet de ce dont vous parlez dans votre télégramme. Nous ignorons complètement quelles sont les circonstances qui vous ont engagé à agir comme vous l'avez fait dans cette affaire, et si nous les trouvions telles qu'elles pussent nous induire à approuver la démarche que vous avez cru devoir faire, nous aurions encore à examiner s'il serait convenable ou utile pour nous de nous joindre à vous dans cette protestation.

Notre gouvernement désire éviter toute collision avec le gouvernement impérial, si nous ne sommes pas absolument forcés d'intervenir. Nous regardons l'Angleterre comme notre protectrice actuelle ; elle a toujours agi, non-seulement avec justice, mais avec générosité, envers nous. Nous ne craignons nullement qu'elle nuise en quoi que ce soit aux droits et privilèges qu'elle a si libéralement concédés à notre colonie par sa précieuse charte constitutionnelle. Elle nous a laissé parfaitement libres d'entrer ou de ne pas entrer dans la confédération des provinces de l'Amérique du Nord, sous la Puissance Canada, et nous avons toute confiance qu'elle nous protégera dans l'exercice des droits et privilèges qui sont si essentiels à notre prospérité et à notre honneur.

Je demeure, etc.,

C. F. BENNETT.

Le Ministre des Colonies au Gouverneur-Général.

(Canada—No. 503.)

DOWNING STREET,

3 septembre 1871.

MILORD,—J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie, pour votre information, copie de dépêches datées des 14 et 15 juillet, que j'ai reçues du gouverneur de Terre-Neuve et du lieutenant-gouverneur de l'Île du Prince-Édouard, m'informant que leurs gouvernements ont accédé aux désirs du gouvernement de Sa Majesté, que les pêcheurs des États-Unis soient admis pendant la présente saison à l'usage provisoire des privilèges qui leur sont accordés par le traité de Washington, en tant que ces îles y sont intéressées ; je vous transmets aussi copie des réponses que j'ai faites à ces dépêches.

J'ai, etc.,

KIMBERLEY.

Au Gouverneur le Très-Honorable
Baron Lisgar, G. C. B.

Le Gouverneur Hill au Comte Kimberley.

(No. 55.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
TERRENEUVE, 14 juillet 1871.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de Votre Seigneurie, No. 28, du 17 juin, contenant des copies du traité signé à Washington le 8 mai par les hauts commissaires, et qui a été ratifié par Sa Majesté et le président des États-Unis,—des instructions données aux hauts commissaires de Sa Majesté et des protocoles des conférences tenues par la commission,—de deux notes échangées entre Sir E. Thornton et M. Fish,—et d'une dépêche datée le 17 juin, que Votre Seigneurie a adressée au gouverneur-général du Canada pour lui faire connaître les vues du gouvernement de Sa Majesté sur ces importants documents.

2. Je remarque dans la copie que j'ai sous les yeux de la dépêche de M. le secrétaire Fish (8 mai 1871) à Sir E. Thornton, une omission qui affecte très-matériellement les intérêts particuliers de cette colonie, concernant l'acquiescement immédiat du gouvernement de Terre-Neuve aux opinions du gouvernement de Sa Majesté, relativement à la prompte admission des pêcheurs américains à l'usage provisoire,—en tant que cette île y est concernée,—des privilèges qui leur sont accordés par le traité.

3. Au sujet de l'admission immédiate des pêcheurs américains dans les eaux britanniques, M. Fish dit :—“ Comme plusieurs articles du traité signé aujourd'hui, ayant trait à l'admission des citoyens des États-Unis à pêcher dans les eaux des territoires de Sa Majesté britannique sur les côtes du Canada, de l'Île du Prince-Edouard et de Terre-Neuve, ne peuvent entrer en pleine vigueur avant que la législation prévue par ce document n'ait eu lieu, etc., etc.,” puis parlant de la remise par le congrès de certains droits aux sujets britanniques, M. Fish remarque “ que tous les droits qui auront pu être perçus, à dater du 1er jour de juillet prochain, sur l'huile de poisson et le poisson, (excepté le poisson des lacs de l'intérieur et des rivières tombant dans ces lacs, et le poisson conservé dans l'huile,) provenant des pêcheries du Canada et de l'Île du Prince-Edouard, seront remis et remboursés à ceux qui les auront payés, si les mêmes mesures sont prises à l'égard de l'admission dans les possessions britanniques (avec les mêmes exceptions que plus haut) de l'huile de poisson et du poisson provenant des pêcheries des États-Unis;” le mot “ Terre-Neuve,” inclu dans le premier extrait de la dépêche de M. Fish, est exclu de la seconde, et si elle est intentionnelle, cette omission peut porter préjudice à l'acceptation future des termes du traité par la législature coloniale.

Cependant, mes ministres, auxquels j'ai communiqué tous les importants documents relatifs au Traité de Washington, sont disposés à regarder cette omission comme involontaire, et quoique désireux d'obtenir des renseignements sur ce point, ils ont résolu d'accéder de suite aux désirs du gouvernement de Sa Majesté relativement à l'admission, pendant la présente saison, des citoyens des États-Unis à l'usage provisoire des privilèges qui leur sont accordés par le traité, en tant que cette admission est compatible avec la juridiction du gouvernement de Terre-Neuve.

5. Il y a dans la correspondance relative au traité un autre point que mes aviseurs signalent à l'attention de Votre Seigneurie. La copie de la réponse de Sir E. Thornton (9 mai 1871) à M. Fish, contient, relativement au remboursement des droits d'importation par le congrès, les mots suivants : “ la décision définitive de cette question sera laissée aux gouvernements coloniaux ci-dessus, auxquels on demandera d'accorder le droit immédiat et certain de pêcher dans les eaux de ces colonies, en attendant l'action du congrès sur la promesse des États-Unis, de rembourser les droits d'importation sur le poisson depuis le 1er juillet prochain.” Les mots “ sur l'huile de poisson ” qui suivent les mots “ que les droits qui auront pu être perçus à dater du premier jour de juillet prochain ”—dans la note de M. Fish à Sir E. Thornton, se trouvent omis dans la réponse à cette note (d'où l'extrait ci-dessus est tiré). Le Conseil Exécutif demande à être éclairé sur ce point.

6. J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie copie d'une minute du conseil annonçant l'assentiment de la part du gouvernement de Terre-Neuve à la requête contenue dans la dépêche de Votre Seigneurie, No. 28, du 17 juin, concernant le traité de Washington.

J'ai, etc.,

STEPHEN J. HILL.

Le Très-Honorable
Comte de Kimberley.

Copie d'une minute du Conseil.

Conformément à la requête faite par le comte de Kimberley dans sa dépêche du 17 juin à Son Excellence le gouverneur, le conseil s'accorde à y accéder.

Pour copie conforme,

STEPHEN J. HILL.

Chambre du Conseil,
7 juillet 1871.

Le Comte de Kimberley au Gouverneur Hill.

(Terre-Neuve—No. 38.)

DOWNING STREET,
3 Septembre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche, No. 55, du 14 juillet, me communiquant le consentement de votre gouvernement à l'admission provisoire des pêcheurs des Etats-Unis, pendant la présente saison, aux privilèges qui leur sont accordés par le traité de Washington, en tant que la colonie placée sous votre gouvernement y est intéressée.

Le gouvernement de Sa Majesté a appris avec beaucoup de satisfaction que le gouvernement de Terre-Neuve avait accédé avec tant de bonne volonté à ses désirs sur ce point.

J'ai attiré l'attention du comte de Granville sur les deux questions soulevées dans votre dépêche relativement à la correspondance échangée sur ce sujet entre Sir Edward Thornton et M. Fish

J'ai, etc.,

KIMBERLEY.

Gouverneur Hill, C. B., etc., etc., etc.

Le Lieut.-Gouverneur Robinson à Lord Kimberley.

(Ile du Prince-Edouard—No. 59)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
25 Juillet 1871;

MILORD.—Pour faire suite à ma dépêche No. 5 du 12 du présent mois, j'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui une minute préparée par mes aviseurs, dans laquelle ils consignent le résultat de leurs délibérations au sujet du traité de Washington et des autres importants documents qui m'ont été transmis avec la dépêche de Votre Seigneurie No. 22, du 17 juin dernier.

2. Il est dit dans la minute que " les différents gouvernements et législatures de cette colonie ont toujours eu l'espoir que ces pêcheries (les pêcheries de l'île du Prince-Edouard) contribueraient à assurer les avantages d'un autre traité de réciprocité, ou de quelques concessions de tarif admettant en franchise les produits de nos agriculteurs, qui forment la majeure partie de notre population, concessions qui eussent eu pour résultat de faire prospérer la colonie," et que dans l'opinion du conseil, il est maintenant demandé aux habitants de l'île du Prince-Edouard " de céder aux citoyens des Etats-Unis ces importantes pêcheries sans recevoir en échange le juste équivalent que l'on espérait obtenir."

Cependant, par déférence au désir fortement exprimé à ce sujet par le gouvernement de Sa Majesté, le comité du conseil exécutif (sans prendre aucun engagement sur l'action future de la législature) recommande " qu'il soit accédé à la demande du gouvernement des Etats-Unis, c'est-à-dire qu'il soit permis aux pêcheurs américains de profiter provisoirement pendant cette saison des privilèges que leur accorde le traité," et j'ai l'honneur de faire rapport que les officiers des douanes ont reçu instruction, hier, de discontinuer la mise en force des lois de pêche pendant la présente saison et jusqu'à nouvel ordre.

3. En conséquence, j'ai fait notifier le consul des Etats-Unis à ce port, et j'ai, en même temps, transmis par le télégraphe un avis semblable à Sir Edward Thornton.

4. Je dois ajouter que dans le cas où les actes nécessaires pour donner effet au traité seraient adoptés par la législature de l'île du Prince-Edouard, mon gouvernement demandera à Votre Seigneurie la permission d'envoyer un représentant à Halifax dans le but de conférer avec les agents du gouvernement impérial dont la nomination est stipulée dans le paragraphe final de l'article 23 du traité, pour faire valoir auprès d'eux les réclamations de cette île à une juste part, proportionnée à la valeur de nos pêcheries, des compensations qui pourraient être accordées comme équivalent des privilèges que les habitants de la colonie sont invités à concéder. Sans doute mon gouvernement sait que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis doivent être représentés devant la commission d'Halifax, chacun par un seul agent; mais il croit qu'il serait au pouvoir du gouvernement de Sa Majesté d'autoriser le dit agent impérial à recevoir des renseignements sur nos pêcheries de la part d'un représentant qui serait nommé par le gouvernement de l'île du Prince-Edouard, et c'est ce que mon gouvernement espère qu'il plaira à Votre Seigneurie d'accorder, si la législature donne son assentiment au traité.

5. J'ai l'espoir que Votre Seigneurie recevra avec beaucoup de satisfaction l'information contenue dans cette dépêche, et que la prompte et loyale action du gouvernement de l'île du Prince-Edouard prédisposera le gouvernement de Sa Majesté à accorder autant que possible les demandes raisonnables que mes aviseurs croiraient devoir présenter.

J'ai, etc.

WILLIAM ROBINSON,
Lieut.-Gouverneur.

Le très-honorable
Comte de Kimberley.

CHAMBRE DU CONSEIL,
17 juillet 1871.

A la réunion d'un comité du conseil exécutif de l'île du Prince-Edouard.

PRÉSENTS :

L'Honorable M. Pope,
" M. le Secrétaire de la Colonie.
" M. le Procureur-Général,
" M. Owen,
" M. Richards.

Le comité du conseil a pris en considération la dépêche No. 22, datée Downing Street, 17 juin 1871, du très-honorable comte de Kimberley, principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, adressée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur Robinson, la copie du traité signé à Washington le 8 mai, des protocoles des conférences tenues par la commission, de deux notes échangées entre Sir Edward Thornton et M. le secrétaire Fish, et d'une dépêche adressée au gouverneur-général du Canada, exposant les vues du gouvernement de Sa Majesté sur ces documents importants. Dans la dépêche en premier lieu mentionnée, le gouvernement de Sa Majesté recommande avec instances au gouvernement de cette île, que pour les raisons données dans la dépêche du comte de Kimberley à lord Lisgar, la même ligne de conduite qu'en 1854 devrait être suivie, et que le gouvernement de l'île du Prince-Édouard devrait accéder à la demande du gouvernement des États-Unis, laquelle est à l'effet que les pêcheurs américains puissent jouir dans la saison actuelle des privilèges à eux conférés par le traité.

Je soumettrai respectueusement que l'île du Prince-Édouard, en proportion de son étendue, est la province la plus fertile et la plus productive de l'Amérique Britannique du Nord; que les États-Unis sont le marché naturel de ses principaux produits, ce qui a été démontré d'une manière satisfaisante pendant l'existence du traité de réciprocité de 1854; que les pêcheries de cette île sont les meilleures et les plus productives de l'Amérique, et très appréciées comme telles par les pêcheurs des États-Unis; que les différents gouvernements et législatures de cette colonie ont toujours eu l'espoir que ces pêcheries contribueraient beaucoup à assurer les avantages d'un autre traité de réciprocité ou de quelques concessions de tarif admettant en franchise les produits de nos agriculteurs, qui forment la majeure partie de notre population, concessions qui eussent eu pour résultat de faire prospérer la colonie; que par le traité actuellement sous considération, il est demandé aux habitants de cette île de céder aux citoyens des États-Unis ces importantes pêcheries, sans recevoir en échange le juste équivalent que l'on espérait obtenir. Dans sa dépêche à lord Lisgar, le comte de Kimberley signale les grands avantages que trouverait le Canada, dans le droit de passer ses produits en entrepôt par les États-Unis, et qui lui est assuré par l'article 29; dans le droit de libre navigation sur le lac Michigan, accordé par l'article 28, et dans la faculté de transporter les marchandises accordée par l'article 30, comme autant de privilèges importants qu'il ne faut pas "perdre de vue en faisant l'évaluation des avantages que le Canada obtiendra."

Quelques importants que ces privilèges puissent être pour le Canada, le comité soumet qu'ils ne sont d'aucun intérêt pour l'île du Prince-Édouard; que pour cette île, le principal avantage serait l'admission du poisson et de l'huile de poisson sur les marchés des États-Unis, mais qu'il ne profiterait pas généralement à sa population, vu que ce commerce se fait aujourd'hui presque entièrement par quelques citoyens américains; que la cession par les États-Unis du droit de faire la pêche jusqu'au 39^{me} degré de latitude, est comparativement sans valeur pour la population de cette île, et comme le gouvernement des États-Unis affirme que les privilèges accordés aux citoyens américains par l'article 18 de ce traité ne sont pas d'une plus grande valeur que ceux conférés par les articles 19 et 21 aux sujets de Sa Majesté Britannique, la compensation pécuniaire que l'on accorderait à cette île serait insignifiante.

Dans sa dépêche à lord Lisgar, le comte de Kimberley dit: "Sous certains rapports, une indemnité pécuniaire est peut-être une reconnaissance plus positive des droits des colonies que ne le serait une concession de tarif, et il ne paraît pas y avoir de différence en principe entre l'admission des pêcheurs américains pendant un certain nombre d'années, en considération du paiement d'une somme d'argent en bloc, et leur admission sous le système des permis ou licences à tant de piastres par tonneau, qui a été adopté par le gouvernement colonial pendant plusieurs années, après l'abrogation du traité de réciprocité. Il faut remarquer que, dans ce dernier cas, l'usage des pêcheries était concédé sans que l'on eût exigé aucune concession de tarif de la part des États-Unis, même au sujet de l'importation du poisson."

Le comité soumet qu'une convention commerciale avec les États-Unis, en considération de l'usage des pêcheries, eût été très acceptable, mais comme les commissaires royaux n'ont pu engager le gouvernement des États-Unis à changer sa politique commerciale, le peuple de cette île, qui est très-loyal et sincèrement attaché aux institutions britanniques, ne voudrait aucunement entraver le règlement amical de toutes les causes de différend qui existent entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, et il accepterait en conséquence volontiers une indemnité

pécuniaire raisonnable en sus des privilèges accordés comme équivalent, mais rien de semblable ne lui est garanti par le traité.

Le comité se fait aussi un devoir d'ajouter que le système en question d'accorder des permis aux pêcheurs américains pour une considération pécuniaire n'a jamais été approuvé par le gouvernement de cette Ile, mais simplement sanctionné par déférence pour le désir exprimé par le gouvernement britannique; et pour le même motif, le comité recommande maintenant qu'il soit accédé à la demande du gouvernement des Etats-Unis, c'est-à-dire qu'il soit permis aux pêcheurs américains de profiter provisoirement, pendant cette saison, des privilèges que leur accorde le traité, mais sans garantie de la part du gouvernement que la législation passera les actes qui mettront à effet le traité, dans la conclusion duquel il a pu voir que l'on n'avait pas justement tenu compte des intérêts de l'Ile du Prince-Edouard.

Adopté en conseil.
24 juillet 1871.

Pour copie conforme,

WILLIAM C. DES BRISAY,
Greffier-Adjoint, C. Exécutif.

Le Comte de Kimberley au Lieutenant-Gouverneur Robinson.

(Ile du Prince-Edouard—No. 32.)

DOWNING STREET,
3 septembre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche (No. 59) du 25 juillet, me communiquant le consentement de votre gouvernement à ce que, pendant cette saison, les pêcheurs des Etats-Unis jouissent provisoirement des privilèges accordés par le traité en ce qui concerne votre colonie.

Le gouvernement de Sa Majesté a appris avec beaucoup de satisfaction que le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard s'était empressé de satisfaire à son désir sur ce point.

Quant aux observations que renferme la minute du conseil que vous avez transmise, à l'effet que le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard accepterait volontiers une compensation pécuniaire raisonnable en sus des privilèges accordés comme équivalents, mais que rien de semblable ne lui est garanti par le traité, je ne comprends pas pourquoi le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard s'opposerait au renvoi à un arbitrage de la question de l'indemnité pécuniaire, car ce serait la manière la plus juste de régler cette question, vu surtout que le motif allégué dans la minute, que les droits de pêche concédés par les Etats-Unis sont comparativement sans valeur, doit pouvoir être prouvé d'une manière distincte.

Pour le cas où l'acte nécessaire à la mise à effet du traité serait passé, je vais me mettre en rapport avec lord Granville, au sujet du désir de votre gouvernement de nommer un représentant pour renseigner la commission qui doit se réunir à Halifax.

J'ai, etc.,

KIMBERLEY.

Au Lieut.-Gouverneur Robinson, etc., etc., etc.,

Le Ministre des Colonies au Gouverneur-Général.

(Canada—No. 504.)

DOWNING STREET,
5 septembre 1871.

MILORD,—Relativement à ma dépêche du 3 de ce mois, transmettant copie de la correspondance échangée entre le gouverneur de Terre-Neuve, le lieutenant-gouverneur de l'Ile

du Prince-Edouard et moi, au sujet du traité de Washington et des pêcheries, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour votre information, copie d'une note du ministre des affaires étrangères sur certaines questions soulevées dans cette correspondance.

J'ai transmis copie de cette note du ministre des affaires étrangères au gouverneur de Terre-Neuve et au lieutenant-gouverneur de l'Île du Prince-Edouard.

J'ai, etc.,

KIMBERLEY.

Au Gouverneur-Général le Très-Honorable
Lord Lisgar, G.C.B., etc., etc., etc.

M. Russell au sous-secrétaire d'Etat au département des Colonies.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

31 août 1871.

MONSIEUR,—J'ai soumis au comte de Granville votre lettre en date du 21 courant, renfermant copie de la correspondance entre le gouverneur de Terre-Neuve et le lieutenant gouverneur de l'Île du Prince-Edouard concernant l'admission provisoire des pêcheurs américains à l'usage des pêcheries des côtes de ces îles, et je vous prie en réponse d'informer le comte de Kimberley que le comte Granville ne doute nullement que le gouvernement de Terre-Neuve a raison de supposer que le fait d'avoir omis la mention de Terre-Neuve dans le passage de la note de M. Fish à Sir E. Thornton, auquel il est fait allusion, n'était pas intentionnel.

Le chargé d'affaires de Sa Majesté à Washington recevra toutefois instruction d'attirer l'attention de M. Fish sur le fait qu'on a compris que cette omission avait été faite par inadvertance.

Sa Seigneurie désire que le gouvernement de Terre-Neuve soit informé que l'intention des deux notes était que, en attendant la législation réciproque, en échange de l'admission provisoire immédiate des pêcheurs américains dans les pêcheries des côtes, une remise soit accordée sur les droits d'importation prélevés aux États-Unis, sur le poisson et l'huile de poisson, qui seront ultérieurement admis francs de droits pendant un certain nombre d'années, en vertu de la 21ème clause du traité.

J'ajouterai, en ce qui regarde le désir exprimé par le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard qu'une personne soit nommée à Halifax pour suivre les séances de la commission, que lord Granville est persuadé qu'il est non-seulement admissible, mais très-désirable que l'Île du Prince-Edouard et les autres provinces soient mises en mesure de fournir à la commission les renseignements les plus complets sur la valeur de leurs pêcheries côtières. Le 24ème article du traité prescrit que les commissaires devront recevoir toutes les informations que l'un ou l'autre des gouvernements pourra présenter, verbalement ou par écrit, et par suite, le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard pourra envoyer à Halifax telle personne qu'il jugera convenable pour donner témoignage en son nom.

Je suis, etc.,

ODO RUSSELL.

Le sous-secrétaire d'Etat,
Ministère des affaires étrangères.

Le secrétaire d'Etat pour les Colonies au Gouverneur-Général.

(Canada—No. 585.)

DOWNING STREET,
30 novembre 1871.

MILORD,—Relativement à ma dépêche No. 444, du 17 juin 1871, j'ai l'honneur de transmettre, pour votre information et pour celle du gouvernement, copie d'une correspondance échangée entre le lieutenant-gouverneur de l'Île du Prince-Edouard et moi-même sur la question de la remise des droits perçus aux États-Unis sur le poisson et l'huile de poisson provenant des pêcheries de l'Île du Prince-Edouard et de Terre-Neuve.

J'ai l'honneur, etc.,

KIMBERLEY.

Au gouverneur général, le très-honorable
Lord Lisgar, G. C. B.

Le Lieutenant-Gouverneur Robinson au Comte de Kimberley.

(Île du Prince-Edouard,—No. 72.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
le 30 septembre 1871.

MILORD,—J'ai l'honneur de soumettre copie d'une lettre qui m'a été adressée par M. I. C. Hall, marchand américain qui a de grands intérêts dans l'exportation du poisson de l'Île du Prince-Edouard aux États-Unis, ainsi que copie de ma réponse.

2. M. Hall craint que le refus du Canada de consentir à l'arrangement provisoire proposé par les États-Unis et adopté par cette colonie, comme je vous en ai informé dans ma dépêche No. 29, du 25 juillet, ne soit préjudiciable aux intérêts des particuliers qui, cette année, ont engagé de fortes sommes dans la pêche, en vue de la remise des droits perçus par les États-Unis sur le poisson et l'huile de poisson exportés de cette île aux États-Unis, durant la présente saison de pêche.

3. Je ne crains aucunement que l'attitude du Canada relativement à une convention sur laquelle chaque colonie intéressée aurait le droit de décider en ce qui la concerne, puisse porter préjudice aux intérêts de l'Île du Prince-Edouard, ou que le gouvernement des États-Unis soit empêché de recommander au congrès de faire remise des droits perçus durant la période stipulée sur l'huile de poisson et le poisson provenant de cette colonie, et j'ai cru devoir informer M. Hall que ses appréhensions ne me paraissent pas fondées.

4. Une assurance à cet effet de Votre Seigneurie, si on pouvait l'obtenir à temps du gouvernement des États-Unis, dans le cas où Votre Seigneurie jugerait convenable de la demander, serait très-satisfaisante et rassurerait cette partie de la classe commerciale à laquelle M. Hall appartient, et contribuerait à contrebalancer l'influence décourageante que l'appréhension que l'on partage maintenant pourrait avoir autrement sur le commerce de la fin de l'automne dans la colonie.

S. d'E. au Lt.-Gov. 5. En ce qui a trait à la correspondance précédente sur la question de
—No. 22, 17 juin l'arrangement provisoire dont il est fait mention dans cette communication,
1871.
Lt.-Gov. au S. d'E. je dois renvoyer Votre Seigneurie aux dépêches des numéros et des dates
—No. 59, 25 juillet désignées à la marge.
1871.

J'ai, etc.,

WILLIAM ROBINSON,
Lieutenant Gouverneur.

M. I. C. Hall au Lieutenant-Gouverneur Robinson.

CHARLOTTETOWN, I. P. E.,

26 septembre 1871.

MONSIEUR,—Après l'acte de votre gouvernement mettant en vigueur le traité de Washington, en tant qu'il a rapport aux pêcheries, admettant en franchise dans cette colonie le poisson venant des Etats-Unis, comme boitté ou autrement, et donnant libre accès aux vaisseaux pêcheurs des Etats-Unis aux pêcheries de la côte de cette Ile, nos pêcheurs supposaient que leur droit d'être remboursés des droits qu'ils avaient payés sur tout le poisson et l'huile de poisson exportés par eux aux Etats-Unis, depuis le 1er juillet, ne seraient pas mis en doute, à la réunion du congrès.

Des nouvelles récentes des Etats-Unis porteraient cependant à croire que le refus de la Puissance du Canada de mettre le traité de Washington en vigueur, va nuire aux intérêts de cette Ile et mettre en danger ses droits à ce remboursement.

Comme Votre Honneur le sait probablement, on a fait cette année des placements considérables dans des entreprises de pêche, encouragé qu'on était par l'espoir que l'on allait profiter du traité, et l'on subira des pertes énormes si ces droits ne sont pas remboursés.

Je regarderai donc comme une faveur signalée tout renseignement que Votre Honneur pourrait me communiquer sur ce sujet.

J'ai, etc.,

I C. HALL.

A Son Honneur Wm. C. F. Robinson,

Lieutenant-Gouverneur, etc., etc., etc

M. Robinson à M. Hall

(No. 102^a)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

29 septembre 1871.

Monsieur,—Je suis chargé par le lieutenant-gouverneur d'accuser réception de votre lettre du 26 de ce mois, au sujet du traité de Washington.

2. Le gouvernement des Etats-Unis a demandé à ce gouvernement de presser le gouvernement du Canada, de Terre-Neuve et de l'Ile du Prince-Edouard de formuler pour la présente saison, et dans les limites de leur juridiction, des règles et règlements qu'ils ont le pouvoir d'adopter, dans le but d'accorder provisoirement aux pêcheurs américains cette liberté que l'on veut leur garantir par le traité de Washington, le gouvernement des Etats-Unis s'engageant, en retour, à recommander fortement au congrès, à sa prochaine session, de rembourser à ceux qui les auraient payés les droits perçus aux Etats-Unis, à dater du 1er juillet, sur l'huile de poisson et le poisson (avec certaines exceptions) provenant des colonies ci-dessus, respectivement, si un arrangement identique pouvait intervenir à l'égard de l'entrée dans ces colonies du poisson et de l'huile de poisson (avec certaines exceptions) provenant des pêcheries des Etats-Unis.

3. L'Ile du Prince-Edouard a accepté cette proposition, que le Canada n'a pas encore accepté, et vous appréhendez que ce refus du Canada nuise aux intérêts des personnes qui, dans l'Ile du Prince-Edouard, ont cette année fait des placements considérables dans des entreprises de pêche, dans l'espoir d'être remboursés des droits payés par elles sur le poisson et l'huile de poisson exportés de cette Ile aux Etats-Unis pendant la saison actuelle de pêche.

4. Le lieutenant-gouverneur est d'avis que vos craintes ne sont pas fondées ; un arrangement sanctionné par le gouvernement de Sa Majesté est intervenu entre le gouvernement des

Etats-Unis et celui de l'Île du Prince-Edouard, et le lieutenant-gouverneur n'appréhende pas que l'acte du Canada, en suspendant son acceptation d'un tel arrangement, entraîne les conséquences fâcheuses que vous avez été porté à craindre.

J'ai, etc.,

KILDARE C. ROBINSON,
Secrétaire privé.

Isaac C. Hall, Ecr., etc., etc. etc.

Lord Kimberley au Lieutenant-Gouverneur Robinson.

(No. 48.)

DOWNING STREET,
30 décembre 1871.

Monsieur,—Je suis entré en communication avec le secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères au sujet de votre dépêche No. 72, du 30 septembre, dans laquelle vous incluez copie de la correspondance échangée entre vous et M. I. C. Hall, relativement à la question du remboursement des droits perçus aux Etats-Unis sur l'huile de poisson et le poisson exportés de l'Île du Prince-Edouard pendant la saison de pêche.

Demande a été faite au gouvernement des Etats-Unis, à l'égard de l'introduction d'un bill dans le congrès pourvoyant au remboursement des droits payés sur le poisson et l'huile de poisson, provenant des pêcheries de l'Île du Prince-Edouard et de Terre-Neuve, mais le gouvernement de Sa Majesté regrette de dire que le gouvernement des Etats-Unis a répondu que la proposition faite en mai dernier avait en vue l'action collective de toutes les colonies britannique de l'Amérique du Nord, et qu'il ne serait pas praticable de les séparer pour cette affaire et de mettre en vigueur pour l'une d'elles ce que le président consentait à recommander pour toutes.

J'ai, etc.,

KIMBERLEY.

Au Lieutenant-Gouverneur,
W. C. F. Robinson, etc., etc.

ETAT.

LISTE DES RECLAMATIONS au sujet de l'insurrection à la Rivière Rouge.

FORT GARRY, EN BAS,
Le 21 décembre 1871.

MONSIEUR,—J'eus l'honneur de recevoir de M. Meredith, pendant que j'étais à Montréal, le 22 juillet dernier, une lettre du gouverneur Archibald, en date du 26 mai, accompagnée de la copie d'une dépêche de l'honorable secrétaire d'Etat pour les provinces, en date du 2 mai, et aussi copie d'un extrait des minutes d'une réunion du bureau de la trésorerie à Ottawa, tenue le 25 avril 1871, me désignant pour faire enquête sur les réclamations des personnes qui ont souffert par suite de l'insurrection de 1869-70 dans la Terre de Rupert.

Je partis immédiatement pour cette province où j'arrivai le 6 août. En vue de la mission qui m'était indiquée par la minute du bureau de la trésorerie, je fis imprimer, le 7 août, en anglais et en français des circulaires que je fis distribuer en grand nombre dans les diverses paroisses de la province, et par lesquelles je donnais avis que je me trouverais à l'endroit y désigné de 9 hs. du matin à 6 hs. du soir, chaque jour, à l'effet de recevoir les réclamations qui pourraient m'être faites avec les preuves que les réclamants seraient à même de fournir à l'appui. Je fis aussi publier des avis semblables, en anglais et en français, dans tous les journaux de la localité. Depuis lors, tous les jours pendant le mois d'août et ultérieurement toutes les fois que j'en ai été sollicité, j'ai reçu et entendu des dépositions à l'appui de nombreuses réclamations, plus nombreuses, de fait, que je n'aurais pu l'imaginer.

J'ai lieu de croire que toutes les réclamations qui devaient être présentées ont été reçues avec toutes les preuves que les réclamants ont pu se procurer à l'appui.

Plusieurs, je dirai même la plupart des réclamations qui m'ont été présentées, ne me semblaient pas comprises dans les termes du "bill des subsides;" mais comme elles étaient généralement accompagnées de demandes basées sur les faits d'emprisonnement ou de perte de propriété, faits prévus par le "bill des subsides," je me décidai à recevoir toutes les dépositions que les intéressés jugeaient à propos de faire, mais, en même temps, je ne tenais compte, dans mes conclusions, que des preuves applicables en vertu du "bill des subsides."

Dans chaque cas, je me suis contenté d'assermenter le réclamant et les témoins et j'ai recueilli leurs dépositions de ma propre main.

Revenant aux termes de la minute du bureau de la trésorerie, ci-incluse, je constate que je suis requis, "après avoir fait examen et enquête des dites réclamations, de dresser rapport sur les dépositions reçues et sur les conclusions qu'elles m'ont fournies."

J'ai donc l'honneur de faire rapport que l'état de toutes les réclamations faites par-devant moi, avec les dépositions à l'appui, et les conclusions que j'en ai tirées, se trouvent dans le paquet cacheté qui doit accompagner cette lettre. Chaque cas est numéroté et résumé avec le nom du réclamant, le texte de la réclamation, les preuves à l'appui et mes conclusions.

Dans l'accomplissement d'une mission aussi difficile et aussi délicate, j'ai dû me guider sur les principes d'équité plutôt que par des règles techniques. Je me suis réservé néanmoins, comme seul moyen de régler les demandes, dont plusieurs consciencieusement faites, je le crois, mais d'autres rien moins que consciencieuses, le pouvoir de juger comme l'aurait fait un juré, de la manière la plus juste en tenant compte de circonstances qui ne sont pas toujours pleinement exposées dans la procédure. Si j'ai bien compris la mission dont j'étais chargé, j'entrevois ainsi la perspective, et la seule, de mettre fin à des demandes qui irritent, jusqu'à un certain point, une partie du public.

J'avoue que je ne voyais aucun autre moyen de procéder. J'étais chargé d'entendre et de juger, avec des données imparfaites, et non point de questionner et de résister.

J'ai donc entendu toutes les dépositions qu'on a cru devoir faire dans chaque cas. Les réclamants étaient représentés, dans chaque cause, par des avocats qui ont fait valoir, autant que possible, leurs réclamations; mais on pourrait dire que l'intérêt public n'a pas été représenté dans ces causes, à moins que je n'aie raison de supposer que j'ai été appelé à juger *ex æquo et bono*, et à examiner tous les détails de chaque cas, soit d'après la déposition du réclamant, soit d'après des faits publics dont j'avais connaissance personnelle et officielle.

Les principes que j'ai appliqués à tous les cas peuvent s'énumérer comme suit :—

- 1o. Exiger preuve raisonnable de chaque fait essentiel apporté à l'appui d'une réclamation.
- 2o. Tenir compte de toutes les pertes qui étaient des conséquences directes et immédiates de l'insurrection et que l'on ne pouvait attribuer à la faute ou à la négligence des réclamants.
- 3o. Adopter l'évaluation des pertes, sous le serment du réclamant, toutes les fois que cette évaluation était exclusivement à sa connaissance, *ex necessitate*,
- 4o. Tenir compte des faits de nature publique et générale, tels que la position officielle, ou supposée telle, de particuliers qui ont agi sous l'autorité ou contre l'autorité du gouvernement appelé provisoire.

J'ai classé dans la première catégorie les réclamations pour pertes de biens; dans la seconde, les réclamations pour emprisonnement; dans la troisième, les réclamations des personnes forcées de quitter le territoire.

Les deux premiers chefs ne demandent pas de commentaires; j'ai considéré que le terme "forcées" impliquait non pas "décision spontanée" ou "décision par peur," mais "décision forcée" dans la crainte de perte de la vie ou de la liberté.

Dans l'application de ces principes, j'ai dû écarter les réclamations pour dommages, dans le sens légal, des réclamations pour pertes réelles, le texte de la loi que j'avais à suivre ne comprenant pas, dans sa brièveté, toute espèce de dommages. Si jamais l'on fait une enquête sur toutes les réclamations, je crains beaucoup que cette enquête ne soit l'origine de charges sans fin et que, pour arriver à un règlement, on ne soit forcé de voter une allocation beaucoup plus considérable que celle qui a déjà été accordée.

Relativement à la cause No. 10, (N. B. Marion), je désire signaler ce cas intéressant à l'administration. Marion a toujours défendu la loi et l'ordre. Quant il a dû servir les insurgés au Fort, c'était contre son gré et presque de force. Je ne crois pas qu'on doive lui accorder la compensation garantie par le "bill" pour emprisonnement, mais le gouvernement pourrait, ce me semble, avec justice, lui accorder \$100.

J'ai l'honneur, etc.,

E. G. JOHNSON,
Commissaire.

A l'Honorable
Secrétaire d'Etat pour les Provinces.

Extrait des minutes d'une réunion du bureau de la trésorerie tenue à Ottawa le 7ème jour d'avril, 1872.

Compensation pour pertes, Rivière Rouge. Le bureau de la trésorerie a examiné le rapport du Recorder de Manitoba sur les diverses réclamations qui lui ont été présentées pour indemnités aux personnes qui ont souffert durant l'insurrection de 1869-70, dans la Terre de Rupert, pertes pour lesquelles une somme de \$40,000 fut votée par le parlement durant la session de 1871.

Le bureau de la trésorerie soumet une liste des réclamations et des sommes adjudgées par le *Recorder*; le total de la première liste est de \$336,260.65, et celui de la seconde, \$85,717.95.

En outre de ce dernier montant, le bureau de la Trésorerie doit faire rapport qu'au commencement de l'année 1870 une somme de \$800 fut avancée pour venir en aide aux personnes du Nord Ouest, alors réfugiées en Canada, qui se trouvaient dans la détresse.

Le bureau de la Trésorerie recommande que la somme de \$2,000 (deux mille piastres) soit votée pour les parents de feu Thomas Scott, et il recommande, en outre, qu'une somme de \$48,000 (quarante-huit mille piastres) ou, en tout \$50,000 (cinquante mille piastres), soit placée dans le budget supplémentaire de l'année courante pour faire face à l'excédant sur le vote de \$40,000 (quarante mille piastres), accordées par les Chambres en 1871.

Respectueusement soumis,

Trésorerie, Ottawa, le 5 avril, 1872,

F. HINCKS,

Ministre des finances, président du bureau de la Trésorerie.

Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 9 avril, 1872.

Le comité a examiné un extrait des minutes d'une réunion du bureau de la trésorerie, tenue le 8ème jour d'avril, 1872, dans laquelle le bureau déclare :

Qu'il a examiné le rapport du *Recorder* de Manitoba sur les diverses réclamations qui lui ont été présentées pour indemnités aux personnes qui ont souffert durant l'insurrection de 1869-70, dans la Terre de Rupert, pertes pour lesquelles une somme de \$40,000 fut votée par le parlement durant la session de 1871.

Qu'il soumet une liste des réclamations et des sommes adjudgées par le *Recorder*; le total de la première liste est de \$336,260.65, et celui de la seconde, \$85,755.95.

Qu'en outre de ce dernier montant, le bureau de la Trésorerie fait rapport qu'au commencement de l'année 1870, une somme de \$800 fut avancée pour venir en aide aux personnes du Nord Ouest, alors réfugiées en Canada, qui se trouvaient dans la détresse.

Le bureau recommande à la bienveillante considération de Votre Excellence que la somme de \$2,000 (deux mille piastres), soit votée par les parents de feu Thomas Scott, et il recommande en outre qu'une somme de \$48,000 (quarante-huit mille piastres), en tout \$50,000 (cinquante mille piastres), soit placée dans le budget de l'année courante pour faire face à l'excédant sur le vote de \$40,000 (quarante mille piastres), accordées par les Chambres en 1871.

Le comité approuve les recommandations ci-dessus et les soumet à l'approbation de Votre Excellence.

Certifié,

W. H. LEE,

[G. C. P.]

Etat des sommes payées sur le vote de \$40,000 pour compensation des pertes résultant de l'insurrection dans la Terre de Rupert.

Dr. Schultz.	Avance sur la réclamation	4,000 00	
ditto	ditto	11,000 00	
ditto	ditto	5,000 00	
			20,000 00
Avance aux réfugiés pauvres lorsqu'ils ont quitté le territoire			800 00
			<u>\$20,800 00</u>

LISTE DES RÉCLAMATIONS au sujet de l'insurrection à la

RÉCLAMATIONS.					Nom.	Résidence.
Pour perte de propriété.	Pour emprisonnement.	Pour émigration forcée.	Pour dommages, etc.	Total.		
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.		
48 25	150 00			198 25	Adams, Robert... High Bluff.	
100 00			650 00	750 00	Alcock, Thomas.. High Bluff.	
74 00	1,000 00			1,074 00	Archibald, Louis.. St. Paul.	
20 00	800 00		1,760 00	2,580 00	Ashdown, Jas. H. Winnipeg.	
1,300 00				1,300 00	Bannatyne et Begg Winnipeg.	
199 00	400 00			599 00	Bartlett, Wilder.. Portage La Prairie.	
71 13	500 00			571 13	Bird, Frederick A. "	
218 25	500 00			718 25	Bird, William G. "	
			55,500 00	55,500 00	Boyd, Hon. Alfred Winnipeg.	
169 87½			50 00	219 87½	Boyd, Andrew... Pointe aux Peupliers	
30 00	800 00		400 00	1,230 00	Brandon, George.. High Bluff.	
25 00			125 00	150 00	Brown, James... Pointe aux Peupliers	
8 00	400 00			408 00	Brown, Magnus.. Headingly	
286 00	210 00	310 00		806 00	Bubar, George A. Winnipeg.	
150 00	500 00			650 00	Burwell, Martin.. "	
40 00	1,500 00			1,540 00	Campbell, D. W. Winnipeg.	
30 00				30 00	Campbell, R. St. Pierre.	
80 00	280 00	200 00		560 00	Charette, Baptiste. St. Norbert.	
	250 00			250 00	Charette, Daniel.. "	
135 00	65 00			200 00	Charette, François "	
105 00	100 00	1,000 00		1,205 00	Charette, Joseph.. "	
250 00	210 00			460 00	Chisholm, A. R. Winnipeg.	
15 00			2,000 00	2,015 00	Covenant, T. Pointe aux Peupliers	
152 50	500 00			652 50	Cook, Matthew.. "	
52 00				52 00	Cowland, Copland. "	
	600 00			600 00	Dauphinay, B. St. Norbert.	
36 50	800 00		1,000 00	1,836 50	Dairs, Mathew.. Winnipeg.	
60 00	800 00			860 00	Dairs, William.. "	
235 00	800 00	400 00		1,435 00	Dawson, James.. "	
150 00	500 00			650 00	Dease, William.. St. Norbert.	
		350 00		350 00	Dease, Wm., jun. "	
70 00	800 00			870 00	Dennison, Robert. Headingly.	
300 00				300 00	Devlin, Brian... Winnipeg.	
30 00	800 00		400 00	1,230 00	Devlin, James... "	
235 00				235 00	Dilworth, John.. High Bluff.	
10 00	500 00			510 00	Dilworth, Jno., jun. "	
	800 00			800 00	Dilworth, Wm. Portage La Prairie.	
398 50			5,000 00	5,398 00	Dewer, Wm. Winnipeg.	
947 25		430 00	4,000 00	5,377 25	Dewer, Wm., jun. "	
	250 90			240 00	Dumas, Joseph.. St. Norbert.	
115 00	800 00			915 00	Eccles, John... Winnipeg.	
			650 00	450 00	Elwood, Garner.. "	
220 00	800 00			1,020 00	Farmer, Wm. A. Headingly.	
733 50	2,500 00			3,233 50	Farquharson, Jas. Winnipeg.	
	1,000 00			1,000 00	Ferguson, John.. High Bluff.	
164 64				164 64	Fiddler, Alexander. St. Jacques.	
2,179 93	2,000 00			5,179 93	Fousacca, W. G. Winnipeg.	
9,444 32½	21,915 00	2,690 00	71,335 00	105,384 32½ A reporter.....	

*Réclamation générale.

Rivière-Rouge, d'après le rapport de l'hon. Recorder de Manitoba.

Désignation.	MONTANTS ADJUGÉS PAR LE RECORDER.					Observations.
	Pour perte de propriété.	Pour emprisonnement.	Pour émigration forcée.	Pour dommages, etc.	Total.	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Cultivateur	40 00	66 00			106 00	33 jours d'emprison'mt.
"	75 00				75 00	"
"	70 00	136 00			206 00	68 "
Ferblantier	20 00	140 00			160 00	70 "
Marchands	975 00				975 00	
Cultivateur	153 00	58 00			211 00	29 jours d'emprison'mt.
Marchand					Nil	
Trafficant	145 00	66 00			211 00	33 "
Marchand	2,509 18				2,509 18	Valeur des fusils pris par les insurgés.
Cultivateur	179 00				179 00	
"	30 00	62 00			92 00	31 jours d'emprison'mt.
"	25 00				25 00	"
"	8 00	56 00			64 00	28 "
Meunier	200 00	210 00	230 00		640 00	70 "
Cultivateur	50 00				50 00	"
Commis	40 00	130 00			170 00	65 jours d'emprison'mt.
Com. de la B.d'H.					Nil	
Cultivateur		30 00	200 00		230 00	15 "
"					Nil	
"	125 00	30 00			155 00	15 "
March'd et cultiv'r	25 00		100 00		125 00	
Meunier	250 00	210 00			460 00	
Médecin	15 00				15 00	
Trafficant	90 00	40 00			130 00	20 "
Cultivateur	52 00				52 00	
Cultivateur					Nil	
Forgeron	36 00	134 00			170 00	67 jours d'emprison'mt.
Charpentier	40 00	72 00			112 00	36 "
"	45 00	134 00	130 00		309 00	67 "
Cultivateur	150 00	16 00			166 00	8 "
"			100 00		100 00	"
"	50 00	62 00			112 00	31 "
Hôtelier	300 00				300 00	Réclamation pour comestibles fournis aux prisonniers de Fort Garry, par ordre de M. Snow.
Charpentier	30 00	138 00			168 00	69 jours d'emprison'mt.
Cultivateur	215 00				215 00	"
Scieur de long	10 00	160 00			170 00	Pour 4 mois à \$40 par mois.
Cultivateur		62 00			62 00	31 jours d'emprison'mt.
Marchand	270 00				270 00	
Cultivateur	251 00	40 00	450 00		741 00	10 "
"					Nil	
Commis	115 00	88 00			203 00	44 jours d'emprison'mt.
Entrepreneur					Nil	
Cultivateur	90 00	60 00			150 00	30 jours d'emprison'mt.
Peintre	733 00	48 00			786 00	12 "
Cultivateur		138 00			138 00	69 "
Charpentier	164 64				164 64	"
Marchand	87 50	10 00			97 50	"
	7,668 32	2,396 00	1,210 00		11,274 32	

LISTE DES RÉCLAMATIONS au sujet

RÉCLAMATIONS.					Nom.	Résidence.
Pour perte de propriété.	Pour emprisonnement.	Pour émigration forcée.	Pour dommages, etc.	Total.		
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.		
9,444 32½	21,915 00	2,690 00	71,335 00	105,384 32½ Report	
77 00	800 00			877 00	Fortney, George ..	St. Charles
	800 00		256 93	1,056 93	Franklin, Thomas ..	St. Jacques
25 00	1,000 00			1 025 00	Gaddy, William ..	Portage La Prairie ..
9 50				9 50	Garrioch, George ..	" ..
524 25	1,250 00	2,500 00		4,274 25	Garrett, Charles ..	Winnipeg ..
1,440 00				1,440 00	Gingras, Antoine ..	" ..
	350 00			350 00	Goselin, François ..	St. Norbert ..
3,000 00				3,000 00	Grant, John F.	Ruisseau à Péturgeon ..
10 50	500 00			510 50	Gunn, George	Pointe aux Peupliers ..
73 00	800 00		312 00	1,185 00	Haines, John H.	Winnipeg ..
13 00	152 00	300 00		465 00	Hall, Andrew	" ..
258 75		700 00		958 75	Hall, William B.	Headingley ..
	250 00			250 00	Hallett, John	St. Jacques ..
212 25	1,000 00			1,212 25	Hallett, William ..	" ..
65 00	105 00		1,000 00	1,170 00	Hamelin, Joseph ..	St. Norbert ..
	500 00			500 00	House, Charles	Portage La Prairie ..
			1,000 00	1,000 00	House, Joshua M.	Plain, du chev. blanc ..
1,488 00	500 00		6,000 00	7,988 00	Hyman, Walton F.	Winnipeg ..
			200 00	250 00	Irwin, James	Winnipeg ..
50 00				871 25	Ivy, John	Fort Garry, en bas ..
71 25	800 00			500 00	Jeanveniu, S.	St. Norbert ..
	152 00	300 00		462 00	Jeffery James	Winnipeg ..
10 00	800 00			827 00	Jock, James	Portage La Prairie ..
27 00			500 00	715 58	Johnston, Henry ..	Pointe Douglas ..
215 58	300 00			300 00	Jolibois, Baptiste ..	St. Norbert ..
67 00	800 00		300 00	1,167 00	Kitson, William ..	Ruisseau au rat
125 00	800 00	500 00		1,425 00	Kline, George	Ste. Agathe ..
20 00	50 00	150 00		220 00	Lafournaise, G.	St. Norbert ..
	250 00			250 00	Lamirande, Alexis ..	" ..
	100 00		300 00	400 00	Laroque, Louis	Ste. Agathe ..
65 00		350 00	100 00	515 00	Laurie, Patrick G.	Winnipeg ..
135 00		600 00	725 00	1,460 00	Lusted, Thomas	" ..
315 00	800 00	2,000 00		3,115 00	Lynch, James S.	Portage La Prairie ..
5,078 00	5,000 00			10,078 00	Mair, Charles	Portage La Prairie ..
	*500 00			500 00	Marion, Edward	St. Norbert ..
			130 50	130 50	Marion, Narcisse ..	Winnipeg ..
	1,200 00			1,200 00	Mead, Rollen P.	" ..
970 00	3,127 00			4,097 00	Mercer, F. C.	" ..
25 25	400 00			425 25	Milliam, Charles ..	Headingley ..
20 00	800 00		1,400 00	2,220 00	Miller, George	Winnipeg ..
	100 00			100 00	Millien, Eli	St. Norbert ..
263 75		1,000 00		1,263 75	Monkman, Joseph ..	St. Pierre ..
15 00	400 00			415 00	Mooney, John	Winnipeg ..
146 50	400 00			546 50	Morrison, John	Headingley ..
47 50	400 00			447 50	Morrison, Norman ..	" ..
		750 00		750 00	Mowat Andrew	St. André ..
293 00	500 00	2,500 00		3,883 00	Mulligan, James ..	Winnipeg ..
24,600 40½	47,601 00	12,840 00	86,149 43	171,190 83½ Carried forward	

*Réclamation générale.

de l'insurrection à la Rivière-Rouge.—Suite.

Désignation.	MONTANTS ADJUGÉS PAR LE RECORDER.					Observations.
	Pour perte de propriété.	Pour emprisonnement.	Pour émigration forcée.	Pour dommages, etc.	Total.	
	\$ cts.	cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
	7,668 32	2,396 00	1,210 00		11,274 32	
Cultivateur	77 00	142 00			219 00	71 jours d'emprison'mt.
" ..		132 00			132 00	66 "
Cultivateur	25 00	18 00			43 00	9 jours d'emprison'mt.
" ..	9 50				9 50	" ..
Hôtelier	324 00	132 00	500 00		956 00	66 "
Marchand	1,440 00				1,440 00	36 fusils à deux coups (neufs), à \$40.
Cultivateur		20 00			20 00	" ..
Cultiv. et éleveur ..	1,850 00				1,850 00	" ..
Marchand et cultiv ..					Nil	" ..
Sellier	53 00	134 00			187 00	67 jours d'emprison'mt.
Cultivateur	13 00	68 00	300 00		381 00	34 "
" ..	258 00				258 00	" ..
" ..		34 00			34 00	17 "
Marchand	175 00	146 00			321 00	73 "
" ..		36 00			36 00	9 "
" ..		42 00			42 00	31 "
Hôtelier					Nil	" ..
Cultiv. et porteur ..	608 00	84 00			692 00	42 "
Ancien soldat de l'artil. royale ..	50 00				50 00	" ..
Cultivateur	71 00	70 00			141 00	35 jours d'emprison'mt.
Cultivateur			36 00		36 00	" ..
" ..		68 00	300 00		368 00	34 jours d'emprison'mt.
" ..	27 00	62 00			89 00	31 "
Forgeron	10 13				10 13	" ..
Cultivateur					Nil	" ..
Cultivateur	67 00	74 00			141 00	37 "
Restaurateur	75 00	60 00	120 00		255 00	30 "
Cultivateur	20 00	4 00			24 00	2 jours d'emprison'mt.
Travaillant		10 00			10 00	" ..
Imprimeur	65 00		350 00		415 00	" ..
Charron	135 00		300 00		435 00	" ..
D.M.	315 00	340 00	400 00		1,055 00	68 "
Marchand	1,910 00	66 00			1,976 00	" ..
Cultivateur	125 00				125 00	" ..
Forgeron				100 00	100 00	" ..
Peintre		148 00			148 00	" ..
Marchand	295 00	168 00	600 00		1,063 00	" ..
Cultivateur	15 00	46 00			61 00	23 jours d'emprison'mt.
Hôtelier	20 00	132 00			152 00	66 "
Cultivateur		20 00			20 00	" ..
" ..			500 00		500 00	" ..
Fabricant de bois ..	15 00	140 00			155 00	70 "
Cultivateur	145 00	50 00			195 00	25 "
" ..	35 00	50 00			85 00	25 "
Marchand	80 00				80 00	" ..
Connétable	25 00	132 00			157 00	66 "
	16,000 95	5,024 00	4,616 00	100 00	25,740 95	

LISTE DES RÉCLAMATIONS au sujet

RÉCLAMATIONS.					Nom.	Résidence.
Pour perte de propriété.	Pour emprisonnement.	Pour émigration forcée.	Pour dommages, etc.	Total.		
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.		
24,600 40½	47,601 00	12,840 00	86,149 43	171,190 83½	Report	
758 00	400 00	800 00	270 00	800 00	Mulligan, Robert	Winnipeg
100 00	405 50			1,428 00	Murray, Alexander	Portage La Prairie.
150 00	8,605 00			505 50	Murray, Alexander	St. Jacques
127 00	3,777 50	1,300 00		8,755 00	McArthur, Alex.	Winnipeg
20 50	800 00			5,205 00	McArthur, Peter	"
175 00	400 00			820 50	McBain, James	Portage La Prairie.
150 00				575 00	McBain, Robert	"
50 00	800 00		200 00	150 00	McDermott, A.	Winnipeg
24 50	800 00			1,050 00	McDonald, A.	High Bluff
	500 00			824 50	McDonald, Chas.	Portage La Prairie.
79 51	500 00			500 00	McKay, George	Pointe aux peupliers
327 00	800 00			579 51	McKay, John	Headingley
44 00	800 00			250 00	McKay, Leonard	St. Norbert
367 50	800 00			1,127 00	McLean, Alex.	Portage La Prairie.
255 00		2,000 00		844 00	McLean, Farquhar	"
718 50	1,000 00			1,167 50	McLean, John	"
200 00	800 00			2,255 00	McLean et Smith	Winnipeg
150 00	2,000 00			1,718 50	McLeod, Murdoch	High Bluff
				1,000 00	McPherson, Alex.	St. André
30 00	800 00	1,000 00		2,150 00	McVicar, Geo. D.	Winnipeg
112 50	500 00			1,830 00	Newcombe, George	Pointe aux peupliers
225 47½	800 00	600 00		612 50	Nichol, George	St. Jean
			2,500 00	1,625 47½	Nimmons, William	Winnipeg
250 00	700 00			3,450 00	O'Donnell, Hon. John H.	Winnipeg
				432 00	Parker, Alexander	Headingley
32 00	400 00			1,145 00	Parker, George	"
145 00	500 00	500 00		2,260 00	Parisien, Laventure	St. Norbert
100 00	160 00		2,000 00			
	200 00			200 00	Parisien, Pascal	St. Norbert
93 00	150 00			243 00	Poelie, Joseph	High Bluff
228 00	200 00			428 00	Poelie, Jos., jun.	"
224 00	150 00			374 00	Poelie, William	"
	500 00			500 00	Powers, Michael	St. Charles
210 00				210 00	Pritchard, Hugh	St. Paul
135 00	1,000 00			1,135 00	Sabine, Herbert L.	Headingley
50 00	150 00			200 00	Sanderson, Francis	High Bluff
47 50	150 00			197 50	Sanderson, George	"
17 00		600 00	1,000 00	1,617 00	Setter, John James	Portage La Prairie.
232 00				232 00	Sewell, Horace, K.	Québec
35 00	600 00			635 00	Sisson, Daniel	Portage La Prairie.
60 00	400 00			460 00	Smith, Joseph	Headingley
70 50	800 00			870 50	Smith, Lawrence	Portage La Prairie.
250 00	100 00			350 00	Smith, Robert	St. Jacques
	190 00			190 00	Spence, David	Pointe aux peupliers
150 00	4 50			154 50	Spence, Thomas	Pointe Douglas
176 25			477 00	653 25	Spice, William	Winnipeg
705 50	200 00		1,000 00	1,905 50	Stewart, James	"
69 50	600 00			669 50	Storkes, Joseph H.	Winnipeg
54 38	400 00			454 38	Stodgaell, Charles	St. Jacques
90 00			125 00	215 00	Swain, Charles	Winnipeg
32,090 02	80,693 50	19,640 00	93,721 43	226,144 95	A reporter	

de l'insurrection à la Rivière-Rouge.—Suite.

Désignation.	MONTANTS ADJUGÉS PAR LE RECORDER.					Observations.
	Pour perte de propriété.	Pour emprisonnement.	Pour émigration forcée.	Pour dommages, etc.	Total.	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
	16,000 95	5,024 00	4,616 00	100 00	25,740 95	
Journalier					Nil	
Cultivateur	600 00	60 00			660 00	30 jours d'emprison'mt.
	100 00	138 00			238 00	69 "
Marchand		400 00	355 00		755 00	100 "
Meublier	127 00	225 00	600 00		952 00	75 "
Cultivateur	20 00	56 00			76 00	28 "
	130 00	62 00			192 00	31 "
Marchand	150 00				150 00	
Marchand de bois	50 00	62 00			112 00	31 "
Cultivateur	24 00	64 00			88 00	32 "
		32 00			32 00	16 "
	70 00	58 00			128 00	29 "
					Nil	
	170 00	54 00			224 00	27 "
	44 00	58 00			102 00	29 "
	207 00	54 00			261 00	27 "
Expéditeurs	100 00				100 00	
Cultivateur	366 00	70 00			436 00	35 "
Cordonnier	200 00	64 00			264 00	32 "
Marchand	50 00	60 00	500 00		610 00	30 "
Cultivateur	30 00	62 00			92 00	31 jours d'emprison'mt.
	112 00	138 00			250 00	69 "
	225 00		288 00		513 00	
D.M.		350 00			350 00	70 jours d'emprison'mt.
Cultivateur	32 00	66 00			98 00	33 jours d'emprison'mt.
		120 00	240 00		360 00	60 "
	100 00	10 00			110 00	Cette indemnité pour la mort du fils du réclamant tué par les loyalistes.
		28 00			28 00	14 jours d'emprison'mt.
		55 00	66 00		121 00	33 "
		145 00	58 00		203 00	29 "
		158 00	60 00		218 00	30 "
			60 00		60 00	30 "
Marchand	210 00				210 00	
Arpenteur	35 00	124 00			159 00	31 jours d'emprison'mt.
Cultivateur	40 00	54 00			94 00	27 "
	40 00	60 00			100 00	30 "
					17 00	
Maître d'école	17 00				200 00	
Gentilhomme	200 00				91 00	28 "
Cultivateur	35 00	56 00			116 00	28 "
	60 00	56 00			126 50	28 "
Sellier	70 50	56 00			350 00	71 "
Commis	250 00	100 00			62 00	16 "
Cultivateur		62 00			154 50	1½ "
Constructeur	150 00	4 50			122 00	31 "
Briquetier	60 00	62 00			881 00	66 "
Drapier	749 00	132 00			192 00	69 jours d'emprison'mt.
Cultivateur	54 00	138 00			190 00	70 "
Pensionnaire	50 00	140 00			90 00	
Charpentier	90 00					
	21,376 45	\$,603 50	6,599 00	100 00	36,678 95	

LISTE DES RÉCLAMATIONS au sujet

RÉCLAMATIONS.					Nom.	Résidence.
Pour perte de propriété.	Pour emprisonnement.	Pour émigration forcée.	Pour dommages, etc.	Total.		
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.		
319,090 02	80,693 50	19,640 00	93,721 43	226,144 95 Report	
10 00	500 00			510 00	Switzer, John	High Bluff
58 00	600 00			658 00	Sutherland, Wm.	Headingly
7 50	156 00			163 50	St. Germain, Pierre	St. Boniface
499 00			280 00	779 00	St. Boniface Mission	"
100 00	500 00			600 00	Tait, David	Pointe aux peupliers
	500 00			500 00	Taylor, Alexander	"
395 00	800 00		500 00	1,695 00	Taylor, David	"
251 00	800 00			1,051 00	Taylor, David, jun.	"
28 00	800 00			828 00	Taylor, Herbert	"
239 00				230 00	Taylor, James	"
431 00	800 00		500 00	1,731 00	Taylor, John	Headingly
28 00			600 00	628 00	Walker, Peter	Portage La Prairie
50 00	600 00	140 00	300 00	1,090 00	Wrightman Hugh	Cie. d'Oro, Simcoe, O.
40 00				40 00	White, Thomas	St. Johns
70 00	100 00			170 00	Wild, George	Pointe aux peupliers
172 00	7,000 00			7,172 00	Woodington, Hy.	Winnipeg
100 00				100 00	Work, William	St. Paul
75 00	800 00		1,150 00	2,025 00	Wright Archibald	Winnipeg
216 00		240 00	544 50	1,000 50	Boulton, Major C. A.	Orillia, Ontario
		100 00		100 00	Durie, Wm. S.	Hamilton, Ontario
		100 00		100 00	Hamilton, C. M.	Toronto
327 50		187 00	150 00	664 50	Graham, Samuel	Aldbrough, "
180 00	200 00	125 00		505 00	Graham, William	"
177 50		87 50		265 00	Latimer, John	Arran, "
45 00	180 00	75 00	60 00	360 00	Mogridge, F. J.	Toronto
		250 00		250 00	Mulkins, S. D.	"
1,500 00		200 00	325 50	2,025 50	Othwell, R. P.	Baie de Colpy
9,246 67			*3,733 33	18,980 00	Bown, Walter R.	Brantford, Ontario
55,065 00	*10,000 00			65,065 00	Schultz, John, M.D., M.P.	"
240 00		230 00	360 00	830 00	Champagne, C. L.	Québec
101,632 19	105,029 50	21,374 50	108,224 76	336,260 95		

* Y comprise l'expatriation.

de l'insurrection à la Rivière-Rouge.—Suite.

Désignation.	MONTANTS ADJUGÉS PAR LE RECORDER.					Observations.
	Pour perte de propriété.	Pour emprisonnement.	Pour émigration forcée.	Pour dommages, etc.	Total.	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
.....	21,376 45	8,603 50	6,599 00	100 00	36,678 95	
Cultivateur	10 00	52 00			62 00	26 jours d'emprison'mt.
"	58 00	46 00			104 00	23 "
Tonnellier	32 00	4 00			36 00	2 "
.....	499 00				499 00	
Cultivateur		34 00			34 00	17 jours d'emprison'mt.
"		46 00			46 00	23 "
"	95 00	64 00			159 00	32 "
"	136 00	42 00			178 00	21 "
"	23 00	42 00			65 00	21 "
"	140 00				140 00	
"	210 00	64 00			274 00	32 "
"	28 00				28 00	
Journalier-cultiv.		154 00			154 00	77 jours d'emprison'mt.
Cultivateur	40 00				40 00	
"	30 00	29 00			59 00	29 "
Commis	142 00	130 00			272 00	65 "
Cultivateur	50 00				50 00	
Sellier	75 00	130 00		100 00	305 00	65 "
.....	216 00		240 00	544 50	1,000 50	Perte réelle seulement.
.....			100 00		100 00	
.....			100 00		100 00	
.....	327 50		187 00		514 50	
.....	180 00	130 00	125 00		435 00	65 jours d'emprison'mt.
.....	177 50		87 50		265 00	
.....	45 00	180 00	75 00		300 00	
.....			250 00		250 00	
.....	400 00	84 00			484 00	
.....	4,763 00		3,000 00		7,763 00	
.....	31,890 00	3,000 00			34,890 00	
.....	240 00		230 00		470 00	
.....	61,183 45	12,834 50	10,993 50	744 50	85,755 95	

(No. 19.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 3 juin 1872, demandant un état détaillé de toutes les réclamations des différentes personnes mentionnées dans le rapport de F. G. Johnson, le commissaire auquel ont été renvoyées pour investigation les réclamations des personnes qui ont souffert de l'insurrection de la Terre de Rupert, en 1869-70, indiquant item par item la nature de ces réclamations, la preuve produite par chaque personne à l'appui de ses réclamations, les noms des témoins entendus et de la part de qui ils l'ont été ; aussi, copie de leurs dépositions, copie de toute correspondance entre les différentes parties faisant telles réclamations et le gouvernement, au sujet de ces réclamations ; aussi, copie des instructions qui ont été données au dit commissaire Johnson ou à toute autre personne touchant ces réclamations, et copie de tous papiers ou autres documents touchant les mêmes réclamations.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
OTTAWA, 5 juin 1872.

(No. 19.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 23 mai 1872, demandant un état détaillé de toutes les réclamations de John Schultz, Ecr., déposées, soit entre les mains du gouvernement, soit entre celles du recorder Johnson, indiquant item par item la nature de ces réclamations, la preuve qui en a été faite, ainsi que les noms des témoins entendus, copie de leurs dépositions, et copie de toute correspondance entre le dit John Schultz et le gouvernement au sujet de ces réclamations ; aussi, copie des instructions qui ont pu être données au dit recorder Johnson, ou à toute autre personne touchant ces dites réclamations ; en un mot, copie de tous les papiers ou autres documents ayant rapport aux réclamations du dit John Schultz, Ecr.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
OTTAWA, 28 mai 1872.

(No. 20.)

ÉTAT DES BILLETS PROVINCIAUX ET FÉDÉRAUX EN CIRCULATION, le 31 mars 1872.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les documents ci-dessus ne sont pas imprimés.]

E T A T

Des affaires de la Banque du Haut-Canada au 31 mars 1872, comparées avec l'état du 30 juin 1871, soumis au Parlement conformément aux actes 33 Vict., chap. 40, sect. 9, et 34 Vict., chap. 8, sect. 2.

BANQUE DU HAUT-CANADA.

DÉTAILS des dépenses encourues du 1er juillet 1871 au 31 mars 1872.

Nom.	Service.		
		\$	cts.
Clarke Gamble.....	Salaire.....	2,250	00
do	Frais de route	300	24
do	Frais de port	43	81
J. L. Smith	Commission	499	00
Diverses personnes	Agence, arriéré de taxes, recherches de titres, etc.....	354	37
do	Impressions et annonces.....	962	31
	Total.....	\$4,409	73

ETAT DES

de la Banque du Haut-Canada au 31 mars 1872, comparées avec l'état du
40, sect. 9, et 34

Actif.	30 juin 1871.	31 mars 1872.	Augmentation.	Diminution.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Receveur-général, compte de liquidat.	56,637 53	119,751 64	*63,114 09
Billets et effets publics, nouveaux.....	13,958 11	8,293 23	5,664 88
Hypothèques, nouvelles.....	89,593 59	61,016 80	28,576 79
do compte indéterminé.....	26,635 40	43,124 10	16,488 70
Bons, etc.....	10,640 67	10,640 67
Propriétés foncières.....	256,898 79	206,945 22	49,953 57
do en fidéi-commis.....	184,612 50	184,612 50
Billets, jugements, etc., anciens.....	638,100 37	627,110 19	10,990 18
Compte indéterminé (porté au crédit).....	273 54	273 54
Créances perdues.....	271,481 52	271,181 52	300 00
Profits et pertes.....	1,845,308 77	1,857,106 96	11,798 19
Totaux.....	*3,394,140 79	3,389,782 81	91,400 98	95,758 96

* Sur ces \$63,114 09, la somme de \$12,849 80, perçue en mars, est portée au crédit de la banque dans les livres du département des finances pour le mois d'avril.

AFFAIRES

30 juin 1871, soumis au Parlement conformément aux actes 33 Vict., chap.
Vict., chap. 8, sect. 2.

Passif.	30 juin 1871.	31 mars 1872.	Augmentation.	Diminution.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Clark Gamble.....	100 00	100 00
Avances hypothéc., anc. \$150,000 00.....
do do nouv. 53,181 50*
Chèques en souffrance... 505 16	184,011 26	203,686 65	19,675 39
Receveur-général.....	1,122,639 10	1,122,639 10
Glyn, Mills & Co.....	74,416 20	74,416 20
A. Dobbie.....	260 10	260 10
Certificats des syndics.....	35,512 97	18,170 40	17,342 57
Billet de la banque en circulation.....	22,476 50	14,978 50	7,498 00
Balances du compte courant.....	4,511 56	4,485 36	26 20
Recettes des dépôts.....	3,558 17	2,909 30	648 87
Traites, etc., en souffrance.....	6,809 93	6,809 93
Compte indéterminé.....	1,582 27	1,582 27
Compte du capital social.....	1,939,845 00	1,939,845 00
Totaux.....	3,394,140 79	3,389,782 81	21,257 66	25,615 64

* Sur ces \$53,181 50, la somme de \$4,360 12 est portée au débit de la banque dans les livres du département des finances pour le mois d'avril.